



HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

XVI

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900

Par Monseigneur FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. V, *Contre les Hérésies.*
Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBR., *In Psalm.* XL, n. 30.

TOME SEIZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

13, RUE DELAMBRE, 13

1901

AVANT-PROPOS

Ce volume contient les tables de l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Rohrbacher, complétée par monseigneur Fèvre et éditée par la maison Vivès.

Ces tables sont au nombre de cinq :

I. Tables Bibliographiques ;
II. Table des Papes ;
III. Table des Conciles ;
IV. Table Chronologique ;
V. Table Alphabétique.

La table bibliographique comprend d'abord les tables des volumes de la présente édition avec indication des dissertations afférentes à chaque livre ; ensuite les tables plus détaillées qui se trouvaient, dans les éditions précédentes, à la fin de chaque volume. Nous avons réuni, en index bibliographique, ces tables plus détaillées, avec renvoi aux tomes et à la page de chaque tome. Placées à la fin de chaque volume, elles n'avaient plus, pour le lecteur ordinaire et pour le chercheur, qu'une médiocre utilité ; réunies, elles gardent l'avantage qu'elles pouvaient alors offrir, et présentent, par leur réunion, une intéressante synthèse de tout l'ouvrage. — A la rigueur, pour un homme instruit, ce second index pouvait suffire. Si mince connaissance qu'on ait de l'histoire et si rare usage qu'on fasse de ce livre, pour se retrouver aisément et utilement dans la succession des siècles et dans quinze volumes, il suffit d'un petit effort d'esprit et d'un peu de réflexion. — Toutefois, dans certaines circonstances où l'on a besoin d'être plus vite renseigné, et pour certaines personnes qui demandent à des tables autre chose qu'une indication, il a paru important de donner ci-après, pour la direction des études d'autres index.

Notre second index est donc une table de Papes. Nous donnons, dans cette table, l'indication des auteurs qui ont écrit sur l'histoire et la vie des Papes, la double liste chronologique et alphabétique des Papes, quelques questions relatives aux Papes et la série des antipapes. En rapprochant l'indication des auteurs, présentée dans cette table, des notes consignées dans les *Considérations générales* insérées au tome premier de cette histoire, on aura la bibliographie à peu près complète de la papauté. Nous avons emprunté ces renseignements, si précieux pour l'étude, à l'excellent *Manuel des sciences ecclésiastiques*, de dom Lacombe. Aux questions relatives à la papauté, nous avons ajouté quelques curiosités, empruntées à l'*Écho de Rome*, et due à la belliqueuse plume de Louis Nicolardot, l'auteur de *Ménage et finances de Voltaire*. Deux motifs nous ont déterminé à offrir ici cette table. D'une part, ces renseignements sont utiles pour étudier l'histoire de la papauté ; d'autre part, il semble que l'étude de cette histoire est, pour nous, comme une consigne de la Providence. Dans les temps singuliers où nous vivons, en présence du mouvement de régénération qui s'accuse, deux devoirs s'imposent à notre zèle, l'affranchissement de la papauté et le relèvement de la France. Il ne semble pas que ces œuvres puissent se séparer et si elles ne s'unissent pas comme tâches a remplir, elles s'accompliront, à coup sûr, par les mêmes dévouements. C'est le cas de rappeler un mot du comte de Maistre :

« Il est infiniment probable, écrivait-il en 1819, que les Français nous donneront encore une tragédie ; mais, que ce spectacle ait ou n'ait pas lieu, voici ce qui est certain. L'esprit religieux, qui n'est pas du tout éteint en France, fera un effort proportionné à la compression qu'il éprouve, suivant la nature *de tous les fluides élastiques.* Il soulèvera des montagnes, il fera des miracles. Le Souverain Pontife et le sacerdoce français *s'embrasseront*, et dans cet embrassement sacré, *ils étoufferont les maximes gallicanes.* Alors le clergé français *commencera une nouvelle ère* et *reconstruira la France* — et la France *prêchera la religion à l'Europe,* — et jamais on n'aura *rien vu d'égal à cette propagande ;* — et si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique parle en Europe français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, mon très cher auditeur, *il n'y a rien que vous ne puissiez attendre.* — Et si l'on vous disait que, dans le courant du siècle, on dira la messe à Saint-Pierre de Genève et à Sainte-Sophie de Constantinople, il faudrait dire : pourquoi pas ?

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. »

Après la *Table des Papes*, vient la *Table des Conciles* : nous y donnons, toujours d'après le *Manuel des sciences ecclésiastiques*, huit paragraphes de bibliographie conciliaire, puis la série chronologique des conciles. Ici encore se présente une tâche qui incombe particulièrement à la France depuis 1682 : rien n'a été plus défiguré, parmi nous, que cette histoire. Naguère encore, l'évêque de Sura, dans ses deux tomes sur la paix religieuse, gâchait, comme à plaisir, tous les souvenirs de ces saintes assemblées. Le livre a été parfaitement réfuté par le Concile, et, depuis, il a été retiré. Mais sa disparition n'a pas remédié à l'ignorance dont il était la preuve, et en attendant qu'on nous rende l'étude et le régime de droit canonique, rien n'est plus souhaitable que l'étude des Conciles, mais dans un esprit conforme à la constitution *Pastor æternus*, c'est-à-dire diamétralement opposé à l'esprit courtisan et sectaire de 1682.

Après les *Tables des Papes* et *des Conciles*, nous donnerons une *Table Chronologique*, un abrégé d'histoire universelle, un programme pour l'étude et pour l'enseignement de l'histoire. Les jeunes gens peuvent trouver, dans ce programme, un plan, une méthode, un guide ; les professeurs peuvent y prendre le cadre de leurs leçons et un manuel pour les examens ; les prêtres, plus assujettis aux charges du ministère, y trouveraient, au besoin, un mémorial, un abrégé même des abrégés d'histoire.

Enfin, nous terminons par une *Table alphabétique*, telle qu'elle se trouvait dans les anciennes éditions, augmentée, bien entendu, des articles que réclame le complément ou que nécessitent de regrettables oublis. L'ancienne table n'était pas l'ouvrage de Rohrbacher, mais de ses élèves ; le maître l'avait adoptée sans y trop regarder. Depuis, cette table a été remaniée suivant les convenances de chaque éditeur. Nous avons profité de ce bénéfice.

L'usage fructueux et agréable de ces tables est une affaire de discernement, facile à tout le monde. Voulez-vous vous enquérir d'un personnage quelconque ou d'un événement d'histoire, n'eussiez-vous, — ce qui n'est qu'un cas chimérique, — n'eussiez-vous de l'histoire aucune teinture, pas même la plus élémentaire, il vous suffira, pour vous orienter, de chercher dans la première et dans la seconde table, la date approximative de l'événement et de l'existence du personnage. Une fois que vous avez ce renseignement, vous vous reportez à l'index bibliographique spécial ; vous trouverez l'indication sommaire de la vie du personnage ou de l'évolution du fait. Alors vous vous reportez, soit à l'index chronologique, soit à l'index alphabétique, ou plutôt à tous les deux simultanément, enfin au texte du volume. Vous avez sous la main tout ce qui peut vous instruire et vous tirer d'affaire. Il est d'ailleurs entendu que rien ne peut, je ne dis pas suppléer, mais dispenser de la lecture du volume. Pour se faire un solide tempérament de vie intellectuelle, il faut aller aux sources.

Par l'emploi intelligent des tables, ce volume devient un dictionnaire universel d'histoire et de géographie, non pas en forme et par le détail, mais en substance : vous pouvez y retrouver, en substance, tout l'ouvrage, et même parfois quelque chose de plus. Le point capital est de s'en servir. Il n'y a pas, au monde, de livre, dont le mérite puisse dispenser de s'en servir avec intelligence et avec zèle. L'appétit vient en mangeant ; la science ne peut venir qu'en travaillant.

Nous avons toujours voulu que ce livre, dicté par l'amour de la sainte Eglise, ne pût s'absoudre ici que pour l'honneur du Saint-Siège.

Depuis le Concile de Trente, les papes avaient seuls porté ou soutenu la fortune du monde. Le Concile du Vatican n'avait plus qu'à leur rendre justice, et sans parler des considérations décisives qui ont motivé tous les actes de ce Concile, il est clair, par l'étude de l'histoire, que la chose était faite et n'avait plus besoin que d'être proclamée. C'est pour nous une grande joie que la proclamation ait eu lieu et que l'histoire en offre le témoignage.

Le monde religieux, intellectuel et moral, social et politique, repose sur la Chaire de saint Pierre et ne vit que par sa vertu.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TABLES BIBLIOGRAPHIQUES

I

INDEX GÉNÉRAL

AVANT-PROPOS DES ÉDITEURS ; PRÉFACE ET PIÈCES JUSTICATIVES ; VIE INTIME ET TRAVAUX LITTÉRAIRES DE ROHRBACHER ; CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTUDE ET SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ; APPENDICE AUX CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

TOME PREMIER

Livre Premier.

Entre 4000 et 6000 avant l'ère chrétienne. — La création du monde et de l'homme.

DISSERTATIONS

I. En quel sens la Bible s'occupe des choses de la nature.
II La création du néant.
III. L'œuvre des six jours.
IV. Sur l'unité de l'espèce humaine.
V. Origines divines du langage.

Livre Deuxième.

Entre 4000 et 6000 avant l'ère chrétienne. — Accord des anciennes traditions avec Moïse. Chute de l'homme. Promesse du Rédempteur.

DISSERTATION

L'Eglise primitive et l'Eglise patriarcale.

Livre Troisième.

Entre 4000 et 6000 à 3000 et 2400 avant l'ère chrétienne. — Vie des premiers hommes. — Le déluge, tombeau de l'ancien monde, qui en ressuscite tout nouveau.

DISSERTATIONS

I. Le déluge.
II. Importance des traditions païennes relatives au déluge.

Livre Quatrième.

Entre 2400 et 3000 à 1635 avant l'ère chrétienne. — Confusion des langues. Dispersion des peuples. — Abraham, Melchisédech et les autres patriarches. Isaac, Jacob, Joseph, figures du Christ et de son Eglise. Ismaël, père et type des Arabes ou Bédouins.

DISSERTATIONS

I. L'unité des langues.
II. L'idolâtrie.

Livre Cinquième.

De 1635 à 1571 avant l'ère chrétienne. — Job, patriarche de l'Idumée, figure et prophétie du Christ.

DISSERTATION

Importance du livre de Job comme œuvre poétique.

Livre Sixième.

De 1571 à 1491 avant l'ère chrétienne. — Moïse, la Pâque, la sortie d'Égypte, figures et prophéties de Jésus-Christ et de son Eglise.

DISSERTATION

L'existence des dieux et des miracles chez les païens prouvée par l'Écriture.

Livre Septième.

De 1491 à 1490 avant l'ère chrétienne. — La loi écrite ; ses rapports avec le passé, le présent et l'avenir.

Livre Huitième.

De 1490 à 1451 avant l'ère chrétienne. — Voyage dans le désert. Mort de Moïse. — Epreuves de l'Eglise sur la terre.

DISSERTATIONS

I. Constitution du peuple Juif.
II. Manne du Sinaï.

Livre Neuvième.

De 1451 à 1424 avant l'ère chrétienne. — Josué ou le Jésus du peuple d'Israël, figure du Jésus de l'humanité entière.

Livre Dixième.

De 1424 à 1095 avant l'ère chrétienne. — Les Juges. Institution de la royauté.

TOME DEUXIÈME

Livre Onzième.

De 1095 à 1055 avant l'ère chrétienne. — Saül, David, Jonathas.

Livre Douzième.

De 1055 à 1014 avant l'ère chrétienne. — David sur le trône à la fois prophète et prophétie.

DISSERTATION

De l'esprit militaire et de l'éducation nationale des Hébreux.

Livre Treizième.

De 1014 à 975 avant l'ère chrétienne. — Salomon, le temple, figures du Christ et de son Eglise.

Livre Quatorzième.

De 975 à 758 avant l'ère chrétienne. — Division d'Israël en deux royaumes. Elie, Elisée, Josaphat, Athalie.

DISSERTATIONS

I. Les prophètes et les prophéties.
II. Les traditions de la Synagogue.

Livre Quinzième.

De 758 à 751 avant l'ère chrétienne. — Monarchie universelle. — Les prophètes commencent à écrire l'histoire future du monde. Jonas, Isaïe, Amos, Osée, Michée. Fin du royaume d'Israël.

DISSERTATIONS

I. Le salut des Gentils.
II. La mission des empires.

Livre Seizième.

De 721 à 613 avant l'ère chrétienne. — Ezéchias. Fin d'Isaïe, Tobie, Manassé, Judith. Ruine de Ninive.

DISSERTATION

De la prophétie d'Isaïe sur l'Emmanuel.

Livre Dix-Septième.

De 613 à 588 avant l'ère chrétienne. — Josias. Commencement de Jérémie. Captivité de Babylone. Nabuchodonosor voit en emblème l'histoire du monde. Daniel la lui explique. Ezéchiel dans la Mésopotamie. Ruine de Jérusalem et du temple.

DISSERTATION

Les prophéties messianiques expliquées par les évangélistes et par les Pères de l'Eglise.

Livre Dix-Huitième.

De 588 à 538 avant l'ère chrétienne. — Fin de Jérémie. Nabuchodonosor et son fils annoncent le vrai Dieu à tous les peuples de la terre. Daniel, historien des quatre grands empires, en particulier de l'empire romain. — Chants lugubres d'Ezéchiel sur la ruine future de Tyr et de l'Egypte. Prise de Babylone par Cyrus.

Livre Dix-Neuvième

De 538 à 442 avant l'ère chrétienne. Darius le Mède annonce à toute la terre le Dieu du ciel. — Cyrus ordonne le rétablissement de son temple à Jérusalem et renvoie les Juifs dans leur pays. Daniel prédit l'époque du Christ, la guerre des Perses avec les Grecs, l'histoire des successeurs d'Alexandre. — Artaxerce Longue-Main prend pour femme Esther, pour premier ministre Mardochée, et envoie Esdras et Néhémias relever les murs de Jérusalem. Fin des prophéties.

DISSERTATION

De l'esprit militaire et de l'éducation nationale des anciens peuples.

Livre Vingtième.

Les philosophes, les poètes et les historiens de la gentilité. — La Chine. — L'Inde. — La Chaldée et la Perse. — L'Egypte et l'Ethiopie. — La Grèce et l'Italie. — Les poètes. — Les historiens.

DISSERTATIONS

I. Les anciennes écoles de philosophie en Occident.
II. Lettre de Félix Lajard sur les traditions assyriennes.

Livre Vingt-et-Unième.

De 412 à 141 avant l'ère chrétienne. — Accomplissement des prophéties sur l'empire des Perses et sur celui des Grecs. Les Machabées.

DISSERTATION

Les Hébreux ont-ils cru à l'immortalité de l'âme?

Livre Vingt-Deuxième.

De 141 à 7 avant l'ère chrétienne. — Accomplissement des phrophéties sur l'empire romain. Préparation du monde à l'avènement du Christ.

DISSERTATIONS

I. L'attente des nations.
II. La quatrième églogue de Virgile.
III. Des oracles sybillins.
IV. Sur les sacrifices.
V. La plénitude des temps.
VI. Les traditions religieuses des Gentils sur la fin des temps et la destinée des âmes.

TOME TROISIÈME

Livre Vingt-Troisième.

Jésus-Christ.

DISSERTATIONS

I. Mission de saint Jean-Baptiste.
II. Année de la naissance de Jésus-Christ.
III. Année de sa mort.

Livre Vingt-Quatrième.

Histoire naturelle du Christianisme : autrement, à raisonner d'après deux faits bien notoires, quelle est la manière la plus naturelle d'expliquer le catholicisme et son histoire.

DISSERTATIONS

I. Existence historique de Jésus-Christ.
II. Jésus-Christ et son œuvre.
III. Des travestissements de la vie de Jésus-Christ.

Livre Vingt-Cinquième.

De l'an 29 à l'an 66 de l'ère chrétienne. — Les apôtres fondent l'Eglise.

DISSERTATIONS

I. De saint Pierre prince des apôtres.
II. De l'épiscopat de saint Pierre à Rome.

Livre Vingt-Sixième.

De l'an 66 à l'an 100 de l'ère chrétienne. — Les Romains détruisent Jérusalem. Saint Jean prédit la chute et le démembrement de leur empire.

DISSERTATIONS

I. Les protomartyrs de l'Occident.
II. Origine apostolique des églises de la Gaule.
III. Persécution de Néron.
IV. Persécution de Domitien.

Livre Vingt-Septième.

De l'an 100 à l'an 197. — Rome idolâtre persécute l'Eglise, l'Eglise régénère le genre humain.

DISSERTATIONS

I. Propagation de la religion chrétienne au premier siècle de l'Eglise.
II. Discipline du secret.
III. La question de la Pâque et la conduite du pape Victor.
IV. La prédestination de Rome.

Livre Vingt-Huitième.

De l'an 197 à l'an 230. — Commencement de la vengeance de Dieu sur Rome idolâtre et de la régénération du genre humain.

SUPPLÉMENT

Vie de sainte Cécile.

Livre Vingt-Neuvième.

De l'an 230 à l'an 285. — Continuation de la vengeance de Dieu sur Rome idolâtre et de la régénération du genre humain par l'Eglise toujours persécutée.

DISSERTATIONS

I. De la réitération du baptême conféré par les hérétiques et de la sentence du pape Etienne I[er].
II. Des chrétiens tombés et de la prééminence de l'Eglise romaine au troisième siècle.

Livre Trentième.

De l'an 285 à l'an 313. — Dernier combat entre Rome idolâtre et l'Eglise du Christ.

DISSERTATION

Du jugement du pape Melchiade dans l'affaire des Donatistes.

TOME QUATRIÈME

Livre Trente-et-Unième.

De l'an 313 à l'an 326. — Après avoir combattu pour l'unité de Dieu, l'Eglise combat pour la divinité du Christ et pour sa propre unité. — Premier concile œcuménique.

DISSERTATIONS

I. De l'hérésie d'Arius et du premier concile œcuménique tenu à Nicée.
II. De la récente découverte des actes du concile de Nicée.
III. Donation de Constantin.

Livre Trente-Deuxième.

De l'an 325 à l'an 346. — L'Eglise personnifiée par saint Anathase, n'a pas moins à souffrir de la légèreté et de l'inconstance de Constantin que de la cruauté de Sapor, rois des Perses, et trouve son salut dans la prééminence de l'évêque de Rome, le pape saint Jules.

Dissertation

Du concile de Sardique et s'il est vrai qu'il introduisit le droit d'appel au Saint-Siège.

Livre Trente-Troisième.

De l'an 346 à l'an 361. — L'Eglise, persécutée par Constance et par Sapor, enfante ses plus grands docteurs.

Dissertation

Du pape Libérius et de sa prétendue chute.

Livre Trente-Quatrième.

De l'an 361 à l'an 363. — Julien l'Apostat. — Preuve expérimentale que le paganisme et sa philosophie ne sont qu'inanité et que le christianisme seul possède la vérité et la vie.

Livre Trente-Cinquième.

De la mort de Julien l'Apostat (363) à la mort de l'empereur Valens (378). — Les Eglises affligées d'Orient n'attendent leur salut que de l'Occident et de Rome, et les nations barbares commencent à exécuter la justice de Dieu sur le monde païen.

Livre Trente-Sixième.

De l'an 378 à l'an 393. — L'empereur Théodose et l'archevêque de Milan, saint Ambroise. Ce que c'est qu'un évêque.

Dissertation

Du premier concile œcuménique de Constantinople.

Livre Trente-Septième.

De l'an 393 à l'an 410. — Rome païenne s'en va avec le vieux monde ; Rome chrétienne la remplace avec un monde nouveau, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et saint Synésius, saint Chrysostome et saint Epiphane.

Dissertation

De l'appel de saint Jean Chysostome au pape saint Innocent I.

Livre Trente-Huitième.

Du sac de Rome par Alaric (410) à la mort de saint Augustin (430). — Dieu brise la ville et l'empire de Rome pour en faire une Rome chrétienne avec des nations et des royaumes chrétiens.

Dissertations

I. De l'appel du prêtre Apiarius au pape Zozime et de la conduite des évêques d'Afrique.
II. De l'hérésie pélagienne et de la conduite du pape Zozime envers Célestius.

Livre Trente-Neuvième.

De l'an 430 à l'an 433. — L'Eglise catholique maintient la doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque de Nestorius. Concile d'Ephèse. Le pape Célestin. Autorité du Siège apostolique.

Dissertation

De l'hérésie d'Eutychès, du concile de Chalcédoine et de la lettre de saint Léon à Flavien.

Livré Quarantième.

De l'an 433 à l'an 453. — L'Eglise maintient la doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque d'Eutychès. Concile de Chalcédoine. Le pape Léon. Mort d'Attila.

Livre Quarante-et-Unième.

De l'an 453 à l'an 480. — L'empire romain meurt en Occident ; il ne reste plus de société vivante que l'Eglise catholique.

Livre Quarante-Deuxième.

De l'an 480 à l'an 496. — L'Eglise catholique, désolée en Italie par la guerre des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, en Afrique par la cruauté des Vandales, persécutée en Arménie par la pol que des Perses, enfante dans les Gaules la première des nations chrétiennes, la nation française.

TOME CINQUIÈME

Livre Quarante-Troisième.

De l'an 496 à l'an 519. — Les Eglises d'Occident, unies au Pontife romain, adoucissent les mœurs et les révolutions des peuples barbares. Les Eglises d'Orient, désunies et désolées par leur servilisme politique, retrouvent l'union et la paix dans leur soumission au même Pontife.

Dissertations

I. Du pape Symmaque et du concile de la Palme.
II Du pape Hormisdas et de la cause des moines de Scythie.
III. Si, dans les cinq premiers siècles de l Eglise, il a été question de l'infaillibilité des Papes.

Livre Quarante-Quatrième.

De l'an 519 à l'an 536. — Autorité du Pape en Orient. Grand nombre de saints dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Une foule d'illustres Arabes souffrent la mort pour Jésus-Christ dans l'Arabie heureuse. L'église respire en Afrique Ouvrages et martyre de Boèce. Législation de Justinien, qui l'énerve par son exemple et ses variations. Saint Benoît ; sa législation plus parfaite que celle de Justinien.

Dissertation

I La vocation de la France.
II. Comment se fondait un village aux temps mérovingiens.
III. Les saints de France.

Livre Quarante Cinquième.

De l'an 536 à l'an 571. — Le vieux monde s'écroule tout à fait en Occident avec la vieille Rome sous les coups de Totila ; le monde nouveau s'y forme et s'y propage par l'Eglise romaine et en particulier par les moines entre lesquels il faut citer l'ancien consul Cassiodore. Justinien et les Grecs, par leur manie incurable d'innover et de brouiller, entravent l'Occident dans sa régénération et préparent à l'Orient une irremédiable décadence.

Dissertation

Du pape Vigile et de l'affaire des Trois-Chapitres.

Livre Quarante-Sixième.

De l'an 571 à l'an 590. — Commencement de saint Grégoire le Grand. Conversion des Visigoths d'Espagne. Etat de la religion parmi les Francs des Gaules, où fleurit saint Grégoire de Tours.

Dissertation

Le premier grand siècle bénédictin par Mabillon.

Livre Quarante-Septième.

De l'an 590 à l'an 604. — Pontificat du pape saint Grégoire le Grand, l'apôtre et le civilisateur de la nation anglaise.

Livre Quarante-Huitième.

De la mort de saint Grégoire le Grand 604 à la mort de l'empereur Héraclius 641. — Accomplissement progressif des prophéties de Daniel sur les empires de la terre. Hérésie et empire antichrétien de Mahomet, enfant naturel des hérésies grecques. Saint Jérôme l'aumônier. Saint Athanase le Persan. Saint Sophrone de Jérusalem. Saint Isidore de Séville et autres saints d'Espagne. Grand nombre de saints en France La nation anglaise continue à se civiliser par de saints moines. L'Occident grandit par la foi, l'Orient déchoit de plus en plus par l'hérésie.

Dissertations

I. La question d'Honorius.
II. Du monothélisme, de sa condamnation par les Papes et du sixième concile œcuménique

Livre Quarante-Neuvième.

De la mort de l'empereur Héraclius (641) à la mort de l'empereur Constant (668). — L'Orient continue à dépérir, l'Occident à se sanctifier, l'un par son peu d'union, l'autre par son union plus intime avec l'Eglise romaine. Fin du royaume de Perse. Le Christianisme en Chine. L'abbé saint Maxime de Constantinople. L'hérésie grecque du monothélisme condamnée par les papes Théodore et saint Martin. Le pape saint Martin martyrisé par l'empereur grec. Saints évêques et conciles d'Espagne. Grand nombre de saints et de monastères en France. Saints rois et saints évêques et Angleterre.

Livre Cinquantième.

De la mort de l'empereur Constant (668) à la fin du septième siècle (698). — L'Angleterre catholique devient par son union à l'Eglise romaine, un asile des lettres et des arts et une pépinière de saints et d'apôtre pour l'Allemagne. Grand nombre de saints en France, particulièrement dans l'Austrasie ; saint Léger mis à mort par Ebroïn est horriblement calomnié par un écrivain moderme. Election et règne de Wamba. Concile et saints d'Espagne. Formation de la nation des Maronites. Le monothélisme condamné par le pape saint Agathon, et par le sixième concile œcumenique. Servilité sophistique. Un concile grec *in Trullo*.

Dissertations

I. Le septième siècle.
II. De l'election des Papes.
III. La guerre au point de vue chrétien.

Livre Cinquante-et-Unième

Du commencement du huitième siècle à la mort de l'empereur Léon l'Isaurien, de Charles Martel et du pape saint Grégoire III (741). — La foi, l'humanité, le bon sens quittent de plus en plus l'Orient pour se fixer dans l'Occident et lui assurer l'empire du monde. L'Angleterre catholique, illustrée par la doctrine et la sainteté du vénérable Bède et ses contemporains, travaille avec succès, secondée par les francs d'Austrasie et d'Aquitaine, sous la conduite de l'Austrasien Charles Martel, sauvent la France, l'Europe et l'humanité de la barbarie mahométane. Les pontifes romains maintiennent en Occident, contre les empereurs iconoclastes de Constantinople, le bon sens et la foi catholique, que saint Jean Damascène soutient au milieu des musulmans.

Livre Cinquante-Deuxième.

De l'an 741 à l'an 755. — Le monde achève de se constituer chrétiennement en Occident par l'indépendance, même temporelle de l'Eglise romaine. Changement pacifique de dynastie chez les Francs. Révolutions fréquentes et meurtrières chez les Mahométans, les Grecs et les Chinois. Le modèle des héros à la Chine est un chrétien. Science de saint Jean Damascène défendant la foi chrétienne contre les sectateurs de Mahomet et contre les grecs iconoclastes.

TOME SIXIÈME

Livre Cinquante-Troisième.

De l'indépendance temporelle de l'Eglise romaine (755) au rétablissement de l'empire romain en Occident, par le pape saint Léon III dans la personne de Charlemagne (800). — Cruelles folies de l'empereur grec Copronyme. Vie et martyre de saint Etienne du mont Saint-Auxence. Derniers travaux et martyre de saint Boniface. Institution canoniale de saint Chrodegang de Metz. Les rois Lombards, voulant asservir l'Eglise romaine, ne font que compléter son indépendance, même temporelle, se ruiner eux-mêmes. Charlemagne et Witikind. L'Eglise romaine donne les principaux éléments de leur constitution politique aux Anglais. Septième concile œcuménique. Charlemagne et ses amis, les papes Adrien et saint Léon ; il constitue enfin l'Europe Chrétienne, et par là même le monde entier.

Dissertations

I. De l'hérésie des Iconoclastes, du Septième concile œcuménique et des lettres du pape Adrien.
II. Du patriciat romain que les Papes conférèrent aux rois Francs vers le huitième siècles.

III. De la propriété ecclésiastique et si elle peut se concilier avec le gallicanisme.

Livre Cinquante-Quatrième.

De l'an 800 à l'an 814. — Charlemagne et son siècle. Ce que c'est qu'un empereur catholique.

Livre Cinquante-Cinquième.

De la mort de Charlemagne (814) à la mort de Louis le Débonnaire (840). — En Occident, sous les descendants de Charlemagne, la guerre civile est plus honorable et plus pacifique que la paix des empereurs grecs de Constantinople et des califs Musulmans de Bagdad.

Livre Cinquante-Sixième.

De la mort de Louis le Débonnaire (840) à la mort de l'empereur Lothaire et du pape saint Léon IV (855). — L'empire des Francs se divise en plusieurs royaumes. L'Eglise seule maintient l'unité intellectuelle et sociale dans l'Occident et dans le reste du monde.

Livre Cinquante-Septième.

De la mort du pape saint Léon IV (855) à la fin du huitième concile œcuménique (870). — En Occident princes médiocres ; en Orient, princes détestables. Ce qu'il y a de faux chez les Grecs se personnifie dans Photius, ce qu'il y a de bon dans saint Ignace. Les papes saint Nicolas I et Adrien II soutiennent partout ce qu'il y a de bon, et combattent ce qu'il y a de mauvais. Civilisation chrétienne des Scandinaves, des Bulgares, des Slaves. Martyrs en Espagne. Au huitième concile œcuménique, dernier d'Orient, les Grecs condamnent d'avance les schismes à venir dans celui de Photius.

Dissertations.

I. Du schisme de Photius et du huitième concile général célébré par le pape Adrien II.
II. Les Papes et le schisme d'Orient.

Livre Cinquante-Huitième.

De la fin du huitième concile œcuménique (870) à la seconde et dernière expulsion de Photius et à son remplacement par le patriarche Etienne (886). — Crise de l'humanité pour aboutir en Occident à l'âge viril, en Orient à la décrépitude. Despotisme d'Hincmar de Reims. Ravages des Normands. Les empereurs d'Occident meurent les uns sur les autres. Alphonse le Grand en Espagne. Alfred le Grand en Angleterre. Rome centre et remède unique du monde chrétien. Les Esclavons continuent, les Russes commence à se convertir L'Orient, troublé par les impostures et le schisme de Photius, cherche et trouve le remède à ses maux dans la soumission à l'Eglise romaine.

Livre Cinquante-Neuvième.

De la fin du schisme de Photius (886) à la conversion des Normands (922) et à la pacification de l'Eglise de Constantinople par les légats de Jean X. — Ce que l'on appelle le siècle de fer.

Dissertations

I. La papesse Jeanne.
II. Le pape Cyriaque.
III. Le pape Marcellin.

Livre Soixantième.

De la conversion des Normands (922) au couronnement de l'empereur Othon I[er] (962). — Quarante ans du dixième siècle.

Livre Soixante-et-Unième.

De la translation de l'empire d'Occident (962) jusqu'à la translation finale de la royauté, en France, de la seconde dynastie à la troisième, vers la fin du dixième siècle (991). — Les Papes transfèrent l'empire d'Occident aux princes d'Allemagne, dont le premier, cédant à de mauvais conseils, commence par faire un antipape. Grands et saints personnages dans toute l'Eglise. La nonne Roswitha, au fond de l'Allemagne, écrit en latin élégant et correct des comédies chrétiennes. Le moine Gerbert d'Aurillac étudie et enseigne les sciences avec l'applaudissement de tous ses contemporains. Les Russes se convertissent avec leur grand duc Wladimir. La troisième dynastie de France succède à la seconde d'une manière peut-être unique dans l'histoire. Révolutions beaucoup moins sanglantes chez les nations catholiques de l'Occident que chez les Grecs de Constantinople. Les Musulmans de Bagdad et les peuples de la Chine.

Dissertation

Les fausses décrétales d'après Palma, un professeur du collège romain et Mgr Dechamps, archevêque de Malines.

Livre Soixante-Deuxième.

De 991 à 1024. — L'empereur saint Henri et son époque.

TOME SEPTIÈME

Livre Soixante-Troisième.

De 1024 à 1054. — Le pape saint Léon IX et son époque.

Dissertation

Le droit du seigneur au moyen âge.

Livre Soixante-Quatrième.

De 1054 à 1073. — Les papes Victor II et Etienne IX, Nicolas II, et le cardinal Hildebrand.

Livre Soixante-Cinquième.

De l'an 1073 à l'an 1085. — Saint Grégoire VII. L'Eglise de Dieu maintient sa divine indépendance, avec la juste liberté des peuples chrétiens, contre le despotisme païen du roi teutonique.

Dissertations

I. De l'affaire des investitures et de la conduite du pape saint Grégoire VII.
II. De la loi du célibat rétablie par le même Pontife.

Livre Soixante-Sixième.

De la mort du pape saint Grégoire VII (1085) à la mort de Henri IV ex-roi d'Allemagne (1106). — Les Papes défendent la chrétienté contre le despotisme des rois allemands et contre l'invasion des peuples mahométans. Première croisade.

DISSERTATIONS

I. De la légation apostolique et du tribunal de la monarchie en Sicile.
II. Des Pèlerinages.

Livre Soixante-Septième.

De la mort de Henri IV (1106) à la mort de son fils Henri V et à l'extinction de leur dynastie (1125). — Les Papes continuent à défendre la chrétienté au dedans et au dehors. Commencements de saint Bernard.

DISSERTATIONS

I. Le régime féodal.
II. De l'affranchissement des communes.

Livre Soixante-Huitième.

De l'an 1125 à l'an 1153. — L'esprit qui anime l'Eglise catholique se personnifie en saint Bernard.

§ Ier.

Saint Bernard réforme les mœurs cléricales et monastiques, en quoi il est secondé par plusieurs saints personnages.

§ II.

La papauté trouve dans saint Bernard un puissant soutien.

§ III.

Saint Bernard maintient contre Abeilard la pureté de la foi catholique, illustrée par les travaux d'Hugues de Saint-Victor et de plusieurs autres écrivains remarquables.

§ IV.

Travaux apostoliques de saint Bernard ; deuxième croisade ; vénération des peuples pour le saint abbé ; sa mort.

DISSERTATIONS

I. Ce que saint Bernard a écrit de la Chaire Apostolique.
II. La prophétie de la succession des Papes par saint Malachie.

TOME HUITIÈME

Livre Soixante-Neuvième.

De la mort de saint Bernard (1153) à la mort du pape Alexandre III (1181). — L'Eglise de Dieu en maintenant sa liberté et son indépendance contre les hommes qui mettent la force au dessus de la vérité et de la justice, maintient la liberté et l'indépendance de tous les peuples chrétiens.

§ Ier

Pontificat d'Anastase IV et d'Adrien IV.

§ II.

Pontificat d'Alexandre III.

DISSERTATIONS

I. Du pouvoir des Papes sur les souverains.
II. L'influence temporelle de l'Eglise sur les sociétés civiles.
III. Saint Thomas de Cantorbéry.

Livre Soixante-Dixième.

De la mort du pape Alexandre III (1181) à l'avénement du pape Innocent III (1198). — Caractère et mouvement général des différents peuples de l'univers à la fin du douzième siècle.

Livre Soixante-et-Onzième.

De 1198 à 1216. — Pontificat d'Innocent III. Ce que c'était que le Pape au moyen âge.

§ Ier

Commencements d'Innocent III.

§ II.

Sollicitude particulière d'Innocent III sur tous les pays de l'Europe.

§ III.

Sollicitude particulière d'Innocent III pour l'Orient.

§ IV.

Sollicitude d'Innocent III pour défendre la chrétienté d'Occident contre la corruption de l'hérésie manichéenne.

§ V.

Secours nouveaux que Dieu envoie à son Eglise.

§ VI.

Affaires de l'empire et de Jean sans Terre.

§ VII.

Affaires d'Orient.

§ VIII.

Affaires d'Occident. Quatrième concile général de Latran.

DISSERTATIONS

I. Le Pape Innocent III.
II. Du quatrième concile de Latran.

Livre Soixante-Douzième.

De la mort du pape Innocent III (1216) à la mort du pape Honorius III (1227). — L'esprit de Dieu qui est toujours avec son Eglise, y réforme le clergé et le peuple par saint Dominique et saint François.

Livre Soixante-Treizième.

De l'an 1227 à l'an 1250. — Les papes défendent et affermissent contre le César allemand, Frédéric II, l'indépendance spirituelle de l'Eglise catholique, et, par suite, l'indépendance temporelle de tous les rois et peuples chrétiens.

§ Ier

Pontificats de Grégoire IX et de Célestin IV.

TOME NEUVIÈME

§ II.

Pontificat d'Innocent IV.

Livre Soixante-Quatorzième.

De 1250 à 1270. — L'Eglise, après avoir triomphé de toutes les erreurs, organise l'accord de toutes les sciences par les travaux de saint Thomas et de ses contemporains, en même temps qu'elle subjugue l'admiration des siècles par les vertus de saint Louis, roi de France.

DISSERTATIONS

I. De saint Louis et de sa prétendue pragmatique.
II. Légitimité et résultats des croisades.
III. Les écoles en France du cinquième au douzième siècle.
IV. La fondation des universités.
V. De la méthode scholastique.

Livre Soixante-Quinzième.

De 1270 à 1276. — Le pape saint Grégoire X. Ses relations avec l'empereur de Chine. Il tient le deuxième concile œcuménique de Lyon, y réconcilie les Grecs avec l'Eglise romaine et confirme l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire d'Occident.

Livre Soixante-Seizième.

De la mort du pape saint Grégoire X (1276) au jubilé séculaire de 1300. — Pontificats d'Innocent V, d'Adrien V, Jean XI, Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV, Célestin V, Boniface VIII. Relations du saint Siège avec l'empereur de la Chine. Les bouddhistes de Thibet empruntent à l'Eglise catholique plusieurs de ses usages. Etat religieux des Russes, des Perses, des Grecs. Etat de l'Occident et de la Terre-Sainte. La sainte maison de Nazareth.

Livre Soixante-Dix-Septième.

Du grand jubilé, sous Boniface VIII (1300) au concile œcuménique de Vienne (1311). — Constitution divine de la chrétienté. Origine de la Confédération suisse. Etat du catholicisme en Chine. Dégénération des Grecs. Démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Affaire des Templiers. Concile œcuménique de Vienne.

DISSERTATIONS

I. Boniface VIII et Clément V.
II. Quelques pièces sur les Templiers.

Livre Soixante-Dix-Huitième.

Du concile œcuménique de Vienne (1311) à la mort de l'empereur Henri VIII, du pape Clément V et du roi Philippe le Bel (1314). — Grand nombre de saints dans l'Eglise malgré les troubles de l'Eglise.

Livre Soixante-Dix-Neuvième.

De la mort de Clément V (1314) à la mort d'Urbain V (1370). — Séjour des Papes à Avignon Sort de la postérité de Philippe le Bel. Double élection dans l'empire d'Allemagne. Origine de la politique moderne. Baisse dans les idées et dans les caractères. Schisme de Louis de Bavière. Un archevêque catholique à Pékin. Correspondance de l'empereur de la Chine, chef des Tartares, avec le Pape. Etat des lettres et des arts en Italie. Le Dante L'Italie également féconde en saints. Relations filiales de l'Arménie avec le Pontife romain. La Poméranie demande à être fief de l'Eglise romaine. Mort funeste de Louis de Bavière. Guerre civile entre la France et l'Angleterre. Différence de la théologie mystique en Orient et en Occident.

DISSERTATION

Béatification du pape Urbain V.

Livre Quatre-Vingtième.

De 1370 à 1378. — Pontificat de Grégoire XI. Vie de sainte Brigitte de Suède et de sainte Catherine de Sienne.

TOME DIXIÈME

Livre Quatre-Vingt-et-Unième.

De la mort de Grégoire XI (1378) à la mort de Martin V (1431). — Grand schisme d'Occident. Concile de Constance. Réunion de toute l'Eglise sous le pape Martin V.

DISSERTATIONS

I. Le concile de Constance.
II. Digressions théologiques sur les quatrième et cinquième sessions.
III. Le grand schisme d'Occident.
IV. Du concile de Bâle.
V. Du congrès de Mantoue.
VI. Du concile de Pise.

Livre Quatre-Vingt-Deuxième.

De l'an 1431 à 1447. — Du salut de la France par Jeanne d'Arc, à la réunion des chrétiens d'Orient avec l'Eglise romaine, sous le pape Eugène IV. Concile de Bâle. Concile œcuménique de Florence.

DISSERTATIONS

I. Mission et sainteté de Jeanne d'Arc.
II. La tradition catholique en France sur la suprématie des Papes.
III. La tradition française sur les rapports des deux puissances.
IV. La pragmatique-sanction de Bourges.

Livre Quatre-Vingt-Troisième.

De la mort d'Eugène IV (1447) à (1517). — Cinquième concile de Latran. Fin de ce qu'on appelle le moyen âge. Commencement de l'âge moderne.

§ Ier.

Résultats inattendus et prodigieux des croisades. Invention de l'imprimerie. Découverte du nouveau monde. Le cardinal Ximenès. Inquisition d'Espagne. Découverte des Portugais dans l'Inde.

§ II.

Rechute et obstination des Grecs dans le schisme. Ruine de leur empire et prise de Constantinople par les Turcs.

§ III.

Etat de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et du reste de l'Europe, gouvernée d'après les principes de la politique moderne résumés par Machiavel.

§ IV.

Soins des Pontifes romains pour sauver l'Europe au dedans et au dehors. Grand nombre de savants, d'artistes et de saints en Italie.

§ VI.

Cinquième concile général de Latran. Autres savants et saints personnages de cette époque.

DISSERTATION

Ce qu'on a dit des Papes.

TOME ONZIÈME

Livre Quatre-Vingt-Quatrième.

Du commencement de l'anarchie religieuse et intellectuelle en Allemagne (1517) au commencement du concile œcuménique de Trente (1545).

§ Ier.

Hérésie de Luther jusqu'à sa condamnation par le pape Léon X.

§ II.

Tandis que l'Allemagne se dégrade de toutes manières par l'hérésie, l'Italie et l'Espagne s'honorent en produisant des personnes et des œuvres saintes.

§ III.

Suite des hérésies de Luther ; elles sont réfutées par le roi d'Angleterre Henri VIII.

§ IV.

Mort de Léon X, Adrien VI, François Ier, Charles-Quint ; leur caractère et leur conduite à l'égard de la chrétienté menacée par les Turcs, qui s'emparent de Belgrade et de Rhodes.

DISSERTATIONS

I. Le concordat de Léon X et de François Ier.
II. Les libertés de l'Eglise gallicane d'après Pithou et Dupuy.

§ V.

Affinité entre le Mahométisme et le luthérianisme. Le moine apostat Luther se marie avec une religieuse apostate pendant que l'Allemagne nage dans le sang des paysans et des anabaptistes. Division entre Luther, Carlostadt, Zwingle, le faux prophète et le séducteur de la Suisse. Belle conduite des petits cantons primitifs.

§ VI.

La Suède, le Danemark et la Norvège entraînés dans l'apostasie par les rois et les nobles. Efforts des papes Adrien VI et Clément VII pour empêcher l'apostasie de l'Allemagne qui se brouille et se divise de plus en plus. Confession d'Ausgbourg. Luther et Mélanchton conseillent la bigamie au roi d'Angleterre et la permettent au landgrave de Hesse. Royaume des anabaptistes à Munster. Ils sont condamnés à l'extermination par les docteurs du protestantisme.

§ VII.

L'Angleterre est entraînée dans le schisme et l'hérésie par les passions impures et cruelles de son roi et par la bassesse de son parlement.

§ VIII.

Efforts de l'hérésie luthérienne pour pervertir la France. Ce qui sauve ce royaume. Genève forcée à l'apostasie par Berne Commencement de Calvin ; ses hérésies, son gouvernement à Genève. Conséquences.

§ IX.

Fin d'Erasme. Lieux théologiques de Melchior Canus. Saint Thomas de Villeneuve, saint Ignace de Loyola ; sa compagnie de Jésus. Premiers travaux et miracles de saint François-Xavier dans l'Inde.

DISSERTATIONS

I. Martin Luther et son hérésie.
II. Calvin et son hérésie.
III. Le schisme anglican.
IV. Les sociniens, leurs erreurs.

Livre Quatre-Vingt-Cinquième.

Concile œcuménique de Trente (1545 à 1564).

§ Ier.

Les dix premières sessions, de 1545 à 1564, sous le pape Paul III..

§ II.

Evénements contemporains en Europe, en Amérique et au Japon.

§ III.

Seconde reprise du concile de Trente (1550-1551). Sessions 11-16, sous Jules III.

§ IV.

De la seconde suspension du concile de Trente, (1551), à la mort de Paul IV (1559). Suite de la révolution religieuse en Allemagne, en France et en Angleterre.

§ V.

Promotion de Pie IV. Troisième reprise et fin du concile de Trente.

DISSERTATIONS

I. Les évêques annulaires ont-ils le droit inviolable de sieger dans les conciles.
II. Une bulle de Paul IV et la tyrannie pontificale.

Livre Quatre-Vingt-Sixième.

De la fin du concile de Trente (1564) à la mort du pape Clément VII (1605). — Heureux effets du concile de Trente par toute l'Eglise. Grand nombre de saints en Italie et en Espagne. Funestes suites de l'apostasie protestante en Angleterre, en Allemagne et en France. Le protestantisme dans les Pays-Bas.

DISSERTATION

Philippe II et les Gueux des Pays-Bas.

TOME DOUZIÈME

Livre Quatre-Vingt-Septième.

De 1605 mort du pape Clément VIII, pacification de la France, à 1648 pacification de l'Allemagne par le traité de Westphalie, et à 1660 mort de saint Vincent de Paul. Le monde de l'Eglise pendant le dix-septième siècle. Ce que c'est qu'un prêtre.

§ Ier.

Ce que c'est que le monde. Souffrances de l'Eglise au Japon. Elle envoie des missionnaires Jésuites en Chine.

§ II.

Le catholicisme produit de saints personnages et de saintes œuvres en Amérique et en Espagne.

§ III.

Saints personnages et saintes œuvres en France, particulièrement en Savoie, en Lorraine et en Bretagne. Saint François de Sales.

§ IV.

Saint Vincent de Paul. Etat de l'Angleterre et de la France aux maux desquelles il porte remède.

§ V.

Service éminent que saint Vincent de Paul rend à l'Eglise par son zèle éclairé contre l'hérésie janséniste. Commencement et caractère de cette hérésie.

Dissertation

Le jansénisme et la compagnie de Jésus.

§ VI.

Etat de l'Allemagne. Guerre de Trente ans. Paix de Westphalie. Conversions de protestants.

§ VII.

Etat de la religion parmi les Russes, les Grecs et les antres peuples du Levant. Mort de saint Vincent de Paul.

Livre Quatre-Vingt-Huitième.

De 1660, mort de saint Vincent de Paul, à 1730, mort du pape Benoît XIII. — L'Eglise et le monde pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, et dans les commencements du dix-huitième.

§ Ier.

En Italie, succession de bons papes; grand nombre de savants, de saints et d'artistes.

§ II.

Art, littérature, érudition, en France, en Belgique et en Lorraine; érudition viciée dans plusieurs savants par des préjugés de gallicanisme et de jansénisme.

§ III.

Louis XIV. Son caractère peint par lui-même dans ses écrits et jugé par Louis XVI. Politique de Louis XIV. Elle séduit les littérateurs de son époque, excepté Fénelon. Principes de Louis XIV sur la propriété. Influence de la politique de Louis XIV sur le clergé français, sur la conduite du roi envers le pape et les autres souverains.

§ IV.

Biographies de Bossuet et de Fénelon. Education du duc de Bourgogne. Controverse. Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme. Conduite de Bossuet envers les jansénistes. Espèce de dualisme dans Bossuet.

§ V.

Qu'est-ce que les libertés de l'Eglise gallicane? Déclaration gallicane de 1682. Ce qu'elle déclare et ce qu'elle ne déclare pas. Défense qu'en entreprend Bossuet. Ce que pense Fénelon sur ces matières.

Dissertation

La Déclaration de 1682.

§ VI.

Le fanatisme des camisards et l'incrédulité moderne, enfants naturels du protestantisme. Lettres de Fénelon au duc d'Orléans. Premiers principes de la raison humaine. Œuvres de Huet. La confusion des idées favorisées par les jansénistes.

§ VII.

Premiers germes ou plutôt symptômes d'une dissolution politique et d'une dissolution religieuse en France. Fénelon meurt en combattant l'une et l'autre. Belzunce les combat aussi à sa manière. La régénération de la France préparée par l'abbé de Rancé et par l'abbé de la Salle.

§ VIII.

L'Angleterre protestante et l'Angleterre catholique Etat du catholicisme en Ecosse. L'Irlande catholique martyrisée par l'Irlande protestante.

§ IX.

La réunion de l'Allemagne avec elle-même dans le catholicisme est entravée par le protestantisme anglais et hanovrien. Idées de Leibnitz plus admirables que sa conduite en cette matière. L'Allemagne catholique aidée de la Pologne, achève la série des croisades contre les Turcs, qui enfin commencent à s'humaniser.

§ X.

Esprit gouvernemental de l'empire russe. Témoignage de l'empire russe en faveur du Pontife romain. Etat du catholicisme en Chine, au Japon, dans l'Inde et en Corée.
Litanies péruviennes de la sainte Vierge dont il est parlé dans ce volume.

TOME TREIZIÈME

Livre Quatre-Vingt-Neuvième.

De la mort du pape Benoît XIII (1730) à la mort de saint Alphonse de Liguori et de Louise de France religieuse carmélite (1788). — L'Eglise et le monde pendant le dix-huitième siècle. Les portes de l'enfer s'efforcent de prévaloir contre l'Eglise du Christ.

§ Ier.

En Italie, succession de bons Papes ; saints et savants personnages, littérateurs et artistes distingués.

DISSERTATION

La suppression des Jésuites d'après le P. de Ravignan, par M. Louis Veuillot.

§ II.

Vie, congrégation, écrits de saint Liguori.

DISSERTATION

Saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise.

§ III.

Ce qu'il y avait de bon en France surtout dans la famille royale.

§ IV.

Ce qu'il y avait en France de corrompu ; le jansénisme soutenu des parlements.

§ V.

Philosophisme ou incrédulité moderne.

§ VI.

Etat des trônes en Europe, particulièrement en Russie, en Prusse et en Pologne.

§ VII.

Etat de l'Allemagne. Gouvernement révolutionnaire de Joseph II. Voyage de Pie VI à Vienne. Les brigands de Schiller, tableau fidèle de l'Europe intellectuelle et politique à cette époque.

§ VIII.

Etat de l'Angleterre catholique et de l'Angleterre protestante. Formation des Etats-Unis d'Amérique.

§ IX.

Décomposition sociale de la France et de l'Europe par les nobles, les magistrats, les hommes de lettres soi-disant philosophes. Réunion de la Lorraine à la France : suppression des Jésuites ; sociétés secrètes. Commencements du règne de Louis XVI.

DISSERTATION

La Franc-maçonnerie.

§ X.

Principes de vie et de guérison que renferme l'Eglise catholique, non seulement pour elle, mais pour toutes les nations malades, particulièrement la France et l'Allemagne. Progrès et souffrances de la religion en Corée, en Chine et au Tong-King. Sainte mort de Louise de France et de saint Alphonse de Liguori.

Livre Quatre-Vingt-Dixième.

La révolution française et l'Eglise catholique de 1789 à 1802.

DISSERTATIONS

I. Du libertinage comme cause de l'impiété révolutionnaire.
II. Principes de 89.
III. La constitution civile du clergé.

Livre Quatre-Vingt-Onzième.

De 1802 à 1850. — Ensemble et dénouement de l'histoire humaine.

§ Ier.

De 1802 à 1815. — Empire et chute de Napoléon Bonaparte.

§ II.

De 1815 à 1848. — Comment les hommes de cette époque, rois et peuples, profitèrent des leçons de la Providence.

§ III.

De 1848 à 1852. — L'Eglise et le monde au milieu du dix-neuvième siècle.

DISSERTATIONS

I. Le concordat.
II. De la révocation des articles organiques.

TOME QUATORZIÈME

Livre Quatre-Vingt-Douzième.

De 1852 à 1878. — L'Eglise oppose à la révolution le pape Pie IX, l'Immaculée-Conception, le Syllabus et le concile ; le monde oppose à l'Eglise les idées révolutionnaires qui aboutissent à la corruption, à la guerre, à l'invasion et à la Commune. Jugement de Dieu sur le monde dévoyé et corrompu par la révolution.

§ Ier.

Pontificat de Pie IX jusqu'au concile.

§ II.

Le concile du Vatican.

§ III.

La fin du Pontificat.

Livre Quatre-Vingt-Treizième.

L'Eglise en France, pendant le xixe siècle, assaillie par l'impiété révolutionnaire, se défend avec vigueur par la plume des savants, par les actes collectifs de l'épiscopat et par la vertu des saints. Comment son action est entravée par les théories de l'économisme et du socialisme, par les confusions téméraires du catholicisme libéral et par la conception anticanonique que lui a imposée Napoléon pour écarter le droit divin de la sainte Eglise. Etat de l'Eglise en France.

TOME QUINZIÈME

Livre Quatre-Vingt-Quatorzième.

La révolution, tenue en bride par Pie IX, se rue sur le monde. Léon XIII la combat par l'affirmation solennelle des vraies doctrines, par les tempéraments de la diplomatie. Le monde se refuse aux tempéraments et aux doctrines; par ses aveuglements et ses attentats, il appelle des catastrophes.

§ Ier.

L'avènement de Léon XIII.

§ II.

La persécution en Prusse.

§ III.

La persécution en Suisse.

§ IV.

La persécution en France.

§ V.

Le pontificat de Léon XIII.

§ VI.

L'Eglise en Amérique.

§ VII.

Les missions apostoliques; leur comparaison avec les missions protestantes.

Livre Quatre-Vingt-Quinzième,

L'Eglise gardienne de la vérité, des bonnes mœurs et de la civilisation, reste fidèle à ses dogmes, à ses lois, à ses institutions; la Révolution veut l'amener à un régime de libre pensée et de libéralisme : grand duel doctrinal entre la révolution et l'Eglise.

§ Unique.

Consacré aux écrivains laïques et ecclésiastiques de toutes les contrées du monde, spécialement de France, dans la seconde moitié du xixe siècle, pour écarter les aberrations du particularisme français.

TOME SEIZIÈME

Les cinq tables de cette histoire.

INDEX SPÉCIAL

TABLE DU PREMIER VOLUME

CONSIDÉRATIONS GÉNERALES

SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LIVRE PREMIER

ENTRE 4000 ET 6000 ANS AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

La craétion du monde et de l'homme.

LIVRE DEUXIÈME

ENTRE 4000 ET 6000 ANS AVANT L'ÈRE CHÉTIENNE

Accord des anciennes traditions avec Moïse.
Chute de l'homme. — Promesse du Rédempteur.

LIVRE TROISIÈME

ENTRE 4000 ET 6000 A 2400 ET 3000 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Le déluge, tombeau de l'ancien monde qui en ressuscite nouveau.

LIVRE QUATRIÈME

ENTRE 2400 ET 3000 A 1636 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Confusion des langues. — Dispersion des peuples. Abraham, Melchisédech et les autres patriarches, Isaac, Jacob et Joseph, figures du Christ et de son Eglise. — Ismaël, père et type des Arabes ou Bédouins.

LIVRE CINQUIÈME

DE 1635 A 1571 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Job, patriache de l'Idumée, figure et prophétie du Christ.

LIVRE SIXIÈME

DE 1571 A 1491 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Moïse, la Pâque, la sortie d'Egypte, figures prophétiques de Jésus-Christ et de son Eglise.

LIVRE SEPTIÈME.

DE 1491 A 1490 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Loi écrite, ses rapports avec le passé, le présent et l'avenir.

LIVRE HUITIÈME.

DE 1490 A 1451 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Voyage dans le désert. — Mort de Moïse. — Epreuves de l'Eglise sur la terre.

LIVRE NEUVIÈME.

DE 1451 A 1424 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Josué ou le Jésus du peuple d'Israël, figure du Jésus de l'humanité entière.

LIVRE DIXIÈME

DE 1424 A 1095 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Les Juges. — Institution de la royauté.

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

LIVRE ONZIÈME

DE 1095 A 1055 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Saül. — David. — Jonathas.

LIVRE DOUZIÈME

DE 1055 A 1014 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

David sur le trône, à la fois prophète et prophétie.

LIVRE TREIZIÈME

DE 1014 A 975 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Salomon, le Temple, figures du Christ et de son Église.

LIVRE QUATORZIÈME

DE 975 A 758 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Division d'Israël en deux royaumes. — Elie, Elisée, Josaphat, Athalie.

LIVRE QUINZIÈME

DE 758 A 721 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Monarchie universelle. — Les Prophètes commencent à écrire l'histoire future du monde — Jonas, Isaïe, Amos, Osée, Michée. — Fin du royaume d'Israël.

LIVRE SEIZIÈME.

DE 721 A 613 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Ezéchias. — Fin d'Isaïe. — Tobie. — Manassès. — Judith. — Ruine de Ninive.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

DE 613 A 588 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Josias. — Commencement de Jérémie. — Captivité de Babylone. — Nabuchodonosor voit en emblème l'histoire du monde : Daniel la lui explique. — Ezéchiel dans la Mésopotamie. — Ruine de Jérusalem et du temple.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

DE 588 A 538 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Fin de Jérémie. — Nabuchodonosor et son fils annoncent le vrai Dieu à tous les peuples de la terre. — Daniel, historien des quatre grands empires, en particulier de l'empire romain. — Chants lugubres d'Ezéchiel sur la ruine future de Tyr et de l'Egypte. — Prise de Babylone par Cyrus.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

DE 538 A 442 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Darius le Mède annonce à toute la terre le Dieu du ciel. — Cyrus ordonne le rétablissement de son temple à Jérusalem et renvoie les Juifs dans leur pays. Daniel prédit l'époque du Christ, la guerre des Perses avec les Grecs, l'histoire des successeurs d'Alexandre. — Artaxerce-Longue-Main prend pour femme Esther, pour premier ministre Mardochée, envoie Esdras et Néhémias relever les murs de Jérusalem. — Fin des prophètes.

LIVRE VINGTIÈME.

Les philosophes, les poëtes et les historiens de la Gentilité.

LIVRE VINGT-ET-UNIÈME

DE 442 A 142 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Accomplissement des prophéties sur l'empire des Perses et sur celui des Grecs. — Machabées.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

DE 147 A 7 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Accomplissement des prophéties sur l'empire des Romains. Préparation du monde à l'avènement du Christ.

TABLE DU TROISIÈME VOLUME

LIVRE VINGT-TROISIÈME

Jésus Christ.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

Histoire naturelle du christianisme, autrement, à raisonner d'après deux faits bien notoires quelle est la manière la plus naturelle d'expliquer le catholicisme et son histoire.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

DE L'AN 29 A L'AN 66 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Les apôtres fondent l'Eglise.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

DE L'AN 66 A L'AN 100 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Les Romains détruisent Jérusalem. — Saint Jean prédit la chute et le démembrement de l'empire des Romains.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME

DE L'AN 100 A L'AN 197 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Rome idolâtre persécute l'Eglise ; l'Eglise régénère le genre humain.

LIVRE VINGT-HUITIÈME

DE L'AN 197 A L'AN 230 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Commencement de la vengeance de Dieu sur Rome idolâtre. — L'Eglise, toujours persécutée, continue toujours la régénération du genre humain.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME

DE 230 A 284 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Continuation de la vengeance de Dieu sur Rome idolâtre, et de la régénération du genre humain par l'Eglise toujours persécutée.

LIVRE TRENTIÈME

DE 285 A 313 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Dernier combat entre Rome idolâtre et l'Eglise du Christ. Triomphe de l'Eglise.

TABLE DU QUATRIÈME VOLUME

LIVRE TRENTE ET UNIÈME

DE L'AN 313 A L'AN 326 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Après avoir combattu pour l'unité de Dieu, l'Eglise combat pour la divinité du Christ et pour sa propre unité. — Premier concile œcuménique.

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

DE L'AN 326 A L'AN 356 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Eglise, personnifiée dans saint Athanase, n'a pas moins à souffrir de la légèreté et de l'inconstance de Constantin que de la cruauté de Sapor, roi des Perses, et trouve son salut dans la prééminence de l'évêque de Rome, le pape saint Jules.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME

DE L'AN 343 A L'AN 361 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'Église persécutée par Constance et par Sapor, enfante ses plus grands docteurs.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME

DE L'AN 361 A 363 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Julien l'Apostat. — Preuve expérimentale que le paganisme et sa philosophie ne sont qu'inanité, et que le christianisme seul possède la vérité et la vie.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

DE LA MORT DE JULIEN L'APOSTAT, 363, A CELLE DE L'EMPEREUR VALENS, 378.

Les églises affligées d'Orient n'attendent leur salut que de l'Occident et de Rome, et les nations barbares commencent à exécuter la justice de Dieu sur le monde païen.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

DE L'AN 378 A L'AN 393 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'empereur Théodose et l'archevêque de Milan, saint Ambroise. — Ce que c'est qu'un évêque.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

DE L'AN 393 A L'AN 410 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Rome païenne s'en va avec le vieux monde, Rome chrétienne la remplace avec un monde nouveau, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et Synésius, saint Chrysostome et saint Épiphane

LIVRE TRENTE-HUITIÈME

DU SAC DE ROME PAR ALARIC, 410, A LA MORT DE SAINT AUGUSTIN, 430

Dieu brise la ville et l'empire de Rome païenne pour en faire sortir Rome chrétienne, avec des nations et des royaumes chrétiens.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME

DE L'AN 430 A L'AN 433 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'Eglise catholique maintient sa doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque de Nestorius. — Concile d'Ephèse. — Le pape Célestin. — Autorité du siège apostolique.

LIVRE QUARANTIÈME.

DE L'AN 433 A L'AN 453 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église maintient la doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque d'Eutychès. — Concile de Chalcédoine. — Le pape saint Léon. — Mort d'Attila.

LIVRE QUARANTE ET UNIÈME

DE L'AN 453 A 480 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'empire romain meurt en Occident. Il ne reste plus de société vivante que l'Église catholique.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

DE L'AN 480 A 496 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique, désolée en Italie par la guerre des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, persécutée en Afrique par la cruauté des Vandales, en Arménie par la perfidie des Perses, enfante dans les Gaules la première des nations chrétiennes, la nation française.

TABLE DU CINQUIÈME VOLUME

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME

DE L'AN 496 A 519 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Les églises d'Occident, unies au Pontife romain, adoucissent les mœurs et les révolutions des peuples barbares ; les églises d'Orient, désunies et désolées par leur servilisme politique, retrouvent l'union et la paix dans leur soumission au même Pontife.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME

DE L'AN 519 A L'AN 536 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Autorité du Pape en Orient. — Grand nombre de saints dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande. — Une foule d'illustres Arabes souffrent la mort pour Jesus-Christ dans l'Arabie Heureuse. — L'Eglise respire en Afrique. — Ouvrages et martyre de Boëce. — Législation de Justinien, qui l'énerve par son exemple et ses variations. — Saint Benoît, sa législation plur parfaite que celle de Justiuien.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME

DE L'AN 536 A L'AN 574 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Le vieux monde s'écroule tout à fait en Occident, avec la vieille Rome, sous les coups de Totila ; le monde nouveau s'y forme et s'y propage par l'Eglise romaine et les moines, entre autres par le consul romain Cassiodore, l'un d'eux. — Justinien et les Grecs, par leur manie incurable d'innover et de brouiller, entravent l'Occident dans sa régénération, et préparent l'Orient à une irrémédiable décadence.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

DE L'AN 574 A L'AN 590 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Commencements de saint Grégoire le Grand.— Conversion des Visigoths d'Espagne. — Etat de la religion parmi les Francs des Gaules, où fleurit saint Grégoire de Tours.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME

DE L'AN 590 A L'AN 604 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Pontificat du pape saint Grégoire le Grand, l'apôtre et le civilisateur de la nation anglaise.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME

DE LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, 604, A LA MORT DE L'EMPEREUR HÉRACLIUS, 641

Accomplissement progressif des prophéties de Daniel sur les empires de la terre — Hérésie et empire antichrétien de Mahomet, enfant naturel des hérésies grecques. — Saint Jean l'Aumônier. — Saint Athanase persan. — Saint Anasthase le Sinaïte. — Le pape Honorius. — Saint Sophrone de Jérusalem. — Saint Isidore de Séville et autres saints d'Espagne. — Grand nombre de saints en France. — La nation anglaise continue à se civiliser par de saints moines. — L'Occident grandit par la foi ; l'Orient déchoit de plus en plus par l'hérésie.

LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME

DE LA MORT DE L'EMPEREUR HÉRACLIUS, 641, A LA MORT DE L'EMPEREUR CONSTANT II, 668

L'Orient continue à dépérir, l'Occident à se sanctifier l'un par son peu d'union, l'autre par son union plus intime avec l'Eglise romaine. — Fin du royaume de Perse. Le christianisme à la Chine. — L'abbé saint Maxime de Constantinople. — L'hérésie grecque du monothélisme condamnée par les papes Théodore et saint Martin. — Le pape saint Martin martyrisé par l'empereur grec. — Saints évêques et conciles d'Espagne. Grand nombre de saints et de monastères en France. — Saints rois et saints évêques en Angleterre.

LIVRE CINQUANTIÈME.

DE LA MORT DE L'EMPEREUR CONSTANT II, 668, A LA FIN DU SEPTIÈME SIÈCLE 698.

L'Angleterre, catholique par son union avec l'Eglise romaine, devient un asile des lettres et des arts, et une pépinière de saints et d'Apôtres pour l'Allemagne. — Grand nombre de saints en France, particulièrement dans l'Austrasie : — Saint Léger mis à mort par Ebroïn, et horriblement calomnié par un écrivain moderne. — Election et règne de Wamba, conciles et saints d'Espagne. — Formation de la nation des Maronites. Le monothélisme condamné par le pape saint Agathon et par le sixième concile œcuménique. Servilité sophistique du concile grec *in Trullo*.

LIVRE CINQUANTE ET UNIÈME

DES COMMENCEMENTS DU HUITIÈME SIÈCLE A LA MORT DE L'EMPEREUR LÉON L'ISAURIEN ; DE CHARLES-MARTEL ET DU PAPE SAINT GRÉGOIRE III, 741

La foi, l'humanité, le bon sens quittent de plus en plus l'Orient pour se fixer dans l'Occident et lui assurer l'empire du monde. — L'Angleterre catholique, illustrée par la doctrine et la sainteté du vénérable Bède et de ses contemporains, travaille avec succès, secondée par les Francs d'Austrasie, à la conversion et civilisation de l'Allemagne, païenne et barbare. — Les Francs d'Austrasie et d'Aquitaine, sous la conduite de l'Austrasien Charles-Martel, sauvent la France, l'Europe et l'humanité de la barbarie mahométane. — Les Pontifes romains maintiennent en Occident, contre les empereurs iconoclastes de Constantinople, le bon sens et la foi catholiques, que saint Jean Damascène soutient au milieu des Musulmans.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME

DE L'AN 741 A L'AN 755 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Le monde achève de se constituer chrétiennement en Occident par l'indépendance même temporelle de l'Eglise romaine. — Changement pacifique de dynastie chez les Francs. — Révolutions fréquentes et meurtrières chez les Mahométans, les Grecs, les Chinois. — Le modèle des héros de la Chine est un chrétien. — Science de saint Jean Damascène, défendant la foi chrétienne contre les sectateurs de Mahomet et contre les Grecs iconoclastes.

TABLE DU SIXIÈME VOLUME

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME

DE L'INDÉPENDANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE ROMAINE, 755, AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, PAR LE PAPE SAINT LÉON III, DANS LA PERSONNE DE CHARLEMAGNE, 800.

Cruelles folies de l'empereur grec Copronyme. — Vie et martyre de saint Etienne d'Auxence. — Derniers travaux et martyre de saint Boniface. — Institution canoniale de saint Chrodegang de Metz. — Les rois lombards, voulant asservir l'Eglise romaine, ne font que compléter son indépendance, même temporelle, et se ruiner elles-mêmes. — Charlemagne et Witikind. — L'Eglise romaine donne les principaux éléments de leur constitution politique aux Anglais. — Septième concile œcuménique. — Charlemagne et ses amis les papes Adrien et saint Léon, lequel constitue en lui l'Europe chrétienne, et par là même le monde.

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

DE L'AN 800 A L'AN 814 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Charlemagne et son siècle. — Ce que c'est qu'un empereur catholique.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

DE LA MORT DE CHARLEMAGNE, 814, A LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840.

En Occident, sous les descendants de Charlemagne, la guerre civile est plus pacifique et plus honorable que la paix des empereurs grecs de Constantinople et des califes musulmans de Bagdad.

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME

DE LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840, A LA MORT DE L'EMPEREUR LOTHAIRE ET DU PAPE SAINT LÉON IV, EN 855.

L'empire des Francs se désunit en plusieurs royaumes. L'Eglise seule maintient l'unité intellectuelle et sociale dans l'Occident et dans le reste du monde.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME

DE LA MORT DU PAPE SAINT LÉON IV, 855, A LA FIN DU HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, 870.

En Occident, princes médiocres; en Orient, princes détestables. — Ce qu'il y a de faux chez les Grecs se personnifie dans Photius ce qu'il y a de bon, dans saint Ignace. — Les papes saint Nicolas Ier et Adrien II soutiennent partout ce qu'il y a de bon et combattent ce qu'il y a de mauvais. — Civilisation chrétienne des Scandinaves, des Bulgares et des Slaves. — Martyrs en Espagne. — Au huitième concile œcuménique, dernier d'Orient, les Grecs condamnent d'avance leur schisme à venir, dans celui de Photius.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

DE LA FIN DU HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, 870, A LA SECONDE ET DERNIÈRE EXPULSION DE PHOTIUS ET SON REMPLACEMENT PAR LE PATRIARCHE ÉTIENNE EN 886.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME

DE LA FIN DU SCHISME DE PHOTIUS, 886, A LA CONVERSION DES NORMANDS, 922, ET DE LA RÉUNION DE L'ÉGLISE DE CONSTANTINOPLE AVEC ELLE-MÊME PAR LES LÉGATS DE JEAN X.

Ce que l'on appelle le siècle de fer, et ce qu'il en est.

LIVRE SOIXANTIÈME

DE LA CONVERSION DES NORMANDS, 922, AU COURONNEMENT DE L'EMPEREUR OTHON I[er], 962.

Quarante ans du dixième siècle.

LIVRE SOIXANTE-ET-UNIÈME

DE LA TRANSLATION DE L'EMPIRE D'OCCIDENT, 962, JUSQU'A LA TRANSLATION FINALE DE LA ROYAUTÉ EN FRANCE, DE LA SECONDE DYNASTIE A LA TROISIÈME, VERS LA FIN DU DIXIÈME SIÈCLE, 991

Les papes transfèrent l'empire d'Occident aux princes d'Allemagne, dont le premier, cédant à de mauvais conseils, commence par faire un anti-pape. — Grands et saints personnages par toute l'Eglise. — La nonne Roswith, au fond de l'Allemagne, écrit, en latin élégant et correct, des comédies chrétiennes. — Le moine Gerbert d'Aurillac étudie et enseigne les sciences, avec l'applaudissement de tous ses contemporains. — Les Russes se convertissent avec leur grand-duc Wladimir. — La troisième dynastie de France succède à la seconde d'une manière peut-être unique dans l'histoire. — Révolutions beaucoup moins fréquentes et moins sanglantes chez les nations catholiques de l'Occident que chez les Grecs de Constantinople, les Musulmans de Bagdad et les peuples de la Chine.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÈME

DE 991 A 1024

L'empereur saint Henri et son époque.

TABLE DU SEPTIÈME VOLUME

LIVRE SOIXANTE-TROISIÈME

DE 1024 A 1051.

Le pape saint Léon IX et son époque.

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME

DE 1054 A 1073.

Les papes Victor II et Etienne IX, Nicolas II, Alexandre II et le cardinal Hildebrand.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME

DE L'AN 1073 A L'AN 1085

Le pape saint Grégoire VII. — L'Eglise de Dieu maintient sa divine indépendance, avec la juste liberté des peuples chrétiens, contre le despotisme païen du roi teutonique.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME

DE LA MORT DU PAPE SAINT GRÉGOIRE VII, 1085, A LA MORT DE HENRI, EX-ROI D'ALLEMAGNE, 1106

Les Papes défendent la chrétienté et contre le despotisme des rois allemands et contre l'invasion des peuples mahométans. — Première croisade.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME

DE LA MORT DE HENRI IV, EX-ROI, EX-EMPEREUR D'ALLEMAGNE, 1106, A LA MORT DE SON FILS HENRI V, ET L'EXTINCTION DE LEUR DYNASTIE, 1125.

Les Papes continuent à défendre la chrétienté au dedans et au dehors. — Commencements de saint Bernard.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME

DE L'AN 1125 A 1153.

§ II.

La papauté trouve dans saint Bernard un puissant soutien.

§ III.

Saint Bernard maintient contre Abailard la pureté de la foi catholique, illustrée par les travaux de Pierre de Saint-Victor, et de plusieurs autres écrivains remarquables.

§ IV

Travaux apostoliques de saint Bernard. — Deuxième croisade. — Vénération des peuples pour le saint abbé. — Sa mort.

TABLE DU HUITIÈME VOLUME

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

DE LA MORT DE SAINT BERNARD, 1153, A LA MORT DU PAPE ALEXANDRE III, 1181.

L'Eglise de Dieu, en maintenant sa liberté et son indépendance contre les hommes qui mettent la force au-dessus de la vérité et de la justice maintient la liberté et l'indépendance de tous les peuples chrétiens.

§ Ier.

Pontificats d'Anastase IV et d'Adrien IV.

§ II.

Pontificat d'Alexandre III.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME

DE LA MORT DU PAPE ALEXANDRE III, 1181, A L'AVÈNEMENT DU PAPE INNOCENT III, 1190.

Caractère et mouvement général des différents peuples de l'univers à la fin du douzième siècle.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

DE 1198 A 1216.

Pontificat d'Innocent III. — Ce que c'était que le Pape au moyen âge.

§ Ier.

Commencements d'Innocent III.

§ II.

Sollicitude générale d'Innocent III sur tous les pays de l'Europe.

§ III.

Sollicitude particulière d'Innocent III sur l'Orient.

§ IV

§ V.

Secours nouveaux que Dieu envoie à son Eglise.

§ VI.

Affaire de l'empire et de Jean Sans-Terre.

§ VII.

Affaires d'Orient.

§ VIII

Affaires d'Occident. — Quatrième concile général de Latran.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

DE LA MORT DU PAPE INNOCENT III, 1216, A LA MORT DU PAPE HONORIUS III, 1227

L'Esprit de Dieu, qui est toujours avec son Eglise, y réforme le clergé et le peuple, par saint Dominique et saint François.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME

DE L'AN 1227 A L'AN 1250

Les Papes défendent et affermissent, contre le césar allemand Frédéric II, l'indépendance spirituelle de l'Eglise catholique, et par suite, l'indépendance temporelle de tous les rois et peuples chrétiens.

§ Ier.

Pontificats de Grégoire IX et de Célestin IV.

TABLE DU NEUVIÈME VOLUME

§ II.

Pontificat d'Innocent IV.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME,

DE 1250 A 1270.

L'Église, après avoir triomphé de toutes les erreurs, organise l'accord de toutes les sciences par les travaux de saint Thomas et de ses contemporains, en même temps qu'elle subjugue l'admiration des siècles par les vertus de saint Louis, roi de France.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIÈME

DE 1270 A 1276.

Le pape saint Grégoire X. Ses relations avec l'empereur de la Chine. Tient le deuxième concile œcuménique de Lyon, y réconcilie les Grecs avec l'Eglise romaine, et confirme l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire d'Occident.

LIVRE SOIXANTE-SEIZIÈME.

DE LA MORT DU PAPE SAINT GRÉGOIRE X, 1276, AU JUBILÉ SÉCULAIRE DE 1300.

Pontificats d'Innocent V, d'Adrien V, de Jean XXI, de Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV, Célestin V, Boniface VIII. — Relations du Saint-

LIVRE SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME.

DU GRAND JUBILÉ SOUS BONIFACE VIII, 1300, AU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE, 1311.

Constitution divine de la chrétienté. — Origine de la confédération suisse. — Etat du catholicisme en Chine. — Dégénération des Grecs. — Démêlé de Philippe le Bel avec Boniface VIII — Affaire des Templiers. — Concile œcuménique de Vienne.

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME

DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE, 1311, A LA MORT DE L'EMPEREUR HENRI VII, DU PAPE CLÉMENT V ET DU ROI PHILIPPE LE BEL, 1314.

Grand nombre de saints dans l'Eglise, malgré les troubles de l'Eglise.

LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME

DE LA MORT DE CLÉMENT V, 1314, A LA MORT D'URBAIN V, 1370

Séjour des Papes à Avignon.— Sort de la postérité de Philippe le Bel.— Double élection dans l'empire d'Allemagne — Origine de la politique moderne — Baisse dans les idées et les caractères — Schisme de Louis de Bavière. — Archevêque catholique à Péking. — Correspondance de l'empereur de la Chine, chef des Tartares, avec le Pape.— Etat des lettres et arts en Italie. Le Dante. — L'Italie également féconde en saints.— Relations filiales de l'Arménie avec le Pontife romain. — La Poméranie demande à être fief de l'Eglise romaine — Mort funeste de Louis de Bavière. — Guerre civile entre la France et l'Angleterre. — Différence de la théologie mystique en Occident et en Orient.

LIVRE QUATRE-VINGTIÈME

DE L'AN 1370 A L'AN 1378.

Pontificat de Grégoire XI. — Vie de sainte Brigitte de Suède et de sainte Catherine de Sienne

TABLE DU DIXIÈME VOLUME

LIVRE QUATRE-VINGT-ET-UNIÈME

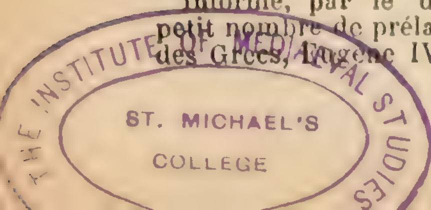
DE LA MORT DE GRÉGOIRE XI, 1378, A LA MORT DE MARTIN V, 1431

Grand schisme d'Occident. — Concile de Constance. —Réunion de toute l'Eglise sous le pape Martin V.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

DE L'AN 1431 A L'AN 1447.

Du salut de la France par Jeanne d'Arc, à la réunion des chrétiens d'Orient avec l'Eglise romaine sous le pape Eugène IV. — Concile de Bâle. — Concile œcuménique de Florence.



LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

DE 1447, MORT D'EUGÈNE IV, A 1517, CINQUIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

Fin de ce qu'on appelle le moyen âge. Commencement de l'âge moderne.

§ Ier.

Résultats inattendus et prodigieux des croisades. — Invention de l'imprimerie. — Découverte du nouveau monde. — Le cardinal Ximenès. — Inquisition d'Espagne. — Découvertes des Portugais dans l'Inde.

§ II

Rechute et obstination des Grecs dans le schisme. — Ruine de leur empire et prise de Constantinople par les Turcs.

§ III

Etat de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et du reste de l'Europe, gouvernée d'après les principes de la politique moderne résumée par Machiavel.

§ IV.

Soins des Pontifes romains pour sauver l'Europe au dedans et au dehors. Grand nombre de savants, d'artistes et de saints en Italie.

§ V.

Cinquième concile général de Latran. — Autres savants et saints personnages de cette époque.

TABLE DU ONZIÈME VOLUME

LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME

DE 1517 A 1545

Commencement de l'anarchie religieuse et intellectuelle en Allemagne. — Commencement du concile œcuménique de Trente.

§ Ier

Hérésies de Luther, jusqu'à sa condamnation par le pape Léon X.

§ II.

Tandis que l'Allemagne se dégrade de toutes manières par l'hérésie, l'Italie et l'Espagne s'honorent en produisant des personnes et des œuvres saintes.

§ III.

Suite des hérésies de Luther, elles sont réfutées par le roi d'Angleterre, Henri VIII.

§ IV

Mort de Léon X. Adrien VI, François Ier, Charles-Quint. Leur caractère et leur conduite à l'égard de la chrétienté menacée par les Turcs, qui s'emparent de Belgrade et de Rhodes

§ V.

Affinité entre le mahométisme et le luthéranisme. Le moine apostat Luther se marie avec une religieuse apostate, pendant que l'Allemagne nage dans le sang des anabaptistes. Division entre Luther, Carlostadt et Zwingle. Le faux prophète et séducteur de la Suisse. Belle conduite des petits cantons primitifs.

§ VI.

La Suède, le Danemark et la Norwège, entraînés dans l'apostasie par les rois et les nobles. Efforts des papes Adrien VI et Clément VII pour empêcher l'apostasie de l'Allemagne, qui se brouille et se divise de plus en plus. Confession d'Augsbourg. Luther et Mélanchton conseillent la bigamie au roi d'Angleterre et la permettent au Landgrave de Hesse. Royaume des anabaptistes à Munster : sont condamnés à l'extermination par les docteurs du protestantisme.

§ VII

L'Angleterre entraînée dans le schisme et l'hérésie par les passions impures et cruelles de son roi et par la bassesse de son parlement.

§ VIII

Efforts de l'hérésie luthérienne pour pervertir la France, ce qui sauve ce royaume Genève forcée à l'apostasie par Berne. Commencement de Calvin, ses hérésies, son gouvernement à Genève : conséquences.

§ IX.

Fin d'Erasme. Lieux théologiques de Melchior Canus. Saint Thomas de Villeneuve, saint Ignace de Loyola : sa Compagnie de Jésus. Premiers travaux et miracles de saint François-Xavier dans l'Inde.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME

DE L'AN 1545 A 1564.

Concile œcuménique de Trente.

§ Ier.

Les dix premières sessions, de 1545 à 1549, sous le pape Paul III

§ II

Evénements contemporains en Europe, en Amérique et au Japon.

§ III.

De 1550 à 1551. Seconde reprise du concile de Trente. Sessions 11-16, sous Jules III.

§ IV.

De la seconde suspension du concile de Trente, 1551, à la mort de Paul IV, 1559 : suite de la révolution religieuse en Allemagne, en France et en Angleterre.

§ V

Promotion de Pie IV. Troisième reprise et fin du concile de Trente.

LIVRE QUATRE-VINGT-SIXIÈME

DE 1564, FIN DU CONCILE DE TRENTE, A 1605 MORT DU PAPE CLÉMENT VIII.

Heureux effets du Concile de Trente par toute l'Eglise. — Grand nombre de saints en Italie et en Espagne. — Funestes suites de l'apostasie protestante en Angleterre, en France et en Allemagne.

TABLE DU DOUZIÈME VOLUME

LIVRE QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

DE 1605, MORT DU PAPE CLÉMENT VIII, PACIFICATION DE LA FRANCE, A 1650, PACIFICATION DE L'ALLEMAGNE PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE, ET A 1660, MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Le monde et l'Eglise pendant le dix-septième siècle. — Ce que c'est qu'un prêtre.

§ Ier.

Ce que c'est que le monde. — Souffrances de l'Eglise au Japon. — Elle envoie des missionnaires jésuites en Chine.

§ II.

Le catholicisme produit de saints personnages et de saintes œuvres en Amérique et en Espagne.

§ III

Saints personnages et saintes œuvres en France, particulièrement en Savoie, en Lorraine et en Bretagne. — Saint François de Sales.

§ IV.

Saint Vincent de Paul. — Etat de l'Angleterre et de la France, aux maux desquelles il porte remède.

§ V

Service éminent que Vincent de Paul rend à l'Eglise par son zèle éclairé contre l'hérésie janséniennne. Commencements et caractère de cette hérésie.

§ VI.

Etat de l'Allemagne. Guerre de trente ans. Paix de Westphalie. Conversions de protestants

§ VII.

État de la religion catholique parmi les Russes, les Grecs et les autres peuples du Levant. Mort de saint Vincent de Paul.

LIVRE QUATRE-VINGT-HUITIÈME

DE 1660, MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL, A 1730, MORT DU PAPE BENOIT XIII

L'Église et le monde pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et dans les commencements du dix-huitième.

§ Ier

En Italie, succession de bons Papes. Grand nombre de savants, de saints et d'artistes.

§ II.

Arts, littérature, érudition en France, en Belgique et en Lorraine : Erudition viciée dans plusieurs savants par des préjugés de gallicanisme et de jansénisme.

§ III.

Louis XIV, son caractère, peint par lui-même dans ses écrits, et jugé par Louis XVI — Politique de Louis XIV : elle séduit les littérateurs de son époque, excepté Fénelon. — Principes de Louis XIV sur la propriété. — Influence de la politique de Louis XIV sur le clergé français, sur la conduite du roi envers le Pape et les autres souverains.

§ IV

Biographies de Bossuet et de Fénelon. — Education du duc de Bourgogne. — Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme. — Conduite de Bossuet envers les jansenistes. — Espèce de dualisme dans Bossuet.

§ V.

Qu'est-ce que les libertés de l'Eglise gallicane ? — Declaration gallicane de 1682. Ce qu'elle déclare et ce qu'elle ne déclare pas. Défense qu'en entreprend Bossuet. — Ce que Fénelon pense sur ces matières.

§ VI.

Le fanatisme des camisards et l'incrédulité moderne enfants naturels du protestantisme. — Lettres de Fénelon au duc d'Orléans. — Premiers principes de la raison humaine. — Œuvres de Huet. — La confusion des idées, favorisée par le jansénisme.

§ VII.

Premiers germes d'une dissolution politique et d'une dissolution religieuse en France — Fénelon meurt en combattant l'une et l'autre. Belsunce les combat à sa manière.—La régénération de la France, préparée par l'abbé de Rancé et l'abbé de la Salle.

§ VIII

L'Angleterre protestante et l'Angleterre catholique — Etat du catholicisme en Ecosse — L'Irlande catholique martyrisée par l'Angleterre protestante.

§ IX.

La réunion de l'Allemagne avec elle-même dans le catholicisme est entravée par le protestantisme anglais et hanovrien. — Idées de Leibnitz, plus admirables que sa conduite en cette matière. — L'Allemagne catholique, aidée de la Pologne, achève la série des croisades contre les Turcs, qui enfin commencent à s'humaniser.

§ X

Esprit gouvernemental de l'empire russe. Témoignage de l'Eglise russe en faveur des Pontifes romains. — Etat du catholicisme en Chine, au Japon, dans l'Inde et en Corée.

TABLE DU TREIZIÈME VOLUME

LIVRE QUATRE-VINGT-NEUVIÈME

DE 1730, MORT DU PAPE BENOIT XIII, A 1788, MORT DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI ET DE LOUISE DE FRANCE, RELIGIEUSE CARMÉLITE.

L'Eglise et le monde pendant le dix-huitième siècle. — Les portes de l'enfer s'efforcent de prévaloir contre l'Eglise du Christ.

§ Ier

En Italie, succession des bons Papes : saints et savants personnages, littérateurs et artistes distingués.

§ II.

Vie, congrégation, écrits de saint Liguori

§ I.I.

Ce qu'il y avait de bon en France, surtout dans la famille royale.

§ IV

Ce qu'il y avait en France de chancreux : le jansénisme soutenu des parlements.

§ V

Philosophisme ou incrédulité moderne.

§ VI

Etat des trônes en Europe, particulièrement en Russie, en Prusse et en Pologne.

§ VII.

Etat de l'Allemagne. Gouvernement révolutionnaire de Joseph II. Voyage de Pie VI à Vienne. Les Brigands de Schiller, tableau fidèle de l'Europe intellectuelle et politique à cette époque.

§ VIII.

Etat de l'Angleterre catholique et de l'Angleterre protestante Formation des Etats-Unis d'Amérique.

§ IX.

Décomposition sociale de la France et de l'Europe, par les nobles, les magistrats, les hommes de lettres soi-disant philosophes. Réunion de la Lorraine à la France. Suppression des Jésuites, sociétés secrètes. Commencement du règne de Louis XVI.

LIVRE QUATRE-VINGT-DIXIÈME

DE 1789 A 1802.

La révolution française et l'Eglise catholique de 1789 à 1802.

LIVRE QUATRE VINGT-ONZIÈME

DE 1802 A 1852.

Ensemble et dénoûment de l'histoire humaine.

§ Ier.

De 1802 à 1815.
Empire et chute de Napoléon Bonaparte.

§ II.

De 1815 à 1848. Comment les hommes de cette époque, rois et peuples, profitèrent des leçons de la providence.

§ III

De 1848 à 1852. — L'Eglise et le monde au milieu du dix-neuvième siècle.

TABLE DU QUATORZIÈME VOLUME

LIVRE QUATRE-VINGT-DOUZIÈME

DE 1846 A 1878.

L'Eglise oppose à la Révolution le Pape Pie IX, l'Immaculée-Conception, le Syllabus et le Concile ; le monde oppose à l'Eglise les idées révolutionnaires qui aboutissent à la corruption, à la guerre, à la commune. Jugement de Dieu sur le monde.

§ I.

Le Pontificat de Pie IX.

§ II.

Le Concile du Vatican.

§ III.

La fin du Pontificat de Pie IX.

LIVRE QUATRE-VINGT-TREIZIÈME

L'Église, en France, pendant le XIX[e] siècle, livrée à l'impiété révolutionnaire, se défend avec vigueur par la plume des savants, par les actes collectifs de l'épiscopat et par les vertus des saints. Comment l'impiété travaille à la détruire comme puissance catholique, en la corrompant, l'asservissant et en la livrant à l'étranger.

TABLE DU QUINZIÈME VOLUME

LIVRE QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME

DE 1870 A 1900

La Révolution, tenue en bride par Pie IX, se rue sur le monde. Le successeur de Pie IX, Léon XIII, la combat par l'affirmation solennelle des vraies doctrines et par les tempéraments de la diplomatie. Le monde se refuse aux tempéraments diplomatiques et aux affirmations dogmatiques ; par ses aveuglements et ses attentats, il prépare de grandes catastrophes et appelle une révolution.

§ I.

La mort de Pie IX et l'élection de Léon XIII.

§ II.

La persécution en Prusse.

§ III.

La persécution en Suisse.

§ IV.

La persécution en France.

§ V.

Le pontificat de Léon XIII.

§ VI.

L'Eglise en Amérique.

§ VII.

Les missions pour la propagation de la foi.

LIVRE QUATRE-VINGT-QUINZIÈME

1800-1900

L'Église, comme gardienne de la vérité, des bonnes mœurs et de la vraie civilisation, reste fidèle à ses dogmes, à ses lois, à ses institutions ; la Révolution veut l'amener à un régime de libre-pensée et de libéralisme : grand duel entre la Révolution et l'Église.

TABLES DES PAPES

SÉRIE DES PAPES

Biographies. — Série Chronologique des Pontifes romains. — Liste alphabétique des Papes.

De tous les instruments de l'histoire, la chronologie est sans contredit l'un des plus importants. Mais entre toutes les chronologies, celle des Papes mérite une attention particulière de la part du prêtre et du théologien. Car si l'Eglise catholique est la société la plus parfaite et dont la connaissance est le plus nécessaire au chrétien qui étudie la science divine, on peut dire que cette Eglise est surtout visible dans la suite des Pontifes romains. Par eux, en effet, elle agit sur le monde, et fait sentir sa puissance dans l'univers entier.

Le Pontife romain est de droit divin le chef de l'Eglise et le centre de l'unité, le successeur de Pierre, le vicaire du Christ, le Père et le docteur de tous les chrétiens. Il a dans toute l'Eglise la primauté d'honneur et de juridiction. Au-dessus de tous par son éminente dignité, il a pleine et entière autorité pour paître, régir et gouverner toute l'Eglise : *Pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam... plenam potestatem* (1) C'est en vertu de ce pouvoir que le Pape juge infailliblement les controverses de la foi, établit les lois ecclésiastiques, modère par de sages dispenses ce que ces lois auraient de trop difficile, frappe d'anathème ceux qui refuseraient de lui obéir, évoque à son tribunal les causes ecclésiastiques de majeure importance, reçoit les appels dans toute l'Eglise.

C'est encore le Pontife romain qui, en vertu de sa juridiction supérieure, absout tous ceux qu'il juge à propos d'absoudre, ouvre aux fidèles le trésor inépuisable des indulgences, convoque les conciles généraux et les préside soit par lui-même, soit par ses légats, confirme ou réforme les conciles particuliers. Et comme il est aussi bien le pasteur des pasteurs que le gardien des brebis, le soin et la surveillance des évêques fait partie de sa sollicitude. C'est lui qui les crée, les transfère, restreint ou augmente leur autorité, les dépose s'ils sont coupables, les rétablit dans leurs sièges, fonde de nouveaux évêchés, en réunit plusieurs en un seul, divise un évêché en plusieurs.

Au Pontife romain appartient d'établir, d'approuver de corriger ou de changer les formules liturgiques, d'approuver les ordres religieux, de les confirmer ou même de les supprimer pour de justes causes, d'inscrire au nombre des bienheureux et des saints les hommes insignes par leur piété, d'envoyer des missionnaires dans le monde entier, etc , etc. (2).

L'influence de la papauté sur la société civile présente aussi matière à des études du plus haut intérêt. On y apprend comment les Pontifes romains ont été les agents suprêmes de la civilisation, les créateurs de la monarchie et de l'unité européennes, les conservateurs de la science et des arts, les fondateurs et les protecteurs nés de la liberté civile, les destructeurs de l'esclavage, les ennemis du despotisme, les infatigables soutiens de la souveraineté, le fléau de l'anarchie, les bienfaiteurs du genre humain (3) Nous n'insisterons pas davantage sur ce dernier ordre d'idées qui tient plus à l'histoire qu'à la théologie ou au droit canonique. Ces courtes observations suffiront pour faire apprécier la valeur de la chronologie des Papes dans l'économie des sciences ecclésiastiques.

(1) *Concil. Florentinum.* Labbe, tome XVIII, col. 526-527. — (2) Devoti, *Inst. Can.*, tome I, page 145. — (3) J. de Maistre. *Du Pape*, tome. II, liv. IV. — Conclusion, p. 283, éd. de Lyon, 1821.

I

AUTEURS QUI ONT ÉCRIT SUR L'HISTOIRE ET LA VIE DES PAPES

La succession des Pontifes romains nous a été conservée par saint Irénée au deuxième siècle, dans son traité *Adversus hæreses* (lib. III, cap. III), et par Eusèbe, au quatrième, dans sa *Chronique*. Le premier monument qui présente un essai de biographie des Papes est un manuscrit du quatrième siècle, connu sous le nom de *Catalogue de Libère*, parce qu'il s'arrête à ce Pontife, qui vivait encore lorsque ce précieux travail fut compilé. On sait que Libère monta sur le Saint Siège en 352, et mourut en 366. Le Catalogue de Libère fut d'abord publié par le P. Gilles Boucher, jésuite, en 1634, dans son célèbre commentaire sur le Cycle Paschal de Victorius d'Aquitaine. *Anvers*, 1634. Il a été reproduit depuis par le P. Henschenius, en tête du premier tome d'Avril des *Acta Sanctorum*, par Schelestrate, *Antiquitas Ecclesiæ illustrata*, par le P. Papebroch, dans son grand travail sur la chronologie des Papes, par François Bianchini, dans son édition d'Anastase, etc.

Le second recueil biographique des Pontifes romains est appelé la *Chronique de Félix IV*, parce qu'il s'arrête à ce Pontife, qui mourut en 530. Les notices des Papes y sont plus détaillées que dans le Catalogue de Libère, et les Bénédictins de Solesmes en ont démontré la valeur historique dans les *Origines de l'Eglise romaine*, tome I. La *Chronique de Félix IV* fut publiée d'abord par le P. Henschenius, en 1675, à la tête du premier tome d'Avril des *Acta Sanctorum* ; Emmanuel de Schelestrate la reproduisit en 1678 dans la première édition de son *Antiquitas Ecclesiæ illustrata*. Anvers, 1678, in-4 ; et plus tard, en 1692, dans le premier volume de la seconde édition de cet ouvrage. *Rome*, 1692. in-fol.

La troisième biographie des Papes, et aussi la plus célèbre, est le *Liber Pontificalis*, attribué faussement à Anastase le Bibliothécaire, contre la foi de tous les manuscrits sans exception, et sur la seule autorité de Marc Welser, en 1602. Il est prouvé par des arguments irréfragables, qui sont exposés dans les *Origines de l'Eglise romaine*, que cette chronique existait et avait cours dès le huitième siècle. Anastase est un historien du dixième, qui n'aurait tout au plus donné que les vies des Papes de son temps. Quand aux dernières vies qui sont celles d'Adrien II et d'Etienne VI, on les attribue généralement, non à Anastase, mais à Guillaume, qui fut Bibliothécaire peu de temps après.

Le *Liber Pontificalis* fut compilé successivement par les Bibliothécaires du Siège apostolique, sur les documents contenus dans les archives Pontificales. Ils firent entrer dans leur rédaction leur texte du Catalogue de Libère et de la Chronique de Félix IV, avec un grand nombre de renseignements précieux, dont la gravité trop souvent méconnue par certains critiques modernes a été appréciée par des savants du premier ordre, comme Benoît XIV, François Bianchini, Vignoli, etc. On peut voir encore, sur l'autorité du *Liber Pontificalis*, les *Origines de l'Eglise romaine*, tome Ier, chapitre VIII, IX et X.

La première édition du *Liber Pontificalis* est celle de PIERRE CRABBE, Franciscain, qui, dans son édition des Conciles, a inséré le *Pontifical* sous ce titre : *Liber Pontificum a Petro Papa usque ad Nicolaum Papam I, in quo eorum gesta describuntur, primorum per Damasum Papam, reliquorum autem per alios veteres ac fide dignos*. Cologne, 1538. A l'imitation de Crabbe, les divers éditeurs de la Collection des Conciles, Surius, Labbe lui-même, ont inséré dans leur travail, mais par parties seulement, suivant l'ordre des temps, et non tout d'une pièce, les vies du *Pontifical*.

MARC WELSER, *Anastasii S. R. E. Bibliothecarii historia de vitis Pontificum a B. Petro Apostolo, usque ad Nicolaum I, numquam hactenus typis excusa. Deinde vita Hadriani II, et Stephani VI, auctore Guillelmo Bibliothecario, ex Bibliotheca Marci Velseri Augustanæ R. P. II viri*. Mayence, J. Albin, 1602, in-4. Dans cette édition, préparée par les soins de J. Busée, l'editeur attribue le *Liber Pontificalis* à Anastase contre la foi de toute l'antiquité. Ce volume est devenu très rare.

JO. BUSÉE a publié *Luitprandi opusculum de vitis Romanorum Pontificum, ac* ABBONIS *epitome de variis eorumdem, ex Anastasii historia excerpta*. Mayence, 1602, in-4.

CHARLES-ANNIBAL FABROT donna la troisième édition du *Liber Pontificalis*. Paris, 1649, in-fol. Cette reproduction du *Pontificalis* fut publiée, d'après les meilleurs manuscrits français à l'imprimerie royale, à la suite d'Anastase le Bibliothécaire, pour faire partie de la Collection des historiens byzantins.

Mais rien n'approche de l'importante et magnifique édition que donna à *Rome*, au dix-huitième siècle, l'illustre FRANÇOIS BIANCHINI, sous ce titre :

De vitis Romanorum Pontificum Beato Petro Apostolo ad Nicolaum I, adjectis vitis Adriani II, et Stephani VI, Auctore Guillelmo Bibliothecario, sub auspiciis SS. DD. N. Clementis XI, Pont. Max. Rome, 1718, in-fol. Ce volume renferme le texte attribué à Anastase, avec les variantes des éditions précédentes, et celles qui ont été recueillies par HOLSTENIUS, SCHELESTRATE, etc., sur de nombreux manuscrits. On y admire une longue et savante préface de l'éditeur. Le second volume parut à *Rome*, 1723, in-fol., et contient de très longs prolégomènes où l'on trouve les plus anciens catalogues des Papes. La disertation d'EMMANUEL SCHELESTRATE, *De antiquis Romanorum Pontificum catalogis*, et autres travaux du même genre ; le texte vient ensuite, accompagné des annotations des hommes les plus érudits sur Anastase, et spécialement celles de SCHELESTRATE, HAUTESERRE, BINIUS et LABBE, BENCINI, CIACCONIUS, SOMMIER et FRANÇOIS PAGI, auxquelles viennent se joindre les propres remarques de Bianchini lui-même. Le second volume fut suivi du troisième dont les prolégomènes furent composés par JOSEPH BIANCHINI, neveu de François ; il parut à *Rome*, 1728, in-fol. Le quatrième fut publié à *Rome*, 1735, in-fol., par les soins du même Joseph Bianchini de l'Oratoire de Rome. Ces deux derniers volumes renferment également des prolégomènes, dissertations et notes très importantes. Un cinquième et dernier volume devait couronner cette magnifique série ; il est malheureusement resté inédit jusqu'à présent.

LOUIS-ANT. MURATORI a réédité le *Liber Pontificalis* dans ses *Scriptores Rerum Italicarum* t. III, *Milan*, 1723, in-fol., après avoir collationé le texte sur un très ancien manuscrit de la Bibliothèque Ambroisienne, il y a joint la préface de Bianchini, dont il a suivi en tout le texte, et il a continué les biographies des Papes par un nombre considérable de vies particulières, la plupart inédites.

JO. VIGNOLI *Liber Pontificalis seu de Gestis Romanorum Pontificum codd. mss. Vaticanis, aliisque collatus, varr. Lect. et notis locupletatus*. Rome, 1724-53, 3 vol. in-4. Cette édition est loin de valoir celle de Bianchini, quoiqu'elle renferme plusieurs détails importants, et qu'on affecte d'y garder le silence sur l'œuvre admirable du docte Véronais

Le *Liber Pontificalis* a encore été édité, *Venise*, 1729, in-fol., conforme au texte de Fabrot.

JACQUES SIRMOND. *Anastasii Bibliothecarii collectanea quæ in gratiam Joannis diaconi, quum historiam,*

ecclesiasticam meditaretur e grœcis versa concinnavit, cum vitis Romanorum Pontificum Paris, 1620, in-8. On a quelquefois pris ce travail de Sirmond pour une nouvelle édition du *Liber Pontificalis*.

ANT. DADIN D'HAUTESERRE *Notæ et observationes in Anastasium de vitis Romanorum Pontificum*. Paris, 1860, in-4. On peut joindre au savant travail d'Hauteserre le volume suivant : JO. CIAMPINI *Examen libri Pontificalis sive vitarum Romanorum Pontificum, quæ sub nomine. Anastasii bibliothecarii circumferuntur*. Rome. 1688, in-4.

Les savants Pères GODEFROY HENSCHENIUS et DANIEL PAPEBROCK, aidés de leurs confrères FRANÇOIS BAERT et CONRAD JANNING, ont enrichi l'histoire chronologique des Papes d'un précieux travail publié sous le titre de PROPILÆUM MAII *ad Acta Sanctorum sub auspiciis Innocentii XI. Conatus Chronico-historicus ad Catalogum Romanorum Pontificum cum apparatu et indicibus*. Anvers, 1685, in-fol. Cet ouvrage est orné des portraits des Papes.

MARTIN LE POLONAIS, en latin *Martinus Polonus*, de l'ordre de saint Dominique, a laissé un important ouvrage intitulé : *Chronicon summorum Pontificum atque Imperatorum Romanorum*, publié pour la première fois par Jean-Basile Herold. *Bâle* 1559, in-fol., à la suite de *Marianus Scotus*. Suffrid Petri en donna une seconde édition augmentée. *Anvers*, 1574, in-8, et Jean-César Fabricius, une troisième plus correcte que les précédentes, mais qui se termine comme les premiers manuscrits à l'an 1268. *Cologne*, 1616, in-fol.

Elle a été insérée par Kulpis dans les pièces qu'il a mises à la suite de son édition de l'histoire de l'empereur Frédéric III, d'Æneas Sylvius (Pie II). *Strasbourg* 1685, et par Liebnitz, dans le tome II des *Accessiones historicæ*. Les éditions de J.-B Hérold et de Suffrid renferment un supplément ou *appendix* jusqu'à l'année 1320, PTOLÉMÉE et BERNARD GUIDO de Lucques continuèrent cette chronique jusqu'en 1328.

Un nommé *Ververon* ou *Verneron* la poussa jusqu'à la mort d'Urbain V, 1378. C'est cette chronique que SEB. MAMEROT a traduite en français sous ce titre : *La chronique Martiniane de tous les Papes qui furent jamais et finit au Pape Alexandre VI dernier décédé*, etc *Paris*, Vérard, vers 1504, 2 tomes en 1 vol. in-fol.

FRANÇOIS PÉTRARQUE, *Chronica delle vite de Pontifici et Imperatori Romani, sino a suoi tempi, alla quale sono state aggiante quelle da' tempi del Pétrarca sino a Pio III* Vérone, 1476 ; Florence, 1478, in-fol.; Venise, 1507, in-4 : 1534, in-8 ; la Mirandole, 1624, in-4 ; Gènes, 1625, in-4.

BAPTISTA ou RODULPHUS BARTHOLOMÆUS, ou BARTHÉLEMI SACCHI, surnommé PLATINE, du lieu de sa naissance, a oublié un célèbre ouvrage intitulé : *Liber de vita Christi ac Pontificum*. Venitiis, 1479 Cette biographie, écrite par ordre de Sixte IV, renferme la vie des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Paul II. Il a été souvent reimprimé, notamment à *Nuremberg*, 1481, in-fol ; *Paris*, 1485, in-8 ; *Venise*, 1495, in-fol. ; *Paris*, 1505, in-8.

ONUPHRE PANVINIO a continué le travail de Platine jusqu'au pontificat de Paul IV. *Venise*, 1557, in-fol. On a joint à cette édition le récit des actions des Pontifes romains qui ont vécu après Platine, et quelques opuscules du même auteur. Cette dernière édition a souvent été reproduite ; nous rappellerons que les réimpressions de *Cologne*, 1593, 1599, in-4, *Lyon*, 1512, in-8 ; *Louvain*, 1572, in-fol. Platine a encore été publié, *Cologne*, 1600, in 4, avec les annotations d'Onuphre Panvinio et un supplément aux vie des Papes, continué par Panvinio jusqu'à saint Pie V, et, plus tard, par Antoine Cicarella jusqu'à Clément VIII, avec portraits des Papes. *Cologne*, 1610, 1612, 1626, in-4. L'élection belge de 1640, in-12, est fort estimée, aussi bien que celle de 1664, in-12, sans nom de lieu.

ONUPHRE PANVINIO I. *Epitome Pontificum Romanorum. a Petro usqué ad Paulum IV, gestorum videlicet electionisque singulorum et conclavium compendiaria narratio : cardinalium item nomina, dignitatum tituli, legationes, insigna, patria et obitus*. Venise, 1557, in-fol. Cette édition ne portait pas le nom de l'auteur, ayant été publiée à son insu ; ce qui le força d'en publier une autre plus correcte et plus étendue. *Venise*, 1567, in-4, et souvent reproduite à *Cologne*, 1574 in-fol. ; 1624, in-4

II. *Viginti septem Pontificum Romanorum elogia et imagines, accuratissime ad vivum œneis typis delineatæ*. Rome, 1568, in-fol ; et avec des gravures sur cuivre de Philippe Gallæus, *Anvers*, 1572, in-fol.

III. *Platina de vitis Pontificum restitutus, cum LX. od eas adnotationibus et additione Pontificum a Sixto IV, usque ad Pium IV*. Venise, 1562, in-4 ; Louvain, 1571, in-4 ; Cologne, 1574, in-fol., et 1610, in-4 ; et en italien par les soins de Luc Fano, *Venise*, 1563, in-4.

Il existe des traductions françaises de Platine. La première intitulée : *Les Généalogies, faits et gestes des saints Péres, Papes Empereurs et Rois de France jusqu'à Léon X*. Paris, 1519, in-fol., augmentée et continuée jusqu'à Paul III *Paris*, 1551, in-8.

La seconde par Louis COULON, *Vies des Papes, traduites par B Platine, avec la continuation d'Onuphre Panvini. Ciarcella, Ciaconius et autres jusqu'à Innocent X*. Paris, 1651, in-4.

JO. STELLA. *Vitæ ducentorum et triginta summorum Pontificum, a Petro apostolo usque ad Julium secundum, modernum Pontificem*. Bâle, 1507, in-4 ; deux éditions dans la même année, et 1650, in-12, sans nom de lieu.

GONZALÈS DE ILLESCAS, *Historia Pontifical y catolica, en la qual se continen la vidas de Todos los Pontifices Romanos*. Salamanque, 1574 ; Sarragosse 1573 ; Burgos 1592 ; Madrid 1623, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage fut continué et augmenté par LOUIS DE BAVIA, MARC DE GUADALAXARA et JO. BANOS DE VELASCO, et par leurs soins il fut augmenté de quatre volumes, qui, joints au deux autres, portèrent ce remarquable travail à six volumes qui parurent à *Madrid*, 1678, 6 vol. in-fol.

PAPIRE MASSON' *De Episcopis Urbis, qui Romanam Ecclesiam rexerunt, rebusque gestis eorum libri VI* Paris, 1686, in-4. Ouvrage exact et savant, et l'un des plus beaux monuments élevés par le génie à la gloire des Pontifes romains.

VICTOR BALDINI. *Chronologia ecclesiastica delle vite de Sommi Pontefici*. Ferrare, 1604, in-8.

ABR. BROVIUS *Pontifex Romanus ; sive commentarius de prœstantio, officio, seu auctoritate, virtutibus, felicitate rebusque prœclare gestis summorum Pontificum, a Petro usque ad Paullum V*. Cologne, 1619 ; ouvrage de médiocre importance.

ANDRÉ DUCHESNE. *Histoire des Papes et Souverains Pontifes de l'Eglise*. Paris, 1645, in-fol., augmentée par Fr. Duchesne, *Paris*, 1653, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage contient l'histoire des Pontifes romains depuis saint Pierre, jusqu'à Paul V. Il est écrit et composé avec soin.

ALPHONSE CHACON, en latin, *Ciacconius. Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et Cardinalium* Rome, 1601, in-fol. Cet ouvrage fut continné par *Fr. Cabrera* et *André Victorello*, jusqu'au pontificat de Clément VIII, et par *Ferd. Ughelli* et *Jérome Alcander*, jusqu'à Urbain XIII. *Rome*, 1730, 2 vol. in-fol. Enfin il a été poussé jusqu'à Innocent XI, *Aug. Aldoinus. Rome*, 1677, 4 vol. in-fol.

CLAUDE MOLINET. *Historia summorum Pontificum a Martino V ad Innocentum X per eorum numismata ab anno* 1417 *ad annum* 1678. Lutetiæ, 1679, in-fol.

JO. PALATUS *Gesta Romanorum Pontificum. a Sancto Petro usque ad Innocentium XI, additis Pontificum imaginibus, ad virum œre exsculptis, cum hiéroglyphicis, numismatibus, signis et sigillis*. Venetiis, 1687-1690, 5 vol. in-fol.

PHIL. BONANNI. *Numismata summorum Pontificum Romanorum, a tempore Martini V usque ad Innocentium XII*. Rome, 1699, 2 vol. in-fol. C'est la continuation et le complément du travail de Molinet.

BONANNI donna aussi *Numismata summorum Pontificum, templi Vaticani fabricam indicantia. Romæ*, 1700, in-fol.

JO. VIGNOLI. *Antiquiores Pontificum Romanorum denarii*. Rome, 1709, in-4 Reproduit et enrichi de nouvelles notes par *Pen. Fioravanti*. Rome, 1734 et 1738, 2 parties in-4

FRANÇOIS PAGI. *Breviarium historico-chronologico-criticum illustriora Pontificum Romanorum gesta, Sancto Petro usque ad obitum Eugenii IV, sive ad annum* 1141, *Conciliorum generalium acta, nec non complura cum sacrorum rituum, tum antiquæ Eccle-*

sive disciplinæ capita complectens. Anvers ou plutôt Genève, 1717-1727, 4 vol. in-4. La continuation par *Ant. Pagi,* neveu, a été imprimée à *Venise,* 1742, in-4.

GEORGE JOS. AB EGGS *Pontificium doctum ; seu vitæ res gestæ, etc., summorum Pontificum Romanorum a sancto Petro usque ad Clementem XI* Cologne, 1718, in-fol.

GUILL. BURIO. *Romanorum Pontificum brevis notitia, ritus ecclesiasticos, a singulis institutos, præcipue declarans, accedit onomasticon vocum obscuriorum quæ in Missali Breviario, Martyrologio Romano et, hac notitia continentur,* Patavii, 1724, in-12. Augustæ-Vindelicorum, 1734, in-8.

ANT. SANDINI. *Vitæ Pontificum Romanorum ex antiquis monumentis collectæ* Patavii, 1739, in-8. Ferrare, 1748, in-8. Cette édition est plus complète que la précédente *Bamberg*. 1753, in-8.

L'auteur raconte les vies des Pontifes Romains depuis saint Pierre jusqu'à Clément XII, et il les a enrichies de dissertations d'une érudition remarquable, publiées à part, sous le titre de *Disputationes historicæ ad vitas Pontificum Romanorum* Ferrare, 1742, in-8.

RODOLPHE VENUTI. *Numismata Romanorum Pontificum præstantiora, a Martino V, ad Benedictum XIV aucta et illustrata.* Rome, 1744, in-4.

MARIUS GUARNACCI. *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et Cardinalium, a Clemente X, usque ad Clementem XII quibus perducitur ad nostra hæc tempora, historia e a eodem ab Alphonso Ciacconio aliisque descripta a sancto Petro ad Clementem IX.* Rome, 1751, 2 vol. in-fol., enrichi de fort belles gravures, représentant les Papes et les Cardinaux.

MARANGONI a publié un très bon travail chronologique sous ce titre : *Chronologia Romanorum Pontificum superstes in pariete australi Basilicæ S. Pauli Ap. via Ostiensi depicta sæculo V, seu ætate S. Leonis PP. magni, cum additione reliquorum summorum Pontificum nostra ad hæc usque tempora producta.* Rome, 1751, in-fol, avec gravures, 2 parties La seconde renferme de savantes notes sur la série chronologique.

GIUS. AB. PIATTI *Storia critico-chronologia de Romani Pontifici sino a Clemente XII e de' generali e provinciali concilii con indice generale.* Napoli, 1765-68, 13 tomes en 12 vol in-4.

ALLETZ *Histoire abrégée des Papes.* Paris, 1776, 2 vol in-12

JOSEPH DE NOVAES. *Elementi della storia del sommi Pontefici da san Pietro, sino al Pio VI, raccolti dal canonico G. Novaes, patrizio portoghese.* Rome, 1793 et années suivantes, 17 vol. in-8. Cet excellent ouvrage a été continué par ERASMÉ PISTOLESI, sous ce titre : *Vita del sommo Pontefice Pio VII, che potra servire di continuazione, alle vite de' Pontefici di Giuseppe Novaes.* Rome, 1824. 4 vol. in-8.

Le Comte A. DE BEAUFORT. *Histoire des Papes, précédée d'une introduction, par M. Laurentie,* Paris 1841, 4 vol. in-8.

Il existe un très grand nombre d'autres travaux sur la vie des Papes que nous ne citerons point ici, ces ouvrages ne méritant pas être tirés de l'oubli où ils sont tombés pour la plupart.

Les protestants ont écrit plusieurs biographies des Pontifes romains, mais la plupart de ces travaux n'étant qu'un dénigrement continuel de la papauté, nous avons cru devoir, par respect pour nos lecteurs, les passer sous silence.

II

AUTEURS QUI ONT ÉCRIT SEULEMENT QUELQUES VIES DES PAPES

Fr. de Bosquet. *Pontificum Romanorum, qui e Gallia oriundi, in ea sederunt, historia ab anno Christi 1205 ad annum 1394*. Paris, 1632, in-8. Ouvrage fort curieux et très rare.

Pierre Frizon. *Gallia purpurata, seu de rebus gestis Pontificum ac Cardinalium, et epitome conciliorum Galliæ, cum nomenclatura Eleemosynarum Franciæ*. Paris, 1638, in-fol. Ce livre, dans lequel se trouvent plusieurs inexactitudes, a été attaqué, et les erreurs en sont relevées par Etienne Baluze dans son *Anti-frizonio*. Tolosæ, 1652, in-12

Step. Baluze. *Vitæ Paparum Avenionensium hoc est, historia Pontificum Romanorum, qui in Gallia sederunt ab anno Christi 1305 ad annum 1394*. Paris, 1693, 2 vol. in-4. Baluze a mis un grand soin dans la publication de ces vies. Cet ouvrage renferme les vies publiées par de Bosquet, corrigées avec soin, et en outre plusieurs autres tirées d'anciens manuscrits ; le tout enrichi d'un commentaire très étendu, dans lequel Baluze approfondit non-seulemunt l'histoire des Papes d'Avignon, mais encore plusieurs points importants de l'histoire ecclésiastique.

D. Martène et D. Durand. *Acta varia de schismate Pontificum Avenionensium, in Thes novo Anecdotorum*, tome XI.

Louis Maimbourg *Histoire du grand schisme d'Occident* Paris, 1681, 2 vol. in-12. Ouvrage médiocre et dont l'esprit n'est pas meilleur que celui des autres écrits de cet auteur, qui a donné les vies des Papes saint Grégoire le Grand et saint Léon le Grand

Jo. Christ. Wangesel. *Exercitatio de Romanis Pontificibus, e Germanorum gentes creatis*. Altorf, 1683, in-4.

Leop. Ranke. *Die Romischen Paepste ihre Kirche und ihre staat*. Berlin. 1837, 3 vol. in-8 ; et en français, sous ce titre : *Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles, par Ranke, traduit de l'allemand par J.-B, Haiber, publiée et précédée d'une introduction par M. Alex. de Saint-Chéron*. Paris, 1839, 4 vol. in-8. Cet ouvrage remarquable est précieux par les aveux qu'il renferme, et malgré les restrictions et les insinuations malveillantes de l'auteur protestant, est un précieux document pour l'histoire des Papes et un monument élevé par un ennemi à la gloire des Pontifes romains

Nous indiquerons dans la série chronologique des Papes la date de leur *élection* et de leur *ordination*, toutes les fois que nous la trouverons dans les sources où nous puisons les éléments de notre travail. Nous désignerons ces deux dates en les séparant par un -.

Ainsi, à l'article S. Antère, 21-22 novembre 253, signifie *élu* le 21, *ordonné* le 22 novembre.

SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES PAPES

42-65. 1. S. Pierre, né à Bethsaide, en Galilée, vient à Rome l'an 42, sous Claude, après avoir siégé à Jérusalem et à Antioche, il est couronné du martyre le 29 juin 65, sous Néron.

65-67. 2. S Lin, Italien de nation, fils d'*Herculanus*, du .. 65, sous Néron, au (23 septembre ?) 67, sous le même empereur.

67-76. 3. S. Clément, Romain, fils de *Faustinus*, du . 67, sous Néron, au (3 décembre 76 ?) sous Vespasien.

77-83. 4. S Clet, Romain. fils d'*Emilien.* du (16 février 77 ?) sous Vespasien, au 26 avril 83 sous Domitien

83-96. 5. S. Anaclet, Grec de nation, fils d'Antiochus, du (7 septembre 83 ?) sous Domitien, au 13 juillet 96, sous le même empereur.

96-100. 6 S. Evariste, Syrien de nation, fils de *Juda* de l'an 96, sous Nerva, au 26 ou 27 octobre 100, sous Trajan.

100-119. 7. S. Alexandre I, Romain. fils d'*Alexandre*, de la fin de 100, sous Trajan, au 3 mai 119, sous Adrien.

119-127. 8. S. Sixte I, ou Xiste, Romain, fils de *Pastor*, du .. 119, sous Adrien, à la fin de 127, sous le même empereur

127-139. 9. S. Telesphore, Grec d'origine, de la fin de 127, sous Adrien, au (2 janvier ?) 139, sous Antonin le Pieux.

139-142. 10. S Hygin, Grec de nation du... 139, sous Antonin, au (2 janvier ?) 142, sous le même empereur

142-157. 11. S. Pie I, Italien. fils de *Rufin*, du... 142, sous Antonin, au (11 juillet ?) 157, sous le même empereur.

157-168. 12. S, Anicet, Syrien, fils de *Jean de Ormisa* ou *Humsa*, a siégé du.. . 157, sous Antonin, au 17 avril 168, sous Lucius Verus.

168-177. 13. S. Soter, né en Campanie, fils de *Concordius*, a siége du... 168, sous Lucius Verus, au (22 avril ?) 177, sous Commode.

177-193. 14. S. Eleuthère. ou *Abundius Eleutherius*, né à Nicopolis d'Epire, fils d'*Abundius*, a siégé du. . 177, sous Commode, au (26 mai ?) 193, sous Pertinax.

193-202 15. S. Victor I, Africain, fils de *Félix*, du... 193, sous Pertinax, au (28 juillet ?) 202, sous Caracalla

202-218. 16. S. Zéphyrin, Romain, fils d'*Abundius* a siégé du... 202, sous Caracalla, au 20 décembre 218, sous Héliogabale.

219-222. 17. S. Calliste I ou Callixte, a siégé du commencement de 219, sous Héliogabale, au 2) décembre 222, sous Alexandre-Sévère.

223-230. 18. S Urbain I, Romain. fils de *Pontien*, du .. 223, sous Alexandre-Sévère, au 25 mai 230, sous le même empereur.

230-235. 19. S Pontien, Romain, fils de *Calpurnius Pontianus*, a siége du... 230 sous Alexandre-Sévère, au 28 septembre 235, sous Maximin.

235-236. 20. S. Antère, né dans la Grande-Grèce, a siégé du 21-25 novembre 235, sous Maximin, au 3 janvier 236, sous le même empereur.

236-250. 21. S Fabien, Romain, fils de *Fabius*, a siégé du 10 janvier 236 sous Maximin, au 20 janvier 250, sous Déce.

251-252. 22. S. Corneille, Romain, fils de *Castinus*, a siégé du 4 juin 251, sous Déce, au 14 septembre 252, sous Gallus et Volusien, empereurs.

252-253. 23. S. Lucius I, Italien, fils de *Porphyrius*, a siégé du 25 septembre 252, sous Gallus et Volusien, au 4 ou 5 mars 253, sous Emilien.

253-257. 24. S. Etienne I, Romain, fils du *Jules*, a siégé du. . mars 253, sous Emilien, au 2 août 257 sous Valérien.

257-258. 25. S. Siste II ou Xiste, Grec, a siégé du 24 août 257, sous Valérien, au 6 août 258, sous le même empereur

259-269. 26. S. Denys, Grec, né en Calabre, a siégé du 22 juillet 259, sous Claude II le Gothique, au 26 décembre 269, sous le même empereur.

269-274. 27. S. Félix I, Romain, fils de *Constantius*, a siégé du 28 ou 29 décembre 269, sous Claude II, au (22 décembre ?) 274, sous Aurélien.

275-283. 28. S. Eutychien, Toscan, fils de *Marinus*, a siégé du 5 ou 6 janvier 275, sous Aurélien, au 7 ou 8 décembre 283, sous Carus.

283-296. 29. S. Caius, Dalmate, fils de *Gaius*, a siégé du 17 décembre 283, sous Carus, au 22 avril 296, sous Dioclétien.

296-304. 30. S. Marcellin, Romain, fils de *Projectus*, a siégé du 30 juin 296, sous Dioclétien, au 24 octobre 304, sous le même empereur.

308-310. 31. S. Marcel I, Romain, fils de *Benedictus*, a siégé du 19 mai 308, sous Maximin, au 16 janvier 310, sous Licinius.

310. 32. S. Eusèbe, Grec, fils de *Medicus*, a siégé du 20 mai 310. sous Licinius, au 26 septembre 310, sous le même empereur.

311-314. 33. S. Miltiade ou Melchiade, Africain, a siégé du 2 juillet 311, sous Licinius, au 10 ou 11 janvier 314, sous le même empereur.

314-335. 34. S. Sylvestre, Romain fils de *Rufin* a siégé du 31 janvier 314, sous Licinius, au 31 décembre 335, sous Constantin le Grand, qui, ayant été baptisé par ce saint Pape, rendit la paix à l'Eglise, et par son adhésion au christianisme, ferma l'ère des persécutions

336. 35. S. Marc, Romain, fils de *Priscus*, a siégé du 18 janvier 336, sous Constantin le Grand, au 7 octobre 336, sous le même empereur.

337-352. 36. S. Jules I, Romain, fils de *Rusticus*, a siégé du 6 février 337, sous Contantin le Grand, au 12 avril 352, sous Constance.

352-356. 37. Libère, Romain, fils d'*Augustus* a siégé du 22 mai 852, sous Constance, au 22 septembre 266, sous Julien l'Apostat.

358-365. 38. S. Félix II, Romain, fils d'*Anastasius*, remplace Libère pendant l'exil de ce Pape, de 355 à 358, sous Julien l'Apostat; il mourut le 22 novembre 365, sous Valens.

366-384. 39. S. Damase, Espagnol, fils d'*Antoine*, a siégé du (1er octobre ?) 366 au 10 ou 11 décembre 384, sous Valentinien I, Gratien et Valentinien II, *Ursin* ou Ursicin,

antipape, du... 366 au 15 novembre 367, époque où il fut relégué dans les Gaules. Il tenta plutard de s'opposer à l'élection de saint Sirice.

384-398. 40. S. Sirice, Romain, fils de *Tiburtius*, a siégé du 22 décembre 384 au 25 novembre 398, sous Théhodose.

L'héritage de Théodose ayant été divisé en Empire d'Orient et en Empire d'Occident, après la mort de ce prince, nous n'indiquerons plus désormais les Empereurs sous lesquels les Papes ont siégé.

398-401. 41. S. Anastase, Romain, fils de *Maxime*, a siégé du (5 décembre ?) 398 au 14 décembre 401 ou au 27 avril 402.

401-417. 42. S. Innocent I, d'Albano, fils d'*Innocent*, a siégé du 21 décembre 401 ou du 27 avril 402 au 12 mars 417.

417-418. 43. S. Zosime. Grec, fils d'*Abramius*, a siégé du 18 mars 417 au 26 décembre 418.

418-422. 44. S Boniface I, fils de *Jucundus*, a siégé du 28-29 décembre 418 au 4 septembre 422.

422-432. 45. S. Célestin I, Italien, fils de *Priscus*, a siégé du 5-10 septembre 422 au 26 ou au 30 juillet 432.

432-440. 46. S. Sixte III, Romain, fils de *Sixte*, a siégé du 31 juillet 432 au 18 août 440.

440-461. 47. S. Léon I, le Grand, Toscan, fils de *Quinctianus*, a siégé du 29 septembre 440 au 4 ou 5 novembre 461.

461-468. 48. S. Hilaire ou Hilarus, Sarde, fils de *Crispinus*, a siégé du 10 12 novembre 461 au 21 février 468.

468-483. 49. S. Simplice, Tiburtin, fils de *Castinus*, a siégé du 25 février 468 au 27 février 483.

483-492. 50. S. Félix II ou III, Romain, fils de *Félix*, a siégé du 2-6 mars 482 au 24 ou 25 février 492.

492-496. 51. S. Gélase I, Africain, fils de *Valérius*, a siégé du 1er mars 492 au 19 novembre 496.

496-498. 52. S. Anastase II, Romain, fils de *Pierre*, a siégé du 24 novembre 496 au 17 novembre 498.

498-514. 53. S. Symmaque. Italien, fils de *Fortuné*, a siégé du 22 novembre 498 au 19 juillet 514.

L'Archiprêtre Laurent, Antipape.

514-523. 54. S. Hormisdas natif de Campanie, fils de *Fauste*, a siégé du 26-27 juillet 513 au 6 août 523.

523-526. 55. S. Jean I, Toscan, fils de *Constantius*, a siégé du 14 août 523 au 18 mai 526.

526-530. 56. S Félix III ou IV, Samnite, fils de *Castorius*, a siégé du 24 juillet-fin de septembre 526 au 18 septembre ou au commencement d'octobre 530.

530-532. 57. Boniface II, Romain, fils de *Sigisvultus*, a siégé du 15 octobre 630 au 16 octobre ou au 8 novembre 532.

533-535. 58. Jean II (*Mercurius*). Romain, fils de *Projectus*, siéga du 22 janvier 533 au 27 mai 535.

Dioscore, *Antipape*, du 15 octobre au 12 novembre 530.

535-536. 59. S. Agapit I, Romain, fils de *Gordien*, a siégé du 3 juin 535 au 22 avril 536.

536-537. 60. S. Silvère, né en Campanie, fils de *saint Hormisdas*, avant que ce dernier eût été élevé au souverain Pontificat, a siégé du 8 juin 536 au 17 novembre 537, date de son exil. Il mourut le 20 juin 538.

537-555. 61. Vigile, fils de *Jean*, Consul, occupa d'abord la Chaire Apostolique illégitimement ; mais plus tard son élection fut régularisée. Il siégea du 22 novembre 537 au 10 novembre 555.

555-560. 62. Pélage I. Romain, fils de *Jean Vicarien*, siégea du 16 avril 555 au 1er mars 560.

560-573. 63. Jean III, surnommé *Catellinus*, Romain, fils d'*Anastase*, siégea du 18 juillet 560 ou au 25 octobre 573.

574-578. 64. Benoit I, surnommé *Bonose*, Romain, fils de *Boniface*, siégea du 3 juin 574 au 13 juillet ou au 25 octobre 578.

578-590. 65. Pélage II Romain, fils de *Vinigilde*, siégea du 30 novembre 578 au 8 février 590.

590-604. 66. S. Grégoire I, surnommé *le Grand*, Romain, fils de *Gordien*, de l'illustre famille *Amicia*, Docteur de l'Eglise ; Moine de l'Ordre de saint Benoit, siégea du... février-3 septembre 590 au 12 mars 604

604-605. 67. Sabinien, Toscan, fils de *Benus*, siégea du 1er ou du 13 septembre 604 au 19 février 605, ou au 22 février 606.

606-607. 68. Boniface III, Romain, fils de *Jean Cataдiocis*, siégea du 25 février 606 au 12 novembre 606, ou du 19 février 607 au 10 novembre 607.

607-614. ou 608-615. 69. S. Boniface IV, Marse, fils de *Jean Medicus*, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 18 septembre 607, ou du 25 août 608 au 7 mai 614 ou 615.

614-617. ou 615-618. 70. S. Deusdedit, *Déodat* ou *Théodact*, Romain Moine de l'Ordre de saint Benoît, fils d'*Etienne*, siégea du 13 novembre 614 au 3 décembre 617, ou du 19 octobre 615 au 8 novembre 618.

617-625. 71. Boniface V, Napolitain, fils de *Jean Fuminius*, siégea du 29 décembre 617, ou du 23 décembre 619 au 25 ou 22 octobre 625.

625-638. 72. Honorius I, né en Campanie, fils de *Petronius*, homme consulaire, siégea du 27 octobre 625 au 12 octobre 638.

640. 73. Séverin, Romain, fils d'*Abienus* ou *Labienus*, siégea du 28 ou 29 mai 640 au 1er août 640.

640-642. 74. Jean IV, Dalmate, fils de *Vénantius*, siégea du 24 décembre 640 au 11 octobre 642.

642-649. 75. Théodore I, Grec, fils de *Théodore*, siégea du 24 novembre ou du 8 décembre 642 au 13 mai 649.

649-653. 76 S. Martin I. Toscan, fils de *Fabritius*, siégea du 5 juillet 649 au 19 juin 653, date de son emprisonnement. Il mourut le 16 septembre 655.

654-657. 77. S. Eugène I, Romain, fils de *Rufinien*, siégea du 8 septembre 654 au 1er juin 657.

657-672. 78. S Vitalien, né en Campanie, fils d'*Anastase*, siégea du 30 juillet 657 au 27 janvier 672

672-676. 79. Adéodat. Romain, fils de *Jobien* ou *Jovinien*, étant moine de l'Ordre de saint Benoît, fut élevé au Pontificat du 11 ou du 22 avril 672 au 17 ou 26 juin 676.

676-678. 80. Donus ou Domnus I, Romain, fils de *Maurice*, siégea du 2 novembre 676 au 11 avril 678.

679-682. 81. S. Agathon, né à Palerme, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 27 juin 678 ou du 26 juin 679 au 10 janvier 682.

682-683. 82. S. Léon II, Sicilien, fils de *Paul Moneus*, siégea du 16 avril 17 août, ou 19 octobre 682 au 3 juillet 683 ou au... juin 684.

684-685. 83. S. Benoit II, Romain, fils de *Jean*, siégea, du 26 juin 684 au 17 mai 685.

685-686. ou 686-687. 84. Jean V Syrien, fils de *Cyriaque*, siégea du 23 juillet 685 au 1er août 686, ou du 10 juin 686 au 7 août 687.

686-687. ou 688-688. 85. Conon, Thrace, fils de *Benoit*, siégea du 21 octobre 686 au 21 septembre 687, ou du 20 novembre 688 au 22 octobre 688

Pierre et Théodore, Antipapes, en 686 ou 687.

687-701. 86. S Sergius I, Syrien fils de *Tiberius*, siégea du 15 décembre 687, ou du 22 novembre 688 au 8 septembre 701.

Pascal et Théodore, Antipapes, en 687 ou 688

701-705. 87. Jean VI, Grec de nation, siégea du 28 octobre 701 au 9 janvier 705.

705-707. 88 Jean VII, Grec de nation, fils de *Platon*, siégea du 1er mars 705 au 17 octobre 707.

708. 89. Sisinnius, Syrien, fils de *Jean*, siégea du 18 janvier 708 au 7 février 708

708-715. 90. Constantin. Syrien, fils de *Jean*, siégea du 25 mars 708 au 9 avril 715.

715-731. 91. S. GRÉGOIRE II, Moine de l'Ordre de saint Benoit, né à Rome, fils de *Marcellus*, siégea du 19 mai 715 au 10 février 731.

731-741. 92. S GRÉGOIRE III, Syrien, fils de *Jean*, siégea du 18 mars 731 au 27 ou 28 novembre 741.

741-752. 93. S. ZACHARIE, Moine de l'Ordre de saint Benoit, Grec de nation, fils de *Polychronius*, siegea du 30 novembre 741 au 14 mars 752.

752. ETIENNE II meurt trois jours après son élection ; il ne compte pas parmi les Papes.

752-757. 94 ETIENNE III, Romain, fils de *Zacharie*, siégea du 26 mars 752 au 26 avril 757.

757-767. 95 S PAUL I, Romain, fils de *Constantin*, siégea du 29 mai 757 au 28 juin 767.

THÉOPHYLACTE, Antipape pendant quelques mois.

768-772 96. ETIENNE IV, Moine de l'Ordre de saint Benoit, né en Sicile, fils d'*Olybrius*, siégea du 5-7 août 768 au 1er février 772.

CONSTANTIN, Antipape pendant la vacance.

PHILIPPE, nouvel Antipape en 768

772-795. 97. S. ADRIEN Ier, Romain, fils de *Théodore*, siégea du 9 février 772 au 25 décembre 795.

795-816. 98. S. LÉON III, Romain, fils d'*Azuppius*, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 26-27 décembre 795 au 11 juin 816.

816-817. 99. ETIENNE V, Romain, fils de *Martin*, siégea du 11 ou 12-22 juin 816 au 24 janvier 817.

817-824. 100. S PASCAL I, Romain, fils de *Maxime Benesus*, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 25 janvier 817 au 11 mai 824.

824-827. 101. EUGÈNE II, Romain, fils de *Bohémond*, siégea du 14 fevrier ou du 5 juin 824 au 27 août 827.

ZIZIME, Antipape.

827. 102. VALENTIN, Romain, fils de *Pierre Leontius*, siégea du... (9 août ?) 827 au 10 octobre ?) 827.

827-828. 103. GRÉGOIRE IV, Romain, fils de *Jean*, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du .. 827-fin de 827 ou 5... janvier 828 au.. 843, ou bien au 11 ou 25 janvier 844.

844-847. 104. SERGIUS II, Romain, fils de *Sergius*, siégea du 27 janvier ou du 10 février 844 au 27 janvier 847.

847-855. 105. S. LÉON IV, Romain, fils de *Rodcalde* de l'ordre de saint Benoit, siégea du 27 ou 28 janvier 847-11 avril 849 au 17 juillet 855.

856-858. 106. BENOIT III, fils de *Pierre*, siégea du 17 ou 18 juillet-1er ou 29 septembre 855 au 8 avril 858

ANASTASE, Antipape, est chassé avant le 29 septembre 855.

858-867. 107. S. NICOLAS I, Romain, fils de *Théodore*, siégea du 24 avril 858 au 13 novembre 867.

867-872. 108. ADRIEN II, Romain, fils de *Talaris*, siégea du 13 au 14 novembre-13 ou 14 décembre 867 au. . 872.

872-882. 109. JEAN VIII, Romain, fils de *Gundius*, siégea du... 872-14 décembre 872 au 15 décembre 882

882-884. 110. MARIN I ou MARTIN II, née en Etrurie, fils de *Palumbus*, siégea du... décembre 882 au... mai 884.

884-885. 111. ADRIEN III (*Agapit*), Romain, fils de *Benoit*, siégea de la fin de mai 884 au... septembre 885.

885-891. 112. ETIENNE VI, fils d'*Adrien*, noble romain, siégea du... septembre 885 au 7 août 891.

891-896. 113. FORMOSE, fils de *Léon*, citoyen d'Ostie, siégea du (19?) septembre 891 au... avril 896 (avant le 15).

SERGIUS, Antipape.

896. 114. BONIFACE VI, Toscan, siégea du... 896 au... 896. Il mourut quinze jours après son élection.

896-897. 115. ETIENNE VII, Romain, fils de *Jean*, de l'ordre de saint Benoît, siégea du... 896, avant le 20 août, au... 897. Il occupa la Chaire de saint Pierre environ quatorze mois.

897. 116. ROMAIN, Toscan, neveu du Pape *Marin*, siégea du... 897 (avant le 20 août au... 897. Il n'a pas siégé tout à fait quatre mois.

898. 117. THÉODORE II, Romain, fils de *Photius*, siégea du... 898 au... 898. Il est mort avant le mois de juin, n'ayant siégé que vingt jours.

898-900. 118. JEAN IX, Tiburtin, fils de *Rampoalde*, étant moine de l'Ordre de saint Benoît, fut élu Pape et siégea du (17?) juillet 898 au 30 novembre 900.

SERGIUS, Antipape, le même qui devint Pape en 904, et qui, peut-être, avait été aussi Antipape sous Formose.

900-903. 119. BENOIT IV, Romain, fils de *Mammolus*, étant Chanoine Régulier, fut élu Pape et siégea du... décembre 900 au... octobre 903.

903. 120. LÉON V, Italien, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 28 octobre 903 au .. novembre 903, date de son emprisonnement. Il meurt le 6 décembre 903.

903-904. 121. CHRISTOPHORE, Romain, fils de *Léon*, siégea du... 903 au commencement de juin 904, date de son élection.

904-911. 122. SERGIUS III, Romain, fils de *Benoit*, d'abord intrus, fut élu canoniquement et siégea du... 904-905 au... août 911. Il avait été Antipape sous Jean IV.

911-913. 123. ANASTASE III, Romain, fils de *Lucien*, siégea de la fin d'août 911 au milieu d'octobre 913.

913-914. 123 LANDON ou LANDUS, Sabin, fils de *Lucien*, siégea du 16 octobre 913 ou du... 914 (avant le 5 février) au 26 avril 914.

914-928. 125. JEAN X, de Ravenne, siégea de la fin d'avril 914 à la fin de mai ou au commencement de juin 928.

928-929. 126. LÉON VI, Romain, fils de *Christophe*, de la fin de juin 928 au 3 février 929.

929-931. 127. ETIENNE VIII, Romain, fils de *Théodmond*, siégea du 1er février ou du 3 ou 4 mars 929 au 12 mars 931.

931-936. 128. JEAN XI, Romain, fils de *Sergius III*, et de l'impudente *Marozie*, siégea du 20 mars 931 au commencement de janvier 936.

936-939. 129. LÉON VII, Romain, siégea du... janvier 936 (avant le 9) au... juillet 939 (avant le 18).

939-942. 130. ETIENNE IX, né en Allemagne, siégea du... juillet 939 (au plus tard le 19) au commencement de novembre 942.

942-946. 131. MARIN II, dit MARTIN III, siégea du... novembre 942 (au plus tard le 11) au (25?) janvier 946.

946-955. 132. AGAPET ou AGAPIT II, Romain, siégea du (8?) mars 946 (entre le 5 et le 14), à la fin de 955

955-963. 133. JEAN XII (*Octavien Conti*), Romain fils d'*Albéric*, Patrice de Rome, siégea du... 955-... janvier 956 au... novembre 963, date de sa déposition. Il meurt le 14 mai 964.

963-965. LÉON VIII fut imposé par la force, du 22 novembre, 6 décembre 963 au 31 mars ou au commencement d'avril 965.

964. 134. BENOIT V dit le *Grammairien*, élu contre la volonté de l'Empereur Othon, en mai 964, abdique le (23?) juin suivant, meurt le 5 juillet 965.

965-972. 135. JEAN XIII, surnommé *Poule-Blanche*, Romain de naissance, fils de *Jean*. siégea du 1er octobre 965 au 5 ou 6 septembre 972.

972-974. 136 BENOIT VI, Romain, fils de *Hildebrand*, siégea de la fin de 972 au...974.

974. BONIFACE VII (*Francon*), Antipape, en 974, est chassé au bout d'un mois. Il reparaît sous Jean XIV.

974. 137. Donus II ou Domnus, Romain, siégea du... 974 au... 974 (avant le 25 décembre).

974-983. 138. Benoit VII (*Deusdedit*), des Comtes de *Tusculum*, fils du Consul *Albéric*, siégea du 18 décembre 974, ou avant le 25 mars 975 au 10 juillet 983.

983-984. 139. Jean XIV (*Pierre*) siégea du... novembre 983 au 30 août 984

984. Boniface VII, Antipape pour la seconde fois, siégea du... mars 984 au... octobre 984. Il meurt en mars 985.

985. 140. Jean XV, Romain, fils de *Léon*, élu après la mort de Jean XIV, et mort avant le mois de juillet 985, ne compte point parmi les Papes.

985-996. 141. Jean XV ou XVI siégea du... juillet 985 au... 996, avant le 3 mai.

996-999. 142. Grégoire V (*Bruno*), Saxon de nation, siégea du 3 mai 996 au 4 février 999.

997-998. Jean XVII (*Philagate*), Antipape du... mai 997 au... février 998.

999-1003. 143. Silvestre II (*Gerbert*), né en Aquitaine, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 2 avril 999 au 11 mai 1003.

1003. 144. Jean XVI ou XVII (*Siccon* ou *Secco*), Romain, siégea du 9-13 juin 1003 au 31 octobre 1003

1003-1009. 145. Jean XVII ou XVIII (*Fasanus* ou *Fanassus Phasian*) siégea du 26 décembre 1003 à la fin de mai 1009, date de son abdication. Il meurt le 18 juillet suivant.

1009-1012. 146. Sergius IV, Romain, fils de *Pierre Martin*, surnommé *Os Porci* ou *Bucca Porci*, fut élu entre le 17 et le 24 août 1009, meurt avant le 6 juillet 1012.

1012-1024. 147. Benoit VIII (*Jean de Porto*), fils de *Grégoire*, comte de Tusculum, siégea au plus tard du 6 juillet 1012 à la fin de juillet 1024

1012-1014. Grégoire, Antipape, de la fin de 1012 au commencement de 1014.

1024-1033. 148. Jean XVIII ou XIX, ou même XX, Romain, né *Conti*, siégea du... août 1024 à la fin de mai 1033

1033-1044 et 1048. 149. Benoit IX (*Théophylacte*), fils du Comte *Albéric*, siégea du... 1033 au... 1044, date de sa première abdication, et du 8 novembre 1047 au 17 juillet 1048.

1044. Silvestre III (*Jean*), Antipape pendant trois mois, à partir du commencement de l'an 1044

1044-1045. 150. Grégoire VI (*Jean Gratien*), Romain, siégea du ... mai 1044, ou au plus tard du ... août 1044 au ... décembre 1046, date de son abdication

1046-1047. 151. Clément II (*Swidger*), Saxon, siégea du 25 décembre 1046 au 9 octobre 1047; après lui Benoit IX remonta sur le saint siège.

1048. 152. Damase II (*Poppon*), né en Allemagne, siégea du... 1048-17 juillet 1048 au 8 août 1048

1048-1054. 153. S. Léon IX (*Bruno*), fils de *Hugues*, comte de Dasbourg, de l'Ordre de saint Benoît, siégea de la fin 1048-12 février 1049 au 19 avril 1054.

1055-1057. 154. Victor II (*Gébehard*), Bavarois, siégea du ... mars-13 avril 1055 au 28 juillet 1057.

1057-1058. 155. Etienne X (*Frédéric*), qui se nommait antérieurement *Gozelon*, fils du Duc de Lorraine, Moine de l'Ordre de saint Benoît. Il siégea du 2-3 août 1057 au 29 mars 1058.

1058-1061. 156. Nicolas II (*Gérard*), Bourguignon, siégea du 28 décembre 1058-28 janvier 1059 au 21 ou 22 juillet 1061

1058-1059. 157. Benoit X (*Jean*), Antipape du 30 mars 1058 au (18 ?) janvier 1059. Quelques savants le regardent comme Pape légitime.

1061-1073. 158. Alexandre II (*Anselme de Bedagio*), fils d'*Anselme*, noble milanais, siégea du 30 septembre 1061 au 21 avril 1073.

1061-1062. Honorius (*Cadalus* ou *Cadaloüs*), Antipape du 28 octobre 1061 au 27 octobre 1062, date de sa condamnation au concile d'*Osbor*.

1073-1085. 159. S. Grégoire VII (*Hildebrand*), né à Soano en Toscane, fils d'*Hildebrand Boniti*, fut Moine de l'Ordre de saint Benoît. Il fut élu le 22 avril et ordonné le 30 juin 1073; il occupa la chaire romaine jusqu'au 25 mai 1085.

Clément III, Antipape du 25 juin 1080 à la fin de septembre 1100.

1086-1087. 160. Le B. Victor III (*Didier*), de Bénévent. Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 24 mai 1086 9 mai 1087 au 16 septembre suivant.

1088-1099. 161. Urbain II (*Otton* ou *Odon de Châtillon*), né à Reims, Moine de l'Ordre de saint Benoît. Il siégea du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099.

1099-1118. 162. Pascal II (*Rainier*), Toscan, fils de *Crescentius*, Moine de l'Ordre de saint Benoît. Il siégea du 13-14 août 1099 au 18 ou 21 janvier 1118.

1100-1106. Trois Antipapes furent successivement élus de 1100 à 1106. Albert, Théodoric et Silvestre IV (*Maginulfe*).

1118-1119. 163. Gélasse II (*Jean Cajetan* ou de *Gaëte*), né en Campanie, fils de *Crescentius*. Moine de l'Ordre de saint Benoît. Il siégea du 25 janvier-10 mars 1118 au 29 janvier 1119.

1118-1121. Grégoire VIII (*Bourdin*), Antipape du 9 mars 1118 au commencement de 1121

1119-1124. 164. Calliste II (*Gui*), fils de Guillaume comte de Bourgogne, siégea du ... -9 février 1119 au 12 ou 13 décembre 1124.

1124-1130. 165. Honorius II (*Lambert*), né à Bologne, de la noble famille *Fagnani*, siégea du 21 décembre 1124 au 14 février 1130.

Thibaud, Antipape.

1130-1143. 166. Innocent II (*Grégoire*), Romain, fils de *Jean* ou *Gui*, de la noble famille des *Papareschi*, Moine de l'ordre de saint Benoît. Il siégea du 15-23 février 1130 au 24 septembre 1143.

1130-1138. Anaclet (*Pierre de Léon*), Antipape du 15-23 février 1130 au 25 janvier 1138.

1138. Victor (*Grégoire*), nouvel Antipape, vers le 15 mars 1138, renonce presque aussitôt à ses prétentions.

1143-1144. 167. Célestin II (*Gui de Castello*), Toscan, siégea du 26 septembre 1143 au 9 mars 1144

1144-1145. 168. Lucius II (*Gérard Caccianemici*), fils d'*Albert*, noble Bolonais, siégea du 12 mars 1144 au 25 février 1145. Il fut Chanoine régulier.

1145-1153. 169. Eugène III (*Bernard*), Pisan, Moine de Citeaux, disciple de saint Bernard, siégea du 27 février-4 mars 1145 au 7 ou 8 juillet 1153.

1153-1154. 170. Anastase IV (*Conrad*), fils du Patrice *Benoît*, Chanoine régulier; il siégea du 9 juillet 1153 au 2 décembre 1154.

1154-1159. 171. Adrien IV (*Nicolas Breakspear*), Anglais, Moine de l'Ordre de saint Benoît, siégea du 3 décembre 1154 au 1er septembre 1159

1157-1181. 172. Alexandre III (*Roland*), né à Sienne, fils de *Raynier*, de la noble famille des *Bandinelli*, siégea du 7-20 septembre 1159 au 30 août 1181.

1159-1164. Victor (*Octavien*), Antipape, du 7 septembre-4 octobre 1159 au 20 ou 22 avril 1164.

1164-1168. Pascal III (*Gui de Crème*), deuxième Antipape, du 20 ou du 22 avril 1164 au 26 septembre 1168.

1167-1178. Calliste (*Jean de Strume*), troisième Antipape, du... 1168 au 29 août 1178, époque de son abjuration.

1178-1180. Innocent III (*Landon* ou *Lando Sitino*), quatrième Antipape, du 29 septembre 1178 au... 1180, époque de son emprisonnement.

1181-1185. 173. Lucius III (*Hubaldo*), né à Lucques, de la noble famille *Allucignola*, fils de *Bonjunti Morle*, siegea du 1-6 septembre 1181 au 29 novembre 1185.

1185-1187. 174. Urbain III (*Hubert Crivelli*), Milanais, siegea du 25 novembre-1er décembre 1185 au 17 octobre 1187.

1187. 175. Grégoire VIII (*Albert de Morra*), de Benevent, fils de *Sertorius de la Morra*, Moine de l'ordre de saint Benoit. Il siegea du 20-25 octobre 1187 au 17 décembre 1187.

1187-1191. 176. Clément III (*Paul* ou *Paulin Scolari*), Romain, siegea du 19-20 décembre 1187 au 27 mars 1191.

1191-1198. 177. Célestin III (*Hyacinthe Bobocardo Orsini*), Romain, siegea du 30 mars-14 avril 1191 au 8 janvier 1198.

1198-1216. 178. Innocent III (*Lothaire Conti*), d'Anagni, fils de *Trasimond* Comte de *Segni*, siegea du 8 janvier-22 fevrier 1198 au 16 ou 17 juillet 1216.

1216-1227. 179. Honorius III (*Cencio Savelli*), Romain, de la noble famille des *Savelli*, siégea du 18-24 juillet 1216 au 18 mars 1227.

1227-1241. 180. Grégoire IX (*Ugolino*), d'Anagni, petit-neveu d'Innocent III, de la famille *Conti*, siégea du 19 mars 1227 au 21 août 1241.

1241. 181. Célestin IV (*Geoffroy Castiglioni*), Milanais, fils de *Jean Castiglioni*, siegea de la fin d'octobre 1241 au 17 ou 18 novembre 1241.

1243-1254. 182. Innocent IV (*Sinibalde de Fiesque*, *Fieschi*), né à Gênes, fils de *Ugo* ou *Obizo*, comte de Lavania, siegea du 24 ou 25-28 ou 29 juin 1243 au 7 decembre 1254.

1254-1261 183. Alexandre IV (*Reinaldi*), né à Agnani des comtes de *Segni*, siegea du 12-(20?) décembre 1254 au 25 mai 1261

1261-1264 184. Urbain IV (*Jacques Pantaléon*), né à Troyes, Français surnommé de *Court-Palais*, siégea du 29 août-4 septembre 1261 au 2 octobre 1264.

1265-1268. 185 Clément IV (*Gui Foulquois* ou de *Foulques* ou *Gui Gros*), né en France, à Saint-Gilles de Narbonne, fils de *Foulques*, siégea du 5-22 ou 26 février 1265 au 29 novembre 1268

1271-1276. Le B. Grégoire X (*Théalde* ou *Thibaud*), Italien, de la famille des *Visconti* de Milan, siégea du 1er septembre 1271-27 mars 1272 au 10 janvier 1276.

1276. 187. Innocent V (*Pierre de Tarentaise*), de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il siégea du 21-23 février 1276 au 22 juin 1276.

1276. 188. Adrien X (*Ottoboni*), Génois, de la noble famille des *Fieschi*, siégea de 11 juillet 1276 au 16. . 1276.

1276-1277. 189. Jean XXI (*Pierre de Lisbonne*) fils de *Julien*, siégea du 13-20 septembre 1276 au 16 ou 17 mai 1277.

1277-1280. 190. Nicolas III (*Jean Gaëtan*), Romain, de la famille *Orsini*, siégea du 25 novembre-... décembre 1277 au 22 août 1280.

1281-1285. 191. Martin IV (*Simon de Brion* ou *Simon Montpitié*), Français né en Champagne, siégea du 22 février-23 mars 1281 au 28 mars 1285. On a coutume de désigner ce Pape sous le titre de Martin IV, bien que deux des Pontifes Romains qui sont comptées parmi les Papes du nom de Martin aient en réalité porté le nom de Marin.

1285-1287. 192. Honorius IV (*Jacques Savelli*) Romain, fils de *Luc*, siégea du 2 avril-4 ou 6 mai 1285 au 3 avril 1287.

1288-1292. 193. Nicolas IV (*Jérôme Maschi*), né à Ascoli, de l'Ordre de saint François ; il siégea du 15-22 ou 25 février 1288 au 4 avril 1292.

1294-1296. 194. S. Célestin V (*Pierre de Mouron*) fondateur des Célestins sous la règle de saint Benoît, siégea du 5 juillet-29 août 1294 au 12 décembre 1294, date de son abdication. Il mourut le 19 mai 1296.

1295-1303. 195. Boniface VIII (*Benoît Cajetan*), de la noble famille des *Cajetan*, né à Agnani, siégea du 24 décembre 1294-2 janvier 1295 au 12 octobre 1303.

1303-1304. 196. Le B. Benoit IX (*Nicolas Bocassini*), né au territoire de Trevise, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégea du 22-27 octobre 1303 au 5 ou 7 Juillet 1304.

1305-1314. 197. Clément V (*Bertrand de Got*), Archevèque de Bordeaux, né en Gascogne, siegea du 5 Juin-14 novembre 1305 au 20 avril 1314.

1316-1334. 198. Jean XXII *Jacques d'Euse* ou de *Ossa*) Français, fils d'*Arnauld*, siegea du 7 août-5 septembre 1316 au 4 décembre 1334.

1328-1330. Nicolas V (*Pierre de Corbières*), Antipape, du 3-22 mai 1228 au 25 août 1330.

1334-1342. 199. Benoit XII (*Jacques Fournier*), né à Toulouse, fut Moine Cistercien. Il siégea du 20 décembre 1334-8 janvier 1335 au 25 avril 1342

1342-1352. 200. Clément VI (*Pierre Roger*), Francais, né au château de Maumont, près Limoges, de la famille des *Camillac*, Moine de l'Ordre de saint Benoit. Il siégea du 7-19 mai 1342 au 6 décembre 1352

1352-1362. 201. Innocent VI (*Etienne d'Albert*), né au diocèse de Limoges, siégea du 18-30 décembre 1353 au 12 septembre 1362.

1362-1370. 202. Urbain V (*Guillaume de Grisac*) Français, fils de *Grimould*, né à Mende. de l'Ordre de Benoît, siegea du... septembre 6 novembre 1362 au 19 décembre 1370.

1370-1378. 203. Grégoire XI (*Pierre Roger*), Français, né à Limoges, siégea du 30 decembre 1370 5 janvier 1371 au 27 mars 1378.

1378-1389. 204 Urbain VI (*Barthélemy de Prignano*). Napolitain, siégea à Rome du 9-18 avril 1378 au 18 octobre 1389

1378-1394. Clément VII (*Robert*). siégea à Avignon du 22 septembre-31 octobre 1378 au 16 septembre 1394.

1389-1404. 205 Boniface IX (*Pierre* ou *Perrin Tomacelli*), siégea comme successeur d'Urbain VI du 2-3 novembre 1389 au 1er octobre 1404

1394-1409. Benoit XIII (*Pierre de Lune*), successeur de Clément VII, siégea du 28 septembre 11 octobre 1394 au 5 juin 1409, date de sa déposition au Concile de Pise. Excommunié en 1417, il mourut le 1er juin ou le 29 novembre 1404

1404-1406. 206 Innocent VII (*Cosme Mégliorati*), né à Sulmone, siégea comme successeur de Boniface IX, du 17 octobre-2 ou 11 novembre 1404 au 6 novembre 1406.

1406-1415. 207. Grégoire XII (*Ange Corrario*), Patricien de Venise, successeur d'Innocent VII, siégea du 30 novembre 1406 au 5 juin 1409, époque de sa déposition au Concile de Pise. Il abdique le 4 juillet 1415, meurt le 18 octobre 1417.

1409-1410. 208. Alexandre V (*Pierre Philago* ou *Philarète*), Crétois, appartient à l'Ordre des Frères Mineurs. Elu au Concile de Pise, il siégea du 15-17 juin ou du 26 juin-7 juillet 1409 au 3 mai 1410

1410-1419. 209 Jean XXIII (*Balthasar Cossa*), Napolitain, siégea du 17-25 mai 1410 au 29 mai 1415, date de sa déposition. Il abdiqua le 13 mai 1419.

1417-1431. 210. Martin V (*Othon Colonne*), Romain, siégea du 11-31 novembre 1417 au 21 février 1431.

1424-1429. Clément VIII (*Gilles de Mugnos* ou *Mugnon*), Antipape, successeur de Benoit XIII, siégea du... 1424 au 26 juillet 1429, époque de son abdication

1431-1447. 211. Eugène IV (*Gabriel Condolmere*), Venitien, siégea du 3-4 ou du 6-11 mars 1431 au 23 février 1447

1439-1449. Félix V (*Amédée*). Antipape, du 5 novembre 1439-24 juillet 1440 au 9 avril 1449, date de sa renonciation.

1447-1455. 212. Nicolas V (*Thomas Parentucelli*), de Sarzane, siégea du 6-18 mars 1448 au 24 mars 1455.

1455-1458. 213. Callixte III (*Alphonse Borgia*), né à Valence, en Espagne, siégea du 8-20 avril 1455 au 8 août 1458.

1458-1464. 214 Pie II (*Æneas Sylvius Piccolomini*), né à Sienne, siégea du 19 au 27 août-3 septembre 1458 au 16 août 1464.

1464-1471. 215 Paul II (*Pierre Barbo*), Venitien, fils de *Nicolas Barbo*, siégea du 31 août-16 septembre 1464 au 28 juillet 1471.

1471-1484. 216 Sixte IV (*François d'Albescola* ou *François de la Rovère*), né près de Savonne, siégea du 9-25 août au 13 août 1484

1484-1492. 217. Innocent VIII (*Jean-Baptiste Cibo*), Génois, siégea du 26 août 12 septembre 1484 au 25 juillet 1492

1492-1503. 218 Alexandre IV (*Rodrigue Lenzuoli*), né à Valence, en Espagne, de la noble famille des *Borgia*, siégea du 11-26 août 1492 au 28 août 1503.

1503. 219. Pie III (*François Tedeschini Piccolomini*), né à Sienne, fils de *Nani Tedeschini*, siégea du 22 septembre-1er octobre 1503 au 18 octobre 1503.

1503-1513. 220 Jules II (*Julien de la Rovère*), né à Savone, fils de *Raphaël de la Rovère*, siégea du 1-17 novembre 1503 au 21 février 1513.

1513-1521. 221. Léon X (*Jean de Médicis*), fils de *Laurent de Médicis*, Florentin, siégea du 11-19 mars 1513 au 1er décembre 1521.

1522-1523. 222. Adrien VI (*Adrien Florent*). Hollandais, né à *Utrecht*, fils de *Florent*, siégea du 9 janvier-31 août 1522 au 24 septembre 1523.

1523-1534. 223. Clément VII (*Jules de Médicis*), Florentin, siégea du 10-25 novembre 1523 au 26 septembre 1534.

1534-1549. 224 Paul III (*Alexandre Farnèse*), Romain, siégea du 13 octobre-7 novembre 1534 au 10 novembre 1549.

1550-1555. 225. Jules III (*Jean-Marie del Monte*), Italien, siégea du 8-22 février 1550 au 23 mars 1555.

1555. 226 Marcel II (*Marcel Cervin*), de Monte-Pulciano, fils de *Richard Cervin*, oncle du Cardinal *Robert Bellarmin*, siégea du 9-10 avril 155 au 1er mai 1555.

1555-1559. 227 Paul IV (*Jean-Pierre Caraffa*), Napolitain, de l'Ordre des Clercs réguliers Théatins, siégea du 23-26 mai 1555 au 18 août 1559

1559-1565. 228. Pie IV (*Jean Ange de Médicis*), Milanais, siégea du 26 décembre 1559-6 janvier 1560 au 9 décembre 1565.

1566-1572 229. S. Pie V (*Michel Ghisleri*), né à Bosco, diocèse de Tortone, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Il siégea du 7-19 janvier 1566 au 1er mai 1572.

1572-1585. 230. Grégoire XII (*Hugues Buoncompagno*), né à Bologne, de la famille des *Buoncompagni*, siégea du 13-25 mai 1572 au 10 avril 1585.

1585-1590. 231. Sixte V (*Félix Peretti*), né à Montalte, de l'Ordre des mineurs Conventuels. Il siégea du 24 avril-1er mai 1585 au 27 août 1590.

1590. 232. Urbain V (*Jean-Baptiste Castagna*), Romain, siégea du 15 au 27 septembre 1590.

1590-1591. 233 Grégoire XIV (*Nicolas Sfondrate*), Milanais, siégea 5-8 décembre 1590 au 15 octobre 1591.

1591. 234. Innocent IX (*Jean Antoine Facchinetti*), Bolonais, siégea du 29 octobre-3 novembre 1591 au 30 décembre 1591.

1592-1605. 235. Clément VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), Florentin, siégea du 30 janvier-2 février 1592 au 3 ou 5 mars 1605.

1605. 236. Léon XI (*Alexandre de Médicis*), Florentin, fils d'*Octavien de Médicis*, siégea du 1er au 26 avril 1605

1605-1621. 237. Paul V (*Camille Borghèse*), Siennois, né à Rome, siégea du 16 mai 1605 au 28 janvier 1621.

1621-1623. 238 Grégoire XV (*Alexandre Lodovisi*), Bolonais, siégea du 9 février 1621 au 9 juillet 1623

1623-1644. 239. Urbain VIII (*Mafei Barberini*), Florentin, siégea du 6 août 1623 au 29 juillet 1644.

1644-1655. 240. Innocent X (*Jean-Baptiste Pamphili*), Romain, siégea du 15 septembre 1644 au 6 janvier 1655.

1655-1667. 241. Alexandre VII (*Fabius Chigi*), né à Sienne, siégea du 7 avril 1655 au 21 mai 1667.

1667-1669. 242. Clément IV (*Jules Rospigliosi*), né à Pistoie, siégea du 20 juin 1667 au 9 décembre 1669

1670-1676. 243. Clément X (*Emile Altieri*), Romain, siégea du 29 avril 1670 au 22 juillet 1676.

1676-1689. 244. Le vénérable Innocent XI (*Benoit Odescalchi*), né à Côme, dans le Milanais, siégea du 21 septembre 1676 au 11 août 1689.

1689-1691. 245. Alexandre VIII (*Pierre Ottoboni*), Vénitien, fils de *Marc Ottoboni*, siégea du 6 octobre 1689 au 1er février 1691.

1691-1700. 246. Innocent XII (*Antoine Pignatelli*), Napolitain, siégea du 12 juillet 1691 au 27 septembre 1700.

1700-1721. 247 Clément XI (*Jean François Albani*), né à Pesaro, siégea du 23 novembre 1700 au 19 mars 1721.

1721-1724. 248. Innocent XIII (*Michel Ange Conti*), Romain, siégea du 8 mai 1721 au 7 mars 1724.

1724-1730. 249. Benoit XIII (*Vincent-Marie Orsini*), Napolitain, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs ; il siégea du 29 mai-4 juin 1724 au 21 février 1730.

1730-1740. 250 Clément XII (*Laurent Corsini*), Florentin, né à Rome, siégea du 12 août 1730 au 21 février 1740.

1740-1758. 251. Benoit XIV (*Prosper Lambertini*), Bolonais, siégea du 17 août 1740 au 8 mai 1758.

1758-1769. 252. Clément XIII (*Charles Rezzonico*), Vénitien siégea du 6 juillet 1758 au 2 février 1769.

1769-1774. 253. Clément XIV (*Laurent Ganganelli*), de S. Angelo in Vado, de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels. Il siégea du 19 mai 1769 au 22 septembre 1774.

1775-1799. 254. Pie VI (*Jean-Ange Braschi*), né à Césène, siégea du 15 février 1775 au 29 août 1799.

1806-1823. 255. Pie VII (*Grégoire-Barnabé Chiaramonti*), né à Césène, de l'Ordre de saint Benoît. Il siégea du 14 mars 1800 au 20 août 1823.

1823-1829. 261. Léon XII (*Annibal della Genya*), né à Spolète, siégea du 28 septembre 1823 au 10 février 1829.

1029-1830. 257. Pie VIII (*François-Xavier Castiglioni*), né à Césène, siégea du 31 mars 1829 au 30 novembre 1830.

1831-1846. 258. Grégoire XVI (*Maur Capellari*) Vénitien né à Bellune. Bénédictin-Camaldule. Il siégea du 2 février 1831 au 1er juin 1846.

1846-1878. 259. Pie IX (*Jean-Marie Mastai Ferretti*), de la noble famille des *Mastai*, né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, élu Pape le 16 juin 1846. Mort le 7 février 1878, après 32 ans de règne.

1878- 260. Léon XIII (*Vincent-Joachim Pecci*), de la famille de Pecci de Sienne, né le 2 mars 1810, à Carpineto, diocèse d'Agnani, élu pape le 20 février 1878. Puisse-t-il vivre longtemps encore pour le bien de l'Eglise !

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PAPES

A

	Elu en	Mort en
S. Adéotat	672	676
S. Adrien I	665	672
Adrien II	867	872
Adrien III	884	885
Adrien IV	1154	1159
Adrien V	1276	id.
Adrien VI	1522	1523
S. Agapet I	535	536
S. Agapet II	946	956
S. Agathon	678	682
S. Alexandre I	109	119
Alexandre II	1061	1073
Alexandre III	1159	1181
Alexandre IV	1254	1261
Alexandre V	1409	1410
Alexandre VI	1492	1503
Alexandre VII	1655	1667
Alexandre VIII	1689	1691
S. Anaclet	83	96
S. Anastase I	398	401
S. Anastase II	496	498
Anastase III	911	913
Anastase IV	1153	1154
A. Anicet	157	168
S. Antère	236	236

B

	Elu en	Mort en
S. Benoit I	574	578
Benoit II	684	685
Benoit III	855	858
Benoit IV	900	903
Benoit V	964	965
Benoit VI	972	974
Benoit VII	674	684
Benoit VIII	1012	1024
Benoit IX	1033	1044
Benoit X	1058	id.
Le B. Benoit XI	1303	1304
Benoit XII	1334	1342
Benoit XIII	1724	1730
Benoit XIV	1740	1758
S. Boniface I	418	422
Boniface II	530	531
Boniface III	607	id.
S. Boniface IV	607	614
Boniface V	619	625
Boniface VI	896	id.
Boniface VII	974	985
Boniface VIII	1294	1303
Boniface IX	1404	1404

C

	Elu en	Mort en
S. Caius	283	296
S. Calixte I	219	223
Calixte II	1119	1124
Calixte III	1455	1458
S. Célestin I	422	432
Célestin II	1143	1144
Célestin III	1191	1198
Célestin IV	1241	id.
Abdiqua la même année.		
S. Célestin	1294	id.
Christophore	903	id.
S. Clément I	67	76
Clément II	1046	1047
Clément III	1187	1191
Clément IV	1265	1268
Clément V	1350	1314
Clément VI	1342	1352
Clement VII	1523	1534
Clément VIII	1592	1605
Clément IX	1667	1669
Clément X	1670	1676
Clément XI	1700	1713
Clément XII	1720	1740
Clément XIII	1758	1769
Clément XIV	1769	1774
S. Clet	77	83
Conon	686	687
Constantin	708	715
S. Corneille	251	252

D

	Elu en	Mort en
S. Damase I	366	384
Damase II	1048	id.
S. Deus-Dedit	615	618
S. Denys	259	269
Donnus I	676	678
Donnus II	974	id.

E

	Elu en	Mort en
S. Eleuthère	177	193
S. Etienne I	253	257
Etienne II	752	id.
Etienne IV	768	772
Etienne V	816	817
Etienne VI	885	891
Etienne VII	896	897
Etienne VIII	929	931
Etienne IX	939	942
Etienne X	1017	1058
Eugène I	654	657
Eugène II	824	827
Eugène III	1145	1153
Eugène IV	1431	1447
Eusèbe	310	id.
S. Euthychien	275	283
S. Evariste	96	109

F

	Elu en	Mort en
S. Fabien	236	250
S. Félix I	269	274
S. Fèlix II	483	492
S. Félix III ou IV	526	530
Formose	891	896
S. Gélase I	492	496
Gélase II	1118	1119
S. Grégoire I	590	604
S. Grégoire II	715	731
S. Grégoire III	731	741

G

	Elu en	Mort en
Grégoire IV	827	844
Grégoire V	996	999
Grégoire VI	1044	1046
S. Grégoire VII	1073	1085
Grégoire VIII	1137	id.
Grégoire IX	1227	1241
B. Grégoire X	1271	1276
Grégoire XI	1371	1378
Grégoire XII	1406	1409
Grégoire XIII	1572	1585
Grégoire XIV	1590	1591
Grégoire XV	1621	1623
Grégoire XVI	1831	1846

H

	Elu en	Mort en
S. Hygin	139	142
S. Hylarus ou Hilarius	461	468
Honorius I[er]	625	638
Honorius II	1124	1140
Honorius III	1225	1227
Honorius IV	1285	1287
S. Hormisdas	514	523

I

	Elu en	Mort en
S. Innocent I[er]	401	417
Innocent II	1130	1143
Innocent III	1198	1216
Innocent IV	1243	1254
Innocent V	1276	id.
Innocent VI	1352	1362
Innocent VII	1404	1406
Innocent VIII	1484	1492
Innocent IX	1591	id.
Innocent X	1644	1655
Le Ven. Innocent XI	1676	1689
Innocent XII	1691	1701
Innocent XIII	1721	1724

J

	Elu en	Mort en
S. Jean I[er]	523	526
S. Jean II	532	535
Jean III	560	573
Jean IV	640	642
Jean V	685	686
Jean VI	701	705
Jean VII	705	707
Jean VIII	872	882
Jean IX	898	900
Jean X	914	928
Jean XI	931	936
Jean XII	956	964
Jean XIII	965	972
Jean XIV	984	985
Jean XV	985	id.
Jean XVI	985	996
Jean XVII	1003	id.
Jean XVIII	1003	1009
Jean XIX	1024	1033
Jean XX ou XXI	1276	1277
Jean XXII	1316	1334
Jean XXIII	1410	1415
S. Jules I	337	352
Jules I	1503	1503
Jules IV	1550	1555

L

	Elu en	Mort en
Lando	913	914
S. Léon I	440	461
S. Léon II	682	683
S. Léon III	795	816
S. Léon IV	847	855
Léon V	903	id.
Léon VI	928	929
Léon VII	936	939
S. Léon IX	1049	1054
Léon X	1513	1521
Léon XI	1609	id.
Léon XII	1823	1829
Léon XIII	1878	
Il règne glorieusement.		
S. Libère	352	368
S. Lin	65	67
S. Lucius I	252	253
Lucius II	1144	1145
Lucius III	1181	1185

M

	Elu en	Mort en
S. Marcellin	296	304
S. Marcel I	308	310
Marcel II	1555	id.
S. Marc	336	id.
Marin ou Martin II	882	884
Marin ou Martin III	942	946
S. Martin I	649	655
Martin II ou IV	1281	1285
Martin III, communément V	1417	1431
S. Melchiade	311	313

N

	Elu en	Mort en
S. Nicolas I	858	867
Nicolas II	1058	1061
Nicolas III	1277	1280
Nicolas IV	1288	1292
Nicolas V	1447	1455

P

	Elu en	Mort en
S. Pascal I	817	824
Pascal II	1099	1118
S. Paul I	752	767
Paul II	1464	1471
Paul III	1534	1549
Paul IV	1555	1559
Paul V	1605	1620
Pélage I	555	568
Pélage II	578	590
S. Pierre	42	65
S. Pie I	142	147
Pie II	1458	1464
Pie III	1503	id.
Pie IV	1559	1563
S. Pie V	1563	1572
Pie VI	1775	1799
Pie VII	1800	1823
Pie VIII	1829	1830
Pie IX	1846	1878
S. Pontien	230	235

R

	Elu en	Mort en
Romain	897	id.

S

	Elu en	Mort en
Sabinien	604	606
S. Serge I	689	701
S. Serge II	844	847
S. Serge III	904	911
Serge IV	1009	1012
Séverin	640	id.
S. Silvère	536	538
S. Sivestre I	314	335
Sivestre II	992	1003
S. Simplice	468	483
S. Sirice	384	398
Sisinnius	708	id.
S. Sixte I	119	123
S. Sixte II	257	259
S. Sixte III	432	440
Sixte IV	1471	1484
Sixte V	1585	1590
S. Soter	161	171
S. Symmaque	498	514

T

	Elu en	Mort en
S. Télesphore	127	139
Théodore I	642	649
Théodore II	898	id.

U

	Elu en	Mort en
S. Urbain I	223	230
Urbain II	1088	1099
Urbain III	1185	1187
Urbain IV	1261	1264
Urbain V	1362	1370
Urbain VI	1378	1389
Urbain VII	1590	id.
Urbain VIII	1623	1644

V

	Elu en	Mort en
Valentinien	827	id.
S. Victor I	193	202
Victor II	1055	1057
Le B. Victor III	1086	1087
Vigile	538	555
S. Vitalien	657	672

Z

	Elu en	Mort en
S. Zacharie	741	752
S. Zéphyrin	202	218

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ANTIPAPES

Novatien	251
Félix II	355
Ursicin	366
Eulalius	418
Laurent	498
Dioscore	530
Vigile	537
Jean	686
Pascal	687
Theophylacte	757
Constantin	767
Sisinnius	824
Anastase III	855
Sergius	896
Léon VIII	963
Boniface VII	977
Jean XVI	977
Grégoire	1013
Silvestre III	1044
Benoît X	1053
Honorius II	1061
Clément III (Guibert)	1080
Albert	1100
Théodoric	id.
Silvestre IV	1102
Grégoire VIII	1118
Anaclet II	1130
Victor IV	1138
Victor IX (Octavien)	1159
Pascal III (Gui)	1167
Calixte III	1168
Innocent III (Landon)	1178
Nicolas V, d'Avignon	1328
Clément VII, d'Avignon	1371
Benoît XIII, d'Avignon	1394
Clément VIII, d'Avignon	1425
Benoît XIII, d'Avignon	1426
Félix V (Amédée)	1440

QUELQUES QUESTIONS RELATIVES AUX PAPES

§ Ier

PONTIFES ROMAINS HONORÉS COMME SAINTS DANS L'ÉGLISE

L'Eglise honore *quatre-vingts* Papes comme saints, savoir : les *trente-trois* premiers qui furent couronnés du martyre sous l'un des douze Empereurs païens suivants : Néron, Domitien, Trajan, Adrien, Marc-Aurèle, Sévère, Maximin, Dèce, Valérien, Aurélien, Dioclétien et Maximien.

Quatre qui ont reçu la couronne du martyre par les mains des hérétiques, savoir : S. Félix II ou III, S. Jean I, S. Silvère et S. Martin I.

Quarante-trois sont au nombre des Confesseurs, savoir :

S. Silvestre, S. Marc, S. Jules I, S. Libère, S. Damase, S. Anastase, S. Innocent I, S. Zosime, S. Boniface I, S. Célestin I, S. Sixte III, S. Léon le Grand, S. Hilaire, S. Simplice, S. Gélase I, S. Anastase II, S. Symmaque, S. Hormisdas, S. Jean I, S. Félix III ou IV, S. Agapet I, S. Grégoire le Grand, S. Boniface IV, S. Deus-Dedit, S. Eugène I, S. Vitalien, S. Agathon, S. Léon II, S. Benoît I, S. Sergius I, S. Grégoire II, S. Grégoire III, S. Zacharie, S. Paul I, S. Léon III, S. Pascal I, S. Léon IV, S. Nicolas I, S. Léon IX, le B. Victor III, le B. Grégoire X, le B. Benoît XI, S. Pie V, le Vénérable Innocent XI.

§ II

PONTIFES QUI ONT ÉTÉ ÉLUS MALGRÉ EUX

Ils sont au nombre de *dix-sept*, savoir :

S. Clément I, S. Boniface I, Saint Grégoire I, Grégoire IV, S. Grégoire VII, Benoît III, S. Nicolas I, Adrien II, B. Victor VIII, Gélase II, Honorius II, Innocent III, S. Célestin V, Nicolas V, S. Pie V, Clément XI, Benoît XIII.

§ III

PONTIFES QUI ONT ÉTÉ ÉLUS JEUNES A LA PAPAUTÉ

On en compte *huit*, savoir :

S. Alexandre I ; Jean XI, à l'âge de 20 ans ; Jean XII, à l'âge de 16 ans ; Benoît IX, à l'âge de 10 ou 12 ans, ou 18 ans au plus ; Innocent III, à l'âge de 30 ans ; Grégoire XI, à l'âge de 35 ans ; Boniface IX, à l'âge de 30 à 35 ans ; Léon X, à l'âge de 39 ans. De tous ces Papes, Innocent III a seul occupé la Chaire apostolique 18 ans.

§ IV

PAPES QUI N'ONT PAS OCCUPÉ LE SIÈGE DE PIERRE PENDANT UN MOIS

Sisinnius a siégé vingt jours ; Etienne II, trois jours ; Valentin, trente jours ; Boniface VI, quinze jours ; Théodore II, vingt jours ; Damase II, vingt-trois jours ; Célestin IV, dix-sept jours ; Pie III, vingt-six jours ; Marcel II, vingt-deux jours ; Urbain VII, douze jours ; Léon XI, vingt-cinq jours ; Grégoire XI, petit-neveu de Grégoire X, est mort le jour même de son élection.

§ V

PAPES DONT LA NAISSANCE A ÉTÉ PEU ÉLEVÉE

On en compte *dix-huit*, savoir :

S. Pierre, S. Denys, Jean XVII, Damase II, Adrien IV, Adrien VI, Urbain IV, Nicolas IV, S. Célestin V, Benoît IX, Jean XXII, Benoît XII, Boniface IX, Alexandre V, Nicolas V, Sixte IV, Sixte V, S. Pie V.

§ VI

PAPES QUI N'ONT PAS FAIT HONNEUR A LEUR DIGNITÉ

On en compte *onze*, qui sont :

Sabinien. Etienne VII, Christophore, Sergius III, Jean XII, Boniface VII, Silvestre II, Benoît IX Jean XXIII, Innocent VIII, Alexandre VI.

§ VII

PAPES QUI ONT APPARTENU A L'ORDRE DE SAINT BENOIT

On en compte *quarante*, qui sont :

S. Grégoire le Grand, S. Boniface IV, S. Deus-Dedit, S. Agathon, S. Grégoire II, S. Zacharie, Etienne II ou III, Etienne IV ou V, S. Léon III, S. Pascal I, Grégoire IV, S. Léon IV, Etienne VI ou VII, Jean IX, Léon V, Grégoire V, Silvestre II, Sergius IV, Jean XIX, S. Léon IX, Etienne IX ou X, S. Grégoire VII, Le B. Victor III, Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, Eugène III, Anastase IV, Adrien IV, Grégoire VIII, Innocent IV, Alexandre IV, Clément IV, S. Célestin V, Benoît XII, Clément VI, Urbain V, Pie VII, Grégoire XVI.

§ VIII

PAPES QUI ONT APPARTENU A L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE OU DES FRÈRES PRÊCHEURS

Quatre, qui sont :

Le B. Benoît XI, Benoît XIII, Innocent V, S. Pie V.

§ IX

PAPES QUI ONT APPARTENU A L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS DE SAINT FRANÇOIS

Cinq, qui sont :

Alexandre V, Nicolas IV, Sixte IV, Sixte V, Clément XIV.

§ X

PAPES QUI ONT APPARTENU AUX CLERCS RÉGULIERS OU AUX CHANOINES RÉGULIERS

Trois, qui sont :

Honorius II, Prémontré ; Benoît IV, Chanoine régulier ; Paul IV, Théatin.

CURIOSITÉS ET PHILOSOPHIE DE LA CHRONOLOGIE PAPALE

EXTRACTION DES PAPES

CURIOSITÉS

I.

Commençons par les Papes dont on indique seu- ement la patrie, sans mentionner la famille. Ce ont Agapet II, — saint Alexandre Ier, — saint naclet, — saint Anastase II, — saint Anicet, — aint Boniface Ier, — saint Clément Ier, — saint amase Ier, — saint Denis, — Etienne IX, — saint variste, — saint Fabien, — Jean XIII, — Léon V, — saint Marcellin, — Marin II, — saint Melchiade, — saint Sixte II et Zéphirin, en tout 20.

Suit une série de Papes dont le père est connu, ais sans qu'il soit actuellement possible de devi- er ou d'apprécier la condition Ainsi apparaissent déodat, fils de Jovien, — saint Agapet Ier, fils de ordien, — saint Agathon, fils de Pannonius Amon, Adrien III, fils de Benoit, — saint Anastase Ier, s de Maximus, — Anastase III, fils de Lucien, — int Anthère, fils de Romulus, — Benoit Ier, fils de oniface, — Benoit III, fils de Pierre, — Benoit VI, s d'Hildebrand, — saint Boniface II, fils de Sigi- ld, — Boniface III, fils de Jean Caudiote, — saint oniface V, fils de Jean Fummini, — Boniface VI, s d'Adrien, — Christophe, fils de Léon, — Clé- ent II, appelé Roger ou Suidger, — Conon, fils de noit, — Constantin, fils de Jean, — Damase II, pelé Popon, — Donus Ier, fils de Maurice, — saint euthère, fils d'Abundius, — saint Etienne Ier, fils Jules, — Etienne II, fils de Constantin, — ienne IV, fils d'Oliva, — Etienne V, fils de Jules rin, — Etienne VIII, fils de Theudemond, — saint gène Ier, fils de Rufinien, — Eugène II, fils de hemond, — saint Eutychien, fils de Maxime, — nt Félix Ier, fils de Constantin, — Formose, fils Léon, — saint Gélase Ier, fils de Valerius, — saint égoire II, fils de Marcel, — saint Grégoire III fils Jean, — saint Hilaire, fils de Crispin, — saint nocent Ier, fils d'Innocent, — Innocent V, né Pierre Tarentaise, — saint Jean Ier, fils de Constantius, Jean IV, fils de Venance, — Jean V, fils de Cy- que, — Jean VI, fils de Petronius, — Jean VII, de Platon Janidegra, — Jean VIII, fils de Guido, Jean IX, fils de Rampoald, — Jean X, fils de n, — Jean XIV, appelé Pierre Canevanova, — n XV, fils de Robert, — Jean XIX, appelé Fasan, saint Jules Ier, fils de Rustique, — Landon, fils Trano, — saint Léon III, fils d'Asupius, — Léon VII, de Christophe, — saint Lucius Ier, fils de Por- re, — Marin Ier fils de Palombo, — saint Marc, de Prisque, — saint Ormisdas, fils de Juste, — t Pascal Ier, fils de Maximilien Bonose, — Pé- e II, fils de Vinigilde, — saint Pie Ier, fils de Ru- — saint Telesphore, fils d'Anachoret, — Sabinien, de Benoit, — saint Sergius Ier fils de Tibere, — gius IV, fils de Martin, — Severin, fils d'Avie- , — saint Simplicius, fils de Castinus, — saint ce, fils de Tiburce, — Sisinnius, fils de Jean, — t Soter, fils de Concordius, — saint Symmaque, de Fortunat, — Valentin, fils de Pierre Leonce, aint Victor, fils de Felix, saint Zacharie, fils de croniius.

II.

aintenant abordons les qualités telles que la tra- on nous les livre.

Il convient de débuter par les familles consacrées par l'Eglise

Saint Sylvère est l'unique fils de Pape ; il dut le jour à saint Ormisdas qui fut marié, avant d'entrer dans les ordres et qui mourut Souverain-Pontife en 523.

Adrien II était fils de Talare, qui devint évêque ; Théodore Ier dut pareillement le jour à Théodore, mort évêque.

Saint Caïus fut le fils de saint Caïus, mort prêtre, le frère de saint Gabin et l'oncle de sainte Suzanne, vierge et martyre. Saint Agapet Ier fut fils de Gordien, devenu prêtre ; saint Damase Ier, fut aussi fils d'Ambroise, mort prêtre de l'Eglise de Saint-Laurent ; Jean XVI eut pour père Léon qui finit par être prêtre. On croit que saint Adéodat descendait d'un homme, du nom d'Etienne, que l'on place au rang des sous-diacres.

Nous avons noté que saint Sylvère fut l'unique fils de Pape.

Nous avons deux exemples de Papes-Frères. Saint Paul Ier était le frère d'Etienne III et fut son successeur. Pareillement Jean XX était le frère de Benoît VIII et fut son successeur.

Les Papes-Neveux sont plus nombreux que les Papes-Frères. Benoît IX était neveu des Papes-Frères Benoît VIII et Jean XX, et fut leur successeur. Adrien V était neveu d'Innocent IV, — Alexandre IV, neveu de Grégoire IX, — Benoît XII, neveu de Jean XXII — Grégoire XI, neveu de Clément VI, — Jules II, neveu de Sixte IV, — Innocent III, neveu de Clément III, — Paul II, neveu d'Eugène IV, — Pie III, neveu de Pie II. Voilà qui suffit pour éclairer la religion de tous les détracteurs du népotisme et des ennemis d'Alexandre VI, neveu de Calixte III.

Après ces dix Papes-Neveux viennent quatre Papes petits-neveux. Ce sont Eugène IV, petit-neveu de Gregoire XII, — Jean XII, petit-neveu de Sergius III et de Jean XI, — saint Gregoire le Grand, petit-neveu de saint Félix III, — et Léon XI, petit-neveu de Léon X

Les Papes-Cousins ne firent pas défaut. Citons Grégoire IX, cousin d'Innocent III, et Clément VII, cousin de Léon X Adrien II était parent d'Etienne IV et de Sergius II : Pie VII avait aussi des liens de famille avec Pie VI.

Mais il y a des familles qui ont été comme des séminaires de papes.

Ainsi la famille Savelli, l'une des plus illustres de l'Italie a donné à l'Eglise saint Benoît II, — saint Libère, — saint Marcel Ier, — Honorius III, — et Honorius IV, en tout cinq Papes.

La famille Colonna, qui est encore plus célèbre que les Savelli a engendré 1. Adrien Ier, fils de Théodore, — 2. Etienne VI, — et 3º Martin V, appelé Othon Colonna, auxquels on pourrait joindre Clément X, fils de Laurent Altieri, allié avec les Colonna et les Orsini qui suivent.

Benoit XIII descendait de Ferdinand X Orsini, duc de Gravina. L'illustre famille Orsini revendique encore, 1. Nicolas III, né Jean Gaëtan Orsini, — 2. Etienne III fils de Constantin et — 3. Célestin III, en tout quatre Papes.

Sixte-Quint a déclaré que la famille Conti était l'une des quatre familles les plus illustres et les plus anciennes de l'Italie. Il est impossible de ne pas regarder cette race comme la première dans l'Eglise, puisqu'elle a produit tant de Papes qui forment comme une espèce de dynastie sur le siège pontifi-

cal. L'histoire lui concède 1. en 440, saint Léon le Grand, fils de Quintien. — 2. en 483, saint Félix III, le bisaïeul de saint Grégoire le Grand, de famille sénatoriale, la famille Anicia, la plus puissante la plus riche, la plus noble de Rome ; — 3. en 532, saint Jean II, fils de Projectus ; — 4. en 590, saint Grégoire le Grand, fils de Gordien, sénateur de Rome, de la famille Anicia ; — 5. en 858, saint Nicolas le Grand, fils de Théodore ; — 6. en 900 Benoît IV, fils de Mammolus ; — 7, en 904, Sergius III fils de Benoît ; — 8 en 931, Jean XI, fils d'Albéric, consul de Rome ; — 9. en 956 Jean XII ; — 10. en 964, Benoît V, nommé Grammatico ; — 11 en 975, Benoît VII, fils de David ; — 12. en 1012, Benoît VIII, fils de Grégoire, comte de Tusculum ; — 13 en 1024, Jean XX, frère de Benoît VIII ; — 14. en 1033, Benoît IX, nommé Théophylacte, et fils d'Albéric comte de Tusculum ; — 15 en 1198, Innocent III, appelé Jean Lothaire et fils de Trasimond, comte de Segni ; — 16. en 1227, Grégoire IX, appelé Ugo, des comtes de Segni ; — 17. en 1254, Alexandre IV ; — 18. en 13 4, Benoît XI ; — 19. en 1721, Innocent XIII, fils de Charles Conti, duc de Poli.

Le nombre de tant de Papes de la famille Conti, soit subis, soit choisis par l'Eglise donne à penser que le clergé de Rome d'abord et plus tard le Sacré Collège devaient rarement choisir parmi les classes infimes de la société les sujets destinés à occuper le siège de saint Pierre, l'ancien pêcheur de Galilée, le fils de pêcheurs.

III.

Sixte IV, appelé François de la Rovère, est le seul Pape qui puisse passer pour le fils d'un pêcheur, aux yeux de quelques historiens ; la plupart le font descendre de la race des La Rovère.

Alexandre V, appelé Pierre Philarque, naquit dans l'île de Candie de parents pauvres et restés inconnus. Il passa ses premières années à mendier de porte en porte jusqu'au jour où un frère-mineur, remarquant en lui d'heureuses dispositions, le fit recevoir dans son ordre. Un autre insulaire eût la même destinée. Adrien IV, l'unique pape anglais, se nommait Brise-lance et avait été abandonné de bonne heure par son père qui s'était fait moine. Il n'eut d'autre ressource que l'aumône. Devenu plus grand, il quitta l'Angleterre, entra, comme domestique, dans un couvent de la France et mérita par son intelligence et ses vertus d'être reçu en religion.

Sixte-Quint eut pour père un pauvre laboureur, pour mère une servante et pour sœur une blanchisseuse. Il est assez vraisemblable qu'il ait passé son enfance à garder les pourceaux jusqu'au jour où il fut admis, à l'âge de neuf ans dans un couvent de Frères-Mineurs. Saint Pierre Célestin V, nommé Pierre de Morion, était le onzième de douze enfants d'un simple agriculteur. Il dut longtemps mener la vie pastorale, comme les anciens patriarches.

Fils d'un boulanger du nom de Guillaume, Benoît XII, longtemps appelé Jacques de Nouveau et surnommé Fournier, dut avoir une enfance laborieuse ; mais il était neveu de Jean XXII ; son avenir changea de face à l'exaltation de son oncle.

Les métiers n'ont pas eu plus de chance que la vie pastorale. Urbain IV, natif de Troyes et appelé Jacques ou Hyacinthe Pantaléon était fils d'un cordonnier. On donne pour père à Adrien VI, né à Utrecht, ou un tisserand ou un constructeur de navires, tantôt un valet de pilote, tantôt un fabricant de bière. C'est fort heureux qu'on s'accorde sur sa pauvreté native. Décidément les historiens ne se plaisent pas dans les ateliers. Saint Grégoire VII, si illustre sous le nom d'Hildebrand, semble vraisemblablement le fils d'un charpentier, si l'on compte les voix ; mais il est bien des esprits qui tirent son origine des Aldobrandeschi, une des plus puissantes familles de Sienne, et très riche en immeubles, assertion qui s'accorde difficilement avec la rumeur publique. Il en est de même de Sylvestre II, le fameux Gerbert, natif d'Aurillac ; ceux-ci le disent de basse extraction, ceux-là veulent qu'il appartienne à la noble race des Cesi, dont un membre serait venu s'établir à Aurillac. Pareille contradiction pour la genèse de Jean XXII, né à Cahors et appelé Jacques d'Euse ; saint Antonin avance que son père, Armand d'Euse était tout simplement un savetier ; Villani soutient qu'il fut aubergiste ; mais Albert de Strasbourg, auteur contemporain, l'enlève à la classe des manants et le case dans la noblesse.

Les arts libéraux ont eu au moins le bonheur de ne pas trouver de contradicteurs. On donne incontestablement pour des enfants de médecins 1. Boniface IV, fils de Jean ; — 2. saint Eusèbe de Cassano, qui exerça aussi lui-même la médecine ; — 3. Clément XIV, d'une famille noble ; — 4. saint Léon II, fils de Paul Manto ; et 5. Nicolas V, appelé Thomas Parentacelli. Il est aussi incontesté que le Bienheureux Benoît XI, nommé Nicolas Bonasio, Bonasini, était un enfant de notaire. Jules III, nommé Jean-Marie de Ciocchi del Monte, descendait d'un fameux juriconsulte de Rome, et saint Igin, d'Athènes, d'un philosophe.

Faute de documents plus explicites, l'histoire se borne à tirer d'une famille obscure Nicolas IV, appelé Tinée ; à placer dans une position médiocre le berceau d'Innocent VI, nommé Pierre Aubert, et à gratifier Innocent VII, appelé Cosme de Migliorati, d'une origine bourgeoise, représentée par cette restriction d'honnête et de peu considérable. Mais on qualifie d'honorable la race des Capellari dont Grégoire XVI fut la gloire, et on regarde comme aussi distingués que pauvres les époux Paul Ghislieri et Domenica Angeria que saint Pie V a sauvés de l'oubli.

Les preuves manquent pour apprécier le rang des races qui engendrèrent : Alexandre III, appelé Laurent Bandinelli, de la famille Paperoni, de Sienne ; — saint Calixte Ier, de la famille Domitia ; — Célestin IV, appelé Geoffroi Castiglioni ; — saint Félix IV, de la famille Fembri ; — Grégoire VIII, appelé Albert de Morra ou Spimaccio ; — Honorius II, appelé Lambert de Fagnaro ; — Léon VI, fils de Christophe, de la famille Gemina, depuis appelée Sanguigna ; Lucius II, appelé Gérard Caccianamici ; Pascal II, appelé Renier et fils de Grescence et d'Alfatra ; — Marcel II, appelé Marcel Cervini de Spannochi ; — Paul IV, appelé Jean-Pierre Carafa ; — saint Vitalien, fils d'Anastase Pontracius de Segni ; — saint Sylvestre Ier, fils de Rufin et de sainte Juste.

Mais il est des dignités qui confèrent toujours de la distinction, quand elles ne supposeraient pas de la noblesse. En voici des exemples : Pélage Ier était fils de Jean Vicarianus, vicaire du prêfet du prétoire. Paul V, né Camille Borghèse était fils d'un patricien de Sienne. C'est à des patriciens de Venise qu'appartenaient et Eugène IV, nommé Gabriel Condulmieri, — et Grégoire XII, né Ange Corraro, — et Alexandre VII, nommé Ottoboni, dont le père était chancelier de la république. Clément XI, né Albari. — Innocent IX, nommé Facchinetti. — et saint Sixte Ier, appelé Pastore, étaient de race sénatoriale. Vigile eut pour père Jean, d'une famille consulaire.

IV

L'histoire ne chicane pas sur la noblesse des châtelains. Elle s'incline devant Théodore II, fils du seigneur Photius ; elle présente les armes au seigneur qui fut père d'Urbain II, nommé Otton. Elle salue en passant les châteaux où naquirent Nicolas II en Savoie et Marin II ou Martin IV, nommé Simon de Brien dans la Touraine.

Elle tient pour nobles et Anastase IV, appelé Conrad de Suburra, fils de Benoit. — et Grégoire IV, fils de Jean, — et Jean III, appelé Catelin, fils d'Anastase. — et Jean XXI. — et Pie VI, né Braschi, de Cesène. — et Pie VIII, — et saint Urbain Ier, fils de Pontain.

Elle se sert de l'épithète de noble pour caractériser la souche des Papes suivants : Boniface IX, appelé Pierre Tomazelli, descendant des Cibo de Gênes. — Clément IV, nommé Guy Foulques. — Clément XIII, né Charles Rezzonico. — saint Corneille, issu de la famille des Octaves ou des Cornelius. — Clément VI, né Pierre Roger, de la famille de Beaufort, — Clément IX, issu des Rospigliosi, — Gélase II, nommé Jean Gaetani, de la race des Gaëta. — Grégoire XIII, fils de Christophe Boncompagni et d'Angèle Marescalchi. — Grégoire XIV, enfant d'un Sfrondati et d'une Visconti,

Innocent II, nommé Grégoire Papareschi, sorti des
ldoni, actuellement Matteï. — Innocent IV, appelé
ibal Fieschi. — saint Martin Ier, fils de Fabrice. —
nt Lin, fils d'Herculanus, de la famille des Mauri
l'on croit la même que celle des Mocenigo de Venise
des Morigia de Milan. — Pie II, si connu comme
ée-Sylvius Barthélemy et fruit du mariage de Syl-
is Piccolomini avec Victoire Forteguerri. — Urbain
, de la famille des Castagna. — et Urbain VIII,
fant d'Antoine Barberini et de Camille Barbadori,
ssi distingués par leur noblesse que par leurs alliances.
s. On a l'attention de mentionner, comme étant de la
emière noblesse de leur pays, soit Grégoire XV, fils
Pompée Ludovisi et de Bianchini, — soit Clément
appelé Bertrand de Goth, enfant d'un chevalier de
illandraut, dans le diocèse de Bordeaux. Enfin on
lève avec les Pamphili dont Innocent X fut la gloire
on déclare cette famille très noble.

Il paraît que l'épithète de noble, de très noble,
est pas suffisante pour caractériser et distinguer
s grandes races, restées historiques. Voici l'ad-
ctif qualificatif d'illustre dont on s'est servi pour
uronner, comme d'une auréole, toutes les fa-
illes qui vont défiler à la suite de ces Papes :
drien V, nommé Ottoboni, de la race des Fies-
hes, — Benoît XIV, né Prosper Lambertini. —
lexandre II, né à Anselme de Badage. — Boni-
ce VIII, issu des Gaëtani. — Célestin II, appelé
uido. — Clément VIII, né Aldobrandini. — Clé-
ent XII, appelé Laurent Corsini. — Eugène III,
ppelé Bernard de Montemagno, de la famille des
aganelli, — Grégoire XI, appelé Jean Gratien et
ls de Pierre Léon, — Honorius Ier, fils de Petrone,
e la famille Della Marra, — Innocent VIII, issu
es Cibo, — Innocent XI, de la famille Odescalchi,
— Jean XVIII, sorti de Secchi, — saint Léon IV,
ils de Rodoald ou Rodolphe, — Lucius III, nommé
ibald Allucingoli, — Paul V, enfant d'un Bor-
ghese, — Pie V, fruit du mariage de Bernardin
le Médicis avec Cécile Serbelloni, Sergius II, —
Urbain VI, né Barthélemy Butilli Prignani.

Dans une enquête sur les parchemins de la gé-
néalogie des Papes, comment oublier de remar-
quer les couronnes de baron et de comte ? Donc
on a noté qu'Urbain V, en son nom Guillaume de
Grimoard, eut pour père un baron du Roure et
pour mère Emphélise de Sabran, sœur de saint
Elzéar. Adrien V naquit Ottobon Fieschi, des comtes
de Lavagnan : Alexandre VII eut pour mère une
Agnès Bulgarini, nièce de Paul V, et pour père
un Chigi, dont la famille portait depuis cinq siècles
le titre de comte d'Ardengesca ; Grégoire XI, nom-
mé Pierre Roger de Beaufort, dut le jour à Guil-
laume, comte de Beaufort : Jean XXIII, appelé
Balthasar Coscia, était l'enfant de Jean, comte de
Troja et seigneur de Procida ; Léon XII descendait
du comte Scipion Chiaramonti et eut pour mère la
comtesse Jeanne Ghini.

Après un comte de père et de mère, il ne reste
plus à parler que des familles princières et souve-
raines. Paul III était fils de Pierre-Louis Farnèse
et de Giovanella Gaëtani, fille du duc de Sermo-
neta ; — Victor III, appelé Didier, appartenait à
la famille Epiphania, des comtes de Marsi et devait
le jour au prince de la ville de Bénévent ; — Inno-
cent XII eut pour père Fabrice Pignatelli, premier
prince de Minervino, dont la famille remontait
jusqu'au règne des Lombards ; — Pie III fut la
joie et l'orgueil des époux Nanno Todeschini et
Laodamie Piccolomini, sœur de Pie II ; Paul II fut
enfant de Nicolas Barbo et de Polyxène Condul-
meri, sœur du pape Eugène IV ; — Léon IX sortit
d'Octavien de Médicis et de Françoise Salviati,
fille de Jacques Salviati et de Lucrèce de Médicis,
sœur de Léon X ; — Jules II, nommé Julien de la
Rovère, eut pour mère Théodore Manerola et pour
père Raphaël de la Rovère, frère du pape Sixte
IV ; — Calixte III, appelé Alexandre Borgia,
descendait de l'une des principales maisons d'Es-
pagne ; — Alexandre VI, nommé Roderic Len-
zoli ou Lansol Borgia, dut le jour à Geoffroy Len-
zoli et à Isabelle Borgia, sœur de Calixte III ; —
Clément VII descendait de Jules de Médicis : —
Léon X eut pour mère Claire Orsini, et pour père
Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique ; —
Clément X, nommé Julien-Frédéric, était frère de
Geoffroy, duc de Lorraine, d'une famille alliée
avec les maisons souveraines de plusieurs nations ;
— Calixte II, appelé Guido, était fils de Guillaume
Tête-Hardie surnommé le Magnifique, comte de
Bourgogne : — le Bienheureux Grégoire X était
de la famille Visconti de Plaisance que l'on croit
descendue d'Ange Flavia à laquelle appartint
Constantin le grand : d'autres tirent la source
des Visconti de Didier, roi des Lombards ; — Vic-
tor II, nommé Gebehard, était parent d'Henri III,
empereur d'Allemagne : — saint Léon IX, appelé
Brunon, comte d'Habsbourg, était pareillement
parent de l'empereur Henri III et cousin de Gé-
rard d'Alsace, duc de la Haute-Lorraine ; — Gré-
goire V, du nom de Brunom était et le petit-fils
d'Othon le Grand, par sa mère, et le troisième fils
d'Othon de Franconie, marquis de Véronne, et le
parent d'Othon III, souverain de la Germanie ; —
saint Célestin Ier, était un proche parent de l'em-
pereur Valentinien ; — enfin saint saint Caïus n'était
ni plus ni moins que le neveu de l'empereur Dio-
clétien.

PHILOSOPHIE

Le Christianisme ne connait point d'acception de personne. L'extraction sera donc une chose parfaitement indifférente pour la vocation. Aussi saint Pierre, le pêcheur, fils de pêcheur, a eu des successeurs de toutes les classes de la société, depuis les mendiants de la rue jusqu'aux très hauts et très puissants seigneurs de fiefs, depuis l'enfant abandonné jusqu'aux plus proches parents des Empereurs. Le réduit du pauvre, la chaumière du fermier, l'échope de l'artisan, le cabinet de l'homme d'étude, les galeries des châteaux, les splendeurs des palais ont servi de berceau à l'un ou à l'autre des deux cent cinquante-huit Papes.

Mais qu'ils aient manié plus ou moins longtemps la charrue, l'outil, la plume ou l'épée, la diversité des origines de famille, comme de pays vient se perdre dans le sentiment du devoir, du moment qu'ils sont arrivés au rang suprême. A peine sont-ils intronisés que tous règnent naturellement, tranquillement, comme s'ils n'avaient jamais fait autre chose ; on croirait volontiers qu'ils ont été élevés comme des héritiers présomptifs de la tiare, par un Bossuet ou un Fénelon. C'est peut-être ce qui a rendu si incrédule sur l'obscurité et l'indigence de la race de quelques-uns. Grégoire VII a dû pousser le rabot et Sixte-Quint a pu garder les pourceaux ; ils ne sont pas plus embarrassés que s'ils avaient eu pour langes la pourpre de la cour de Constantinople. Grégoire VII n'en a pas moins joué le plus étonnant des rôles politiques, et Sixte-Quint est assurément plus populaire et plus loué et estimé qu'Adrien VI, le précepteur de Charle-Quint. Aussi, parmi un si grand nombre de figures, vous ne découvrez jamais la fatuité, l'insolence, la présomption, et tous ces autres défauts du parvenu, qui frappent si fort dans le système électif, appliqué soit aux potentats d'Allemagne, soit à n'importe qu'elle dignité viagère ou précaire. Il est certain que, malgré tout son génie, Napoléon a commis des fautes de langue et de tact qui sentaient le corps de garde, et qu'un roi héréditaire n'eut pas eu à se reprocher.

Fermes et indulgents, prudents et simples, doux et fins, actifs et patients, les Papes se montrèrent aussi à la fois mesurés et gais, et même d'un esprit à satisfaire tous amateurs de bons mots. Le caractère saillant et incontestable de tant de figures, de classes si variées, c'est le sentiment des convenances. A part une douzaine au plus de pauvres, et quelques douzaines au plus encore de bourgeois, c'est la noblesse qui a le plus souvent et le plus longtemps, occupé le Saint-Siège. Ainsi s'expliquent et la politesse du langage, et la distinction des manières qui se sont insensiblement glissées et établies, et ont fini par former le style aussi bien que le ton de la cour de Rome. Son cérémonial est le plus compliqué, précisément parce qu'il est le seul qui ait pesé la valeur et la destinée du chrétien. Saint Grégoire le Grand est le premier qui ait fait emploi du

pluriel au lieu de singulier, qui devint d'un usage universel, excepté pour quelques sectes protestantes et pendant le temps de la Révolution française.

Mais partout où l'aristocratie a dominé, elle n'a pas manqué de se perpétuer, en faisant des bénéfices un patrimoine, et avec le temps, tout ce qui lui est passé entre les mains, couronnes ou fonctions, a fini par l'hérédité. A Rome, la noblesse fut seulement plus souvent favorisée que la bourgeoisie et la plèbe ; à toutes les époques on voit surgir quelque individu des familles pauvres et obscures pour proscrire l'hérédité et maintenir en vigueur le principe électif.

Partout, notamment en France, les partages de provinces sont une cause perpétuelle de guerres entre le roi et ses vassaux ; quand l'unité de la monarchie est parvenue à se consolider, les apanages des princes ressucitent les désordres, et perpétuent et les émeutes et les révolutions. A Rome, au contraire, le népotisme vit, et brille, mais il ne prend pas racine ; il n'est aboli que par Innocent XII, mort en 1700, que parce qu'il n'est plus utile et possible ; il a duré jusqu'à ce pontificat parce qu'il fut nécessaire ; il a incontestablement produit peu de mal, et un mal passager, et il a contribué à fortifier et illustrer la Papauté. Il n'y a que deux successions de Papes-Frères ; on compte seulement dix Papes-Neveux et à peine autant de Papes-Petits-Neveux et de Papes-Cousins.

La famille qui a le plus de succès est celle des Conti, mais ces dix-neuf rejetons sont échelonnés sur la route des siècles, depuis 440 jusqu'à 1721 ; ils prouvent plus qu'ils n'infirment l'indépendance des élections. Il y a des taches dans le soleil ; dans cette fécondité d'enfant, il n'est pas étonnant qu'il se rencontre un Benoît IX, dont l'histoire est à refaire, puisqu'elle n'est qu'un vrai roman de contradictions ; mais ce qu'il faut considérer, c'est qu'elle se glorifie, non seulement d'un Innocent III, le prodige de son siècle, mais encore des trois Papes honorés du titre de Grand.

Toutes les monarchies et toutes les aristocraties ont plus ou moins souffert des abus du népotisme ; partout il a été comme un chancre qui dévore indistinctement et le principe électif et le principe héréditaire. Comme il était partout, la Papauté ne put l'éviter ; elle l'utilisa et la récompensa, mais elle sut le contenir. Aucun gouvernement n'en tira autant de services et ne souffrit aussi peu de ses abus.

Donc la Papauté a tiré en tout temps de la plèbe, du tiers-état et de la noblesse des figures qui en sont et le génie et la gloire. Donc la Papauté a su se préserver des écueils du népotisme et s'en est fait un nouveau sujet de prospérité.

Ainsi seule la Papauté subit depuis dix-neuf siècles l'épreuve de la variété des extractions, et seule elle en sort triomphante.

Insistons sur le népotisme, parce qu'il n'a jamais été compris des étrangers, ni suffisamment vengé par les indigènes.

Il est d'usage, pour ne pas dire d'étiquette, pour chaque Pape élu, de réserver son chapeau de cardinal à un parent de son prédécesseur. N'est-ce pas là une forte présomption en faveur du népotisme ?

Aucun Etat n'a commencé par la république. Toute république remplace un roi. A Rome, on eut soin de bannir toute la race de Tarquin. En Angleterre, la révolution prit, empoisonna, jugea le roi, et la tête de Charles I[er] tomba sous la hache du bourreau. En France, la Révolution aussi ne manqua pas d'incarcérer, de juger, et de condamner à la guillotine et Louis XVI, et la reine Marie-Antoinette et la princesse Elisabeth ; si les frères du roi ne s'étaient pas expatriés, ils auraient eu le même sort. La loi des suspects disposa de la vie et des biens de tous les royalistes ; la loi des émigrés frappait les royalistes jusqu'à l'étranger. Chaque changement de dynastie amène quelque proscription. Ce qui s'est passé en France, s'est répété dans tous les royaumes. Les derniers mérovingiens ont été dégradés et cloîtrés ; les derniers carlovingiens ont fini aussi misérablement. Napoléon a poursuivi partout les derniers Bourbons. La Restauration a banni Napoléon et toute sa famille. Louis-Philippe a maintenu le bannissement, et il a ajouté celui de la famille royale. La République a banni Louis-Philippe et sa famille, et conservé la loi contre la branche aînée. Napoléon III enfonce la République, mais sans rapporter les mesures prises contre les maisons déchues. Ainsi, sans cesse la déchéance est suivie du banissement, et le banissement des personnes entraîne la confiscation des biens. Tous les partisans des prétendants ont aussi eu fort à souffrir.

Tous les membres de toutes les familles papales ont pu vivre et mourir à Rome. On ne les craint pas ; on n'y pense même pas. Quelques-uns ont abusé de leur nom et de leur position ; ils en ont été châtiés. La Papauté a été moins aveugle et moins faible que la royauté. Ainsi en France, les ducs de Bourgogne, et d'Orléans et les princes de Condé ont été plus ou moins les introducteurs des armées étrangères en France et les chefs de toutes les révoltes ; un peu de prison pour ceux qu'on parvint à prendre ; pour les autres une réprimande fort polie ; mais pour tous une indemnité en augmentation d'apanages et de pouvoirs, voilà toute leur punition. La sévérité abattait le bras, mais honorait la tête de l'opposition. Cette opposition fut permanente, par conséquent, le népotisme incurable. A Rome le népotisme n'a eu l'omnipotence qu'à de rares intervalles ; ces taches sont compensées par le lustre que projette la propagande dont un neveu de Grégoire XV eut l'idée ; tous les accidents du népotisme sont oubliés devant les services rendus à toute l'Eglise par saint Charles Borromée, le neveu de Pie IV.

Le népotisme a pullulé à Rome, comme une fourmilière, mais n'a pas ruiné Rome. Suivant un compte-rendu, exposé en plein consistoire par Innocent XII, qui régna de 1691 à 1700, le népotisme aurait coûté dix-sept millions de ducats d'or à la chambre apostolique. A cette époque, le traitement des cardinaux était de douze mille écus, et n'est plus depuis fort longtemps que de quatre mille écus, représentant vingt mille francs de notre monnaie. Le népotisme a donc été doté dans des moments où le Trésor pontifical était à même de fonder des classes privilégiées. C'est de ces familles papales que sont sortis la plupart des membres du Sacré Collège et de l'administration civile ; grâce à leurs biens patrimoniaux et inaliénables, ils ont pu se consacrer soit à l'Eglise, soit à l'Etat dans tous les temps ; leur revenu supplée à l'insuffisance des traitements de toutes les dignités religieuses et de toutes les charges publiques, devenues plus onéreuses qu'honorables. Les sommes provenues du passé de la Chambre apostolique font donc retour aux finances du présent. Le don se convertit en avance, et l'apanage n'apparaît plus que comme une constitution de rentes, en bonne et due forme, et sans les frais de la grosse.

Le népotisme n'a pas obéré le passé, et il enrichit l'avenir puisqu'il est devenu une des meilleures ressources de la Chambre apostolique. En effet, Rome ne vit que de l'argent des étrangers qui forment habituellement un tiers de sa population. Tous les parents des Papes ont été leurs coopérateurs, et se sont distingués par leur goût pour les arts et les lettres. La plupart des palais sont leur ouvrage, et ils les ont embellis de galeries de tableaux et de bibliothèques de livres choisis et magnifiquement reliés. Puis, c'est des descendants et des alliances des familles papales que c'est formée l'unique société qui soit recherchée et hantée à Rome. Ces galeries et ces salons du népotisme sont l'admiration et la récréation de tous les étrangers ; ils prolongent leur séjour et doublent par conséquent leurs dépenses au bénéfice du trésor et des habitants. Les voyageurs rentrent dans leur patrie, en se moquant des préjugés du népotisme qui ne sont entretenus que par les écrivains pour qui Rome est un livre scellé.

En définitive, le népotisme qui a produit tant d'avantages moraux, se trouve avoir été une spéculation financière des plus heureuses, une opération parfaite. Rien n'y manque, pas même la règle d'intérêt. Les étrangers payent l'intérêt, et un intérêt des plus usuraires, non seulement sans remords, mais avec grand plaisir. Oui, caisse d'épargne et mine inépuisable des meilleures monnaies du monde, voilà pour l'économie politique le dernier mot des profusions de la Papauté les plus critiquées.

Ainsi seule la Papauté triomphe de la diversité des familles en général et du népotisme en particulier. Donc seule elle tire depuis dix-neuf siècles un bien immense, un bien permanent, un bien assuré du petit mal imperceptible et momentané du népotisme qui partout fut continu, contagieux incurable et terrible.

CONDITION DES PAPES

CURIOSITÉS

I.

Saint Fabien fut élu le vingtième pape, en 236, n'étant encore que laïque. Etienne IV, qui régna de 768 à 772 défendit expressément d'appeler au trône pontifical quiconque ne serait pas prêtre ou diacre. Néanmoins, en 1024, on vit Jean XX succéder à son frère Benoît VII, quoiqu'il ne fût que laïque.

Saint Pierre était marié lorsqu'il fut élu apôtre et reçut les clés de l'Eglise. Plusieurs de ses successeurs sur le siège de Rome furent aussi mariés avant d'entrer dans les ordres. Le plus célèbre est saint Ormisdas, intronisé en 514, qui fut le père de saint Sylvère devenu pape, à son tour, en 536. Adrien II, nommé en 867, contracta un mariage et eut une fille, avant d'être admis dans la cléricature. Clément IV, exalté en 1265, fut aussi mari et père de famille, et ne reçut les ordres que lorsqu'il fut veuf. Dans les temps modernes il faut citer Alexandre VI, élu en 1492, comme ayant été certainement marié et père de plusieurs enfants et n'ayant pris des engagements solennels dans l'Eglise qu'après longues années de veuvage. Depuis, Paul III, intronisé, en 1524, fut pareillement et marié et père de famille, avant de se consacrer à l'Eglise.

Avant d'entrer dans la cléricature, plusieurs Papes avaient exercé différentes professions et rempli de grands emplois. Aussi Alexandre VI, Clément IV et Pie IX servirent dans l'armée. Clément IV avait été jurisconsulte, Innocent VI notaire et saint Eusèbe médecin. Saint Grégoire le Grand fut prêteur à Rome et Jean XII patrice de la même ville.

II.

Maintenant parlons des cloîtres qui ont donné un nombre si considérable de Papes à l'Eglise.

Il faut mettre en première ligne saint Célestin V, d'abord simple bénédictin, puis prieur et enfin fondateur de l'ordre des Célestins. Après lui vient Paul IV, d'abord archevêque de Chieti, enfin cardinal archevêque de Naples, qui fut le fondateur de l'ordre des Théatins, de concert avec saint Gaëtan de Thyène.

L'ordre des Frères-Mineurs a fourni à la papauté, 1. Nicolas IV, Frère-Mineur, général de l'ordre, légat à Constantinople et finalement cardinal-évêque de Palestine ; — 2. Alexandre V, Franciscain, professeur et finalement évêque de Vicence et de Novarre, puis cardinal-archevêque de Milan, — 3. Sixte IV, Franciscain, professeur, général de l'ordre et finalement cardinal ; 4. Sixte-Quint, cordelier, prêtre, docteur, théologien au concile de Trente, procureur-général de l'ordre, vicaire-général des conventuels et enfin cardinal, — 5 Clément XIV, Frère-Mineur, élevé, après différentes fonctions, au cardinalat.

L'ordre des Frères-Prêcheurs revendique comme enfants les Papes suivants : 1. Innocent V, provincial en France, archevêque de Lyon, puis cardinal-évêque d'Ostie ; — 2. Le bienheureux Benoît XI, général de l'ordre, légat, finalement cardinal-évêque de Jutri et Nepi, puis de Mondovi, et finalement cardinal et suprême inquisiteur général ; 4. Benoît XIII, cardinal archevêque de Manfredonia, puis de Bénévent.

L'ordre de saint Benoît étant le plus ancien et le plus répandu, il est tout naturel qu'il ait donné le plus grand nombre de Papes.

Il convient de rattacher à cet ordre le camaldule Grégoire XVI, procureur-général de l'ordre, consulteur de plusieurs congrégations et finalement honoré du titre de cardinal-prêtre. Il doit en être de même pour ces deux cisterciens : Grégoire VIII, chancelier de l'Eglise de Rome, diacre-cardinal, puis prêtre-cardinal, — et Benoît XII, évêque de Pamiers, puis de Mirepoix, prêtre-cardinal, appelé le cardinal-blanc

On ne donne que la simple qualité de bénédictin aux Papes Anastase IV, saint Agathon, Pélage II, Eugène III, de Cluny, ainsi qu'à Urbain V qui fut professeur et nonce.

Mais Victor II était devenu évêque d'Eichstad, — saint Léon IX, évêque de Toul,— Calixte II, de Cluny, archevêque de Vienne,— et Sylvestre II, abbé de Bobio, archevêque de Reims, puis de Ravenne.

On présente simplement Léon IX comme cardinal. Mais on désigne sous le titre de diacre-cardinal : Jean IX, — saint Grégoire le Grand, nonce,— saint Grégoire II, bibliothécaire de l'Eglise de Rome,— Gélase II, vice chancelier de l'Eglise de Rome ; — saint Grégoire VII, fut légat, et vice-chancelier de l'Eglise de Rome et archidiacre-cardinal. Puis c'est-à-titre de prêtre-cardinal que défilent les Papes : Adéodat I[er], — Boniface IV, — saint Grégoire III, — Grégoire IV, — sant Léon III, — Pascal I[er],— Pascal II,— saint Zacharie, ainsi qu'Etienne X et Victor III, l'un et l'autre abbés du Mont-Cassin. La procession est fermée par les cardinaux-mitrés. C'est d'abord Pie VII, évêque de Tivoli, puis d'Imola ; puis c'est Urbain II, d'abord archidiacre de Reims, puis légat et finalement évêque d'Ostie. Enfin c'est Clément VII de la Chaise-Dieu, précepteur du prince devenu l'empereur Charles IV, proviseur de Sorbonne, garde des sceaux et transféré de l'évêché d'Arras à l'archevêché de Sens et de Rouen.

Saint Benoît II fut certainement un religieux devenu prêtre-cardinal, mais on doute s'il fut bénédictin ou chanoine régulier de Saint-Jean-de-Latran.

Les chanoines réguliers ont été aussi honorés et favorisés que les bénédictins. Citons d'abord Adrien IV, de mendiant devenu chanoine régulier au couvent de Saint-Ruf près d'Avignon, puis nommé légat et finalement consacré cardinal-évêque d'Ostie. Après se présentent Martin IV, chanoine régulier et trésorier de saint Martin de Tours, garde des sceaux sous saint Louis, légat-apostolique et enfin prêtre-cardinal, — puis Eugène IV, chanoine régulier de la congrégation de saint Grégoire, puis évêque de Sienne et enfin légat et prêtre-cardinal.

La basilique de Saint-Jean de Latran a été un véritable séminaire de Papes. Aussi faut-il faire les mêmes distinctions que pour l'ordre de saint Benoît, à cause de la multitude des sujets à nommer.

Les Papes Landon, Benoît IV et Honorius I[er], paraissent n'avoir été que de simples chanoines réguliers de l'illustre et incomparable basilique. On fait de Sergius III un archiprêtre de Rome. On gratifie Benoît II du cardinalat. Mais c'est avec la distinction de diacre-cardinal qu'on nomme Etienne III et Innocent II. Après viennent, avec la qualité de prêtre-cardinal Boniface VIII, ancien chanoine de Todi, de Paris, de Lyon, puis légat, — Etienne IV, — Eugène II, — saint Léon II, — saint Sergius I[er], — Honorius III, camérier, — Alexandre III, légat et vice-chancelier de l'église de Rome, — Lucius II, vice-chancelier et bibliothécaire de l'Eglise de Rome Alexandre II est simplement évêque de Lucques. Mais Honorius II, ancien archidiacre de Bologne est fait cardinal-évêque d'office, après avoir été légat. Anastase IV, de prieur passe cardinal-évêque de Sainte-Sabine. Grégoire IX, l'archiprêtre de la basilique vaticane est élevé aux fonctions de diacre-cardinal-évêque d'Ostie. Enfin Urbain III se qualifie des titres de cardinal-prêtre et d'archevêque de Milan.

Grégoire VI, l'archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran nous donne congé et nous permet de nous occuper maintenant du clergé séculier.

III.

Jean XII ouvre la marche. Patrice de Rome, il est le premier dans l'Etat au moment où il devient le premier dans l'Eglise.

On se borne à dire qu'il était clerc, sans spécifier s'il était dans les ordres majeurs.

Saint Sylvère qui a été nonce, est honoré du titre de cardinal, mais on note qu'il n'était que sous-diacre.

Saint Célestin Ier, saint Eleuthère, saint Léon le Grand, saint Ormisdas et saint Sixte II n'étaient que de simples diacres de l'Eglise de Rome. Saint Agapet Ier, saint Etienne Ier, et saint Symmaque sont considérés comme des archidiacres. Voici encore des diacres, mais une compagnie de diacres-cardinaux : Adrien Ier, — Adrien V ancien archidiacre des églises de Cantorbéry, de Reims et de Parme, — Benoît V, — Benoît IX, — Célestin III, — Etienne V, — Honorius IV, chanoine, saint Innocent Ier, — Innocent III, chanoine de Saint-Pierre, — Jean IV, — Jean VII, — Jean VIII, — saint Libère, — saint Léon V, — saint Nicolas le Grand, — Nicolas III, — saint Paul Ier, — saint Sirice, — Valentin, — puis les nonces Boniface III et Sabinien et les légats saint Hilaire et Jean V.

A l'ordre des prêtres. C'était de simples prêtres que saint Adeodat, — saint Anicet, — saint Caïus, saint Corneille, — saint Denis, — Jean XVI, saint Lucius Ier, — saint Marcel Ier, — saint Sixte III, — saint Sylvestre Ier, — saint Zosyme Saint Eugène Ier, était passé archiprêtre. Saint Marc était aussi prêtre, mais il n'est pas certain qu'il fut cardinal. Mais le doute n'est pas permis pour les prêtres-cardinaux : Adrien II, — saint Boniface I, — saint Boniface II, — saint Boniface V, — Célestin II. Christophe, — Conon, — saint Damase I, — Etienne II, — Etienne IV, — saint Félix II, saint Félix III, — saint Jean I, — saint Jean II, — Pélage I, Sergius III, — et Pie VII, chanoine de saint Pierre, trésorier de la chambre apostolique, ainsi que Marcel II, nonce apostolique, légat et président du concile de Trente.

Finissons par les cardinaux-évêques ou archevêques, soit titulaires, soit uniquement commendataires.

C'est d'abord Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, ambassadeur puis évêque de Tortose, — Alexandre IV, évêque d'Ostie et de Vélétri, — Alexandre VI, légat, évêque de Valence, — Alexandre VIII, dataire, évêque de Brescia, ensuite de Frascati, — Calixte III évêque de Valence, Célestin IV, chanoine et chancelier de l'église de Milan, puis évêque de Sabine et légat, — Clément III, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, et depuis évêque de Prénestre, — Clément IV, successivement militaire, jurisconsulte, secrétaire de saint Louis, marié, père de famille, prêtre, chanoine, archidiacre, légat, et enfin évêque de Sabine, — Clément X, nonce et évêque de Camerino, — Clément XII, d'abord archevêque de Nicomédie, puis évêque de Frascati, — Clément XIII, évêque de Padoue, — Grégoire XIV, évêque de Crémone, — Innocent IV, vice-chancelier, légat et évêque d'Albenga, — Innocent VI, professeur de droit, légat, pénitencier majeur et évêque, d'abord de Clermont, ensuite d'Ostie. — Innocent VIII transféré du siège de Savone à celui de Molfetta, — Innocent IX évêque de Nicastro, — Innocent XI légat, évêque de Navarre, — Jean XIV, archichancelier de l'empereur Othon II et évêque de Pavie, — Jean XXI, doyen et maître des écoles de Lisbonne, puis archidiacre de l'Eglise de Braga, puis premier médecin de Grégoire X, puis archevêque de Braga et finalement évêque de Frascati, — Jean XXII, évêque de Fréjus, puis d'Avignon, enfin de Porto, — Jean XXIII, archidiacre de Bologne, puis évêque d'Ischia, — Jules II, évêque de Carpentras, — Léon XII, nonce évêque de Sin gaglia et finalement vicaire général à Rome, — Lucius III, évêque d'Ostie et de Vélétri, et doyen du Sacré collège, — Pie II, successivement légat, ambassadeur, sous-diacre apostolique, nonce, et évêque de Triestre d'abord et ensuite de Sienne, — Pie IV, successivement gouverneur de plusieurs villes, vice-légat, légat, archevêque de Ragase et finalement évêque de Cassano, puis de Fuligno, — Pie VIII, évêque d'abord de Monte-Alto, puis de Cesena, enfin de Frascati et grand pénitencier, — Paul II, archidiacre de Bologne, puis évêque de Cervie, — enfin Paul III, qui passa du siège de Parme à celui de Frascati.

A la suite de tous les Cardinaux-évêques, viennent les Cardinaux-archevêques : Clément VIII, légat, archevêque d'Embrun, puis de Florence, — Clément IX, nonce, archevêque de Tarse, — Innocent VII, évêque de Bologne et depuis archevêque de Ravenne, — Innocent XII, nonce, légat, archevêque de Naples, — Innocent XIII, nonce, archevêque de Tarse, — Jules III, légat apostolique, premier président du Concile de Trente, archevêque de Mamredonia, — Grégoire XV, nonce, archevêque de Cologne, — Léon X, protonotaire apostolique, légat, archevêque, — Léon XI, légat, archevêque de Florence, — Nicolas V, nonce, archevêque de Bologne, — Martin V, référendaire et protonotaire, nonce apostolique, vicaire de Rome, archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran et en dernier lieu archevêque d'Urbin, — Pie III, légat, archevêque de Sienne, — Urbain VII, nonce, archevêque de Rossano, — Urbain VIII, nonce, archevêque de Nazareth *in partibus*.

La procession se termine avec les Cardinaux-patriarches. C'est Innocent X, nonce, patriarche d'Antioche et Grégoire XII, nonce apostolique, évêque de Venise d'abord, puis de Chalis et cumulant les titres d'évêque de Chalis et de patriarche de Constantinople.

PHILOSOPHIE

Rien d'infini comme les devoirs de la Papauté ; par conséquent, elle exige et des connaissances immenses et des aptitudes universelles, ainsi qu'une souplesse d'esprit à l'épreuve de tout. Et cependant aucune école d'apprentissage pour cette haute dignité ! Habituellement on est improvisé Pape sans l'avoir esperé, sans s'en être douté, et quelquefois à la surprise de tout le Conclave.

Il n'y a guère que quatre ou cinq douzaines de Papes qui soient sortis des Cloîtres, et néanmoins pour la plus grande partie, la vie est restée rangée comme au couvent. Saint Grégoire le Grand monta sa maison sur un assez grand pied, mais il s'écarta peu de la Règle de l'ordre de saint Benoît ; une partie des charges étaient confiées à des religieux. Ce cérémonial servit de modèle à ses successeurs ; on n'y a pas dérogé ; au lieu du clergé régulier, ce fut le clergé séculier, qui s'acquita désormais des principales fonctions.

Pour la plupart des souverains, la chasse fut la distraction suprême pour ne pas dire la principale occupation ; les revues, les bals, les réceptions, les tournois, les cartes, les dés, le jeu de paume ont pris le temps que la chasse laissait de disponible. Il n'y a guère que Léon X qui ait quelquefois chassé pour cause de santé. Pour les Papes les voyages ne furent que des corvées ; la plus grande excursion se trouve être un pèlerinage à Lorette ; les promenades se réduisent à des stations dans les Basiliques. Pour distraction, ce sont les réceptions et les rapports des Congrégations

La *Bouche* n'est pas une petite affaire, soit de temps, soit de dépenses dans les Cours On peut s'en faire une idée par ce qui se passait chez nos rois, moins grands mangeurs et grands buveurs que toutes les Majestés, Altesses, Eminences. Excellences de l'étranger. Or, l'en-cas, ou collation de nuit coûta 200 000 fr. par an, depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI qui le supprima Louis XVI se piquait d'économie, mais guère sur la victuaille. D'après les Registres conservés à la Bibliothèque nationale, il passait, sans discussion, 455 livres, 11 sols et 10 deniers, pour son ordinaire des jours gras, et 620 livres et 5 sols pour celui des jours maigres. Depuis une étiquette qu'on fait remonter à Grégoire VII, les Papes ont toujours mangé seuls ; auparavant c'était un usage. Aussi note-t-on qu'Etienne V mort en 891, admit à sa table des nobles, et Adrien II, mort en 872, regarda comme une contravention l'idée qui lui prit, un jour, de partager son repas avec un grand nombre de moines. Quelques empereurs seulement comme Charlemagne, Lothaire II,

Louis II et Jean Paléologue eurent le même honneur; à l'occasion de la canonisation de sainte Elisabeth de Hongrie, Grégoire IX invita le duc de Conrad, grand-maître de l'ordre Teutonique, et le beau-frère de la nouvelle sainte. Paul IV, saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint supprimèrent la coutume de fêter les ambassadeurs et les cardinaux après la cérémonie de l'intronisation. Paul IV ne traitait le Sacré Collège qu'une fois par an. Plusieurs Papes, comme saint Grégoire le Grand, Etienne V, Urbain V, Clément VIII, Clément IX se procurèrent la Compagnie de commensaux ordinaires, mais c'était toujours environ une douzaine de pauvres ou de pèlerins qui étaient appelés à ces noces du père de famille Si l'on recherche d'autres hôtes ce sont des artistes et des lettrés que Léon X régale parfois soit au Vatican, soit à la campagne ; il reçoit rarement, mais il croit aussi devoir accepter ; aussi trois fois il lui arriva de se rendre, avec tout le Sacré Collège à un festin préparé dans la villa de Chigi surnommé le Magnifique. On appelle encore *salle de café* un endroit de jardin où Benoit XIV prenait fréquemment une tasse de café. A part ces quelques exceptions, on peut dire que tous les Papes ont mangé seuls. La plupart sont signalés, entre autres Léon X, comme n'ayant bu que de l'eau. Un grand nombre notamment Paul II, Pie II, Benoît XIV, saint Grégoire X se contentaient d'un repas par jour. Quelques-uns seulement ont connu la bonne chère ; ce sont Alexandre V, Benoit XII, Jules III, Pie IV ; pour le reste des Papes, l'ordinaire est de seize sous sous Pie V, de trente sous sous Innocent XII, et ne dépasse un écu sous aucun Ainsi la *Bouche* et la *Vénerie* absorbent près de deux millions dans toutes les listes civiles, on a beau compter les cartes des menus de la Papauté, il est impossible d'obtenir une moyenne de dépense de cinq francs pour la table de chaque jour.

Cette sobriété permanente explique comment avec un revenu de deux millions environ, les Papes ont pu trouver des ressources pour tant de réparations, constructions et décorations, et pour tant de charités. Ce recueillement qui n'est jamais troublé par aucune sorte de distraction, de récréation, et qui est sans cesse entretenu par la gravité de toute une maison de clercs, explique encore pourquoi les Papes ont eu des loisirs pour vaquer à tout genre d'affaires soit temporelles, soit spirituelles sans que la nature des unes souffrit de celle des autres Fleury a remarqué que Léon III célébrait de suite sept messes et quelquefois neuf ; or, Léon III est classé parmi les saints, et son règne est un des plus longs.

Quelques Papes seulement furent mariés et pères de famille ; mais tous ont été les protecteurs du mariage Ils ont arraché le monde à la polygamie, prêché et maintenu l'unité et l'indissolubilité du mariage contre toute tentative des rois et des sujets inclinés au divorce par la force des passions.

Quelques Papes seulement ont manié l'épée. Mais tous ont reconnu l'utilité des guerres offensives et défensives. Beaucoup furent obligés de lever des troupes contre les invasions des Sarrazins et les envahissements des puissauces voisines, ils ne se sont pas trouvés plus maladroits que la plupart des rois. Les premiers ils conçurent l'idée des croisades; c'est seulement par leurs efforts constants que l'Europe a échappé au danger imminent d'être pulvérisée par le cimeterre du musulman.

Quelques Papes seulement ont passé dans les noncinatures et vielli dans les congrégations. Tous ont été consultés de tous les pays du monde sur tous les genres d'affaires. Quand ils ont parlé, la cause est jugée et finie Même dans l'Eglise gallicane, ce n'est pas à l'archevêque de Sens ni ensuite à l'archevêque de Paris qu'on s'adressa, quand il surgit des hérésies. Fénelon serait mort en discutant avec Bossuet ; Louis XIV le dénonce à Rome ; la Papauté condamne les *Maximes des Saints*, Fénelon se soumet et se tait, et Louis XIV reste tranquille. Dans toutes les disputes du Jansénisme, c'est encore la Papauté que les évêques consultent ; les parlements refusent d'enregistrer les bulles ; presque tous les évêques les acceptent et Louis XIV ne pensent pas à en appeler. Même dans les cas litigieux, il se trouve que la Papauté a pour elle l'expérience comme l'autorité. Si l'on se donne la peine de réviser les éternels démêlés des cours avec le Vatican, on est forcé de conclure qu'ordinairement le rôle des rois est à la fois ridicule et odieux. Si le présent improuve la Papauté, l'avenir ne tarde pas de la justifier et de l'approuver ; la raison lui reste, ses adversaires sont condamnés à ensevelir leur tort.

La seule faute politique imputable à la Papauté, c'est le siège d'Avignon. Cette faute eut des conséquences immenses et fatales ; mais elle servit de leçon pour l'avenir et justifia tout le passé. Mais ce sont des Papes français qui la commirent. Dieu le permit peut-être pour réprimer la présomption de l'Eglise gallicane qui s'est perpétuellement regardée comme le modèle des églises.

Une fois acheté, il fallut garder Avignon. Les Papes ont pu espérer s'y réfugier dans des temps de trouble ; or cela n'arriva point. Au contraire Avignon resta un sujet de trouble; dans tous les différends avec les Papes, nos rois ont commencé par saisir Avignon ; ils l'ont toujours rendu, parce qu'ils avaient toujours tort. Il était facile de prévoir qu'une principauté, enclavée dans un royaume, serait un jour confisquée et gardée, sans espoir de restitutution. C'est ce qui eut lieu. Ainsi l'acquisition des Papes français reste à la fois impolitique, onéreuse et inutile.

Aucun Pape n'avait cultivé les arts. Néanmoins presque tous ont eu la passion des arts. Dans tous les temps, ils ont déterré, employé, honoré et enrichi tous les génies de l'architecture, de la sculpture, de la peinture. Leurs monuments ont servi de modèle au monde et toutes les nations ont été amenées à envoyer des élèves à Rome et à leur consacrer une Académie des Beaux-Arts. Ces édifices sont aussi nombreux que remarquables : on a calculé que Rome compte en moyenne un nouveau chef-d'œuvre tous les quinze mois, bien qu'on ne mette sur cet état que pour une unité la basilique de Saint-Pierre qui revient à plus de sept cents millions

Très peu de souverains ont répondu à l'éducation qu'ils reçurent de précepteurs, la plupart plus ou moins éminents. Ceux qui eurent le goût des arts n'ont eu la main heureuse qu'autant qu'ils suivaient les modèles importés d'Italie ; très peu, en France surtout, ont eu la passion de la lecture. La masse des souverains a fait plus de cas des meutes que des académies.

A des écrivains du génie et de la fécondité de saint Léon le Grand, de saint Grégoire le Grand, de Benoît XIV, et à des lecteurs de l'appétit de Benoît XIII qui lut vingt-quatre fois tout Baronius, on pourrait opposer maints Papes qui avaient peu étudié, et connaissaient plus les hommes que les livres, plus les affaires que les règles de la rhétorique Néanmoins, aucun ne s'est montré indifférent pour aucun genre de talent, ni de connaissance. Saint Hilaire, qui régna de 461 à 467, établit deux bibliothèques au Vatican, et depuis Paul III, mort en 1549, la bibliothèque du Vatican est administrée par un cardinal Grégoire XV, qui régna seulement de 1621 à 1623, fonda la Propagande à l'instigation de son neveu, le cardinal Ludovico Ludovisi. A lui seul, Benoît XIV établit jusqu'à quatre académies, et il ne manquait aucune de leurs séances, sans sujet. Tous les lettrés ont été les enfants gâtés à la seule cour des Papes. La générosité de Nicolas V et de Léon X, à leur égard peut servir de leçons à tous les gouvernements Mais c'était le moment où beaucoup de protestants ne cessaient de déblatérer contre les abus de la nouvelle Babylone : les princes avaient partout beaucoup pris et rien donné ; devenus de plus en plus avides, ils supprimèrent naturellement les pensions. La plupart des apostats vécurent dans la gène et moururent dans la misère.

Un beau jour on ouvrit les yeux, et l'on fut forcé de convenir que la réforme n'avait laissé que des ruines, des édifices et des cendres de bibliothèques pendant que la Papauté défiait le passé de montrer un monument du mérite de Saint-Pierre, et dépassait les espérances de tous les lettrés et de tous les savants : il n'y eut plus qu'un cri, ce fut pour donner au siècle le nom de Léon X, et ce fut encore le nom d'un Pape, celui de Grégoire XIII qui resta attaché au nouveau calendrier.

C'est à l'érudition à compter dans chaque royaume combien il y a eu de rois qui n'ont pas su signer. Les monarchies chrétiennes ont commencé dans des siècles où les Papes ont le plus écrit C'est une peine de moins pour les experts de savoir s'il y a eu des Papes ignorants, puisqu'il reste plus ou moins, mais quelque chose de 215 sur 258 Papes.

Voilà dix-neuf siècles que la Papauté subit l'épreuve de la diversité des conditions ; c'est la seule puissance qui en sort aussi formée en pratique et en théorie dans toutes les spécialités que s'il y avait un séminaire pour les candidats de la tiare.

AGE DES PAPES

CURIOSITÉS

L'histoire a eu la curiosité de poursuivre de solitude en solitude, de cachette en cachette tous les Pères du désert et tous les ermites et d'éterniser leur âge, et elle a commis l'incroyable maladresse de ne pas compter les années et les jours des Papes dont la vie se passait dans l'intimité des secrétaires, au milieu d'une cour en tout temps nombreuse, au sein des villes les plus peuplées. De là le peu de documents sur les décès que nous avons à enregistrer. Il ne reste pas même des conjectures sur tous les Papes dont nous nous abstiendrons de parler.

Suivants les auteurs les plus exacts, saint Agathon serait le seul Pape centenaire comme le seul qui soit honoré du titre de thaumaturge. Des critiques qui ne s'étaient pas donné la peine de compter tous les centenaires de la primitive église n'ont pas admis cette vieillesse exceptionnelle : leur scepticisme si étroit et toujours injuste pour tous les Papes ne nous fera pas croire qu'il soit impossible que saint Agathon fut mort à 107 ans, en 682, après avoir régné 3 ans, 6 mois et 15 jours.

Mort à 98 ans, en 1241, Grégoire IX, après avoir régné 14 ans, 5 mois et 2 jours.

Morts à 92 ans : 1. en 1198, Célestin III, après avoir régné 6 ans, 9 mois et 9 jours — et 2. en 1471, Grégoire XII, après avoir régné 8 ans, 7 mois et 5 jours.

Mort à 90 ans, en 1334, Jean XXII, après avoir régné 18 ans, 4 mois et 3 jours.

Mort à 88 ans, en 1740, Clément XII, après avoir régné 9 ans, 6 mois et 24 jours.

Mort à 88 ans, en 1676, Clément X, après avoir régné 10 ans, 2 mois et 24 jours.

Mort à 85 ans, en 1760, Innocent XII, après avoir régné 9 ans, 2 mois et 6 jours.

Morts à 83 ans : 1. en 1559, Paul IV, après avoir régné 4 ans, 2 mois et 27 jours ; — 2. en 1585, Grégoire XIII, après avoir régné 12 ans, 10 mois et 28 jours ; — 3. en 1758, Benoît XIV, après avoir régné 18 ans, 8 mois et 16 jours.

Morts à 81 ans : 1, en 1294, saint Célestin qui abdiqua après un règne de 5 mois et 9 jours ; — 2. en 1549, Paul II, après avoir régné 15 ans et 29 jours ; — 3 en 1730, Benoît XIII, après avoir régné 5 ans, 8 mois et 13 jours ; — 4. en 1799, Pie VI, après avoir régné 24 ans, 6 mois et 14 jours ; — 5. en 1823, Pie VII, après avoir régné 23 ans, 5 mois et 16 jours.

Morts à 80 ans : 1. en 872, Adrien II, après avoir régné 4 ans, 11 mois et 12 jours ; — 2. en 1458, Calixte III, après avoir régné 3 ans, 3 mois et 29 jours ; — 3 en 1655, Innocent X, après avoir régné 10 ans, 3 mois et 23 jours ; — 4. en 1691, Alexandre VIII, après avoir régné 1 an, 4 mois et 4 jours ; — 5. en 1846, Grégoire XVI, après avoir régné 15 ans, 2 mois et 29 jours.

Morts à 78 ans : 1. en 384, saint Damase Ier, après avoir régné 18 ans, 2 mois et 10 jours ; — 2. en 1689, Innocent XI, après avoir régné 12 ans, 10 mois et 23 jours.

Mort à 77 ans, en 1644, Urbain VIII, après avoir régné 20 ans, 11 mois et 23 jours.

Mort à 76 ans, en 1769, Clément XIII, après avoir régné 10 ans, 7 mois et 27 jours.

Mort à 74 ans, en 398, saint Sirice, après avoir régné 14 ans.

Morts à 72 ans : 1. en 1085, saint Grégoire VII, après avoir régné 12 ans, 1 mois et 4 jours ; — 2. en 1389, Urbain VI, après avoir régné 11 ans, 6 mois et 8 jours ; 3. en 1503, Alexandre VI, après avoir régné 11 ans et 8 jours ; — 4. en 1591, Innocent IX, après avoir régné 2 mois et 1 jour ; — 5. en 1521, Clément XI, après avoir régné 20 ans, 3 mois et 25 jours.

Mort à 71 ans, en 1484, Sixte IV, après avoir régné 13 ans et 4 jours.

Morts à 70 ans : 1. en 461, saint Léon le Grand, après avoir régné 21 ans, 1 mois et 4 jours ; — 2. en 1276, le Bienheureux Grégoire X, après avoir régné 4 ans, 4 mois et 10 jours ; — 3. en 1513, Jules II, après avoir régné 9 ans, 3 mois et 20 jours ; — 4. en 1605, Léon XI, après avoir régné 26 jours.

Morts à 69 ans : 1 en 1590, Sixte-Quint, après avoir régné 5 ans, 4 mois et 3 jours ; — 2. en 1605, Clément VIII, après avoir régné 13 ans 1 mois et 4 jours ; — 3. en 1621, Paul V, après avoir régné 15 ans, 7 mois et 13 jours ; — 4. en 1623, Grégoire XV, après avoir régné 2 ans et 2 mois ; — 5. en 1669, Clément IX, après avoir régné 2 ans, 5 mois et 1 jour ; — 6. en 1724, Innocent XIII, après avoir régné 2 ans, 9 mois et 29 jours ; — 7. en 1829, Léon XII, après avoir régné 5 ans, 4 mois et 12 jours ; — 8. en 1830, Pie VIII, après avoir régné 1 an et 8 mois.

Morts à 68 ans : 1. en 1406, Innocent VII, après avoir régné 2 ans et 21 jours ; — 2. en 1572, saint Pie V, après avoir régné 3 ans, 6 mois et 24 jours ; — 3. en 1590, Urbain VII, après avoir régné seulement 13 jours ; — 4. en 1667, Alexandre VII, après avoir régné 12 ans, 1 mois et 16 jours ; — 5. en 1774, Clément XIV, après avoir régné 5 ans, 5 mois et 3 jours.

Mort à 67 ans, en 1555, Jules III, après avoir régné 5 ans, 1 mois et 16 jours.

Mort à 66 ans, en 1565, Pie IV, après avoir régné 5 ans, 11 mois et 15 jours.

Morts à 64 ans : 1. en 1305, le Bienheureux Benoît XI, après avoir régné 1 an, 8 mois et quelques jours ; — 2. en 1503, Pie III, après avoir régné seulement 26 jours ; — 3. en 1523, Adrien IV, après avoir régné 1 an, 8 mois et 6 jours.

Mort à 63 ans, en 1431, Martin V, après avoir régné 13 ans, 3 mois et 9 jours.

Mort à 62 ans, en 604, saint Grégoire le Grand, après avoir régné 13 ans, 6 mois et 10 jours.

Mort à 61 ans, en 1370, Urbain V, après avoir régné 8 ans, 1 mois et 28 jours.

Morts à 60 ans : 1. en 1352, Clément VI, après avoir régné 10 ans, 6 mois et 29 jours ; 2. en 1492, Innocent VIII, après avoir régné 7 ans, 10 mois, 27 jours.

Mort à 59 ans, en 1447, Eugène IV, après avoir régné 11, ans, 11 mois et 20 jours.

Mort à 58 ans en 1464, Pie II, après avoir régné 5 ans, 11 mois et 25 jours.

Morts à 57 ans : 1 en 417, saint Innocent Ier, après avoir régné 15 ans, 2 mois et 10 jours ; 2. en 1099, Urbain II, après avoir régné 11 ans, 4 mois et 18 jours.

Morts à 56 ans : 1. en 1216, Innocent III, après avoir régné 18 ans, 6 mois et 9 jours ; — 2. en 1185,

Nicolas V, après avoir régné 8 ans et 19 jours ; — 3. en 1591, Grégoire XIV, après avoir régné 10 mois et 10 jours

Mort à 55 ans, en 1534, Clément VII, après avoir régné, 10 ans, 10 mois et 7 jours

Mort à 54 ans, en 1555 Marcel II, après avoir régné seulement 21 jours.

Mort à 53 ans, en 1471, Paul II, après avoir régné 6 ans, 10 mois et 26 jours.

Mort à 52 ans, en 1054, saint Léon IX, après avoir régné 5 ans, 2 mois et 7 jours.

Mort à 46 ans : 1. en 1378, Grégoire XI, après avoir régné 7 ans, 2 mois et 28 jours ; — 2. en 1521, Léon X, après avoir régné 8 ans, 8 mois et 20 jours.

Mort à 40 ans, en 119, saint Alexandre Ier, martyrisé, après avoir régné 10 ans, 5 mois et 21 jours, car il est plus probable qu'il ait été intronisé à 30 ans qu'à 20 à une époque qui demandait tant de prudence.

Mort à 30 ans, en 936, Jean XI, après avoir régné 4 ans, 9 mois et 16 jours. Il appartenait à une famille princière qui l'avait imposé au clergé et au peuple de Rome et qui ne cessa de le tyranniser, au point qu'il mourut en prison où il avait passé environ 2 ans. Il n'avait guère plus de 25 ans au moment de son intronisation, qui lui fut si funeste.

Mort à 27 ans, en 999, Grégoire V, après avoir régné 2 ans, 9 mois et 1 jour. Petit-fils d'Othon le Grand par sa mère, il fut librement élu et agréé par l'Eglise, quoiqu'il n'eut que 24 ans. Sa mort fut naturelle.

Mort à 26 ans, en 964, Jean XII, après avoir régné 8 ans, 1 mois et 20 jours. De la famille Conti, si puissante, petit-neveu de Sergius III et de Jean XI, il était déjà Patrice de Rome lorsqu'il fut élevé sur le siège de saint Pierre, n'ayant que 16 ou 18 ans. Il serait ainsi mort à 26 ans au plus.

Ces élections prématurées qui bravaient toutes les convenances, ne furent point heureuses ; Dieu le permit pour prouver que l'Eglise ne dépend point des hommes ; une mort précoce ou violente fut la fin de tous ces jouets des passions.

Successeur et neveu de Benoît VIII et de Jean XX, Benoît IX régna environ 10 ans ; il abdiqua probablement forcément comme il avait accepté la tiare, ayant soit 10, soit 12, soit 18 et au plus 20 ans au moment de son intronisation. Sa démission lui porta bonheur, car il se retira dans un cloître pour expier les fautes de son pontificat et y mourut à l'âge d'environ 60 ans, vers 1065.

Ainsi, contrairement à toutes les probabilités, les Papes les plus jeunes ont régné peu d'années et l'âge du plus grand nombre des Papes, même les plus célèbres, est resté un mystère comme celui de saint Pierre.

PHILOSOPHIE

La houlette du Pasteur des peuples a passé dans toutes les mains, depuis celle de l'écolier inexpérimenté jusqu'à celles du centenaire, consommé dans les affaires et favorisé du don des miracles. Il n'est pas certain mais il est vraisemblable que le plus grand nombre des Papes, ce sont des vieillards ; on compte une douzaine ou deux au plus d'hommes mûrs, et seulement quelques jeunes gens. Dieu a permis des élections prématurées de novices de 18 ans, de 24 ans, et de 30 ; mais il en a arrêté le cours, et il a laissé aux passions le soin de détruire leur ouvrage. Il a voulu aussi que la Papauté tombât en enfance, pour ainsi dire, car c'est à 18 ans au plus que Benoît IX fut forcé par sa famille d'interrompre ses études pour enseigner les nations, et, pendant dix ans environ, il lui fallut jouer le rôle du premier Apôtre. Pleins de santé ou moribonds, adolescents ou courbés sous le faix des jours, n'importe leur âge, tous doivent subir un examen de capacité devant le monde entier. La fureur des herésies, l'orgueil du protestantisme, la cupidité des schismes, la légèreté peut-être plus dangereuse que la mauvaise foi, voilà leurs juges de tous les temps. Le Gallicanisme confesse leur autorité, autant qu'il en a besoin pour une dispense, pour un bénéfice, pour une mitre, mais il s'érige en cour d'appel et révise leurs bulles et leurs brefs. Dans un siècle où le sentiment du ridicule règne et tient lieu de génie, le Jansénisme naît d'un livre étranger dont l'obscurité est le moindre défaut. La Papauté tire de ce galimatias cinq propositions qu'elle condamne ; le Jansénisme reconnaît la justice de la censure, mais ce qu'il conteste, c'est que les propositions puissent être montrées dans leur nouveau symbole. C'est tout simplement refuser à la Papauté l'intelligence de la lecture. Récemment Sainte-Beuve a consacré trente ans à mettre en lumière la vie et les œuvres de ces sectaires ; tout en surfaisant leurs qualités et paliant leurs défaut, il ne peut disconvenir que leurs ouvrages respirent ordinairement l'ennui et souvent le dégoût ; il ne recule pas devant le volume qui fut la source de tant de baillements et d'ypocrisies, il jette son hameçon d'érudit et de critique dans cet étang. Ainsi la Papauté est justifiée même par un ennemi, et le Jansénisme reste la basoche du Gallicanisme.

Sur 258 Papes, il y en a 215 dont il reste plus ou moins, mais enfin quelque chose d'écrit. L'infaillibilité de la Papauté en matière dogmatique et morale est devenue récemment un article de foi, précisément parce que tous les Papes ont conservé intact le dépôt de la foi, sans avoir jamais eu de constitution à rapporter, ni même d'expression à rétracter. Par la nature de leurs fonctions, tous les Papes ont parlé et écrit, et il n'y a pas plus de contradictions, ni de variations que si c'était une seule personne. Deux seulement ont le titre de docteurs de l'Eglise, et tous sont docteurs, et ce n'est plus qu'un docteur en permanence. L'intuition a suppléé aux défauts de l'expérience et de la science.

Dans l'administration l'unité se trouve également. Jamais de ces coups de têtes qui ont deshonoré l'empereur Théodore et notre roi Charles IX. Jamais de ces paroles inconsidérées et de ces accès de colère qui ont si compromis tant de souverains, et notamment Louis XIV et Napoléon. Aussi la plupart des Papes ont-ils devancé et dominé leur époque. Il est facile de les classer par séries d'âge ; personne ne s'est avisé de composer avec ce triage, une liste de rois fainéants. On est presque scandalisé de la jeunesse de quelques Papes ; on perd son temps à rechercher dans des documents dignes de foi, soit des traces d'ignorance et d'inexpérience, soit des fautes du tact qu'on puisse leur imputer.

De ces diversités d'âge il s'est fait comme une fusion qui en a conservé toutes les qualités, continuellement équilibrées, et qui en a laissé tous les défauts. Le caractère général de la Papauté c'est la lenteur, la circonspection, la prudence, la patience, la bonhomie de la vieillesse, ainsi que ses lumières. Elle n'a pour instrument que les congrégations dont tous les membres sont choisis et astreints au secret. Aussi la chancellerie Romaine a-t-elle toujours été regardée par la diplomatie comme le modèle des cabinets.

Mais cette vieillesse est toujours debout, à la hauteur de tous les obstacles et de toutes les épreuves. Quand il faut agir ou souffrir, tous ces vieillards sont infatigables, car il réunissent le courage de la jeunesse, la force de la maturité et la sagesse du dernier âge. Aussi toute enquête sur leur Pontificat a pour résultat de biffer un nom du pilori des mauvais Papes. Dans son *Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du Pape*, publié en 1860, Mgr. Pavy, évêque d'Alger, regarde comme mauvais Papes : Alexandre VI, Benoît IX, Jean XIX, simoniaque, Jean XII, Jean X, Etienne VI et peut-être Sergius III, en tout sept. Dans son ouvrage en quatre volumes sur *Rome et la Papauté*, dont la traduction vient de paraître, le comte Dandolo affirme que Sergius III, Jean X et Jean XI sont lavés des calomnies de Luitpraud, et il ne trouve de tout à fait indignes de la tiare que Benoît IX, Sixte IV et Alexandre VI. Or, aujourd'hui, Alexandre VI est tout à fait réhabilité ; il n'a pas fallu un grand effort de génie pour y parvenir. Benoît IX rappelle un peu notre fameux cardinal de Retz ; si, au lieu de fables ridicules, son dossier était garni de toutes les pièces à charge et à décharge, sa mémoire serait vengée comme celle de Boniface VIII dans un jugement public ; il suffirait du premier avocat venu pour tirer de tous les chefs d'accusation autant de sujets d'apologie. Le népotisme n'a pas été assez étudié pour en faire un crime capital à Sixte IV. La Simonie n'est pas non plus assez caractérisée, ni prouvée pour flétrir Jean XIX ; la finesse italienne ne s'accorde pas assez avec la loquacité française pour que la prudence se permette la prescription.

Le temps révélera peut être un jour, comme il l'a fait pour d'autres Papes méconnus de leur temps, quelques manuscrits qui seront le dernier mot sur l'honneur de deux ou trois Papes dont le procès reste en instance

Tous ceux qui ont persécuté les Papes ont été punis d'une façon terrible, n'importe dans quel siècle, comme l'a indiqué De Maistre après Bayle, qui, sans le savoir, n'a fait que prouver la réalisation d'une prophétie de saint Simmaque. Napoleon avait créé un roi de Rome, et ce roi de Rome, n'a jamais régné à Rome ; il n'a pas même pu végéter dans un hameau de la France, et il a fini ses jours sous un nom bohémien. Même châtiment pour le talent. Quiconque écrit contre la Papauté doit s'attendre à être un jour traité d'ignorant et d'imbécile. L'érudition de Baronius, le génie de Bossuet, la sagacité de Rorhbacher rougirait aujourd'hui de leur crédulité et de leur légèreté, Le Gallicanisme se frappe la poitrine, depuis la leçon qui lui fut infligée au concile œcuménique du Vatican.

Ainsi, voilà dix neuf siècles que la Papauté subit l'épreuve de la diversité des âges, et seule, elle en sort à la fois toujours ancienne et toujours nouvelle, toujours vieille et toujours jeune.

RÈGNE DES PAPES

CURIOSITÉS

•

En mars 753, Etienne II mourut 2 ou 3 jours après son élection, sans avoir été consacré. — En décembre 985, Jean XV mourut quelques jours après son élection, sans avoir été consacré. — En septembre 1590, Urbain VII mourut 13 jours après son élection, sans avoir été consacré — En 896, Boniface VI régna 15 jours. — Le 5 octobre 1241, Célestin IV mourut 17 jours après son élection, sans avoir été consacré. — En 708, Sisinnius régna 20 jours. — En 898, Théodore II régna aussi 20 jours. — En mai 1501, Marcel II régna 21 jours. — En 1048, Damase II régna 23 jours. — En 1503, Pie III régna 26 jours. — En 1605, Léon XI régna aussi 26 jours. Ainsi XI Papes n'ont pas régné 1 mois.

En 235, saint Anthère régna environ 1 mois et 12 jours. — En 1276, Adrien V régna 1 mois et 9 jours. — En 904, Léon V régna aussi 1 mois et 9 jours. — En 827, Valentin régna 1 mois et 16 jours. — En 1187, Grégoire VIII régna 1 mois et 28 jours.

En 1591, Etienne IX règna 2 mois et 1 jour.

En 972, Donus II règna environ 3 mois. En 640, Séverin régna 3 mois et 4 jours.

En 897, Romain régna environ 4 mois. — En 310, saint Eusèbe régna 4 mois et quelques jours. — En 1003, Jean XVIII règna 4 mois et 22 jours.

En 1276, Innocent V régna 5 mois et 2 jours. — Saint Célestin V abdiqua librement, après avoir régné du 5 juillet 1294 au 19 mars 1295, 5 mois et 9 jours En 252, saint Lucius Ier, régna aussi 5 mois et 9 jours. — En 1143, Célestin II régna 5 mois et 13 jours.

En 903, Christophe régna environ 6 mois. — En 913, Landon régna 6 mois et 10 jours.

En 816, Etienne V régna 7 mois et 2 jours. — En 928, Léon VI régna 7 mois et 5 jours. — En 1057, Etienne X régna 7 mois et 29 jours.

En 984, Jean XIV régna environ 8 mois. — En 1276, Jean XXI régna 8 mois et 3 jours. — En 336, saint Marc régna 8 mois et 20 jours. — En 607, Boniface III régna 8 mois et 22 jours.

En 1046, Clément II régna 9 mois et 15 jours. — En 1058, Benoît X régna 9 mois et 20 jours.

En 1409, Alexandre V régna 10 mois et 8 jours. — En 1590, Grégoire XIV, régna 10 mois et 10 jours. — En 684, saint Benoît II régna 10 mois et 12 jours. — En 682, saint Léon II règna 10 mois et 17 jours. — En 535, saint Agapet Ier régna 10 mois et 19 jours.

En 687, Conon régna 11 mois et 5 jours. — En 1144, Lucius II régna 11 mois et 14 jours.

Ainsi XI Papes n'ont pas régné 1 mois ; V régnèrent 1 mois ; I régna 2 mois, II régnèrent 3 mois ; III régnèrent 4 mois ; IV régnèrent 5 mois ; II régnèrent 6 mois ; III règnèrent 7 mois, IV régnèrent 8 mois ; II régnèrent 9 mois ; V régnèrent 10 mois ; II régnèrent 11 mois. Donc il y a XLIV Papes qui n'on pas régné un an.

II.

Saint Sixte II, élu en 257, régna probablement environ 1 an. — Gélase II, de 1118, régna 1 an et 5 jours. — Jean V, de 685, régna 1 an et 10 jours. — Benoît V, de 964, régna 1 mois, 1 an et 17 jours. — Etienne VII, de 896, régna 1 an et 2 mois — Benoît VI, de 972, régna 1 an et 3 mois. — Saint Corneille, de 251, régna 1 an 3 mois et 10 jours. — Marin I, de 882, régna 1 an, 4 mois et quelques jours — Alexandre VIII, de 1689, régna 1 an, 4 mois et 4 jours. — Victor III, de 1086, régna 1 an, 4 mois et 7 jours. — Adrien III, de 888, régna 1 an, 4 mois et 8 jours. — Anastase IV, de 1153, régna 1 an, 4 mois et 23 jours. — Donus Ier, de 676, régna 1 an, 5 mois et 11 jours. — Saint Marcel Ier de 308, régna 1 an, 7 mois et 20 jours. — Pie VIII, de 1829, régna 1 an et 8 mois. — Le Bienheureux Benoît XI, de 1304, régna 1 an, 8 mois et quelques jours. — Adrien VI, de 1521, régna 1 an, 8 mois et 6 jours. — Saint Zozyme, de 417, régna 1 an, 9 mois et 9 jours — Jean IV, de 640, régna 1 an, 9 mois et 18 jours. — Urbain III, de 1185, régna 1 an, 10 mois et 25 jours. — Saint Anastase II, de 496, régna 1 an, 11 mois et 25 jours.

Ainsi XXI Papes ont régné 1 an.

Boniface II, de 530, régna 2 ans. — Honorius IV, de 1285, régna 2 ans et 2 jours. — Jen IX, de 898, régna 2 ans et 15 jours. — Saint Sylvère, de 516, régna 2 ans et 17 jours. — Innocent VII, de 1405, régna 2 ans et 21 jours. — Etienne VIII, de 926, régna 2 ans, 1 mois et 12 jours — Anastase III, de 912, régna 2 ans et 2 mois. — Victor II, de 1055, régna 2 ans, 3 mois et 15 jours. — Saint Jean II, de 532, règna 2 ans, 4 mois et 26 jour. — Grégoire XV, de 1621, régna 2 ans et 5 mois. — Clément IX, de 1667, régna 2 ans, 5 mois et 19 jours. — Saint Melchiade, de 311, régna 2 ans, 6 mois et 9 jours. — Benoît III, de 855, régna 2 ans, 6 mois et 10 jours. — Nicolas II, de 1059, régna 2 ans, 6 mois et 25 jours. — Jean VII, de 705, régna 2 ans, 7 mois et 17 jours. — Sergius IV, de 1009, régna 2 ans, 8 mois et 23 jours. — Eugène Ier de 654, régna 2 ans, 8 mois, et 24 jours. — Nicolas III, de 1277, régna 2 ans, 8 mois et 27 jours. — Saint Jean I de 523, régna 2 ans et 9 mois ; Grégoire VI, de 1044, régna aussi 2 ans et 9 mois. — Grégoire V, de 996, régna 2 ans, 9 mois et 1 jour. — Innocent XIII, de 1721, régna 2 ans, 9 mois 29 jours.

Ainsi XXII Papes ont régné 2 ans.

Sergius II, de 844, régna 3 ans. — Saint Anastase Ier, de 398, régna 3 ans et 10 jours — Saint Adéodat, de 615, régna 3 ans et 20 jours. — Urbain IV, de 1261, régna 3 ans, 1 mois et 4 jours. — Benoît IV, de 900, régna 3 ans et 2 mois. — Saint Calixte Ier, de 1119, régna 3 ans, 2 mois et 10 jours. — Jean VI, de 701, régna 3 ans, 2 mois et 13 jours. — Clément III, de 1187, régna 3 ans, 3 mois et 3 jours — Sabinien, de 604, régna 3 ans, 3 mois et 9 jours — Calixte III, de 1455, régna 3 ans 3 mois et 29 jours. — Etienne IX, de 939, régna 3 ans, 4 mois et 15 jours. — Etienne IV, de 768, régna 3 ans, 5 mois

et 27 jours.— Marin II, de 943, régna 3 ans et 6 mois. — Léon VII, de 936, régna 3 ans, 6 mois et 10 jours — Eugène II, de 824 régna 3 ans, 6 mois et 11 jours.— Saint Agathon, de 678, régna 4 ans, 6 mois et 15 jours. — Saint Boniface Ier, de 418, régna 3 ans, 8 mois et 7 jours — Clément IV, de 1265, régna 3 ans, 9 mois et 20 jours.— Saint Igin, de 139, régna 3 ans, 11 mois et 29 jours.

Ainsi XIX Papes ont régné 3 ans.

Martin II, de 1281, régna 4 ans, 1 mois et 4 jours. — Sylvestre II, de 999, régna 4 ans, 1 mois et 9 jours. — Nicolas IV, de 1288, régna 4 ans, 1 mois et 14 jours — Benoit Ier, de 574, régna 4 ans, 1 mois et 28 jours. — Adéodat Ier, de 672, régna 4 ans, 2 mois et 5 jours. — Saint Felix IV, de 526, régna 4 ans, 2 mois et 18 jours — Lucius III, de 1181, régna 4 ans, 2 mois et 23 jours. — Paul IV, de 1555, régna 4 ans, 2 mois et 27 jours. — Le bienheureux Grégoire X, de 1271, régna 4 ans, 4 mois et 10 jours — Saint Etienne Ier, de 253, régna environ 4 ans et 6 mois ; Formose, de 891, régna aussi environ 4 ans et 6 mois Saint Gélase Ier, de 492, régna 4 ans, 8 mois et 19 jours.— Adrien IV, de 1154, régna 4 ans, 8 mois et 29 jours — Jean XI de 931, régna 4 ans et 10 mois — Pelage Ier, de 555, régna 4 ans, et 10 mois et 18 jours — Adrien II, de 867, régna 4 ans, 11 mois et 12 jours.

Ainsi XVI Papes ont régné 4 ans.

Saint Felix Ier, de 269, régna environ 5 ans. — Jean XXIII, de 1410, régna 5 ans et 13 jours. — Etienne III, de 752, régna 5 ans et 20 jours.— Jules III, de 1550, régna 5 ans, 1 mois et 16 jours. — Honorius II, de 1124, régna 5 ans, 1 mois et 25 jours. — Saint Léon IX, de 1049, régna 5 ans, 2 mois et 7 jours ; Saint Pontien, de 230, régna aussi 5 ans, 2 mois et 7 jours. — Sixte-Quint, de 1585, régna 5 ans, 4 mois et 3 jours. — Léon XII, de 1823, régna 5 ans, 4 mois et 12 jours. — Jean XIX, de 1003, régna 5 ans et 5 mois. — Clément XIV, de 1769, régna 5 ans, 5 mois et 3 jours. — Benoit XIII, de 1724, régna 5 ans, 7 mois et 23 jours.— Saint Boniface V, de 619, régna 5 ans 10 mois ; Saint Hilaire, de 460, régna aussi 5 ans et 10 mois. — Calixte II, de 1119, régna 5 ans, 10 mois et 12 jours. — Pie IV, de 1559, régna 5 ans, 11 mois et 15 jours. — Pie II, de 1458, régna 5 ans, 11 mois et 25 jours. —

Ainsi XVII Papes ont régné 5 ans

Etienne VI, de 885, régna 6 ans et 23 jours. — Saint Martin Ier, de 649, régna 6 ans, 2 mois et 12 jours.— Saint Pie V, de 1566, régna 6 ans, 3 mois et 24 jours.— Théodore Ier, de 642, régna 6 ans, 5 mois et 9 jours.— Alexandre IV, de 1254, régna 6 ans, 5 mois et 14 jours.— Boniface VI, de 608, régna 6 ans, 8 mois et 13 jours. — Célestin III, de 1191, régna 6 ans, 10 mois et 9 jours.— Paul II, de 1464, régna 6 ans, 9 mois et 26 jours. — Jean XIII, de 965, régna 6 ans, 11 mois et 6 jours.

Ainsi IX Papes ont régné 6 ans.

Saint Urbain Ier, de 223, régna environ 7 ans. — Constantin, de 708, régna 7 ans et 12 jours. — Saint Pascal Ier, de 817, régna 7 ans, et 17 jours. — Grégoire XI, de 1310, régna 7 ans, 2 mois et 28 jours — Sergius III, de 904, régna 7 ans, et 3 mois — Benoît XII, de 1335, régna 7 ans 4 mois et 6 jours.— Innocent VIII, de 1484, régna 7 ans, 10 mois et 27 jours.

Ainsi VII Papes régnèrent 7 ans.

Jean XII, de 956, régna environ 8 ans. — Saint Sixte III, de 432 régna 8 ans et 18 jours. — Nicolas V, de 1447, régna 8 ans et 19 jours — Urbain V, de 1362, régna 8 ans, 1 mois et 23 jours — Saint Léon IV, de 847, régna 8 ans, 3 mois et 6 jours.— Saint Marcellin, de 296, régna 8 ans, 3 mois et 24 jours — Eugène III, de 1145, régna 8 ans, 4 mois et 10 jours. — Benoît VII, de 375 régna 8 ans et 6 mois environ.— Grégoire XII, de 1406, régna 8 ans, 7 mois et 5 jours. — Léon X, de 1513, régna 8 ans 8 mois et 20 jours. — Boniface VIII, de 1298, régna 8 ans, 9 mois et et 18 jours.— Clément V, de 1305 régna 8 ans, 10 mois et 15 jours. — Saint Eutychian, de 275, régna 8 ans, 11 mois et quelques jours.— Saint Félix III, de 483, régna 8 ans, 11 mois et 17 jours. — Saint Sixte Ier, de 119, régna près de 9 ans.

Ainsi XV Papes ont régné 8 ans.

Saint Clément Ier, de 91, régna environ 9 ans. — Saint Ormidas, de 514, régna 9 ans et 11 jours. — Saint Soter, de 168, régna 9 ans et quelques mois. — Innocent XII, de 1691, régna 9 ans, 2 mois et 6 jours.— Jean XX, de 1024, régna 9 ans et 3 mois. — Saint Evariste, de 100, régna aussi 9 ans et 3 mois. — Jules II, de 1503, régna 9 ans, 3 mois et 20 jours. — Saint Nicolas le Grand, de 858, régna 9 ans, 6 mois et 20 jours — Clément XII, de 1730, régna 9 ans, 6 mois et 24 jours.— Agapit, de 946, régna 9 ans et 7 mois — Innocent VI, de 1352, régna 9 ans, 8 mois et 26 jours — Saint Célestin Ier, de 422, régna 9 ans et 10 mois.

Ainsi XII Papes ont régné 9 ans.

Benoît IX, de 1033, régna environ 10 ans — Jean VII, de 872, régna 10 ans et 2 jours. — Saint Paul Ier, de 757, régna 10 ans, et 1 mois. — Clément X, de 1670, régna 10 ans, 2 mois et 24 jours. — Saint Victor, de 193, régna 10 ans, 3 mois et 10 jours.— Saint Zacharie, de 741, régna 10 ans, 3 mois et 14 jours — Innocent X, de 1644, régna 10 ans, 3 mois et 23 jours — Saint Denis, de 259, régna 10 ans, 5 mois et 4 jours.— Saint Alexandre Ier, de 109, régna 10 ans, 5 mois et 20 jours. — Clément VI, de 1342, régna 10 ans, 6 mois et 29 jours — Clément XIII, de 1758, régna 10 ans, 7 mois et 27 jours. — Honorius III, de 1216, régna 10 ans, 8 mois et 1 jour. — Saint Grégoire III, de 731, régna 10 ans, 8 mois et 10 jours.— Clément VII, de 1523, régna 10 ans, 10 mois et 7 jours.

Atnsi XIV Papes ont régné 10 ans.

Saint Anicet, de 157, régna environ 11 ans. — Jean XVI, de 985, régna aussi environ 11 ans.— Alexandre VI de 1492, régna 11 ans et 8 jours. — Saint Lin, de 67, régna 11 ans, 3 mois et 12 jours. — Urbain II, de 1088, régna 11 ans, 4 mois et 18 jours.— Innocent IV, de 1243, régna 11 ans, 5 mois et 13 jours.— Urbain VI, de 1378, régna 11 ans, 6 mois et 8 jours. — Alexandre II, de 1061, régna 11 ans 6 mois et 21 jours.— Saint Télesphore, de 127, régna 11 ans, 8 mois et 18 jours. — Benoît VIII, de 1012, régna 11 ans, et 9 mois. — Eugène IV, de 1447, régna 11 ans, 11 mois et 20 jours.

Ainsi XI Papes régnèrent 11 ans.

Saint Grégoire VII, de 1073, régna 12 ans, 1 mois et 4 jours. — Alexandre VII, de 1655, régna 12 ans, 1 mois et 16 jours. — Pélage II, de 578, régna 12 ans, 2 mois et 10 jours. — Saint Caïus, de 283, régna 12 ans, 4 mois et 17 jours. — Innocent XI, de 1676, régna 12 ans, 10 mois et 23 jours. — Grégoire XIII, de 1572, régna 12 mois, 10 mois et 28 jours. — Saint Anaclet, de 78, régna 12 ans, 11 mois et 11 jours. — Honorius Ier, de 625, régna 12 ans, 11 mois et 16 jours. — Jean III, de 560, régna 12 ans et 26 jours.

Ainsi IX Papes ont régné 12 ans.

Sixte IV, de 1471, régna 13 ans et 4 jours. — Clément VIII, de 1592, régna 13 ans, 1 mois et 4 jours. — Martin V, de 1417, régna 13 ans, 3 mois et 9 jours. — Saint Grégoire le Grand, de 590, régna 13 ans, 6 mois et 10 jours. — Innocent II, de 1330, régna 13 ans, 7 mois et 10 jours. — Saint Sergius Ier, de 687, régna 13 ans, 8 mois et 24 jours.

Ainsi VI Papes ont régné 13 ans.

Saint Fabien, de 236, régna environ 14 ans ; Saint Sirice, de 384, régna aussi environ 14 ans. — Jean X, de 914, régna 14 ans, 2 mois et 2 jours. — Saint Libère, de 352, régna 14 ans, 4 mois et 2 jours. — Grégoire IX, de 1227, régna 14 ans, 5 mois et 2 jours. Saint Vitalien, de 657, régna 14 ans et 10 mois. — Boniface IX, de 1389, régna 14 ans et 11 mois.

Ainsi VII Papes ont régné 14 ans.

Saint Pie Ier, de 142, régna environ 15 ans. — Saint Eleuthère, de 177, régna 15 ans et quelques jours. — Paul III, de 1534, régna 15 ans et 29 jours — Saint Simplicius, de 467, régna plus de 15 ans. — Saint Innocent Ier, de 401 régna 15 ans, 2 mois et 10 jours. — Saint Jules Ier, de 337, régna 15 ans, 2 mois et 15 jours. — Grégoire XVI, de 1831, régna 15 ans, 2 mois et 29 jours. — Paul V, de 1605, régna 15 ans, 7 mois et 13 jours. — Saint Symmaque, de 498, régna environ 15 ans et 8 mois. — Saint Grégoire II, de 715, régna 15 ans, 8 mois et 23 jours.

Ainsi X Papes ont régné 15 ans

Grégoire IV, de 827, régna 16 ans et 24 jours.

Ainsi I Pape seulement a régné 16 ans.

Saint Zéphirin, de 202, régna environ 17 ans.

Ainsi encore I Pape seulement a régné 17 ans

Vigile, de 538, régna 18 ans, 1 mois et 18 jours. — Saint Damase Ier, de 366, régna 18 ans, 2 mois et 10 jours. — Jean XXII, de 1316, régna 18 ans, 4 mois et 3 jours. — Pascal II, de 1099, régna 18 ans, 5 mois et 8 ou 11 jours. — Innocent III, de 1198, régna 18 ans, 6 mois et 9 jours. — Benoît XIV, de 1740, régna 18 ans, 8 mois et 16 jours.

Ainsi VI Papes ont régné 18 ans.

Aucun Pape n'a régné 19 ans.

Clément XI, de 1700, régna 20 ans, 4 mois et 25 jours. — Saint Léon III, de 595, régna 20 ans, 5 mois et 16 jours. — Urbain VIII, de 1623. régna 20 ans, 16 mois et 23 jours.

Ainsi III Papes ont régné 20 ans.

Saint Léon le Grand, de 440, régna 21 ans, 1 mois et 4 jours. — Saint Sylvestre Iᵉʳ, de 314, régna 21 ans et 11 mois. — Alexandre III de 1159, régna 21 ans, 11 mois et 23 jours.

Ainsi III Papes ont régné 21 ans.

Aucun Pape n'a régné 22 ans.

Pie VII, de 1800, régna 23 ans, 5 mois et 6 jours. — Adrien Iᵉʳ, de 773, régna 23 ans, 10 mois et 17 jours.

Ainsi II Papes ont régné 23 ans.

Pie VI, de 1774, régna 24 ans, 6 mois et 14 jours.

Ainsi I Pape seulement a régné 24 ans.

S. Pierre régna à Rome, de 42 à 67, 25 ans, 2 mois et 7 jours, outre les 9 ans qu'il passa à gouverner l'Eglise de Jérusalem ou d'Antioche. Sa Sainteté Pie IX, né le 13 mai 1792, et élu le 16 juin 1846 est le seul Pape dont le règne ait atteint 25 ans, et dépassé les années du séjour du prince des apôtres à Rome.

Ainsi II Papes seulement ont régné 25 ans.

III.

Récapitulons la durée de ces différents règnes.

XI Papes n'ont pas régné 1 mois et XLIV ont régné moins d'un an : XXI Papes régnèrent 1 an ; XXII Papes régnèrent 2 ans ; XIX Papes régnèrent 3 ans ; XVI Papes régnèrent 4 ans ; XVII Papes régnèrent 5 ans ; IX Papes régnèrent 6 ans ; VII Papes régnèrent 7 ans ; XV Papes régnèrent 8 ans ; XII Papes régnèrent 9 ans ; XIV Papes régnèrent 10 ans ; XI Papes régnèrent 11 ans ; IX Papes régnèrent 12 ans ; VI Papes régnèrent 13 ans ; VII Papes régnèrent 14 ans ; X Papes régnèrent 15 ans ; I Pape seulement régna 16 ans ; I Pape seulement aussi régna 17 ans ; VI Papes régnèrent 18 ans ; III Papes régnèrent 20 ans ; III Papes régnèrent aussi 21 ans ; II Papes régnèrent 23 ans ; I Pape seulement régna 24 ans ; Pie IX est le seul Pape qui ait dépassé le séjour de saint Pierre à Rome qui fut de 25 ans.

Rappelons qu'aucun Pape n'a régné ni 19 ans, ni 22 ans.

Le règne des Papes en général est assez court. Il y eut des époques où ils ne faisaient que passer. Ainsi à partir de 1275 on vit huit Papes en dix-huit ans. L'année 1590 compta trois Papes : Sixte-Quint, mort le 27 août, fut remplacé, le 15 septembre, par Urbain VII qui mourut le 27 du même mois et auquel succéda Grégoire XIV, le 5 décembre. L'année 1276 est la plus remarquable sous ce rapport, car elle eut quatre Papes : Grégoire X meurt le 10 janvier ; le 21 février, il est remplacé par Innocent V, décédé après un règne de 5 mois et 2 jours, le 22 juin ; le 10 juillet Adrien V lui succède et finit ses jours, le 16 août ; le 15 septembre, Jean XXI est nommé et son règne se termine le 16 mars 1277, au bout de 8 mois et 3 jours.

Les amateurs de rapprochements n'oublieront pas de noter que Clément III régna 3 ans, 3 mois et 3 jours : c'est une vraie règle de 3. Il faut encore remarquer que sept Papes régnèrent 7 ans et onze Papes 11 ans.

Dans la succession des règnes les raprochements sont plus fréquents, car il y a des nombres qui semblent multiplier. Ainsi se succèdent Clément III, Célestin III, Innocent III et Honorius III. Le IV voit d'abord l'un après l'autre Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV ; une autre fois il sera plus heureux que le III et parviendra jusqu'au V, en voyant successivement Célestin IV, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV. C'est le II qui a été le plus heureux et le plus fécond, car il est porté depuis le 12 mars 1088 au 25 avril 1145 par une série de huit Papes : Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, Honorius II, Innocent II, Célestin II et Lucius II : un antipape s'élève dans cette période, il usurpe le II et s'appelle Anaclet II de 1130 à 1138.

La brièveté de tous ces règnes de Papes suggère naturellement la pensée de calculer quelle est la moyenne de durée pour chaque Pontife. Or, d'après la Chronologie admise à Rome, Pie IX est regardé comme le 259ᵉ Pape. Comme le règne de saint Pierre est censé commencer en l'an 42 et que Pie IX fut élu en 1846, il n'y qu'à diviser 1804 par 258 : On obtient pour quotient 6 ans ; il reste 256 ans qui multipliés par 12 représentent 4072 mois, lesquels divisés par 258 donnent un nouveau quotient de 11 mois, plus un reste de 234 ; en multipliant ces 234 mois par 30, on trouve 7,020 jours qu'il faut diviser encore par 258 ; alors on recueille un troisième quotient de 27 jours plus un reste de 54 jours. Donc la moyenne d'un règne de Pape paraît être de 6 ans, 11 mois et 27 jours. Mais l'étude des nombreuses et longues vacances du Siège pontifical force de réduire ce résultat de plusieurs mois et jours.

PHILOSOPHIE

Pour peu qu'on considère la destinée des gouvernements on n'y aperçoit guère que l'anarchie sur une vaste échelle. Autant de têtes au pouvoir, autant de systèmes. Chaque changement de dynastie pousse un nouveau plan. Une succession implique contradiction. Autre roi, autre combinaison Puis la victoire ou la défaite, le mariage ou le divorce, la fécondité ou la stérilité d'une épouse, la naissance ou le trépas des princes du sang amènent encore des variations et modifient la nature des relations. Si les règnes sont courts, ils végètent dans les tâtonnements. Les règnes longs sont condamnés à subir l'épreuve de tous les cabinets et de toutes les alliances possibles, de sorte que la vie d'un seul souverain reste obscure, si elle ne se transforme pas en cours d'histoire universelle. Aussi partout quelle collection de chartes et quelles archives de codes ! La France, à elle seule, a publié des constitutions à satisfaire l'appétit et les goûts des cinq parties du globe. Montesquieu avait cru saisir *l'Esprit des lois ;* en le lisant, on se convainquit qu'il n'avait fait que de l'esprit sur les lois. Qu'on ajoute que depuis plusieurs siècles, les couronnes minent plus ou moins le passé et grèvent l'avenir au moyen des emprunts. Une dette énorme de millions, de milliards, tel est le premier bordereau de toute hérédité, n'importe dans quel Etat. Il n'en est pas moins vrai que les règnes longs furent les plus fertiles et les plus glorieux ; ils sont nécessaires, soit pour réparer les fautes, soit pour consolider le bien et assurer l'avenir.

Au contraire, la Papauté a l'horreur de toute destruction. Quand elle approuve une constitution, c'est que cette constitution a déjà passé ses mois de nourrice et court gaillardement les rues. Tous les fondateurs d'Ordres et de Congrégations n'ont pu obtenir la consécration de la Papauté qu'après avoir mérité la sanction du temps. La Papauté flétrit les abus, adoucit les austérités, mais elle ne ruine rien. Clément XIV a supprimé l'ordre des Jésuites ; tous les partis sont unanimes à regarder cette mesure comme une faute politique, car elle laissa la jeunesse sans éducation religieuse, ni littéraire, et pour des accusations qui n'auraient pas encouru un jour de prison, ni une livre d'amende. Mais c'est à l'instigation et sous la pression de tous les rois chrétiens que Clément XIV s'est résigné à signer sa bulle. Clément V abolit l'Ordre des Templiers : plusieurs étaient dignes de tous les supplices, mais la plupart ne méritaient qu'une réforme. On peut conjecturer que cet Ordre, qui formait alors la seule armée régulière et permanente, aurait rendu d'immenses services à l'époque et peut-être sauvé la France du joug des Anglais. Mais c'est à la sollicitation du roi que Clément V se détermina à la condamnation de tous les membres.

A part ces deux sentences, imputables à la monarchie qui travaillait à sa perte, la Papauté paraît essentiellement conservatrice dans les petites, comme dans les grandes choses.

Les Papes ont conservé de l'antiquité tous les monuments sacrés et profanes ; ils en ont seulement changé la destination. Les temples sont purifiés et deviennent des basiliques ; les édifices publics subissent quelques modifications et servent aux besoins de l'Etat. On conserve jusqu'au siège de saint Pierre, malgré les symboles mythologiques qui le décorent. Les livres et les arts ne sont pas abandonnés à l'oubli. Le respect du passé s'étend jusqu'à des minuties. Le Pape conserve encore l'usage du blanc, qui fut la couleur favorite des Romains, des Grecs et de tout l'ancien monde ; à son exemple, le blanc fut porté pendant plusieurs siècles par tout le clergé et adopté par la plupart des Ordres religieux du moyen âge. Le costume du Pape, comme tous les ornements sacerdotaux, rappelle l'habillement des Romains, des Grecs et de tout l'ancien monde ; on s'est borné à y donner quelques coups de ciseaux par-ci et par-là et à en faire de plusieurs couleurs ; les noms sont encore les mêmes. Si l'on retrouve la robe dans la magistrature et dans l'université, c'est que le clergé eut longtemps sa voix dans les chambres comme dans les écoles.

Ce que des Papes ont approuvé, d'autres Papes l'ont confirmé. Si des Papes posent la première pierre d'une église ou d'un palais, d'un couvent ou d'une école, d'autres Papes continueront et achèveront, quelle que soit la somme qu'il faille verser. Rome n'a jamais donné volontairement le spectacle honteux de châteaux interrompus, de palais inachevés, tels qu'on en a vu dans toutes les capitales et notamment à Paris où le Louvre n'eut pendant plusieurs siècles d'autres prolongements que des cabanes remplies de chiens, de singes et d'oiseaux, ou tapissées d'estampes à deux sous.

Tout ce que des Papes ont fondé d'œuvres pies, d'œuvres utiles, d'autres Papes les ont soutenues.

Une fois que l'idée de la croisade eut été conçue par Sylvestre II, mort en 1003, tous les Papes jusqu'à saint Pie V, intronisé en 1565, ne cessèrent de la prêcher aux rois et aux peuples, et ils consacrèrent de grandes sommes pour la soutenir. Ils n'ont reposé que depuis la bataille de Lépante qui porta un coup mortel à la réputation du Croissant.

Ils ont été 258 Papes ; tous étaient libres et néanmoins tous se sont liés au passé comme à à l'avenir ; ils respectent ce qui les a précédés comme ce qui les suivra. Ils ont connu avant les rois, l'utilité et le crédit de la Banque ; cependant, avant tous les Etats modernes, ils ont établi sur l'actif du présent une caisse d'épargne au bénéfice du passif futur ; chaque règne grossit, autant que possible, ce trésor, de sorte qu'ici seulement un héritage n'est pas une dette. Les successeurs profitent de leurs devanciers. L'Etat Romain a été probablement le dernier à ouvrir un Grand Livre à l'emprunt. Plusieurs Papes ont emprunté au trésor de Lorette, mais ils ont rendu. Depuis que les gouvernements ont commencé à emprunter, ils n'ont jamais rendu ; ils favorisent les emprunts, les uns des autres ; en se succédant, ils se reconnaissent solidaires. La dette publique n'est plus regardée que comme une chose des plus naturelles. On croirait volontiers que la chanson des *Gueux* a été composée à l'occasion des jeux de la Bourse.

N'importe sur quel sujet, tout est tradition pour la Papauté, tout en suivant les progrès des siècles et en faisant une large part aux besoins des circonstances.

Les Papes n'ont, en général, que quelques jours et au plus un petit nombre d'années à vivre, et ils commandent et ils entreprennent comme s'ils avaient l'éternité pour eux. C'est qu'ils s'appuient les uns sur les autres, ils suivent leurs prédécesseurs, et ils ont l'espoir que leurs successeurs ne leur feront pas défaut.

Aussi qu'on scrute leur règne au point de vue de la durée par jours, par mois et jours, et par années, mois et jours, et l'on sera frappé, en concluant qu'il y a peu de Papes qui n'aient laissé quelque trace dans l'histoire. Saint Anthère n'a régné qu'un mois, et on lui attribue l'idée du *Martyrologe* ; saint Agapit Ier, n'a pas trôné plus de dix mois, et on ne s'explique pas comment il a pu faire tant de choses importantes et supporté tant de fatigues en si peu de temps ; Grégoire XV, n'a siégé que 2 ans et 5 mois et il s'immortalise par l'établissement de la Propagande ; enfin Léon X, n'est donné que 8 ans et 8 mois en spectacle au monde, à un moment où les génies de tous genres pullulent dans tous les Etats, et il mérite que son nom reste à ce siècle.

Plus on avance, et moins on trouve de proportion entre l'éclat de la célébrité et l'avarice du temps. C'est comme un jeu des extrêmes. Trois Papes ont gardé le titre de Grand ; Saint Léon Ier, Saint Grégoire Ier, et Saint Nicolas Ier ; or le règne du premier fut de 21 ans, celui du second de 13 ans et celui du dernier de 9 ans. Benoît XIV a siégé 18 ans et 8 mois ; — Innocent III, 18 ans et 6 mois ; — Saint Grégoire VII, 12 ans et 1 mois ; — Urbain II, 11 ans et 4 mois ; — Jules II, 9 ans et 3 mois ; Nicolas V, 8 ans ; — saint Pie V, 6 ans et 3 mois ; — Pie II, 5 ans et 11 mois ; — Sixte-Quint, 5 ans et 4 mois et Sylvestre II, seulement 4 ans et 1 mois.

En fin de compte, la moyenne des règnes est juste de 8 ans, 8 mois et 26 jours.

Libre à l'Histoire de mettre dans la balance, et la moyenne du règne des Papes et la moyenne du règne des potentats ; il est certain que la brièveté du règne des Papes pèsera plus fort que la longévité du règne des souverains de n'importe quel Etat, notamment en France où la moyenne des rois est d'environ vingt ans.

Donc la Papauté subit depuis dix-neuf siècles l'épreuve de la brièveté des règnes, et, seule, elle triomphe de la parcimonie du temps.

VACANCES DU SAINT-SIÈGE

CURIOSITÉS

Il n'y eut pas de vacance au décès de : 1. Adrien Ier, en 795 ; 2. Alexandre II, en 1073 ; 3. d'Alexandre III, en 1181 ; 4. d'Anastase IV, en 1154 ; 5. de Célestin III, en 1191 ; 7. d'Honorius II, en 1130 ; 8. d'Honorius III, en 1227 ; 9. de Lucius III, en 1185 ; 10. d'Urbain III, en 1187.

Vacance d'un jour : 1. Etienne V, en 817 ; 2. Eugène III, en 1153 ; 3. Grégoire VIII, en 1187 ; 4. Innocent III, en 1216 ; 5. Lucius II, en 1145 ; 6. saint Zozyme, en 418. Donc 6 jours.

Vacance de 2 jours : 1. saint Grégoire III, en 741 2. saint Léon le Grand, en 461. Donc 4 jours.

Vacance de 3 jours : 1. Célestin II, en 1144 ; 2. Etienne VI, en 891 ; 3. saint Félix IV, en 530 ; 4. Innocent II, en 1143 ; Martin II ou IV en 1285 ; 6. Pascal II, en 1118 ; 7. Romain, en 898 ; 8. Valentin, en 827. Donc 24 jours.

Vacance de 4 jours : 1. saint Denis, en 269 ; 2. Eugène II, en 827 ; 3 saint Félix Ier, en 274 ; 4. saint Félix III, en 492 ; 5. Gélase II, en 1119. Donc 20 jours.

Vacance de 5 jours : 1. Adrien IV, en 1159 ; 2. saint Boniface V, en 625 ; 3. Boniface VI, en 896 ; 4. saint Grégoire II, en 731 ; Innocent IV, en 1254

6. saint Pascal Ier, en 824 ; 7. Victor II, en 1057. Donc 35 jours.
Vacance de 6 jours : 1. Adrien III, en 885 ; 2. saint Anastase II, en 498 ; 3 saint Eusèbe, en 314 ; 4. Formose, en 896 ; 5. saint Gélase Ier, en 496 ; 6. saint Jean II, en 535 ; 7. saint Léon III, en 816 ; 8. saint Lucius Ier, en 253 ; 9. Marin Ier en 884 ; 10. saint Ormisdas, en 523 ; 11. saint Sylvère, en 538 ; 12. saint Symmaque, en 514. Donc 72 jours.
Vacance de 7 jours : 1. Benoît IX, en 903 ; 2. Calixte II, en 1124 ; 3. Etienne IV, en 772 ; 4. saint Eutychian, en 283 ; 5. Jean VIII, en 882 ; 6. saint Simplicius, en 483. Donc 42 jours.
Vacance de 8 jours : 1. saint Boniface Ier, en 442 ; 2. Théodore II, en 893. Donc 16 jours.
Vacance de 9 jours : saint Hilaire, en 467. Donc 9 jours.
Vacance de 10 jours : 1. saint Caïus, en 296 ; 2. saint Célestin V, à son abdication de 1294 ; 3. Eugène IV, en 1447 ; 4. B. Grégoire X, en 1276 ; 5. Jean IX, en 900 ; 6. saint Libère, en 336 ; 7. Urbain V, en 1370. Donc 70 jours.
Vacance de 11 jours : 1. Benoît XII, en 1342 ; 2. Boniface VIII, en 1303 ; 3. Clément VI, en 1352 ; 4. Grégoire XI, en 1378 ; 5. Martin V, en 1431 ; 6. Paul V, en 1621 ; 7. saint Pie V, en 1572 ; 8. Sixte IV, en 1484. Donc 88 jours.
Vacance de 12 jours : 1. Calixte III, en 1458 ; 2. Pie III, en 1503 ; 3. saint Zacharie, en 752. Donc 36 jours.
Vacance de 13 jours : 1. Alexandre V, en 1410 ; 2. Grégoire XIII, en 1585 ; 3. Grégoire XIV, en 1591 ; 4. Jean XVIII, en 1003. Donc 52 jours.
Vacance de 14 jours : 1. Nicolas V, en 1455 ; 2. Paul II, en 1471. Donc 28 jours.
Vacance de 15 jours : 1. Benoît III, en 858 ; 2. Boniface IX, en 1404 ; 3. Innocent VIII, en 1492 ; 4. Jean XXII, en 1334 ; 5. Pie II, en 1464 ; 6. Urbain II, en 1099. Donc 90 jours.
Vacance de 16 jours : 1. Grégoire XVI, en 1846 ; 2. Jean XIII, en 972 ; 3. Jules III, en 1555. Donc 48 jours.
Vacance de 17 jours : 1. Clément VII, en 1534 ; 2. Jules II, en 1513 ; 3. saint Sylvestre Ier en 335 ; 4. Urbain VI, en 1389. Donc 68 jours.
Vacance de 18 jours : 1. Innocent V, en 1276 ; 2. Léon XI, en 1605 ; 3. Sixte-Quint en 1590. Donc 14 jours.
Vacance de 19 jours : 1. saint Célestin I, en 432 ; 2. saint Evariste, en 109 ; 3. saint Sirice, en 398. Donc 12.
Vacance de 20 jours : 1. saint Anastase I, en 401 ; 2. Grégoire XII, en 1416, à son abdication ; 3. saint Marcel I, en 310. Donc 60 jours.
Vacance de 21 jours : 1. saint Innocent I, en 417 ; 2. Marcel II, en 1555. Donc 42 jours.
Vacance de 22 jours : saint Etienne I, en 257. Donc 22 jours.
Vacance de 25 jours : 1. Innocent II, en 1406 ; 2. saint Jules I, en 352. Donc 50 jours.
Vacance de 26 jours : Adrien II, en 872. Donc 26 jours.
Vacance de 27 jours : 1. Adrien V, en 1276 ; 2. saint Jean I, en 526. Donc 54 jours.
Vacance de 27 jours : 1. Alexandre VII, en 1667 ; 2. Clément VIII, en 1605 ; 3. Grégoire XV, en 1623 ; 4. Pie IV, en 1565. Donc 112 jours.
En additionnant tous ces jours de vacances, on trouve pour total 1.185 jours qui forment 3 ans et 3 mois ou 90 jours.

II

Vacance de 1 mois : 1. saint Damase Ier, en 384 ; 2. Grégoire IV, en 844 ; 3. Grégoire IX, en 1241 ; 4. saint Nicolas le Grand, en 867. Donc 4 mois.
Vacance de 1 mois et 1 jour : Innocent IX, en 1591. Donc 1 mois et 1 jour.
Vacance de 1 mois et 3 jours : 1. Alexandre VI, en 1503 ; 2. Sylvestre II, en 1503. Donc 2 mois et 6 jours.
Vacance de 1 mois et 5 jours : 1. saint Corneille, en 252 ; 2. Etienne III, en 757. Donc 2 mois et 10 jours.
Vacance de 1 mois et 7 jours : 1. Léon X, en 1521 ; 2. Pie VII, en 1823. Donc 2 mois et 14 jours.
Vacance de 1 mois et 8 jours : Innocent XII, en 1700. Donc 1 mois et 8 jours.
Vacance de 1 mois et 10 jours : Constantin, en 715. Donc 1 mois et 10 jours.
Vacance de 1 mois et 11 jours : 1. Etienne VI, en 891 ; 2. Sixte III, en 440. Donc 2 mois et 22 jours.
Vacance de 1 mois et 12 jours : saint Léon IV, en 855. Donc 1 mois et 12 jours.
Vacance de 1 mois et 13 jours : Jean IV, en 642. Donc 1 mois et 13 jours.
Vacance de 1 mois et 15 jours : Innocent VI, en 1362 ; 2. Urbain VIII, en 1644. Donc 2 mois et 30 jours.
Vacance de 1 mois et 19 jours : Sisinnius, en 708. Donc 1 mois et 19 jours.
Vacance de 1 mois et 20 jours : 1. Agapet Ier, en 536 ; 2. Clément XI en 1721 ; 3. Jean VI, en 705 ; 4. saint Melchiade en 314 ; 5. saint Sergius Ier, en 701. Donc 5 mois et 100 jours.
Vacance de 1 mois et 21 jours : Léon XII, en 1829. Donc 1 mois et 21 jours.
Vacance de 1 mois et 22 jours : Théodore Ier, en 619. Donc 1 mois et 22 jours
Vacance de 1 mois et 25 jours : Innocent XI, en 1689. Donc 1 mois et 25 jours.
Vacance de 2 mois : saint Benoît II, en 685. Donc 2 mois.
Vacance de 2 mois et 3 jours ; Pie VIII, en 1830. Donc 2 mois et 3 jours.
Vacance de 2 mois et 4 jours : Adrien VI, en 1523 ; 2. Benoît XIV, en 1758 ; 3. Innocent X, en 1655. Donc 6 mois et 12 jours
Vacance de 2 mois et 9 jours : 1 saint Eugène Ier, en 657 ; 2. Nicolas II, en 1061. Donc 4 mois et 18 jours.
Vacance de 2 mois et 14 jours : Jean XIX, en 1009. Donc 2 mois et 14 jours.
Vacance de 2 mois et 15 jours : 1. Boniface II, en 532 ; 2. Donus Ier, en 678 ; 3. Sergius II, en 847. Donc 6 mois et 45 jours.
Vacance de 2 mois et 23 jours : Conon, en 687. Donc 2 mois et 23 jours
Vacance de 2 mois et 24 jours : saint Vitalien, en 672. Donc 2 mois et 24 jours.
Vacance de 2 mois et 25 jours : 1. Benoît V, en 965 ; 2. Paul III, en 1549. Donc 4 mois et 50 jours.
Vacance de 2 mois et 27 jours : 1. Innocent XIII, en 1724 ; 2. Urbain VII, en 1590. Donc 4 mois et 54 jonrs.
Vacance de 3 mois : 1. Jean VII, en 707 ; 2. saint Marc, en 336 ; 3. Vigile, en 555. Donc 9 mois.
Sauf pour le dixième mois, il ne se présente qu'une vacance sous la même date. Aussi convient-il de rattacher au même mois tout ce qui s'y rapporte.
Vacance de 3 mois et 3 jours : Alexandre IV, en 1260 ; de 3 mois et 14 jours, Clément XIV, en 1774 ; de 3 mois et 15 jours, Clément XIII, en 1769. Donc 3 mois et 32 jours
Vacance de 4 mois : Benoît Ier, en 578 ; de 4 mois et 5 jours, Adéolat Ier, en 676 ; de 4 mois et 8 jours, Paul IV, en 1559 ; de 4 mois et 16 jours, Pélage Ier, en 560 ; de 4 mois et 19 jours, Clément IX, en 1069 ; de 4 mois et 24 jours, Séverin, en 640. Donc 24 mois et 72 jours.
Vacance de 5 mois et 2 jours : Urbain IV, en 1264 ; de 5 mois et 6 jours ; Alexandre VII, en 1691 ; de 5 mois et 12 jours : Boniface IV, en 655 ; de 5 mois et 18 jours : Jean V, en 686 ; de 5 mois et 25 jonrs : Victor VIII, en 1087. Donc 25 mois et 63 jours.
Vacance de 6 mois : saint Grégoire le Grand, en 604 ; de 6 mois et 4 jours : Damase II, en 1048 ; de 6 mois et 11 jours : Clément XII, en 1740 ; de 6 mois et 10 jours : Pie VI, en 1793 ; de 7 mois et 25 jours, Pélage II, en 590. Donc 30 mois et 55 jours.
Vacance de 7 mois et 3 jours : saint Paul Ier, en 707 ; de 7 mois et 5 jours : saint Agathon, en 682 Donc 14 mois et 12 jours.
Vacance de 8 mois et 20 jours : Etienne X, en 1058 ; de 8 mois et 21 jours : Benoît XIII, en 1730. Donc 16 mois et 41 jours.
En 1047, Clément II, vacance de 9 mois et 7 jours.

Vacance de 10 mois : 1. saint Grégoire VII, en 1085 : 2. Jean XIV, en 985 Donc 20 mois.

Vacance de 10 mois et 1 jour : Nicolas II, en 1061; de 10 mois et 8 jours ; Jean XXI, en 1277 : de 10 mois et 12 jours : Boniface III, en 1287 ; de 10 mois et 18 jours : Honorius IV, en 1287 ; de 10 mois et 20 jours : Jean III, en 573 ; de 10 mois et 22 jours, saint Léon II, en 683 ; de 10 mois et 28 jours : B. Benoit XI, en 1305

Donc 70 mois et 109 jours

Vacance de 11 mois et 25 jours : saint Léon IX, en 1054 : de 11 mois et 28 jours : Sabinien, en 605 ; de 11 mois et 29 jours : Clément X, en 1676. Donc 33 mois et 82 jours.

Le total de tous ces mois de vacances est de 321 mois qui composent 26 ans et 9 mois : celui des jours est de 1025 qui forme 2 ans, 9 mois et 25 jours. Ces deux résultats rendent en définitive 29 ans, 8 mois et 25 jours.

III.

Voici maintenant le tableau des grandes vacances.

1. Vacance de 1 an, 1 mois et 15 jours, à la mort de saint Adeodat, en 618.

2. Vacance de 1 an, 2 mois et 20 jours : saint Martin Ier, en 655.

3. Vacance de 1 an et 4 mois : saint Fabien en 256.

4. Vacance de 1 an, 7 mois et 17 jours : Honorius Ier, en 638.

5. Vacance de 1 an, 8 mois et 17 jours : Célestin IV, en 1241.

6. Vacance de 2 ans, 3 mois et 2 jours : Nicolas IV, en 1292.

7. Vacance de 2 ans, 5 mois et 8 jours : Jean XXIII, en 1419.

8. Vacance de 2 ans, 5 mois, 17 jours : Clément V, en 1314

9. Vacance de 2 ans, 9 mois et 2 jours : Clément IV, en 1268

10. Enfin la grandissime vacance, la plus longue vacance, fut celle qui suivit la mort de saint Marcellin, de 304 : suivant l'opinion la plus commune, elle dura 4 ans, à cause des persécutions qui ne permirent pas au clergé de Rome de se rassembler.

Ces 19 vacances composent 18 ans, 44 mois et 98 jours 20 ans, ou 11 mois et 8 jours.

IV.

Maintenant résumons ces trois séries de vacances du Saint-Siège. Les vacances de jours donnent 3 ans et 3 mois ; les vacances de mois et jours rendent 29 ans, 8 mois et 25 jours ; enfin les vacances des années, mois et jours forment 20 ans, 11 mois et 8 jours ; le total de ces trois additions est de 53 ans, 11 mois et 3 jours

Ces 53 ans, 11 mois et 3 jours représentant les vacances de 209 Papes, il s'agit de savoir quelle est en moyenne la vacance du Saint-Siège pour chaque Pape.

Or, 1. les vacances des simples jours donnent le total de 1185 jours.

2. Les vacances des mois et jours fournissent 321 mois et 1025 jours. Or, les 321 mois, multipliés par 30 jours, rendent 9,630 jours : qu'on ajoute à ces 9,630 jours les 1,025 jours connus, et les vacances des mois et jours représenteront une suite de 10,655 jours.

3. Les vacances des années, mois et jours forment 17 ans, 44 mois et 98 jours. Or, les 17 ans, multipliés par 365 jours, s'élèvent à 6.205 jours; puis les 44 mois, multipliés par 30 jours, se traduisent par 1 320 jours : qu'on additionne avec ces 6,205 jours et ces 1,320 jours les 98 jours, on obtiendra pour total : 7,623.

Le total de ces trois additions est de 19,463 ; ces 19,463, divisés par 209, ont au quotient 93 et un reste de 26 jours La moyenne de vacance du Saint-Siège est donc de 93 jours pour chacun des Papes des séries des vacances connues, en y comprenant les dix Papes dont le décès n'occasionna aucune vacance.

Mais il reste 49 Papes dont la vacance est inconnue. En multipliant 93 par 49 on a pour résultat 4,557 jours nouveaux ; en ajoutant ces nouveaux jours de 4,557 aux 19,463 jours des vacances connues, on a pour total 24,020 jours à diviser par 258 qui est le nombre des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI, suivant la chronologie admise à Rome. Cette opération donne encore le quotient de 93 jours et le reste de 26 jours pour la moyenne de vacance de chacun des 258 Papes, à commencer par saint Pierre, en 42 pour finir en 1846, par Grégoire XVI.

Mais cette addition de 24,020 jours, réduite en année de 365 jours, représente 65 ans et 295 jours. C'est donc 65 ans à déduire du règne des Papes; qu'on y ajoute les 42 ans qui précèdent le règne de saint Pierre à Rome, c'est 107 ans à retrancher de 1846, année de la mort de Grégoire XVI, le 258e Pape. Il n'y a donc plus que 1,739 ans à diviser par 258. Cette opération donne pour quotient 6 ans, 8 mois et 26 jours, et un reste de 132 jours.

Ainsi, à raison des 93 jours qui forment la moyenne de chaque vacance, le règne des Papes, qui devrait être en moyenne de 6 ans, 11 mois et 27 jours, se trouve réduit à une moyenne de 6 ans, 8 mois et 26 jours.

PHILOSOPHIE

Il reste une dernière épreuve à faire subir à la papauté, et cette complication est peut-être un autre nœud gordien. Il s'agit de la vacance du Saint-Siège.

Les vacances de l'autorité offrent tant d'inconvénients, que dans les gouvernements, on a multiplié les lois pour les prévenir Dans les monarchies, un roi est à peine expiré qu'on court proclamer son successeur. Toute dynastie nouvelle songe, en premier lieu, à établir le droit et le rang de succession. Les minorités sont inévitables dans la monarchie : on a soin d'y obvier, en déterminant le temps et les pouvoirs de la régence. Les minorités ont sans cesse été regardées comme le fléau des nations ; comme c'est en réalité une vacance de l'autorité, on en a partout abrégé la durée, en avançant de plusieurs années la majorité des rois. Du temps où les souverains se faisaient sacrer, ils avaient la précaution de faire sacrer avec eux l'héritier présomptif, soit qu'il fût majeur, soit qu'il fût mineur. Dans les républiques, le danger des vacances a aussi préoccupé la législation. Voilà pourquoi on élisait deux consuls, et pourquoi on nomme à la fois un président et un vice-président. Dans les républiques, comme dans les monarchies, il y a des charges importantes dont on a redouté la vacance : de là autant de vice-présidents que de présidents, et de là le nombre des substituts pour certains offices. Bien plus, la monarchie a senti la nécessité d'instituer une régence pour parer aux accidents de la captivité et de la mort du roi dans les guerres ou d'une maladie grave et d'une mort imprévue pendant les voyages à longs cours. Napoléon III n'a fait que suivre l'exemple des autres dynasties, notamment de François Ier et de Louis XIV.

Sur 258 Papes, il n'y en a que 10 dont la mort n'ait été suivie d'aucune vacance. Pour 248 Papes, les vacances ont varié depuis un jour jusqu'à deux ans, 9 mois et 2 jours ; il y eut même une vacance exceptionnelle de 4 ans. Les persécutions qui empêchaient les assemblées du peuple et du clergé de Rome, la pression de la foule, les interventions des cours chrétiennes, les intrigues des candidats, l'embarras du choix expliquent les différences de durée dans les vacances. Il résulte qu'en moyenne la vacance est de 93 jours entre chaque règne. Malgré tous les inconvénients d'une si longue vacance, la démocratie, la bourgeoisie et l'aristocratie ont conservé la Papauté une et indivisible. Les schismes eux-mêmes n'ont amené aucune abrogation dans les modes d'élection. Il y a eu un assez bon nombre d'anti-papes ; il y avait la minorité d'un côté et la majorité de l'autre. Or, qui reconnaissait l'antipape, n'obéissait pas au Pape ; quiconque se soumettait au Pape, anathématisait l'anti-pape.

Durant la période du grand schisme d'Occident, la chrétienté se trouva partagée entre deux et même trois Papes ; c'étaient deux, ou trois obédiences ; on se trompait sur la légitimité du Pape, mais, dans tous les diocèses, on confessait l'unité de la Papauté. Le doute subsista trente ans, sans que la barque de saint Pierre sombrât.

Malgré tous les périls de la vacance et la possibilité des schismes, il n'est arrivé à aucun Pape de faire nommer et reconnaître son successeur. Dans les Conclaves il n'a pareillement jamais été question d'élire un Pape et un coadjuteur, ni un second Pape avec droit de succession.

Au lieu d'abréger la vacance, comme le fait tout gouvernement, la Papauté l'a augmentée. Saint Grégoire X, qui régna de 1271 à 1276, ordonna de ne procéder aux funérailles du Pape que neuf jours après son décès ; le conclave ne peut s'ouvrir qu'après cette cérémonie, pour procéder à l'élection d'un autre Pape. C'est un nouveau défi jeté au temps et aux probabilités.

Voilà comment la Papauté subit tranquillement, depuis dix neuf siècles, l'épreuve des vacances qui serait la mort de tout gouvernement ; elle sort, une septième fois, du creuset aussi jeune et aussi forte que le jour de son institution divine.

TABLES DES CONCILES

DE L'ÉTUDE DES CONCILES

L'étude des Conciles est indispensable au théologien, s'il veut se pénétrer sérieusement du dogme, de la morale et de la discipline de l'Eglise. Les actes de ces saintes assemblées présentent un tableau fidèle de la doctrine et des usages de la société chrétienne, siècle par siècle, et on n'en saurait chercher la connaissance à une source plus sûre ni plus féconde.

Les Conciles généraux, par la solennité de leurs décisions dans les questions de la foi, offrent les textes les plus importants pour servir de base à l'étude et à l'enseignement ; leurs décrets disciplinaires qui regardent toutes les églises représentent la jurisprudence ecclésiastique de chaque époque, avec les modifications et transformations nécessitées par les besoins du peuple chrétien.

Les Conciles particuliers, quoique inférieurs en autorité aux Conciles généraux, n'en méritent pas moins pour céla l'attention du théologien. Fidèles témoins de la croyance et de la discipline des Eglises particulières, ils reflètent d'une manière aussi utile qu'intéressante la vie propre des diverses provinces de la chrétienté. S'ils ont reçu la sanction du Siège Apostolique, ils peuvent devenir égaux en autorité aux Conciles généraux, et, dans tous les cas, on ne saurait, sans leur secours embrasser d'une manière complète l'esprit de l'Eglise et des institutions.

Néanmoins, il faut se garder de croire que la seule étude des Conciles puisse suffire à initier le théologien à la science du dogme, de la morale et de la discipline. Si dans les premiers siècles surtout, les décisions dogmatiques les plus solennelles sont émanées des Conciles ; dans les siècles suivants, les jugements du Siège apostolique ont souvent suffi à la définition complete des points de doctrine ; on en a même plus d'un exemple dans les premiers siècles. La morale chrétienne a été souvent aussi dans le cours des siècles proclamée, éclaircie et vengée par la seule autorité des Pontifes romains. Quant à la discipline, depuis un grand nombre de siècles, elle procède principalement du Corps du Droit, qui est l'œuvre du Siège Apostolique et dont le concile de Trente lui-même a toujours respecté l'autorité.

L'étude des Conciles, si profonde qu'elle puisse être dans un théologien, ne suffirait donc pas à l'initier à la science, s'il n'y joignait la connaissance des décisions apostoliques, pas plus que la seule appréciation de ces dernières ne pourrait l'amener à posséder un ensemble complet des notions sur lesquelles repose la science ecclésiastique. Il faut donc puisser simultanément à ces deux sources, et diriger ses études avec fermeté d'après la méthode historique, en ayant soin de noter, sur la route, tous les faits qui peuvent éclairer la marche et les développements du dogme, de la morale et de la discipline.

Nous allons donner maintenant l'indication des principaux ouvrages dont l'étude servira au théologien pour puiser dans les Conciles les notions qui lui sont nécessaires. Nous mentionnerons en même temps les principales collections où se trouvent réunis les Actes de ces saintes assemblées, et dont la connaissance ne peut jamais être qu'imparfaitement suppléée par les analyses ou résumés des Conciles, qui, presque tous faits à un point de vue particulier, sont loin de donner une idée complète de ce que renferment ces mêmes Actes.

Enfin nous terminons notre volume par la série chronologique des Conciles que nous avons extraite des grandes collections, en particulier de celle de Mansi, et conduite jusqu'à nos jours.

INDICATION DES PRINCIPAUX AUTEURS QUI ONT TRAVAILLÉ SUR LES CONCILES

§ Ier

Anciennes Collections de Conciles et de Codes des Canons.

JEAN DU TILLET (*Jean Tilius*). *Codex canonum, seu canones SS. Apostolorum et priscorum Synodorum*, Paris, 1540, in-4.

FRANÇOIS PITHOU (*Pithœus*). *Codex canonum vetus Ecclesiæ Romanæ, ad veteres manuscriptos restitutus et notis illustratus*. Paris, 1687, in-fol Cette édition donnée par Pelletier, Contrôleur général des finances, est plus recherchée que la première donnée par Pithou lui-même. *Paris*, 1609, in-8

CHRISTOPHE JUSTEL. *Codex canonum Ecclesiæ universæ a Justiniano imperatore confirmatus, Græce et Latine*. Paris, 1610, in 8. Cette collection renferme les canons des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, du premier de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, qui sont les neuf Conciles grecs où se trouvent les bases de l'ancien droit canonique des Eglises orientales.

DIONYSIUS EXIGUUS. *Codex canonum ecclesiasticorum*, publié par Justel. *Paris*, 1628 et 1643, in-8. Cette collection, qui est la traduction est la collection des canons dont se servait la cour romaine, est estimé. La première partie, qui renferme les canons de Conciles, a été reproduite dans la *Bibliothèque du droit canonique* de Voëlle, tome I ; la deuxième, qui contient les décrets des Papes, se trouve dans le même volume.

CHRISTOPHE JUSTEL. *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ Græce et Latine*. Paris, 1614, in-8. Voëlle et Justel ont corrigé plusieurs endroits de cette collection dans l'édition qu'ils en ont faite au tome Ier de leur *Bibliothèque de droit canonique*.

Codex canonum ecclesiasticorum et constitutorum Sedis Apostolicæ omnium qui huc usque prodierunt, vetustissimus et amplissimus qui quidem in usu fuit in Ecclesia Romana Innocentio I, Zosimo, etc., ac Leone I, Pontificibus, nunc primum editus ex MSS. codicibus Thuœano et Oxoniensi. Ce code est imprimé dans l'édition de saint du P. Quesnel, tome II. *Paris*, 1675, in-4, et dans l'appendice de celle de *Lyon*, 1700, in-fol. Mais le travail du P. Quesnel a été de beaucoup dépassé dans l'excellente édition de saint Léon qui a été donnée par les frères Ballerini de Vérone, *Venise*, 1775, 3 vol. in-fol. Le dernier renferme cette collection de canons revue d'après les meilleurs manuscrits, et enrichie de documents canoniques très rares et jusqu'alors inédits, le tout précédé d'excellentes dissertations sur les anciennes collections et les collecteurs de canons.

MARTIN BRACCARENSIS EPISCOPI. *Collectio canonum orientalium*. Cette collection des canons orientaux et de quelques-uns de Conciles de Tolède est imprimée dans la *Bibliothèque du droit canonique* déjà citée, appendice du tome Ier. Le P. Labbe l'a reproduite au tome V de sa collection des Conciles. On peut voir ce qu'en disent les frères Ballerini au volume déjà cité.

JOANNIS ANTIOCHENI. Scholastici dicti, Patriarchæ Constantinopolitani. *Collectio canonum in Latitulos distributa gr. et lat.* Cette collection de trouve imprimée au tome II de la *Bibl. du droit can.* de Voëlle. — *Ejusdem Nomocanon græce et lat*, édité au tome II de la même Bibliothèque. Ce patriarche rapporte dans le même recueil les lois civiles qui ont rapport aux canons.

CRESCONIUS. *Liber Canonum*. Cet ouvrage est imprimé dans l'appendice du tome Ier de la *Bibliothèque canonique* de Voëlle. On peut voir encore ce que disent de cette collection les frères Ballerini, tome III de saint Léon.

Collectio hybernica. Elle est imprimée dans le Spicilège de Dom LUC D'ACHERY, tome IX, de l'ancienne édition, et au tome Ier de la nouvelle. Il faut y ajouter les augmentations qui sont dans le *Thes. Anecd.*, tome IV, de Dom Martène. Voyez les frères Ballerini, tome III. CCLXXV.

JEAN VANDELSTEIN. *Corpus canonum Apostolorum et Conciliorum ab Adriano I oblatum Carolo Magno*. Mayence, 1525, in-fol. Cette collection a été reproduite au tome VI des Conciles du P. Labbe.

NICEPHORI, Constantinopolitani Patriarchæ. *Canones breviculi*. Leunclavius les a donnés, en grec et en latin, dans son recueil du droit grec et romain. Cotelier en a ajouté trente-sept autres dans le troisième tome de ses monuments de l'Eglise grecque.

GUILL. VOELLE ET HENRI JUSTEL. *Bibliotheca juris canonici, in qua canonum ecclesiasticorum collectores antiqui græci et latini ; item insigniores juris canonici collectores græci ; omnia cum notis et lat. versione*. Paris, 1661, 2 vol. in-fol. Cette collection, dit Lenglet Dufresnoy, quoique peu recherchée, est très précieuse, parce qu'elle contient tous les anciens Codes et les premières collections des canons. Elle est donc nécessaire pour connaître l'ancienne discipline des Eglises Grecque et Latine.

FLORI, Diaconi Ecclesiæ Lugdunensis. *Collectio canonum in septem capita divisa*. Elle est imprimée dans le Spicilège de Dom Luc d'Acheri, tome XII, de l'édition in-4, et tome I de l'édition in-fol.

ISAAC, Lingonensis episcopi. *Collectio canonum*. Elle est imprimée au tome III des Conciles de France du P. Sirmond, au tome VIII du P. Labbe, et au tome I des Capitulaires de Baluze.

REGINON, Abbé de Prum. *Libri duo de ecclesiasticis disciplinis et religione christiana*. Helmstadt, 1659, in-4 ; *Paris*, 1674, in-8 Cette dernière édition est préférable à la première, à cause des notes de Baluze et des pièces que ce savant éditeur y a jointes.

ABBON de Fleury. *Collectio seu epitome canonum*. Dom Mabillon a publié cette collection au tome II de ses *Veterum Analecta*.

BURCHARD, Evêque de Worms. *Decretorum libri XX sive loci communes congesti ex decretorum libris*. Cologne, 1548 et 1560, in fol.; *Paris*, 1550, in-8. Les éditions in-fol, sont les plus estimées et les moins communes Ce collecteur s'est servi du recueil de Réginon, auquel il ajoute beaucoup de choses. L'ordre en est bon, mais le choix y manque, et il y a plusieurs fautes.

YVES DE CHARTRES. *Liber decretorum seu Panormia*. Bâle, 1499, in-4, édition fort rare.

— *Panormia seu decretum* YVONIS *restitutum, correctum et emendatum per Mich, a* VOSMEDIANO. Louvain, 1557, in-8.

— *Decretum* YVONIS *Carnotensis editum cura et studio Joannis* MOLINÆI *Gandensis*. Louvain, 1561, in-fol Cette compilation est plus étendue que la précédente ; elle a été réimprimée dans l'édition des œuvres d'Yves de Chartres, par J. B. Souchet. *Paris*, 1647, in-fol.

ETIENNE BALUZE *Capitularia regum Francorum emendata et notis illustrata*. Paris, 1677, 2 vol in-fol.

P DE CHINIAC. *Capitularia regum Francorum rursus edita*. Paris, 1780, 2 vol. in-fol Cette impression est préférée à l'édition de 1677.

Il existe une édition de *Venise*, 1772, 2 vol in-fol, qui est fort mal imprimée, mais elle contient de

plus que celle de *Paris* la réimpression du traité *de Missis dominicis* de Fr. de Roye.

GUILL. BEVEREGIUS. *Synodicon, sive Pandectæ canonum sanctorum Apostolorum et Conciliorum ab Ecclesia Græca acceptorum, cum scholiis antiquorum et scriptis aliis huc spectantibus, cum prolegomenis et adnotationibus.* Oxford, 1672, 2 vol. in-fol. Magnifique et remarquable ouvrage, devenu rare, n'ayant pas été réimprimé. Il renferme les commentaires des Grecs du moyen âge sur les anciens Codes et monuments canoniques de l'Eglise grecque.

LAURENT BOCHEL. *Decreta Ecclesiæ Gallicanæ.* Paris, 1609, in-fol., *Ibid.*, 1621, in-fol. Ce recueil, où l'on voit d'un seul coup d'œil et par forme de lieux communs, ce qu'il y a de plus essentiel dans les règlements des conciles nationaux et provinciaux, et des synodes qui ont été tenus en France, dans les ordonnances des rois de France, et les arrêts des Parlements, peut être regardé comme le Code des lois ecclésiastiques de France

FRANÇOIS PORTER, de l'ordre des frères Mineurs de la province d'Hibernie. *Systema decretorum dogmaticorum ab initio nascentis ecclesiæ per summos Pontifices, Concilia generalia et particularia hucusque editorum juxta, septendecim sæculorum ordinem distributum.* Avignon, 1695, in-fol. Ouvrage indispensable au théologien qui désire connaitre les décisions dogmatiques des Papes et des Conciles.

NIC. POISSON. *Delectus actorum Ecclesiæ universalis, seu nova summa Conciliorum, epistolarum, decretorum SS. Pont. capitularium*, etc., *quibus Ecclesiæ fides et disciplina niti solent, cum notis ad canones.* Lyon. 1706, 2 vol. in-fol. Ouvrage non moins important que le précédent.

PIERRE et JÉROME BALLERINI, frères, prêtres de Vérone, ont donné sous le titre d'*Appendix ad sancti Leonis magni opera, seu vetustissimus codex canonum ecclesiasticorum et constitutorum sanctæ Sedis Apostolicæ, cui præmittitur tractatus de antiquis tum editis, tum ineditis collectionibus canonum ad Gratianum usque.* Venise, 1757, in-fol. Cet ouvrage excellent est surtout remarquable pour le savant travail des éditeurs sur les collections de Canons.

§ II

Collections générales des conciles.

JACQUES MERLIN, fut le premier collecteur des Conciles, il les a publiés sous le titre de : *Tomus primus quatuor Conciliorum generalium, quadraginta septem Conciliorum provincialium, decretorum sexaginta novem Pontificum, ab apostolis et eorumdem canonibus usque ad Zacariam I, Ysidoro authore.* Paris, in ædibus Galioti a Prato, 1524, in-fol. ; et, *Tomus secundus Conciliorum generalium Practica quintæ synodi Constantinopolitanæ : Acta concilii Constantiensi. Decreta concilii Basileensis Confirmatio Constitutionum Friderici et Karolinæ.* Paris, 1524, in-fol

Ce même ouvrage fut réimprimé sous ce titre : *Concilia generalia Græcorum et Latinorum, cum plerisque actis synodalibus, adjunctis plurimis Pontificum sanctionibus.* Cologne, 1530, 2 vol. in-8, et *Paris*, 1535, 1 vol. in-8. Cette édition a reçu quelques augmentations, on y trouve entre autres, à la fin du tome Ier, la Bulle d'or de Charles IV, et celle de saint Pie V, dans laquelle ce Pontife défend d'en appeler du Pape au Concile.

PIERRE CRABBE. *Concilia omnia, tam generalia quam particularia, ab apostolorum. temporibus in hunc usque diem a sanctissimis patribus celebrata ; et quorum acta litteris mandata ex vetustissimis diversarum regionum bibliothecis haberi potuere* : Cologne, 1528, 2 vol. in-fol. Cette collection plus complète que celle de Merlin, ne parut pas assez étendue à Crabbe lui-même qui la reproduisit avec additions *Cologne*, 3 vol. in-fol. Cet ouvrage, malgré ses défauts que l'on a peut-être exagérés, n'en a pas moins fait avancer l'étude des Conciles, et il montre d'ailleurs le plus profond dévouement pour l'Eglise Romaine.

LAURENT SURIUS, Chartreux. *Concilia omnia tum generalia, tum provincialia atque particularia, quæ jam inde ab Apostolis usque in præsens habita obtineri potuerunt, magna insignium synodorum aliorumque maxime utilium accessione adeo nunc auctorum, etc.* Cologne, 1567, 4 vol. in-fol. Cette collection, qui n'est pas exempte des défauts inhérents aux premiers travaux de ce genre, renferme de nombreuses corrections faites aux textes déjà édités, et plusieurs monuments précieux, jusqu'alors inédits.

CONCILIORUM *omnium tam generalium quam provincialium, quæ jam inde ab apostolorum temporibus hactenus legitime celebrata haberi potuerunt volumen.* Venetiis apud Dominicum Nicolinum, 1585, 5 vol. in-fol. Nicolini qui édita cette précieuse collection avait confié ce travail aux hommes les plus savants. On cite entre autres, comme principal auteur, le P. Dominique Bollanus, noble Vénitien de l'ordre de saint Dominique. On se propose dans ce recueil de relever l'autorité Pontificale, et des notes marginales ou celles qui sont à la suite du texte ont été principalement rédigées dans ce but.

CONCILIA *Generalia Ecclesiæ catholicæ, Pauli V Pont. Max. auctoritate edita.* Rome, de l'imprimerie du Vatican, 1608, 4 vol. in-fol. Cette collection ne renferme que les Conciles généraux ; les éditeurs ont mis le plus grand soin à donnor des textes exacts, et d'après les meilleurs manuscrits Le P. Sirmond a rédigé la préface de cet ouvrage.

SÉVERIN BINIUS, chanoine de Notre-Dame des Dégrés à Cologne, a publié *Concilia generalia et provincialia quæcunque reperiti potuerunt item Epistolæ decretales Romanorum Pontificum.* Cologne, 1606, 4 vol. in-fol. Paris, 1636, 9 tomes in-fol. La seconde et la troisième édition de Binius sont préférables à la première, à raison des nombreuses augmentations, et en particulier parce qu'elles renferment le texte grec des actes qu'il n'avait d'abord publiés qu'en latin.

CONCILIORUM *omnium generalium et provincialium, collectio* regia Paris, 1644, 37 vol. in-fol. Cette magnifique collection dite ROYALE parce qu'elle sortit des presses de l'*Imprimerie royale*, parut sous les auspices du puissant Cardinal Armand du Plessis De Richelieu, qui en avait confié la direction aux plus savants hommes de son temps. Elle est enrichie de plusieurs actes qui ne se touvent point dans les travaux du même genre qui avaient précédé. On y a reproduit en particulier les *Concilia Gallicana* du P. SIRMOND et le *Concilium Florentinum* d'HORACE GIUSTINIANI. Mais ce ne sont pas tant ces additions que la forme majestueuse et la beauté de caractères qui ont nécessité ce grand nombre de volumes Elle l'emporte sur toutes les collections antérieures par le nombre des Conciles que l'on y trouve, et par son luxe typographique. On y rencontre, toutefois, plusieurs des fautes qui deshonoraient l'édition de Binius.

PHILIPPE LABBE et GABRIEL COSSART, de la Compagnie de Jésus, ont enrichi la science des Conciles d'une des plus précieuses collections qui existent ; elle fut publiée sous ce titre : *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta, quæ nunc quarta parte prodit auctor.* Paris, 1671-1672, 18 vol. in-fol. Les seizième et dix-septième volumes renferment un apparat, les préfaces des éditions antérieures, des tables chronologiques, géographiques et historiques, etc ; enfin, differents travaux sur les Conciles et leur autorité Cette collection. quoique moins volumineuse que la *Royale*, est cependant beaucoup plus riche, comme le prouve le tableau comparatif des Conciles dont les actes publiés par le P. Labbe ne se trouvent point dans celle-là. Le P. Labbe, qui avait commencé cette collection, ne put la poursuivre jusqu'à la fin, en étant empêché par la mort. Le P. Cossart fut choisi pour continuer ce travail ; il acheva les neuvième et dixième volumes que son prédécesseur avait commencés. Il donna le onzième avec l'*Apparat*, et il mit la dernière main à tout l'ouvrage

JEAN HARDOUIN, de la compagnie de Jésus, non moins célèbre par ses opinions singulières que par sa vaste érudition, a donné *Collectio maxima Conciliorum generalium et provincialium, decretalium et constitutionum Summorum Pontificum, græce et latine,* Paris, imprimerie royale, 1715, 12 vol. in-fol. La publication du P. Hardouin est plus riche que celle du P. Labbe. Il a donné beaucoup de

choses omises par ce dernier, corrigé plusieurs passages défectueux ; il a, en outre, enrichi le texte de courtes, mais savantes notes, et en particulier il a donné un précieux tableau géographique des villes épiscopales, dont il est fait mention dans les Conciles. L'édition du P. Hardouin n'est cependant pas exempte de taches et ne peut, à raison de plusieurs omissions, tenir lieu de la précédente.

Etienne Baluze *Nova collectio conciliorum, tomus primus* Paris, 16-3, in-fol. Nous n'avons que le premier volume de cette collection. Le savant auteur avait encore de quoi faire quatre volumes, mais il n'a publié que le projet du second en 1688 Ce volume est un supplément indispensable de la collection du P Labbe

Dom Edmond Martène *Thesaurus novus Anecdotorum, in quo continentur varia Concilia, Episcoporum statuta synodalia, illustrium monasteriorum ac Congregationum edita, præsertim in Capitulis generalibus decreta*. Paris, 1717, in-fol. Le recueil de dom Martène renferme plusieurs conciles inédits jusqu'à lui ; le tome quatrième est surtout le plus riche de ce genre.

Nicolas Coleti. *Sacrosancta concilia, ad Regiam editionem exacta, quæ olim quarta parte prodiit auctior, studio Philippe Labbei et Gabriel Cossartii; nunc vero integre insertis Stephani Baluzii et Joannis Parduini additamentis, plurimis præterea undecumque conquisitis monimentis, notis insuper ac observationibus, firmiori fundamento Conciliorum epochas præcipue fulcientibus*. Venise, 1728, 23 vol. in-fol. et un *Apparat* en 2 vol. Cette édition des Conciles la plus complète de toutes, est fort peu répandue en France ; elle se recommande par son utilité et le soin avec lequel elle a été faite. On signale des défauts qui ternissent une aussi importante publication. Ainsi elle n'est pas toujours très exacte dans la chronologie ; on regrette, en outre, de n'y pas trouver les actes de plusieurs conciles.

Dominique Mansi publia la collection suivante ; *Sanctorum Conciliorum et decretorum collectio nova : seu collectionis conciliorum a Phil. Labbeo et Gabr. Cossartio vulgatæ, dein emendatoris et amplioris opera Nic. Coleti Venitiis recusæ supplementum*. Lucques, 1748, 6 vol. in-fol. L'auteur s'est attaché particulièrement à compléter la collection de Coleti, but qu'il a atteint de manière à bien mériter de tous ceux qui s'occupent de l'étude des Conciles. Mansi s'est surpassé et a surpassé tous ses devanciers par la superbe collection malheureusement inachevée, puisqu'elle s'arrête au seizième siècle, qu'il a donnée sous ce titre :

Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio, duabus Parisiensibus et prima Veneta longe auctior et emendatior. Florence et Venise, 1757-1798, 39 vol. in-fol. Cette belle collection, dont le premier volume s'arrête à l'année 1509, est fort précieuse pour les savantes notes de Mansi. La correction des textes, le grand nombre des documents inédits, en font le monument le plus important pour la science des Conciles.

La collection des conciles célébrés depuis le concile de Trente a été publiée en 47 volumes par les savants jésuites de Maria-Laach. — On attend toujours une nouvelle collection de tous les conciles.

§ III

Collections des Conciles particuliers à un seul pays ou à une province.

A. *Conciles de France ou de quelque province.*

Jacques Sirmond. S. J. *Concilia antiqua Galliæ, cum epistolis Pontificum, principum constitutiones, et aliæ Gallicanæ rei ecclesiasticæ monumentis*. Paris, 1629, 3 vol. in-fol.

Pierre de la Lande. *Conciliorum antiquorum Galliæ a Jac. Sirmondo editorum supplementa*. Paris, 1666, in-fol.

Odespun de la Méchinière. *Concilia novissima Galliæ a tempore Concilii Tridentini celebrata*. Paris, 1646, in-fol.

Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur avaient commencé une nouvelle collection des Conciles des Gaules sous ce titre.

Conciliorum *Galliæ tam editorum quam ineditorum collectio, ab anno Christi* 1117 *ad* 1563, *tomus primus ab anno* 177 *ad annum* 591. Paris, P Didot, 1789, in-fol

Dom François Pommeraye, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. *Concilia ac synodalia decreta S. Ecclesiæ Rothomagensis, cum notis* Aug. Godin *Rothomagi*. 1677, in-4.

Dom Guillaume Bessin, de la même Congrégation. *Concilia Rothomagensis provinciæ. Accedunt diœcesanæ Synodi, Pontificum epistolæ. Regia pro Clero Normanniæ diplomata, nec non alia Ecclesiasticæ disciplinæ monimenta*. Rouen, Fr. Vaultier, 1747, in-fol.

Jean Maan. *Concilia provinciæ Turonensis*. Tours, 1697, in-fol. Ces conciles sont imprimés à la fin de l'histoire de l'eglise de Tours, par Maan.

Et. Baluze. *Concilia Galliæ Narbonensis notis illustrata*. Paris, 1668, in-fol.

B *Espagne, Portugal* et *Mexique*.

Garcias Loaisa, Dominicain espagnol. *Collectio conciliorum Hispaniæ*. Madrid, 1593, in-fol.

Jos. Saenz de Aguirre, Bénédictin et cardinal. *Collectio maxima conciliorum omnium Hispaniæ et novi Orbis, epistolarumque decretalium celebriorum, nec non plurium monumentorum ad illam spectantium*. Rome, 1693, 4 vol. in-fol.

Franc. Harold *Lima limata Conciliis, constitutionibus, synodalibus, quibus Torribius Alph. Mongrovius arch. Limanus. Peruanum imperium elimavit; et ad normam canonum composuit*. Rome, 1673, in-fol.

Matth. de Villanuno. *Summa conciliorum Hispaniæ*. Madrid, 1781, 4 vol. in-4.

Pereira de Figueiredo. *Portuguezes Concilios geraes*. Lisbonne 1787, in-4. *Novos retoques a obra antecedente* Lisbonne, 1788. in-4.

Fr. Ant. Lorenzana. *Concilios provinciales celebrados en Mexico*. Mexico, 1769-1770, 2 vol. in-fol.

C *Angleterre*.

Henri Sperman. *Concilia, decreta, leges, constitutiones, in re ecclesiarum orbis Britannici*. Londres, 1630, et 1664, in-fol. Cette collection, devenue fort rare a été réimprimée et augmentée. Londres, 1737, 4 vol. in-fol. David Wilkins est l'auteur de cette nouvelle collection.

Guill. Lindvood. *Provinciale, seu constitutiones ecclesiasticæ Angliæ*. Paris, 1502, in-fol, Anvers, 1525, in-fol. Oxfort, 1679, in-fol.

Laur. Howell. *Synopsis canonum sanctorum Apostolorum ac Conciliorum œcumenicorum et provincialium, ab Ecclesia græca receptorum ; nec non Conciliorum, decretorum e legum Ecclesiæ Britannicæ et Anglo-saxonicæ*. Londres, 1708, in-fol.

D *Allemagne*.

J. Fred. Schannat et Joseph Hartzheim. *Concilia Germaniæ cum notis, digressionibus criticis charta et dissertatione chorographicis*. Cologne, 1769, 11 vol. in-fol.

Synodi episcopales Herbipolenses, annorum 1452 *et* 1453. Wurtzbourg, circa 1495, in-fol.

Charles Peterfy S J. *Sacra Concilia Ecclesiæ Romanæ catholicæ, in regno Hungariæ celebrata, ad anno* 1016 *ad* 1715. Vienne, 1742, in-fol. Le second parut à Posen, 1741, in-fol., et fut réimprimé à Venise, 1742, 2 vol. in-fol. fig.

§ IV

Abrégés et sommes des Conciles.

FERRANDUS FULGENTIUS Diaconus *Breviatio canonum* Cet abrégé est imprimé dans la *Bibliotheca juris canonici de Justel*, tome I. et *Bibl. max. vet. Patrum*, tome IX Avec le code de Denys le Petit. Paris. 1609, 1628, in-8, et avec celui de Cresconius, édité par P Pithou. Paris, 1588.

CRESCONIUS. *Breviarium canonum*. Paris. 1588. Poitiers. 1630 et *Bibl. juris canonici* tome I. *Bibl. max. vet. Pat.*, Tome IX. Quant à l'ordre et à l'exactitude, l'abrégé de Ferrand l'emporte de beaucoup sur celui de Cresconius.

PHOTIUS, Patriarche de Constantinople. *Opusculum de septem synodis* Dans la *Bibl. juris canonici*, tome II Le P Labbe l'a donné par fragments à la suite de chaque Concile œcuménique. Le P. Hardouin l'a donné en entier au tome V

ANONYME. *Synodicon seu libellus synodicus omnes Synodos tam orthodoxas quam hereticas complectens, a tempore Apostolorum ad octavam œcumenicam.* Dans la *Bibl. juris. can.*, tome II. Les collecteurs des Conciles l'ont publié par fragments, à l'exception du P. Hardouin qui l'a donné en entier, tome V de sa collection

MICH. PSELLUS. *De septem primis synodis œcumenicis, græce.* Bâle, 1536, in-8, en grec et en latin. Paris. 1632, et dans les Conciles de Binius, t III, pars I.

BARTH CARRANZA. *Summa conciliorum et SS. Pont. usque ad Julium III.* Paris, 1555. in-16. — *Eadem cum accessione ad hæc usque tempora* Genève, 1600, in-16 — *Eadem cum appendice conciliorum Gallorum, a Jac. Sirmondo.* Lyon. 1675. in-8.

L'ouvrage de Carranza est presque devenu un travail nouveau entre les mains du R. P. DOMINIQUE SCHRAM, Bénédictin. *Summa Conciliorum dudum Collecta, cum additionibus F Sylvii, nunc vero in novum ordinem chronologicum redacta, residuis omnibus conciliis aucta usque ad Pium VI, etc.* Augsbourg, 1778, 4 vol. in-8.

LAURENT BRANCATIUS. *Epitome canonum omnium Conciliorum tam generalium quam provincialium ordine alphabetico digesta, seu Index universalis.* Rome, 1659, in-fol. Cologne, 1684

LOUIS BAIL. *Summa Conciliorum.* Paris, 1672, 2 vol. in-fol. ibid, 1659, 2 vol. in-fol. Padoue, 2 vol. in-fol

FR. SYLVIUS. *Summa Conciliorum*. Douai, 1679.

JOS. SAENZ DE AGUIRRE, Cardinal. *Notitia compendiaria conciliorum. Hispaniæ.* Salamanque, 1681, in-12.

Du même : *Synopsis conciliorum Hispaniæ.* Rome, 1693, in-12.

JEAN CABASSUT. *Notitia Conciliorum.* Lyon, 1667 et 1670, in-8.

Du même : *Notitia ecclesiastica historiarum et Conciliorum*, Lyon, 1685, in-fol, et 1725, in-fol.

LE P. ESPRIT ANDRÉ, Dominicain. *Conciliorum œcumenicorum notio generalis, vel compendium synodicum elucidationibus historicis, dogmaticis et criticis illustratum* Chambery, in-8.

LE R. P JOSEPH BINER, de la compagnie de Jésus, Docteur en théologie et en droit canon, professeur à l'Université d'Inspruck, a publié un travail sur la jurisprudence ecclésiastique, qui est en même temps un savant résumé historique et dogmatique de ce que les Conciles renferment de plus important Cet ouvrage est intitulé :

APPARATUS *ad jurisprudentiam præsertim ecclesiasticam, in quo præter juris universalis principia, jus naturæ, gentium, Divinum Apostolicum, Pontificium, etc methodo-dogmatica colliguntur quidquid in conciliis, decretis, historiis, etc., ad utilitatem eruditionis ecclesiasticæ spectat brevi ac clara idea delineatur* Augsbourg, et Fribourg en Brisgau, 1751-1765, 13 parties in-4

LE P C. LOUIS RICHARD *Analyse des Conciles*. Paris, 1772, 5 vol in-4.

BOISSÉLET DE SAUCLIÈRES ET ANDRÉ. *Histoire chronologique et dogmatique des Conciles de la chrétienté*, depuis le concile de Jérusalem tenu par les apôtres jusqu'au dernier concile de nos jours ; contenant les motifs et les décrets de chaque concile ; l'examen et la critique de leurs actes ou la preuve de leur authenticité, tirée des auteurs contemporains ; la définition des hérésies anathématisées ; l'exposition du dogme et l'explication de la discipline, d'après les décrets des Papes et des conciles, les Pères de l'Eglise et les écrivains sacrés ou profanes ; et la critique ou la preuve des faits douteux dogmatiques et historiques ; 1851 et suiv, 6 vol in-8, chez Louis Vivès, Chalon-sur Saône et Paris.

ALLETZ. *Dictionnaire des Conciles, suivi d'une collection des Canons les plus remarquables, augmenté de l'Histoire analytique des Conciles de 1797, 1801 et 1811*, par l'abbé Fil-jean. 1859, in-8. Ouvrage fort répandu et qui peut être utile à ceux qui ne tiennent pas à approfondir la science des Conciles.

L'ABBÉ PAUL GUÉRIN. *Les Conciles généraux et particuliers*, 1867, 4 vol. grand in-8. Cet ouvrage est emprunté, pour le fonds, au travail précité du P. Richard et continué jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'au concile du Vatican, dont l'auteur a publié les actes dans un volume de même format.

L'ABBÉ GUYOT, curé de La Fère-Champenoise. *La Somme des Conciles*, 1868, vol. in 8, travail d'analyse analogue au précédent, mais plus personnel, et fait d'ailleurs avec soin et dans un très bon esprit. Cet ouvrage et le précédent se trouvent à Bar, chez Louis Guérin, chevalier de l'Eperon d'or.

L'ABBÉ DELARC, du clergé de Paris. *Histoire des Conciles*, traduit de l'Allemand de Charles-Joseph Hefelé, alors professeur à Tubingen, 10 vol in-8. Cet ouvrage encore inachevé, est fait à la manière germanique, beaucoup d'érudition et de pesanteur. On a remarqué que l'auteur, devenu évêque de Rottembourg, n'avait pas soutenu, au Concile, les opinions de son histoire relativement à Honorius, volte-face qui était une erreur de science et une faiblesse de caractère

MGR MARET, évêque de Sura. *Du Concile général et de la paix religieuse*, 1869, 2 vol. in-8. Cet ouvrage glose sur tous les conciles et soutient toutes les thèses en vue de couler l'infaillibilité, en quoi il ne réussit qu'à se couler lui-même.

PATRICE CHAUVIERRE, du clergé de Paris. *Histoire des Conciles généraux*, abrégé à l'usage du clergé et des laïques pieux

L'ABBÉ JAUGET, du diocèse de Langres. *Les Conciles*, petit traité à l'usage du grand monde

EDOUARD HONRSTEIN, du diocèse de Soleure. *Le Pape et le Concile*, ouvrage de théologie et d'histoire.

LE P. FRANCO. *Catéchisme du Concile*, traduit par l'abbé Falcimagne.

L'ABBÉ ANDRÉ, de Vaucluse. *Somme théorique et pratique de tout le droit Canon*, 2 vol. in-8, 2e édition en 1869, ouvrage où l'on trouve la synthèse dogmatique et canonique de tous les conciles chez Louis Guérin, éditeur de Baronius, à Bar-le-Duc.

VINCENT TIZZANI, archevêque de Nisibe. *Les Conciles*, 4 vol. grand in-8. chez Leroux et Jouby.

UN JESUITE ALLEMAND. *Acta et decreta sacros et œcum. Concilii Vaticani*, 1871, 1 vol. in-8, chez Herder à Fribourg et chez Lethielleux à Paris.

MGR MANNING, archevêque de Vestminster. *Histoire du Concile du Vatican.* Instruction pastorale traduite par Joseph Chantrel, in-8, chez Palmé à Paris

MGR PELLETIER, camérier, chanoine d'Orléans : *Décrets et Canons du Concile du Vatican* en latin et en français in-12, 1871, chez Palmé.

XXX *Acta et decreta sacra. œcum. Concilii Vaticani in quatuor prioribus sessionibus*, 1872, in-8, Rome Lazzarini. Cette edition est l'édition officielle; il y en a deux autres : la première se compose des pièces détachées remises aux Pères au fur et à mesure de leur impression ; la seconde est celle qui fut faite par le Pape pour être remise à tous les évêques; celle-ci est la troisième et la seule offerte au public

LE P SAMBIN S. J. *Histoire du Concile œcuménique et général du Vatican.* 1872, à Lyon chez Briday.

EDOUARD HORNSTEIN. *Les doctrines catholiques* ou Exposition des vérités enseignées dans l'Eglise réu-

nie depuis Nicée jusqu'à la quatrième session du concile du Vatican, 1872, in-8, chez Walzer et Louis Vivès.

L'ABBÉ LESMAYOUX, du clergé de Paris. *L'infaillibilité pontificale* ou Exposition historique et dogmatique des prérogatives papales definies au Vatican, 1873, in-12, chez Adrien Leclère.

GUILLAUME-EMMANUEL DE KETTELER, évêque de Mayence. *De l'infaillibilité doctrinale du Pape* d'après la définition du Vatican, in-8, chez Thomas et Pierron, à Nancy.

§ V.

Commentaires ou scholles sur les Conciles.

THEOD. BALSAMON. *Scholia in canones Apostolorum Conciliorum, et epistolas canonicas.* Ces scholies sont imprimées dans le recueil de Beveregius, intitulé : *Pandectæ canonum.* Elles ont été publiées en grec et en latin par F. HERVET. Paris, 1620, 1 vol. in-fol.

Du même : *Scholia in canones Dionysii Alexandrini,* au tome II de Beveregius.

Du même : *Scholia in canones Petri Alexandrini* ibidem.

Du même : *Commentaria in Nomocanon Photii.* Dans la *Bibl. juris canonici,* de Justel, tome II.

JOANNES. ZONORAS. *Commentarii in canones SS Conciliorum tam œcumenicorum quam provincialium.* Paris, publié par *J. Quentin,* jurisconsulte, 1558, in-4 ; Milan, 1613 ; Paris, grec et latin, 1618, in-4, et au tome I du recueil de Beveregius.

Du même : *Scholia in canones Petri Alexandrini,* à la fin de l'édition de saint Grégoire de Néocésarée. Paris, 1622, in-fol., et au tome II de Beveregius.

Du même : *In canones Petri Alexandrini,* au tome II de Beveregius, et en grec et en latin dans l'édition de saint Grégoire Thaumaturge.

JOS. ÆGYPTIUS. *Proœmia et paraphrasis arabica in quatuor priorum generalium Conciliorum canones,* arabe et latin. Dans le tome I des Pandectes de Beveregius.

FERD. DE MANDOZA. *Commentarius in concilium Illiberitanum, seu de confirmando eodem concilio ad Clementem VIII, libri III.* Madrid, 1594, in-fol. Lyon, 1665, in-fol. On trouve ce commentaire et ces notes dans le P. Labbe, tome I.

AUG. BARBOSA. *Collectionea in Concil. Tridentinum.* Lyon, 1657, in-fol.

CHRIST. LUPUS *(Wolf),* de l'ordre des Ermites de saint Augustin, a publié un précieux ouvrage sous le titre de : *Synodorum generalium ac provincialium decreta et canones, scholiis, notis, ac historica actorum dissertatione illustrati.* Bruxelles, 1665-1673, 5 vol. in-4, et Louvain, 1665, 5 vol in-4. Travail fort savant et plein de recherches. *Venise,* 1724, dans les œuvres complètes de l'auteur, 12 vol. in-fol.

ZÉGER BERNARD-VAN ESPEN. *Tractatus historicus canonicus exhibens scholia in omnes canones conciliorum, tam græcos quam latinos, et famosiores canonum codices, sive collectiones tum veteres quam recentiores.* Rouen, 1710, in-4.

CATALANO. *Sacrosancta Concilia œcumenica prolegomenis etcommentariis illustrata.* Rome, 1749, 4 vol. in-fol. Précieux recueil de dissertations fort savantes, et d'une grande utilité pour bien saisir la doctrine des Conciles generaux.

§ VI.

Ecrivains qui ont travaillé sur l'histoire des Conciles.

EDMOND RICHER *Historia Conciliorum generalium in quatuor libros distributa.* Cologne, 1680, 4 tomes in-4.

HERMANT *Histoire des Conciles où l'on voit en abrégé ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à présent.* Rouen, 1669, 4 vol. in-12. et 1730, 4 vol. in-8. Cet ouvrage a eu plusieurs autres éditions.

JACQUES LENFANT *Histoire du Concile de Constance.* Paris, 1714, 2 vol. in-4

J BOUILLET DE SAINT-PAUL *Abrégé historique des Conciles généraux.* Moulains, 1703, in-12.

ANT. BALDASSARI, *Istoria compendiosa de Concilii ecumenici dell' Oriente et dell' Occidente, con la scelta d'alcuni Concilj nazionali et provinciali.* Venise, 1708, 2 vol in 12, et 1713, in-4.

P. SFORZA PALLAVICINO. *Storia del Concilio di Trento.* Rouen, 1656, 2 vol in-fol. Cet admirable travail a été traduit en latin. *Augsbourg,* 1775, 3 vol. in-fol. Il a été publié en français par l'abbé Migne, l'infatigable éditeur de tant d'ouvrages précieux Paris, 1844, 3 vol. in-4.

GIAM-PIETRO. CATALONI *Storia del Concilio di Trento scrita dal cardinale Sforza Pallavicino, separata dalle parte contenzioza e ridotta in piu breve forma,* Rome, 1666, in-fol.

L'ARCHEVÊQUE DE FLORENCE. *Histoire du Concile du Vatican,* traduite de l'Italien par l'abbé Bonhomme, curé de Belleville.

§ VII.

Dissertations sur la tenue des Conciles et sur les Conciles eux-mêmes.

GUILLAUME DURANTI. *Tractatus de modo generalis Concilii celebrandi.* Paris, 1671, et au tome XIII du *Tractatus tractatuum juris*

UGO ou MATHIAS UGONIUS, évêque de Famagouste. *Synodia de Conciliis, opus de omnibus ad Concilia rite ac legitime celebranda pertinentibus.* Brescia, 1541, in-fol. Venise, 1565-1576, in-fol.

ALPH. GUERRERO. *Tratatus de modo et ordine generalis Concilii celebrandi.* Naples. 1545, in-4.

MICH. THOMASI. *De ratione habendi Concilia provincialia ac diœcesana Isidori ordo de celebrando Concilio.* Rome, 1565, et Venise, 1569. in-4.

NIC. JANUARIUS. *De visitatione ac synodis diœcesana et provinciali canonicæ conclusiones.* Paris, 1620, in-12.

BAHTH. GAVANTI. *Praxis diœcesanæ synodi celebrandæ.* Paris 1689. in 4 et dans ses œuvres.

HENRI DE BOTTIS. *Tractatus de Synodo episcopi, et de statutis episcopi synodalibus.* Lyon, 1529.

JOAN. ANT. MASSOBRIUS. *Tractatus de Synodo diœcesana seu episcopi.* Rome, 1627, in-4.

BENOIT XIV. *De Synodo diœcesana libri XIII.* Rome, 1755, in-fol. Louvain, 1763, 4 vol in-8. Ferrare, 1764, 2 tomes en 1 vol. in-4. Malines, 1823, 4 vol. in-12. Cet ouvrage, souvent réédité, est le plus savant traité que l'on ait composé sur la matière : *Vide etiam inter opera.*

LOUIS THOMASSIN. *Dissertationum in Concilia generalia et particularia, tomus primus.* Paris, 1667, in-4. Cet excellent ouvrage est rempli de la meilleure doctrine.

PIERRE DE MARCA. *Dissertatio de antiquis collectionibus canonum ante Dionysianam.* Paris, 1681, in-8.

JACOBATIUS. *De concilio* Rome, 1538. in-fol.

SALMON *Traité de l'étude des Conciles et de leurs collections, avec un catalogue des principaux auteurs qui en ont traité.* Paris, 1724, in-4. Cet ouvrage fort savant renferme de bonnes observations sur les différentes collections de Canons et de Conciles. Mais on voit que l'auteur, qui publia son travail sans y mettre son nom, était imbu des plus fâcheuses doctrines sur le pouvoir des Papes Il a joint à la fin de son livre un catalogue assez complet dont nous avons souvent profité.

GUIL. BEVEREGIUS *Codex canonum Ecclesiæ primitivæ vindicatus.* Londres, 1678, in-4. Cet ouvrage a été reimprimé dans l'edition hollandaise des Pères apostoliques de M. Cotelier

SANSON. *Geographia synodica sive regionum, urbium, et locorum ubi celebrata sunt Concilia œcumenica, nationalia, provinciala, et synodi diœcesanœ.*

Tabula geographica prima quæ totius orbis partes continet. Paris, 1667. Cette carte est dans l'Apparat du P. Labbe

LAUR. FRANCATIUS DE LAUREA, cardinal. *Epitome canonum omnium.* Rome, 16.9, in-fol

PHIL. LABBE. *Omnium Conciliorum historica synopsis.* Paris, 1661, in-4.

CATALOGUS. *Synodorum ecclesiasticorum et epistolarum decretalium ex collectione. P. Pithœi J. C.* Ce catalogue est imprimé avec le *Codex canonum*, cité au § Ier.

GOD. HERMAND. *Clavis ecclesiasticæ disciplinæ, seu index universalis totius juris ecclesiastici, ad Regiam non modo, sed ad quamcumque aliam Conciliorum editionem accommodatus* Lille, 1693, in-fol

ELLIES DUPIN *Table universelle des Conciles disposés par ordre chronologique, et de leurs actes, lettres, formules de foi, canons et capitules.* Paris, 1704, in-8 Le même auteur donne dans chaque volume de sa *Bibliothèque* un détail des Conciles par siècle, et de ce qui y a été décidé.

§ VIII.

Editions de quelques Conciles particuliers.

LE P. LELONG *Liste des Conciles et des Synodes de France par ordre alphabétique.* Dans sa Bibl. historique, livr II.

Concilium Pisanum anno 1409, celebratum ad tollendum schisma, cum Concilio Senensi, anno 1423, etc., cum actis inter Bonifacium VIII et Philippum pulchrum. Paris, 1612, in-4.

Concilii Constantiensis acta et decreta Haguenau, 1500, in-4

HERM. VENDERARDT. *Magni et universalis Constantiensis concilii tomi sex* Francfort et Leipzig, 1700, 3 vol. in-fol. Cet ouvrage est à l'index.

CONCILIUM *Basileense cum commentariis* ÆNEÆ SYLVII Pie II. *Bâle*, 1577, in-8 ; *Cattopoli*, 1677, in-4 ; et dans les œuvres de Pie II. *Bâle*, 1571, in-fol ; *Helmstad*, 1700, 2 vol in-4

CONCILIUM *Florentinum generale græco-latinum.* Rome, 1577, in-fol.

HORACE JUSTINIANI. *Concilii Florentini acta cum notis.* Rome, 1638, in-fol., et dans le P. Labbe, tome XIII.

BERT. ABRAMUS. *Acta Florentinæ synodi græco-latine reddita.* Rome, 1526, in-fol.

J. M. CARYOPHILI. *Generalis Florentiæ synodus.* Rome, 1638, 2 vol. in-4.

SGUROPULUS. *Concilii Florentini historia, per Sguropulum cum latina versione Rob. Creyghton.* Hage-Comitum, 1660, in-fol.

CONCILIUM *Lateranense sub Julio II et Leone X celebratum.* Rome, 1521, in-fol.

CONCILIUM *Tridentinum*, Rome, 1564, in-fol.; *Anvers*, 1564, in-4, et *Lyon*, 1566 in-4.

CONCILIUM *Tridentinum cum orationibus* Louvain, 1567, in-fol ; *Paris*, 1567, in-fol ; *Anvers*, Plantin, 1640, in-12 Cette édition est la plus belle

Mémoires de M. DUPUY *touchant le Concile de Trente* Paris, 1654, in-4 Cette quatrième édition intitulée : *Instructions et lettres des Rois de France et de leurs ambassadeurs et autres actes concernant le Concile de Trente pris sur les originaux.*

ACTA *Ecclesiæ Boloniensis* Bologne, 57 , in-fol.

LEPLAT. *Monumenta inedita Concilii Tridentini.* Louvain, 7 vol. in-4

ACTA *Ecclesiæ Mediolanensis sub S. Carolo.* Milan, 1599, 2 vol. in-fol.; *Brescia*, 1603, in-4. Cette édition a de plus que la première la vie de saint Charles ; et *Paris*, 1643 ; *Lyon*, 1683, in-fol

CONCILIUM *Hierosolymitanum contra Calvinistas.* Paris, 1677, in-8.

§ IX.

Receuils de Canons Pénitentiaux.

JOANNIS JEJUNATORIS. *Pœnitentialis varia antiquorum excepta.* Dans le traité de la Pénitence du P. Morin

PÉNITENTIALE S. *Columbani* Imprimé dans le *Codex regularum* d Holstenius, et parmi les œuvres de S. Colomban *Louvain*, 1667, et dans la *Bibl. Max. Patr*, tome XII.

THEODORI *Cantuariensis Pœnitentiale, cum notis Joannis Petit.* Paris, 1677, 2 vol. in-4. Le P. d'Achery a donné des Capitules de ces Archevêques, au tome IX de son Spicilége. Le P Labbe les a reproduites au tome VI de ses Conciles.

LIBER PŒNITENTIALIS, *ex scrinio Romanæ Ecclesiæ.* Dom Hugues Ménard a publié, avec des notes, ce Pénitentiel qu'il avait tiré d'un ancien manuscrit de Corbie. On le trouve parmi ses notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire. *Paris*, 1642, in-4.

SIMEONIS THESSALONICENSIS *Liber seu dialogus de sacramento pœnitentiæ.* Cet ouvrage est imprimé en grec et en latin à la suite du traité de la Pénitence du P. Morin, et fait partie du grand ouvrage de Siméon sur les Sacrements et sur les rites sacrés.

SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES CONCILES

Dans la série chronologique des Conciles que nous donnons ci-après, nous faisons suivre chaque Concile de l'indication des grandes collections où l'on en fait mention. Ces indications sont ainsi conçues:

58 De Jérusalem IV, etc. *Regia, Labbe I*, Le mot *ibidem*, qui se trouve après plusieurs Conciles veut dire que l'on en trouve les actes dans les collections déjà énumérées, savoir : *Regia, Labbe, Hardouin*, etc.

CONCILES

PREMIER SIÈCLE

33. Concile de Jérusalem I, où saint Mathias fut élu apôtre en la place de Judas. *Actes des Apôtres*, chap. I. *Regia*, *Labbe*, I Le Concile et les quatre suivants manquent dans *Hardouin*. *Mansi*, I.

34. De Jérusalem II, où l'on établit les sept diacres pour secourir les Apôtres dans la distribution des aumônes et dans la prédication. *Actes*, chap. VI.*Regia* et *Labbe*, I. *Mansi*, I.

49. De Jérusalem III, où l'on dispense les chrétiens de l'observance de la Loi Mosaïque, en leur laissant l'obligation de s'abstenir des viandes immolées aux idoles et des animaux suffoqués, et où l'on proscrit la fornication. *Actes*, chap. XV. *Regia* et *Labbe*, I. *Mansi*, I.

58. De Jérusalem IV, où les cérémonies légales furent permises pour un temps. *Actes*, chap. XXI. *Reg.* et *Lab. Mansi*, I.

56. D'Antioche. On dit que dans ce temps les Apôtres tinrent un Concile à Antioche, mais on le croit supposé, aussi bien que ses neuf Canons ; il est néanmoins cité dans le second Concile de Nicée. *Regia* et *Labbe*, I. Manque dans *Hard.*, *Mansi*, I.

Canons des Apotres, *græc. lat.*. au nombre de 84, ou seulement de 50 selon Denys le Petit. *Reg.*, *Lab.* et *Hard.*, I., *Mansi*, I.

76. Lettre de saint Clément aux Corinthiens. *Labbe*, tome I. Manque *in Regia* et *Hardouin*, *Mansi*. I.

Constitutions apostoliques, dans la collection de *Labbe* et *Mansi*, I, manquent dans les deux autres : se trouvent *in Bibliothecis Patrum et in Cotelerii Patribus Apostolicis*, in-fol. *Antuerpiæ*, 1698 et 1724, 2 vol

Les savants reconnaissent que ces Constitutions ne sont pas des Apôtres ; mais on convient assez généralement qu'elles appartiennent aux deux premiers siècles, aussi bien que les Canons qui portent le nom des Apôtres.

DEUXIÈME SIÈCLE

La plupart des éditions des Conciles présentent une suite de Lettres des Pontifes Romains, à partir de saint Lin, premier successeur de saint Pierre, jusqu'à saint Sirice qui monta sur le Saint-Siège en 385. Toutes ces lettres, connues sous le nom d'Epîtres Décrétales, et qui contiennent un grand nombre de règlements sur la discipline, sont supposées, et ne peuvent être d'aucune utilité pour la connaissance des usages canoniques de l'époque à laquelle leur titre les rapporte. Nous n'avons conservé d'autres Epîtres des Papes des trois premiers siècles que celles de saint Clément, celles que l'on trouve parmi les lettres de saint Cyprien, et enfin celles qui sont consignées par fragments dans l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe. Les Epîtres des Papes du quatrième siècle jusqu'à saint Sirice dont les Décrétales sont authentiques, se trouvent dans les *Epistolæ Romanorum Pontificum* de D. Coustant, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Paris, 1721, in-fol.

125. Concile de Sicile, contre les erreurs des Héracléonites et de Valentin. *Baluze in nova Collectione*. On le croit supposé. *Mansi*, I.

140. De Rome. Le même que le suivant, la date seule est différente. *Mansi*, I.

146. De Rome, contre Théodote Le Corroyeur. *In Synodico veteris, Fabricii Bibliothecæ Grecæ*, tome XI, page 186, *Mansi*, I.

152. De Pergame, en Asie, contre les Colorbassaniens *Baluze*, *Mansi*, I, en l'an 152.

160 Tenu en Orient, contre les erreurs de Cerdon. *Ibid.*, *Mansi*, I.

170 De Rome, contre les Quartodécimans. *In Synodico veteris, apud Fabricium*, XI, page 185. *Mansi*, I.

173. D'Hiérapolis, en Asie, contre Montan, les Montanistes et Théodote Le Corroyeur. *Baluzius ex Eusebio, Fabricius*. Ibid. *Mansi*, I Dans le même temps, on croit qu'il s'est tenu d'autres Conciles en Asie sur le même sujet.

192. D'un lieu indéterminé en Grèce, *Mansi*, I.

197. De Lyon, sous saint Irénée, sur la Pâque *Baluze*, *Mansi*, I.

197. Un autre de Lyon, sur la Pâque. *Mansi*, I.

197. * (1) D'Ephèse, sous Polycrate, sur la célébration de la Pâque, a été rejeté à Rome. *Baluze, in nova Collect. ex Eusebio*. *Mansi*, I

197. * Du Pont, province d'Asie. *Mansi*, I.

197. * D'Oshroene, en Asie. *Mansi*, I

197. * De Corinthe, en Grèce. *Mansi*, I.

197. * De Césarée, en Palestine, *Mansi*, I.

Ces quatre Conciles regardent la célébration de la Pâque. *In Regia*, *Labbe* et *Hard.*, *Mansi*, I.

197. * De Rome, par le pape Victor, sur la célébration de la Pâque. *Regia*. *Labbe* et *Mansi*, I.

198 D'Hiérapolis et d'Achillée *Mansi*, I

198 De Rome, sur la Pâque *Fabricius*, ibid. *Mansi*, I.

198. Des Gaules, sur la Pâque, *Mansi*. I.

198. De Mésopotamie, sur la Pâque, *Ibid.* *Mansi*, I.

199. De Lyon, contre les erreurs de Valentin. *Lalande*, page 12. *Mansi*. I.

TROISIÈME SIÈCLE

215. * De Carthage, en Afrique, par Agrippinus, contre le baptême des hérétiques. *Regia*, *Labbe* et *Hard.*, *Mansi*, I.

(1) Cet astérique indique que ces Conciles ne sont pas reçus.

217 De CARTHAGE II, sur la discipline. *Hard.*, *Mansi*, I.
230. D'ALEXANDRIE, où Origène fut dégradé pour s'être mutilé. *Baluze, in nova Collect.*, manque dans les autres, se trouve dans *Mansi*, I.
235 D'ALEXANDRIE, contre Ammonius, qui avait abandonné la foi. *Labbe* en parle et *Mansi*, I.
245. * D'ICONIUM et de SYNODE, en Asie, contre le baptême des hérétiques et contre les Montanistes. *Reg.*, *Lab.*, *Mansi*, I.
237. De ROME, contre Origène. *In Regia* et *Labbe*. *Mansi*, I.
240. De LAMBÈSE, en Afrique, contre l'hérétique Privat *Regia*, *Labbe* et *Hard.*, I. Pagi, *Hist. pontificum*, le met en 245 *Mansi*, I.
242. De PHILADELPHIE ou BOSTRA, en Arabie, contre les erreurs de Berille, évêque de Bostra *Lab.* et *Hard.*, I ; manque *in Regia* *Mansi*, I
245. D'EPHÈSE, en Asie, contre l'hérétique Noët. *Baluze*, *Hardouin*, *Mansi*, I.
246. D'ARABIE, contre les Arabes qui faisaient mourir et ressusciter l'âme avec le corps. *Regia*, *Labbe*, I, omis par *Hard.*, *Mansi*, I, en 247 ou 249.
250. D'ACHAYE, contre les Valésiens ou Eunuques. *Baluze, in Collect.* *Mansi*, I.
250. De ROME, pour recevoir ceux qui étaient tombés dans la persécution. *Regia*, *Labbe* et *Mansi*, I.
251. De ROME, par Corneille, contre Novatien. *Regia*, *Hardouin* et *Mansi*, I.
251. De CARTHAGE, en Afrique, pour recevoir ceux qui étaient tombés dans la persécution, et contre Félicissime, schismatique. *Ibid.* *Mansi*, I
252. De ROME, sous saint Corneille, où l'on approuve le Concile de Carthage de l'année précédente. *Ibid.* *Mansi*, I.
252. De CARTHAGE, contre Privat, Félicissime et Novatien. *Ibid.* *Mansi*, I.
253. D'ANTIOCHE, contre Novatien. *Baluze in Collect.* *Lab.*, I.
253. * De CARTHAGE, sur le baptême des hérétiques. *Reg.*, I. *Baluze, in nova Collect.* *Labbe* et *Hard.*, *Mansi*, I
253. De CARTHAGE, contre Basilides, évêque de Léon et Martial, évêque d'Astorga, pour avoir été Libellatiques, c'est-à-dire avoir pris des billets comme ayant sacrifié. *Regia*, *L.* et *H.*, *Mansi*, I
254. * De CARTHAGE, sur le baptême des hérétiques. *Regia*, *L.* et *H.*, *Mansi*, I
255. * De CARTHAGE, sur le baptême des hérétiques. *Mansi*, I.
256. * De CARTHAGE, Ier, IIe, IIIe sur le baptême des hérétiques. *Ibid.* *Mansi*, I.
256. D'ICONIUM, contre les Cataphryges *Mansi*, I.
256. De ROME, sur le baptême des hérétiques, contre le sentiment des Evêques d'Afrique *Regia*, *Labbe* et *Hard.*, *Baluze*, *Mansi*, I.
257 ou 258. De ROME, contre Noët, Sabellius et Valentin. *Regia*, *Labbe* et *Hardouin*, I, et *Mansi* I.
257. De NARBONNE, en Languedoc, pour Paul, évêque de cette ville, accusé d'incontinence *Labbe* et *Hard.*, II.
258 D'ALEXANDRIE, contre Novat *Fabricius*. *Ibid.*
260. De ROME ; S. Denis d'Alexandrie y est justifié de l'hérésie de Sabellius. On le croit supposé. *Regia*, *Labbe*, *Hard.*, et *Mansi*, I
262. D'AFRIQUE, en faveur du baptême des hérétiques. *Ibidem*. *Mansi*, I.
262. D'ALEXANDRIE, contre Népotien et Cérinthe Millénaires, qui favorisaient l'idolâtrie. *Ex veteri Synod. apud Fabric.*, XI, page 292 *Mansi*, I.
264. D'ANTIOCHE I, contre Paul de Samosate, qui soutenait que Jésus-Christ était un pur homme. *Reg.*, *Lab.*, et *Hard.*. *Mansi*, I.
268. De ROME, sur le baptême des hérétiques. *Fabricius, ut supra*. *Mansi*, I.
268. D'ANTIOCHE II, où Paul de Samosate fut de nouveau condamné. *Labbe* et *Hardouin*, I.
269. D'ANTIOCHE III. Paul de Samosate y est déposé. *Rég.*, *Lab.* et *Hard.*, I, et *Baluze, in nova Collect.* *Mansi*, I.
273. D'ANCYRE, en Galatie, sur la discipline. *Pithou in Collectione* *Mansi*, I.
277 D'ANCYRE, en Célésyrie, sur la discipline. *Ibidem*.
277. De MÉSOPOTAMIE, contre Manès *Reg.*, *Lab.* et *Hard.*, *Mansi*, I.

QUATRIÈME SIÈCLE

300. D'ORIENT. *Mansi*, I.
303 De SINUESSE, dans la Campanie. Le pape Marcellin s'y confesse d'avoir offert de l'encens aux idoles ; mais on croit ce Concile supposé par les Donatistes *Reg.*, *Lab.*, et *Hard.*, I *Mansi* I.
304 ALUTINESSE *Mansi*, I.
305. De CIRTHE, en Numidie, où l'on absout les Evêques qui, dans la persécution, avaient remis aux païens les livres saints. *Regia*, *Labbe*, *Hard.*, et *Mansi*, I.
306 ou 308. D'ALEXANDRIE, contre le schismatique Meletius, évêque de Lycopolis, en Egypte. *Baluze in Collect.*
311. De CARTHAGE, pour donner un évêque à cette ville *Baluze*
311. * De CARTHAGE, des Donatistes contre Cécilien. *Reg.*, *Lab.*, *Hard.*, I.
322. De CARTHAGE, où Cécilien, qui en était évêque, fut absous, *Ibidem*
313. De ROME, sur Cécilien, évêque de Carthage. *Ibid.*
313 D'ELVIRE (*Illiberitanum*), dans le royaume de Grenade, en Espagne. On croit que c'est plutôt un recueil de Canons pénitentiaux des Eglises d'Espagne et d'Afrique, qu'un Concile ; sa discipline est rigide contre ceux qui étaient tombés dans la persécution. Il contient 81 Canons, et se trouve, avec beaucoup de commentaires et de notes, dans l'édition du P. Labbe, tome I. *Regia* et *Hard.*, I ; et d'*Aguirre in Conciliis Hispaniae* D'autres le mettent en 305.
314. D'ARLES, contre les Donatistes, *Reg.* II *Lab.*, et *Hard.*, I, avec plusieurs actes dans *Labbe*
314. D'ANCYRE ; on y reçoit les tombés à la pénitence, et l'on en distingue plusieurs sortes. *Reg.* I *Lab.* et *Hard.*, I.
314 De NÉOCESARÉE, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid.* et *Beveregius*.
314. De SÉLEUCIE en Perse, contre Papas, évêque. *Mansi*, II.
315. D'ALEXANDRIE en Egypte, contre Arius. *Reg.* II. *Lab.* I.
318. De PALESTINE, en faveur d'Arius. *Baluze in. Collect.*
319. D'ALEXANDRIE, contre les Méléciens, les Collutiens et les Sabelliens. *Reg.* II. *Labbe*, I. *Mansi*, II
320 De ROME, contre les Juifs et sur la discipline; les prêtres et les docteurs des Juifs y assistent. *Reg.* II. *Lab.* et *Hard.*, I. *Mansi*, II.
320. De LAODICÉE, en Lydie, sur la discipline. *Reg* II *Labbe*, I. *Hard.*, I qui le renvoie à l'an 372.
321. D'ALEXANDRIE, contre Arius. *Regia* et *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, II
321. D'ALEXANDRIE, par les prêtres d'Alexandrie et de la Mareste. *Hard.*, I. *Mansi* II.
324. De ROME, pour la paix de l'Eglise. *Regia* et *Labbe*, II, comme supposé.
324. De CÉSARÉE, en Palestine. *Mansi* II.
325. De NICÉE, premier Concile général ; les 318 pères qui le composent y reconnaissent, contre les Ariens, le Verbe consubstantiel au Père éternel. *Hard.*, I *Regia* et *Lab.*, II, *Beveregius* *Mansi*, II.
325. De ROME, pour la discipline, *Reg.* et *Lab.*, II *Hard.*, I
326 D'ALEXANDRIE, pour l'élection de saint Athanase. *Mansi*, II.
328 ou 829 * DE NICOMÉDIE où ANTIOCHE, par les Ariens, contre Eustatius, faussement accusé d'adultère. *Baluze*, *Hard.* I., *Mansi*, III.
330. D'ALEXANDRIE, contre Ischyras, arien. *Hard.* seul. I.
333. De CARTHAGE, sur les Libellatiques. *Hard.*, *Mansi*, I.
334. * De CÉSARÉE, en Palestine, contre saint Athanase. *Hard.* seul. I.
335. * De TYR, contre saint Athanase, *Reg.* et *Lab.*, II. *Hard.*, I.
335. * De JÉRUSALEM, par les Eusébiens. *Rég.* et *Lab.*, II *Hard.*, I
335. * De la MARÉOTE, en Egypte, contre saint Athanase *Fabricius in Synodico*, tome XI *Biblioth. Graecae*. *Mansi*, III.

336. * De Constantinople, par les Ariens. *Regia* et *Labbe* seul, II.

337. De Rome, contre les Ariens en faveur de la foi de Nicée. *Reg.* et *Labbe*, II. *Hard.*, I ; on le croit supposé.

340. * D'Alexandrie, par les Ariens, contre saint Athanase, *Reg.* et *Labbe* II *Hard.*, I.

340 * De Constantinople, contre Paul, évêque catholique de cette ville. *Fabricius in Synodico Mansi*, III.

Vers 340. De Gangres, en Paphlagonie, sur la foi et la discipline. *Reg* et *Lab.*, II. *Hard.*, I. Voyez *Cave et Beveregius*

341 * De Constantinople, contre saint Athanase. *Ibid.*

341 D'Antioche, sur la discipline ecclésiastique *Regia* et *Labbe*, II. *Hard.*, I Emmanuel Schelestrate a donné, sur ce Concile, un commentaire assez ample, imprimé in-4, à *Anvers.*

341. * D'Antioche, autre Concile tenu par les Ariens, contre saint Athanase. *Reg.* et *Lab.*, II ; manque *in Hard.*

342. De Rome, où saint Athanase est justifié. *Reg.* et *Lab.*, II ; manque *in Hard.*

344 * D'Antioche, deux Conciles, par les Ariens, contre la foi du Concile de Nicée. *Regia*, *Lab.*, tome II ; *Hard.*, I.

344. De Milan, en faveur de la divinité du Verbe, par les catholiques. *Reg* et *Lab.*, II; manque *in Hard.*

345. D'Antioche, en Célésyrie, sur la discipline ecclésiastique. Pithou, *in codice Canon* Manque dans les autres collections.

346. De Cologne, pour déposer Euphratas, évêque de cette ville, qui niait la divinité de Jésus-Christ, *Reg.* et *Lab.*, II. *Hard.*, I. Ce Concile est regardé comme supposé par plusieurs écrivains.

347. * De SARDIQUE, en Illyrie, contre les Ariens ; on en attribue souvent les Canons au Concile général de Nicée. *Reg.*, III , *Lab.* II. *Hard.*, I. *Beveregius in Pandectis Canonum. Mansi*, III.

347. * De Sardique, en Illyrie, par les semi-Ariens; quelques personnes qui avaient confondu ce Concile avec le précédent, parce qu'il était de la même année, ont dit que le Concile de Sardique était en partie catholique et en partie hérétique. *Regia*, III. *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, III

347. D'Adrumet, en Afrique, sur la discipline. *Hard.* seul, I.

347. De Latopolis, en Egypte, *ex sola vita S. Pachomii;* manque dans les collections des Conciles. *Mansi*, III.

349. De Milan, où Ursace et Valens reconnaissent la foi de Nicée. *Regia*, III. *Labbe*, II. *Hard.*, I.

347. * De Philippopolis, contre saint Athanase. *Fabricius*.

347. De Cordoue, en Espagne, par Osius, *Ibid.*

347. * D'Antioche , par les Ariens. *Ibid.*

348. De Carthage, sur la discipline ecclésiastique. *Reg.*, III. *Labbe*, II. *Hardouin*, I.

348. De Numidie, *Mansi*, III.

348. * Des Donatistes, mais dont on ignore le lieu ; on en a la connaissance sans avoir les actes.

348. De Jérusalem, en faveur de saint Athanase. *Reg.*, III. *Labbe*, II. *Hardouin*, I. *Mansi*, III.

349. De Sirmium, par les catholiques, contre Photin, où Ursace et Valens sont reçus à la communion de l'Eglise *Regia*, III *Labbe*, II. *Mansi*, III.

349. De Rome, contre l'hérésie de Photin. Ursace et Valens y reconnaissent la foi de Nicée. *Baluze* seul.

349. De Jérusalem, pour saint Athanase. *Fabricius*.

350 De Jérusalem, contre saint Athanase. *Ibid*

350. De Valense, *Mansi*, III

351 De Malatia (*Melitinense*), en Arménie, dont on ne sait que peu de choses. *Baluze* et *Hardouin*, I. *Mansi*, III

351 De Sirmium, par les Ariens, contre l'hérésie de Photin. *Labbe*, II. *Hardouin*, I. *Mansi*, III.

351. De Bazas, dans les Gaules, contre l'hérésie des Ariens. *Regia* II. *Labbe*, II. *Hardouin* qui l'indique *in Indice.* Il *Lalande* le met en 358

352. De Rome, pour saint Athanase. *Regia*, III. *Lab.*, II. *Mansi*, III.

353. * D'Arles, en Provence, par les Ariens, contre saint Paulin, évêque de Trèves, défenseur de saint Athanase *Regia*, II. *Labbe*, II. *Hardouin* ,I. D'autres le mettent en 355.

355 De Poitiers, sur les Ariens. *Lalande*, p. 2. *Mansi*, I.

355. De Milan, pour la foi de Nicée, *Fabricius*.

355. * De Milan, par les Ariens, sous la protection de l'empereur Constance *Regia*, III. *Lab.*, II, *Hard.*, I *Baluze in nov. Coll Mansi*, II.

356 * De Béziers, dans les Gaules, par les Ariens, contre saint Hilaire. *Regia*, III. *Lab.*, II, *Hard.*, I. *Mansi*, II.

359. De Rimini, 400 évêques, sur lesquels 80 Ariens. La plus grande partie des orthodoxes consent à souscrire une formule de foi captieuse. Le Pape Libère refuse de confirmer ce Concile. *Reg.*, III. *Lab.*, II. *Hard* , II. *Mansi*, III

359. Concile des Gaules *Mansi* III.

362 Conciles des Gaules, dans la cause des Tombés. *Mansi*, III.

366. De Rome, où l'on reçoit les Macédoniens qui abjurent leurs erreurs. *Reg.*, III. *Lab.*, II. *Hard* , I. *Mansi*, III.

366. De Césarée en Capadoce. *Mansi*, III.

366. De Sicile, pour la foi de Nicée. *Ibid. Mansi*, III.

366. De Thyane, pour la foi de Nicée. *Ibid*

366. De Milan, *Mansi*, III.

367. * D'Antioche, où l'on rejette le terme de consubstantiel *Ibid. Manzi*, III.

367. * De Singedun, en Mésie, par Ursace et Valens, Ariens. *Ibid. Mansi* III.

367. De Rome, contre les Ariens. *Baluze in Collect. Mansi*, III

367. Autre de Rome, pour justifier le pape Damase. *Baluze Ibid.*

368. De Rome, contre les Ariens. *Regia*, III. *Labbe*. II, *Hard* , I.

368 * De Puza, en Phrygie, par les Aëtiens, sur la Pâque. *Fabricius Mansi*, III en 375.

370. De Rome, en la cause d'Auxence. *Ibid.*

371. De Césarée, en Cappadoce. *Mansi*, III.

371. D'Egypte, *Collect. de Mansi*, III.

373. De Rome, contre Appolinaire, Vital et Timothée, ses disciples. *Regia*, III. *Labbe*, II *Hard* , I.

374. De Valence, en Dauphiné, touchant les ordinations. *Ibid. Mansi*, III.

375 De Gangres, pour la foi de l'Eglise. *Fabricius*.

376 * De Cyzique, en faveur des demi-Ariens, Macédoniens et Eunoméens *Hard* seul, I.

376. Des Gaules, *Gallicum Mansi*, III.

377. D'Antioche, sur la foi et la discipline, et contre le schisme de Meletius. *Ibid* et *Baluze*. *Mansi*, III. D'autres le mettent en 372

378. De Rome, pour la foi catholique. *Fabricius*. *Mansi*, III.

379. D'Antioche, pour la foi catholique *Ibidem*

380. De Milan, pour Indica, vierge calomniée. *Baluze Hard.*, tome I.

380. D'Antioche, tenu par les Ariens, *Mansi*, IV.

380. De Rome, *Mansi*, III

381. De Constantinople, second Concile général, assemblé sous le pape saint Damase et sous l'empereur Théodose, pour confirmer le Concile de Nicée, et reconnaître la Divinité du Saint-Esprit, attaquée par Macédonius. Il s'y trouva 759 évêques. Ce Concile essaya de donner à l'évêque de Constantinople le premier rang après celui de Rome. *Ibid* *Beveregius* et *Mansi*, III.

381. D'Aquilée, par saint Ambroise, contre Paladius et Secondianus, évêques ariens. *Reg.*, III. *Lab* , II. *Hard.*, I.

382. De Rome, sur la discipline *Ibid.*

382. De Constantinople, contre Eunomius. *Hard.* seul, tome I. et *Baluze*.

383. De Sida, en Pamphylie, contre les Messaliens, dits Euchaïtes et Saccophores. *Baluze in Collect.*, et *Hard.*, seul, tome I.

383. De Constantinople, pour rendre la paix à cette Eglise. *Ibidem*.

383. D'Antioche, contre les Messaliens, *Baluze*, *in Collect.*

383. De Nismes, dans les Gaules, en faveur de la foi catholique. *Regia*, tome III. *Labbe*, tome II, *Hardouin*, tome I.

385 De Bordeaux, contre les Priscillianistes et surtout Instantius et Salvanius. *Ibid.*
386. De Rome, sur la discipline. *Ibid.*
386. De Trèves, en Allemagne, où l'on absout Ithacius, évêque d'Espagne, accusé d'avoir poursuivi la mort de Priscillien. *Ibid.*
386 De Zelle, sur la discipline. *Hardouin* seul, tome I.
388. D'Antioche, sur la mort de Marcel. *Ibid*
388. De Tolède. *Hard.*, I. *ex Conc. Tolet, an* 400.
389. De Capoue, en Italie sur les différends de l'Eglise d'Antioche, renvoyés à Théophile, Patriarche d'Alexandrie. *Regia*, tome III. *Labbe*, tome II. *Hardouin*, tome I.
389. De Carthage, pour disposer les matières d'un Concile général. *Ibid.*
390. De Rome et de Milan contre Jovinien. *Ibid.*
390. De Carthage, sur la discipline. *Lab.*, II. *Hard.*, I.
390. De Constantinople, pour la foi catholique. *Fabricius et Mansi*, III.
390. Vers ce temps fut fait le *Codex Canonum Ecclesiæ Africanæ*, dans *Justel et Hardouin*, I.
391. * D'Ancyre, par les Novatiens, *Reg.*, III. *Lab.*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, III.
393. De Nismes, sous Sulpice-Sévère. *Dialogue*, I, chap. XV.
393. De Carthage, pour la paix de l'Eglise. *Ibid.*
393. D'Hippone en Afrique, sur la discipline. *Ibid.*
393. De Cabarsussita en Afrique, sur Primianus, évêque de Carthage. *Baluze in coll.* et *Hard.*, I.
394. De Constantinople, sur le différend de deux Evêques qui concouraient à l'évêché de Bostra. *Reg.*, III, *Lab.*, II. *Hard.*, I, *Mansi*, III.
394. De Carthage, sur la discipline. *Ibid.*
394. D'Adrumet, en Afrique, sur la discipline. *Ibid.*
394. De Caverne, près de Carthage, en Afrique, sur l'évêque Primianus. *Ibid.*
394. D'Hippone, en Afrique, sur la discipline. *Ibid.*
394. * De Baga, en Numidie, contre Maximianus. *Ibid*, et *Baluze*.
395. D'Hippone, sur la discipline. *Regia*, III. *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, III.
397 ou 401. De Turin, en Piémont, pour la réforme des mœurs. *Ibid.*
397 et 398. De Carthage 1, 2, 3 et 4, pour la discipline. *Ibid.*
398. De Carthage. *Mansi*, III.
398. D'Hippone. *Mansi*, III.
399. D'Afrique ou Carthage, pour l'immunité des églises. *Ibid* et *Baluze*.
399. D'Alexandrie, en Egypte, contre les erreurs d'Origène. *Ibid. Mansi*, en 401
399. De Cypre, contre Origène. *Baluze, in Collect.*, et *Hard.*, I. *Mansi*, en 401, III.

CINQUIÈME SIÈCLE

401. D'Alexandrie. *Mansi*, III.
401. D'Afrique ou de Carthage : on s'adresse au Pape et à l'évêque de Milan, pour avoir des missionnaires. *Reg.*, II. *Lab.*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, III.
401. Autre d'Afrique ou Carthage pour la réunion des Donatistes. *Ibidem*.
401. De Jérusalem *Mansi*, III.
402. D'Ephèse, contre les crimes d'Antonin, évêque d'Ephèse. *Baluze*.
402. De Milève, en Afrique, contre Cresconius, *et quod vult Deus Regia*, IV. *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, III.
403. Au Chêne, faubourg de Chalcédoine, en Asie, contre saint Jean Chrysostome *Regia*, IV. *Labbe*, II, *Hard.*, I. *Baluze in Collectionne*, *Mansi*, III.
403. De Constantinople, pour saint Jean Chrysostôme. *Fabricius Mansi*, III.
403. De Carthage ou d'Afrique, contre les Donatistes. *Ibidem*
404. De Constantinople *Mansi* III.
404. De Carthage ou d'Afrique, pour la réunion des Donatistes. *Ibid.*
405. D'Afrique, sur quelques plaintes faites par les Evêques. *Ibidem*.
406. De Tolède, en Espagne, sur le même sujet. *Ibid.*
407. D'Afrique, contre les Donatistes. *Ibidem*.
408. De Syrie. *Mansi*, III.
408. Deux Conciles d'Afrique, contre les Donatistes. *Ibid.*
409 De Séleucie. *Mansi*, III.
409. D'Afrique, contre les Donatistes. *Ibid*
410 D'Afrique, contre la liberté accordée aux Donatistes. *Ibidem*.
411. De Ptolémaide, contre Andronicus. *Ibid.*, et *Baluze*
411. Conférence de Carthage Des Catholiques et des Donatistes, *Ibid*, et *Baluze*. *Mansi*, IV.
411. De Braga, en Portugal. *Labbe*, II. *Hard.*, I ; manque *in Regia*. *Mansi*, IV.
412. De Carthage, contre Célestius. Pélagien. *Reg.*, IV. *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, IV.
412. De Cirthe, en Afrique, contre les Donatistes. *Ibid*
414. Des Donatistes, en Afrique. *Ibidem*.
414. De Macédoine, confirmé par S. Innocent I. *Ibid.*
415. De Jérusalem, contre Pelage *Lab.*, II. *Hard.*, I ; manque *in Regia*. *Mansi*, IV.
415. De Diospolis, en Palestine, où Pélage feint de renoncer à ses erreurs. *Ibid.*, et *Baluze, in Collectione*.
416. De Jérusalem, Pélage est obligé de sortir de cette ville. *Regia*, IV. *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, IV.
416 De Carthage, contre Pélage et Célestius *Ibid.*
416. De Milève, en Afrique, contre Pélage et Célestius. *Ibid.*
417. De Thusdrite (*Thusdritanum*), en Afrique, sur la discipline. *Baluze in Collect.*, *Hard.*, I. *Mansi*, IV.
Vers le même temps, on tint plusieurs Conciles en Afrique, dont on ignore les années, savoir : Suffelulense, Macrianense, Septimunicense, Thenitanum, Marazanense, Hipponense. *Baluze* et *Hardouin*, I. *Mansi*, IV.
417. De Rome, contre Pélage et Célestius. *Regia*, tome IV. *Labbe*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, IV.
417. De Carthage, sur le même sujet. *Ibid.*
418. D'Afrique, contre Pélage et Célestius, et sur la discipline. *Ibid.*
418 De Telepse, sur la discipline. *Ibid*, et *Baluze*.
418. De Carthage, en forme de Concile général d'Afrique, sur les appellations au Saint-Siége. *Reg.*, IV. *Lab.*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, IV.
418. Autre de Carthage, dans la cause d'Apiarius. *Ibid.*
418. De Rome, sur la discipline. *Ibid.*
419. De Carthage, sur la loi, la discipline et les appellations *Ibid.*
419. Autre de Carthage, sur la discipline. *Ibid.*
419. De Corinthe. *Mansi*, IV.
419. De Ravenne, sur l'élection d'un Pape. *Baluze in Collect Mansi*, IV.
420. De Carthage, sur les Manichéens. *Baluze*, *Mansi*, IV.
420 De Ctésiphon, en Perse. *Mansi*, IV.
423. De Cilicie, sur Théodore de Mopsueste, et Julien Pélagien *Baluze*, I *Mansi*, IV.
424 D'Afrique, sur les appellations au Saint-Siège. *Regia*, IV, *Labbe*, II. *Hard.*, I
424. D'Antioche, contre les Pélagiens. *Mansi*, IV.
426. D'Afrique, au sujet du moine Leporius. *Ibid.*
426. D'Alcala. *Complutense Mansi*, IV.
426 D'Hippone, pour un Coadjuteur à saint Augustin *Baluze*.
426. De Constantinople, sur Sisinius, évêque de Constantinople. *Baluse*.
427 D'Orient, contre les Messaliens. *Mansi*, IV.
428. De Constantinople, pour donner un évêque à cette ville *Baluse*. *Mansi*, IV.
429 Des Gaules, contre Nestorius. *Reg.*; IV. *Lab.*, II. *Hard.*, I. *Mansi*, IV
430. De Rome, contre Nestorius. *Ibid.*, et *Baluse*.
430 Dans le monastère de l'Arche, en Perse. *Mansi*, IV.
430. D'Alexandrie, par saint Cyrille, contre Nestorius *Ibid.*
431. De Rome, contre Nestorius. *Baluze*, et *Hard.* I. *Baluze*.
431. D'Ephèse. IIIe Concile général, assemblé sous

Théodose ; le pape saint Célestin y préside par ses légats. Il était composé de plus de deux cents Evêques. On y condamne Nestorius, qui admettait deux personnes en Jésus-Christ, et qui refusait à Marie le titre de Mère de Dieu ; on y condamne aussi Pélage *Reg*, V *Lab.*, III. *Hard*, I *Mansi*, IV.

431. * D'ÉPHÈSE, par Jean d'Antioche, partisan de Nestorius, contre le Concile général d'Ephèse. *Ibid*

431. De CONSTANTINOPLE, pour l'ordination de Maximin *Ibid*, et *Baluze. Mansi*, V.

431. * De TARSE, en Cilicie, où saint Cyrille est condamné. *Baluze. Mansi*, V

431. * D'ANTIOCHE, où l'on confirme le Concile de Tarse. *Baluze Mansi*, V.

431. * D'ANAZARBE, en Cilicie, contre saint Cyrille *Baluze. Manzi*, V

432. D'ANTIOCHE, pour la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, qui condamnent Nestorius. *Reg*, VI. *Mansi*, V.

432. De ZEUGMA, en Syrie, contre le Concile précédent. *Baluze, Mansi*, V.

433. D'ANAZARBE, en Cilicie, sur le même sujet *Baluse. Mansi*, V.

433. De ROME, pour justifier saint Sixte III *Reg.*, VII *Lab*, *Hard*, I. *Mansi*, V.

434. De TARSE, en Cilicie, sur la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche. *Baluze. Hardouin*, I. *Mansi*, V.

434. D'ANTIOCHE, contre Nestorius *Fabricius. Mansi*, V.

435. D'ANTIOCHE, contre les Nestoriens. *Baluze. Mansi*, V.

435. D'ARMÉNIE, contre les Nestoriens. *Baluze* et *Hard.*, I. *Mansi*, V

435 De THESSALONIQUE. *Baluze Mansi*, V.

438. De CONSTANTINOPLE, pour la foi catholique. *Fabric.*

438. D'ANTIOCHE, sur Théodore de Mopsueste. *Fabricius*

439. De CONSTANTINOPLE, sur la primauté prétendue par l'Eglise d'Antioche. *Hardouin* I *Mansi*, V.

439. De RIEZ, en Provence, sur la discipline. *Hardouin*, I, et *Baluze Mansi*, V.

440. Des GAULES. Vasunticum *Mansi*, V.

440 D'EPHÈSE, sur l'évêque de cette ville. *Baluze Mansi*, V.

441. D'ORANGE, sur la discipline. *Regia*, VII. *Labbe*, III. *Hardouin*, I. *Mansi*, V.

442 De VAISON et de BAZAS Leurs canons sont confondus. *Regia*, VII. *Labbe*, III. *Hard.*, I. *Mansi*, VI.

444. De CONSTANTINOPLE, *Mansi*, VI.

444. De ROME, contre les Manichéens. *Ibid.*

444. De VIENNE, en Dauphiné, sur Chélidonius, évêque de Besançon. *Ibid.*

445. De ROME, contre saint Hilaire, évêque d'Arles. *Ibid. Mansi.* VI

445. D'ANTIOCHE, dans la cause d'Athanase, évêque de Perrhé. *Mansi*, VI.

445. D'HIÉRAPLE, en Syrie, sur un Evêque, à Perrhé. *Baluze. Mansi*, V.

446. De VERLAM-CASTER ou SAINT-ALBAN, contre Pélage. *Reg.*, VII *Lab*, III. *Hard.*, I. *Vilkins*, I. *Mansi*, VI. C'est le premier Concile d'Angleterre.

446. Des GAULES. *Mansi*, VI.

447. D'EPHÈSE, sur Bastian, évêque de cette ville. *Baluze. Mansi*, VI.

447. D'ASTORGA, en Galice, contre les Manichéens. *Baluze*.

447. D'ESPAGNE, général. *Mansi*, VI.

448. De CONSTANTINOPLE, contre Eutychès. *Regia*, VII. *Lab.*, III *Hard*, I *Mansi*. VI.

448. D'ANTIOCHE, sur Ibas, évêque d'Edesse. *Ibid. Mansi*, VI.

448. De ROME, *Mansi*, VI.

448 De TYR, et un de BERYTHE, où l'on absout Ibas. *Ibid*

449. * De CONSTANTINOPLE, en faveur d'Eutychès. *Ibid.*

449. * D'ÉPHÈSE, appelé *Latrocinium Ephesinum*, où l'on absout Eutychès, hérésiarque, et l'on condamne Flavien, évêque catholique de Constantinople *Ibid.*

449. De la GRANDE-BRETAGNE, contre Pélage. *Ibid.*, et *Collect. Anglicana*, I.

449. De ROME, où le faux Concile d'Ephèse est condamné *Ibid.*

450 De CONSTANTINOPLE. Anatolius y signe une formule de foi. *Ibid.*

451. De MILAN, où Eusèbe souscrit la lettre que saint Léon avait envoyée à Flavien, de Constantinople, sur l'Incarnation du Verbe. *Reg.*, VII. *Lab.*, III. *Hard.*, I *Mansi*, VI.

451. De CHALCÉDOINE, IV[e] Concile général, de six cent trente Evêques présidé par les Légats du pape saint Léon. L'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie s'y trouvent avec beaucoup de sénateurs On condamna le Concile d'Ephèse de 449, aussi bien que Dioscore et Eutychès, qui ne reconnaissaient qu'une seule nature en Jésus-Christ. *Reg.*, VIII. *Lab.*, IV. *Hard*, II, et *Baluze. Mansi*, VII.

451 D'ALEXANDRIE, sur la conversion des Eutychiens *Ibid.*

451. Autre d'ALEXANDRIE, un de Thessalonique, de Constantinople, deux de Rome, un d'Antioche sur le même sujet. *Ibid.*

452. D'ARLES, sur la discipline. *Ibid.*

452. De NARBONNE, sur de fausses accusations d'adultère. *Baluze. Mansi*. VII

453. D'ANGERS, sur la discipline *Regia*, VIII *Labbe*, VI. *Hard*, II. *Mansi*, VII.

453 De JÉRUSALEM pour la conservation de la vraie foi.

453. d'ORIENT, peut-être de Constantinople *Mansi*, VII.

454 De BOURGES, indiqué par *Hardouin*, II. *Mansi*, VII.

455. D'ARLES, sur Fauste de Lérins. *Reg.* VIII. *Lab*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*, VII.

456. D'IRLANDE, sur la discipline. *Vilkins*, I.

459 De CONSTANTINOPLE, contre les Eutychiens et les Simoniaques. *Reg.*, VIII, *Lab.*, IV. *Hard.*, II. *Mansi* II et *Baluze*.

460 De LYON. *Labbe*, IV, *ex Sirmondo*

463 D'ARLES, contre Mamortin. *Regia*, IX. *Labbe*, IV *Mansi*, VII.

465 De VANNES, en Bretagne, sur la discipline, *Reg.*, IX. *Labbe*, IV. *Hardouin* l'indique, II. *Mansi*, VII.

465. CAMBRICUM. *Regia*, IX. *Labbe*, IV ; manque dans *Hard. Anglicana*, I *Mansi*, VII.

465. De ROME, où l'on définit que les causes des Evêques appartiennent au Saint-Siège. *Regia*, IX. *Labbe*, IV. *Hard*, II *Mansi*, VII.

465. De TARRAGONE, sur la discipline. *Baluze in collect. Mansi*. VII.

470 De CHALON-SUR-SAONE où l'on élit un Evêque, *Labbe*, IV. *Mansi*, VII.

472 D'ANTIOCHE, où l'on dépose Pierre le Foulon. *Reg.*, IX. *Labbe* IV. *Hard.*, II. *Mansi* VII.

472. De BOURGES, pour l'élection de Simplicius. *Lab.*, IV. *Mansi*. VII

474. De VIENNE, où l'on établit les Rogations. *Regia.*, IX. *Labbe*, IV. *Mansi*. VII.

475. D'ARLES, contre les Prédestinatiens. *Regia.*, IX. *Labbe*, IV. *Hard*. II *Mansi*, VII.

475. De LYON, sur le même sujet *Ibid.*

476. D'EPHÈSE. *Mansi*, VII.

478. D'ANTIOCHE, contre Pierre Gnaphée. *Ibid.*

478. De CONSTANTINOPLE, contre le même. *Ibid.*

482. De TOURS, sur la discipline. *Ibid.*

483. De ROME, contre Acacius et Pierre Gnaphée. *Ibid.*

484. De ROME, où l'on condamne Vital et Misenus, légats du Pape, pour avoir favorisé Acacius et Pierre le Foulon. *Ibid.*

484. De CARTHAGE en faveur des Ariens, par ordre d'Hunéric, roi des Vandales, qui exile plus de quatre cents évêques catholiques. *Ibid.*

485. De ROME, *Mansi*, VII.

485. De SÉLEUCIE, *Mansi*, VII.

487 De ROME, sur les apostats d'Afrique reçus à la pénitence. *Ibid*, et *Mansi*, VII

489 De SÉLEUCIE. *Mansi*, VII

492 De CONSTANTINOPLE, pour recevoir le Concile de Chalcédoine *Ibidem* et *Baluze in Collectione*.

492 LAPETE *in Nuradra*. *Mansi*, VIII.

494. De ROME, pour la conservation de la foi et reconnaître les livres canoniques de l'Ecriture Sainte *Ibid*

495. De ROME, où Misenus, condamné en 484, est absous. *Ibid.*

495. De REIMS, indiqué par *Hardouin*. II.

496. De CONSTANTINOPLE, contre le concile de Chalcédoine. *Baluze*.

497. De CONSTANTINOPLE, pour recevoir les actes du Concile de Chalcédoine. *Regia*, IX. *Labbe*, IV. *Hard*, II. *Mansi*, VIII.

499. De CONSTANTINOPLE, où l'on condamne Nestorius et Eutychès. *Ibid*

499. * De CONSTANTINOPLE, contre le Concile de Chalcédoine. *Baluze*.

499. CONFERENCE des Catholiques et des Ariens, en présence de Gondebaud, roi arien de Bourgogne ; le chef des catholiques était saint Avit, évêque de Vienne. *D'Achery Spicilege*.

499. De ROME, contre l'ambition, les intrigues et les abus qui se commettaient en l'élection des Papes. *Regia*, X. *Labbe*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*, VIII.

SIXIÈME SIÈCLE.

500. De ROME, contre le schisme de Laurent et en faveur du pape Symmaque. *Ibid*.

501. De PERSE, par les Nestoriens. *Mansi*, VIII.

501. De ROME, contre le schisme de Laurent. *Regia*, X. *Labbe*, IV *Hard.*, II *Mansi*, VIII.

501. D'ORANGE, douteux. *Gallia Christ.*, I, 222.

502. De ROME, en faveur du pape Symmaque. *Ibid*.

502. De ROME, contre les schismatiques. *Ibid*.

504. De ROME., contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. *Ibid*

504. De BYSACÈNE, en Afrique, contre le roi Trasimond, ennemi de la religion catholique, qui voulait supprimer les évêchés *Reg.*, X. *Labbe*, IV. manque dans *Hard*. *Mansi* VIII.

506. D'AGDE, sur la discipline. *Regia*, X, *Labbe*, IV. *Hard.*, II, *Mansi*, VIII.

507. De TOULOUSE, indiqué par *Hardouin*, I. *Mansi*, VIII.

511. De la GRANDE-BRETAGNE *Mansi*, VIII.

511. D'ORLÉANS, sur la discipline et touchant les criminels qui se retiraient dans les églises. Clovis premier roi chrétien, fit assembler ce Concile. *Reg.*, X. *Lab*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*. VIII.

512 *De SIDON ou SEÏDE, en Palestine, par les Eutychiens acéphales, contre le Concile de Chalcédoine, *Ibid.*, et *Baluze in Collect. Mansi*, VIII.

512. De la GRANDE-BRETAGNE. *Reg.*, X. *Lab*, IV, *Mansi*, VIII, et *Anglicana*. I.

515. D'ILLYRIE, contre les Eutychiens. *Baluze*.

515. D'AGAUNE, pour la fondation de ce monastère. *Lab.*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*, VIII.

516 D'EPIRE ; on y reçoit les quatre premiers Conciles généraux, et l'on y condamne les Conciles des hérétiques. *Reg.*, X. *Lab.*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*, VIII.

516. Du MANS pour la confirmation d'une donation pieuse. *Mansi*, VIII,

516. De LYON, dont on ignore le sujet. *Baluze in Collect*.

516. De TARRAGONE, en Espagne, sur la discipline. *Reg.*, X. *Lab*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*. VIII

517. De GIRONNE en Espagne, sur la discipline. *Ibid*.

517. D'EPAONE ou d'YONNE en France ; on y règle les divers états de l'Eglise. *Ibid.* On n'est pas d'accord sur le lieu où se tint ce Concile.

517. De JÉRUSALEM, pour la confirmation du Concile de Chalcédoine. *Mansi*. VIII.

517. De LYON, sur la discipline. *Ibid*

517. De REIMS, sur la foi, à ce que l'on croit *Regia*. X. *Labbe*. IV *Mansi*, VIII.

518 De CONSTANTINOPLE ; ce Concile est en partie catholique et en partie hérétique, en ce qu'il reçoit le Concile de Chalcédoine, etc, et que d'autre part il s'y est fait plusieurs choses contre l'Eglise romaine. *Reg.*, X. *Lab.*, IV. *Hard*, II *Mansi*, VIII.

518. De JÉRUSALEM, partie catholique, partie hérétique, étant conforme au Concile précédent. *Ibid*.

518. De TYR, comme les précédents. *Ibid*.

518. De ROME ; on y conclut la réunion de l'Orient avec l'Occident, à condition que le schismatique Acace sera condamné. *Ibid*.

519. De TOURNAY, contre différents hérétiques. *Mansi*, VIII.

519. De la GRANDE-BRETAGNE, contre les Pélagiens. *Reg*, X *Lab.*, IV. Manque dans *Hard. Anglicana*, I. *Mansi*, VIII.

520. De CONSTANTINOPLE, par Epiphane, touchant son ordination. *Ibid*.

521. De SARDAIGNE, sur la grâce. *Lab.*, IV. d'*Aguirre*, II. *Mansi*, VIII.

524. De LERIDA, sur la discipline. *Reg.*, XI. *Lab.*, IV *Hard.*, II. *Mansi*, VIII

524. De VALENCE en Espagne, touchant quelques cérémonies de l'Eglise. *Ibid*.

524. De JUNKE (*Juncense*) en Afrique, sur la discipline. *Ibid*

524. D'ARLES, touchant les Ordinaires. *Ibid*.

524. De SUFFET (*Suffetanum*) en Afrique. *Ibid*.

525. De CARTHAGE, sur la discipline. *Ibid*.

525 De CLERMONT. *Gallia Christ*, IV, 519.

527. De TOLÈDE, sur la discipline D'*Aguirre*. II.

527. De CARPENTRAS, contre l'évêque Agricius, qui avait fait des ordinations contre les règles. *Reg.*, IX. *Lab*, IV. *Hard.*, II *Mansi*, VIII.

529. D'ORANGE, premier et deuxième contre les Massaliens et demi-Pélagiens. Le deuxième Concile d'Orange est un de ceux où l'on a le mieux traité les matières de la grâce. *Ibid*.

529. De BAZAS *Gallia Christ*, I, 393.

529. De VAISON, deuxième et troisième, sur la discipline. *Regia*, XI *Labbe*. IV. *Hard.*, II. *Mansi*, VIII.

529. De VALENCE en Dauphiné, sur les matières de la grâce. *Ibid*.

529. D'ANGERS, sur la discipline. Dans *Lab.*, IV. On le dit douteux.

530. D'ANGERS. Il en est parlé dans *Hardouin*, II.

530. De REIMS, sur la réformation des mœurs. *Reg*, XI. *Lab.*, IV. *Hard*, II. *Mansi*, VIII.

530. * De ROME, où le pape Boniface élit son successeur, contre les saints Canons. *Ibid*.

530. De ROME, où le pape Boniface casse cette élection, en présence du Clergé et du Sénat Romains. *Ibid*.

531 De TOLÈDE, sur la discipline. *Ibid*.

531. De LERISSE en Thessalie, pour y ordonner un Evêque. *Baluze* seul.

531. De CONSTANTINOPLE, sur les droits du patriarchat de Constantinople. *Baluze in Collect*.

531. De ROME, sur le gouvernement de l'Illyrie. *Lab.*, IV. *Hard.*, II. Manque *in Regia*. *Mansi*, VIII.

532. De ROME, sur les matières de la foi contre les Eutychiens. *Reg.*, XI. *Lab.*, IV. *Hard.*, II. *Mansi*, VIII.

533. D'AUVERGNE. *Mansi*. VIII.

533. Conférence contre les Catholiques et les Sévériens. *Reg*, *Lab*, IV. *Hard*, II. *Mansi*, VIII.

533. D'ORLÉANS, sur la discipline. *Ibid*.

535. D'AFRIQUE ou de CARTHAGE, pour recouvrer les biens de l'Eglise usurpés par les Vandales. *Ibid. Mabillon in Analectis*

535. D'AUVERGNE ou de CLERMONT, sur la discipline. *Reg*, IX. *Lab.*, IV. *Hard*, II. *Mansi*, VIII. *Gallia Christ.*, II, 12, et III, 624.

536. De CONSTANTINOPLE et de JÉRUSALEM, contre Anthyme et Sévère, Eutychiens acéphales. *Ibid*.

536. * De THÈBES en Arménie, des Eutychiens. *Pagi ad Baronius*.

536. * De CONSTANTINOPLE, par les Eutychiens *Fabricius in Synod*.

536. D'ORLÉANS. *Gallia Christ.*, IV, 342.

538. De SYRIE, contre les Origénistes. *Garnier de quinta Sinodo*.

538 D'ORLÉANS, pour la discipline. *Reg.*, XI *Lab.*, V. *Hard.*, II. *Mans.*, IX.

540. D'ORLÉANS, sur la discipline. *Ibid*.

540. De BARCELONE, sur la discipline *Ibid*.

543. De PERSE, *Mansi*, IX.

545. D'AUVERGNE, pour la conservation des anciens droits de l'Eglise. *Reg.*, XI. *Lab.*, V. *Hard.*, II. *Mansi*, IX

545. D'ORLÉANS, pour le rétablissenent de l'évêque Marc. *Ibid*.

546. De LÉRIDA et de VALENCE, sur la discipline. D'*Aguirre*, II.

548. De CONSTANTINOPLE, où l'on condamne les trois Chapitres, c'est-à-dire les écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas, évêque d'Edesse, et de Théodoret, évêque de Cyr. *Reg.*, XI. *Lab.*, V. *Hard.*, II, *Mansi*, IX.

549. D'ORLÉANS, sur la discipline. *Ibid.* et *Baluze in Collectione*.

549. D'Auvergne ou de Clermont, où l'on reçoit le Concile d'Orléans de la même année. *Reg.*, XI. *Lab.*, V. *Hard.*, II. *Mansi*, IX. *Gallia Christ.* II, 13 et III, 1236

550. De Mopsueste, contre la mémoire de l'évêque Théodore. *Ibid.*

550. De Tulle en Limousin, sur la discipline ecclésiastique. *Reg.*, XI. *Lab.*, V. *Hard* , II. *Mansi*, IX

550. De Metz, où l'on sacre Cantinus, évêque d'Auvergne. *Ibid.*

550. D'Illyrie, sur les trois Chapitres. *Baluze* seul.

551 * D'Afrique, où l'on excommunie le pape Vigile. *Baluze in Collect.* Manque dans les autres collections.

551. De Paris *Gallia Christ.*, VI, 612.

552 D'Orléans, contre les Nestoriens et Eutychiens. *Reg* , XI *Lab* , V. *Hard.*, II *Mansi*, IX.

553. De Constantinople, cinquième Concile général, assemblé sous le pape Vigile et sous l'Emperenr Justinien. On y condamne les erreurs d'Origène et les trois Chapitres. *Reg* , XII. *Lab.*, V. *Hard.*, III et *Baluze*. *Mansi*, IX

553. De Jérusalem. qui reçoit le Concile général de Constantinople *Ibid.*

553. * D'Aquilée, où les Evêques d'Occident se déclarent contre le cinquième Concile général de Constantinople, qu'ils prétendent contraire à celui de Chalcédoine, ce qui occasionna une division qui dura environ un siècle. *Mansi*, IX.

553 et 554. D'Arles en Provence, sur la discipline. *Reg.*, XII. *Lab.*, V. *Hard.*, II. *Mansi*, IX. *Gallia Christ.* I, 394 et II, 113.

555. De Bretagne. *Mansi*, IX.

555. De Paris, contre ceux qui perdaient le respect dû aux églises et qui la troublaient par leur ambition. *Reg.*, XII. *Lab* , V. *Hard.*, III. *Mansi*, IX.

558. Suffetulense, *Mansi*, IX.

560. De Landaff en Angleterre, où l'on excommunie Mouric, roi de Clamorgan, pour assassinat. *Ibid.* et *Anglicana*, I.

560. Theimense. Thévin. *Mansi* IX.

560. Autre de Landaff, où le roi Mouric reçoit l'absolution. *Ibid* et *Anglicana*, I.

560. De Landaff III[e], où l'on excommunie Guinerth, coupable d'avoir assassiné son frère pour arriver à la couronne. *Ibid* et *Anglicana*, I.

560. * De Constantinople, par les Eutychiens, sectateurs de Julien d'Halicarnasse *Alb Fabricius*, *in Sinod. veteri Bibl. græca*, XI. Ce Concile manque dans les autres collections.

560. D'Antioche, pour le défense du Concile de Chalcédoine. *Alb Fabricius*, ibid.

561. De Braga en Portugal, contre les Priscilianistes et quelques autres hérétiques. *Reg.*, XII. *Lab* , V. *Hard.*, III. *Mansi*, IX.

562 ou 563. De Saintes, où Emmérius, évêque intrus, fut déposé. *Ibid.*

566. * De Séleucie en Perse, sur la discipline. *Mansi*, IX.

567. De Lyon et de Tours, sur la discipline. *Reg.*, XII *Lab* , V. *Hard.*, III. *Mansi*, IX.

569. De Lugo en Espagne, pour la division des diocèses d'Espagne. *Ibid.*

570. De Lyon, pour la paix et la conservation de l'Eglise. *Ibid.*

572. De Braga, pour la discipline. *Reg.*, XII. *Lab.*, V. *Hard.*, III. *Mansi*, IX.

572. De Lugo, sur la discipline. *Reg.*, XII. *Lab.*, V. Manque dans *Hard* , *Mansi*, IX.

573. De Paris, sur un différend de l'évêque de Chartres. *Reg.*, XII *Lab.*, V. *Hard.*, III *Mansi*, IX.

575. De Lyon. Ce fut une Assemblée des Etats. *Ibid.*

576. De Séleucie. *Mansi*, IX.

576. De Paris, sur un différend des rois Gontran et Chilpéric. *Ibid.*

577. De Paris, contre saint Prétextat, évêque de Rouen. *Ibid.*

578. D'Egypte *Mansi*, IX.

578. D'Auxerre, sur la discipline. *Ibid.*

579. De Chalon-sur-Saone. *Ibid.*, *Gallia Chist*, IV. 866.

479. De Grade. *Mansi*, IX.

579. De Saintes, au sujet du comte d'Angoulême. *Ibid.*

579. De Macon. *Gallia Christ*, IV. 957.

580. De Brenne. Grégoire de Tours y est absous. *Reg.*, XII. *Lab.*, V. *Hard* , III. *Mansi* IX.

581. De Tolède. *Mansi*, IX.

581. de Lyon, sur les mœurs. *Ibid.*

581. De Macon, sur les mœurs. *Ibid*

583. De Lyon, sur les mœurs. *Gallia Christ.* IV, 37.

583. De Macon, sur les mœurs. *Gallia Christ.* II, 15, et III, 163

584. De Macon, sur les mœurs. *Ibid*

584 De Rouen, sur l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais *D Bessin.*

584. De Valence en Dauphiné. *Gallia Christ.* I, 394

585. De Macon, sur les mœurs, *Gallia Christ*, II, 15, et III, 163

586. D'Auvergne ou de Clermont, sur l'évêque de Rodez. *Regia*, XIII *Labbe*, V, *Hard.* III. *Gallia Christ* II, 15, qui se place en 584. *Mansi*, IX.

587 D'Espagne. *Mansi* IV.

587 De Lyon, en faveur des pauvres lépreux. *Ibid.*

588. De Constantinople, en faveur de Grégoire d'Antioche. *Ibid*

588. De Perse. *Mansi* IX.

588. En Normandie, sur saint Prétextat, évêque de Rouen. *D. Bessin.*

588. Des Gaules. *Mansi*, IX.

588. D'Embrun. *Gallia Christ*, III, 1063.

589. De Rome. *Mansi*, IX.

589. De Valence, sur les biens d'Eglise. *Reg.*, XIII. *Lab* , V. *Hard.*, III. *Mansi*. IX.

589. * Maranense Pseudo. *Mansi*. IX.

589. De Tolède, où les Goths abjurent l'Arianisme. *Ibid. Mansi*, IX.

589. De Narbonne , sur la discipline *Ibid.*

589 De Sauriac (*Sauriacum*). *Ibid.*, et *Gréyoire de Tours*, *lib* , IX.

589. De Poitiers et de Châlons, contre des religieuses *Ibid.*

590. Maranense. *Mansi*, IX.

590. De Séville, sur la discipline. *Regia*, XIV. *Labbe.* V, *Hard.*, III. *Mansi*, X.

590. De Rome, pour la réunion des schismatiques *Ibid.*

590. De Metz, contre Gilles, évêque de Reims. *Ibid.*

590. * De Numidie, rejeté par saint Grégoire. *Ibid*

590 D'Autun contre des religieuses réfractaires D. Mabillion. *Annales ord. S Ben.*, I, 196.

591 De Salone *Mansi*, X.

592. Poitiers, contre deux religieuses rebelles. *Regia*, XIV. *Labbe*, V. *Hard.*, III, *Mansi*. X

592. De Sarragosse, contre les restes des Ariens. *Ibid. Mansi*, X.

594. D'Afrique, contre les Donatistes. *Mansi*, X.

594 De Chalon-sur-Saone, sur l'office divin. *Ibid.*

595. De Rome, pour Jean, prêtre de Chalcédoine. *Ibid.*

597. De Sabatjesu. *Mansi*, X.

597. De Perse, *Mansi*, X.

597. De Tolède, sur la discipline. *Ibid.* On le croit supposé.

598. D'Huesca, pour tenir des synodes. *Ibid*

599. De Barcelone, contre la simonie. *Ibid.*

601. De Sens. *Mansi*, X.

601. De Rome, dit de Latran, en faveur des moines. *Regia*, XIV. *Lable*, V. *Hard.*, III. *Mansi*, X

601. De Rome, où l'on condamne l'imposteur André. *Ibid.*

601. De Worchester, en Angleterre, sur la discipline, assemblé par saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry. *Ibid. Anglicana*, I.

602. De Bizacène, contre Clémentius, accusé de crimes. *Idid.*

603. De Chalon-sur-Saone, pour la déposition de Didier, évêque de Vienne. *Ibid.*

604. De la Numidie, contre la Simonie, etc. *Regia*, XIV, et *Labbe*, V. *Mansi*, X.

605. De Cantorbéry, pour confirmer la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, la première qu'on ait bâtie en Angleterre. *Regia*, XIV. *Labbe*, V. *Anglicana*, I. *Mansi*, XI.

605. De Perse. *Mansi*, X.

605. De Londres, pour l'évêque Augustin. *Anglicana*. I.

606. De Rome, sur l'élection des Papes. *Reg.*, XIV. *Lab.*, V *Mansi*, X.

610 De Rome, en faveur des moines et de l'Eglise d'Angleterre. *Regia*, XIV. *Labbe*, V. *Mard* , III. *Mansi*, X.

610 De Tolède, en Espagne, sur la primatie de cette Eglise. *Ibid. Mansi*, X.

614. De TARRAGONNE, pour la discipline. Ce Concile est aussi nommé EGARENSE. *Ibid.*

615. De PARIS, sur les différends de l'Église. *Ibid.*

616. De la province de KENT en Angleterre, contre la barbarie des SAXONS. *Ibid.*

619. De SÉVILLE, sur la discipline et contre les Eutrichiens acéphales. *Regia*, XIV. *Labbe*, V. *Hard.*, III. *Mansi*, X.

624. De MACON. *Gallia Christ.* IV, 1039.

627. De MACON, en faveur de la règle de saint Colomban. *Ibid. Mansi*, X.

628. De CLICHY (*Glipiacum*), près Paris. *Lab.*, V. *Hard.*, III. Manque *in Regia*. Le *Gallia Christi*, I, 394, le met en 625, d'après Flodoart. *Mansi* X.

630. De REIMS, pour la dicipline ecclésiastique. *Reg.* XIV. *Lab.*, V. *Hard.*, III. *Mansi*, X.

630. * D'ÉCOSSE, où l'on veut que la Pâque se célèbre le 14 de la lune de mars. *Pagi ad ann.* 633.

633. * De CONSTANTINOPLE, par les Monothélites. *Reg.*, XIV. *Labbe*, V. *Hard.*, III. *Mansi*, X.

633. * D'ALEXANDRIE, par Cyrus, Monothélite. *Ibid. Mansi*, X.

633. De TOLÈDE, sur la discipline. *Ibid. Mansi*, X.

636. De TOLÈDE, où le roi Chintilla ou Suintilla se détermine à chasser les infidèles de ses États. *Reg.*, XIV. *Lab.*, V. *Hard.*, III. *Mansi*, X.

636. De REIMS. *Mansi*, X.

638. Autre de TOLÈDE, sur la discipline. *Ibid.*

638. De JÉRUSALEM, pour envoyer à Rome les reliques de saint Ignace, martyr. Tillemont. *Mém. ecclés.*, II.

638. De PARIS. *Mansi.* X.

639. * Deux de CONSTANTINOPLE, où l'on confirme l'Ecthèse ou l'édit de l'empereur Héraclius en faveur des Monothélites. *Reg.*, XIV. *Lab.*, V. *Hard.*, *Mansi*, X.

640. De ROME, où l'on condamne le Concile précédent. *Ibid.*

642. D'ORLÉANS, contre les erreurs que l'on répand en France. *Ibid.* On le marque en 645, mais il est de 642.

643. De CHALON-SUR-SAONE. *Mansi*, X.

643. De CHYPRE, contre les Monothélites. *Ibid.*

645. * De NISIBE, par les Nestoriens. *Mansi*, X.

645. D'ORLÉANS. *Mansi*, X.

646. De NUMIDIE et de la BYZACÈNE contre les Monothélites. *Ibid. Mansi*, X.

646. De MAURITANIE et de CARTHAGE, contre les Monothélites. *Ibid.*

646. De TOLÈDE, sur les accidents pendant le saint Sacrifice. *Ibid.*

648. De SAINT-SIMÉON. *Mansi*, X.

648. * De THESSALONIQUE. *Mansi*, X.

648. De ROME, contre Paul et Pyrrhus, monothélites. *Reg.*, XV. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, X.

649. Des GAULES. *Mansi*, X.

644 ou 650. De CHALON-SUR-SAONE, pour la discipline. *Ibid.* Le *Gallia Christ.*, I, 898, le met en 644 ou 648. *Mansi*, X.

650. De ROUEN, sur la discipline. D. Bessin. *Conc. Normandiae.*

650 ou 654. * De SÉLEUCIE, par les Nestoriens. *Mansi Collect.*, X.

653. De CLICHY. Clovis II, y confirme l'exemption de saint Denis. *Ibid.*

653. De SÉLEUCIE. *Mansi*, X.

653. De TOLÈDE, sur la foi et la discipline. *Ibid.*

655. De TOLÈDE, touchant les biens des prêtres après leur mort. *Ibid.*

656. De TOLÈDE, sur la discipline. D'*Aguirre*, II.

657. De SENS, voyez *Le Cointe. Annal. francorum ad ann.* 657.

657. De TOLÈDE. *Mansi*, XI.

658. De NANTES, contre la pluralité des bénéfices. *Reg.*, XV. *Labbe*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

659. De TOLÈDE, sur la fête de l'Annonciation. *Ibid.*

661 ou 663. D'AUTUN, en Bourgogne, sous saint Léger, évêque. Mabillon, *Annales*, I, 476, et *Gallia Christ.*, IV, 354.

664. De PHARE, sur la Pâque. *Regia*, XV, et *Lab.*, VI, *Mansi*, XI. *Anglicana*, I.

665. De MARLAC, *Mansi*, XI.

665. De CONSTANTINOPLE, *Mansi*, XI.

666. De MERIDA, en Espagne, sur la discipline. *Regia*, XV. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

666. De CRÈTE, *Mansi*, XI.

667. De ROME, pour Jean, évêque de Lappa, en Crète ou Candie. *Ibid.*

669. De SENS. *Ibid.*

669. De TRÈVES. *Ibid.*

670. D'AUTUN, sur la discipline. *Ibid.* Ce Concile est de 676, selon J. Bouhier, *œuvres posth.* de D. Mabillon, I, 526 et 531. *Mansi*, XI.

670. De SENS, pour l'exemption de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens. D'Achery. Spicilège. *Lab.*, VI. *Hard.*, III ; manque *in Regia*. *Mansi*, XI.

673. D'HERTFORD, sur la discipline anglicane et la Pâque. *Reg.*, XV. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Anglicana*, I. *Mansi*, XI.

675. De TOLÈDE, sur la discipline. *Ibid.*

675. De BRAGA, contre la superstition de certains prêtres qui voulaient consacrer avec du lait. *Ibid.*

678. De ROME, sur Wilfrid, évêque d'York. *Ibid.*

678. MARLACENSE (Morlay-en-Champagne). *Gal. Christ.*, III, 1064, et D. Mabillon. *Annales*, I, 541. *Mansi*, XI.

679. D'HETFELD, en Angleterre, contre les Eutychiens et les Monothélites. *Reg.*, XVI. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

679. De MILAN, contre les Monothélites. *Ibid.*

679. Des GAULES, contre les Monothélites. *Ibid.*

679. De ROME, contre les Monothélites. *Reg.*, XVI. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

680. De ROME, sous le pape Agathon ; on y envoya des députés au Concile général de Constantinople. *Mansi*, XI. *Gallia Christ.*, I, 743.

680. ROMANO-BRITANNIQUE, sur l'état de l'Église d'Angleterre. *Ibid.*

680. De CONSTANTINOPLE, VI[e] Concile général, finit l'an 681. On y décida contre les Monothélites, qu'il y avait deux volontés en Jésus-Christ. *Ibid. Mansi*, XI.

680. D'HERFELD, en Angleterre, contre les Eutychiens et les Monothélites, *Anglicana*, I.

680. De NORTHUMBERLAND, en Angleterre. *Anglicana*, I. *Mansi*, XI.

681. De TOLÈDE, sur la discipline. Ervige y est reconnu roi. *Ibid.*

682. D'ARLES. *Ibid.*

682. De ROUEN, voyez en 693 ; c'est le même Concile.

682. D'ANGLETERRE. *Ibid.*

683. De TOLÈDE, sur les intérêts du royaume. *Regia*, XVII. *Labbe*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

684. De TOLÈDE, contre les Monothélites. *Ibid.*

684. De la province de CANTORBÉRY, au *Monasticon Anglicanum*, I.

685. De ROME. *Mansi*, XI.

685. De TWIFFORD, pour l'élection de Cuthbert. *Ibid. Anglicana*, I.

685. Des GAULES, où l'on dépose saint Léger, évêque d'Autun, et d'autres Évêques, par les intrigues d'Ebroïn. *Reg.*, XVII. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

685. De CANTORBÉRY. *Mansi*, XI.

685. De ROME, contre l'archevêque de Cagliari. *Mansi*, XI.

687. * De MANASCHIERT en Arménie, pour les Acéphales. *Mansi*, XI. *Edit. de Venise*, VII. *Galanos* le place vers 680.

688. De TOLÈDE, sur les deux volontés en Jésus-Christ, et l'on y reçoit les serments du roi Epica. *Ibid.*

689. Des GAULES, dans le palais de Thierry. *Labbe*. VI. *Hard.*, II. *Mansi*, XI.

692. De SARAGOSSE, sur la consécration des Églises. *Reg.*, XVI. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

692. De CONSTANTINOPLE, nommé le *Quini-sexte* ou le Concile *in Trullo*, au palais de Constantinople. Les Évêques y firent 120 canons, comme un supplément aux cinquième et sixième Conciles généraux. Ce Concile est rejeté. *Reg.*, IX. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

692. De BACCANCELD, sur les biens de l'Église. *Anglicana*, I.

693. De ROUEN, sur l'exemption de l'abbaye de Fécamp. *D. Bessin.*

693. De TOLÈDE ; on y dépose l'évêque Sisbert. *Reg.*, XVIII. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XI.

694. De TOLÈDE, sur la discipline. *Ibid.*

695. Synode NESTORIEN. *Mansi*, XI.

696. De BERGHAMSTED, sur la discipline. *Anglicana*, I.

697. D'AUXERRE, sur l'office divin. *Hard.*, I.

697. De BACCANCELD, sur les immunités de l'Église. *Ibid.*

597 ou 719. D'Utrecht, aux Pays-Bas, pour envoyer des missionnaires dans le Nord. *Reg.*, XVII. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi* XI Douteux.
698. * D'Aquilée, où se déclare un schisme sur la condamnation des trois Chapitres contre le Concile de Chalcédoine. *Ibid.* *Mansi*, XII.

HUITIÈME SIÈCLE.

701. D'Angleterre, sur la discipline. *Ibid* et *Anglicana*, I.
721 ou 724. De Tolède. *Reg.*, XVII, *Lab.*, VI. *Hard.*, III *Mansi*, XII.
703. D'Estrévald en Angleterre. D. Mabillon, *Annal.*, II, 5.
705. De Rome, sur le Concile *Quini-Sexte*, et pour Wilfrid. *Ibid.*
705. De la province de Mercie en Angleterre, sur la Pâque. *Ibid.* *Anglicana*, I.
705. De Nidde en Northumberland, sur Wilfrid d'York *Ibid.* *Anglicana*, I *Mansi*, XII.
705 D'Ardebourn. *Anglicana*, I. — D'Angleterre. *Angl.*, I. *Mansi*, XII.
709. D'Alne en Angleterre, sur le monastère d'Evesham. *Anglicana*. I. *Mansi*, XII.
712. * De Constantinople, par les Monothélites. *Reg*, XVII. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XII.
712. De Ravenne. *Mansi*, XII.
712. De Londres. pour les images. — Et un autre national pour la paix. *Ibid* et *Anglicana*, I.
712. De Rome (douteux). *Mansi*, XII.
713. De Constantinople, contre les Monothélites. *Reg.*, XVII *Lab.*, VI. *Hard*, III. *Mansi*, XII.
715. De Vicovallar. *Mansi.*, XII.
721. De Rome, sur la discipline. *Ibid.*
724. De Rome, contre saint Corbinien de Frisingue. *Ibid.*
726. * Syriaque des Jacobites *Mansi*, XII.
726. De Rome contre les Iconoclastes. *Ibid.*
731. De Rome contre Grégoire, légat prévaricateur. *Ibid.*
731. De Ravenne. *Mansi*, XII.
731 De Rome. Un autre Concile *Mansi*, XII.
733. De Rome. Deux Conciles pour les images. *Ibid.*
738. De Worcester, sur la discipline. *Anglicana*. I. *Mansi*, XII.
740. Bavière. Hartzheim, *Conc. Germ.*, I.
742. De Cloveshow en Angleterre, sur la liberté de l'Eglise. *Anglicana*, I.
742 De Ratisbonne, sur la discipline ecclésiastique. *Reg.*, XVII. *Lab*, VI. *Hard.*, III, *Mansi*, XII.
743. De Leptine ou Listine, maison royale près de Binche en Cambrésis. On accorde au roi des revenus ecclésiastiques pour les frais de la guerre ; et contre Aldebert, hérétique. *Ibid.*
743. De Rome, sur la discipline. *Ibid.*
744. De Soissons, pour l'extirpation de l'hérésie. *Ibid.*
744. D'Allemagne, contre Aldebert et Clément, hérétiques *Ibid.*
745. * De Rome, contre les mêmes. *Ibid.*
747. De Cloveshow en Angleterre, sur la discipline ecclésiastique, *Ibid* et *Anglicana*, I.
748 De Duren. *Reg.*, XVII. *Lab.*, VI. *Mansi*, XII.
752. De Verberie, sur la discipline. *Reg.*, XVII, *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XII.
753. De Metz, sur la discipline. *Ibid.*
754. * De Constantinople, contre les images, appelé faussement le septième Concile œcuménique. *Ibid.*
755. De Verneuil, palais de Pépin, sur la discipline. *Ibid.*
755. * De Sarugen en Mésopotamie. *Mansi*, XII.
755. * D'Hiérapolis, en Syrie, par les Jacobites. *Ibid.*
756. De Cantorbéry *Anglicana*, I.
756. De Leptine, sur la discipline. *Reg.*, XVII. *Lab.*, VI. *Hard.* l'indique. I. *Mansi*, XII.
756. D'Hiérapolis. *Mansi*, XII.
756. De Compiègne, sur la discipline. *Ibid.*
757. De Rome. *Mansi*, XII.
758. De Compiègne, sur la discipline. *Reg*, XVII. *Lab.*, VI. Manque dans *Har*. *Mansi*, XII
759. Telense, I. *Mansi*, XII.
759. * D'Allemagne, contre Othmar, abbé de Saint-Gal. *Reg.*, XII. *Lab.* VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XII.
761. De Rome sur le monastère de Saint-Hilaire. *Reg.* XVII. *Lab.*, VI Manque dans *Hard.*
762. D'Attigny. *Mansi*, XII.
761. De Volvic, près de Riom en Auvergne. *Lab.*, VI, seul.
761. Assemblée de Duren, dans le pays de Juliers, par le roi Pépin sur les affaires d'Etat. *Reg.*, XVII. *Lab.*, VI *Hard.*, III *Mansi*, XII.
761. D'Ascheim, en Bavière, près Munich, dont le P. Foster, abbé de saint Emmeran, a publié les actes en 1763.
763. Assemblée de Nevers, par le roi Pépin, où il est résolu de punir les infidelités de Waïfre, duc d'Aquitaine, etc
764. De Worms, où Pépin prend la résolution de poursuivre le même Waïfre et Tassillon. *Reg.*, XVII. *Lab.*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XII.
765. D'Attigni-sur-Aisne, sur la discipline et quelques autres matières ecclésiastiques. *Ibid.*
765. Sarug. *Mansi*, XII.
766. D'Orléans, dans lequel Pépin détermine la guerre contre Waïfre et marche contre lui. *Ibid.*
Ces trois derniers conciles sont des assemblées des Etats, aussi bien que celles de Duren et de Nevers. de 761 et 763.
767 De Jérusalem, contre les Iconoclastes, en faveur des saintes images. *Ex epist. Adriani*, I, et *Mansi*, XII
767. De Gentilly, près Paris, par le roi Pépin, sur la Sainte Trinité et sur l'addition *Filioque*, et les images *Ibid.*
769. * De Rome, par l'anti-pape Constantin, mais dont les actes furent brûlés dans le Concile de l'an 769.
767. De Bourges. *Lab.*, VI seul
768. Assemblée de Saint-Denys, où Pépin partage son royaume à ses enfants, Charles et Carloman. *Regia*, XVII. *Lab*, VI *Hard*, III. *Mansi*, XII.
769. De Bourges, indiqué par *Hard.*, I.
769. De Rome, touchant l'élection du Pape et le culte des images. *Ibid.*, et *Mansi*, XII, publié à part *Ex codice Veronensi. Rome*, 1735, in-fol.
770. De Worms sur le Rhin, par Charlemagne sur la discipline ecclésiastique, et dont on ne sait que le nom et la date. *Reg.*, XVI. *Lab.*, II. *Hard.*, III. *Mansi*, XII.
771. De Damaltie, *Mansi*, XII
771. De Valenciennes, par Charlemagne, mais dont les actes sont perdus *Ibid.*
772. De Worms, sur la discipline, avant que Charlemagne commençât la guerre de Saxe. *Regia*, XVII. *Labbe*, VI. *Hard.*, III. *Mansi*, XII.
772 De Bavière à Dingelfind. On accorde divers droits à l'Eglise Ce Concile fut assemblé par Tassillon, duc de Bavière. *Ibid.*
773. De Rome, où le pape Adrien accorde, dit-on, à Charlemagne, le droit de nommer le Pontife romain et de donner l'investiture à tous les Evêques. Quoique ce Concile soit porté au Décret de Gratien, *Distinct.*, 63. *Cap. Adrianus*, on le regarde comme apocryphe.
773. De Genève, par Charlemagne, dans le voyage qu'il fit en Italie pour défendre l'Eglise romaine contre Didier, roi des Lombards. *Ibid.*
774. De Latran, *Mansi*, XII.
775. De Duren, lorsque Charlemagne alla faire la guerre aux Saxons. *Ibid.*
775. De Vannes. *Mansi*, XII.
776. De Worms, dans la guerre de Charlemagne, contre les Saxons. *Ibid.*
777. De Paderborn, pour établir la foi dans la Saxe, indiqué seulement par *Hard.*, *in indice*, III. *Concil. Germ.*, I. *Mansi*, XII.
777 * Paderborn. *Pseudo synodus. Mansi*, XII.
777. De Duren, dans la guerre de Charlemagne contre les Saxons *Ibid.*
780. De Paderborn ou de Lipstadt (*Lappienses*), pour établir des évêchés dans la Saxe. *Reg.*, XVIII. *Lab.*, VI ; manque dans *Hard. Concil. Germ.*, I. *Mansi*, XII.
780. De Rome, sur les reliques de sainte Candide. *Mansi*, XII.
781 D'Antioche, pour les saintes images. *Hard.* seul, III.

782 Cologne, sur la discipline, assemble par ordre de Charlemagne, tiré de l'historien Eginhard. *Regia*, XVIII. *Lab.*, VI *Concil. Germ.*, I ; manque dans *Hard. Mansi*, XII.

782. De Lipstad, sur la discipline. *Ibid.*, et *Conc. Germ.*, I ; manque dans *Hard. Mansi*, XII.

783. D'Allemagne. *Mansi*, XII.

785. De Paderborn, pour l'établissement du christianisme en Saxe. *Reg.*, XVIII. *Lab*, VI. *Hard.*, III. *Conc. Germ.*, I. *Mansi*, XII.

785. De Lichfield, pour faire un archevêque. *Anglic.*, I.

786 De Worms, en faveur des Saxons convertis, et de Witikind, leur duc, mais dont on n'a point les actes *Ibid.*

787. De Chelchyt (*Calentense*) en Cumberland, sur la discipline. *Ibid. Anglic.*, I.

787. De Nicée. IIe Septième Concile général, composé de 350 évêques. L'impiété des Iconoclastes y fut anathématisée et le culte des saintes images expliqué et rétabli. *Regia*, XIX. *Lab*, VII. *Hard*, IV. *Mansi*, XII.

788. D'Ingelheim, près de Mayence, où Tassillon, duc de Bavière, convaincu de trahison envers Charlemagne, est obligé d'entrer dans un monastère. *Ibid Conc. Germ*, I.

788. De Narbonne, contre l'hérésie de Félix d'Urgel *Ibid.* Douteux : voyez *Pagi ad ann.* 788.

788. Finckley, en Angleterre. *Anglicana*, I.

789 D'Aix-la-Chapelle, par ordre de Charlemagne, sur la discipline. *Lab.*, VII. *Mansi*, XIII.

790. De Worms. *Mansi*, XIII.

791. De Narbonne. *Lab.*, VII.

791. Frioul *Forojuliense*), sur le mystère de la Sainte-Trinité, l'Incarnation du Verbe et la discipline. *Reg.*, XX *Lab*, VII. *Hard*, IV. Plusieurs le placent en 796. *Mansi*, XIII.

792. De Rome, où Félix d'Urgel abjure son hérésie. *Coll. de Venise*, IX. *Mansi*, XIII.

792. Ratisbonne, contre l'hérésie de Félix d'Urgel. *Ibid*

793. De Verlam Caster, sur la sépulture de saint Alban. *Ibid*

793. De Frioul. *Mansi*, XIII.

793 De Rome. *Mansi*, XIII.

793. De Beth Bothen *Mansi*, XIII.

794. De Verlam Caster, pour fonder l'abbaye de Saint-Alban. *Ibid.*

794. De Francfort, contre Félix d'Urgel. *Ibid.* Le deuxième Canon de ce Concile est l'objet de graves difficultés, parce qu'il paraît contraire au Concile de Nicée.

794. De Celchyth en Angleterre pour doter le monastère de Saint-Alban. *Anglicana*, I.

796. De Cantorbéry, pour les immunités ecclésiastiques. *Ibid.*

796. Des Gaules, *Mansi*, XIII.

797. Capitulaire de Théodule, évêque d'Orléans, pour le gouvernement de son diocèse. *Reg.*, XX. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIII.

798. D'Aix-la-Chapelle, pour la fondation du monastère de Saint-Paul à Rome. *Ibid.*

799. De Finckley, sur la célébration de la Pâque. *Ibid.*

799. De Bancanceld, pour la conservation des biens de l'Eglise. *Ibid.* et *Anglicana*, I

799. D'York, sous l'archevêque Eambauld

799. D'Urgel, contre l'hérésie de Félix *Baluze in notis ad Agobard.*

799. De Rome, contre Félix d'Urgel et Elipand de Tolède. *Ibid*,

799. D'Aix-la-Chapelle, où Félix d'Urgel est déposé. *Ibid.*

800. D'Urgel. *Gal. Christ*, VI, 16.

800 De Mantes, sur la discipline. *Reg.*, XX. *Lab*, VII *Hard*, IV. *Mansi*, XIII.

800. De Cloveshow en Angleterre, pour les biens de l'Eglise. *Ibid* et *Anglicana*, I.

800. Des Gaules, sur la justification des prêtres. *Ibid.*

800 De Tours, où Charlemagne partage ses Etats à ses enfants. *Reg.*, XX. *Labbe*, VII. *Hard.* l'indique, II. *Mansi*, XIII.

800. De Rome, où le Pape se justifie solennellement. *Reg.*, XX. *Lab.*, VII. *Hard*, IV. *Mansi*, XIII.

800. De Mayence. *Ibid.*

800. D'Allemagne. *Ibid.*

800. De Bancaceld. *Ibid.*

NEUVIÈME SIÈCLE

802. D'Altino, par saint Paulin, évêque d'Aquilée. *Reg.*, XX. *Labbe*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.

802 D'Aix-la-Chapelle, sur la réformation et sur le serment de l'empereur. *Lab.*, VII. *Hard*, IV. *Bal.*, *in capitul* ; manque *in Regia*.

803. De Ratisbonne, sur les Chorévêques. *Reg.*, XX. *Lab*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, met ce Concile en 769.

803. De Cloveshow, sur l'Eglise de Cantorbéry, etc, *Ibid. Anglic.*, I *Mansi*, XIV.

804. * Tegemsée *Ibid.*

804 De Perse, par les Nestoriens. *Mansi*, XIV.

804. De Perse. *Ibid.*

806. De Saltzbourg, sur le partage des dîmes. *Ibid.*

806. De France, où Charlemagne partage son royaume. *Ibid. Mansi*, XIV.

806. * De Constantinople, *Ibid.*

807. De Constantinople. On y établit le prêtre Joseph, justement interdit par le patriarche Tarasius. *Ibid.*

808. * De Constantinople, où l'on confirme le mariage de Constantin avec Théodora, sa concubine. *Ibid.*

809. D'Aix-la-Chapelle, sur la procession du Saint-Esprit. *Ibid.*

809. Conférence de Rome, sur l'addition *Filioque*. *Ibid.*

811 De Mercie, pour la consécration d'une église. *Angl.*, I.

813. D'Arles, sur la discipline. *Ibid.*

813. De Tours, sur la discipline. *Ibid.*

813. De Tours et de Chalon-sur-Saône, pour la discipline. *Ibid.*

813. De Mayence et de Reims, sur la discipline. *Ibid.*

813. D'Aix-la-Chapelle, où Charlemagne publie un Capitulaire. *Baluze. Mansi*, XIV.

813. De Rouen, sur la discipline. Bessin, *in Conc. norm. Mansi*, XIV

814. De Constantinople, pour les saintes images. *Ibid. Labbe.* VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.

814. De Thionville, en faveur des prêtres maltraités. *Ibid.*

814. De Noyon et de Troyes. *Ibid.*

815. * De Constantinople, par les Iconoclastes, où l'on dépose le patriarche saint Nicéphore. *Ibid.* et *in Synodico veteri Fabricii. Mansi*, XIV.

816. De Constantinople. *Ibid.*

816. De Saint-Etienne. *Ibid.*

816. De Compiègne. *Ibid.*

816. De Lyon, où Agobard est élu archevêque. *Hard.*, II

816. De Celchyth, en Angleterre, sur les mœurs. *Ang.*, I. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.

816 D'Aix-la-Chapelle, sur les Chanoines et les religieux *Ibid.*

817. D'Aix-la-Chapelle, sur la règle de saint Benoît. *Reg.*, XXI *Lab*, VII. *Hard*, IV *Mansi*, XIV.

817. Des Gaules. *Mansi*, XIV.

817. D'Ingelheim, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise *Ibid.*

818. De Vannes, sur la fondation de l'abbaye de Redon *Ibid. Mansi*, XIV. Un autre de la même année. *Mansi*, XIV

818. De Venise, sur Jean, usurpateur du siège de Grade. *Mansi*, XIV.

820. De Perse, *Mansi*. XIV.

821. De Thionville, sur la discipline. *Reg*, XXI. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.

821. Assemblée de Nimègue *Chifflet* seul, *in quatuor opusc.* 8., *Par.*, 1679.

821. De Constantinople, *Mansi*, XIV.

821. D'Oslaveshlen, en Angleterre. *Ibid. Angl.* I.

822 D'Attigny, où Louis le Débonnaire se repent d'avoir maltraité Bernard et d'avoir mal régi ses Etats *Ibid.*

822. D'Allemagne. *Mansi*, XIV.

822. De Cloveshow, sur les mœurs et sur Wilfrind. *Iqid. Angl.*, I.

823. De Latran. *Mansi*, XIV.

823. De Compiègne, sur le mauvais usage des choses saintes. *Ibid.*

823. Du Port, près de Nîmes. *Gall. Christ.*, VI, 735.
824. De Cloveshow, sur les mœurs et sur Wilfrid. *Ibid.*, *Angl.*, I. *Mansi*, XIV.
824. De Paris. *Mansi*, XIV.
825. * De Paris, touchant les images, contraire au septième Concile général. Goldast *in Decretis imperialibus de imaginibus*, *in*-8. *Francof.*, 1608.
825. D'Aix-la-Chapelle, sur le corps de saint Aubert. *Gall. Christ.*, III, 83.
826. D'Ingelheim. *Reg.*, XXI. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.
826. De Mantoue, sur les Patriarches d'Aquilée et de Grado. *Ibid.*
826. De Rome, pour la réformation du Clergé. *Ibid.*
828. De Lyon. *Gall. Christ.*, II, 21.
828. De Toulouse. *Ibid.*
828 ou 829. De Mayence. *Gall. Christ.*, III, 637.
828. D'Aix-la-Chapelle. *Ibid.*
829. De Paris, sur la discipline. *Ibid.* En 828, *Gallia Christ.*, III, 637. *Mansi*, XIV.
829. De Worms, contre le divorce. *Reg.*, XXI. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. Mansi, XIV.
829. De Lyon. *Gallia Christ.*, IV, 57.
829. De Toulouse. *Ibid.*, *Gall. Christ.*, VI, 16.
830. De Langres, sur la fondation de l'abbaye de Bèze. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.
831. De Noyon, contre Jessé, évêque d'Amiens. *Ibid.*; manque *in Regia*.
832. * De Constantinople, contre les saintes images. *Apud Fabric.*
832. De Paris, sur les moines de Saint-Denys. *Lab.*, VII. *Mansi*, XIV.
833. De Worms, ou plutôt de Sens, sur l'abbaye de Saint-Remi-de-Sens. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Gallia Christ.*, VI, 399. *Mansi*, XIV.
833. De Londres, sur les déprédations des Danois, et sur l'abbaye de Croyland. *Regia*, XXI. *Labbe*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV. *Anglic.*, I.
833. * De Compiègne, où l'empereur Louis fut déposé. *Ibid.*
834. Assemblée de Saint-Denys, où Louis le Débonnaire est admis à la communion de l'Eglise et rétabli dans ses Etats. *Ibid.*
834. De Metz, où l'empereur excommunié par Ebbon, archevêque de Reims, est absous. *Reg.*, XXI., *Lab.*, VII. *Mansi*, XIV.
834. D'Attigny, sur Louis le Débonnaire. *Lab.* VII.
835. De Metz, indiqué par *Hard.*, II.
835. De Lyon. *Mansi*, XIV.
835. De Mantoue, sur le patriarchat de Grade. *Le Cointe*, VIII, 368.
835. De Thionville, où Ebbon est dépouillé de l'archevêché de Reims, pour conspiration contre Louis le Débonnaire. *Reg.*, XXI. *Lab.*, VII. *Hard.*, IV. *Mansi*, XIV.
836. D'Aix-la-Chapelle, sur la discipline. *Ibid.*
836. De Straminiac ou Crémieu, près de Lyon, sur les différends des Eglises de Lyon et de Vienne. *Ibid.*
837. De Thiersi (*Carisiacum*). *Ibid.* En 838. *Gallia Christ.*, VI, 17 et 299. *Mansi*, XIV.
838. D'Aix-la-Chapelle. *Gal. Christ.*, IV, 531. *Mansi*, XIV.
838. Des Jacobites. *Mansi*, XIV.
838. De Kingston, en Angleterre, sur les biens de l'Eglise. *Ibid.* *Anglic.*, I. *Mansi*, XIV.
839. De Saint Omer. *Mansi*, XIV.
839. De Chalon-sur-Saone, sur quelques matières ecclésiastiques et sur Louis le Debonnaire. *Ibid.*
840. Des Gaules. *Ibid.*
840. Teatinum. *Ibid.*
841. D'Auxerre, où l'on prescrit un jeûne de trois jours pour les affaires présentes de l'Etat. *Ibid.*
842. D'Aix-la-Chapelle, contre Lothaire. *Ibid.*
842. De Constantinople, en faveur des images. *Ibid.*
842. De Milan. *Ibid.*
842. De Germigny, dans le territoire d'Orléans, sur les besoins de l'Eglise et de l'Etat.
842. De Bourges, où l'on approuve la déposition d'Ebbon. *Labbe*, VII. *Hard.*, IV; manque *in Regia*. *Mansi*, XIV.
843. De Germigny. *Mabillon*, *sæculo*, IV.
843. De Coulaine, près le Mans. *Labbe*, VII. *Hard.*, V. *Mansi*, XIV.
844. De Thionville. Les enfants de Louis le Débonnaire s'y trouvent. *Ibid.*
844. De Verneuil, palais des Rois, sur la discipline. *Ibid.*
845. De Beauvais. Hincmar y est élu archevêque de Reims. *Ibid.*
845. De Meaux, sur la discipline. On y trouve les Canons des Conciles de Cologne, Launac, Thionville et Beauvais. *Ibid.*
846. De Paris, où le Concile de Meaux fut achevé et publié. *Ibid.*
846. De Lyon, *Gallia Christ.*, IV, 60.
846. De Sens. *Mansi*, XIV.
846. De Vannes, par Noménoé, prince des Bretons. *Regia*, XXI. *Labbe*, VII. *Mansi*, XIV.
846. De Constantinople. Saint Méthodius est élu patriarche. *Mansi*, XIV.
847. De Paris, sur Hincmar et l'exemption de Corbie en France. *Ibid.*
847. De Mayence, *Labbe*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XIV.
848. De Rome, sur la simonie des Bretons. *Sæcul.*, IV. *Bened.*, 221.
848. De Mayence, contre Gotescalc. *Ibid.*, et *Gallia Christ.*, II, 26.
848. De Lyon, où l'on absout le prêtre Gotescalc. *Ibid.*
848. De Limoges, où les chanoines de Saint-Martial demandent à être mis en règle. *Ibid.*
849. De Paris, contre Noménoé, rebelle à l'Eglise et au Roi. *Regia*, XXI. *Labbe*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XIV.
849. De Chartres, où l'on donne la tonsure à Charles, frère cadet de Pépin, roi d'Aquitaine. *Ibid.*
849. De Quersy, aujourd'hui Thiersy (*Carisiacum*), maison royale sur l'Oise, diocèse de Soissons, contre Gotescalc. *Ibid.*
850. De Pavie (*Regia-Ticina*), pour la réformation des mœurs. *Ibid.*
850. De Moret, dans le diocèse de Sens. *Lab.*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XIV.
850. De Sens, *Mansi*, XIV.
850. De Benningdon, en Angleterre. *Ibid.* *Anglic.*, I.
850. De Rennes. *Mansi*, XIV.
851. De Kingsbury, sur l'exemption de l'abbaye de Croyland. *Ibid.* *Angl.*, I.
851. De Soissons, où Pépin le Jeune, roi d'Aquitaine, est dépouillé et enfermé au monastère de Saint-Médard. *Ibid.*
852. De Pavie. *Mansi*, XIV.
852. De Cordoue, contre les martyrs volontaires et leur culte. *Ibid.*
852. De Mayence, sur la discipline. *Ibid.* *Mansi*, XIV.
853. De Sens, sur l'exemption de l'abbaye de Saint-Remi, de Sens. *Ibid.* *Mansi*, XIV.
853. De Sens, pour l'ordination de l'évêque de Chartres. *Ibid.*
853. De Paris, sur la discipline. *Ibid.*
853. * De Soissons. On y rejette les ordinations faites par Ebbon. *Ibid.*
853. De Quersy, contre Gotescalc. *Lab.*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XIV.
853. De Verberie, sur la discipline. *Ibid.*
854. De Rome. On y dépose Anastase, cardinal de Saint-Marcel. *Ibid.*
854. De Constantinople. On y dépose Grégoire évêque de Syracuse. *Ibid.*
De Bonnœuil, sur la Marne, trois lieues au-dessus de Paris, sur la discipline. *Martène*, IV. *Thesaur.* 59, 63, 64. *Mansi*, XV.
855. De Valence en Dauphiné, au sujet de la prédestination et sur la discipline. *Ibid.*
855. De Pavie. *Ibid.*
855. De Pavie, sur la discipline. *Ibid.* *Mansi*, XV.
855. De Winchester, sur les dîmes, etc. *Ibid.* et *Angl.*, I.
856. De Constantinople. *Mansi*, XV.
857. De Worms. *Ibid.*
857. De Quersy, sur la discipline. *Lab.*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XV.
857. De Mayence, pour les droits de l'Eglise. *Reg.*, XXII. *Labbe*, VIII. *Mansi*, XV.
858. * De Constantinople. Photius est installé patriarche par le schismatique Grégoire. *Regia*, XXII. *Labbe*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XV.

858. De Soissons, par Louis, roi de Germanie. *Ibid.*

858. De Quiersy. Voyez les Capitulaires et Pagi, *ad hunc annum.*

858. De Tours, sur l'archevêque Hérard. *Labbe*, VIII. *Mansi*, XV.

858. De Mayence. *Gallia Christ.*, III, 638, peut-être celui de 857 *Mansi*, XV.

858. De Sisteron (*Sisteriense*), sur le privilège d'une abbaye. *Mabillon Sæculo*, IV, *Bened.*, II, 500.

859. De Savonière, près Toul, contre Vénilon, évêque de Sens *Reg.*, etc.

859. De Metz, pour réconcilier Louis de Germanie et Charles-le-Chauve. *Ibid.*

859. De Langres, sur la discipline. *Ibid.*

860. Deux Conciles d'Aix-la-Chapelle, dans la cause de Thietberge, femme de Lothaire. *Regia*, XXII. *Labbe*, VIII *Hard.*, V. *Mansi*, XV.

860. De Toussy, près de Toul, en Lorraine, sur la discipline. *Sirmundus*, III *Concil. Gall. Mabillon in Analectis.*

860 De Coblentz. La paix fut conclue entre Louis de Germanie, Lothaire, et les fils de Charles-le-Chauve. *Reg.*, XXII *Lab.*, XIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XV.

860 De Milan, contre Ingeltrude, femme de Boson. *Mansi*, XV.

861. * De Constantinople, où Photius est confirmé patriarche. *Ibid.*

861. De Savonière. *Mansi*, XV.

861. De Rome, contre Jean, évêque de Ravenne, qui maltraitait ses diocèses. *Ibid.*

De Soissons. Rothard est déposé. Indiqué par *Hard.*, II

861. De Senlis. *Gallia Christ.*, IV, 854.

862. * D'Aix-la-Chapelle, qui favorise le mariage de Lothaire et de Valtrade. *Ibid.*

862. De Sens, sur la déposition d'Hériman, évêque de Nevers. *Ibid.*

862. De Milan. *Mansi*, XV.

862. De Pistes (*Pistense*) en Normandie, près le port de l'Arche, sur les maux de l'Eglise et de l'Etat *Bessin in Conc. Norman. Mansi*, XV.

862 De Savonière, près de Toul, où la paix est conclue entre Louis, Charles et Lothaire, en présence des Evêques *Ibid.*

862. De Soissons, contre Baudoin, comte de Flandre, ravisseur de Judith, fille de Charles-le-Chauve. *Ibid.*

862. * Autre de Soissons, où l'on excommunie Rothard. *Ibid.*

863. * De Metz, où les Légats du Pape approuvent le mariage de Lothaire avec Valtrade sa concubine. *Ibid.*

863. * De Senlis, Hincmar dépose Rothard, évêque de Soissons. *Ibid.*

863. De Rome, on y dépose les archevêques Gonthaire et Theudgaud, qui avaient reconnu le mariage de Lothaire et de Valtrade. *Ibid.*

863. De Rome, où Zacharie, légat du Saint-Siège, est excommunié comme prévaricateur, Photius condamné et saint Ignace rétabli sur le siège de Constantinople. *Ibid.*

863. De Schirwan en Arménie, où l'on condamne Nestorius, Eutychès, Dioscore et d'autres hérétiques. *Hard.*, V.

863. D'Aquitaine contre Etienne, comte d'Auvergne. *Reg.*, XXII. *Lab.*, VIII *Mansi*, XV.

863. De Verberie, sur un différend de l'évêque du Mans. *Ibid.*

863. De Rome ; Rothard y est rétabli sur son siège. *Ibid.*

864. De Pistes, pour les affaires de l'Eglise et de l'Etat *Bessin*

864. De Rome, où l'on confirme la déposition de Guntarius, évêque de Cologne *Pagi ad hunc annum.*

865 De Rome, où Rothard est rétabli une seconde fois. *Ibid.*

865. D'Attigny. *Mansi*, XV

866. De Soissons, dans l'affaire de Vulfrad, évêque de Bourges, et sur les ordinations faites par Ebbon, évêque déposé. *Ibid.*

866. De Toul ou Toussi *Gallia Christ.*, II, 797

866 ou 869. De Verberie. *Ibid. Gall Chr.*, II, 20, et III, 13.

866. De Pavie. *Mansi*, XV.

867 * De Constantinople, supposé par Photius, qui a la témérité d'excommunier le pape Nicolas. *Ibid.*

867. Autre de Constantinople, où Photius est déposé et saint Ignace rétabli sur le siège patriarcal. *Pagi ad hunc annum.*

867 De Troyes en Champagne, sur Vulfrad et Ebbon. *Ibid.*

868. Des Gaules. *Mansi*, XV.

868 De Rome, contre Photius. *Ibid.*

868. De Quiersy (*Carisiacum*), pour l'examen de Willebert pour l'évêché de Châlons. *Ibid.*

868. De Worms, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid.*

868 Pistense. *Mansi*, XV.

869. De Constantinople, VIIIe Concile général, convoqué sous le pape Adrien II et l'empereur Basile, contre le schismatique Photius, qui fut déposé et envoyé en exil, et saint Ignace rétabli dans le siège patriarcal de Constantinople. *Ibid.*

869. De Pistes, sur une donation. *Ibid.* et *Bessin.*

869. * De Metz ; on y défère la couronne à Charles, au préjudice de Louis II. *Ibid.*

869. * De Verberie ; Hincmar, évêque de Laon, déposé. *Lab.*, VIII. *Hard.*, V. *Mansi*, XVI.

878. * D'Attigny ; Hincmar se soumet. *Ibid.*

870. De Cologne, sur la discipline *Ibid.*

870 De Vienne en Dauphiné, sur les privilèges monastiques. *Ibid.* et *Mabillon*, *sæc.*, IV. *Bened.*, II, 296

871. De Compiègne. *Mansi*, XVI

861. * De Douzy ; Hincmar est de nouveau déposé. *Ibid.*

872. De Rome, dans l'affaire de l'empereur Louis contre Adelgise, duc de Bénévent. *Pagi, ac ann.* 873.

872. De Compiègne. *Mansi*, XVI.

873. Oviedo en Espagne, pour l'archevêché. *Ibid.* et *d'Aiguirre, in Conc. Hisp* *Ferreras* le met en 900.

873 ou 883. De Toulouse, au sujet des plaintes des juifs contre les chrétiens. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Reg* ; paraît suspect *Mansi*, XVIII.

873 De Chalon-sur-Saone, touchant l'église de Saint-Marcel *Ibid.*

873. De Cologne, sur la discipline ecclésiastique *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Reg. Mansi*, XVII.

873. De Senlis, où Carloman, fils du roi Charles, et qui était diacre, fut réduit à la communion laïque. *Ibid.*

874. De Douzy, contre les mariages incestueux et les déprédations des biens de l'Eglise. *Ibid.*

874. De Reims, sur la discipline des curés. *Ibid.*

874. De Ravenne, sur les contestations du patriarche de Grade, et du Doge de Venise *Ibid.*

875. De Chalon sur-Saone, touchant les biens de l'abbaye de Tournus. *Lab.*, IX *Hard.*, VI ; manque *in Regia. Mansi*, XVII.

876. De Pavie. Charles, fils de Louis le Débonnaire, y est proclamé empereur, et on y publie quelques Capitulaires de ce prince. *Ibid.*

876 De Pontyon, diocèse de Châlons-sur-Marne, où l'élection de Charles le Chauve fut confirmée. *Ibid.*

877. De Cologne, pour une fondation. *Mansi*, XVII,

877. De Rome, où Charles le Chauve est reconnu empereur *Ibid.*

877. De Ravenne, par le pape Jean XIII, sur la discipline ecclésiastique *Ibid.*

877. De Pavie *Gallia Christ*, IV, 367.

877. De Compiègne, pour une dédicace. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

878. De Neustrie, en Normandie, contre Hugues, fils naturel de Lothaire. *Ibid.*

878 De Troyes en-Champagne. Le Pape qui s'y trouva, excommunia les ennemis du Saint-Siège, et rétablit Hincmar, évêque de Laon. *Ibid.*

878. Rouen, sur la discipline. *Hard.*, VI.

879. De Rome, pour l'élection d'un empereur après la mort de Louis le Bègue, élection qui n'eut point lieu alors. *Regia*, XXIV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVII

879. Autre de Rome, d'où l'on envoie Pierre pour absoudre Photius, patriarche de Constantinople. *Ibid.*

879. * De Constantinople, nommé faussement hui-

tième Concile général ; Photius y est rétabli sur le siége de Constantinople, après la mort de saint Ignace. On y condamne l'addition du mot *Filioque* au symbole. *Ibid*, mais plus exactement dans *Hard.*, VI.

879. De MENTALA, diocèse de Vienne où l'on accorde à Boson le titre de roi.

879. De REIMS, *Labbe*, IX. *Mansi*, XVII.

879. De TOULOUSE. *Gallia Christ.*, VI, 20.

880. De CHALON-SUR-SAONE. *Ibid. Gall. Christ.*, IV, 66.

880. De MILAN, *Mansi*, XVII.

881. De FEINES (*apud sanctam Macram*), diocèse de Reims, sur l'autorité des princes et des Evêques. *Labbe*, IX. *Mansi*, XVII.

881. De ROME, où l'on excommunie Athanase, évêque de Naples, qui avait fait alliance avec les Sarrasins : indiqué par *Hard.*, VI.

881 et 882. De RAVENNE. *Mansi*, XVII.

883. De TOULOUSE, contre les plaintes des Juifs ; ci-dessus, 873.

885. D'ITALIE. *Mansi*, XVII.

886. D'ITALIE, au sujet des biens de l'église de Saint-Martin de Tours. Martène *in Thesauro*, IV. *Ibid.*

886. De CHALON-SUR-SAONE, pour l'exemption de l'abbaye de Charlieu. *Reg.*, XXIV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Ibid.*

886. Du PORT, près de Nîmes, contre Selva, Espagnol, qui insultait l'archevêque de Narbonne. *Ibid.*

887. De COLOGNE, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et les mariages incestueux. *Ibid.*

887. FERMO. *Ibid.*

887. De CHALON-SUR-SAONE, touchant les biens et les immunités de l'Eglise. Martène *in Thesauro*, IV, 67.

887. De LANDAFF, où l'on excommunie Tendur. *Anglic.*, I. Autres Conciles de la même année. *Anglic.*, I. *Mansi*, XVIII.

888. De LANDAFF, en Angleterre, sept ou huit. *Mansi*, XVIII.

888. De MAYENCE, sur la discipline. *Reg.*, XXIV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

888. Du PORT et d'URGEL. Déposition de deux Evêques. *Hist. de Languedoc.*

888. De METZ, sur la discipline. *Ibid.*

888. De TOURS. *Mansi* XVIII.

888. D'AGAUNE ou SAINT-MAURICE, dans lequel Rodolphe est élu et couronné roi de Bourgogne. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

890. De VALENCE, où l'on reçoit Louis, fils de Boson, pour roi d'Arles. *Ibid.*

890. De WORMS, sur la contestation de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Hambourg, au sujet de l'évêché de Brême, dont la supériorité était prétendue par ces deux métropolitains. *Ibid.*

890. De FORCHEIM, en Allemagne, où l'on confirme un monastère. *Gall. Chr.*, III, 643, et *Mabillon, Annal.*, III, 276.

891. De CANTORBÉRY, sur la discipline, mais douteux. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

891. De MEUN-SUR-LOIRE, sur la bénédiction de l'abbé de Saint-Pierre de Sens. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi*, XVIII.

891. De FRÉJUS, *Mansi*, XVIII.

892. De VIENNE, en Dauphiné, sur la discipline. *Ibid.*

892. D'ANGLETERRE. *Mansi*, XVIII.

De REIMS, en faveur de Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Bègue, que l'on déclare roi de France. *Ibid.*

893. De ROME, sur les troubles de l'Eglise. *Ibid.*

894. De REIMS. *Gallia Christ.*, III, 14.

894. De CHALON-SUR-SAONE, où le moine Gerfroy se purge de l'accusation d'assassinat. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

894. De JONQUIÈRES, diocèse de Montpellier. *Hist. de Languedoc.*

894. De CONSTANTINOPLE. *Mansi*, XVIII.

895. De NANTES, sur la discipline ecclésiastique. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI.

895 ou 897. De TRIBUR, près de Mayence, sur la discipline. *Ibid.*

896. De NANTES. *Mansi*, XVIII.

897. Du PORT, près de Nîmes, au sujet de la paroisse de Saint-Jean. *Baluze in Conc. Gall. Narb. Hard.*, IV.

897. De ROME, pour Argrim, évêque de Langres. *Mansi*, XVIII.

897. * De ROME, où le pape Etienne condamne injustement la mémoire du pape Formose. *Reg.*, XXIV. *Lab.*, IV. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

898. De ROME, où l'on casse tout ce qui a été fait dans le Concile de l'année précédente. *Pagi, ad hunc ann.*

898. De RAVENNE, sur le même sujet. *Ibid.*

899. De CONSTANTINOPLE, contre les quatrièmes noces. *Lab.*, IX. *Mansi*, XVIII.

899. De SOISSONS. *Gallia Christ.*, VI, 531.

900. De REIMS, où l'on excommunie les assassins de l'archevêque Foulques. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi*, XVIII.

900. De COMPOSTELLE, en Espagne pour la dédicace de l'église de Saint-Jacques. *Ibid.*

900 ou environ. De NORMANDIE, dont le lieu et le temps sont incertains, mais que l'on croit du neuvième au dixième siècle, sur la discipline. *Bessin in Conc. Norman.*

900. * SYNODE NESTORIEN, peut-être tenu à Bagdad. *Mansi*, XVIII.

901. D'OVIEDO. Cette église faite métropole. *Pagi. ad hunc annum.* Douteux. *Mansi*, XVIII.

901. De CONSTANTINOPLE, au sujet des quatrièmes noces de Léon le Sage. *Ibid.*

902. De NARBONNE, sur l'église de Quarante. Martène *in Thesauro*, IV. *Ibid.*

902. D'ATTILLI. *Gallia Christ.*, VI, 192.

904. De ROME, pour Formose. *Regia*, XXIV. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

De RAVENNE, pour rétablir la mémoire de Formose. *Ibid.*

904. D'ANGLETERRE, pour de nouveaux évêchés. *Pagi, ad annum*, 894.

905. D'ANGLETERRE, pour le roi Edouard. *Anglic.*, I.

906. Jugement sur les chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, et les moines de Saint-Oyant. *Lab.*, IV. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi* XVIII.

906. De BARCELONE, sur la prétention de l'archevêque de Narbonne. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. Martène, *coll. nova*, VII. *Mansi*, XVIII.

906. De SCOAN, en Ecosse, sur la discipline. *Anglic.*, I.

906. De NARBONNE, contre l'archevêque Arnoul. *Lab.*, IX. *Mansi*, XVIII.

906. De ROME, où l'on rétablit l'évêque de Langres. *Ibid.*

906. De VIENNE, sur la discipline. Martène, *coll. nova*, VII.

907. De SAINT-TIBERY, contre l'archevêque de Narbonne. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

907. De VIENNE, sur les différends entre abbés. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

907. De CESSERON, diocèse d'Agde. *Gallia Christ.*, VI. 23.

909. De SOISSONS, sur la discipline. *Reg.*, XXIV. *Lab.*, IX. *Hard.* VI. *Mansi*, XVIII.

909. De MAGUELONNE, par Arnoul, archevêque de Narbonne. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

909. De TROSLEY, diocèse de Soissons.

909. De JONQUIÈRES. *Gallia Christ.*, VI, 531. *Mansi*, XVIII.

911. De NARBONNE, contre l'archevêque Arnoul. *Mariana. Lib.*, C., V.

911. De FONTCOUVERTE, diocèse de Narbonne. *Gallia Chrsit.*, VI, 23 et 531. *Mansi*. XVIII.

912. De TOURS, sur la fête de saint Martin. *Labbe*, IX. *Mansi*, XVIII.

916. De CHALON-SUR-SAONE, sur les différends de quelques curés. *Reg.*, XXIV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. et Martène *in Thesauro*, IV. *Mansi*, XVIII.

916. D'ALTHEIM, dans la Rhétie ou en Alsace. *Conc. germ.*, II. *Mansi*, XVIII.

916. D'ALTHEIM, autre Concile sur la discipline. *Mansi*, XVIII.

916. De CONSTANTINOPLE, contre le schisme. *Mansi*, XVIII.

922. De COBLENTZ, sur la discipline. *Ibid.*

923 ou 924. De REIMS, sur Charles-le-Simple et Robert. *Ibid.*, et *Gallia Christ.*, III, 15. *Mansi*, XVIII.

924. De TROSLEY, en faveur de l'évêque de Cambrai. *Ibid.*

925. De TOURS, sur les dîmes. Martène *in Thesauro*, IV, et *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

926. De CHARLIEU, pour les églises détruites, etc. *Reg.*, XXV. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.

926. De DUYSBURG, pour Bennon de Metz. *Ibid.*

927. De Trosly, contre la pluralité des femmes. *Ibid.*
928. De Grateley, en Angleterre, sur la discipline. *Ibid. Anglic.*, I.
931 ou 936. D'Altheim. *Pagi. Mabillon, annal.*, III, 827. *Mansi*, XVIII.
932. D'Erfurt, en Allemagne sur la discipline. *Mansi*, XVIII.
932. De Ratisbonne, sur la discipline. Martène *in nova Coll.*, VII. *Mansi*, XVIII.
935. De Château-Thierry, en Champagne. *Ibid.*
935. De Fismes, près Reims, contre les usurpations des biens, etc. *Ibid.*
937. De Poitiers. *Gallia Christ.*, II, 1212. *Mansi*, XVIII.
940. De Narbonne, pour les limites de quelques diocèses.
940. De Cambridge. *Ang.*, I.
941. De Soissons, sur les prétendants à l'église de Reims. *Mansi*, XVIII.
942. De Vienne, sur la discipline. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI; manque *in Regia*. *Mansi*, XVIII.
944. De Londres, sur la discipline. *Ibid. Anglic.*, I.
944. De Tournus (*Trenorchium*), en faveur de cette abbaye. *Mansi*, XVIII.
944. * De Constantinople contre Tryphon, véritable patriarche. *Ibid.*
944. D'Elne, sur les évêques de Gironne et d'Urgel. D'*Aguirre*, III.
946. De Mont-Trèves. *Mansi*, XVIII.
946. De Fontanes, diocèse d'Elne, sur la discipline. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Ibid.*
947. De Verdun, au sujet de l'église de Reims. *Ibid.*
947. De Narbonne, pour une élection. *Gall. Christ.*, VI, 303.
947. D'Astorga, en Espagne, dont les actes sont perdus.
948. De Mouson, sur la discipline. *Ibid.*
948. D'Ingelheim, pour Artaud, archevêque de Reims. *Ibid.*
948. Assemblée de Saint-Vincent-de-Laon, contre le comte Hugues. *Ibid.*
948. De Trèves, contre le comte Hugues qu'on excommunie. *Ibid. Mansi*, XVIII.
948. De Londres, sur la discipline. *Ibid.*, et *Anglicana*, I.
948 ou 949. De Tournus, *Gallia Christ.*, IV, 374.
949. De Rome, où l'on confirme les Conciles d'Ingelheim et de Trèves. *Mansi*, XVIII.
950. De Landaff, sur les biens de l'Eglise. *Ibid.*, et *Angl.*, I.
952. D'Augsbourg, sur la discipline. *Ibid.*
952. De Francfort, sur la discipline. *Ibid.*
953. De Reims, sur les biens de l'Eglise. *Ibid.*
954. De Ravenne, sur les biens de l'Eglise. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XVIII.
955. De Landaff, sur un homicide. *Ibid. Anglic.*, I.
955. De Bourges, sur les biens de l'Eglise. *Ibid. Mansi*, XVIII.
958. D'Ingelheim, pour l'arch. de Salzbourg. *Ibid.*
959. De Brandfort, en Angleterre, sur les biens de l'Eglise. *Anglicana*, I.
962. De Meaux, sur l'Eglise de Reims. *Ibid.*
962. De Rome, sur les privilèges du Siège Apostolique. *Ibid.*
963. * De Rome, pour l'anti-pape Léon. *Ibid.*
963. De Constantinople, sur le mariage de Nicéphore Phocas avec Théophane, veuve de Romain, empereur d'Orient. *Ibid.*
964. De Rome, contre l'anti-pape Léon. *Ibid.*
964. De Brandfort, en Angleterre, contre Eduin, frère d'Edgard. *Ibid.*
965. * De Rome, par l'anti-pape Léon, contre le pape Benoît V. *Ibid.*
965. De Cologne, en faveur du chapitre de Saint-Martin de Liége. Martène, *coll. nov.*, VII. *Ibid.*
967. De Ravenne, sur la discipline. *Ibid.*
967. De Vérone pour l'exécution des décrets du Concile de Ravenne. *Ibid.*
969. D'Angleterre, contre l'incontinence des prêtres. *Ibid. Anglic.*, *ibid.*
969. De Rome. L'évêché de Bénévent est érigé en archevêché. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI; manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.
971. De Londres, sur les privilèges de l'abbaye de Glastow. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Ang.*, I. *Mansi*, XIX.
971. De Rome, pour confirmer les privilèges de Glastow. *Ibid.*
971. De Compostelle, en Espagne. Voy. *Pagi ad ann.*; 900. *Mansi*, XIX.
971. De Tulle. *Ibid.*
972. Du Mont-Sainte-Marie, diocèse de Reims, sur la réformation de l'abbaye de Mouson. *Ibid.*
972. D'Ingelheim, dont on ne trouve pas les actes. *Ibid.*
973. De Marseille, sur les différends de plusieurs Evêques d'Italie. *Ibid.*
973. De Bath, en Angleterre; on y couronne Edgard. *Ibid.*
973. De Modène, sur quelques différends. *Ibid.*
973-979. De Rome; plusieurs Conciles. *Ibid.*
975. De Reims, contre l'usurpateur de l'Evêché d'Amiens. *Ibid.*
975. De Constantinople, contre le faux patriarche Basile. *Reg.*, XXV. *Labbe*, IX. *Ibid.*
975. De Winchester, en faveur des moines. *Ibid. Anglic.*, I. *Ibid.*
976. De Ravenne, sur la Simonie. *Mansi*, XIX.
977. De Kirtlington, pour les pèlerinages de dévotion. *Ibid. Anglic.*, I.
977. De Ripoll, en Catalogne. D'*Aguirre*, III.
978. De Caln, contre les moines, en faveur des prêtres séculiers. *Anglic.*, I.
978. D'Ambresbury, dans le diocèse de Winchester. *Ibid. Anglic.*, I. *Mansi*, XIX.
980. De Sens, sur les biens de Saint-Pierre-le-Vif. *Ibid.*
980. D'Ingelheim, en Allemagne. *Mabillon. Annal.*, VI, 632, et *Gall. Christ*, III, 944. *Mansi*, XIX.
982. De Landaff, sur les mœurs. *Anglic.*, selon *Labba*, est de 988, et selon *Mansi*, XIX.
983. De Rome, contre les Simoniaques. *Ibid.*
983. De Charroux, *Gall. Chr.*, II, 511. *Mansi*, XIX.
986. De Sens, sur la discipline. Voyez la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*.
989. De Rome, en faveur de saint Adalbert, évêque de Prague. *Ibid. Mansi*, XIX.
989. De Charroux, diocèse de Poitiers, en faveur de ce monastère. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Ibid.*
989. De Reims. On élit archevêque Arnoul, fils de Lothaire. *Ibid. Mansi*, XIX.
990. De Narbonne, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Ibid.*
990. De Senlis, pour Arnoul, archevêque de Reims. *Ibid.*
990. D'Anse, sur la Saône, entre Lyon et Mâcon; sur les biens de l'abbaye de Cluny. *Martène, in Thesauro*, IV.
991. D'Urgel, sur la discipline. *D'Aguirre*, III.
991. * Conciliabule de Reims. *Mansi*, XIX.
991. De Cantorbéry, sur la discipline. *Angl.*, I.
992. De Reims, dans l'abbaye de Saint-Basse; on dépose Arnoul et l'on élit Gilbert. *Ibid.*
993. De Rome. Canonisation de saint Ulrich d'Ausbourg. *Ibid. Mansi*, XIX.
994. De Narbonne, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. *Mansi*, XIX.
994. D'Anse, sur la discipline. Martène *in Thesauro*, IV.
994. Du Puy. *Gallia Christ.*, VI, 618.
995. De Vérone, sur le patriarche d'Aquilée. *Mansi*, XIX.
995. De Mouson, contre Gerbert, archevêque de Reims. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.
995. De Sens, en faveur des chanoines de Paris. *Mansi*, XIX.
996. De Rome, sur les affaires de l'Eglise: autre, douteux. *Ibid.*
997. De Ravenne, sur la discipline. *Ibid.*
997. De Pavie contre Crescentius, ennemi du Pape. *Ibid.*
997. De Saint-Denys, sur les dîmes.
997. De Saint-Paul-de-Cormery, sur la discipline. *Mab. Annal.*, IV, 108.
997. De Constantinople, sur les mariages. *Mansi*, XIX.
998. De Rome, sur Robert, roi de France. *Ibid.*

998. Autre de Rome, sur la discipline. *Baluze*, VII. *Miscellanea*.
999. De Gnesne; sept nouveaux évêchés. *Conc. Germ.*, II.
999. De Magdebourg. *Mansi*, XIX.
999. Poitiers, contre Gisser, évêque de Mersbourg. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI et *Ibid.*
1000. De Poitiers et Compiègne, sur la discipline *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. et *Ibid.*

ONZIÈME SIÈCLE

1001. De Rome, sur les plaintes de l'évêque d'Hildesheim. *Reg.*, XXV *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Conc. Germ.*, II, 975. *Mansi*. XIX.
1002. De Todi, sur le même sujet, dont on n'a ni actes ni canons *Hard.*, VI. et *Ibid.*
1002. De Rome, sur l'exemption de l'abbaye de Pérouse. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI et *Ibid.*
1002. De Bamberg. Différend entre des Evêques et des seigneurs. *Conc. Germ.*, II. et *Ibid.*
1002 Divers Conciles de France, sur les jeûnes de la Pentecôte, sur l'hymne *Te Deum* et autres matières ecclésiastiques *Ibid.*
1005. De Dortmond ou Trotmot, sur la discipline, mais sans aucun acte. *Hard.*, VI et *Ibid.*
1005. De Toulouse. *Gall. Christ.*, VI, 31. *Hist. de Lang.*
1006. De Paris, pour une donation.
1006. De Francfort pour ériger l'église de Bamberg en siège archiépiscopal. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX. — De Rome, même sujet.
1008. Du Palais de Chelles (*Kalense*), pour l'abbaye de Saint-Denis *Lab.*, IX *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.
1009. De Barcelone, sur les donations faites à cette Eglise. *Reg.*, XXV.
1009 D'Enham, en Angleterre, sur la discipline. *Ibid.* et *Angl.*, I.
1009. De Milan. Déposition de l'évêque d'Asti.
1010 ou 1011 De Poitiers. *Gall. Chr.*, II, 513.
1011. De Bamberg, sur les différends de quelques Evêques. *Ibid*
1011. De Léon en Espagne, sur la discipline. *Ibid.*
1012. De Pavie, sur la continence des clercs. *Ibid.*
1012. Abamense, en Angleterre, sur la discipline. *Lab.*, IX. *Mansi*, XIX.
1012. De Coblentz, au sujet de l'évêché de Metz. *Mab. An.*, IV, 230.
1014. De Ravenne, contre ce qui s'était passé sous l'archevêque Adelbert *Lab.*, IX, *Mansi*, XIX. — De Vérone, sur Grade. *Mansi*, XIX.
1015 De Rome, sur les immunités d'une abbaye. *Lab.*, IX. *Mansi*, XIX
1016. De Reims, sur les biens de l'Eglise, en faveur de l'abbaye de Mousson. *Martène in Thesauro*, IV
1015. D'Aquilée, sur une donation.
1018. De Nimègue. sur un mariage. *Ibid*
1020. D'Airy, diocèse d'Auxerre, en présence du roi Robert. On y apporte des reliques de Saints de divers endroits. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.
1020. De Pavie, sur la discipline. *Lab.*, IX *Mansi*, XIX
1020. De Dijon, de Beaune et de Lyon. Ces Conciles sont cités dans l'Histoire des Evêques d'Auxerre.
1020. Assemblée de Toulouse, contre quelques enchanteurs.
1021. D'Aix-la-Chapelle, sur le monastère de Borcet. *Gallia Christ.*, III, 656.
1021. De Winchester, pour confirmer l'exemption de l'abbaye de Saint-Edmond. *Regiu*, XXV. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Angl.*, I *Mansi*, XIX.
1022. De Seligenstad ou Mayence, sur la discipline. *Ibid*
1022. De Rodhèze, *Gallia Christ.*, VI, 672.
1022. D'Orléans, contre deux hérétiques.
1022. De Leyra en Navarre, sur les privilèges de l'abbaye de Saint-Sauveur. *Aguirre*, III,
1023. D'Aix-la-Chapelle, sur le différend de l'archevêque de Cologne et de l'évêché de Liège
1023. De Mayence, dans la cause du comte Hanistein *Ibid.*
1023. De Poitiers, au sujet de saint Martial. *Pagi ad hunc annum.*
1024. De Paris, sur le même sujet. *Ibid.*
1025. Du Puy. *Gall. Christ.*, VI, 618
1025. D'Anse, sur les moines de Cluny. *Ibid.*
1025. D'Arras, sur la discipline. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.
1026 De Rome, sur l'évêque de Naumbourg
1027. De Francfort, où l'on donne la tonsure cléricale à Godhard, frère de l'empereur Conrad *Ibid*
1027. D'Elne en Roussillon. sur la discipline. *Ibid.*
1027 Ausonense. *Aguirre*, III.
1028 De Mayence, sur l'assassinat du comte Sigefroy. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.
1028. De Carrofé, sur la foi catholique. *Ibid.*
1029. De Limoges, sur l'apostolat de saint Martial. *Ibid.*
1029. Assemblée d'Orléans, pour la dédicace de l'Eglise de Saint-Aignan. *Ibid*
1029. De Palith; réconciliation de l'archevêque de Mayence avec l'évêque d'Hildesheim. *Ibid.* Voyez ci-dessus à 1001.
1030. De Vienne en Dauphiné, pour une église. *Mansi*, XIX.
1030. De Poitiers, sur les biens ecclésiastiques. *Martène Thes.*, VI. *Mansi*, XIX.
1031. De Limoges, sur saint Martial et la discipline. *Ibid.*
1031. De Narbonne, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin du Mont-Canigou en Roussillon. *Martène Collectio* VII.
1031. De Bourges, sur l'apostolat de saint Martial et sur la discipline. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX. Manque *in Regia*.
1031. De Beaulieu, près Limoges, dont on n'a pas les actes. *Ibid*
1031. De Tribur, près Mayence, sur les jeûnes du Carême *Ibid.*
1031. De France. Il se tint divers Conciles sur divers sujets. *Ibid.*
1031. De Compostelle, sur la discipline. *Reg.*, XXV, *Lab.*, IX *Hard.*, VI *Mansi*, XIX.
1032. De Narbonne, *Gall. Chr.*, VI. 307.
1032. De Poitiers, sur la foi catholique et sur la conservation des biens ecclésiastiques. *Lab.*, IX. *Hard*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.
1032 De Pampelune, sur le rétablissement du siège de cette église. *Ibid.*
1032. Assemblée des Evêques à Ripoll en Catalogne, pour la dédicace de cette église. *Ibid.*
1034. De Saint-Jean de Pena en Espagne. *Mabillon*, *Annal, S. Bened.*, IV, 296. *ex Aiguirrio*.
1034. De Landaff, où l'on excommunie le roi Mouric. *Anglic.*, I.
1034. De Bourges, pour l'abbaye de Saint-Saturnin. *Mansi*, XIX.
1035. De Tribur, sur la discipline.
1035. De Tremaigues (*Inter-Ambas-Aquas*) en Roussillon, sur l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. *Mab. Ann.*, IV, 730 et 731.
1036. De Poitiers, sur la discipline. *Ibid.*
1037. De Rome, sur l'exemption d'une abbaye. *Ibid.*
1038. Assemblée des évêques de la Gaule Narbonnaise, pour la dédicace de l'église de Gironne *Ibid.*
1038 De Rome. Déposition d'Aribert, archevêque de Milan.
1040. De Venise, sur la discipline *Hard.*, VI *Mansi* XIX.
1040. Assemblée d'Evêques pour la dédicace de l'Eglise d'Urgel. *Ibid.*
1040. Assemblée des Evêques pour la dédicace de l'Eglise de la Trinité de Vendôme. *Ibid.*
1040. De Bourges, pour l'abbaye de Saint-Sulpice. *Gall. Chr.*, II, 41.
1040. De Venise, sur la discipline. *Ibid.*
1041. De Césène en Italie, pour l'établissement d'une communauté de Clercs. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Ughellus*. II *Mansi*, XIX.
1041. Divers Conciles des Gaules, sur la paix du royaume *Ibid.*
1041. De Tulugès en Roussillon, *Gallia Christ*, VI 34.
1041. De Saint-Gilles. *Ibid* *Mansi*, XIX.
1043. De Narbonne, sur les biens de l'abbaye de Saint Michel de Cuxa en Roussillon. *Lab.*, IX *Hard.*, VI et *Martène in Thes.*, VI. *Mansi*, XIX.

1043. Autre de Narbonne, de la même année, sur une donation faite à l'eglise de Carcassone. *Martène in Thes.*, VI. Voyez le P. Bourges, *Hist. de Carcassone*, 1741, page 525.

1044. De Constance, pour etablir la paix *Lab.*, IX *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.

1045. De Narbonne, sur les privileges de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1046. De Sutri, pres de Rome où Gregoire VI abdiqua le pontificat et Clément II fut elu *Reg.*, XXV., *Lab.*, IX. *Hard.*, VI *Mansi*, XIX.

1046 Assemblée d'évêques en l'abbaye d'Arles en Roussillon, pour la dedicace de son eglise. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1046. De Pavie, dont on n'a point les actes *Ibid.*

1046. De Rome, sur le rang des evêques de Ravenne, de Milan et d'Aquilee. *Ibid* — Autre pour une abbaye. *Mansi*, XIX.

1047. De Rome, contre la Simonie. etc *Ibid.*

1048 De Sens pour confirmer la fondation de l'abbaye de Provins. *Ibid*

1048. De Senlis en faveur de Saint-Médard de Soissons *Martene in Collect nova* VII. *Mansi*, XIX.

1049. De Rome, contre les Simoniaques. *Ibid.*

1049. De Reims, sur la discipline. *Ibid*

1049. De Mayence, contre la Simonie *Ibid.*

1049. De Pavie, sur la discipline. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1049. De Rouen, sur la discipline. *Bessin in Conc. Norman.*

1049. De Rome, mais l'année incertaine *Lab.*, IX. *Hard*, VI *Mansi*, XIX

1050. D'Avignon. *Gall. Chr.*, VI, 483.

1050 De Saint-Tibéri. *Ibid* VI, 35, et *Ed. Conc. Ven.* XI. *Mansi*, XIX.

1050. De Rome, pour la canonisation de saint Gérard de Toul. *Mab. Annal*, IV, 738 *Mansi*, XIX.

1050. De Narbonne, pour les biens de l'abbaye d'Arles en Roussillon. *Mansi*, XIX.

1050. De Rouen, sur la discipline. *Lab*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1050. De Rome, contre l'hérésie de Bérenger. *Ibid.*

1050. De Brionne en Normandie, contre Bérenger. *Lab.*, IX *Hard.*, VI. Manque *in Reg.* *Mansi*, XIX.

1050 De Verceil en Italie, contre Bérenger et Jean Erigène, dit Scot *Reg*, XXV. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1050 De Paris, contre Bérenger. *Lab*, IX *Hard.*, VI Manque *in Reg.* *Mansi*, XIX.

1050. De Coyace, dans le diocèse d'Oviedo en Espagne sur la discipline. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard*, VI. *Mansi*, XIX.

1050. De Siponto (*Sipontinum*), contre deux archevêques Simoniaques *Lab.*, IX. *Hard*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.

1051. De Rome, contre Grégoire, évêque de Verceil, adultère, et contre les Simoniaques. *Ibid.*

1051. De Mayence, contre le mariage des prêtres. D Bouquet, *Scrib. Franc.*, XI, *Mansi* XIX.

De Limoges, sur l'ordination d'un Evêque. *Lab.*, IX, *Mansi*, XIX.

1052. De Mentoue. interrompu par les Evêques réfractaires. *Lab*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.

1053. De Rome, contre Bérenger et pour la canonisation de saint Gerard, évêque de Toul. *Ibid.*

1053. Assemblée de Saint-Denis, pour reconnaître les reliques de ce Saint. *Lab.*, IV. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.

1054. De Narbonne, sur la discipline. *Ibid.*

1054. De Barcelone, pour les biens de cette église, *Ibid.*

1054. De Constantinople, contre l'Eglise Romaine. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX

1055. De Mayence, où l'on élit le pape Victor II. *Ibid*

1055. D'Autun, sur Robert duc de Bourgogne. *Mabillon. Annal.*, IV, 551, Selon *Mansi*, il est de 1063.

1055. De Narbonne. *Gall. Christ.*, VI. 35. *Mansi*. XIX.

1055. De Florence, contre Bérenger et contre les aliénations des biens de l'Eglise. *Ibid.*

1055. De Lyon, pour déposer plusieurs évêques. *Ibid.*

1055. De Tours, contre Bérenger. *Ibid.*

1055. De Cologne, au sujet du comte de Flandre. *Ibid.*

1055. D'Angers, contre Bérenger *Pagi ad hunc annum.*

1055. De Rouen, sur la discipline. *Bessin in Conc. Norm.*

1055. De Lizieux, contre Malgerius, archevêque de Rouen. *Ibid.*

1056. De Toulouse, contre la Simonie de l'archevêque de Narbonne. *Ibid Baluze, Conc. Gall Norb.*

1056. De Saint-Gilles, en Languedoc, sur la paix et la trève. *Labbe*, IX. *Hard*, VI; manque *in Regia*. *Mansi*. XIX.

1056. De Landaff, en Angleterre, où l'on excommunie la famille royale, pour avoir insulté un médecin, neveu de l'evêque de Landaff, *Ibid.*

1056. De Compostelle, en Espagne sur la discipline. *Ibid.*

1056. De Toulouse, en faveur de l'abbaye de Cluny. *Martène in Tesauro*, IV. *Mansi*, XIX.

1056. De Chalon-sur-Saone, pour les chanoines de Romans, *Ibid.*

1057. De Rome, sur l'évêché de Marsi, en Italie, évêché qui n'est plus. *Reg.*, XXV. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1058 Assemblée de la province de Narbonne, à Elne, en Roussillon pour la dédicace de son Eglise. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI *Mansi* XIX.

1058. Autre à Barcleonme, sur la discipline *Ibid.*

1059. De Sarragosse, sur une ligue contre les Maures. *D'Aguirre*, III. *Mansi*, XIX.

1058. De Grado, sur divers droits. *Mansi*, XIX.

1059. De Sutri, on dépose l'antipape Benoît. *Ibid.*

1059. De Rome, Bérenger y abjure son hérésie pour la troisième fois. et sur la discipline. *Ibid.* et *Martène. Collect.*, VII.

1059 De Melfi, dans la Pouille. L'évêque de Terni est déposé. *Ibid.*

1059. De Landaff, où l'on excommunie la famille royale *Anglic*, I. *Mansi*, XIX.

1059. De Reims, pour le couronnement de Philippe I, roi de France. *Ibid* Il est mal qualifié Concile de Paris, par Binius.

1059 D'Arles, *Gall.*, *Chr.*, VI, 32 et 36.

1059. De Bénévent, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent. *Lab.*, XI *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XIX.

1060. De Tours. sur la Discipline. *Ibid.*

1060. De Vienne en Dauphiné, contre les Simoniaques. *Ibid.* et *Martène in Thes.*, IV.

1060. De Jacca en Espagne, où l'on abroge le rite ecclésiastique des Goths, pour adopter celui de Rome et pour transférer le siège de Huesca à Jacca. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Reg.* *Mansi*, XIX.

1061. D'Avignon, sur l'Eglise de Sisteron. *Bouche, Hist. de Provence.*

1061. De Bénévent, pour les droits de quelques abbayes. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX.

1051. De Bale en Suisse, qui prétendait que le Pape devait être Lombard. *Ibid.*

1061. De Caen en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*

1061. De Rome et d'Autun. sur la discipline. *Pagi ad hunc an.*

1061. De Sleswic en Danemarck, pour des évêques. *Conc. Germ.*, III.

1062. D'Angers, contre Bérenger. *Bouq. Scr. Farnc.*, XI, 529.

1602. De Bénévent, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent. *Reg*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI *Mansi*, XIX.

1062. D'Osbori en Allemagne, sur la question de l'élection du Pape, si le consentement de l'empereur y était nécessaire. *Ibid*

1062. * De Saint-Jean-de-la-Rocca en Aragon, qui prétend que les évêques d'Aragon sont tirés de ce monastère. *Ibid.*

1062. De Pavie et de Florence, contre l'antipape Cadaloüs. *Nansi*, XIX.

1063. De Rome, contre Pierre, évêque de Florence. *Ibid*

1063. De Chalon-sur-Saone, en faveur de l'Abbaye de Cluny. *Lab.*, IX *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi* XIX.

1063. De Rouen, sur Bérenger et la discipline. *Hard.*, XI. *Bessin*. *Mansi*, XIX.

1063. Assemblée des évêques pour la consécration de

l'église de MOYSSAC, dans le Quercy. *Lab.* IX. *Hard.*, VI Manque *in Regia. Mansi.* XIX.

1063. De JACCA en Espagne, où l'on reconnaît le pape Alexandre II. *Mansi*, XIX.

1064. De BARI, sur ARLOUL, vicaire du pape Alexandre II. *Ibid.*

1064. De CHALON-SUR-SAONE. *Gallia Christ*, IV. 443.

1064. De CAMBRAI. *Ibid.* III, 92.

1064. De MANTOUE, contre l'antipape Cadaloüs. *Reg.*, XXV. *Lab.*, IX. *Hard*, VI. *Mansi*, XIX.

1064. De BARCELONE, où l'on quitte les rites et cérémonies des chrétiens Goths, pour prendre celles de Rome. *Ibid*, et *Pagi*.

1064. De BARI, sous l'archevêque André. *Anonym. barensis*

1065. De ROME I et II, contre les incestueux, c'est-à-dire contre les jurisconsultes, qui voulaient compter les degrés de consanguinité par le droit civil et non par le droit canonique. *Ibid.*

1065 D'AUTUN, pour la réconciliation de l'évêque de cette ville avec le duc de Bourgogne. *Lab*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Regia. Mansi.* XIX.

1065. D'ELNE en Roussillon, pour la confirmation de la paix. *Ibid.*

1066. De WESTMIESTER, près Londres, pour les privilèges de cette abbaye. *Regia*, XXV. *Labbe*, IX. *Hard.*, VI. *Anglic*, I. *Mansi*, XIX.

1066. De LILLEBONNE en Normandie, avant l'expédition de Guillaume-le-Bâtard en Angleterre. *Bessin in Conc. Norman.*

1067. De MELFI, contre les usurpateurs de Guillaume. *Mansi*, XIX.

1068. D'AUCH, pour les dîmes. *Labbe*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XIX

1068. D'AUCH, autre que le précédent. *Mab. An*, VI, 13 et 14

1068. De TOULOUSE, pour rétablir l'évêché de Lectoure. *Ibid.*

1068. Divers Conciles tenus en Espagne pour abroger la Liturgie Gothique. *Ibid.*

1068. De GIRONNE en Espagne, sur la discipline, *Hard.*, VI.

1068. De BORDEAUX, en faveur de l'Abbaye de la Trinité de Vendôme. *Martène in Thes.*, IV.

1069. De MAYENCE, sur la répudiation que l'empereur Henri IV voulait faire de Berthe. *Hard.*, IV.

1069. De ROUEN, pour l'election d'un archevêque de cette ville. *Bessin in Conc Norman.*

1070. De LEYRIA, en Espagne, sur les privilèges de cette abbaye, *Mabill. Anal.*, V, 31.

1070. De WINCHESTER contre Stigand, usurpateur du siège de Cantorbéry. *Reg.*, XXV. *Labbe*, IX, *Hard.*, IV. *Anglic* I. *Mansi*, XIX.

1070. De ROME sur l'abbaye de Vissegrad *Pagi*

1070. D'ANSE, sur une donation faite à l'abbaye de l'Ile-Barbe. *Lab*, IX. *Hard.*, VI ; manque *in Regia. Mansi*, XIX.

1070 De WINDSOR, en Angleterre, sur la dégradation de quelques prelats *Ibid. Mansi*, XX.

1070. De NORMANDIE, sur la conseration de Lanfranc, nommé archevêque de Cantorbery. *Bessin. in Conc. Norman.*

1070. De LONDRES, sous Lanfranc, pour rétablir les villes des sièges épiscopaux. *Labbe*, IX. *Hard*, VI ; manque *in Regia. Mansi*, XX.

1071. De PEDREDAN, en Angleterre, pour la nomination de quelques evêques. *Ibid.* et *Anglic*, I.

1071. D'AUTUN, *Gallia Chr.*, IV, 1062. — De SENS. *Mansi*, XX.

1071 De MAYENCE, contre Charles, évêque de Constance, accusé de simonie et de sacrilège *Ibid.*

1072. D'ANGLETERRE, où l'archevêque de Cantorbéry est déclaré primat de celui d'York. *Ibid.*

1072. De ROUEN, sur la discipline. *Ibid.* et *Bessin in Conc Norman.*

1072. De CHALON-SUR-SAONE, en faveur des chanoines de Romans. *Martène in Thes*, IV.

1072. De ROME, sur l'Eglise de Milan. *Pagi ad hunc annum.*

1073. De PRAGUE, contre l'archevêque. *Mansi*, XX.

1073. De la GASCOGNE, sur diverses plaintes portées vers le Pape. *Reg.*, XXV. *Lab*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1073. D'OLERA, dans le Bigorre, pour l'abbaye de Simorra. *Mabill. Annal.*, V, 71.

1073. De CHALON-SUR SAONE, pour un Evêque. *Hard.*, VI.

1074. De ROUEN, sur la discipline. *Bessin.*

1074. De ROME, pour la discipline, contre la simonie et l'incontinence des Clercs *Ibid.*

1074. * D'ANGLETERRE, où l'on dépose injustement saint Vulstan *Ibid.*

1074 ou 71. De SAINT-MAIXENT, où Bérenger se rétracte. *Ibid.* et *Gallia Christ.*, II, 801.

1074 ou 1073. De POITIERS, contre Bérenger. *Lab*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1075. De ROME, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*

1075. De MAYENCE, pour y publier le Concile de Rome de l'an 1074. *Ibid.* (En 1074. *Mabill. Annal.*, V, 72).

1075. De BÉNÉVENT, en faveur de l'abbaye de Sainte-Sophie *Ibid.*

1075. D'ANGLETERRE, sur les femmes et les vierges, à qui la crainte avait fait prendre le voile de la religion. *Ibid. Anglic.*, I.

1075. De LONDRES, sur les mœurs du Clergé. *Ibid. Anglic.*, I

1075. De TOULOUSE, contre les Evêques simoniaques. *Mansi*, XX.

1075. De WINCHESTER, contre l'incontinence des chanoines *Ibid. Anglic.*, I.

1075. De BURGOS. *Gallia Christ*, VI, 44.

1075. De COLOGNE *Ibid.*, III, 669.

1076. De WINCHESTER. *Anglic Collect.*, I.

1076. De SALONE, sur la discipline, etc. *Mansi* XX.

1076. * De WORMS, de MAYENCE et de MALSTRICH, contre le pape saint Grégoire VII. *Ibid.*

1076. De TRIBUR (*Oppenhiem*), où l'on prétend qu'il fut question de la déposition de l'empereur Henri IV. *Ibid.*

1076. De ROME, où saint Grégoire VII excommunie Henri IV *Ibid.*

1076 * De PAVIE, où l'on excommunie saint Grégoire VII *Ibid.*

1077. D'ANSE, près Lyon, sur la discipline *Lab.*, X. *Hard.*, VI. seuls. *Baluze*, VI. *Miscellaneorum*, — De DIJON. *Lab.*, X. *Hard*, VI. *Mansi*, XX.

1077. D'AUTUN, sur la discipline. *Hard*, VI, et *Pagi*.

1077. De CLERMONT, sur la discipline. *Baluze. Lab*, X *Hard.*, VII. *Mansi*, XX

1077. De WESTMINSTER, sur cette abbaye. *Anglic.*, I.

1078. De POITIERS, sur la discipline. *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia. Mansi.* XX.

1078. De ROME *Reg.*, XXVI *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1078. Autre de ROME, contre les Simoniaques. *Ibid.*

1078. De ROME, où Berenger abjure. *Mabill. in Analectis.*

1078. De BORDEAUX, sur la discipline. *Hard.*, VI

1078. De LONDRES, où l'on établit des Evêques en plusieurs villes. *Lab*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia. Mansi*, XX.

1078. De GIRONDE, contre la simonie. *Hard.*, VI.

1079. De ROME, où Bérenger abjure son hérésie pour la quatrième fois. *Ibid.* et *Martène in Thes.*, IV.

1079. De la BRETAGNE ARMORIQUE, en France, contre la fausse pénitence *Ibid.* — De TOULOUSE, contre la simonie. *Mansi*, XX.

1079. De BORDEAUX, où Berenger s'explique sur sa créance *Ibid*

1079. De SAINT-GENIS, près Lucques, contre les chanoines de Lucques *Reg.*, XXVI. *Lab*, X *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1080. De ROME, où l'on excommunie les partisans de Henri IV. *Reg*, XXVI. *Labbe*, X *Hard*, IV. *Mansi*, XX

1080. De WURTZBOURG, où l'empereur Henri IV est reçu à la communion de l'Eglise *Ibid*

1080. * De MAYENCE en faveur de l'Empereur. *Ibid*

1080. * De BRESSANON ou BRIXEN ; on élit l'antipape Guibert. *Ibid* et *Pagi*.

1080. De LYON, contre Manassès, intrus dans l'Eglise de Reims. *Ibid.*

1080. De SENS, dont on n'a plus les actes *Ibid*

1080. De MEAUX, où Arnoul est fait évêque de Soissons. *Ibid.*

1080. D'Avignon, où Hugues est fait évêque de Grenoble. *Labbe*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. (En 1079. *Mabil. Ann.*, V, 189. *Mansi*, XX.

1080. De Lisieux, contre les investitures des laïes. *Ibid.*

1080. De Burgos, où l'on abroge les cérémonies Gothiques. *Ibid.*

1080. De Saintes, en faveur de l'abbaye de Fleury. *Ibid.* et *Martène in Thes.*, IV.

1080. De Lillebonne, sur la discipline et la politique. *Ibid.* et *Martène Thes.*, IV, et *Bessin in Conc. Norm.*

1080. De Bordeaux. *Gallia Christ.*, II, 805.

1081. De Rome, contre l'empereur Henri. *Reg.*, XXVI. *Labbe*, X. *Hard.*, VI. et *Martène in Collect.* VII. *Mansi*, XX.

1081. D'Issoudun (*Exoldunense*), près Bourges. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1082. De Charroux ou Charroux, au diocèse de Poitiers, contre Boson, évêque de Saintes, que l'on dépose. *Ibid.*

1082. De Meaux, pour l'ordination de l'évêque Robert. *Ibid.*

1082. D'Oissel (*Oxella*), près de Rouen, sur le différend de l'archevêque de Rouen et de l'abbé de Fontenelles. *Bessin*.

1083. De Rome, contre l'empereur Henri et l'antipape Guibert. *Ibid.*

1083. Autre de Rome, sur la discipline. *Ibid.*

1083. De Saintes, pour ordonner un Evêque de cette ville, en la place de Boson. *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1084. De Rome, contre l'antipape Guibert et Henri IV. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1085. De Quedlimbourg, contre Henri et ses partisans. *Ibid.*

1085. * De Mayence et Rome, pour Guibert. *Ibid.*

1085. De Compiègne, en faveur des abbayes de Saint-Corneille de cette ville, et de Saint-Acheul d'Amiens. *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1085. De Glocester, en Angleterre, pour l'élection d'un évêque. *Anglic.*, I.

1085. Divers Conciles tenus en Angleterre par Lanfranc. *Anglic.*, I.

1086. * De Ravenne, pour cette église. *Ibid.*

1086. De Tolède, pour l'élection d'un archevêque. *D'Aguirre*, III.

1087. De Capoue, pour rétablir Victor III, pape. *Ibid.*

1087. De Bénévent, où l'on excommunie l'antipape Guibert. *Ibid.*

1088. De Bordeaux à Saintes, en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent. *Gallia Christ.*, II, 806.

1089. De Rome, où l'on confirme ce qui avait été fait contre l'antipape Guibert et l'empereur Henri. *Ibid.*

1089. De Troïa, dans la Pouille, sur les degrés de parenté. *Ibid.*

1089. De Melfi, dans la Pouille, sur la discipline. *Ibid.*

1089. De Saintes, pour donner un archevêque à Bordeaux. *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1090. De Narbonne, en faveur de l'abbaye de Grasse, et contre la simonie. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Baluze in Concil. Gall. Narbon.* Le *Gallia Christ.* le marque en 1091, VI, 41. *Mansi*, XX.

1090. De Toulouse. *Gallia Christ.*, VI, 41.

1090. De Toulouse, mal qualifié Toulouse en quelques collections, sur la discipline. *Ibid.*

1090. De Béziers, sur les biens de l'Eglise. *Martene Thès.*, IV.

1091. De Léon, en Espagne, pour maintenir dans les cérémonies le Rite de saint Isidore de Séville, *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1091. De Rouen, pour l'élection d'un évêque de Séez. *Bessin*.

1091. De Bénévent, sur la discipline et contre l'antipape Guibert. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI, *Mansi*, XX.

1091. De Soissons, contre le trithéisme de Roscelin de Compiègne. *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Reg.*, *Mansi*, XX.

1092. De Reims contre Robert, comte de Flandre, qui s'emparait du bien de tous les ecclésiastiques qui décédaient. *Ibid.*

1092. D'Etampes, contre l'ordination d'Ives de Chartres. *Ibid.*

1092. De Paris, sur l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. *Ibid.*

1092. De Worchester, sur le privilège de l'Eglise de Sainte-Hélène., *Anglic.*, I.

1093. De Reims, *Gallia Christ.*, III, 168, *in Instrumentis*.

1093. De Bordeaux. *Ibid.*, II, 807, et *Mansi*, XX.

1093. Assemblée des évêques d'Angleterre, pour ordonner saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. *Anglic.*, I. *Mansi*, XX.

1094. De Reims, sur la discipline. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1094. De Brives, sur l'abbaye de Marmoutiers, près Tours. *Ibid.*

1094. De Dol, sur le même sujet. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1094. De Poitiers. *Gallia Christ.*, II, 1064. *Mansi*, XX.

1094. D'Autun, sur la discipline. *Baluze*, VI *Miscel.*, et *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Mansi*, XX.

1094. De Rockingham, en Angleterre, où l'on décide qu'Anselme, archevêque de Cantorbéry, ne saurait, sans le consentement du Roi, demander le pallium au pape Urbain II, que le Roi n'avait pas encore reconnu. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Anglic.*, I. *Mansi*, XX.

1094. De Constance, sur la discipline. *Ibid.*

1095. De Plaisance, en Italie, contre Henri IV, et pour donner du secours à l'empereur d'Orient, etc. *Ibid.*

1095. De Clermont, en Auvergne, sur la discipline, contre le roi Philippe ; la croisade y est résolue. *Ibid.* (En 1094. *Gall. Christ.*, II, 354.)

1095. De Glocester, sur les libertés ecclésiastiques. *Mansi*, XX.

1095. De Compiègne. Hugues excommunié. *Mansi*, XX.

1095. De Limoges, pour la croisade. *Lab.*, X. *Hard.*, manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1095. D'Auvergne, pour établir une trêve dans le royaume. *Martène Thesaurus*, VI. (En 1097. *Gall. Chr.*, III, 695.)

1096. De Tours. Le roi Philippe y est absous, et la croisade résolue. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1096. De Rouen, sur la discipline. *Lab.*, X. *Hard.*, VI, et *Bessin in Conc. Norm.* manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1096. De Saintes, sur les jeûnes de la veille des fêtes des apôtres, etc. *Ibid.* (En 1097. *Gall. Chr.*, II, 807.)

1096. De Nimes, sur une donation faite à l'abbaye de Cluny, et sur la discipline. *Ibid.* et *Baluze*, VII *Miscellaneorum*.

1096. De Clermont, sur la discipl. monastique. *Baluze*, VII.

1097. D'Irlande. On demande que saint Anselme de Cantorbéry ordonne l'évêque de Waterford. *Lab.*, X. *Hard.*, VI ; manque *in Regia*. *Anglic.*, I. *Mansi*, XX.

1097. De Gironne, pour la liberté ecclésiastique. *Ibid.*

1098. De Rome, sur une trêve dans la cause de saint Anselme. *Ibid.* — De Milan, évêque intrus. *Mansi*, XX.

1098. Autre de Rome, contre l'antipape Guibert. *Ibid.* *Pagi* prétend qu'il n'y eut qu'un Concile à Rome cette année.

1098. De Bari, sur la réunion des Grecs. *Ibid.*

1098. De Bordeaux, dont on n'a point d'actes. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1099. De Lyon à Pierre-Encise. *Gallia Christ.*, VI, 107 et 888.

1099. De Rome, contre les simoniaques et contre l'antipape Guibert. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1099. De Jérusalem, où l'on établit patriarche de cette ville Théodebert, en la place d'Arnoul, usurpateur. *Ibid.*

1099. De Sanit-Omer, pour la conservation de la paix. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1099. D'Etampes, sur la discipline. *Hard.*, VI. *ex Ivone Carnot.*

1100. De Valence. Contre les simoniaques. *Ibid.*

1100. De Soissons, sur la discipline. *Mansi*, XX.

1100. De Poitiers, sur la discipline et contre Philippe, roi de France, qui avait pris Bertrade. *Ibid.*

1100. D'Anse. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

DOUZIÈME SIÈCLE.

1101. De MILAN, contre l'archevêque de Milan, simoniaque. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi.*, XX.

1101. De GIRONNE, pour saint Victor de Marseille. *Mansi*, XX.

1101. De WINDSOR, sur l'Eglise de Norwick. *Ang.*, I.

1102. De LATRAN ou de ROME, contre l'empereur Henri IV. *Ibid.*

1102. De LONDRES I, sur la discipline. On y dépose plusieurs ecclésiastiques vicieux. *Ibid* et *Anglic*, I.

1102. De LONDRES II, pour réformer la discipline. *Ibid.*

1103. De ROME, où l'on maintient l'archevêque dans son siège quoique réputé simoniaque. *Ibid.*

1103. De MARSEILLE, sur les privilèges de l'abbaye de Cluny. *Martène Thesaurus*, IV.

1103. De LONDRES, sur les investitures. *Angl*, I.

1104. De TROYES. L'évêque de Senlis s'y justifie du crime de simonie. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XX.

1104. De LATRAN ou de ROME, dans lequel on excommunie ceux qui favorisent les investitures laïques. *Lab.*, X *Hard.*, VI. Manque *in Reg. Mansi*, XX

1104. De RATISBONNE, pour la défense du clergé. *Mansi*, XX.

1104. De BEAUGENCY-SUR-LOIRE, dans la cause de Philippe, roi de France, et de Bertrade. *Reg.* XXVI. *Lab.*, X. Manque *in Hard.*, *Mansi*, XX.

1104. De HUSSEL en Espagne, sur les limites des diocèses de Burgos et d'Osma. *Hard.*, VI. *Mansi.* XX.

1105. De ROME, contre les investitures. *Eadmer, lib.* IV *Hist.*

1105. De FLORENCE, contre l'évêque de cette ville qui prétendait que l'Antéchrist était déjà né. *Ibid.*

1105. De QUEDLINBOURG, pour la réformation des mœurs. *Ibid.*

1105. Assemblée de MAYENCE, où Henri IV se démet de l'empire qu'il remet à son fils Henri V. *Ibid.*

1105. De PARIS, où l'on absout Philippe roi de France, et Bertrade. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1105. De REIMS, pour donner un évêque à Cambrai. *Gall. Christ*, III.

1105. De NORTHUSE, pour la réformation des mœurs. *Mansi*, XX.

1106. de SENS, contre l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif. *Ibid.*

1106. De POITIERS, pour envoyer du secours en Palestine. *Ibid.*

1106. De GUASTALLA, contre les investitures *Ibid.* *Martène Th.*, IV.

110 . De LISIEUX pour la paix de Normandie. *Ibid.* et *Bessin.*

1107. De JÉRUSALEM, pour le patriarche Daibert. *Ibid.*

1107. De LONDRES, contre les investitures des laïques. *Ibid. Angl.*, I.

1107. De TROYES, sur la discipline et contre les Simoniaques *Ibid.* et *Martène Collect. Nova*, VII. *Pagi ad hunc an.*

1107. De LEPTINES et du PONT-DE-SORGES, sur la discipline. *Mansi*, XX.

1107. Assemblée des évêques dans l'abbaye de FLURY-SUR-LOIRE, pour y recevoir le corps de saint Benoît, apporté du Mont-Cassin. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XX.

1108. De LONDRES, contre l'incontinence des clercs. *Ibid. Anglic.*, I.

1108. De ROUEN, sur les nécessités de l'Eglise. *Hard.*, VI.

1108. De BÉNÉVENT, contre les investitures des laïques. *Regia*, XXVI. *Labbe*, X *Hard.*, V. *Mansi*, XX

1109. De LONDRES, dans la cause de l'archevêque d'York. *Ibid Angl.*, I.

1109. De REIMS, dans la cause de saint Godefroi, évêque d'Amiens. *Ibid*

1109. De LOUDUN, pour l'Eglise de Tournus *Ibid.*

1109. De POITIERS. Robert d'Arbrissel soumet à l'évêque de Poitiers les monastères de son nouvel ordre. *Jean de la Mainferme. Clypeus Fontebrald*, I, 128-129.

1110. De ROME ou de LATRAN, en faveur de l'autorité épiscopale *Ibid. Mansi*, XXI.

1110. De CLERMONT, pour l'Eglise de Mauriac. *Ibid.*

1110. De FLEURY, sur le même sujet. *Ibid.*

1110. De TOULOUSE, dont les actes sont perdus. *Ibid.*

1111. De JÉRUSALEM contre les investitures et l'empereur Henri. *Regia*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.

1111. De LATRAN ou de ROME, sur le même sujet. *Ibid.*

1112. De VIENNE en Autriche, sur le même sujet. *Ibid.* et *Martène in Collectione*, IV.

1112. De REIMS et de JÉRUSALEM, sur les différends. *Mansi*, XXI.

1112. D'ANSE, contre les investitures. *Lab.*, X *Hard.*, V. *Mansi*, XXI.

1112. D'AIX en Provence, sur la discipline. *Martène in Thes.*, IV.

1112. D'USNACH en Irlande, sur les mœurs. *Ang.* I.

1113. De BÉNÉVENT, en faveur de l'abbaye du Mont-Cassin. *Regia*, XXVI *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.

1113. De BEAUVAIS, contre l'empereur Henri V *Ibid.*

1114. De CEPRANO, dans la campagne de Rome (*Ciporanum*), pour casser les vœux monastiques faits par violence. *Ibid*

1114. De WINDSOR en Angleterre pour l'élection de Raoul, archevêque de Cantorbéry. *Labbe*, X. *Hard.*, VI. Manque *in Regia*. *Mansi*, XXI.

1114. De PALENTIA en Espagne, où l'on choisit un évêque pour le siège de Lugo. *Hard. Mansi*, XXI.

1114. De COMPOSTELLE, sur la juridiction *Hard.*, VI.

1114. D'ELNE en Roussillon, sur les différends qui étaient entre les abbayes de Saint-Michel-de-Cuxa et d'Arles. *Marthène Thes.*, IV.

1115. De STRIGONIE, sur la discipline *Peterfy Conc. Hung.*

1115. De SYRIE en Palestine, pour la déposition d'Arnoul, patriarche de Jérusalem. *Ibid*

1115. De TROYES, dans la Pouille, pour la paix et la trêve. *Ibid*

1115. De REIMS, contre Henri V, empereur, et pour obliger saint Godefroi évêque d'Amiens, à rentrer dans son diocèse. *Ibid*

1115. De SOISSONS, sur le même sujet. *Labbe*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.

1115. De COLOGNE, contre Henri V. *Ibid.*

1115. De CHALONS-SUR-MARNE, contre Henri V *Ibid.*

1115. De TOURNUS (*Trenorciense*), sur les différends des églises de Saint-Jean et de Saint-Etienne de Besançon. *Ibid.*

1115. De DIJON, sur le même sujet. *Pagi ad hunc an.*

1115. D'OVIEDO en Espagne, sur la discipline. *Hard.*, VI.

1115. De CHATEAUROUX, sur la discipline. *Ed Venet.*

1116. De COLOGNE. Henri V est excommunié : *Ibid.*

1116. De COLOGNE, sur l'archevêque de Mayence. *Usperg. in Chronic.*

1116. De LATRAN, où l'on confirme celui de l'an 1111. *Ibid.*

1116. De ROME, qui permet à l'abbé du Mont-Cassin de se nommer l'Abbé des Abbés. *Ibid.*

1116. De SALISRURY, où Guillaume et Henri son fils se font mutuellement serment *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.

1116. De LANGRES, sur diverses matières ecclésiastiques *Ibid.*

1117. De TOURNUS en faveur de Saint-Etienne de Dijon. *Ibid.*

1117. De MILAN. *Pagi ad hunc an.*

1117. De BÉNÉVENT, contre l'antipape Bourdin. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.

1118. De CAPOUE, contre l'empereur Henri V et l'antipape Bourdin. *Ibid*

1118. De COLOGNE, contre Henri V. *Ibid.*

1118. De FRITZLAR, contre Henri V. *Ibid.*

1118. De ROUEN, pour la discipline. *Lab.*, X. *Hard.*, VI *Bessin*, *Mansi*, XXI.

1118. TOULOUSE, pour une croisade en Espagne, contre les Sarrasins et contre Pierre de Bruys. *Ibid.*

1119. D'ANGOULÊME, pour la confirmation de quelques Evêques. *Ibid.*

1119. De VIENNE, dont il ne reste pas d'actes. *Ibid.*
1119. De TOULOUSE. Pierre de Bruys, livré au bras séculier, est brûlé. On y traite de la discipline. *Ibid.* Mais les Canons manquent *in Regia*.
1119. De REIMS, contre les investitures, la simonie et l'empereur Henri V. *Ibid.* Manque *in Regia*.
1119. De ROME. *Ibid.*
1119. De ROUEN, contre l'incontinence des prêtres. *Ibid.*
1119. De BÉNÉVENT, contre les voleurs. *Ibid.*
1119. De BEAUVAIS, sur la discipline. *Ibid.*
1120. De NAPLOUSE en Samarie, sur la discipline. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1120. De SOISSONS, contre Abailard. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1120. De NANTES sur l'abbaye de Marmoutiers. *Mabillon, Ann.*, VI, 52.
1121. De QUEDLINBOURG, sur l'état de l'empire et les investitures. *Ibid.*
1122. De WORMS, sur les investitures. *Ibid.*
1122. De ROME, sur le Mont-Cassin.
1123. De LATRAN, neuvième Concile général, présidé par Calixte II. Il y eut plus de trois cents Evêques et plus de six cents Abbés. On n'y traita que de la discipline ecclésiastique. L'accord entre le Pape et l'empereur Henri V sur les investitures y fut publié et confirmé. *Ibid.* et *Hart. Coll.*, VII.
1123. De GLOCESTER, pour faire un archevêque de Cantorbéry. *Angl.*, I.
1123. De ROME. Le Pape et l'empereur se réconcilient.
1123. De BOURGES. Siméon et Dulnem de Gest. *Angl.*, I.
1124. De TOULOUSE, sur les sacrements. *Hard.*, l'indique, IX. *Mansi*, XXI.
1124. Divers Conciles de CHARTRES, CLERMONT, BEAUVAIS. *Ibid.*
1125. De VIENNE en Dauphiné, en faveur de l'Eglise de Romans. *Martène in Thes.*, IV.
1126. De LONDRES ou WESTMINSTER, sur la réformation des mœurs. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Angl.*, I. *Mansi*, XXI.
1126. De ROCHEBOROUGH en Ecosse, pour la paix de l'Eglise. *Angl.*, I.
1127. De NANTES, sur la discipline. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1127. De LONDRES, sur les mœurs. *Reg.*, XXVI. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1127. D'ORLÉANS, sur la discipline. *Pagi ad hunc ann.*
1127. De NANTES, sur le mariage entre parents.
1128. De TROYES. On donne l'habit blanc aux Templiers. *Ibid.*
1128. De RAVENNE. Archevêques de Venise et d'Aquilée déposés. *Ibid.*
1128. De ROUEN, sur la discipline. *Bessin in Conc. Norm.*
1128. De DOL en Bretagne. *Baluze*, I. *Miscellan.*
1129. De PARIS, sur le prieuré d'Argenteuil. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1129. D'ORLÉANS. On en ignore le sujet. *Ibid.*
1129. De TOULOUSE, contre les hérétiques. *Ibid.*
1159. De LONDRES, contre l'incontinence des clercs. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1129. De PLACENTIA. Mérida donnée à l'église de Compostelle.
1129. De CHALONS, contre Henri, évêque de Verdun. *Pagi ad hunc an.*
1130. De WURTZBOURG, contre l'antipape Anaclet. *Ibid.*
1130. De CLERMONT, sur la discipline et contre l'antipape Anaclet. *Baluze*, VII. *Miscel.*
1130. Du PUY et d'ETAMPES, contre Anaclet. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1131. De REIMS, contre Anaclet. *Ibid.* Mais manquent *in Regia* les Canons sur la discipline.
1131. De LIÈGE, en faveur d'Otton, évêque d'Halberstadt et contre l'antipape Anaclet. *Ibid.*
1131. De MAYENCE, contre l'évêque de Strasbourg, Brunon. *Ibid.*
1132. De CRESSI, près Narbonne. *Lab.*, IX, *app.*
1132. De PLACENTIA, contre Anaclet. *Ibid.*
1132. De REIMS, en faveur de l'abbaye de Marmoutiers. *Martène Thes.*, IV.
1132. De THIONVILLE, en faveur du chapitre de Saint-Dié en Lorraine. *Ibid.*
1132. De LONDRES, pour la paix de l'Eglise. *Anglic.*, I. *Mansi*, XXI.
1133. De JOUARRE, dans le diocèse de Meaux, sur les immunités de l'Eglise. *Ibid.*
1134. De NORTHAMPTON en Angleterre, pour la consécration des évêques et la bénédiction des abbés. *Ibid.*
1134. De PISE, contre Anaclet. *Ibid.*
1134. De NARBONNE, sur les malheurs du diocèse d'Elne en Roussillon, exposé aux courses des Sarrasins. *Ibid.* Manque *in Regia*.
1134. De MONTPELLIER, sur l'abbaye de Saint-Tibéri. *Gall. Christ.*, VI, 49.
1134. De ROME ou de LATRAN. *Gall. Christ.*, I, 986.
1136. D'ANTIOCHE, où l'on dépose le patriarche intrus de cette ville, nommé Rodulphe. *Ibid.*
1136. De JÉRUSALEM, sur les articles contestés entre les catholiques et les arméniens. *Ibid.*
1136. De BURGOS en Espagne. *Hard.*, VI.
1136. De WESTMINSTER, pour élire un évêque de Londres. *Anglic.*, I.
1137. D'HERFORD, en Angleterre. *Anglic.*, I.
De VALLADOLID, en Espagne. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1137. De BORDEAUX, sur la discipline. *Martène in Col.*, VII.
1138. De LONDRES, sur la dicipline. *Ibid.* Les Canons manquent *in Regia*. *Anglic.*, I.
1138. De WESTMISTER, sur la discipline. *Anglic.*, I.
1138. De NORTHAMPTON, sur la discipline. *Ibid.* Mais d'autres le rapportent à l'an 1133. *Anglic.*, I.
1138. De KARLI, en Ecosse, *Ibid.*, I.
1138. Autre de WESTMISTER, sur la canonisation de saint Edouard. *Anglic.*, I.
1139. De LATRAN, X[e] Concile général, de mille évêques, présidé par Innocent II, contre l'antipape Anaclet, les Manichéens, et Arnauld de Brescia. On y publia Trente Canons de discipline. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Martène Thes.*, IV. *Mansi*, XXI.
1139. De WINCHESTER, pour l'immunité des Eglises. *Ibid.*; manque dans *Martène*.
1139. D'UZÈS. *Gall. Chr.*, VI, 440.
1140. De SENS, contre Abailard. *Ibid.*
1140. De NARBONNE, pour les captifs. *Gall. Chr.*, VI 316.
1140. De CONSTANTINOPLE, contre quelques hérétiques. *Allatius de consentione Eccles. Græc. et Lat.* Lib. II, cap. 11.
1140. De VEROLI, campagne de Rome, sur l'obéissance ecclésiastique. *Hard.*, VI. *Mabillon in Diario. Ital.*, I. *Mansi*, XXI.
1141. De LONDRES. *Anglic.*, I.
1141. De VIENNE, élection de l'évêque de Valence. *Mansi*, XXI.
1141. De WINCHESTER, pour la liberté du roi Etienne. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1142. De WESTMINSTER, sur les plaintes du roi Henri. *Anglic.*, I.
1142. D'ANTIOCHE, contre le patriarche Radulphe. *Ibid.*
1142. De LAGNI, sur les différends de l'évêque d'Arras et l'abbaye de Marchienne. *Ibid.*; manque *in Regia*.
1142. De WESTMISTER, où le roi Etienne se plaint des vexations de son peuple. *Ibid.*
1143. De JÉRUSALEM, contre les Arméniens. *Hard.* seul VI.
1143. De CONSTANTINOPLE, où l'on dépose deux évêques ordonnés contre le Canon et contre les Bogomiles. *Ibid.*
1143. De LONDRES. *Ibid.* *Anglic.*, I.
1143. De WINCHESTER, sur l'église de Cantorbéry. *Ibid.*; manque *in Regia*.
1144. De ROME, Dol soumis à Tours. *Mansi*, XXI.
1145. Assemblée de BOURGES, où l'on indique le Concile de Vezelay. *Ibid.*
1146. De VEZELAY, en Bourgogne, pour la croisade contre les Turcs. *Ibid.*
1146. Assemblée en BAVIÈRE, pour le même sujet.
1146. De LAON, pour le même sujet.
1146. De CHARTRES. *Ibid.*
1146. De TARRAGONE, dont nous n'avons pas les actes. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1147. De SALTZBOURG et RATISBONNE, sur la discipline. *Mansi*, XXI.
1147. De REIMS, sur Gilbert de la Porée. *Gallia Christ.*, II, 1464.

1147. D'Etampes, sur la croisade. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1147. De Paris, contre Gilbert de la Porée. *Ibid*
1147. De Constantinople, contre les Bogomiles. *Hard.*, VI.
1148. De Reims, contre Gilbert de la Porée et sur la discipline. *Ibid.*, et *Martène* IV.
1148. De Trèves, où le Pape permet à sainte Hildegarde d'écrire ses révélations *Reg*, XXVII. *Lab*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1148. De Lincogring, en Suède, pour l'établissement de l'evêché de Sunden en archevêché. *Ibid.*; manque *in Regia*.
1149. De Bordeaux *Gallia Christ.*, II, 911
1149. D'Herford, sur la discipline. *Mabil. Ann.* VI, 466.
1151. De Beaugency, où l'on casse le mariage de Louis le Jeune, roi de France, et d'Eléonore. *Ibid.*
1151. De Londres, sur la discipline. *Baluze.* VII. *Miscel. Lab*, X *Hard*, VI; manque *in Regia. Anglic.*, I. *Mansi*, XXI.
1151. D'Hibernie, où l'on établit quatre métropolitains pour l'Irlande. *Lab.*, X. *Hard.*, VI; manque *in Regia. Anglic*, I. *Mansi*, XXI.
1152. De Trèves, en faveur du chapitre de Remiremont en Lorraine. *Martène in Collect.*, VII.
1152. De Milfort en Irlande. *Pagi ad hunc an.*
1153. De Macon, *Gall. Chr.*, IV, 894
1154. De Londres, où l'on confirme diverses lois tant ecclésiastiques que politiques. *Ibid.*
1154. De Soissons, sur la paix de l'Etat. *Ibid.*
1154. De Constantinople, contre quelques prêtres qui étaient dans l'erreur. *Hard.*, VI.
1155. De Valladolid, provincial *Pagi ad hunc an.*
1157. De Northampton. *Anglic*, I.
1157. De Chester, sur l'exemption de quelques abbayes. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Regia. Anglic*, I. *Mansi*, XXI.
1157. De Reims, sur la discipline. *Mart. in Collect.*, VII.
1158. De Waterford en Irlande, sur l'arrivée des Anglais dans cette île. *Lab.*, IX. *Hard.*, VI. Manque *in Regia. Anglic.*, I. *Mansi*, XXI.
1158. De Roscoman en Irlande, sur la discipline. *Ibid.*
1158. De Reims, sur les différends de l'évêque de Laon avec l'abbé. *Ibid.*
1160. * De Pavie, sur l'antipape Victor. *Ibid.*
1160. De Nazareth en Palestine, où les Orientaux reconnaissent la primatie du Pape *Lab.*, X. *Hard.*, XI. *Mansi*, XXI.
1161. * De Lodi en Italie, pour l'antipape Victor. *Ibid.* Manque *in Regia*.
1161. D'Oxford, contre les erreurs des Vaudois introduites en Angleterre. *Lab.*, X. *Hard.*, VI.
1161 De Toulouse, pour le pape Alexandre III *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi* XXI. *Gall. Christ*, XI, 752.
1161. De New-Market en Angleterre, contre l'antipape Victor *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, V. *Anglic.*, I. *Mansi*, XXI.
1161. De Beauvais, contre le même. *Ibid*
1161. De Toulouse, même sujet. *Ibid.*
1162. De Londres, où saint Thomas Becket est élu archevêque de Cantorbéry. *Ibid.*
1162. De Montpellier, contre l'antipape Victor. *Lab*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXI.
1162. De Besançon, *Mansi*, XXI.
1162. De Tours, même sujet, et sur la discipline. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X *Hard.* V. *Mart. Thes.*, IV. *Mansi*, XXI.
1163. De Clermont, contre l'antipape.
1164. De Clarendon en Angleterre, où l'on établit des maximes conformes aux droits d'Angleterre et qui sont désapprouvées par le Pape. *Anglic.*, I.
1164. * De Northampton, contre saint Thomas de Cantorbéry que l'on condamne, parce qu'il n'observait pas les articles de Clarendon. *Ibid.*
1164. De Reims, pour secourir la Palestine. *Pagi ad hunc an.*
1165. De Lombez. *Gallia Christ.*, VI, 54.
1166. De Wurtzbourg, pour l'antipape Pascal *Pagi.*
1166. De Constantinople, sur des calomnies avancées par quelques théologiens. *Hard.*, VI
1166. D'Oxford, contre les Vaudois. *Anglic.*, I.
1167. Assemblée de Chinon en France, sur le différend d'Henri II et de saint Thomas de Cantorbéry. *Lab*, IX. *Hard*, VI. Manque *in Regia. Pagi. Mansi*, XXII
1167. D'Angleterre, où les évêques veulent poursuivre saint Thomas devant le Pape. *Ibid.*
1167. * De Saint-Félix en Lauraguais, assemblé par Niquinta, prétendu pape des Albigeois. *Le P. Bourges, Hist. de Carcassonne.* 141.
1167. De Latran, où l'empereur Frédéric est excommunié. *Regia*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, V. *Mansi*, XXII.
1167. Pseudo-synode de Saint-Félix de Caraman, diocèse de Toulouse. *Gallia Christ.*, XI, 876.
1168. * De Constantinople, où le schisme des Grecs est entièrement consommé. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1168. De Lavaur *Gall. Christ.*, I, 12..
1169. De Strasbourg, sur les biens ecclésiastiques. *Mansi*, XXII.
1170. De Paris, contre Pierre Lombard. *Lab.*, X. *Hard*, VI. *Ibid.*
1170. Assemblée des évêques, pour la dédidace de l'église de Saint-Amand de Bresse. *Ibid.*
1170. D'Angoulême, sur une donation à cette Eglise. *Ibid.*
1170. De Londres. *Angl.*, I.
1171. D'Armagh en Irlande, sur la discipline *Ibid. Angl.*, I.
1172. De Cassel en Irlande, même sujet. *Ibid*
1172. D'Avranches, où Henri II est absous de l'assassinat de saint Thomas, *Reg.*, XXVII, *Lab.*, X, *Hard.*, VI et *Bessin in Conc. Norman. Mansi*, XXII.
1173. De Westminster, pour élire un archevêque à Cantorbéry. *Anglic*, I
1173. De Caen, sur Henri II. *Bessin.*
1175. De Londres ou Westminster, sur la discipline. *Regia*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Anglic.*, I. *Mansi*, XXII.
1175. De Windsor en Angleterre, où le roi d'Irlande se soumet au roi d'Angleterre. *Labbe*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII. *Angl*, I.
1176. De Dublin et de Northampton. *Angl.*, I.
1176. De Westminster, où l'on termine le différend des archevêques de Cantorbéry et d'York. *Labbe*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII. *Ibid.*
1176. De Lombez, contre les Albigeois. *Ibid.*
1176. D'Albi. *Gallia Christ.*, II, 1180
1177. De Northampton, sur la discipline. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII. *Angl.*, I.
1177. De Tarse, où s'opère la réconciliation des Arméniens. *Galanus.*
1177. De Londres ou Westminster, sur la guerre des rois de Castille et de Navarre. *Ibid. Angl.*, I.
1177. D'Edimbourg ou d'Ecosse; on y suspend un évêque. *Ibid Angl*, I.
1177. De Venise, pour régler l'accommodement du pape Alexandre III et de l'empereur Frédéric. *Ibid.*
1178. De Toulouse, contre les Albigeois
1178. De Hohenstein, sans actes. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1179. IIIe DE LATRAN, XIe Concile général, présidé par Alexandre III, et composé de 302 évêques et d'un nombre d'abbés plus considérable encore. On y prend des mesures énergiques contre les nouveaux Manichéens et contre les restes du schisme d'Anaclet, et on y publie vingt décrets sur la discipline. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Martène, Collect.*, VII. *Mansi*, XXII
1181. D'Aquilée, sur les Chanoines. *Mansi.* XXII.
1181. Du Puy et de Limoges. *Hist. Lang.*, III, 58.
1182 De Caen, pour maintenir la paix en Angleterre et en Normandie. *Bessin in Conc. Norman.*
1182. De Marleberg, *Anglic*, I.
1182. De Segni, où l'on canonise saint Bruno. *Pagi ad hunc an.*
1183. D'Angleterre. *Angl.*, I.
1183. De Dublin. *Angl.*, I.
1184. De Windsor *Angl.*, I.
1184. De Vérone, en Italie, pour réconcilier ceux qui avaient été ordonnés par les antipapes. *Lab.*, X. *Hard.*, V. Manque *in Regia*.
1185. D'Aquilée, contre les incendiaires et les sacrilèges. *Ibid.*
1184. De Londres. *Pagi ad hunc an.*
1186 De Paris, pour la croisade *Ibid.*
1186. De Charroux, sur la discipline. *Ibid.* Manque *in Regia*.

1186. D'Egensham. *Anglic.*, I.
1186. D'Irlande ou Dublin, sur la discipline. *Ibid.*
1186. De Mouson, sur le schisme de Trèves. *Pagi ad hunc annum.*
1187. De Parme, contre la violence des laïques à l'égard des clercs. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1188. De Salstzbourg, sur la discipline. *Conc. Germ.*, III.
1188. Assemblée de Gisors, pour la réconciliation des rois de France et d'Angleterre, et les faire croiser. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1188. Assemblée du Mans, où les évêques et seigneurs d'Angleterre décident de secourir la Palestine. *Ibid.*
1188. De Lanciski en Pologne. Décimes pour la croisade. *Ibid.*
1188. De Paris, pour établir les dîmes saladines pour secourir la Terre-Sainte. *Ibid.*
1188. D'Angleterre, à *Guntington*, pour les levées nécessaires à la croisade. *Ibid. Angl.*, I.
1189. De Rouen, sur la discipline. *Hard.*, VI. *Bessin.*
1189. De Pipewel en Angleterre, sur quelques différends entre les évêques. *Ibid. Angl.*, I.
1189. De Cracovie en Pologne. Des impositions sur le clergé pour la guerre sainte. *Ibid.*
1189. De Cantorbery. *Anglic.*, I.
1190. De Westminster et de Glocester. *Anglic.*, I.
1190. De Rouen, pour la croisade. *Pagi ad hunc an.*
1191. De Londres, pour un archevêque. *Ibid.*
1193. De Cantorbéry. *Ibid.*
1195. D'Yorck, sur la réformation. *Ibid. Anglic.*, I.
1195. De Montpellier, sur la discipline, et pour déterminer la guerre contre le Sarrasins. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. Manque *in Regia. Mansi.* XXII.
1195. De Reims, sur le mariage de Philippe-Auguste. *Mansi*, XXII.
1196. De Paris, sur le même sujet. *Ibid.*
1197. De Lanciski, sur l'incontinence et le mariage des clercs. *Ibid.*
1198. De Sens, contre les Publicains, espèce d'Albigeois. *Ibid.*
1199. De Westminster. *Angl.*, I.
1199. Assemblée pour la paix en France. *Ibid.*
1199. De Dioclée en Dalmatie, sur la discipline.
1199. De Dijon et de Vienne, sur le mariage de Philippe-Auguste. *Martène Thes.*, VI.
1200. De Londres, sur les mœurs. *Ibid. Anglic.*, I.
1200. De Nivelle, sur l'interdit de France. *Lab.*, X. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.

TREIZIÈME SIÈCLE

1201. De Soissons, sur le mariage de Philippe-Auguste. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII. Manque *in Regia.*
1201. De Paris, où l'on condamne un gentilhomme nommé Elgaud, de la secte des Bulgares ou Vaudois. *Ibid.*
1201. De Perth en Ecosse, sur la réformation du clergé. *Ibid. Angl.*, I.
1202. De Londres, sur la discipline. *Ibid.*
1203. D'Ecosse, sur la célébration du dimanche. *Reg.*, XXVIII. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1204. De Meaux, sur la paix entre les rois de France et d'Angleterre. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII. Manque *in Regia.*
1205. D'Antioche, contre le roi d'Arménie. *Raynaldi ad an.* 1210.
1205. D'Arles, sur la discipline. *Gallia Christ.*, I. 565.
1206. De Perth. *Angl.*, I.
1206. De Lambeth, diocèse de Cantorbéry, sur la discipline. *Angl.*, I.
1206. De Saint-Alban. *Angl.*, I.
1207. De Rading en Angleterre. *Ibid. Angl.*, I.
1207. De Londres et d'Oxford. *Angl.*, I. *Mansi*, XXII.
1207. De Montpellier. *Mansi*, XXII.
1208. De la province de Narbonne, sur les Albigeois. *Ibid.*
1208. De Perth en Ecosse. *Mansi*, XXII.
1208. *Apud Vallem Guidonis* Laval et Saint-Sever. *Mansi*, XXII.
1209. De Montelimar (*Montislimarii* ou *Montiliense*), dans la province de Narbonne. On y impose une pénitence au comte de Toulouse, protecteur des Albigeois. *Ibid.*
1209. D'Avignon, sur la foi et la discipline. *Ibid.*
1210. De Paris, contre les erreurs d'Amauri. *Ibid.*
1210. D'Avignon, contre les Albigeois. *Ibid.*
1210. De Saint-Gilles, contre Raymond, comte de Toulouse. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXII.
1210. De Londres. *Anglic.*, I.
1210. De Kermoelloc. *Mansi*, XXII.
1210. De Gnesne en Pologne. *Mansi*, XXII.
1210. D'Arles, sur les propositions faites inutilement à Raymond, comte de Toulouse, pour son absolution. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1210. Assemblée de Narbonne, dans la cause des comtes de Toulouse et de Foix. *Ibid.*
1210. De Rome, où l'on dépose l'empereur Othon. *Reg.*, XXVII. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi.*, XXII.
1211. De Northampton, sur la discipline. *Anglc.*, I.
1211. De Perth en Ecosse. *Angl.*, I.
1211. De Paris, sur la discipline, pour les différents Ordres de l'Eglise. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII. *D. Martène Collect.*, VII. Manque *in Regia.*
1212. Assemblée de Pamiers, où les évêques et les grands se soumettent à Simon comte de Montfort. *Ibid.*
1212. De Narbonne, *Gall. Christ.*, VI. 62.
1212. De Lavaur. *Gall. Christ.*, VI. 444.
1213. Assemblée de Saint-Alban. *Mansi*, XXII. *Anglic.*, I.
1213. De Bourges. *Mansi*, XXII. et *Ibid.*
1213. De Londres. *Mansi*, XXII. et *Ibid.*
1213. De Westminster. *Angl.*, I.
1213. De Rading. *Ibid.*
1213. De Lavaur dans la cause de Pierre, roi d'Aragon, protecteur de Raymond, comte de Toulouse. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXII.
1213. De Muret en Languedoc, où l'on prend les moyens d'apaiser Pierre, roi d'Aragon. *Ibid.*
1214. De Bourges. *Ibid.*
1214. De Dublin. *Ibid.*
1214. De Dunstable en Angleterre, où l'on appelle du légat au Pape. *Angl.*, I.
1214. De Londres, où l'on absout le roi Jean. *Ibid. Anglic.*, I.
1214. De Montpellier, sur la discipline. *Baluze, Conc. Galliæ Narbon.*
1214. De Rouen, sur la discipline ecclésiastique. *D. Bessin.*
1215. De Regiense. *Mansi*, XXII.
1215. De Bordeaux. *Gall. Christ.*, II, 862.
1215. De Montpellier. Simon, comte de Montfort, y est déclaré comte souverain des terres dont il avait chassé les Albigeois. *Ibid.*
1215. De Bourges, ordonné par le Légat du Pape, mais qui n'eut pas son effet. *Ed. Venet*, XIII.
1215. D'Espagne, sur la discipline. *Martène. Thes.*, VI.
1215. De Paris, sur la discipline de l'école de Paris.
1215. IV[e] de LATRAN, XII[e] Concile général, présidé par Innocent III, contre les erreurs des Albigeois et de l'abbé Joachim. On y publie soixante-dix Canons de discipline. 1283 Prélats y assistent, parmi lesquels on compte 673 évêques. *Reg.*, XXVIII. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXII.
1216. De Bristol, sur la discipline. *Angl.*, I.
1216. De Gênes, où l'on publia les décrets du Concile de Latran. *Mansi*, XXII.
1217. De Melun, sur la discipline. *Ibid.*
1219. De Toulouse, sur la discipline. *Martène Collect.*, VII.
1220. De Cantorbéry, pour la translation du corps de l'archevêque saint Thomas. *Anglic.*, I.
1220. De Maguelone. *Gall. Christ.*, VI. 763.
1220. De Durham, sur la discipline. *Anglic.*, I.
1220. Des Grecs. *Mansi*, XXII.
1220. De Rome. *Mansi*, XXII.
1221. De Perth en Ecosse. *Ibid.*
1222. Du Puy, *Gallia Christ.*, VI, 130.

1222. De COLOGNE, *Mansi*, XXII.

1222. De SLESWIG, par le cardinal Grégoire, sur le célibat des prêtres. *Ibid.*

1222. De SALISBURY, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Mansi* XXII.

1222. De CONSTANTINOPLE, par le patriarche grec Germain II, sur les différends des évêques grecs et des évêques latins de Chypre. *Mansi*, XXII.

1222. D'OXFORD, sur la discipline. *Anglicana*, I. *Mansi*, XXII.

1223. De ROUEN, on y reçoit le Concile général de Latran. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXII. *Martène Thes.*, IV. *D. Bessin.*

1223. De PARIS, contre les Albigeois. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*. XXII.

1223. De TOULON, *Gallia Christi*, I, 746.

1223. D'HEREFORT, *Mansi*, XXII

1224. De PARIS, dans la cause de Raymond, comte de Toulouse, protecteur des Albigeois. *Ibid. Baluze Conc. Gall. Narbon.*

1224. De VAUCOULEURS (*Vallis Colloris*). *Mansi*, XXII.

1224. De RIEZ, *Ibid.*

1224 De MONTPELLIER, dans la cause du comte de Toulouse. *Ibid. Baluze, Conc. Gall. Narbon.*

1224 et 1225. Trois Conciles de PARIS, sur les Albigeois et sur les différends de la France avec l'Angleterre. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXII.

1225. De MELUN, sur la juridiction ecclesiastique. *Ibid. Mansi*, XXIII.

1225. De BÉZIERS et MAYENCE. *Gallia Christ.*, VI, 407 ; III, 690.

1225. De BOURGES, où l'on rend à Raymond, chef des Albigeois, le comté de Toulouse. *Ibid.*

1225. D'ALLEMAGNE, contre la simonie. *Ibid.*

1225. De SAINT-QUENTIN, sur les reliques de ce Saint. *Raynaldi ad hunc an.*

1225. De LONDRES, à Westminster. *Mansi*, XXII. *Anglicana*, I.

1225. D'ECOSSE, *Anglic.*, I. *Mansi*, XXIII.

1226 De LONDRES, *Mansi* XXIII.

1226. Deux Conciles de PARIS, sur les Albigeois. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.

1226. De CRÉMONE, sur l'extirpation des hérésies en Italie, et sur les croisades de la Terre-Sainte. *Ibid.*

1226. De LIÈGE, contre les frères de l'Empereur Frédéric, qui avaient tué l'archevêque de Cologne. *Ibid. Conc. Germ.*, III.

1226. De FOIX, où l'on absout d'hérésie Bernard, comte de Foix, qui feint de faire pénitence. *Ibid.*

1226. De WESTMINSTER. Le Pape y fait demander le revenu de deux prébendes dans chaque cathédrale, et de deux places dans chaque abbaye. *Ibid. Anglicana*, I.

1227. De NARBONNE, contre Raymond, comte de Toulouse. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII. Manque *in Regia.*

1227. De TRÈVES, sur la discipline. *Martène in Collect.*, VII. *Mansi*, XXIII.

1228. De ROME, contre l'empereur Frédéric II. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII

1228. Assemblée de BASSÈGE, continuée à Meaux, terminée à Paris, où Raymond, comte de Toulouse, est admis à la communion et rentre en grâce avec saint Louis, roi de France. *Ibid.*

1228. De SENS, au sujet des Albigeois. *D. Martène Thes.*, III.

1228 De BOURGES, où l'archevêque de cette ville est suspendu de sa juridiction de métropolitain. *Ibid.*

1229. De TOULOUSE, contre les hérétiques et sur la discipline. *Ibid.*

1229. D'ORANGE, pour admettre à la pénitence les Albigeois ou ceux qui sont suspects d'hérésie. *Ibid.*

1229. De LÉRIDA, sur la discipline et la réforme du clergé. *D'Aguirre*, III *Mansi*, XXIII.

1229. De TARRAÇONA en Aragon, sur le mariage de Jean, roi d'Aragon, et de Léonore de Castille. *Ibid*

1229. De BARCELONE, *Mansi*, XXIII.

1229. * Des GRECS. Synode schismatique. *Mansi*, XXIII.

1229. De WESTMINSTER, dans lequel le nonce Etienne demande, au nom du Pape Grégoire IX, le dizième des revenus de l'Angleterre et de l'Irlande pour faire la guerre contre l'empereur Frédéric II. *Anglic.*, I

1229. De TOULOUSE, contre les hérétiques.

1229. De TARRAGONE, où se tinrent plusieurs Conciles dans ce temps. *Hard.*, VII.

1230. De FRANCE, sur les guerres du royaume. *Raynaldi ad hunc annum.*

1230. De MINDEN. *Mansi*, XXIII.

1231. De REIMS, tenu à Saint-Quentin, sur la discipline et dans la cause de Milon, archeêque de Beauvais. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.

1231. De TRÈVES. *Ibid.*

1231. De SAINT-ALBAN, en Angleterre. *Angl*, I.

1231. De ROUEN, sur la discipline. *Hard*, VII. *D. Martène Thes.*, *D. Bessin Concil. Norman.*

1231. De CHATEAU-GONTIER. sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard*, VII. *Mansi*, XXIII.

1231. De SAINT-QUENTIN, de LAON et de NOYON, en faveur de Milon, évêque de Beauvais. *Ibid.*

1231. De TOURS, sur la discipline.

1232. De MELUN, contre Raymond, comte de Toulouse. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII.

1232. Des GRECS en Orient. *Mansi*, XXIII.

1233. De MAYENCE, contre certains hérétiques nommés Stadingues *Mansi*, XXIII. *Lab.*, XI *Hard.*, VII.

1233. De NYMPHÉE (*Nymphense*) en Bithynie Les Grecs y discutèrent beaucoup avec les nonces du Pape sur la procession du Saint-Esprit, et sur le pain azyme. *Ibid.*

1233. De BÉZIERS, contre les hérétiques albigeois. *Ibid*

1233. De TARRAGONE, sur la discipline *Martène Collect.*, VII.

1234. De ROME ou de SPOLÈTE, pour la croisade. *Reg.*, XXVIII. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.

1234. D'ARLES en Provence, sur la discipline ; on y reçoit le Concile général de Latran de 1215. *Lab.*, XI. *Hard*, VII. *Mansi*, XXIII.

1234. De FRANCFORT. Absolution du comte de Seyn. *Mansi*, XXIII.

1235. De MAYENCE. Absolution des Stadingues. *Ibid.*

1235. De NARBONNE, où l'on prend des mesures pour détruire l'hérésie des Albigeois. *Ibid.*

1235. De SCHERUNG en Danemark, sur la discipline. *Olaus Magnus Hist. Goth*, *lib.* XIX

1235. De REIMS, à Saint-Quentin en Vermandois, sur la liberté des Eglises ; ce qui fut l'occasion d'une assemblée à Melun. *Ibid*

1235. De REIMS, tenu à Compiègne, pour adresser des remontrances au roi *Ibid*

1235. De REIMS, tenu à Senlis, pour obtenir le consentement des évêques de la province. *Ibid*

1236. D'ARLES, sur la discipline. *Gallia Christ.*, I, 568.

1236. De REIMS, à Saint-Quentin, pour les immunités de l'Eglise. *Ibid.*

1236. De TOURS, sur la discipline. *Ibid.*

1237. De LÉRIDA (*Ilerdense*), où l'on commet divers religieux Franciscains et Dominicains pour la recherche des hérétiques. *D Vaissèle*, III.

1237. Du MANS, sur la discipline. *Mansi*, XXIII.

1237. De LONDRES, pour la réformation des mœurs *Ibid. Anglic.*, I.

1238. De LONDRES, où le légat Othon lève l'interdit dont il avait frappé l'Université d'Oxfort. *Anglic.*, I.

1238. De COGNAC en Angoumois, sur la discipline. *Ibid.*

1238. De TRÈVES, sur la discipline. *D. Martène Collect.*, VII. *Thes.*, IV. *Mansi*, XXIII. *Conc. Germ*, III.

1239 De SENS, sur la discipline. *D. Martène Collect*, VII. *Mansi*, XXIII.

1238. De LONDRES sur la discipline. *Aglic.*, I

1239. De TARRAGONE, sur la discipline. *Mansi*, XXIII *D'Aguirre*, III.

1239 De TOURS. sur la discipline. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII.

1239 De MAYENCE, pour les libertés de l'Eglise. *Conc. Germ.*, III.

1239. De REIMS, tenu à Saint Quentin, pour les immunités de l'Eglise. *Ibid.*

1239. D'EDIMBOURG, sur la discipline. *Anglic.*, I.

1240. De TARRAGONE, tenu à Valence, sur l'archevêque de Tolède. *D'Aguirre*, III. *D. Martène Thes.*, IV.

1240. Assemblée de Paris. On y condamne des propositions erronées.
1240. De Worcester en Angleterre, sur la discipline. *Reg.*, XXVIII. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1240. *Apud Vallem Guidonis* de Laval, dans le Maine, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1240. De Meaux, contre l'empereur Frédéric.
1240. De Senlis, pour accorder au Pape des secours d'argent. *Ibid.*
1240. De Rading. *Anglic.*, I.
1240. De Northampton. *Anglic.*, I.
1241. D'Oxfort. On y ordonne des prières et des jeûnes pour obtenir un bon Pape. *Anglic.*, I. *Mansi*, XXIII.
1242. De Tarragone, contre les Vaudois, où l'on détermine la manière de rechercher les hérétiques. *Ibid.*
1242. De Perth en Ecosse. *Anglic.*, I. *Mansi*, XXIII.
1243. De Mayence. *Mansi*, XXII.
1243. De Béziers. *Gallia Christ.*, VI, 234.
1244. De Tarragone, contre ceux qui maltraitent ou calomnient les clercs. *D'Aguirre*, III. *D. Martène Thes.*, IV.
1244. De Rochester, sur la discipline. *Anglic.*, I.
1244. De Londres, où l'on accordre un subside au roi. *Anglic.*, I.
1244. De Narbonne. *Gall.*, *Christ.*, VI, 70.
1245. D'Odensée (*Othomense*), dans l'île de Fionie en Danemark, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. *Hard.*, VII.
1245. De Lyon, I, XIII[e] Concile général, présidé par Innocent IV. Il y assista plus de cent-cinquante évêques, avec un nombre considérable d'abbés; on y fit neuf Canons importants; on y excommunia l'empereur Frédéric II, et on le déclara déchu de l'empire. C'est dans ce Concile qu'il fut réglé que désormais les cardinaux porteraient le chapeau rouge. *Regia*, XXVIII. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1246. De Lanciski en Pologne, contre Conrad, duc de Mazovie, usurpateur des biens de l'Église. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1246. De Nevers. *Mansi*, XXIII.
1246. D'Arles, sur la discipline. *Ibid. Hard.* l'indique, XI.
1246. De Béziers, pour l'extirpation de l'hérésie. *Ibid.*
1246. De Londres, sur la demande du Pape, qui réclamait le tiers des revenus du clergé d'Angleterre. *Anglic.*, I.
1246. De Fritzlar, sur la tenue du clergé. *Conc. Germ.*, III.
1246. De Lérida en Espagne, où l'on absout le roi d'Aragon excommunié pour avoir fait couper la langue à l'évêque de Gironne. *Hard.*, VII. *D'Aguirre*, III. *Marca Hisp.*
1246. De Tarragone, sur la discipline. *D'Aguirre*. III.
1247. De Tarragone, sur la conduite à tenir à l'égard des Sarrazins qui demandent le baptême. *D. Martène, Thes.*, IV.
1247. Du Mans. *Mansi*, XXIII.
1247. D'Étampes, sur les affaires ecclésiastiques de la province. *Mansi in Raynaldi.*
1247. De Nuys, près Cologne, où l'on confirme l'élection de Guillaume, comte de Hollande, pour roi des Romains. *Mansi*, XXIII.
1248. De Paris, sur la discipline. *D. Martène Collect.*, VII.
1248. De Provins, sur la discipline. *Mansi*, XXIII.
1248. De Tarragone, sur la discipline. *D. Martène Thes.*, IV.
1248. De Scheningen en Suède, contre le mariage des prêtres. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII. Manque *in Regia.*
1248. De Valence, en Dauphiné, sur la foi et les immunités de l'Église. *Ibid.*
1248. De Breslau en Silésie, où l'on accorde au Pape la cinquième partie des revenus ecclésiastiques de Pologne. *Ibid.*
1248. D'Embrun. *Gallia Christ.*, III, 1079.
1249. De Mundorf. *Mansi*, XXIII.
1249. D'Utrecht. *Ibid.*
1250. * De Nidée.
1250. D'Oxford, sur la liberté des chapelles royales. *Angl.*, I. *Mansi*, XXIII.
1251. De L'Isle, province d'Arles. *Ibid.*
1251. De Provins, sur l'excommunication. *D. Martène Collect.*, VII.
1251. De Reims et de Narbonne. *Gallia Christ.*, VI, 685.
1252. De Sens, pour obliger le comte Thibaut de Champagne à restituer les biens de l'Église. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1252. De Londres, *Angl.*, I.
1252. D'Yorck, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXIII.
1253. De Ravenne, pour les immunités des Eglises de la province. *Ibid.*
1253. De Worms. *Mansi*, XXIII.
1253. De Paris, sur le chapitre de Chartres. *Martène Collect.*, VII.
1253. De Saumur, sur la discipline. *Ibid.*
1253. De Chateau-Gontier, sur la discipline. *Ibid.*
1253. De Tarragone, sur la discipline. *D'Aguirre*, III.
1254. De Westminster. *Mansi*, XXIII.
1254. D'Albi, pour l'extirpation de l'hérésie. *Ibid.*
1254. De Cognac, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Ibid.*
1255. De Paris, sur l'assassinat du chantre de l'Eglise de Chartres. *Ibid. D. Martène Collect.*, VII.
1255. De Bordeaux, sur la discipline, *Ibid.*
1255. De Béziers, pour l'extirpation de l'hérésie des Albigeois et la réformation des mœurs. *Ibid.* et *Baluze in Conc. Gal. Narbon.*
1255. De Norwick, sur le revenu des Eglises vacantes. *Anglic.*, I.
1255. De Londres, sur les biens ecclésiastiques. *Ibid.*
1255. De Westminster. *Ibid.*
1256. De Durham, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Mansi*, XXIII.
1256. De Compiègne, *Gallia Christ.*, III, 89. *In instrumentis.*
1256. Saint Quentin. *Gallia Christ.*, III, 332.
1256. De Strigonie, sur la discipline. *Peterfy. Conc. Hung.*
1256. De Sens, sur le meurtre d'un ecclésiastique. *D. Mart. Collect.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1256. De Veydel en Danemark. *Mansi*, XXIII.
1256. De Gironne en Espagne. *Ibid.*
1257. De Lérida, pour les privilèges des évêques. *D'Aguirre*, III.
1257. De Pontaudemer en Normandie, sur la discipline. *D. Bessin Conc. Norm.*
1257. De Reims, tenu à Compiègne. *Gall. Christ.*, III, 332.
1257. De Danemark, pour les évêques du royaume. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1257. De Londres, sur les moyens de rendre la liberté à l'Eglise d'Angleterre. *Angl.*, I. *Ibid.*
1257. De Cantorbéry sur la discipline. *Anglic.*, I.
1257. De Lanciski, contre Boleslas, duc de Silésie, qui tenait prisonnier l'évêque de Breslau. *Ibid.*
1258. De Montpellier, sur la liberté de l'Eglise.
1258. De Merton, en Angleterre, pour la défense des libertés de l'Eglise anglicane et la révocation des dîmes accordées au Pape. *Ibid.*
1258. De Ruffec, sur la discipline. *Ibid.*
1258. De Ravenne, sur les Ordres de saint Dominique et de saint François. *Ibid.*
1258. D'Oxford. *Ibid.*
1259. D'Ecosse. *Ibid.*
1259. De Mayence, sur la discipline. *Conc. Germ.* IV.
1260. De Cologne, sur la discipline. *Ibid.*
1260. De Cognac (*Copriacum*), sur la discipline, *Ibid.*
1260. De Paris, pour s'opposer aux Tartares. *Labbe*, XI.
1260. D'Arles, contre l'abbé Joachim et sur la discipline. *Labbe*. XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.
1260. De Chypre. *Hard.*, VII.
1260. De Bordeaux, pour s'opposer aux Tartares. *D. Mart. Collect.*, VII.
1261. De Lambeth, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII. *Angl.*, I.

1261. De LONDRES, sur l'état des Eglises d'Angleterre, *Anglic.*, I.

1261. *Apud* PONTEM *in Hibernia*, sur la discipline *Angl.*, I. *Mansi*, XXIII.

1261. On tint cette même année plusieurs Conciles pour s'opposer aux courses des Tartares, savoir : à LONDRES, à BEVERLAY, à MAYENCE et ailleurs. *Mansi*, XXIII. *Conc. Germ.*, III *Angl.*, I.

1261. De MAYENCE, pour l'augmentation du service divin et la réformation du clergé. *Mansi*, XXIII. *Conc. Germ*, III.

1261. * De CONSTANTINOPLE. On y dépose injustement le patriarche Arsène. *Pachimere, lib.*, III. *Mansi*, XXIII.

1262. De COGNAC, sur la discipline *Ibid*

1263. De BOURGES. *Gallia Christ*, II, 70.

1263 De CLERMONT. *Gallia Christ.*, II, 340.

1263. De PARIS, pour secourir la Terre-Sainte. *Ibid.*

1263. De VITERBE. Le pape Urbain IV accorde le royaume de Sicile à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. *S Antonin. Hist.*, 3e part., tit. 19.

1263. De BORDEAUX, sur les rites ecclésiastiques. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXIII.

1264. De NANTES, sur la discipline. *Ibid.*

1264. De PARIS, contre les jurements et les blasphèmes. *Ibid.*

1264. De BOULOGNE-SURMER, pour Henri, roi d'Angleterre. *Ibid.*

1265 De LONDRES. On y excommunie les ennemis du roi. *Ibid*

1265. De NORTHAMPTON Le légat Othon y fulmine une sentence d'excommunication contre tous les évêques et clercs qui avaient favorisé Simon de Monfort contre Henri III. *Angl.*, I. *Lab.*, XI, *Hard.*, VII *Mansi*, XXIII.

1266. De COLOGNE, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*

1266. De TARRAGONE, sur la discipline. *D. Martène. Collect.*, VII.

1266. De BRÊME, contre le concubinage des clercs et la pluralité des bénéfices. *Conc. Germ.*, IV. *Mansi*, XXIII.

1266. De MONTLUÇON. *Gallia Christ*, II, 71.

1267. De SEDEN (*Sedenense*), province d'Arles. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIII.

1267. De SEINES en Dauphiné, sur la discipline. *D. Martène Thes.*, IV.

1267. De DANEMARK. Le royaume est mis en interdit. *Mansi*, XXIII.

1267. De BRESLAU en Silésie, pour accorder quelques secours aux chrétiens de la Terre-Sainte. *Ibid*

1267. De VIENNE en Autriche, sur la réformation. *Ibid.* et *Conc. Germ.*, IV.

1268. De CHATEAU GONTIER, sur la discipline. *Ibid.*

1268. De PERTH en Ecosse. *Anglic.*, I. et *Ibid.*

1269. De CANTORBÉRY, sur la discipline *Angl.*, I.

1269. D'ANGERS, sur la correction des mœurs. *Ibid.*

1269. De SENS, contre l'incontinence des clercs. *Ibid.*

1269. De BELLEVILLE *Gallia Christ.*, IV, 611.

1269. De MOTNPELLIER. *Gallia Christ.*, VI, 391.

1270 De RAVENNE, contre les usurpateurs de l'évêché de Césène.

1270. De COMPIÈGNE, contre les usurpateurs des biens d'Eglise. *Ibid.*

1270. D'AVIGNON, sur la discipline. *Ibid.*

1271. De SAINT-QUENTIN, sur la discipline. *Ibid.*

1271. De NOYON, sur la discipline.

1271. De BÉZIERS. *Gallia Christ.*, VI, 338.

1271. De LANGEAI (*Langesiacum*), en Touraine, sur la discipline.

1272. De CANTORBÉRY. On accorde des décimes au roi. *Angl*, I.

1272. De NORWICK, sur la discipline. *Ibid*

1272. De NARBONNE. *Gal. Christ.*, VI, 408.

1273. De RENNES, sur la discipline. *Lab.*, XI, *Hard*, VII. *Mansi*, XXIV.

1274. De LYON II, XIVe Concile général, sous Grégoire X. Il s'y trouva cinq cents évêques, soixante-dix abbés et mille autres prélats. Grégoire X y présidait. Les Grecs s'y réunirent aux Latins, abjurèrent le schisme, acceptèrent la foi de l'Eglise Romaine, et reconnurent la primauté du Pape. On y fit plusieurs Canons de discipline qui ont été insérés au Corps du Droit, ainsi que ceux du Ier Concile de Lyon et des IIIe et IVe de Latran, et l'on s'y occupa de la Terre-Sainte. *Ibid.* *D. Martène Collect.*, VII.

1274. De SALTZBOURG On y reçoit le Concile de Lyon. *Ibid.*

1274. De NARBONNE et de BÉZIERS. *Gallia Christ.*, VI, 80

1275. De CONSTANTINOPLE, où l'on élit Jean Veccus, Patriarche. *Mansi*, XXIV.

1275. D'ARLES, sur la discipline *Labbe*, XI. *Mansi*, XXIV.

1275. De LUNEN en Danemark *Mansi*, XXIV.

1275 De PERTH en Ecosse, sur la discipline. *Anglic.*, I.

1276. De DURHAM, sur les immunités ecclésiastiques. *Ibid.*

1276. De SAUMUR, sur l'abbé de Saint-Florent. *Ibid.*

1276. De DUNELHEIM, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Hard*, VII *Mansi*, XXIV.

1276 De BOURGES, pour la défense de la liberté ecclésiastique et de la tranquillité des Eglises. *Ibid*

1276. De TRIBUR, sur la discipline. *Mansi*, XXIV

1277. De COMPIÈGNE, pour réprimer les usurpations des Chanoines. *Ibid.*

1277 De CONSTANTINOPLE, pour l'extinction du schisme. *Ibid.*

1277. * De CONSTANTINOPLE, par les schismatiques. *Pachimère, lib.* V.

1277. De CONSTANTINOPLE, où l'on excommunie ceux qui rejetteront l'union de l'Eglise Grecque avec la Romaine. *Ibid*

1277. De TRÈVES, sur la discipline. *Mansi*, XXIV.

1278. De LANGÈS, sur la discipline. *Ibid.*

1278. D'AURILLAC, relatif aux exemptions. *D. Martène Thes.*, IV.

1278. De WINDSOR, en Angleterre, sur la discipline. *Anglic.*, I

1279. De BÉZIERS, pour la tenue d'un parlement *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIV. *Baluze Conc. Gall. Narb.*

1279. De LONDRES. *Angl*, I.

1279. D'AUCH, sur les droits de l'Eglise de Bazas. *Ibid.*

1279. De PONTAUDEMER, sur la discipline. *Ibid.* et *D. Bessin. Conc. Norm.*

1279. D'AVIGNON, sur la croisade et les privilèges des Moines. *Ibid.*

1279. De RADING, sur la discipline et les études d'Oxford. *Ibid. Anglic.*, I.

1279. De BUDE, sur la discipline ; il fut interrompu par le roi Ladislas de Hongrie. *Ibid.*

1279. D'ANGERS, sur la discipline *Ibid.*

1279. De TARRAGONE, pour la canonisation de Raymond de Pegnaford, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. *Ibid.*

1280. De NARBONNE. *Gall. Christ.*, VI. 630.

1280. De COLOGNE, sur la discipline et l'administration des sacrements. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII Manque *in Regia* *Mansi*, XXIV.

1280. De LAMBETH, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid.* et *Angli.*, I

1280. De BÉZIERS, sur la métropole de Narbonne. *Ibid. Baluze. Conc. Gall. Narb.* et en 1281. *Gallia Christ.*, XI, 148

1280. De CONSTANTINOPLE, sur la procession du Saint-Esprit. *Ibid.*

1280. De BOURGES, où l'on défend aux clercs plusieurs métiers vils. *Mansi*, XXIV.

1280. De RAVENNE, dont on n'a pas les actes. *Ibid.*

1280. De SAINTES, sur diverses matières ecclésiastiques et surtout en faveur des religieux. *Ibid.*

1280. De POITIERS, sur la discipline *Ibid.*

1280. De NOYON, sur la discipline. *Hard.*, VII.

1280. De PERTH. *Anglic*, I

1281. De SLATZBOURG, sur la discipline. *Ibid.*

1281. De LAMBETH sur la discipline et la liberté de l'Eglise. *Ibid* Manque *in Regia* *Anglic.*, I.

1282. D'AVIGNON, sur la discipline. *Ibid*

1282. De SAINTES, sur la discipline. *Ibid.*

1282. De TOURS, sur la discipline *Ibid.*

1282 De TARRAGONE, sur la discipline. *D Mart. Thes.*, IV. et *Collect.*, VII.

1282. D'ASCHAFFENBOURG, sur la discipline. *Conc. Germ.*, IV.

1282. De BOURGES. *Gallia Christ.*, II, 93.

1284. De PARIS, sur la discipline, dont il ne reste aucun acte. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. Manque *in Regia*. *Mansi*, XXIV.

1284. De Nimes, sur les sacrements et la discipline. *Ibid.*

1284. De Poitiers, sur la discipline. *Ibid.*

1284. * De Constantinople, par les schismatiques. *Raynald, ad hunc an.*

1284. De Melfi, sur l'addition du *Filioque*. *D. Martene Collect.*, VII. *Mansi*, XXIV.

1284. De Passaw, sur la discipline *Ed. Venet* XIII.

1285. De Lanciski, sur les immunités de l'Eglise. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII *Mansi* XXIV.

1285. De Macon, sur la discipline. *D. Martène Thes.*, IV.

1285. De Constantinople, sur la procession du Saint-Esprit *Hard.*, VII.

1285 De Riez en Provence, sur la discipline. *D. Martene Thes.*, IV.

1286 De Ravenne, sur les mœurs *Ibid.*

1286. De Bourges, où l'on publie une constitution sur plusieurs points de discipline. *D. Martène Thes.*, IV. *Labbe*, XI *Mansi*, XXIV.

1287. D'Oxford, sur la discipline, les usages et les fêtes de l'Eglise. *Lab.*, *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIV. *Angl.*, I.

1287. De Reims, en faveur des religieux de saint Dominique et de saint François. *Ibid.*

1287. De Wurtzbourg. On refuse au Pape et à l'empereur les contributions qu'ils demandent *Ibid.*

1287. De Milan, sur la discipline. *Ibid.* et *Collect. De Muratori*, VIII.

1287. De Reims., sur les affaires de cette métropole *D. Martène Thes.*, IV.

1288. De L'Isle, dans la province d'Arles, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIV ; manque *in Regia*.

1289. De Chester (*Cicestrense*), sur la discipline *Ibid.*

1289. De Vienne, en Dauphiné, sur la discipline, dont il ne reste point d'actes. *Ibid.*

1290. De Nogaro, diocèse d'Auch, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. *Ibid.*

1290. De Paris, sur la discipline dont on n'a point les actes. *Ibid.*

1290. D'Embrun, en Dauphiné, sur la discipline. *D. Martène Thes.*, IV. en 1829. *Gallia Christ.*, III. 1169.

1290. De Saint-Léonard-le-Noblat (*Nobiliacum*) diocèse de Limoges, sur les revenus ecclésiastiques. *D. Martène Thes.*, IV.

1291. De Tarragone, sur la discipline. *Ibid. Coll.*, VII.

1291. De Saltzbourg, pour réunir les Templiers et les Chevaliers Teutoniques. *Ibid.*

1291. De Londres pour chasser les Juifs d'Angleterre. *Ibid. Angl.*, I.

1291. De Lyon. *Gallia Christ.*, III, 1163.

1291. De Milan, pour secourir les chrétiens de la Terre Sainte. *Ibid.*

1292. D'Aschaffenbourg, en Allemagne pour la discipline. *Ibid.*

1292. De Brême, contre ceux qui mettent la main sur les évêques et les emprisonnent. *Conc. Germ.*, IV. *Mansi*, XXIV.

1292 De Lyon, sur la discipline.

1292 De Tarragone, sur la discipline. *D. Mart. Thes.*, IV.

1292. De Chester, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIV.

1293 De Spalatro, sur la discipline. *Mansi*, XXIV.

1294. De Saumur, sur la discipline. *Ibid.*

1294 D'Aurillac, pour secourir le roi dans les besoins de l'Etat. *D. Martène Thes.*, IV.

1294. De Béziers. *Gallia Christ.*, VI, 83.

1294. De Pont, près Saintes, pour accorder un décime à Philippe-le-Bel. *Gallia Christ.*, II, 1076.

1295. De Clermont en Auvergne *D. Martène Thes.*, IV.

1265 De Béziers. *Gallia Chrsit.*, VI, 83.

1296. De Paris *Ibid.* II, 254.

1297. De Londres, contre les usurpateurs des biens ecclesiastiques *Ibid.* ; manque *in Regia Angl.*, I.

1297. * De Constantinople. *Mansi*, XXIV.

1297. De Lyon, contre les princes qui mettent des impositions sur le clergé *Ibid* ; manque dans *Hard.* Le P. Labbe le croit supposé.

1298. De Saintes, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIV.

1299. De Rouen, sur la discipline *Ibid.*

1299. * De Constantinople, pour casser le mariage d'Alexis, neveu d'Andronic. *Mansi*, XXIV.

1299 De Béziers, sur la discipline et sur les différends de l'archevêque de Narbonne avec le vicomte. *Ibid. Baluze in Conc.*, *Gal. Narb.*, et *D. Martene Collect.*, VII

1299. De Lyon et d'Anse. *Gall. Christ.*, IV, 408 et 257.

1299. De Macon *Ibid* 408.

1299 De Toulon. *Ibid.* II, 84.

1300. De Melun, sur les mœurs. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXIV.

1300. De Merton, en Angleterre, sur la discipline. *Ibid. Angl.*, I

1300. De Cologne, sur la discipline *Lab.*, XI *Hard*, VII. *Mansi*, XXV.

1300. De Bayeux, sur la discipline. *Ibid.*

1300. De Cantorbéry, pour l'administration des sacrements et la clôture des religieuses *Angl.*, II.

1300 D'Auch, sur la discipline, constitutions pour la province. *Ibid.*

QUATORZIÈME SIÈCLE

1301. De Compiègne, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.

1301. De Pergame, sur la discipline. *Collectionis Muratorii*, IX.

1301, 1302, 1303. De Reims, sur la discipline. *Mansi*, XXV.

1302. De Paris, sur le différend de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. *Ibid.*

1302. De Pannafiel, sur la discipline. *Ibid.*

1302. De Rome, contre Philippe-le-Bel. *Reg*, XXVIII. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.

1302. De Nimes *Gall. Christ.*, VI. 85.

1303. De Nougaro, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV

1303. De Huesca, pour réparer les désordres des Sarrasins, *D'Aguirre*, III

1303. De Montpellier, assemblée de toute l'Eglise de France. *Gall. Christ.*, VI, 595, 604.

1303 De Merton. *Mansi*, XXV.

1304. De Ruffec, sous Bertrand de Got, depuis pape Clément V. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXV.

1304. De Compiègne, sur la réformation des mœurs *Ibid.*

1304. De Pinterville en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*

1304. De Béziers et de Poitiers. *Gall. Christ*, VI. 43, et II, 1187.

1305. De Tarragone *Ed. Venet.*, XV

1305. De Pont-Audemer en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*

1305. Pont-Audemer en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*

1305. De Londres. *Anglic.*, I.

1306. De Rippon. *Angl*, I

1306. De Cologne, contre les Bégards. *Conc. Germ.*, IV.

1307. De Sise en Arménie, pour la réunion *Galanus Cons. Armen.*

1307 D'Aquilée, sur la discipline. *Mansi*, XXV.

1307. De Tarragone. sur la discipline. *Martène Thes.*, IV.

1307. D'York. *Anglic.* I.

1307. De Ravenne, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII *Mansi*, XXV.

1307. De Vienne en Dauphiné. *Gall. Christ.*, IV, 617.

1308. D'Auch, sur la discipline. *Ibid.*

1308. D'Ecosse. *Anglic.*, I.

1309. De Londres, provincial, sur la discipline. *Ibid.* *Anglic.*, I

1309. De Presbourg, approuvé par Clément VI en 1336. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXV

1309. D'Udine, sur la discipline. *Mansi*, XXV.

1310. De Saltzbourg I, sur les dîmes accordées au Saint-Siège. *Ibid.*

1310. De Saltzbourg II, pour réformer les mœurs du clergé. *Ibid.*

1310. De Cologne, sur les immunités. *Lab*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.

1310. De RAVENNE I et II, dans l'affaire des Templiers. *Ibid.*
1310. De SALAMANQUE, sur le même sujet. *Ibid.*
1310. De PARIS, sur le même sujet. *Ibid.*
1310. De MAYENCE, sur le même sujet *Ibid.*
1310. De SENLIS, sur le même sujet. *Raynaldi ad hunc annum.*
1310. De TRÈVES. On absout les Templiers. *Serr., Hist. Mogunt. Lib.*, V.
1310 De ROUEN, sur les Templiers.
1310 De BÉZIERS, sur la discipline. *Martène Thes*, VI.
1310. De TRÈVES, sur les biens de l'Eglise. *Ibid.*
1311. De VIENNE en Dauphiné, XV° Concile général, sous le pape Clement V, qui en fut le président. Les rois de France et d'Aragon y assistèrent, aussi bien que les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et plus de trois cents Evêques ou autres prélats. On y abolit l'ordre des Templiers ; on y condamna les hérésies des Fratricelles, des Dulcinistes et Bégards, et l'on institua la procession solennelle du Saint-Sacrement Enfin on y fit plusieurs Canons insérés au corps du Droit *Reg.*, XXVIII. *Labbe*, XI. *Hard*, VII. *Mansi*, XXV.
1311. De CANTORBÉRY, contre les Templiers *Anglic.*, I.
1311. De LONDRES et d'YORK. *Ibid.*
1311. De BOURGES. *Gall. Christ.*, II, 77.
1312. De TARRAGONE, en faveur des Templiers. *Hard.*, VII.
1312. De RAVENNE, sur les mœurs. *Ibid.*
1312. De SALAMANQUE, pour son Université. d'*Aguirre*, III.
1312. De BOURGES. On reçoit le Concile de Vienne.
1312. De NOUGARO.
1313. De NICOSIE, en Chypre, sur la discipline. *Lab*, XI. *Mansi*, XXV.
1313. De SENLIS, sur la condamnation des Templiers.
De ROUEN, sur la discipline. *Bessin in Concil. Norm.*
1314. De PARIS, sur la discipline et la juridiction. *Labbe*, XI. *Mansi*, XXV. *Hard.*, VII. *Martène Thes.*, IV. Manque *in Regia.*
1314. De RAVENNE, sur la discipline. *Ibid.*
1315. De SAUMUR, sur la juridiction. *Ibid.*
1315 D'AUCH et de BÉZIERS. *Gall. Christ.*, I, 994 et VI, 347.
1315. De NOUGARO, en faveur des ecclésiastiques. *Ibid.*
1315. De SENLIS, dans la cause de Latilli, évêque de Châlons-sur-Marne, soupçonné de la mort de Philippe-le-Bel. *Ibid.*
1316. De WESTMINSTER, sur la discipline. *Labbe*, XI. *Mansi*, XXV.
1316. D'ADAM, en Arménie, sur la réunion. *Ganalus Conc. Arm*
1317. De SENLIS, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise et de BÉZIERS. *Gallia Christ.*, VI. 149.
1317. De RAVENNE, assemblée à Bologne sur la foi et la discipline. *Regia*, XXIX. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII, *Mansi*, XXV.
1317 De TARRAGONE, contre les Bégards et Béguines, et sur la discipline. *Martène Collect.*, VII.
1318. De CANTORBÉRY. *Anglic.*, I.
1318. De SARAGOSSE, sous Pierre de Lune. *D'Aguirre*, III.
1318. De TARRAGONE, sous Ximenès de Lume, *Ibid.*
1318. De SENLIS. *Gallia Christ.*, III, 224.
1319. De TOULOUSE, dont on n'a pas les actes. *Lab*, I. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV. *Hist. de Lang.*, IV. 169.
1320. De BÉZIERS. *Gallia Christ.*, VI, 347.
1320. De SENS, sur la discipline. *Ibid.*
1320. De NICOSIE, sur la discipline. *Lab.*, XI *Mansi*, XXV.
1320. D'ADAM, en Arménie, pour confirmer le concile de Sise. *Ganalus Conc. Arm.*
1321. De LISIEUX, sous Hugues d'Harcourt.
1321. De CANTORBÉRY. *Angl.*, II.
1321. De PERTH en Ecosse. *Angl*, II.
1321 De ROUEN, sur la discipline. *Bessin Conc. Norm.*
1321. De MONTPELLIER *Gall. Christ.*, VI, 449
1322 De VALLADOLID, sur la discipline. *Reg.*, XXIX. *Lab.*, XI *Hard.*, VII *Mansi*, XXV.
1322. De LONDRES ou CANTORBÉRY, sur l'obéissance due aux lois de l'Etat. *Ibid.* et *Angl.*, II.
1322. D'YORK, en Angleterre. *Angl.*, II.
1322. De COLOGNE, sur la discipline. *Ibid.*
1323 De PARIS, sur la discipline. *Lab*, XI. *Hard.*, VII, *Mansi*, XXV.
1323. De TARRAGONE, sur la discipline. *Mart. Coll.* VII.
1323. De TOLÈDE, sur la discipline. *D'Aguirre*, III.
1323. De CANTORBÉRY. *Angl.*, II.
1323. D'YORK. *Ibid.*
1324. De COMPIÈGNE, sur la discipline. *Gall. Christ.*, VI, 554.
1324. De SCHONE en Ecosse. *Ibid.*
1324. De TOLÈDE, sur la discipline. *Ibid.*
1325. De WESTMINSTER, près Londres. *Anglic.* II.
1325 D'ALCALA, sur les mœurs des ecclésiastiques. *D'Aguirre*, III.
1326 De TOLÈDE. *Ibid*
1326. De LAMBETH près Londres. *Anglic.*, II.
1326. D'AVIGNON, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.
1326. De MARSIAC, en Guyenne, sur la discipline. *Ibid.*
1326. De SENLIS, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*
1326. De BÉZIERS. *Gall. Christ*, VI. 604.
1326. De CANTORBÉRY. *Anglic.*, II.
1326. D'ALCALA, sur les immunités de l'Eglise. *Ibid.*
1326. De RUFFEC, en Guyenne, sur les droits de l'Eglise. *Ibid.* et *Gall. Christ.*, II, 863.
1327. De TOULOUSE, où l'on défend de se faire faire des funérailles avant sa mort. *Hard.*, VII.
1327. De BÉZIERS *Gall. Christ*, VI, 173.
1327. De MAYENCE, sur la discipline. *Conc. Germ.*, IV.
1327. D'AVIGNON, contre l'antipape Pierre de Corbario. *Reg.*, XXIX *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.
1328 De LONDRES ou CANTORBÉRY, sur les fêtes de l'Eglise. *Ibid.* Manque *in Regia. Anglic.*, II.
1328. De NARBONNE. *Gall. Christ.*, VI. 88.
1329 De COMPIÈGNE, sur la discipline. *Ibid.*
1329. Assemblée de PARIS, en presence de Philippe de Valois, sur la juridiction ecclésiastique. *Ibid.*
1329. De MARSIAC, sur l'assassinat de l'évêque d'Aire. *Ibid.*
1329. De TARRAGONE, sur divers points de discipline. *Martène Thes*, IV. Les dérangements de l'Eglise de Tarragone ont occasionné beaucoup d'autres Conciles dont les dates sont inconnues.
1329. VINTONIENSE. *Anglic.*, II.
1330. De LAMBETH, sur la discipline. *Lab.*, XI *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.
1331. D'YORK. *Angl.*, II.
1331. De BÉNÉVENT, contre la simonie. *Synodicon Benevent.*
1332. De MANFELD, sur les fêtes et autres matières. *Ibid. Anglic.*, II.
1333. D'ALCALA, sur la discipline. *D'Aguirre*, III.
1334. D'AVIGNON, sur les décimes. *Gall.*, *Christ.*, III, 1165.
1335. De ROUEN, en faveur des religieux mendiants *Ibid* et *Bessin.*
1335 De SALAMANQUE, sur la réformation des mœurs. *Hard.*, VII.
1335. De ROUEN, sur la discipline. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXV.
1336. De BOURGES. *Ibid.* et *Baluze in Historia tutelensi.*
1336. De CHATEAU-GONTIER, sur les immunités ecclésiastiques. *Ibid.*
1337. D'AVIGNON, sur la discipline. *Ibid* et *Baluze, in Conc. Gall. Narb.*
1338. De SPIRE, sur Louis de Bavière. *Raynald. ad hunc annum.*
1339. De MONTPELLIER, *Gal.*, *Christ.*, VI. 784.
1339. De BARCELONNE. *D'Aguirre* III.
1339. De TOLÈDE, sur divers points de réformation *Ibid.*
1340. De NICOSIE, dans l'île de Chypre, sur la foi et la discipline. *Ibid.*
1340. * De CONSTANTINOPLE, en faveur des erreurs de Grégoire de Palamas. *Ibid.*
1341. * De CONSTANTINOPLE, en faveur des Palamites *Raynald. ad hunc an.*
1341. D'ANGLETERRE ou CANTORBÉRY, contre ceux

qui briguent les bénéfices du vivant des possesseurs. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Angl.*, II. *Mansi*, XV.
1342. De Béziers. *Gal.*, *Christ.*, VI, 382.
1342. De Londres I et II, sur la discipline. *Ibid. Angl.*, II.
1344. De Noyon, pour empêcher qu'on ne publie de nouveaux miracles sans approbation des évêques. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXV.
1344. De Cantorbéry, sur la discipline. *Angl.*, II.
1344. D'York, sur la discipline. *Ibid.*
1345. De Cantorbéry, sur la discipline. *Ibid.*
1345. De Constantinople, contre les erreurs de Grégoire Palamas. *Boivin in notis ad Nicephorum Gregoram.* Manque dans les Conciles.
1346. D'York, sur la discipline. *Angl.*, II.
1346. De Paris, sur quelques pratiques de piété. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXVI.
1347. De Tolède, sur les immunités de l'Eglise. *Reg.*, XXIX. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXVI.
1347. De Cantorbéry, sur la discipline. *Angl.*, I.
1347.* De Constantinople. Le patriarche Calecas déposé. On approuve les erreurs de Grégoire Palamas. *Hard.*, VII et *Lamb.*, VI. *Biblioth. imperialis Vindobon.*
1347. * Autre de Constantinople, en faveur des Palamites. *Cantacusun*, lib III. *Hist.* et *Allatius de Consentione*.
1349. D'York, sur la discipline. *Angl.*, II.
1349. De S. Quentin. *Gal. Christ.*, III, 366.
1349. * De Constantinople. On approuve les erreurs de Palamas. *Hard.*, VII et XI, et *Combefis in Auctario.*
1350. De Padoue, pour la discipline. *Labbe*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXVI.
1351. De Béziers, sur divers points et contestations de discipline. *Ibid.* et *Baluze in Conc. Gall. Narb.* et *Martène. Thes.*, IV.
1351. De Constantinople, contre Grégoire Palamas. *Hard.*, VII.
1351. De Lambeth, sur l'exemption des Clercs. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXVI.
1351. De Séville en Espagne. *D'Aguirre.* III.
1351. D'York, sur la discipline. *Angl.*, III.
1355. De Tolède, sur les constitutions synodales. *Reg.*, XXIX. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXVI.
1356. De Cantorbéry, sur la discipline. *Anglic.*, III.
1356. D'York. *Ibid.*
1357. D'York. *Ibid.*
1359. D'York. *Ibid.*
1362. De Magfeld en Angleterre, sur la célébration des fêtes. *Ibid.*
1362. De Lambeth, sur l'honoraire des prêtres. *Ibid.*
1363. De Reims, sous l'archevêque Jean de Craon.
1363. De Marseille. *Gall. Christ.*, I, 358.
1364. De Nîmes et d'Auch, sur la discipline. *Ibid.* VI, 92. I, 795.
1365. De Périgueux. *Ibid.*, II, 837.
1365. D'Angers, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*
1365. D'Apt en Provence, sur la discipline. *Martène Thes.*, IV.
1366. D'Agen, sur la discipline. *Mansi*, XXVI.
1367. D'York, sur quelques abus. *Lab.*, XI. *Mansi*, XXVI.
1368. De Lavaur, sur la foi. *Ibid.*, *Baluze.*
1368. De Lambeth, où l'on condamne trente propositions erronées. *Ibid.*
1369. De Tarragone, sur la discipline. *D. Martène in Collect.*, VII.
1369. De Béziers. *Gall. Christ.*, VI, 350.
1370. De Béziers. *Ibid.*
1371. De Cantorbéry, tenu à Londres. *Anglic.*, III.
1373. D'York. *Ibid.*
1374. De Bénévent, sur la discipline. *Synodic. Benevent.*
1374. De Narbonne, sur les mœurs. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi* XXVI et *Baluze.*
1374. D'Aix, sur la discipline.
1375. De Béziers. *Gall. Christ.*, VI, 352.
1375. De Winowski en Pologne, sur la discipline. *Ibid.*
1376. De Cantorbéry, sur la discipline. *Anglic.*, III.
1377. Deux d'York, sur la discipline. *Anglic.*, III.
1377. De Cantorbéry, sur la discipline. *Anglic.* III.
1378. De Glocester, sur les mœurs. *Ibid.*
1379. De la province de Cantorbéry, tenu à Londres. *Angl.* III.
1379. Autre de Cantorbéry à Londres, contre Wiclef. *Ibid.*
1379. De Paris, en faveur d'Urbain VI. *Paul. Emil., in Carolov.*
1379. D'Alcala, sur le schisme. *D'Aguirre*, III.
1379. De Tolède, sur le schisme. *Ibid.*
1379. D'Illescas, contre l'antipape Clément. *Ibid.*
1379. De Burgos, sur le schisme. *Ibid.*
1380. De Cantorbéry, *Angl.*, III.
1380. D'York. *Ibid.*
1380. De Medina del Campo, contre le schisme. *D'Aguirre.*
1381. De Salamanque, pour l'antipape Clément. *D'Aguirre*, III.
1381. De Santarem en Portugal, sous Pierre de Lune. *Raynaldi ad hunc annum.*
1382. D'Oxford, contre Wiclef. *Henri Knygton, de Event, Angliæ.*
1382. De Londres, contre les erreurs de Wiclef. *Ibid.*
1383. De Cambrai, sur le schisme. *Gallia Christ.*, II, 1193.
1384. De Lille, sur le schisme. *Hist. de l'Université de Paris.* III, 64.
1385. D'York. *Angl.*, III.
1386. De Saltzbourg, sur les mœurs. *Reg.*, XXIX. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXVI.
1387. De Mayence, contre les hérétiques. *Conc. Germ.*, IV.
1387. De Navarre et de Barcelone, pour l'antipape. *D'Aguirre*, III.
1387. De Poitiers. *Ibid.*
1388. De Palencia, sur la discipline. *Ibid.*
1388. De Palerme, pour la réforme du clergé. *Mansi.* XXVI.
1389. De Saint-Tibéry, sur la discipline. *D. Martène Thes.*, IV.
1391. De Londres, contre les prêtres mercenaires. *Lab.*, XI. *Hard.*, VI. *Mansi*, XXVII.
1391. De Paris, pour l'extinction du schisme. *Ibid.*
1391. D'Utrecht, contre Jacques de Juliers, cordelier, qui, se disant faussement évêque, avait ordonné plusieurs prêtres. *Raynaldi ad an.* 1391.
1392. De Prague. On y défend aux juges séculiers d'empêcher les condammés à mort de recevoir la pénitence, ni même l'eucharistie, s'ils la demandent. *Conc. Germ.*, IV.
1394. De Paris, *Raynaldi ann.* 1394.
1395. De Paris, contre l'antipape Benoît. *Raynaldi ann.* 1392.
1396. D'Arboga en Suède, sur la discipline. *Mansi*, XXVI.
1396. De Poitiers, sous Thierry de Montreuil.
1396. De Londres, contre dix-huit articles des erreurs de Wiclef. *Ibid. Angl.*, III.
1397. De Rome. On y répond à des ambassadeurs.
1398. De Paris, contre l'antipape. *D'Achery, Spicilège.* VI. *Raynaldi an.* 1398.
1399. De Cantorbéry, sur les plaintes du clergé. *Ibid.*
1400. D'Angleterre, sur une décime accordée au roi. *Ibid.*

QUINZIÈME SIÈCLE

1402. De Londres, sur des contributions contre les révoltés. *Reg.*, XXIX. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXVI et *Angl.*, III.
1402. D'York. *Angl.*, III.
1402. De Senlis sur le schisme.
1403. * De Valladolid, en faveur de l'antipape. *D'Aguirre*, III.
1404. D'Angleterre, sur le même sujet. *Ibid.* et *Angl.*, III.
1404. De Langres, sous Louis de Bourbon. *Raynaldi anno* 1404.
1404. De Paris, sur les privilèges en temps de schisme. *Ibid.*
1404. De York, sur le même sujet. *Angl.*, III.

1405 De PRAGUE, contre Pierre de Lune. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII. *Mansi*, XXVI.
1405. De POITIERS, sur la discipline ecclésiastique.
1406. De PARIS, sur la conduite qu'on doit tenir dans les temps de schisme. *D. Martène Thes.*, II, et dans *les Libertés de l'Eglise gallicane.*
1406. De HAMBOURG, où l'on condamne l'opinion populaire, que, mourir avec l'habit de saint François, c'était être assuré de la vie éternelle. *Conc. Germ.*, V.
1408 De PRAGUE où l'on brûle les écrits de Wiclef *Cochlœus. Hist. Huss.*
1408. * D'ARAGON, en faveur de Pierre de Lune, antipape.
1408. De REIMS, pour remédier aux désordres causés par le schisme et rétablir la discipline. *Hard.*, VII. *D. Martène Collect.*, VII.
1408 D'OXFORD, contre Wiclef. *Lab.*, XI. *Hard.*, VII *Mansi*, XXVI.
1409. D'AQUILÉE ou D'UDINE, pour l'extinction du schisme. *Reg*, XXIX. *Lab*, XI *Hard*, VII. *Mansi*, XXVII.
1409. * De PERPIGNAN, par Pierre de Lune. *Ibid.*
1409 De FRANCFORT, pour l'extinction du schisme. *Lab*, XI *Hard.*, VII *Mansi*, XXVII.
1409. De FLORENCE, où l'on confirme le décret de la république de Florence, pour se soustraire à l'obéissance de Grégoire XII. *Mansi*, XXVII.
1409 De PISE, pour l'extinction du schisme On y dépose Grégoire XII et Benoît XIII ; on y élit Alexandre V, qui indique le Concile de Constance *Reg.*, XXIX. *Lab*, XI *Hard.*, VIII. *Mansi*, XXVII *D. Martène Collect*, VII.
1409. De LONDRES, contre les Wiclefites et le schisme. *Angl*, III.
1409. D'AUTRICHE, contre le Concile de Pise. *Labbe*, XI *Mansi*, XXVII.
1410 De SALAMANQUE, en faveur de Pierre de Lune. *D'Aguirre*, III.
1411. D'ORLÉANS, contre Jean duc de Bourgogne, sur la mort du duc d'Orléans. *Juvénal des Ursins Hist. de Charles VI.*
1412. De PÉTRICOVIE en Pologne, sur la discipline.
1412 et 1413 De ROME. Quelques Conciles contre Wiclef et les Hussites, tenus par Jean XXIII ; ils sont rappelés dans la bulle *in Eminenti* de Martin V
1413. D'YORK. *Angl.*, III.
1413. De LONDRES, contre Old Castel, chef des Lollards ou Wiclefites *Ibid. Anglic*, III.
1414. De CONSTANCE, XV° Concile général, assemblé par Jean XXIII, successeur légitime d'Alexandre V. Jean XXIII se démet du souverain Pontificat pour rendre la paix à l'Eglise. On y élit Martin V, qui approuve ce qui s'était fait conciliairement dans cette assemblée. Les erreurs de Wiclef et de Jean Hus y furent condamnées ; il dura de 1414 à 1418. *Reg*, XXIX. *Lab*, XII. *Hard*, VIII. *Mansi*, XXVII. HERMAN VON DER HARDT a publié *Acta conc. Constantiensis*. 1698, 6 vol in-fol. M BOURGEOIS DU CHASTENET en a donné quelques actes dans l'Hist du Concile de Constance. *Paris*, 1718, in-4. Et *D. Martène Thes.*, IV.
1414. D'YORK. *Anglic.*, III.
1414. De DIGNE. *Gall.*, *Christ.*, III, 1127.
1415 De BOURGES, où l'on traite de l'impôt sur le vin. *Lab*, XII *Hard.*, VIII. *Mansi*, XXVIII.
1415 De LONDRES, pour députer au Concile de Constance. *Lab.*, XII. *Mansi*, XXVIII.
1414 * De PANISCOLA, en Espagne, par Pierre de Lune. *Raynaldi an.*, 1415
1416 D'AIX, pour députer au Concile de Constance *Gall. Christ*, I, 587.
1416 De LONDRES, sur la juridiction ecclésiastique *Lab.*, XII. *Mansi*, XXVIII. *Anglic.*, III.
1416 De PERTH, en Ecosse. *Angl*, III.
1417. De LONDRES, sur les privilèges des Universités *Angl*, III.
1417. Assemblée de PARIS, contre les réserves. *Mém. du clergé*
1417. D'YORK *Angl.*, III.
1419 De CANTORBÉRY, contre un magicien. *Reg*, XXIX. *Lab*, XII *Mansi*, XXVIII
1420. De SALTZBOURG, pour le rétablissement de la discipline, et sur la foi et les mœurs. *Ibid. Conc. Germ.*, V.
1420 De KALISCH, au diocèse de Gnesne, en Pologne, sur l'élection de l'évêque de Strigonie, en Hongrie *Lab.*, XII. *Hard.*, VIII. *Mansi*, XXVIII.

1420. De MAYENCE, sur la discipline. *Serrarius Hist. Mog*
1420 De RIGA, en Poméranie. *Lab.*, XII. *Mansi*, XXVIII. *Crantz Vandalia.*
1421. * De PRAGUE, par les Hussites. *Reg*, XXIX *Lab.*, XII. *Mansi*, XXVIII, *Conc. Germ.*, V
1421. D'YORK, sur la discipline. *Angl.*, III
1422. De VERNON, pour députer au Concile de Pavie. *D. Bessin*, *Conc Norm.*
1423. De GNESNE, contre les Hussites. *Ibid.*
1423. De PISE. *Gall. Christ.*, III, 705.
1423 De MAYENCE, COLOGNE et TRÈVES. *Lab.*, XII. *Mansi*, XXVIII. *Conc. Germ.*, V.
1423. De LANCISKI, en Pologne, contre les Hussites. *Cochlée. Hist. Hussit.*
1423. De PAVIE, indiqué à Constance, transféré à Sienne *Reg*, XXIX. *Lab.*, XII. *Hard.*, VIII. *Mansi*, XXVIII.
1424. De SIENNE, suite de celui de Pavie *Ibid.*
1424. De LYON, contre quelques impostures *Raynaldi an.* 1424.
1425. De COPENHAGUE, sur les mœurs. *Lab*, XII. *Hard.*, VIII. *Mansi*, XXVIII.
1426 De BÉZIERS *Gallia Christ.*, VI, 357.
1426. D'YORK, sur la discipline. *Angl.* III.
1428. De LONDRES, sur les mœurs. *Ibid*
1429. De PARIS ou de SENS, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*
1429. De RIGA, pour réclamer contre les violences de l'ordre Teutonique. *Conc. Germ.* V *Mansi*, XXVIII.
1429 De TORTOSE (*Dertusanum*), pour l'extinction du schisme L'antipape Clément VIII se démet, et l'on reconnaît Martin V pour Pape. *Lab.*, XII *Hard.*, VII *Mansi*, XXVIII.
1430. De CANTORBÉRY, contre les faux poids et les fausses mesures. *Ibid.*
1430 De TARRAGONE, sur la liberté de l'Eglise. *Raynaldi an* 1430
1430 De NARBONNE, sur la discipline. *D. Mart. Thes.*, IV.
1431. De BALE, commencé à Pavie, puis continué à Sienne, et de Sienne à Bâle. Il fut convoqué par Martin V, et ouvert sous Eugène IV, qui en approuva les seize premières sessions. Les vingt-six premières concernent toutes la condamnation des Bohémiens Le pape Eugène IV transféra ce Concile à Ferrare, puis à Florence. On prétendit y déposer Eugène IV, et on élut Félix V, antipape. *Reg*, XXX. *Lab.*, XII. *Hard*, VIII. *Mansi*, XXIX. Le trentième volume de *Mansi* renferme un grand nombre de documents relatifs au même Concile. Ces pièces de tous genres y sont éditées pêle-mêle, sans nul souci de l'ordre des temps On trouve encore quelques pièces sur le Concile de Bâle, dans les premières pages du trente-unième volume
1431 D'ASCHAFFENBOURG, où les évêques d'Allemagne exposent dans un mémoire les griefs de leurs Eglises, pour être envoyés au Concile de Bâle.
1431. De NANTES, pour réformer plusieurs abus *Magn Conc. prov. Turon.*
1433. De CONSTANTINOPLE, relatif à un différend entre le patriarche de cette ville et le Légat du Saint-Siège, pour savoir qui des deux devait présider le Concile *Mansi*, XXXI.
1434. De PRAGUE, pour la réunion des Hussites.
1434 De PERTH, en Ecosse *Anglic.*, III.
1437 * Assemblée de BOURGES, tenue par le Roi au sujet du Concile de Bâle, et pour rédiger la Pragmatique-Sanction *Mansi*, XXXI.
1438. * II° Assemblée de BOURGES, où l'on accepte la Pragmatique-Sanction. *Ibid*
1438. De FERRARE, auquel se trouvèrent l'Empereur d'Orient, Jean Paléologue, le Patriarche de Constantinople et les Arméniens. *Reg.*, XXXII. *Lab.*, XIII. *Hard*, IX.
1439. MAYENCE, relatif au schisme occasionné par le Concile de Bâle. *Mansi*, XXXI
1439. De CANTORBÉRY, sur la discipline. *Lab.*, XIII.
1439. * De MOSCOVIE L'on y fait prisonnier l'évêque de Kiovie, légat du Pape *Raynaldi anno* 1439.
1439. De FLORENCE, XVII° Concile général, suite de celui de Ferrare Les Grecs et les Arméniens s'y réunissent à l'Eglise Romaine. On y combat le schisme tenté par le Concile de Bâle. *Reg.*, XXX. *Lab.*, XIII. *Hard.*, VIII. *Mansi*, XXXI.
1440. De FRISINGEN en Allemagne, sur la réformation. *Ibid.*, excepté *Mansi*.

1441. De MAYENCE, sur le Concile de Bâle. *Conc. Germ.*, V.
1441. D'AVIGNON, sur les mœurs.
1442. De BÉZIERS. *Gall. Christ.*, VI, 350.
1442. * CONSTANTINOPLE, sur la réunion des Grecs. Ce Concile est supposé.
1443. * De CONSTANTINOPLE. Métraphane, patriarche, y est déposé. *Allatius de Consensione*, lib. III.
1444. De LATRAN. On y dépose l'évêque de Grenoble. *Raynaldi an.* 1444.
1445. De ROUEN, sur la discipline. *Lab.*, XII. *Hard.*, VIII et *D. Bessin*. Manque *in Regia*.
1448. De LAUSANNE, sur le schisme occasionné par Félix V. *Ibid.*
1448. D'ANGERS ou de TOURS, sur la réformation des mœurs. *Reg.*, XXXIV. *Lab.*, XIII. *Hard.*, IX.
1449. De LYON, d'autres disent de LAUSANNE. L'antipape Félix V y abdique. *Ibid.*, et *D. Martène Thes.* IV.
1450. * De CONSTANTINOPLE, contre l'union avec l'Église Latine. *Lab.*, XIII. *Hard.*, IX.
1451. De MAGDEBOURG, sur la discipline. *Chron. Belg.* et *Raynaldi ann.* 1451. *Conc. Germ.*, V.
1451. De SALTZBOURG, sur la discipline. *Conc. Germ.*, V.
1452. De COLOGNE, sur la discipline. *Lab.*, XIII, *Hard.*, IX. *Conc. Germ.*, V.
1452. De LANGRES, sous Philippe de Vienne. *Lab.*, XIII.
1453. D'YORK sur la discipline. *Angl.*, III.
1453. De CASHEL en Irlande, sur la discipline. *Angl.* III.
1455. D'ASCHAFFENBOURG, contre les Hussites. *Conc. Germ.*, V.
1455. De LANGRES, sur la discipline.
1455. De VANNES ou de TOURS, sur la translation de saint Vincent Ferrier.
1456. De PÉTRICOVIE, sur la discipline.
1456. De SOISSONS, sur les mœurs. *Lab.*, XIII. *Hard.*, IX.
1457. De LAMBETH. On y dépose l'évêque de Chester pour erreur. *Harpfeld, Hist. Wiclef*, c. 6.
1457. D'AVIGNON, sur la discipline. *Ibid. D. Martène, Thes.*, IV.
1459. Assemblée de MANTOUE, sur la guerre contre les Turcs. *Ibid.*
1461. De SENS, sur la discipline et les mœurs. *Ibid.*
1462. De LENCISKI en Pologne, sur la discipline.
1463. D'YORK, sur la discipline. *Angl.*, III.
1463. De CANTORBÉRY, tenu à Londres, sur les mœurs. *Ibid.*, et *Angl.*, III.
1466. D'YORK, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*, et *Angl.*, III.
1466. De LENCISKI en Pologne, sur la réformation des mœurs.
1470. De COLOGNE, sur la juridiction ecclésiastique. *Ibid.*
1470. De BÉNÉVENT sur la réformation des mœurs. *Synodicon Beneventanum*.
1473. De TOLÈDE, sur la discipline. *D'Aguirre*, III.
1473. De MADRID, contre l'ignorance du clergé. *Ibid.*, et *D'Aguirre*, III.
1473. D'ARANDA, contre l'ignorance du clergé. *Ibid.*, et *D'Aguirre*, III.
1475. De SENS, sur l'Église et la réformation du clergé. *Reg.*, XXXIV. *Lab.*, XIII. *Hard.*, IX.
1476. De LAMBETH, contre les erreurs de Regnault, évêque de Chester. *Lab.*, XIII. *Hard.*, IX. Manque *in Regia*.
1476. De LONDRES, sur les funérailles des évêques. *Ibid.*
1480. D'YORK, sur les mœurs. *Anglic.*, III.
1485. De PÉTRICOVIE en Pologne.
1486. De LONDRES, contre les prédicateurs séditieux. *Anglic.*, III.
1487. De SAINT-ANDRÉ en Écosse, sur la discipline. *Anglic.*, III.
1488. D'YORK, sur la discipline. *Anglic.*, III.
1490. De SALTZBOURG, sur la discipline. *Edit. de Venise*.
1490. De TOULOUSE, sur le cardinal de Joyeuse.
1490. D'ARRAS, sous l'évêque Pierre de Ranchicourt.
1491. De COLOGNE, sous l'archevêque Herman de Hesse.
1491. De PÉTRICOVIE, sous Frédéric, cardinal de Guesne.
1493. De STRIGONIE, sur la discipline. *Conc. Hung.*
1495. De BESANÇON, sous Charles de Neufchâtel.
1498. De TALAGA, sous le cardinal Ximénès, sur les mœurs. *Raynaldi an.* 1498.
1499. De BURGOS, sous l'évêque Pascal. *D'Aguirre*, III.

SEIZIÈME SIÈCLE

1509. D'AVIGNON, sur la discipline. *Martène Thes.*, IV.
1510. De PÉTRICOVIE en Pologne. On y fit plusieurs règlements de discipline. *Mansi, Suppl.*, V.
1510. De TOURS, sur les mauvais traitements que les Français recevaient du pape Jules II. *Mansi*, XXXIV. *Lab.*, XIII. *Hard.*, IX.
1511. * De PISE en Italie, assemblé contre le pape Jules II par les cardinaux de Carjaval et Briçonnet. Il fut continué à Milan. *Ibid.* Ce Concile n'est point reçu à Rome.
1511. Du MANS. *Gallia Christ.*, VI, 249.
1511. De LYON. *Ibid.*, III, 208.
1511. De FLORENCE, sur la discipline. *Mansi, Suppl.*, V.
1511. Assemblée d'AUGSBOURG, contre le Concile de Pise.
1512. De SÉVILLE, sur la discipline. *D'Aguirre.* IV.
1512. De LATRAN, XVIII[e] Concile général, commencé le 10 mai 1512 par Jules II, et fini sous le pape Léon X, le 16 mars 1517, contre le Concile de Pise, pour la guerre sainte, et pour supprimer la Pragmatique-Sanction de France. *Reg.*, XXXIV. *Lab.*, XIV. *Hard.*, IX.
1515. De ROME. *Gallia Christ.*, IV, 991.
1515. Assemblée de VIENNE, en Autriche, pour la paix entre les princes chrétiens. *Raynaldi ad hunc annum.*
1517. De Florence, sous le cardinal Jules de Médicis, depuis pape.
1518. De DUBLIN, en Irlande, sur la réformation des mœurs.
1522. De ROUEN, sur la discipline. *Bessin in Conc. Norm.*
1523. De LENCISKI, contre Luther. *Raynaldi ad hunc an.*
1523. De MEAUX, sous le cardinal Briçonnet contre Luther. *Spondanus.*
1524. Assemblée de RATISBONNE, où l'archidiacre Ferdinand publie un édit contre les Luthériens. *Raynaldi ad hunc an.*
1525. De MEXICO, sur la discipline. *Raynaldi ad hunc an.*
1527. De LYON, contre l'hérésie de Luther, sur la discipline, et afin d'accorder au Roi un subside. *Martène Thes.*, IV.
1527. De ROUEN, sur la doctrine et la discipline. *Bessin.*
1528. De BOURGES, contre les erreurs de Luther, sur la réformation des mœurs, etc. *Lab.*, XIV. *Hard.*, IX. Manque *in Regia*.
1528. De SENS ou de PARIS, contre les Luthériens, et pour la réformation des mœurs. *Reg.*, XXXIX. *Lab.*, XIV. *Hard.*, IX, et imprimé séparément à Paris, in-fol., en 1529.
1535. D'AGDE. *Gall. Christ.*, VI, 251.
1536. De COLOGNE, sur la doctrine et la discipline, par Herman, archevêque de Cologne, qui, depuis, se fit Luthérien. *Reg.*, XXXV. *Lab.*, XIV. *Hard.*, IX. *Ibid.*, in-fol., *Coloniæ* 1537.
1538. Concilium delectorum cardinalium, et aliorum prælatorum de emendanda ecclesia. Manque dans les trois grandes collections, ne se trouve que dans l'édition de *Crabbe* de l'an 1551.
1538. De MAYENCE, d'OSNABRUCK, de MUNSTER, etc., contre les hérétiques. *Surius in Commentariis.*
1539. De PÉTRICOVIE, en Pologne, pour le maintien de la foi.
1540. De PÉTRICOVIE, contre les erreurs de Luther.
1542. De PÉTRICOVIE, contre les hérésies. *Raynaldi ad hunc an.*
1545. De BÉNÉVENT, sur les mœurs. *Synodicon Beneventanum.*

1546. De TRENTE, XIXe général, convoqué par Paul III, pour l'extirpation des hérésies, la paix de l'Eglise et la réforme du clergé et du peuple chrétien. Ouvert en 1545 et continué à Trente puis à Bologne, à cause de la peste qui sévissait à Trente; suspendu en 1547, repris en 1551 à Trente sous Jules III, et suspendu en 1552; réouvert en 1562, toujours à Trente, sous Pie VI; et enfin terminé en 1563. Il fut présidé par les Légats du Siége Apostolique; il s'y trouva dans le cours de sa durée 364 évêques. Seize abbés seulement se rendirent à la convocation; on y admit les généraux d'Ordres au nombre de quinze. *Reg.*, XXXV. *Lab.*, XIV. *Hard.*, X.

1547. De GNESNE, pour députer au Concile de Trente. *Raynaldi.*

1548. D'AUGSBOURG, au sujet du clergé. *Reg.*, XXXV. *Lab.*, XIV. *Hard.*, IX.

1548. De TRÈVES, sur la doctrine de la foi et la discipline. *Ibid.*

1548. De BOULOGNE. *Gall Christ.*, VI. 251.

1549. De COLOGNE, sur la discipline. *Reg.*, XXXV. *Lab.*, XIV. *Hard.*, IX.

1549. De MAYENCE, sur la foi et les mœurs. *Ibid.*

1549. De TRÈVES, sur la foi et les bonnes mœurs. *Ibid.*

1551. De NARBONNE, sur la discipline. *Lab*, XV. *Hard.*, X. Manque *in Regia.*

1551. De PÉTRICOVIE, contre l'hérésie. *Florimond de Rémond.*

1552. De VÉRONE, sous l'évêque Jean-Matthieu Gisbert

1553. De NOVARE, sous le cardinal Jean Morone.

1555. De WESTMINSTER, sur la doctrine et la discipline. *Anglic*, IV. *Mansi*, V.

1556 National d'ANGLETERRE, sous le cardinal Polus. Légat du Saint-Siège

1557. De LOWITZ ou de LÉOPOLD, pour la foi. *Raynaldi.*

1557. De VIENNE, en Dauphiné sur les mœurs. *Martène Thes.*, IV.

1559. D'EDIMBOURG, d'UTRECHT, de RAVENNE. *Mansi*, V.

1559. De FLORENCE, sur la doctrine et la discipline. *Ibid.*

1564. De REIMS, sur la réformation des mœurs. *Lab.*, XV *Hard.*, X.

1565. De TARRAGONE. *Gall Christ.*, VI, 1892.

1565. De TOLÈDE, pour l'observation du Concile de Trente. *Lab.*, XV

1565. D'UTRECHT.

1565. De CONSTANTINOPLE, où Joseph, patriarche de cette ville, fut déposé pour simonie. *Ibid.*

1565. De CAMBRAI, sur la foi et la correction des mœurs. *Ibid.*

1565. De MILAN, Ier Concile, par saint Charles Borromée, sur la doctrine et la discipline. *Reg.*, XXXV. *Lab.*, XV. *Hard.*, X

1565 Divers Conciles en ESPAGNE. Voyez *D'Aguirre*, IV.

1567. De NAPLES, sous le cardinal Alphonse Caraffa. *Labb. in Synaps*

1567. De SIPONTO, sur la discipline. *Mansi*, V.

1568. De RAVENNE.

1569 De MILAN IIe par saint Charles Borromée, sur la discipline, l'administration des Sacrements et les devoirs des ecclésiastiques. *Lab.*

1559. D'AVIGNON sur la discipline. *Gall. Christ.*, I, 385.

1569. D'URBAIN et de CAPOUE, sur la doctrine. *Mansi*, V

1570 De MALINES, sur la foi. etc. *Lab.*, XV. *Hard.*, X. Manque *in Regia.*

1571. Le premier Concile provincial de BESANÇON.

1573. De MILAN IIIe, par saint Charles Borromée, sur la discipline *Regia*, XXXVI. *Lab.*, XX. *Hard.*, X. Manque *in Regia.*

1573. De FLORENCE.

1574. De MALINES.

1576. De NAPLES et de MILAN IVe.

1577. De CAPOUE.

1579. De COSENZA et de MILAN Ve. sur la foi et les mœurs. *Reg.*, XXXVI. *Lab.*, XV. *Hard.*, X.

1581 De ROUEN sur la discipline *Lab.*, XV. *Hard*, X.

1582 De MILAN VIe, sous saint Charles Borromée. *Reg.*, XXXVI. *Lab.*, XV. *Hard.*, X.

1582. De MEMPHIS ou du CAIRE, pour reconcilier les Coptes avec l'Eglise Romaine. *Lab.*, XV. *Hard*, X. Manque *in Regia*

1583. De LIMA, pour le règlement de la discipline et la réformation des mœurs *Jos. Acosta.*

1583. De REIMS, pour la discipline et le Concile de Trente. *Ibid.*

1583. De BORDEAUX, sur les séminaires. *Regia*, XXXVI. *Lab*, XV. *Hard*, X.

1583. De TOURS, transféré à Angers sur la foi, etc, *Ibid*

1583. D'EMBRUN. *Gall. Christ.*, III. 1005.

1584. De BOURGES. sur la foi et les mœurs. *Lab*, *Hard.*, X. Manque *in Regia.*

1585. De COLOGNE

1585. D'AIX, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*

1585. De MEXICO, sur la discipline et les Indiens convertis. *Ibid.*

1586. De CAMBRAI, sur la foi et les mœurs. *Hard.*, X. Manque *in Regia* et *Labbe.*

1590. De TOULOUSE, sur la discipline *Hard.*, X. Manque *in Regia*, et *Labbe.*

1693. D'AVIGNON, pour le Concile de Trente. *Hard.*, X. Manque *in Regia* et *Labbe.*

1594 De BRESSICI, pour la réunion de la Lithuanie à l'Eglise Romaine.

1596. De SALERAC et du MONT-LIBAN. *Mansi*, V.

1596. D'AQUILÉE, pour le Concile de Trente, etc. *Hardouin.*

1596. De NAPLES, tenu à Santa Severina.

1597 De MELFI, sur la discipline, *Mansi*, V.

1599. De DIAMPER, aux Indes-Orientales, par l'archevêque de Goa contre les Nestoriens. *Hard.* X. Manque *in Regia* et *Labbe.*

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1603. De CAPOUE.

1606 D'AVIGNON, sur la discipline. *Gall. Christ.*, I, 836,

1606. De MALINES, sur la discipline ecclésiastique Manque *in Regia* et *Labbe.*

1609. De NARBONNE, sur la foi et les mœurs. *Ibid.*

1610. De GRASSE ou d'EMBRUN *Gall Christ.*, III, 1096.

1612. De SENS ou de PARIS. et d'AIX, contre le traité de la Puissance ecclésiastique d'Edmond Richer *Hard.*, X. Manque *in Reg.*, et *Lab.*

1612. D'AIX.

1612 * De MÉSOPOTAMIE, par Hélie patriarche de Babylone, pour recevoir la profession de foi de Paul V.

1618. * De DORDRECHT, synode ou assemblée générale des églises réformées et anglicanes, contre les sentiments d'Arminius opposées à ceux de Luther et de Calvin In-fol. *Dordrecht*, 1120.

1624 De BORDEAUX, sur la discipline. *Lab.*, XV. *Hard.*, X. Manque *in Regia.*

1631. De CAMBRAI.

1635. De NARBONNE. *Gall. Christ.*, VI, 120.

1638. De CONSTANTINOPLE, par Cyrille de Berhoë, patriarche de cette ville, contre Cyrille de Lucar, et la confession de foi que ce dernier avait publiée. *Hard.*, X. Manque *in Regia* et *Labbe.*

1642. De GIAS ou JASSI en Moldavie, contre Cyrille de Lucar. *Ibid.*

1648. De BESANÇON, sur la discipline.

1668. D'AVIGNON, sur la discipline. *Gall. Christ*, I, 838.

1671. De NARBONNE *Ibid*, VI, 122

1672. De JÉRUSALEM, par le patriarche Dosithée, contre Cyrille de Lucar. *Hard.*, X. Manque *in Reg.* et *Lab*

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

1703. Concile provincial d'ALBANIE, présidé par l'archevêque d'Antivari.

1720. De ZAMOSK, en Pologne.

1725. De ROME, sous le pape Benoît XIII, sur la foi, les mœurs et la discipline ecclésiastique In-4. *Romæ*, 172, et *Augustæ Vindelicorum*, 1726.

1725. D'Avignon, sur la foi, la discipline et les mœurs.
1726. De Fermo, sur la discipline.
1727. D'Embrun, sur l'acceptation de la constitution *Unigenitus* et autres matières ecclésiastiques. In-4. *Ebreduni* et *Parisiis*, 1728. Ces deux derniers Conciles manquent dans toutes les collections.
1736. Concile du patriarche et des évêques maronites du Mont-Liban sur la discipline de cette Eglise.
1786 * Congrès d'Ems, formé des députés des trois archevêques électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, et de l'archevêque de Saltzbourg. On y dresse les fameux *Points* contre l'autorité du Saint-Siège.
1793. Concile des évêques maronites du Mont-Liban, présidé par un Délégué Apostolique.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

1801. * Assemblée des évêques constitutionnels, tenue à Paris, dans l'Eglise de Notre-Dame, comme la précédente, et dans le même but.
1811. * Assemblée des évêques de l'Empire français et du royaume d'Italie à Paris, par ordre de Napoléon, désignée improprement sous le nom de *Concile de* 1811. On y traita de l'Institution des évêques.
1821. Concile de Presabourg, en Hongrie, composé de tous les évêques de ce royaume, et présidé par l'archevêque de Strigonie, sur la discipline.
1829 De Baltimore Ier, sur la discipline.
1833. De Baltimore IIe, sur la discipline.
1837. De Baltimore IIIe, sur la discipline.
1840. De Baltimore IVe, sur la discipline.
1844. De Baltimore Ve, sur la discipline.
1848. De Baltimore VIe; sur la discipline.
1848. Assemblée de Wurtzbourg, sur les besoins de l'Eglise d'Allemagne.
1849. Assemblée de Vienne, sur le même sujet.
1849. Concile de Baltimore VII, sur la hiérarchie, le pouvoir temporel du Pape et l'Immaculée Conception.
1849. De Chambéry, sur la liberté de l'Eglise, l'enseignement, la conduite politique, l'index, les censures, registres, tribunaux, catéchisme et lettres synodales.
1849. De Villeneuve en Piémont.
1849. De Paris, sur l'autorité du Saint-Siège, la dignité et les devoirs des évêques, le métropolitain et les suffragants, le Concile provincial, le synode diocésain, les chapitres des cathédrales, les curés et vicaires, les erreurs contre les fondements de toute religion, la secte de Vintras, les prophéties et miracles non reconnus, les images, les lieux et les choses sacrés, les erreurs contre la justice et la charité, certaines calomnies contre l'Eglise, l'officialité, la résidence, la sanctification des dimanches et des fêtes, la prédication et les catéchismes, la liturgie, la visite des malades, les fondations des offrandes, le clergé et la politique, les écrivains, les études ecclésiastiques, les conférences et l'examen des jeunes prêtres.
1849 Assemblée synodale d'Imola, sur la compagnie de Jésus et contre les erreurs de trois ecclésiastiques.
1849. Concile de Soissons, sur la primauté du Pape, le pouvoir temporel, la prédication, les erreurs religieuses et sociales, le culte, la messe paroissiale et l'unité liturgique, la confirmation, l'Eucharistie, les condamnés à mort et les comédiens, la confession, l'ordination, le mariage, le devoir des évêques, vicaires-généraux, etc.
1849. De Gênes, de Verceil, de Spolète, de Naples et de Ravenne.
1849. De Rennes, sur les évêques, le métropolitain, le Concile provincial, le synode diocésain, et contre les erreurs du temps présent.
1849. D'Avignon, sur l'union des évêques au Saint-Siège, l'obéissance à l'Eglise en matière de foi, l'enseignement, le ministère et la discipline.
1850. De Florence, de Lorette, de Venise.
1850. De Hong-Kong, pour les missions de Chine.
1850. Assemblée de Gran, en Hongrie.
1850. Concile d'Alby, sur le culte des Sacrés cœurs de Jésus et de Marie, sur l'Immaculée-Conception, la constitution et la hiérarchie de l'Eglise, la foi, le culte divin, la discipline et les études ecclésiastiques.
1850. De Lyon, contre les erreurs contemporaines et sur la discipline ecclésiastique.
1850. De Rouen.
1850. De Montréal, sur les bibles, livres, journaux catholiques et l'émigration.
1850. De Bordeaux, sur la foi et la doctrine, sur le culte divin, les moyens de faire refleurir la religion et la consécration de la province au Sacré-Cœur de Jésus.
1850. De Toulouse, sur la hiérarchie et le culte divin.
1850. De Thurles, en Irlande, sur les écoles mixtes.
1850. De Sens, contre les erreurs contemporaines.
1850. De Clermont, sur la liturgie.
1850. D'Aix, ayant le même objet que les précédents Conciles provinciaux en France
1850. D'Auch, sur la doctrine, la hiérarchie et la discipline.
1852. De Westminster, premier d'Angleterre depuis le rétablissement de la hiérarchie.
1852. De Baltimore VIIIe, sur l'organisation de l'Eglise aux Etats-Unis, l'augmentation des sièges épiscopaux et la propagation de la Foi.
1853. D'Amiens, sur la dévotion au Sacré-Cœur, les études ecclésiastiques et contre le gallicanisme.
1853. De La Rochelle, sur l'obéissance au Souverain Pontife, la conduite des clercs et l'extension de la foi dans les colonies.
1854. De la Trinitad aux Antilles, de Québec et de New-York.
1855. De Baltimore IXe, de Cincinnati, de Westminster et de Saint-Louis.
1857. De Reims, sur le Pape et les Congrégations romaines, les évêques et les cas réservés, la piété envers les morts.
1858. De Vienne, en Autriche, sur la foi et la doctrine, la hiérarchie et le gouvernement, le culte public, les œuvres de piété et les études.
1859. De Venise, touchant les personnes et les choses sacrées.
1859. De Westminster IIIe, sur les séminaires, les missionnaires, le droit cathédratique et la commission d'investigation.
1860. De Cologne, sur la foi et la discipline.
1860. De Prague, sur le sacerdoce, la foi et les sacrements.
1863. De Colocza en Hongrie.
1866. De Baltimore Xe, sur la foi orthodoxe, les erreurs modernes et les divers objets de la sollicitude pastorale.
1868. De Poitiers qui adresse une remarquable lettre synodale aux diocèses de la province de Bordeaux.
1869. Du Vatican, premier du nom, qui définit l'année suivante l'infaillibilité dogmatique du Pontife romain, parlant *ex cathedra*
1871. D'Amérique pour la réception et la promulgation des décrets du Concile du Vatican.
1872-73 Assemblée du clergé allemand à Fulda, près de la tombe de saint Boniface, pour promulguer les décrets du Vatican, combattre le schisme sot et lâche des vieux catholiques, et résister aux lois persécutrices promulguées par Bismarck. L'épiscopat des pays allemands montre, dans ces circonstances difficiles, une unanimité parfaite et une admirable énergie.
1873. De Westminster IVe. Le premier Concile d'Angleterre avait eu pour mission de régler l'ordre, la discipline et le culte de cette Eglise qui sortait de captivité, par un acte du souverain Pontife. Le second avait traité de son administration temporelle et le troisième de ses séminaires et l'écation du clergé. Le quatrième, avait été nécessité par l'extension surnaturelle de l'Eglise en Angleterre, qui demandait naturellement un plus grand développement de sa discipline intérieure.

Dans leur lettre synodale, jetant un coup d'œil sur le passé, les évêques rappellent que pendant trois cents ans l'Angleterre n'avait qu'un seul pasteur, obligé de voyager une journée entière pour se rendre d'une mission à une autre. La création de treize sièges a ouvert treize sources de foi ayant chacune leur organisation diocésaine et même de multiplier les églises, les missions, le clergé et les écoles. Pendant les neuf premières années, la hiérarchie n'a été occupée qu'à réunir ses forces pour les lancer au dehors ; mais depuis quatorze ans, elle a presque doublé ses centres d'action et les ressources de son agence spirituelle, de sorte que la vue de l'Angleterre, spécialement dans les grandes villes, commence à présenter l'aspect des terres catholiques et à fournir aux fidèles toutes les facilités pour leurs dévotions quotidiennes.

Pendant vingt-deux jours, l'Église, réunie en synode, a travaillé consciencieusement, et il suffit, de dire que pendant trois semaines tous les membres de l'épiscopat anglais, deux abbés mitrés, les représentants des chapitres de cathédrales, les provinciaux et les chefs des ordres religieux, les théologiens et les officiers du Concile, ont délibéré dans une unité complète de foi et de charité. Les délibérations ont été guidées depuis le commencement jusqu'à la fin par une confiance mutuelle et un respect qui n'a fait que resserrer les liens qui unissaient les membres entre eux. L'Eglise catholique aura gagné dans ce synode une augmentation incalculable dans son unité et dans la vigueur de son action sur toute l'étendue de l'Angleterre.

1873. De Bourges, premier de la province et l'un des premiers en France depuis le Concile du Vatican. Dans ce Concile tenu au Puy, on s'occupe de la restauration des études ecclésiastiques, question vitale en France et de quelques réformes nécessaires pour le retour à un régime de droit canonique. Signe des temps, peu après avoir été approuvé par le Pape, et partant devenu obligatoire, ce Concile a été mis de côté par les évêques de la province.

Depuis, il a été tenu peu de Conciles ; nous citons seulement, le Concile de Saint-Boniface, célébré par Mgr Taché, archevêque, avec le concours de ses suffragants.

La province de Québec a tenu d'ailleurs quatre ou cinq Conciles, applicables à tout le Dominion Canadien. Ce sont là des actes très dignes de louanges ; la vertu de l'épiscopat ne se manifeste, nulle part, avec plus d'éclat que dans le Concile : *Visum est Spiritui-Sancto et nobis*.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Dans cet index chronologique, nous voulons présenter, de l'histoire universelle, un *tableau d'ensemble*, suivant l'ordre des siècles et en telle disposition typographique, que par la seule inspection des pages, par un simple coup d'œil, on puisse, suivant les circonstances, apprendre ou se souvenir.

L'histoire universelle forme, dans le plan divin, *un tout*, dont les parties concordent en effet et doivent s'harmoniser dans les récits de l'historien. Celui qui verrait l'histoire comme Dieu, d'un regard *synthétique*, la ramènerait *à l'unité d'un seul dessein*.

Dans l'unité de son dessein, l'histoire se rapporte à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Eglise : à Dieu qui la gouverne et fait resplendir tous ses attributs; à Jésus-Christ que quatre mille ans attendent et que la suite des siècles doit adorer ; à l'Eglise dont l'Evangile est préparé et développé dans la série des temps.

L'histoire vraiment universelle, c'est l'histoire de l'Eglise. Les deux grandes parties de cette histoire s'appellent, l'une la *préparation*, l'autre le *développement* de l'Evangile et de l'Eglise. De ces deux parties, la première s'appelle plus communément l'histoire *ancienne* ou l'histoire *sainte* ; l'autre l'histoire *moderne* ou l'histoire *ecclésiastique*.

De là, dans cette table chronologique, deux programmes, deux cours : un cours d'histoire ecclésiastique et un cours d'histoire sainte.

PROGRAMME DU COURS D'HISTOIRE SAINTE

L'histoire d'avant Jésus-Christ comprend trois choses : les origines du monde et de la race humaine ; la vocation d'un peuple spécialement chargé de la garde des traditions révélées ; l'établissement de grands empires qui concourent, avec le peuple de Dieu, à préparer le règne du Christ. De là, trois divisions.

LES ORIGINES DU MONDE

Les origines du monde doivent présenter l'histoire primitive jusqu'à la dispersion des peuples. L'espèce humaine jusqu'au déluge, la dispersion, les fils de Noé et les races humaines : voilà, en quelques mots, toute l'histoire des origines. De là quatre paragraphes.

§ Ier

L'ESPÈCE HUMAINE JUSQU'AU DÉLUGE

I. Nous ne savons sur l'histoire des premiers hommes jusqu'au déluge et sur les origines de notre espèce, que ce qu'enseigne l'Ecriture sainte. Les principaux traits de cette histoire primitive se reconnaissent, mais altérés, dans les traditions de différentes contrées très éloignées les unes des autres, et dont les habitants n'ont pas eu de communications depuis des milliers d'années.

Il est impossible, dans l'état actuel des connaissances, de songer à assigner une date précise à la naissance du genre humain. La Bible ne donne aucun chiffre positif à ce sujet; elle n'a pas en réalité, de chronologie pour les époques initiales de la naissance de l'homme, ni pour celle qui s'étend de la Création au Déluge, ni pour celle qui va du Déluge à la vocation d'Abraham; les dates que les commentateurs ont prétendu en tirer sont purement arbitraires et n'ont aucune autorité dogmatique. Elles rentrent dans le domaine de l'hypothèse historique. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'apparition de l'homme sur la terre est récente, par rapport à l'immense durée des périodes géologiques de la Création, et que l'antiquité de plusieurs myriades d'années que certains peuples, comme les Egyptiens, les Chaldéens, les Indiens et les Chinois, se sont complaisamment attribuée dans leurs traditions mythologiques, est entièrement fabuleuse.

Nous ne chercherons pas à déterminer, plus que la date de la création de l'homme, le lieu précis où fut son berceau. Les commentateurs les plus savants et les plus orthodoxes des Livres saints ont laissé la question indécise. Tout nous commande d'imiter leur réserve et de nous en tenir à l'opinion commune, qui place en Asie l'origine de la première famille humaine et la source de toute civilisation.

II. Le premier livre de la Bible, la Genèse, ainsi nommée en Europe d'un mot grec qui signifie *naissance*, parce que ce livre débute par le récit de la naissance du monde, nous apprend que Dieu créa successivement la lumière, le firmament, la terre, les planètes, le soleil, les poissons, les oiseaux et tous les animaux. Ensuite, pour mettre le sceau à son œuvre, il fit l'homme. Adam, créé par Dieu, dans un état d'innocence absolue et de bonheur, désobéit au Seigneur par orgueil dans les délicieux jardins d'Eden, où il avait d'abord été placé; cette désobéissance le condamna, lui et sa race, à la peine, à la douleur, et à la mort. Dieu l'avait créé pour le travail, dit formellement le livre inspiré, mais ce fut en expiation de sa chute que ce travail devint pénible et difficile : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, » et cette condamnation pèse encore sur tous les hommes.

III. Adam et Eve, le premier couple humain sorti des mains de Dieu, eurent deux fils, Caïn et Abel. Ils menaient l'un la vie agricole et l'autre la vie pastorale, dont la Bible place ainsi l'origine au début même de l'humanité. Caïn tua son frère Abel, par jalousie pour les bénédictions dont le Seigneur récompensait sa piété; puis il s'expatria, dans le désespoir de ses remords, et il se retira avec les siens à l'orient d'Eden, où il fonda la première ville, qu'il appela Enoch, du nom de son premier né. Dieu avait créé l'homme avec les dons de l'esprit et du corps qui devait le mettre en état de remplir le but de son existence et par conséquent de former des sociétés régulières et civilisées. C'est à la famille de Caïn que le livre de la Genèse attribue la première invention des arts industriels. D'Enoch, fils de Caïn, y est-il dit, naquit Lamech, qui eut à son tour plusieurs enfants : Jabel, « le père de ceux qui demeurent sous les tentes et des pasteurs; » Jubal, l'inventeur de la musique; Tubalcaïn, l'auteur de l'art de fondre et de travailler les métaux; enfin une fille, Noëma, qui inventa celui de filer la laine des troupeaux et d'en tisser des étoffes.

IV. Adam eut un troisième fils, nommé Seth; Dieu lui accorda ensuite encore un grand nombre d'enfants. Seth vécut neuf cent douze ans et eut une nombreuse famille. Tandis que les autres hommes s'abandonnaient à l'idolâtrie et à tous les vices, Seth conserva fidèlement les traditions religieuses de la révélation primitive jusqu'au temps du déluge, après lequel cette tradition passa dans la race de Sem. Les descendants de Seth furent Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Hénoch, « qui marcha pendant trois cent soixante-cinq ans dans les voies de l'Eternel » et qui fut ravi au ciel; Mathusalem, qui de l'aveu de tous, vécut la plus longue vie, neuf cent soixante-neuf ans, Lamech, enfin Noé, qui fut le père de Sem, Cham et Japhet. Chacun d'eux fut la tige d'une postérité nombreuse.

V. Les découvertes récentes de la géologie sont venues apporter la plus éclatante confirmation des récits de l'Écriture Sainte sur l'origine et les débuts de la race humaine, en faisant retrouver de nombreux vestiges

de l'humanité antédiluvienne dans les terrains formés pendant la période qui a précédé la nôtre et qu'en sépare le dernier grand cataclysme. Les ustensiles travaillés par la main de l'homme, et même quelquefois les ossements de notre espèce, s'y rencontrent mêlés aux débris des monstres qui alors encore habitaient nos contrées et ont disparu depuis le Déluge, les mammouths ou éléphants à crinière, le rhinocéros à longs poils, les hippopotames, les tigres, les loups,les hyènes et les ours bien plus grands et plus terribles que ceux de notre époque.

La configuration des continents habitables était alors très différente de ce qu'elle est aujourd'hui au moins en Occident, car l'Asie ne paraît pas avoir beaucoup changé de forme depuis lors. L'Océan couvrait entièrement les vastes plaines qui constituent en Afrique le grand désert du Sahara. Le massif montueux du Maroc, de l'Algérie et de Tunis formait une longue presqu'île, dirigée d'Est en Ouest, qui se reliait l'Espagne, le détroit de Gibraltar n'existait pas encore. La Sicile tenait alors à l'extrémité de l'Italie, les Iles Britanniques au nord de la France, enfin la Grèce était rattachée à l'Asie-Mineure par de grandes plaines dont la mer Egée occupe actuellement la place. Le climat, au moins en Occident, était tout autre que celui de nos jours, bien plus rude et plus pénible pour les habitants. C'était celui du nord de la Russie. Un froid intense régnait dans toute l'Europe; des glaciers gigantesques descendaient des montagnes et occupaient toutes les hautes vallées ; celui du Rhône, par exemple, s'étendait jusqu'au Jura. Certains animaux qui ne peuvent plus vivre qu'aux environs du pôle habitaient les rivages de la Méditerranée.

On voit combien devait être dure et difficile la vie des hommes antédiluviens dans de pareilles conditions de climat et au milieu de bêtes formidables contre lesquelles il leur fallait à chaque instant défendre leur existence. Il semble vraiment que la condamnation de la race humaine à la peine et à la douleur, résultat de la désobéissance d'Adam, pesât alors sur elle, presque au lendemain de la chute, plus lourdement qu'elle n'a fait depuis. Et lorsque la géologie nous montre les hommes parvenus dans nos contrées, vivant au milieu des glaces sous des conditions de climat analogues à celles où vivent aujourd'hui les Esquimaux, conditions qui ne s'étaient encore jamais produites dans la zone tempérée et qui n'y ont pas reparu depuis, on est naturellement amené à se souvenir que la tradition antique de la Perse, pleinement conforme aux données bibliques au sujet de la déchéance de l'humanité par la faute de son premier auteur, range au premier rang parmi les châtiments qui suivirent cette faute, en même temps que la mort et les maladies, l'apparition d'un froid intense et permanent, que l'homme pouvait à peine supporter et qui rendait la terre presque inhabitable.

Les hommes dont on découvre les vestiges dans les terrains antérieurs au Déluge étaient dans l'état de la barbarie sauvage la plus absolue. Ils ne savaient ni cultiver la terre, ni mener paître des troupeaux, ni se construire des demeures. Leurs familles erraient dans les forêts, vivant exclusivement de fruits sauvages et du produit de leur chasse, habitant les cavernes et se couvrant de peaux de bêtes pour se défendre du froid. Ils ignoraient le travail des métaux ; comme armes et comme ustensiles ils n'avaient que des silex grossièrement taillés et des os d'animaux aiguisés. Et pourtant, dans cette vie si rudimentaire et si sauvage, on reconnaît que l'homme était déjà en possession des facultés et des instincts qui l'élèvent au-dessus de toutes les autres créatures. Avec leurs armes presque brutes, les hommes antédiluviens avaient attaqué des monstres qui nous feraient trembler aujourd'hui, et à force d'intelligence et de ruse ils parvenaient à les vaincre. Ils croyaient à la vie future et pratiquaient des rites sur la tombe de leurs morts. Sur des pierres tendres et sur des morceaux d'os, ils essayaient de retracer avec la pointe d'un caillou les figures des animaux qui les entouraient. C'est ainsi que dans une caverne du Périgord, on a découvert une image du mammouth dessinée par la main d'un homme antédiluvien. Et dans quelques-uns de ces premiers rudiments d'art plastique, auxquels on n'oserait tenter de fixer une date, on découvre les lueurs incontestables du sentiment du beau.

Les découvertes de la géologie prouvent que la race humaine avant le Déluge s'était déjà répandues sur la surface du globe et n'y occupait pas moins d'espace qu'aujourd'hui. Il n'est pas une partie de la terre où l'on ait observé des vestiges de l'homme dans les couches immédiatement antédiluviennes ; on en trouve en Amérique aussi bien que sur l'ancien continent, en Europe et en Afrique aussi bien qu'en Asie. C'est en France que jusqu'à présent ils ont été le mieux et le plus complètement étudiés. Partout les découvertes montrent l'humanité dans le même état de barbarie. Mais il est à remarquer que les recherches n'ont pas pu être faites dans les contrées asiatiques, où l'on s'accorde généralement à supposer que l'espèce humaine a dû avoir son berceau. Or, tandis que les tribus qui s'en étaient éloignées tout d'abord demeuraient précisément dans l'état où Adam s'était trouvé au sortir de l'Eden, il résulte des récits même de la Genèse que c'étaient les tribus restées dans le voisinage de ce berceau primitif qui seules avaient accompli le progrès de civilisation matérielle que représentent la fondation des premières villes, l'élève des troupeaux, la culture de la terre, l'invention du travail des métaux, ainsi que l'art de la fileuse et du tisserand.

§ II

LE DÉLUGE

I. Cependant, la corruption des hommes allait en grandissant et ne connaissait plus de limites. Leurs iniquités devinrent telles que le Seigneur justement irrité, voulut exterminer leur race. Seul le juste Noé, descendant de Seth, trouve grâce devant lui. Dieu lui fit bâtir une arche dans laquelle il s'enferma avec les siens et sept couples de tous les animaux ; puis le déluge commença. Ce fut une inondation terrible, qui couvrit toute la surface de la terre, dépassa la cime des plus hautes montagnes, et fit périr tous les hommes, à l'exception de la famille du patriarche, qui avait cherché un refuge dans l'arche.

II. Les traditions de presque tous les peuples ont conservé le souvenir du Déluge et du juste que Dieu fit échapper pour repeupler la terre. La science géologique a aussi retrouvé les traces nombreuses de cette convulsion formidable de la nature, qui clot la série des grands cataclysmes de la formation de notre globe. Avant l'apparition de l'homme et pendant les premiers âges de la création, les bouleversements de cette nature avaient été fréquents ; chaque nouvelle période géologique avait dû sa naissance à un cataclysme. Mais celui du Déluge, le seul qui trouva l'homme sur la terre, fut aussi le dernier. C'est alors que les continents prirent la forme et le relief que nous leur voyons encore aujourd'hui. Ils n'ont changé que sur un très petit nombre de points, par suite de phénomènes tout à fait restreints et locaux.

III. Après cent cinquante jours d'inondation les eaux commencèrent à se retirer. Au huitième mois, l'arche s'arrêta sur le mont Ararat, non pas sur la montagne de ce nom située en Arménie, mais sur l'Aivyaratha des tribus japhétiques primitives, le Mérou des Indiens et l'Albordj des Perses, c'est-à-dire le Belourtagh ou le plateau alpestre de Pamir, dans la Petite-Boukharie. Là, en effet, les traditions de tous les peuples qui ont conservé des souvenirs de quelque netteté, et, conformes aux données bibliques sur les âges primitifs, comme les Indiens et les Perses, convergent pour placer le berceau de l'humanité postdiluvienne. Là aussi nous reporte formellement le texte de la Bible ; car il dit que c'est en marchant de l'Est à l'Ouest que les descendants de Noé parvinrent, du lieu où s'était arrêtée l'arche, dans la plaine du Sennaar, entre le Tigre et l'Euphrate, indication qui ne permet pas de supposer que leur point de départ ait été en Arménie, mais convient parfaitement au massif montueux de la Petite-Boukharie.

Bientôt le sol commença à paraître. Noé laissa envoler une colombe qui, sur le soir, rentra, tenant dans son bec un rameau d'olivier. A ce signe, le patriarche reconnut que les eaux s'étaient retirées et qu'il pouvait sortir pour prendre possession de la terre enfin desséchée.

En quittant l'arche avec ses trois fils, Sem, Cham et Japhet, leurs femmes, Noé sacrifia au Seigneur et commença à cultiver la terre. Sa postérité fut nombreuse, car il vécut encore trois cent cinquante ans après le déluge ; il en avait neuf cent cinquante quand il mourut.

---

§ III

DISPERSION DES PEUPLES

I. La famille de Noé se multiplia rapidement ; mais à partir de cette époque, la vie des hommes fut abrégée de beaucoup et ne dépassa plus guère la moyenne actuelle : nous le voyons par les plus antiques inscriptions égyptiennes qui remontent à mille ans environ avant Abraham. Sem pourtant (et probablement aussi ses frères) vécut encore durant plusieurs siècles, et, d'après le témoignage de l'Ecriture sainte, la famille où naquit Abraham put, jusqu'au temps de ce patriarche, grâce sans doute aux sobres habitudes de la vie patriarcale, dépasser de beaucoup la vie ordinaire des hommes d'alors.

II. Tous les hommes, issus d'une même famille parlèrent d'abord la même langue. Quelques générations après le déluge, la masse des descendants de Noé, devenus très nombreux, avait fixé sa demeure dans les immenses plaines que baignent le Tigre et

l'Euphrate, contrée primitivement appelée Sennaar, dans les idiomes sémitiques, « le pays des deux fleuves. » Orgueilleux de leur multitude et de leur puissance, il se crurent capables de tout, et leur insolente audace alla jusqu'à défier Dieu lui-même. Ils se dirent : « Allons, courage, bâtissons une ville et une tour dont la tête atteigne jusqu'au ciel. » Mais Dieu châtia leur orgueil en confondant leur langage ; ne pouvant plus s'entendre les uns les autres, ils furent obligés de se disperser, chaque famille ou groupe de familles emportant le langage distinct qu'elle parla dès lors, et d'où sont provenus les idiomes que la science classe aujourd'hui d'après leurs analogies. C'est ainsi que se formèrent les trois grandes races qui ont peuplé le monde : les fils de Cham dans une portion de l'Asie et de l'Afrique, les enfants de Sem en Asie, et les descendants de Japhet en Europe. La tour, restée inachevée, fut appelée *Babel* c'est-à-dire « la confusion, » car c'était là que les langues s'étaient confondues.

III. Le souvenir de la tour de Babel et de la séparation des langues n'est pas seulement écrit dans la Bible. Il s'était conservé, comme celui du déluge et de l'arche, chez les Babyloniens qui habitaient la portion de l'ancien pays de Sennaar où la tour avait été élevée. On a retrouvé et traduit, il y a quelques années, une inscription du roi Nabuchodonosor, qui se vante de l'avoir réparée ou achevée en l'honneur d'un de ses dieux. Il l'appelle « la tour à étages, la maison éternelle, le temple des sept lumières de la terre (les sept planètes) auquel se rattache le plus ancien souvenir de Borsippa (ce qui, dans la langue du pays, veut dire *tour de langues*), que le premier roi a bâti sans pouvoir en achever le faîte. » Nabuchodonosor ajoute : « *Les hommes l'avaient abandonnée depuis les jours du déluge, préférant leurs paroles en désordre.* » Le tremblement de terre et le tonnerre avaient ébranlé la brique crue, avaient fondu la brique cuite des revêtements ; la brique crue des massifs s'était éboulée en formant des collines.

La découverte de cette inscription, d'un prix inestimable, permet de reconnaître les débris encore gigantesques, du monument regardé du temps de Nabuchodonosor comme la tour de Babel parmi les ruines qui s'élèvent sur l'emplacement de l'antique Babylone. C'est elle que les habitants du pays appellent actuellement Birs-Nimroud, « la tour de Nemrod, » et qui se dresse au milieu de la plaine. La description que Nabuchodonosor donne de l'état où il l'avait trouvée lorsqu'il la répara convient parfaitement à son état présent. Ce n'est plus qu'un amas prodigieux et informe de briques simplement séchées au soleil, qui se sont éboulées en formant des collines.

IV. La confusion des langues et la dispersion générale des hommes eut lieu, d'après le sens le plus naturel d'un passage de l'Écriture qui a fort exercé la sagacité des commentateurs, au temps de Phaleg, cinquième descendant de Sem, et vers l'époque de sa naissance, puisque son nom qui veut dire « séparation » lui fut donné en souvenir de cet événement. Rien, du reste, dans le texte biblique n'interdit de penser que quelques familles s'étaient déjà séparées antérieurement de la masse des descendants de Noé et s'en étaient allées au loin former des colonies au dehors du centre commun, où le plus grand nombre des familles destinées à repeupler la terre demeuraient encore réunies.

---

§ IV

LES FILS DE NOÉ ET LES RACES HUMAINES

I. Noé, comme nous l'avons dit, avait trois fils, Sem, Cham et Japhet. C'est d'eux, nous apprend la Bible, que descendent les différentes races des hommes.

Dans le deuxième chapitre de la Genèse, Moïse donne le tableau de la filiation de ces races rattachées à leurs premiers auteurs. C'est le document le plus ancien, le plus précieux et le plus complet sur la distribution des peuples dans le monde primitif. C'est en même temps une base d'un prix incomparable pour l'ethnographie, c'est-à-dire pour la science qui s'occupe de rechercher la parenté des nations entre elles et leurs origines. L'étude attentive des traditions historiques, la comparaison des langues et l'examen des caractères physiologiques des diverses races humaines fournissent des résultats pleinement d'accord sur cette matière avec le témoignage du livre inspiré.

La question des races humaines, étudiée à l'aide de la physiologie et de la linguistique, forme, nous venons de le dire, l'objet d'une science spéciale. C'est une matière tellement vaste que nous ne saurions la traiter ici dans tout son développement. Il faut nous borner à exposer d'une manière aussi brève que possible les renseignements

fournis par la Bible, en signalant seulement quelques-uns des faits constatés par la science moderne qui sont venus les éclaircir.

II. *Race de Cham.* — Cham, dont le nom veut dire « le brûlé du soleil, » est le père de la grande race dont les peuples de la Phénicie, de l'Egypte et de l'Ethiopie étaient primitivement descendus.

Suivant la Genèse, *Cham* eut quatre fils : *Kousch*, *Misriam*, *Phut* et *Chanaan*.

L'identité de la race de *Kousch* et des Ethiopiens est certaine ; les inscriptions hiéroglyphiques de l'Egypte désignent toujours les peuples du Haut-Nil, au sud de la Nubie, sous le nom de *Kousch*.

Dans les livres saints, *Misriam* est l'appellation constante de l'Egypte, et de nos jours encore les Arabes appliquent le nom de *Misr* soit à la capitale de l'Egypte, soit à l'Egypte entière.

L'identité de la descendance de *Phut* avec les peuples qui habitent les côtes septentrionales de l'Afrique n'est pas établie d'une manière aussi certaine. Les critiques les plus compétents sont cependant d'avis que ce nom, pris dans sa plus grande extension, désigne les Libyens.

Sous le nom de *Chanaan* sont compris les Phéniciens et toutes les tribus étroitement apparentées à eux, qui, avant l'établissement des Hébreux, habitaient la contrée dite de Chanaan, depuis Sidon et Gaza, jusqu'à Sodome et Gomorrhe, c'est-à-dire le pays compris entre la Méditerranée, et la mer Morte, qui fut plus tard la Terre-Sainte.

Il paraît certain que la race de Cham peupla d'abord la plus grande partie de l'Asie occidentale et méridionale avant les enfants de Sem, qui l'en chassèrent. Nemrod, descendant de Kousch, régna sur Babylone, bâtit Arach et Chalanné dans le pays de Sanaar, et fonda le plus ancien empire. Des Chamites furent les premiers habitants du pays bordé par l'Oxus et qui s'étend vers le cours supérieur de l'Indus. Tous les savants sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que les bords du Tigre, la Médie, la Perse, l'Inde même ont été peuplés par la famille de Kousch avant d'être occupés par les descendants de Sem et par les Aryâs, issus de la race de Japhet. Il y a aussi de sérieuses raisons de penser que les Cariens, premiers habitants d'une grande partie de l'Asie Mineure, appartenaient à la race de Cham. Enfin, la même race domina d'abord en souveraine incontestée sur les côtes de la Carmanie et de la Gédrosie, le long de l'Océan indien, et sur tout le midi de la Péninsule arabique.

On le voit, les Chamistes, des trois grandes races qui se séparèrent après la confusion des langues, furent ceux qui s'éloignèrent les premiers du centre commun de l'humanité, se répandirent d'abord sur la vaste étendue du territoire et fondèrent les plus antiques monarchies. Ce fut chez eux que la civilisation matérielle fit d'abord les plus rapides progrès. Mais Noé avait maudit son fils Cham pour lui avoir manqué de respect dans son ivresse et pour avoir tourné en dérision la nudité paternelle. « Tu seras le serviteur de Sem et de Japhet, » lui avait-il dit. Cette malédiction s'accomplit dans sa plénitude. Les empires fondés par les Chamites se trouvèrent bientôt en contact avec les deux autres races, qui entrèrent en lutte avec eux, les vainquirent et s'emparèrent des pays qu'ils occupaient. Les Sémites les remplacèrent dans la Chaldée, dans l'Assyrie, dans la Palestine et dans l'Arabie ; les Aryâs dans l'Inde et la Perse. Les descendants du fils maudit, ne maintinrent leur puissance qu'en Afrique et particulièrement en Egypte, où s'éleva la plus florissante de leurs colonies. Et même encore là, dans la suite des siècles, les effets de la malédiction paternelle ont fini par les atteindre. Si Cham y est resté libre et maître plus longtemps qu'ailleurs, il n'y est pas moins à la fin devenu le serviteur de Sem. Après avoir été conquis par les Grecs et les Romains, descendants de Japhet, la Phénicie, l'Egypte et le nord de l'Afrique obéissent depuis des siècles à des Arabes ; les Ethopiens ont été conquis par les Abyssins, peuple qui tire son origine de Sem. Si la race de Cham subsiste encore dans un certain nombre de pays et y forme toujours le fond de la population, nulle part, depuis des centaines et des centaines d'années, elle n'a une vie propre et nationale et ne forme un état indépendant.

Les descendants de Cham furent les premiers, après le Déluge, à marcher dans la voie de la civilisation matérielle, qu'ils poussèrent à un haut degré de développement. Mais s'ils avaient sous ce rapport des aptitudes remarquables, leur race garda toujours l'empreinte des tendances dépravées et grossières qui avaient attiré sur Cham la malédiction paternelle. Les peuples chamites ont été tous profondément corrompus. Leurs religions ne sortaient pas du matérialisme le plus absolu, exprimé sans pudeur, par des fables révoltantes et par des symboles d'une inconcevable obscénité. Aussi le triomphe des races de Sem et de Japhet a-t-il été partout la substitution d'une civilisation plus haute et plus épurée à celle que les Chamites avaient établie, l'avènement d'une morale plus pure et d'une religion plus spirituelle, même au milieu des erreurs de l'idolâtrie.

III. *Race de Sem.* — Les descendants de Sem furent les seconds à se répandre dans le monde en quittant la contrée que les hommes avaient d'abord habitée à la suite du Déluge. Ils occupèrent le pays qui s'étend depuis la Haute Mésopotamie jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Arabie et de-

puis les bords de la Méditerranée jusqu'au delà du Tigre.

Le premier né de Sem, dans la Genèse, est *Elam*, qui représente les Elyméens de la Perse. La première couche de la population chamite fut, en effet, dans cette contrée, remplacée par des habitants de race sémitique ; mais ceux-ci ne purent pas non plus s'y maintenir et furent plus tard conquis par les Aryâs descendus de Japhet. Le pays de Suse, entre la Perse proprement dite et le Tigre, garda toujours ces trois éléments confondus dans sa population, qui paraît avoir été essentiellement mixte.

Assur, second fils de Sem, est le chef de cette nation puissante qui, sous le nom d'Assyriens, joua un si grand rôle dans l'histoire de l'Asie occidentale. « *Assur*, dit la Bible, fonda les villes de Ninive, Resen et Chalé. » A Babylone et dans toute la Chaldée, la langne, nous le savons maintenant par les monuments, était la même qu'à Ninive ; l'influence prépondérante appartenait aussi à la race d'*Assur* ; mais le fond de la population semble y être resté chamite, du rameau de *Kousch* par lequel avait été formé l'empire primitif de Nemrod.

Le livre de la Genèse nomme ensuite *Arphaxad*, dont le nom s'applique à la contrée montagneuse de l'Arménie appelée encore par les géographes classiques *Arrapachites*. Ce nom qui signifie « borne du Chaldéen, » révèle que les Chaldéens en occupaient d'abord le voisinage ; nous verrons plus tard ce que c'étaient que les Chaldéens, qui dans un temps dominèrent à Babylone. Comme la plupart de ceux qui sont donnés aux petits-fils de Noé, ce nom contient plutôt une désignation géographique du pays où résida d'abord la famille du personnage, qu'il ne doit avoir été son appellation même. Il détermine le berceau qu'habitèrent dans les premiers siècles, après le cataclysme, et d'où descendirent plus tard les familles étroitement apparentées entre elles, qui furent la souche des Hébreux et des Arabes. En effet, parmi la descendance d'*Arphaxad* nous voyons figurer *Heber*, ancêtre direct d'Abraham et de la nation hébraïque, puis *Jectan*, qui fut le père des plus anciennes tribus arabes, de celles avec lesquelles se fondirent plus tard les enfants d'Ismaël, qui prirent sur elle la suprématie.

Lud est le quatrième fils de Sem. Il personnifie les anciens habitants de Lydie. Suivant toutes les vraisemblances, ce peuple habitait originairement le voisinage de l'Assyrie et de la Mésopotamie, d'où, par une émigration ultérieure, il vint se fixer à l'extrémité occidentale de l'Asie Mineure, Les investigations les plus récentes de la science sur le peu que l'on possède de l'idiome des Lydiens et sur leurs traditions prouvent en effet que leur sang était sémitique.

Le dernier des enfants du même patriarche tels que les énumère la Bible, est *Aram*. C'est l'auteur de la race syrienne, qui couvrait tout le pays entre la Méditerranée et l'Euphrate. Il y avait même des Araméens dans la portion occidentale de la Mésopotamie. Aussi les Hébreux divisaient-ils le pays d'Aram en plusieurs régions : 1° L'*Aram-Naharaïm* ou Aram des deux fleuves, c'est-à-dire la Mésopotamie des Grecs, entre l'Euphrate et le Tigre ; 2° L'*Aram* proprement dit, c'est-à-dire la Syrie, dont la ville la plus antique et la plus considérable était Damas ; 3° l'*Aram Sobah*, qui était la région dans laquelle se forma plus tard le royaume de Palmyre.

IV. *Race de Japhet.* — Le nom de ce dernier-né des fils de Noé signifie « extension » parce que sa postérité couvrit une immense étendue de pays. C'est celui dont la race resta groupée le plus tard et quitta la dernière les environs même du lieu où Noé sortant de l'arche avait fixé sa demeure. La Genèse lui donne sept fils : *Gomer*, *Magog*, *Madaï*, *Thubal*, *Mosoch*, *Thiras* et *Javan*.

Gomer personnifie les familles originairement établies sur la rive septentrionale du Pont-Euxin et au Nord de la Grèce. C'est d'elles que devaient sortir un jour les peuples si connus des historiens grecs et romains sous le nom de Cimmériens, Cimbres ou Kimrys, qui furent pendant des siècles la terreur de l'Asie et de l'Europe, et qui firent trembler Rome même dans tout l'éclat de sa puissance. Trois fils sont attribués à *Gomer* : *Askenaz*, tige des nations germaniques et scandinaves, *Riphath*, père des Celtes ou Gaulois, enfin *Thogorma*, auteur de la nation des Arméniens.

Magog est presque toujours associé à Gog dans l'Ecriture sainte. Les allusions si fréquentes des prophètes hébreux aux incursions et aux ravages des fils de *Gog* et de *Magog* doivent faire rechercher en eux la souche des tribus nomades du Nord-Est, voisines de la mer Caspienne. On a comparé leur nom à celui des *Massagètes*. L'historien Josèphe, interprète des traditions constantes de la nation juive, les appelle *Scythes*. Tout semble prouver que sous le nom de *Magog*, l'écrivain inspiré de la Genèse a voulu représenter les nombreuses tribus qui constituent la race désignée aujourd'hui dans la science sous le nom de *touranienne* ou *tartarofinnoise*, l'une des anciennes races du monde, à laquelle se rattachent, parmi les populations de l'Europe actuelle, les habitants de la Finlande, les Hongrois et les Turcs, mais dont la masse principale demeure dans son ancien berceau, se compose de nombreuses nations du Turkhestan et de tout le vaste plateau de l'Asie centrale. La langue et le type physique des populations touraniennes ou tartarofinnoises offrent de grandes différences avec la langue et le type des nations pro-

prement japhétiques ; cependant les savants les plus autorisés en pareille matière, tels que Pott en Allemagne, Max Müller en Angleterre et Oppert en France, croient pouvoir affirmer une parenté originaire entre les deux races. Mais s'il en est ainsi, les nations issues de Magog sont certainement de toute la race de Japhet, celles qui se sont le plus altérées dans leur vie d'isolement.

La synonymie de *Madaï* et des Mèdes est certaine. On peut être surpris de trouver le nom de ce peuple dans la Genèse, sept ou huit siècles avant son apparition sur la scène de la grande histoire. Mais le rapprochement des traditions orientales et du récit biblique ne laisse aucun doute sur l'extrême antiquité des Mèdes.

L'identité de *Thubal* et des Tibaréniens est également bien établie ; ce peuple habitait encore aux siècles classiques les montagnes voisines de la Colchide. C'est de lui que descendent les populations tout à fait à part qui vivent encore aujourd'hui dans les vallées du Caucase.

Mosoch semble correspondre aux *Moschiens* d'Hérodote, qui occupaient le territoire compris entre les pays des Tibaréniens et la Phrygie. A la même race devaient appartenir les nations voisines du nord de l'Asie Mineure, Paphlagoniens, Mariandyniens, habitants du Pont.

Thiras ne peut être que l'auteur des Thraces. Les historiens grecs nous affirment d'ailleurs que les Thraces étaient originaires de l'Asie Mineure et que, partis de la Bithynie à une époque inconnue, ils étaient venus, à travers l'Hellespont, chercher des demeures dans les contrées situées au nord de la Macédoine.

Javan ou *Joun* est le père des Ioniens et des Grecs. Sortis des contrés méridionales de l'Asie Mineure, les fils de *Javan* s'étendirent sur les côtes et dans les îles de la mer Egée.

De ces Ioniens primitifs vinrent *Elizah*, *Tharsis*, *Kétim* et *Dodanim*. *Elizath* est l'Hellas, c'est-à-dire la Grèce. *Dodanim* personnifie la race pélasgique des Epirotes, dont le centre religieux le plus important était Dodone. *Kétim* représente les îles de l'Archipel et de Chypre, où cette population avait fondé la ville de Citium. Enfiin *Tharsis* doit être rapproché des Pelasges Tyrrhéniens, dont on trouve un rameau établi en Grèce et qui formaient la population primitive d'une grande partie de l'Italie.

Moïse, en énumérant les îles de Japhet, n'y a naturellement fait figurer que les populations de cette race qui pouvaient être connues des Hébreux de son temps... Mais la science contemporaine, en se guidant sur les affinités physiologiques et linguistiques, est parvenue à compléter sur ce point un témoignage de la Genèse et à rattacher encore un grand nombre de peuples à la souche japhétique. On s'accorde universellement à reconnaître parmi les descendants de Japhet, en Europe, les Grecs et les Romains, les Germains, les Celtes, les Scandinaves et les Slaves : en Asie, les Perses, les Mèdes, les Bactriens et les castes supérieures de l'Inde. Ces derniers peuples, réunis sous le nom d'Aryâs, restèrent longtemps concentrés dans les contrées arrosées par l'Oxus et l'Iaxarte, c'est-à-dire dans la Bactriane et la Sogdiane, région qui fut la demeure première de toute la race. De là une branche se dirigea vers le midi, franchit l'Hindou-Kousch et pénétra dans l'Inde en détruisant ou subjuguant les populations antérieures, de la race chamitique. L'autre s'établit dans le pays qui s'étend entre la mer Caspienne et le Tigre, et dans les montagnes de la Médie et de la Perse. On les voit même se mêler très anciennement aux Assyriens et les dominer pendant plusieurs siècles.

La race de Japhet est donc celle à que l'on désigne ainsi, pour peindre l'étendue de ses domaines, sous le nom d'*indo-européenne*. C'est celle à laquelle nous appartenons. C'est la race noble par exellence, celle à qui a été confiée la mission providentielle de porter à un degré de perfection inconnu de toutes les autres, les arts, les sciences et la philosophie. « Béni soit Japhet, dit Noé suivant la Bible, que Dieu étende sa postérité, qu'il habite dans les tentes de Sem et que Cham soit son serviteur. » Cette bénédiction et cette prophétie se sont accomplies, car la descendance de Japhet n'est pas devenue seulement la plus nombreuse et la plus étendue, elle est aussi la race dominatrice du monde, celle qui chaque jour encore s'avance vers la souveraineté universelle.

V. A chacune des trois grandes races humaines dont nous venons d'exposer la filiation d'après la Genèse correspond une des grandes familles de langues que restitue la philologie comparative. Le vieil idiome sacré de l'Inde, le sanscrit, présente avec les langues de la Perse de la Grèce, de l'Italie ancienne, de la Germanie, des Scandinaves, des Celtes et des Slaves la plus frappante analogie. Les éléments essentiels et fondamentaux de ces différents idiomes sont identiques et se rattachent à une source commune, à une langue primitive des Aryâs, que l'on peut reconstituer en grande partie. Ainsi la parenté du langage, d'accord avec la tradition sacrée, révèle une origine commune pour tous les rameaux de la descendance de Japhet.

Celui que nous avons rattaché à *Magog* fait seul exception ; les langues touraniennes ou tartaro-finnoises forment une famille à part et bien distincte. Mais certains indices donnent cependant à croire que les progrès de la science parviendront un jour à les rapporter à un état encore plus primitif et presque embryonnaire des langues indo-européennes. Ce serait donc simplement un rameau détaché avant tous les autres du tronc commun.

L'unité des langues des enfants de Sem n'est pas moins complète que celle des descendants de Japhet. Les idiomes des Chaldéens, des Syriens, des Hébreux, des Assyriens, des Arabes et des Abyssins sont liés entre eux par la plus étroite parenté et constituent un groupe parfaitement compacte et homogène. Il faut y joindre la langue des Phéniciens, bien que ces derniers descendissent de Cham par Chanaam. Mais ils avaient vécu dans un contact si intime et si prolongé avec les Sémites, si bien confondus et amalgamés avec eux, qu'ils en avaient adopté la langue.

Les idiomes des fils de Cham forment enfin une dernière famille également distincte et dont l'unité se révèle par la marche des études linguistiques. Le plus important et le mieux connu est celui de l'antique Egypte, avec lequel se groupent naturellement la langue des anciens Libyens, conservée jusqu'à nos jours par les Kabyles et les Touaregs du nord de l'Afrique, et celle des Ethiopiens, que parlent encore les Bischaris des rives du haut Nil.

VI. La descendance de Sem, de Cham et de Japhet, si bien exposée par Moïse, n'embrasse qu'une seule des grandes divisions physiques de l'espèce humaine, formée de ces trois rameaux et appelée aussi *caucasique* par les naturalistes, qui a peuplé l'Asie occidentale, l'Europe et le nord de l'Afrique. Mais il y a encore trois autre races aussi nettement caractérisées, la race jaune ou mongolique, qui habite depuis des temps extrêmement reculés l'orient et le nord de l'Asie ; la race noire, qui s'est concentrée dans le continent africain : et la race rouge, qui a peuplé l'Amérique où elle était fixée au début de notre ère. Deux de ces races, la rouge et la noire, n'ont pas d'histoire ; quant à la jaune, à laquelle appartiennent les Mongols et les Chinois, elle s'est isolée dès les époques les plus anciennes et elle est restée en dehors du mouvement de la civilisation générale. Toutes trois seront donc exclues de ce manuel, qui ne s'étendra même pas à tous les peuples de la race caucasique, car les Indiens, malgré leur civilisation brillante et l'intime parenté de leurs langues avec nos idiomes, n'ont pas conservé de mouvements certains de leur histoire et n'ont jamais, d'ailleurs, eu d'influence directe sur la marche de notre culture. L'histoire des origines orientales de la civilisation européenne n'a pas à s'éloigner de l'Asie antérieure et des bords de la Méditerranée.

Les trois races, jaune, noire et rouge, n'ont pas de place dans le tableau que donne la Bible des peuples issus de Noé. On ne saurait s'en étonner pour ce qui est de la première et de la troisième. Le rédacteur inspiré du livre de la Genèse ne pouvait parler aux hommes de son temps que des nations dont ils avaient connaissance. Or, du temps de Moïse, on n'avait en Egypte ou parmi les Israélites aucune notion de l'existence des Chinois ou de la race rouge américaine.

Les nègres, au contraire, étaient parfaitement connus. Moïse surtout, élevé en Egypte, avait dû en voir un grand nombre, car les Pharaons de son époque guerroyaient contre eux et les ramenaient captifs par milliers dans les cités égyptiennes Ce n'est donc pas par ignorance ou par omission qu'il ne les a pas fait figurer dans son énumération des descendants des trois fils de Noé ; c'est volontairement et sans aucun doute avec une intention formelle, bien que nous ne puissions pas nous l'expliquer.

Est-ce à dire qu'il ne considérait que la race noire comme elle aussi, descendue d'Adam ? Bien loin de nous une pareille pensée, à laquelle ont recouru quelquefois de misérables sophistes à bout d'arguments pour justifier l'infâme institution de l'esclavage des nègres. L'unité de la race humaine dans toutes ses variétés, la descendance d'un couple originaire unique, est un fait éclatant comme le soleil ; la religion l'enseigne, la raison le proclame et la science le démontre. Mais comment et à quelle époque se sont produites les principales variétés physiques de cette unique espèce, issue des mêmes auteurs ? quelle en a été la filiation ? C'est là ce que l'on ignore et ce qu'on ne parviendra probablement jamais à savoir.

Le texte de la Bible n'a rien qui s'oppose formellement à l'hypothèse que Noé aurait eu, postérieurement au déluge, d'autres enfants que Sem, Cham et Japhet, d'où seraient sortis les races qui ne figurent pas dans la généalogie de ces trois personnages. Elle ne nie non plus en aucune façon, comme nous l'avons déjà dit, l'hypothèse que certaines familles issues des trois patriarches Noachides avaient pu s'éloigner du centre commun avant la construction de la tour de Babel et la confusion des langues et avaient pu donner naissance à de grandes races qui se développant dans un isolement absolu, auraient pris une physionnomie tout à fait à part et seraient demeurées en dehors de l'histoire du reste des hommes.

Dans le tableau de filiation du dixième chapitre de la Genèse, Moïse n'a prétendu comprendre que les nations qui, après avoir vécu toutes ensemble et parlant la même langue dans le pays de Sennaar, s'étaient dispersées à la suite de l'événement de Babel. Et ces nations étaient seulement celles qui composaient la race blanche, la race supérieure et dominatrice à laquelle on ne saurait refuser la primauté sur toutes les autres et la gloire d'être l'humanité par excellence (1).

(1) Cet abrégé est emprunté au *Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient.*, par Ch. Lenormant, ouvrage où l'on trouve un résumé très complet des études archéologiques sur les temps anciens.

LE PEUPLE DE DIEU

L'Histoire du peuple de Dieu s'étend de la vocation d'Abraham à l'avènement de Jésus-Christ et se partage en autant de paragraphes qui marquent les différentes phases de son développement.

---

§ Ier

DE LA VOCATION D'ABRAHAM A LA MISSION DE MOISE (2366-1605).

Les diverses nations du genre humain oublièrent peu à peu les grands souvenirs de leur histoire primitive, ou du moins n'en conservèrent que des traits épars qui se mêlèrent aux rêves de leur imagination. L'idée même de Dieu s'obscurcit graduellement et l'idolâtrie s'établit sur toute la surface de la terre. Pour arrêter le progrès d'un si grand mal et en empêcher le triomphe, Dieu, dans sa puissance et sa bonté voulut contracter alliance avec une famille d'où sortirait un peuple fidèle. Déjà, après la création, Dieu avait voulu contracter, avec sa créature, une alliance aussitôt détruite par le péché. Ensuite, après le déluge, il avait contracté, avec Noé, une seconde alliance qui avait sorti immédiatement ses effets naturels qu'elle doit conserver jusqu'à la fin des temps, mais dont les effets surnaturels avaient été ajournés jusqu'à l'avènement du Messie. Voici une troisième alliance qui, sans porter préjudice aux deux premières, va préparer la transformation du sacerdoce *domestique* des patriarches en sacerdoce *national* du peuple hébreux.

I. Abraham, 2366. — Un descendant d'Arphaxad, Tharé, habitait le nord de la Mésopotamie. La stérilité du pays l'obligea à descendre vers le sud avec ses trois fils, Abram, Nachor et Aran. C'est là, dans le pays de Harrân, que Dieu révéla sa mission à Abram. « Sors, lui dit le Seigneur, de ton pays, de ta parenté et de la maison de ton père ; viens dans le pays que je te montrerai et je ferai sortir de toi un grand peuple. » Alors Abram avec son épouse Saraï et tous ses gens, franchit l'Euphrate, traversa la Syrie et vint au pays de Chanaan, qui fut plus tard la Judée.

La race de Cham l'occupait ; elle habitait des villes, laissant les tribus nomades des Sémites errer en pasteurs dans les campagnes. Abram eut, dans le canton de Sichem, une vision dans laquelle Dieu lui annonça que toute la contrée appartiendrait un jour à sa postérité. La famine l'obligea bientôt à se réfugier en Egypte où un Pharaon lui ravit Saraï qu'il rend bientôt à son époux. De retour en Chanaan, il se sépare de Loth, son neveu, et reçoit de Dieu la promesse d'une postérité plus nombreuse que les grains de sable de la mer. Sa valeur éclate alors dans une guerre à laquelle il prend part et dans la délivrance de Loth, captif de rois alliés. Après la victoire, il reçoit les bénédictions de Melchisedech, roi de Salem, qui offrait à Dieu du pain et du vin et bénit Abram au nom du Seigneur ; Abram en retour lui paie la dîme et ne conserve rien pour son usage. Dieu, en récompense, renouvelle au patriarche ses promesses, s'engage à les accomplir par une alliance que confirme un sacrifice, lui annonce la naissance peu éloignée d'un fils, change son nom et celui de Saraï, enfin lui donne la circoncision comme marque perpétuelle du pacte conclu entre eux.

Sur ces entrefaites, Abraham avait reçu de Sara, sa servante, Agar l'égyptienne pour épouse de second rang et en avait eu Ismaël, qui dans la suite lèvera la main contre tous. Dieu, allant détruire Sodome, vient en personne visiter son serviteur : ici éclatent la bonté de Dieu et l'hospitalité d'Abraham. Celui-ci fait alliance avec Abimeleck, roi de Gerare. Sara met au monde Isaac qu'il faut bientôt immoler sur l'ordre de Dieu qui met à l'épreuve son serviteur. Peu après, meurt Sara. Isaac épouse Rebecca, fille de Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frère d'Abraham. Enfin Abraham meurt plein de jours, laissant une postérité nombreuse.

II. Isaac, 2267. — De son mariage avec Rébecca, Isaac eut deux fils, Esaü et Jacob ; le premier fut un vaillant chasseur, le second un pasteur comme ses pères. Au retour d'une de ses chasses, Esaü vendit, à Jacob, ses droits d'aînesse pour un plat de lentilles. Jacob, devenu ainsi le chef de la famille, surprit à Isaac sa bénédiction, ce qui fit entrer Esaü dans une grande colère. Pour

se soustraire à ses menaces, Jacob se retira, en Mésopotamie, chez Laban, son oncle. Durant le voyage, il eut, en Bethel, cette vision d'une échelle montée et descendue par les anges ; et le Seigneur confirma, sur sa personne, la bénédiction d'Abraham. Jacob servit quatorze ans chez son oncle et épousa ses deux cousines Lia et Rachel, plus deux autres femmes dont il eut douze fils. Après la naissance du onzième nommé Joseph, Jacob revint avec ses femmes, ses fils et ses troupeaux, dans le pays de Chanaan. Sur la route, il dut, bon gré malgré, lutter toute la nuit contre un ange et, comme il était vaillant lutteur,son nom de Jacob fut changé en celui d'Israël, *fort contre Dieu*. Près de la montagne de Séir, il craignit que son frère Esaü, ne vint avec des hommes armés pour sa vengeance ; mais la réconciliation se fit gracieusement, comme elle s'était faite précédemment avec Laban à Galaad. Le massacre des Sichémites dont le prince avait outragé Dina, sa fille, vintremplir de douleur l'âme du patriarche. Dans l'intention d'éviter les querelles de tribus, il vint à Bethel, et perdit son épouse bien-aimée Rachel, en Ephrata, depuis Bethléem. Lorsqu'il lui eut rendu les derniers devoirs, il monta vers son père, dans la plaine de Mambré, vers Hébron où avait demeuré Abraham à titre d'étranger. Isaac y mourut, âgé de cent quatre-vingts ans, et ses deux fils, Esaü et Jacob, le réunirent à son père Abraham.

III. Jacob et Joseph, 2087. — Après la mort d'Isaac,Jacob vécut avec ses fils, conduisant ses troupeaux. Or, Jacob aimait tendrement Joseph, premier-né de Rachel. Les fils du patriarche concurent contre le bien-aimé une haine que Joseph augmenta encore, en racontant avec naïveté à ses frères, le songe des gerbes et des étoiles. Un jour, comme ils conduisaient leurs troupeaux dans la vallée d'Hébron, Joseph fut envoyé vers eux pour avoir des nouvelles ; les frères, peu touchés de ce message, vendirent Joseph à des Madianites qui l'emmenèrent en Egypte. Sur une calomnie de la femme de Putiphar, son maître le fit jeter en prison ; mais l'esprit de Dieu qui était en lui le fit bientôt discerner par sa sagesse entre tous les prisonniers. Le roi d'Egypte ayant eu un songe que ses devins ne pouvaient expliquer,Joseph lui en découvrit le sens en lui annonçant sept années deux fois répétées d'abondance et de disette. Pharaon l'élève à la dignité de vice-roi pour qu'il prenne des mesures contre la famine qu'il prédisait. Les frères de Joseph ayant souffert de ce fléau dans leur pays, vinrent en Egypte pour acheter du blé. Joseph les reconnut, se fit connaître à eux et ils obtinrent du roi qu'ils s'établissent avec Jacob, leur père, dans la terre de Gessen, entre la mer Rouge et le Nil.

Les fils du patriarche continuèrent de mener en Egypte la vie pastorale. Jacob et Joseph y moururent, mais leurs os furent rapporté dans la terre de Chanaan. Leur famille s'y multiplia beaucoup et longtemps, sous la protection de la mémoire de Joseph et grâce aux services qu'elle rendait à l'Egypte autant par ses vertus que par ses travaux.

IV. La persécution en Egypte, 2076. — Joseph était mort depuis longtemps et la postérité de Jacob se multipliait rapidement : Dieu voulait en faire un peuple prédestiné, chargé de conserver intact le dépôt de la tradition primitive. La politique de Pharaon s'effraya de cette propagation rapide ; pour l'arrêter et conjurer par là des périls qu'elle appréhendait, elle opprima hypocritement les Hébreux, en faisant peser sur eux la charge des travaux publics. La bénédiction de Dieu fut plus forte que ces rigueurs et le peuple opprimé crût de plus en plus. Alors Pharaon, en secret d'abord et ensuite ouvertement, ordonna de mettre à mort tous les enfants mâles et d'anéantir ainsi le peuple redouté.

V. Moïse, sa mission, 1725. — En ce temps-là vivait, dans la tribu de Lévi, un nommé Amram, père de deux enfants li en eut un troisième quand la persécution sévissait. Mû par sa tendresse, averti peut-être de ce que cet enfant devait être le libérateur attendu, il résolut de le conserver. L'enfant fut confié aux flots du Nil dans une corbeille de jonc ; la fille du roi l'ayant trouvé, l'adopta, le confia à l'épouse d'Amram pour l'allaiter et plus tard le reçut dans son palais comme son propre fils. C'est ainsi que la Providence déjoua la cruelle politique du père par la compatissante humanité de sa fille : car, de ce moment, l'ordre de noyer les jeunes hebreux fut révoqué ou du moins exécuté peu fidèlement.

Moïse fut élevé dans la science des Egyptiens : Cette science comprenait la science de la nature, la science de la parole, la science de gouverner les Etats et la science de Dieu. Josèphe et Artapan ont célébré sa valeur militaire. L'avenir nous le montrera grand historien, grand poète, grand prophète ; sa prudence et sa douceur, ses vertus et son caractère se présenteront également sous l'aspect le plus grandiose.

A l'âge de quarante ans, Moïse, pour partager l'affliction de ses frères, renonça à l'adoption royale et s'enfuit en Madian, chez le prêtre Jéthro dont il épouse la fille et conduit les troupeaux encore quarante ans. Alors Dieu lui apparaît près de l'Horeb, au milieu d'un buisson qui brûle sans se consumer. L'ordre formel de Dieu et les miracles qui confirment cet ordre déterminent Moïse à se présenter aux Hébreux comme leur libérateur et à retourner en Egypte pour demander au roi de laisser partir le peuple de Dieu. Le peuple crut à sa mission ; mais le roi refusa d'accéder à sa demande ; il

redoubla même de rigueur, malgré les miracles que Dieu faisait pour le convertir ; les dix plaies d'Egypte triomphèrent à la fin de son obstination.

VI. Voyage dans le désert, 1645. — Les Hébreux, au nombre d'environ trois millions, sans compter les étrangers qui les suivirent, quittèrent l'Egypte distribués en corps d'armée, et emportant, pour compensation de leurs travaux, les vases précieux des Egyptiens. Une colonne de nuée pendant le jour et de flammes pendant la nuit, les guidait. Pharaon, qui les poursuivait, fut enseveli avec ses chars dans la mer Rouge, que les Hébreux venaient de passer à pieds secs. Ici commence le voyage dans le desert ; les particularités en sont connues : les eaux édulcorés par le bois, les douze fontaines et les soixante-douze palmiers d'Elim, la pluie de cailles et la manne, le rocher donnant une source au désert de Raphidim, la victoire sur les Amalécites due aux prières de Moïse, la promulgation de la loi sur le Sinaï, le veau d'or, le châtiment qui s'en suit, l'arche d'alliance, l'institution du Sacerdoce, la mort de Nadab et d'Abiu, la consécration de la tribu de Lévi, les murmures et la condamnation du peuple à errer quarante ans dans le désert, la révolte et le châtiment de Coré, Dathan et Abiron, la verge d'Aaron, le serpent d'airain, les prophéties de Balaam, la prévarication du peuple en Madian, la mort de Moïse avant l'entrée dans la terre promise sont des faits bien connus dès l'enfance ; il suffit de les rappeler sommairement. Après la mort de Moïse, Josué introduit les enfants de Jacob au delà du Jourdain.

---

§ II

DE L'ENTRÉE DANS LA TERRE PROMISE AU SCHISME DES DIX TRIBUS

(1605-970.)

I. Josué (1605-1580). — Moïse était mort ; Josué ou Jésus, fils de Nun, lui succéda dans le commandement par l'ordre exprès de Dieu, comme Eléazar, fils d'Aaron, avait succédé à son père, dans le Sacerdoce. Aussitôt Josué ordonna au peuple d'Israël de se préparer, pour le troisième jour, à passer le Jourdain. Les prêtres prennent l'Arche et vont se placer au milieu du fleuve qui leur ouvre passage ; le peuple suit et bientôt après, deux autels bâtis, chacun avec douze pierres prises dans le lit du Jourdain, l'un sur les bords du fleuve, l'autre à Galgala, attesteront à la postérité l'un ce miraculeux passage et l'autre l'entrée dans la terre promise.

Après le passage, Josué fait circoncire ceux qui étaient nés durant le voyage du désert. On célèbre la Paque, et du moment qu'on a mangé du pain sans levain fait avec du froment du pays, la manne cesse de tomber ; la colonne de nuée ne paraît plus, Dieu et son serviteur conduiront Israël.

Cependant on arrive sous les murs de Jéricho. Six jours de suite les trompettes du Jubilé, l'Arche d'alliance et le peuple à sa suite font le tour des remparts. Au septième jour, on recommence sept fois ce tour et au signal de Josué le peuple pousse un grand cri, les trompettes retentissent, les remparts s'écroulent. Les habitants furent passés au fil de l'épée, la ville livrée aux flammes, à l'exception de l'or, de l'argent et de l'airain qui furent consacrés au Seigneur.

Après la punition d'Achaz et la prise de Haï, Josué bâtit un autel sur le mont Hébal et promulgue la loi. La conquête du pays de Chanaan s'achève par la défaite successive de tous les peuples, à l'exception des rusés Gabaonites qui entrent dans l'alliance d'Israël, et de quelques peuples voisins dont Dieu maintient à dessein l'indépendance. Après la conquête, le partage des douze tribus. Azer, Nepthali, Zabulon, Issachar, Ephraïm, Dan, Juda, Benjamin et la moitié de la tribu de Manassé restent en deçà du Jourdain à l'Ouest et du Nord au Sud ; au delà du Jourdain Gad, Ruben et l'autre moitié de la tribu de Manassé. La tribu de Lévi n'eut pas de territoire, elle reçut quarante-huit villes dispersées dans toute la Palestine. Josué après avoir fait ce partage et assuré la paix, mourut âgé de cent dix ans.

II. Les juges (1580-1096. — De Josué à Saül, l'histoire du peuple de Dieu n'est qu'une suite de prévarications, de châtiments et de délivrances opérées par des *Sauveurs* extraordinaires du nom de Juges ou gouverneurs ; nous voulons en donner seulement la table sommaire.

Après la mort de Josué se continue la conquête ; les faits qui marquent les différentes expéditions contre les Philistins au sud et les Chananéens au nord, l'exécution d'Adonibesec, la prise de Jérusalem et de Bethel. Puis vient le massacre des Benjaminites à cause de

l'outrage fait à la femme d'un lévite. Mais bientôt toutes les tribus prévariquent, elles entretiennent avec les Chananéens des relations criminelles; l'idolâtrie apparait même dans le temple domestique de Michas. Le peuple de Dieu devient en punition de ses crimes l'esclave d'un roi de Mésopotamie et Othoniel, le premier des Juges, le délivre après huit années.

Les enfants d'Israël ayant de nouveau fait le mal devant le Seigneur, furent livrés pour dix-huit ans à Eglon, roi des Moabites. Aod, le second des Juges, ayant tué Eglon et défait les Moabites, délivra les enfants d'Israël et après cela ils furent en paix quatre-vingts ans.

Durant cette paix, les tribus en deçà du fleuve eurent à souffrir des Philistins. Samgar en ayant tué six cents avec un soc de charrue, réprima leur insolence.

Les Israélites retombent dans le péché après la mort d'Aod et sont abandonnés entre les mains de Jabin, roi des Chananéens. Après une servitude de vingt années, Sisara, général des armées de Jabin est défait par Barac et la prophétesse Débora qui, dans un sublime cantique, célèbre sa victoire.

En suivant l'ordre chronologique, se place ici la gracieuse histoire de Ruth et de Booz; les détails sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler même en abrégé.

Les Israëlites toujours ingrats irritent de nouveau le Seigneur qui les livre pendant dix-sept ans aux Madianites. Les victoires de Gédéon les arrachent à la servitude et leur procurent une paix de quarante années. On sait le miracle de la toison qui décida le succès de cette guerre.

A Gédéon succéda Thola, à Thola succéda Jaïr. Sous sa judicature, le peuple retourne à l'idolatrie, il est bientôt vaincu par les Philistins à l'Occident et les Ammonites à l'Orient. Jephté le délivre. La fille de Jephté va à la rencontre de son père après la victoire; par suite d'un vœu de son père, elle est consacrée au Seigneur pour le reste de ses jours.

Sixième servitude : les Israélites sont livrées aux Philistins durant quarante années après les judicatures d'Abesan, d'Aïalon et d'Abdon. Mais alors grandissait un jeune Nazaréen dont la naissance avait été accompagnée de circonstances miraculeuses; à dix-huit ans, il déchirait un lionceau furieux; à trente il épousait une femme des Philistins qui lui ravissait le secret d'un enigme proposé à ses compatriotes, et attira dans la suite par son infidélité, les vengeances de Samson sur les moissons des Philistins et sur leur armée. A la suite de ces victoires, Samson devint juge en Israël. Trahi à la fin par Dalila son épouse et livré à ses ennemis il fut condamné à tourner la meule; il mourut en un jour de fête, enseveli avec trois mille Philistins sous les ruines d'un édifice; il avait été juge environ vingt ans.

Le grand-prêtre Héli avait succédé à Samson dans la judicature depuis sa captivité. Ophni et Phinée, ses fils, abusèrent de son pouvoir et pour le punir de sa faiblesse à leur égard, Dieu permit qu'Israël fut vaincu, qu'Ophni et Phinée fussent tués, et que l'arche tombât entre les mains des Philistins. Héli en mourut de douleur, il avait été juge quarante ans.

Sous l'administration d'Héli était né un enfant qui avait été nommé Samuël et consacré au Seigneur; il avait grandi devant Dieu et Dieu lui avait parlé un jour qu'il reposait dans le tabernacle. Après un interrègne de vingt ans, il commença à exercer les fonctions de juge à Masphath. Il confirma l'alliance des Israëlites avec Jéhova et leur assura par là une victoire définitive sur les Philistins. Devenu vieux il se déchargea sur ses fils qui ne marchèrent point dans ses voies, et sur la demande des anciens du peuple, la royauté fut établie en Israël.

III. Les rois (1091). — Le peuple de Dieu n'avait eu jusqu'ici, dans l'ordre temporel, que le gouvernement patriarcal soumis au gouvernement de Dieu. Dieu était représenté suivant les circonstances par quelque personnage remarquable. Maintenant ce peuple entre dans le droit commun de l'ordre politique, il aura son roi, le roi aura ses ministres, sa cour. Ce pouvoir plus fort sera source de grandeur et source de ruines. Aussi n'est-ce qu'à regret que Dieu accède aux désirs du peuple, quoiqu'il conserve d'ailleurs son gouvernement suprême.

1. Saül (1096-1056). — Saül, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, fut le premier roi d'Israël. Dieu l'avait choisi, Samuel l'avait consacré, le sort confirma l'élection devant l'assemblée du peuple et la victoire sur les Ammonites lui donna une sanction éclatante. Mais Saül voulant chasser les Philistins de la terre promise usurpa un jour les fonctions du sacerdoce; plus tard, dans une guerre contre les Amalécites, il désobéit au Seigneur en épargnant Agag, leur roi, et se réservant le meilleur du butin : il fut rejeté de Dieu et agité dès lors par un esprit malin. L'esprit saint cependant se reposait sur David et Samuel répandait sur son front l'huile sainte.

Saül dès lors prit en affection David; sa tendresse ne fit que s'accroître après la défaite de Goliath. Mais dans une rencontre, la valeur du jeune écuyer ayant éclipsé celle du roi, la jalousie s'empara de Saül qui, par ruse et par violence, s'efforça de mettre à mort le fils d'Isaï. Celui-ci parvint toujours à s'échapper, il aurait même pu se venger mais il ne voulut pas porter la main sur l'oint du Seigneur. Enfin Saül ayant consulté la pythonisse d'Endor avant d'aller à la rencontre des Philistins, fut livré au glaive de ses ennemis avec Jonathas et deux autres de ses fils.

2° David (1056-1016), fut aussitôt sacré roi à Hébron par ceux de Juda; et après une

guerre de sept ans que termina la mort d'Isboseth, reconnu roi sur la proposition d'Abner, il fut salué roi de tout Israël par les anciens du peuple.

Le règne de David est illustre entre tous; les évènements qui le remplissent sont : la conquête de Jérusalem et particulièrement de la ville haute sur les Jébuséens, la translation de l'Arche de la maison d'Abinadab à celle d'Obededom et plus tard à la cité de David, la préparation des matériaux pour la construction du temple, et les conquêtes qui étendirent le royaume d'Israël de la Méditerranée à l'Euphrate, de la Phénicie au golfe Arabique.

Parvenu au faîte de la gloire, le grand roi tomba d'une chute profonde, il fut adultère et meurtrier, Dieu l'en punit par la mort de l'enfant de son crime, par l'inceste et la mort d'Ammon son fils, par la révolte d'Absalon et la révolte des onze tribus sur les instigations de Séba. David se rendit encore coupable devant Dieu par le dénombrement illicite du peuple; cette fois il fut puni par la peste qui décima son peuple et par les intrigues d'Adonias. David mourut plein de jours et purifié par la pénitence, après avoir fait sacrer roi son fils Salomon.

3° Salomon (1016-976) n'avait que dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône de son père. Au début de son règne il acheva de soumettre quelques nations voisines et punit avec rigueur les actes de rébellion qui avait attristé les dernières années de David. Affermi sur le trône, il rendit grâce à Dieu et demanda la sagesse pour porter dignement le sceptre; il reçut avec la sagesse la gloire et la magnificence; nous en avons la preuve dans ce jugement qu'il rendit à propos d'un enfant dont deux femmes se disputaient la possession, mais une preuve plus éclatante, c'est la construction du temple de Jérusalem.

Le temple fut bâti sur le mont Moriah, d'après le modèle du Tabernacle et les meubles sacrés furent pris sur des pièces semblables que Moïse avait fait faire dans le désert; Salomon n'y ajouta que la grandeur. Sous ce rapport, le temple surpasse toute imagination par l'étendue et l'harmonie de ses propositions, la richesse de ses matériaux et de son mobilier liturgique. La dédicace se fit en grande pompe, le culte de Jéhovah fut célébré désormais avec une splendeur jusque-là inconnue.

Après avoir bâti à Dieu son temple, Salomon bâtit un palais pour lui et un autre pour son épouse, environna Jérusalem de remparts, répara plusieurs cités, et, pour favoriser le commerce, fit construire une flotte et fonda les cités d'Héliopolis et de Palmyre, dans le désert.

Son nom brillait de tout l'éclat de la puissance, il y ajouta celui de la sagesse en composant plusieurs livres insérés au Canon des divines Ecritures. Il reçut la visite de la reine de Saba, ou d'Ethiopie. Malheureusement il déchut de tant de grandeurs, abandonna son cœur à des femmes étrangères, éleva des temples en l'honneur de leurs dieux: sa chute est indubitable, sa conversion est douteuse. Dieu punit ses crimes du schisme des dix tribus.

---

§ III

LES ROIS DE JUDA ET D'ISRAEL JUSQU'A LA DESTRUCTION DE CE DERNIER ROYAUME

(970-726.)

I. Schisme des dix tribus (970). — A peine Salomon était-il descendu dans la tombe que Dieu se vengea de son infidélité par le schisme des dix tribus. Roboam, le seul fils que lui eussent donné ses nombreuses épouses s'était rendu à Sichem, où Israël était assemblé pour le proclamer roi. Le peuple ayant à sa tête Jéroboam à qui Ahias le Silonite avait promis l'empire sur dix tribus, demanda à Roboam la diminution des impôts dont l'avait chargé Salomon sur la fin de son règne. Les vieillards l'engageaient à octroyer cette diminution. Mais n'écoutant que son brutal orgueil et les conseils insensés des jeunes gens qui l'entouraient, il répondit au peuple qu'il ferait peser sur sa tête un joug plus pesant. Le peuple irrité abandonna Roboam : dix tribus élisent pour roi Jéroboam et forment le royaume d'Israël avec Sichem pour capitale ; les deux tribus fidèles Juda et Benjamin forment le royaume de Juda, avec Jérusalem pour capitale, et pour roi Roboam. Ce prince voulait marcher contre les rebelles, Dieu le lui défendit par son prophète et la postérité de Jacob fut à jamais séparée en deux états indépendants.

Cette séparation politique n'avait point brisé l'unité religieuse (: il y avait deux sociétés temporelles, une seule société spirituelle, un seul temple, un seul sacerdoce. Jéroboam crut devoir, dans l'intérêt de sa dynastie, rompre cette unité et se séparer de Jéhovah son protecteur. Pour couronner ce

schisme, il choisit dans toutes les tribus des prêtres dont il se constitua le souverain prêtre, érigea des veaux d'or à Bethel où Jacob avait eu sa vision, et à Dan où l'image de Michol avait longtemps été l'objet d'un culte superstitieux, et défendit d'aller désormais adorer Jéhovah en Jérusalem. Les lévites et les prêtres selon l'ordre d'Aaron, ainsi que beaucoup d'Israélites l'abandonnèrent et vinrent augmenter la puissance de Roboam.

II. Les premiers rois de Juda. — Roboam et son peuple marchèrent trois ans dans les voies de la justice ; ils abandonnèrent ensuite la loi de l'Eternel et commirent des impuretés abominables. Le châtiment ne se fit pas attendre. Sésac ou Sézouchi, chef de la vingt-deuxième dynastie égyptienne envahit le royaume de Juda, pilla le temple et s'empara des trésors du roi. Roboam survécut à ce châtiment fit, la guerre avec Jéroboam et mourut après dix-sept ans de règne.

Abias, son fils né de l'épouse de prédilection, lui succéda. Au début de son règne, il marcha contre Jéroboam, le défit et lui prit même plusieurs villes. Ce succès, loin de l'affermir dans le service de Dieu, ne fit que préparer sa chute ; il tomba à la fin dans tous les crimes de son père et mourut après trois ans de règne ; il laissa le trône à Asa, son fils, agé de cinq ans.

Asa fut juste et agréable devant l'Eternel, comme David, son père. Parvenu à l'âge de majorité, il purifia le pays des abominations de la débauche et de l'idolâtrie et fut récompensé de son zèle par une paix de dix ans, par une grande victoire sur l'éthiopien Zara qu'on croit être Osorchon, successeur de Sésac. L'esprit de Dieu, par la bouche du prophète Azarias, ayant dénoncé des châtiments à Asa, s'il ne persévérait, il fit entrer tout son peuple par serment dans une alliance pour chercher Jéhovah. Sur ces entrefaites, Baasa, roi d'Israël, soutenu par Benadab, roi de Syrie, attaqua Asa ; celui-ci détacha le roi de Syrie de son ennemi par des présents et repoussa victorieusement ses attaques ; il en reçut des reproches du prophète Hanani, qu'il fit jeter en prison. Asa, malade de la goutte, espéra plus en ses médecins qu'en Dieu et mourut après avoir régné quarante-un ans.

III. Les premiers rois d'Israel. — Si Juda, rallié autour de la cité sainte se laisse pourtant souiller par de fréquentes abominations, nous pouvons présumer qu'Israël, peuple prévaricateur, doit tomber dans de plus grands crimes et s'attirer de plus sévères châtiments : l'histoire confirme ces présomptions.

Jéroboam était mort après avoir brisé l'unité religieuse des enfants de Jacob et s'être fait battre par Abias. Nadab, son fils et son successeur marcha dans ses voies. La seconde année de son règne, comme il assiégait une ville de Philistins, Basaa, de la tribu d'Issachar, le mit à mort, extermina toute la famille de Jéroboam et s'empara du trône. Ce prince, menacé par le prophète Hanani, tua l'homme de Dieu et mourut ensuite. Les menaces du prophète retombèrent avec son sang sur Ela, fils de Baasa, qui fut assassiné avec toute sa famille après deux ans de règne. Zambri, son meurtrier ne règna que sept jours. Amri, successeur de Zambri, bâtit Samarie et règna douze années (976-953). Achab lui succéda.

Achab surpassa tous les rois d'Israël par ses crimes. Jézabel, son épouse lui fit rendre les honneurs divins au soleil sous le nom de Baal et à la lune sous le nom d'Astarté, déesse des amours déshonnêtes. Une famine de trois années vint, suivant la prédiction du prophète Elie, punir ces impiétés. Le même prophète confondit les prêtres et les dieux d'Achab et de Jézabel en faisant voir l'inanité de leurs sacrifices. Pour se soustraire à la vengeance de la reine il dut fuir dans le désert ; il n'en sortit que pour signifier l'arrêt de Dieu contre Achab et son épouse, quand ce prince vainqueur des Syriens et puis leur allié eut fait mourir injustement Naboth et usurpé sa vigne. La prophétie d'Elie, renouvelée par le prophète Michée, s'accomplit bientôt sur Achab : une flèche lui traversa la poitrine au moment où il allait assiéger Ramoth de Galaad.

IV. Elie et Elisée (953-918). — En ces temps-là vivaient deux grands prophètes, Elie de Thesbé et Elisée, fils de Saphat. Leur vie est un miracle continuel.

Durant la famine qui survint sous Achab, Elie, retiré près du torrent de Carith, fut nourri par des corbeaux. Etant allé ensuite à Sarepta au pays de Sidon chez une pauvre veuve, le vase de farine et la fiole d'huile qui contenait les provisions de son hôtesse, ne diminuèrent point tant qu'il resta en son logis. Dieu, sur sa prière, rendit la vie au fils de cette femme. Après avoir choisi Elisée pour son disciple, comme ils venaient de passer le Jourdain à pieds secs, Elie fut élevé au ciel sur un char de feu, ne laissant à Elisée que son manteau.

Elisée avait comme son maître le don des miracles. Après l'enlèvement de son maître nous le voyons repasser le Jourdain à pieds secs, livrer à deux ours des enfants qui l'insultent près de Bethel, multiplier l'huile pour exonérer de dettes la veuve d'un disciple du prophète, obtenir à un riche Sunamite un fils qu'il rend ensuite miraculeusement à la vie, guérir enfin de la lèpre Naaman le Syrien.

V. Rois de Juda : Josaphat, Joram, Ochosias, Athalie, Joas. — Josaphat, fils d'Asa, est célèbre par sa piété. Il détruisit en Juda tout ce qui restait de hauts lieux et de bois consacrés aux idoles, fit instruire le peuple par des prêtres qui parcouraient les villes et

ramenaient tous ses sujets à l'observance de la loi. Dieu, en récompense, lui donna la victoir sur les Ammonites et les Moabites, soumit à sa puissance les Arabes, les Philistins et d'autres peuples tributaires. Josaphat ayant contracté alliance avec Achab et fait épouser à son fils Joram, Athalie fille de Jézabel, fut puni de Jéhovah par la perte d'une flotte qu'il avait équipée au port d'Asiongaber. Il mourut ayant régné vingt-cinq ans, après avoir érigé dans les villes de Juda des tribunaux, et à Jérusalem un grand conseil, composé de sénateurs spirituels et temporels, qui parvint plus tard à une grande puissance sous le nom de Sanhédrin.

Joram n'imita point les vertus de son père ; égaré par son épouse il tomba dans tous les vices d'Israël, se livra à l'idolatrie fit mourir ses frères, ne régna qu'au milieu des révoltes, des guerres et des calamités et mourut misérablement. Ochosias, son fils, n'occupa le trône qu'un an et fut tué par Jéhu, roi d'Israël, à la suite du siége de Ramoth de Galaad.

Ochosias mort, Athalie qui avait joui d'une grande autorité durant les règnes de son époux et de son fils, voulut l'exercer sans partage et fit massacrer ses petits-fils qui formaient un obstacle à ses ambitieux desseins. Reine de Juda, Athalie établit à Jérusalem le culte de Baal et jouit pendant six années du fruit de ses crimes. Mais un dernier fils d'Ochosias, sauvé par les soins de Josabeth, sa tante, épouse du grand-prêtre, était élevé secrètement dans le temple. Joas le fit saluer roi par les prêtres et les lévites, Athalie fut mise à mort : le peuple renversa les autels de Baal, et égorgea Mathan son, grand-prêtre.

Joas (877-837) régna avec justice et fidélité tant qu'il fut dirigé par son oncle Joïada ; quand la mort l'eût privé de ce sage conseiller, il se laissa corrompre et s'abandonna à l'idôlatrie ; il poussa même l'ingratitude jusqu'à faire lapider sous ses yeux, dans le vestibule du temple, l'ami des son enfance, le fils de son bienfaiteur le grand-prêtre Zacharie qui le rappelait au devoir.

La vengeance ne se fit pas attendre. Vaincu par Hazael, roi de Syrie, Joas devint l'objet du mépris de son peuple et mourut assassiné après un règne de quarante ans.

VI. Rois d'Israel : Ochosias, Joram, Jehu, Joachas. — Ochosias, fils d'Achab, fit le mal aux yeux de Jéhovah et irrita contre lui le Dieu d'Israël. Ayant fait dans son palais une chute très grave, il envoya consulter Belzebuth, le dieu-mouche ou le dieu des mouches et mourut bientôt après (883).

Joram, son frère, le remplaca sur le trône et fit la guerre aux Moabites révoltés contre Israël depuis la mort d'Achab. Assiégé à son tour dans Samarie par le roi des Syriens, il fut réduit aux dernières extrémités et délivré ensuite miraculeusement par le Seigneur (870). Jéhu son lieutenant, sacré roi par un disciple d'Elisée, met à mort Joram dont le cadavre est jeté dans le champ de Naboth, et fait précipiter d'une fenêtre Jézabel que ses chevaux foulent aux pieds et dont les chiens déchirent les membres. Avec Joram et Jézabel fut exterminée la maison d'Achab, et tous les prêtres des faux dieux réunis sous prétexte d'une fête.

Jéhu ayant exterminé Baal du milieu d'Israël, conserva les veaux d'or à Béthel et à Dan. Pour le punir, Dieu le visita par Hazaël, roi de Syrie, qui ravagea toutes les provinces au-delà du Jourdain. Jehu mourut après un règne de vingt-huit ans.

Joachas, son fils, mêla, à son exemple, le culte du veau d'or à celui du vrai Dieu et fut, comme lui, sans cesse attaqué par les Syriens. Ces agressions incessantes réduisirent Israël à l'impuissance. Alors Joachas implora l'Eternel, qui l'écouta, et les enfants d'Israël demeurèrent en paix comme auparavant.

VII. Suite des rois de Juda : Amasias, Ozias, Jonathan, Achaz. — Amasias imita Joas, son père : il fut d'abord pieux et ensuite infidèle comme lui ; sa piété fut récompensée par une grande victoire sur les Iduméens dans la plaine de Salines, son infidélité punie par une défaite et la prise de Jérusalem qui tomba au pouvoir de Joas, roi d'Israël. Amasias rendu à la liberté, périt victime d'une conjuration.

Ozias ou Ozarias (837-826), son fils, fut élu roi par tout le peuple de Juda. Il fit ce qui était droit devant le Seigneur, mais il ne détruisit pas les *hauts-lieux* où le peuple continuait d'offrir l'encens et des sacrifices. Tant qu'il servit l'Eternel, il fut victorieux, soumit les Arabes, les Ammonites, les Philistins et reprit même le fort d'Elath sur la mer Rouge. Son royaume devint florissant. Cette prospérité l'éblouit : il entra dans le temple pour brûler lui-même l'encens sur l'autel des parfums, et fut frappé de la lèpre.

Joathan, qui avait d'abord gouverné à la place d'Ozias, lui succéda à sa mort. Ce vertueux prince répara la maison de l'Eternel et les murs de Jérusalem, bâtit des villes dans les montagnes et des châteaux dans les bois, enfin il devint puissant parce qu'il réglait ses voies en présence de Jéhovah. A sa mort il fut enseveli dans la cité de David.

Achaz lui succéda et surpassa en impiété tous les rois qui l'avaient précédé. En punition de ses crimes, il fut livré à Razin, roi de Syrie, et à Phacée, roi d'Israël qui lui tua cent vingt mille hommes. Attaqué par les Iduméens et les Philistins, il implore le secours du roi d'Assyrie auquel il envoie l'or et l'argent du temple. Theglat-Phalasar le délivre de ses ennemis et porte ensuite le ravage sur ses terres. Pour l'éloigner il lui envoie les vases sacrés du temple et fait

élever dans ses Etats des autels aux dieux d'Assyrie. Achaz mourut dans la seizième année de son règne.

VIII. Derniers rois d'Israel : Joas, Jéroboam II, etc. — Joas, roi d'Israël, commença son règne au moment où Joas, roi de Juda, terminait le sien. Il imita l'impiété de Jéroboam et conserva pourtant beaucoup de vénération pour le prophète Elisée, il alla même le voir sur son lit de mort. En récompense de ce bon office, Dieu lui accorda de vaincre trois fois les Syriens, il prit aussi Jérusalem sur Amasias et mourut après seize ans de règne.

Jéroboam II, son fils, lui succéda et marcha comme lui dans les voies de Jéroboam, qui avait fait pécher Israël. Cependant comme malgré les victoires de Joas l'affliction du peuple était grande, Dieu vint en aide à son fils et Jéroboam dompta les Syriens, reprit même Damas et Emat. Jéroboam mourut après un règne de quarante-un ans.

Les menaces du Seigneur vont s'accomplir sur Israël ; les institutions penchent vers leur ruine et le trône est comme un échafaud. Zacharias, fils de Jéroboam, après six mois de règne, est tué par Sellum, qui est tué par Manahem, après un mois de règne. Manahem règne dix ans, grâce au secours de Phul, roi d'Assyrie, dont la protection coûte mille talents d'argent. Son fils, Phaceia, ne règne que deux ans et est tué par Phacée, fils de Roumelie, qui est tué, vingt ans après, par Osée, fils d'Ella, dernier roi d'Israël (721).

Or, voici comment finit le royaume d'Israël : Theglat-Phalasar l'avait réduit de moitié, Salmanasar rendit l'autre moitié tributaire. Osée, pour se soustraire à ce joug, sollicita l'alliance d'un roi d'Egypte, on pense, de Sevechus, fils de Sabbacon ; Salmanasar l'ayant appris fondit sur Samarie, s'en rendit maître, jeta Osée dans les fers et transporta les Israélites, en Assyrie où il les dissémina. Ainsi finit le royaume d'Israël, après avoir duré deux cent quarante-quatre ans depuis la révolte des dix tribus contre Roboam. Pour ne pas laisser le pays désert, Salmanasar, et ensuite Asarhaddon y envoyèrent des colonies. Ces étrangers ne craignaient pas Jéhovah et c'est pour cela qu'il déchaîna contre eux des lions qui en tuèrent beaucoup. Alors le roi leur envoya un prêtre de la captivité pour leur apprendre à honorer Jéhovah. De là sont sortis les Samaritains, peuple moitié païen et moitié juif qui recevait le Pentateuque, observait le Sabbat, pratiquait la circoncision et attendait le Messie.

---

§ IV

LE PEUPLE DE DIEU DEPUIS LA RUINE DU ROYAUME D'ISRAEL JUSQU'A LA RUINE DU PEUPLE (726-587).

I. Ezéchias (726-696). — Au moment où le royaume d'Israël tombait sous les coups de Salmanasar, Ezéchias régnait en Juda. Prince pieux, il inaugura son règne par la restauration du culte, purifia le temple, rétablit les prêtres et les lévites et célébra la Pâque avec solennité. Pendant que le roi des Assyriens assiégeait Samarie, Ezéchias réparait une partie des pertes que la Judée avait faites sous son père Achaz, en reprenant sur les Philistins les places qu'ils avaient enlevées. Sur ces entrefaites Salmanasar victorieux ayant exigé le tribut imposé à Achaz, Ezéchias le refusa, mais pour délivrer son royaume des ravages des Assyriens, il fut obligé de dépouiller le temple de ses principaux ornements, qu'il livra à Sennachérib. C'est alors, on présume, que Dieu, pour éprouver le roi son serviteur, lui envoya une maladie dangereuse dont il le sauva ensuite à cause de la ferveur de ses prières. A peine était-il rétabli que Sennachérib, non content des richesses qu'il avait obtenues, fondait sur le royaume de Juda et mettait le siège devant Jérusalem. Jéhovah vint en aide à Ezéchias, l'ange exterminateur frappa, dans une seule nuit, 185,000 Assyriens et Juda fut délivrée. Si pieux que fût Ezéchias, il se laissa pourtant aller à la vanité en montrant ses trésors aux ambassadeurs du roi de Babylone ; il prépara par là pour l'avenir des malheurs à son peuple. Pour lui il s'endormit avec ses pères, après avoir régné vingt-deux-ans, et figuré par ses vertus et ses actes celui qui devait rétablir le culte de Dieu non plus dans Juda, mais dans tout l'univers.

II. Manassés (697-642) n'imita point la piété de son père, il renouvela au contraire l'alliance des nations coupables que le Seigneur avait exterminées devant Israël, rebâtit les hauts-lieux, planta un bocage, y érigea l'idole d'Astarté, fit passer ses fils par le feu et s'adonna aux arts magiques.

Pour tous ces crimes, il fut repris par les

prophètes ; mais, loin de se convertir, il joignit la cruauté à l'idolâtrie et répandit le sang innocent. Dieu alors le livra aux princes de l'armée du roi Assur, et il fut traîné, chargé de chaînes, à Babylone, alors sous la domination de Ninive. Réduit à ces angroisses, Manassés s'humilia devant Dieu qui lui rendit le trône et la liberté. Ce prince rentra dès lors dans les voies de David, son père, fit disparaître les dieux étrangers, rétablit les autels de Jéhovah et mourut après un règne de cinquante-cinq ans.

III. Judith. — Manassés était peut-être encore dans la captivité, lorsque le peuple, revenu avant son roi, rétablissait le culte du vrai Dieu. Mais un nouveau roi d'Assyrie, Nabuchodonosor Ier, voulant étendre ses conquêtes, entra en campagne et envoya un de ses généraux contre Juda. Eliacim était grand prêtre et les anciens gouvernaient le peuple ; ils se préparèrent à conjurer ce nouvel orage. Holopherne vint mettre le siège devant Béthulie. La ville devait se rendre au bout de cinq jours, si elle n'était secourue. Or il y avait, en Béthulie, une veuve très pieuse, fort riche et parfaitement belle, nommée Judith. Ayant appris la résolution de ses compatriotes, elle relève leur courage, se pare de riches ornements et s'en va trouver Holopherne auquel il laisse croire qu'elle a fui Béthulie pour ne point partager le sort de ses habitants. Le général s'éprend de sa beauté, lui laisse toute liberté dans son camp et l'invite même à sa table. Mais s'étant enivré, il est porté dans son lit par ses serviteurs qui laissent près de lui Judith et sa servante. La courageuse veuve prie son Dieu, tranche la tête d'Holopherne et l'emporte à Béthulie. Les habitants fondent sur les Assyriens, les mettent en déroute, pillent leur camp et délivrent le royaume de Juda.

IV. Amon, Josias (642-609). — Amon, fils de Manassés, imite les crimes de son père et meurt assassiné la seconde année de son règne.

Josias, son fils, rétablit dans ses Etats et jusque sur les terres d'Israël le culte du vraie Dieu, purifie le temple et célèbre la Pâque avec une solennité inconnue depuis Samuel. Cependant la découverte du livre de la Loi, écrit de la main de Moïse, vient remplir Josias de joie ; il renouvelle l'alliance du peuple avec Jéhovah et poursuit la destruction de l'idolâtrie. Malheureusement les grands n'imitent pas Josias et les malheurs, tant de fois prédits, vont fondre sur Jérusalem ; ils commencent bientôt par la mort de Josias à la bataille de Mageddo contre Nechao, roi d'Egypte. Josias avait régné trente ans.

V. Joachas, Joachim. — Joachas, fils puîné de Josias, n'imita point les vertus de son père et fit le mal devant l'Eternel comme ses ancêtres. Aussi fut-il emmené en captivité, après un règne de trois mois, par le roi d'Egypte, Nechao, qui revenait de son expédition contre les Assyriens de Babylone.

Nechao mit à la place de Joachas son frère aîné Joakim. Ce prince fit le mal devant Dieu selon tout ce qu'avaient fait ses pères. Aussi vit-il les Babyloniens attaquer son royaume et accomplir les prédictions de Jérémie qui, depuis plusieurs années, n'annonçait que des calamités. Nabuchodonosor, vainqueur de l'Egypte, prend Jérusalem, pille le temple et enmène captifs, à Babylone, les principaux du royaume. Parmi eux se trouvait Daniel dont la sagesse éclata bientôt dans l'affaire de la chaste Suzanne. Ici commence la captivité de soixante-dix ans. (606).

Le royaume de Juda n'était pas détruit cependant. Joachim, replacé sur son trône, fut assujetti à un lourd tribut. Cependant Baruch, le secrétaire et le disciple de Jérémie, faisait de terribles prophéties. Joachim en prépara l'accomplissement par sa révolte contre Nabuchodonosor. Le monarque assyrien arrive en Judée, entre dans Jérusalem, met Joachim à mort et défend qu'il soit inhumé.

Jéchonias, placé sur le trône par le peuple, imita les dérèglements de son père. Le châtiment suivit de près le péché : le quatrième mois de son règne, Jérusalem se vit assiégée, réduite à la plus affreuse famine, pillée et brûlée en partie. Jéchonias, chargé de chaînes, alla mourir dans une prison à Babylone.

Nabuchodonosor mit sur le trône Sédécias, oncle de Jéchonias, qui imita ses prédécesseurs et occasionna par ses alliances avec les peuples voisins et ses révoltes contre l'Assyrie, la ruine de Juda. Nabuchodonosor vient mettre une quatrième fois le siège devant Jérusalem, l'emporte d'assaut, fait crever les yeux à Sédécias après l'avoir rendu témoin du meurtre de ses enfants, et l'emmène à Babylone. En quittant la Judée, le monarque assyriens y laisse Nabuzardam, son général, qui fait enlever tous les objets précieux, incendie le temple et le palais des rois, détruit Jérusalem et ne laisse en Judée que quelques pauvres laboureurs pour cultiver la terre. Ainsi finit le royaume de Juda ; il avait duré 375 ans depuis l'avènement de Roboam (587).

§ V

LE PEUPLE DE DIEU SOUS LES EMPIRES
(589-39.)

I. *La Judée sous l'empire de Babylone : La captivité.* — Le royaume de Juda détruit, de ses enfants les uns restèrent en Judée, pendant que les autres étaient emmenés à Babylone, en captivité.

1° Les Juifs de Judée reçurent de Nabuchodonosor, pour gouverneur, Godolias, fils d'Ahicam. Pendant que Jérémie prenait soin de conserver les objets les plus précieux du culte, le feu perpétuel qu'il cacha dans un puits, l'autel des parfums, le tabernacle, l'arche d'alliance qu'il fit mettre dans une caverne, un Juif, Ismaël, mit à mort Godolias. Les chefs et le reste du peuple qui n'avaient pu venger son trépas, craignirent que Nabuchodonosor ne leur imputât ce meurtre ; ils se retirèrent en Egypte où ils adorèrent les dieux étrangers. Ils furent punis pour avoir abandonné leur patrie et s'être adonnés au culte des idoles, lorsque la colère de Dieu s'appesantit, plus tard, sur la terre de Mizraïm.

2° Les Juifs de la captivité furent traités d'abord avec une certaine rigueur, mais le temps, l'influence de Daniel et le miracle des trois jeunes gens dans la fournaise, adoucirent à la fin Nabuchodonosor. Dispersés dans les provinces de l'empire, ils ne cessaient de subsister comme nation ; le vainqueur leur avait laissé leurs lois et leurs coutumes. Ces pauvres captifs demandaient donc au travail leur pain de chaque jour, et quand la fatigue appesantit leurs bras, assis sur les bords de Babylone, ils pleuraient au souvenir de Sion. Convertis par le malheur, ils trouvèrent dans leur pauvreté de quoi offrir à Dieu des sacrifices et envoyer des offrandes aux pieux Israélites assemblés sur les ruines de Jérusalem, qui hâtaient par leurs prières et leurs larmes le jour de la miséricorde.

II. *La Judée sous l'empire des Perses* (536). — Babylone détruite et Cyrus régnant, parut de ce prince un édit, qui ordonnait le rétablissement du temple et renvoyait les Juifs dans leur patrie. Ils partirent au nombre de quarante-deux mille sous la conduite de Zorobabel et du grand prêtre Jésus ou Josué; ils emportaient avec eux les vases d'or et d'argent qu'avait enlevés Nabuchodonosor. A leur arrivée, ils relevèrent l'autel des holocaustes et demandèrent aux Tyriens, les bois necessaires pour la construction. Leurs travaux encouragés par les prophètes Aggée et Zacharie, et contrariés par les Samaritains qui bâtirent alors leur temple sur le mont Garizin, furent terminés au bout de vingt ans, époque où eut lieu la dédicace du nouveau temple et la célébration de la Pâque. Les classes sacerdotales avaient été auparavant divisées pour le service divin.

Du retour de la captivité aux conquêtes d'Alexandre, la Judée resta soumise à l'empire des Perses : un Satrape administrait, au nom de leur roi, la Syrie et la Palestine, les Juifs cependant étaient gouvernés, pour la religion, par le grand prêtre, et pour les affaires civiles par les chefs de Juda ; ils formaient une nationalité, mais une nationalité dépendante.

Cependant les murs de Jérusalem étaient détruits ; la cité était loin d'avoir recouvré son antique splendeur. Un Juif puissant à la cour de Perse, Néhémias était son nom, gémissait depuis longtemps de l'humiliation de sa patrie ; il obtint enfin la permission de rétablir les murs de Jérusalem et les fit relever malgré tous les obstacles. On découvrit bientôt le feu sacré, peut-être aussi le tabernacle, l'arche d'alliance et l'autel des parfums qu'avait cachés le prophète Jérémie. Une fête publique d'actions de grâce fut célébrée pour l'achèvement des constructions ; l'alliance de Dieu avec les Hébreux fut renouvelée ; les cérémonies mosaïques reprirent leur cours et pendant que renaissait Jérusalem, le peuple se multipliait sous la bénédiction du Seigneur.

D'autres ruines étaient à réparer, des fautes s'étaient introduites dans les livres saints par l'ignorance des copistes; le docteur Esdras, de concert avec le Sanhédrin, fit une révision authentique du nombre et du texte des livres sacrés : on l'a appelée depuis le canon d'Esdras (478). La révision terminée, on fit lecture au peuple de cette histoire si intéressante dont la captivité avait effacé quelque peu les souvenirs.

Pour achever l'histoire de cette époque nous n'avons plus qu'à indiquer la négligence du grand prêtre Eliasib qui fut cause de quelque abus, l'assassinat de Jésus dans le temple dans une querelle suscitée pour ravir le souverain pontificat à son frère Jonathan, enfin la révolte des Juifs contre Artaxercès Ochus, révolte qui fit transporter grand nombre de Juifs dans les contrées étrangères. Malachie était mort peu auparavant : le cercle prophétique était fermé.

Ici se place un gracieux épisode de l'histoire des Juifs, la biographie d'Esther, nièce de Mardochée. Tous les Juifs n'étaient pas

rentrés à Jérusalem avec Zorobabel ou Néhémias, plusieurs étaient restés dans l'empire des Perses. Il advint qu'un ministre d'Artaxercès-Longuemain voulut se faire rendre des honneurs excessifs ; un Juif les lui refusa. Ce Juif était Mardochée, il avait révélé à Esther, devenue épouse du roi après la répudiation de Wasthi, un complot contre la vie du prince. Par une suite de circonstances providentielles, le roi qui avait accordé à son ministre Aman un édit d'extermination contre les Juifs, voulut, au moment où on allait mettre cet édit à exécution, combler d'honneur celui qui lui avait sauvé la vie. La perfidie d'Aman se révéla, il fut pendu, ses biens confisqués furent donnés à Mardochée qui devint la seconde personne du royaume et le protecteur de ses compatriotes.

III. *La Judée sous l'empire des Grecs.* — Les Juifs restèrent sous la domination persane jusqu'à l'expédition d'Alexandre en Asie. Fidèles à Darius Codoman, ils refusent, au roi de Macédoine, les subsides qu'il réclame d'eux pour le siège de Tyr. Le prince en courroux marche sur Jérusalem. A son approche le grand prêtre Jaddus, qui avait succédé en 350, à son père Jonathan, fait ouvrir les portes de la ville, joncher les rues de fleurs, et lui-même entouré de ses prêtres et revêtus comme aux grands jours d'Israël, va à la rencontre du conquérant. A son approche, Alexandre s'incline devant le Dieu dont le nom est inscrit sur la lame d'or de la tiare ; il a reconnu le pontife qu'il avait vu en songe avant son départ et qui l'exhortait à marcher contre les Perses. Montant alors au temple, il fait des sacrifices à Jéhovah ; on lui montre les prophéties de Daniel qui annoncent ses exploits. Ravi de joie, il exempte les Juifs d'impôts pour l'année sabbatique et leur permet de vivre conformément aux lois de Moïse.

Dans le premier partage de la succession d'Alexandre, la Judée échut à Laomédon, le mitylénien qui bientôt fut vaincu et dépouillé par Ptolémée Soter. Un grand nombre de Juifs furent emmenés en Egypte où ils se virent traités avec une grande faveur (323). Trente mille furent enrôlés dans l'armée de Ptolémée. Quelques années après, la Judée passa sous la domination d'Antigone et de son fils. A cette occasion une foule de Juifs émigrèrent en Egypte ; ils aimaient mieux vivre en pays étranger sous le sceptre paternel de Ptolémée que dans leur patrie sous le gouvernement tyrannique d'Antigone.

Après la bataille d'Issus (301), et les sanglantes funérailles d'Alexandre, quatre empires s'élèvent des ruines de son vastes empire. La Judée, placée sur les limites de la Syrie et de l'Egypte, passa plusieurs fois de l'un à l'autre éprouvant toujours les malheurs de la guerre. Le roi de Syrie, Séleucus-Nicator accorde aux Juifs la permission de vivre suivant leurs lois et sous le gouvernement de leurs pontifes. Le roi d'Egypte, Ptolémée Philadelphe, fait faire la version dite des Septante. A sa mort, Ptolémée-Philopator son fils, et Antiochus le Grand se disputent la Judée. Philopator vainqueur vient visiter Jérusalem et veut pénétrer dans le *Saint des Saints* ; une main invisible le frappe et il se venge de ce coup du ciel en traitant les Juifs avec cruauté. Rivalités pour le souverain pontificat : Simon pour le ravir à Onias, excite la cupidité de Séleucus-Philopator, qui envoie Héliodore enlever les trésors du temple : Héliodore est frappé dans le temple. A la fin (186) la Judée appartient définitivement à la Syrie : un grand prévaricateur y introduit des mœurs corrompues, la guerre civile éclate, puis la révolte contre Antiochus Epiphane qui pille Jérusalem, fait ravager la Judée et rend un décret pour abolir la religion des Juifs. Les martyres du saint vieillard Eléazar et d'une mère avec ses sept fils ont illustré cette persécution.

IV. *La Judée indépendante.* — Les enfants de Jacob étaient alors répandus dans diverses contrées. Beaucoup étaient restés en Babylonie et en Médie, où ils s'étaient multipliés, d'autres s'étaient établis dans la Haute-Asie, la Macédoine, la Grèce, les îles de Crète et de Chypre, l'Egypte, la Lybie et la Cyrénaïque. Leur nationalité paraît se dissoudre, elle qui a résisté au choc des plus violentes invasions. Pourtant il n'en est rien ; la Judée est toujours la patrie, même pour les Juifs de la dispersion, et, pour achever sa tâche providentielle, elle va recouvrer son indépendance.

Un long cri de douleur s'était élevé á la mort d'Eléazar. A Modin, un prêtre nommé Mathathias tue l'officier syrien qui venait forcer les Juifs à l'apostasie et se retire dans les montagnes, appelant aux armes ses compatriotes. Ils se réunissent à lui, et marchent après sa mort, sous la conduite de Judas Machabée, son troisième fils (167). Cette vaillante armée parcourt la Judée pour exterminer les adorateurs des idoles et bat successivement les quatre généraux envoyés contre elle. Jérusalem tombe au pouvoir de Judas Machabée. Antiochus meurt frappé de Dieu. La guerre et les victoires des Juifs se continuent sous ses deux successeurs, Antiochus-Eupator et Démétrius-Soter. Judas fait alliance avec les Romains et meurt enseveli dans un dernier triomphe.

Jonathan (161), fils de Mathathias, succède à Judas Machabée, digne successeur de son glorieux frère, il reconquiert toute la Judée, assure son indépendance, se voit revêtu de la dignité de grand prêtre et meurt assassiné.

Simon (144), son frère et son successeurs, obtient de Démétrius-Soter, l'exemption de tout tribut, rase la forteresse d'Acra et obtient des Juifs assemblés, un acte qui déclare l'autorité souveraine et la grande sacrificature héréditaires dans sa famille. Simon,

après avoir renouvelé l'alliance avec les Romains, meurt comme Jonathas, assassiné.

Hyrcan (132), soutient la gloire de son père et de ses oncles. Profitant des troubles qui suivent, en Syrie, la mort d'Antiochus-Sidétès, il s'empare de l'Idumée, de la ville de Samarie et ruine le temple bâti sur le mont Garizin. Son règne est quelque peu troublé par les querelles des Pharisiens et des Sadducéens.

Aristobule 1er (107-39), son indigne fils, fait périr sa mère et son frère, et retablit la dignité royale. L'histoire n'a plus à insérer que les noms insignifiants d'Alexandre Jannée qui régna vingt-sept ans ; d'Alexandra, sa veuve, qui favorisa les Pharisiens à l'encontre de son mari ; d'Hyrcan II et d'Aristobule II ses fils dont les contrariétés firent intervenir l'arbitrage des Romains. Pendant que les Parthes victorieux mettaient sur le trône Antigone fils d'Aristobule, un décret du Sénat décernait le titre de roi à l'Iduméen Hérode, qui, pour consolider son pouvoir, massacrait le Sanhédrin et faisait périr les derniers restes de la dynastie asmonéenne. Le sceptre, dès lors, était sorti de Juda. A l'Eglise nationale de la Synagogue allait succéder l'Eglise catholique.

LES EMPIRES

§ Ier

CONSIDÉRATION GÉNÉRALES

La première société civile fut la famille, ensuite la tribu, qui n'est que la famille agrandie suivant l'ordre naturel de la propagation du genre humain. La famille et la tribu avaient reçu de Dieu, dès le commencement, leur constitution morale, et cette constitution devait s'appliquer dans la suite des siècles à toute société. Mais nous savons que l'ordre fut méconnu dans les premiers empires par les passions de l'homme, et nous pouvons présumer que cette perturbation alla toujours s'aggravant : un despotisme rigoureux était nécessaire pour sauver l'ordre public privé d'appuis moraux par la corruption, et contrebalancer des progrès matériels, d'ailleurs légitimes, mais restés sans contrepoids. C'est tout ce que nous savons des premiers empires ; leur histoire nous échappe. Encore que nous ne comptions parmi eux ni l'empire de Bacchus, ni celui d'Hercule, ces grands vainqueurs de l'Inde et de l'Orient ; ni l'empire du Madyen d'Hérodote, qui ressemble à l'Indathyrse de Mégasthènes et au Tanaüs de Justin, il ne nous est guère possible d'écrire l'histoire véridique du premier empire assyrien : ce qu'affirment de Ninus et de Sémiramis les historiens grecs, est nié par le Chaldéen Bérose. Nous ne dirons rien non plus de l'empire des Scythes ni de celui des Ethiopiens, malgré l'exemple de Bossuet ; nous indiquons seulement ces noms célébrés par la fable ou prononcés avec quelque hésitation par l'histoire, pour parler plus en détail des empires que l'histoire du peuple de Dieu nous invite à étudier et dont les prophètes ont décrit d'avance les vicissitudes.

I. *Succession des Empires.* — On compte communément dans l'antiquité, quatre grands empires : l'empire assyro-babylonien, l'empire médo-perse, l'empire grec et l'empire romain. Ces empires, à bien prendre, ne font qu'un même empire ; l'Assyrie, la Chaldée, la Médie, la Perse, l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie sont comme les provinces de cet empire ; les langues hébraïque, phénicienne, samaritaine, syriaque, chaldéenne, arabe, éthiopienne que parlent la plupart de ces provinces, ne sont point des langues différentes, mais des dialectes d'un seul et même idiome ; les princes des divers peuples auxquels les hasards de la succession et les caprices de la conquête ont remis successivement le sceptre forment les différentes dynasties de cet Etat providentiel, et tandis que les empereurs de l'Inde et de la Chine restent enfermés dans leur cloître nationnal, nous voyons les fiers monarques du grand empire aspirer à la conquête de l'Univers, fondre en une même domination l'Europe, l'Asie, l'Afrique, et exécuter sans le savoir, le plan divin de la Providence. Aussi les prophètes en nous annonçant le conquérant de la paix, en nous traçant d'avance l'histoire de son Eglise, nous ont tracé en même temps, l'histoire de cette monarchie universelle, qui, de Ninive, devait passer à Rome ; ils nous ont également prédit les destinées de l'Egypte, de Tyr, de Sidon et d'autres peuples moins considérables. Ce n'est donc pas sortir des limites d'une table chronologique d'histoire sainte que de résumer brièvement l'histoire de ces empires et de ces peuples pour voir l'accomplissement des prophéties et la préparation du royaume de Dieu. De plus, il est à l'extrémité-est de l'Asie, d'autres empires, l'Inde et de la Chine, dont les prophètes n'ont rien dit ; mais l'étude de leur territoire, l'antiquité de leur origine, la profondeur de leurs connaissances et l'importance de leurs traditions, ne nous permettent pas de les omettre dans le tableau des grands empires qui devaient disposer le monde à la prédication évangélique : ils avaient eux aussi leur mission providentielle.

Nous n'insistons pas sur l'importance de ce travail. Quoiqu'il n'y ait rien de comparable à la suite de la vraie Eglise, la suite des empires n'est guère moins utile puisqu'elle nous initie aux secrets de la Providence ; la vanité des grandeurs politiques met à nu par la mort des royaumes leur fragilité et inspire enfin de profondes réflexions sur la cause des progrès et des décadences de chaque nation.

II. *Mission providentielle des empires. De la mission du peuple en général.* — A. Son existence. — Chaque être a sa fonction dans l'ensemble des êtres ; chaque être libre a sa vocation vis-à-vis des autres êtres libres comme lui : c'est une tâche particulière à remplir en ce monde ; un décret particulier

de Dieu lui impose le devoir de s'en acquitter et des aptitudes innées l'y invitent. De même chaque société, indépendamment des devoirs invariables de toute société envers ses membres, a une mission particulière vis-à-vis des autres sociétés temporelles et un rôle spécial vis-à-vis de la grande société surnaturelle des âmes dans l'Eglise. Toutes ces missions se coordonnent, tous ces rôles s'harmonisent dans le grand œuvre qui a pour objet la gloire de Dieu et la sanctification des peuples. Car le même Dieu qui a fait l'enchaînement de l'univers et qui a voulu établir l'ordre universel par la dépendance réciproque de toutes les parties ; ce même Dieu a voulu que le cours des choses humaines eût ses proportions et ses rapports de solidarité : de sorte qu'à la réserve de certains coups où la main de Dieu a paru toute seule, les desseins de Dieu sur les peuples ont été exécutés par les peuples eux-mêmes, chacun suivant sa vocation. Ainsi se vérifie la parole de saint Augustin : « Dieu proportionne la grandeur des empires aux besoins des temps que gouverne sa Providence. »

B. Moyens pour la connaître. — Quand la mission d'un peuple n'est pas connue par une observation attentive faite du point de vue de la foi, sans laquelle on ne voit rien, la mission d'un peuple vous apparaît alors comme son œuvre principale, qu'il accomplit d'habitude, quasi instinctivement, par un entraînement mystérieux qui laisse les individus libres, mais semble fatidique pour la nation. Cette œuvre s'accomplit donc toujours ; quelquefois les circonstances s'y prêtent merveilleusement ; d'autres fois on croirait qu'elles la rendent impossible. C'est une génération ignorante, corrompue ou perverse ; un prince inepte ou malintentionné ; une conjuration du philosophisme, un courant de l'opinion ; n'importe, la mission ne sera pas trahie ; le peuple égaré rentrera dans ses voies et le résultat final de tous ces efforts, même désordonnés, contredira les vues opposées aux vues de la Providence. — Nous devons ajouter, pour être vrais, qu'un peuple peut se rendre indigne de sa mission, négliger ses devoirs de justice et de charité envers ses enfants, méconnaître ses obligations envers Jésus-Christ et son Eglise : Dieu alors le brise comme un instrument rebelle ou inutile, et appelle un autre peuple à l'honneur de remplir cette mission.

Or, il est des signes pour connaître cette mission : des signes *physiques* dans la position maritime ou continentale d'un peuple, ses fleuves, ses montagnes, le sol, ses richesses agricoles, industrielles ou commerciales ; des signes *moraux* dans son caractère, sa langue, ses aptitudes ; des signes *politiques* dans ses formes de gouvernements, ses institutions, le partage de ses provinces, ses libertés générales ou particulières ; enfin des signes *historiques* dans les principales révolutions et dans les événements les plus significatifs de son histoire. L'ensemble de ces signes fait briller la mission de tout l'éclat de l'évidence ; il est facile pour s'en convaincre, d'en faire l'application aux peuples de l'antiquité et des temps modernes.

2° Mission des peuples de l'antiquité. — L'antiquité renferme le Judaïsme et la Gentilité. Par Judaïsme, on entend le peuple particulièrement choisi pour conserver la religion, depuis l'ère des patriarches jusqu'à l'avènement du Messie ; et par Gentilité, on entend tous les peuples autres que le peuple Juif. Ainsi le Judaïsme est l'opposé de la Gentilité, mais il ne l'est pas du Paganisme : le Paganisme c'est la corruption de la Gentilité, c'est l'ensemble des erreurs, des vices et des institutions basées sur l'erreur ou les vices qui existèrent avant Jésus-Christ dans la Gentilité.

Nous savons déjà la mission du peuple Juif ; conserver la religion ; nous pouvons ajouter que, sans être un peuple missionnaire, il avait, pour mission secondaire, sinon de convertir les peuples, du moins de ménager, aux hommes de bonne volonté, les occasions de connaître le vrai culte du vrai Dieu. Nous en avons dit le motif : il était l'Eglise d'avant Jésus-Christ.

Quant à la mission du peuple de la Gentilité, elle était multiple, et la mission de chaque peuple doit être considérée séparément, dans ses rapports avec l'Eglise nationale des Juifs, avec les autres nations de la Gentilité, et avec l'Eglise chrétienne.

A. Vis-à-vis des Juifs. — Les empires, dit Bossuet, ont pour la plupart une liaison nécessaire avec l'histoire du peuple de Dieu. Dieu s'est servi des Assyriens et des Babyloniens pour châtier ce peuple ; des Perses pour le rétablir ; d'Alexandre et de ses premiers successeurs pour le protéger ; des Romains pour soutenir sa libertés contre les rois de Syrie qni ne songeaient qu'à la détruire. Les Juifs ont duré jusqu'à Jésus-Christ sous la puissance des mêmes Romains. Quand ils l'ont méconnu et crucifié, ces mêmes Romains ont prêté leur épée à la vengeance divine et ont exterminé le peuple ingrat.

B. Vis-à-vis des autres peuples de la Gentilité. — Chaque peuple de la Gentilité a sa mission ; il est, disent les Prophètes, la verge qui frappe, le marteau qui brise les nations. Ainsi ces empires qui envahissent, comme le torrent, ces terribles conquérants devant qui l'univers se tait, les Nabuchodonosor, les Cyrus, les Alexandre, les César, cet empire universel qu'ils s'arrachent l'un à l'autre, ne sont, sous la main de Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, que le marteau, la verge de fer pour anéantir les nations coupables. A leur tour, ils seront anéantis par d'autres exécuteurs des vengeances célestes. C'est donc la force d'en haut qui précipite Babylone sur Ninive, Cyrus sur Babylone, Alexandre sur l'Asie, Rome sur l'Univers, et Babylone et

Cyrus et Alexandre et Rome écrasent sous leurs pieds Ninive l'impudique, l'orgueilleuse Babylone, l'Asie dégénérée et le monde entier descendu dans des abîmes d'erreurs, de cruauté et d'ignominie.

C. Vis-à-vis de l'Eglise chrétienne. — Mais quand Dieu efface, c'est pour écrire. Ces peuples qui tuent ne sont donc pas seulement bourreaux, ils ont une plus haute mission, celle de *constituer le genre humain dans l'unité, de conserver les traditions primitives, d'élever les arts, les sciences et les lettres* au beau naturel ; d'où l'Eglise les élèvera pour le culte de Dieu à de plus éclatantes splendeurs : triple mission que nous allons les voir remplir, chacun suivant sa mesure, tous finalement avec infidélité.

Indépendamment de cette mission, les peuples de la Gentilité ont aussi une mission prophétique qu'ils accomplissent par leurs *mythes*, leurs *systèmes* chronologiques et astronomiques, leurs livres sybillins, leurs mystères et leurs rites religieux.

On entend par mythes des événements ou des personnages dont la réalité a été défigurée et grossie dans la suite des siècles, de circonstances accessoires ou de traits ajoutés, tous pris dans le fond commun des traditions primitives. Il y a des mythes dans l'histoire de tous les peuples et ces mythes sont une prophétie. Voici comment : chaque peuple nous montre, à son berceau, des faits qui symbolisent les grands événements de l'histoire, tels que la chute, la promesse du Rédempteur, la réparation ; chaque peuple nous montre également un sauveur, un chef, disons le mot, un Dieu dont les traits principaux offrent une ressemblance étonnante avec Jésus-Christ. Ces mythes, répandus chez des peuples si opposés et si éloignés, ne peuvent venir que d'une tradition universelle, et cette tradition ne peut venir que de la révélation primitive qui annoncait le Rédempteur. Jésus-Christ est donc le personnage, réel et historique, qui sert de type à tous les personnage et donne la raison de toutes les figures poétiques, de tous les événements fabuleux de l'antiquité. Les mythes sont donc une prophétie.

Le Christ n'est pas seulement figuré par les mythes des anciens, il est encore prédit par leur chronologie et leurs systèmes astronomiques. Ces systèmes, il est vrai, avaient été enveloppés de voiles qui en cachaient le sens au peuple ; la vanité nationale y avait ajouté une suite innombrable de chiffres fantastiques. Malgré ces voiles et ces falsifications, on aperçoit dans tous les systèmes, quand on en a la clef, la même époque fixée d'avance pour la venue du Rédempteur promis et tous aboutissent au temps où suivant l'expression de Virgile : *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.* Pourtant les peuples ne comptaient pas l'année de la même manière : les uns prenaient pour base le cours du soleil, les autres le cours de la lune. D'ailleurs ils avaient, outre l'année astronomique, une année sacrée, mystérieuse, sacerdotale, et cette année, par une coïncidence remarquable, comprenait le temps pendant lequel l'homme repose dans le sein maternel, et commençait précisément le vingt-cinq mars, jour de l'Incarnation, pour finir le vingt-cinq décembre, jour de la naissance de Celui que tout le monde adore comme le Messie promis. C'est ainsi que la chronologie, révélant ses énigmes, prophétise à sa manière la venue du Désiré des nations.

Les sibylles sont des prophétesses de la la Gentilité qui, plusieurs siècles avant notre ère annoncèrent en différents pays les principaux mystères de la vie de Jésus-Christ, son triomphe et son dernier avènement. On ne s'accorde pas sur leur nombre : les uns en comptent douze, d'autres dix, et un écrivain va jusqu'à les réduire toutes à une seule qui aurait voyagé dans différents pays. La plus célèbre est celle de Cumes.

Il est permis de croire sur le témoignage des Pères, des écrivains anciens et des savants modernes que ces sibylles, en récompense de leur virginité, ont vraiment prophétisé, soit en se faisant l'écho des traditions primitives, soit en reproduisant des prophéties des prophètes d'Israël. Leurs prophéties conservées primitivement dans des recueils appelés livres sibyllins, vers sibyllins, ou oracles ne nous sont pas authentiquement parvenus. La question n'en est pas moins importante, bien que passible de sérieuses difficultés.

On entend par mystères, certaines doctrines qui se communiquaient et certaines cérémonies qui se pratiquaient en secret. On y entrait par l'initiation. Les plus célèbres furent ceux d'Eleusis. On pense que les cérémonies figuraient le sacrifice du Christ, et que les doctrines étaient conformes aux traditions primitives. Mais ces mystères se corrompirent d'une manière abominable sous le double rapport des doctrines et des cérémonies.

Les rites des sacrements, des sacrifices et de la prière, transmis aux Gentils par la révélation primitive, étaient tous figuratifs. Dans le paganisme, ils ne surent pas garder leur rapport naturel avec le grand mystère de l'avenir. Cependant, au milieu de tous les rites du culte païen, en dégageant les innovations de la fantaisie, du préjugé et des passions, il est facile de découvrir certains rapports avec le sacrifice du Christ.

Ainsi l'on peut dire que les Empires servent la religion révélée et qu'ils concourent tous à la preparation de l'Evangile.

§ II

L'EMPIRE INDIEN

L'Inde a été longtemps, pour l'Europe, comme un livre fermé de sept sceaux. Enfin les sceaux ont été rompus, le livre a été ouvert et nous avons pu acquérir quelque connaissance de ce mystérieux pays. Ceux qui nous ont facilité cette conquête sont les orientalistes Anquetil-Duperron, William Joânes et Colebrooke.

Anquetil-Duperron, un Français, a donné le premier le signal des études orientales et l'exemple du dévouement qu'il y faut apporter. Ses recherches et ses sacrifices ont été couronnés des plus beaux succès, et il est, aujourd'hui encore, l'homme auquel la science orientale doit le plus d'obligations. Ses principaux titres à la reconnaissance sont : une traduction du Zend-Avesta, livre sacré des Perses, et une traduction d'un grand nombre d'Oupanichads (c'est la partie philosophique) des Védas, sous le titre d'Oupnek'at. Le mérite d'Anquetil a éte dénigré par des envieux, il est mort pauvre en 1805.

Le chevalier anglais, William Jones, nommé juge à Calcutta, consacra ses loisirs à des recherches scientifiques et fonda cette fameuse société asiatique dont les recherches ont été d'une si haute importance. Outre l'impulsion qu'il a donnée aux études orientales, Jones a prononcé beaucoup de discours très remarquables sur l'Inde ; il a publié encore un grand travail sur les lois de Manou, un parallèle entre les dieux de l'Inde et ceux de la Grèce, enfin une traduction de quelques Oupanichads et d'une nouvelle politique intitulée Sakontala.

Au-dessus de William Jones, brille le célèbre Colebrooke. Colebrooke fut de tous les Européens celui qui sut le mieux le sanscrit; qui fit sur la littérature, la philosophie et la cosmogonie indiennes les travaux les plus considérables et les plus excellents. Sa bibliothèque sanscrite comptait 4.000 volumes, il les avait tous lus et annotés, il avait de plus compulsé la bibliothèque des brahmines à Benarès. Ses principaux ouvrages sont des mémoires sur les Védas, sur les cérémonies et les écrits des Indous.

Après ces orientalistes nous devons citer, comme ayant bien mérité de la science à des titres divers, le brahmine Ramohun-Roy, Wilford, Paterson, l'abbé Dubois, le méthodiste Ward, Abel Rémusat, Vindischmann, Schlegel, Langlois et Eug. Burnouf.

I. *Ouvrages indous*. — Les ouvrages où sont contenus les doctrines indoues sont : les Védas, les Pouranas, les poèmes épiques les lois de Manou, et les systèmes philosophiques.

1° Les Védas sont à proprement parler, les livres sacrés de l'Inde. Au dire des Indous les Védas furent révélés par Brahma le Dieu créateur, et transmis par tradition jusqu'à l'époque où un compilateur les recueillit et les distribua en livres. Dans leur forme actuelle ils se divisent en quatre parties : Le Rig-Véda qui contient des prières en vers ; le Yadzour-Véda, qui renferme des prières en prose ; le Sama-Véda des prières qui doivent être chantées ; l'Atharvan-Véda des formules pour les consécrations et expiations. Chaque Védas se subdivise en deux parties : les Mastras ou prières, c'est le côté pratique, les Oupanichads, dogmes ou préceptes, c'est le côté théologique.

2° Les Pouranas renferment la théogonie et la cosmogonie des Indous : on en compte dix-huit. Chacun d'eux traite successivement : 1° de la création du monde, ses âges et son renouvellement ; 2° de la génération des dieux et des héros ; 3° de la chronologie d'après un système mythique : 4° de l'histoire des demi-dieux et des héros ; 5° de la cosmogonie et d'une histoire mythique et héroïque.

3° Les poèmes épiques sont entre autres : le Ramayan et le Mahabharat. Chacun d'eux comprend des milliers de vers et célèbre une des incarnations de Vichnou, seconde personne de la trimourti ou trinité indienne.

4° Le recueil des lois de Manou, Manava-Dharma Sastra est le plus ancien code des Indous ; il est écrit en vers et se compose d'un texte et de gloses des anciens philosophes ; il a subi bien des variations ; tel qu'il est, il présente de grandes beautés et de grands défauts.

5. Les systèmes philosophiques sont au nombre de six et se distribuent deux par deux : les deux Nyanyas, les deux Mimansa et les deux San-Khya ; ils ont épuisé toutes les formes de la spéculation : panthéisme, athéisme, idéalisme, matérialisme, dogmatisme, scepticisme et jusqu'au nihilisme.

II. *Symbole religieux des Indous*. — Pour arriver à la connaissance précise de ce symbole, il faudrait avoir lu tous les ouvrages indous et avoir fait la concordance des textes sur les principaux points de doctrine. Ce travail n'est pas exécuté, nous n'avons donc qu'à résumer brièvement l'enseignement dogmatique et les pratiques religieuses de l'Inde d'après ses écrits connus.

1° Symbole. — De toute éternité était Brahm, l'être existant par lui-même. Brahm la pure essence divine, était créateur, conservateur et destructeur ; de là pour expri-

mer ses opérations, les noms de Brahma, Vichnou et Siva-Brahma. Vichnou et Siva sont dans Brahm comme les parties d'un tout, mais chacun d'eux est le premier dans ses attributions. Brahma, Vichnou et Siva ont chacun leur épouse et de leurs unions sont nés trois cent trente millions de divinités subalternes, de là les demi-dieux et héros. Brahma ayant créé se repose ; le gouvernement du monde est disputé entre Vichnou et Siva : de là les neuf théophanies de Vichnou et les deux de Siva ; ils veulent, par ces incarnations s'assurer la prépondérance. Ces luttes pourraient faire croire à la liberté, pourtant tout est Brahm et tout rentre dans Brahm ; la matière est une illusion qui tantôt se développe en univers immense, tantôt rentre comme un atôme au sein de Brahm ; le corps et l'âme de l'homme ne font qu'un avec Brahm ; il est la matière et la forme de toute existence. Ainsi les doctrines indiennes se résument dans le plus grossier panthéisme.

2° Morale. — De ce panthéisme ne peuvent découler que l'idolâtrie la plus absurde les superstitions les plus étranges et les pratiques les plus monstrueuses.

Si tout est Dieu, il faut rendre ses hommages à toutes les fantaisies de son imagination et à tous les êtres existants dans la création ; c'est l'idolâtrie de l'Indou qui s'adresse même aux plus étonnantes chimères et aux créatures les plus dégoûtantes.

Si tout est Dieu, le mieux pour l'homme est de rentrer en Dieu et de s'y absorber. De là les suicides dans les fêtes ; de là ces contemplations stupides et ces moyens stupides pour rentrer en Brahm : se fermer les ouvertures du corps, prononcer le mot bum, regarder fixement l'extrémité de son nez, etc., etc.

Si tout est Dieu, tous les penchants sont sacrés ; de là le culte du phallus, les prostitutions religieuses et l'indifférence pour les règles de la décence la plus vulgaire.

III. *Constitution religieuse et politique.* — Quand Brahma voulut créer disent les livres sacrés de l'Inde, il tira le brahmine de sa tête, les kchatrias ou guerriers de ses épaules, les veissiahs ou marchands, de son ventre, les soudras ou artisans, de ses pieds. Et ailleurs : Quand Manou fut sauvé du déluge, avec lui furent sauvés sept Richis, d'où descendent les brahmines. Sur ces deux fables repose la constitution de l'Inde ; elle divise la nation en quatre castes : les prêtres, les guerriers, les marchands et les artisans. Les prêtres ont seul le droit de lire les Védas, les nobles n'ont que le droit de se les faire lire et d'offrir des présents aux brahmines ; les deux autres castes n'ont que ce dernier droit. Bien au-dessous des soudras croupit dans la misère, la classe des *parias* ; on la traite comme on traitait les lépreux du moyen âge.

IV. *Réforme boudhique.* — La neuvième incarnation de Vichnou s'appela Boudha ou le Sage. Boudha étant mort renaît successivement dans les patriarches qui appartiennent tantôt à une caste, tantôt à l'autre. Ces héritiers de l'âme de Boudha vivaient d'abord à la cour des rois de l'Inde, avec le titre de conseillers spirituels, mais sans fonctions déterminées. L'un d'eux alla en Chine où il reçut, pour lui et ses successeurs, le titre de *grand maître de la doctrine, prince spirituel de la loi.* La condition de ces patriarches fut pourtant assez précaire jusqu'au treizième siècle de notre ère. Le Boudha vivant alors, Tibétain de nation, reçut, au Tibet, des princes mogols, la dignité de roi, avec des domaines assez considérables et le titre de Lama, puis de Dalaï-Lama, prêtre pareil à l'Océan, titre qui exprime non sa domination effective, mais l'immensité des facultés surnaturelles qu'on lui suppose.

La réforme boudhique a un caractère tout à fait pratique : elle résume la morale dans dix préceptes très purs et supprime la distinction des castes. Le lamaïsme s'étant établi à l'époque où les Nestoriens avaient converti, à l'est de l'Asie, des nations entières, où les moines fransciscains étaient répandus dans ces contrées, fit de nombreux emprunts au christianisme ; on y retrouve des monastères, la tonsure, le célibat, le bréviaire, les processions, les pèlerinages, les fêtes et une cour pontificale avec un collège de lamas supérieurs.

V. *Traditions conservées.* — Suivant le point de vue où l'on se place, on voit dans les doctrines de l'Inde ou la religion la plus pure ou les plus incohérentes extravagances ; c'est assez dire que nous y rencontrons sous le voile des fictions, les traditions primitives bien conservées. On reconnaît Dieu avec ses attributs dans la trimourti ; les anges, leur union et leur chute dans les divinités subalternes ; le péché originel, ses conséquences, la promesse du Rédempteur et la réparation dans les aventures de Vichnou ; l'histoire de Noé dans les aventures d'une théophanie ; les circonstances de la naissance et de la mort du Sauveur dans les vies de Boudha et de Crischna ; le Paradis, l'Enfer et le Purgatoire dans la Metempsycose, le Naraca et l'union avec Brahm ; enfin la prière, les sacrifices, le renoncement, la contemplation et toutes les pratiques universelles du genre humain qui ne sont du reste que sa religion primitive.

VI. *Doctrines philosophiques.* — Non seulement la tradition s'est conservée dans l'Inde, mais l'esprit humain s'y est élevé très haut dans la spéculation philosophique. Ces spéculations se ramènent à six principaux systèmes qui procèdent deux par deux de manière que le premier renferme virtuellement le second, et le second fait une application ou plus avancée ou plus élevée ou

même différente du premier. Il n'y a donc en réalité que trois systèmes fondamentaux: le premier part de la nature, le second du moi pensant, le troisième de la révélation des Védas dont il donne un commentaire exégétique et dogmatique.

VII. *Mœurs.* — L'Inde n'a pas d'histoire; on ne sait de son passé que ce qu'enseignent les historiens persans du dix-septième siècle. Pour nous faire une idée des mœurs de l'Inde antique, nous ne pouvons donc que réunir les traits épars dans les livres sacrés. Nous y voyons l'esclavage, la polygamie, la mort des femmes sur le bûcher de leur mari, les sacrifices humains, les abominations de Sodome avec cet immobilisme que produisent nécessairement les doctrines panthéistes. L'influence morale des traditions et de la philosophie a donc été neutralisée par l'influence du climat, la corruption de la nature humaine, l'action des doctrines, le despotisme des institutions politiques et les superstitions. En résumé l'Inde a besoin d'un réparateur, les éléments de bien qu'elle conserve seraient impuissants par eux-mêmes, comme l'a prouvé l'histoire des temps postérieurs.

---

§ III

L'EMPIRE CHINOIS

De l'Inde, la terre de l'imagination et des rêves, nous passons à la Chine, cette patrie du bon sens et de la raison pratique. La Chine a été longtemps, comme l'Inde, un pays ignoré : les missionnaires de la Compagnie de Jésus l'ont révélé au monde savant, et, depuis lors, le champ qu'ils ont ouvert à l'activité intellectuelle de l'Europe, a été parcouru dans tous les sens. Malheureusement, les travaux des Jésuites, et plus encore ceux de leurs continuateurs, exécutés la plupart sous l'influence d'idées préconçues, n'ont pas donné de la Chine, cette connaissance précise, qu'on aurait pu puiser dans les livres du Céleste-Empire. D'ailleurs ces livres eux-mêmes ne donnent pas les garanties requises d'intégrité et de véracité. Nous avons donc à nous défier des ouvrages que la Chine nous présente, à nous défier plus encore de ceux que nous présentent les savants modernes sur la Chine.

I. *Livres chinois.* — Les Chinois ont composé un nombre presque infini de livres philosophiques. On n'en connaît en Europe que de deux sortes : les livres sacrés et les livres classiques des grands maîtres.

1° Livres sacrés. — Les livres sacrés sont au nombre de cinq, appelés Kings ou *Livres* par excellence. Le premier, l'Y-King ou *Livre sacré des permutations*, renferme la cosmogonie chinoise exprimée par une espèce d'écriture algébrique et expliquée par des commentaires ; le Chou-King ou *Livre sacré* par excellence contient l'histoire de plusieurs personnages de l'antiquité et un traité de morale politique ; le Chi-King ou *Livre des Vers* est un recueil d'anciens cantiques ; le Li-King ou *Livre des Rites* est un recueil des anciennes cérémonies ; l'Yo-King était un traité de l'ancienne musique : ce livre est perdu. On joint aux Kings le Tchun-Tsion ; c'est l'histoire du royaume de Lou, province natale de Confucius.

Ces livres rédigés par Confucius d'après d'anciennes traditions et d'autres livres antérieurement existants, furent brûlés durant une violente persécution contre les lettrés et rétablis d'après la mémoire qu'en avait conservée un vieillard ; on pense qu'un exemplaire des Kings déposé dans un tombeau aurait attesté la fidélité de ses souvenirs.

2° Livres classiques. — Les livres classiques des grands maîtres sont :

(*a*) De Laog-tseu, le Tao-te-King ou livre de la raison et de la vertu et probablement un traité des récompenses et des peines.

(*b*) De Confucius et de ses disciples, les quatre Sse-Chou ou livres de philosophie morale et politique. Voici leurs titres : le Ta-hio ou la grande étude dont la doctrine repose sur le principe du perfectionnement de soi-même ; le Tchoung Young ou l'invariabilité dans le milieu ou encore la persévérance de la conduite dans une ligne droite également éloignée des extrêmes ; le Lun-Ju ou les entretiens philosophiques à la façon des Dits mémorables de Socrate recueillis par Xénophon ; enfin le livre de Meng-tseu où ce philosophe recommande aux souverains, tout en leur accordant le pouvoir absolu, de ne l'exercer que pour le bien de leurs sujets.

II. *Histoire de la Chine.* — Les origines chinoises sont enveloppées d'obscurités. On ne sait au juste ni à quelle époque ni de quelle manière la Chine fut peuplée. L'éclat de sa civilisation à des époques très anciennes et le caractère de ses écrits portent à croire qu'elle fut peuplée de bonne heure, peut-être tout aussitôt après la confusion des langues. Sa population aurait été ensuite

augmentée par une immigration boudhique venue de l'Inde et par une invasion chaldéenne, peut-être tartare. On ne sait rien du reste de la succession de ses premières dynasties; il n'aurait pourtant pas été sans intérêt de savoir comment de tribus originairement diverses et de migrations venues de points opposés, s'est formé un si vaste empire ; nous aurions trouvé là assurément quelque secret travail de la Providence. Au moment où l'histoire de la Chine devient certaine, elle se traîne invariablement dans une succession de faits identiques ; ce sont toujours des dynasties fondées par quelque grand homme ou quelque général heureux qui tombent bientôt par l'impéritie ou la corruption de leurs successeurs. Mais alors le grand empire, l'empire du milieu est constitué dans sa vaste unité : il attend la prédication de saint Thomas. Son histoire n'a donc d'importance que par les travaux de ses philosophes et les traditions qu'elle a conservées.

III. *Philosophes chinois.* — Les deux grands philosophes chinois sont Lao-tseu et Kong-fou-tsée, vulgairement Confucius.

1° Lao-tseu. — A. Sa vie. — Lao-tseu, dont le nom veut dire fils de l'antiquité, naquit vers l'an 600 avant Jésus-Christ et vécut jusque vers l'an 500 ; il fut donc le contemporain de Daniel et des sept sages de la Grèce. La Chine avait de son temps des collèges de philosophes qui, retirés dans la solitude des montagnes, se livraient à la contemplation et conservaient les traditions antiques. Lao-tseu fut le plus célèbre d'entre eux. Il est difficile de démêler les détails vrais de sa biographie des circonstances fabuleuses dont l'ont surchargée ses disciples.

B. Sa doctrine. — A côté des sages dont Lao-tseu fut le plus noble représentant, s'était élevée une école de sophistes plus soucieux des faveurs du pouvoir que des intérêts de la vérité. Pour s'opposer à leurs innovations, Lao-tseu rétablit la véritable doctrine de l'antique sagesse, le mystère du Tao ou Verbe éternel, son existence personnelle et son rejaillissement dans la nature et dans l'esprit de l'homme. Le Tao, à ses yeux, est l'être immense qui peut être nommé, mais avec un nom inouï ; le Tao a produit un J, un a produit deux HI, deux a produit trois Wei. Ces signes J, HI, Wei sont étrangers à la langue chinoise et réunis donnent le mot Jéhovah. L'homme, dit encore Lao-tseu, et l'univers entier se règlent d'après le verbe et le verbe est sa propre mesure, il ne se rapporte qu'à lui-même.

De cette doctrine profonde, le philosophe faisait découler la morale la plus pure : elle est exposée dans son livre des récompenses qui est comme un traité du gouvernement temporel de la Providence. On voit par ce résumé, que Lao-tseu est l'homme de la raison théorique et le représentant des plus anciennes traditions, particulièrement des traditions boudhiques.

Les disciples de Laot-seu, nommés Tao-ssé ou maîtres de la science par excellence, ont corrompu sa doctrine sur l'origine du monde et la nature humaine dans laquelle ils distinguent quatre éléments constitutifs. Ils ont fait dériver, de ces théories, la pratique de la magie, de la nécromancie et de l'astrologie judiciaire : c'est supprimer par de vaines opérations la providence de Dieu et la liberté de l'homme. De plus, ils adorent Lao-tseu. Après quelques jours de gloire, les Tao-ssé sont tombés dans le plus grand discrédit.

2° Confucius. — A. Sa vie. — Confucius, naquit vers l'an 550, d'une famille d'origine royale dans le royaume de Lou, aujourd'hui Canton. D'abord mandarin, il renonça à son emploi pour voyager et étudier la philosophie qu'il enseigna ensuite. Son école compta jusqu'à 3,000 disciples qui tous rendirent à leur maître les hommages réservés aux rois, et furent élevés, la plupart, aux postes les plus éminents. Confucius, tantôt comblé de faveurs, tantôt éprouvé par la disgrâce, vécut sur la fin de sa vie dans la solitude et mourut à l'âge de 73 ans. Les Chinois l'appellent le plus grand instituteur du genre humain que les siècles aient jamais eu et lui rendent les honneurs divins.

B. Sa doctrine. — Confucius, comme Lao-tseu, voulait élever ses contemporains, par une réforme morale, jusqu'aux hauteurs de l'intelligence ; mais au lieu d'être comme Lao-tseu, l'homme de la théorie et le représentant des traditions indiennes, il est l'homme de la morale pratique et le représentant des idées chinoises. Voici au surplus sa doctrine : Au lieu d'appeler les hommes dans la solitude à la contemplation inactive du Tao, Confucius les maintient en société et s'occupe exclusivement des devoirs des rois et des sujets, des relations de famille et de la science du bien-être. Parmi les sinologues, les uns pensent que Confucius faisait reposer sa morale politique sur la charité naturelle, sur le sacrifice des particuliers au bien général, à peu près comme a fait Silvio Pellico en son traité des *Devoirs* ; d'autres voient dans Confucius tout simplement ce petit matérialisme bourgeois qui s'arrange le plus commodément possible sur la terre sans se soucier du ciel : *Det vitam, det opes, equum mi animum ipse parabo.* C'est bien ainsi que les Chinois, lettrés et peuple, comprennent la morale de Confucius. Peut-être ce grand philosophe aurait-il, comme Socrate, abondé dans les deux sens.

3° Meng-tseu. — A. Sa vie. — De tous les disciples de Confucius, le plus célèbre est Meng-tseu, né vers l'an 400 avant l'ère chrétienne et mort l'an 314, par conséquent contemporain de Platon et d'Aristote. Il recueillit l'héritage philosophique de son maî-

tre et développa ses principes : aussi est il honoré en Chine comme le deuxième saint.

B. Sa doctrine. — Meng-tseu n'a pas une doctrine qui lui soit personnelle, mais il possédait une connaissance si profonde du cœur humain et des livres chinois ; il traitait d'ailleurs des sujets si variés avec des vues si neuves et une ironie si fine que son enseignement et son livre, intitulé Meng-tseu, ont exercé de tous temps une grande influence. Ce livre traite des vertus de la vie individuelle, des supérieurs, des travaux de différentes classes de la société, des lois du monde physique et des événements passés qui renferment quelque instruction. Sa manière de philosopher est celle de Socrate et de Diogène, de Socrate mais avec des saillies plus spirituelles, de Diogène, mais avec une véhémence moins indécente : aucun écrivain oriental n'offre autant d'attraits pour un lecteur français.

Après Meng-tseu les semences de la saine doctrine furent étouffées et l'ère des sophistes commença pour se traîner jusqu'aux deux Tcheng-tsée qui remirent en vigueur les préceptes de la *grande science*. Leurs écrits sont perdus et la révolution qu'ils avaient opérée n'a pas eu de suites. La philosophie chinoise a donc été impuissante à réaliser le bien qu'elle avait pu voir et dont elle n'a pas depuis conservé la connaissance.

IV. *Constitutions politique et économique*. — Mais ce que la Chine a de vraiment original, de vraiment national, c'est sa constitution politique et économique. — Au sommet de la hiérarchie, un pontife-empereur, fils du ciel, honoré d'un mandat céleste, dont le pouvoir absolu, mais réglé par la religion et par la loi, n'a pour but que la culture morale et la félicité du peuple. Aux côtés de l'empereur, des censeurs et des historiographes qui lui montrent en perspective le jugement de la postérité et lui rappellent des devoirs que lui prêche d'ailleurs le sens symbolique des insignes de sa puissance. Au-dessous de l'empereur, aucune noblesse que celle des princes du sang, des descendants de Confucius et des magistrats dépositaires de l'autorité. Dans la nation quatre classes de citoyens : les lettrés, les cultivateurs, les artisans et les marchands ; mais des classes qui ne forment point caste et sont d'ailleurs d'une minime importance, sauf celle des laboureurs qui forme à elle seule les sept dixièmes de la population. Partage égal des terres : ce qui suppose des connaissances assez profondes dans les sciences mathématiques et agronomiques. Nation vouée presque exclusivement au labourage et aux paturages, ces deux mamelles d'où coule la prospérité. Aussi l'empereur lui-même conduit-il la charrue et encourage-t-il par des ordonnances toutes les tentatives qu'inspire l'amour d'un légitime progrès ; aussi l'empire chinois est-il arrivé depuis des siècles à cet état de culture intelligente et féconde que l'Europe n'atteindra pas de longtemps.

V. *Traditions conservées*. — La Chine a conservé, comme l'Inde, la plupart des traditions primitives. Les Tao-ssé parlent du jardin de délices. Hoang-ti et ses successeurs rappellent les sept patriarches antédiluviens. Le nom de Hoang-ti veut dire terre jaune comme celui d'Adam ; son épouse s'appelle Louï-Tsou, c'est à dire la grande aïeule qui entraîne les autres dans son propre mal ; de ses trois enfants, le nom du premier veut dire le noir vociférateur, c'est Caïn qui se lamente ; le nom du second signifie le pasteur juste, la victime juste, la victime pure. Jao écoulant les eaux après une grande inondation est le Noé du Céleste-Empire. La Chine attend le saint qui doit venir et Confucius a entendu dire qu'il y aurait, dans les contrées *occidentales*, un saint homme, qui, sans exercer aucun acte de gouvernement, renouvellerait le monde, ferait résider le Tao sur la terre, expierait le péché, mourrait dans l'opprobre et ouvrirait le ciel. Cette attente du Messie exprimée formellement jusqu'à quatre fois dans Confucius, est d'ailleurs exprimée symboliquement dans plusieurs signes hiéroglyphiques de l'écriture chinoise. Elle est confirmée encore par cette tradition d'une vierge, mère du saint, qui offre son sacrifice pour que le Désiré vienne, et enfante sans douleur dans une cabane près du chemin ce libérateur attendu, que les bœufs et les agneaux viennent réchauffer de leur haleine. On voit par ces rapprochements que, sans adopter le système du P. Prémare et des Y-Kinguistes qui voulaient trouver dans les Kings, toute la Bible et tous les mystères du christianisme ; dans tous les personnages de l'antiquité chinoise, des copies des personnages de l'Ancien Testament ou des figures de ceux du Nouveau, on rencontre en Chine ces grandes traditions de l'Eden primitif, de la Chute et de la Réparation qu'on peut considérer comme le symbole de l'humanité.

VI. *Mœurs*. — La Chine ne conserva pas longtemps sa pureté première. La doctrine des philosophes fut corrompue par leurs disciples, on perdit le sens des traditions, l'idolâtrie s'établit, le pouvoir tourna à l'omnipotence égoïste, ses représentants ne furent plus que des voleurs hiérarchisés, le caractère national s'altéra, enfin la civilisation chinoise fut entachée des trois grands vices de l'antiquité : polygamie, esclavage et infanticide. Tous ces maux s'aggravent dans la suite des âges, on a pu croire de la Chine qu'elle se caractérisait en trois mots : idolâtrie monstrueuse, brigandage immense et corruption gigantesque. La Chine a donc besoin que le saint de l'Occident vienne réparer toutes choses par son sacrifice, sinon, pour n'être pas chrétienne, elle tombera audessous de l'humanité.

§ IV

L'EMPIRE D'ÉGYPTE

De l'Inde et de la Chine, ces deux empires qui ont eu une haute mission, mais dont l'influence ne s'est étendue que sur l'Orient, nous arrivons à l'Egypte qui a eu, elle aussi, une grande mission, et a exercé, de plus, dans l'antiquité, une profonde influence sur le développement de la civilisation occidentale.

L'Egypte n'a été, pendant bien longtemps, connue que par quelques textes des Livres saints et les récits souvent inexacts des historiens grecs. Depuis soixante-dix ans, son passé a été l'objet de savantes études couronnées des plus beaux succès, grâce à la découverte des papyrus, des monuments et de la science hiéroglyphique ; grâce aussi à la munificence du gouvernement français et au dévouement de nos archéologues. Parmi tant de noms justement illustres, il en est un qu'il faut citer, celui des Champollions : leur mérite honore la France et l'utilité de leurs travaux est grande pour l'Eglise.

I. *Histoire de l'Egypte.* — L'histoire de l'Egypte soulève plusieurs questions qu'il faut envisager séparément.

1° Origines. — L'Egypte, appelée anciennement chemin de Cham, fils de Noé, et terre de Mizraïm, du second fils de Cham, fut peuplée par des migrations descendant de ces patriarches et toutes venues de la plaine de Sennaar. Arrivées en Egypte par l'Ethiopie, elles se fixent d'abord dans la Thébaïde, puis dans l'Eptanomide, enfin dans le Delta, dont leur activité industrieuse conquiert le territoire sur le cours irrégulier du Nil ; elles constituent ensuite leur nationalité et forment ainsi divers petits royaumes, depuis les sources du Nil dans l'Abyssinie jusqu'à ses sept bouches dans la Méditerranée.

2° Antiquités fabuleuses. — Ici la Bible nous abandonne, les monuments historiques sont muets et les ténèbres se répandent sur l'antiquité égyptienne. Pour les dissiper nous avons — les traditions égyptiennes consignées dans une vieille chronique — et le témoignage des historiens Hérodote, Diodore, Manéthon et Eratosthène. Or, la vieille chronique nous donne deux chronologies différentes : l'une fondée sur la généalogie des dieux et des héros, assignerait, à l'Egypte, une antiquité de trente-six mille ans ; l'autre, basée sur la liste des grands-prêtres, réduit cette antiquité à quinze mille ans. D'autre part, les historiens qui ont puisé aux mêmes sources, aux archives sacrées, mais à des époques différentes, sont arrivés à des résultats très divers : Hérodote, au septième siècle, compte douze mille ans pour la somme des dynasties ; Diodore, au troisième, ne compte plus que six mille ans ; Manéthon, sous Ptolémée-Philadelphe, Eratosthène sous Ptolémée-Evergète, publient, mais sans critique, la liste des rois qu'ils ont découverts dans les villes d'Egypte et dans les collèges des prêtres, sans assigner de limites probables à la durée de l'empire égyptien. De l'examen de ces différentes listes de rois résultent les observations suivantes : 1° celles qui regardent les dieux et les héros doivent être renvoyées au panthéon égyptien ; — 2° de celles qui regardent les prêtres et les guerriers, il en est qui rentrent les unes dans les autres par l'identité des principaux personnages ; — 3° les autres, puisées aux mêmes sources, se contredisent entre elles, il n'y a donc pas eu de discernement dans leur transcription, et y en aurait-il, qu'une science sérieuse ne saurait, à cause de leurs contradictions, les accepter comme bases de la chronologie ; — 4° on ne peut faire concorder ces listes qu'en admettant — qu'elles expriment non des dynasties successives mais des dynasties *simultanées* — et que les années égyptiennes étaient, à l'origine, mensuelles, bimensuelles ou trimensuelles. Il faut donc négliger cette époque de l'histoire de l'Egypte à cause de ses obscurités et de son peu d'importance.

3° Organisation politique. — Si les premiers temps de l'Egypte nous échappent, son organisation telle qu'elle fut dès le commencement et se perpétua ensuite, est mieux connue.

La constitution politique de l'Egypte se compose d'un roi et de deux castes principales : les prêtres et les guerriers ; au-dessous, étaient le peuple et les esclaves.

Le roi, d'abord père de famille ou simple chef de tribu, s'éleva graduellement du pouvoir patriarcal au pouvoir despotique, au fur et à mesure que s'agrandissaient ses Etats et que s'éloignaient les temps primitifs. Ce pouvoir pourtant, héréditaire dans une certaine mesure, était en même temps sujet à l'élection, et dans ces comices électoraux, les prêtres avaient une notable prépondérance sur les guerriers. D'ailleurs le roi ne jouissait qu'à la guerre d'un peu de liberté ; pour tout le reste, dans sa vie privée, comme dans les affaires publiques, il était soumis aux lois et à un cérémonial perpétuel. Il était donc, de fait, l'esclave de la caste sacerdotale, gardienne des lois. A sa mort il était jugé et privé de la sépulture royale, s'il n'avait pas gouverné suivant les règles antiques.

La caste sacerdotale se composait de plusieurs ordres. Les prêtres des divers ordres, répandus dans toute l'Egypte, et reliés par une vaste organisation, cumulaient les fonctions politiques,judiciaires, administratives et religieuses ; veillaient à l'enseignement, gardaient les archives ; embaumaient les corps et desservaient les temples dont ils possédaient les revenus. Ils avaient à Thèbes un collège central : c'était le tribunal souverain de l'Egypte. Pour insignes de leur dignité, ils étaient revêtus d'habits blancs, portaient au cou des images des dieux, et dans leurs mains, des rouleaux de papyrus.

Au-dessous des prêtres étaient les guerriers : leur caste était le bras d'une nation dont la caste sacerdotale était l'esprit. Tantôt au nombre de deux cent cinquante mille, tantôt au nombre de quatre cent mille, ils étaient répartis dans trois camps, servaient sous les enseignes religieuses et possédaient des terres assez considérables, plutôt comme résidence pendant la paix, que comme récompense de leurs services pendant la guerre.

La classe populaire n'existait ni comme puissance politique ni comme puissance territoriale ; peut-être avait-elle été dépouillée par la conquête. Son lot était d'obéir et de travailler, et chacun devait rester dans la condition de ses ancêtres. Du reste la vie était facile à ce peuple, grâce à la fertilité du sol.

Au-dessous du peuple étaient les esclaves. Il n'y avait d'esclave en Egypte que les captifs et encore leurs enfants naissaient libres, mais cette liberté était soumise à la servitude universelle.

Sa religion. — Pour bien connaître la religion de l'Egypte,il faut étudier séparément sa religion primitive et sa religion déformée par l'envahissement de l'idolâtrie.

1° Religion primitive. — La religion primitive fut pure, en Egypte comme partout ailleurs, à cause de l'établissement de son empire peu après la confusion des langues et à cause de ses relations avec les dépositaires de la vérité divine. Abraham, en effet, y fut un personnage considérable ; Joseph y enseigna la sagesse et gouverna de longues années ; Moïse fut un de ses princes et le peuple prédestiné un de ses esclaves.

Voici cette religion : Un être suprême et unique se manifestant par trois attributs ; un Verbe créateur, intelligence souveraine ; la chute des âmes ; l'espoir et le travail de la Rédemption par des incarnations divines ; un paradis, un enfer et le purgatoire par la Métempsycose : tel apparaît, d'après les travaux les plus récents, l'ensemble de la religion primitive en Egypte.

Cette doctrine, conservée sans doute quelque temps par tradition orale, fut consignée ensuite dans les quarante-deux livres canoniques d'Hermès et développée dans une foule d'autres livres dont le néo-platonicien Jamblique nous révèle l'existence. Ces livres, traduits plus tard en grec et en latin, sont perdus maintenant ; un seul nous reste, celui intitulé *Pimandre*, encore est-il falsifié et peut-être apocryphe ; nous avons en outre quelques citations des saints Pères et des extraits plus considérables recueillis au cinquième siècle par Stobée.

La conservation de cette doctrine et son enseignement au peuple étaient confiés à la caste sacerdotale ; elle aurait pu assurément s'acquitter de ces deux devoirs et surtout du premier, grâce à l'hérédité du sacerdoce et à la continuité des relations de l'Egypte avec le peuple de Dieu ; mais, parce qu'elle cherchait avant tout à sauvegarder sa prépondérance politique, elle perdit le secret d'une doctrine qu'elle conservait dans une langue mystérieuse et dont elle lisait seule les livres, et elle laissa tomber le peuple dans la plus stupide idolâtrie pour ne l'avoir enseigné qu'à l'aide de figures hiéroglyphiques : de là l'idolâtrie populaire et l'idolâtrie savante des castes plus instruites.

A. Idolâtrie savante. — Elle place en première ligne le grand Dieu, l'Eternel ; après lui huit dieux supercélestes qui s'engendrent réciproquement et symbolisent les forces physiques répandues dans la nature ; après les dieux supercélestes, les *Cabires* ou dieux du ciel, au nombre de douze et placés sur le Zodiaque ; enfin, placés entre les Cabires sur le même cercle, trois cent soixante-cinq *décans ou démons*. A ce système se rattachent les destinées des âmes : créées pour l'empirée, mais unies à la matière, elles doivent s'en dégager dans des épreuves plus ou moins longues (Métempsycose) et atteindre ensuite leur fin. Un des moyens pour leur en faciliter l'obtention, c'est la pratique de l'astrologie judiciaire et le port d'amulettes chargées de signes cosmographiques. De là ces Zodiaques, bien connus dans le monde savant par la déconvenue qu'ils ont causée aux philosophes du dernier siècle.

B. Idolâtrie populaire. — C'est un salmigondis indéchiffrable dans lequel on distingue particulièrement : le polythéisme dans la déification de toutes les forces de la nature et le dualisme dans la lutte d'Osiris et de Typhon ; il est du reste impossible de le soumettre à aucune classification, jugez plutôt. Voici Ammon-Ra, le grand-Etre, sa compagne, est, ici, Neith, là, Bouto ; puis vient Kneph, l'esprit créateur de l'univers ; cependant Phta est l'organisateur du monde, ce qui n'empêche pas Isis et Osiris d'être les régulateurs du globe sublunaire, de lutter contre le génie du mal et d'être en même temps les princes de l'enfer égyptien ; si l'on veut enfin, Osiris, le principe régénérateur, est en concurrence avec Neith ou Bouto la nature femelle ; en dernier lieu se présentent sans ordre Mendès le Pan égyptien, Souk ou Saturne, Gom Hercule, Atés Mars, Tohné la Justice, Hermès Mercure, Hathor Vénus, etc., etc. Pour comble de

désordre, chacun de ces dieux est présenté sous des formes différentes, tantôt sous forme humaine, tantôt moitié homme moitié bête, enfin le plus souvent sous la figure d'un animal ou d'une plante : de là, le culte du bœuf Apis, de l'Ibis, de la Cigogne et des Oignons. Et parce qu'en Egypte le nom du dieu, vénéré dans le sanctuaire, passait à la ville qui lui offrait ses hommages, la description géographique de l'Egypte paraît moins la description d'un grand empire que le catalogue d'une ménagerie ou d'un Jardin des Plantes.

Arts, sciences et industrie. — Si l'Egypte n'est pas le berceau des arts et de l'industrie, elle joue du moins, vis-à-vis de plusieurs nations, le rôle d'initiateur ; il importe donc de connaître ses œuvres en ce genre.

Dans les arts, elle brille par la solidité et les proportions gigantesques des monuments. Il n'est besoin pour le prouver que de se rappeler:— ses temples avec leurs portes splendides, leurs cours environnées de portiques, leurs vastes salles à colonnes, leur appareil grandiose, leurs voûtes merveilleuses et leur riche décor,— ses obélisques chargés d'hiéroglyphes,— ses longues avenues de Sphinx, — ses pyramides, tombeau des rois et peut-être rempart contre les ardeurs desséchantes du Simoun, — son labyrinthe avec douze palais régulièrement disposés et quinze cents chambres entremêlées de terrasses,— enfin cette fameuse Thèbes aux cent portes dont la description paraît presque fabuleuse. La statuaire égyptienne était défectueuses, roide et sans détails anatomiques. Sa peinture, entachée sans doute des mêmes défauts, était du moins remarquable par le ton et l'adhérence des couleurs.

Dans les sciences, l'Egypte a fait peu de progrès. L'arithmétique est arrêtée par le défaut de numération écrite ; la géométrie se borne à l'arpentage pour partager les terres ; la physique en est à ses premières observations ; la chimie étudie les couleurs; l'astronomie, privée des sciences mathématiques, s'en tient aux faits vulgaires ; la médecine n'est que charlatanisme d'amulettes ou traitement par les simples et le droit est subordonné aux iniquités de la constitution politique.

L'Egypte n'a pas eu de littérature savante. Jusqu'ici on n'a trouvé ni hymnes, ni cycle poétique, ni rien qui accuse un travail quelconque de l'esprit à la recherche du beau littéraire.

Mais où elle a montré son génie inventif, ça été dans l'industrie et l'agriculture.

L'industrie s'est élevée à un haut degré de perfection. L'artisan teignait ses matières premières, tissait la laine et le coton, façonnait des vases de terre et de porcelaine, fondait et travaillait les métaux.

L'agriculture, pour assurer la fécondité du sol par le débordement régulier du Nil, avait creusé de grands lacs et de nombreux canaux : les lacs recevaient de l'abondance du fleuve ou donnaient leurs eaux à son défaut ; les canaux portaient partout les eaux pour inonder la vallée du Nil. Pendant l'inondation, les villes, rehaussées par des travaux immenses, s'élevaient comme des îles au milieu de la mer.

---

§ V

LES PETITS EMPIRES

Non loin de l'Egypte, dans la partie occidentale de l'Asie s'élevèrent quelques petits empires qui eurent avec le peuple de Dieu de nombreux rapports et préparèrent, par leurs égarements et leur corruption, des conquêtes faciles aux grands empires. Nous allons résumer brièvement leur histoire.

I. L'*Arabie*. — L'Arabie se divise naturellement en trois parties : l'Arabie pétrée, l'Arabie déserte et l'Arabie heureuse ; elle est habitée par deux peuples distincts d'origine et de caractère : les Bédouins et les Arabes de l'Yémen. Ceux-ci, après avoir couvert de leurs invasions, l'Assyrie, la Perse, l'Inde et l'Egypte, sont restés dans une inaction profonde jusqu'à l'arrivée de Mahomet; ceux-là, nomades dès le commencement, n'ont jamais connu le joug de l'étranger, et ont toujours eu le bras levé contre les trois parties de l'ancien monde : c'est toute leur histoire.

La religion, en Arabie comme partout. était pure dans l'origine : les Arabes adoraient Dieu et rendaient aux patriarches, leurs ancêtres, un culte de profonde vénération. Depuis ils ont adressé leurs hommages aux astres, et du respect profond qu'ils avaient de leurs aïeux, ils sont tombés dans l'anthropomorphisme. Cette corruption des idées a engendré la corruption des mœurs, non pas cette corruption molle de peuples efféminés, mais cette corruption brutale des peuples violents, tels qu'étaient les barbares du cinquième siècle de notre ère.

II. *La Syrie*. — A l'ouest de l'Arabie était située la Syrie ; elle s'étendait entre l'Euphrate et la mer intérieure et se divisait en

deux parties : la Syrie propre et la Célé-Syrie. Son climat, ses richesses et les accidents de son territoire ne lui permirent pas de former un peuple compacte et conquérant. Au milieu des nombreuses tribus qui l'habitaient, s'élevèrent quatre petits royaumes : celui de Sophène dont on connaît les rois Rohob et Hadarézer (1030) ; ceux d'Emèse et de Gessur ; enfin celui de Damas, le plus important de tous, qui servit souvent d'instrument à la colère de Dieu contre Israël et succomba à la fin sous les coups de Theglath-Phalasar.

Damas, sa capitale, cité riche et puissante, était le centre du commerce continental ; de son sein partaient trois grandes routes qui reliaient les trois parties du monde ancien et faisaient affluer à Damas tous les produits de l'univers. Mais cette cité privilégiée, au lieu d'apprendre la vérité près des Hébreux, ne produisit que des erreurs qui amenèrent à leur suite les plus épouvantables abominations : elle adora ses princes, rendit des hommages à Vénus sous le nom d'Astarté, établit dans les temples des prostitutions religieuses et souilla ses autels de sacrifices humains. Ces excès appelérent le courroux du ciel et suivant la menace du prophète, Damas cessa d'être une ville, elle ne fut plus qu'un monceau de ruines.

III La *Phénicie.* — A l'occident de la Syrie et sur les bords de la Méditerranée, s'étendait une langue de terre de cinquante lieux de long sur huit à dix de large. C'était la Phénicie. Son territoire couvert de forêts, semé de baies et de ports, offrait les plus précieux avantages pour la navigation. La Phénicie comptait d'ailleurs nombre de villes manufacturières. Tout l'invitait donc au commerce. Aussi fut-elle la nation marchande par excellence et l'histoire de son commerce est toute son histoire.

Les cités phéniciennes étaient sorties les unes des autres par des colonies, chacune d'elles avait son gouvernement particulier ; mais toutes étaient reliées ensemble par un gouvernement fédéral et des assemblées dont le siège fut successivement à Sidon et à Tyr.

Tyr, la reine des cités phéniciennes, fut gouvernée par des rois parmi lesquels on distingue Hiram et Pygmalion. Détruite vers l'an 572 par Nabuchodonosor II, elle fut rebâtie dans une île unie au continent et détruite plus tard par Alexandre.

Pour faciliter leurs relations commerciales, les Phéniciens avaient établi des colonies sur tout le littoral de la Méditerranée et de la mer Egée ; ils étaient remontés même jusqu'à la Grande-Bretagne et partageaient d'ailleurs, avec les Hébreux, le commerce de la mer Rouge. Ce commerce si étendu jeta sur toutes les plages de l'Occident, les idées, les mœurs et l'industrie de l'Orient ; par là fut préparée de loin la conquête romaine et par suite la vocation de l'Occident à la foi catholique.

Mais ceux qui voyagent beaucoup se sanctifient peu. Aussi les Phéniciens adorèrent-ils l'Astarté des Syriens et le dieu Hercule, protecteur du commerce, dont les fabuleux exploits, embellis par les Grecs, ne sont que l'histoire allégorique des expéditions phéniciennes en Occident. Cette idolâtrie et les crimes qui s'en suivirent, motivèrent l'accomplissement des menaces d'Ezéchiel : l'ennemi dispersa jusqu'à la poussière du peuple de Tyr et la confédération phénicienne perdit son indépendance.

IV. *Etats de l'Asie-Mineure.* — L'Asie-Mineure, située sur le chemin des peuples qui émigrèrent d'Asie en Europe, et morcelée d'ailleurs par la chaîne du Taurus et ses ramifications, vit s'élever dans son sein une foule de petits Etats d'origine, de religion et de mœurs différents. Ces Etats sont : au nord, le Pont, la Paphlagonie et la Bithynie ; à l'ouest, la Mysie, la Lydie et la Carie ; au sud, la Pisidie, la Lycie, la Pamphilie et la Cilicie ; à l'est, la grande Cappadoce ; au centre, la Phrygie et plus tard la Galatie. Leur histoire est sans importance avant la conquête. Nous rappelons donc seulement les noms de la Mysie où fut Troie, de la Phrygie qui eut pour rois Gordius et Midas, et de l'industrieuse Lydie où règnèrent les Attyades, les Héraclides et les Mermnades, dont le roi Crésus est particulièrement célèbre par son opulence et sa fin malheureuse.

L'Asie-Mineure, privée de son indépendance, passa successivement aux Perses, aux Grecs et aux Romains.

§ VI

L'EMPIRE ASSYRO-BABYLONIEN

Nous arrivons maintenant à l'histoire des grands empires. Le premier de tous, l'empire Assyro-Babylonien, s'établit dans la Mésopotamie et passa ensuite son sceptre à d'autres peuples pour le faire rayonner dans tout l'univers.

I. *Les Orientalistes.* — L'histoire, les arts, les mœurs et les monuments de l'Assyrie avaient été jusqu'à nos jours presque entièrement inconnus. Nous allons maintenant pénétrer ce mystère historique, grâce à de récentes découvertes, parmi lesquelles nous citerons celle du palais de Khorsabad par le consul français Botta, et celle de nombreuses inscriptions sur terre cuite aussi par un Français ; nous devons citer également la publication d'inscriptions cunéiformes que préparent en ce moment les membres du British-Muséum sous les auspices du gouvernement anglais : nous avons eu le bonheur de pouvoir profiter quelque peu de ces recherches.

II. *Histoire de cet empire.* — On reconnaît communément deux empires assyriens que l'on distingue par les dénominations de premier et second empire.

1° Premier empire. — Avant ce premier empire, il y en aurait eu, pense-t-on, un autre dont le nom est inconnu, il aurait obéi à Nemrod (2680), le fort chasseur de l'Ecriture et serait passé par l'impéritie de ses successeurs, sous la domination des Arabes qui l'auraient morcelé en petites principautés, sans doute pour favoriser la fondation du premier empire assyrien.

Le premier empire assyrien, dont l'histoire n'est guère plus certaine que celle de cet empire anté-historique, aurait été fondé par Bélus, aurait été gouverné pas Ninus, qui bâtit Ninive et subjugua toutes les contrées qui s'étendent de l'Egypte à la Bactriane; et par Sémiramis qui bâtit Babylone, soumit l'Ethiopie, fit une expédition dans les Indes et dut déposer sa couronne devant une insurrection — et aurait abouti enfin, après une série obscure de monarques dégénérés, — à Sardanapale qui dans une révolte se brûle au fond de son palais (759), léguant à la postérité un nom synonyme de la mollesse la plus efféminée.— Cet empire aurait duré 1450 ans et même davantage.

2° Second empire.— Son histoire se partage en deux périodes : la première finit à la ruine de Ninive : la seconde à la prise de Babylone.

(*a*) Première période de l'empire de Ninive. — Le premier monarque qui régna en Assyrie après Sardanapale fut Sardanapale II (759) qui prêta son appui à Manassés, contre les Israélites révoltés. Son successeur Theglath-Phalasar (742) fit peser sur la Syrie le poids de ses armes et châtia Achaz, le roi impie de Juda. Vint ensuite Salmanasar qui détruisit Samarie et emmena les dix tribus captives. Son successeur Sargon, dont l'histoire vient d'être découverte dans une inscription du Louvre, acheva de transporter les Israélites et étendit les frontières de son vaste empire de l'Egypte à la Médie et de la Médie jusqu'à la Scythie. Après lui (712), Sennachérib dévasta l'Egypte, s'attaqua au royaume de Juda et vit son armée anéantie par l'ange exterminateur. Ashar-Addon, son fils (707), réunit Babylone à Ninive, transporta en Assyrie les derniers restes d'Israël et vengea la défaite de son père par la captivité de Manassés. Son fils Saosduchéus (667) que l'Ecriture appelle Nabuchodonosor, battit les Mèdes et prit même Ecbatane leur capitale. Ce succès n'eut pas de suite : Holopherne fut, peu après, tué devant Béthulie ; les peuples vaincus se révoltèrent et Cyazare, roi des Mèdes, vint assiéger Ninive. Une invasion des Scythes le força à voler à la défense de ses Etats ; mais le torrent passé, il revint avec Nabopolassar, roi de Babylone, et se rendit maître de Ninive. Sésac en avait été le dernier roi et le second empire de Ninive avait duré 134 ans. (625).

(*b*) Deuxième période ou l'empire de Babylone. — Après la destruction du premier empire d'Assyrie, la Babylonie avait formé une espèce de république dont Bélésis (759) fut le chef. Son fils Nabonassar, célèbre par l'ère qui porte son nom, se fit saluer roi et rendit son titre héréditaire dans sa famille. Après lui régnèrent des princes dont on ne sait que les noms, puis vint une anarchie qui livra Babylone à Asshar-Addon.

Durant la révolte générale qui suivit la mort d'Holopherne, Nabopolassar (644) rendit Babylone à l'indépendance. Après la chute de Ninive une grande agitation se fit dans tout l'Orient : Néchao leva des troupes, la Palestine et la Syrie s'affranchirent. Alors Nabopolassar associa à l'empire son fils Nabuchodonosor qui battit Néchao sur les bords de l'Euphrate, soumit la Syrie et la Palestine. Son père étant mort sur ces entrefaites, il lui succéda et étendit sa domination sur la Chaldée, l'Assyrie, l'Arabie, la Phénicie, la Palestine, en un mot sur toute l'Asie occidentale (605). Au faîte de sa puissance, il vit en songe cette statue de différents métaux qui découvrait la mission providen-

tielle de son empire : nous savons que Daniel, interprète de ce songe, fut à cette occasion élevé à la dignité de ministre. Nabuchodonosor n'en poursuivit pas moins ses expéditions contre les Juifs, prit Jérusalem, renversa Tyr, pilla l'Egypte et força tous les peuples de race sémitique à reconnaître la souveraineté de Babylone. Fier alors de sa capitale et de l'étendue de son vaste empire, Nabuchodonosor attira sur lui la colère du Seigneur ; Dieu, pour punir son orgueil, lui ôta son cœur d'homme et lui donna un cœur de bête pendant sept années, c'est-à-dire que Nabuchodonosor fut atteint de *lycanthropie*. Rendu à lui-même, après cette humiliation, ce prince confessa ses fautes et apprit aux peuples, par un édit solennel, les merveilles qui s'étaient opérées en sa personne.

Evilmerodach (560) n'hérita pas des talents de son père ; il se rendit même odieux par ses débauches et fut assassiné après trois ans de règne. Nériglissor, son beau-frère et son assassin, lui succéda et périt bientôt dans une bataille contre Cyrus. Son fils, Laborosoarchod, n'est connu que par ses infamies, qui le firent détrôner au bout de neuf mois. Labinite (554), qui lui succéda, donna comme lui, l'exemple des plus dégoûtants excès. Cependant une armée assiégeait Babylone. Un jour, le prince, confiant dans les défenses naturelles de sa capitale, profanait dans d'abominables festins les vases sacrés de Jérusalem. Les Perses détournant les eaux de l'Euphrate, pénétrèrent dans la ville, égorgèrent Balthasar au milieu de ses orgies. Ainsi les Mèdes, qui avaient renversé l'empire de Ninive, renversèrent aussi l'empire de Babylone 210 ans après sa fondation par Nabonassar, et 86 ans après sa réunion à celui de Ninive sous Nabopolassar.

III. *Religion de l'Assyrie.*— On sait peu de chose des religions de l'Assyrie ; on sait seulement par les saints Pères que la doctrine y fut d'abord *pure comme chez les Hébreux*, et qu'ensuite on y adorait les rois divinisés et les forces déifiées de la nature. Ainsi les princes se faisaient rendre, pendant leur vie, de grands honneurs, et, après leur mort, ils étaient inscrits, comme à Rome, au nombre des dieux. Dans la nature, les Assyriens vénéraient particulièrement les astres, et le *sabéisme* fut la première altération qu'ils firent subir aux vérités primitives. Ils adoraient le soleil, Bel ou Belus, comme le principe organisateur et vivifiant ; la lune, Mylitta, comme la puissance productrice. Après le soleil et la lune, leur mythologie place une série de Bélus, embrassant toutes les planètes et les rangeant en deux catégories : les astres bienfaisants et les astres malfaisants. Puis venaient trente astres secondaires, *conseillers* des dieux et gouverneurs, les uns des lieux souterrains, les autres des lieux supérieurs. Viennent enfin les éléments de la nature et particulièrement l'eau : le Tibre et l'Euphrate étaient bienfaiteurs de l'Assyrie et de la Chaldée.

Ce culte rendu aux astres fit croire à l'astrologie judiciaire et fit couler dans le plus grossier matérialisme la religion tombée déjà de la croyance aux anges à l'adoration des astres, comme symboles de la vertu des anges. Les douze seigneurs des dieux ne furent plus alors que les douze signes du Zodiaque, et les vingt-quatre constellations devinrent les *juges des choses universelles*. De là découlèrent les pratiques les plus superstitieuses. On représenta sur des talismans les étoiles et les emblèmes des dieux, et le vulgaire porta ces amulettes, leur attribuant la même puissance qu'aux dieux dont elles étaient l'image.

IV. *Mœurs.*— Une religion qui divinisait toutes les forces de la nature légitimait en principe tous les excès. Aussi l'Assyrie tomba-t-elle promptement dans la plus honteuse dégradation, nonobstant les résistances de l'honnêteté naturelle et l'opposition des doctrines échappées au naufrage des traditions primitives. Là polygamie fut permise ainsi que le divorce ; on vendit les belles femmes pour faire une dot aux laides ; le mariage entre parents fut autorisé au degré défendu par la nature ; la prostitution légale pullula dans la cité ; la prostitution religieuse envahit les temples ; il y eut même des fêtes en l'honneur des plus honteuses passions, et des jours où les femmes durent s'abandonner aux étrangers dans les temples de Mylitta.

A côté de ces crimes qui ruinaient la famille par la base, se trouvaient en Assyrie, comme dans toutes les sociétés antiques, l'esclavage, qui anéantissait le droit des personnes, la liberté, la propriété, et le despotisme des rois, qui rendait impossible tout droit public. La société était donc sans garanties d'avenir, elle devait ou mourir de corruption ou tomber sous les coups de quelque conquérant.

V. *Sciences, beaux-arts et industrie.* — Dans les temps primitifs, les sciences étaient filles de la religion et n'avaient pour patrie que la zone de l'autel ; les prêtres en étaient donc les dépositaires, et toujours l'école était adossée au temple quand elle ne faisait pas qu'un avec lui. Ainsi en Chaldée les mages, tout à la fois prêtres, philosophes, administrateurs et lettrés, enseignaient dans les temples des dieux ou dans des écoles voisines, et ils avaient sous leur direction des corporations d'artistes, de savants et d'agriculteurs qui formaient comme des écoles centrales. La doctrine des mages sur Dieu et la Providence, l'homme et ses destinées, était pure ; ils avaient en astronomie des connaissances assez exactes ; leur chronologie nous sera bientôt révélée, et il est probable que nous découvrirons dans leurs bibliothèques des cycles légendaires et des spéculations philo-

sophiques. En médecine ils durent arriver à d'heureux résultats, grâce à leur usage d'exposer le malade en public, de consulter les passants et de conserver sur des tables les expériences de chacun et le diagnostic des maladies. Malheureusement ces prêtres, pour conserver leur prépondérance politique, avaient, pour l'enseignement populaire, une doctrine extérieure, et asservissaient les masses en employant leurs connaissances astronomiques à prédire les événements futurs. Leur réputation dans cette prétendue science a même fait donner le nom de Chaldéens à tous ceux qui s'en occupent.

Des beaux-arts, la musique est le seul qu'aient cultivé avec succès les Assyriens, on prétend même qu'ils n'ont été surpassés que par les Grecs dans la composition musicale ; leur peinture s'exerçait à dessiner sur la brique des inscriptions et des têtes d'animaux ; leur sculpture, obligée d'employer la terre cuite, ornait les monuments de reliefs grossiers et s'essayait à produire de gigantesques statues. En revanche, les Assyriens ont excellé dans les arts mécaniques; la preuve en est dans leurs immenses cités, leurs murs, leurs tours, leurs palais, leurs jardins suspendus et leurs temples à étages en retraite, l'un sur l'autre, communiquant par une rampe extérieure. Le trait caractéristique de ces constructions est l'emploi de la forme pyramidale et l'élévation des monuments à des proportions inouïes.

Enfin l'industrie transformait la matière pour l'utilité et les agréments de l'homme ; elle étirait l'or, dorait le bois et les métaux, tissait la laine avec des filets d'or, et fondait des figures de tous genres. L'agriculture cependant cultivait la terre et recueillait les produits du beau ciel de Chaldée. Les grandes cités servaient d'entrepôt, et les fleuves prêtaient leurs eaux à la marine du commerce. En deux mots l'homme animal s'étudiait par toutes sortes de moyens à glorifier son orgueil et à assouvir ses passions.

---

§ VI

L'EMPIRE MÉDO-PERSE

Les Mèdes et les Perses, après avoir poussé les Assyriens dans l'abîme en punition de leurs iniquités, leur succèdent dans le service mystérieux de la Providence. A eux maintenant de ramener le genre humain à l'unité en reculant les bornes de l'empire assyro-babylonien et en faisant un seul peuple de tous les peuples de l'Orient.

I. *Son Histoire.* — L'histoire de cet empire se divise en deux parties : l'histoire des Mèdes et l'histoire des Perses.

1° Histoire des Mèdes. — Les Mèdes, issus de Madaï, fils de Japhet, ne jouèrent un rôle important en Asie qu'après la ruine du premier empire assyrien. Leur domination s'étendait du Tigre à l'Indus et leur capitale était Ecbatane. La Perse, une des provinces les plus pauvres et les moins civilisées de leur vaste empire, après avoir été leur sujette, puis leur alliée, conquit, par la mission providentielle de Cyrus, la domination sur toute l'Asie.

Arbacès (759), l'auteur de la révolte des Mèdes contre les Assyriens, donna à son pays l'indépendance nationale. Mais bientôt cette liberté hâtive dégénéra en anarchie, et les excès de l'anarchie firent élever à la dignité de roi un magistrat intègre nommé Déjocès. Déjocès (733) embellit Ecbatane, y construisit un palais pour les rois de Médie, et donna à son royaume, de sages lois. Phraorte (690), fils belliqueux d'un roi pacifique, recula, par la défaite des Perses et d'autres nations voisines, les frontières de la Médie jusqu'au fleuve Halys, et vint se briser à Rhagau, avec toute sa puissance, contre les armées de Nabuchodonosor Ier. Son fils Cyaxare, recouvra, par sa bravoure, les Etats de son père, se rendit maître de la haute Asie et releva même l'honneur de sa couronne par la défaite des Assyriens et le siège de Ninive. Une invasion des Scythes le força peu après de voler à la défense de ses Etats. Mais quand les Scythes eurent été égorgés dans un massacre général, il revint s'emparer de Ninive avec Nabopolassar et mourut après avoir signé un traité de paix avec les Scythes qui voulaient venger leurs compatriotes. Astyage (595), son fils, jouit en paix des conquêtes de Cyaxare, et eut pour successeur un autre Cyaxare, son fils. Mandane, fille d'Astyage et épouse de Cambyse, roi des Perses, fut mère de Cyrus, qui réunit pour toujours la Médie à l'empire des Perses.

2° Histoire des Perses. — Avant Cyrus, les Perses étaient nomades. Divisés en dix tribus, ils cultivaient les terres dans leurs vallées et menaient leurs troupeaux sur les montagnes. Cyrus (560), le fondateur de la domination persane, fut élevé comme les enfants du peuple. Soumis à toutes les épreuves, il sortit de toutes avec gloire et brilla de bonne heure par de mâles vertus qui présageaient un héros. Après un voyage en Médie dont les délices n'avaient pu amollir son courage, il revint achever les exercices réservés aux jeunes gens et brilla dès lors

par sa sagesse et son habileté. Général dans les armées de son père Cambyse, il soumit l'Asie septentrionale et reçut l'hommage des grands princes d'Orient. Appelé ensuite à l'aide de son oncle, roi de Médie, il défit Néryglissor, châtia le roi d'Arménie, battit les Lydiens à Tymbré, prit Sardes et Babylone. Ses conquêtes s'étendaient de l'Inde à la mer Egée, de l'Ethiopie et la mer d'Arabie au Pont-Euxin et à la mer Caspienne, quand la mort de son père et celle de son oncle réunirent, sur sa tête, les couronnes de Perse et de Médie. En vainqueur habile, Cyrus voulut civiliser après avoir conquis ; il renvoya les Juifs à Jérusalem, divisa son royaume en cent vingt satrapies qu'il relia à ses capitales par l'administration et par l'institution de courriers qui portaient ses commendements, mit l'ordre dans la justice et les finances, entretint de nombreuses armées et mourut après avoir pleinement justifié le titre de serviteur de Dieu que le prophète lui avait donné d'avance.

A sa mort (530), son vaste empire fut divisé et plusieurs nations se séparèrent. Mais le fratricide de Cambyse arrêta cette division. Ce prince ajouta même l'Egypte à ses provinces, échoua ensuite dans trois expéditions contre les Carthaginois, les Ammoniens et les Ethiopiens et mourut d'une blessure qu'il s'était faite en montant à cheval pour courir sur Babylone révoltée par ses cruautés (522).

L'auteur de la révolte, Pathésithès, chef des Mages, donna la couronne à son frère qu'il faisait passer pour Smerdis, second fils de Cyrus. L'artifice découvert, le faux Smerdis fut mis à mort avec son frère, par les seigneurs, et le peuple massacra tous les Mages.

Darius, fils d'Hystaspe, lui succéda en 521. Nommé roi par son cheval, il s'affermit sur le trône en épousant les filles de Cyrus, réduisit les satrapies à vingt qu'il soumit à un impôt régulier, se rendit maître de Babylone dont il rasa les murailles, porta la guerre en Scythie, prit à son retour la Thrace et la Macédoine, conquit l'Inde et donna pour limites à son empire : au sud, la mer des Indes, le golfe Persique et la Péninsule arabique ; au nord, la mer Noire, le Caucase et la mer Caspienne ; à l'est, l'Inde ; à l'ouest, la Méditerranée (508).

L'empire des Perses est à l'apogée de sa gloire, nous assisterons à sa décadence en racontant l'histoire de la Grèce et les exploits d'Alexandre. Etudions maintenant ses institutions.

II. *Religion de la Perse.* — Nous devons la considérer dans son origine, sa corruption et sa réforme.

1° Son origine. — Les doctrines primitives des Perses furent pures comme celles de tous les peuples. Les savants l'enseignent d'un commun accord sur l'autorité des auteurs anciens et d'après le témoignage rendu par les saints Pères, au chef des Mages, Hostanès. Les raisons de déductions confirment d'ailleurs cette unanimité et ces témoignages : la vérité est ancienne, et, parce que l'erreur est une vérité dont on abuse, l'erreur est toujours relativement nouvelle. Les anciens Perses reconnaissaient donc un Dieu créateur et maître de toutes choses; ils croyaient aux bons anges ministres de ce Dieu et gardiens de l'homme ; ils croyaient encore aux démons terrestres, ennemis de l'humanité et ils attendaient un médiateur qui devait vaincre ces ennemis de l'homme.

La religion était conservée et enseignée par la corporation sacerdotale des Mages, ils formaient l'Eglise enseignante de la Perse. Réunis en caste particulière, sous la direction d'un chef suprême, ils étaient tout à la fois, ainsi que l'indique l'étymologie même de leur nom, philosophes, théologiens, sacrificateurs, dépositaires de la science, administrateurs de la fortune publique, juges dans les tribunaux et conseillers des rois dont ils limitaient souvent la puissance par des ordres venus exprès du ciel.

2° La corruption. — Malheureusement les Mages tout en admettant l'unité de Dieu, rendaient leur culte aux astres et aux éléments, révérant dans la créature, son divin auteur. Cette dangereuse pratique et peut-être aussi des relations avec la Chaldée poussèrent les Mages aux folies de l'astrologie judiciaire. Cette première corruption en amena une autre : on admit la doctrine des deux principes; les Mages avaient d'ailleurs leurs doctrines ésotériques et une doctrine extérieure, afin de tenir le peuple dans l'ignorance au bénéfice de leur pouvoir. De cette ignorance et de ces erreurs résultèrent bientôt d'étranges superstitions et une corruption profonde. La Perse, disent nos livres saints, tomba dans l'idolâtrie, elle eut des dieux d'or, d'argent et de bois ; elle adora un dragon et une idole de Bel, qui dévoraient, dit-on, chaque jour douze mesures de farine, quarante brebis et six amphores de vin ; enfin elle eut sur ses autels une divinité impure appelée Mithra, à laquelle on offrit d'ignominieux sacrifices.

3° Réforme zoroastrique. — Ces excès, le massacre des Mages à la mort de Smerdis et la présence des Juifs à Babylone provoquèrent une réaction que favorisèrent différents édits des rois confessant le vrai Dieu. Alors parut un réformateur qui rétablit l'ordre des Mages et restaura la doctrine : ce fut Zoroastre.

Zoroastre, s'il ne fut Juif, était du moins un disciple des Juifs ; ainsi l'attestent les Orientaux, ainsi portent à le croire l'époque de son apparition et les nombreuses ressemblances de sa doctrine avec celle des Hébreux. Ses ouvrages sont renfermés sous le nom général de Zend-Avesta ; on les divise en deux parties, l'une *liturgique*, écrite en *zend*, qui renferme, parmi une foule de prières et de prescriptions cérémoniales,

quelques notions dogmatiques ; l'autre *doctrinale*, écrite en *pelvi* qui jette le plus grand jour sur la cosmogonie persane et sur l'état des sciences antiques, particulièrement sur l'astromie et l'agriculture. Voici l'exposition de la doctrine religieuse que renferme le Zend-Avesta.

Au commencement existait le temps sans bornes, Zervane-Akeréné, l'être existant par lui-même et la source de tous les autres êtres. Zervane-Akeréné produisit Ormuzd et Ahriman, Ormuzd l'auteur du bien, le prince de la lumière, Ahriman ou Sheitan (Satan), l'auteur du mal, le prince des ténèbres. Ormuzd produisit les *fervers*, types vivants de toutes choses, puis les *amschaspands* et les *izeds*, rois des bons génies qui croient et adorent. Ahriman, pour repousser les bons génies d'Ormuzd, produisit des *dews*, ou génies mauvais, et ainsi la création surhumaine fut double, elle comprit des génies de lumière et des génies de ténèbres.

Cet antagonisme passa bientôt dans la création inférieure. Ormuzd avait produit un taureau, symbole de la force organique et germe fécond où étaient renfermés tous les êtres. Ahriman blessa ce taureau et de son corps et de son sang naquirent les végétaux et les animaux purs. Alors, pour se soutenir dans la lutte, Ahriman forma des animaux et des végétaux impurs, et ainsi l'antagonisme se perpétua dans la création.

Ormuzd cependant avait créé un homme bon et Arhiman n'avait pu créer un homme mauvais. Pour venger son impuissance et assouvir sa rage, l'esprit de ténèbres tua Kaiomorts, l'homme primitif, et de son sang naquirent, par diverses transformations les ancêtres du genre humain, Meschia et Meschiané, qui, séduits par Ahriman, sacrifièrent aux dews.

Le dualisme règne donc maintenant dans la création inférieure, dans l'homme et dans la création supérieure ; il est soumis toutefois à l'action souveraine de l'Eternel. L'homme, dans son passage sur la terre, est soumis dès lors à l'action opposée des bons et des mauvais génies qui s'efforcent de le sanctifier ou de le souiller par le contact des objets impurs. Son devoir, au milieu de ces vicissitudes, est donc de rester fidèle à Ormuzd, de s'abstenir des créatures mauvaises et de se purifier par les ablutions, les prières, les rites enseignés par Zoroastre.

A la fin les bons suivront Ormuzd dans le séjour de la lumière et de la félicité ; les méchants suivront Ahriman dans l'abîme ténébreux des supplices. Un jour viendra pourtant, où Ahriman et les âmes réunies aux dews, seront purifiées et l'antagonisme disparaîtra de la création.

De ces espérances et de ces enseignements découlaient une foule de pratiques religieuses, de purifications, d'abstinences dont le peuple perdit bientôt le sens symbolique. Les Mages eux-mêmes s'adonnèrent à la magie et tombèrent dans une honteuse dégradation. Finalement leur nom ne fut plus que synonyme de sorcier comme celui de Chaldéen était devenu synonyme de tireur d'horoscope.

III. *Institutions sociales.* — Le gouvernement des Perses était monarchique et l'autorité des rois absolue. Tant que subsistèrent les mœurs antiques, la puissante initiative du pouvoir fut un principe de grandeur ; mais quand les mœurs se corrompirent le pouvoir dégénéra en un voluptueux despotisme. Pour mettre les sujets à couvert des caprices des rois, l'autorité du monarque fut alors tempérée par le conseil des seigneurs. Les satrapies ayant été réduites à vingt sous Darius, cette réduction grandit le pouvoir des satrapes, et comme l'autorité doit toujours être quelque part, pendant que le *grand roi* était plongé dans l'oisiveté de la cour et la corruption du sérail, les gouverneurs de provinces usurpaient l'autorité civile et militaire. Au centre, la mollesse rendait le despotisme impuissant ; dans les provinces, l'orgueil et la cupidité multipliaient les commandements et brisaient les forces de la nation.

Si quelque chose eût pu contrebalancer l'action délétère de la corruption, et de la cupidité, c'eût été assurément l'éducation des enfants. En Perse, l'Etat les élevait sans égard pour les droit sacrés de la famille. Son système d'éducation divisait les écoles en quatre classes, et dans chaque classe on les soumettait à de rudes exercices pour les fortifier et leur inspirer la bravoure militaire. Mais l'éducation dans une société subit toutes les variations morales de cette société ; d'ailleurs, l'éducation persane formait des guerriers et ne faisait pas des hommes ; au jour de la décadence elle ne pouvait donc être qu'un principe de ruine.

IV. *Mœurs.* — En Perse les mœurs subirent, comme partout, la décadence progressive qu'avaient prévue les desseins de Dieu sur le monde antique et que provoquait l'irrésistible enchaînement des causes secondes. L'énergie du pouvoir, la pureté des mœurs primitives, la sévérité de l'éducation et la sage administration des services publics amenèrent de gigantesques conquêtes ; les conquêtes amenèrent les richesses ; les richesses, les plaisirs ; les plaisirs, la corruption ; la corruption, la faiblesse et la décadence. Des temps vinrent où le despotisme des souverains énerva les courages, où la polygamie, le concubinage et les mariages incestueux altérèrent la source des générations, où le relâchement de l'éducation de l'enfance à de précoces débordements, où les progrès du luxe portèrent une grave atteinte à la valeur traditionnelle des Persans. Alors éclatèrent les révoltes, et l'anarchie de concert avec la mollesse et la corruption affaiblirent la Perse et préparèrent à leur tour la conquête macédonienne.

§ VII

L'EMPIRE GRECO-MACÉDONIEN

Les Mèdes et les Perses avaient fait de l'Orient un seul empire. Les Grecs vont affaiblir cet empire et presenter au monde le spectacle d'une grande civilisation. Viendront ensuite les Macédoniens pour s'emparer de la Grèce et de tout l'Orient, former un plus vaste empire et répandre la civilisation grecque dans l'univers. La haute mission dont fut honoré cet empire greco-macédonien et son influence sur les destinées de l'Occident,nous obligent à préciser, avec quelques détails, l'ensemble de son histoire.

I

LES FAITS DE CETTE HISTOIRE

I. *Temps héroïques.* — La Grèce est une Péninsule, séparée de l'Illyrie et de la Macédoine par le prolongement des Alpes carniques. Elle se divise en quatre parties : la Grèce septentrionale, qui comprend l'Epire et la Thessalie ; la Grèce centrale ou Hellade, qui renferme entre autres la Béotie et l'Attique ; le Péloponèse que se partagent l'Achaïe, l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Elide, et l'Arcadie ; enfin les îles parmi lesquelles nous distinguons Egine, Salamine, l'Eubée, Imbros, Samothrace et le groupe des Cyclades.

Des colonies venues de différents pays peuplèrent ces contrées. La race énergique des Pelasges couvrit toute la Grèce sous les flots d'une première invasion et marqua son passage par des constructions *cyclopéennes.* Les Egyptiens Cecrops et Danaüs s'établirent, l'un en Attique, l'autre en Argolide. Le Phénicien Cadmus se fixa en Béotie, et peu après le Mysien Pélops vient donner son nom à la presqu'île méridionale de la Grèce. Enfin les Hellènes sortis du Caucase, occupèrent la Grèce centrale et le nord du Péloponèse.

Ces invasions superposées importèrent en Grèce chacune un caractère et un esprit particuliers. La nature du climat, les accidents du sol, les guerres de races et les institutions sociales agirent sur ces caractères et formèrent, en empruntant à chacun ce qui n'excluait pas les autres, le génie grec, génie puissant qui, par son acceptation facile des idées étrangères, sa puissance d'organisation pour se les identifier en les purifiant et par le prosélytisme qui fait le fond de sa langue et de son caractère, a exercé sur le monde une véritable magistrature.

Ces temps héroïques dont la connaissance intime mettrait à nu la mission des Grecs, sont remplis d'événements considérables. Nous ignorons les détails, mais nous ne pouvons méconnaître la signification morale de ces événements. Tout d'abord se forma la ligue *amphyctionique* qui assure l'indépendance des divers Etats. L'expédition des Argonautes ensuite, détruit en Colchide les repaires des pirates. Les exploits d'Hercule et de Thésée font régner l'ordre à l'intérieur en mettant le droit du citoyen à couvert du brigandage. La guerre de Thèbes, en vengeant Polynice, sauvegarda les principes du droit politique. Enfin la guerre de Troie poursuit le ravisseur d'Hélène, et défend, avec une héroïque valeur, le droit des gens et l'honneur national.

Pendant que s'accomplissaient ces événements qui accusent les nobles aspirations des temps primitifs, la croissance de la population, les désastres inséparables de la guerre et l'invasion dorienne, jetèrent la Grèce dans les fureurs de la guerre civile. Ces luttes détruisirent ces germes de civilisation qui s'étaient développés, condamnèrent les vaincus à l'esclavage et jetèrent sur toutes les plages des colonies grecques. Les unes allèrent bâtir douze villes en Etrurie ; les autres se retirèrent jusque sur les plages *inhospitalières* du Pont-Euxin ; les plus considérables enfin allèrent donner, au sud de l'Italie, le nom de *Grande-Grèce* et bâtirent en Asie-Mineure ces puissantes cités de Smyrne, d'Ephèse, de Phocée et de Milet, qui cultivèrent avec tant de gloire les arts, les sciences et les lettres, et servirent d'entrepôt au commerce d'Asie et d'Europe durant les derniers siècles de l'antiquité.

II. *Premiers temps historiques.* — Parmi toutes les races envahissantes, devaient prédominer quelques races, et parmi les cités qui s'élevaient, certaines cités devaient conquérir la suprématie : autrement la Grèce n'eût jamais été une nation puissante. Ce rôle de prépondérance échut aux race dorienne et ionienne, et aux cités à jamais célèbres de Sparte et d'Athènes ; pour le leur donner Dieu se servit de deux législateurs également renommés : Lycurgue et Solon.

1° Sparte ; Lycurgue. — Sparte, après l'invasion dorienne, était une petite cité gouvernée par deux familles considérables, qui soumit petit à petit les villes et les bourgades de la Laconie. Ces conquêtes introduisirent les distinctions de Spartiates, de

Lacédémoniens et d'Ilotes, et allumèrent au dehors des haines pour résister aux envahissements de la belliqueuse cité. De là des guerres civiles et étrangères, qui auraient étouffé Lacédémoine à son berceau, si Lycurgue ne lui eût donné une constitution nouvelle.

Avant d'être appelé à la donner, Lycurgue (880) visita les pays les plus célèbres, l'île de Crète, où avait régné Minos, l'Egypte, l'Inde, l'Asie-Mineure, la Grèce, qui étaient, à ses yeux, autant de foyers de lumière. Riche d'observations, il revint à Sparte, et Sparte n'eut qu'une voix pour lui déférer la charge de législateur. Lycurgue s'acquitta des devoirs qu'on lui imposait, rédigea son code, le soumit à l'approbation de l'oracle de Delphes, le soutint par sa grandeur d'âme au milieu des séditions et mourut loin de sa patrie pour attacher par la religion du serment les Spartiates à ses lois.

Ces lois n'étaient point écrites, elles consistaient en maximes transmises par la tradition, à la manière des oracles et avaient moins pour but des réformes politiques que des réformes morales. Ainsi Lycurgue laissa subsister les deux familles régnantes, le sénat, le collège des éphores, l'assemblée du peuple et la distinction des castes. Mais son attention se concentrait sur la vie privée et s'appliquait à la rendre pure pour rendre Sparte heureuse et puissante. Malheureusement le législateur païen, au lieu d'attaquer les passions dans leur source, voulut seulement leur retirer les aliments qu'elles auraient pu rencontrer au dehors. Il combattit donc la concupiscence par l'avilissement de la femme, l'amour des jouissances par la publicité des repas et l'uniformité des costumes, l'ambition par le partage égal du territoire et la création d'une monnaie de fer. Enfin, pour assurer la permanence de ces lois et faire de chaque Spartiate un soldat, il conféra à l'Etat le titre d'unique propriétaire des âmes et des corps, condamna à mort l'enfant difforme à sa naissance, soumit la jeunesse des deux sexes à une éducation commune pleine de rigueur et ôta, comme dit Montesquieu, la pudeur même à la chasteté. Avec de semblables lois, Sparte devait avoir des citoyens d'une force surhumaine et d'un patriotisme ardent ; mais aussi Sparte faisait peser sur tous ses habitants le joug de la servitude, méconnaissait les aptitudes différentes des sexes et la diversité des talents, violait les droits les plus sacrés et les affections les plus chères et laissait d'ailleurs subsister toutes les passions par l'insuffisance de ses réformes. Sparte était donc appelée à grandir par la conquête ; mais du moment qu'elle déposerait l'épée pour jouir de ses conquêtes, elle devait se détruire de ses propres mains.

Sparte, devenue un camp au lieu de rester cité, s'occupa quelque temps de son organisation intérieure, soumit ensuite la Messénie, l'Arcadie, l'Argolide et jouit bientôt d'une suprématie incontestée sur le Péloponèse (744-514).

2° Athènes ; Solon. — Pendant que Sparte établissait sa prépondérance dans le Péloponèse, Athènes se faisait le centre de la race ionienne et se mettait à la tête de l'Hellade. Pour arriver à ce but, elle acceptait d'un sage législateur une constitution et des lois qui devaient régler le droit politique et former à la vertu tous les citoyens.

Par suite des invasions dont l'Attique avait été le théâtre, sa population était divisée en trois classes : les *Eupatrides* ou *Pédiéens*, les *Hyperacriens* et les *Paraliens*. Les Eupatrides occupaient la plaine, se réservaient les charges importantes et formaient par conséquent une aristocratie puissante uniquement appliquée à dépouiller de ses prérogatives le pouvoir royal et de leurs droits politiques les autres classes de la société. Leurs manœuvres firent abolir la royauté ; on la remplaça par des archontes d'abord perpétuels, puis décennaux, enfin annuels. L'aristocratie fut dès lors plus puissante que jamais ; mais la jalousie divisa bientôt les grandes familles, elles s'attachèrent donc aux hommes des côtes et aux montagnards, et les périls de cette situation firent sentir le besoin d'une législation nouvelle.

Dracon (624) la donna. Les rigueurs de ses lois, les dissensions qui agitaient les partis et la tentative de Cylon d'usurper le souverain pouvoir allumèrent le feu de la guerre civile. Les crimes de cette guerre et les fléaux qui l'accompagnèrent firent appeler de Crète Epiménide dont la présence suspendit les hostilités. A son départ les factions se réveillèrent : alors parut Solon le sage législateur.

Solon était tout à la fois un orateur puissant, un grand homme de guerre, un magistrat intègre, un philosophe distingué et un poète de grand mérite. Avant d'être archonte, il s'était livré au commerce et avait fait de nombreux voyages. Archonte, il abolit le code de Dracon et promulgua des lois, pour recommencer ensuite ses voyages. Rendu à sa patrie, il fut en lutte avec Pisistrate dont la popularité et les succès le déterminèrent à s'exiler. Il mourut en exil.

La législation de Solon, à l'encontre de celle de Lycurgue, est plutôt politique que morale. Sa constitution abolit l'aristocratie des Eupatrides, substitua à l'ancienne division des trois classes, une division en quatre classes fondée sur le revenu des terres, et établit, pour les pouvoirs publics, les archontes, un sénat, l'assemblée du peuple et l'auguste tribunal de l'aréopage. Ses lois organiques ont pour but de maintenir l'équilibre de la population, d'assurer la perpétuité des familles, de soumettre la jeunesse à une sage éducation, de régler la hiérarchie judiciaire et les formes de la procédure, d'établir en un mot l'administration, la magistrature, l'enseignement et l'armée.

Ces lois paraissent, en général, supérieures à celles de Lycurgue, quoiqu'elles soient d'ailleurs défectueuses sous bien des rapports ; ces défauts s'expliquent par les dérèglements personnels de Solon et par la demi lumière qu'avaient les païens sur les destinées de l'homme et l'organisation de la société. En somme, elles diffèrent de la législation de Sparte en des points essentiels : celle ci conserve l'aristocratie, celle-là établit la démocratie ; l'une veut guérir les passions en leur retirant tout aliment, l'autre en les attaquant dans leur source ; Lycurgue et Solon ont des vues différentes et des peuples plus différents encore ; mais le premier essaie d'établir un socialisme absurde et immoral ; le second, en vrai sage de la Grèce, donne des lois dont il est permis d'admirer encore la grandeur et auxquelles nous nous plaisons à reconnaître une haute considération parmi les peuples.

Quand Solon eut promulgué ses lois, les rivalités recommencèrent. La victoire resta à Pisistrate (561), qui tour à tour vainqueur, exilé et rappelé, sut conserver à la fin le souverain pouvoir. L'histoire doit flétrir les mœurs et l'ambition de cet adroit usurpateur, mais elle doit aussi décerner des éloges à ses mérites et à son gouvernement. Ses deux fils, Hippias et Hipparque, n'héritèrent pas des qualités de leur père et moururent, l'un dans la conspiration d'Harmodius, l'autre à Marathon. Les dissensions continuaient et étendaient encore les droit du peuple, quand commencèrent les guerres médiques.

III. *Guerres médiques. Décadence de la Perse* (504). — Sparte et Athènes ont reçu leur constitution et conquis leur prépondérance ; l'empire des Perses s'est rendu maître de la Thrace et de la Macédoine : la lutte va donc commencer entre l'Orient et l'Occident.

L'Ionie se révolte contre le *grand roi*, elle est soumise après une sanglante guerre. Darius, irrité contre la Grèce qui a soutenu cette rebellion, envoie en Grèce Mardonius dont la tempête dissipe les vaisseaux, et Datis dont Milliade détruit l'armée à Marathon. Darius mort (485), son fils Xerxès se précipite à son tour sur la Grèce. Léonidas, aux Thermopyles, Thémistocle à Salamine, Pausanias à Platée et Xantippe au promontoire de Mycale anéantissent sa flotte et ses innombrables bataillons (478).

La Perse, dès lors épuisée de corruption et ruinée par la guerre, ne présente plus que le spectacle d'une décadence toujours croissante. Xerxès est assassiné dans son sérail souillé de débauches et de cruautés. Artaxerxès Longue-Main (472) voit se révolter l'Egypte et la Syrie, et se voit lui-même humilié en Grèce par les victoires de Cimon. A sa mort, nombreux assassinats ; Darius Nothus (423) monte sur le trône ensanglanté qu'il dispute à son frère. Révolte de la Syrie et de l'Egypte. Artaxerxès Mnémon lui succède. Cyrus le Jeune (407) veut lui ravir son trône, retraite des dix mille, conquête de Chypre, mais aussi révolte des Cadusiens, de l'Egypte et bientôt de tout l'Occident un instant humilié par le traité d'Antalcidas. Enfin le trône échoit à Artaxercès III (362) et à Darius Codoman ; leur histoire se résume en peu de mots : débauches, cruautés, révoltes et défaites. Voici venir le fils de Philippe, nous assisterons bientôt à la ruine de l'empire des Perses (336).

IV. *Suprématies successives d'Athènes, de Sparte et de Thèbes.* — La Perse vaincue, les colonies grecques, avides de liberté et jalouses de prééminence, tournent contre elles-mêmes leurs armes victorieuses ; elles se liguent d'abord avec Sparte contre Athènes, puis avec Thèbes contre Sparte, se livrent ensuite à Philippe et préparent de loin la fusion de l'Occident et de l'Orient sous le le sceptre macédonien.

1° Athènes (470-460). — Athènes, brûlée par les Perses, sort de ses ruines grâce à la ruse de Thémistocle et conquiert bientôt, sur les Grecs, une incontestable suprématie par le dévouement du *Juste* Aristide, les victoires de Cimon en Thrace et sur les bords de l'Eurymédon, et par la sage administration de Périclès. Cette suprématie irrite Sparte et fatigue les alliés d'Athènes. L'opposition de caractères et de formes politiques des races doriennes et ionnienne alluma bientôt ce vaste incendie qu'on a appelé la guerre du Péloponèse (431).

Durant les dix premières années de ce grand combat, les deux nations rivales, les Spartiates et les Athéniens, ravagent réciproquement leur territoire, sans engager aucune action décisive. Pendant la seconde période, Sparte et Athènes se rencontrent en Sicile ; les rivalités de ses généraux, la fuite d'Alcibiade et la malheureuse issue de l'expédition, affaiblissent immensément cette dernière cité. Enfin les partis rentrent en Grèce. Alcibiade rappelé de l'exil relève la fortune de sa pairie ; Cimon, vainqueur de Callicratidas aux îles Arginuses, continue les succès d'Alcibiade. Mais bientôt Lysandre, vainqueur à son tour à Aigos-Pétamos (404), rase les murailles et brûle les vaisseaux d'Athènes. Désormais la cité de Minerve n'aura que le rôle de puissance secondaire.

2° Sparte (404). — Quand la cité guerrière, formée par le génie de Lycurgue eut vaincu la cité brillante, civilisée à l'école de Solon, elle étendit sa puissance, sur toute la Grèce, donna à Athènes trente tyrans dont la délivra Thrasybule, et s'enrichit des dépouilles de sa rivale. Ces richesses amenèrent le luxe et le luxe corrompit les mœurs antiques. Cependant Agésilas parcourait l'Asie en vainqueur et faisait trembler le *grand roi* jusque sur son trône. Après ces brillants exploits, il ne craignit pas de livrer aux Barbares l'indépendance des Grecs par le traité d'Autalcide (387). Cette lâche transaction devait a la suite

autoriser les méfaits de Sparte et sauvegarder sa prépondérance; déjà la prise de la Cadmée et d'Olynthe paraissaient justifier cet espoir, quand les perfidies d'Agésilas et les violences de sa patrie provoquèrent une révolte qui amena la ruine de la puissance lacédémonienne (378).

3° Thèbes. — Pendant que Thèbes était gouvernée par des tyrans venus de Sparte, l'élite de sa jeunesse gémissait dans l'exil. Ces jeunes exilés, sous la conduite de Pélopidas, formèrent le généreux dessein de délivrer leur patrie, mirent à mort les tyrans et s'allièrent avec Athènes contre Sparte. Bientôt Pélopidas, en plusieurs rencontres, eut battu Agésilas et Cléombrote. Cependant Chabrias, Timothée et Iphicrate, les derniers généraux des Athéniens, battaient, de leur côté, l'armée lacédémonienne au bénéfice de Thèbes. Artaxerxès alors rappela les partis à l'exécution du traité d'Autalcide et une assemblée générale de la Grèce se réunit à Sparte. L'indépendance de Thèbes y fut proclamée et la guerre pour ce motif, recommença aussitôt. Le succès ne justifia point les menaces d'Agésilas; Pélopidas à la bataille de Leuctres, Epaminondas par quatre invasions dans le Péloponèse et par sa brillante victoire de Mantinée, anéantit la puissance de Sparte.

Thèbes n'avait pas eu de législateurs comme Sparte et Athènes, la faiblesse de sa constitution ne lui permit donc pas de conserver sa prépondérance et son histoire n'est vraiment que l'histoire de Pélopidas (378) et d'Epaminondas (363).

V. *Empire macédonien.* — 1° Philippe (360). — Quand Thèbes laissa tomber le sceptre, la Macédoine le recueillit. Avant Philippe, cette nation, dont les origines sont enveloppées d'obscurités était en proie aux horreurs de la guerre civile; ce prince la tira de son obscurité et de ses dissensions. Vainqueur des Pæonniens et des Illyriens, il conquit le pays qui s'étend entre le Strimon, pendant que les cités grecques, liguées contre Athènes, s'affaiblissaient de plus en plus par la guerre *sociale*. La guerre sociale achevée, un sacrilège des Phocidiens amena la guerre *sacrée* et les Grecs continuèrent, durant dix années, de se battre contre les Grecs. Sur ces entrefaites, Philippe prenait Méthone, soumettait la Thessalie et excitait, par une attaque contre les Thermopyles, la patriotique indignation de Démosthènes. Mais les Athéniens n'étaient plus les fils des héros morts à Marathon : Philippe put donc fortifier son armée, se créer une marine, marcher ensuite contre le Péloponèse, prendre Olynthe, s'allier avec Thèbes, conclure même sa paix avec Athènes, terminer glorieusement la guerre sacrée, et se faire admettre au conseil des Amphyctions.

Admis au conseil des puissances helléniques (345), Philippe, pour cacher ses desseins, tourna ses armes contre l'Illyrie, la Thrace, la Chersonèse et recula les limites de son empire jusqu'au Danube et à l'Adriatique. Rappelé bientôt dans le Péloponèse, l'astucieux monarque affaiblit insensiblement la puissance de Sparte et d'Athènes. Enfin une seconde guerre *sociale*, allumée par les Locriens, lui fit conférer le titre de généralissime des troupes grecques tout entières. Philippe allait envahir l'Asie quand le taureau couronné, comme disait l'oracle, fut immolé par Pausanias en 336.

2° Alexandre. — A. Ses conquêtes. — La Providence lui avait préparé un digne successeur, Alexandre; à ce jeune monarque elle donnait la Grèce et la Macédoine dont elle avait augmenté les forces aux dépens de leur indépendance; elle allait bientôt le lancer sur l'Asie pour opérer dans le monde une fusion jusqu'alors inconnue et nécessaire aux desseins de Dieu sur l'humanité.

Monté sur le trône à l'âge de vingt ans, le fils de Philippe vit se révolter contre lui les Grecs et les Barbares. Sa valeur dompta ceux-là par la ruine de Thèbes et aussitôt la Grèce assemblée à Corinthe le salua, comme son père, généralissime de toutes les troupes grecques.

Maître de la Grèce (335), Alexandre, qui, dès son enfance, avait rêvé la conquête du monde, se prépara à marcher sur l'Asie. A la tête de trente-cinq mille hommes, il franchit l'Hellespont, va rendre ses hommages à la cendre d'Achille, prend Lampsaque, et traverse la Granique en face d'une armée persane quatre fois plus nombreuse qu'il attaque brusquement et défait. Sardes, Ephèse, Milée, Halicarnasse tombent en son pouvoir. Il parcourt et soumet la Lydie, la Pamphilie, la Pisidie. Il remonte en Phrygie et tranche le nœud *Gordien* présageant ainsi l'issue de cette grande guerre. Puis, délivré de toute crainte par la mort de Memnon le Rhodien qui faisait diversion dans la mer Egée, il continue sa marche. La Providence le fait traverser avec bonheur le *pas* de Cilicie. Sur les bords de Cydnus, elle le tire d'une maladie mortelle et enfin l'envoie camper dans les défilés d'Issus où il porte un premier et terrible coup à la puissance de Darius.

Reprenant aussitôt sa course victorieuse, Alexandre envahit la Syrie et la Phénicie, Biblos et Sidon se soumettent, Damas est livrée, Tyr prise et détruite après un siège presque unique dans l'histoire. A Jérusalem, le jeune conquérant adore le Dieu dont il est l'instrument aveugle et dont il ne veut pas devenir le docile serviteur. Au sortir de la citée sainte, il prend Gaza, fait en Egypte plutôt une promenade militaire qu'une expédition, traverse les sables de Lybie, pour aller se faire saluer fils de Jupiter, et fonde, à son retour, à la jonction des trois continents, la ville d'Alexandrie (331).

Le voilà maintenant qui traverse l'Eu-

phrate, bat Darius à Arbelles ; prend Babylone, Suze, Persépolis, traverse le pays de Sarthes ; subjugue les Ariens, les Drangiens, les Arachosiens ; défait et met à mort en Bactriane, l'assassin de Darius ; et va tailler en pièces les Scythes au delà de l'Iaxarte (327).

Alors la Purvidence le prend par la main et le ramène du nord au midi ; il va maintenant marcher contre les Indes, battre Taxile, passer l'Hydaspe, faire Porus prisonnier, se diriger vers le Gange, revenir descendre l'Indus, soumettre les nations riveraines et rentrer à Persépolis après avoir donné pour limites à son empire, d'un coté la Chine, de l'autre l'Adriatique.

B. Leurs résultats divers. — Ces gigantesques conquêtes que Dieu accomplissait par Alexandre exerçaient sur l'Orient la plus profonde influence : elles tiraient les peuples de leur isolement et les mettaient en rapport avec les autres peuples, ouvraient au commerce des débouchés nombreux, ménageaient des découvertes aux savants qui suivaient les armées, et faisaient pénétrer partout la civilisation grecque. « Ainsi, dit Plutarque, les Hyrcaniens apprirent à contracter de légitimes mariages, les Arachosiens à cultiver la terre, les Sogdianiens à respecter et nourrir leurs vieux parents, les Perses à ne point épouser leur mère. » Ainsi l'Inde adora les dieux de l'Olympe et le Caucase reconnut le même culte que la Macédoine. Alexandre établit, dans plus de soixante-dix villes, les sacrifices et les mystères qui avaient civilisé les Hellènes. Les régions les plus reculées de l'Asie lurent Homère et chantèrent les chœurs de Sophocle. Enfin l'union de tous les peuples se consomma par les mariages entre les vainqueurs et les vaincus, et dès lors les Grecs ne se distinguèrent plus des Barbares ni par le vêtement, ni par les mœurs, ni même par le langage.

Pendant que Dieu accomplissait ce grand œuvre, Alexandre en poursuivait un autre, la satisfaction de ses passions. Tant que l'avait dominé l'amour de la gloire, il avait parcouru le monde avec la rapidité de la foudre. Maintenant la victoire a ôté à cette passion sa vivacité, les autre passions jusque là comprimées se relèvent et exercent leur empire ; la sobriété, la modération, la continence, la bonté disparaissent ; et sans parler de la corruption d'Alexandre, nous le voyons commettre un grand nombre d'actions cruelles et de crimes avilisants tels que l'incendie du palais de Persépolis, le meurtre de Clitus, l'inique condamnation de Parmenion et de Callisthènes.

Nonobstant ces excès, le jeune conquérant formait d'immenses projets ; il voulait faire dans ses Etats de nombreuses réformes, rendre navigables le Tigre et l'Euphrate, creuser à Babylone un port de mille vaisseaux, doubler le cap de Bonne-Espérance, conquérir l'Afrique, passer du pays des Carthaginois en Ibérie, franchir les Alpes et rentrer en Macédoine par l'Epire après avoir vaincu l'Italie.

Mais la volonté de Dieu est accomplie. Jérusalem consolée attend le Sauveur, tous ses ennemis sont humiliés. Alexandre peut donc mourir de débauche (324), léguant à ses généraux un champ de bataille pour célébrer ses pompes funèbres. Les divisions intestines de ces mille nouveaux maîtres de l'Asie achèvent l'œuvre de la Providence et livreront aux Romains cette riche moitié du monde.

3° Successeurs d'Alexandre. — Le vice inséparable des choses humaines c'est la caducité ; l'empire d'Alexandre ne pouvait donc durer ; il renfermait des nations trop différentes d'origine, de lois, de mœurs et de coutumes et le vigoureux génie, qui les avait courbés sous son joug, n'existait plus. Cependant quelques généraux fidèles voulurent sauvegarder l'unité de l'empire. Mais les provinces qui avaient formé naguère des nations indépendantes demandèrent à être régies par leurs anciennes lois, et les généraux qui les gouvernaient, dans des vues d'ambition personnelle, les poussèrent à l'affranchissement. De là ces luttes violentes qui vont couvrir de sang l'Orient et l'Occident, fractionner l'empire en une foule de royaumes et laisser chacun de ces royaumes à la corruption que lui a inoculée la civilisation grecque. Ce morcellement et cette corruption achèveront l'œuvre de la Providence et prépareront les voies à la conquête romaine.

A la mort d'Alexandre, Perdiccas, Eumène et Antigone, régents successifs, défendirent les droits de la famille royale et l'unité de l'empire. Perdiccas mourut en combattant une ligue générale formée contre lui, Eumène fut livré à Antigone par les Argyraspides ; et Antigone, qui, moins désintéressé qu'Eumène, aspirait au souverain pouvoir, fut tué à la bataille d'Ipsus, malgré la bravoure de son fils Démétrius *Poliorcète* (320-301).

Alors l'empire d'Alexandre se démembra et de son démembrement sortirent plusieurs royaumes : Lysimaque eut la Thrace, Cassandre la Macédoine, Séleucus la Syrie et Ptolémée l'Egypte. Le royaume de Thrace finit avec Lysimaque ; les autres se précipitèrent dans les horreurs d'une longue guerre civile, animés qu'ils étaient par les antipathies de races, des injures récentes et les projets ambitieux que justifiaient l'indécision des limites de chaque empire. Ainsi la Macédoine guerroya contre la Grèce, la Grèce contre elle-même et la Syrie contre l'Egypte. La Macédoine et la Grèce, affaiblies par leurs dissensions, passent les premières sous le joug des Romains. L'Egypte sous les Lagides et la Syrie sous les Séleucides conservent plus longtemps leur indépendance, mais c'est pour s'amollir et se corrompre. La Syrie pourtant parvient à sou-

mettre un grand nombre de nations différentes de mœurs et de caractères. Ces conquêtes, dont aucune force morale ne vient assurer les succès, provoquent bientôt un second démembrement ; et, sans parler des royaumes insignifiants de Colchide, d'Ibérie, d'Albanie, du Bosphore, de Médie, d'Edesse, d'Emèse, d'Adiabène, de Charamène, d'Elimaïde et de Comagène ; la Haute-Asie voit s'élever la Bactriane et s'étendre l'empire des Parthes, pendant que l'Asie-Mineure donne naissance aux florissants royaumes de Pergame, du Pont, de Paphlagonie, de Cappadoce et d'Arménie. Ce sont autant de proies que viendra bientôt saisir la Rome aux cent bras qui va asservir l'univers.

II

RELIGION DE LA GRÈCE

La croyance des Grecs était pure à l'origine ; elle admettait un Dieu unique qui a créé et gouverne toutes choses : ainsi l'attestent dans leurs hymnes les plus anciens poètes. Ces notions s'obscurcirent, l'idée de l'unité divine et de la distinction entre la créature et son auteur, s'altéra. Les Grecs reconnurent alors pour dieux, dit Hérodote, les êtres supérieurs qui ont formé le monde et le gouvernement; mais ils ne leur assignaient ni nom, ni généalogie, ni fonctions particulières, ni figure. Et, parce qu'ils supposaient le monde entier animé par ces intelligences suprêmes, on leur adressa ses hommages dans leurs attributs divers et leurs différentes manifestations.

Cette première altération s'aggrava bientôt sous l'action successive ou simultanée de différentes causes, à savoir : les invasions qui importèrent chacune les divinités d'un pays ; les formes politiques qui prêtèrent leurs combinaisons au gouvernement des dieux ; le caractère national des Grecs, qui, avec son génie d'individualisme, sa puissance d'assimilation et de réaction, emprunta aux souvenirs du passé, aux éléments de la nature et aux idées morales de quoi former son panthéon ; enfin les accidents du sol qui fournirent un théâtre aux développements de cette merveilleuse théogonie.

Vinrent alors les poètes qui synthétisèrent toutes ces notions éparses et composèrent définitivement la religion des Grecs, donnant des nom aux dieux, leur assignant des honneurs, leur attribuant des fonctions et décrivant leurs formes.

Hésiode le premier aurait posé les bases de cette héroïque histoire en attribuant l'origine des dieux aux éléments visibles de la nature. Il y avait d'abord, selon lui, le Chaos, la Terre, le Tartare et enfin l'Amour. — Du Chaos naquirent le Soir et la Nuit qui engendrèrent l'Ether et le Jour. La Nuit engendra elle-même la Mort, le Sommeil, les Songes, le Rire, l'Affliction, les Parques, la Fraude, l'Amitié, la Vieillesse, la Discorde, et cette dernière eut, à son tour, de nombreux enfants. — La terre produisit le Ciel, les Montagnes l'Océan et le Temps ou Saturne qui eut six enfants, Vesta, Cérès, Junon, Pluton, Neptune et Jupiter. — Et ainsi des autres puissances qui eurent chacune une nombreuse progéniture.

Homère prit, à ce point, la théogonie, pour la compléter. Le sommet de l'Olympe devint le séjour des dieux ; douze grandes divinités l'habitèrent, à savoir : Jupiter, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Neptune, Vulcain et Apollon. Jupiter, tenu communément pour le plus puissant des dieux, commande à tout l'Olympe et n'est dominé que par le Destin ; il connaît le passé, le présent et l'avenir ; dispense aux hommes les biens et les maux et se voit spécialement honoré comme dieu de l'Ether. Junon, sa sœur et son épouse, préside aux mariages, punit les crimes contre la pudeur et protège les empires. Vesta, que les poètes prennent souvent pour la terre, est aussi considérée comme la déesse du jeu. Minerve, la déesse de la sagesse, possède une multitude innombrable d'attributs. Les premiers hommes ont appris l'agriculture de Cérès, déesse des moissons. Vénus, qu'on représente sous différentes formes, reçoit le culte de la beauté et de l'amour impur. Mars est le dieu des combats. Le dieu du commerce, Mercure, a l'intendance des affaires de l'Olympe, préside au jeu, aux assemblées publiques et protège les voleurs. Neptune, le plus puissant des dieux après Jupiter, commande aux flots avec son trident ; son empire s'étend sur les fontaines, sur les fleuves, sur les mers et c'est lui qui cause les tremblements de terre. Vulcain, le dieu de la métallurgie, façonne avec art le cuivre et l'airain. Enfin Apollon, le maître des arts, des sciences et des lettres, le dieu du jour et le chef des neuf Muses, est représenté comme le plus beau et le plus aimable des dieux de l'Olympe.

Au dessous des dieux, se placent les demi-dieux, enfants d'une divinité et d'une créature mortelle ; au dessous des demi-dieux, les héros, qui, par leurs exploits, se sont élevés au dessus de l'humanité, enfin au-dessous des héros, les simples mortels.

II. *Rites religieux.* — Pour honorer les dieux, l'homme devait obéir à leur volonté manifestée par des *oracles*, croire à leur enseignement conservé dans les *mystères*, leur offrir des sacrifices et sanctifier par le repos et la joie, certains jours de fêtes.

1. Oracles. — Les oracles sont des réponses de la divinité aux interrogations que lui adressent les hommes. Au premier âge du monde, Dieu avait souvent donné de ces réponses, soit par illumination intérieure, soit par une voix venue du ciel, soit par le don de prophétie, soit enfin par les oracles que transmettait le grand prêtre des Hébreux. Le souvenir de ces sortes de relations avec

Dieu est resté au fond de toutes les traditions, et cette foi du peuple à des communications célestes a été exploitée par les prêtres des Gentils au profit de leur puissance.

En Grèce, les principaux oracles furent ceux de Delphes, de Délos, de Claros, de Patare et de Dodone. La *Pythie* de Delphes, inspirée par la vapeur sortie d'une caverne, prophétisait sur un trépied, au milieu d'affreuses contorsions. La prêtresse de Dodone pénétrait les secrets de l'avenir et du passé en interprétant le murmure d'une fontaine. A coup sûr il n'y avait rien de divin dans ces oracles. Mais on a agité souvent la question de savoir si c'étaient des prestiges du démon ou seulement une fourberie des prêtres payens. Au lieu d'en faire une controverse, peut-être est-il possible d'adopter les deux sentiments. Il est des oracles qui venaient du démon, les motifs pour lesquels on les demandait, la manière indécente dont ils étaient rendus, les profanations dont ils étaient accompagnés, la confirmation de l'idolâtrie qui en résultait, et le surhumain de leur accomplissement sont des preuves plus que suffisantes de cette vérité. D'autres ont pu venir des hommes, et en ce cas leur accomplissement s'explique par l'ambiguïté des réponses qui les a fait trouver véridiques, et par les sentiments qu'ils inspiraient en présageant des victoires ou des revers.

Indépendamment des oracles, la Grèce avait encore, pour connaître la volonté des dieux, les *augures* qu'elle déduisait du vol des oiseaux, des entrailles des victimes, des songes et des mille accidents de la vie. Mais oracles et augures furent attaqués par les philosophes et tombèrent, dès le temps de Philippe, dans le plus complet discrédit.

2° Mystères. — Les mystères étaient des associations secrètes qui se réunissaient dans les temples pour se communiquer des vérités cachées au peuple, et offrir à Dieu les hommages d'un culte particulier. Dans l'origine, les *initiés* conservèrent les doctrines de la révélation et les rites primitifs. Mais ce sacré dépôt fut bientôt altéré par les théories nuageuses des philosophes et les pratiques superstitieuses des prêtres. Alors la morale se corrompit et les plus monstrueuses abominations souillèrent les mystères.

Les principaux mystères de la Grèce furent : ceux d'Eleusis en l'honneur de Cérès, ceux de Bacchus, et ceux de la *bonne déesse*, peut-être de la mère de Bacchus. Les mystères se célébraient tous les ans. Tous les grands hommes ambitionnèrent d'y être reçus.

Il y avait dans ces mystères une hiérarchie de ministres dont nous donnons les noms avec l'indication de leurs charges. Le président s'appelait *hiérophante*, ou révélateur des choses sacrées, il vivait dans le célibat ; le second ministre s'appelait *dadouche* ou porte-flambeau ; le troisième *kéryx* ou chef des hérauts sacrés ; le quatrième *épibôme* ou servant d'autel. Au dessous des ministres du premier se trouvaient des officiers inférieurs, tels que l'*archonte-roi*, qui faisait des prières et des sacrifices, et les *épimélètes* ou administrateurs qui étaient choisis par le peuple.

3° Sacrifices. — Ce n'était point assez de s'enquérir de la volonté des dieux, ou de conserver leur enseignement par une tradition mystérieuse, il fallait encore les honorer par des sacrifices. A Jupiter, on offrait des chèvres, des brebis et des taureaux. A Junon, une truie pleine, un agneau femelle, et parmi les oiseaux, l'épervier, le paon et l'oison. Dans les temples de Vesta, brûlait le feu sacré qu'entretenaient les prêtresses. On dédiait à Minerve l'olivier, le coq, la chouette et le dragon. Diane voyait ses autels, comme ceux de Saturne, souillés de sacrifices humains. Vénus ne recevait que des oblations non sanglantes à savoir : la rose, la pomme, le myrte, le passereau, le cygne et la colombe. A Mars, le dieu de la force, on immolait le taureau et le bélier. Mercure avait pour agréables la langue des victimes, le lait ou le miel, symbole de l'éloquence. Le bœuf et le cheval étaient réservés à Neptune. Les sacrifices offerts à Vulcain avaient ceci de particulier que la victime était consumée tout entière. Enfin, on dédiait au grand Apollon, le palmier, l'olivier, le myrte, le laurier, le cyprès, la jacinthe, le tournesol et le lotus ; on lui offrait de l'orge et on brûlait en son honneur le laurier sacré.

4° Fêtes religieuses. — La plupart des grandes divinités jouissaient d'un culte universel et leurs fêtes étaient célébrées dans toutes les cités de la Grèce. Ainsi Jupiter avait des temples jusqu'en Egypte et on lui avait donné une multitude de surnoms empruntés soit à ses fonctions soit aux lieux où il était adoré. Le culte de Junon était également très répandu ; ses temples les plus splendides furent ceux de Samos, d'Argos, de Carthage et de Rome. Vesta dut au second roi de Rome sa plus grande célébrité. Cérès et Minerve reçurent des honneurs tout particuliers dans les *Panathénées*. Diane fut particulièrement vénérée en Tauride et eut à Ephèse son temple le plus renommé. Cnide, Cythère, Paphos, Idalie et Amathonte furent des sanctuaires consacrés à Vénus, principale divinité des Corinthiens, comme Mars fut le dieu particulier des Romains. Enfin Apollon et Neptune furent universellement adorés.

III. *Traditions conservées*. — La Grèce, tombée dans une si profonde idolâtrie, avait néanmoins conservé les traditions primitives dans l'enseignement de la religion, dans ses rites, dans les chants de ses poètes et dans les systèmes de ses philosophes. Nous retrouvons Dieu, un dans sa substance, créateur et conservateur des mondes, décernant des récompenses aux justes et poursuivant les méchants de sa vengeance, dans les odes

de Linus, de Simonide et de Callimaque, dans les tragédies d'Eschyle et de Sophocle, dans l'hymne de Cléanthe et dans le poème d'Aratus. L'Iliade et la Théogonie d'Hésiode chantent le Chaos et la confusion primitive des éléments d'où est sorti l'univers actuel. Ménandre et Théognide enseignent qu'il est donné à chaque homme, au moment de sa naissance, un ange gardien, pour l'initier au mystère de la vie. Le Prométhée d'Eschyle nous raconte la sédition qui eut lieu parmi les dieux et nous dit comment les (Anges) rebelles furent précipités, avec leur chef, dans les profondeurs du Tartare. L'innocence primitive de l'homme, la chute, les effets de la chute et le déluge sont clairement marqués dans l'allégorie de Pandore, dans la fable de Psyché, dans la succession des âges d'or, d'argent, de cuivre et de fer et dans le déluge de Deucalion. Les devoirs que l'homme doit remplir ici-bas, indiqués çà et là dans les poètes épiques et surtout dans les tragiques, sont admirablement bien résumés dans un fragment de Phocylide. L'espérance qui doit le soutenir et l'aider dans l'accomplissement de ce devoir, je veux dire l'attente du Rédempteur, fait l'objet du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle. Enfin, comme couronnement à d'aussi consolantes doctrines, les poètes placent, à l'entrée de l'autre monde, un tribunal et un juge devant lequel paraissent tous les morts ; les justes sont envoyés dans l'Elysée, séjour de paix et de bonheur, et les grands coupables sont précipités dans l'enfer pour y subir éternellement des supplices proportionnés à leurs crimes. Et non seulement les poètes proclament l'immortalité de l'âme, ils imaginent même une sorte de résurrection des corps et de glorification finale, que Phocylide enseigne expressément et que les autres symbolisent dans la descente d'Hercule et d'Orphée aux enfers pour en ramener Alceste et Eurydice. C'est ainsi que les Grecs avaient conservé la plupart des grandes traditions du genre humain.

III

INSTITUTIONS SOCIALES

En Asie, nous avons vu une civilisation stationnaire et uniforme. Ici, la scène change, c'est une civilisation différente, qui subit d'incessants changements et dont il faut esquisser les traits principaux en suivant les catégories de la science moderne.

I. *Droit politique.* — L'origine, les limites morales et la fin du pouvoir politique n'étaient qu'imparfaitement connus des Grecs. Dans le principe les rois sont enfants des dieux et la royauté est un sacerdoce. Mais ces croyances s'altèrent bientôt et alors le prince n'est plus que le délégué du peuple, c'est-à-dire d'une poignée de patriciens ; le pouvoir ne lui est confié que dans l'intérêt de l'Etat et l'Etat est un être égoïste qui absorbe tout, familles et individus, pour se compléter *per fas et nefas*.

Comme tempérament à ces conceptions despotiques, nous remarquons, dans les citoyens des petites républiques grecques, une soif ardente de liberté : ils repoussent le système des castes asiatiques, se traitent entre eux sur le pied de l'égalité, revendiquent audacieusement leur droit, dussent-ils briser le sceptre des rois, le bâton augural des prêtres, et tirer la science de l'obscurité du sanctuaire pour la traduire en plein jour.

Quant aux formes de gouvernement, la Grèce les a toutes connues : nous trouvons à Athènes la démocratie pure ; à Sparte l'aristocratie ; en Macédoine la monarchie ; et suivant la prépondérance de l'un ou de l'autre de ces Etats, les puissances secondaires changent de gouvernement et essayent ainsi de toutes les formes. Ce va-et-vient des institutions politiques entraîne avec lui de nombreux changements dans les autres institutions et ne contribue pas peu à affaiblir tous les Etats de la péninsule.

II. *Droit civil.* — Le pouvoir, dans son application aux sujets pour la reconnaissance de leur dignité d'hommes et de leurs droits de citoyens, commettait en Grèce des iniquités nombreuses, soit en violant les prérogatives de la famille, soit en limitant arbitrairement l'usage légitime des facultés de l'individu. De ces iniquités, nous signalerons seulement la principale, l'esclavage.

L'esclavage est la confiscation faite par un homme de tous les droits d'un autre homme qui devient par suite, la chose de son maître et se voit traité comme une propriété, comme un outil vivant, tantôt bien, tantôt mal, suivant l'intérêt du maître.

La cause *première* qui a introduit dans le monde cette étrange violation du droit des personnes, est le péché originel : l'homme ne s'est révolté contre Dieu que pour devenir l'esclave de l'homme. Les causes *principales*, subordonnées à celle là pour lui assurer sa désastreuse fécondité, sont : — les passions qui rendent l'homme égoïste et tyran ; — les doctrines religieuses qui toutes reconnaissaient différentes espèces d'hommes ; — l'identification de la société spirituelle et de la société temporelle, qui faisait du prince le propriétaire des âmes et des corps et préparait la servitude universelle ; — les idées antiques sur la nature et les destinées de l'homme qui n'était considéré que comme un animal d'une espèce supérieure ayant une mission purement terrestre ; — les inégalités inséparables de la vie politique ; — enfin le droit de propriété poussé à ses dernières conséquences et non tempéré par la charité. Enfin sont venues des causes *secondaires* admises par le droit des anciens, telles que la guerre, la vente

sub katâ et la naissance d'une femme esclave.

Pour toutes ces causes, l'esclavage a existé dans le monde antique et particulièrement en Grèce. L'Attique comptait trois cent cinquante mille esclaves sur vingt mille hommes libres. D'après l'évaluation des auteurs anciens, il y en avait quatre cent soixante mille à Corinthe, autant à Egine et trois cent mille en Arcadie. Les divers Etats de la Grèce en auraient renfermé à peu près vingt millions. Leur condition était des plus dures : ils ne pouvaient pas prier dans les mêmes temples que les citoyens ; ils n'avaient ni libre disposition d'eux-mêmes, ni droit de propriété, ni droit de mariage. Leurs enfants appartenaient au maître comme le croît des animaux. S'ils devenaient trop nombreux, on les poursuivait comme bêtes malfaisantes et dès qu'ils tombaient malades ou commençaient à vieillir, on se hâtait de s'en défaire ou on les abandonnait à la bonne garde de je ne sais quel Jupiter protecteur.

La philosophie païenne a vu, durant de longs siècles, ce monstrueux abus de la force brutale, et, loin de le combattre, elle a employé à le justifier toute l'autorité de son génie et toutes les ressources de sa dialectique.

III. *Droit des gens.* — 1° *Conseil des Amphyctions.* — Pour se faire respecter au dehors et sauvegarder au-dedans leur indépendance, les Etats de la Grèce comprirent de bonne heure la nécessité de s'unir fortement entre eux. Dans ces vues, Amphyction, fils de Deucalion, proposa le premier aux diverses tribus de se liguer ensemble. On applaudit à son dessein ; le bourg d'Anthéla fut choisi pour tenir les assemblées ; on promulgua des lois générales appelées *amphyctionniques* pour régler le but et les conditions de cette ligue ; et on offrit à Cérès des sacrifices communs pour établir la dignité, le centre et le lien de la confédération. Cette première ligue ne comprenait que douze peuplades ; bientôt on en forma cinq autres, et de la fusion de ces ligues naquit le conseil général des Amphyctions.

Ce conseil était une sorte de diète où chaque Etat était représenté par un nombre de voix proportionné à son importance. Sa juridiction s'étendait à toutes les cités de la Grèce septentrionale qui appartenaient aux Doriens, aux Ioniens, aux Phocidiens et aux Thessaliens. On y discutait les questions les plus importantes, et des décisions du conseil émanaient les idées et les opinions qu'on se formait du droit public. Comme cette assemblée siégeait non loin de Delphes elle faisait souvent rendre des oracles conformes à ses desseins ; elle devint ainsi une des grandes puissances de la Grèce et dirigea la plupart des événements. Mais du moment qu'elle se fut laissé dominer par l'esprit de parti, elle n'exerça plus qu'une médiocre influence.

2° *Jeux publics.* — A côté du conseil des Amphyctions, nous devons placer, comme institutions du droit des gens, les jeux publics. C'étaient des assemblées réunies en certaines villes, à des époques déterminées, où les athlètes se disputaient le prix de la lutte, de la course, du saut, du disque et du javelot. Les plus célèbres étaient les jeux *pythiques*, *néméens*, *isthmiques* et *olympiques*. Institués qu'ils étaient primitivement pour récompenser la force, la beauté et les avantages du corps, ils associèrent dans la suite aux divertissements publics et aux exercices corporels des joies plus pures et des exercices plus nobles. Ainsi pendant que les princes envoyaient leurs chevaux pour remporter les prix de la course, les peintres et les sculpteurs exposaient au jugement du public leurs tableaux et leurs statues ; Pythagore dissertait au milieu des lutteurs ; Hérodote lisait son *Histoire* : Pindare et Corinne disputaient le prix de la poésie ; Eschyle, Sophocle, Euripide représentaient leurs tragédies ; Thémistocle obtenait la plus douce récompense et Platon avait une sorte d'avant-goût de son immortalité.

Pendant ces jeux, les guerres devaient cesser. On doit donc dire que la religion et l'Etat en tiraient les plus grands avantages, puisque ces jeux suspendaient les hostilités, provoquaient l'émulation des compétiteurs, nouaient de fréquentes relations et par là adoucissaient les mœurs et formaient la conscience publique.

Nous devons maintenant étudier l'évolution des systèmes philosophiques. Ils avaient pour mission providentielle ; — de conserver les traditions dans les cadres toujours variés de leurs systèmes ; — de développer l'intelligence humaine en l'exerçant à la spéculation et en arrêtant les règles définitives de la logique ; — enfin d'épuiser les hypothèses possibles à l'erreur et par là de montrer d'avance l'insuffisance radicale de la raison et l'inanité des conceptions philosophsques. En d'autres termes, ils concouraient pour leur part à la préparation évangélique, et à ce titre ils appartiennent à l'histoire.

IV

DOCTRINES PHILOSOPHIQUES

L'histoire de la philosophie grecque se divise en deux périodes : la première va jusqu'à Socrate, la seconde de Socrate à Sextus-Empiricus.

I. *Première période.* — Elle comprend les écoles ionique et italique, les deux écoles d'Elée et l'école des sophistes.

1. Ecole ionique. — Son fondateur est Thalès de Milet et ses principaux représentants sont Anaximandre, Anaximène et Ana-

xagoras. Leur doctrine est une philosophie de la nature qui cherche à expliquer l'origine des choses par le procédé d'induction ; elle aboutit aux résultats suivants : Thalès considère le principe matériel et éternel l'*eau*, recevant sa forme de Dieu principe actif et spirituel. — Son disciple Anaximandre, oublie Dieu et ne parle que d'un principe très éthéré, comme l'*espace* ; c'est là sa substance primitive ; il ne dit point comment les êtres s'en sont formés. — Anaximène choisit l'air pour principe primitif et met également Dieu de côté. — Enfin Anaxagoras revient aux idées de Thalès et perfectionne la conception de Dieu. L'école ionique se résume donc dans l'athéisme et le dualisme.

2. Ecole italique. — Pendant que l'école d'Ionie poursuivait ses travaux, la Grande-Grèce était le théâtre d'un mouvement philosophique non moins remarquable. Pythagore y enseignait ; il voulait, lui aussi, expliquer l'origine des choses, mais en partant des idées générales et en se servant de la méthode de déduction. Voici ce qu'on peut savoir de sa ténébreuse doctrine. Le principe des choses est la *monade*, qui est esprit et matière, qui est Dieu. Il en sort un fragment appelé *dyade*., c'est le monde plus matière qu'esprit. Le devoir de l'homme est donc de dégager son esprit des liens de la *dyade*. Le moyen d'y arriver, c'est d'étudier la science des nombres. Les nombres sont la base de l'être ; si donc on les connaît, il sera possible de ramener les êtres à l'unité de la monade primitive.

3. Ecole d'Elée. — Les deux écoles ionique et italique allaient celle-ci au panthéisme idéaliste, celle-là au panthéisme matérialiste, du moins en suivant son enseignement jusqu'à Anaxagore : ces deux tendances se continuèrent dans les écoles métaphysicienne et physicienne d'Elée.

A. L'école *métaphysicienne*, continuant l'école italique est représentée par trois chefs principaux, savoir : Xénophane de Colophon, Parménide et Zénon d'Elée.

Xénophane partant de l'impossibilité d'une production quelconque, n'admet qu'un seul être éternel et infini. Parménide complète sa théorie ontologique en niant même les modifications de l'être, et déduit de cet enseignement une théorie psychologique. Enfin Zénon présente la doctrine de l'école sous une forme polémique et y ajoute la négation des idées du fini, parce que, dit-il, elles sont toutes contradictoires. C'est l'idéalisme le plus formel.

B. L'école *physicienne* , continuant l'école ionique et réagissant contre l'école métaphysicienne est représentée par Leucippe et Démocrite d'Abdère.

Cette école nie, comme sa devancière, l'impossibilité de toute production et regarde les phénomènes comme des transformations de la matière. Pour expliquer ces transformations, au lieu d'admettre une substance unique et indéterminée, dont l'énergie interne produirait tous les phénomènes elle suppose une pluralité de principes matériels et arrive ainsi à l'hypothèse des *atomes*, comme principes constitutifs de l'univers. C'était tomber dans l'athéisme le plus brutal.

4. Ecole des sophistes. — Pendant que les deux écoles éléatiques se formaient, Héraclite et Empédocle essayèrent de fonder une école intermédiaire, également éloignée du matérialisme et de l'idéalisme. En physique, ils admettaient les phénomènes et les lois, mais sans croire que tout fut renfermé dans la nature ; en métaphysique, ils distinguèrent les idées des sensations et remontèrent jusqu'à Dieu. Mais ils ne purent contrebalancer l'influence des Eléates ; ils n'eurent point de disciples.

L'ébranlement de la raison par l'idéalisme et l'athéisme firent bientôt éclore une nuée de sophistes. Les plus célèbres furent Gorgias de Léontium et Protagoras d'Abdère. Leur doctrine commune c'est le scepticisme, forme scientifique du néant. La plupart, pour l'enseigner, ne se donnaient même pas le luxe des apparences philosophiques ; c'étaient des rhéteurs vides, des marchands de phrases. Les autres ne s'occupaient de la raison humaine que pour l'armer contre elle-même. La Grèce eut la chance de réagir contre ces turpitudes.

II. *Seconde période. De Socrate à Sextus-Empiricus.* — Le vainqueur des sophistes, fut Socrate, fils de Sophronisque, mort, l'an 400, par le poison auquel l'avait condamné l'Aréopage.

On doit considérer Socrate comme philosophe et comme médecin de la philosophie grecque.

La doctrine philosophique de Socrate est une théorie de la vertu. Le type de la vertu est Dieu ; le siège de la vertu c'est l'âme ; l'essence de la vertu, c'est la sagesse ; les moyens de pratiquer la vertu, autant qu'ils dépendent de l'homme, sont la connaissance de soi-même et la modération de ses désirs; le terme de la vérité c'est la félicité.

Pour inculquer cette doctrine de bon sens, Socrate procédait du connu à l'inconnu ; vulgarisait les choses par de fines causeries assaisonnées d'ironie socratique ; suivait, sous ces formes joviales, une forte logique ; et s'efforçait d'aboutir à ce qu'il appelait la *mayeutique*, l'accouchement des âmes. Par le fait, il confondit les sophistes, et si ses ennemis le firent mourir, ils ne purent qu'accélérer par cette cruauté inutile, le triomphe de leur adversaire.

Après Socrate, la philosophie grecque suit une phase de *croissance* et une phase de *décroissance*.

Sa phase de *croissance* nous montre quelques essais d'écoles, puis presque simultanément la fondation des quatre grandes écoles de Platon, d'Aristote, de Zénon et d'Epicure. La phase de décroissance nous montre

la dissolution graduelle de ces organismes philosophiques et l'aboutissement au scepticisme.

PHASE DE CROISSANCE.

A. *Ecole cynique*. Antisthène, qui enseignait vers l'an 380, fut le fondateur de cette école cynique dont le type accompli est Diogène. Le principe d'Antisthène est que le souverain bien est dans la vertu. Or il fait consister la vertu dans la ressemblance avec Dieu, la ressemblance avec Dieu dans la souveraineté : et de là il conclut que l'homme doit s'affranchir même des bienséances sociales et vivre comme vivent les chiens.

B. *Ecole cyrénaïque*. Aristippe, contemporain d'Antisthène, enseignait que la philosophie doit être *pratique* et que, pour être pratique elle doit se borner aux jouissances *immédiates*. Cette philosopbie pratique ne devait pas mener par là, à la pratique philosophique.

C. *Ecole sceptique*. Pyrrhon d'Elée voulait, comme Aristippe, une philosophie pratique, mais il en concluait l'inutilité des sciences toujours trompeuses par quelques endroits et toutes fragiles par la base. Théorie bonne pour les enfants qui ne veulent pas aller à l'école.

D. *Ecole mégarique*. Euclide de Mégare, vers l'an 400, admettait, comme l'école métaphysicienne d'Elée, l'unité absolue pour unique réalité et l'envisageait spécialement comme souverain bien. Par son principe et par ses conséquences, cette école devait produire des dialecticiens et des moralistes.

A ces essais d'école succède l'organisation des grandes écoles philosophiques de la Grèce.

A. *Platon*, né dans l'île d'Egine l'an 430, fut d'abord disciple de Socrate. Après la mort de son maître, il se consacra aux voyages dans le but de s'instruire. Au retour il enseigna dans les jardins de l'Académie et mourut en 348.

L'enseignement de Platon comprenait une théorie des *idées* et une théorie des *choses*.

Sa théorie des idées distingue, dans l'intelligence, les sensations, les notions et les idées pures : les sensations répondent aux impressions causées par les objets ; les notions sont un commencement de généralisation des impressions particulières ; les idées seules répondent au vrai absolu. Donc il suit que les idées, seule base possible de l'affirmation absolue, constituent à proprement parler la science.

Sa théorie des choses distingue, dans l'*univers* un Dieu absolu coexistant avec la matière éternelle et l'âme du monde ; dans l'*âme humaine*, diverses régions d'intelligences correspondant aux sensations, aux notions et aux idées ; dans l'*organisme humain*, la tête, le cœur et les intestins correspondant aux divers degrés de l'intelligence ; en *logique*, l'apodictique, l'épiclérimatique, et l'enthymématique ; en *morale*, l'amour pur, l'amour mélangé et l'amour animal ; enfin dans la *politique* les savants, la caste intermédiaire et les artisans. La théorie des choses répond, dans toutes ses parties, à la théorie des idées. On sait que le philosophe d'Egine a exposé et développé sa philosophie avec les charmes du style et toutes les beautés de la littérature.

B. *Epicure*, né à Samos, en 341, s'adonna de bonne heure à la philosophie, forma une espèce de franc-maçonnerie d'adeptes de ses doctrines qu'il enseignait dans les Jardins et mourut à l'âge de 72 ans.

Le but unique de la philosophie d'Epicure est de conduire l'homme au bonheur. L'homme ne peut arriver au bonheur que par le bon usage de sa raison. Pour lui enseigner cet usage, Epicure propose sa doctrine *canonique*, dont voici les principes et les conséquences. Dans l'intelligence humaine, il faut distinguer les sensations et les anticipations qui ne sont que des sensations générales. L'erreur ne peut exister que dans ces dernières et point dans les sensations ; d'où suit qu'il faut conformer les anticipations aux sensations pour parvenir à la parfaite vérité. Cela posé, se connaître soi-même, c'est savoir qu'on doit tout ramener au plaisir; connaître la nature c'est expliquer le monde par les atômes crochus; et connaî tre la société, c'est tout régler par l'intérêt. aL philosophie d'Epicure, c'est le bestialisme.

C. *Aristote*, né à Stagyre, l'an 384, étudia sous Platon, puis devint précepteur d'Alexandre le Grand, qui lui fournit, plus tard, tous les moyens d'agrandir ses connaissances. Ce philosophe enseignait dans un Lycée; il mourut à Chalcis, à 63 ans.

La philosophie d'Aristote est une théorie des connaissances dont il détermine le sujet et l'objet.

Dans l'esprit humain, il distingue les formes logiques et les éléments fournis par les sensations. En vertu des formes qui le constituent essentiellement, la raison produit des affirmations qui donnent, au variable, le caractère de l'universalité logique. Il suit, de là, que la philosophie doit commencer par déterminer les lois internes de la raison, en d'autres termes, constituer la logique dont Aristote est le grand législateur.

La logique procède des principes par la voie de la déduction et de la démonstration. La déduction et la démonstration s'effectuent par le raisonnement. Le raisonnement se compose de jugements; le jugement, de termes. Les termes, les jugements et les raisonnements se développent en dix *catégories* et moyennant cinq *catégorèmes*. Telles sont les bases de la dialectique aristotélicienne.

Après avoir constitué la logique, instrument de la science, il faut déterminer la science elle-même. Aristote distingue les sciences *spéculatives* et les sciences *pratiques*. Les sciences pratiques sont : la *morale*, la *politique* et l'*économie* politique. Les sciences spéculatives se divisent en trois classes: les sciences *rationnelles* qui sont la métaphy-

sique et les mathématiques ; les sciences *expérimentales* qui sont l'histoire naturelle et la psychologie ; les sciences *mixtes*, comme la science des principes, des cours, des éléments.

Aristote est, avec Platon, un des hommes qui ont exercé, sur l'esprit humain, la plus profonde influence. Cependant Aristote admettait l'esclavage, comme Platon admettait la promiscuité des sexes. Grands génies quand ils représentent le bon sens du genre humain et les traditions primitives ; pauvres esprits quand ils veulent créer ou légiférer par leur propre sagesse.

D. *Zénon*, né à Citium, en 362, s'adonna d'abord aux affaires, puis entreprit de constituer une Ecole qui reçut le nom de Portique; il mourut en 264.

La doctrine de Zénon comprend deux parties contradictoires. En principe, il nie Dieu, ne connaît que les corps et fait du monde un grand animal ; en fait, il proclame le culte du juste, la ressemblance avec Dieu, la nécessité du sacrifice, la négation même de la douleur. La partie noble de cette doctrine s'appelle *stoïcisme* ; elle a exercé, parmi les païens, une influence souvent heureuse, quoiqu'elle soit travaillée d'un vice capital, l'exaltation de l'orgueil.

2° Phase de décroissance.

Après l'organisation des quatre grandes écoles de l'Académie, des Jardins, du Lycée, du Portique, les maîtres de la philosophie grecque ne sont plus que des continuateurs, et, pour dire le mot, des disciples. Arcésilas de Catane et Carnéade de Cyrène continuent Platon et forment la nouvelle Académie ; Théophraste, Dicéarque de Messine, Straton de Lampsaque et Andronicus de Rhodes, continuent Aristote ; Lucrèce, dans son *De naturà rerum*, se fait le poète épique de la volupté et des atomes crochus ; Cléanthe, Antipater de Tarse, Diogène de Babylone, Sénèque, précepteur de Néron et l'esclave Epictète soutiennent les théories et la morale de Zénon. Malgré le mérite des disciples, le seul résultat appréciable de leurs efforts, c'est l'épuisement des doctrines, l'effacement des écoles, la ruine intellectuelle aboutissant à une résurrection du scepticisme.

Un certain scepticisme mitigé, un doute méthodique avait toujours régné dans les écoles de philosophie. La disparition des grandes écoles et l'état général des esprits relevèrent l'école de Pyrrhon qui devient comme le centre de toutes les tendances philosophiques, comme les formules générales de tout ce qu'avaient révélé les précédents travaux philosophiques sur la nature et les lois du genre humain.

V.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET SCIENCES.

Cette nouvelle école sceptique a pour chef Enésidème, contemporain de Cicéron, et aboutit, sous Marc-Aurèle, aux *Hypotyposes pyrrhoniennes* de Sextus-Empiricus.

I. *Littérature grecque.* — On entend par littérature tout ce qui concerne l'exercice et l'expression de la pensée dans les ouvrages d'esprit, les sciences physiques exceptées. La littérature embrasse donc différents genres à raison des facultés diverses qui lui donnent naissance et des différents objets vers lesquels elle se porte ; ces genres se réduisent à quatre ; la poésie, l'histoire, l'éloquence et la philosophie. L'heureux tempérament des facultés dans l'esprit grec, la beauté d'un ciel pur, le prestige des souvenirs, les agitations de la vie politique et d'autres causes secondaires, ont rendu la Grèce éminemment féconde en chefs-d'œuvre littéraires. L'intégrité de l'histoire ecclésiastique exige que nous en présentions une table sommaire et que nous indiquions leur mission providentielle.

1° Indication sommaire des chefs-d'œuvre de la littérature grecque. — A. Poésie. — En poésie, la Grèce a tracé les règles des genres par les œuvres remarquables qu'elle a produites. Dans la poésie lyrique, nous voyons aux temps fabuleux Linus, Eumolpe et Orphée dont la lyre adoucit les bêtes féroces ; aux temps qui précèdent Solon se présentent Archiloque, l'inventeur de l'iambe, Sapho la dixième muse, Anacréon le chantre de l'amour, et Tyrtée dont les accents guerriers préparèrent des victoires ; enfin, par-dessus tous s'élèvent Corinne et Pindare le poète lyrique au langage divin, qui célébra dans ses hymnes les héros morts au champ d'honneur, les coursiers d'Elide et les chars de Syracuse.

La poésie épique se glorifie des noms à jamais immortels d'Hésiode et d'Homère. Hésiode dans sa Théogonie, et dans son poème des travaux et des jours, chanta l'origine des dieux et donna des mœurs de son temps le plus curieux tableau. Homère, dans l'Iliade et l'Odyssée, dit la colère d'Achille et les aventures du roi d'Ithaque. Et non seulement dans ses poèmes, il donna des exemples à jamais inimitables, par ce juste milieu que son goût délicat lui fit garder entre les extravagances de l'Orient et la froide raison des peuples du Nord ; il embrassa encore, dans le cercle magique de sa poésie, la religion, la patrie, les arts, et il est vrai de dire qu'il contient en germe l'avenir de la Grèce. Les chants des *Rapsodes* et l'école des *Homérides* se chargèrent de l'en faire sortir en portant partout les chants du vieux Mélésigène.

La poésie dramatique commença par les farces grossières de Thespis. Phrynichus et Chériles l'élevèrent en introduisant les femmes sur la scène et en donnant un costume aux personnages. Alors parut Eschyle qui substitua la tragédie moyenne à la tragédie antique et exalta les triomphes des Grecs sur les Barbares. Puis vint Sophocle, sur-

nommé l'abeille attique, dont il nous reste *Ajax*, les *deux Œdipe*, *Phyloctète*, *Electre*, les *Trachiniennes* et *Antigone*. Enfin Euripide, plus pathétique peut-être que Sophocle, mais d'un goût moins pur : on pressent la décadence. — Après ces grands tragiques, nous devons placer les grands poètes comiques Aristophane et Ménandre : ce dernier connu seulement par les imitations de Térence.

La poésie légère eut elle même ses gloires. L'élégie commença à Callinus d'Ephèse et s'honora des noms de Callimaque et de Théocrite. L'apologue fit fleurir Esope le Phrygien. La poésie gnomique eut Pythagore, Théognide et Solon. La didactique put citer Aratus, Appien et Dicéarque.

Dans les derniers temps de la Grèce le goût se corrompt avec les mœurs et se perd avec la liberté. On ne voit plus briller au ciel de la poésie que le nom d'Apollonius, le chantre des Argonautes, et les pâles étoiles de la pléiade d'Alexandrie.

A la poésie nous devons joindre la musique. La musique était l'invariable complément de la poésie, la musique est elle-même un langage, et les Grecs qui furent grands poètes furent aussi grands musiciens. Ils empruntèrent donc aux Phrygiens et aux Lydiens les modes qui portent leurs noms et s'en servirent pour les cérémonies religieuses et les fêtes lugubres ; ils créèrent eux-mêmes le majestueux dorien, le pathétique éolien, et l'ionien aux joyeux accents ; et donnèrent ainsi à la musique des anciens les perfectionnements dont elle était susceptible pour bien exprimer les sentiments de l'âme, saisir les sons en harmonie avec eux, et établir les accords naturels des sons entre eux et avec les sentiments de l'âme.

B. Histoire. — En Grèce, les poètes furent les premiers historiens ; en chantant les dieux, ils dirent l'histoire des héros et leurs poèmes sont autant le nobiliaire de l'Etat que le livre sacré de la religion. Après les poètes vinrent les *logographes* qui écrivirent, en consultant les monuments de l'antiquité, l'histoire des origines, des croyances et des migrations des peuples. Enfin vint Hérodote, *le père de l'histoire*, qui, dans ses neuf muses, chanta (car son histoire est aussi une épopée) la lutte héroïque des Grecs contre les Perses. Thucydide, l'historien de la guerre du Péloponèse, fut inférieur à Hérodote pour l'ordre de son récit, et le surpasse par l'énergie du style, l'exactitude des caractères et l'éloquence des discours qu'il prête à ses personnages. Xénophon n'a ni la poésie d'Hérodote, ni la concision profonde de Thucydide, ni l'impartialité de l'historien ; il s'est immortalisé pourtant par les grâces de son style et l'intérêt de son roman historique, la Cyropédie. Après ces trois grands historiens, nous citerons Eudore, Théopompe, les historiens *alexandrins*, Berose, Manethon, et les noms à jamais immortels de Polybe et de Diodore.

Aux historiens nous devons joindre les géographes, bien que l'imperfection des sciences mathématiques et astronomiques ait empêché les anciens d'étudier la géographie sous les aspects que ces deux sciences éclairent. Les seuls noms à citer sont, après les *logographes* qui furent en même temps géographes, Hannon, Pythéas et Scylax. Hannon fit peut-être le tour de l'Afrique et consigna ses découvertes dans son *Péripile* ; Pithéas poussa ses voyages jusqu'à l'île de Thulé, peut-être l'Islande actuelle ; et Scylax de Caryandre forma une collection de tous les récits des voyageurs. C'est encore l'enfance de la géographie : cette science attend les quatre grands géographes Strabon, Pausanias, Ptolemée et Etienne de Byzance.

C. Eloquence. — Dans un gouvernement comme celui d'Athènes, où tout se décidait dans l'assemblé du peuple, dans un Etat aussi riche que la Grèce en glorieux souvenirs, l'éloquence devait être cultivée avec succès. Aussi tous les grands hommes de l'Attique, Solon, Thémistocle, Aristide, Alcibiade et surtout Périclès furent-ils, à la fois, d'illustres guerriers et d'éminents orateurs. Au-dessous d'eux, on remarque l'école des rhéteurs d'où sortirent Lysias et Isocrate. Enfin paraissent Eschine et Démosthène qui surpassent tous leurs prédécesseurs et ne sont eux-mêmes surpassés par personne. Après ces deux grands orateurs, l'éloquence est muette dans Athènes esclave. La république de Rhodes, dernier refuge de la liberté bannie, entend encore quelques remarquables discours ; mais l'éloquence rhodienne elle-même se sent de la décadence universelle.

2° Mission providentielle de la littérature grecque. — Cette abondante moisson de chefs-d'œuvre que produit le sol fécond du génie grec est une preuve manifeste des desseins de Dieu sur sa littérature. Ces présomptions, du reste, sont de tout point justifiées par l'histoire. Cette belle langue grecque, par la richesse de ses radicaux et de son rythme poétique, par l'élégance de ses expressions, l'harmonie de son style, l'éclat de ses productions et les règles qu'elle y sanctionne par ces succès, a une mission évidente. Aussi a-t-elle été consacrée dans l'inscription de la croix et dans la liturgie de l'Eglise ; plus tard elle a prêté ses charmes à l'éloquence des saints Pères et elle a fourni de nombreux matériaux à la formation chrétienne des langues modernes d'Occident. Ces succès rendus à la sainte cause de la vérité par la littérature grecque ont eu aussi leur contraire : c'est elle en effet, qui, au seizième siècle, a provoqué en Europe une renaissance païenne ; c'est elle encore qui nous a donné le jargon barbare de la science contemporaine.

II. *Arts grecs*. — Les beaux-arts sont la manifestation de l'infini dans le fini, la ma-

nifestation de Dieu dans la création, à l'aide de certains procédés techniques qui tendent à réaliser un idéal et à fixer, sur une toile, dans un marbre ou dans un monument quelconque, cette chose mystérieuse qu'on appelle le beau. Or, il n'y a dans l'homme que trois éléments et trois mobiles sous l'influence desquels il agit : la matière, l'âme, la grâce ; et les ouvrages d'art comme les actes humains, portent les caractères de ces trois éléments, en raison directe de l'action exercée sur eux par la volonté. Nous avons vu déjà le corps ou la force matérielle dominer dans l'art indien, chinois, assyrien et égyptien, nous allons voir maintenant la raison, avec ses combinaisons savantes, dominer dans le type grec.

L'art grec, sans doute, a commencé dans les monuments *pélasgiques*, mais aussi il a laissé bien loin ces constructions cyclopéennes par l'invention des ordres, la distribution des temples, les merveilles de la statuaire et de la peinture et par les grâces de la décoration : nous devons mentionner chacune de ces choses et marquer aussi bien leur mission.

A. Ensemble de l'art grec.

(a). Les ordres d'architecture. — On appelle *ordre* un système de construction qui a des règles spéciales pour ses proportions et ses ornements et, par conséquent, des caractères distinctifs. Ces règles embrassent un module régulateur du tout et de ses parties et établissent, par conséquent, un ensemble complet de rapports nécessaires qui unissent à la solidité, une beauté suave et un goût des plus purs.

Ces ordres, dont on trouve l'origine dans l'agencement des pièces qui composent la cabane rustique des premiers âges, sont au nombre de trois ; le dorique, l'ionique et le corinthien. Chacun d'eux se compose d'un piédestal, d'une colonne et d'un entablement; ces parties de l'ordre ont à leur tour leurs divisions invariables, leurs proportions relatives et leurs ornements, tels que les *oves*, le *chapelet de perles*, les *palmettes*, les *méandres*, etc., etc. ; chaque ordre ensuite a ses traits distinctifs, c'est ainsi qu'on dit le *triglyphe* dorique, la *volute* ionique et l'*acanthe* corinthienne ; chaque ordre enfin est affecté, à raison de son caractère, à des monuments de genre différent.

(b). Distribution des temples. — Les temples grecs, de forme quadrangulaire, rarement de forme ronde, étaient situés en divers endroits des cités, à raison de leurs dédicaces. Ils comprenaient invariablement : — le *hieron* vaste enceinte qui embrassait le temple, les habitations et les terrains y adjacents ; — le *naos*, ou temple proprement dit, réservé aux prêtres, précédé quelquefois d'un portique, mais toujours enveloppé d'un autre portique plus grand, réservé au peuple qui, chez les anciens, n'entrait pas dans le temple ; — l'intérieur du temple comprenait le *pronaos* et le *posticum* c'étaient les parties antérieures et postérieures du temple ; enfin, la façade était ornée d'un nombre pair de colonnes tandis que sur les côtés les colonnes étaient en nombre impair. En général l'entrée des temples regardait l'occident, afin que ceux qui faisaient des sacrifices fussent tournés vers l'Orient d'où la statue de Dieu *paraissait venir*.

Les temples grecs les plus célèbres sont : le Parthénon d'Athènes, le temple de Diane à Éphèse, le temple d'Esculape à Epidaure, etc.

(c). Statuaire et peinture. — La peinture et la sculpture ont ceci de commun qu'elles expriment les formes des objets existants dans leur réalité vivante, et ceci de différent que l'une les exprime dans les reliefs d'une pierre, et l'autre par les contours et couleurs déposés sur les plans uniformes d'une toile. En Grèce, ces deux arts ont concouru au décor des monuments et ont produit des œuvres de genre indépendants ; ils se sont élevés dans l'un et l'autre cas jusqu'aux splendeurs les plus éclatantes de la beauté naturelle et probablement ils n'auraient jamais été surpassés, si la grâce n'était venue révéler à l'homme des beautés supérieures d'un ordre plus excellent.

Dans la statuaire grecque on distingue, sans parler des artistes qui ont brillé de quelque éclat à l'origine et à la décadence de cet art, trois écoles principales : celle de Phidias, celle de Praxitèle, celle de Lysippe. Phidias s'éleva jusqu'au sublime, Praxitèle rechercha le gracieux, Lysippe l'exactitude des formes anatomiques. La première a laissé des œuvres et des disciples immortels comme son génie, il suffit de rappeler le Jupiter olympien et de nommer Polyclète, Scopas et Myron.

La peinture se glorifie de noms également célèbres. Sous Périclès, Apollodore, Polygnote et Micon peignent les exploits immortels de leur patrie. Parrhasius et Zeuxis se disputent ensuite le premier rang. Enfin Apelle, sans avoir leur orgueil, les surpasse par l'éclat de son génie et l'inimitable perfection de ses œuvres : on peut en croire le jugement d'Alexandre confirmé d'ailleurs par la postérité.

(d) Décor. — Enfin pour mettre leurs œuvres en harmonie avec l'inépuisable richesse et les gracieuses perspectives de la nature, pour frapper les sens de l'esprit par l'impression simultanée de ce que chaque art avait de sublime, les Grecs ornèrent leurs monuments de splendides décors : des statues s'alignèrent dans les entrecolonnements, des peintures historiques se déployèrent sur les parois des murs, des reliefs s'attachèrent aux plafonds et la peinture jeta ses tons sur la pierre, le marbre, le bois à l'intérieur et à l'extérieur des constructions.

B. Mission de l'art grec. — En suscitant, non loin de Jérusalem et de Rome, ce petit peuple dont les poètes conservaient les tra-

ditions primitives, dont les philosophes formaient l'intelligence à la spéculation, dont les littératures préparaient une langue à l'Eglise, nous devons reconnaître que ce peuple, sans avoir la mission des conquérants, avait du moins la vocation d'initiateur, et nous concluons de là que chacune des gloires qui composent son auréole doit entrer pour quelque part dans le gouvernement de la Providence.

L'art grec avait donc sa mission. Cette mission qu'est-elle ? Si nous interprétons bien la loi de Dieu qui, dans le développement historique de l'humanité, va toujours de l'imparfait au parfait et du parfait au plus parfait cette mission était de donner à l'art toute la beauté naturelle dont il est susceptible, à savoir : la proportion, la grâce, le respect des exigences morales, la finesse des matériaux et l'harmonie des lignes. De sorte que l'Eglise catholique trouvait, à son entrée sur la scène de l'histoite, les éléments artistiques tout préparés ; elle n'avait plus qu'à répandre sur cette première création les célestes beautés qu'elle apportait du ciel et donner, par cette effusion de la grâce dans la nature, à l'art sa dernière perfection, au culte de Dieu toute sa magnificence.

III. *Sciences.* — La science est un ensemble de vérités logiquement déduites les unes des autres et toutes renfermées virtuellement dans un principe. D'après cette définition, il doit exister autant de sciences distinctes qu'il est d'objets de notre activité intellectuelle, dont la connaissance est susceptible d'être présentée dans la forme scientifique. L'usage pourtant a prévalu de n'entendre par sciences que les faits, observations et découvertes sur les lois générales de la nature et les propriétés des corps, l'étude des nombres et la mesure de l'espace.

A. Sciences exactes. — Chez les Grecs, les sciences exactes étaient indissolublement liées à la philosophie et qui se piquait de philosophie devait être mathématicien. Aussi ce sont les philosophes qui ont fait faire à la science les premières découvertes.

Thalès, le premier des philosophes grecs, connut la division du cercle par le diamètre, les propriétés du triangle, la mesure des pyramides par leur ombre, les angles formés par l'obliquité de l'écliptique ; il enseigna aux navigateurs à se conduire d'après le temps que met le soleil à parcourir l'intervalle des solstices. Son disciple Anaximandre sut construire le cadran solaire, connut les tropiques et les équinoxes et détermina la circonférence de la terre et de la lune. Ses succeseurs dressèrent des cartes géographiques et calculèrent les éclipses.

Après Thalès, Pythagore apprit l'usage des chiffres, découvrit l'identité de la planète Vénus avec l'étoile du matin et du soir, et transmit à ses disciples de profondes connaissances mathématiques.

Au-dessus de Pythagore, se leva l'école de Socrate qui fit des découvertes extraordinaires. Platon créa les mathématiques transcendantes qu'il croyait l'occupation des Dieux, étudia le premier les sections coniques qui devaient immortaliser Euclide, et enseigna l'analyse géométrique qui révéla de si grands secrets à Archytas de Tarente. Le Stagyrite, lui, fit reposer la science sur des axiomes et imagina la méthode qui devait ouvrir la carrière à Euclide. Euclide perfectionna la géométrie et enchaîna, dans ses éléments, toutes les démonstrations. Apollonius de Perga eut la gloire de publier le premier traité des sections coniques, et Archimède, s'il faut en croire Leibnitz, découvrit, en mécanique, à peu près tout ce que savent les modernes.

Au temps des Ptolémées parurent les grands astronomes Aristarque, Eratosthène et Hipparque. Aristarque mesura la distance du soleil et de la lune et enseigna que la terre tourne autour du soleil. Eratosthène, dont les connaissances étaient universelles, unit la géographie à l'astronomie et réduisit le premier cette dernière science en système. Enfin, le père de l'astronomie, Hipparque, détermina la durée de l'année solaire, calcula les premières tables *solaires* et *lunaires*, mesura la distance relative des corps célestes d'après son *Diagramme*, découvrit la précession des équinoxes et appliqua la trigonométrie à la solution des problèmes d'astronomie. Il donna aussi les règles du calcul des éclipses, fixa les positions géographiques par les degrés de longitude et de latitude, et sut calculer la longitude par les éclipses de lune. (Schoell).

B. Sciences médicales. — Les peuples de l'antiquité, esclaves de superstitieuses pratiques, ignorant la physiologie et les sciences préparatoires de la médecine, ne connurent que très imparfaitement l'art divin de guérir les maladies. La Grèce eut la gloire de doter l'humanité de ce bienfait nouveau. La médecine y avait été introduite par Esculape et les Asclépiades, ses desdendants, divisés en deux écoles rivales, celle de Cnide et celle de Cos, l'exercèrent comme lui. Cette dernière école eut l'insigne honneur de produire le grand Hippocrate. On ne sait rien de sa vie ; les seuls traits de son caractère que nous puissions saisir, c'est qu'il joignit, à une grande expérience, une science profonde, qu'il fut tout à la fois réformateur et chef d'école, et qu'il exerça, par ses écrits, la plus grande influence. Ses disciples, plus soucieux de leur intérêt que des progrès de la science, publièrent leurs œuvres sous son patronage et négligèrent l'observation. La théorie prit la place des faits et la médecine fut entravée dans sa marche.

---

§ VIII

L'EMPIRE ROMAIN

Nous arrivons à l'empire romain. L'empire romain va faire descendre le genre humain jusqu'au plus profond des abîmes et achever la fusion de tous les peuples en un seul peuple : là se terminera le grand'œuvre de la préparation évangélique.

I

HISTOIRE DE L'EMPIRE ROMAIN.

Sept siècles et demi avant notre ère, s'élevait sur les bords du Tibre, en Italie, une petite cité dont les maisons étaient placées sans ordre et très petites ; elle n'avait pas même de rues et ressemblait aux anciennes villes de Crimée uniquement faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne. Cependant, par une sorte d'intuition des desseins de Dieu, on l'appelait Rome, la cité de la puissance, elle devait être la maîtresse de l'Univers, la ville éternelle, et déjà rayonnait sa splendeur dans les hypogées qu'on creusait pour l'assainir.

L'histoire de cette cité prédestinée comprend trois choses : 1° un travail intérieur pour arriver à une constitution équitable et conforme à ses destinées ; 2° un travail extérieur pour conquérir le monde ; 3° un travail de dissolution intérieure et extérieure qui prépare la plénitude des temps.

I. *Histoire de la constitution intérieure de Rome.* — Nous la divisons en deux parties : 1° constitution intérieure de Rome pour l'équilibre des pouvoirs et la communauté politique entre tous les ordres ; 2° constitution intérieure de Rome pour préparer à la conquête du monde.

1° Constitution intérieure pour l'équilibre de pouvoirs. — Les origines de Rome sont enveloppées d'obscurités. Cependant à travers le voile des fictions dont le patriotisme des anciens s'est plu à les environner, et au milieu des doutes qu'a suscités la critique moderne, on peut distinguer un certain nombre de faits d'une certitude peu contestable.

A l'origine, Rome, fondée par Romulus, eut trois sortes d'habitants : les compagnons de son fondateur, les réfugiés auxquels Rome ouvre un asile et qu'elle reçoit en amis, enfin les peuples que la victoire y introduit de force. De là naît la distinction des patriciens et des plébéiens, base de la constitution romaine et principe des développements constitutionnels de toute son histoire. Romulus, c'est le pouvoir royal ; les patriciens auxquels se rattachent les clients (les réfugiés) par les liens du patronage forment l'aristocratie et gardent une grande part des pouvoirs et des honneurs ; enfin au-dessous le peuple, privé de tout droit politique.

Romulus constitue politiquement la cité en mettant en ordre ces éléments d'organisation ; il divise son peuple en deux classes, établit le Sénat et donne à ses compagnons des épouses en enlevant des filles aux tribus voisines. Le pacifique Numa, son successeur, règle les prescriptions du culte, organise la hiérarchie sacerdotale et soumet à l'influence de la religion la conduite privée et publique du romain. Aux noms de Tullus, d'Ancus et de Tarquin se rattachent les souvenirs des Horaces, des soins donnés à l'agriculture et des égouts creusés sous Rome. Servius Tullius introduit dans la constitution un changement considérable en substituant, à l'aristocratie de naissance, l'aristocratie d'argent par la division des citoyens en centuries. L'oppression violente de Tarquin le Superbe, qui pèse sur les classes élevées, provoque une réaction aristocratique, amène l'abolition de la royauté et le triomphe du patriciat aussi bien sur les plébéiens que sur la royauté, puisqu'elle détruit la seule force qui puisse faire contre-poids au pouvoir des grands.

Après l'expulsion de Tarquin, deux consuls annuels dépositaires des pouvoirs des patriciens, gouvernent Rome. Le désir de s'illustrer durant le consulat, les efforts de Tarquin pour remonter sur le trône, la jalousie des peuplades du Latium contre la cité naissante et une invasion étrusque jette Rome dans la guerre. La guerre appauvrit le peuple et donne lieu à la création de la dictature, pouvoir absolu mais temporaire qui plus tard servira à arrêter les excès du mouvement démocratique plus encore qu'à repousser l'ennemi du dehors. Les exigences des patriciens à propos des dettes occasionnent le soulèvement du peuple ; la guerre vient fournir un nouvel aliment à ces discordes ; le peuple se retire au Mont-Sacré, le Sénat se rapproche de lui et le peuple jusqu'ici sans défenseur exige l'établissement de magistrats choisis par lui et spécialement chargés du soin de le protéger. On crée le tribunat.

A dater de la création du tribunat, la lutte entre les deux ordres se ranime avec une vigueur nouvelle. Mais, cette fois, les tribuns du peuple sont armés de leur pouvoir et ils arracheront successivement, aux résistances des patriciens, la reconnaissance

de tous les droits politiques du peuple. Nous n'indiquons ici que les principales phases de ce mouvement démocratique — 1° Les tribuns commencent par soumettre au peuple le jugement des patriciens dans la personne de Coriolan : ils osent même, un peu plus tard, traduire les consuls devant son tribunal. — 2° Pour arriver plus sûrement à l'égalité, les pouvoirs reposant sur la propriété depuis la réforme de Servius, ils s'emparent de la loi agraire et s'en servent comme d'une arme à tous combats. — 3° Les patriciens qui voient le danger, s'efforcent de jeter la discorde en s'emparant de l'élection des tribuns. Voléro soustrait cette élection a l'influence des volontés patriciennes. — 4° Terentillus propose de soumettre à des lois le pouvoir des consuls : sa demande excite la résistance la plus désespérée. — 5° La capacité législative du peuple est reconnue par l'inviolabilité des *plébiscites* ou décrets émanés des comices populaires. — 6° Canuléius propose l'admission des plébéiens dans la classe patricienne par le mariage entre les deux ordres et par suite l'accession du peuple au consulat. Le Sénat, pour esquiver le coup tout en faisant la concession, crée la charge de *tribun* des soldats (les plébéiens y pouvaient prétendre) en distrayant du consulat les fonctions judiciaires et le pouvoir du recensement par l'établissement de la *censure* accessible aux seuls patriciens. — 7° Enfin les tribuns emportent de haute lutte le consulat (1) ; les autres dignités politiques et sacerdotales suivent bientôt la conquête de la suprême magistrature de l'Etat. Ainsi la constitution politique de Rome se résume dans les deux principes en apparence contradictoires de l'égalité politique et de la distinction de deux ordres.

Avant le triomphe complet de la démocratie romaine dans l'ordre politique ; la lutte avait été suspendue, tantôt par l'imminence de quelque péril, une autre fois par l'envoi des décemvirs en Grèce : ils devaient en rapporter une législation civile qui remplacerait les anciennes coutumes et les décrets souvent contradictoires des consuls et des tribuns. Nommés à leur retour à toutes les magistratures de la république, les décemvirs promulguent la loi des *douze Tables*, ce monument si vanté de la sagesse antique, qui, parmi d'horribles dispositions renferme de précieuses garanties pour les personnes et les propriétés. La réaction de l'équité naturelle et de la foi chrétienne contre ce code en fera sortir la loi romaine. En attendant que s'accomplisse ce grand œuvre des siècles, la loi Hortensia protège la liberté des citoyens et les lois liciniennes règlent le partage des terres : l'égalité civile est conquise comme l'égalité politique.

En résumé la constitution intérieure de Rome repose d'abord sur une base tout aristocratique et religieuse. Cette aristocratie a besoin du peuple pour la guerre et le peuple qui se sent nécessaire exige, en retour de ses services, la reconnaissance de ses droits. Ces droits reconnus subissent les influences aristocratiques et le gouvernement n'est longtemps qu'une oligarchie. Mais quand s'éteint l'aristocratie primitive, il se forme une aristocratie plus bourgeoise, les deux classes de la société se rapprochent, et les conquêtes successives des tribuns amènent entre les pouvoirs des consuls, du sénat et du peuple, cet heureux concert que Polybe a décrit avec une certaine complaisance. Les lois liciniennes le complètent ; il y a désormais communauté politique entre tous les ordres de l'Etat.

2° Constitution intérieure de Rome pour la préparer à remplir sa mission providentielle. — Ce n'est point assez de voir le respect du droit et l'équilibre des forces sociales constituer la société romaine, il faut voir d'autres principes plus profonds constituer la société *conquérante*.

Dieu avait appelé Rome à devenir la maîtresse de l'Univers, il lui avait donc fourni les moyens de le subjuguer. En étudiant dans ses profondeurs la société romaine nous la trouverons *divinement* organisée pour la conquête par l'institution du Sénat, la composition de l'armée et son esprit d'assimilation, l'éducation et les sentiments du peuple, la succession providentielle de grands généraux (et les espérances qui les stimulent), le système des colonies, l'unité de capitale et de pouvoir, par les maximes qui président à sa politique, enfin par l'esprit religienx du peuple romain.

A. *Institution du Sénat.* — Dans les autres empires tout dépend d'un seul homme, le roi. Souvent cet homme se laisse gouverner par des eunuques et par des femmes ; à part ses faiblesses, vieillit, meurt et peut être remplacé par un imbécile ou un enfant ; alors les entreprises les mieux concertées tournent en désastres. A Rome, il n'en va pas ainsi : il y a là un Sénat qui se recrute sans cesse de tout ce que le peuple romain produit de plus puissant en œuvres et en paroles ; un Sénat qui ne meurt point, qui embrasse dans ses conseils tous les temps, tous les lieux, toutes les affaires : Son but, c'est l'empire ; ses desseins sont vastes, profondément combinés, dans leur ensemble et dans leurs détails ; les sentiments qui y dominent sont le courage, la constance, la générosité, la grandeur d'âme et aussi la bassesse quand il faudra terrasser un ennemi ; les moyens sont préparés par la plus mûre expérience, par des généraux consommés, des jurisconsultes profonds, des ora-

(1) L'un des Consuls devant être choisi par le peuple, on abolit le tribunat militaire, il est remplacé par la préture : le préteur cumule à Rome les fonctions de grand-juge, dans les provinces, il cumule tous les pouvoirs civils et militaires.

teurs éloquents, des administrateurs habiles ; enfin ceux qui exécutent sont les présidents mêmes du Sénat, les consuls élevés à cette dignité par le suffrage public, et initiés au secret des affaires, une fois à la tête de l'armée, ils auront toute la puissance de l'empire.

B. *La composition de l'armée et son esprit d'assimilation.* — Sous les ordres du consul marche l'armée, non point comme à Carthage une armée de mercenaires et d'étrangers qui trafiquent de leur sang, mais une armée de citoyens romains qui respirent l'âme du peuple, la gloire de l'empire.

Le soldat romain est soumis à des exercices continuels et à des travaux pénibles : le travail lui donne de la force, les exercices de l'adresse. On ne le veut pas seulement vigoureux et expérimenté, on le veut obéissant : la discipline sera donc sévère, la honte et la mort puniront les plus légères infractions ; pour récompense la simple couronne de chêne distinguera le mérite.

Mais ce n'est pas assez d'avoir des soldats, il faut un corps d'armée. Rome ne veut point de la phalange macédonienne plus propre à la défense qu'à l'attaque, et trop lourde d'ailleurs pour les évolutions rapides ; elle crée la légion, qu'un *Dieu*, dit Végèce, lui inspira. Le légionnaire portera des armes offensives et défensives plus fortes que celles des autres peuples ; la légion aura, dans son sein, des troupes légères pour engager le combat, des cavaliers et des frondeurs pour poursuivre l'ennemi en fuite et achever la victoire ; des machines la défendront et elle pourra se retrancher comme une espèce de place de guerre.

Ainsi le corps d'armée des Romains sera propre à toutes les évolutions militaires ; il sera peu nombreux, on trouvera plus facilement sa subsistance et les voies romaines le transporteront avec plus de célérité où le réclame le danger présent.

Les Romains n'avaient pas seulement la bravoure et la science militaire, ils avaient encore l'esprit d'invention et si quelque nation tenait de la nature ou de l'art quelque avantage particulier, ils savaient admirablement bien en profiter pour faciliter l'attaque ou la défense. Ainsi, ils suppléèrent à la faiblesse de leur cavalerie d'abord en ôtant les brides des chevaux pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée, ensuite en y mêlant des vélites ; ainsi encore ils éludèrent la sciences des pilotes par l'invention d'une machine que Polybe a décrite. Les épées tranchantes des Gaulois et les épées de Pyrrhus ne les surprirent qu'une fois. Ils quittèrent l'épée argienne dès qu'ils connurent l'épée lacédémonienne qu'ils quittèrent plus tard pour l'épée espagnole; ils apprirent des Carthaginois l'invention des galères ; ils n'oublièrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens ; enfin ils ont tiré de toutes les nations de quoi les surmonter toutes.

L'armée a donc été un des fondements de la grandeur romaine : elle a vaincu le courage dans les Gaulois, le courage et l'art dans les Grecs, le courage et les difficultés de la nature dans Mithridate, le courage, l'art, les difficulté de la nature et le génie dans Annibal.

C. L'éducation et les sentiments du peuple. — L'armée sortait du peuple et le peuple par son éducation, par ses occupations, par son dévouement à la chose publique, enfin par l'ensemble de ses qualités caractéristiques était vraiment une pépinière de héros, un peuple appelé à conquérir.

Elle était dure et patriotique l'éducation dans la cité de Romulus, sous le despotisme légal du père de famille. Le père était tout à la fois le chef religieux, chef militaire, chef politique, roi absolu et tyran. Son fils travaillait avec les esclaves ; il pouvait être emprisonné, battu de verges, vendu jusqu'à trois fois, et même mis à mort ; il n'avait ni le pouvoir d'acquérir ni celui de se marier ; il était la chose de son père.

Non seulement on assujettissait l'enfant à de durs travaux, mais on s'appliquait encore à répandre dans son âme des sentiments forts et de nobles impressions : on ne lui parlait que de la grandeur romaine ; il lui faudrait un jour aller à la guerre quand la république l'ordonnerait et là, travailler sans cesse, camper été et hiver, obéir sans résistance, vaincre ou mourir. Les pères qui n'élevaient pas leurs enfants dans ces maximes, étaient appelés en justice par les magistrats et jugés coupables d'un attentat envers la république.

L'enfant, au surplus, avait sous les yeux l'exemple de son père et de ses concitoyens. Nourrir le bétail, labourer la terre, se dérober à eux-mêmes tout ce qu'ils pouvaient, vivre de travail, d'épargne, de pauvreté : telle était la vie des anciens romains ; c'est de quoi ils soutenaient leurs familles qu'ils accoutumaient à de semblables travaux. Et cette vie était celle des sénateurs les plus illustres comme des plébéiens et les mains triomphales des personnages consulaires joignaient aux blessures des combats les honorables cicatrices du travail.

Après le travail de la vie privée, les citoyens trouvaient, dans la cité, une école militaire aux exercices du Champ-de-Mars. Pompée y rivalisait d'agilité avec la jeunesse, Marius déjà vieux ne dédaignait pas d'y descendre. Après les rudes exercices on se jetait dans le Tibre, pour s'entretenir dans l'habitude de nager, nettoyer la poussière et laver la sueur.

Il y avait du reste, au fond des âmes romaines, un sentiment vivace qui explique ce dévouement et en double la puissance : c'est l'amour de la patrie. Le Romain aimait sa patrie comme une mère. Dans son amour de la pauvreté et son amour des richesses, il

n'épargnait rien pour la splendeur des édifices publics, l'éclat des triomphes, la pompe des cérémonies religieuses, des jeux et des spectacles; il faisait avec profusion tout ce qui pouvait donner une plus grande idée de la patrie commune.

Le peuple romain n'était donc ni un peuple marchand comme les Carthaginois, ni un peuple frivole comme les Grecs, ni un peuple avide de jouissance comme les Orientaux; c'était un peuple austère, dévoué et courageux. La guerre était sa méditation; il s'occupait du général à élire, de la victoire à remporter, du peuple à soumettre. Il était, par une sorte d'entraînement irrésistible, le peuple conquérant, le peuple roi, le peuple appelé à faire de l'univers son domaine.

D. Succession de généraux illustres. — Avec une éducation si sévère, des labeurs si pénibles, un dévouement si profond, Rome venait en aide à la nature pour former les esprits et les courages et les esprits et les courages élevés qu'elle ne manque jamais de faire naître dans tous les pays. L'Etat romain était donc constitué, pour ainsi dire, du tempérament qui devait être le plus fécond en héros, et personne ne l'ignore, ce sont les hommes qui font la force des empires.

Les grands hommes d'ailleurs se font les uns les autres et toujours un génie sait trouver dans ses contemporains une foule d'esprits éminents. — Et puis la perspective du triomphe réservée au général qui avait remporté une victoire, reculé les limites de l'empire, ou terminé heureusement une campagne : cette perspective ajoutait singulièrement à la fécondité de l'éducation et au coup d'œil du génie qui enfantait les grands capitaines. — Nous croyons du reste à une disposition particulière de la Providence, bien qu'elle ait fait agir les causes secondes suivant son usage : Dieu appelant Rome à l'empire avait pourvu à ce que le génie militaire n'eut pas d'interrègne dans Rome. Aussi Rome compte une succession de généraux illustres qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et c'est encore un des éléments de ses conquêtes.

E. Les colonies et la hiérarchie des droits. — La puissance envahissante de Rome se révèle encore dans son système de colonies et la hiérarchie des droits qu'elle concède.

Quand la population abonde dans la cité, la cité enfante des colonies à son image et les colonies vont s'établir sur tous les points de l'empire. Rome par là se décharge des citoyens pauvres que la misère pourrait rendre factieux, habitue les peuples étrangers aux mœurs romaines, garde les postes principaux de l'empire, elle saisit le monde comme par autant de griffes d'airain qui restent attachés au corps de la république.

D'aute part les jurisconsultes dans le droit public ont une hiérarchie profonde qui doit rendre les peuples désireux d'appartenir à Rome. Il y a droit *de cité* avec ses privilèges, le droit de *latinité* avec ses avantages à ceux du droit de cité, le droit *italique* moins favorable encore que le droit de latinité; le droit des *alliés*, enfin le droit exhorbitant des peuples *conquis* et soumis à un affreux régime. Rome ne faisait que graduellement la concession de ces droits divers, elle attirait les peuples par la perspective d'un sort meilleur. En communiquant ainsi aux vaincus les honneurs du peuple victorieux elle se faisait regarder comme la patrie commune et toutes les nations aspiraient à n'être plus qu'une nation.

F. Encore un élément de succès dans la lutte : l'unité de capitale et l'*unification progressive* du pouvoir.

L'empire d'Assyrie a eu successivement deux capitales : Ninive et Babylone. L'empire médo-perse en a eu quatre : Babylone, Suse, Persépolis et Ecbatane. L'empire macédonien divisé en quatre royaumes n'a point eu de capitale commune. Ces trois empires étaient faits plutôt pour mêler ensemble les diverses nations que pour les unir. L'empire romain n'a qu'une capitale : il est par là plus propre à unir ce que les autres ont mêlé. Cette capitale, c'est la ville de la force (ρωμη), c'est la cité dédiée à Mars, le dieu des combats, la cité que les poètes saluent et que les prêtres bénissent comme la reine future de l'Univers.

Pendant que les peuples aspirent à devenir un avec l'Italie, que l'Italie aspire à s'incorporer à Rome, Rome la ville souveraine du peuple souverain aspire à devenir plus une par unité de son chef. Dans le principe elle a deux consuls annuels; cette dualité engendre l'émulation, cette courte durée provoque une activité prodigieuse. Ces activités rivales sont nécessaires pour réduire de force tous les peuples à devenir un seul peuple. La tâche finie, cette exubérance de force serait inutile, cette dualité de chefs deviendrait nuisible : un seul chef convient mieux. Rome se façonne à ce nouveau régime pendant qu'elle subjugue tous les peuples. Le plébeien Marius commence, après lui le patricien Sylla : les proscriptions écrasent les résistances des partis. Viennent les premiers triumvirs; nouvelle résistance, nouveaux massacres. Deuxième triumvirat, dernières résistances, dernières proscriptions. Vainqueur de ses collègues, Octave gouverne en paix le monde devenu un dans Rome, et Rome devenue une dans sa personne. Avec cette concentration du pouvoir s'achèveront plus promptement les conquêtes à faire sur les limites de l'empire.

G. Maxime de la politique romaine. Plutarque attribue à la fortune la grandeur romaine, à la vertu celle d'Alexandre : Plutarque s'est trompé. Denys d'Halicarnasse, Polybe et après eux Bossuet qui connaissaient les Romains ou plus intimement ou d'après des vues plus élevées, se plaisent à dire que de tous ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé et le plus patient dans ses résolutions, a été le peuple romain.

Il suffit pour nous en convaincre de résumer les maximes de la politique ; les voici :

Avant le combat : inspirer un grand respect, parler toujours en maître, se faire des alliés, les unir entre eux, diviser les ennemis, contrebalancer les puissances redoutables, pénétrer leurs conseils et prévenir leurs entreprises.— Durant les campagnes : s'avancer régulièrement et de proche en proche, s'affermir avant que de s'étendre, ne se point charger de trop d'affaires, dissimuler quelque temps et se déclarer à propos ; de deux rivaux soutenir le plus faible, invoquer quelque prétexte de succession, recourir dans l'occasion ou aux voies publiquement injustes ou à la fourberie, sinon vaincre l'ennemi par la force ouverte sans employer les artifices permis, afin de le vaincre jusque dans le cœur, en lui ôtant l'opinion de ses forces ; — dans les circonstances critiques : ne prendre jamais de faibles conseils, se montrer plutôt fier parce que le *cens* fait connaître les forces de la république. Après la victoire : donner aux vainqueurs des récompenses qui ne coûtent rien au bien public et qui sont infiniment précieuses aux particuliers, déployer contre les vaincus une épouvantable cruauté, ruiner les finances par des tributs après avoir vaincu les armées pour effrayer les voisins et affaiblir ceux dont on a peu à espérer et beaucoup à craindre, ou bien se montrer clément, faire goûter la douceur du gouvernement romain et l'équité de ses lois, respecter les traditions, protéger l'agriculture, le commerce, les arts. les sciences mêmes, afin de s'attacher ceux dont on a beaucoup à espérer et peu à craindre : telles sont les maximes de la politique romaine, tels sont les principes qui ont concouru, pour une grande part, à lui donner l'empire le plus florissant et le plus étendu qui fut jamais.

II. La Religion. Nous pouvons, dit Cicéron, le céder aux Gaulois par la force, aux Carthaginois par la ruse, et aux Grecs par l'habileté ; mais aucun peuple ne l'emporte sur nous par la piété et la religion. Et Polybe lui même, qui avait remarqué cette influence de la religoin à Rome, Polybe confesse que la religion élève les Romains au-dessus des autres peuples et donne le secret de leurs victoires.

Le peuple romain était persuadé que toutes les actions de l'individu et de la société étaient réglées sur la volonté divine. Cette volonté était connue par l'enseignement de la religion que Numa avait reçu de la nymphe Egérie, par les livres sybillins et par la divination. Le Romain fit donc de sa maison un sanctuaire, et Rome éleva des temples à ses dieux. On les bâtit sur la colline d'où les dieux présidaient aux destinées de la ville *éternelle* ; en creusant leurs fondements on trouva des signes de la grandeur future de Rome ; on y entretint le feu *perpétuel*, et les livres sybillins ajoutèrent, à tous ces pronostics, leurs mystérieux témoignages. La religion fut dès lors le point d'appui de la cité romaine. On commençait en toutes choses par invoquer les dieux ; quand il s'agissait de déclarer la guerre, un collège de prêtres délibérait et le peuple ennemi était désormais *sacré* aux dieu ; aux jours de calamité, il avait des processions et de grands sacrifices, les dieux étaient irrités ; dans les circonstances critiques, on consultait ; l'oracle des livres sybillins, le vol des oiseaux, les entrailles des victimes, l'éclat de la foudre étaient des signes décisifs et la victoire était assurée ; même succès si quelque noble *dévouement* intervenait : Curtius se jettant dans le gouffre, Décius se précipitant au milieu des bataillons, le triomphe était certain. On portait sur les drapeaux les images des dieux ; quand leur ville était prise on emmenait à Rome ses dieux tutélaires pour s'assurer sa possession. Aux jours de triomphe, on conduisait le triomphateur au temple des dieux pour rendre grâce de la victoire ; quand sévissait la justice humaine, on conduisait encore le coupable au temple pour le précipiter de la roche tarpéienne. Quand les dieux des peuples vaincus vinrent demander au Panthéon droit de cité, on accueillit ceux qui avaient avec les dieux romains quelques traits de ressemblance, mais on proscrivit le judaïsme, le druidisme et la religion égyptienne : elles n'avaient pas de parenté avec Jupiter, les accueillir c'eût été compromettre l'avenir de Rome. Le peuple romain était donc le peuple le plus religieux de l'Univers et ses destinées étaient intimement liées au culte des dieux ; étendre les frontières était une partie de ce culte, et pour rendre jusqu'à la fin hommage à cette vérité, on attribua les revers de l'empire à l'impiété et quant Rome tomba, on dit : Les dieux s'en vont. — Il nous semble qu'un peuple aussi dévoué à ses dieux, qu'un peuple qui croyait en toutes ces luttes accomplir la volonté des dieux, a dû trouver dans l'énergie de sa foi, qui fait le fond de toutes les grandeurs, la cause première de bien des victoires.

Ainsi Rome, par l'instituton du Sénat, par la composition de l'armée, par l'éducation et les sentiments du peuple, par la succession providentielle de ses grands capitaines, par son système de colonies, par l'unité de capitale et de pouvoir, enfin par les maximes qui président à sa politique et son esprit religieux, Rome est divinement organisée pour la conquête : conquérir est de son essence. Nous allons donc la voir, par le concours de ses forces, subjuguer un monde déjà divisé par la guerre civile et affaibli par la corruption.

II. *Conquête de l'Univers.* — La conquête romaine se partage en différentes phases : 1° De la fondation de Rome à l'occupation de l'Italie ; 2° de l'occupation de l'Italie à la ruine de Carthage ; 3° de la ruine de Car-

thage à la soumission définitive de l'Univers.

1° De la fondation de Rome à l'occupation de l'Italie. — Rome fondée par une invasion, dut guerroyer dès le commencement, d'abord pour se défendre contre les peuplades voisines, ensuite pour les soumettre. Ce sont des luttes obscures dont la mémoire serait effacée si Rome avait péri comme les villes d'Etrurie ; mais Rome a survécu pour de hautes destinées et ses historiens, à l'occasion de faits vrais, ont composé le roman de ses origine avec des faits faux souvent dans le fond et toujours dans les accessoires. Nous ne citons pour ce premiers temps que les noms de Porsenna, de Coriolan, de Manlius et de Camille.

Le Latium conquis, Rome eut à y réprimer une insurrection générale par la victoire de Véséris et attaqua les Samnites. La guerre contre ce peuple, soit seul, soit uni à d'autres, est une des plus longues et des plus acharnées. Rome y subit l'humiliation des Fourches-Caudines, Papirius-Cursor la releva par ses victoires et mit fin à la guerre l'an 291.

Après le Samnium, la Grande-Grèce. La guerre éclata entre Rome et Tarente. Pyrrhus roi d'Epire, allié de cette dernière ville, bat les Romains ; il est battu à son tour et va mourrir à Argos ; Tarente abandonnée est soumise par la force des armes et Rome se trouve maîtresse de l'Italie, du détroit de Messine aux rives méridionales du Pô.

2° Guerres puniques. — Rome et Carthage étaient alors les deux plus puisantes cités du monde occidental, leurs possessions venant à se toucher, la guerre était inévitable. Rome commença l'attaque en portant secours aux Mamertins attaqués par Hiéron, roi de Syracuse, et par les Carthaginois. Ses soldats, malgré leur inexpérience dans la marine, malgré les talents militaires d'Amilcar, d'Asdrubal et du Lacédémonien Xantippe, enlèvent à leurs ennemis la Sicile et la Sardaigne et leur imposent un tribut. Cette guerre de quate-vingts ans a immortalisé Duilius, qui équipa la première flotte et remporta la première victoire navale ; Lutatius qui vainquit aux îles Egades et Régulus, plus célèbre par sa mort que par ses victoires.

Dans l'intervalle qui sépare la première guerre *punique* de la seconde, pendant que Carthage fait contre ses mercenaires la guerre dite inexpiable, à l'occasion de cette guerre, Rome achève de soumettre la Corse et la Sardaigne. Une nouvelle invasion des Gaulois et une insulte faite à ses ambassadeurs par Teuta, reine d'Illyrie, donne à Rome victorieuse, l'occasion d'étendre son empire jusqu'aux pieds des Alpes et de mettre un pied en Illyrie : Rome commande à l'Adriatique et menace la Macédoine.

Deuxière guerre punique. — Annibal brûle en Espagne Sagonte, alliée des Romains, passe l'Ebre, les Pyrénées, le Rhône, les Alpes ; défait Scipion sur le Tessin, Sempronius sur la Trébie, Flaminius près le lac de Trasimène, Térentius Varron à Cannes. La fortune romaine, si profondément humiliée, se relève : Laevinus arrête le roi de Macédoine, allié secret d'Annibal, Marcellus prend Syracuse que défend Archimède, Scipion soumet l'Espagne, anéantit en Afrique les armées de Syphax et d'Asdrubal, et vainqueur à Zama, impose à Annibal un traité qui livre aux Romains l'Espagne et toutes les îles de la Méditerranée.

Carthage vaincue, Syphax, son allié, est vaincu à son tour : Rome donne ses Etats à Massinissa. La Macédoine, autre alliée de Carthage, est affaiblie par la proclamation de l'indépendance de la Grèce ; Laevinus à Apollonie, Flaminius à Cynoscephales, Paul-Emile à Pydna, enfin Métellus dans une glorieuse campagne lui portent des coups décisifs : la Macédoine est réduite en province romaine. Antiochus, soulevé par Annibal contre les Romains, est défait à Magnésie : sa défaite fournira l'occasion à de nouvelles conquêtes. Enfin la Grèce libre, qui se déchire de ses propres mains, est réduite en provinces romaines après la défaite de la ligue achéenne à Leucopetra et la prise de Corinthe par Mummius.

Troisième guerre punique. — Les alliés de Carthage vaincus, Carthage va être anéantie. La guerre recommence. Scipion Emilien délivre, en Afrique, les consuls près de périr ; bat les armées carthaginoises et met le siège devant Carthage. Cette cité de 700.000 habitants est prise et réduite en cendres. L'Afrique carthaginoise est réduite en provinces romaines.

3° Conquête définitive du monde. — Rome vole à de nouvelles victoires. Numance, dernier centre des résistances espagnoles, est anéantie par le vainqueur de Carthage. Le héros lusitanien, Viriathe, non moins grand par ses vertus que par ses talents militaires, est égorgé sur les instigations d'un consul, après une guerre de douze ans. Attale, roi de Pergame, lègue, à Rome, ses Etats qui forment les provinces d'Asie. Les Salves, les Allobroges, les Arvernes cèdent à la fortune des terribles conquérants : la Gaule narbonnaise est réduite en province romaine. Jugurtha, meurtrier des deux fils de son père adoptif Micipsa, est battu par Métellus, Marius et Sylla : la Numidie passe aux Romains, Marius délivre sa patrie du danger par les deux victoires d'Aix sur les Cimbres et de Verceil sur les Teutons. Pompée réduit en provinces romaines la Syrie et l'Egypte. Mithridate, refoulé d'abord par Sylla, refoulé jusqu'en Arménie par Lucullus, pressé enfin par Pompée et trahi par son fils, n'échappe à la vengeance romaine qu'en se donnant la mort : l'Asie Mineure tout entière est réduite en provinces romaines, César triomphe des Gaules, passe le Rhin et l'Océan, impose des tributs aux

peuples du Midi de la Grande-Bretagne, pendant que Crassus va mourir à Carrhes.

Le monde maintenant est soumis aux aigles romaines; leur empire est limité : à l'Orient par l'Euphrate ; au midi, par les cataractes du Nil, les déserts de l'Afrique et le mont Atlas ; au Septentrion par l'Océan ; au Nord par le Rhin et le Danube. Les empereurs reculeront encore ces limites : Auguste ajoutera la Dacie et la Pannonie, Germanicus remportera de grandes victoires en Germanie et en Orient ; Claude soumettra la Mauritanie, la Lycie, la Thrace et la Judée ; enfin Trajan plantera les dernières b rnes de l'empire aux confins de la Parthie et de l'Arabie. Le monde est constitué dans l'unité; viennent les ouvriers évangéliques.

III. *Unification morale du monde et dissolution de Rome.* — Rome ne devait pas seulement s'établir sur des bases fermes et durables, et se rendre maîtresse de l'univers par la force providentielle de sa constitution ; elle devait encore cimenter, par une sorte d'unité morale, l'unité matérielle de l'humanité, et disparaître à l'heure marquée par ses crimes pour faire place à des peuples nouveaux. Elle occomplit cette double mission ; d'une part elle initiera laborieusement les peuples à la vie morale par les agitations du forum et les guerres sociales ; de l'autre elle se détruira de ses propres mains par des guerres plus que civiles et se décomposera lentement sous l'action du despotisme impérial : en deux mots le monde s'édifie et Rome s'en va.

Ce double drame qui se joue, sur le forum et dans les provinces, est représenté par les mêmes hommes et combattu par mêmes adversaires : nous ne devons donc point les séparer dans notre récit. Il paraît se diviser en trois actes principaux : le premier commence et finit avec les Gracques ; le second se termine à César ; le troisième est couronné par la ruine de la République.

1° Les Gracques. — En ravissant aux autres peuples leur liberté, Rome ébranlait la sienne : les soldats, toujours en campagne, cessaient d'être dévoués à la patrie pour être dévoués à leur général ; les généraux, au lieu de servir les intérêts de la république, cherchaient à servir leur ambition et à contrebalancer leur influence réciproque ; les étrangers s'introduisaient au Sénat ; les esclaves se multipliaient outre mesure ; l'insuffisance des dispositions pour l'application des lois liciniennes augmentait le nombre des pauvres et les rigueurs des créanciers ; les richesses d'Asie, introduites à Rome, répandaient un nouveau levain de discorde et de corruption ; et par dessus tout la vieille jalousie de deux ordres, naguère divisés pour la prééminence politique, se transformait : ce n'était plus la lutte du peuple et du Sénat, c'était la lutte des pauvres contre les riches. On pouvait prévoir de profondes rivalités.

Elles commencèrent par des révoltes d'esclaves en Sicile et en Italie. Plusieurs armées consulaires périrent en les réprimant.

Le fils aîné d'une fille de Scipion, Tibérius Gracchus, les transporte dans Rome, en proposant que l'argent d'Attale fût employé à acheter, pour les pauvres, les instruments aratoires nécessaires à la culture des terres que venait de donner la loi Licinia. Le Sénat, jaloux de conserver les richesses, pour exercer par la fortune l'influence qu'il ne peut plus demander au pouvoir, s'oppose à la proposition ; les deux factions en viennent aux mains, Tibérius est tué, mais sa loi passe parce qu'elle ne faisait qu'appliquer les principes fondamentaux de la constitution.

Douze ans plus tard, Caïus, frère de Tibérius, reprend son œuvre ; mais la violence de son caractère l'entraîne, il dépasse le but, mine l'autorité du Sénat et fait repousser, par des prétentions révolutionnaires, le côté sagement pratique de ses vues.

A dater des Gracques, les pauvres, gémissant dans l'oppression et sans espoir d'en sortir, ne cherchent plus qu'un maître et non la liberté. Les riches, avec le caractère soupçonneux de tous les tyrans, à la moindre apparence de sédition, revêtent quelques hommes d'un pouvoir qu'ils ne peuvent leur enlever, le danger passé : la crainte crée les dictateurs et la haine du peuple les maintient.

2° Des Gracques à César. — Les Gracques morts le peuple italien se mêle directement à la querelle du peuple romain contre l'aristocratie : la guerre des alliés éclate, tous les peuples d'Italie veulent conquérir, par les armes, les droits de citoyens, que ne peuvent leur obtenir les généreux efforts de Drusus et de Marius. Aprè huit ans de combats acharnés, les victoires de Sylla et de Pompée terminent la guerre à l'avantage des grands ; mais le Sénat octroie de bonne grâce, les privilèges qu'il avait refusés à la violence.

Cette défaite des peuples et leurs privilèges vont amener la guerre civile ; la haine personnelle de Marius et de Sylla les rend comme la personnification de la haine immémoriale qui régnait entre les patriciens et les plébéiens : ils seront les chefs des factions.

Sylla est nommé consul pour la guerre de Mithridate Marius : le fait révoquer. Sylla revient en toute hâte et rentre dans Rome en vainqueurn. Marius s'enfuit jusqu'aux marais de Minturnes. Sylla, après de cruelles vengeances, va combattre Mithridate. Sur ces entrefaites, Marius rentre à son tour à Rome et se baigne dans le sang des amis de Sylla. Marius meurt. Sylly, à son retour d'Asie, proscrit le parti démocratique, se fait déclarer dictateur perpétuel et ramène les institutions politiques de Rome aux temps de Brutus et des décemvirs.

Sylla abdique, le pouvoir passe à Pompée, homme de juste milieu, sorte de moyen-terme entre les deux partis. Pompée combat le parti démocratique par la défaite de Lucullus en Italie et la ruine de Sertorius en Espagne ; à ces deux victoires s'ajoute la guerre incidente contre Spartacus et les gladiateurs révoltés. D'autre part Pompée relève le peuple en retirant les lois de Sylla et en contrebalançant, par l'institution du corps équestre, le pouvoir du Sénat. Sa gloire militaire s'augmente par la guerre contre les pirates de la Méditerranée ; enfin il recueille, dans un pompeux triomphe, l'héritage des victoires de Lucullus contre Mithridate. Cicéron, son ami, revêt ses idées du prestige de l'éloquence et sauve Rome de l'affreuse conjuration de Catilina.

3° César et les deux triumvirats. — Cette conspiration, la révolte de Spartacus et les proscriptions nous révèlent de profondes plaies et de nobles aspirations ; il faut, à Rome, un génie réparateur, Dieu le donne dans la personne de César.

César, au début de sa carrière politique, s'attache le peuple par le partage de quelques terres ; attire à lui ce qu'il y a de force dans le parti aristocratique par son alliance avec l'heureux Pompée et le riche Crassus, et demande, à la gloire, la popularité de l'admiration, par la campagne des Gaules. Puissant alors de toutes les puissances de l'empire romain, il passe le Rubicon, se rend maître de l'Italie, pille le trésor, soumet la Sardaigne par ses lieutenants, vole en Espagne et disperse les légions du parti de Pompée, réduit Marseille, rentre à Rome, va combattre dans Pompée le parti aristocratique et triomphe à Pharsale.

Pompée fugitif est assassiné en Egypte, César le suit, donne l'Egypte à Cléopâtre, va battre en Asie le fils de Mithridate, rentre dans Rome pour rétablir le calme que troublent les factions d'Antoine et de Dolabella, défait à Thapsus en Afrique les partisans de Pompée. Caton se tue dans Utique. César rentre dans Rome, est créé dictateur, s'attache ses ennemis par des faveurs, le peuple par des largesses ; anéantit, à Munda, les dernières espérances de l'aristocratie républicaine, rentre dans Rome maître de l'empire et se met à l'œuvre pour la réalisation des nobles desseins qu'il a fait triompher par l'épée, quand le poignard aristocratique de Brutus suspend, pour un instant, par le meurtre du dictateur, le dénoûment de ce drame si solennel.

La cause personnifiée dans César ne devait pas moins triompher. Sa victoire était trop avancée et trop faible était le parti opposé, représenté par Cicéron au sein de l'Etat et par Brutus et Cassius sur le champ de bataille. Octave et Antoine relèvent donc la robe ensanglantée du dictateur et les meurtriers de César sont obligés de fuir dans leurs provinces. Un instant brouillés par opposition d'intérêts personnels, ces deux généraux s'unissent enfin à Lépidus pour former le second triumvirat, et anéantissant le parti aristocratique à Rome par des proscriptions, à Philippes et à Nauloque, par deux victoires décisives : la bataille navale de Nauloque termine la lutte de principes et de partis ; il n'y a plus entre Octave et Antoine qu'une lutte d'intérêts. Celui-ci se consume en vains efforts dans une téméraire expédition d'Orient, l'autre pacifie l'Italie et se rend maître du monde à la bataille d'Actium.

Les Gracques, Marius et César triomphent dans Octave. Mais la guerre civile et la corruption ont brisé tous les liens sociaux et la victoire d'un parti est la ruine des deux par la nécessité d'un despotisme absolu pour sauvegarder la société privée d'appuis moraux et politiques. Le pouvoir impérial doit donc tendre, autant par une sorte de fatalité que par l'ambition des empereurs à briser ses entraves légales. Le Sénat, décimé par Tibère, avili par Caligula, frappé dans le reste de sa puissance par Claude, Adrien et Commode, n'est plus dans l'Etat qu'un rouage inutile et un corps sans action. Les droits du peuple sont absorbés plus vite encore : l'empereur est la personification du peuple, il est à ce titre revêtu du pouvoir législatif, du pouvoir militaire et de toutes les magistratures populaires ; d'ailleurs l'enceinte de la cité tend à s'étendre, le titre de citoyen réservé d'abord comme une faveur, s'accorde à des corporations, à des villes, à des provinces, Caracalla l'étend à tous les sujets de l'empire ; mais les privilèges politiques et civils qui y étaient annexés en sont distraits ; nous arrivons ainsi à l'uniformité dans la servitude sous le despotisme impérial des Césars.

II

INSTITUTIONS ROMAINES.

I. *La religion.* — Après la conquête d'Alexandre, l'esprit grec avait combattu le panthéisme de l'Orient. Habitué qu'il était à une religion humaine et familière, inspiré d'ailleurs par une philosophie sceptique et par un vif amour de l'indépendance, il s'était soulevé contre ces religions suprahumaines qui reposaient sur la foi traditionnelle et l'annihilation de l'individu. La religion grecque elle-même suivait dans leur chute les religions orientales. Corrompue par les arts elle voyait la poésie lui ôter sa gravité et la philosophie ses bases ; elle s'évanouit dans les explications hypothétiques d'Evhemère pendant que les dieux d'Hésiode minaient les religions de l'Asie.

La conquête romaine produisit un résultat analogue : elle ôta, à la religion grecque, son caractère national en l'absorbant dans le cosmopolitisme romain, et elle enleva, à la religion romaine, son but politique par l'adoption des cultes étrangers : toutes les religions tombèrent.

Auguste essaya de relever la tradition romaine. Mais avec les religions antiques était tombée la philosophie, discréditée par son impuissance et par le besoin naturel à l'homme d'adoration et de prière. Il ne restait donc debout ni culte traditionnel ni puissance de raison qui remplaçât les pratiques et les enseignements du sanctuaire, il n'y avait plus que les instincts primitifs d'où était découlé le polythéisme. L'esprit humain se réfugia dans la dévotion toute pratique, dans la superstition peureuse, dans les mystères, la divination, les sciences occultes, les talismans, et, de ce monstrueux mélange, résulta, en dernière analyse, le fatalisme et l'adoration de César : ce fut le dernier dogme et le dernier culte de l'antiquité.

II. *La philosophie.* — Avec sa mission de cité conquérante, Rome ne pouvait guère avoir reçu le génie philosophique, aussi ne présente-t-elle dans son histoire, ni philosophies ni philosophes ; elle se contente d'importer de la Grèce les systèmes en vogue d'Epicure et de Zénon, et de leur donner d'élégants interprètes que nous citons en indiquant le caractère de leurs travaux.

Nous remarquons d'abord, ce qu'on remarque d'ailleurs dans toutes les nations absorbées par la pratique des affaires, une absence complète de spéculations originales. Cicéron, le nom le plus illustre que Rome ait donné à l'histoire de la philosophie, n'a rien qui lui soit personnel, qu'une grande lecture des philosophes grecs, une sagacité particulière pour saisir leurs sentiments, et un style souple pour mettre en relief les divergences d'opinions : il n'est intéresants que comme résumé de la philosophie grecque.

Nous remarquons ensuite une double tendance qui répond parfaitement aux inclinations de la nature humaine et aux inclinations particulières du génie romain, à savoir : tendance à s'occuper particulièrement de morale pratique ; tendance à régler cette pratique par des devoirs rigoureusement définis, ou à la soumettre seulement à des devoirs tant soit peu vagues, qui laissent quelque chose à la faiblesse du cœur et aux rêveries de l'imagination ; de là le néo-stoïcisme et le pythagorisme.

Le néo-stoïcisme est représenté par Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle. Sa doctrine se résume dans la théorie des devoirs. On remarque dans les écrits qui l'exposent, une notion plus claire de Dieu et une exposition plus exacte des rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables. Mais si vous allez au fond, vous trouverez ces belles maximes dénuées de bases dogmatiques : Dieu est toujours l'âme universelle, l'âme humaine en est une émanation et l'homme est réputé si grand qu'on lui impose, sans égards pour sa faiblesse, toutes les obligations d'une vertu trop orgueilleuse pour n'être pas impossible.

L'enseignement pythagorique n'impose pas à la nature humaine un si lourd fardeau. Moins dédaigneux de science, il entretient plus vivant le sentiment religieux et se prête, de meilleure grâce, aux pratiques extérieures du polythéisme ; nous devons ajouter qu'il penche vers la magie. Cette école ne s'honore, dans Rome impériale, d'aucun nom illustre, nous la verrons produire le néo-platonisme d'Alexandrie, cette dernière lueur de la philosophie mourante, ce dernier effort du paganisme expirant.

III. *Littérature.* — Le génie romain répugnait à la vie intellectuelle. Nous devons toutefois lui reconnaître en littérature une fécondité plus grande qu'en philosophie : il possédait les chefs-d'œuvre des Grecs et l'intelligence héréditaire de leur pensée ; il était difficile qu'il n'acquît pas à cette école, sinon l'originalité du fond, du moins le mérite d'une forme élégante. C'est ce qui est arrivé : Rome a hérité d'Athènes, la distinction des genres, des règles propres à chacun et l'inspiration que donnent les chefs-d'œuvre. Riche de cet héritage et féconde de son propre avoir, elle a créé une langue appelée à de hautes destinées et produit un assez grand nombre d'œuvres remarquables : nous les indiquons sommairement et nous marquons ensuite la mission providentielle de la langue latine.

1° Chefs-d'œuvre de la littérature latine.

A. Poésie lyrique et épique. — La poésie lyrique est représentée par le licencieux Catule et par Horace dont la gloire littéraire est incontestable, quoiqu'il ne faille lui donner la palme qu'au second rang, après Pindare. La poésie épique s'honore d'un nom plus pur, celui de Virgile, l'émule d'Homère, qui surpasse son rival dans la description de la nature et l'intelligence des affections intimes de l'âme. Au-dessous de lui se présente le chantre de la Pharsale, Lucain, l'auteur des Argonautiques, Valérius Flaccus, la Thébaïde et les Guerres Puniques de Stace et de Silius. Nous ne trouvons plus dans ces poètes ni l'inspiration religieuse, ni la peinture discrète des beautés extérieures, ni surtout l'expression des sentiments : leur palette est chargée de grosses couleurs et leur voix s'élève en faveur du fatalisme.

B. Poésie dramatique et genres inférieurs. — La poésie dramatique, privée à Rome des éléments littéraires, politiques et religieux qui la font fleurir, n'a guère existé que de nom. Elle commence par des farces grossières, s'élève avec Plaute et Térence et s'évanouit dans les froides déclamations de Sénèque. Cette stérilité n'a rien qui étonne : le théâtre de Rome était au cirque et les représentations eussent été bien pâles à côte des massacres du Colysée.

Dans les genres inférieurs, la littérature latine s'honore de quelques noms tous très-remarquables ; nous citons, dans la poésie, le didactique : *De natura rerum* de Lucrèce, les *Géorgiques* de Virgile, l'*Art poétique* d'Horace, quelques poèmes d'Ovide, et l'*Astronomicon* de Manilius ; — dans la poésie élégiaque : Catulle, Tibulle, Properce et Ovide ; — dans l'apologue : Phèdre ; — dans la satyre : Horace, Perse, Juvénal et Pétrone ; — enfin dans l'epigramme : Martial.

C. Histoire et géographie — Rome toujours victorieuse et toujours agitée de discordes civiles, ouvrait, à la science historique, un vaste champ ; ce champ fut glorieusement parcouru. Les historiens à citer entre tous sont : César, l'auteur des Commentaires ; Cornélius Népos, le biographe des hommes illustres ; Salluste, l'historien de Catilina et des guerres contre Jugurtha ; Tite-Live, l'historien vraiment national de Rome ; Trogue-Pompée, qui écrivit une histoire universelle abrégée par Justin, Velleius-Paterculus et Valère-Maxime : Tacite, dont le nom fait l'éloge, enfin Quinte-Curce, Florus, Suétone et les auteurs de l'histoire augustale.

En géographie, il suffit de rappeler Strabon qui créa la science géographique en l'elevant à la dignité de doctrine, et Pausanias qui a laissé dans son voyage de la Grèce un ouvrage d'un prix inestimable.

D. Eloquence et rhétorique. — A Rome, l'éloquence ne le cède pas à l'histoire et se glorifie de noms également illustres, à savoir : César, qui fut orateur par le génie qui l'avait fait guerrier, Hortensius, qui rivalisa avec Cicéron et Cicéron dont la popularité classique dispense de tout détail. Après eux, mais bien au-dessous d'eux, on rencontre le panégyriste de Trajan, Pline le Jeune, dont le nom rappelle une gloire, Tacite qui ne fut pas seulement historien et le rheteur Quintilien.

2e Mission de la littérature latine.

Dieu avait élevé la littérature latine à sa perfection littéraire et l'avait douée d'une fécondité remarquable dans de secrètes vues de sa Providence : il voulait lui donner l'universalité et la perpétuité ; l'universalité par les décrets des empereurs et la prédication des apôtres ; la perpétuité par l'adoption qu'en fera l'Eglise et par la consécration que lui donneront la Liturgie et les écrits des Pères. Aussi la langue latine a eu ce privilège unique d'être la langue vivante de tous les peuples de l'antiquité dans l'empire romain, et de rester la langue sacrée de tous les peuples dans l'Eglise catholique. Elle a fourni d'ailleurs de nombreux éléments à la formation de nos langues modernes, elle est restée longtemps la langue scientifique et il est permis de regretter son abandon, enfin elle sert enocre aujourd'hui de texte à l'éducation littéraire de la jeunesse ; mais ici son influence, utile à certains égards, a été rendue désastreuse par l'aveuglement des hommes et la négligence des éditions classiques. Nous devons néanmoins saluer la langue latine comme une langue providentielle.

PROGRAMME DU COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTISQUE

PREMIÈRE ANNÉE

> Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.
> Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua Israel !

PRÉLIMINAIRES

I. *Qu'est-ce que l'histoire de l'Eglise.* — Elle peut se définir : la science des faits accomplis par la providence divine et la liberté humaine, relativement aux destinées surnaturelles de l'humanité. — Lors même que l'histoire ne serait que le récit des faits, la critique en ferait une *science*. On ne saurait lui refuser ce titre, à plus forte raison, quand elle considère, dans les événements, les causes qui les préparent, les forces qui les accomplissent, les résultats qui les suivent, et, au-dessus d'eux, le plan divin qui les lie et les explique. — Nous admettons en principe, comme dogme de foi et vérité démontrée, que Dieu, sans détruire la liberté, dirige la marche de l'humanité. — Nous disons *surnaturelles*, pour distinguer l'histoire ecclésiatisque de celle des sociétés humaines, et indiquer que les faits profanes n'entrent dans la première que par leurs rapports avec l'ordre surnaturel.

II. *Son objet, et l'importance de sont étude.* — L'importance d'une science est en raison (1) de la grandeur de son objet (*a*) considéré en lui-même. Or l'histoire ecclésiastique a pour objet les faits de l'ordre les plus élevé. De plus, l'Eglise a, plus que toute autre société, intérêt à connaître son passé. (*b*) Considéré dans ses relations avec les autres sciences. Or, l'histoire ecclésiastique éclaire la théologie dogmatique dont les bases sont des faits... la lutte entre l'erreur et la vérité, le développement des symboles sont des faits. — Elle enseigne une théologie morale transcendante par le grand drame où sont en jeu les intérêts les plus graves et les passions de toute espèce. Elle donne aux canonistes les raisons de la discipline. — Combien les sciences profanes, telles que l'histoire et la philosophie, ne lui empruntent-elles pas de lumières ? (2) des circonstances où se trouve le sujet qui étudie. Or, elle renferme des traditions de famille qu'il faut défendre, un complément indispensable aux études cléricales

III. *Méthode.* — Ou l'on suit l'ordre des temps : avantages, inconvénients, fatigue et confusion pour l'esprit ; les influences des faits de même genre se font moins sentir. — Ou bien l'on suit l'ordre des matières : avantages, inconvénients ; on perd de vue le synchronisme, la marche de l'ensemble, les influences collatérales des faits de genres différents — Ou enfin dans une méthode mixte, on sépare les divers genres de faits, mais en ménageant de sages divisions chronologiques.

IV. *Divisions* — (1) *chronologiques.* — Elles sont puisées dans la nature même des événements qui produisent des aspects nouveaux. — Ainsi, avant Jésus-Christ. — Ainsi, depuis l'ère chrétienne, l'Eglise se fonde et se propage au milieu de circonstances particulières, durant (*a*) la vie de Jésus-Christ, (*b*) les temps apostoliques, (*c*) les siècles de persécutions, par le glaive (*d*) depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, situation nouvelle, caractérisée en Orient, par les grandes hérésies, en Occident par l'enfantement des peuples barbares à la foi, à la civilisation. — (2) Par ordre de *matières.* — Si nous faisons ressortir certaines idées systématiques, nous n'embrassons pourtant

pas de système, dans la crainte de racourcir l'histoire ou de la fausser, mais nous adoptons un ordre et envisageons à part (*a*) les faits qui se rapportent à l'Eglise comme société visible, son gouvernement, sa propagation (*b*), comme gardienne de la doctrine : pères, conciles, hérésies (*c*), comme modèle de sainteté : mœurs chrétiennes, ordres religieux, influence de l'Eglise sur les législations humaines.

V. *Esprit dans lequel il faut étudier l'histoire ecclésiastique.* — Dans un esprit (1) *impartial.* — L'histoire est un tribunal de justice. — L'Eglise militante a un côté humain, mais observons que (*a*) la société y est permanente, malgré les taches, (*b*) le mal ne tient pas à l'Eglise qui le condamne et le guérit (*c*), la main de Dieu n'est que plus visible. — (2) *Sacerdotal.* — Si la vue du camp d'Israël enflammait l'âme du prophète, quel effet doit produire sur nous le spectacle de l'Eglise ! Quoi de plus propre à augmenter la foi ? aujourd'hui surtout que les institutions humaines s'écroulent. — Nous y trouverons des modèles à imiter, des armes contre nos adversaires. — (3) *Philosophique.* — Il ne s'agit pas d'une simple affaire de mémoire, mais d'un travail d'intelligence qui découvre les idées au-delà des faits. — Appendice. — La philosophie de l'histoire ramène les événements à l'unité morale, aux lieux qui les enchaînent et président à leurs développements. Née en principe avec le christianisme, elle n'a commencée à constituer une science que de nos jours. (*a*) Les anciens ne l'ont pas connue et pourquoi ? — Plutarque, Tacite n'ont pas celle dont il est question, Diodore de Sicile, Nicolas de Damas et Appien ont laissé des avortons d'histoire universelle, où le lien manque, où la mission des peuples n'est pas soupçonnée. Pourquoi ? c'est d'abord parce que les doctrines sur Dieu, l'homme et ses destinées étaient insuffisantes. C'est ensuite parce que le monde, historiquement et géographiquement, n'était pas assez connu. — L'école d'Alexandrie elle-même incapable d'arriver à cette science : l'esprit grec, dédaigneux, eût fait de la Grèce le centre du monde, et le génie oriental eût trop rêvé l'histore. (*b*) Le Christianisme avait d'abord les grands faits par Moïse et les Juifs. Il avait des idées fondamentales : unité de race, déchéance, solidarité des peuples, rédemption, vocation surnaturelle. Aussi, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Augustin (*Cité de Dieu*), Paul Orose, même les maigres chroniques du moyen âge contiennent plus ou moins les éléments de cette science (*c*). Si elle ne s'est pas organisée dès les premiers siècles, c'est qu'une science ne se forme que lentement, et que les horizons historiques étaient loin d'avoir leur largeur actuelle. Au moyen âge la méthode scolastique, bonne pour le dogme, ne convenait pas au progrès de l'histoire. La controverse avec les protestants portait plus sur des points isolés que sur des vues d'ensemble. Cependant Bossuet rentre et avance dans les voies de saint Augustin. Vico (*Scienza nuova*) a tenté de préciser les lois principales des phénomènes sociaux. (*d*) La philosophie de l'histoire a surtout deux écueils à éviter : les vues à priori, les grandes conséquences tirées de faits sans portée.

I

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

I. *Pourquoi nous commençons à Jésus-Christ.* — (*a*) L'histoire de l'Eglise remonte en vérité plus haut. (*b*) Le cours d'histoire sainte précédant celui-ci, nous ne portons nos regards au-delà de l'ère chrétienne que pour connaître le théâtre où doivent agir le Christ et son Eglise.

II. *Etat des Juifs au temps de Jésus-Christ.* (1) — Etat *politique.* — Les Juifs, depuis la conquête d'Alexandre, subissent la domination des Ptolémées d'Egypte, des Séleucides de Syrie. Affranchis par les Asmonées, ils retombent, par suite des divisions de cette famille et des sectes pharisaïsque et sadducéenne, sous le joug des Romains. Le sceptre de Juda passe aux mains d'Hérode. Le grand prêtre et le Sanhédrin exclus des affaires publiques perdent peu à peu leur puissance. Un si misérable état politique contribue à donner aux Juifs une fausse idée du Messie. (2) Etat *religieux et moral.* — Les pharisiens orgueilleux entendent grossièrement la loi. Les sadducéens matérialistes vivent en épicuriens. Les hérodiens, vils courtisans, font du roi le Messie. Les esséniens, peu connus, se rapprochent peut-être des vrais enfants de Dieu qui attendaient le salut et gémissaient de ces divisions pleines d'erreur et de haine. (3) Sur quoi l'on remarque (*a*) que les Juifs semblent n'être propres à rien et avoir rempli leur mission, (*b*) qu'ils ont rendu très difficile la mission de Jésus-Christ et des siens. — Appendice. — Juifs étrangers. (1) Plan de la Providence isolant les Juifs pour qu'ils conservent mieux le dépôt sacré, les promenant ici et là (*a*) pour les châtier, (*b*) pour faciliter aux

Gentils la connaissance de la vérité et les préparer à l'Evangile. — (2) Au temps de Jésus-Christ, les Juifs de la dispersion sont répandus en toute la terre par suite : (*a*) de la captivité de Babylone, plusieurs n'étant pas revenus bien que Cyrus l'eût permis ; (*b*) de la permission à eux accordée par Alexandre de s'établir en Egypte ; (*c*) de leur esprit mercantile ; (*d*) de l'esprit de prosélytisme. (3) Observateurs de la loi, payant au temple un tribut annuel, s'y rendant pour la Pâque, reconnaissant le Sanhédrin, ces Juifs ont été des missionnaires de la vraie doctrine, et ont eu pour disciples, à divers degrés, (*a*) les prosélytes de la justice.

III. *Etat des Gentils.* — Monde romain (1). *Etat politique.* — Les limites de l'empire sont le Rhin et le Danube, l'Euphrate, la haute Egypte, l'Atlas, les mers d'Espagne et des Gaules. Trente légions et trois flottes protègent cet immense territoire où les coutumes, les lois et les religions de peuples divers entrent en fusion à mesure que la domination romaine s'affermit sur les races et les met en relations. (2) *Etat religieux et moral.* (*a*) A côté des traditions flottantes de la révélation, une impure idolâtrie est la religion des masses... (*b*) Les mœurs publiques et légales sont souillées par l'esclavage, la prostitution, l'exposition des enfants, la dégradation de la femme, les combats de gladiateurs... (*c*) Les mœurs secrètes ! n'en remuons pas la fange. Les historiens et les poètes païens, les monuments d'art sont des témoins de leur pourriture... (*d*) Loth a vécu dans Sodome ; et Dieu qui a ses élus partout comptait sans doute des âmes sauvées de la contagion, au sein même du paganisme. — Appendice. — Rôle des philosophes. Il montre leur impuissance à régénérer ce vieux monde. (1) Six cents ans avant Jésus-Christ l'école Ionique ou de Milet enseigne le dualisme par Thalès et Anaxagoras, l'athéisme par Anaximandre et Anaximène. — L'école Italique ou de Samos enseigne le panthéisme idéaliste de Pythagore. — Les tendances de ces deux écoles se continuent dans les écoles d'Elée. — Le scepticisme de Georgias de Léontium et de Protagoras d'Abdère termine cette première évolution philosophique. — Socrate en recommence une autre où brilleront surtout Epicure, Platon, Zénon, Aristote. — Les parcelles d'or qu'on découvre dans la doctrine de Platon et d'Aristote sont perdues dans un mauvais alliage... Aussi, vers le temps de Jésus-Christ le scepticisme d'Ænésidème se propage jusqu'à Sextus-Empiricus sous Marc-Aurèle. — A Rome, les vertus humaines qui honorent la république diminuent depuis l'arrivée des philosophes grecs au deuxième siècle avant Jésus-Christ, et, du temps d'Auguste, le doute, au dire de Cicéron qui lui-même a prononcé de tristes paroles sur la nature des dieux, le doute envahissait jusqu'aux vieilles femmes. — Dans l'Egypte, la Perse, l'Inde et la Chine on ne trouve pas même autant de lumière que dans la Grèce. Et c'est à peine si l'on entrevoit, à travers le voile d'une mythologie fantastique, la trace obscure de quelques vérités fondamentales. (2) Sur quoi nous observons (*a*) que l'erreur, depuis la dispersion des peuples, s'était répandue universellement par suite des passions que la vérité gêne, par suite des soucis d'étatablissement et de conquête, (*b*) que les philosophes essayèrent en vain de retrouver les vérités défigurées ou perdues. — D'ailleurs en pratique, ils ne valaient généralement pas mieux que les autres. — Et ils n'avaient aucune influence salutaire sur le peuple tant à cause de leurs exemples que par le secret dont ils entouraient leurs doctrines ; soit qu'ils aient cru ne pouvoir être compris, soit qu'ils aient voulu, par orgueil, se retirer du vulgaire.

Monde barbare. — Ses mœurs dures sont moins corrompues. Ses corporations sacerdotales ont une doctrine secrète et orientale, et le retiennent dans l'idolâtrie. Il dévore sa proie d'un œil avide, mais Dieu l'arrête jusqu'à ce que l'Eglise soit affermie.

IV. *Traditions universelles.* — Dans l'ombre de la nuit où était assis le genre humain, Dieu ménageait quelques lueurs propres à faire connaître son Envoyé. (1) L'idée d'une déchéance et de sa transmission chez les païens classiques, l'âge d'or avant l'âge de fer, les fables symboliques de Pandore, de Prométhée, de Psyché. — En Orient et en Egypte, les émanations cachent l'idée de déchéance ; celles de ses suites sont dans la lutte des deux principes. — D'ailleurs partout le sacrifice expiatoire d'une victime innocente, substituée, sanglante et qui sert d'aliment. — (2) Espérance d'une réparation. — Elle se trouve à côté des croyances et des mythes précités. — L'inscription *Virgini pariturœ Druides* découverte en 1833. — Platon fait proclamer à Socrate la nécessité d'un Messie (*deuxième dialogue d'Alcibiade*). — (3) Cette idée, cette espérance étaient plus vives que jamais au temps de Jésus-Christ. Tacite, Suétone, Josèphe, Cicéron, Virgile, les sybilles, Plutarque le témoignent. — Chez les Juifs, de faux Messies se présentent : Hérode, Simon le Mage.

V. *Des événements généraux préparent la venue du Christ dans le monde.* — La Providence forme une grande unité matérielle (*a*) même sceptre. La guerre, les haines nationales auraient suscité d'incalculables obstacles. (*b*) Unité de langage : actes officiels en langue latine ; primes aux habitants des provinces pour les porter à son étude, les barbares même s'y livrent : *Ita est*, dit Tacite sur les Bretons, *qui linguam abnuebant, eloquentiam mox concupiscerent.* — C'était une barrière levée, car le don des langues ne pauvait être perpétuel.

VI. *Plénitude des temps.* — (1) L'aurore est proportionnée à la lumière ; l'aurore du fait par exellence a duré 4000 ans, parce que c'est une loi que la préparation est en raison de la grandeur de la chose et des difficultés intrinsèques qu'elle renferme. (2) Arrivée plus tôt, l'Incarnation eût paru moins nécessaire ; l'établissement de l'Eglise eût exigé une action divine trop marquée. (3) Plus tard, la nation juive ayant disparu, il y aurait eu discontinuité. L'Église n'aurait pas remporté deux victoires aussi distinctes, l'une sur la civilisation païenne, l'autre sur la barbarie.

VII. *Vie de Jésus-Christ.* — *Naissance.* — *Enfance.* — *Vie cachée.* — *Vie publique.* — Discours et miracles principaux. — Passion. — Résurrection. — Ascension. — (*a*) Cette vie sera liée à l'histoire plus intimement que nulle autre. (*b*) Elle brille d'un éclat et d'une originalité sans exemple.

VIII. *Jésus-Christ docteur.* — (1) Comment il enseigne, (*a*) avec autorité (*b*) à tous les hommes (*c*) confirme sa parole par des actes. (2) Ce qu'il enseigne : (*a*) dogmes (*b*) morale, humilité, charité, douceur, pureté, abnégation ; mots nouveaux, vertus nouvelles. (*c*) Doctrine sociale. — Outre les vertus morales : distiction des deux puissances. — Fraternité universelle : *Omnes vos fratres estis, et patrem nolite vocare vobis super terram* ; *unus est enim pater vester qui in cœlis est.* Parabole du Samaritain : *Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi ?* — Conséquences sociales qui en découlent. (*d*) Doctrine politique. — Il n'y en a pas. César, c'est le pouvoir sous quelque forme qu'il paraisse. Jésus-Christ payait le tribut. — Il ne pouvait en avoir attendu la nature et les destinées de son Eglise.

IX. *Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise qui perpétue son œuvre.* — (1) Toute sa vie active tend à fonder une société spirituelle, universelle, par la parole, et dont le baptême est l'initiation. — (2) Il établit un pouvoir, une hiérachie. — (3) Il lui assure l'infaillibilité. — (4) Il lui donne un chef non pas impeccable, mais infaillible dans la foi ; car il en fait le fondement : *Super hanc petram.* — Le chef du troupeau : *pasce agnos meos, oves meas.* — Le soutien de ses frères : *confirma fratres tuos.* — Il prie afin que sa foi ne défaille pas. Jésus-Christ pourrait-il n'être pas exaucé ?

X. *Jésus-Christ type de l'Eglise.* — (*a*) Elle enseignera la doctrine de Jésus-Christ et de la même manière. (*b*) Elle sera sainte et enfantera des saints sur ce divin modèle. Elle souffrira, comme lui, pour le salut des hommes, les mêmes outrages, de la part des mêmes ennemis : Hérode, ce sont les puissants de ce monde ; les Pharisiens, ce sont les hérétiques et les philosophes. (*d*) Comme lui elle triomphera dans sa faiblesse : *Cum exaltatus fuero a terra omnia traham ad meipsum.*

II

TEMPS APOSTOLIQUE

Hiérarchie.

I. *Institution de la commune chrétienne par les apôtres et les évêques.* — Les apôtres commencent leur mission au milieu des Juifs en prêchant et en érigeant en communes les nouveaux convertis. Sept diacres sont choisis et demeurent, ainsi que les anciens ou prêtres (à la fois conseils et surveillants), sous la conduite de l'apôtre saint Jacques fixé à Jérusalem. Hors de la Palestine, même marche : *Hi postquam in remotis ac barbaris regionibus fidei fundamenta jacerent, aliosque pastores constituerant, ad alias gentes properabant* (Eusèbe, liv. III, ch. xxxvii, *Hist. ecc.*). Les apôtres conservaient la direction souveraine sur les communes, les visitaient, leur écrivaient et installaient çà et là, pour être représentés à demeure, des disciples qu'ils sacraient par l'imposition des mains ; ceux-ci en sacraient d'autres par le même mode, et bientôt toutes les grandes communes furent dotées d'un chef continuateur du ministère apostolique.

Les apôtres, en se donnant des successeurs dans la personne des évêques, leur transmettaient l'ordre, mais non la juridiction universelle qu'ils tenaient eux-mêmes de Jésus-Christ, soit immédiatement, soit par Pierre.

L'Evêque qui avait reçu une juridiction limitée, avait reçu aussi le pouvoir de la transmettre, mais par concession du chef de l'Eglise et à cause des circonstances. — Les évêques étaient les successeurs des apôtres par la volonté de Jésus-Christ et ayant reçu de lui leur juridiction, sont de droit divin. — Leur pouvoir a pour objet (1) l'administration des sacrements. Il en est, notablement l'ordre, que l'on voit administrer par les évêques seuls, (2) l'enseignement. Chaque

apôtre jouissait de l'infaillibilité qui fut léguée personnellement aux successeurs de Pierre, et au corps des évêques réunis dans l'unité du chef. Il est clair que la tradition l'emporte, dans l'enseignement de l'Eglise, sur l'Ecriture prise isolément, car Jésus-Christ n'a rien écrit, n'a pas commandé d'écrire, la tradition orale précède l'Ecriture, qui la recueille, les saints livres sont si peu la première base, qu'on aura bien de la peine à les distinguer plus tard, qu'ils ne se présentent point comme renfermant un corps complet de doctrine, qu'ils sont écrits dans des circonstances particulières, que le dernier évangéliste avoue qu'il est loin de tout dire. (3) Gouvernement : nommer aux emplois : *Reliqui te, Cretæ, etc.*, excommunier. Régler toute chose : *Cætera cum venero disponam.*

II. *Chef de l'Eglise. — Siège de Rome.* — Saint Pierre exerce les droits de sa primauté en plusieurs occasions solennelles. La transmission de sa suprématie sera reconnue par toute la série des siècles chrétiens : dès les temps apostoliques, elle est manifeste par la lettre de saint Clément aux Corinthiens, par le témoignage de saint Ignace qui appelle Rome la présidente de l'union d'amour. D'ailleurs la primauté devait se perpétuer. — Pierre ayant fixé sa résidence à Rome, c'est sur ce siège que repose l'unité. — Il n'est pas de foi, mais il est croyable qu'en ce point de la terre sera toujours le centre de l'Eglise. — La situation et le caractère de Rome convenaient aux vues de la Providence.

III. *Prêtres et ordres inférieurs.* — (*a*) Les apôtres ont été faits prêtres à la cène, et évêques, lorsqu'ils reçurent leur mission avant l'Ascension. Les mots πρεσβυτεροι et επισκοποι employés quelquefois l'un pour l'autre ont causé des erreurs. Mais qu'il y ait distinction des deux ordres et subordination des prêtres aux évêques, cela est hors de doute. Saint Paul à Timothée : *Adversus presbyterum accusationem noli accipere, nisi — Spiritus sanctus posuit episcopus regere ecclesiam Dei.* — On ne voit point les prêtres transmettre l'ordre par l'imposition des mains, ni juger les questions doctrinales. — On ne peut supposer une usurpation possible. Saint Ignace écrit aux Smyrniotes: *Omnes, episcopum sequemini ut Jesum-Christum patrem, et presbyterium ut apostolos. Diaconos autem revereamur ut Dei mandatum.* — Aux Magnésiens : *Hoc sit vestrum studium in Dei concordia omnia agere, episcopo præsidenti Dei loco, et presbyteris loco senatus apostolici et diaconis quibus commissum est ministerium Jesu-Christi.* (*b*) L'existence, les fonctions, la dignité des diacres apparaissent dans les actes. Saint Philippe et saint Etienne. — Quant aux ordres inférieurs, ils n'apparaissent point encore, aussi le sous-diaconat lui-même...

IV. *Clercs et laïques.* — Le pouvoir dans l'Eglise n'est ni héréditaire, ni la propriété de telle classe. Il est accessible à tous ceux qu'y appelle une vocation reconnue. La vocation se révèle par la voix intérieure, se confirme par le témoignage des supérieurs et s'accomplit par l'ordination. Les fidèles ayant cette vocation se nomment clercs ; les autres laïques. — La communauté est consultée pour l'élection du successeur de Judas ; et cette consultation a toujours été dans l'esprit de l'Eglise sous une forme ou sous une autre. Acclamation de la commune, conférence de l'Eglise avec le souverain, présentation du patron (sixième siècle), publication au prône, etc. — Les laïques agissent encore sur la marche de l'Eglise par les actes qui entrent dans la vie mystérieuse et intime de l'Eglise par l'enseignement de la foi qu'ils propagent, et plus tard par l'administration du temporel à laquelle ils participent.

V. *Il n'y avait point encore de paroisses.* — L'évêque résidait dans une ville entouré de ses prêtres. Il les envoyait dans le voisinage et ceux-ci revenaient leur mission remplie. Dès lors, comme toujours, le prêtre est plus attaché à la personne de l'évêque, qu'à la position du troupeau auquel il est préposé par l'évêque.

VI. *Le plan de l'Eglise se dessine donc.* — C'est un corps constitué dans l'unité, dont chaque membre a sa fonction propre, et qui est animé d'une vie divine (*saint Paul*). — Le grain de sénevé se développera.

Discipline et Culte.

I. *Temporel.* — Toute association permanente parmi les hommes a besoin de ressources matérielles. Il en fallait à l'Eglise pour le culte, la propagation de la foi, l'exercice de la charité. — Elle les puisa dans l'abandon volontaire des biens mis en commun, les aumônes (*saint Paul*), l'hospitalité, le travail manuel (*saint Paul*). — Rien ne s'oppose à ce que l'Eglise ait des biens temporels ; si Jésus-Christ ne veut pas que l'on s'inquiète du lendemain, il permet à ses apôtres d'avoir un trésorier : *loculos habens.*

II. *Initiation.* — Dans la société chrétienne, ce fut le baptême, auquel s'attache l'idée de séparation, de nouvelle naissance...

III. *Subordination.* — En mille endroits les apôtres et les pères apostoliques en parlent. On doit repousser les faux docteurs, voire un ange s'il contredisait la prédication évangélique.

IV. *Excommunication.* — De cet instru-

ment l'Eglise se sert comme aujourd'hui... Dénonciation après avertissement, tradition à Satan, conséquence, pénitence pour arriver à la réintégration. (*Incestueux de Corinthe.*)

V. *Les apôtres ont établi des rites.* — Dispensation des mystères de Dieu, ils avaient le pouvoir et le devoir d'établir des rites. Le fonds commun des diverses liturgies prouve que les apôtres étaient convenus d'un ensemble, auquel s'ajoutèrent les rites variés des diverses liturgies. Cette diversité dans les choses non essentielles est due à la condescendance de l'Eglise.

VI. *Ils n'ont pas écrit de liturgies.* — Aux premiers siècles les liturgies furent, comme la formule de foi, confiées à la mémoire : *Codex memoria*, dit saint Augustin, en sorte que les apôtres sont les auteurs, mais non les rédacteurs de celles qu'on leur attribue. On peut présumer seulement qu'elles furent consignées dans les livres rares et bien cachés. (*a*) Aucun témoignage n'en accuse l'existence. (*b*) Les persécuteurs cherchent et trouvent les Saintes Ecritures, non pas les liturgies. (*c*) La pénitence publique abrogée au commencement du cinquième siècle n'apparaît dans aucun manuscrit. (*d*) Tertullien montre par les cérémonies du baptême et de l'eucharistie qu'il faut admettre des choses qui ne sont pas écrites. (Nous n'entrons pas ici dans les détails réservés au cours spécial de liturgie.)

Travaux et Persécutions.

I. *Les apôtres.* (*a*) *Après la descente du Saint-Esprit.* — Pierre annonce le premier l'Evangile. Le Sanhédrin, voyant le peuple se convertir, persécute l'Eglise naissante. Saint Etienne est lapidé. (*b*) Saint Paul, miraculeusement converti, commence ses travaux apostoliques après avoir visité saint Pierre. Il propage la foi dans l'Orient, à Chypre, en Asie Mineure, en Macédoine et en Grèce. Arrêté à Jérusalem, il est amené dans les prisons de Rome. Il en sort après deux ans, et est décapité sous Néron. (*c*) Saint Pierre dont les saintes lettres font ressortir la primauté plutôt que les travaux particuliers, fonde l'Eglise de Jérusalem, réside à Antioche, évangélise l'Asie Mineure, et fixe son siège à Rome, où il reçoit le martyre, après avoir fondé, par saint Marc, l'Eglise d'Alexandrie. (*d*) Les missions des autres apôtres sont moins connues. Saint Jean est à Ephèse. Saint Jacques le Mineur à Jérusalem. Les autres prêchent dans les Indes jusqu'aux déserts lybiques ; de l'Arabie aux forêts des Scythes.

II. *Les Juifs.* — (*a*) Annoncée par de sinistres présages, la ruine de Jérusalem, par Titus, (*b*) est l'accomplissement d'une parole de Jésus-Christ et une preuve de la venue du Messie. Elle est encore un grand exemple de la justice divine. Et depuis lors, la destinée providentielle des Juifs sera de rendre forcément témoignage pour l'Eglise et contre eux-mêmes.

III. *Persécution par les empereurs.* — (*a*) Néron, (*b*) Domitien. Le consul Flavius Clément, son cousin, est mis à mort ; sa femme Domitilla bannie ; leurs esclaves Nérée et Achillée ont la tête tranchée. Saint Jean, traîné à Rome, plongé dans l'huile bouillante devant la porte latine, est exilé à Pathmos. (*c*) Trajan (vers l'an 100), persécution moins violente, mais longue. Précieuse lettre de Pline le Jeune. Absurde réponse de l'empereur. Saint Siméon à Jérusalem. Saint Ignace, condamné par Trajan est envoyé à l'amphithéâtre de Rome.

IV. *Des persécutions.* — (1) Il y a divers genres de persécutions : (*a*) par la force brutale, (*b*) par la raison fausse, (*c*) par l'administration. (2) La force brutale (*a*) est employée par le paganisme cruel parce qu'il est corrompu. La force régnait sur le monde. Le mépris pour une vile secte faisait croire qu'on l'écraserait aisément. (*b*) Elle est impuissante. Dieu protège visiblement son Eglise. D'ailleurs une idée vraie ne peut être anéantie par le glaive. (3) La solidarité humaine universelle explique comment le monde chrétien a expié, dans un déluge de sang, les crimes du monde païen.

V. *Les persécutions étaient inévitables et l'Eglise en retire des avantages.* — (*a*) Il fallait que la parole de Jésus-Christ s'accomplît. (*b*) La gloire de l'Eglise triomphante est augmentée. (*c*) Celle aussi de l'Eglise militante. (*d*) Le bras de Dieu est manifesté. (*e*) L'Eglise est purifiée. (*f*) On objecte en vain que l'Eglise perd des provinces entières : car d'ordinaire, c'est une *punition* pour ces provinces, et d'autres leur sont *substituées*. Dans l'ensemble des plans divins, les quelques justes qui sucombent prouvent la faiblesse de l'homme, la nécessité de la grâce.

Doctrine

I° *Formation du dogme.* — La doctrine de l'Eglise est complète dès l'origine en ce que les dogmes, dans leurs fonds et leur substance, y ont leur pleine réalité. Ils ne naissent ni ne meurent par suite de transitions dans le travail de l'esprit humain. Mais leur expression, leur connaissance scientifique se développe (*a*) par l'Esprit-Saint comme cause première, (*b*) par les conciles et les docteurs, comme causes instrumentales, par les hérésies comme causes occasionnelles.

II. *Divisions des auteurs chrétiens.* — (*a*) Les *Pères* sont des écrivains anciens d'une érudition plus qu'ordinaire, d'une vertu

chrétienne, et autorisés par l'Eglise. (*b*). Les *Ecrivains ecclésiastiques*, (*c*) les *Docteurs* réunissent les qualités des Pères dans un degré éminent. Il y eut *proprement* quatre orientaux, quatre et même sept occidentaux.

III. *Doctrine et ouvrages tous grecs des pères apostoliques.* — Saint Clément, savant disciple de saint Pierre et de saint Paul, et probablement le quatrième Pape, a laissé des épîtres, dont la plus remarquable est adressée aux Corinthiens qui lui avaient envoyé des députés comme au juge suprême des différends religieux. Clément les exhorte à l'unité, à la charité et confesse, entre autres dogmes, la divinité de Jésus-Christ. « La passion de Dieu était devant vos yeux. » — Les *Clémentines* et les *Récognitions* sont deux romans apocryphes et peu orthodoxes où un certain Clément voyage à la recherche de la vérité, et assiste à une dispute entre Pierre et Simon le Magicien.

Saint Barnabé. — Ce compagnon de saint Paul, a laissé une épître, appelée quelques fois apocryphe dans le sens de non canonique, et où il enseigne la divinité de Jésus-Christ, le but de l'Incarnation, la Justification.

Hermas. — Laïque peu connu, a laissé le *Pasteur*, divisé en visions, préceptes et comparaisons, et contenant des vérités telles que celles-ci : Jésus-Christ est la porte du salut, le baptême est nécessaire, le mariage est indissoluble même en cas d'adultère, la pénitence et les bonnes œuvres sont expiatoires.

Saint Ignace. — On a de lui sept lettres admirables à des églises de l'Asie-Mineure, à celle de Rome qu'il salue du titre de présidente de l'union d'amour, et à saint Polycarpe. La foi et la charité ne furent jamais plus éloquentes ; il prêche l'unité de l'Eglise, l'autorité des pasteurs, l'humanité et la divinité de Jésus-Christ, sa présence dans l'Eucharistie, la rédemption par ses mérites.

Saint Polycarpe. — Ami du précédent et ordonné évêque de Smyrne par saint Jean, est venu à Rome consulter le pape Anicet, et il écrivit des lettres dont il nous reste celle où il instruit les Philippiens sur la règle de foi qui est la tradition interprète de l'Ecriture, et sur la réalité de la chair de Jésus Christ.

Papias. — Evêque d'Hiéropolis en Phrygie, ami de saint Jean et de saint Polycarpe, avait recueilli cinq livres de traditions sous ce titre : *Explications des discours du Seigneur.* Il a été perdu vers le treizième siècle. Les fragments conservés dans Eusèbe contiennent l'erreur des Millénaires.

Epître à Diognète. — Monument bien remarquable, écrit avant la ruine du temple par un auteur inconnu. Il traite de la correspondance à la grâce pour arriver à la vérité ; de la fausseté du paganisme, de l'abolition du judaïsme, de l'Eglise qui est dans le monde ce que l'âme est dans le corps, du salut par Jésus-Christ, qui est le propre fils de Dieu.

IV. *Caractères de la littérature chrétienne aux temps apostoliques.* — (1) Peu d'écrits : car il ne s'agissait pas d'un système, mais d'un fait. On parlait à la foule qui n'étudie pas. On ne sentait pas le besoin de recherches. (2) Ecrits simples, lettres, besoin de communiquer. (3) Cependant on voit poindre les principales formes : Apologie, *Epître à Diognète* SAINT IGNACE ; dogmatique, SAINT BARNABÉ : morale, HERMAS ; droit, SAINT CLÉMENT ; histoire, PAPIAS, *Actes des martyrs* (4) Toutes les vérités principales sont enseignées.

V. *Philosophes et sectes qui attaquent la doctrine.* — *Appollonius de Tyane.* — Pythagoricien original, se donnant comme réformateur. Ami des dieux. Dans ses longs voyages, il cherche à imiter les mœurs, les miracles des chrétiens, et s'efforce de montrer que le christianisme n'est pas nécessaire pour régénérer l'humanité. — On l'adora comme un Dieu.

Simon le Magicien. — Il a donné son nom à la Simonie, parce qu'il voulait acheter les dons du Saint-Esprit à saint Pierre. Il s'était fait baptiser dans l'espoir d'opérer des miracles. Cet apostat achète à Tyr une courtisane, et tous deux se font passer, au moyen de prestiges, comme une manifestation du premier être. Ses *Contradictoires* étaient un mélange de platonisme et d'orientalisme.

Sectes nées du Judaisme. — Deux croyances fondamentales : Jésus-Christ n'est qu'un homme, la loi n'est pas abolie. (1) Ebionites. — Répandus dans la Judée, ils croyaient Jésus-Christ un pur homme, animé par un don supérieur, lequel avait apparu au peuple de Dieu à diverses fois, afin de purifier le Judaïsme dont les observances, moins les sacrifices, sont nécessaires au salut. (2) Nazaréens. — Différaient des Ebionistes surtout en ce que les observances judaïques n'étaient que de conseil et non d'obligation. (3) Cérinthiens. — Cérinthe leur chef étudia à Alexandrie et lutta en Orient contre les Apôtres. Dans sa doctrine, Dieu n'a de rapports avec le monde que par une émanation de lui-même, par le λογος qui descendit en Jésus pour instruire les hommes, et le quitta lorsqu'il souffrit. La loi ne fut point abolie. — Il est facile de faire ressortir les conséquences de ces erreurs.

Sectes nées du paganisme. — Erreurs fondamentales : le corps de Jésus-Christ n'est qu'apparent, la matière est mauvaise en soi (1) Nicolaïtes. Ces sectaires, que saint Jean combattit, prirent leur nom du diacre Nicolas, en abusant de quelques paroles imprudentes prononcées par lui. (2) Docètes, dont le nom vient de δοκέω (*je semble*) préludait, de même que les précédents, à la formation du Gnosticisme.

VI. *Des luttes de la raison contre la foi.*
(*a*) Source générale. — Elle est (1) dans la nature de la foi, dont les dogmes sont mystérieux, la morale gênante, l'autorité blessante pour la raison. (2) Dans la nature de l'homme orgueilleux, corrompu et faible, libre.

(*b*) Caractères généraux de l'hérésie. — (1) Elle n'est pas une négation pure et simple, et conserve une partie de la vérité. (2) Mais les conséquences logiques entraînent la ruine entière du christianisme. (3) L'hérésie naît et se développe en raison des circonstances générales et est moins le fait d'un homme que des tendances de l'esprit humain en tel temps et en telles régions.

(*c*) Caractère des hérétiques. — (1) Il est bon de s'enquérir de leur caractère. (2) En général ce sont d'orgueilleux révoltés qui se donnent comme supérieurs aux autres hommes, des fourbes qui prétendent respecter l'Eglise et ne veulent pas dire le dernier mot de leur doctrine, souvent enfin des hommes sans mœurs.

(*d*) Utilité des hérésies. — Elles font ressortir la vérité du dogme qu'elles ne renversent point, qu'elles obligent à étudier scientifiquement. (2) Elles rendent la foi plus méritoire. (3) Elles font sentir le bonheur de la posséder. (4) Elles trahissent la faiblesse de l'esprit humain.

VII. *Caractères spéciaux de la lutte doctrinale au premier siècle.* — (*a*) Elle vient moins de ce que l'on se sépare du christianisme que de ce qu'on veut le déplacer pour ne pas aller à lui. (*b*) Elle sort des entrailles même de la société juive, païenne et orientale.

VIII. *Du Gnosticisme.* — (*a*) Comme *fait.* — (1) De grands événements avaient mis en rapport l'Orient et l'Occident, depuis Alexandre. Il en résulta un mouvement philosophique que la prédication de l'Évangile augmenta. Ceux qui mirent en fusion ces éléments divers se nommèrent *Gnostiques*, c'est-à-dire éclairés. Au premier siècle, ils forment des sectes nombreuses et confuses qui, au deuxième siècle, se dessinent dans les tendances dualiste et panthéiste. (2) Le gnosticisme est un fait distinct du philosophisme alexandrin qui grandira seulement depuis la fin du troisième siècle. (*b*) Comme *doctrine.* — Il s'efforce d'expliquer l'origine du mal et sa lutte avec le bien, mais il ne le peut, parce qu'il place le mal dans la matière et non dans l'abus de la liberté. De là un mystère théologique et cosmogonique soi-disant traditionnel, rempli d'erreurs et d'obscurités à travers lesquelles on aperçoit des dogmes déformés.

Mœurs.

I. *Les vertus héroïques des saints dans tous les âges et toutes les conditions de la vie peuvent former un tableau à part.*

II. *Principes de moralité, vertus et institutions communes.* — (1) L'indépendance de la conscience relevait le monde de la dégradation où l'avait plongé le principe païen opposé. (2) Le respect et l'amour pour l'homme éclatent (*a*) par l'abolition de l'esclavage: Les esclaves sont nos ennemis, disait Caton. Un esclave est moins un homme qu'une chose, disait le droit : voir l'épître aux Ephésiens, celle à Philémon et les lettres de saint Ignace ; (*b*) par l'horreur des jeux publics, (*c*) par l'hospitalité et les soins envers les pauvres, les malades, les vieux esclaves. (3) Réhabilitation de la femme par le sacrement de mariage, l'affranchissement de la femme et la négation du droit de mort du père sur les enfants. (4) Agapes. Ces repas fraternels effaçant l'inégalité des condidions furent supprimés ensuite, tant à cause des calomnies des païens qu'à raison de certains désordres réels dont ils étaient l'occasion. (5) Les ascètes ou exercitants pratiquaient avec zèle les conseils évangéliques. (6) Les Vierges sont distinguées dans les assemblées, elles demeurent chez leurs parents ou plusieurs ensemble. (7) Les diaconesses, vertueuses veuves consacrées aux œuvres de charité, et même au service des autels et du culte.

III. *Exagérations à éviter.* — Les protestants et aussi des historiens catholique s'affectent de faire ressortir une décadence dans les mœurs chrétiennes après les premiers temps ; mais le mal existait dans de notables proportions. Il y eût plus de vertu sans doute, et cela tient au zèle des apôtres, aux miracles multipliés, à la perspective incessante du martyre, à l'âge auquel on entrait dans l'Eglise.

Appendice. — Problèmes historiques du premier siècle.

I. *L'élection des ministres appartient-elle de droit divin au peuple.* ? — Non, car elle se fait par le sort, par une assumption d'entre les prémices des gentils, par un signe surnaturel, comme par les suffrages du peuple. La raison démontre que le peuple n'intervenait pas de droit divin.

II. *Les premiers diacres étaient-ils destinés non seulement au service des tables communes, mais encore et surtout à la distribution de l'Eucharistie?* — Les témoignages les plus positifs prouvent que les diacres servaient à l'autel, ne consacraient pas, mais distribuaient l'Eucharistie et la portaient aux absouts. Saint Cyprien et le Concile d'Ancyre leur donnent le *pouvoir d'offrir*, ce qui s'entend de l'oblation du peuple portée à l'autel.

III. *L'assomption de la sainte Vierge n'est pas de foi.* — Mais qui serait assez téméraire pour attaquer un fait universellement proclamé au quatrième siècle, honoré dans le

culte, en Orient sous Jutinien, en Occident, depuis le neuvième siècle ?

IV. *Les thérapeutes des environs d'Alexandrie étaient-ils chrétiens?* — Cela est plus probable : Philon les a cru Juifs parce qu'ils l'étaient de naissance et gardaient encore des observances judaïques, mais la vie de ces hommes, le sentiment d'Eusèbe et de saint Jérôme, de Cassien et de Sozomène autorisent à se séparer de lui.

V. *Saint Lazare, sainte Marthe, sainte Marie-Madeleine sont-ils venus à Marseille et saint Lazare en a-t-il été le premier évêque?* — Les traditions, les reliques, les monuments, la vie écrite par Raban-Maur, celle plus ancienne qu'il cite, nous le font croire. — Les preuves négatives objectées ne détruisent pas nos preuves positives.

VI. *Que faut-il penser de la personne et des écrits de saint Denys dit l'Aréopagite?* — Quant à la *personne* il nous paraît que depuis Hilduin en (814), on a confondu deux personnages distincts. Quant aux *écrits* : *adhuc sub judice lis est.* (1) Raisons contre l'authenticité, (*a*) manière dont ils ont paru : ce fut pour la première fois, en 532, dans une conférence à Constantinople, contre les sévériens, et ce sont les hérétiques qui les citent. (*b*) Les matières y sont traitées trop parfaitement pour ce siècle. *V. g.* citation des Stromates, *d'anciennes* traditions. — (2) Raisons pour : (*a*) Les doctrines, le style, les événements racontés conviennent à l'auteur et les petites difficultés viennent de faciles interpolations, (*b*) de 300 ou du moins de 532 à 1500, à part d'obscures contradictions, on les croit authentiques S'ils ne sont pas cités par saint Jérôme et par Eusèbe, c'est qu'ils n'ont pas connu tous les ouvrages ; ceux-ci ont pu être tenus cachés soit par la loi du secret, soit même par les hérétiques qu'ils combattent.

VII. *Le symbole des apôtres a-t-il été* COMPOSÉ *par eux?* — Oui, car le fonds est identique dans tous les textes qui l'ont conservé. ÉCRIT ? Non, car il y a variation dans les termes. En tous cas, c'est une formule très vénérable.

VIII. *Les canons des apôtres.* — Ils ne sont pas des apôtres, car ils discutent des questions postérieures (*Pâques, Eunuques, Jeûnes du dimanche*), et parlant de choses non encore établies (*triple immersion, ordination des évêques par deux ou trois autres*). — Mais ils sont des premiers siècles, car dès le quatrième on les cite sous le nom d'*anciennes lois.*

IX. *Les constitutions apostoliques.* — Recueil peu orthodoxe, sans authenticité, repoussé par le Concile quini-sexte.

X. *Les livres sibyllins tant cités par les pères.* — On peut croire que les Sibylles ont quelque fois révélé l'avenir : Dieu, dit Origène, les récompensait ainsi de leur virginité. Mais on sait que leurs livres ont été détruits dans l'incendie de Rome, sous Néron, et dans les neuf qui existent, il n'y a que peu de fragments authentiques, cités par des auteurs avant l'ère chrétienne. Les païens les admettant, les Pères ont pu s'en servir contre eux.

III

LES DEUXIÈME ET TROISIÈME SIÈCLES

Persécutions.

1° *Quatrième persécution sous Marc-Aurèle.* — Adrien, grâce aux apologies de Quadrat et d'Aristide, avait épargné les chrétiens et ils n'avaient que légèrement souffert sous Antonin le Pieux. Mais Marc-Aurèle sévit cruellement contre eux. *Smyrne* (saint Polycarpe), *Lyon* (saint Pothin, Sainte Blandine), *Rome* (saint Justin), sont ensanglantées. Le miracle de la légion fulminante (?) n'avait pas arrêté longtemps le tyran.

Cinquième persécution, sous Sévère (202-11). — Commode ne publie pas de nouvel édit, mais la persécution continue dans l'empire ; il y eu recrudescence sous Sévère : saint Léonidas et sainte Potamienne, en Egypte ; saintes Perpétue et Félicité à Carthage ; saint Irénée à Lyon se distinguent dans la foule des martyrs.

Sixième persécution, sous Maximin (235-38. — Prolongée sous Caracalla, calmée sous Héliogabale qui mêlait tous les cultes, éteinte sous Alexandre Sévère, dont la mère Mamméa paraît avoir été chrétienne, la persécution s'enflamme de nouveau sous le Thrace Maximin. Il fit surtout mourir des prêtres et des évêques, entre autres le Pape Pontien. — Repos sous Philippe l'Arabe, peut-être chrétien en secret.

Septième persécution, sous Dèce. — Origène a dit des persécutions précédentes qu'il y eût peu de chrétiens martyrs, si l'on compte

ceux qui restaient. Cela ne veut pas dire qu'en soi le nombre était petit : car les édits avaient un effet général, et la rage des proconsuls et des peuples les aggravait encore. La persécution de Dèce ouvre une ère plus sanglante. Les chrétiens s'étaient multipliés et le repos les avait affaiblis : aussi vit-on beaucoup d'apostats durant cette terrible année (249). Le pape Fabien, saint Alexandre de Jérusalem, saint Babylas d'Antioche, sont immolés ; puis peu après sous Gallus, les papes Lucius et Cornélius. Saint Hippolyte meurt comme le fils Thésée.

Huitième persécution, sous Valérien (257). — Entre les illustres martyrs brillent le pape saint Sixte et son diacre Laurent. Saint Cyprien à Carthage, le jeune Cyrille à Césarée.

Neuvième persécution sous Valérien (274). — A la fin de ce règne et après le repos procuré par Gallien, nouveaux édits qui causèrent la mort de Denys, Rustique et Eleuthère à Paris.

Dixième persecution (303). — Maximien, Dioclétien, Galérius unissent leur rage dans un suprême effort qui inonde de sang tout le monde romain. On annonce officiellement que l'Eglise est *extirpée*. — Principaux martyrs : Légion thébaine (?) saint Quentin d'Amiens, saint Victor de Marseille, etc.

II. *Marche suivie généralement dans les dix persécutions.*

(*a*) *Déclaration de la persécution.* — Par un édit défendant de s'assembler, ordonnant de sacrifier. Les évêques s'en donnent avis. On s'encourage, on prie. Les uns fuient, les autres restent, se cachent, se rachètent à prix d'or. — A moins d'un mouvement spécial de la grâce, on ne cherche pas, on attend le martyre.

(*b*) *L'interrogatoire* et la *question*. — Le chrétien amené devant le juge est mis en liberté s'il abjure. S'il résiste, on emploie séductions, menaces, voie du sang, tortures affreuses. Procès-verbal est dressé par des greffiers. Ces *actes* précieux sont recueillis, beaucoup ont été perdus. D. Ruinart en a publié.

(*c*) *Prison.* — Le confesseur trouve en prison de nouveaux supplices, mais quelquefois de sublimes consolations de la part des fidèles, quand ceux-ci en obtiennent l'accès.

(*d*) *Du martyre.* — Les confesseurs y vont en priant, en chantant des hymnes pieuses. Les fidèles les suivent et les soutiennent (*Origène*). — Leur sang, leurs restes sacrés sont avidement recueillis, honorés au péril de la vie.

(*e*) *Confesseurs.* — Bannis, dépouillés, condamnés aux travaux forcés ; marqués d'un fer rouge. Les confesseurs, s'ils revenaient à la liberté, étaient glorifiés de diverses manières.

(*f*) Ceux qui avaient pris la *fuite* (autorisés par l'exemple et les paroles de Jésus-Christ) devenaient missionnaires. Il suffisait qu'il restât les pasteurs nécessaires.

(*g*) *Les lapsi.* — Divisés en *libellatici* et *thurificati* étaient excommuniés jusqu'à ce qu'ils aient fait pénitence. En Afrique, ils voulurent se dispenser de la pénitence au moyen de billets de bon témoignage obtenus des confesseurs. Cette grave affaire fut traitée avec l'Eglise de Rome et terminée par le pape Cornélius.

III. *Les martyrs sont* INNOMBRABLES. — Nous avons apprécié l'assertion d'Origène exploitée par Dodwel et Bayle. — Cela ne s'accorde pas, dit-on, avec la douceur de certains empereurs philosophes : il est bien fâcheux pour ces doux agneaux que les faits soient là. — Depuis le *multitudo ingens* de Tacite, jusqu'au *nomine Christianorum deleto* de Dioclétien, les témoignages ne manquent pas. Total 11,000,000 de martyrs. (Ozanam.)

IV. *Les motifs des persécutions ne sont pas les crimes politiques.* — Tacite les accuse de *superstition* ; Pline, de *rien* ; Lucien, de *sottise* ; dix apologistes ont confondu les calomnies dirigées contre eux ; les juges ne les ont point convaincus de ces crimes.

V. *Leur vertu héroïque est surnaturelle.* — On a osé l'attribuer à un fanatisme, à un orgueil qu'ils ne témoignent pas, au contraire, et qui d'ailleurs ne suffirait pas à une explication. De plus, combien de miracles ne les accompagnent-ils pas ?

Propagation

I. *En Orient.* — Nous voyons s'affermir les Eglises de Jérusalem ou d'Œlia-Capitolina (évêque Siméon), celle de Césarée (évêque Zachée le Publicain). — L'eunuque de la reine Candace a porté la foi en Abyssinie. — L'Eglise de Bostra fleurit en Arabie. — Celle d'Antioche s'élève sur l'Orient. — La Syrie, la Mésopotamie et la Chaldée comptent celles de Séleucie, Ctésiphon, Beroé Apamée, Hiérapolis, Samosate, Nisibe, Amide et Kascar. — Dans l'Osroène, Edesse est le centre d'une église fondée, selon Eusèbe, par Thaddée. — En Asie Mineure, en Cypre et en Crète, les églises, toutes pleines des apôtres, se fortifient et grandissent. Les temples païens sont déserts, les sacrifices cessent peu à peu. — En Egypte, l'Eglise d'Alexandrie se maintient contre toutes les erreurs qui se donnent rendez-vous sur ce point, et se glorifie des noms de saint Denys et saint Alexandre.

II. *En Occident.* — Les Eglises d'Afrique, dont les origines sont impénétrables, mais que la tradition rapporte à Rome, comptent au second siècle : *pars pene major civitatis cujuscumque* (Tertullien). — Sous Agrippinus et saint Cyprien, des conciles rassemblent plus de quatre-vingt-dix évêques africains,

maures et numides. — Saint Irénée parle des églises de Germanie, et dès lors percent dans un jour douteux celles de Trèves, Cologne, Tongres, Spire, Mayence, Bretagne. Tertulien dit : *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita.* Le vénérable Bède raconte la conversion d'un chef breton Lucius, sous le pape Eleuthère, et saint Gildas y peint l'horrible persécution de Dioclétien.

Gaules. — La question dite des *sept Eglises* n'est point encore éclaircie, mais les témoignages de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours, n'obligent point à repousser la *tradition* qui regarde ces églises comme fondées par des hommes apostoliques, d'autant que ces écrivains semblent en opposition avec de plus anciens. L'illustre église de Lyon fonde celles de Vienne, de Valence par saint Félix, de Besançon par saint Ferréol, et l'on énumère plus de vingt sièges épiscopaux remontant à cette même antiquité. Arles, que saint Pierre forme par saint Trophime, brillera d'un éclat particulier. — Eglise de Langres. — Saint Bénigne, disciple de saint Polycarpe, se rend à Langres après avoir évangélisé Autun, et y féconde des semences de foi que trois jumeaux et d'autres martyrs arrosent bientôt de leur sang. On nous objecte des noms grecs, un manuscrit grec anonyme du sixième siècle, un culte en Grèce pour enlever à l'Eglise de Langres la gloire d'avoir donné naissance aux trois frères martyrs. Nous répondons par une tradition constante, des reliques, un manuscrit (bien supérieur) rédigé par Varnahaire au septième siècle. — Saint Sénateur, saint Juste, saint Didier sont les premiers évêques de notre insigne Eglise.

III. *Causes de la rapide propagation de la foi.* — Il en est de matérielles et de morales, de naturelles et de surnaturelles, de générales et de locales, de passagères et de constantes ; nous ne faisons ici que les énumérer sans les apprécier. (*a*) L'unité d'empire lève l'obstacle des haines nationales. (*b*) L'Eglise est en possession des idiômes, et s'empare spécialement des plus parfaits. (*c*) Les fidèles gagnent parfois à être confondus avec les Juifs. (*d*) L'Eglise s'adresse surtout au peuple ; mais peut parler au savant. (*e*) Zèle des nouveaux convertis. (*f*) Miracles de toutes sortes. (*g*) Effets des persécutions : exemples des martyrs. (*h*) Vie ordinaire des Chrétiens. (*i*) Dogmes, ceux surtout de la rédemption et de la rémission des péchés, contrastant avec l'absurdité, le vide du paganisme. (*j*) Les esclaves et les pauvre devaient accueillir les apôtres de la liberté et de la charité.

IV. *Obstacles à vaincre.* — (*a*) Le Paganisme encore puissant par les liens et les traditions de familles, les traditions nationales, le culte, les œuvres d'art. (*b*) Les intérêts matériels de la foule immense *vivant* du Paganisme. (*c*) Le système de l'Etat lié à la Religion (*d*) Les persécutions. (*e*) Les philosophes et les hérésies. (*f*) Ce qu'il y a de gênant dans la foi et pour la raison et les sens. (*g*) Les accusations populaires d'impiété, d'ignorance, d'impureté, d'intolérance, d'anthropophagie. Quoi de plus ? S'il est difficile de convertir un homme, combien devait-il l'être de vaincre et de refaire tout un monde ! et quel monde !

Constitution

I. *Primauté du Pape.* — Elle ne ressortait pas autant d'abord, parce que (*a*) les premiers papes n'avaient pas beaucoup de moyens d'agir au loin. (*b*) On en appelait aux traditions apostoliques toutes vivantes dans les églises qu'ils avaient fondées. Saint Irénée renverse le gnosticisme par les traditions des églises et par celles surtout de l'église de Rome : *ad hanc enim ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam.* — Les qualifications données par Tertulien au pape Zéphirin : *summus Pontifex, episcopus episcoporum,* ne perdent rien de leur force quoique données méchamment. — Saint Cyprien, malgré ses difficultés avec la papauté, défend ses droits dans son livre l'*Unité de l'Eglise*, dont voici deux idées fondamentales : *cathedra locus Petri*, et le pape est à l'église, ce que l'évêque est à son diocèse. Le pape Victor décidant la question de la Pâques pour toute l'Eglise, invoqué comme arbitre par Denys d'Alexandrie, et contre Marcien d'Arles, le pape Etienne rétablissant l'évêque Basilide, déposé en Espagne comme libellatique. Les églises en communication directe avec Rome pour toutes les affaires importantes : l'aveu des hérétiques, v. g. des Théodotiens, l'impression de crainte produite sur les empereurs par l'élection d'un évêque de Rome.

II. *La suprématie épiscopale se prononce.* — Saint Irénée insiste sur la chaîne des évêques succédant aux apôtres. Clément d'Alexandrie compare les trois ordres (évêques, prêtres, diacres), à la hiérarchie angélique. Tertullien (*De Bap.* c. XVII). *Dandi baptismum quidem jus habet summus sacerdos qui est episcopus, dehinc presbyteri et diaconi non tamen sine episcopi auctoritate.* Saint Cyprien : *Scire debes episcopum in ecclesia esse, et ecclesiam in episcopo, et si qui cum episcopo non sint in ecclesia non esse.* Il y a dans sa vie un beau commentaire de ces paroles. L'évêque apparaît partout comme centre, juge dans les conciles, gouverneur de son église.

III. *Le nombre des fonctions ecclésiastiques augmente.* — Les prêtres et les diacres sont plus nombreux. En 315, le synode de Néocésarée fixe à 7 par église le nombre des diacres, tient en main l'administration temporelle. Les sous-diacres paraissent

comme messagers de saint Cyprien. Le pape Cornélius (en 250) compte à Rome 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolythes, 52 exorcistes, lecteurs et portiers. — Les sous-diacres ne paraissent point en Orient. Ils ne reçoivent pas l'imposition des mains et ne sont pas tenus au célibat. — Les acolythes, exorcistes, lecteurs, portiers sont mentionnés.

IV. *Paroisses.* — A la fin du troisième siècle, l'évêque commence à fixer des prêtres (*curati*) dans les bourgs. Les corévêques qui subsisteront jusqu'au neuvième siècle sont des prêtres, quelquefois des évêques dépendants de l'évêque du diocèse, qui ont la charge d'un district renfermant plusieurs paroisses.

V. *Diocèses et métropoles.* — Les diocèses se forment par l'agglomération des cures fondées par l'évêque Urbain. Les diocèses s'unissent auprès des plus *anciens sièges* ordinairement établis dans les métropoles civiles qui deviennent ainsi *métropoles* ecclésiastiques : coïncidence avantageuse. — Quoique les dénominations de patriarchat et d'exarchat ne fussent pas encore employées, on distinguait déjà des églises d'Alexandrie, d'Antioche, de Séleucie, de Carthage, etc.

VI. *Conciles provinciaux.* — L'organisation des métropoles donna lieu naturellement aux conciles provinciaux, le métropolitain ayant son sénat d'évêques. Ces conciles tenus en grand nombre v. g. au sujet de la Pâque, du baptême des hérétiques, maintiennent l'unité. — Les prêtres y ont la parole.

VII. *La hiérarchie subsiste.* — (*a*) Par les offrandes de l'autel, (*b*) les quêtes, (*c*) le négoce, non des choses saintes : *nec enim pretio ulla res Dei constat* (Tert.), mais des choses profanes ; pourvu, dit le concile d'Elvire, qu'il ne détruise pas la résidence et qu'on la fasse *ad victum sibi conquirendum* — Elle se *perpétue* par l'élection. L'élection de la communauté n'exposait pas encore aux dangers qui en naîtront plus tard. Il fallait à l'élu le consentement du clergé, la confirmation de l'évêque. Les *litteræ commonitoriæ* publiaient l'élection. A l'ordination des évêques la coutume voulut qu'il y eût trois évêques présents. L'élection du Pape se faisait dans la forme commune.

Discipline et Culte.

I. *Du développement de la discipline.* — Dans une société, les lois ont deux buts, (*a*) contraindre les volontés rebelles, (*b*) régler les usages de cette société. Donc une société naissante et vertueuse n'aura que peu de lois : aussi, dans la primitive Eglise, l'esprit de la discipline est à son apogée, la lettre à ses rudiments.

II. *Célibat ecclésiastique.* — (1) Origines. La loi du célibat sort plus de l'esprit de l'Eglise que d'une discipline arrêtée dès les commencements. — Pour comprendre comment elle n'apparaît pas partout en même temps et appliquée aux mêmes ordres, se rappeler (*a*) que les ordres ne remplirent pas partout et constamment les mêmes fonctions ; or, selon qu'on s'approchait plus ou moins de l'autel, (*b*) on n'aurait pas trouvé assez de convertis non mariés. (*c*) Là où les hérétiques condamnaient le mariage comme mauvais en soi, on ne voulait point paraître les appuyer. — Du reste, saint Epiphane, saint Jérôme, Eusèbe nous sont témoins que cette loi était en vigueur en Orient et l'attribuent aux apôtres. Il faut pourtant avouer que l'Orient, dès le concile de Nicée avait faibli, les canons n'empêchent pas les clercs majeurs mariés avant la réception des ordres de vivre comme tels (aujourd'hui encore les évêques seuls sont tenus à la continence absolue : aussi sont-ils en général moines). L'Eglise latine, plus forte est fixée dès le quatrième siècle. (2) Avantages. (*a*) Il faisait reluire aux yeux des païens la sainteté de la doctrine. (*b*) Il protestait contre les mœurs du siècle. (*c*) Il facilitait les travaux apostoliques.

III. *Loi du secret.* — C'est une des clefs de l'histoire, elle explique pourquoi le peu d'ouverture de la tradition sur certains points. — Son existence est manifeste : Clément d'Alexandrie n'ose écrire ses *stromates* ; *ne margaritas conculcent pedibus et conversi nos lacerent.* Eusèbe est violenté par ses amis avant d'écrire son livre sur la Pâques. — Tertullien dans son livre des prescriptions reproche aux hérétiques de tout découvrir ; dans son deuxième livre à sa femme, il appuie sur ce qu'une chrétienne doit cacher à son mari païen. — Celse nous reproche *doctrinam clancularium.* On qualifie les chrétiens : *latebrosa et lucifugax natio*, *in publicum muta*, *in angulis garrula* (Min. Felix). Les catéchumènes en sont une preuve nouvelle. L'objet de cette loi est facile à indiquer en général.

IV. *Discipline relative à l'initiative.* — (1) Catéchuménat : son but est de préparer graduellement au baptême ; de là les *audientes*, *substrati*, *competentes*, *electi* — L'institution très nette au deuxième siècle (Tert.) remonte aux apôtres, quoique l'élection extraordinaire de la grâce ait souvent permis d'omettre l'application de ses règles, surtout à la formation du noyau de l'Eglise. — (2) Baptême : Le rituel du baptême tel qu'il est exposé dans Tertullien, les constitutions apostoliques, le livre de la hiérarchie, est très pompeux et prouve bien qu'il n'y a rien de contraire, dans le symbolisme,

et la magnificence du culte, à l'antique esprit de l'Eglise. En 253, un concile de Carthage dit : *Intra octavum diem qui natus est baptizandus, universi judicavimus nulli hominum nati misericordiam Dei et gratiam denegandam.* Ce devint pourtant un abus d'attendre un âge avancé ou une maladie mortelle. — Appendice : affaire du baptême des hérétiques. — Des églises d'Orient appuyées sur plusieurs conciles provinciaux, rebaptisaient les hérétiques convertis. — Le pape Etienne menace d'excommunier. Saint Cyprien et les églises d'Afrique soutiennent l'erreur. — Alors le pape prononce un jugement motivé et lance l'excommunication. Saint Cyprien et Firmilien de Cappadoce sont en révolte ouverte. Cependant l'orage se calma, grâces aux efforts de plusieurs évêques (saint Denys d'Alexandrie), saint Augustin pense que saint Cyprien se soumit. La controverse disparaît tout à fait après les conciles d'Arles (314) et de Nicée (325).

V. *Discipline pénitentiaire.* (1) Son origine est dans la dette contractée par le péché, (*a*) pénitence *commune*. Dès le second siècle (saint Irénée, Tert.) *grands jeûnes* de la quadragésime, rompus après vêpres seulement, *demi-jeûnes* rompus à None, *jeûnes de circonstance*, *ex aliqua sollicitudinis Ecclesiæ causâ* (Tert.) Au dessus de la règle commune, il y avait l'*homophagie*, la *xérophagie*, le *jeûne au pain et à l'eau*. (*b*) Pénitence *publique* (saint Cyprien *de Lapsis*, Tert. *de Pœnitentia*). Son utilité est manifeste. Il y avait divers degrés de pénitents : *flentes*, *audientes*, *substrati*, *consistentes*. — (2) Schisme né à son occasion. Novatiens. — Novat, prêtre criminel se revolte à Carthage, contre saint Cyprien, et soutient qu'il ne faut imposer aucune pénitence aux lapsi, condamnés en concile ; il s'enfuit à Rome, où il se lie avec l'orgueilleux Novatien qui prétendait, au contraire, qu'on ne pouvait en aucun cas les absoudre. Novatien se fait ordonner seulement évêque de Rome, à la place de saint Corneille, et cherche à étendre son action sur l'église ; mais saint Cyprien en Afrique, saint Corneille à Rome, saint Denys en Egypte, déjouent ses fourberies, et les quelques évêques qu'il ébranle en Gaule, en Numidie, en Orient rentrent bientôt dans le devoir.

VI. *Discipline liturgique.* — (1) Dimanche. — Il est substitué au samedi, bien que par tolérance on ait observé le sabbat avec les Juifs ; mais en écartant l'esprit judaïque. — Ce jour on ne jeûne pas, il y a synaxe, on ne travaille pas mais surtout (depuis le quatrième siècle), si ce n'est à certains ouvrages v. g. d'agriculture. — En Orient, on ne jeûnait pas le samedi, parce que les Gnostiques le faisaient en haine du Créateur. En Occident on jeûna, dès la fin du troisième siècle, pour combattre les judaïsants. — (2) Question de la Pâque. — Une grave discussion s'éleva sur cette question : Faut-il célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune qui suit l'équinoxe, comme font les Juifs, ou le dimanche après le quatorzième jour ? (*a*) Gravité de la question. Unité désirable dans la fête principale. On semblait se soumettre à la synagogue, le cycle liturgique était en désordre : ici on pleurait dans les douleurs du vendredi-saint, là, on se réjouissait dans la résurrection. Il n'y avait en dissidence avec Rome qu'une fraction de l'Asie. (*b*) Historique de la discussion : saint Jean avait célébré le quatorzième jour par tolérance, saint Polycarpe était venu consulter à Rome le pape Anicet qui ne l'avait pas condamnée : *cum modica esset controversia, statim mutuo pacis osculo se complexi sunt.* (Eus.). Mais des prêtres d'Orient ayant appris à Rome l'usage des Romains, le pape Eleuthère l'avait défendu. — Le pape Victor jugea nécessaire de terminer la question et fit assembler des conciles provinciaux. Les Asiatiques seuls se séparèrent violemment de Rome, Polycarpe d'Ephèse à leur tête. Le pape les excommunia : *ab unitate ecclesiæ prorsus alienos esse pronuntiavit.* De toutes parts on réclame contre cette sévérité (saint Irénée, *decenter admonet*). Et on peut croire que l'excommunication fut levée, si toutefois elle était *latæ sententiæ*. — En tous cas, cet acte si remarquable de la papauté est facile à justifier ; il atteignit bientôt son effet, ce qui restait de Quarto-décimains fut condamné à Nicée.

Doctrine. — Hérésie.

I. *Marche de l'erreur.* — L'erreur aux mille formes attaque l'Eglise à cette époque (*a*) au nom de la tradition et de la raison réunies (Gnosticisme, Manichéisme), (*b*) au nom du paganisme spécialement (Lucien, Celse, Philostrate), (*c*) au nom de la raison (Néoplatoniciens Anti-trinitaires), (*d*) au nom de la vertu (Montanistes, quelques Gnostiques et même Novatiens), (*e*) au nom de la foi et de la tradition chrétiennes (Novatiens, Rebaptisants, Quarto-décimains). L'erreur née au dehors est très puissante, elle commence à naître au sein même de l'Eglise.

II. *Gnostiques.* — Ce nom embrasse une foule de sectes dont l'histoire est difficile parce que les ouvrages des fondateurs sont perdus en tout ou en partie, parce que de leur vivant même elles étaient un chaos, parce que la même secte a reçu souvent plusieurs noms. Cependant on distingue deux formes principales, (1) Panthéistique, *Egyptienne*, (*a*) *Basilide* qui se prétendait l'héritier de saint Mathieu, annonçait un Dieu suprême dont émanent sept cieux, les sept anges du dernier ciel produisent la terre où l'un d'entre eux veut dominer et

cause le *mal*, le premier des anges *mens* descend en Jésus pour racheter le monde, il donne, en effet, la doctrine du salut, celle de Basilides : la matière est mauvaise, les fautes s'expient par une métempsycose, etc. — Le tout saturé d'idées chrétiennes, mais ruinant les bases du christianisme (*b*) *Valentin*. Après avoir brigué vainement l'épiscopat en Egypte, s'être fait chasser deux fois à Rome de l'assemblée des chrétiens, il devint chef de secte et composa le plus complet, comme le plus subtil des systèmes gnostiques : du monde supérieur bouleversé tombe un *éon*, dont la partie spirituelle est rachetée par Jésus, fruit parfait du *plerôme*, notre monde en est la partie *psychique* et *hylique*. Sa rédemption ne s'opère que postérieurement, par le même Jésus dont le *démiurge* proposé à ce monde a formé le corps d'une manière éthérée et qu'il a fait passer par le sein de la Vierge. Les moyens de salut donnés par Jésus consistent à suivre la doctrine de Valentin. Les *Ophites*, les *Caïnites*, les *Séthianites*, sont des sectes secondaires. (2) Dualiste, *Syriaque* systèmes plus incomplets, (*a*) *Saturnin* disciple de Ménandre, qui le fut de Simon le Mage, enseigne à Antioche que Dieu produisit des anges, Satan, l'un des anges, créa des hommes mauvais qui amenèrent le mal dans l'humanité; pour la racheter Dieu envoie son fils revêtu d'une apparence de corps. Quelques-uns pensant qu'aux yeux de Saturnin, Satan était un être incréé, ont rangé cet hérésiarque parmi les dualistes. (*b*) *Tatien*, disciple de saint Justin et d'abord défenseur de la foi, il s'égara ensuite et devint gnostique. Sa doctrine se rapproche du christianisme par un côté. Il est le père des Encratites, des Aquariens, des Renonçants, des Catharres, (*c*) *Bardesanes* et son fils *Harmodius* après avoir servi l'Eglise avec zèle, l'affligent en prêchant un semi-gnosticisme. (*d*) *Cerdon* et *Marcion*, tous deux excommuniés, dogmatisent à Rome et formulent puissamment le gnosticisme syrien, une morale austère et suivie fidèlement par leur secte les rend très dangereux pour l'Eglise. Causes des *succès* du gnosticisme. La soif de doctrines nouvelles fit que l'on embrassa avidement ces systèmes en général peu gênants pour la nature corrompue, et où se mélangeaient toutes sortes de croyances : Ils empruntaient au christianisme des mots, des idées, des pratiques, l'Ecriture. Aux traditions d'Orient, d'Egypte et de Perse, au philosophisme quelque chose de Pythagore et même de Platon. Plusieurs accordaient aux païens l'usage des viandes offertes aux idoles. Sa *ruine* par divisions et transformations. Battu en brèche par les Pères de l'Eglise, se morcelant lui-même, le gnosticisme immoral et anti-social ne tarda point à succomber, mais il est la source des hérésies qui lui succèdent : le verbe d'Arius est un *éon* inférieur au Père, de même le Saint-Esprit pour Macédonius. Nestorius se rapproche des dualistes, dans ses idées sur les deux personnes en Jésus-Christ. Eutychès en détruisant l'humanité de Jésus-Christ donne la main à Valentin.

III. *Manichéisme*. — Manès, dont nous avons deux biographies différentes, mourut en 277. Tandis que les Arsacides essayaient de régénérer en Perse la religion de Zoroastre, il y enseigna un dualisme hardi : Dieu et l'*hylé* sont deux principes éternels, opposés. Dans une lutte, ces deux principes se mêlent. De là le mal sur la terre et spécialement en l'homme (*microscosme*). Les étincelles du principe lumineux, captives dans la matière, s'affranchiront par le sceau du cœur (éviter la procréation des enfants), le sceau de la bouche (éviter de combattre Manès, de manger de la viande), le sceau des mains (ne pas toucher les animaux). La société manichéenne se compose de *parfaits* et *d'imparfaits* dont le culte répond à l'avancement vers la sainteté. Les abominations reprochées à cette secte sont le fruit de sa doctrine et ont été prouvées par enquêtes judiciares. *Affinités* de la doctrine. — On y retrouve les deux principes de Zoroastre, les métempsycoses purificatoires de l'Inde, la chute d'une partie du monde supérieur des gnostiques, des emprunts aux langages et aux rites de l'Eglise et la division chrétienne mais exagérée des parfaits et des imparfaits. Sa *diffusion* dans l'Orient et l'Occident : ils se cachent parfois parmi les fidèles. En 296, Dioclétien les fait punir en Egypte. Au septième siècle, les Pauliciens d'Arménie, au neuvième et plus tard les Bulgares, les Catharres, les Popelicains, les Albigeois sont des familles de cette race manichéenne que la prédication et le glaive ne purent anéantir.

IV. *Paganisme*. — La religion de l'Etat était défendue par d'habiles écrivains. Ils tentaient de renverser l'Eglise, non par de pompeux systèmes, mais par le sarcasme et la calomnie. Ils étaient redoutables, étant appuyés (*a*) par la persécution matérielle, (*b*) par l'autorité de la loi, la prédication du culte public et des arts, les traditions de la famille et de la patrie, (*c*) Ils trouvaient naturellement écho dans les âmes paresseuses, faibles, épicuriennes. — Cette lutte a produit plusieurs bons résultats : (*a*) en donnant lieu d'attaquer plus fortement le paganisme, (*b*) en montrant que le paganisme dépourvu d'armes *défensives*, n'était plus une doctrine, (*c*) en nous éclairant sur certains points de la doctrine chrétienne. — Parmi les écrivains qui soutinrent le chancelant édifice païen, les uns se contentent de présenter des objections contre le christianisme, les autres opposaient à Jésus-Christ un pur homme v. g. Pythagore, Appollonius. — (1) *Lucien*, railleur superficiel, écrivit (*a*) le *Philopâtris* (?) où la très sainte Trinité, les assemblées des chrétiens, sont tournées en ridicule (*b*) le *Pérégrin*, dont le héros trahit les dis-

ciples de J.-C. en révélant leurs mœurs et leurs croyances (témoignage précieux des vertus chrétiennes). (2) *Celse*, dans la première moitié du 2e siècle, réunit en son *vrai discours* des objections et des injures que l'impiété du dix-huitième siècle n'a fait que répéter : Les Juifs sont un peuple ignorant et obscur. Moïse a compilé toutes sortes de doctrines. Les chrétiens révoltés contre les Juifs leurs pères, ont pour chef Jésus, enfant adultérin qui étudia la magie en Egypte et l'enseigna à douze autres imposteurs. Quand on lui demandait de faire des miracles, il n'en pouvait pas faire ; quelques fous prétendent l'avoir vu ressucité. Dans sa doctrine, ce qui est nouveau n'est pas vrai, ce qui est vrai n'est pas nouveau. Ses disciples sont des scélérats et des niais. (3) *Philostrate*, sans dire un mot de Jésus-Christ, compose, à la prière de Julie, femme de Sévère, une vie d'Apollonius de Tyane pour l'opposer à l'Evangile. (4) *Hiéroclès*, gouverneur de Bithynie, sous Dioclétien, écrit un parallèle de Jésus-Christ, de Pythagore, d'Apollonius où il représente Jésus-Christ comme inférieur à ces philosophes. Des néoplatoniciens (Porphyre, Jamblique) ont écrit dans le même sens.

V. *Néoplatoniciens.* — C'est le nom donné aux éclectiques alexandrins qui, du troisième siècle à la fin du cinquième, entreprirent de concilier les philosophies orientales et grecques, le rationalisme et les rites polythéistes. On voit en quoi ils diffèrent des Gnostiques, Philon, Carpocrates sont les précurseurs de Plotin, chef de l'école éclectique. — (*a*) Cette école occupe une large place dans l'histoire de l'esprit, par son but, par ses ressources, sa durée, le talent de ses membres. (*b*) En face de l'Eglise, c'est le rationalisme dans toute sa puissance, avec son principe séduisant, forçant le dogme chrétien à s'expliquer de suite sur tous les points, ce à quoi la Providence a pourvu. (*c*) Cette école a emprunté à l'Eglise certaines notions de la Trinité, le langage chrétien, non l'idée sur la création, les rites symboliques, véhicules de la grâce. L'Eglise a pu profiter de ses lumières par suite de la conversion de plusieurs philosophes ; mais elle ne lui doit aucun dogme (*d*), non seulement l'éclectisme était par lui-même un danger pour l'Eglise, mais elle fut attaquée directement par Plotin, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès et Proclus. Porphyre, surtout (vers 530), dans ses quinze livres, nommés divins par les païens, est un agresseur terrible : il compléta Celse.

VI. *Anti-trinitaires.* — Ces nouveaux ennemis attaquent de front. Un dogme particulier, celui de la Trinité devait être sapé le premier, car il est la base, il n'était pas complètement exposé, il inquiétait les juifs et les païens convertis, redoutant de retomber dans la pluralité des dieux. Les esprits indociles à l'Eglise furent frappés en divers sens des difficultés du mystère et de ses rapports avec l'Incarnation. (1) Les uns croient aux trois personnes, mais rejettent les rapports de la divinité avec Jésus-Christ. Ce sont (*a*) *Théodote de Byzance* (fin du deuxième siècle), apostat, corroyeur de profession, il vint former une secte à Rome. (*b*) *Théodose le Changeur* devient à Rome, sous le pape Zéphirin, le chef des *Melchisédéciens* pour qui Jésus-Christ était inférieur au prêtre-roi de Salem. (2) Les autres admettent la divinité de Jésus-Christ mais nient la Trinité. — Il n'y a en Dieu qu'une seule hypostase, manifestée à elle-même, incarnée en Jésus-Christ, elle se nomme *Fils* ; conçue comme pur et vivifiant esprit, elle se nomme *Esprit.* Telle est la doctrine des *Patripassiens*, (*a*) *Paxéas* confesseur en Asie, prêche à Rome sous le Pape Victor, en Afrique où Tertullien le réfute et où il se convertit, (*b*) *Noët* excommunié à Smyrne en 228. (*c*) *Bérylle*, évêque de Bostra, converti par Origène. (3) D'autres enfin attaquent à la fois la divinité de Jésus-Christ. Le Fils, l'Esprit sont des forces divines particulièrement communiquées au Fils de Marie. Cette doctrine est celle de (*a*) *Paul de Samosate* évêque d'Antioche (en 260) habile, savant et plein de vices. Réfuté par saint Denys, condamné et déposé par plusieurs conciles, il a recours au païen Aurélien qui décide (chose remarquable !) que celui-là est évêque d'Antioche à qui l'évêque de Rome donne ce titre dans des lettres de communion, (*b*) *Sabellius* prêtre de la Pentapole. Saint Denys le dénonce au pape saint Sixte. Saint Denys est lui-même dénoncé à Rome comme détruisant l'unité de Dieu, mais il se justifie. — *Nota.* Dans ces controverses on commença d'employer les mots θεοτοκος, ομοουσιος qui feront tant de bruit plus tard.

VII. *Montanistes.* — Cette secte dangereuse par sa morale austère, son respect apparent pour le symbole de foi de l'Eglise, ses révélations prétendues, son fanatisme, fut formée par *Montan* (195), déçu dans son espoir d'arriver aux charges ecclésiastiques. Il se fit passer pour prophète, s'adjoignit des femmes illuminées. — Les évêques de l'Asie Mineure et ensuite le Pape, condamnèrent la doctrine de Montan qui séduisit l'austère Tertullien. — La révélation par Jésus-Christ était complète quant à la foi, non quant à la morale. Le *Paraclet* dont Montan est l'organe principal, achève cette révélation en enseignant que certains péchés commis après le baptême sont irrémissibles ou du moins ne doivent pas être pardonnés ; qu'on ne peut en aucun cas, fuir le martyre, convoler à de secondes noces, etc. Sa secte s'éteignit peu à peu. Elle fut renouvelée vers la fin du troisième siècle par les *Hiérakistes* Egyptiens ; veuves, vierges et célibataires réunis en communauté par *Hiéracas*, peut-être disciple d'Origène.

VIII. *Aloges.* — La réaction contre Montan fit naître une secte qui se répandit peu, celle des Aloges, ainsi nommée par saint Epiphane, parce qu'elle niait que l'Eglise reçut du Saint-Esprit le don de prophétie, et même tout autre don.

IX. *Les erreurs de Novat et des Novatiens la controverse de la Pâque, la question du baptême des hérétiques, ont été vues précédemment.*

Doctrine. — Littérature chrètienne.

I. *Ses caractères au deuxième siècle.* — Si l'on considère la masse des ouvrages composés par saint Justin le Martyr, saint Théophile d'Antioche, saint Méliton de Sardes, saint Denys de Corinthe, saint Irénée, etc, on remarque (1) que la littérature chrétienne se développe sous toutes ses formes : épitres, traités, prose, poésie ; (2) que cela tient au besoin qu'éprouve le genre humain d'analyser sa croyance, au besoin de combattre les calomnies des païens, la fausse *Gnose*, le principe erroné des Alexandrins, le zèle outré des Montanistes, les révoltes des anti-trinitaires ; (3) que l'Esprit-Saint a soutenu et guidé dans cette lourde tâche, l'Eglise peu lettrée, obligée d'éloigner les fidèles des écoles publiques. Il lui a donné des défenseurs dans la personne des philosophes convertis (Justin, Tatien, Athénagore), (4) pour les diverses branches, (*a*) l'*exégèse* ne paraît point encore. Les Gnostiques l'ont employée les premiers à torturer l'Ecriture : saint Pantène commence à Alexandrie à la fin du second siècle, le travail exégétique orthodoxe. (*b*)*adversus hœreses*. (*c*) La *controverse* se manifeste dans les écrits sur la Pâques. (*d*) L'*apologie* (qui défend) et surtout la *Polémique* (qui attaque) se développent beaucoup plus. Quinze apologistes Grecs, cinq Latins.

II. *Principaux écrivains.* - *St Justin le philosophe ou le Martyr* fut décapité à Rome où it avait établi deux écoles (167). Successivement dégoûté des diverses philosophies grecques, il s'était converti a la foi. De ses nombreux ouvrages, nous avons (1) *Première apologie*, publiée sous Antonin le Pieux (138 à 161). Il se déclare chrétien intrépidement et prouvre (*a*) que les chrétiens ne commettent pas les crimes dont on les accuse, (*b*) qu'ils ont raison de quitter une religion fausse pour la vraie. (*c*) que leur culte est innocent, (*d*) qu'on les persécute injustement et illégalement. (2) *Seconde apologie*, adressée à Marc-Aurèle. (*a*) Arbitraire et illégalités dans la procédure contre les chrétiens. (*b*) Les cyniques trompent le peuple sur le christianisme. Il termine en demandant des discussions publiques et en bravant les supplices. — (3) *Dialogue avec Tryphon.* Ce savant Juif rencontra Justin à Ephèse, et eût avec lui une discussion qui fut recueillie (139). — (*a*) St Justin répond d'abord à cette question : Pourquoi les chrétiens s'ils sont pieux, n'observent-ils pas la loi de Moïse ? (la loi devait être et est abrogée). Comment un crucifié serait-il le Messie glorieux ? (Il y a deux avènements). (*b*) Puis il établit que Jésus-Christ existe de toute éternité comme Dieu, qu'il est né de la Vierge, suivant les prophètes et que l'Eglise renferme le vrai peuple de Dieu. —(3) Du *Platonisme* de saint Justin. Il a reconnu que la philosophie est une lumière utile, mais loin d'avoir importé dans l'Eglise des dogmes pris chez les philosophes, (*a*) il a quitté Platon et les autres incomplets. (*b*) La doctrine de la Trinité, qu'on objecte surtout, était autrement développée. (*c*) Il ne pouvait emprunter aux philosophes ce qu'ils n'avaient pas. (*d*) Comment une innovation dans le dogme eût elle pu être accueillie? (*e*) Les hommages qu'il rend à Platon ont pour but d'aplanir la voie aux savants païens. (*f*) Il attribua aux Juifs la communication de certaines vérités, connues des philosophes : *non ergo eadem nos ac alii opinamur ; sed nostra omnes imitati edisserunt.* (*g*) De ce qu'il a créé l'*idiôme* théologique, en puisant dans le langage philosophique, on ne saurait conclure qu'il doit également l'*idée* à la philosophie.

Tatien. — Philosophe assyrien converti, disciple et successeur de saint Justin à l'école de Rome, écrivit, avant sa chute, son *Oratio adversus Grœcos* ; il y relève amèrement les vices des philosophes grecs, et il y oppose l'obscurité, la contradiction, la mobilité de leurs doctrines à la clarté, à l'antiquité de la foi de l'Eglise qui a reçu l'héritage de la Synagogue. — Il appuie sur la création, la chute originelle, la Trinité, la Rédemption par Jésus-Christ, Homme-Dieu, et décrit d'une manière touchante, la participation de tous à la vérité, dans le christianisme.

Athénagore, peut-être chef de l'école des catéchistes à Alexandrie, composa, outre un livre sur la *Résurrection des corps*, une savante apologie : *Legatio pro Christianis*, présentée a Marc-Aurele et à Commode, vers 177. — Il y lave les chrétiens du reproche *d'athéisme* en exposant le dogme de Dieu un et trin, et en rapprochant la notion chrétienne, des témoignages des philosophes païens. — Il passe au reproche d'*anthropophagie* et d'*inceste*. Ce dernier crime est celui des dieux, non pas celui des chrétiens, pour qui *secundæ nuptiæ, decorum adulterium.* On a abusé de cette dernière parole.

Saint Théophile, évêque d'Antioche, païen converti (mort en 186), composa entre autres ouvrages (*a*) κατηχητικα βιβλια, *in quibus fidei elementa traduntur*, dit Eusèbe : c'est le premier catéchisme connu. (*b*) Trois livres à Autolicus, docte païen, son ami. Les idées de saint Justin, d'Athenagore, reparaissent avec d'éloquentes reflexions sur l'ordre physique et moral du monde, gouverné par la Providence.

Hermias, dont la vie n'est pas connue, a laissé un écrit polémique rempli d'acrimonie, *irrisio gentilium philosophorum*. Le titre indique assez le but et le fond de l'ouvrage.

Quadratus, évêque d'Athènes, en 125, présenta avec succès à l'empereur Adrien une apologie louée par saint Jérôme et Eusèbe. Dans un fragment conservé par celui-ci, Quadrat invoque les miracles opérés par les Chrétiens et les témoignages des malades guéris par Jésus-Christ et encore vivants.

Aristide, philosophe converti, défendit le christianisme en face d'Adrien, de vive voix et par écrit.

Saint Méliton de Sardes. — Toujours animé de l'Esprit-Saint, disent Polycrates et Tertullien, il écrivit un grand nombre d'ouvrages perdus presque en totalité. Il voyagea dans le but de dresser la liste des livres canoniques de l'Ancien-Testament. Le seul catalogue de ses traités, et les fragments cités dans Eusèbe autorisent à considérer saint Méliton comme une des plus brillantes lumières de l'Eglise au second siècle.

Saint Denys de Corinthe. — On a de lui des lettres nommées catholiques et adressées aux Eglises qui le consultaient à cause de sa sagesse. Celle qu'il envoie au pape Soter et à l'Eglise de Rome renferme de magnifiques remercîments pour les aumônes envoyées en Asie par l'Eglise romaine, qu'il appelle l'Eglise-Mère. Il y dit que la lettre du pape Clément est toujours lue dans l'Eglise de Corinthe (170).

Saint Irénée, évêque de Lyon (né vers 140). — Elevé dans la foi par saint Polycarpe, il était en même temps *omnium doctrinarum curiosissimus explorator*, dit Tertullien. Son zèle le fit envoyer à la colonie asiatique qui évangélisait les Gaules sous la conduite de saint Pothin, ordonné prêtre et envoyé à Rome pour témoigner au pape Eleuthère de l'horreur des fidèles lyonnais pour le montanisme, il ne tarda pas à succéder à saint Pothin martyrisé. Conciliateur dans l'affaire de la Pâque, fondateur par ses missionnaires des églises du Dauphiné et de la Franche-Comté, adversaire redoutable des gnostiques dans ses écrits, il couronne sa carrière par le martyre. — Le plus fameux de ses ouvrages est le traité *adversus hæreses* dont il reste une traduction latine en cinq livres. Les hérésies gnostiques y sont exposées ramification d'une seule et immense secte, dont Valentin est l'expression principale, réfutées par la tradition, l'Ecriture et la raison... Les points de doctrine traités de la manière la plus remarquable sont les caractères de l'Eglise et la valeur de la tradition ; la foi répandue dans tout l'univers est une *quanquam enim dispares inter se mundi linguæ sint una tamen et eadem traditionis vis*. — Si nos raisons sont fortes, c'est que *dictis nostris consonat prædicatio apostolorum et Domini magisterium*. — Les Livres saints ne prouvent rien en faveur des hérétiques : *unusquisque enim ipsorum omnimodo perversus, semetipsum, regulam fidei depravans, prædicare non confunditur*. Il faut recourir à Rome, *propter potentiorem principalitatem* et aux traditions des évêques ; *hi enim fidem nostram custodiunt et scripturas sine periculo nobis exponunt*. On voit pourquoi saint Irénée est déprécié par les protestants.

Ecoles chrétiennes. — Ecole catéchétique d'Alexandrie. — L'Eglise devait remplacer la gnose indigne de ce nom par la gnose véritable ; laquelle se forma effectivement, et spécialement par les écoles où l'étude des sciences profanes et philosophiques suivait celle de la science religieuse. Plusieurs, telle que celle de Rome où enseigna saint Justin, étaient destinées à la controverse. Ces écoles ou séminaires se développèrent beaucoup au troisème siècle. Mais leur origine est apostolique : *quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt et alios docere* (ad Tim.). Saint Jérôme attribue à saint Marc la fondation de l'école d'Alexandrie et Eusèbe, parlant de cette ville au deuxième siècle, dit : *quippe jam inde a priscis temporibus sacrarum litterarum schola in ea civitate fuerat instituta*... L'Eglise donna à cette école d'Alexandrie un essor particulier à cause du mouvement philosophique au centre duquel elle se trouvait. Le sceau du secret y fut enlevé ; philosophes et catéchumènes s'y pressèrent en foule.

En 180, sain Pantène la dirigeait. Clement, son disciple, parle avec enthousiasme de son enseignement. Pantène mourut après avoir évangélisé les Hindous qui l'avaient appelé dans leur pays.

IV. *Caractères de la littérature au troisième siècle*. — On remarque dans ses produits une sève de plus en plus abondante, mais non point de changement très profond, car la situation de l'Eglise persévère. Cependant la gnose chrétienne se forme, l'exégèse biblique paraît, des traites de morale à l'usage des fidèles sont composés, la littérature latine prend naissance ; l'Eglise fait face à tous ses ennemis. Au paganisme : *cohortatio ad gentes* de Clément d'Alexandrie, *de idolatria ad nationes* de Tertullien, *de vanitate idolorum* de saint Cyprien, *contra Celsum* d'Origène... au judaïsme par le *Demonstratio adversus Judæos* de saint Hyppolite, le traité *adversus Judæos* de Tertullien... aux gnostiques, aux anti-trinitaires, aux Novatiens, : *de unitate Ecclesiæ* de saint Cyprien. — Les Montanistes sans doctrine scientifique sont combattus pratiquement. — L'Eglise puise encore des ressources dans les convertis des écoles païennes, toutefois elle a des défenseurs sortis de son propre sein. Les écoles chrétiennes contribuent à sa force : Athénagore, saint Pantène, Clément, Origène, saint Denys se succèdent à celle d'Alexandrie ; saint Justin et Tatien à celle de Rome ; Ori-

gène paraît à celle de Césarée ; le prêtre Dorothée (290) Lucien le Martyr (311) enseignent à Antioche.— Le dogme est annoncé *scientifiquement* et non plus seulement sous la *forme historique* (Stromates, Pédagogue). Ce travail de la gnose chrétienne attire la science dans l'Eglise, et purifie la foi d'un certain nombre d'opinions erronées (v. g. Millénarisme) — L'exégèse littérale, historique, mais surtout allegorique est représentée par Origène, saint Hyppolite, etc. La morale est developpée dans les livres *de spectaculis de Pænitentia* de Tertullien ; *de lapsis* de saint Cyprien ; divers traités *de Pænitentia*, *de Castitate* et les *Exhortations* au martyre. — La litterature grecque est plus feconde, car en Orient il y a plus d'hérésies, plus d'Eglises, plus d'activité intellectuelle... La littérature latine positive, réservée, pratique, s'élève dignement par les écrits de Tertullien, saint Cyprien, Minutius Félix, Arnobe, Lactance.

V. *Principaux écrivains.*

Saint Clément ou Clément d'Alexandrie, converti de bonne heure à la foi, voyage et visite de nombreuses églises, suit les leçons de saint Pantène à Alexandrie et lui succède. Sous Septime-Sévère (202) il se réfugie en Palestine. — Le but général de ses écrits, c'est d'établir l'harmonie dans l'Eglise et la vraie philosophie. Là tendent trois de ses principaux ouvrages : I. *Cohortatio ad gentes* ; il y dévoile les absurdités, les supercheries, les infamies de la religion grecque, extrait des philosophes les passages qui se rapprochent de la doctrine biblique, et appelle généreusement les païens à la foi. II. *Pédagogus.* Il y montre la vertu de celui qui a la foi — Jésus-Christ est le pédagogue et le modèle à suivre, il enseigne des vertus sublimes, les mœurs des Chrétiens sont conformes à l'esprit de Jésus (mille détails), celles des païens lui sont opposées. III. *Les Stromates*, à la foi simple à une vie vertueuse se peut joindre la science chrétienne : elle est esquissée dans les *tapisseries.* Le christianisme est la vérité complète. Le judaïsme et la philosophie qui lui a beaucoup emprunté, sont, mais d'une manière différente, une préparation au christianisme. — La vérité chrétienne repose sur la foi, traverse la science et monte à la gnose des vérités spirituelles. — Gnose bien différente de celle qui ne conduit pas les hommes à la perfection. — Appuyée sur l'autorité de Dieu, elle n'a pas à démontrer intrinsèquement ; elle établit le fait.— Les philosophes la connaîtront par l'Ecriture et la tradition universelle de l'Eglise une, apostolique. — L'érudition et la pénétration de Clément sont extraordinaires.

Origène, que nous n'hésitons pas à regarder comme un saint homme, eut pour père saint Léonidas, pour maître Clément Alexandrin. Il encourage son père au martyre, qu'il recherche lui-même avidement. A dix-neuf ans, il est à la tête de catéchistes et pratique une vie austère, quelquefois à l'excès. Il étudie alors la science grecque à fond, visite Rome, est demandé et envoyé en Arabie, où il prêche avec succès. — Ses démêlés avec l'évêque Démétrius. Il convertit, à Antioche, Mamméa, mère d'Alexandre Sévère. Il est excommunié, convertit des sectes entières. Il écrit au pape Fabien et se plaint de ce qu'on altère ses livres. Sous Dèce, il est jeté dans les cachots et meurt par suite des souffrances qu'il y endure. — Les ouvrages d'Origène, au nombre de plus de six mille, selon saint Epiphane, accusent un génie prodigieux. Ils contiennent des opinions erronées, qu'il faut peut-être attribuer à l'interpolation qu'ils ont subie ; ensuite, lui-même dit, et saint Athanase nous assure, que diverses opinions n'y étaient avancées que comme des hypothèses. Enfin, pouvait-il remuer tout ce monde d'idées dans les circonstances où il vécut, et ne dévier jamais? Nous dirons ailleurs quelles ardentes controverses s'élevèrent au sujet de ses doctrines.— Parmi ses ouvrages bibliques, on distingue l'Hexapale, sorte de polyglotte, contenant différentes versions ; des commentaires, sur presque tous les livres saints, des Homélies. L'interprétation allégorique y est poussée très loin et parfois au détriment du sens historique, afin d'en éluder les difficultés.— Le livre contre Celse est la meilleure des apologies. Nous ne pouvons pas même énumérer ici les ouvrages conservés et publiés en dernier lieu de 1733 à 1759, en 5 volumes in-folio.

Saint Hippolyte, évêque de Portus-Romanus, (en Italie ou en Arabie ?) et dont la vie est entourée de mystère, avait été disciple de saint Irénée et ami d'Origène. Il composa des commentaires de l'Ecriture, la plupart allégoriques ; saint Ambroise s'est servi de celui de l'hexameron. Ses odes et ses homélies sont perdues. A Reims, en 1661, on retrouvera son traité de *Christo* et *Antichristo.* De son livre contre toutes les hérésies, l'on a un fragment contre Noët, où la trinité et l'incarnation sont très nettement exposées. *De causa universi contra Platonem*, est perdu presque en entier.

Saint Denys le Grand, surnommé ainsi par ses contemporains et par saint Athanase, *magister Ecclesiæ catholicæ*, courageux confesseur de la foi, ce patriarche que nous avons vu mêlé aux grandes affaires de l'Eglise, écrivit des lettres, des traités contre les Millénaires et de *natura* une apologie de sa foi, adressée au pape.

Tertullien, (né vers l'an 160). — D'abord marié, prêtre ensuite, vécut quelque temps à Rome, et se laissa gagner, en Afrique, par les Montanistes. Il est à craindre qu'il soit mort dans l'impénitence. D'un esprit vaste et pénétrant, d'un caractère violent, il étudie et aime l'Eglise avec ardeur, et tombe graduellement dans le Montanisme sans vouloir se séparer d'elle : *semel dixerim una ecclesia*

sumus! tout le monde connaît son Apologétique, son traité de l'âme, naturellement chrétienne. Outres ses livres dirigés contre les gnostiques, les antitrinitaires, il combattit tous les hérétiques à la fois, dans le livre immortel *de Præscriptionibus*. (*Prior possideo, olim possideo. Habeo origines firmans ad ipsos quorum fuit res. Ergo non ad scripturas provocandum est*). Que ne pouvons-nous étudier ses ouvrages moraux : *de Pænitentia* où il s'écrie : *Deus! tam pater nemo! tam pius nemo! de Patientia*; *cui prestandæ*, dit-il *idoneus omnino non sim*.

Minutius Félix, avocat à Rome (200), écrit son apologie intitulée *Octavius*, où son ami de ce nom réfute spirituellement un autre de ses amis qui raisonne à la manière de Celse.

Saint Cyprien. D'abord païen et professeur de rhétorique, puis évêque de Carthage, ce grand homme, dont nous avons vu les actes, a écrit des ouvrages excellents pour le fond et la forme : *de gratia Dei ad donatum. De idolorum vanitate, testimonia adversus Judæos, etc., de unitate Ecclesiæ*. Il n'y a qu'une Eglise, dont le pape est le centre, et hors de laquelle point de salut.

Arnobe, professeur d'éloquence, païen converti, écrivit en 304 : *Disputationum adversus gentes libri septem*, apologie peu remarquable.

Lactance, son élève, nommé, par Dioclétien, professeur de rhétorique à Nicomédie, devint précepteur du fils de Constantin et mourut à Trèves. Il a mérité le nom de Cicéron chrétien, surtout par ses *Institutionum divinarum libri septem*, où il examine l'idolâtrie et ses causes, la vraie et la fausse sagesse, les mœurs et les cultes des païens et des chrétiens, la vie éternelle; et par le livre *de morte, persecutorum*.

VI. *Conclusion*. — L'Eglise accomplit divinement sa mission comme dépositaire et dispensatrice de la vérité.

Nota. — Mœurs.

Nous remettons à l'époque suivante l'étude des instititutions monastiqnes, nées à peine à la fin du troisième siècle et celle de l'influence de l'Eglise dans la législation romaine. Ce que nous avons dit des mœurs chrétiennes au premier siècle peut d'ailleurs s'appliquer généralement aux deux siècles suivants.

VI

DEPUIS CONSTANTIN JUSQU'A CHARLEMAGNE (1)

L'Eglise dans ses rapports avec les gouvernements.

A. Avec l'empire romain

I. *Quels étaient ses rapports avec l'Etat païen*. — La société fondée par Jésus-Christ repose comme la société temporelle, sur des principes de justice et de vérité qui ne sauraient être contradictoires. Par sa nature donc, l'Eglise ne peut être opposée aux vrais intérêts des sociétés humaines. Elle fut opposée à l'Etat païen et persécutée par lui, non point parce qu'elle aurait repoussé les principes conservateurs de la société, mais parce qu'elle corrigeait, au contraire, le désordre né d'une déplorable confusion des deux pouvoirs.

II. *Constantin*. — Sa conversion ne se fit point par intérêt politique, ni par suite d'un repentir superstitieux, comme l'ont prétendu Julien et Zozime. Mais la grâce se sera servie, pour le convertir, du souvenir de son père Constance-Chlore, de l'impression produite sur lui par la persécution de Dioclétien, et peut-être du miracle du *Labarum*. — Pour assurer le triomphe de l'Eglise, il donne, en 313, le fameux édit de Milan, suivi peu après de décrets qui font du christianisme la religion de l'Etat, en lui accordant des privilèges et des richesses qui sont retirées au Paganisme. — Seul maître de l'empire, par sa victoire sur Licinius, il prend des mesures de plus en plus sévères pour achever son œuvre, et transporte à Byzance le siège de l'empire; c'est une mesure dont il faut bénir le Ciel, car elle amoindrissait Rome païenne, assurant la liberté de Rome chrétienne. — Constantin ne fut point cruel ni injuste envers le Paganisme. — Il ne fut point hésitant dans la foi, malgré sa faiblesse envers l'Arianisme. — S'il semble parfois empiéter sur l'autorité spirituelle, il en reconnaît cependant tous les droits, en plusieurs circonstances solennelles. — Parmi les meurtres qu'on lui reproche, plusieurs sont inexpliqués.

(1) Cette époque n'a été vue dans cette première année du cours, que jusqu'au concile Quint-Sexte; et même ce qui regarde spécialement l'Occident a été renvoyé à l'année prochaine.

III. *Des fils de Constantin.* — Constantin laisse trois fils. Constance travaille à détruire le paganisme par des moyens contraires à l'esprit et aux intérêts de l'Evangile. Il fait tellement souffrir l'Eglise qu'un saint Hilaire est réduit à regretter le temps de Dèce.

IV. *Nouvelle situation de l'Eglise.* — Il y a trois situations possibles de l'Eglise vis-à-vis du pouvoir temporel. (1) Eglise protégée par le principe de la *religion d'Etat...* ***En soi*** cette situation est la meilleure, mais à la condition d'une obéissance libre et générale, autrement danger de violence envers les récalcitrants, d'asservissement pour l'Eglise, de haine contre elle et contre le pouvoir. (2) Eglise persécutée (*a*) par le glaive. Comme ces persécutions supposent des crimes, exposent les faibles, on ne peut les désirer, quand même en fin de compte, elles feraient plus de bien que de mal (*b*) par l'administration, en favorisant la séduction par le gain, les honneurs, en lassant le pouvoir spirituel par des procédés hautains, humiliants ; des obstacles calculés ; une légalité blessant les droits de l'Eglise. Telle fut la persécution de Julien, telle est celle que l'Eglise endure surtout dans les temps modernes. (3) Eglise simplement libre. — Cette situation peut être la meilleure *relativement.* — D'après ces principes, on voit que, dans la position faite à l'Eglise par Constantin et ses successeurs, il y a une heureuse liberté extérieure acquise à la société chrétienne ; mais de fâcheuses atteintes portées à sa liberté intérieure, et à sa dignité.

V. *Julien l'Apostat.* — (*a*) Son éducation. Chrétien d'abord, il perd la foi tombé entre les mains de rhéteurs païens. Saint Grégoire de Nazianze son condisciple à Athènes... (*b*) des causes nombreuses ont pu le disposer à l'apostasie. (*c*) Il conçoit et tente la réalisation d'un plan habile contre le christianisme : affaiblir l'Eglise et fortifier le paganisme, réformer celui-ci en empruntant à sa rivale, là tendent toutes les mesures administratives qu'il adopta. (*d*) Ses vains efforts le couvrent de ridicule (Antioche, Jérusalem). Son caractère et ses ouvrages n'étaient guère propres à l'en préserver. (*e*) Leçons à tirer de ce règne : le paganisme était vaincu ; l'Eglise résiste à un nouveau genre de persécution ; on ne fonde point une société par la seule morale, etc.

VI. *Depuis Julien jusqu'au règne de Justinien, la situation de l'Eglise ressemble à celle que lui firent Constantin et ses successeurs, avec des alternatives de soulagement et de souffrances que nous suivrons dans l'histoire des hérésies.*

B. Propagation de l'Eglise en Asie.
Persécution en Perse

Dans la précédente période, de nombreuses communautés chrétiennes s'étaient formées en Perse, sous la houlette de l'évêque de Séleucie-Ctésiphon. Les mages se servent de prétextes politiques pour soulever le pouvoir contre l'Eglise. Malgré les représentations de Constantin ils y réussirent et une guerre ayant éclaté, la persécution sanglante qui fit mourir saint Siméon, et se prolongea sous les successeurs de Sapor, éclata en même temps.

En Arménie, le roi Tiridate est converti par saint Grégoire l'Illuminateur ; des ouvriers évangéliques sont demandés à Constantin pour l'Ibérie, au pied de Caucase.

Une ambassade de Constance amène à la foi les Arabes méridionaux. Les saints Hilarion, Siméon Stylite agissent sur les tribus nomades.

Des apôtres pénètrent au quatrième siècle dans l'Inde et à Ceylan ; et le prêtre Jaballah prêche à la Chine en 636.

En Afrique, l'église abyssinienne réservée sans doute à une grande mission, prospère au milieu des ennemis de la foi catholique.

C. Mahomet

I. *Vie de Mahomet.* — Né en 569, il se livre au commerce dans sa jeunesse, épouse la riche Cadijah, se retire dans la solitude, forme une secte, s'enfuit à Médine (15 Juillet 622, Hégire), soumet l'Arabie et meurt en 632.

II. *Caractère de Mahomet.* — Corrompu dans ses mœurs, ennemi de la science, sans nulle preuve de sa mission, il veut établir le règne du démon par le glaive et se substituer à Jésus-Christ.

III. *Sa doctrine.* — Le Coran la renferme. Elle détruit les bases du christianisme ; dépose par le fatalisme, le sensualisme et l'esclavage un germe de mort dans l'individu et dans la société. Elle dégrade la femme réhabilitée par le christianisme : en un mot c'est une œuvre de Satan diamétralement opposée à celle du Sauveur.

IV. *Mission providentielle de l'islamisme.* — Dieu s'en sert comme d'un fléau pour châtier l'Orient, la Perse, même les Wisigoths d'Espagne (arianisme). — Il s'arrête devant la nation vraiment chrétienne. Dieu ne permet pas qu'il ôte toujours la liberté entière aux Chrétiens subjugués. — Dans le plan divin, il est destiné à procurer un grand bien au moyen âge.

V. *Causes des succès du mahométisme.* — Il a réussi humainement, donc l'Eglise a réussi divinement. — Une morale facile, un mélange de vérités empruntées aux autres religions, la force et la terreur, le fanatisme, la dégradation de la plupart des races subjuguées expliquent ses conquêtes.

L'Eglise dans son gouvernement propre.

I. *L'Eglise veille à sa liberté intérieure. — Plusieurs raisons expliquent pourquoi l'empire était enclin à la gêner. — L'Eglise ne pouvait se refuser à des concessions. — Elle en fit, non pas* IN SACRA, *mais* CIRCA SACRA. — Elle maintint les principes et la distinction des pouvoirs dans l'action des papes souvent opposée à celle des empereurs, dans les professions de foi, les résistances des saints évêques (Athanase, Hilaire, Ambroise, etc). — On ne peut rien conclure de la prévarication des pasteurs mercenaires condamnés par elle.

II. *L'Eglise consent à s'immiscer, pour l'avantage des peuples, dans certaines attributions temporelles.* (*a*) Les évêques pénètrent dans les prisons, revoient les causes, adoucissent les peines (loi d'Honorius). (*b*) Le droit d'asile est accordé aux églises (Eutrope, saint Jean Chrysostome). (*c*) Le droit de surveillance sur les préfets est accordé aux évêques. (*d*) Ils régissent les biens enlevés au culte païen. (*e*) Ils affranchissent les esclaves, par manumission, dans les églises et en présence du peuple. *(f)* Leur arbitrage invoqué selon le vœu de saint Paul, est converti en *juridiction contentieuse* (Eusèbe, la Loi de Constantin est perdue).

Depuis Constantin jusqu'à Justinien. (1) Les évêques étaient jugés par leurs *pairs* en toute cause. Ils étaient juges de leurs *clercs* en toute cause, jusqu'en 453 sous Valentinien qui sépara les causes criminelles et les fit juger séculièrement. (2) L'évêque en tout cas pouvait reviser le procès et suspendre l'exécution de la sentence jusqu'à décision de l'empereur. (3) Il était juge dans les causes civiles entre clerc et laïque, sur l'opposition de ce dernier.

III. *De nouvelles fonctions ecclésiastiques paraissent.* — Le syncelle, l'archiprêtre, les archivistes (cartophylaces, cartulaires), notaires, scérophylaces, mansionnaires, défenseurs (syndics).

IV. *Biens temporels. Origine des dîmes.* — Les biens temporels de l'Eglise se maintiennent et s'accroissent par transmissions d'héritage, contributions accordées par l'Etat, les offrandes des fidèles quelquefois obligatoires sous peine d'excommunication. — La dîme proprement dite ne paraît point en Orient. Elle n'est obligatoire devant la loi civile qu'en Occident et seulement depuis Charlemagne. Quand on a enseigné que la dîme est de droit divin, il faut l'entendre quant à l'application, non quant à la forme. — En Occident, quatre parts des biens ecclésiastiques : pour l'évêque, le clergé, les pauvres, les édifices religieux.

V. *Education cléricale.* — Des écoles ou *séminaires* se fondent et l'on voit une préparation plus régulière exigée pour la réception des ordres. — Cette préoccupation de l'Eglise se manifeste encore par une série d'ouvrages qui lie le *de officiis ministrorum,* de saint Ambroise, au *Pastoral* de saint Grégoire.

VI. *L'évêque et son diocèse.* — (1) Le caractère de l'épiscopat au concile de Nicée est bien digne d'admiration ; il déchoit vite en Orient. (2) Election, un canon du concile de Nicée porte qu'elle se fait par les évêques de la province, ou par trois d'entre eux, les absents consentant par écrit et qu'elle se confirme par le métropolitain. Si le peuple, si l'empereur sont consultés sur le candidat s'ils le proposent, ce n'est donc point en vertu d'un droit, mais d'une concession. En 373, le concile de Laodicée pour remédier aux inconvénients des passions populaires décrète que le clergé seul fera l'élection. (3) Les fonctions. — L'évêque ordonne, prêche ; en Orient il choisit un prêtre pour le faire à sa place si lui-même ne le peut. En Occident, saint Augustin, prêtre est le premier que l'on voit remplir cette fonction épiscopale, il visite son diocèse, établit à sa volonté les prêtres dans les paroisses en 541, dans une loi de Julien paraît le droit de *collation* ou de patronage.

VII. *Inamovibilité des curés.* — On voit par les canons des conciles que le prêtre est *plus attaché à la personne de l'évêque qu'à la paroisse même à laquelle celui-ci l'a préposé.* Aussi dans les trois premiers siècles n'est-il pas question d'*inamovibilité*. Quand l'Eglise est nombreuse et solidement assise, les raisons les plus graves la déterminent à garantir la stabilité du curé : (1) Pour lui une position transitoire est fâcheuse : son autorité, son dévouement, la connaissance de ses ouailles peuvent s'en amoindrir. (2) L'arbitraire de l'évêque est dangereux : il peut se tromper involontairement, être trompé par son conseil, être mauvais, l'épiscopat dans une nation peut s'égarer. Or, dans tous ces cas, il est bon que le prêtre puisse en appeler de l'évêque. (3) Enfin l'omnipotence est un fardeau, et elle expose à l'odieux. Cela était nécessaire à dire pour comprendre les canons des conciles de Nicée, de Chalcédoine, de Carthage sur la matière ; citons celui du concile de Sardique (341). *Si quis episcopus, qui forte iracundus, quod esse non debet, cito et aspere commoveatur, adversus presbyterum suum et exterminare eum de ecclesia sua voluerit ; providendum est ne innocens damnetur aut perdat communionem. Et ideo habet potestatem is qui abjectus est, ut episcopos finitimos interpellat, et causa ejus audietur, et diligentius tractetur, quia non oportet ei negari audientiam roganti, Et inde episcopus qui aut juste aut injuste eum abjecerit, patienter accipiat, ut*

negotium discutiatur, et vel probetur a plurimis sententia ejus, vel amendetur. — 3. Concile de Carthage : *recurrat ad synodum*, d'où (1) l'inamovibilité est dans l'esprit de l'Eglise. (2) Elle est d'institution positive ecclésiastique. (3) Elle est fondée sur le pouvoir des évêques eux-mêmes, non sur le pouvoir *civil.*

VIII. *Patriarcats et métropoles.* — 1) La prérogative principale des patriarches était de confirmer l'élection des évêques, d'en approuver l'ordination par les métropolitains, d'être lui-même élu, ordonné, provisoirement installé, sans l'intervention du pape. Il avait puissance absolue *pour les cas ordinaires.* (2) Les patriarchats étaient utiles pour décentraliser le gouvernement de l'Eglise, alors surtout que les communications n'étaient pas faciles. Et c'est ce qui explique comment leurs droits furent exercés plus ou moins par les métropolitains, avant le quatrième siècle. (3) Rome est le principe originel et constituant des patriarchats. Ils ne sont point nés d'usurpation, par l'ordination, l'institution divine, mais par la concession de Pierre. Cela est proclamé bien haut aux quatrième et cinquième siècles (Gélase, saint Grégoire). Aussi les sièges de Rome, Antioche, Alexandrie fondés par Pierre sont-ils les seuls sièges patriarchaux vraiment du premier ordre (4) Admirablement placés dans le monde, les trois patriarchats dominent l'Europe, l'Asie, l'Afrique, *Alexandrie.* Le plus restreint (Egypte, Lybie). Mais très important à cause de la vie prodigieuse, concentrée en cette ville. — *Antioche* s'étendit au-delà du Gange, fut modifié par la création des *exarchats* d'Ephèse, Césarée en Cappadoce, Héraclée en Thrace ; puis par la création du patriarchat de Constantinople qui engloba ces trois exarchats et par celle du patriarche de Jérusalem. *Jérusalem.* Ælia dépendait de Césarée, au concile de Nicée on accorde une place d'honneur à l'évêque de Jérusalem, en des termes ambigus qui excitèrent une lutte déplorable au sujet de la juridiction entre les évêques de cette ville et celui de Césarée la métropole (Arsace, saint Cyrille) ; à Chalcédoine en 451 Antioche garda les deux Phénicies et l'Arabie, Jérusalem la Palestine, comme siège patriarchal. — Constantinople créé par l'intrigue et l'ambition au deuxième concile œcuménique, mais les Papes ont déclaré que : *Ecclesia romana gesta synodi illius non habet, neque accipiti in hoc autem accipit quod contra Macedonium* saint Grégoire). En 451, le concile de Chalcédoine déclare l'évêque de Constantinople l'*égal* du pape ; les légats étaient absents, Léon protesta et menaça. Jean le Jeûneur s'intitula enfin patriarche *œcuménique* et saint Grégoire *servus servorum Dei.* — *Rome.* Guizot est tombé dans une grave erreur en faisant naître la papauté et le patriarchat de Rome au cinquième siècle, d'un sentiment d'amour pour Rome demeurée romaine dans la ruine de l'ancien monde. (1) Il oublie cinq siècles durant lesquels le Pape était pape et patriarche. (2) Il a oublié la moitié du monde que ce sentiment de nationalité ne touchait pas et qui pourtant reconnaissait le suprême pouvoir de Rome. (3) A un fait immense, il donne une cause d'une exiguïté ridicule. (4) Comment découvre-t-on au dix-neuvième siècle une cause qui renverse toutes celles qu'assigne la tradition ? Avant le concile de Nicée, il n'y avait pas une seule métropole dans le patriarchat latin. Ce n'est que plus tard que ses différentes parties en furent pourvues par les papes.

IX. *Primauté du Pape.* — Si du pape comme patriarche, nous passons au pape comme souverain Pontife, nous voyons la primauté éclater en tant de circonstances qu'il faut nous borner à rappeler les genres de faits où elle se montre, sauf à les prendre en particulier dans les hérésies surtout. (1) Les opprimés ont recours au pape (Athanase, Paul de Constantinople) se seraient-ils adressés à l'oppresseur de tous. (2) Les hérétiques comme les catholiques en appellent à Rome comme un tribunal suprême pour les questions de foi. (3) Variations des autres sièges dans la foi. (4) Les légats ou vicaires apostoliques président les conciles œcuméniques (5) Les lois impériales reconnaissent cette primauté. (6) Sans parler de l'enseignement positif des docteurs, la vie de certains papes n'est qu'un long argument en faveur de leur suprématie.

X. *Conciles œcuméniques.* — (1) Coup d'œil historique. On en compte dix-sept de 325 à 1545. Les huit premiers se tiennent en Orient, contre les diverses hérésies qui désolèrent l'Eglise depuis Arius jusqu'à Photius. (2) Les conciles œcuméniques ne sont pas absolument nécessaires à l'Eglise. Ils sont très utiles, (*a*) pour l'unité de la foi, (*b*) pour l'éclaircissement de la vérité, (*c*) pour se défendre des tyrans et des infidèles, (*d*) pour le maintient de la discipline. Certaines paroles de saint Grégoire de Nazianze ont été prises dans un faux sens ; aux yeux de la raison seule, ces assemblées sont admirables. (4) Leur forme (*a*) quant à la convocation. Les canons veulent et la raison aussi qu'elle se fasse par les papes, non par les princes ; ceux-ci ont pris part *ex ecclesiæ consensu, non suo jure*, qu'elle soit notifiée à tous les évêques, que nul évêque non excommunié ne soit exclu (*b*) quant aux suffrages : qu'ils soient libres, donnés par les évêques; les prêtres délégués par les évêques (contesté) ; aux autres voix consultatives, (*c* quant au rang, présidé par le pape ou ses légats ; mais la confirmation par le pape est essentielle. Viennent ensuite les plus élevés en hiérarchie, et dans un même ordre, les plus anciens d'ordination. — (5) L'ordre des séances, dans les premiers

conciles, débats publics ; plus tard, séances secrètes préparatoires ; suffrages par personnes (hors à Constance) ; livre des évangiles au milieu de la salle ; prières solennelles, etc.

Nota.

L'étude liturgique et archéologique des développements du culte est réservée aux cours spéciaux. Au surplus il est loisible à chacun d'en voir le tableau dans Alzog. t. I, chapitre IV, page 474.

Doctrines. — Hérésie.

A. Schisme des Donatistes

I. *Exposé de l'erreur et de ses conséquences.* — Un pécheur ne peut conférer validement les sacrements, les justes seuls sont membres de l'Eglise ; conséquemment, les Donatistes seuls forment cette Eglise. Le pape Miltiade et ceux qui le suivent, sont des infidèles ; le baptême qu'ils confèrent doit être réitéré. Il est évident que ces erreurs, en partie reproduites de Novat, tant sur le dogme que sur la discipline, ruinent totalement le christianisme. On ne saurait jamais, si l'on est dans l'Eglise, si l'on a reçu un sacrement, où réside l'autorité, etc.

II. *Dogme chrétien en face.* — (1) Les pécheurs peuvent être membres de l'Eglise ; Jésus-Christ lui-même l'enseigne (par les sacrements, les paraboles du filet, de l'aire). (2) La vertu du sacrement ne dépend pas des dispositions du ministre. (3) L'unité de l'Eglise consiste dans la confession de la même foi, la participation aux mêmes sacrements, la subordination aux mêmes pasteurs. (4) L'Eglise est une, sainte, catholique, apostolique ; ces marques n'appartiennent point aux Donatistes.

III. *Histoire de la secte*, (*a*) jusqu'à l'élection de Donat. — L'élection de Cécilien à l'évêché de Carthage révolte des ambitieux, qui la déclarent nulle, sur de vains prétextes ; ils se font des partisans ignobles ; on appelle à Constantin qui renvoie aux évêques. Un concile se tient à Rome, où le pape Miltiade se montre indulgent et ferme. Les Donatistes sont de nouveau condamnés au concile d'Arles, et encore par Constantin, qu'ils veulent absolument pour juge de la doctrine. — (*b*) Jusqu'à la mort de Donat. — Donat, chef de la secte après Majorin, la fanatise habilement. Les catholiques subissent des violences, surtout quand Constantin s'empare des églises de la secte. Faux miracles, brigandages, fanatisme incroyable des *Circoncellions*, que le commissaire Maxence réduit non sans peine. — (*c*) Jusqu'à l'extinction de la secte. — Sous Julien les Donatistes exilés reparaissent. Nouvelles violences ; les catholiques exterminés relèvent la tête sous Honorius, en 404. Saint Augustin repousse les mesures de sévérité, après un concile de Carthage, 411. — Les Vandales, au cinquième siècle, trouvèrent encore les Donatistes en lutte avec les catholiques. A la fin du septième siècle, ils reparurent, mais ne formèrent pas un parti.

IV. *Difficultés.* — (*a* Saint Augustin ne consentit aux mesures de rigueur que pour la défense de la société. (*b*) Les Donatistes furent punis comme malfaiteurs. (*c*) Les évêques catholiques ne se sont point montrés ambitieux.

B. L'Arianisme

I. *Exposé de l'erreur.* — La source est la séparation du monde d'avec Dieu. Le *Verbe* est un être intermédiaire qui crée à la manière du *Démiurge* gnostique. C'est une créature éminente, peccable, et qui s'est unie à un corps humain (non pas à une âme et à un corps). Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu improprement a donc souffert en cette qualité.

II. *Conséquences.* — En adorant trois personnes sans unité de nature, les Ariens retombent dans l'idolâtrie ; ils détruisent la grâce en niant le rapport direct et surnaturel de Dieu à l'homme ; la chute originelle est méconnue ; Jésus-Christ, quoique créature ayant mérité par lui-même, l'homme peut mériter ainsi et la Rédemption n'est point nécessaire.

III. *Affinités.* — Avec le Démiurge gnostique, l'âme du monde de Platon, le polythéisme dans la séparation des personnes adorables. — Dans l'avenir avec Pélage, par la négation de la grâce ; avec le Protestantisme par l'interprétation individuelle de l'Ecriture, avec le Rationalisme, par la négation du mystère.

IV. *Doctrine de l'Eglise.* — Avant Arius, elle proclamait la *consubstantialité* du Verbe, etc., en condamnant ceux qui niaient, (*a*) que Jésus-Christ fût Dieu(Cerinthe, Ebion) (*b*) Qu'il fût une personne distincte (Praxéas, Noët, Sabellius). *c*) que Dieu fut un.

V. *Histoire de l'Arianisme.* — (*a*) *Jusqu'à la mort d'Arius.* — Arius dévoile son erreur à Alexandrie, dans une synode présidé par saint Alexandre. Celui-ci le condamne en concile, après de vains efforts, pour l'empêcher de répandre son erreur dans le peuple. Arius intrigue, se fait absoudre ailleurs. Mais Osius de Cordoue ayant fait comprendre à Constantin la vérité, le concile de Nicée fut convoqué par l'empereur, de concert avec saint Sylvestre Osius le présida. Arius y fut condamné, malgré les subterfuges de son parti. Le concile termina aussi l'affaire

de la Pâque, le schisme de Mélèce de Lycopolis, et dressa des canons de discipline. Il est œcuménique, il fixa la foi, manifesta puissamment l'Eglise, et produisit un calme apparent. — Arius est rappelé de l'exil par la faiblesse de Constantin. Saint Athanase s'oppose à l'entrée de l'hérésiarque à Alexandrie. Le saint patriarche est accusé et déposé au conciliabule de Tyr (334). — (*b*) *Jusqu'à la mort de Constance.* — Les femmes de la cour font de Constance un ardent protecteur de l'hérésie. Paul de Constantinople est déposé, Eusèbe de Nicomédie mis à sa place. Le peuple se révolte pour avoir Paul. Celui-ci s'est réfugié à Rome, où il trouve saint Athanase banni. Le pape Jules et Constant les protègent. Absous au concile de Sardique, les deux évêques sont condamnés par les Orientaux à Philippopolis. Enfin Constance cède par peur, et le retour d'Athanase à Alexandrie est un triomphe. — Les Ariens, néanmoins, se fortifient. Le pape Libère demande un concile à Arles 353). Le légat, Vincent de Capoue, lui-même cède aux menaces. Libère proteste et obtient un nouveau concile à Milan (355). — Plus de trois cents évêques, beaucoup succombent sous les efforts des Ariens ; d'illustres confesseurs sont exilés : Libère enlevé de Rome, est exilé en Thrace ; Hilaire de Poitiers en Phrygie ; Osius à Sirmium ; Athanase fuit dans les déserts. — Les Ariens divisés dressent diverses formules, ariennes ou sémiariennes. Le pape Libère revient à Rome, après en *avoir signé une* qui n'était qu'incomplète. Il n'était pas libre, il ne parlait pas *ex cathedrâ*, au reste, bien d'autres raisons déconcertent ceux qui voudraient arguer de ce fait contre l'ultramontanisme. Osius violenté succomba et mit l'Eglise en deuil. — Constance triomphait : il rassembla les synodes de Rimini et Séleucie (350) où, à force de perfidie et de terreur, on fit signer aux évêques une formule sémiarienne. Alors *le monde s'étonna d'être arien* Bientôt des protestations et des rétractations condamnent ce qui s'est fait à Rimini. Libère est admirable. — (*c*) *Décroissance de l'arianisme.* — Sous Julien, l'arianisme s'affaiblit par défaut de l'appui du pouvoir. Athanase, cependant, fut exilé de nouveau. — Sous Jovinien, Valentinien, Valens, les Ariens, malgré leurs efforts, tombent peu à peu par la mort de leurs chefs, la force des conciles catholiques et sous les coups des docteurs que Dieu élève et multiplie en raison des dangers courus par son Eglise. — Théodose, en 381, porta une loi célèbre qui achève de donner la victoire à la foi de Nicée, proclamée de nouveau au concile de Constantinople, qui ne fut point œcuménique dans sa convocation et son intention, mais en vertu de l'acceptation de décrets par le pape et l'Eglise. — L'Arianisme se réfugia alors chez les barbares.

VI. *Cause des succès de l'Arianisme.* — (*a*) Fausses conversions opérées par la crainte et l'intérêt sous Constantin. (*b*) Subtilité de l'erreur. (*c*) Influence de l'école platonicienne d'Alexandrie. (*d*) Appui du pouvoir. — Il est à remarquer, cependant, que la masse du peuple ne fut jamais arienne : à Constantinople, à Rome, à Milan, à Alexandrie, le peuple se soulève pour la foi.

C. Controverses dépendantes de l'Arianisme.

I. L'*Apollinarisme.* — Apollinaire de Laodicée, l'un des esprit les plus distingués de son temps, soutint avec énergie la consubstantiabilité du Verbe, mais enseigna que le Verbe s'était uni à une âme sensitive et non à une âme intelligente. — Par cette subtilité, il voulait éviter de dire deux personnes en Jésus-Christ ou d'anéantir la liberté humaine. Il détruisait, en effet, le mystère de l'Incarnation en refusant à Jésus-Christ ce qui constitue proprement l'homme. — Le dogme catholique est que Jésus-Christ a tout pris de l'homme, hors le péché. — Condamné à un concile d'Alexandrie en 362, sous saint Athanase, et déposé par le pape Damase, Apollinaire ne se fit pas beaucoup de partisans. Sa secte condamnée de nouveau en 381, au concile de Constantinople, s'évanouit.

II. *Macédonianisme.* — Les Macédoniens transportent à la personne du Saint-Esprit, les difficultés des Ariens sur celle du Verbe. Le Saint-Esprit n'est pas Dieu, car l'Ecriture ne le dit point ; il est subordonné au Père, au Fils ; il prie pour nous. — Hilaire, Ambroise, Augustin, le deuxième Concile œcuménique exposent le dogme catholique : *Tres sunt qui..., hi tres unum sunt.* Le Saint-Esprit est annoncé comme Dieu, là où l'Ecriture parle de ses dons. Autrement, plus de Trinité, de sacrement de confirmation, etc. — Macédonius, placé par Constance sur le siège de Constantinople, occasionne une révolte où périssent plus de trois mille personnes. L'hérésiarque dissimulait son erreur ; à sa mort, elle se répandit, grâces surtout aux efforts de Marathon de Nicomédie ; les Ariens, d'ailleurs, étaient tout prêts à la recevoir : il faut dire cependant que ceux-ci persécutèrent parfois Macédoniens et Catholiques. — Le concile de Constantinople, deuxième œcuménique, se réunit spécialement pour examiner la doctrine macédonienne ; elle fut condamnée et ses partisans poursuivis par Théodose et ses successeurs. Ce deuxième concile œcuménique n'a pas inventé la divinité du Saint-Esprit, laquelle est expressément contenue dans le symbole de Nicée.

D. Hérésies Pélagiennes

Pélagianisme. — I. *Doctrine.* — Le dogme du péché originel est contraire à la justice et à la bonté de Dieu : *omnes in Adam*

peccaverunt, signifie : tous ont péché par abus de la liberté, comme Adam. La grâce ne diffère pas de la nature et de la loi : Jésus-Christ Dieu est notre Rédempteur par sa doctrine et ses exemples. Le baptême n'efface pas le péché originel ; les enfants vont au ciel sans l'avoir reçu. L'homme peut s'élever à la perfection, par sa seule volonté.

II. *Affinités.* — Avec la conséquence arienne de la négation de la grâce ; avec le rationalisme qui rejette tout l'ordre surnaturel.

III. *Conséquences.* — L'Incarnation est illusoire, le mal inexplicable, l'homme déifié, les sacrements inutiles, toute secte connaissant Jésus-Christ est dans l'Eglise.

IV. *Dogme chrétien.* — L'homme est élevé à l'état de grâce, par un don gratuit, infiniment au-dessus de la nature, il le perd par la chute d'Adam ; incapable de le recouvrer, il lui est rendu par les mérites de Jésus-Christ. Sans cette grâce existante, concomitante, perfectionnante, qui est l'action de Dieu même en nous, nous ne pouvons atteindre nos destinées surnaturelles, ni éviter le péché (saint Jérôme, saint Augustin).

V. *Pélage, moine de Bangor et Célestius moine écossais, reçoivent leurs erreurs à Rome vers* 406 ; *les prêchent* : *Célestius à Carthage, et Pélage en Orient.* Ces erreurs sont condamnées, Pélage feignant d'y renoncer se fait absoudre ; mais les évêques d'Afrique, avertis que les deux moines surprennent encore la bonne foi de plusieurs, écrivent à Innocent I[er] et les font excommunier. Ils ont recours au pape Zozime, le trompent et en reçoivent l'absolution. Nouveau concile de deux cent quatorze évêques à Carthage (418) et nouvelle condamnation que Zozime, mieux informé, ratifie. Honorius et Théodose venant en aide, la secte s'efface et les chefs meurent cachés en Orient, Julianus d'Eclane et des évêques italiens continuent néanmoins à maintenir l'erreur. En 431, le concile d'Ephèse lui porta un dernier coup. Nous verrons saint Germain et saint Loup aller combattre le pélagianisme en Bretagne.

Semi-Pélagianisme. — La délicatesse de la question fit tomber de bonne foi, des hommes pieux, dans l'erreur semi-pélagienne.

I. *Elle ne repousse le dogme catholique que par ce point* : *la nature est assez forte encore pour désirer d'elle-même la foi et la justice.* La grâce une fois reçue, des grâces particulières ne sont pas nécessaires pour la persévérance.

II. *C'est au fond le Pélagianisme* ; car si l'homme déchu peut mériter une fois la grâce, tout l'ordre surnaturel est renversé.

III. *La controverse s'engage dans un monastère d'Afrique.* — Saint Jérome s'en empare, puis et surtout saint Augustin, la Gaule méridionale en est émue, saint Hilaire d'Arles, Cassien, Fauste de Lérins prennent parti contre saint Augustin qu'ils comprennent mal. Mais les écrits qu'il compose sur ces matières, les efforts d'Innocent I[er], les conciles d'Orange en 529, de Valence en 530, confirmés par le pape dirimèrent la question. Tous ces graves débats sur la grâce, le libre arbitre, la predestination laissèrent cependant dans certains esprits des idées fausses qui se reproduisirent dans Gotescale au neuvième siècle.

E. Nestorianisme.

I. *Exposé de l'erreur.* — La raison superficielle des Nestoriens, pour éviter le mystère d'un Dieu-homme, imagina en Jésus-Christ deux natures juxta-posées, agissant de concert dans une union morale, mais non physique. Jésus-Christ n'est que *Théophore* et la Vierge mère d'un pur homme.

II. *Conséquences.* — Il n'y a pas proprement incarnation ; il n'y a pas non plus rédemption du moment que l'on ne peut attribuer les actes de l'homme au Verbe.

III. *Affinités.* — Avec certains gnostiques qui n'admettaient que l'*inhabitation* du λογος dans le Christ. Nestorius détruisait comme Arius la divinité de Jésus-Christ ; comme Pélage il niait la grâce.

IV. *Dogme chrétien.* — Saint Cyrille d'Alexandrie qui fut pour les Nestoriens ce que furent saint Athanase pour les Ariens et saint Augustin pour les Pélagiens, exposa la doctrine de l'Eglise, la *personnalité* du Christ est *terminée* par le *Verbe* et il y a *communication de propriétés* entre la divinité et l'humanité ; Marie est donc θεοτοκος.

V. *Histoire.* — Ici trois points principaux méritent l'attention. (*a*) *Rome.* Nestorius et saint Cyrille en appellent au pape Célestin. Le pape juge en 430 et l'on ne fait que recevoir sa décision aux conciles d'Alexandrie et d'Ephèse. Cette primauté se manifeste par les écrits de Nestorius au pape et par la conduite du concile d'Ephèse. (*b*) *Concile d'Ephèse.* Il fut le troisième œcuménique convoqué par Théodose II du consentement du Pape qui y envoie son légat et saint Cyrille. La liberté y est entière et si Nestorius ne s'y présente pas, c'est qu'il préfère tramer à l'écart ; du reste les pièces de conviction étaient suffisantes. Sixte III confirmant ce concile lui imprime le dernier caractère de l'œcuménicité. (*c*) La *conduite de saint Cyrille* est attaquée à tort. Il dut s'occuper d'une hérésie qui troublait les monastères d'Egypte et d'ailleurs un évêque est juge de la doctrine. Il écrit des lettres

fort modérées : Nestorius répond par des invectives, Cyrille ne censure Nestorius que trois mois après le jugement porté à Rome. Il ne préside à Ephèse que par le choix du pape. Enfin le retour de Jean d'Antioche à l'orthodoxie, montre bien toute la fausseté des calomnies que nous repoussons.

F. Eutychianisme

I. *Exposé de l'erreur.* — Afin d'éviter l'écueil où se brisa Nestorius, Eutychès enseigna la plus grossière hérésie : En Jésus-Christ la nature divine a absorbé la nature humaine, le corps du Christ n'était humain que quant à l'apparence, l'âme du Christ préexistait à l'Incarnation dans laquelle s'est constituée l'unité de la nature.

II. *Conséquences.* — Jésus-Christ n'étant pas homme n'a rien pu souffrir, ou s'il a souffert comme Dieu, non seulement les dogmes chrétiens, mais l'idée même de Dieu est détruite. En 482, ces conséquences épouvantent Pierre le Foulon d'Antioche, Pierre Monge d'Alexandrie, Acace de Constantinople, et ils amènent l'unité de nature sans confusion, ce qu'il est impossible de concevoir. Ils prirent alors le nom de Monophysites.

III. *Affinités.* — C'est le lieu de remaquer la filiation logique de l'erreur : après l'attaque générale de la vérité chrétienne par le gnosticisme, Arius nie la Trinité en niant la divinité de Jésus-Christ. La Trinité maintenue, Nestorius passe à l'Incarnation et nie la divinité du Christ sous un autre point de vue ; la divinité du Christ maintenue, Eutychès passe à son humanité et la détruit en quelque sorte à la manière de Valentin et Marcion.

IV. *La doctrine de l'Eglise* exposée tout d'abord par saint Léon Ier, enseigne deux natures en Jésus Christ dans l'unité de personne, sans confusion, sans changement.

V. *Histoire.* — Rebutante par le caractère d'un grand nombre d'évêques et de moines, par celui des empereurs théologiens, des impératrices théologiennes, effrayante par le fanatisme et la cruauté des sectaires ; glorieuse pour l'Eglise par la conduite des papes ; cette histoire peut se partager en diverses époques. (*a*) *Jusqu'au concile de Chalcédoine.* — L'archimandrite Eutychès répand sourdement son erreur. Il est dénoncé au concile de Constantinople que présidait Flavien, est condamné après avoir menti de mille manières. Il s'est assuré la faveur de Théodose II ; le *brigandage d'Ephèse* où Dioscore d'Alexandrie se distingua par ses crimes, cause la mort de Flavien, jette en exil de saints évêques. — Saint Léon, infatigable, obtient non de Théodose, mais de Marcien un concile pour réparer tant d'horreurs. — (*b*) *Jusqu'à la réconciliation momentanée sous Hormidas.* — En 451, le concile de Chalcédoine vraiment œcuménique, écoute les lettres de saint Léon, y applaudit, condamne Dioscore, casse les actes du brigandage d'Ephèse, dresse la formule de foi et demande au pape son approbation. — Le moine Théodose fabrique de faux actes, soulève la Palestine, est mis en place de Juvénal sur le siège de Jérsalem ; persécutions et pillages ; Marcien rétablit la paix par les armes et sans rigueurs excessives. — En Egypte, les troubles sont plus affreux et Marcien est forcé de sévir contre Alexandrie que Dioscore a jetée dans la révolte. — A la mort de Marcien, les Eutychiens réagissent ; à leur tête paraissent deux moines fanatiques, Elure à Alexandrie, Pierre le Foulon à Antioche. — Basilisque, eutychien et persécuteur, obtient le parjure de trois cents des évêques du concile de Chalcédoine, et bannit ceux qui résistent. — Hénotique de Zénon. Tandis que sa belle-mère s'occupe de bouleverser l'empire, Zénon fait de la mauvaise théologie. Son fameux édit d'union, en abolissant le concile de Chalcédoine comme pierre d'achoppement, tout en condamnant Eutychès, n'aboutit qu'à mécontenter les deux partis et à semer de plus grandes divisions : les *acéphales* abandonnent Pierre Monge, Pierre le Foulon, Alexandre de Constantinople. Les émeutes se multiplient ; Anastase demande au pape un concile pour arrêter tant de maux ; mais lui-même fait échouer ce projet quand il le voit défavorable aux eutychiens. — (*c*) Jusqu'à l'élection du pape Vigile. — Sous l'orthodoxe empereur Vigile et le pape Hormisdas, la paix se fait pour un moment. Les eutychiens signent en grand nombre un formulaire catholique, les autres sont réprimés par la crainte. L'arien Théodoric était alors à Ravenne ; il mande le pape Jean Ier, l'envoie à Constantinople pour avertir Justin que les catholiques seront maltraités en Occident si les hérétiques le sont en Orient. Jean est dignement reçu à Constantinople. Justin cède à Théodoric, mais ce cruel fait jeter le pape en prison où il meurt. — Justinien, célèbre par ses conquêtes et par son code (dont il sera parlé ailleurs) travaille d'abord dans l'intérêt de la foi. Théodora, sa femme, paralyse ses efforts; elle fait échouer les conférences avec les Sévériens. Lorsque le pape Agapet meurt en Orient où il est allé remplir une mission de charité, elle engage le diacre Vigile à se faire élire pape avec le secours de Belisaire. — Un an après, le pape Sylvère est emprisonné, exilé en Lycie, puis ramené à Rome où il meurt de faim dans l'île de Palmaria où on l'a enfermé. — (*d*) *Jusqu'après le cinquième concile œcuménique de Constantinople.* — Vigile, dont l'élection devint légitime au moins par le silence du peuple romain, envoie en Orient des lettres secrètes favorables à l'hérésie,

d'un autre côté il professe publiquement sa foi et se conduit bientôt de manière à effacer de honteux antécédents. — Les *trois chapitres.* Théodoret, Ibas, Théodore de Mopsueste avaient été réconciliés avec l'Eglise au concile de Chalcédoine qui ne s'occupa point de leurs ouvrages. Maintenant les eutychiens les veulent faire condamner, comme si cela entraînait la condamnation du concile de Chalcédoine, les catholiques s'y refusent pour la même raison. La *confessio fidei* de Justinien blesse ceux-ci ; Vigile est appelé à Constantinople, violenté pour consentir à la condamnation. En son *Judicatum*, il y consent, mais en défendant le concile de Chalcédoine, la fureur des eutychiens augmente contre lui, il n'échappe à la mort que pour fuir de Constantinople. Enfin on en appelle à un concile œcuménique. — Il s'ouvre à Constantinople en 553, Vigile refuse d'y assister. Les auteurs des trois chapitres y sont condamnés ; Vigile, dont les tergiversations sur ce point sont peu explicables, souscrit cependant ; Eutychès et Nestorius y sont condamnés. — Malgré les efforts des empereurs, une Eglise monophysite s'établit : Copthes en Ethiopie ; Jacobites, disciples du moine furibond Jacob Baradée, en Syrie.

G. Monothélisme

Exposé de l'erreur. — Etant reconnu qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une personne, il n'y a conséquemment qu'une seule volonté, une seule opération ; mais puisque les deux natures sont distinctes, il faut admettre une volonté humaine incomplète et n'agissant que par l'autre.

II. *Conséquences.* — La volonté humaine était effectivement détruite, la nature humaine était atteinte par là même, et Jésus-Christ n'avait point mérité.

III. *Affinité.* — Ce n'est pas une branche de l'eutychianisme, quoique les conséquences y mènent.

IV. *Dogme chrétien.* — Défini surtout par Martin Ier, saint Sophrone, le pape Agathon et le sixième concile œcuménique. — Il y a dans Jésus-Christ deux volontés correspondantes aux deux natures, mais une seule direction de la volonté divino-humaine, accomplissant des actions théandriques en deux opérations toujours d'accord.

V. *Histoire.* — Héraclius, persuadé par Sergius de Constantinople que le monothélisme concilierait les partis, le fait enseigner par Arcade de Chypre : Cyrus d'Alexandrie l'approuve en concile. Le savant moine Sophrone, plus tard évêque de Jérusalem, dénonce l'hérésie aux Eglises. Sergius écrit au pape Honorius et lui cache le venin. Honorius, dans une lettre privée, recommande de cesser cette dispute de mots. — L'*Ecthèse* d'Héraclius est conçue dans le même sens, mais *incline vers une volonté.* — Le moine Maxime après la mort de Sophrone son ami, attaque l'Ecthèse, et le pape Jean IV la condamne. — L'édit appelé *Type* de Constant II renouvelle l'Ecthèse ; les catholiques opprimés recourent alors à Martin Ier qui condamne l'Ecthèse et le Type. L'empereur l'arrache alors de son siège, l'exile en Chersonèse où il meurt (655). — Constantin Pogonat, déplorant toutes ces luttes, demande le sixième concile œcuménique ; il se tient à Constantinople en 680. Les monothélistes s'y défendent habilement, mais ils sont condamnés. Le pape Agathon gouverne le concile par ses légats et ses lettres ; Léon, son successeur, en confirme les décrets. — Ce concile porta un coup mortel au monothélisme qui releva encore par instant la tête, et se réfugia dans le Liban (Maronites). — Le concile quinisexte ou *in Trullo* compléta, en 692, par des canons de discipline, l'œuvre des deux derniers conciles œcuméniques. — Honorius. Sa chute n'est pas réelle, lettres privées, non pas monothélites, il est loué par ses successeurs, etc. Sa condamnation qui embarrasse si fort les Gallicans, n'est qu'une falsification odieuse des actes du concile.

Doctrine. — Littérature chrétienne. — Pères Grecs

A. Grand siècle de la littérature chrétienne (312-476).

I. *La science chrétienne croît en proportion du dépérissement de la société.* — C'est là un phénomène très remarquable et en dehors de la marche ordinaire des choses. C'est dans un empire gouverné par des eunuques et par des femmes, envahi par les barbares que les saint docteurs écrivent ces ouvrages qui sont, pour la science et l'éloquence, une mine inépuisable. — Que serait devenue l'Eglise si le Saint-Esprit, par une assistance spéciale, ne l'eût fortifiée contre le siècle, élevée sans lui et au-dessus de lui ?

II. *Causes de ce vaste développement.* — Après la première cause qui est l'action du Saint-Esprit, nous assignerons. (*a*) La liberté de penser, d'enseigner et d'écrire chrétiennement, obtenue sous Constantin. (*b*) Les attaques des hérésies qui mirent l'Eglise en demeure de s'expliquer sur les dogmes fondamentaux. (*c*) Le besoin toujours naturellement croissant d'unir à la foi les lumières de la raison. (*d*) La controverse sur l'origénisme.

III. *L'Eglise continue à faire face à tous ses adversaires et instruit les fidèles d'une manière de plus en plus complète.* — L'ensemble des ouvrages chrétiens présente des traités contre le paganisme, les grandes

hérésies, sur la morale et la discipline (dont il était besoin plus qu'aux siècles précédents), sur la vie monastique.

IV. *Au lieu de s'user par le temps et la lutte, la doctrine catholique se fortifie dans ce qui fait périr les autres.*

V. *L'Eglise invoque toujours comme source de sa doctrine la tradition et l'Ecriture.* (*a*) Comment les conciles procèdent contre les hérétiques. (*b*) Le canon des Ecritures est fixé. (*c*) Ouvrages spéciaux plutôt en Occident.

VI. *Diverses écoles théologiques.* — Quoiqu'il y ait unité dans l'enseignement de l'Eglise, il reçoit cependant une impulsion différente selon l'esprit des maîtres et le genre des méthodes. Ainsi au quatrième siècle, il y avait deux tendances représentées par (*a*) l'école d'Alexandrie : spéculation profonde, sagement allégorique (Athanase, Basile, Didyme, les deux évêques Grégoire.) (*b*) L'école d'Antioche. Exégèse littérale et historique le populaire Cyrille de Jérusalem, le poete Ephrem, Jean Chrysostome.) — Ces deux écoles existent parallèlement, se combattent dans la controverse origèniste, et procurent par le fait même de leur antagonisme le bien de l'Eglise.

VII. *Principaux écrivains ecclésiastiques.*

Eusèbe Pamphyle (270 338). — Son orthodoxie est contestée, sa science immense ne l'est pas. Défenseur de la foi sous Dioclétien, il visite la Thébaïde, devient en 315, évêque de Césarée en Palestine. Il montra de la faiblesse pour Constantin son ami. — Il est, par ses ouvrages, le père de l'histoire ecclésiastique. Les plus remarquables sont l'histoire ecclésiastique depuis Jésus-Christ à 323. — La Chronique ou canon de l'histoire universelle (traduction de saint Jérôme). — Préparation évangélique, complétée par la démonstration évangélique. — Socrate a continué l'histoire d'Eusèbe jusqu'en 439. Sozomène est un plagiaire. Théodoret sera mentionné plus tard.

Saint Athanase (296-373) — L'histoire de sa vie est celle de l'Eglise d'Orient durant cinquante ans. Orateur, il eut le talent de dominer, d'agiter le peuple d'Alexandrie comme un seul homme. Ecrivain, c'est un génie nouveau, d'une intrépidité froide, qui laisse de côté la science grecque. — Il laissa plusieurs écrits contre les Ariens (apologie, histoire, traité des synodes). De plus : Discours contre les Gentils, sur l'Incarnation, livre contre Apollinaire, vie de saint Antoine. — Son esprit logique le porte à tout rattacher à l'essence du christianisme ; il représente l'Ecriture et l'Eglise inséparables ; il aime les pères et fait leur éloge surtout d'Origène, expose avec lucidité les mystères et spécialement la Trinité.

Saint Cyrille de Jérusalem. — Chargé de l'école des catéchumènes de Jérusalem, il en fut élu évêque en 350 ; il fut trois fois banni pour la foi ; fut témoin de la tentative de reconstruction du Temple, sous Julien. — Ses catéchèses sont, à ce que l'on croit, le résumé de son enseignement aux catéchumènes. Il est parfait, inestimable, inimitable ; c'est un cours complet de la doctrine chrétienne.

Saint Ephrem (300-379). — Né à Nisibe, baptisé par saint Jacques de Nisibe, habite Edesse, puis une caverne où il compose des ouvrages ; réunit des disciple ; est persécuté par les païens, visite la Thébaïde, ordonné diacre à Césarée par son ami saint Basile, combat et convertit les Ariens, évite l'épiscopat, meurt au milieu de ses disciples. — Ouvrages syriaques ; ils remplissent le monde, dit saint Jérôme, et sont lus aux Eglises après les livres saints. Commentaires par l'Ecriture (traditions locales recueillies). Quatre-vingts discours ou poétiques élévations sur Dieu et la foi opposés aux chants du fils de Bardesanes. Quatre-vingts nécronismes ou chants funèbres. Traité du libre arbitre. — Ce génie sombre et tendre à la fois ne se distingue pas moins par l'exactitude de la doctrine, que par l'élévation du style et des pensées.

Saint Epiphane (310-404). — Les littérateurs l'oublient, mais ses écrits sont très précieux pour l'historien, on y retrouve, bien qu'avec peu de critique, des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs sur les hérésies. Archevêque de Salamine, respecté et redouté des Ariens, il employa sa longue et paisible carrière à écrire (*a*) L'*anchorat*, exposé de la vraie foi aux fidèles de Pamphylie. (*b*) Le Panarion ou Antidote. C'est l'histoire des erreurs avant Jésus-Christ Depuis Jésus-Christ, vaste conception réalisée à force d'erudition.

Saint Basile le Grand (329-379). — Né dans une famille de saints, il étudie à Constantinople, à Athènes, visite la Thébaïde, revient fonder dans le Pont un monastère. Porté au siège épiscopal de Césarée, il déploie une grande énergie contre les Ariens. Valens envoie Modeste pour le séduire. Sa charité, sa mortification sont admirables ; il meurt, dit le bréviaire romain, n'ayant plus que les os et la peau. Moraliste éloquent et profond, écrivain correct, théologien et poète à la fois, il laissa outre ses œuvres oratoires, un livre contre Eunomius, et un traité du Saint-Esprit dont les théologiens se sont beaucoup servi. — Sa doctrine est surtout remarquable quand il démontre à Eunomius, que la raison ne peut connaître Dieu comme il se connait lui-même, et quand il explique l'Ecriture sainte sur le Saint-Esprit.

Saint Grégoire de Nysse. — Frère de saint Basile, reçoit les ordres après avoir été marié ; évêque de Nysse il est exilé par Valens, parait dans les conciles, pacifie des églises. Il est appelé par le deuxième concile

de Nicée *pères des pères* à cause de l'étendue et de la profondeur de sa science. Hexaméron, vie de Moïse, traité de l'inscription des psaumes (allégories). Grande catéchèse où il a pour but d'établir la foi sans le secours de l'Ecriture sainte ; contre Eunomius ; il réfute la réponse de celui-ci à saint Basile. — On l'accuse de septicisme (Ritter) parce qu'il réprouve les artificieuses combinaisons de mots, soutient que l'essence naturelle des choses nous est inconnue, et exalte la foi candide !

Saint Grégoire de Nazianze (328-389). — Fils de saint Grégoire, évêque de Nazianze, et de Sainte Nonne, il étudie à Césarée, Alexandrie, Athènes où il connut Julien et se lia avec saint Basile. Il demeure dans les déserts du Pont, priant, étudiant et ne quittant sa retraite que pour aller combattre les hérétiques. Porté par Théodose au siège de Constantinople, il maintient la foi, supporte avec courage les efforts de ses ennemis, et se démet pour revenir à sa chère solitude où il cultive la science chrétienne et les fleurs. — Ses discours lui ont mérité le surnom de *théologien*. Invectives contre Julien, écrites sur le ton des prophéties. Cent cinquante poèmes et plus de deux mille petites pièces de poésie, pleines de charmes.

Saint Jean Chrysostôme (344-407). — Il représente par excellence le génie grec devenu chrétien. A Antioche, il étudie sous Libanius qui l'estimait singulièrement. Saint Mélèce le retire de la vie mondaine. Après la mort de sa mère il s'exténue par la méditation. Prêtre à 43 ans, il prêche, commentant simplement l'Ecriture et remue la multitude. Arcadius le fait enlever pour le faire asseoir sur le siège de Constantinople ; les intrigants désespérés le font exiler, des calamités publiques déterminèrent à le rendre à son peuple. — Il se conduit avec héroïsme en face du pouvoir, et trouve la mort sur le chemin d'un nouvel exil. — Traité du sacerdoce. Dignité, vertus, obligations, dangers. — Contre les détracteurs de la vie religieuse, objections réfutées. — Deux traités de la componction du cœur, chef-d'œuvre. — Traité de la Providence, bonne même quand elle punit ; harangues, homélies, lettres, discours politiques contre les Eunomiens. — Chrysostôme a reçu ce surnom dès le cinquième siècle et il le mérite. L'antiquité n'offre pas un homme de sa taille pour l'éloquence, la pensée, la vie et le caractère.

Synésius, évêque de Ptolémaïs (3..-430. — Ephrem, Grégoire de Nysse, Synésius, Jean Damascène et Cosme l'ancien, représentent en Orient la poésie chrétienne. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres qui, à l'imitation des poètes profanes de cette époque, ne faisaient qu'extraire des poètes païens des *centons*, qu'ils appliquaient à Jésus-Christ, au monde chrétien. La stérilité que l'on remarque à la fin du cinquième siècle, est manifestée par ces rhapsodies. Synésius, né d'une famille riche, étudia à Alexandrie, à l'école de la célèbre Hypathie, puis à Athènes. Le peuple d'Egypte le députa à Arcadius pour demander des secours, qu'il obtint. Le peuple de Ptolémaïs l'élut évêque malgré son opposition. Où Villemain a-t-il vu qu'on lui accorda de vivre avec son épouse ? Synésius défendit vaillamment son troupeau contre les Eunomiens et, les armes à la main, contre les incursions des barbares. — Lettres, dix hymnes, où il n'est pas théologien exact : *Pictoribus atque Poetis, etc.*

Saint Cyrille d'Alexandrie (381-444). — Il vécut parmi les solitaires de Nitrie, fut préposé à l'école catéchétique par son oncle et prédécesseur Théophile, patriarche, qui lui fit partager son animosité contre saint Chrysostôme. Pénétrant, inflexible, il battit en brèche le Nestorianisme aux applaudissements de saint Célestin et de l'Eglise. Nous l'avons lavé ailleurs de certains reproches; il expose en style rude une doctrine parfois obscure, mais qu'illuminent les éclairs du génie. — Commentaires mystiques et allégoriques du Pentateuque où l'on voit que l'ancien Testament est encore utile après la prédication du nouveau. — Sur d'autres parties de la Bible. Le trésor ou traité de la Trinité. Trois traités sur l'Incarnation. Cinq livres contre Nestorius. Deux apologies de ses douze *anathemes*. Réfutation de Julien, convaincu de plagiat et de contradictions.

Le bienheureux Théodoret, savant évêque de Cyr, en Syrie (387-458), faible par bonté de cœur envers Nestorius, a cela de particulier qu'il traita avec succès l'histoire, la polémique, l'exégèse.

Les ouvrages du bienheureux Basile de Séleucie, Proclus de Constantinople, saint Nil le Solitaire, saint Isidore de Péluse, peut-être du faux Denys Aréopagite, dont nous avons parlé dans les auteurs du deuxième siècle, couronnent cette mémorable époque.

B Décadence de la littérature chrétienne, du sixième au huitième siècle.

I. *La décadence se fait sentir dans le style, comme dans la pensée, à partir de la fin du cinquième siècle.* — Les écrivains sont moins nombreux, leurs ouvrages moins connus de la postérité. Ces siècles composent des *scholies*. Ainsi font les vieillards, ne vivant plus que par les souvenirs de la jeunesse.

II. *Cette décadence n'était plus aussi dangereuse pour l'Eglise enrichie par le vaste dépôt de la tradition orale aux deux siècles précédents.*

III. *Ses causes sont multiples.* — (*a*) Les questions agitées par les Monophysites et les Monothélites sont moins élevées que les questions soulevées par Arius, Nestorius et Pélage. Celles-ci portaient plutôt sur la divinité que sur l'humanité de Jésus-Christ. Les autres, indépendamment de leur infériorité, se perdent souvent dans d'étroites

logomachies. (*b*) L'Orient accomplit peu à peu la scission d'avec Rome, foyer de la vie. (*c*) Les calamités publiques.

IV. *Au sixième siècle.* — A quelques controversistes obscurs (le moine Jorrius, l'avocat Léonce), à quelques commentateurs de l'Ecriture (Procope de Gaza : orateur prolixe, littéral et mystique), il faut joindre les ascètes. (*a*) Jean Climaque, abbé au désert du Sinaï ; il a laissé l'échelle du ciel en trente degrés de perfection, et des opuscules. — (*b*) Anastase le Sinaïte a écrit l'Ὁδηγὸς ou guide du vrai chemin contre les Eutychiens, considérations anagogiques sur l'hexaméron, curieux ouvrages mystiques ; cent cinquante-quatre questions extraites des Saints Pères sur la vie spirituelle ; sermons.

V. *Au septième siècle.* — (*a*) Sophrone de Jérusalem dévoile l'hérésie monothélite en deux lettres célèbres, à Sergius de Constantinople et au pape Honorius. (*b*) Maxime le Connaisseur. Grand écrivain, bien supérieur à son siècle, par la science et le goût. Il fut d'abord secrétaire de l'empereur Héraclius. — Scholies sur saint Denys l'aréopagite et sur saint Grégoire de Nazianze : Riches et profondes. — Traités contre les monothélites, très remarquables en ce qu'ils inaugurent la *Méthode scolastique.* Saint Maxime fut conduit naturellement par le caractère subtil de la polémique monothélite.

Influence du christianisme sur la législation civile des Romains.

I. *Rien n'est plus propre à manifester l'état moral d'une société que sa législation* ; car, en général, la loi exprime la pensée, le jugement du grand nombre. La loi manifeste cette pensée plutôt qu'elle ne la fait naître. Si donc une législation s'améliore sous l'influence d'une doctrine, nous jugeons par là de la bonté de celle-ci et du zèle de ses apôtres.

II. *L'influence de l'Eglise sur la législation romaine a été et devait être très profonde, lentement progressive.*

III *Il y a trois périodes dans le développement de cette influence.* (*a*) *De Néron à Constantin* : influence indirecte sur le *jus civile* ou droit stricte par celle que le christianisme exerce sur l'*œquitas*. Les jurisconsultes étaient d'ordinaire stoïciens et furent particulièrement touchés par le christianisme. (*Seneca noster*, disent les Saints Pères qui croient à des relations avec saint Paul). (*b*) *De Constantin à Justinien* : Dualisme de l'esprit chrétien et des formes chrétiennes. Constantin ne pouvait songer à une codification complète; il s'occupa surtout du droit des personnes et s'efforça d'étendre l'*œquitas* sur les formules sacramentelles du droit. Constance abolit ces formules comme un piège : *aucupatione syllabarum insidiantes*. — Ce dualisme paraît surtout dans la compilation du code Théodosien, lequel renferme les Constitutions des empereurs chrétiens, depuis Constantin. — (*c*) *Justinien.* — Novateur résolu, il brisa glorieusement avec le passé païen. Les motifs de ménagement disparaissaient, et il était temps que le droit Romain cédât au droit cosmopolite. Le *code* de Justinien, le *Digeste*, les *Pandectes*, les *Institutes* accomplirent cette grande révolution dont on peut indiquer ici les lignes principales. Ils commencent par le nom du grand législateur, J.-N.-D.-N.-J.-C.

IV. *Points principaux* : *L'esclavage.* — Avant Jésus-Christ, l'esclave est d'après la loi une brute, une chose. Saint Paul a parlé. Sous Néron, la loi *Pétronia* défend aux maîtres de livrer leurs esclaves aux bêtes. Sous Adrien, le droit de vie et de mort est conféré aux magistrats. — Constantin : sera considéré comme homicide, le maître qui causera la mort de son esclave. L'évêque affranchira l'esclave dans l'Eglise, en présence du peuple, par manumission, les clercs affranchiront par pure déclaration verbale. Justinien : on affranchit par testament, on ne distingue plus de classes d'affranchis.

Le mariage. — Avant Jésus-Christ, c'est le moins solennel des contrats. Sous Auguste, nulle formalité civile, ni religieuse, divorce *ad libitum* ; on ne se mariait presque plus. De là ces lois défavorables aux célibataires : on tente de régénérer par l'avarice. — L'Eglise prêche sa sublime doctrine du mariage, mais la famille chrétienne ne paraît dans la loi qu'avec Constantin. Les sordides lois *Julia* et *Poppea* sont abolies. Le célibat est libre ; c'est à l'Eglise de le purifier dans les mœurs. — *Les secondes noces.* Encouragées par Auguste, le christianisme ne les condamne pas, mais il comprend l'affection au-delà du tombeau, et une union mystique plus élevée.— Sous les empereurs chrétiens, l'intérêt jusque-là méconnu des enfants du premier lit, est protégé par les édits qui leur donne le fond des biens du premier mariage, avec garantie hypothécaire.— *Empêchements pour parenté.* — L'inceste ne fut point dans les lois romaines, s'il parut dans les mœurs. — Les empereurs chrétiens se pénétrèrent ici de l'esprit de l'Eglise dont les vues étaient si hautes : outre les raisons de moralité, associer d'avantage la grande famille humaine, faciliter la diffusion de la croyance, fortifier les intérêts de l'Eglise en répandant ses racines. — *Le divorce.* — On peut divorcer sans juge et sans raison, la loi donnant au mari la dot de la femme divorcée par inconduite ; on recherchait une femme riche et sans mœurs. — Le christianisme avait beaucoup à faire. Les mœurs étaient terribles ; il y eut dans la législation, sous les empereurs chrétiens, de la fluctuation,

Jamais le dernier mot ne fut dit sur le divorce : on ne peut que lui opposer des obstacles. Sous Constantin, le mari obtenait le divorce contre une femme adultère, adonnée aux maléfices, proxénète; et la femme contre un mari homicide, magicien, violateur de tombeaux.

Le Concubinat. — Il n'a point avant Auguste de dénomination légale et se confond avec un commerce non-avouable. Durant les trois premiers siècles, il fut légalement reconnu. La concubine était unique, non point *conjux*, mais *convictrix*, les enfants ne succédaient point au père, et n'héritaient que de la mère. — Pour le christianisme le mariage est un et du même degré pour tous. — Constantin légitime les enfants nés du concubinat et dont les parents se remariaient ; défend aux pères de donner ou tester en faveur de la mère, ni de l'enfant, interdit le concubinat aux dignitaires. — En ce point encore la force des mœurs fit varier les lois.

La puissance paternelle. — I. Avant Jésus-Christ, le père a droit de vie et de mort sur les enfants : les châtiments, l'exhérédation sont *a fortiori* entre les mains du père. Ce droit était immoral et mettait obstacle à la propagation de la foi (Origène, Celse, Tertullien). La législation s'adoucit avant Constantin ; le droit de vie et de mort fut aboli. — Sous Constantin, celui de deshériter et de punir légèrement reste au père ; mais il autorise l'enfant à posséder le *peculium castrense et quasicastrense*, à hériter des biens de la mère, le père conservant l'usufruit sa vie durant. — Justinien avança dans cette voie de justice, d'humanité, d'intérêt religieux. — (2) La vente et l'exposition des enfants qui ont inspiré tant de belles pages aux apologistes chrétiens (Athénagore, Tertullien, Lactance), étaient dans la loi sous les empereurs païens ; Constantin les interdit et établit pour y remédier une sorte de taxe des pauvres : mais sous Valentinien Ier et seulement alors l'exposition est assimilée au meurtre. Du reste l'économie politique fit ici varier les lois

De la condition des femmes. — La femme même majeure est écartée des affaires publiques et privées, par les lois qui la mettent en tout sous la tutelle de ses agnats ou parents mâles : oisiveté, humiliation, licence, haines en résultent. Le christianisme, par principe et par intérêt, ne pouvait tolérer une telle servitude. Marie et les saintes femmes dans l'Evangile, les diaconesses et les femmes chrétiennes dans l'histoire ecclésiastique annonçaient que le pouvoir devenu chrétien renverserait ces lois iniques. — En effet, (*a*) Constantin ordonne que les femmes majeures *in omnibus contractibus tale jus habeant, quale viros* que les mères aient part à la succession des enfants. (*b*) La tutelle des enfants est regardée comme *virile munus* jusqu'à Justinien qui l'accorda de plein droit à la mère et à l'aïeule, lesquelles ne l'avaient avant que par la permission du prince. — L'Eglise réagit contre ce faux principe du droit romain que l'enfant n'est pas à la mère. — (*c*) Avant les empereurs chrétiens, la femme ne peut rien posséder que le pécule accordé par le mari ; ils l'affranchirent en ce point, mais avant eux, le droit de vie et de mort du mari sur la femme avait été effacé.

Conclusion. — L'Eglise remplit sa mission civilisatrice. Législativement et par les racines de notre droit, nous tirons plus de vie de l'Eglise que de Rome et de la Grèce (Troplong, Godefroi).

La vie religieuse en Orient

I. *L'importance de l'étude des ordres monastiques est d'autant plus grande,* (*a*) qu'ils se mêlent largement à la vie de l'Eglise, (*b*) qu'ils sont plus attaqués, (*c*) qu'ils sont appelés peut-être à guérir bien des maux dans l'avenir.

II. *Leur histoire soulève bien des questions graves nous espérons les traiter successivement aux temps où elles reviennent mieux.* — Disons seulement tout d'abord. (1) Ce qui constitue au fond la vie religieuse. C'est la pratique obligée des conseils évangéliques. L'ordre religieux se forme par la communauté, la règle, les vœux, la pauvreté, l'obéissance, la chasteté, sont en général imposées par toutes ces règles. — (2) Cette vie ne saurait être attaquée au nom de la foi, puisqu'elle est conforme à la perfection chrétienne dont Jésus-Christ est le modèle ; ni au nom de la raison, car celle-ci ne contredit jamais justement la foi ; l'assainissement de soi-même redouble en réalité la vie, élève l'homme au-dessus des choses qui l'anéantissent, le dégagent de tout ce qui restreint le dévoûment à Dieu et à l'humanité ; ni au nom de la société, car on est libre et cette vérité est une fin de non-recevoir, car les ordres religieux, agences de civilisation, on rendu au monde d'immenses services. Les ordres actifs en travaillant pour tel ou tel but plus spécialement. Les contemplatifs par la prière en vertu de la réversibilité des mérites, et en donnant asile à des âmes qui ne vivraient pas dans le monde sans s'y perdre et sans y causer un grand mal. — (3) Ces idées générales ressortent de l'étude des ordres religieux au double point de vue de leur vie intime, littéraire, et sociale.

III. *La division des ordres Orientaux et Latins n'est pas seulement matérielle, elle repose aussi sur la différence des caractères.* — (*a*) Les Orientaux sont plus contemplatifs, et occupés d'études abstraites. En Occident, agissants et pratiques, ils marchent directement à la conquête du sol et des hommes. (*b*) En Orient, les moines étant plus nombreux et l'épiscopat se recrutant dans leur

sein à cause de la discipline orientale du célibat, ils prennent une part plus considérable à l'action extérieure de l'Église.

IV. *Histoire*. — La vie des vierges des veuves, des diaconesses, de ceux qui abandonnèrent leurs biens dans la primitive Église est une manifestation de la vie religieuse qui a toujours été dans l'Église. Les Esséniens, du moins en partie, nous ont paru aussi des chrétiens pratiquant ce même genre de vie. — A la fin du troisième siècle, les déserts commencent à se peupler d'ermites et de cénobites. On y voit saint Antoine (Règles?). Saint Paul, les cinq mille solitaires de Nitrie, priant et étudiant (Evagre de Pont). — Pacôme, dans la Haute-Thébaïde, reçoit d'un ange les règles de son institut, lequel fleurit dans l'Égypte entière et servit de modèle aux moines et aux religieuses de Bethléem. — Saint Jérôme, en effet, traduisit la règle de saint Pacôme, pour Eustochia et ses vierges et les autres monastères latins, si dignes de notre admiration, par leurs lumières et leur sainteté. — Rappelons-nous les solitudes de la Syrie où demeura plus anciennement saint Lucien, le fondateur de l'école d'Antioche ; celles de Mésopotamie où saint Jacques de Nisibe vécut anachorète? — Saint Basile est le véritable organisateur de la vie cénobitique. Ses grandes règles et ses constitutions monastiques, révèlent un génie profond, un moraliste habile et prudent.

V. *Causes de la multiplication des ordres monastiques et leur utilité*. — (*a*) On a dit que la peur des persécutions avait peuplé les déserts. Et quand même? Mais c'est au moins exagéré ; car c'est plutôt quand l'Église fut libre. (*b*) Il est plus vrai de dire que le triste spectacle du monde s'écroulant, la difficulté d'y vivre dans le calme de l'étude et de la prière donnèrent à bien des âmes le goût de la solitude (ainsi à Bethléem après la ruine de Rome). (*c*) Quel aveugle ne voit la Providence ouvrant ces retraites à tant de saints, et de grands hommes afin qu'ils viennent y puiser une sainteté, une science qu'ils répandront ensuite dans ce monde malheureux ! (Exemples). (*d*) Le travail des mains, les arts, l'agriculture (règles de saint Basile), n'étaient pas négliges. (*e*) Les conciles et les empereurs avaient compris l'utilité dss monastères, et ils en favorisèrent la fondation. Au sixième siècle Justinien leur procura une existence matérielle fortement constituée

PROGRAMME DU COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DEUXIÈME ANNÉE

Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.
Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israël !

PRÉLIMINAIRES

I. *Coup d'œil rétrospectif.* — Notre-Seigneur Jésus-Christ, rédempteur des hommes est venu dans le monde, au temps fixé par la sagesse de Dieu. — Il y a fondé une société spirituelle et visible qui a perpétué l'œuvre de la rédemption. Appuyée du secours divin, puissamment organisée sous la direction suprême de saint Pierre et de ses successeurs, l'Eglise a répandu la foi jusqu'aux extrémités de la terre, soutenu des luttes terribles contre le glaive des persécuteurs et la folie des philosophes, triomphant enfin du vieux monde, elle est montée sur le trône des Césars. — Nous l'avons suivie alors en Orient défendant son dogme et sa liberté, en face d'un pouvoir bien des fois encore fauteur de l'hérésie ou persécuteur. Par ses docteurs et dans ses conciles elle a maintenu intact le dépôt de la foi et développé son symbole, en même temps qu'elle affermissait et complétait son organisation hiérarchique et sa discipline. — Enfin par la vertu de l'esprit de Dieu elle produisait dans le siècle et dans la vie religieuse des fruits abondants de sainteté.

II. *Plan du cours de cette année.* — Poursuivant nos études, l'Eglise latine sera cette année l'objet principal de nos travaux depuis Constantin (312) jusqu'à saint Grégoire VII (1073). Nous divisons cette époque en deux périodes : l'une s'étend jusqu'à Charlemagne (800) ; l'autre court de Charlemagne à saint Grégoire. — La première est caractérisée par le grand châtiment que la Providence inflige au monde romain succombant sous les coups des barbares ; et par l'œuvre de conversion et de civilisation que l'Eglise demeurée debout accomplit parmi les vainqueurs. — L'autre a pour traits principaux, sous Charlemagne, l'achèvement du travail d'unité de la famille latine commencée par saint Grégoire le Grand ; après Charlemagne les nouvelles épreuves et les nouveaux triomphes de l'Eglise accablée par l'invasion des Normands, les guerres civiles, les empiétements du pouvoir temporel, la faiblesse humaine de plusieurs de ses propres chefs. Epoque stérile en apparence, moins pauvre en réalité. — Quant aux églises d'Orient, nous les verrons tomber dans l'hérésie des iconoclastes et recueillir le fruit de leurs révoltes contre la foi, dans le schisme de Photius, consommé par Michel Cérulaire. — (La division des matières sera la même que l'an dernier).

N. B. Ce programme a pour but de rappeler brièvement à la mémoire le fond des leçons d'histoire ecclésiastique. L'histoire des Eglises d'Orient y est comprise depuis l'hérésie des Iconoclastes jusqu'à Michel Cérulaire, celle des Eglises d'Occident depuis Constantin jusqu'à saint Grégoire VII.

ÉGLISE LATINE

PREMIÈRE ÉPOQUE

DE CONSTANTIN A CHARLEMAGNE (312-800)

L'ÉGLISE DANS SON ACTION EXTÉRIEURE

I

Pouvoir temporel du Pape.

I. *Que les choses progressent dans l'Eglise sans révolutions.* — Le dogme ne progresse que sous le rapport des explications scientifiques et des formules ; mais la discipline en ce qu'elle a de non essentiel peut naître et mourir. Or si l'on cherche, dans l'histoire de l'Eglise, les origines de certaines institutions qui ne sont pas absolument inhérentes à sa nature, on s'aperçoit qu'il est difficile d'indiquer la date de leur apparition, et qu'il faut en général remonter pour cela au berceau du christianisme... Un point paraît, il se développe ; quel est l'auteur de l'institution ? Personne : Dieu l'a faite par son grand ministre, le temps. — Il n'en va pas ainsi dans les sociétés humaines : des institutions disparaissent violemment et font place à d'autres auxquelles le même sort est réservé. — Pourquoi donc, au sein de l'Eglise, cette loi du progrès sans révolutions ? (*a*) C'est ainsi que Dieu opère : *suaviter et fortiter*... (*b*) C'est que les choses de Dieu sont durables, et qu'en général la durée de la vie est en raison directe de celle de l'accroissement... (*c*) C'est qu'une révolution est un mouvement violent pour sortir du désordre ou pour s'y jeter. Or l'Eglise à proprement parler ne peut se jeter dans le désordre, ni conséquemment en sortir. Elle ne marche qu'avec une majestueuse lenteur et toujours en s'appuyant sur son passé. — Appliquons cette théorie fondée sur tant de faits à la formation du pouvoir temporel des papes.

II. *Comment le pape est devenu roi.* — Ce sont les siècles qui ont fait cela et ils l'ont bien fait (Thiers). Sans les empereurs, malgré les empereurs, par la force des événements et la volonté des peuples le trône temporel des papes s'est consolidé plus légitimement que nul autre. Suivons les phases de cette œuvre, sous la main patiente de la Providence. Etablie *politiquement* au temps de Pépin et de Charlemagne, la royauté des papes est antérieure en *réalité*.

(1) *Avant Constantin.* — Sorte de magistrature temporelle, honorée et souveraine parmi les fidèles de Rome, et devant laquelle ils portaient, selon le conseil de saint Paul, les causes séculières. Eusèbe, en particulier, nous apprend que l'Eglise romaine possédait non seulement des revenus que les papes ont fait refluer parfois jusqu'au fond de l'Orient ; mais des immeubles considérables... Le paganisme avait reconnu à l'Eglise un droit que des nations chrétiennes lui ont refusé de nos jours !

(2) *De Constantin à Pépin le Bref.* — La suprématie des empereurs subsiste ; mais elle n'est plus d'ordinaire que nominale. Et si les papes avaient eu des vues d'ambition politique, il leur aurait été facile, en mille circonstances, de se faire proclamer rois par les peuples. (*a*) Constantin, en quittant les rives du Tibre pour celles du Bosphore, s'est-il rendu compte de ce qu'il faisait ? Il confessait que Rome ne pouvait renfermer l'empereur et le Pontife. Mais a-t-il vraiment donné Rome à saint Sylvestre ? Il y a de graves raisons pour : actes de saint Sylvestre, lettre d'Adrien 1er à l'impératrice Irène... à Charlemagne, décret de Gratien. — Il y a de graves raisons contre. — (*b*) Après Constantin ; énorme accroissement des biens de l'Eglise romaine, régis en pleine souveraineté par des gouverneurs nommés par les papes. Pendant les invasions, les Grecs délaissent Rome dont souvent le pape est le seul défenseur, v. g. saint Grégoire... Aussi plusieurs papes concluent des traités, envoient des ambassadeurs. — Pourquoi la Providence ne voulut pas que jamais les barbares séjournassent à Rome ?

(3) *Pépin le Bref et Charlemagne.* — Astolphe, roi des Lombards, s'empare de certaines possessions du Saint-Siège, le pape Etienne II appelle Pépin le Bref qui bat Astolphe et donne au Saint-Siège, et non à

l'empire, le fruit de ses conquêtes... L'astucieux Didier suit les voies d'Astolphe, mais Charlemagne imite aussi Pépin son père. Il met fin à la monarchie lombarde, et fonde solennellement la monarchie pontificale, dont les Etats sont...

(4) « *Le pape est de droit supérieur et maître de Rome, car sans lui Rome ne subsisterait plus.* » (JEAN DE MULLER). — Abandon où les Grecs ont laissé Rome. Depuis Narsès, ils l'ont traitée en province conquise, et elle avait le droit de s'affranchir. Aussi les Grecs ne réclament pas contre la conquête légitime des Francs, ainsi que de modernes historiens osent le faire pour eux.

III. *Action manifeste de la Providence.* — Le *temps* où s'est établie la souveraineté temporelle des papes était convenable : (*a*) C'est le temps où les nations se fixent en Occident... (*b*) L'Eglise ne dépossède personne violemment ; car les Lombards... (*c*) Il est prouvé par huit siècles que cet immense avantage n'est pas nécessaire à son existence. — *L'étendue* des Etats romains n'est pas assez grande pour porter ombrage ; elle l'est assez pour le but, qui est l'indépendance et la dignité du Saint-Siège. — *Le tout* : (*a*) *dans l'intérêt de l'Eglise,* car son gouvernement ne doit point être un miracle perpétuel, mais appartenir dans le fait extérieur à l'ordre naturel des gouvernements. Conséquemment, il faut qu'il soit libre et indépendant, qu'il le soit souverainement, qu'il le soit visiblement, qu'il le soit au dedans et au dehors... Chose impossible sans le pouvoir temporel, *aujourd'hui surtout* que les idées sur les deux puissances sont généralement très fausses, et la bonne volonté envers l'Eglise très rare dans les gouvernements. — Etrange erreur et zèle indiscret de ceux qui disent : L'Eglise souffre de ce que les papes sont engagés dans les complications des affaires temporelles... Le pape serait plus vénérable et plus vénéré si, jetant sa couronne... — (*b*) *Dans l'intérêt temporel des Romains.* En effet, les barbares se sont arrêtés, non devant le roi, mais devant le pontife. Les pontifes ont été le principe de la *gloire* et de la *richesse* de Rome. — Ils ont conservé ses anciens monuments, l'ont dotée, avec les trésors de l'univers catholique, de monuments nouveaux, pèlerinages, jubilés. Aussi voyez ce qu'elle devient quand les papes l'abandonnent. (RIENZI, PÉTRARQUE, PIE VI, PIE VII). Oui, sans les papes, Rome et Athènes seraient de niveau. Napoléon et Mazzini sont trop petits pour cette ville ; elle est faite pour le pape et la grandeur religieuse du pape est la seule qui s'harmonise avec elle. — (*c*) *Dans l'intérêt temporel de l'Italie.* Rome papale est demeurée constamment italienne, (MAISON DE SAVOIE, DE HABSBOURG-LORRAINE, DE BOURBON). Toujours les papes ont combattu ou pacifiquement travaillé pour la nationalité italienne : petites principautés ambitieuses, empereurs d'Allemagne, résidence à Avignon appelée en Italie captivité de Babylone, grand schisme, Condottieri, Jules II et Louis XII.

Dans les circonstances où nous sommes, on me pardonnera ces détails, cette anticipation sur la marche des temps. Il fallait nous convaincre du crime de la révolution romaine, de la sainteté de l'expédition qui l'a renversée. Nous savions d'ailleurs, nous catholiques, que déposséder le pape est une question de conscience, dont le pape est le premier juge... Les philosophes et les politiques devaient savoir aussi que sa royauté ne ressemble à aucune autre ; qu'elle n'a pas sa source dans l'élection par les Romains, lesquels, depuis des siècles, ont accepté le chef élu par les cardinaux de toute nation, et ont joui des bénéfices de cette situation qu'ils ne peuvent conséquemment détruire à leur gré. — D'ailleurs nulle des trois conditions qui légitiment une révolution n'existait quand... et le monde avait intérêt à ce que ce foyer de l'enfer fut éteint... l'est-il ?

II

Chute du monde Romain.

I. *De la justice de Dieu sur les nations.* — (*a*) Les nations comme les individus ont des devoirs de justice et de religion à remplir et peuvent conséquemment pécher, aussi est-il faux que la liberté et l'égalité des cultes soit un bien en soi, que les gouvernements modernes aient raison de considérer avant tout l'homme comme producteur et consommateur et non pas comme être pensant et religieux... *quœrite primum regnum Dei* ; voilà le bien... la société a pour cela des moyens... — (*b*) Les nations qui ont péché peuvent faire pénitence : *Deus sanabiles fecit nationes.* Ce serait donc une erreur de croire que le monde romain est tombé fatalement. — (*c*) On peut même remarquer que Dieu *patiens quia œternus*, accorde des grâces de conversion toutes spéciales : de Jésus-Christ à Odoacre, que de prédications, que de miracles. (*d*) La punition arrive enfin ; elle est temporelle, car il n'y a pas d'enfer pour les peuples en tant que peuples : guerres, famines, pestes et autres fléaux, servitude à temps, abolition des nationalités. — (*e*) Un peuple juste, comme un homme juste, peut être quelquefois soumis à une épreuve. — (*f*) Le salut des individus n'est pas empêché dans ces châtiments ou épreuves... *pax est electis ejus.* — (*g*) La miséricorde accompagne toujours la justice : la société brisée se relève et peut dire : *Virga tua et baculus tuus, ipsa me consolata sunt.* — Voyons donc les :

II. *Causes de la décadence et de la chute du monde romain.* — (*a*) Persécutions. Ayant crucifié de nouveau le Christ dans la personne

de millions de martyrs,les Romains avaient mérité le châtiment des Juifs. (*b*) Continuation de l'idolâtrie. Succès de Julien l'Apostat ; l'autel de la victoire,ce palladium du paganisme romain, soutenu par Symmaque et le sénat sous Théodose,le sénat sacrifiant aux idoles,alors que l'on entend retentir le pas des soldats d'Alaric approchant de Rome. — (*c*) Mœurs. Les païens ne trouvaient plus de Vestales. Les impurs Lupercales subsistaient et les jeux de l'amphithéâtre (Trèves, Salvien). La superstition s'unissait à l'impiété, c'était partout comme un festin de Balthasar. (*d*) Affaiblissement général de l'état social. Soldats : *graviora gladiis pocula* (Am. Marc). — (*e*) Gaspillage des deniers publics, exactions, révolte des Bagaudes. — (*f*) Le titre de citoyen romain avili, refusé. — (*g*) On voit les Romains fuir chez les Goths pour y vivre plus heureux, et ceux-ci entrer sans coup férir dans des villes de cent à deux cent mille âmes. — Remarquons encore. — (*a*) Que le monde romain avait eu tous les moyens de se convertir. — (*b*) Que la grâce semblait dès lors avoir plus d'accès près des barbares (saint Jérome, *ep.* 7). — (*c*) Que la mission de l'empire était accomplie : il avait facilité la diffusion de la foi parmi tous les peuples et l'Eglise avait acquis la force de surmonter des périls nouveaux. Voilà pourquoi le monde romain est tombé, voyons :

III. *Quelle est l'étendue de ce fait ?* — (*a*) Il ne s'agit pas seulement de la chute de l'empire,mais de celle du monde romain.Lorsque Odoacre, en 476, arrachait à Romulus-Augustule, le dernier lambeau de la pourpre impériale,il n'anéantissait pas la civilisation antique : il fallait une convulsion longue, universelle, dissolvant toutes les anciennes associations d'hommes, et préparant le renouvellement de la société sur d'autres fondements. Le système féodal au dixième siècle,porta le dernier coup au monde romain. — Encore l'influence du droit romain se maintient-elle au moyen âge, et l'empire d'Orient se mêle-t-il durant le quinzième siècle, par l'exil des Grecs, au mouvement de la renaissance. Tant il fallait que Rome eût d'action sur l'humanité. — (*b*) Ce fait si complexe, si colossal, ne pouvait échapper aux grandes visions des prophètes. Daniel et saint Jean en ont desssiné les traits les plus saillants.

Tandis que les barbares se livrent d'une part à la destruction, l'Eglise de son côté, travaille à une régénération. Nous pouvons surtout envisager :

III

Situation de l'Eglise durant les invasions des Barbares.

I. *Son autorité.* — Elle s'élève au-dessus de tous les bouleversements, prêche avec une égale autorité aux vainqueurs et aux vaincus... Cinquante-quatre conciles au sixième siècle, vingt au septième. — Elle étreint par son organisation hiérarchique les civilisés et les barbares. — Les historiens rationalistes ne manquent pas de s'écrier avec Guizot (*Civilis en Europe*) que l'Eglise abuse surtout alors de son autorité en la faisant peser sur ce qu'il y a de plus intime, la conscience. Ces historiens ignorent sans doute quelle est l'origine et quelle est la mission du pouvoir dans l'Eglise, et de plus que sans son action, le mélange de féroces barbares et de civilisés corrompus, aurait précipité l'humanité dans des abîmes isondables.

II. *Sa conduite envers les vaincus.* — L'Eglise donne asile aux vaincus (*a*) en conservant leur langue ; — (*b*) ce qu'il y a de bon dans leur civilisation, costumes, politesse (cour de saint Grégoire le Grand). (*c*) Clergé romain, serfs tonsurés, elle sauve des temples, bien qu'auparavant elle en ait détruit ; les basiliques, les arts romains forcément employés pour son culte. (*a*) Elle s'efforce- ça d'introduire les principes justes de leur droit à la place des coutumes barbares, elle obtiendra souvent que celles-ci ne régissent pas les vaincus.

III. *Sa conduite envers les vainqueurs.* — Elle s'empare des vainqueurs (*a*) par la prédication, la vertu de la grâce, la pompe des cérémonies. (*b*) En leur offrant les charmes de la civilisation, (*c*) les dignités ecclésiastiques, (*d*) en ménageant par indulgence ce qui dans leurs usages,l'extérieur de leur culte n'est pas tout à fait incompatible. (*e*) En leur enseignant, surtout dans l'institution de saint Benoît, l'obéissance, le travail, la prière et les saintes lectures.

Nota.

Nous savons que les barbares du Nord se divisent en trois races ; germanique, slave, scythique. — Que de tout temps les peuples du Nord-Est, se sont senti un attrait vers le Sud-Ouest. — Qu'avant le quatrième siècle, plusieurs familles étaient descendues vers Constantinople, qu'elles y reçurent le christianisme, puis les semences de l'Arianisme. L'évêque Goth Ulphilas, traducteur de la Bible (Migne). — Suivons maintenant dans les contrées d'Occident l'invasion des barbares

IV

L'Italie, Rome, la Papauté.

I. Première phase : *Alaric et les Goths* (410). — Le farouche allié de Théodose, maître de ses faibles successeurs, s'avance vers Rome terrifiée. Stilicon est assassiné à Ravenne. Des Romains sans défense, les uns sacrifient aux dieux, les autres, le pape Innocent à leur tête, s'adressent à l'empereur Hono.

rius pour ratifier un traité avec les Goths ; il hésite, Alaric prend Rome, y proclame Attale empereur, livre au pillage, sauf les églises Saint-Pierre et Saint-Paul où des chrétiens se refugient avec les vases sacrés. Admiration de saint Augustin pour le droit d'asile reconnu du barbare, (SAINT JÉROME, *commentaire sur Ezéchiël*), *consternatus obstupui*. — Bien des chrétiens furent victimes. Les papes ferment les plaies, après que les barbares sont remontés vers le Nord. Célestin envoie le diacre Pallade en Ecosse, et Sixte III confie l'Irlande à saint Patrice.

II. DEUXIÈME PHASE : *Attila et les Huns* (452). *Gensèric et les Vandales*. (*a*) *Saint Léon le Grand*. — Les Huns, originaires de la Chine (?) et dont le sang se mêla en Hongrie avec celui des Madgyares, arrivent sous la conduite d'Attila, le fléau de Dieu ; il avait été vaincu une fois par les armes à Châlons-sur Marne (Aetius), et plusieurs fois par les *Saints* (Agnan d'Orléans, Loup de Troyes, Geneviève de Nanterre). Saint Léon devait l'arrêter aussi. — *Comme juge suprême et gardien de la doctrine*, saint Léon chasse de Rome les Manichéens, lutte contre les Nestoriens et Eutychiens (*concile de Chalcédoine* 451), s'oppose aux prétentions orgueilleuses du patriarche de Constantinople. — *Comme gardien de la discipline*, il règle pour les ordinaires, les interstices, les élections, rédige le plus ancien sacramentaire romain, etc. — *Comme père et protecteur des Romains et des Italiens*, il arrête miraculeusement Attila, se dévoue (en 452) pour préserver Rome de Genséric et des Vandales appelés d'Afrique, par Eudoxie ; s'il ne peut la sauver du pillage, il obtient du moins la vie aux personnes, la conservation des basiliques et ensuite répare ces malheurs. Comme écrivain, c'est le premier pape qui ait laissé un corps d'écrits, éloquence, et pureté de sa doctrine.

III. TROISIÈME PHASE : *Odoacre et les Hérules, fin de l'empire d'Occident* (476). — Des empereurs éphémères étaient nommés par l'armée composée en majorité des barbares fédérés. Odoacre, ex-ministre d'Attila, soulève les fédérés, ôte la pourpre à Augustule, fils d'Oreste, se déclare roi d'Italie, et partage les terre à ses barbares, entre lesquels prédominent les Hérules. L'Italie devient comme un affreux désert.

IV. QUATRIÈME PHASE : *Théodoric et les Ostrogoths* (493). *Le pape Gélase. Boèce et Cassiodore*. — Zénon, empereur de Constantinople, abandonne l'Italie à Théodoric, pour en préserver l'Orient ; celui-ci bat Odoacre, le fait mourir par trahison, et fonde un vaste empire. Arien, il respecte l'Eglise, prend conseil de catholiques hommes de génie et de vertu : Symmaque, Cassidore, et le bienheureux Boèce. Ayant fait mourir le premier, écarté les deux autres, emprisonné le pape Jean, de retour de Constantinople, où il l'avait envoyé, il vit bientôt son astre pâlir et il mourut bourrelé de remords. — Sous la monarchie ostrogothe, nous remarquons le pape saint Gélase (*a*) obtenant le pardon des partisans d'Odoacre, (*b*) dispensant des interstices les clercs qui peuvent travailler à la conversion des barbares, (*c*) maintenant énergiquement en Orient, par les lettres qu'il écrit aux évêques, la distinction des deux puissances, (*d*) s'appliquant à la liturgie sacrementaire.

V. CINQUIÈME PHASE : *Justinien, Bélisaire, Narsès ; guerre des Grecs* (526-548). — L'issue de cette guerre mémorable fut la fin de la monarchie ostrogothe. Narsès gouverna au nom de l'empereur grec. Justin II l'ayant destitué pour exactions, il appela les Lombards de Pannonie.

VI. SIXIÈME PHASE : *Alboïn, les Lombards, saint Grégoire le Grand* (568 et suiv.). — Ariens et cruels, ils arrivent bientôt guidés d'abord par Alboïn, puis par Cleph. Ils font horriblement souffrir les catholiques. A Cleph assasiné succédent trente-six ducs, petits tyrans. — Dieu suscite saint Grégroire. (*a*) Né d'une famille de saints, préfet de Rome en 573, il quitte le monde et transforme sa maison en monastère. Benoit Ier le fait diacre, Gélase II l'envoie à Constantinople demander secours contre les Lombards, on y remarque ses belles qualités. Elu pape, il s'enfuit et se cache, mais voyons sa prodigieuse influence : (*b*) *Sur Rome et l'Italie* : adoré des Romains, il cherche à mettre en paix Grecs et Lombards, défend Rome contre les armes d'Agilulf et contre les exactions des empereurs, remplit son palais de savants, diminue les impôts des Colons de l'Eglise romaine, fonde des maisons de charité, des écoles, affranchit ses esclaves et invite à suivre son exemple. — (*c*) *Sur l'univers entier* : avant d'être pape, il quitte Rome pour aller prêcher l'Evangile aux Angles, rappelé par le vœu du peuple il ne fut pas moins dans la suite apôtre de cette nation (SAINT AUGUSTIN). — Il envoie d'autres missionnaires qui convertissent les Barbariciens de Sardaigne, gagne à l'Eglise le roi lombard Agilulf, qui aidé de sa pieuse épouse Thédelinde, commença la conversion de ses sujets. Il presse le zèle de Reccarède et de saint Léandre de Séville qui convertissent les Visigoths d'Espagne. Il arrête en Afrique les progrès des donatistes, combat avec succès le schisme d'Aquilée, amène nombre de Juifs à recevoir le baptême ; sa douceur égalait son zèle. — (*d*) *Comme gardien de la discipline et du culte* : il travaille à éteindre la simonie dans les Gaules, lettres, légats, Cyriaque. Il s'oppose aux usurpations de Jean le Jeûneur, (*titre de servus servorum Dei*). Ce qu'il fait pour la litturgie et le chant, son pastoral ; c'est, avec Benoît XIV, celui des papes dont il reste le plus

d'écrits. — Il est faux qu'il ait fait brûler la bibliothèque palatine fondée par Auguste. Ce que vaut le témoignage de Jean de Salisburg n'écrivant qu'au douzième siècle.

V.

L'Eglise dans les Gaules et chez les Francs.

I. *Avant Clovis.* — De 313 à 350, affaire des donatistes, qui veulent pour juges des évêques Gaulois. Ceux-ci les condamnent à Rome et à Arles. — De 350 à 400, on voit : (*a*) l'*Arianisme* pénétrer sous Constance. Saturnin d'Arles et Vincent de Capoue au concile d'Arles en 353. Dieu suscite saint Hilaire de Poitiers, l'Athanase des Gaules, il combat Constance, est exilé en Orient et, à son retour, porte les derniers coups à l'Arianisme. — (*a*) Le grand saint Martin de Tours disciple de saint Hilaire, combat surtout le *Paganisme*, son apostolat en Touraine et dans le pays chartrain. — (*c*) *Priscillianisme* en Espagne et en Gaule combattu par des conciles et saint Martin. — De 400 à 456. (*a*) Développement de la vie monastique, par saint Martin, saint Honorat. (*b*) La controverse pélagienne fait grand bruit, elle s'étend en Bretagne, où saint Germain et saint Loup. (*c*) Affaire des droits de la métropole d'Arles, saint Hilaire d'Arles et saint Léon le Grand. (*d*) Les invasions commencent.

II. *De la mission d'un peuple.* — (1) Tout peuple a une mission, ou vocation providentielle plus ou moins éclatante. Tout être est appelé par le Créateur à jouer un rôle fatal ou libre, et tous les rôles se coordonnent dans le grand œuvre qui a la gloire de Dieu pour objet ; le monde autrement ne serait pas *mundus*, *κοσμος*, chaque peuple a donc une vocation par rapport à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Eglise. — (2) On reconnaît cette mission par une observation attentive faite au point de vue de la foi, sans laquelle ici on ne voit rien : la mission d'un peuple apparaît alors comme son œuvre principale, comme une chose vers laquelle il tend d'habitude, quasi instinctivement, par un entraînement mystérieux qui laisse les individus libres, mais semble fatidique pour la masse. — Quelquefois les circonstances s'y prêtent à merveille, d'autres fois on croirait qu'elles la rendent impossible, point du tout ; Dieu tient un fil, et la mission s'accomplit, (SAINT LÉON, CH. MARTEL, CHRISTOPHE COLOMB, LA CONSTITUANTE DE 48). — Il se peut qu'une génération, une conjuration mauvaise essaient de détourner un peuple de sa mission ; mais il arrive que les méchants se trompent et font le contraire de ce qu'ils prétendaient. — Cependant un peuple peut se rendre indigne de sa mission : alors Dieu le brise comme un instrument inutile et rebelle. — (3) Il y a des signes *physiques* de la vocation d'un peuple, Dieu proportionnant toujours les moyens à la fin. Ainsi, Espagne, Portugal, Angleterre, mission maritime, France continentale, avec un beau chemin vers Rome. Rome, admirablement bien située. Les peuples du Nord et des pays chauds, instruments de punition (par l'invasion), sur les peuples des climats tempérés. — Avant Jésus-Christ, le peuple juif, placé sur la grande route de l'Asie à l'Egypte, pour faire connaître la doctrine, il n'est pas navigateur, pourtant ; car il doit conserver un sacré dépôt, et *qui multum périgrinatur, raro sanctificatur* (Phéniciens, Carthaginois, Hollandais, Espagnols, Anglais). (4) Il y a aussi des signes *politiques* : Juifs assez faibles pour être facilement transportés, et propager du Nil à l'Euphrate. Rome entourée des petits Etats, France forte. — Il est loisible à chacun d'indiquer ici la mission des principaux peuples.

III. *Mission des Francs.* — Fils aînés de l'Eglise, ils en remplissent la vocation sublime. (*a*) Premiers barbares catholiques. (*b*) Les Mérovingiens rendent l'Eglise respectable aux barbares. (*c*) Les Carlovingiens arrêtent le Mahométisme, fondent l'indépendance du Saint-Siège sur le pouvoir temporel. (*d*) L'Eglise et *la Dame* des chevaliers Français ; croisades, saint Louis, type de la nation. (*e*) Dès lors, Franc et catholique sont synonymes aux échelles du Levant, hors d'Europe. (*f*) Pontifes persécutés réfugiés chez les Francs, ou rétablis par eux. (*g*) Durant quatorze siècles, nulle hérésie ne souille le chef des Francs, Henri IV, le duc d'Orléans. (*h*) L'hérésie n'y fut jamais non plus populaire. (*i*) Comment les papes ont de tout temps jugé les Francs. Oraison du Vendredi-Saint. (*j*) Conquêtes d'Afrique, avenir.

IV. *Clovis et ses Francs.* — Ce qu'étaient les Francs. (*a*) Clovis ayant vaincu Syagrius, s'établit jusqu'à la Loire. Voisin des Burgondes, il épouse la pieuse Clotilde, nièce de Gondebaud. — Bataille de Tolbiac (Zulpich) contre les Allemands. Clovis protégé miraculeusement par le Dieu de Clotilde, s'est engagé à se faire chrétien. Saint Vaast et saint Remy l'instruisent, il est baptisé en même temps qu'une partie de ses sujets, (Incertitude du miracle de la sainte Ampoule, pas de sacre). — (*b*) Cette conversion providentielle arrive alors qu'en Orient et en Occident tous les chefs des peuples soutenaient l'hérésie ; aussi des éloges pompeux sont donnés à Clovis par le pape Anastase, et saint Avit de Vienne. Il en résulte immédiatement un bien immense : les évêques se rattachèrent au Franc, les Gallo-Romains l'envisagèrent comme un libérateur. Il fit aux Burgondes et aux Visigoths une guerre de religion autant que politique. Mariage de sa sœur avec Théodoric d'Italie. Les insignes d'Auguste que lui envoie l'empereur Anas-

tase augmentent sa grandeur morale aux yeux des barbares. — (c) L'élément barbare ne fut pourtant pas entièrement détruit en lui. Malgré les leçons des évêques, il commet plusieurs crimes.

V. *La royauté mérovingienne.* — (*a*) Au cinquième siècle, le pouvoir est représenté chez les Romains par l'empereur, l'aristocratie militaire, les institutions municipales. Ces deux derniers éléments subsistent et se produisent dans les siècles suivants avec beaucoup de variations. (*b*) La royauté barbare offre à l'origine des *rois-prêtres* (Edda), puis lors des invasions, des *chefs de bande* portés sur le pavois par élection. Le pouvoir est héréditaire, autant que les assemblées populaires le jugent convenable. (Evêques des Burgondes qui changent de roi pour que la guerre ne réussisse pas). — (*c*) La royauté mérovingienne devient *magistrature* romaine ; ce qu'elle y gagna, ce qu'elle y perdit. Le consulat de Clovis fut compris comme une sorte de succession à la dignité de Constantin : on le voit bien au cérémonial suivi à Saint-Martin de Tours, à ce mot de saint Avit : *Occidens quoque lumen suum habuit*, aux monnaies jetées au peuple, et portant cette légende : *Victoria Augusto regi viro illustri Clodovæo.* — (*d*) Les petits-fils de Clovis ne reconnurent plus la suprématie de l'empereur ; nulle trace dans les monnaies. Les historiens grecs montrent Childebert II et d'autres Francs traitant d'égal à égal. Une vie de saint Jean de Réomé porte : *Tempore quo Franci, postposita republica oblatoque imperii jure, propria dominabantur potestate.* — (*e*) Les Mérovingiens, surtout ceux de Neustrie, imitèrent le gouverment impérial : costumes, titres, administration, rapport avec l'Eglise ; ce fut une des causes pour lesquelles les Francs élurent les Carlovingiens, dont l'esprit était plus national, plus chrétien.

VI. *L'Eglise chez les Francs de Clovis à Clotaire II*, *Frédégonde*, *Brunehaut*, *saint Colomban* (511-613). — (*a*) Le royaume est partagé entre les enfants de Clovis. Frédégonde épouse de Chilpéric Ier, et Brunehaut épouse de Sigebert Ier, par leur rivalité, leur ambition, jettent les Francs dans le sang et les désordres de toute espèce. Brunehaut, après un commencement glorieux s'engage presque aussi avant dans le crime que son ennemie ; du reste, l'histoire lui reconnaît de rares talents (routes, constructions). (*b*) Les causes de ces désordres sont la décadence des mœurs à la cour ; la participation qu'y prennent les clercs simoniaques, guerriers ; cette sève indomptée du Paganisme barbare. (*c*) Saint Grégoire-le-Grand tente de remédier au mal. (*d*) Saint Colomban poursuivit son entreprise. Moine de Bangor, il vient en Gaule pour y faire revivre la discipline, fonde des monastères dans les Vosges. Il attaque les vices du clergé. Aussi des évêques le condamnèrent, profitant de ce qu'il avait le tort de ne pas célébrer la Pâque le même jour que Rome. Haï de Brunehaut, dont il reprenait la conduite immorale et du roi Théodoric, son petit-fils, dont il refusa de bénir les enfants, il passa en Allemagne, après avoir laissé en France des semences de salut.

VII. *De Clotaire II à Charles Martel* (613-714). — En effet, avant la totale décadence des Mérovingiens, dans le septième siècle si méprisé, mais que D. Mabillon ne craint pas d'appeler un *siècle d'or*, il y eut grand nombre de saints personnages et d'hommes remarquables. (*a*) Le règne de Clotaire II fut illustré par ses conseillers saint Arnould de Metz, saint Pépin de Landen, sagesse des conciles de Paris et de Reims : les protestants sont mal venus à y signaler la rapacité de l'Eglise ; une raison entre mille, c'est que d'énormes charges pesaient alors sur l'Eglise dans l'intérêt des peuples. (*b*) Sous Dagobert, la tige de la future dynastie carlovingienne, continue à honorer la France. Ce monarque fut ramené de ses égarements par ses amis le monétaire saint Eloi, et le référendaire saint Ouen. Ils arrêtèrent aussi Judikaël et ses Bretons, et, devenus évêques, déployèrent un zèle extrême. — L'apostolat de saint Omer et de saint Amand dans le Nord ne fut pas moins admirable. (*c*) Sous les fils fainéants de Clovis II, une lutte s'engage entre Ebroïn, maire du palais de Thierry II et saint Léger, maire de Bourgogne. Celui-ci enfin vaincu mourut victime de sa charité et de son dévouement à la liberté politique des peuples. — Après la bataille de Testry (687) la paix fut faite et Pépin d'Héristal gouverna sagement. Petit-fils de saint Arnould et de saint Pépin, il contribua à préparer l'avènement de son illustre famille à la royauté. Charles Martel, en sauvant la France, l'Europe et l'humanité de la barbarie mahométane, à la bataille de Poitiers, détermina les Francs à répudier la race dégénérée de Clovis.

VIII. *Avènement des Carlovingiens par le choix du peuple et sur la décision du pape Zacharie.* — (*a*) Carloman et Pepin le Bref réparent le mal fait à l'Eglise par leur père Charles Martel qui distribuait les dignités ecclésiastiques à ses guerriers. Carloman s'étant retiré au Mont-Cassin, Pépin resta seul. (*b*) Les leudes lui offrent le titre de roi mais comme il y avait question de conscience à déposséder les Mérovingiens, ils envoyèrent consulter le pape Zacharie. Le pontife, sans ôter, ni donner la couronne, prononça que les Francs pouvaient, dans le cas posé, la faire passer sur la tête de Pépin (souveraineté du peuple, avec l'Eglise pour guide). Sacré par saint Boniface, puis par le pape en personne, le nouveau roi se montra digne de la confiance de la nation et de l'Eglise.

VI

L'Église aux îles Britanniques

A. Les Irlandais

I. *Quelle fut aux temps barbares la vocation des Irlandais?* — Le peuple irlandais fut le peuple missionnaire et monastique des temps barbares. Du sein des monastères, véritables villes cénobitiques, des apôtres s'élancèrent à la conquête des âmes sur le continent. En France, en Italie (saint Frediom, saint Catoldus a Tarente), en Espagne, Sedalius, Doreto...)

II. *Les églises d'Irlande étaient-elles schismatiques ?* — Augustin Thierry l'a dit à tort : l'époque de la celébration de la Pâque, les cérémonies accessoires du baptême, la forme de la tonsure sont matières de pure discipline, et d'ailleurs on se soumit au concile de Rome, quand Rome eût parlé. D'un autre côté la mission donnée de Rome à saint Patrice, repousse l'idée d'une hostilité avec l'Eglise romaine. Ce qui reste des écrits irlandais de ces siècles est très conforme à la foi. La tolérance momentanée au sujet du mariage des prêtres s'explique comme pour les Orientaux.

III. *Le pape saint Célestin, saint Pallade et saint Patrice, apôtres de l'Irlande.* — (*a*) Saint Célestin envoie saint Pallade chez les Scots ; celui-ci passe en Irlande où il jette avec peu de succès les premières semences de la foi. (*b*) Le même pontife, en 432, confie le soin de les féconder à saint Patrice, Scot d'origine. Préparé dans les Gaules à sa glorieuse mission, il fonde l'évêché d'Armagh, des couvents, de florissantes écoles, convertit le peuple en masse, et mérite le surnom d'apôtre de *l'Ile des saints.*

IV. *La mission des Irlandais, saint Colomban.* — (*a*) Au milieu des générations saintes qui se succèdent pendant le sixième siècle, au sein de l'Irlande dans la culture des vertus, des sept arts libéraux, et du sol on voit s'élever saint Colomban. Moine de Bangor, il quitte son monastère vers 565 pour évangéliser les Pictes ; en 590, nous l'avons rencontré chez les Francs ; il les quitta pour détruire le paganisme aux bords du Rhin et du lac de Constance, et mourut enfin chez les Lombards après y avoir fondé Bobbio. Ses disciples saint Gall, saint Kilian, etc., continuèrent son apostolat. — (*b*) Les modernes ont admiré cet homme prodigieux ; mais lui ont reproché son caractère trop dur. Il est vrai que sa règle imposait des vertus héroïques. — Peut-être aussi aurait-il recueilli plus de fruits sur la terre germanique s'il eut assoupli davantage son génie irlandais aux exigences des étrangers. — (*c*) Son attachement à Rome n'est pas douteux, malgré le langage qu'il tint au sujet de la Pâque : en effet ses disciples sont unis au Saint-Siège, la fécondité de sa mission serait inexplicable..., enfin il écrit lui-même que l'Irlande est liée à la chaire de saint Pierre, dont les successeurs sont *presque célestes* à ses yeux.

B. Les Anglo-Saxons

Au nord de la grande île sont les Pictes et les Socts évangélisés au ciquième siècle par l'évêque breton Ninian, au sixième par saint Colomban. — Les Bretons, habitants du sud, ayant appelé à leur secours contre les Pictes les Anglo-Saxons, ceux-ci vinrent de la Germanie, s'emparèrent d'une partie du territoire des Bretons eux-mêmes, et persécutèrent la foi, que les prêtres bretons furent impuissants à maintenir.

I. *Saint Grégoire-le-Grand.* — On sait comment il s'intéressa à la conversion des Angles. Etant pape il leur envoya le moine saint Augustin avec quarante missionnaires. Aidés de la reine Berthe, fille du roi des Francs, ils baptisent le roi Ethelbert de Kant. Kantorbéry érigée en métropole Enthousiasme de saint Grégoire.

II. *Les Bretons méconnurent-ils la suprématie romaine?* — A leur arrivée en Angleterre, les missionnaires du pape saint Grégoire se trouvèrent tout naturellement en contact avec les Bretons anciens habitants du pays, opprimés par les Angles. C'est à l'occasion de ces rapports que certains historiens protestants rationalistes ont accusé ces derniers de schisme avec Rome, mais cette accusation est calomnieuse, quoi qu'en ait dit encore Augustin Thierry. (*a*) Aux conciles d'Arles et de Sardique le clergé breton s'était montré catholique romain et rien n'indiquait que depuis ils se fussent séparés du Saint-Siège ; on était même si bien persuadé du contraire que saint Grégoire recommande au moine Augustin de laisser les évêques bretons sur leurs sièges, aurait-il fait une pareille recommandation s'ils eussent été en scission avec Rome? De plus les quelques dissidences signalées ne sont pas de nature à constituer un schisme. — (*b*) Le protestant Spelman vient trop tard pour que l'on croie à l'allocution qu'il met dans la bouche des Bretons à la réception d'Augustin. Bède raconte, il est vrai, qu'Augustin menaça les Bretons s'ils ne se convertissaient point ; mais le massacre de Caerléon est postérieur à sa mort. — (*c*) Si les Bretons lui résistèrent plus que les Angles, c'est qu'il put blesser leurs susceptibilités nationales et qu'ils ne pouvaient souffrir qu'on baptisât leurs oppresseurs.

III. *Conversion successive de l'heptarchie.* — Les papes ne laissèrent pas d'étendre leur

œuvre, plusieurs des successeurs de saint Augustin au siège de Cantorbéry furent envoyés immédiatement de Rome, et peu à peu tous les royaumes de l'heptachie imitèrent celui de Kant. C'est ainsi que Mélitus, aidé de saint Ethelbert, convertit le roi d'Essex et fonda l'évêché de Londres, La conversion du Northumberland se fit avec plus de solennité, pressé par les missionnaires, le roi Edwin rassemble ses thanes, il leur propose d'embrasser la religion nouvelle. Après quelques instants de délibération, tous s'écrient qu'ils veulent être baptisés. Coïphi, grand-prêtre des idoles, renonce à leur culte (Bède). Toutes ces chrétientés, malgré quelques épreuves, devinrent bientôt très florissantes : de savantes écoles s'ouvrirent, des monastères s'élevèrent en grand nombre.

IV. *Conduite de Rome, et surtout de saint Grégoire à l'égard de ces peuples.* — La conversion de l'Angleterre nous amène en présence d'un fait qui, bien qu'on le trouve dans celle des autres peuples, éclate d'une manière particulière ; c'est la nature pacifique des conquêtes de l'Eglise, et sa tolérance à l'égard de ce qui n'est pas absolument imcompatible avec le christianisme. (*a*) Bien différente de Rome païenne, Rome chrétienne abhorre la conquête par les armes, elle demande avant tout le libre assentiment des esprits (les rois Ethelbert et Edwin). — (*b*) La conversion s'opère sans rupture avec les traditions légitimes de l'esprit et du cœur. Fêtes nationales, temples conservés, mais dépouillés du sens et du symbolisme païen. (*c*) Lettres de saint Grégoire en réponse aux questions de saint Augustin (liturgie romaine, division des biens ecclésiastiques en quatre parts, les empêchements de mariage).

VII

Progrès de l'Eglise en Germanie.

A. DES ÉGLISES EN GERMANIE AVANT LE HUITIÈME SIÈCLE

Le christianisme y est très anciennement prêché, nous avons vu poindre, dans un demi-jour incertain, quelques évêchés des provinces rhénanes et danubiennes, placés sur la route des barbares ; ils eurent à subir d'orageuses destinées. L'histoire nous en a conservé quelques récits intéressants mais incomplets avant le septième siècle.

I. *L'Helvétie ou Allemanie.* — (*a*) Ce pays possède l'évêché de Vindisch transféré plus tard à Constance, d'où dépendaient en 630, Augsbourg, Bâle, Strasbourg, etc. — (*b*) Saint Gall, disciple de saint Colomban fonde un célèbre monastère qui, dans la suite porta son nom, et fut plus tard un foyer de civilisation.

II. *La Thuringe.* — Le missionnaire irlandais saint Kilian, envoyé par le pape Conon (fin du septième siècle), mourut martyr de son zèle contre les désordres du chef des Thuringiens.

III. *La Bavière.* — (*a*) Avant l'invasion des Bavarois dans le Norique, saint Séverin remplit une mission bien extraordinaire, ses miracles, son influence sur les barbares, son entrevue avec Odoacre. (*b*) Saint Eusthasius et saint Agilus de Luxeuil, prêchent au temps de Clotaire II sur les bords du Danube. Saint Emeran, évêque de Poitiers, et missionnaire à Ratisbonne en 650 ; son œuvre est reprise quarante-six ans après, par saint Rupert, de sang mérovingien, évêque de Worms, qui fonde Salzbourg et y amène de France deux colonies : une de moines, l'autre de vierges. (*c*) En 716, le duc Théodo visite Rome ; le pape Grégoire II le renvoie avec de nouveaux apôtres qui précédèrent de peu d'autres missionnaires irlandais, parmi lesquels on remarque saint Virgile, qui devient évêque de Salzbourg. — (*d*) Saint Virgile est mis par les écrivains rationalistes à côté de Galilée, dans la galerie des génies victimes de l'intolérance romaine. Il fut accusé par saint Boniface, non pas d'enseigner l'existence des *antipodes*, mais celle d'une race d'hommes étrangère à la race d'Adam, on ne voit point que le pape Zacharie l'ait condamné ; sans doute Virgile se bornait à dire que la terre était ronde ; ce qui ne doit pas étonner de la part d'un Irlandais, car sa nation semble avoir dès lors connu l'Amérique du Nord.

B. LE HUITIÈME SIÈCLE. — SAINT BONIFACE, INSTRUMENT DE LA PAPAUTÉ EN GERMANIE

I. *Etat de la Germanie.* — A la fin du septième siècle, nous comptons plus de vingt évêchés dans les pays germains, mais pour en achever la conversion, la Providence leur envoya des missionnaires anglo-saxons, plus propres à cette œuvre que les Irlandais, car (*a*) ils appartenaient à la race germaine, les Irlandais à la celtique. — (*b*) Ils étaient d'un génie moins contemplatif et plus doux. (*c*) Ils étaient plus Romains par l'éducation. Durant quatre cents ans, c'est une incessante procession d'Anglo-Saxons à Rome. Benoît Biscop y va cinq fois, saint Boniface n'agira que par la volonté du pape.

II. *Vie de saint Boniface.* — Vinfried, né à Kinon, moine, enseigne dans plusieurs couvents, puis va prêcher en Frise au milieu de mille dangers, revient en Angleterre et demande à faire le pèlerinage de Rome, pour s'y confirmer dans sa vocation. Le pape Grégoire II lui confie, en 718, la mission « de porter le royaume de Dieu à toutes les nations infidèles qu'il lui sera possible de visiter. » Suivons-le (*a*) en Frise où il travaillait avec saint Villibrod, qui, sacré à

Rome archevêque, sous le nom de saint Clément, s'enfonça dans le Danemarck. — (*b*) Dans la Thuringe, où il releva les chrétientés tombées depuis saint Kilian. — (*c*) En Hesse, où il baptisa des milliers de barbares. — (*d*) A Rome, où il rend compte à Grégoire II et est sacré *évêque régionnaire* sous le nom de Bonifacius, et prête un solennel serment de fidélité. — (*e*) A la cour des Francs, dont il demande l'appui. — (*f*) Dans la Thuringe et la Hesse, où il prêche une seconde fois (Chêne de Geismar), et fait venir des colonies anglo-saxonnes de moines et de religieuses (Lioba-Sturme). — Plus de cent mille convertis, questions adressées à Rome, pallium envoyé par Grégoire III. — (*g*) A son troisième voyage à Rome pour chercher remède aux mauvaises élections d'évêques faites par Charles Martel, aux hérésies d'Orient et au manichéisme qui s'infiltraient chez les barbares, aux désordres de certains prédicateurs sans mission. — (*h*) Convoquant et présidant des conciles dans les pays germains et francs pour réformer tous les abus. (Soissons, Leptine). Erection de la métropole de Mayence, sacre de Pépin, fondation de Fulde par son disciple Sturm. — (*i*) Dernière mission à 75 ans chez les Frisons qui l'assassinent à l'autel (755).

VIII

Visigoths d'Espagne.

I. *Leur établissement.* — Les Visigoths ariens, ayant quitté Rome et l'Italie, s'établissent au midi de la Loire et la Garonne, avec Toulouse pour capitale et prennent les deux tiers du sol. Au cinquième siècle, ils se partagent avec les Suèves (catholiques), la Péninsule hispanique. L'Eglise eut beaucoup à souffrir des persécutions de ces hérétiques (saint Sidoine).

II. *Leur conversion.* — Le roi Léovigile (vers 600) décapite son fils saint Herménégild, converti par Ingonde, son épouse et fille de Brunehaut. Son autre fils Reccarède, monté sur le trône, se déclare catholique, triomphe des conjurations des Ariens, et, avec le secours de saint Léandre, de saint Isidore, de saint Grégoire, constitue l'unité nationale et la civilisation chrétienne des Visigoths-Suèves romano-espagnols.

III. *Saint Léandre*, saint Isidore, saint Ildephonse de Tolède furent grands par la science comme par la vertu. On vit les sciences, les arts, la piété, cultivés par des rois Visigoths.

IV. *On ne peut nier cependant qu'il n'y ait déjà dans le caractère espagnol de l'inclination vers les mesures sévères prises dans un intérêt religieux.* — Les Juifs, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens, durent se convertir sous Sisebut, en 618. Des conciles protestèrent, en 640 ; exilés par Chintilla, avec approbation du sixième concile de Tolède, en 694, proscrits, privés de leurs biens et de leurs enfants qu'on élève dans la foi chrétienne. — On justifie aisément l'Eglise, en disant qu'elle n'inspira et ne ratifia pas d'abord ces cruels moyens, qu'ils furent pris plutôt dans un intérêt politique qu'en faveur de la religion, et dans la suite les Juifs en circoncisant les esclaves, épuisant par leur cupidité les ressources des pauvres, entretenant avec les Juifs arabes des relations qui devaient amener les soldats de Mahomet à passer le détroit, s'étaient attirés des représailles méritées.

V. *Ce que furent pour l'Espagne les conciles de Tolède.* — Assemblées religieuses et politiques où toutes les questions d'intérêt national sont débattues et des lois décrétées. Aussi quels pas rapides vers la civilisation ! (*a*) Loi territoriale et non personnelle. (*b*) Egale valeur des hommes. (*c*) Preuve par témoins, au lieu de combats judiciaires. — C'est ainsi que l'Eglise perfectionne partout la législation en raison de l'influence qu'on lui laisse. M. Guizot, en rendant justice aux conciles de Tolède, aurait dû ne pas enseigner trois erreurs, à savoir ; le principe de perfectionnement n'est pas toujours dans l'Eglise v. g. sous Charlemagne : 2° il réside dans l'esprit philosophique (lisez rationaliste) ; le pouvoir était théocratique chez les Visigoths.

VI. *Cause de la chute des Visigoths.* — (*a*) Monarchie élective. (*b*) Vice du clergé trop engagé dans les affaires du siècle.

VII. *Conquête arabe.* — En quinze mois, Mouza et Tarick soumettent l'Espagne. Les chrétiens se réfugient dans les montagnes sous la protection de la sainte Vierge, ou demeurent parmi les Arabes à certaines conditions. Les Sarrazins arrêtés par les Francs.

IX

L'Afrique et les Vandales.

I. *Les Vandales ayant passé les Pyrénées, sont refoulés par les Visigoths au fond de la Péninsule, où ils guerroyent contre les Romains. Boniface, gouverneur d'Afrique ayant eu à se plaindre de l'impératrice Placidie, appela à lui Genséric. Celui-ci arriva avec quatre-vingt mille hommes, conquit pour son propre compte le littoral nord de l'Afrique, rétablit la marine Carthaginoise, infesta la Méditerranée, soumit la Sicile, la Sardaigne, la Corse, etc.*

II. *Situation de l'Eglise.* — (*a*) De Genséric à Justinien, immenses calamités (saint Augustin), atroces persécutions, glorieux

martyrs, miracles éclatants. — (*b*) Etait-ce châtiment de la Providence ? Salvien l'affirme et compose une peinture tellement affreuse des vices qui l'ont provoqué, qu'on ne peut la reproduire en notre langue. Mgr Dupuch, après Morelli, le nie. Il montre, dans un éloquent plaidoyer, surtout par les faits historiques des temps précédents, par le silence de l'Africain Victor de Vite et d'autres écrivains contemporains de Salvien, que celui-ci a calomnié les églises d'Afrique. (*c*) Les catholiques implorent bien des fois en vain le secours de l'empire d'Orient. Justinien envoie enfin Bélisaire qui, en 553, met fin à l'empire des Vandales, punis ainsi de leurs crimes envers l'Eglise. L'Afrique demeura province romaine jusqu'à la conquête des Arabes (680).

X

Les Bourguignons.

I. *Leur royaume établi le long du Rhône et de la Saône dure plus d'un siècle.* (407-534). — Vers 413, ils deviennent un instant catholiques, puis, grâce au voisinage des Visigoths et des Ostrogoths, retombent, sous Gondebaud, dans l'Arianisme. Sigismond fils de celui-ci eût plus de courage que son père et revint sincèrement à la vraie foi. Les victimes de Clovis et de ses fils procurèrent les moyens d'achever la conversion des Bourguignons.

II. *Saint Avit, évêque de Vienne, se distingua par son zèle contre l'hérésie, par ses vertus et ses ouvrages.* — Au nombre des évêques dont la Burgondie ressentit l'heureuse influence, il faut nommer saint Aprunculé, de Langres, qui fit l'éducation de sainte Clotilde, nièce de Godebaud.

Conclusion.

Donc, à la fin du huitième siècle, l'Eglise a non seulement survécu à la ruine du monde romain ; mais conquis les conquérants barbares, à la foi et à la civilisation ; ses apôtres ont planté la croix jusque sur les plages inconnues aux aigles romaines. — Ses souffrances et sa charité n'ont pas été moins grandes, sa conversion et sa propagation moins miraculeuses que durant l'ère des persécutions.

L'ÉGLISE DANS SA HIÉRARCHIE ET SA DISCIPLINE

I

La papauté.

. *Comment elle se présente aux Barbares.* — Aux yeux des Barbares, ainsi qu'à ceux des Romains et des Grecs, elle se présente comme le pouvoir suprême ici-bas, auquel se rattachent toutes les âmes. — (*a*) Les missionnaires, en les faisant entrer dans la communauté chrétienne ne prenaient que la qualité de *délégués* du vicaire de Dieu. — (*b*) Les Barbares les voyaient recourir à ce vieillard, pour toutes les difficultés. — (*c*) De lui seul, le Pallium venait aux métropolitains ; Cantorbéry ; un concile de Latran en 679, statue qu'en signe d'unité ; Arles, Mayence, Tolède. — (*d*) Des conciles reconnaissent partout cette suprématie. Ils s'assemblent à la voix du pape, qui les confirme ou les annule.

II. *Comment ils la comprennent.* — Comme le tribunal le plus élevé pour toutes les causes. — (*a*) Ils imitent le clergé en les déférant toutes à l'arbitrage du Pape : rapports de Reccarède avec saint Grégoire, de Zacharie avec Pépin ; c'est en vain que certains légitimistes refusent de les reconnaître. De ces appels se forma le droit public du moyen âge, qui attribuait au Souverain-Pontife la consécration des pouvoirs, comme la sauvegarde des libertés. — (*b*) Ils inscrivent dans leurs codes ou capitulaires sa suprématie religieuse et politico-religieuse v. g. « Saint Pierre reçut les deux glaives ; il retint pour lui le glaive ecclésiastique et remet le glaive temporel à l'empereur. » (*Droits de Souabe*).

III. *Conséquences.* — Les barbares arrivaient à ces principes : que César n'est pas au-dessus des lois, que le dernier des serfs a ses droits respectables, que les trônes se perdent par défaut de justice, que la conscience n'est pas esclave du glaive.

IV. *Les papes, de leur côté, continuent à proclamer hautement leur suprématie, par leur conduite, leurs écrits, où ils revendiquent toutes les prérogatives de Pierre.*

V. *Election.* — Tantôt le peuple et le clergé de Rome élisent le pape sans s'inquiéter de l'empereur ni de l'exarque de Ravenne. Tantôt intervient ; six papes Grecs ou Syriens de Conon à Constantin (687-703). — Il fallait aux Romains l'affranchissement des Grecs et des Lombards pour qu'ils récupérassent toute liberté. — Le clergé considérant avant tout le côté religieux, le peuple accordant

parfois davantage au côté politique des élections, l'Eglise au onzième siècle dut les remettre aux mains des *Cardinaux*.

II.

Les évêques.

I. *L'évêque étend sur la vie civile le ressort de sa juridiction*. (*a*) C'était une conséquence naturelle de son action intime. (*b*) Les peuples même le demandaient pour père, législateur, juge, et c'était leur intérêt. (*c*) Il rendait la justice en surveillant le juge et en le formant (*conc. de Tolède cap. Franc.*). — Les causes matrimoniales, les dispositions testamentaires. (*d*) *Placuit ut clerici non distinguantur, vel dijudicentur nisi a propriis episcopis* (cap). (*e*) Exposer en quoi consiste l'institution des *missi dominici*, ecclésiastiques et laïques. (*f*) Evêques premiers assesseurs au trône.

II. *Dès avant Charlemagne, l'action simultanée et bienfaisante des deux puissances*. — (*a*) Cela était nécessaire. (*b*) Se fit moins par théorie que par la pratique naturelle des choses de l'Etat. (*c*) Ce que le pouvoir concédait à l'Eglise, était compensé par le caractère sacré qu'il en recevait, l'influence sur les élections qu'elle lui accordait, la sanction des lois humaines par les décrets des conciles. (*d*) Gibbon a eu mille raisons de dire : « Les évêques ont fait la France, comme les abeilles font leur ruche. » Il faut seulement étendre cette idée à tous les pays d'Occident.

III. *Rapports de l'épiscopat avec le système féodal*. — (*a*) Tableau de l'organisation féodale. Classification des personnes : chef, leudes, vassaux et arrière-vassaux (fiefs), hommes libres (*alleux*) serfs, esclaves, domestiques *ministeriales* (fermes). (*b*) Les évêques deviennent possesseurs de fiefs par suite. (*c*) Avantages : ils y trouvent un accroissement d'influence, le peuple, des maîtres plus doux, ils contrebalancent, aux Etats, en faveur du peuple, la puissance de l'aristocratie guerrière, élus démocratiquement par l'élection, sortis souvent des rangs du peuple, ils suppléent au Tiers-Etat qui ne paraîtra que plus tard. (*d*) Inconvénients : La noblesse militaire séduite par..., envahit les évêchés. Les évêques, pour rendre les devoirs féodaux, exposent la discipline aux plus grands dangers. (*e*) Canons et capitulaires pour remédier aux abus, aumôniers militaires.

IV. *Elections*. — (*a*) La vérité, le bien, l'ordre étant dans l'unité, les abus se tiennent dans une doctrine, dans une société, dans le corps humain, un germe de mal tend fatalement à une dissolution complète, (*b*) L'inféodation des évêques porta de graves atteintes à la discipline de l'élection : les évêques de la province, le clergé et les fidèles du diocèse ne furent souvent pas consultés; les évêchés furent donnés comme des fiefs ordinaires à des hommes incapables, immoraux, simoniaques, cruels envers les prêtres ou oubliant les interstices. (*c*) Les Mérovingiens, Charles Martel, donnèrent beaucoup de ces scandales. Saint Grégoire, saint Colomban, saint Boniface et Charlemagne, travaillèrent énergiquement à en arrêter le cours. Les canons combinèrent l'élection canonique avec l'assentiment du prince, et réduisirent en même temps autant que possible les services de vassalité.

V. *Métropolitains*. — (*a*) L'exercice de leurs droits que nous avons fait connaître autrefois fut souvent entravé par les circonstances politiques, les conciles souvent transformés en diètes de l'empire devaient être moins indépendants du roi quant à la convocation, etc., souvent les rois s'entremettant des élections, empiétèrent par là aussi sur les attributions des métropolitains. (*b*) La plupart des métropoles du patriarchat latin furent érigées avant l'établissement des monarchies qui succédèrent à l'empire romain. Les princes n'y prirent conséquemment point de part, et c'est par des motifs très purs que l'Eglise les plaça dans les métropoles civiles. — Celles-ci, avant la fin du quatrième siècle, ayant été sujettes à des variations dans les Gaules, il y eût des démêlés pour les autres jusqu'à la fin du cinquième siècle. Plusieurs conciles, saint Célestin, saint Léon, Hormisdas eurent à s'occuper du différend qui s'éleva entre Arles et Vienne. Nous comptons les métropoles d'Arles, Vienne, Embrun, Tarentaise, Besançon même, Toulouse, Uzès, Narbonne, Aix, Tours, Bourges, Sens, Lyon, Rouen, Mayence, Cologne, Utrecht, depuis Saint Villibrod, et malgré les prétentions de Cologne, Cantorbéri, Carthagène transféré à Tolède, Lugo, Brague, Séville. — (*c*) L'ordre dans les conciles suit la gradation hiérarchique, et l'ancienneté détermine le rang, quand il y a titres égaux.

VI. *Evêques*. — Nous les avons vus dans la pratique de leurs droits et de leurs devoirs religieux et politiques ; dans la vie privée, ils offrent un spectacle non moins admirable. Qu'est-ce que la magistrature antique à côté de l'épiscopat barbare ? Le *Domus Ecclesia* la maison de l'évêque est le centre de la ville, le foyer de la vie, la maison de tous. Elle embrasse à côté de la cathédrale, l'évêché, le séminaire, le *Presbyterium*, l'hôpital, l'hôtel des pèlerins. — Les presbytères (vers 760) commencèrent à adopter la règle semi-régulière de saint Chrodgang, évêque de Metz, qui donna naissance à l'institution des chanoines.

VII. *Autres fonctionnaires ecclésiastiques*. — (*a*) Archiprêtres : gouverneurs pour les affaires spirituelles des districts ou *capitula ruralia*. (*b*) Archidiacres : pour le temporel.

(*c*) Doyens, Hetto de Strasbourg semble s'être occupé le premier en 774 de bien établir ces divisions, le pape Adrien confirma les sept archidiaconats de son diocèse. (*d*) Economes : publicité de la gestion des biens du diocèse, mesure très sage (*Advocati, Togati*) — (*e*) Conciles réclamant des dixmes, que l'Etat rendit obligatoires sous Charlemagne. (*f*) On peut résumer le caractère du gouvernement de l'Eglise en ces quatre mots : autorité, liberté, publicité, fixité.

L'ÉGLISE DANS SON ACTION SUR LES MŒURS

I

Célibat ecclésiastique.

I. *Nous savons* (*a*) qu'il est de discipline apostolique, (*b*) que les Orientaux ont faibli sur ce point.

II. *En Occident* les conciles d'Elvire (305), de Carthage (390), de Turin (397), maintiennent cette belle loi dont nous n'avons pas à faire ressortir les avantages que relativement aux barbares.

III. *Comment avec une famille s'enfoncer au sein des forêts, des hordes?* On évita le péril de rendre héréditaires les charges ecclésiastiques. Ce contre-poids aux bénéfices de la cléricature écarta bien des hommes faibles. L'Eglise par ce sacrifice imposa au barbare, qui n'imaginait rien de plus précieux que la fécondité de sa femme et la vigueur de ses fils.

II

Suppression des désordres moraux.

I. *L'Eglise travaillait à prévenir et à supprimer les désordres moraux.* — (*a*) Par les mesures de discipline précédemment exposées. (*b*) En obligeant à recevoir le sacrement de pénitence. (*c*) En faisant rechercher les abus qui se glissaient dans les paroisses. (*d*) En déracinant les restes du paganisme (arbres, rochers, fontaines) (*e*) En maintenant la pénitence publique pour les fautes publiques : toutefois cette pénitence est de jour en jour tempérée et la componction du cœur plus exclusivement demandée. (*f*) Pour les fautes secrètes, pénitences secrètes, œuvres pies.

II. *Regardons tout cela sous un autre point de vue et examinons :* (*a*) Ce que la barbarie a fait de la personne humaine. Le barbare reste enfant, ignorant, paresseux, débile de volonté. « *In omni domo mundi et sordidi excrescunt. Inter pecora in eadem humo degunt. Quoties bella non iniunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt, amant inertiam ; crebæ et inter vinolentos rixæ. Sæpius cæde et vulneribus transiguntur* » (Tacite). — (*b*) L'Eglise fait l'éducation de leur *esprit* par la prédication : le paganisme et la philosophie n'ont jamais prêché. L'Eglise exige qu'on catéchise, qu'on prêche en langue barbare. Elle dresse des formules d'exhortations et de prières. — (*c*) Elle fait celle des *volontés* par la pénitence. Toute législation punit, la loi profane réprime : dans l'Eglise il faut que la peine châtie, expie, convertisse volontairement. On rédige des examens de conscience en tudesque. On y compte huit péchés capitaux : *superbia, vana gloria, invidia, ira, tristitia, avaritia, ventris ingluvies, luxuria*. On recommande au prêtre de jeûner quelque temps avec le pénitent, « car on ne peut relever celui qui est tombé sans se pencher vers lui. » « Quand les esclaves viendront à vous, ne les chargez pas d'autant de jeûnes que les riches ; imposez-leur seulement la moitié de la peine. » Admirable faiblesse de l'Eglise ! (D. Martène).

III

Influence de l'Eglise sur les mœurs sociales, etc.

I. *Ici comme dans la loi romaine l'Eglise n'obtient pas toujours ce qu'elle désire, mais elle s'efforce.* — (*a*) Aux temps mérovingiens les lois s'écrivent et se fixent ; avantages. Prologue chrétien de la loi salique. (*b*) Elles s'inspirent du droit canonique et du droit romain tout en conservant un fond barbare, (*c*) L'Eglise atteint spécialement trois points, fondements du droit ; 1° Lois protégeant la *propriété* ; les barbares n'en ont qu'une idée incomplète, celle que l'Eglise leur donne de ses propres biens la perfectionne. — 2° Lois protégeant les *personnes* ; les barbares ne comprennent pas l'égalité des personnes devant la loi, différence des amendes pour meurtres, injures. Plus la loi est *sacerdotale* plus cette égalité est comprise (*Espagne*). La femme est protégée mais n'hérite pas de la terre *salique*, d'où son exclusion du trône. Mariages défendus jusqu'aux cousins germains inclusivement. — 3° *Voies judiciaires*. On ne peut supprimer la preuve par jugement de Dieu (Ordalies, duels), qui suppose des miracles réguliers. Nos duels modernes sans ce préjugé de l'intervention divine

n'est que plus barbare et plus sot. Le droit d'asile ébauché dans le paganisme, perfectionné par le christianisme était nécessaire chez les Germains où les jugements offraient moins de garanties, où régnait un esprit de vengeance sanguinaire. (TALION). Il s'étendit à la maison de l'évêque et au cimetière.

II. *Droit politique.* — (*a*) La féodalité n'est pas l'ouvrage de l'Eglise. 1° La féodalité va se développant depuis le sixième siècle, avec l'état de noblesse héréditaire basée sur la propriété acquise par des services rendus, surtout à la guerre: le sang est son prestige, le vasselage sa force, le fief son escabeau, le titre sa couronne. 2° L'Eglise avons-nous dit, y perdit et y gagna. Le peuple y perdit en ce sens que le morcellement des terres et du pouvoir l'asservit à d'innombrables petits tyrans. Aussi voit-on l'Eglise sacrer le roi mais non pas affermir la noblesse féodale, dont elle éloigne ses ministres autant que faire se peut. (*b*) L'Eglise revendique la sauvegarde des franchises municipales. Evêques *défenseurs* de la cité, tombeaux des saints protégeant les libertés des villes, v. g. St Martin à Tours, saint Remi à Reims, saint Hilaire à Poitiers. — (*c*) Elle réhabilite le peuple et affranchit les esclaves. Le moine Marculf dit à Childebert : « Les hommes t'ont fait prince, ne t'élève pas ; sois l'un d'eux au milieu d'eux. » Les paroles des évêques ont plus d'une fois ce sens : V. g. remontrances de Jonas d'Orléans aux nobles sur leur peu de respect pour les pauvres. Les testaments d'évêques, la vie des fondateurs d'abbaye témoignent de l'esprit de l'Eglise relativement aux esclaves, ne leur ouvrait-elle pas d'ailleurs la carrière de ses dignités ?

III. *Droit des gens.* — Le christianisme tend à l'union morale de la grande famille humaine et conséquemment. 1° L'empire catholique, la papauté réglèrent les droits des nations, avant la diplomatie, la Sainte-Alliance, les congrès auxquels les peuples n'ont rien gagné. La papauté consacra l'indépendance de la Hongrie en 1073, de la Croatie en 1076, de la Pologne en 1089, du Portugal en 1142, de l'Irlande en 1156. — 2° l'Eglise a condamné l'usage des armes trop meurtrières, v. g. Balistaires, Sagittaires. — 3° En général elle ne reconnait le droit de conquête, bien différend du droit de la guerre, que là où la conquête amènera la conversion, c'est-à-dire le bonheur des peuples vaincus.

IV. *Appendice : De la guerre au point de vue chrétien* (Cf DE MAISTRE. *Considérations sur la France, septième entretien des Soirées.* — SCHIARRA, *Théologia bellica.* — GROTIUS, *De jure belli ac pacis*). — 1° *De la loi de la guerre.* (*a*) Elle est un fait, à peine y a-t-il quelques intermittences incertaines. (*b*) La première guerre est celle de l'hommme contre Dieu, elle est la source des autres. (*c*) Le péché originel étant un mystère, ses conséquences sont mystérieuses. Expliquez l'enthousiasme du carnage sans haine et sans colère, et comment il est honorable partout et toujours de verser le sang innocent. — 2° *La guerre n'est pas un mal en soi.* (*a*) Elle est un châtiment comme la mort. (*b*) Dieu s'en sert pour conduire ses plans : lui seul peut faire de l'ordre avec du désordre. (*c*) Elle retrempe l'âme des peuples : aussi on observe comme après les orages physiques. — *Elle est inévitable* (respectable comédie du congrès de la paix). (*a*) En fait, quel tribunal jugerait les causes internationales sur toute la terre ? Si quelques nations refusent d'obéir à ce tribunal ? Si après l'avoir reconnu elles ne se soumettent pas, quid ? (*b*) En droit, c'est impossible avec l'état de l'homme déchu. — 4° *L'Eglise tend à en diminuer* (*a*) *le nombre* en guérissant les causes, vices, erreurs, en enseignant aux nations à sacrifier parfois leurs droits pour la paix. Que de guerres les papes et divers saints ont prévenues ou arrêtées ! Un tribunal de théologiens présidé par le pape serait le meilleur juge, le meilleur congrès de la paix. (*b*) La *cruauté* : L'Eglise a horreur du sang, car.... ne permet la guerre qu'en vue de la paix et non pas la guerre pour la guerre, batailles moins sanglantes, machines condamnées (*suprà*). — Il sera parlé plus tard de la *Trève de Dieu*, fait d'une portée immense.

IV

De la vie religieuse.

I. *Revue rétrospective* (Programme de l'an dernier).

II. *Mission et utilité des ordres religieux aux temps barbares.* — (*a*) Preuve de la divinité de l'Eglise ; des barbares seraient-ils parvenus, par centaines de mille, et en peu de temps, à une perfection que les sages de l'antiquité n'ont pas même soupçonnée. (*b*) Préservatif pour le clergé séculier, que ne fit pas saint Colomban ? (*c*) Agriculture, lettres et arts. (*d*) Mais arrivons à des considération plus spéciales : les privilèges, les décrets d'affranchissement des moines tournent à l'avantage du peuple. Le monastère donne en petit, aux barbares, l'image modèle de la vie sociale : obéissance à l'autorité, chasteté et pauvreté, dévouement, rapprochement des hommes et maniement des affaires en commun. Quel spectacle pour eux que les cités monastiques de Saint-Gall, Fulde, Bobbio, Mont-Cassin, Nouvelle-Corbie, Bangor, Jumiéges ! Aussi viennent-ils grouper leurs habitations à l'ombre des monastères : telle est l'origine des cinq villes épiscopales de Bretagne, de presque toutes les villes de Lorraine et d'Alsace, de presque toutes les cités closes de l'Allemagne, Wissembourg, Schin-

gen, Fulde, Saint-Gall, Amerbach, Munster, Lucerne Kadem, etc. En Angleterre, Viremuth, Malmesbury, Vitby, Glocester. (*e*) Pépinières de missionnaires. (*f*) Les fléaux de la terre sont en raison inverse des associations de prières et de pénitence (D. Pitra). Saint Grégoire attribuait le salut de l'Italie aux vierges des monastères. Un concile d'Autun dit : si la règle de saint Benoît est bien observée, *mundus omnis malis carebit contagiis*, en effet.

III. *On distingue les religieux en reclus, en anachorètes ou ermites, et en cénobites.*

IV. *Ordres religieux en Occident avant saint Benoît.* — Italie. — (*a*) De bonne heure l'Italie et la Sicile virent des moines grecs. (*b*) Les premières tentatives d'établissement se dessinent lorsque saint Athanase vient à Rome vers 340, avec quelques moines d'Egypte, vie claustrale embrassée par plusieurs à leur exemple. (*c*) Saint Ambroise et saint Jérôme continuent saint Athanase : saintes Marcelline, Paule, Fabiole, Marcelle. (*d*) Saint Grégoire parle de 3,000 vierges réunies à Rome. (*e*) Les femmes se distinguent dans l'histoire comme dans l'évangile, par cette force du cœur qui, aidée de la grâce donne naissance au dévouement absolu ; ce phénomène divin se produit peut-être moins facilement dans l'homme. — Gaules. — (*a*) Saint Martin compte parmi ses gloires, celle d'avoir puissamment développé la vie religieuse en Gaule. Ligugé près de Poitiers, Marmoutier près de Tours, on y compte 2,000 religieux à la mort du fondateur ; ses disciples prennent la direction d'anciens monastères à l'Ile-Babe, à Ainay, à Trèves ; et en fondent de nouveaux où fleurissent les arts et les sciences (saints Paulin, Sulpice-Sévère). (*b*) Saint Honorat après s'être dirigé vers l'Orient pour visiter les monastères, revient de Grèce à l'île de Lérins, désert qu'il transforme en paradis et où il réalise cette parole : *Super aspidem et basiliscum ambulabis.* Saint Eucher, Salvien, saint Loup, saint Hilaire d'Arles, Vincent de Lérins y puisèrent dans la piété et l'étude les trésors de vertus et de science que nous admirons en eux. (*c*) Cassien fonde à Marseille le monastère de Saint-Victor, rival de celui de Lérins ; c'était comme deux phares à l'abord des rivages de notre patrie. Cassien Scythe, Grec, ou Gaulois, avait appris en Orient et des Pères du désert, tous les secrets de la vie parfaite, sa règle s'en ressentit. Nous avons vu s'agiter à Saint-Victor les questions pélagiennes-anachorètes ; aux îles d'Hyères (*d*) Saint Césaire et sa sœur sainte Césarine fondent des maisons considérables, le pape Hormisdas en approuve les saintes règles. — Irlande, Allemagne, saint Colomban, nous connaissons déjà les monastères de ces contrées, et les fondations de saint Colomban en France et dans la Haute-Italie. Il reste à exposer la terrible loi qui dut céder plus tard à saint Benoît : nourriture, pauvreté, office de nuit, pénitentiel.

V. *Saint Benoît et sa règle.* — 1° Dieu suscita en lui un législateur bien supérieur aux législateurs trop vantés de l'antiquité païenne. La loi est meilleure, elle fut plus durable, gouverna plus d'hommes sur toute la face de la terre. 2° Sa vie est toute de prodiges. 3° Etonnante diffusion de la famille bénédictine. 4° Causes des succès de sa règle, (*a*) Première règle vraiment latine, faite par l'esprit romain pour l'Occident. (*b*) La *stabilité* selon la règle ; point capital, négligé jusque-là. (*c*) Appui de saint Grégoire le Grand qui se faisant biographe du fondateur promulguait. (*d*) Eloges magnifiques donnés par les conciles. (*e*) Faveurs royales, franc-alleu. (*f*) Son mérite intrinsèque, on l'a nommée justement sainte règle, ou règle par excellence, ainsi qu'il appert de l'examen de ses principaux articles.

VI. *Observations sur les règles monastiques.* — (*a*) Pour juger sur leur mérite au point de vue philosophique, il faut se reporter aux temps où elles furent écrites. (*b*) Les évêques toujours protecteurs des ordres qui s'établissent, en sont maintes fois législateurs, ils les voient sans inquiétude exempts de leur juridiction quant à la règle, à ses modifications, à la nomination de l'abbé ou de l'abbesse. Le plus souvent l'exemption ne porte que sur la gestion des biens temporels. (*c*) Les différences entre les règles existent dans la pénalité (saint Colomban). La prédominance de la prière vocale et commune (saint Aurélien). Ou de la contemplation (saint Martin). Ou du travail (Cassien, saint Ferréol, saint Seine, saint Jean de Réomé, saint Benoît; défrichement, transcription des manuscrits).

L'EGLISE GARDIENNE DE LA DOCTRINE

I.

Les Hérésies.

1. *Pourquoi comparativement, les hérésies se sont peu développées en Occident.* — Cela tient (*a*) A l'action plus facile, plus prompte du pape-patriarche. (*b*) A ce que les passions, les manies impériales, les intrigues près du pouvoir. (*c*) Aux préoccupations étrangères à la lutte doctrinale, invasions, travail de conversion, d'extension, de civilisation.

(*d*) A l'esprit plus net et plus positif des Occidentaux.

II. *Les hérésies d'Orient et d'Afrique étudiées l'an dernier eurent en Occident des contre-coups plus ou moins violents* (*a*). Quoique nous en ayons déjà parlé, il faut rappeler ici le schisme des Donatistes. Le priscillianisme, espèce de manichéisme, l'arianisme surtout chez les Barbares (*b*) Le pélagianisme. (*La grâce ne diffère pas de la nature et de la loi*). Le demi-pélagianisme *l'homme déchu peut naturellement désirer la grâce, l'obtenir ainsi et y persévérer*), sont les seules erreurs que nous ayons vu se fortifier et s'étendre (îles Britanniques, midi des Gaules). Encore il y eut bonne foi dans beaucoup de ceux qui les ont soutenues et propagées. (*c*) Quant au nestorianisme, à l'eutychianisme, il suffit d'une lettre de saint Léon à Ravennius d'Arles pour leur fermer la porte.

II

Les écrivains ecclésiastiques.

I. *Les travaux intellectuels subissent, comme toutes les choses humaines, les influences des révolutions.* Tant que l'empire jouit d'une certaine paix, les doctrines solidement étudiées pour le fond, sont exposées sous une forme plus correcte (312 à 466). Quand arrive le fléau des invasions, les travaux perdent de leur grandeur (579 à 800). Ce n'est pas à dire que cette dernière époque soit moins méritante : les siècles inspirés, temps de grâce et de gloire, ne nous feront pas dédaigner les siècles laborieux, temps de rudes, obscurs et utiles efforts.

II. *Principaux auteurs.* (312-476) — Saint Augustin. — (*a*) Sa vie, mystères de la grâce, trésors d'amour de Dieu et de science. (*b*) Ses ouvrages en quelque sorte innombrables, en particulier *ses confessions, rétractations* (confession de l'esprit, plus difficile à faire peut-être que celle du cœur, dit Salinis). *Cité de Dieu.* (*c*) *La doctrine sur les principes de la connaissance des choses divines et de la science naturelle, sur le monde et la création, sur l'homme, la liberté, la grâce et le mal, sur la réparation par le Christ et dans l'Eglise.* (*d*) quel est le rang de saint Augustin parmi les pères. — Saint Hilaire de Poitiers (306-358). — Sa science, ses œuvres, entre autres *douze livres de la Trinité. Invective contre Constance.* — Saint Jérome, prêtre, (331-420). — Ses voyages, ses pénitences, sa lutte contre les hérétiques ses rapports avec plusieurs dames romaines. — Traduction de la Bible, *commentaires sur la Sainte-Ecriture, catalogue des écrivains ecclésiastiques.* — Saint Ambroise (350-397). — Vie reflétée dans ses écrits, grandeur, pureté. — *Hexaméron, commentaires sur* (*Ecriture-Sainte, livres pour les Vierges, traité des offices pour les prêtres.* Saint Optat de Milève en Numidie, *sept livres de schismae Donatistarum.* — Prudence, espagnol, poète laïque, jeunesse débordée. C'est le meilleur des poètes chrétiens. — Paulin de Nole, né à Bordeaux, lettres, poésies. — Vincent de Lérins, moine, savant théologien *commonitorium mole parvum, sed virtute maximum,* dit Bellarmin. Dirigé contre les nestoriens, il écrase tous les hérétiques passés, présents et futurs : *Quod ubique, quod semper quod ab omnibus traditum est. Ut antiquitati inhœreat, quœ non potest prorsus à nulla novitatis fraude seduci.* — Saint Eucher de Lyon (440). Sénateur, marié, puis moine. Il a composé : *Du mépris du monde et de la philosophie du siècle. Liber formularum spiritualis intelligentiæ.* Salvien (390-484) prêtre de Marseille, moine de Lérins, entre autres : *De gubernatione Dei.* Saint Sidoine Apollinaire (430-489), préfet de Rome, évêque de Clermont, vie orageuse, lettres et poésies. — Claudien Mamert, moine, puis corévêque de son frère archevêque de Vienne, qui institua les Rogations, tint des conférences savantes. *Esprit philosophique, Traité de la nature de l'âme* (contre Faust de Riez qui soutenait que Dieu seul est incorporel), mis à côté du traité des principes de Descartes.

III

Des écoles (376-800).

I. *Décadence de la littérature chrétienne.* — *Nec in eo* (versification) *immorari, quod paucis intelligentibus mensuram syllabarum servando canat* (saint Avit). — *Vœ diebus nostris quia periit studium litterarum a nobis* (saint Grégoire de Tours). — On écrit sans grammaire, on raconte sans critique. (Il est cependant bon de remarquer que Dieu opérait beaucoup de miracles pour la conversion des barbares). — L'Eglise fit d'héroïques efforts pour empêcher la lumière de s'éteindre en cette nuit, moins profonde qu'on ne pense. — La littérature se réfugie presque exclusivement dans les écoles.

II. *Des différentes espèces d'écoles.* — Ecclésiastiques et séculières. (*a*) Ecoles presbytérales. (*a*) Ecoles cathédrales ou épiscopales. (*c*) Ecoles monastiques ou claustrales. (*d*) Ecoles du palais.

III. *Les écoles en Italie.* — (*a*) Valentinien avait publié une sage constitution pour les étudiants de Rome... Les Ostrogoths la conservèrent. « C'est un crime de décourager les instituteurs de la jeunesse. » (Athalaric). — (*b*) On suit l'ancienne division des études : grammaire, rhétorique, jurisprudence. (*c*) Parmi les maîtres célèbres, nous signalerons : Ennodius, rhéteur, puis évêque. Arator, sous-diacre, traduit en vers les actes des apôtres, lus sept fois à la basilique de Saint-Pierre-es-lien aux acclamations de la

foule. — Boèce, consul et martyr, avait de Rome le génie des affaires, de la Grèce le génie de l'étude. Il fut à la fois musicien, mathématicien, philosophe : livre de la consolation. — Cassiodore fonde le monastère de Vivaria, école où il écrivit à 93 ans un traité d'orthographe, son livre des institutions divines et humaines. Programme d'études, ce qu'il dit des copistes. — Sous les Lombards, grâce à saint Grégoire, les écoles subsistent : le savant Betharius vient, en 590, de Rome à Chartres. Fêtes littéraires à Rome. Le grammairien Félix à Pavie.

IV. *Ecoles d'Espagne.* — Sans parler du poète Martin de Dumes, évêque de Braga, du chroniqueur Jean de Béclar, nous rappellerons, avec saint Isidore, ces maîtres d'écoles où les princes et les fils des nobles Visigoths recevaient une parfaite éducation. — Saint Léandre prit soin de la jeunesse de son frère saint Isidore, celui-ci nous a laissé entre autres ouvrages : traité de la nature des choses, chronique des rois Visigoths, son livre *des Origines* en vingt livres, dépouillement de tous les ouvrages alors connus.

V. *Ecoles des Gaules.* — Ausone et Sidoine Appollinaire célèbrent les écoles du cinquième siècle. Au sixième, malgré le désespoir de saint Grégoire de Tours, on voit que la plupart des évêques ont étudié comme lui le latin, le grec, les sept arts libéraux. Il raconte qu'à l'entrée de Gontran à Orléans : « *Hinc lingua syrorum, hinc latinorum hinc etiam ipsorum Judœorum in diversis laudibus varie concrepabat.* » — L'enseignement primaire est général sous Chilpéric, son rescrit où il ordonne qu'on emploie quatre lettres nouvelles dans l'alphabet, nous le montre clairement : « *Misit epistolus in universas civitates.* » Les évêques saint Didier de Cahors (613), saint Paul de Verdun (647) sont des doctes personnages. — Fortunat, évêque de Poitiers, en 599, intéresse d'avantage : sa vie, ses précieux ouvrages, ses relations quelque peu mondaines avec sainte Radegonde la Thuringienne, et Agnès, abbessé de Sainte-Croix... de la culture des lettres dans ce monastère.

Virgilius Maro et l'école de Toulouse... singulier travers des grammairiens de cette école, elle traita néanmoins des questions sérieuses. — Ecole du *Palais* ; elle a pour berceau *la chappelle,* la tente où l'on gardait la chappe (*cappa*) de saint Martin. On y attacha des clercs savants et musiciens. (Passion des Mérovingiens pour le chant.) Dans la suite on éleva à cette école les enfants du roi et des nobles. Saint Didier de Cahors, saint Ouen se distinguèrent parmi ses maîtres.

VI. *Ecoles d'Irlande.* — Les Pères grecs et latins étudiés conjointement avec l'antiquité païenne, l'astronomie, la musique. Invasion du mauvais goût de l'école de Toulouse. — L'Ecriture sainte commentée dans ses quatre sens. — Les Irlandais transportent la lumière théologique, littéraire, artistique sur le continent. Ratpert, poète original. Notker commente la Bible et écrit comme Horace. Totilo, musicien, peintre, ciseleur, etc.

VII. *Ecoles d'Angleterre.* — (*a*) Flottes portant des myriades d'étudiants aux écoles célèbres, revenant avec des cargaisons de livres, de chantres. — (*b*) Ecoles florissantes, surtout à Cantorbéry. — Adhelm, barde, moine, maître à l'Ecole de Malmesbury, évêque, poème de la Virginité, etc. — Bède l'Isidore et le Cassiodore de l'Angleterre. Au cloître de Sarrow saus la conduite de Benoît Biscop. Etendue de ses connaissances, ses principaux ouvrages : Traités d'orthographe, de rhétorique ; Ecriture sainte entière... Traité de la nature des choses : devança Newton sur la cause des marées. — Histoire ecclésiastique de la nation anglaise, chef-d'œuvre.

VIII. *Controverse sur l'étude des lettres profanes.* — Passion de certains moines pour l'antiquité païenne (Noms d'enprunt). Comment il faut entendre les reproches adressés à ce sujet par divers saints personnages. « *In uno ore cum Jovis laudibus Christi laudes capiunt.* » (*Epître de saint Grégoire à saint Didier de Vienne.*)

ÉGLISE LATINE

DEUXIÈME ÉPOQUE

DE CHARLEMAGNE A SAINT GRÉGOIRE (800-1073)

L'ÉGLISE DANS SON ACTION EXTÉRIEURE

I

Charlemagne.

I. *Sa position dans l'histoire.* — Il tient à l'époque précédente en ce qu'il achève de former l'unité de la grande famille latine ; à l'époque suivante, toute différente qu'elle soit, en ce qu'il a semé dans cette unité même, le germe des grandes œuvres du moyen âge. — D'autre part, quand on mesure la taille de ce géant, on le regarde volontiers comme un soleil sans aurore et sans crépuscule. Prenons-le dans cet isolement.

II. *Charlemagne portant l'épée au service de l'Eglise et de la civilisation.* — (*a*) Avant qu'il fût seul maître du royaume, il avait été préparé à sa mission. — (*b*) Guerres d'Italie pour le pape Adrien contre les Lombards. — (*c*) Contre les Saxons et les Frisons, Vitikind ; afin de bien apprécier ces expéditions, se rappeler que, si on ne peut déclarer la guerre à un prince par cela seul qu'il est païen, on le peut du moment où il entrave les prédications de l'Evangile, à fortiori quand il les persécute ; de plus, les Saxons ne pouvaient être soumis sans être convertis. — (*d*) Guerres contre les Arabes d'Espagne. — (*e*) Contre les Avares et les Bohémiens. — (*f*) Contre les Danois et les Slaves.

III. *Charlemagne empereur.* — (*a*) Comment il fut proclamé par le peuple : *Ab omnibus constitutus imperator romanorum*, et couronné par le pape Léon III. — (*b*) Comment s'explique le sentiment qu'il exprima, au rapport d'Eginhard. » Si j'avais su je ne serais pas venu à Rome. — (*c*) Qu'est-ce que l'empire ? Le moyen âge a compris que Léon en posant la couronne impérale sur le front de Chalemagne, disait : « Le chef de l'Eglise est la seule autorité terrestre qui tienne le pouvoir immédiatement de Dieu. Le Pape, à cause de la vocation des peuples à l'Eglise, se trouve virtuellement le chef de l'humanité. Il délègue l'empereur, monarque-arbitre universel, pour le temporel des pays qui ne composent pas le patrimoine de saint Pierre, comme il donne la juridiction aux évêques pour le spirituel. » Cette doctrine, que nous examinerons plus tard et qui fait de Rome la Haute-Cour de la chrétienté, fut aussitôt admise ; car un nouveau serment de fidélité fut prêté au dedans de l'empire ; et au dehors, les princes reconnurent la suprématie impériale.

IV. *Charlemagne administrateur et législateur.* — Constitution (*missi dominici*). Législation (*capitulaires*). Finances. organisation militaire, position sociale du clergé.

V. *Impulsion donnée aux arts par Charlemagne, sa science personnelle, erreurs sur ce point.*

VI. *Charlemagne et sa vie privée.* — (*a*) Canonisé par l'antipape Alexandre III, jamais par l'Eglise. (*b*) Mariage adultère avec la fille de Didier, malgré les remontrances du pape Etienne. Enfants naturels, concubines ; les papes ne disant rien à ce sujet, les uns pensent qu'il épousa ces femmes successivement et par un mariage morganatique ; les autres (Mœhler, Phillips), disent qu'il s'agit d'un mariage purement civil, *ad legem salicam*, alors toléré par l'Eglise (?). — (*c*) Il aime tellement ses enfants qu'il ne veut pas les laisser se marier, pour ne s'en point séparer, aussi dit-il être indulgent pour certaines fautes de ses filles. (*d*) On doit admirer sa simplicité, sa sobriété, sa générosité, sa charité.

II

Vue général des faits de cette époquee après Charlemagne.

I. *Caractère de l'époque.* — (*a*) L'humanité traverse une époque de crise et de dépérissement. Charlemagne avait le génie de la guerre et celui de la paix, mais il n'eût pas d'héritier. Papes, clergé, rois, peuples, s'affaiblissent : heureusement que l'Eglise conservait au fond cette sève de foi qui toujours empêchera l'humanité de descendre aussi bas que sous le règne des faux-dieux et des philosophes. (*b*) L'Orient était en réalité plus malade que l'Occident. — (*c*) Il ne faut point cependant exagérer cette décadence ; nous verrons encore de grands et saints rois, de grands et saints papes, et beaucoup de peuples nouveaux convertis.

II. *Causes de cette décadence.* — (*a*) En première ligne les passions et les déchirements politiques. Le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde ; mais il est en ce monde, et il ressent. Ainsi la papauté est opprimée par les factions. Les évêques sont jetés dans les querelles politiques. — (*b*). Les invasions: des Normands sur tous les rivages, et même au cœur des royaumes catholiques ; des Danois aux îles Britanniques ; des Sarrasins en Italie ; Rome prise, pillée. — De là, désastres, monastères abandonnés, moines errants, découragement presque universel, frayeurs.

III

La Papauté.

Des questions graves s'élèvent dans l'histoire des Papes. Il faut les extraire de la masse des faits pour avoir une solution nette.

I. *Des fausses décrétales, question de discipline ; mais qui domine les faits, elle est donc ici à sa place.* — 1 *Que sont-elles ?* — (*a*) Il est important de le savoir, car les canonistes et les historiens français ont été souvent engagés dans une voie fausse à cet égard. Fleury dit : « Les décrétales attribuées aux papes dès les premiers siècles, ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'Eglise, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant le jugement des évêques et l'autorité des papes. » Et Van Espen : « La discipline de l'Eglise qui avait été conservée intacte pendant huit siècles, a été renversée, abolie ! » On le voit. (*b*) Il s'ensuivrait que l'Eglise, sur la constitution de l'Eglise, erra pendant des siècles abandonnée de l'Esprit-Saint. (*c*) On ne s'entend pas trop sur l'époque où elles ont paru, encore moins sur l'auteur. Il semble probable qu'elles furent rédigées de 845 à 850 par Ebbon, archevêque injustement déposé au concile de Thionville, et relégué à Mayence et à Fulde. Il fait revivre l'antiquité dans sa collection qu'il ne signe pas, à cause de la situation dans laquelle il se trouvait. 2° *Quelle influence ont-elles exercée ? Et certains historiens n'en ont ils pas plus abusé que les papes, en un sens opposé!* — (*a*) S'il est faux que telle ou telle décrétale soit du pape dont elle porte le nom, il est vrai que les maximes et pratiques en sont très conformes à la discipline des premiers siècles contenue d'ailleurs dans les monuments authentiques : v. g. droits et devoirs des évêques et des prêtres, jugements canoniques, etc. (*b*) En somme, très bon livre quoique d'un faussaire, on peut le comparer aux constitutions apostoliques. (*c*) La doctrine de l'appel des métropolitains condamnés, au pape comme juge suprême, a fait jeter les hauts cris aux parlements. Les Gallicans s'y sont laissé prendre. (*d*) Elles n'ont donc pas bouleversé la discipline. Absurdité *morale* d'un changement universel, instantané, sans réclamations, opéré par ceux mêmes auxquels il eût nui (car les papes ne s'en mêlérent pas), et dans un temps où les questions canoniques préoccupaient tous les esprits (Denys le Petit). Absurdité *historique*, puisqu'au neuvième siècle, dans les capitulaires de Charlemagne et auparavant, on rencontre la même doctrine, sans en être choqué.

Fable de la papesse Jeanne. — Bonnes gens du monde, qui apprenez l'histoire dans les romans, il faut bien vous dire (*a*) que Léon IV étant mort le 7 juillet 855, et Benoît III ayant été couronné le 22 du même mois de la même année, il n'y a pas de place pour ladite papesse. (*b*) Le fait est moralement impossible. (*c*) Baronius pense que la faiblesse de Jean VIII, qui paya tribut aux Sarrasins et reçut Photius à la communion de l'Eglise, lui aura fait adresser le reproche d'avoir montré un caractère de femme ; expression prise à la lettre par (*d*) Marianus Scot (1086), Richard de Cluny (1190), Martin Polonus, archevêque de Gnessensen (1278), (*e*) et expliquée par les protestants eux mêmes, (Blondel, ministre à Amsterdam, 1650).

III. *Immoralité reprochée à plusieurs papes.* — 1° *Que conclure si les faits étaient vrais ?* (*a*) Que les papes, s'ils sont infaillibles, ne sont pas impeccables. (*b*) Que Dieu, malgré tout, soutient son Eglise. — 2° *Source et authenticité des accusations.* (*a*) Le parti italien et le parti allemand se disputent la chaire de saint Pierre ; c'est un écrivain du parti allemand qui accuse des papes italiens. (*b*) Un seul écrivain, (*c*) un Luitprand, diacre de Tolède, puis de Pavie, puis évêque de Gènes ; que ceux qui le croient méprisent, qui glorifie les sales tyrans de son parti, etc. (*d*) Il est d'ailleurs contredit par Flodoard, contemporain, savant chanoine de

Reims, nommé à l'évêché de Tournai, témoin désintéressé. — 3° *Ce qu'il y a de vrai*, c'est un affaiblissement moral que les circonstances expliquent ; le seul Benoit IX est sérieusement incriminé. — Un pape au onzième, un au seizième siècle sur deux cent cinquante, dont un tiers canonisé ! Qu'on mette en face les papes et les papesses des nations gouvernées par les protestants et les politiques, et on verra. — Si l'on est tant scandalisé, n'est-ce pas précisément parce que la sainteté est l'apanage de l'Eglise catholique ? — 4° *Examen particulier*. (a) Sergius III traite sagement l'affaire des quatrièmes noces de Léon le Philosophe, qu'on ne lui eût pas confiée, si... (*b*) Jean X se distingue par son énergie contre les Sarrasins. Sa réponse à Abdon de Rouen sur la conduite à tenir au sujet des Normands. (*c*) Jean XI réprime les désordres de Rome, meurt glorieusement en prison, et il est nommé peu après *Pontificem gloriosæ indolis*. (*d*) Jean XII, nous le verrons, n'a point livré l'Italie à Othon, ne s'est point injustement révolté contre lui, ne fut point condamné à bon droit au conciliabule schismatique de Rome. (*e*) Benoit IX est coupable. Soit. Après ?

IV

La Papauté et l'Empire.

Phases. (*a*) Empire franc, jusqu'à Charles le Gros mort en 888. — (*b*) De 888 à 962, couronne impériale balottée entre les factions d'Italie, tandis que le royaume franc dépérit dans des mains incapables. (*c*) En 962, après 32 ans de vacance, elle est donnée à Othon Ier par Jean XII, et passe successivement à plusieurs races germaniques. Reprenons :

A. Empire franc jusqu'à la déposition de Charles le Gros (814-888).

I. *Du démembrement qui suivit la mort de Charlemagne.* — (*a*) Le partage du royaume entre les fils du souverain décédé était de règle chez les Francs. — (*b*) Ce système était sujet à bien des inconvénients. (*c*) Partage de l'empire entre les fils de Charlemagne.

II. *Caractère de Louis le Débonnaire.* — (*a*). Il veut donner une part de l'empire à Charles, fils de Judith, sa seconde épouse. Les enfants du premier lit maintiennent le premier partage. De là, révolte et malheurs. (*b*) Ses commencements avaient été heureux: succès contre les Maures et les Slaves. Réforme du clergé: *Tunc cæperunt deponi ab episcopis et clericis cingula balteis aureis et gemmis cultri onerata, exquisitasque vestes sed et calcaria talos onerantia relinquunt*. Répression de la révolte de son neveu Bernard. Il le vainc et le condamne à perdre la vue. — (*c*) Il crut devoir en faire pénitence au concile d'Attigny, en 822, quoique peu de faits semblables depuis Théodose. Il est faux qu'il se soit dégradé aux yeux des peuples : la foi était trop vive, et l'histoire nous dit que toujours les peuples prirent parti pour lui contre ses fils ingrats et rebelles. (*d*) Raconter les révoltes et les trahisons qui, à diverses fois, le précipitent du trône, et prouver que le pape Grégoire IV, trompé et pour ainsi dire incarcéré par Lothaire, n'est pas responsable de ce qui se passa au *Champ du mensonge*.

III. *Charles le Chauve et ses successeurs.* Rôle des papes. — 1° Nous ne saurions descendre à tous les détails sur les guerres civiles, les traités successifs, les luttes contre les Slaves (Louis le Germanique), contre les Sarrazins (Lothaire). 2° Des fils de Lothaire, nous voyons Louis II en Italie avec le titre d'empereur se soutenir péniblement contre les ducs de Bénévent, Spolète, Lothaire II, prince débauché qui donne son nom à la Lorraine. — 3° A son occasion, un mot au sujet du rôle des papes. On entend souvent dire que l'Eglise se met toujours du côté du plus fort, pour son intérêt, et non du côté du plus faible, qui a le bon droit. Odieuse calomnie ! Quoi de plus faible que des femmes méprisées dans leurs droits d'épouses, par des rois et des seigneurs ? Or, (*a*) Etienne condamne Charlemagne épousant la fille de Didier. (*b*) Nicolas 1er condamne Judith, fille de Charles le Chauve, reine d'Angleterre, adultère et incestueuse. Ingeltrude, épouse du comte Boson. Lothaire II répudiant Teutberge pour Valdrade, et il excomunie les évêques qui..... Lothaire passe en Italie pour obtenir son pardon d'Adrien II. Circonstances de la mort de Lothaire.

IV. *Comment on comprend le droit de l'empereur relativement aux élections.* — (*a*) Louis le Débonnaire déclarait, dans un diplôme au pape Pascal, que le pape élu des Romains, serait consacré librement et qu'ensuite il enverrait des ambassadeurs ; c'était du bon sens. (*b*) Eugène II successeur de Pascal, régla que le pape, avant sa consécration, prêterait serment devant un commissaire impérial, de respecter les droits de tous. (*c*) Mais il arriva qu'au décès des papes, cette formalité ne pouvait être aisément remplie, car... (*d*) De là, difficultés, réclamations. (*e*) Sagesse des papes, ils ne veulent pas plus sacrifier la liberté de l'Eglise que les droits de leur royauté.

V. *Hincmar de Reims.* — Il remplit par son étonnante activité l'histoire des Eglises de France à la seconde moitié du neuvième siècle. Quelqu'un l'appelle le pape des Gaules; il en était aussi le roi (*a*) Elevé à Saint-Denys, il parait à la cour de Louis le Débonnaire, revient à Saint-Denys qu'il réforme.

Lui-même ne se relâcha jamais de l'austérité des mœurs bénédictines. En 841 il fut élu à l'archevêché de Reims, vacant par la déposition d'Ebbon. (*b*) Affaire de Gotescalc, sa condamnation, sa peine trouvée trop dure pour des saints personnages. (*c*) Affaire des clercs d'Eb. Hincmar les dépose et rejette leur appel aux légats du pape, qui les condamne lui-même — (*d*) Affaire de Rothade de Soissons. Hincmar le dépose pour avoir condamné un prêtre. La culpabilité de celui-ci étant avérée, le pape menace Hincmar d'excommunication, rétablit Rothade. (*e*) Affaire de son neveu Hincmar, évêque de Laon. Il soutient le parti de Rothade. Son oncle le fait condamner sous un prétexte. Le pape Adrien évoque en vain l'affaire à Rome, le neveu reste victime des passions de l'oncle. (*f*) tel est du moins sur ces faits le sentiment de graves auteurs. Les torts d'Hincmar semblent atténués par les Gallicans. Caractère de cet homme. — Comme canoniste, il est partial.

VI. *Les Normands.* — Durant ces temps, les Normands. (*a*) Ils habitent les forêts de Suède, de Norwège. La faim fut le génie de ces rois de la mer, leurs pirateries. — (*b*) Dès le règne de Charlemagne ils commencent, pénètrent par les fleuves, ravages épouvantables, douleurs de l'Eglise. (*c*) Les historiens qui rient du soin que l'on prenait de sauver les reliques, oublient, entre autres choses, que bien des populations comme celles de Tours, durent leur salut à ces reliques prétendues impuissantes. (*d*) Lâcheté des rois et des grands vassaux ; excepté Robert le Fort, duc d'Anjou, tige de la troisième dynastie, son courage, ses succès et sa mort. (*e*) Siège de Paris : héroïsme de l'évêque Gozlin, de son neveu Ebale, abbé de Saint-Denis, du comte Bavon. (*f*) Nouvelle lâcheté de Charles le Gros, qui achète honteusement la paix. Il tombe dans le mépris et il est déposé à la diète de Tibur en 888.

Etat de Rome au neuvième siecle. — Lutte contre les Sarrazins : les fortifications de Grégoire IV les arrêtent en 845 sous Sergius II. Pillage de Saint-Paul hors les murs. — Construction de la cité Léonine par Léon IV. — Les papes agissent en Orient, accueillent les rois d'Angleterre, Ethelvod, Alfred. — Factions des ducs qui se disputent la couronne. Rome victime.

B. L'Église en France depuis la déposition de Charles le Gros, 888 (jusqu'à saint Grégoire VII, 1073).

I. *Comment la maison de Robert le Fort arrive au trône.* — (*a*) Les prélats et les grands de Germanie ayant déposé Charles le Gros à Tibur (on ne dit point que personne l'ait défendu au nom d'un droit supérieur à celui de la diète), tous les descendants de Charlemagne par les femmes et les bâtards qui prétendaient descendre aussi de lui, se déclarent rois. Eudes et Charles le Simple. Les successeurs de celui-ci et Louis IV d'Outremer, Louis V le Fainéant règnent sous la direction toute-puissante de Hugues le Grand descendant de Robert le Fort et du roi Eudes. Hugues abuse de son pouvoir et enferme Louis à Laon. Le roi réclame et se défend au concile d'Ingelheim; le légat du pape Agapet 1er excommunia Hugues, dont la soumission ne se fit pas attendre. (*b*) Son fils Hugues-Capet dut à ses services et aux fautes des rois qu'il gouvernait d'être appelé à la royauté, en 987. Louis V *nihil fecit* lui fit une donation de la couronne qui s'ajouta au titre véritable ; le choix des seigneurs, choix d'ailleurs très-agréable au pape (lettre de Gerbert à Séguin de Sens). (*c*) Il est à remarquer que dans les cent ans de transition et de rivalité entre les deux dynasties, il ne se commit pas un meurtre politique.

II. *Conversion et civilisation des Normands.* — Durant ces temps les Normands deviennent une nation chrétienne et marchent à grands pas dans les voies de la civilisation. De Hasting à Rollon chefs terribles, quelques-uns avaient été convertis. — Rollon vaincu à Chartres par la sainte Vierge, écoute Francon archevêque de Rouen, envoyé par Charles le Simple, se fait instruire avec ses seigneurs, il est baptisé et prend le nom de Robert ; son parrain était Robert, fils de Robert le Fort et frère du roi Eudes. — Comment cette nation répare ses fautes. Elle chassera les Sarrazins d'Italie et ses rois rendront hommage aux papes pour Naples et la Sicile !

III. *Vigueur du système féodal au dixième siècle.* — 1° Deux choses ont réalisé dans sa plénitude l'idée de la féodalité : (*a*) Le comté devenu *héréditaire*, devenu de bénéfice, *propriété*. Edit de 877 : (*b*) Le *droit de bâtir des fortifications* sans un ordre du monarque : droit refusé en 864, accordé en 874. — 2° Les avantages de cette situation furent : (*a*) diminuation de la centralisation et fusion des races sur de petits fragments de territoire. (*b*) Restitution du droit de propre défense à chaque localité. (*c*) Barrière aux Normands dans le nombre des châteaux forts que seigneurs et serfs avaient intérêt à défendre. — 3° La royauté fut extrêmement affaiblie, elle cherchera à se relever ; les seigneurs rivaliseront. Afin de s'appuyer sur le peuple, ils donneront des *chartes d'affranchissement* qui feront naître les *communes et le tiers-état.*

IV. *Alliance intime et salutaire des Capétiens avec l'Eglise.* — 1° Les Capétiens augmentaient beaucoup par leurs propres fiefs le domaine direct de la couronne, pairs ecclésiastiques et laïques. 2° Hugues Capet, ami

des évêques, protecteur de l'ordre de saint Benoit, respecte la liberté des élections, et élève sagement son fils Robert. 3° Robert : (*a*) Son mariage incestueux avec Berthe sa parente. Sentence du Pape. La passion du roi cède enfin à sa foi. (*b*) Sa piété. (*c*) Affreux malheurs du royaume, l'an mil. — 4° Admirables efforts de l'Eglise. — Immenses charités des évêques et des religieux. — Institution de la *Paix de Dieu*, puis de la *Trêve de Dieu*, à la [illegible] l'Europe doit en grande partie sa civilisation et son droit des gens. En effet.

C. Les Papes sous l'odieuse domination toscane. Abaissement de l'Empire et de la Papauté.

I. *Le duc Bérenger de Frioul et le roi Louis de Provence se disputent l'Italie ; le premier en* 915 *obtient du pape Jean X la couronne impériale.* — Quelle distance ! Jean X et Adrien 1er, Charlemagne et le duc de Frioul !

II. *Pendant ce temps Rome était esclave du parti gouverné par Adalbert de Toscane, la courtisane Théodora et ses filles si dignes d'elle, Théodora et Marosia.* Elles élevèrent Sergius III au trône pontifical en 904 ; alors commencent ces papes esclaves, favoris et parents de ces viles créatures, qui entachent la magnificence de l'histoire des papes. On s'est cependant exagéré tout cela, nous l'avons dit, et il y eut des papes excellents, mais opprimés.

III. *Jean X, créature de Théodora l'aînée, chasse les Sarrazins en* 916 *loin de Rome.* En 928, il est mis à mort en prison par Marosie, du joug de laquelle il voulait s'affranchir, en appelant Hugues de Provence, pour délivrer les Romains.

IV. *Trop courts pontificats de Léon VI (929), qui tente la réforme des mœurs. Etienne VIII* (931).

V. *Marosie fait ensuite pape son fils Jean XI* (931). Albéric, frère de Marosie, forme un parti contre elle, s'empare de Rome et fait jeter le pape en prison. Sous lui, dure dépendance des pieux papes Léon VII, Etienne IX, Martin II, Agapet II (946-55). Ce dernier appela à Rome Othon 1er d'Allemagne pour le couronner empereur ; mais les Slaves et les Hongrois ne permirent point à Othon de quitter ce pays pour se rendre aux désirs du pape.

VI. *Jean XII, fils d'Albéric, le frère de Marosie, est maître et se fait pape en* 956-964. Il se nommait Octavien, c'est le premier pape changeant de nom. Ce fut lui qui donna la couronne impériale à Othon le Grand, comme on va le dire.

D. Restauration de l'Empire en Allemagne, la Papauté.

Empereurs saxons.

I. *Etat de l'Allemagne.* — Régime féodal, dissensions des grands, invasions des Slaves et des Madgyares, besoin d'un chef puissant à la tête des ducs. Ils choisissent Othon de Saxe qui, trop âgé, refuse. Conrad de Franconie, pieux et brave ; mais il préfère à sa propre famille celle de Saxe et remet son pouvoir à Henry l'Oiseleur. Beau règne de ce prince (918-936). — Othon le Grand continue les exploits de son père. Il venait de donner la Haute-Italie en fief à Bérenger et à son fils Adalbert, quand Jean XII lui donna l'empire en 962.

II. *Le choix de Jean XII était plein de sagesse.* — Othon le Grand s'en montra d'abord digne. Il fit un serment solennel, où je signalerai ces mots : « Pape Jean, je ne rendrai sans ta permission aucun jugement, aucune ordonnance qui te concerne, toi et les Romains. » Ses droits étaient justement limités, ses devoirs clairement définis.

III. *Sa conduite ne répond pas à ses paroles.* — Il devient oppresseur. Jean XII invoque l'appui de Bérenger et d'Adalbert. Othon s'empare de Rome, dépose le pape, crée un antipape, et se fait accorder le droit d'investiture par les évêchés, et l'élection pour le pape. Tout cela était nul de plein droit ; il faudra pourtant tout l'héroïsme de saint Grégoire VII pour en arrêter les tristes conséquences.

IV. *Comment les Allemands ont compris l'Empire.* — Ils n'ont pas l'idée de pure protection, oublient cette restriction du serment des Romains « sauf la foi que j'ai promise au Seigneur apostolique. — Les Francs avaient les idées plus franches, larges et désintéressées

V. *Sous Jean XV, révolte de Crescens, fils de Théodora, réprimée par Othon II et Othon III.* Celui-ci porte au Saint-Siège, son illustre maître Gerbert.

VI. *Vie et pontificat de Sylvestre II, premier pape français.* — Il fut d'abord moine à Aurillac. En Espagne chez l'évêque de Wich, abbé de Bobbio, archevêque de Reims. Ses torts envers Jean XV, précepteur de Robert le Pieux, puis d'Othon III, archevêque de Ravenne, successeur de Grégoire V (999). Rome en paix. — Sa science. — Il conçoit l'idée des Croisades.

VII. *Saint Henry de Bavière*, unique rejeton de la race saxonne, succède à Othon III. Il brille avec sainte Cunégonde au mi-

lieu d'une constellation de grands et saints personnages, dont resplendit cette nuit du dixième siècle. Elevé par saint Volfang de Ratisbonne. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer en lui, de son courage contre les rebelles, de sa piété et de son dévouement au Saint-Siège, ou de ses victoires sur les Sarrazins, les Grecs, et les Slaves. — L'Eglise honore sa mémoire le 15 juillet.

Empereurs franconiens.

I. *La maison de Saxe.* — Bavière éteinte avec saint Henry. Les électeurs allemands donnèrent leurs voix à la maison de Franconie dans la personne de Conrad II, le Salique. Il reçut à Rome la couronne impériale, en présence de Canut, roi d'Angleterre, et de Rodolphe, roi de Bourgogne (1027). — Il s'occupa surtout de tenir ses Etats soumis et de les agrandir aux dépens des seigneurs.

II. *Son fils et successeur Henri III.* — Le Noir eût la même politique. Henri IV, son petit-fils, sous lequel nous allons rencontrer (1056), Hildebrand ; est alors mineur, sous la régence d'Hannon, archevêque de Cologne, qui l'élève bien et rend l'Allemagne heureuse ; mais son rival Albert, archevêque de Brême, perd le prince par une excessive indulgence, qui laisse croître en lui les mauvaises passions.

La Papauté. — Voyons maintenant ce que devenait la papauté sous ces empereurs politiques, peu soucieux de leurs devoirs de conserver l'indépendance pontificale et s'arrogeant d'ailleurs chez eux toutes sortes de droits sur les bénéfices et évêchés.

I. *Benoît VIII avait suivi de près saint Henry dans la tombe.* -- Jean XIX couronne Conrad II.

II. *A Rome, les comtes de Tusculum avaient pris l'influence désastreuse des margraves de Toscane.* Ils portèrent au Saint-Siège, à dix-huit ans, Benoît IX, dont la mauvaise conduite révolta les Romains qui le chassèrent et élurent l'antipape Sylvestre III. L'empereur, occupé à guerroyer contre ses vassaux, ne pouvait et ne voulait rien en faveur de Saint-Siège. Benoît IX, ramené sur le trône pontifical par l'influence de son parti, consent, après quelque temps, à se désister pour de l'argent que lui donne l'archiprêtre Jean. Ce pieux prêtre est lui-même élu pape sous le nom de Grégoire VI. — Sylvestre et Benoît reparaissent, ce qui fait deux antipapes à la fois. Henry III vient alors en Italie pour remédier à ces désordres : contre Pavie et Sutrie, 1046. Le pieux Grégoire donne sa démission ; les deux autres sont repoussés. On laisse l'empereur choisir lui-même Suidger, bon évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II et couronna Henry. Il lutte contre la simonie et meurt trop tôt. — L'odieux Benoît reparaît avec ses prétentions, les Romains, sans en tenir compte, envoient une députation pour prier l'empereur de nommer un pape. Plusieurs évêques refusent : enfin Poppo, évêque de Brixen, accepte. Mais il ne fait qu'apparaître sur le Saint-Siège. Il avait pris pour nom Damas II. A la même époque, Benoît IX mourait repentant dans un monastère. On le croit empoisonné.

III. *Le Saint-Siège fut alors longtemps vacant* ; nul Allemand n'en voulait. Brunon, évêque de Toul, s'en va en pèlerin à Rome, où il deviendra Léon IX l'intrépide et saint Pontife. En passant à Cluny, il avait demandé pour compagnon le moine Hildebrand, qui préféra rester au monastère ; mais Dieu sut bien l'en tirer pour l'accomplissement des desseins de sa Providence sur le Saint-Siège.

V

L'Eglise en dehors de l'Empire de Charlemagne (800-1300).

I. *Non-seulement l'Eglise convertit les Barbares qui l'envahissent*, c'est elle-même qui maintenant les envahit, et les va civiliser sur des plages inabordables, excepté aux soldats de la charité. Elle a dépassé les les Romains, elle ne s'arrêtera qu'aux pôles, où s'arrête la race humaine.

II. *Compensation des douleurs de l'Eglise sur un point, par des joies et des conquêtes sur un autre.* — C'est un phénomène de tous les temps : les persécutions correspondent à une merveilleuse dilatation de l'Eglise, les grandes hérésies à la conversion des barbares envahisseurs, la séparation graduelle de l'Orient à la conversion d s Scandinaves et des Slaves, etc. — Le Protestantisme à la conversion de l'Amérique. — En Jésus-Christ il en fut de même à sa passion, *angelus confortans eum.* Le cri de la souffrance, Héli ! est près de cette parole : *Hodiè mecum eris in paradiso.* — La vie de l'âme chrétienne est ainsi mêlée de peines et de consolations ineffables. — Jusqu'à la séparation des deux cités.

III. *Fécondité constante et immense de l'Eglise.* — Au sein des races blanches, noires, cuivrées, au milieu des nations jeunes, décrépites, sauvages, barbares, civilisées, sous tous les climats, sous tous les gouvernements.

IV. *Conversion des peuples du Nord.* — Elle était nécessaire ; autrement pas de paix pour la civilisation, prise entre eux et les Musulmans, autrement les croisades

eussent été impossibles. — L'hérésie même ne fixait pas les barbares au sol.

Nous allons successivement passer en revue les peuples situés en dehors des limites de l'empire de Charlemagne, sur lesquels l'Eglise exerça son action.

A. Germains et Scandinaves. — Saint Anschaire, Canut le Grand.

I. *Danemark et Suède.* — 1° Harold, roi des Danois et chassé par eux, se réfugie près de Louis le Débonnaire. Il envoie en Danemark, avec une députation, deux missionnaires choisis par le concile d'Attigny et Pascal Ier. (Ebbon, Halitgar). Ils ont peu de succès. — 2° Harold, baptisé, retourna lui-même, avec saint Anschaire, moine bénédictin. Fondation d'une école de missionnaires (esclaves) à Hadeby. Une révolte fait fuir saint Anschaire en Suède, où il prêche avec de grands succès. Il est nommé à l'archevêché de Hambourg, fondé en 830, et reçoit le pallium des mains de Pascal Ier. Les ravages des Danois le chassent à Brême, dont il réunit l'évêché à celui de Hambourg. Il retourne en Danemark et en Suède, où il frappe mortellement le Paganisme. Il revient mourir à Brême en 803. — Ses vertus. — 3° Les rois danois persécutent cette église naissante ; mais le voisinage de l'empire les retient. — Le roi Seveyn ayant fait le conquête de l'Angleterre, Canut son fils sa trouva en 1018, roi d'Angleterre et de Danemark. Cette terrible révolution, qui incorpora les Anglais aux Danois, tourna tout à l'avantage de la religion ; car les Danois s'instruisirent et se convertirent en Angleterre, et transportèrent sur leurs vaisseaux les missionnaires anglais en Danemark. — Canut lui-même se convertit : le loup devient agneau ; le pirate rétablit les lois, diminue les droits féodaux, interdit la vente des esclaves chrétiens ; le destructeur, ami des arts ; le farouche roi des mers, humble pèlerin à Rome.

II. *Norvège.* — Hakon le Bon, baptisé en Angleterre, mêle en Norvège paganisme et christianisme. — Harald de Danemark, un instant maître de la Norvège, y établit des églises bientôt renversées. — Après des rois plus ou moins hostiles à l'Eglise, paraît saint Olaüs, fils posthume de Harald et reconnu roi en 1015. — Au temps où il était privé de l'héritage de son père, il s'était rendu sur les flottes danoises et avait été baptisé à Rouen. De retour dans sa patrie il y fit venir des missionnaires d'Occident. — Chassé par une rébellion, il se réfugie près de Jaroslaw, grand duc de Russie, tente de reconquérir la Norvège, est tué dans une bataille et enterré à l'église épiscopale de Drontheim qu'il avait fondée.

III. *Islande.* — Cette île découverte par les Normands en 801, reçut vers l'an 1000 plusieurs missionnaires Saxons et Norvègiens, qui en baptisèrent la population. En 1056, fondation de l'évêché de Skalotht. — Les Islandais à leur tour, convertissent le Groënland. *In omnem terram exivit. Eritis mihi testes.*

B. Hongrois ou Madjars.

I. *Les Normands de la terre ferme, descendants des Huns* (?) désolent aux neuvième et dixième siècles l'Allemagne, l'Italie, le midi de la France et l'Empire Grec.

II. *En 972 Geisa leur chef et son épouse baptisés par un moine grec évêque de la Hongrie.* — Prédication de saint Adalbert de Prague.

III. *Saint Etienne, le fils de Geisa, fut vraiment l'apôtre de la Hongrie.* — (*a*) Il épouse Gisèle, sœur de saint Henri de Bavière, combat les rebelles païens, place sur ces enseignes saint Georges et saint Martin de Tours, favorise l'ordre monastique, divise le pays en dix évêchés, demande à Sylvestre II le titre de roi. Magnifique réponse du Pape. (*b*) Donation des Eglises, fondations de monastères hongrois à Ravenne, à Rome, à Constantinople, à Jérusalem. (*c*) Sage législation de ce descendant d'Attila peut-être. (*d*) Son fils, saint Emerich, étant mort, son neveu Pierre lui succède et est déposé à cause de ses désordres. Le duc André de Russie est appelé en 1045. — Le Paganisme renaît un instant ; mais en 1060, Béla l'anéantit pour jamais.

C. Les peuples, Slaves, Russes et Polonais.

I. *La plus grande race européenne après celle des Germains,* fut attaquée aux neuvième et dixième siècles par des missionnaires venus de l'empire Franc et de l'empire d'Orient. — Grecs ou Latins, ils sont envoyés directement de Rome (Cyrille, sacré par Adrien II en 867, confirmé pour la Pannonie en 873, par Jean VIII), ou bien ils s'y rattachent en toute hâte (Méthodius, apôtre des Bohêmes). — Là comme partout, traverses et persécutions. — Il y a beaucoup d'obscurité sur le berceau de l'Eglise chez les Croates, Serbes, Corinthiens, Moraves, Bohêmes : les faits sont moins rares en Russie et en Pologne.

II. *Russes.* — La reine Olga, baptisée en 950 à Constantinople, appela en Russie des missionnaires allemands, que l'émeute vint chasser. Vladimir, l'un de ses petits-fils, redoutable par sa cruauté (sacrifices humains), épouse Anne, sœur des empereurs Basilique et Constantin, se fait chrétien, et devient saint Vladimir ou Vassili : idoles abattues, splendides églises (Kiow), écoles, codes soustrayant les ecclésiastiques à la juridiction séculière, abolissant la peine de

mort, mais il fut obligé de la rétablir. Il meurt en 1015 avec le surnom de père des pauvres. Son fils Jaroslaw, progrès de l'Eglise, un de ses successeurs, demanda à Grégoire VII de tenir son royaume de la Papauté.

III. *Polonais.* — (*a*) Appelés à de brillantes destinées, ils convertiront la Poméranie, frapperont au cœur l'idolâtrie Slave, seront le boulevard de l'Eglise au sud contre les Mahométans, à l'est contre d'autres barbares. (*b*) Conversion du duc Micislas, en 965 ; succès des missionnaires de Jean VIII ; tolérance des évêques envers Boleslas, marié à une religieuse. (*c*) Calamités politiques qui obligent le jeune roi Casimir à quitter la Russie. Il est moine et diacre à Cluny. Une ambassade le réclame, on obtient une dispense de Benoît IX. Règne de Casimir le Pacifique, mort en 1058.

D. Angleterre.

I. *Vers* 850 *commencent les invasions Normandes* : dévastations, martyrs de la foi et de la chasteté. L'abbesse Ebba de Collingham, saint Edmond, roi de l'Est-Anglie, pendu et percé de flèches, l'abbé Théodore et les moines de Croyland.

II. *Vie romanesque d'Alfred le Grand.* — Sa jeunesse licencieuse, ses rapports avec son parent l'ermite saint Néot, l'île des Nobles. Il reconquiert son royaume (879).

Sa législation tout imprégnée des idées de l'Eglise, soin qu'il prend de la discipline par les conciles, des lettres par les écoles : lui-même traduit d'importants ouvrages, ses rapports avec Jean VIII. — Il efface la haine séculaire entre Anglais et Bretons, et crée une marine qui sauva la nation.

III. *D'Alfred à saint Canut.* — Réformes de saint Odon et de saint Dunstan inspirées par les papes. Ce dernier ramène aux bonnes mœurs le roi Edgard, son fils saint Edouard assassiné. Les Danois.

E. Péninsule hispanique. — Les Espagnols et les Maures.

I. *Alphonse I*er *le Catholique* avait, au huitième siècle, affermi le royaume des Asturies ; au neuvième siècle, Alphonse II le Chaste remporte des victoires sur les Maures et des sujets rebelles. Ami de Charlemagne, il fait fleurir les lettres. — Son parent, Ramire Ier, combat les mêmes ennemis et les Normands. — Ordogno continua ces exploits que son fils Alphonse III devait surpasser.

Observons que l'amour des Visigoths pour la patrie se fortifiait de leur amour pour la religion. — Ils n'ignoraient pas combien cher les Chrétiens (Morisques) achetaient une demi-liberté de leur culte, ni avec quel empressement leurs dominateurs saisissaient les prétextes de leur faire opter entre l'apostasie et la mort. De 820 à 852, Abdérame persécute cruellement ; son fils Mahomet, ne voyant pas dans la mort de son père un châtiment céleste, continue ses rigueurs.

III. *Alphonse III le Grand.* — Roi à l'âge de seize ans, trente campagnes contre les Arabes, son abdication en faveur de son fils pour éviter les guerres civiles, ses services comme lieutenant de son propre fils, les fortifications d'Oviédo, l'érection de cette ville en métropole, par suite de ses relations avec Jean VIII, sa piété envers les saints, dont il recueillait la vie, lui assurent une gloire immortelle.

IV. *Sous les successeurs d'Alphonse, progrès des monastères où saint Gennade introduit la règle de saint Benoît.* — Saint Sisenand, évêque de Compostelle, en rapport avec Jean X, saint Pélage, martyr à Cordoue. — Suite de la lutte avec les Maures. Ramire II tue quatre-vingt mille hommes à Abdérame III ; Madrid et la vieille Castille tombent en son pouvoir. — Mais le Ciel permet, sans doute à cause des débauches de Bermude, que les Chrétiens se voient un moment à deux doigts de leur perte. — En 1002, les rois Visigoths réunis tuent cent dix mille hommes au kalife de Cordoue. Quarante ans après, les succès de Ferdinand Ier et du Cid font prévoir que les Musulmans d'Espagne, épuisés de mollesse, seront un jour entèrement anéantis par la foi et la valeur chrétiennes.

V. *Quelle mission l'Espagne remplit du sixième siècle au treizième qui verra la bataille de Navas-Tolosa* ! — Elle opposera ensuite une infranchissable barrière à l'hérésie, plantera la croix au nouveau monde, baptisera de noms chrétiens les régions jusque là inconnues du ciel et de la terre : et l'on demande ce qu'a fait la nation espagnole

L'ÉGLISE DANS SA CONSTITUTION ET SA DISCIPLINE

I.

Maintien de la doctrine chrétienne sur la distinction et la subordination des deux puissances.

I. *Elle paraît par le couronnement et le sacre des rois.* (*a*) Dans les prières. (*b*) Les serments du roi, la main sur l'Evangile. (*c*) La *tradition* des symboles de la puissance temporelle.

II *Elle est solennellement énoncée ou même expliquée dans les conciles* (*a*). Remarquable chapitre (premier) de celui de Macra (Reims, en 881). (*b*) Sixième concile de Paris : « *Rex a recte agendo vocatur. Si enim pie et juste et misericorditer regit merito rex appellatur. Si his caruerit, non rex, sed tyrannus est.* » — Principes posés, avis donnés.

II

Suprématie du Pape.

Comme elle éclate à chaque page de l'histoire, on se borne à indiquer les divers ordres de faits qui la manifestent : (*a*) Promulgation de lois générales, obligatoires pour l'Eglise. (*b*) Jugement sur les évêques appelés en cour de Rome. (*c*) Convocation des évêques aux conciles de Rome. (*d*) Erection et changements des évêchés. (*e*) Transmission du pallium. (*f*) Déposition des évêques, des métropolitains. (*g*) Concession de privilèges aux églises. (*h*) Légats.

III.

Cardinaux.

I. *Cette institution est pleinement formée au onzième siècle*, surtout pour soustraire l'élection des papes aux influences dangereuses. Elle est allée toujours croissant depuis plusieurs siècles.

II. *Au neuvième siècle, on appelle cardinaux les prêtres et diacres qui ont un titre perpétuel et irrévocable.* Sous Etienne IV, sept évêques dépendants de la métropole de Rome reçoivent aussi le titre de cardinaux. On les nomme *évêques romains* et tous les cardinaux sont dits *proceres cleri*. Ils formaient le sénat du pape, administraient durant la vacance du Saint-Siège, de même que les évêques d'une province avec les chanoines de la métropole, au décès du métropolitain.

III. *En 1059, au concile de Rome sous Nicolas II, la prééminence des évêques-cardinaux dans les élections s'établit nettement.* Enfin Pierre Damien nous apprend que le clergé et le peuple n'eurent bientôt plus que l'honneur d'applaudir à leur choix : « *Secundo loco præbeat clerus assensum,* « *tertio popularis favor attollat applausum..* « *Ille simoniacus est, qui cardinalibus-episcopis reclamantibus inthronisatus est.* »

IV.

Métropolitains et Evêques.

I. *Ils demeurent, grâce aux papes qui arrêtent l'ambition de certains métropolitains, dans la situation canonique établie à l'époque précédente.*

II. *L'évêque nomme à tous les emplois de son diocèse.* Sauf le *droit de patronage* acquis aux bienfaiteurs. Des patrons abusent de la concession à eux faite ; de là ecclésiastiques de cour et de châteaux échappant à la surveillance épiscopale.

III. *Disparition des corévêques... insubordonnés.*

VI. *Les conciles repoussent les prétentions des seigneurs qui veulent que les prêtres de leurs églises soient de familia Domini.*

V.

Décadence des chanoines.

(*a*) Rappelons les effets produits par la règle semi-monastique de saint Chrodegang. (*b*) Au neuvième siècle, les chanoines demandent la division des biens entre les chapitres de la cathédrale et ceux des églises paroissiales. (*c*) Au dixième siècle, la répartition des biens est réclamée entre les membres mêmes des chapitres. (*d*) De là chanoines réguliers et séculiers.

VI.

Biens de l'Eglise. — Juridiction ecclésiastique.

I. *Les biens s'accroissent par* : (*a*) Dons. (*b*) Travaux des moines. (*c*) Dimes civilement obligatoires. (*d*) *Jura stolæ*, sorte de casuel surtout pour le clergé inférieur. (*e*) Franchise de l'impôt,

II. *La juridiction ecclésiastique se conserve telle que nous l'avons vue à l'époque précédente.*

VII.

Collections latines de droit avant le décret de Gratien.

I. *Avant l'apparition du décret de Gratien* (1151) qui est la première des six collections *corpus juris canonici* quatre collections anciennes faisaient autorité : (*a*) Celle que l'on doit au pape saint Léon. (*b*) Celle de Denys le Petit (496-500), *codex canonum vetus Ecclesiæ Romanæ*. (*c*) Celle de saint Isidore de Séville, *corpus canonum*, des additions furent faites après lui. (*d*) Les fausses décrétales, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 24).

II. *On avait en outre des collections moins considérables qui se composaient de pièces rangées avec plus ou moins d'art.* — Celles de Ferrand, diacre de Carthage (572), de Martin archevêque de Prague (579), d'Isaac de Langres (870), de Réginon, abbé de Prume (910), de Burkard, évêque de Vorms (défectueuse), 1020, d'Ives de Chartres, etc.

L'EGLISE DANS SON ACTION SUR LES MŒURS.

Observation générale. — Nous venons de traverser les temps où les mœurs ecclésiastiques sont descendues au niveau le plus bas par suite de causes que nous avons déjà indiquées. Pour comprendre comment nous osons parler de la sainteté de l'Eglise en face de pareils désordres souvenons-nous de ce qu'est la sainteté de l'Eglise selon la théologie ; nous allons voir d'ailleurs que loin d'autoriser le mal l'Eglise y apporta les remèdes qu'elle trouva toujours en elle-même : l'action des saints, des conciles, des papes.

I.

Mœurs du clergé aux dixième et onzième siècles.

I, *Tableau de ces mœurs.* — (*a*) dixième siècle. Rathier de Vérone, vers 950, a tracé dans ses livres *de contemptu canonum* et l'*itinerarium*, une effrayante figure de la simonie, de l'orgueil, de l'incontinence, de l'ignorance, des mœurs mondaines qui dégradaient alors tous les rangs du clergé. Il nous apprend de plus qu'on se moquait des excommunications et absolutions épiscopales, *quia nos a sanctis canonibus excommunicatos cognoscunt, et ligatum neminem ligare aut absolvere posse... Nemo qui legaliter electo proh nefas ! manus imponat omnimodè dignis*... Prêtres ne sachant même pas le symbole. — Atton II de Verceil, vers le même temps, insiste dans son *libellus de pressuris ecclesiasticis* sur le déplorale mode des élections : « Irreligiosi principes hœc « omnia parvipendentes suum tantummodo « in his parant prævalere edictum. Solent « admodum indignari, si vel aliis aliquis « cujuscumque meriti sit episcopus eligatur; » vel si a se electus cujuscumque pravitatis « sit ab aliquo reprobetur. Quorum quidem « in examinatione non caritas et fides vel « spes inquiruntur, sed divitiœ affinitas et « obsequium considerantur. » — (*b*) Onzième siècle : Une amélioration marquée commença dès lors que les élections à la papauté furent libres ; mais la plaie était encore bien profonde. Pierre Damien et saint Grégoire VII le témoignent assez haut. Le premier, vers 1055, écrit à Grégoire VI : « Votre béatitude doit savoir que pour nos péchés on ne trouve point de clerc dans nos quartiers qui soit digne de l'épiscopat ; ils le désirent assez, mais ils ne cherchent pas à le mériter ; toutefois, selon la qualité du temps et la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut-être promu à l'évêché de Fossenbrune quoiqu'il l'ait ardemment désiré, puisqu'il est un tant soit peu plus digne que les autres. » Je n'ose citer certains passages de ses opuscules et de ses lettres. — Les canons des Conciles ne sont que trop conformes à ces aveux : En 1060, ne voyait-on pas encore l'anti-pape Cadaloüs vendre pour ainsi dire à l'enchère les évêchés et les prébendes.

II. *Réformes.* — (*a*) Atton de Verceil, en attaquant les vices du clergé (*de Pressuris*), eut soin de joindre à ses reproches des extraits des pères, des Conciles, des décrétales des papes, qui remettaient sous les yeux de tous les lois de l'Eglise. Sa gravité eut plus de succès que la véhémence de Rathier de Vérone. (*b*) Un autre évêque du dixième siècle, saint Dunstan de Cantorbery, doit être compté parmi les plus zélés réformateurs ; non seulement il réforma les moines (*concorde des règles*) mais aussi les clercs, pour lesquels il publia de sages règlements. Son disciple saint Ethevold, évêque de Vinchester, suivait son exemple. — Si nous ne parlons pas de Pierre Damien et d'autres encore c'est qu'ils se rattachent plus immédiatement à l'ère qui s'ouvre avec saint Grégoire VII. (*c*) Conciles. De 890 à 1000, on compte une

centaine de conciles, et pour le moins autant de 1000 à 1073, qui de toutes parts luttent contre le débordement des mœurs dans le clergé, la simonie, les ordinations faites sans aucune mesure canonique. (*d*) La réforme dans les monastères fut un principe de salut pour la société tout entière ; mais elle est l'objet spécial de l'article suivant.

II.

Vie monastique.

I. *L'ordre de saint Benoît au neuvième siècle.* — (*a*) Etat depuis saint Boniface. La famille de saint Benoît s'est propagée de jour en jour ; les congrégations plus anciennes en ont adopté la règle, mais les richesses, les abbés séculiers, ont introduit de gros abus. (*b*) Réformes de saint Benoît d'Aniane. Fils du comte de Maguelone (Languedoc), il passe de la cour à l'abbaye de Saint-Seine se retire à Aniane, méditant une réforme que sa sainteté et l'inspection qui lui fut accordée sur toutes les abbayes de l'empire lui permirent de réaliser. La piété, l'étude refleurirent. Outre ses livres contre Félix d'Urgel, il écrivit le *Codex regularum*, qu'il fortifia de la *Concordantia regularum*. (*c*) Règlement d'Aix-la-Chapelle (817). Saint Benoît préside en cette ville une assemblée d'abbés, où l'on dressa des constitutions en quatre-vingts chapitres : abbés, offices divins, épreuves des novices, vêtements, saignées, hospitalité, etc.

II. *L'ordre de saint Benoît au dixième siècle* (*a*) Sans cesse menacées par les causes qui les ont rendues nécessaires, les réformes monastiques ne duraient pas selon les vœux de l'Eglise, des moines sans règle, sans supérieurs, errant, rentrant dans la vie séculière. Voilà ce que les Conciles de Metz, de Trolé, etc., nous montrent de toutes parts à l'aurore du dixième siècle (*b*) De l'origine et des progrès de l'ordre de Cluny, première branche de celui de saint Benoît. Faire ressortir la providentielle influence de cet ordre. Bernon et le duc Guillaume, saint Odon ; il crée les agrégations de monastères sous la direction d'un abbé commun, centre de l'autorité monastique, résultats de cette hiérarchie. Aymard, saint Mayeul, il étend son action en Italie et en Allemagne. Saint Odilon et ses immenses relations. Saint Guillaume de Dijon, fondateur de quarante monastères, qui rendent célèbre l'abbaye de saint Bénigne. (*c*) Les anciennes coutumes de Cluny. Elles furent rédigées sous l'abbatiat de saint Hugues, par le moine Udaric, et répandues en France, en Allemagne, etc. Prescriptions liturgiques, pénitenciaires, alimentaires et hygiéniques concernant l'étude et le travail, l'obéissance et l'autorité. Sagesse de ces règles.

III. *L'ordre de saint Benoît au onzième siècle.* —

1° *Les camaldules.* Saint Romuald (956-1027). (*a*) Un concours de circonstances merveilleuses conduit saint Romuald du monde au monastère de Classe, près Ravenne, sa patrie, de là en Catalogne avec le doge Urseolo. Il revient en Italie, son influence prodigieuse sur les puissants du monde : il fonde des monastères en Allemagne, dans le voisinage de Rome, en Toscane dans une vallée donnée par le seigneur Maldoni, d'où est venu à tout l'ordre le nom de *Camalduli*. (*b*) Saint Romuald adopta pour ses religieux la règle de saint Benoît. Il faut distinguer les ermites et les reclus dans un même monastère. — 2° *L'ordre de Fonte-Avellane.* Fondé vers l'an 1000 par le bienheureux Ludolphe au diocèse de Faenza en Ombrie. Vie érémitique très rigoureuse. Les monastères dépendants ne se multiplient qu'à l'entrée de saint Pierre Damien dans cet ordre. Ce fut lui et son disciple saint Dominique l'*encuirassé* qui portèrent à ses limites extrêmes la pénitence de la flagellation, expiant ainsi sur leur chair les désordres qui n'étaient que trop communs autour d'eux. — 3° *L'ordre de Vallombreuse* (*aqua bella*). Saint Jean Gualbert (993-1073). Miraculeusement converti, Jean quitte le monde, il fonde un ordre approuvé par Alexandre II en 1070. La règle était celle de saint Benoît augmentée de quelques nouvelles constitutions. A sa mort déjà douze maisons étaient fondées. On y voit pour la première fois les moines divisés en religieux de chœur, et frères convers, pour les fonctions extérieures. Cet exemple est bientôt suivi dans tous les couvents des autres ordres.

IV. *L'histoire constate que dans toutes les contrées où s'établissaient ces monastères réformés l'exemple des vertus, la puissance de la prière, la pratique de l'esprit de pauvreté et de charité contribua à déraciner la simonie, au soulagement des pauvres, à la correction des mœurs.* — Cluny et Saint-Bénigne nourrissaient particulièrement l'amour des arts et des lettres, qui vivait d'ailleurs dans les anciennes abbayes bénédictines que nous connaissons, et surtout au Mont-Cassin qui échappa plus que les autres aux calamités de ces malheureux temps.

Cette influence nous l'avons étudiée dans les siècles qui ont précédé Charlemagne, elle se continue toujours à peu près avec les mêmes succès ; ce que nous avons dit peut donc s'appliquer généralement aux trois siècles suivants. — Nous signalerons seulement :

III.

Influence de l'Eglise sur les mœurs des laïcs, sur les législations barbares et sur le droit des gens.

I. *En ce qui concerne les mœurs.* — (*a*) Le changement rapide opéré dans les idées et

habitudes des Normands et des Danois (*Le bracelet de Rollon*). — (*b*) Le maintien de la sainteté du lien conjugal par l'excommunication des seigneurs adultères, et l'interdit jeté quelquefois sur des provinces entières jusqu'à cessation du scandale (Lothaire, Robert le Pieux, etc.). — (*c*) L'extension, jusqu'au septième degré, des empêchements de mariage pour cause de parenté ; cette mesure canonique, sanctionnée par la loi civile, avait pour but d'empêcher les mariages entre parents qui devenaient de plus en plus fréquents, et d'arrêter au sein des familles, les désordres qui s'y multipliaient (*canons contre l'inceste*).

II. *En ce qui concerne la législation.* — Rédaction des capitulaires de Charlemagne, et des lois d'Alfred le Grand, faites avec la coopération du clergé. Esprit religieux qui anime ces différents codes, sanction civile des lois de l'Eglise (*sanctification du dimanche*, etc.).

III. *En ce qui concerne le droit des gens.* — Etablissement *de la Trève-Dieu* : L'Eglise, convaincue de l'insuffisance de la puissance temporelle pour défendre les rois et le peuple contre l'insubordination et les vexations des grands vassaux, crée cette touchante institution, complètement organisée au concile de Clermont (1095). — (*a*) Défense de porter les armes du mercredi soir au lundi de chaque semaine, du commencement de l'Avent à l'octave de l'Epiphanie, de l'ouverture du Carême à l'octave de la Pentecôte. (*b*) *Censures qui en punissent l'infraction.*

L'ÉGLISE GARDIENNE DE LA DOCTRINE

I

Controverses.

Les controverses (plutôt que les hérésies), que rappellent les noms de Félix d'Urgel, Goterscalc, Jean Scot Erigène, Paschase, Rathert, Bérenger, donnent lieu à plusieurs remarques générales. (*a*) A partir du neuvième siècle, la théologie prend un caractère de travail philosophique, rationnel, qu'elle n'a pas dans les temps mérovingiens. Les questions de doctrine ne sont plus élaborées aussi exclusivement à la manière de ces jurisconsultes qui fouillent la formule du droit, plus que le droit lui-même. (*b*) Quoique les Latins traitent des matières très ardues, ils ne se laissent point entraîner durant des siècles et par masse comme les Orientaux dans l'insubordination de l'Eglise. La bonne foi, l'idée d'autorité sont plus respectées que chez les Grecs. — Il faut bénir la Providence de ce que les hérétiques d'Orient n'ont pas pris à part v. g., le dogme de l'Eucharistie. Que serait-il arrivé, grand Dieu ! Quelles douleurs pour l'Eglise !

A. Controverse sur l'Incarnation : l'adoptianisme.

Elipand de Tolède et Félix d'Urgel renouvellent l'erreur des Nestoriens. La controverse dure peu, les désaveux de Félix, quoique douteux, l'incapacité d'Elipand, les ouvrages des théologiens espagnols, des Francs Alcuin et Benoît d'Aniane ; les conciles de Ratisbonne (792), de Francfort (794), de Rome (799), et d'Aix-la-Chappelle (*en la même année*), écrasèrent une erreur dont l'Eglise avait déjà fait justice à Ephèse et à Chalcédoine.

B. Controverse sur la Prédestination : Gotescalc (806-860).

I. *Doctrine de Gotescalc.* — (*a*) Dieu, par une double prédestination a, de toute éternité, prédestiné les uns à la vie, les autres à la mort éternelle, sans prévision de mérites ou de démérites. (*b*) Jésus-Christ n'est mort que pour les élus. La prière et les sacrements n'ont d'effet que pour eux.

II. *Inutile de montrer que cela renverse, par le fond, foi et science, Eglise, société.*

III. *Dans cette matière éternellement difficile et à une époque comme celle que nous étudions, on doit s'attendre à des définitions imparfaites.* — Les traités se croisent, se combattent. Les défenseurs de la grâce se rapprochent du prédestinatianisme ; leurs adversaires, du pélagianisme. Cependant, Amolon de Lyon, Hincmar de Reims, des conciles, et le pape Nicolas en 869, éclaircissent le sujet et terminent la dispute. Le grand point était la distinction de la prédestination à la peine et non au péché.

IV. *Faire l'histoire du moine saxon.* — Retiré à l'abbaye d'Orbais, pèlerin à Rome. Désespoir semé par sa doctrine. Sa condamnation à Kiersy (849). Châtiment sollicité par Hincmar, désapprouvé par de saints hommes. Hincmar fait entrer en lutte Raban Maur, Scot Erigène : peu et point de

succès. Amalaire est mieux inspiré. — Nouveau concile de Kiersy (853), combattu par celui de Valence (855), et Remy archevêque de Lyon. — Hincmar était alors lui-même et n'est pas tout à fait dans le vrai. Saint Prudence de Troyes rapporte la décision du pape Nicolas. — Gotescalc, avec un courage, digne d'une meilleure cause, mourut sans se soumettre sinon à l'Eglise (?), du moins à Hincmar qui exigeait trop de lui. — Ses opinions lui survécurent peu et malgré quelques écrits de Ratramne en leur faveur, elles disparurent après le concile de Tousy (860).

C. Tendance rationaliste. Jean Scot Érigène.

I. *Sphynx historique, il se présente isolé, sans maître et sans disciples, sortant des voies battues de l'autorité, posant les bases d'une métaphysique naturaliste : il n'est pas aisé de dire jusqu'à quel point il en abusa.*

II. *Ses noms nous révèlent sa patrie ; un passage de ses œuvres, ses voyages en Orient.* — En 845, il est à la cour de Charles le Chauve, lié avec saint Prudence de Troyes. Il sait le grec, il connaît l'hébreu, il a étudié l'antiquité sacrée et profane. — Dans le livre *De Prædestinatione*, il est pélagien ; dans celui περι φυσεως μερισμου. (*De divisione naturæ*), il paraît rationaliste. Flore, diacre de Lyon, le réfuta, le concile de Saint-Géosmes, présidé par Remy de Reims, sous l'évêque de Langres Isaac le Bon, condamna cette indépendance de la raison. — Scot n'eût pas plus de bonheur en se mêlant de la controverse eucharistique. — Rien n'est certain sur ses dernières années.

III. *En examinant les textes accusés de rationalisme et de panthéisme, nous avons conclu* : (*a*) Il est douteux qu'il ait voulu positivement renverser la foi par sa méthode, la distinction du fini et de l'infini par sa doctrine. (*b*) Il est certain qu'il a admis ces erreurs au moins en germe, que ses expressions semblent parfois vouloir les éviter, que l'étude de saint Denys a pu lui être nuisible. (*c*) Honorius III, en 1225, condamna ses livres en termes sévères : *scatentem vermibus hæreticæ pravitatis*, et ordonna qu'ils fussent envoyés à Rome *ad comburendum* ; ils sortaient alors d'un oubli, où ils ne seraient pas tombés si vite peut-être, sans les circonstances des temps.

D. Controverses sur l'Eucharistie.

I. *Saint Paschase Ratbert.* — Si cette controverse est née si tard, cela tient à l'ordre logique suivi par les hérésies, et sans doute à quelque miséricordieuse disposition de la Providence : car il semble qu'on dût attendre que... Assertions de Michelet où le grotesque le dispute à l'impiété et à la mauvaise foi. La présence réelle n'est pas alors mise en doute. — 2° *Les faits.* (*a*) Ratbert, pauvre enfant abandonné à la porte d'un monastère de religieuses, à Soissons, fut recueilli par elles, puis élevé par des moines, devint écolâtre, puis abbé du monastère de Corbie. Sa science, ses ouvrages, son humilité : *omnium monachorum peripsema*, écrit-il. — La présence réelle, la transubstantiation sont enseignées dans son livre : *De sacramento corporis et sanguinis. D.N.J.C.*; mais des ambiguïtés que les pères même n'avaient pas évitées firent du bruit ; pour les éclaircir, on tomba dans d'autres. — (*b*) Charles le Chauve entendait dire : c'est un corps humain, ce n'en est pas un ; c'est le corps né de Marie, ce ne l'est pas ; il est voilé, mais on le reçoit ; on reçoit spirituellement, — Ratramne de Corbie expliqua non sans obscurité que c'est le corps de Jésus-Christ dans un autre état ; usage que les Zvingliens et les Anglicans firent de son livre découvert au seizième siècle. — (*c*) Stercorianisme : cette erreur est attribuée à tort à Amalaire de Metz, Raban, Ratramne. Les protestants en font beaucoup trop d'éclat. (*d*) Scot Erigène par sa manière d'expliquer le mystère fut le précurseur de Bérenger qui, deux siècles après, ranima la dispute assoupie.

II. *Bérenger.* — 1° *Sa vie et sa doctrine.* — (*a*) Les protestants exagèrent les proportions de cet homme, et de son hérésie : ses deux cents ou trois cents disciples, divisés d'opinion, n'eurent jamais une bourgade à eux. (*b*) Né à Tours, élève de Fulbert de Chartres, rival de Lanfranc dont la supériorité fut pour lui un écueil. (*c*) Ambiguïté de sa doctrine. (*d*) Triste caractère, indignes subterfuges aux conciles de Tours (1054), de Rome (1059). Il se désavoue et se parjure. (*e*) Conversion au synode de Rome (1078) où l'a mandé saint Grégoire VII; preuves de sa persévérance. — 2° *Ses adversaires.* Outre les papes Nicolas II et Grégoire VII (*a*) Adelman de Presse, son condisciple, cherche à le ramener. (*b*) Hugues de Langres écrit et lui démontre qu'il anéantit le sacrement, qu'il a tort de ne l'étudier que par la raison naturelle, qu'il est en contradiction avec la tradition catholique. (*c*) Le B. Lanfranc surtout le réfute péremptoirement. — La cérémonie de l'élévation, introduite à la messe, comme un signe du triomphe de l'Eglise.

II

Ecoles et Ecrivains.

A. Aux temps de Charlemagne.

Nous n'avons pas à revenir sur ce qui concerne personnellement ce grand homme, mais nous en faisons à bon droit le centre du mouvement littéraire qui lui dut une si forte impulsion.

I. *L'Italie.* — (*a*) La persécution des Iconoclastes propage en Italie la langue et la liturgie des Grecs; accueil des exilés par les papes. (*b*) Surabondance des bibliothèques romaines déversée sur l'Occident. (*c*) Charlemagne à Rome en 774, son cortège d'étudiants, école de Saint-Jean-de-Latran. (*d*) Il ramène des professeurs et des chantres romains. (*e*) Pierre de Pise, Paul, diacre de Vinfried : histoire des Lombards. Vies de saints, homiliaire, *ut queant laxis*.

II. *L'Espagne.* — L'influence des anciens conciles de Tolède persévère. L'évêque de Vich et Gerbert. La théologie orthodoxe représentée dans la controverse avec Félix d'Urgel, par Beatus d'Astorga, et Ethérius d'Osma. Les Arabes avaient traduit les ouvrages grecs, sur certains points leur influence fut bonne, mais peut-être l'idée qu'ils avaient de Jésus-Christ n'est-elle pas étrangère à l'adoptianisme.

III. *Le génie anglo-saxon représenté par Alcuin.* (*c*) Il remontre à Parme en 781. Charlemagne, qui finit par se l'attacher, le comble de biens, le place à la tête de l'école de Tours, où les Anglais affluent. — Double passion d'Alcuin pour les livres, pour l'enseignement. (*b*) Par ses disciples, il agit sur l'Europe entière : Amalaire de Trèves, Raban de Mayence, Hetto de Fulde, Haymon d'Halberstadt, Samuel de Vorms. (*c*) Ses nombreux ouvrages : l'Ecriture, le Dogme, la Liturgie, les Sept arts (*Trivium quadrivium*), ses poésies.

IV. *En France.* — Nous voyons en outre les écoles épiscopales d'Orléans, Lyon, Reims, etc. déployer une grande activité. (*a*) Théodulphe d'Orléans se distingue par son zèle à populariser l'instruction. Qu'ils écoutent les calomniateurs de l'Eglise : « Presbyteri per villas et vicos scholas « habeant ; et si quilibet fidelium suos par- « vulos ad discendas litteras eis commendare « voluerit : eos docere non renuant. Atten- « dendum illud quod scriptum est : qui ad « justiciam erudiunt multos... » Qu'ils écoutent encore : (*b*) Concile de Châlons 813 : « Episcopi scholas constituant in queis et « litteriariæ solertia disciplinæ et sacræ « scripturæ documenta discantur. Et non « solum servilis conditionis infantes (ce sont donc ceux qu'on recherchait d'abord !) « sed etiam ingenuorum filios sibi socient. » — Et celui de Savonnières (859) : « Consti- « tuantur undique scholæ publicæ, scilicet « ut utriusque eruditionis, divinæ et hu- « manæ, in ecclesia Dei fructus valeat ac- « crescere. » Certes, de pareils canons sont graves !

B. Les écoles après Charlemagne, pendant le reste du neuvième siècle.

Toutes les branches de la science ecclésiastique sont étudiées, surtout à l'occasion des controverses.

I. *Sur les saintes images* : Jonas d'Orléans, Agobard de Lyon, Valfride Strabon soutiennent l'usage, attaquent l'abus.

II. *Sur l'Eucharistie* : Paschase Ratbert, Scot Erigène, Ratramne, Amalaire.

III. *Sur la grâce et la prédestination* : Gotescalc, Hincmar, Raban, Ratramne, Scot.

IV. *Sur la liturgie* : Amalaire, Fortunat de Trèves : cérémonies du baptême et des sacrements. Amalaire, diacre de Metz : livres importants *De officiis* et sur l'antiphonaire. — Raban de Mayence étudie à Fulde, à Tours ; devient abbé de Fulde puis archevêque de Mayence : il a laissé des traités de rhétorique, de théologie, un poème bizarre *De laudibus crucis*, un traité de *l'Univers*, sorte de dictionnaire encyclopédique où les sujets ne sont pas approfondis sans doute, mais où ils sont au moins touchés ; Traités de l'institution des clercs et des cérémonies de l'Eglise. — Valafride Strabon, abbé de Reichnau : *De divinis officiis*, très précieux.

V. *Ecriture sainte.* — Flore, diacre de Lyon, Haymond d'Halberstadt, Angelome de Fulde.

VI. *Droit canon.* — Hincmar de Reims, Isaac de Langres, Benoît d'Aniane, Loup de Ferrières.

VII. *Histoire.* — Outre une foule de légendaires, Eginhard : *Vie de Charlemagne, annales de 741 à 829.* — Anatase le Bibliothécaire : *Vie des Papes* jusqu'à Nicolas Ier. — Usuard, moine de Saint-Germain des Prés : *Célèbre martyrologe.*

C. Des écoles et des écrivains durant le dixième siècle.

I. *Ce siècle n'est pas si stérile qu'on le croirait* ; on y compte plus de 85 auteurs ecclésiastiques dont-il nous reste quelque chose. — Les laïques, il est vrai, négligèrent beaucoup la science, et pourtant nous avons quelques exceptions à signaler : Foulques d'Anjou, le même qui disait à Louis d'Outremer : « Sachez, sire, qu'un roi non lettré est un âne couronné. » — Saint Gérault, comte d'Aurillac : *Travaux sur l'Ecriture sainte.* — Abbon, père de saint Odon de Cluny, Guillaume V, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, etc.

II. *Les principaux chefs d'école sont* : (*a* Remy d'Auxerre (né vers 840). Il enseigne à Reims, puis à Paris ; écrit des commentaires littéraux et allégoriques de presque

toute la Bible. Homélies : sur la messe, les offices, les arts libéraux. — FLODOARD, historien et poète, fut un de ses disciples. — HUCBALD de Saint-Amand, enseigne au diocèse de Tournai, puis à Reims, commentaires de la règle de saint Benoit, traités de musique (notation), hymnes et offices, poèmes dont un sur les *Chauves*, où tous les mots commencent par un C. — (*b*) ETIENNE, évêque de Liège, élève du palais, chanoine de Metz : *Vies des Saints*, sorte de Bréviaire, musique. — (*d*) GERBERT, dont il a été parlé en son lieu.

D. DES ÉCOLES PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DU ONZIÈME SIÈCLE.

I. ***Les trois espèces d'écoles : épiscopales, monastiques** (doubles à cause des externes), curiales, continuent à se multiplier.* — On copie, on étudie, on enseigne beaucoup plus que l'on ne compose, peu de grands ouvrages.

II. *A la tête des maitres distingués il faut placer* : (*a*) FULBERT de Chartres, élève à Reims, maitre à Chartres, où l'on accourt écouter le nouveau *Socrate* ; il a écrit sur la grammaire, la musique, la dialectique, la théologie. En outre 174 lettres des Vies des Saints, des sermons sur la sainte Vierge, contre les Juifs. — Beaucoup de ses disciples brillèrent dans les écoles de l'Europe. L'un d'eux, ADELMAN DE BRESSE, s'écrie : « *Gurges altus est minores solvitur in alveos ; utque magnus ex se multos fudit ignis radios, sic insignes propagastie per diversa plurimos, quorum quisque pro se tulit quod te usus fuerit.* » (*b*) NOTKER, ses élèves le suivaient en voyage, gestes des évêques de Liège, vies des Saints, astronomie (?) (*c*) BERTHOLD, de Toul, maître de Léon IX, excellait en musique, théologie, jurisprudence. (*d*) ADALBÉRON de Laon, poèmes sur la Trinité, sur les abus du royaume, au roi Robert. *De modo recte argumentandi et prœdicandi, dialogus.* (*e*) Avec le cardinal HUMBERT, né dans le voisinage de Langres ; arrivons à Grégoire VII. Écrits contre les Grecs, les simoniaques, sur la virginité, hymnes. *Summa auctoritatis viri*, dit de lui Pierre Damien ; *scientia divinarum et secularium litterarum opprime eruditum*, dit Lanfranc. Nous le trouverons mêlé aux grands événements qui terminent ce siècle.

EGLISE GRECQUE

I

Hérésie des Iconoclastes.

L'ÉGLISE CONSERVE A L'HUMANITÉ AVEC LA FOI, LE BON SENS ET LES ARTS.

I. *Exposé de l'erreur* (Εικον κλαζω). — Rien n'est plus grossier. (*a*) Rendre un culte aux images de Dieu et des saints, c'est adorer ou honorer ces images mêmes. (*b*) Prétendre représenter Dieu dans des lignes, c'est réduire sa divinité, c'est la détruire. (*c*) L'Eglise est condamnable d'avoir approuvé ce culte propre à égarer les simples. (*d*) Conséquences de l'erreur.

II. *Dogme chrétien.* — Il est si clair qu'il est inutile de répéter les paroles de saint Germain, saint Jean Damascène, des Pères de Nicée, des papes Grégoire II et III, Adrien, Pascal, défenseurs de la vraie doctrine.

III. *Causes.* — (*a*) Il paraît que certains abus, que l'influence de l'esprit des Mahométans, que l'espoir de les ramener à la foi ainsi que les Juifs par une concession, jetèrent des évêques dépourvus de jugement dans de fausses idées. — (*b*) Cela tenait d'ailleurs à l'enchaînement logique de l'erreur. Les Orientaux ayant successivement attaqué les articles du symbole, il ne leur reste qu'à s'en prendre aux formes. L'Eglise défendant le vrai partout, ils la nieront elle-même en se séparant de son chef.

IV. *Histoire.* — 1° *Avant le concile de Nicée.* (*a*) Léon l'Isaurien donne, en 727, un édit pour la destruction des saintes images. Comment il fut combattu par saint Germain de Constantinople, saint Jean de Damas, Grégoire II (concile de Rome). — (*b*) Indignation du peuple, surtout quand il voit Constantin Copronyme aggraver la persécution commencée par son père. — Renversement momentané de Constantin, à la mort du patriarche iconoclaste de Constantinople, Anastase; il se rend les évêques dociles en leur promettant à tous cette succession.; trois cent trente-huit apostasient à un soi-disant concile de Constantinople ! La persécution, les désastres redoublent. Héroïsme des martyrs. Extrême irritation des masses : elles avaient bien raison, d'autant plus que ces hideux tyrans se déifiaient pour ainsi dire eux-mêmes par les honneurs qu'ils faisaient rendre à leurs images, à leurs personnes. (Le cérémonial de la cour de Byzance figurait autour de l'empereur les mouvements des différentes parties de l'univers.) — 2° *Deuxième concile de Nicée,* septième œcuménique (787). — Le successeur de Copronyme, Léon IV et sa femme Irène, apaisèrent les troubles. Celle-ci, devenue régente de Constantin VI, s'unit au patriarche de Constantinople, Tarasius et au pape Adrien, pour la tenue du deuxième concile de Nicée, qui a tous les caractères d'un concile œcuménique. — 3° *Après le concile de Nicée.* — En 815, Léon l'Arménien renouvelle le règne de Copronyme : il se constitue juge de la foi, préside des conciliabules, persécute. Saint Théodore confesseur de la foi, se réfugie à Rome près du pape, dont les lettres et les légats soutiennent les fidèles en Orient. — Michel le Bègue ne suit pas longtemps les voies de la justice. Théophile le surpasse en méchanceté. — En 842, sa femme Théodora, met fin aux persécutions par le concile de Constantinople qui confirme celui de Nicée. Les Grecs célèbrent cet événement par une fête.

V. *Contre-coup en Occident.* — Le pape Adrien avait envoyé à Charlemagne une traduction peu correcte des actes de Nicée. On y lisait : « Je vénère les saintes images, comme j'adore la Trinité. » — Les livres carolins, Agobard de Lyon, les conciles de Francfort 794, de Paris, 825, repoussèrent le concile au nom de l'orthodoxie. — Une traduction plus exacte, les livres de Jonas d'Orléans, du moine de saint Denys, l'Irlandais Dungal, de Valafrid et Hincmar firent cesser ce regrettable malentendu que les Grecs essayèrent d'exploiter.

II

Schisme d'Orient.

A. Comment fut-il préparé ?

I. *Observation sur le caractère des Grecs.* — (*a*) La perfidie et l'infidélité aux serments les ont de tout temps caractérisés. (*b*) L'esprit de division également. Dans l'antiquité, ils ne purent être *un peuple.* La variété de leurs dialectes. (*c*) La richesse de leur langue, arme prête pour le sophisme.

II. *Observations sur leur conduite.* — (*a*) De la part des empereurs : combien parmi

eux de persécuteurs, de soutiens de l'hérésie, d'hommes sales et fourbes ? Que c'est bien le *bas empire* en tout sens ! (*b*) De la part du clergé : Presqu'à chaque page de l'histoire, il inspire le mépris et le dégoût par son orgueil et son ambition. Sa servilité en face du pouvoir temporel, ses apostasies en masse, sa contrition de comédie. — Cela provoquait un châtiment.

III. *Observations sur leur situation*. — Ce fut un grand malheur pour eux (*a*) de n'être liés qu'à Rome papale et non à Rome patriarcale ; l'action des papes eût été plus énergique, plus directe, plus fréquente. (*b*) Et aussi d'avoir des liturgies variées, autres que celles de l'Eglise mère et maîtresse.

B. Comment fut-il accompli ?

I. *Remarques*. — (*a*) Avant la scission définitive, les Grecs se condamnèrent à l'avance en confessant mille fois et solennellement la primauté du pape. (*b*) L'action des papes Nicolas Ier, Adrien, Damase II, Léon IX est pleine de zèle, de douceur et de fermeté.

II. *Personnages en scène au début*. — (*a*) Cour de Michel III, l'Ivrogne, qui outrage la nature dans la personne même de sa mère. (*b*) Photius, eunuque en faveur, impie, artificieux, audacieux, ambitieux. (*c*) Bardas, oncle de Michel instruit et influent, mais sans mœurs ni religion. (*d*) Ignace, patriarche, haï parce qu'il se refuse à servir les passions du prince.

III. *Occasions du schisme*. — (*a*) Ignace refuse la communion à Bardas, couvert de crime. (*b*) Exilé, il refuse de se démettre. (*c*) Photius, de laïque, devient en huit jours patriarche de Constantinople.

IV. *Photius patriarche*. — Ainsi intrônisé par la faveur de la cour et la trahison d'un mauvais évêque, (*a*) il persécute ceux qui le repoussent. (*b*) Il écrit à Rome qu'il est au désespoir d'être successeur d'Ignace, démissionnaire ; mais Nicolas qui soupçonne quelque fraude, envoie des légats. (*c*) Après huit mois de mauvais traitements, ceux-ci condamnent, de concert avec trois cent dix-huit évêques, saint Ignace qui s'enfuit auprès du pape et lui dévoile les fourberies de Photius. (*d*) Un tremblement de terre, attribué à l'exil d'Ignace, cause un soulèvement du peuple. Par peur on le rappelle, mais on le force encore à fuir.

V. *Conduite de Nicolas Ier*. — Le pape suffisamment instruit malgré les duperies de Photius, relève Ignace et condamne l'intrus. Celui-ci, ayant échoué dans une nouvelle fourberie, excommunie le pontife Romain, et se sépare des Latins avec tous ses partisans. Le pape écrit à Michel III comme saint Pierre eût écrit : « Nous craignons de manquer à notre devoir ; mais non vos menaces ; notre puissance sur l'Eglise vient de Jésus-Christ. On l'attaque, on ne la détruit pas. »

VI. *Controverse sur le Filioque*. — Photius cherchait des prétextes pour justifier la papauté qu'il substituait à celle de Rome ; c'est dans ce but qu'il souleva cette controverse. — Léon IX prendra la peine de réduire à néant ces chicanes en démontrant que *Filioque* ne détruit pas l'unité divine, donne l'exacte notion de la Trinité selon les Pères. Que le concile de Constantinople n'en a rien dit parce qu'il n'avait besoin d'en rien dire. Que les affaires de discipline ne pouvaient justifier la séparation.

VII. *Huitième concile œcuménique*. — Basile le Macédonien rétablit Ignace et réunit, du consentement d'Adrien, un concile dont les formes sont à comparer avec celles du conciliabule où Ignace fut déposé. On y proclama hautement la suprématie du pape.

VIII. *Affaires des Bulgares, avant, pendant, après le concile*. — Les Bulgares, nouveaux convertis, voulaient relever immédiatement de Rome, l'affaire ne s'arrange pas, à la très grande satisfaction de Photius.

IX. *Ignace mort, Photius est rétabli*. — Par ses dehors hypocrites, il obtient d'être reconnu par Jean VIII. Mais bientôt détrompé, celui-ci l'excommunia solennellement.

X. *Consommation du schisme par Michel Cérulaire*. — Sous les successeurs de Photius, il y a entre Rome et Constantinople un tiède rapprochement. Mais Michel Cérulaire, renouvelant les accusations de Photius contre les Latins, les légats de Léon IX se virent forcés en 1054, de déposer sur l'autel de Sainte-Sophie, l'acte solennel d'excommunication, qui devait trancher, pour toujours peut-être ! la dernière fibre qui unissait ces églises malheureuses au cœur de Jésus-Christ. — Nous ne poursuivrons pas plus loin cette nauséabonde histoire des Grecs.

C. Quelles en furent les conséquences ?

I. *Quelles seraient ces conséquences, si la séparation eût été légitime ?* — On aurait vu au sein de leur Eglise l'unité, la sainteté, la science, le zèle et la fécondité. On aurait en un mot reconnu à ses fruits l'œuvre du Saint Esprit.

II. *Quelles furent ces conséquences en réalité*. — Nous ne trouvons rien de semblable. Pas d'unité, où en serait le principe ? Quelle est l'autorité ? Pas de science. Quels sont, depuis le schisme, leurs docteurs, leurs théologiens ? Le canoniste Balsamon ! Quel est leur zèle, quels en sont les fruits ? Ont-

ils comme les Latins converti leurs vainqueurs? non. Ont-ils canonisé des saints? non. Les arts chrétiens ont-ils seulement survécu? non. Immobilité (Guide de la peinture). — Il est donc évident que l'Eglise grecque séparée, ne possède aucune de ces marques de la vraie Eglise, que l'Eglise latine possède toutes. — On a dit avec raison que la conservation physique de cette Eglise grecque est analogue au phénomène de la rigidité des formes dans un cadavre glacé.

III

Science grecque.

I. *A mesure que nous approchons du schisme, les lumières s'éteignent en Orient.*

II. *Pour contraster sans doute avec la nuit dans laquelle se plongeaient les malheureux Grecs, Dieu suscita parmi les défenseurs de l'orthodoxie, dans la controverse des Iconoclastes, quelques brillantes lumières.* — (*a*) Jean Damascène, le saint Thomas d'Aquin des Orientaux. Il fut le modèle des moines. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer en lui de la sainteté ou de la science. Il contribue à introduire la logique d'Aristote ou la méthode scolastique dans la théologie, rétablit les textes des livres liturgiques des Orientaux. — De ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement : le livre des Hérésies, où il résume et réfute le système d'erreurs émises dans le passé, au nombre de cent vingt-trois. *Les trois discours sur les Images. Disputes contre un Sarrazin, écrits de circonstance. Son livre de la foi orthodoxe.* — (*b*) Saint Germain de Constantinople. Ses lettres sur la controverse au sujet des saintes images. Sa *theoria rerum ecclesiasticarum* (symbolisme de la liturgie grecque). — (*c*) Saint Siméon Studite (759-826), ainsi nommé du monastère de Stude où n'ayant trouvé que douze moines, il en réunit plus de mille. Un grand nombre de ses ouvrage a trait à l'hérésie des Iconoclastes ; on a de plus des lettres, des catéchèses, des sermons, des hymnes, un *traité de la vie ascétique.* — (*d*) Photius, entre autres ouvrages, a publié le *Miriobiblon* ou *Bibliothèque.* On y trouve des extraits de deux cent quatre-vingt-deux ouvrages. Le *Nomocanon,* recueil des canons des conciles, mis en rapport avec les décrets impériaux, c'est comme un arsenal des armes propres à le vaincre.— (*e*) Au onzième siècle, Michel Psellès, poète, mathématicien, historien, etc., écrivit bien réellement *de omni re scibili et de quibusdam aliis.* L'admiration de ses contemporains pour sa fécondité stérile, les condamne eux-mêmes. — Il ne nous reste plus qu'à prier pour leurs malheureux descendants !

PROGRAMME DU COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

TROISIÈME ANNÉE

> Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.
> Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua Israël !

PRÉLIMINAIRES

I. *Coup d'œil rétrospectif.* — Dans une première année d'étude sur l'histoire ecclésiastique, nous avons vu la société spirituelle fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, se propager miraculeusement, sous la direction suprême de saint Pierre et de ses successeurs. Elle a triomphé des persécutions par le glaive, aussi bien que des efforts de la fausse philosophie. Assise sur le trône des Césars, elle a défendu et développé son dogme particulièrement contre les hérésies d'Orient : elle a complété son organisation hiérarchique ; affermi et étendu sa discipline, et sanctifié les âmes soit dans la vie religieuse, soit dans la vie du siècle. — Pendant une seconde année nous avons suivi son action, spécialement dans le patriarchat de Rome, depuis saint Sylvestre jusqu'à saint Gregoire VII. Le monde romain a succombé providentiellement sous les coups des barbares ; l'Eglise a sauvé les débris de l'antique civilisation, elle a converti et civilisé les vainqueurs, elle les a confondus dans un même amour avec les vaincus. — De là cette formation de l'unité de la grande famille latine, commencée par saint Grégoire, consommée par Charlemagne et par Léon III qui le couronne empereur. — Aux neuvième et dixième siècles les invasions des Normands, les guerres civiles, les dissensions féodales, la faiblesse humaine de plusieurs papes causent une décadence réelle, mais moins profonde qu'on ne le croit en général. Les Eglises d'Orient arrivent par degrés au schisme, et recueillent le fruit de leurs révoltes contre la papauté.

II. *Plan du cours pour cette année.* — Nous conservons la double division des faits par ordre de matière et par ordre de temps. (*a*) Quant à l'ordre des matières, aucun changement. L'Eglise se présente toujours comme corps divinement organisé et discipliné selon son but qui est de sauver la race humaine en continuant l'œuvre de la rédemption, comme dépositaire de la doctrine révélée qu'elle doit exposer et défendre, comme source et modèle de sainteté pour les individus et les sociétés temporelles. (*b*) Quant à l'ordre des temps nous embrasserons la période qui s'étend depuis saint Grégoire VII à Léon X (1073-1513). L'influence de l'Eglise en Occident s'élève à son apogée depuis saint Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII (1073-1303). L'Eglise et les peuples échappent à la tyrannie par la vigilance et la fermeté des Papes, la civilisation chrétienne brille d'un vif éclat. De Boniface VIII à Léon l'ascendant de la papauté comme maîtresse spirituelle, comme guide et protecteur des peuples dans leurs intérêts politiques et temporels va s'affaiblissant. Tous les éléments de bien s'affaiblissent avec elle. Le siège de saint Pierre se déplace de Rome il semble disparaître durant le schisme d'Occident, la vérité sur les rapports des deux puissances s'obscurcit en plusieurs conciles, et le monde emporté dans un déclin rapide au point de vue moral et social est troublé par les précurseurs des grands hérésiarques du seizième siècle.

PÉRIODE DE SAINT GRÉGOIRE VII A LÉON X

(1073-1513)

PREMIÈRE ÉPOQUE

DE SAINT GRÉGOIRE VII A BONIFACE VIII (1073-1303)

L'EGLISE DANS SON ACTION EXTÉRIEURE

I

La Papauté et l'Empire.

A. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VII.

I. *Qu'est-ce que la lutte entre le sacerdoce et l'Empire ?* — On peut dire en un sens que cette lutte embrasse l'histoire de l'Eglise, car il n'est pas un instant où l'Eglise n'ait à défendre ici ou là son droit divin sur les consciences, droit nié par les princes temporels dans ses premiers principes, ou gêné par eux dans son application. — Cependant on connaît plus spécialement sous le nom de lutte du sacerdoce et de l'Empire cette lutte ardente, solennelle, glorieuse pour l'Eglise, favorable à tous les intérêts des peuples, et qui commence avec l'influence du moine Hildebrand, pour se prolonger entre les papes et les empereurs allemands jusqu'au quatorzième siècle. — Elle a pour cause l'injuste revendication du droit d'investiture par le pouvoir impérial, l'abus de ce pouvoir dans les élections des papes, et la résistance qu'il opposait à la puissance pontificale jugeant le serment de fidélité, ou lançant l'excommunication.

II. *Situation de l'Eglise à l'apparition de Hildebrand.* — (*a*) La conversion des Normands et la réforme de Cluny... les effets isolés de quelques saints personnages, tels que le bienheureux Lanfranc et saint Pierre Damien ne fermaient que lentement les larges blessures de l'Eglise... (*b*) Il fallait que le remède vînt d'en haut et se répandît partout,car le mal était profond, universel... l'épiscopat était lui-même gangrené... les empereurs conféraient avec les fiefs les titres ecclésiastiques, le clergé était incontinent et simoniaque... Les désordres étaient si grands dans ses rangs que nous avons dû voiler en partie les tableaux de Nicolas de Clémengis et d'autres contemporains.

III. *Comment saint Grégoire fut préparé à sa mission.* — Régénérer le monde par la réforme de la société chrétienne (non pas du christianisme) et particulièrement du clergé ; et comme condition de cette réforme reconquérir l'indépendance de l'Eglise pour les élections au souverain pontificat et par l'abolition de l'investiture par le pouvoir civil. Voilà le problème parfaitement compris de saint Grégoire, et dont il poursuit héroïquement la solution. — Saint Grégoire au monastère de Sainte-Marie, sur le mont Aventin... Il voyage avec le pape Grégoire VI et visite Cluny... il reste au monastère, et là durant sept ans... Bruno de Toul, élu pape par Henri III, passe à Cluny, consulte Hildebrand sur son élection... conduite qu'ils tiennent en conséquence. — Hildebrand conseiller de saint Léon IX, de Victor II, d'Etienne IX, de Nicolas II, d'Alexandre II, exécute sur une moins vaste échelle le plan qu'il suivra lorsqu'il sera pape... Il est cardinal... supérieur du monastère de Saint-Paul... il écarte dans les élections l'influence de l'empereur... sa mission en France sous Victor II.

IV. *Son pontificat dans ses rapports avec l'Empire.* — 1074. Concile de Rome contre l'incontinence des clercs... 1075. Concile de Rome, excommunication contre quiconque recevra du pouvoir civil et contre le dépositaire lui-même. — Comment ses décrets sont reçus ; ce que c'était qu'Henri IV débauché... haï du peuple qu'il vexe... cruel en Saxe... ce qu'il faisait des bénéfices. — Précautions de saint Grégoire pour le ramener au bien... Henri le fait déposer à Worms...Grégoire l'excommunie.— Henri à Canosse. Ce n'était pas trop, dit un protes-

tant, pour un si grand scélérat. — Henri retourne à son vomissement... Les nobles élisent alors Adolphe de Souabe (1077)... pour lequel Grégoire se prononce... Henri victorieux crée antipape Guibert de Ravenne et assiège Grégoire au château Saint-Ange. — Grégoire est délivré par Robert Guiscard qu'il a appelé à son secours... On le détermine à se retirer à Salerne où il meurt. *Dilexi justitiam et odi iniquitatem, propterea morior, in exilio.*

V. *Son action en dehors de l'Empire.* — Il n'est point absorbé par cette lutte gigantesque. — En Espagne, il encourage les princes contre les Musulmans... travaille à établir l'unité de la liturgie romaine... oblige Alphonse de Léon et de Castille à rompre une union contractée, malgré les canons, avec une parente de sa femme défunte. — En Afrique : lettres au clergé et aux fidèles de Carthage : sacre un archevêque d'Hippone envoyé par un roi de Mauritanie. — En Orient, soutient et éclaire la foi des Arméniens... ses rapports avec l'empereur Michel Parapinace... sa lettre pour avertir les princes d'Occident de penser à la défense de l'Orient. — Dans les pays Slaves : Démétrius duc de Croatie... Le fils d'un autre Démétrius, duc des Russes, lui demande la couronne et le titre de roi... Il ôte ce titre aux rois de Pologne ; il avait excommunié Boleslas le Cruel, meurtrier de saint Stanislas de Cracovie qui n'avait point épargné les vices du roi... En Bohême : bons rapports avec les ducs ; il s'oppose à la liturgie en langue slavonne. — En Hongrie, saint Etienne, le premier roi, avait offert sa couronne à saint Pierre ; Grégoire intervient pour régler les différends entre ses successeurs... Il fait de saint Ladislas et de son royaume un boulevard contre les Tartares. — En Danemark : lettres à Suénon et à son fils saint Canut. Il demande à celui-ci s'il veut réaliser le dessein de son père en donnant sa couronne à saint Pierre. Quelle ambition effrénée, en vérité ! — En Norwége, 1078, écrit au roi Olaüs d'envoyer à Rome de jeunes nobles afin qu'ils puissent mieux rattacher ensuite leur pays au centre de l'unité. — En Suède, 1080 : même lettre qu'à Olaüs, félicite la Suède d'avoir reçu des missionnaires Francs prêchant la saine doctrine de l'Eglise romaine. — En Sardaigne, il la traite en souverain. Donnée au Saint-Siège par Constantin, reconquise par les Pisans sur les Sarrazins, elle était un fief du Saint-Siège. — La Corse se donne à saint Pierre en 1077. En Angleterre : son amitié pour Lanfranc.

II. Question de Droit.

A. Systèmes qui se sont produits.

I. *Idée générale du pouvoir des papes sur le temporel des rois au moyen âge.* — Tous les Etats ecclésiastiques sont soumis au pape comme juge des différends entre princes, entre princes et sujets ; il peut infliger des peines spirituelles qui enlèvent en même temps les dignités temporelles, et il agit sur certains princes comme un suzerain vis-à-vis de ses vassaux. Ainsi Grégoire VII dépose Henri IV (1076) ; Alexandre III, Frédéric I. (1160) ; Innocent III, Othon IV et Jean sans Terre (1211) ; Innocent IV, Frédéric II (1245) au concile œcuménique de Lyon ; les 3e et 4e conciles de Latran, ceux de Bâle et de Constance écrivent ce droit dans leurs canons. Et les contemporains reconnaissent cet état de choses. Pour l'expliquer et le justifier on a proposé divers systèmes.

II. *Systèmes théologiques.* — (*a*) Système du pouvoir direct de droit divin. On le voit naître au douzième siècle : Jean de Salisbury, évêque de Chartres (Polycraticus) ; saint Thomas de Cantorbéry (Epître) ; droit de Souabe. — Les empereurs et les rois ne sont que les délégués des papes pour les affaires temporelles... Quant aux princes infidèles ils n'ont absolument aucun droit, et le pape peut disposer à son gré de leurs couronnes. La raison en est que le pape étant le vicaire de Jésus-Christ sur la terre doit exercer son pouvoir sur les âmes et sur les corps. — (*b*) Système du pouvoir indirect de droit divin. — Objet direct du pouvoir c'est de gouverner les fidèles dans l'ordre du salut. Ce pouvoir a donc le droit de régler tout ce qui est nécessaire au bien des âmes et conséquemment d'agir sur les princes de manière à leur enlever, s'il le faut, toute autorité. Il y a donc distinction radicale des deux puissances, mais subordination de la temporelle à la spirituelle. Ce sentiment commun parmi les ultramontains se présente encore sous cette forme qui l'atténue sans la détruire : le pouvoir du pape consiste à résoudre avec autorité un cas de conscience, à déclarer si le serment de fidélité du sujet envers le souverain existe ou n'existe pas. — (*c*) Système gallican. Les deux puissances distinctes dans leur source ont chacune leur domaine indépendant. Le pape ne peut agir en matière temporelle en dehors de ses Etats que par voie de conseils et d'exhortations. Au moyen âge il s'est parfois rendu, au moins matériellement, coupable d'usurpation envers les princes.

III. *Systèmes historiques.* — Un moyen de solution ignoré jusqu'au dix-septième siècle, et même par Bossuet, c'est l'examen de la conduite des papes au point de vue de ses causes et de ses résultats historiques, et de la législation du moyen âge. (*a*) Le pape a excommunié en vertu du droit divin, et déposé en vertu du droit positif humain, qui considérait l'excommunié comme déposé au bout d'un certain temps : un an et un jour. (Fénelon, Leibnitz). (*b*) Une espèce d'argu-

ment de prescription est ajouté à ce système par de Maistre : « Tout gouvernement est bon quand il est établi et subsiste depuis longtemps sans contestation. J'ai beaucoup entendu demander dans ma vie de quel droit les papes déposaient les empereurs ; il est aisé de répondre : Du droit sur lequel repose toute autorité légitime, possession d'un côté, assentiment de l'autre. » (c) D'autres auteurs surtout les historiens protestants n'entrent pas dans la question du principe, et justifient les actes de la papauté par le mal qu'elle a empêché, et le bien qui en est résulté.

B. THÉORIE QUI EXPLIQUE ET JUSTIFIE LA CONDUITE DES PAPES EN CETTE MATIÈRE.

Elle est renfermée dans les propositions suivantes :

I. *Le pouvoir du pape sur les souverains a été favorisé par les circonstances et même exigé par les besoins du moyen âge.* — (1) Dans les monarchies le principe électif se trouve mêlé au principe héréditaire, et l'assemblée de la nation ou des seigneurs contrebalance les pouvoirs du roi. Sur la volonté des rois et des peuples, les deux puissances s'unissent intimement... les lois des conciles devenaient lois civiles... les conciles étaient souvent mixtes. (2) Or, dans cet état de choses le pouvoir temporel étant mobile, et le pouvoir de l'Eglise plus fixe, la société civile étant faible et l'Eglise forte, la première recevant de celle-ci la sève et la vie, il était naturel que le pouvoir spirituel et son représentant le plus élevé prissent un énorme ascendant. (3) Les effets temporels de l'excommunication sur les particuliers selon la jurisprudence d'alors étaient très graves. — Dans l'origine l'effet de l'excommunication fondé sur la seule autorité de l'Eglise, n'atteignait que les liaisons d'amitié et de civilité; mais quand vers les huitième et neuvième siècles la pénitence publique cessa d'exister, les deux puissances y suppléèrent par des effets attachés aux censures ecclésiastiques. Avant saint Grégoire l'excommunication entraînait une sorte de mort civile... abandon. Un concile de Rome permit alors à l'excommunié des relations avec sa famille, ses domestiques et ceux auxquels il ne pouvait nuire. Sous Martin V, au concile de Constance, il fut statué que l'on ne serait tenu d'éviter les excommuniés que nommément et publiquement dénoncés. — Malgré cela, la privation de dignité temporelle subsiste encore comme effet dans divers codes européens. — (*Droit de Souabe. Décrétales de saint Yves. Ordonnances de saint Louis.* 1228). Cela posé.

II. *Les papes ont usé vis-à-vis des princes d'une puissance que la persuasion générale leur attribuait.* — (1) Depuis le dixième siècle au moins, on reconnaissait que l'excommunication encourue par un prince a le même effet que pour tout autre particulier. — Henri IV écrit au pape qu'il vient de faire déposer : « *Sanctorum patrum traditio me, nec pro aliquo crimine, nisi a fide, quod absit exorbitaverim, deponendum asseruit.* » — 1179, le 3e concile de Latran... le 4e en 1215 posent le même principe ; or, n'étaient-ils pas les grandes assises de l'Europe ?... (2) On ne doit pas nous objecter que les excommuniés continuent quelquefois à régner [a] la déposition ne suivait pas immédiatement... [b] les négociations occasionnaient des délais... [c] les papes retardaient dans un espoir d'amendement. (3) Pour les princes feudataires que nous voyons tenir leur couronne du Saint-Siège, la loi commune existait à fortiori v. g. serment de R. Guiscard. (4) La vassalité de l'Empire était particulière ; l'empire était fief, non quant à la terre, mais quant au titre.

III. *Le pouvoir n'a pas entraîné de grands inconvénients, et il a eu d'immenses avantages.* — (1) Inconvénients prétendus... (a) Ambition excessive... Nous opposons la modération des papes comme souverains, et comme arbitres des souverains... Certes il leur eût été facile de s'agrandir... (b) Avilissement des rois dans l'esprit des peuples. On juge de ce temps par le nôtre ; les rois auraient-ils demandé eux-mêmes cet état de choses si... (c) Guerres. Moins nombreuses, sanglantes, longues, plus universelles qu'on ne le dit et qu'elles n'auraient été, si les princes débauchés, tyrans et impies... (2) Avantage. Maintien de la religion... de la morale... les droits réciproques des souverains et des sujets : ce pouvoir était à la fois une égide et un frein.

IV. *Il était fondé sur une juste idée du droit naturel et du droit divin, et sur le droit public.* — (1) Nous croyons à la distinction des deux puissances comme à celle du corps et de l'âme, comme à deux sociétés ; (a) elle a été reconnue dans tous les temps... (b) *Regnum meum non est de hoc mundo... Reddite ergo quæ sunt Cæsaris.* . (c) il en résulterait des absurdités. (2) Nous ne croyons point qu'elles soient parfaitement indépendantes l'une de l'autre... Du moment qu'une chose temporelle par sa nature intéresse le salut des âmes, elle est dans une certaine dépendance du pouvoir spirituel, le plus élevé par sa nature et par sa fin. (3) En vertu du droit naturel, la puissance temporelle doit recevoir de l'autre sa direction. Mais ici comme sur d'autres point importants la loi naturelle ne nous donne que cette idée générale et cette lumière vague. Aussi dans l'antiquité... (4) En vertu du droit divin il y a encore subordination. (a) Nous rejetons le pouvoir direct. Ce système n'est pas fondé : le *quodcumque ligaveris*, les deux glaives, les deux luminaires, les

actes des papes (excepté peut-être l'acte du partage des terres à découvrir fait par Alexandre VI entre les Espagnols et les Portugais) s'expliquent sans cette opinion. Il en résulterait d'ailleurs des absurdités en histoire et en théologie. (*b*) Nous admettons le pouvoir indirect de droit divin, se manifestant principalement par la dissolution du serment de fidélité qui entraine virtuellement la déposition. — Les preuves sont que Jésus-Christ a dû donner à son Eglise ce qui est nécessaire pour conduire les âmes à leur fin surnaturelle, que le serment est essentiellement religieux et jugé par l'Eglise, que Jésus-Christ a effectivement donné par ces paroles : *Quodcumque ligaveris*. C'est l'opinion la plus commune des théologiens, sans elle on ne comprendrait rien à l'histoire ni aux paroles des papes et des Conciles. — On objecte que les papes n'ont pas déposé les rois païens et ne déposent pas les modernes pouvoirs en déliant les sujets du devoir de l'obéissance. Mais l'Eglise n'exerce son droit que pour le plus grand bien, il faut la possibilité. Elle disait au chrétien : Fuis par l'exil le tyran païen qui veut te faire apostasier. L'église a dit aux nations chrétiennes : Evitez les tyrans qui veulent vous faire apostasier et chassez-les du trône, car c'est à l'individu à se retirer dans la communauté. (5) En vertu du droit public, le pape déposait directement les rois. Ainsi il était supérieur de droit naturel ; il excommuniait et déliait du serment de fidélité de droit divin, il disait directement au prince : « Je te dépose de tout pouvoir et te retire toute dignité de droit public humain. (6) Nous rejetons le système gallican. Il désarme l'Eglise, il est injurieux envers la papauté, rend les peuples esclaves et jouets des rois. (7 Le système de pouvoir directif enseigné par un auteur de la compagnie de Saint-Sulpice comme étant celui de Fénelon nous semble insuffisant s'il ne se confond pas au fond avec le pouvoir indirect de droit divin Que serait-ce d'une direction qui serait dépourvue de sanction pour se faire obéir, qui n'aurait pas d'influence sociale, constante, universelle et se restreindrait à éclairer la conscience individuelle du prince ?

Le pouvoir indirect des papes sur les affaires temporelles des sociétés humaines constitue en soi l'état de choses le plus catholique, le plus parfait. Son application n'est pas toujours possible, on doit désirer ardemment qu'elle le soit et travailler prudemment, chacun dans sa sphère, au succès des principes qui doivent la rendre telle.

III. RAPPORT DE L'EMPIRE AVEC LA PAPAUTÉ APRÈS SAINT GRÉGOIRE VII.

De saint Grégoire VII à Innocent III (1085-1197).

A. LES TROIS PREMIERS SUCCESSEURS DE SAINT GRÉGOIRE AVAIENT ÉTÉ SOUMIS ET S'ÉTAIENT PÉNÉTRÉS DE SON ESPRIT.

(*a*) Victor III (*Didier, abbé du Mont-Cassin*) excommunie, à Bénévent, les laïques qui donneraient l'investiture, se maintient contre les antipapes. (*b*) Urbain II (*Othon, évêque d'Ostie*) combattu par Henri IV. (1095) Concile de Plaisance où Praxède, seconde femme d'Henri IV, dénonce les turpitudes de son mari et reçoit l'absolution ; canons contre l'incontinence et la simonie. (1095) Concile à Clermont où l'on réduit les devoirs féodaux des ecclésiastiques à ce qui est compatible avec la discipline de l'Eglise. Nous parlerons ailleurs de l'action d'Urbain dans les croisades. (*c*) Pascal II (*cardinal Régnier, ancien moine de Cluny*). Henri IV meurt misérablement à Trèves. Ce pape montra quelques faiblesses d'abord envers Philippe de France (*Bertrade*). Puis envers Henri V qu'il condamna, absout, condamna encore : amené prisonnier, il lui fait de nouvelles conditions au sujet des investitures et des biens enlevés à l'Eglise. Il se rétracte au Concile de Latran ; les évêques Francs au Concile de Vienne, ceux d'Allemagne et celui de Cologne (1115) excommunient Henri V. Il chasse le pape de Rome, les Normands l'y ramènent, il meurt.

B. GÉLASE II (*Cardinal de Gaëte*).

(1) Poursuivi par les factions romaines et par Henri V, vient mourir à Cluny. (2) Le pontificat de Calixte II (*Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne*) est plus important. (*a*) Concordat de Worms (1122). Craignant le sort de son père, Henri V signe ce concordat où il renonce à l'investiture par la crosse et l'anneau, s'immisce dans les élections, domine sur les terres de l'Eglise et jure fidélité au Saint-Siège. (*b*) Premier Concile de Latran, neuvième œcuménique (1123). Il confirme le concordat de Worms, ses heureux effets. (3) Honorius II (*Lambert, évêque d'Ostie*). Henri V meurt, la maison de Franconie finit avec lui. (1125). On élut Lothaire II de Saxe qui rendit de grands services à l'Eglise sous (4) Innocent II, qu'il soutint contre l'antipape Anaclet et contre Roger, roi de Sicile. (5) Guelfes et Gibelins. Henri V avait beaucoup favorisé ses alliés les comtes de Hohenstauffen, originaires du château de Weibling, en Bavière, d'où le nom de Weibelingen, Gibelins. Le chef de la maison Frédéric de Souabe s'était vu préférer Lothaire II qui devenait ainsi son ennemi. Lothaire II, pour se défendre, éleva la maison des Welf Guelfes qui remonte à Adalbert Ier, marquis de Toscane (856) et possédait la Bavière. Il y ajouta la Saxe en donnant sa fille Gertrude à Henri le Lion et de plus le fief de Toscane qu'il tenait du pape. Ces deux familles suivront leur pente originelle : les Hohenstauffen, comtes de Weibling, seront comme Henri V ennemis de la papauté ; les Welfs de Saxe et de Bavière seront comme Lothaire II fidèles au pouvoir spirituel. Cette division partagera longtemps l'Italie. Les papes sont Guelfes : en

cela ils prennent parti pour un principe. (6) A la mort de Lothaire, il y avait donc deux camps en Allemagne. Les Hohenstauffen élurent Conrad III et le parti guelfe fut battu à Veinsberg, en 1140, dans la personne de Welf d'Altorf, père de Henri le Superbe. (7) En 1139, Innocent II avait convoqué le dixième concile œcuménique de Latran. Excommunication de Roger de Sicile, soutien du schisme; de Pierre de Bruys et du fanatique Arnaud de Brescia. (8) République à Rome. Tandis que Conrad III se défendait en Allemagne et allait mourir en Orient, Rome, au milieu des factions, se déclarait en république. Eugène III se retira à Viterbe. Il mourut dans Rome, mais sans avoir pu, même avec le secours de saint Bernard, dompter entièrement les rebelles.

C. Commencement de la lutte contre les Hohenstauffen

Frédéric Ier Barberousse, Adrien IV et Alexandre III.— (*a*) Frédéric rétablit d'abord l'ordre dans l'empire, mit fin à la république romaine. Arnaud de Brescia fut pendu. (*b*) L'ambition s'empare de lui, il rêve une monarchie universelle, saccage Milan pour montrer aux villes lombardes qu'elles doivent se plier à ses volontés, fait enseigner à l'université de Bologne que ses ordres sont comme des articles de foi et prétend commander même au spirituel. (*c*) Alexandre III, retiré en France, est l'âme de la ligue lombarde ou plutôt européenne qui arrêta sa prétention. Vaincu à Lugnano (1176), il rentra en grâce auprès d'Alexandre III à la paix de Venise, en 1177; anneau donné par le pape au doge de Venise, la Lombardie reconnaissante bâtit Alexandrie. Frédéric part pour l'Orient, trouve la mort dans le Cydnus.

(Innocent III, 1197-1216).

I. *Dégager l'Eglise de l'oppression du pouvoir temporel qui relève la tête après la mort d'Alexandre III, réformer les mœurs du clergé et par lui celles des laïques, écraser les hérésies, sauver la civilisation en portant la guerre sainte en Orient*, telles sont les quatre idées auxquelles fut vouée la glorieuse existence d'Innocent III.

II. *La position effrayante.*— (*a*) Henri VI fils de Frédéric Ier Barberousse avait été excommunié par Célestin pour s'être emparé de la Sicile à la mort de Guillaume II, dernier rejeton des rois Normands (1189), pour avoir vendu l'évêché de Liège, pour avoir retenu captif Richard Cœur de Lion, pour avoir défendu aux Italiens d'appeler à Rome de ses jugements. — Il venait de mourir, laissant un fils, Frédéric âgé de trois ans, quand Innocent fut élu pape. (*b*) En Italie la puissance des Hohenstauffen était grande. Rome hésitante entre le pouvoir papal et la république; Venise, reine de la mer, était indépendante ; Gênes et Pise, cités marchandes, favorables aux Hohenstauffen; autres villes de la haute Italie toujours en guerre. (*c*) En France pouvait-on compter sur Philippe-Auguste occupé à affaiblir ses vassaux, à repousser l'Anglais du continent. (*d*) En Angleterre, Richard Cœur de Lion, incarnation de la force brute, immoral, extorquant l'argent de tous. (*e*) En Espagne, rois de Castille et de Léon guerroyant. (*f*) Au Nord, désordres en Pologne, paganisme à l'Est ; la Hongrie est fidèle. En Orient, royaume de Jérusalem, serré par les victoires de Saladin, Isaac l'Ange, lâche et détesté à Constantinople.

III. *Innocent III, Italien, né en* 1160, *étudie à Paris sous Pierre de Corbeil, à Bologne, chanoine de Rome, fait cardinal par son oncle Clément III, s'initie aux grandes affaires, lassé du bruit des factions se retire dans la solitude, s'y trempe dans la prière* ; *il y écrit De contemptu mundi.*

IV. *Son action sur le monde.* — (*a*) Commence par la liberté de Rome ; il s'attache le peuple et la noblesse; le préfet lui prête serment, non à l'empereur. (*b*) Bien qu'il fût tuteur de Frédéric II, il dut reconnaître pour empereur Othon IV, fils d'Henri le Lion, choisi par les Allemands qui voulaient pour chef un homme d'un âge mûr. Il se prononça contre Philippe de Souabe, élu par les Guelfes, s'en rapprocha dans un moment où il paraissait devoir l'emporter sur son concurrent : mais Othon étant resté seul, il le couronna à Rome (1209). En 1211, il fut obligé de l'excommunier. Frédéric II fut élu à la place d'Othon abandonné (1212), Frédéric renonça à la Sicile, jura fidélité, promit de prendre la croix et fut couronné à Aix-la-Chapelle (1215). (*c*) En France, Innocent III maintient la morale chrétienne contre Philippe-Auguste qui a répudié Ingelburge pour épouser Agnès de Méranie. Le royaume frappé d'interdit. Ingelburge en avait appelé à Rome. Philippe se soumit. (*d*) En Espagne, Innocent oblige Alphonse IX de Léon à rompre un mariage contracté avec sa nièce. Pierre d'Aragon vient à Rome recevoir la couronne royale. Sanche Ier de Portugal paie le tribut promis par ses ancêtres et met son royaume sous la protection du Saint-Siège. (*e*) En Pologne, protège Lasek le Sage, légitime héritier de Boleslas III contre Ladislas Laskonogi, relève le clergé polonais dégénéré avec l'aide de Henri son légat, archevêque de Gnesen. (*f*) En Hongrie, réconcilie en qualité d'arbitre les deux princes Emmerick et André. (*g*) Il est également pris comme juge dans les affaires politiques de Norwège; (*h*) couronne deux rois en Bulgarie et en Valachie. (*i*) En Angleterre, il excommunie Jean sans Terre (et sans cœur), assassin d'Arthur de

Bretagne, son neveu, et violateur des canons de l'Eglise dans les élections au siège de Cantorbéry. Le roi vient faire pénitence à Rome (1213) et se reconnaît feudataire du Saint-Siège. Ligue contre la France. Bataille de Bouvines. *Magna charta libertatum*, elle déplait à Innocent ; Jean la retire ; les barons la veulent et sont excommuniés, offrent la couronne au fils de Philippe-Auguste, mais l'excommunication les force à la rendre à Henri III, fils de Jean sans Terre. (*k*) En Orient. Nous verrons dans l'histoire des croisades quelle part il prit à ces expéditions et comment il fut appelé à ratifier la fondation de l'empire latin (1204-1261) à Constantinople. (*l*) Quatrième Concile de Latran, douzième œcuménique (1215). Il semble résumer dans ce magnifique Concile son action sur l'Eglise entière. — Nouvelle croisade résolue. Trève de Dieu. Mission de réconciliation confiée aux évêques. Condamnation de Bérenger, Joachim, Amaury de Chartres, des Albigeois. Soixante-dix canons de discipline. Meurt en 1217, allant réconcilier Gênes et Pise.

V. *Sa vie privée est celle d'un saint.* — Comme écrivain, supérieur à Grégoire VII. Un de ses biographes dit : *Nec similem sui facundia, scientia, decretorum et legum peritia, strenuitate judiciorum, nec adhuc visus est habere sequentem.* — *De contemptu mundi.* Discours, homélies, commentaires. Six livres sur les sacrements dans lesquels : *De sacro altaris mysterio.* Connaissance du droit (quatre mille lettres), de l'Ecriture, de la tradition.

VI. *Sa doctrine sur les deux puissances.* — Elle se résume dans ce qu'il écrit à Philippe-Auguste qui persistait à battre Jean sans Terre au détriment de la chrétienté et pour reprendre la Normandie et l'Aquitaine : « *Non enim intendimus judicare de feudo, cujus ad ipsum regem Galliæ spectat judicium, nisi forte juri communi, per speciale privilegium vel contrariam consuetudinem aliquid sit detractum ; sed decernere de peccato cujus ad nos pertinet sine dubitatione censura, quam in quemlibet exercere possumus et debemus.*

De la mort d'Innocent III à Boniface VIII.

A. Lutte entre Frédéric II et les papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV.

(*a*) Après la mort d'Innocent, l'empereur ne tarda pas à violer ses engagements en confisquant les libertés municipales et ecclésiastiques, en donnant dans la Sicile l'investiture ecclésiastique, en négligeant les intérêts chrétiens d'Orient, (*b*) Ce fut ce fait et d'autres qui le firent excommunier par Grégoire IX, plus ferme qu'Honorius III. Il passa en Orient sans être absous et revint en Europe après avoir conclu une trève honteuse avec le soudan de Babylone. Le *Recueil des lois de Sicile* qu'il fit publier était un nouvel outrage à l'Eglise et au bon sens. (*c*) Grégoire IX forme la ligue des Génois et Vénitiens. En 1230, il dépose Frédéric qui venait de donner la Sardaigne à Enzius, son fils naturel. Frédéric marche sur Rome. Le pape meurt de chagrin. (*d*) Innocent IV succède à Célestin IV, qui mourut après quelques jours de pontificat. Il dut se réfugier à Gênes, puis à Lyon où il rassembla le treizième Concile œcuménique. On y traita des rapports des Eglises d'Orient et d'Occident, des moyens de protéger la chrétienté contre les Tartares et les Mahométans, de la réforme des mœurs des clercs, enfin on examina la conduite impie de l'empereur, défendu par son chancelier Thaddée de Suesse. Il fut déposé, (*e*) Frédéric se défendit avec son fils Enzius et Conrad IV contre les empereurs élus par les princes allemands à Wurtzbourg, en 1247. Il mourut en 1250.

B. Famille d'Anjou en Sicile

Extinction de la maison de Souabe (race des Hohenstauffen), succession de la maison de Habsbourg. — *a*) Conradin, petit-fils de Frédéric II ayant été dépouillé par son frère naturel Mainfroi, celui-ci fut excommunié par Alexandre IV, qui donna la Sicile à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Il tua Mainfroi dans une bataille, fit décapiter Conradin le dernier des Hohenstauffen. (*b*) L'empire passe aux mains de Rodolphe de Habsbourg. Bonnes relations avec le Saint-Siège. (*c*) Grégoire X, successeur de Clément IV, assemble à Lyon (1274) le quatorzième Concile œcuménique, qui s'occupa des grands intérêts de l'Eglise, croisade, union des Grecs, discipline. — Résumé des services rendus par les papes dans cette lutte des deux puissances.

II

Les croisades.

Durant les deux siècles qui séparent saint Grégoire VII de Boniface VIII, nous voyons se produire à côté de la lutte entre les deux puissances, une autre lutte entre la civilisation et la barbarie ; entre la chrétienté et le mahométisme.

A. Etude générale

1. *Qu'est-ce qu'une croisade?* Expédition militaire entreprise au moyen âge par les princes et les peuples chrétiens rassemblés à la voix des papes pour conquérir la terre sainte et défendre la chrétienté contre les Musulmans. Les croisés voyaient-ils toute la portée de ces saintes entreprises au point de vue politique? Il importe peu ; Rome la voyait. — On donne encore le nom de croisades à d'autres expéditions.

II. *C'était une guerre juste.* — Le mahométisme ennemi du christianisme avait conquis des peuples chrétiens qui n'avaient pas pour cela perdu le droit de s'affranchir. D'ailleurs, il ne reconnaissait pas le droit des gens, faisait la guerre sans la déclarer et avec férocité. Voilà les raisons, légitimes en général, il en est de particulières pour chaque croisade.

III. *Les croisades s'accomplissent à une époque convenable.* — La papauté profita de la vivacité de la foi, du goût pour les armes, de l'unité morale formée en Europe, plus tard ces trois éléments essentiels auraient été trop faibles, l'impulsion générale n'eût pas été donnée, et l'héroïsme des Hongrois et des chevaliers de saint Jean de Jérusalem n'aurait pas été suffisant pour arrêter les armées mahométanes, si la terreur du nom chrétien ne l'avait appuyé.

IV. *Préparation des croisades.* — De tous temps les pèlerins aux saints lieux, augmentent en nombre quand sainte Hélène, saint Jérôme, saint Augustin... Longs gémissements du monde chrétien quand les Perses sous Héraclius. Joie de la délivrance de la ville sainte, l'Orient divisé par l'hérésie laisse tomber la ville sainte entre les mains des Arabes. Pélerinages continuent plus libres sous Aroun-al-Raschid et Charlemagne, hospices multipliés pour les pèlerins protégés par les papes et les conciles, récits déchirants des pèlerins, ils sont en réalité les premiers prédicateurs de la croisade, Sylvestre II en a l'idée, Grégoire VIII l'expose nettement, Urbain II conjuré par Alexis Comnène au concile de Plaisance. La première croisade est décidée au concile de Clermont.

V. *Avantages.* — Aucune n'a réussi, dit de Maistre, mais toutes ont réussi. (1) Avantages religieux : chrétienté sauvée avec la civilisation, non en ce sens que l'Eglise puisse périr. Développement de l'unité latine C'est peut-être le fait le plus universel de l'histoire, tous les intérêts des peuples s'y absorbent. Prédominance des intérêts religieux, grands biens aux églises, scandales réparés, péchés expiés, ordres militaires. (2) Politiques. L'unité nationale paraît en ce que les grands vassaux se groupent sous la bannière royale. Libertés communales accordées pour pourvoir aux frais, serfs affranchis en prenant les armes. Permission d'aliéner les terres sans le consentement du seigneur ; ce qui mobilisa la propriété. La noblesse y trouva plus de considération et des armoiries. Les guerres intestines nées du système féodal diminuèrent. La marine progresse. Le commerce profita et fut moins absorbé par les Juifs. Les pirates furent attaqués, le code maritime se forma. Source en particulier de la fortune des villes italiennes et de la ligne anséatique. Ce n'est pas que les croisades n'aient leur côté défavorable.

B. Histoire des croisades

Première croisade décidée à Clermont sous Urbain II. — Pierre l'Hermite, foule qu'il entraîne. Autres bandes, corps d'armée conduit par des chefs vaillants : Godefroi de Bouillon, l'empereur Alexis, défiance des Grecs. Prise de Jérusalem 1099. Royaume de Jérusalem.

Deuxième croisade sous Eugène III. — Prêchée par saint Bernard. Départ de Louis VII et de Conrad III (1138). Ils sont trahis par Comnène, reviennent sans avoir vu Jérusalem, sans armée et sans gloire. Une expédition dirigée par la Méditerranée va aider les chrétiens à enlever Lisbonne aux Maures.

Troisième croisade. — Succès de Saladin. Efforts des papes. Frédéric Barberousse triomphe de la perfidie des Grecs, mais meurt. Philippe Auguste, Richard Cœur de Lion. Prise de saint Jean d'Acre. Divisions. On revient en Europe sans avoir atteint le but.

Quatrième croisade. Foulque curé de Neuilly sur Marne. Division des Grecs, les croisés au lieu d'aller à Jérusalem y prennent part. Constantinople assiégée, prise et pillée. Baudouin couronné empereur (1204). Innocent ne ratifie que parce qu'il croit favoriser ainsi l'union des deux églises et les intérêts des croisades. Cet empire latin dure un demi siècle.

Cinquième et sixième croisades. — Sous Honorius III. André de Hongrie est seul roi dans cette expédition. Il revient après quelques succès. Une autre armée de croisés allemands, hollandais, brabançons, norvégiens prit Damiette deux ans après. Croisade de vingt mille enfants français et allemands.

Septième croisade. — Innocent IV au concile de Lyon (1245), saint Louis se rend en Egypte (1248), prend Damiette, prisonnier à la Massoure, sa conduite, sa rançon, passe quatre ans en Palestine où il répare les places fortes (1254).

Huitième croisade. — Saint Louis touché du triste état de la terre sainte, se rend à Tunis (1270). Il meurt victime de sa charité et de la peste. Le brave Edouard fils de Henri III d'Angleterre poursuivit sa route ; mais trop faible conclut une trêve avec le soudan d'Egypte, et rentre dans sa patrie (1272).

III

L'Eglise en France durant cette époque (1073-1299).

Nous n'avons pas à revenir sur certains faits ; divorce de Philippe Ier, de Philippe II Auguste ; sur la part prise aux croisades par la France ; nous parlerons alleurs des hérétiques du midi.

I. Vue politique

(1) Sous Louis VI le Gros, fils de Philippe Ier (1108-1137) vassaux revoltés sont comprimés. Henri Ier d'Angleterre prend le château de Gisors. Louis VII dit le Jeune, ayant répudié sa femme Eléonore, fille du duc d'Aquitaine, qui s'était mal conduit durant la croisade, vit l'héritage de cette reine passer à Henri Plantagenet auquel elle donna sa main. Comme il possédait déjà la Normandie et l'Anjou, il devint plus puissant en France que le roi de France ; et d'autant plus qu'un de ses fils épousa une héritière de Bretagne. De là ces interminables guerres. — Philippe-Auguste, Louis VIII le Lion, saint Louis, Philippe III le Hardi consacrèrent leur courage et leur habileté à reprendre ou à conserver les fiefs que les Anglais possédaient.

(2) A l'intérieur du royaume, le fait le plus important c'est l'affranchissement des communes. En quoi consistait cet affranchissement ? Louis le Gros et saint Louis, heureux résultat pour le peuple et la royauté.

II. L'Eglise

(1) Saint Bernard (1091-1153). (1) Idée générale. Sans être pape gouverne l'Eglise ; sans être roi dirige et pacifie les royaumes ; sans être capitaine entraine les armées ; moine il dirige le siècle ; homme d'action, il est encore par ses écrits le dernier père de l'Eglise. (*b*) Sainteté de ses premières années. Jamais homme ne fut plus ennemi de la matière, son séjour à Citeaux, sa famille. (*c*) Fondation de Clairvaux. Filiation de Citeaux, fonde cent soixante maisons de son vivant. Débats avec Pierre le Vénérable, caractère comparé de Cluny et de Citeaux. Il y a plus d'un chemin pour aller au ciel. (*d*) Action extérieure de saint Bernard. Prêche à Paris en 1122. Convertit des évêques simoniaques ou mondains, détermine Suger à se renfermer dans son abbaye de Saint-Denis. Il met fin au schisme de l'antipape Anaclet en déclarant qu'Innocent II est le vrai pape, réconcilie les Génois avec Innocent II (1133). En 1135, réconcilie l'empereur Lothaire avec les neveux de Henri V. En 1134, réconcilie Milan avec le pape et refuse cet archevêché comme il a refusé les siéges de Langres, Laon, Châlons, va en Guyenne où il obtient la conversion de Guillaume VIII d'Aquitaine, tyran, immoral, impie, une lettre de saint Bernard le convertit de nouveau : il va mourir pèlerin et pénitent à Saint-Jacques en Galice. — Il travaille à ramener Roger de Sicile du schisme d'Anaclet. (*e*) Dans l'intérêt de la foi il combattit Abélard au concile de Sens (1140), et dans de vigoureux écrits. Arnaud de Bresse. « Il avait, dit saint Bernard, la tête d'une colombe et la queue d'un scorpion. » Gilbert de la Porée et ses disciples qui, par les distinctions qu'ils établissaient en Dieu, portaient atteinte à l'unité divine. En 1147, convertit à force de science et de miracles, Henri, moine apostat et d'autres disciples de Pierre de Bruges. (*f*) Nous avons vu quels services il rendit à la Papauté en servant Innocent II ; Bernard de Pise, qui fut Eugène III, était son disciple. Saint Bernard composa pour lui le livre de la *Considération*, qui peut être considéré comme le guide, le manuel des Papes. (*g*) Saint Bernard, prédicateur de la croisade à Chartres en 1146, il refuse le titre de généralissime, à Vezelay. En Allemagne, miracles. Comment il explique l'insuccès de cette expédition qu'on lui reprochait. (*h*) Usé par de tels travaux et par la pénitence, il va en 1153 au secours de Metz menacé d'une entière extermination, et meurt à son retour à Clairvaux. Ses reliques. Son action sur le diocèse de Langres. (*i*) Ses ouvrages. Ouvrages de piété et pratiques pour les besoins du temps. *Apologia ad Gulelmum abbatem. De Consideratione*. Sermons. Quatre cent quarante lettres. Exhortation aux chevaliers du Temple. Leur règle. Contre Abélard, etc.

(2) Suger. « S'il y a dans l'Eglise de France quelque vase de prix qui embellisse le palais du roi des rois, écrivait saint Bernard à Eugène III, c'est sans doute le vénérable abbé Suger. » — Bernard est l'homme de l'Occident, Suger est l'homme de la France ; saint Bernard est l'orateur ; Suger est l'administrateur de la France ; saint Bernard sème les principes de justice dans les assemblées populaires : Suger les inscrit dans les codes. — Comment il combattit l'idée de la croisade prêchée par saint Bernard. Lui-même mourut au moment où, à soixante-dix ans, il allait en entreprendre une à ses frais. — Ce qu'il a fait pour l'art chrétien en construisant Saint-Denis. — Son *de rebus in administratione gestis* et ses lettres.

(3) Du sort des juifs sous Philippe-Auguste et en général au moyen âge. (*a*) De 1180 à 1183. Philippe-Auguste bannit les Juifs de France, les emprisonna, confisqua leurs biens et jeta la plus grande pertubation dans le commerce français. (*b*) Nous avons indiqué la mission des Juifs avant Jésus-Christ. Depuis Jésus-Christ *Codicem portat Judæus unde credat Christianus ; librarii nostri facti sunt, quomodo solent*

servi post dominos codices ferre, ut illi portando deficiant, illi legendo proficiant. (*c*) Nous savons aussi comment on les a traités en Espagne. (*d*) Au moyen âge on peut dire en général : 1° qu'ils ont été punis par où ils ont péché. Ils ont voulu un Messie dominateur, ils sont esclaves ; ils ont estimé Jésus-Christ trente sous, ils ont voulu la graisse de la terre et ils sont haïs comme rapaces et voleurs. 2° Ils ont souffert en un sens ce qu'ils ont fait souffrir à Jésus-Christ. Ils ne lui ont pas laissé une pierre où reposer sa tête ; comme nation ils en sont là : ils l'ont insulté, méprisé. Ils l'ont accusé à tort de crimes contre l'Etat, ils l'ont condamné injustement, ils l'ont fait mourir. (*e*) Leur sort : 1° En France. Ils apparaissent surtout en Languedoc sur le chemin qui met en communication France, Espagne, Italie ; à Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Montpellier, ils tiennent écoles publiques ; relient les chrétiens avec les mahométans (ce qui les rend suspects sous le rapport de la religion), cultivent la médecine (suspect comme sorciers), font le commerce (exposés à être regardés comme voleurs et usuriers). Défiance de l'Eglise pour le prêt à intérêt. Leur influence sur l'esprit mercantile. Fabrication de la monnaie sarrazine. Evêques compromis. On les accusait d'égorger, par esprit de religion, des enfants chrétiens. (*f*) A Paris comme dans le Midi. Sous Louis VII, priviléges exorbitants, usuriers, possèdent moitié de la ville. Reçoivent en gage des objets saints qu'ils profanent. Philippe-Auguste leur donna trois mois pour sortir du royaume. 2° En Angleterre. Emeutes terribles contre eux. Le peuple à York et ailleurs les égorge sans que le gouvernement ait pu les protéger. 3° En Italie, persécutés ou protégés selon que les gouvernements en ont besoin. *Les papes seuls les protègent par esprit de charité.* Innocent III défend de leur faire violence pour les baptiser. Seulement le quatrième concile de Latran leur interdit toute charge publique, et les oblige à porter une marque distinctive. Grégoire IX s'efforce de les préserver des vengeances populaires en Europe. 4° Au Nord, en certain pays, ils paiént des droits de péage au même tarif que les cochons. Ils n'en sont pas moins très riches et nombreux en Pologne et ailleurs. 5° Nous savons qu'en Espagne ils furent exilés parce qu'ils faisaient courir des dangers à la religion et à l'Etat. Ils continuent dans leur fausse conversion. Alexandre II félicite les évêques d'Espagne d'en avoir empêché le massacre. Leur puissance sous le règne d'Alphonse X, l'astrologue. Evêques Juifs traîtres. Ils tentent en 1473 de se faire livrer Gibraltar. L'inquisition de Ferdinand. 6° Pourquoi leur type se conserve et se reconnaît à première vue. Race indestructible et forte. De la légende du Juif errant.

(4) *Saint Louis.* — Après Philippe Auguste, Louis VIII le Lion, sa bravoure, sa charité ; ses legs à deux mille léproseries. De cette maladie. Séparation des lépreux. — Louis IX. Grandes qualités politiques de Blanche, sa mère ; elle maintient les vassaux dans le devoir ; il est faux qu'elle ait exploité une passion romanesque de Thibaut de Champagne. Envisager saint Louis 1° comme type de chevalier, bat les Anglais à Taillebourg et Saintes. Croisades. 2° Comme roi. *Les établissements* ; sage procédure : contre les abus de la justice féodale, appel aux tribunaux royaux. Distinction des emplois judiciaires et administratifs. Abolition du duel judiciaire. 3° Comme chrétien. Canonisé par Boniface VIII. Grande joie fut et doit être à tout le royaume de France, et doit être grand honneur à toute la lignée qui voudront lui ressembler de bien faire ; grand déshonneur à tous ceux de son lignage qui mal voudront faire ; et on les montrera au doigt, et l'on dira que le saint roi dont ils sont extraits rend plus odieux une telle mauvaiseté (Joinville).

(5) Je rattacherai volontiers à la France des faits qui se rapportent spécialement à l'histoire d'Espagne et d'Angleterre. 1° Rivalité de la maison d'Anjou et de la maison d'Aragon en Sicile. La maison d'Anjou, par le caractère tyrannique de sa domination, provoque les vêpres siciliennes (1282). 2° En Angleterre Henri II, qui devint si puissant par son mariage avec Eléonore de Guienne, déteste Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, zélé défenseur des droits de l'Eglise. Becket semble abandonné des hommes, de l'Eglise, de Rome même. (Alexandre III absorbé par d'autres affaires). Son exil en France. Toujours la France ! Sublime réponse de Louis VII quand on vient lui dire que Becket ne voulant pas signer la constitution schismatique de Clarendon, avait été exilé par Henri II : « *Ite, dicite domino vestro Henrico, quia si ipse consuetudines quas vocat avitas non vult dimittere* ; *nec ego veteranam Franciæ libertatem volo propellere, que cunctis exulantibus, et præcipue personis ecclesiasticis affertur.* » Mort héroïque et sainte de saint Thomas Becket. Rude pénitence de Henri II. Elle prouve au moins combien l'empire de la foi était fort alors même sur les scélérats. « La gloire de Thomas vivra autant que l'Eglise, » dit Bossuet.

L'ÉGLISE DANS SA DOCTRINE (1073-1292)

Nous comprendrons dans cette partie l'histoire des sectes qui paraissent à cette époque, et celle des moyens employés pour les anéantir ; l'histoire du développement de la science ecclésiastique dans les écoles et par les travaux des grands théologiens.

A. L'inquisition.

I. *Caractères généraux des hérésies au moyen âge.* — (*a*) Ce ne sont pas des erreurs purement spéculatives, dont les fruits ne paraissent que plus tard dans la société ; ce sont des erreurs pratiques qui démoralisent la société, et détruisent l'autorité ecclésiastidue et civile. (*b*) Elles ne se renferment pas dans l'école, mais tombent dans les masses (*c*) d'autant plus dangereuses que les deux pouvoirs sont unis, que le peuple est ignorant, facile à fanatiser, et qu'il voit les premières lueurs de liberté dans l'affranchissement des communes.

II. *Moyens employés pour les combattre.* — (*a*) Prédications. Ordres religieux de prédicateurs. Ce moyen permanent est plus développé alors. (*b*) Ecrits. (*c*) Après les moyens de persuasion, la guerre (croisades du Midi) l'inquisition, tribunal plus ou moins régulier et permanent selon les temps et les lieux.

III. *Pourquoi l'inquisition est si généralement mal jugée.* — (*a*) On l'envisage avec les préjugés du jour diamétralement opposés aux vrais principes du moyen âge qui n'admettaient qu'une seule vraie religion, soutien de l'Etat. (*b*) On l'envisage superficiellement par le côté des supplices qui affectent les nerfs. (*c*) On englobe dans une même condamnation des choses qu'il faudrait distinguer, principe d'intolérance ; mode de son exercice, temps, lieux, motifs divers, ce qui est purement politique, et ce qui est politiquement religieux. (*d*) Ensuite on a le cœur sensible ; on prend volontiers parti pour l'infortune v. g. un galérien. (*e*) Fraude des avocats qui commencent par émouvoir au lieu de convaincre.

IV. *Nature et portée de la question.* — On peut désapprouver les rigueurs de l'inquisition sans tomber dans l'hérésie ; mais il faut prendre garde que ce ne soit en vertu de certains principes faux : v. g. La force dans aucun cas et en aucune manière ne doit servir aux intérêts de la foi. v. g La perfection politique d'un peuple est compatible avec la parfaite égalité dans tous les cultes ou l'indifférence pour tous. — S'il ne s'agit pas d'un article de foi, le sujet est pourtant très grave. Il touche aux plus délicates questions sur la liberté de conscience, sur la nature du royaume de Jésus-Christ et sur toute mesure politique de défense ou de protection en faveur de l'Eglise. etc.

V. *Principes sur lesquels l'inquisition est basée.* — (*a*) Qu'est-ce que la tolérance ? C'est la patience avec laquelle on supporte une chose que l'on juge être mauvaise, mais que l'on croit convenable de ne point punir. — On voit déjà que la tolérance proprement dite est assez mal comprise et repose sur l'idée que rien n'est absolument vrai en soi. La seule vraie religion a le droit d'être tolérante ou intolérante. Tolérance civile et théologique ne sont pas nécessairement liées. Absurdité de Rousseau : « Le moyen de vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés. » (2) Tout gouvernement qui professe une religion est plus ou moins intolérant à l'égard de celle qu'il ne professe pas ; gouvernements protestants, païens. En France où il n'y a aucun principe fixe dans les hommes et la région du pouvoir, la tolérance en matière de doctrine a encore ses limites. (3) Cela doit être comme cela est. — Réfutez : « De quel droit user de coercition envers un homme à cause de sa doctrine s'il la croit juste ; vous le punissez et Dieu l'absout ; il serait même coupable s'il vous obéissait. » *ex absurdis* : on ne pourrait punir aucun crime politique, ni autre. — On dit : « Attaquez les actes, non la doctrine. Du moment que la doctrine se produit au dehors on attaque un acte. — Prenons garde à cette erreur qu'il n'y a pas de péché d'intelligence. Les temps où l'on permet la négation de Dieu, où l'on punit la négation de la propriété sont des temps pleins d'absurdités : Dieu veut la propriété comme principe de sociabilité. — Si l'on ne remonte pas à la culpabilité de la conscience ; la société agit en cas de légitime défense, mais il n'y a point de coupable, il n'y a que des forces en jeu, une lutte entre deux innocences. (4) Comme corollaire : l'erreur et la vérité n'ont pas les mêmes droits dans le monde. Nul n'a de droit contre Dieu, le Christ, la vérité, l'Eglise. Tout ce qui se fait contre est nul de plein droit. Au contraire, l'erreur, le mal ne sauraient être le fondement d'un droit, ni réclamer v. g. La protection de l'Etat (il ne faut donc pas nous objecter v g. que l'on a raison d'après nos principes de persécuter les chrétiens en Chine, au Japon. Car la foi nous oblige à partir de ce principe que le catholicisme est la seule vraie religion. Dieu ensuite jugera de la bonne foi des persécuteurs.) (5) Il ne s'en suit pas qu'il faille toujours employer

la violence pour combattre l'erreur. — Plusieurs hypothèses. Si l'on considère l'individu et ses intérêts individuels : non. — S'il s'agit d'une nation où plusieurs religions divisent, non ; le droit radical cependant existe (2a 2æ q. X. a. XI). — Il s'agit d'une nation catholique dans ses membres et comme nation. Alors droit et devoir. L'immense majorité a droit de prévenir la perte de ses intérêts éternels, les révolutions qui. Supposez Dieu disant au pouvoir temporel : « Vous ne vous occuperez pas,sous le rapport religieux, du peuple que je vous confie, etc. » Ce serait absurde. Comparez une nation à une famille, et encore dans ce cas la répression du mal. Il est faux que la force ne soit jamais utile pour ou contre une doctrine. Et s'il est vrai qu'elle fasse un certain nombre d'hypocrites, tant pis pour eux. Comment rien en tout cela n'est contraire à l'esprit de l'agneau de Dieu.

VI. *La tradition.* — (*a*) Quand elle est contre en apparence, c'est pour condamner la violence contre l'individu pris isolément ; les cruautés inutiles, en vue de vengeance, pillage, importunités en fait, exercées irrégulièrement, par qui est sans pouvoir et sans mission. (*b*) Pour les textes et les détails voyez l'opuscule de Muzzarelli. (*c*) Principe d'intolérance dans l'ancien Testament. On a dit que si l'Eglise l'adopta, ce fut dans des temps de barbarie ; mais l'Eglise ne pêche pas contre le zèle de la morale ; mais ces temps n'étaient pas dans les doctrines, plus barbares que les nôtres. Mais le concile de Constance (Jean Hus et Jérôme de Prague). Mais le doux François de Sales, qui a dit pourtant que l'on prend plus de mouches avec une goutte de miel qu'avec un tonneau de vinaigre, excita le duc de Savoie. Mais saint Pie V, canonisé à la fin du dix-septième siècle et dont l'Eglise dit : *Inquisitoris officium* (voir le bréviaire). Mais saint Ferdinand de Castille canonisé en 1671 et dont l'office contient ces mots : « *Id præstitit in primos hæreticos insectando, quos nullibi regnorum suorum consistere passus, propriis ipse manibus ligna comburendis damnatis ad rogum advehebat.*

VII. ***Responsabilité de l'Eglise.*** — (*a*) Elle ressort déjà de ce que nous venons de dire de la tradition. (*b*) De la raison négative tirée de ce qu'elle n'a pas condamné l'inquisition : il eut été de son devoir. (*c*) Le grand inquisiteur général et la papauté. (*d*) Conciles œcuméniques de Vienne, de Latran 1215. Provinciaux de Vérone 1184 ; Toulouse 1229 ; Narbonne 1235 ; Béziers 1246 ; Alby 1234 ; Alby 1254. — Cependant on doit dire (*a*) que l'acte du châtiment est du bras séculier : *Ecclesia abhorret à sanguine*, en quel sens. (*b*) Les papes ont généralement voulu la modération et l'ont prescrite. (*c*) L'initiative de l'établissement de l'inquisition ne vient pas d'elle. (*d*) Elle ne peut répondre des cas d'erreurs ou cruautés particulières.

VIII. *Coup d'œil historique sur l'Inquisition.*

1° Origine. — (*a*) Premiers linéaments dans l'effet temporel de l'excommunication. (*b*) Ce ne fut point saint Dominique. (*c*) Déclaration du concile de Latran 1179. (*d*) Lucius III et Frédéric II au concile de Vérone 1184. (*e*) Organisation du tribunal sous Grégoire IX au concile de Toulouse 1229.

2° L'inquisition en Espagne. — (*a*) Caractère particulier. Institution politique depuis Ferdinand et Isabelle 1478-81. Les passions politiques la rendent plus terrible. Préjugés de sang pur et de sang impur contre Juifs et Maures ; dureté naturelle. (*b*) Distinguer soigneusement plusieurs époques. Dans la première elle passe de l'Aragon à la Castille, à la Navarre, au Portugal, elle est clémente. En 1440 le Franciscain Espina se plaint au pape que l'hérésie n'est pas réprimée en Castille. C'est vers 1248 que les Dominicains furent mis à la tête du tribunal de Lérida. Innocent IV publia un bref qui charge les Dominicains seuls des emplois inquisitoriaux, comme délégués, et sous la juridiction immédiate du Saint-Siège, et agissant dans une sphère indépendante de l'autorité épiscopale. Etait-ce ambition de la part du Pape ? Non, il voulait éviter l'odieux à l'évêque, surveiller impartialement clercs et laïques. — Dans la seconde, Ferdinand et Isabelle, dans de très graves circonstances. Conseillés par le dominicain Alonzo de Ojéda, approuvés par Sixte IV. Dès lors les inquisiteurs sont des fonctionnaires royaux. Le roi profite des confiscations. Le tribunal a dans son ressort des affaires civiles, etc. Torquemada et Pierre Arbuès. — Dans la troisième, Philippe II : recrudescence de sévérité : mais le protestantisme était à craindre, surtout avec le caractère Espagnol. Les Protestants passent des livres dans des tonneaux de Bourgogne et Champagne. Monarchie espagnole a tant de rivaux et d'ennemis que si l'on vit de tristes choses (procès et supplice de Barthélemy Caranza archevêque de Tolède) on ne vit pas de sanglantes guerres de religion.

3° Hors d'Espagne. — (*a*) A Rome, Lucius III à Vérone 1184, Innocent III au quatrième concile de Latran 1215, Grégoire IX à Toulouse 1229. Mais à Rome inquisition bénigne. Elle n'a pas d'histoire. Nous verrons ce que valent les rabachâges au sujet de Galilée. Grégoire IX et Innocent IV (1237-1241) resserrent le pouvoir inquisitorial au midi de la France. Boniface VIII (1298), Clément V (1305) en adoucissant les règlements adoptés en Pologne, 1318 ; en Angleterre 1400. (*b*) Saint Louis en 1228 dans une ordonnance qui règle les libertés gallicanes, (par opposition à l'esclavage qui résulte de l'hérésie) prescrit aux magistrats de punir les hérétiques condamnés par l'Eglise. Il pria plus

tard Alexandre IV de donner aux frères prêcheurs en France, et à Paris au gardien des frères mineurs, les charges. Le pape accorde, mais veut que le pardon soit accordé aux contrits, et que l'evêque soit consulté avant d'infliger une peine perpétuelle. Nicolas Ier (1228) l'etablit en Provence et y prépose les Franciscains. Elle fonctionne peu. Vers 1550 Henri II par crainte du protestantisme veut imiter l'inquisition d'Espagne; le parlement s'y oppose. Elle tombe en France, le principe reste : En 1619 Vanini accusé d'avoir prêché l'Athéisme est condamné *par le parlement* à avoir la langue coupée, à être pendu et brûlé. On a d'autres exemples des sentences du Parlement. (*c*) En Allemagne. N'est pas établie régulièrement. Dans les Pays-Bas le duc d'Albe la fonda à main armée sous Philippe II. ce fut une des causes de la révolte de la Hollande. (*d*) En Pologne (1318), lettre de Jean XXII. Indulgent tribunal dépendant de l'évêque. Un auteur polonais s'écrie : « Heureux notre pays qu'en ayant à raconter l'histoire de l'inquisition dans son sein, on n'ait pas à rappeler les victimes d'une sainte cruauté. »

IX. *Procédure et pénalité.* — (*a*) L'inquisition arrive. Trente jours pour avouer et alors pardon complet. Moyens de persuasion. Devise : *Misericordia et justitia.* Il est faux qu'il se prétende infaillible, qu'il attaque le délit de pensée, qu'il poursuive sur un soupçon sans fondement, qu'il arrête préventivement sans charges graves. Sa police était moins vile que celle des libres penseurs, et ce n'était pas un emploi payé par le fisc. Pourquoi on communiquait la procédure et non pas les noms des témoins et encore excepté en Castille et Aragon. Reçoit des dépositions d'hommes infâmes, mais comme tous les tribunaux et avec précaution. *Satius est,* dit le concile de Béziers 1246, *relinquere facinus impunitum quam innocentiam condemnare.* — Quant à la torture, elle n'est pas de l'invention de l'inquisition, on n'en usait qu'à l'extrémité pour faire nommer des complices et il fallait permission du pape ou des grands inquisiteurs. Tortures par l'eau, par le feu, par la faim. Exagération naturelle. Phrases des libres penseurs sur les cendres jetées au vent. etc. (*b*) Pénalité. Montrez-moi un tribunal qui pardonne au coupable qui se repent. Amendes, confiscation, maison détruite. bucher, c'est la pénalité du temps. En Espagne : cérémonies, *san benito* ; *cremadero.* Pas si dure ailleurs : Concile de Béziers (1246), régime cellulaire adouci. Soins de la santé des prisonniers, commuer la peine, si elle entrainait danger de mort pour quelque membre de la famille. (*c*) Par sa composition ce tribunal offrait des conditions spéciales de justice et de clémence. — Conclusion : abus partiels condamnables ; le bien qu'il en est résulté plus grand que les inconvénients : moins de sang versé que par le protestantisme ; on ne saurait de notre temps en désirer le rétablissement sans la plus grande des absurdités, et l'on doit parler de son passé avec la plus grande circonspection, tant, il y a de sots préjugés.

B. LES HÉRÉSIES

I. *Du fanatisme.* — Le fanatisme est une passion violente et sombre, né d'une fausse idée religieuse et qui pousse à la faire triompher par des moyens injustes et violents. Un de ces mots faussés dont on a fait tant de mal. En quoi il diffère du zèle qui est la charité en action, et de la superstition. (*b*) Caractères et effets du fanatisme. Dans l'individu fausse les idées et tient de la folie, rend la volonté inflexible relativement à un point fixe et peut simuler quelquefois une vertu héroïque, etc. Dans la foule, sa contagion est effrayante. En certaines circonstances c'est une étincelle sur la poudre, alors le flegmatique devient zélateur, le bilieux sicaire; il est dénaturé par zèle, sacrilège par devoir. Par degrés mélancolique, visionnaire, pseudoprophète, pseudomessie. (*c*) Causes, ignorance, foi obscure, énergie latente dans une société, mouvements fébriles politiques, peur, souffrances de toutes sortes ; femmes, enfants, homme du peuple surtout accessibles. (*d*) Difficultés de le detruire. Orgueil de l'intelligence abusée, éteinte, pas de remords, et souvent *spiritus promptus, caro infirma* ; *contumelia carnis* ; double chaîne.

II. *Origine et nom des sectes fanatiques.* — (*a*) Origines historiques assez obscures. Il y a toujours eu des Manichéens, doctrines sales, plus ou moins secrètes. (Gnostiques, Circoncellions d'Afrique, Manichéens en Germanie dénoncés par saint Boniface ; à ceux-ci se rattachent les purs du moyen âge, puis les Lollards, les Communistes, et les sectaires contemporains de saint Jean de Bonnefonds). Comment les Protestants ont été amenés à les réclamer pour ancêtres. (*b*) Foule de noms et de manifestations. Noms tirés du pays (Albigeois) des chefs (Pétrobusiens, de Pierre de Bruis, Henriciens, d'Henri de Lausanne) des mœurs ou des doctrines. (Apostoliques, Publicains.)

III. *Leur doctrine.* — Pas de systèmes savants. Erreurs capitales sans déduction logique. Pernicieuses maximes morales, plutôt que spéculations théologiques. Elles ne sont pas toutes également immorales. (*a*) Sur la propriété. Elles ne sont communistes que logiquement comme les gouvernements spoliateurs modernes : v. g. Piémont, France Suisse, etc. Cela explique comment les seigneurs et bourgeois qui partageaient les dépouilles, (*b*) sur la famille. Les uns attaquent le mariage comme sacrement, les autres veulent la promiscuité des sexes (v. g.) les Fratricelles, Pierre de Fassom-

brone, Jean Olive de Lérignan. — Beaucoup séparant l'esprit et la chair, et niant toute solidarité entre ces deux éléments de l'homme, enseignent que les excès de celle-ci ne peuvent souiller celui-là. Il en est qui par des pratiques d'un faux mysticisme, arrivaient à l'affranchissement, c'est-à-dire à l'immoralité la plus profonde en principe et en pratique. (*c*) En religion, les erreurs les plus communes sont que l'autorité ecclésiastique (et même toute autorité) se perd par le péché. Sacrements invalides si ministres indignes. Tout fidèle a droit d'administrer les sacrements. Jésus-Christ n'était qu'un ange ou un démon. Pas d'Eucharistie, la Pénitence remplacée par le *consolamentum*, simple imposition des mains.

IV. *Portée de ces doctrines.* — (*a*) Ruinent de fond en comble le Christianisme, Dogme, Morale, Eglise. (*b*) Préjudice énorme à l'ordre social. Et pourtant l'Académie française, en 1849, a décerné le prix Monthyon à M. Sudre pour son histoire du communisme, où les catharres ne sont que d'innocentes victimes de l'intolérance du clergé, blessé de leurs corrections fraternelles !

V. *Comment ces hérésies ont pu se propager dans des temps de foi si vive. Prétexte à la prédication de l'erreur dans l'état du clergé.* On pouvait confondre ces voix avec d'autres qui adressaient aussi des reproches (saint Bernard, saint Hildegarde, saint Malachie d'Armagh, Joachim de Calabre). Les conditions favorables au fanatisme existaient telles que nous les avons indiquées précédemment.

VI. *Quelles furent ces hérésies.* — 1. Les Vaudois, Pauperes de Lugduno. — Pierre Valdo, embrassant la pauvreté volontaire. Ses prédications au peuple. Il exagère les principes de la pauvreté chrétienne, attaque les dépositaires de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile. On est obligé de sévir contre ces audacieux perturbateurs. La secte se perpétue sous mille noms qui se multiplient volontiers pour en imposer. Lucius III les condamne en 1185.

2. Les Albigeois. — Erreurs des Albigeois (espèce de Manichéisme). Elles se répandent dans une grande partie de l'Europe, ravagent surtout le midi de la France, pénètrent jusque dans Rome. — Innocent III les redoutait avec d'autant plus de raison que les seigneurs comme le peuple en étaient infectés. — Prédication des moines de Cîteaux. — Diégo d'Osma et saint Dominique. — Raymond VI de Toulouse n'est pas étranger à l'assassinat de Pierre de Castelnau, légat du pape. Occasion d'une guerre terrible, cruelle, dont les excès ne doivent pas être attribués à l'esprit religieux, mais plutôt à l'antipathie des familles en lutte (Raymond de Toulouse, Simon de Monfort). Sac de Béziers ; bataille de Muret. — Raymond, vaincu, se croise lui-même. Mais soutient secrètement les hérétiques au siège de Lavaur (1211). Nouvelle croisade contre lui. — Innocent III condamna, flétrit énergiquement ces funestes doctrines qui gagnaient la jeunesse même des universités et qui enseignaient l'impeccabilité dans l'état de grâce.

C. Les écoles.

I. *Vue générale.* — Il est bon de rappeler ici ce qui a été dit sur les écoles du palais, cathédrales, monastiques et presbytérales. Les écoles prennent au douzième siècle une grande extension, et les hommes savants en sortent en foule ; de 1150 à 1250, les notices recueillies sur les seuls écrivains français par les bénédictins remplissent plus de six volumes in-4°, et il s'en faut que ce recueil soit complet. Les auteurs disent que nul siècle n'égale celui-là pour l'abondance de la science et le nombre des savants distingués. On ne comprend pas bien après cela ce qu'il faut entendre par les ténèbres du moyen âge

II. *Ecoles diverses.* 1° *Ecoles des villes.* — Aux écoles ecclésiastiques dont nous avons parlé il faut joindre les écoles des villes, qui paraissent à l'époque de l'affranchissement des communes ; l'autorité ecclésiastique n'est jamais étrangère à leur fondation. Des clercs, des maîtres ès-arts en ouvraient souvent pour leur compte. Ils étaient mus par l'amour de la science, de la gloire ou de l'argent. Alexandre III blâme sévèrement les professeurs qui font de leur état une spéculation. — On y étudiait la langue latine. Déjà on avait des rudiments, des préceptes en vers. L'histoire même. Pierre le Chantre qui enseigna quarante-deux ans à Paris imagina de faire dessiner l'histoire de l'ancien Testament en images sur parchemins.

2° *Formation des Universités.* — Ces écoles d'instruction supérieure se forment insensiblement de ces éléments divers. Elles ne naissent pas de toutes pièces comme nos institutions modernes, sauf à tomber aussi subitement. — A. Université de Paris. — Charlemagne n'en est pas le fondateur, mais le mouvement qu'il imprima aux écoles de Paris s'est toujours conservé : à celles de Notre-Dame, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain des Prés. — Les arts libéraux toujours la base de l'enseignement.

Septem artes.	Trivium	Grammaire. Rhétorique. Dialectique.
	Quadrivium	Arithmétique. Géométrie. Musique. Astronomie.

Les ecclésiastiques étudiaient ensuite la théologie. Les universités étaient depuis longtemps formées que l'on choisissait encore le recteur parmi les professeurs des arts libéraux. — Ce fut en 1200, sous Philippe Auguste, que l'université de Paris fut fondée. Querelles entre les étudiants et les bourgeois. Diplôme du roi qui établit les maîtres et les élèves en corporation, formant personne juridique, représentée par un syndic devant les tribunaux. Règlements de l'université sur les rapports des membres entre eux. Surveillance générale appartient au chancelier de Notre-Dame. Innocent III, par son légat Robert Courçon, prend part à ces règlements. Les études seront essentiellement théologiques. Arts libéraux préparatoires. — Les ordres de saint Dominique et de saint François ne tardèrent pas (1226) à disputer les chaires au clergé séculier. Plaintes de celui ci. Les papes s'interposent dans le différend. Les ordres s'efforçaient d'éclipser leurs rivaux : saint Thomas, saint Bonaventure. — L'université étant réellement vouée à la théologie, eut un caractère sacerdotal. Les papes en écartèrent le droit et la médecine, qui furent étudiés pourtant, Les papes avaient la direction, les rois se bornant à accorder des privilèges. Quasi exorbitants, ils donnent souvent lieu à des troubles. Comme ce moyen âge était ami de l'ignorance ! — B. Autres Universités. — En France, Bourges, sous saint Louis. Toulouse, huit professeurs, plus deux de théologie, deux de droit canon. Instituée par Grégoire IX, privilèges. — En Italie, Bologne est pour le droit ce qu'est Paris pour la théologie. Troubles entre les bourgeois et les étudiants (1213). Ceux-ci refluent à Vienne. Venise, émigration de Bologne. Padoue formée dans les mêmes circonstances Naples, érigée par Frédéric II en 1224. Il y appelle des professeurs de toute l'Europe. Il établit le monopole universitaire qu'on ne voit pas ailleurs avant la fin du treizième siècle. — En Espagne. Palencia en Castille, fondée en 1208 par Alphonse qui y attire des professeurs de France et d'Italie. Salamanque, dans le royaume de Léon, par Alphonse IX, 1222. Rivale de celle de Paris pour la théologie. — En Angleterre, Cambridge. Cinq professeurs de saint Evroult en France y enseignent dans un grenier, puis dans l'Eglise (fin du onzième siècle). A la fin du douzième siècle, grand nombre de maîtres, foule d'élèves. Oxford, un peu plus tard. Greffée de même sur une école ancienne. A la fin du douzième siècle, on y accourt de France et des Pays-Bas. Privilèges. Emeute de 1209 disperse cinq mille étudiants. Trente mille étudiants sous Henri III. — Ecoles spéciales. Ecole de médecine à Salerne, fondée par un médecin Africain, Constantin. Droit à Pise, Ravenne, Arezzo, à Rome sous Innocent IV. *Droit civil et canonique* à Orléans, école célèbre par ses émeutes. Médecine à Montpellier, rivale de Salerne. Les Juifs cultivaient particulièrement cette faculté.

3° *Régime des universités*, — Grades ; titre de docteur, donné principalement aux commentateurs du livre des sentences, succède à celui de maître. Il est conféré par l'évêque ou en son nom. — Dans l'organisation intérieure, privilèges analogues à ceux des ecclésiastiques affranchis de la juridiction séculière. Les étudiants se classent par nationalités ; querelles nées de là. Maisons dotées pour recevoir les étudiants pauvres. Couvents riches reçoivent les étudiants de leur ordre. Les bénéficiaires étudiants reçoivent canoniquement les revenus de leurs prébendes ; Innocent III les y autorise. — Règlements : constater l'absence des cours, rayer les négligents, examiner pour stimuler. Prison et coups pour punir les fautes. — Désordres : immoralités, ivrognerie, rixes sanglantes. — Elèves de dix-huit à trente ans ; études longues. Pour les Clunicieus, deux ans de logique, trois de philosophie, cinq de théologie, plus huit pour le doctorat et le professorat, six pour devenir maîtres ès-arts.

D. Méthode scolastique.

I. *Origine.* — L'esprit humain, en se portant sur les questions difficiles du dogme, devait sentir le besoin de cette méthode. Aussi fut-elle employée plus ou moins par tous les Pères controversistes. Si les Grecs s'y fussent astreints davantage, sans doute leurs investigations eussent entraîné moins de trouble. Elle fut appliquée surtout par Jean Damascène, que nous avons appelé le saint Thomas des Orientaux. En Occident, Roscelin de Compiègne et Abailard sont les Pères de la dialectique aristotélicienne, appliquée à la théologie qui auparavant était imposée en forme de sentences. Les ouvrages d'Aristote ayant été transportés en Occident et traduits par ordre de Frédéric II, contribuent. On en use avec excès, les Papes modèrent ce mouvement : saint Thomas, Albert le Grand, adoptent la méthode nouvelle, d'autres s'y attachent moins. Double tendance des mystiques et des scolastiques.

II. *Avantages et inconvénients.* — Convient à l'étude des vérités abstraites, moins aux sciences expérimentales. Elle convient par sa précision et sa clarté. — Elle a eu les défauts de ses qualités : (encore se sont les défauts des hommes plutôt que de la méthode). Esprit d'investigation poussé aux questions oiseuses ; esprit de subtilité entraîne à côté de la vérité qu'il racornit ; esprit d'abstraction, paralyse les progrès dans les sciences historiques et d'observation. — Il faut pourtant remarquer que les intelligences étaient sous le sceptre de la scolastique, tandis qu'on inventait la gamme musicale de l'harmonie, la boussole, la poudre à canon,

le moulin hydraulique, le télescope, la peinture à l'huile, les horloges à roues, etc.

E. Sciences.

I. *La théologie a le premier rang* : L'état social comme son but et son objet le lui assuraient ; la philosophie, *ancilla théologiœ* A cette prééminence, à cette prédominance, l'Europe doit en partie ce fond de civilisation qui repose sur la justesse et l'élévation des idées.

II. *La morale n'est point enseignée comme branche distincte.* — Quelques traités sur vices et vertus. Somme de cas de *conscience par Pierre de Poitiers.* Beaucoup de traités de morale en vers.

III. *La Philosophie* d'abord absorbée par la théologie se borne à peu près à la dialectique, ensuite on se jette dans la métaphysique d'Aristote.

IV. *Jurisprudence.* — Droit canon en première ligne. Le même en toute la chrétienté, nécessaire à l'évèque comme à la théologie. Livres classiques de Gratien et par ordre de Grégoire IX, de saint Raymond de Pennafort. — Les Papes ne favorisent pas l'étude du droit civil qui dès lors portait à poser l'autorité temporelle comme source du droit. Formation de coutumes en pays germains : suites de la féodalité et des codes barbares épargnés par Charlemagne. Au midi de la Loire, droit écrit de Théodose et des Visigoths, au nord, droit coutumier, se perfectionne sous saint Louis (*établissements*) et grâce au progrès du droit canon et de l'étude du droit romain.

V. *Médecine.* — L'Occident doit aux Arabes Avicennes, Averro, etc. Interdite aux clercs Ils violent souvent cette défense. Jean XXI (Pierre d'Espagne), ancien élève de Montpellier. Assemblée générale des Dominicains en 1243 : *Non studeant in libris physicis nec etiam scripta curiosa faciant.* Vincent de Beauvais a résumé la médecine de son temps dans son *Speculum majus.* Chirurgie, manque d'instruments et de science anatomique. Ouvrages arabes sur la pharmacie. Abus de la saignée dans les monastères (et jusque dans les temps modernes. Louis XIII se fit saigner quarante-sept fois en un an).

VI. *Alchimie* (*chimie naissante*), on attribue plutôt au corps des vertus merveilleuses qu'on ne connaît les véritables ; croyance générale à la possibilité de transmuter les corps en métaux précieux.

VII. *Histoire naturelle.* — Fables absurdes idées symboliques ; Bestiaires de Hugues de saint Victor, et de Vincent de Beauvais.

VIII. *Astronomie.* — Etudiée par les Arabes, par un grand nombre de clercs. Roger Bacon reconnaît les erreurs du calendrier et en propose la réforme à Clément IV. On doit à l'Eglise la science des temps : immense bienfait. Mélange d'astrologie, même dans Roger Bacon ; on croit généralement à une influence occulte des planètes sur les règnes de la nature et sur les événements.

IX. *Mathématiques.* — Pas beaucoup d'ouvrages ; mais les cathédrales ogivales supposent une grande connaissance de la géométrie.

X. La Cosmologie et la géographie, peu connues. Incroyables préjugés : pygmées, cynocéphales, montagnes d'or. Progrès par les croisades, les voyages des Franciscains et des Dominicains en Orient, Tartarie, Chine.

XI. *Grammaire.* — Latin formé par les scolastiques. Bons latinistes à l'école de Bologne. Moins de grec que les relations avec l'Orient ne le feraient présumer. Hébreu et Arabe, plus connus qu'aujourd'hui : encore Roger Bacon.

XII. *Histoire.* — Chronologie avant Jésus Christ, fautive, historiens crédules pour le passé, exacts pour le présent. — Histoire universelle : chronique de Gilbert de Gembloux, d'Albéric de Trois Fontaines, Speculum historiale de Vincent de Beauvais. — Histoires spéciales : v. g. Guillaume de Tyr, histoire du royaume de Jérusalem : chronique de Mathieu Pâris. — Annales des églises et des couvents. Poëmes historiques. — Biographies (recueillies par les Bollandistes), histoire en langue moderne : Ville-Hardouin, Joinville, Villani.

XIII. *Poésies latines*, et en langue vulgaire: au Midi, la gaie science chante l'amour (Guillaume VIII d'Anjou, cour des ducs d'Este, de Frédéric II) ; au Nord, le poète chante la gloire ; légendes bretonnes graves; légendes allemandes, poèmes héroïques qui cachent sous de grandioses figures, la lutte du paganisme et du christianisme.

XIV. *L'Ecriture Sainte.* — Très connue des savants ecclésiastiques, avec qu'elle réserve exposée aux fidèles. Traductions partielles en vers et en prose.

F. Auteurs ecclésiastiques. — Doctrines, écoles théologiques.

I. *Fin du onzième siècle.* — Nous en sommes restés à la controverse sur l'Eucharistie, entre Bérenger et les écrivains orthodoxes.

(1) *Lanfranc*, né à Pavie en 1005 et mort à 84 ans, professeur au Bec, passe à l'abbaye de Caen, fondée par Guillaume le Conquérant qui le porta ensuite au siège de Cantorbery. Son voyage à Rome près d'Alexandre II, son disciple, préside des conciles en Angleterre. — Commentaires sur saint Paul, traité du corps et du sang de Jésus-Christ contre son ex-ami Bérenger ; ce livre est appelé *Tonantem librum* par un contemporain. — Lettres canoniques et disciplinaires. — On doit le considérer comme ayant, par l'usage de sa dialectique, préparé la voie aux scolastiques.

(2) *Saint Anselme*, le plus grand métaphysicien depuis saint Augustin. Philosophe supérieur à Scot Erigène, il reste dans l'orthodoxie en réalisant cette union de la raison et de la foi, qu'on dit à l'état de problème. Il est né en 1034 à Aoste, en Piemont, étudie au Bec sous Lanfranc, auquel il succède à Cantorbéry. Démêlés avec Guillaume le Roux, vient à Rome ; nouveaux démêlés avec Henri I[er] pour soutenir les droits de l'Eglise, nouveau voyage à Rome. *De fide Trinitatis* (réalisme) *De casu diaboli* (origine du mal). *Cur Deus homo.* Dialogue *de veritate. Monoligium, Prosologium* : il reconnaît deux voies de certitude la foi et la raison. Il n'est point partisan du doute méthodique. Elévation de son *Ontologie* et de sa *Théodicée*.

II. *Au douzième siècle.* (1) *Roscelin et le Nominalisme.* — (*a*) Etat de la question. L'universel est une unité qui convient à une classe d'êtres comme à chaque individus de cette classe de la même manière. v. g. humanité. Le contraire de l'universel c'est l'individuel, fraction de l'unité qui peut devenir relativement un universel. v. g. Français. L'universel est-il une réalité indépendante de l'esprit ; ou n'a-t-il en soi aucune réalité objective ? Problème soulevé par cette phrase de Porphyre :

De generibus et speciebus illud quidem sive subsistant, sive in solis nudis intellectibus posita sunt sive substentia corporalia sint aut incorporalia et utrum separata a sensibilibus, an insensibilibus posita et circa hæc consistentia dicere recusabo. Les réalistes qui croient à l'existence objective des universaux en tant qu'universaux sans acte de l'intelligence sont entraînés au panthéisme matérialiste parce qu'ils abolissent la distinction de l'individu. Les nominalistes qui prétendent que les universaux ne sont que dans l'intelligence, nient l'objectif, parce que les individus deviennent inconcevables à défaut d'éléments de comparaison, lesquels se prennent dans le genre, dans l'universel. Les conceptualistes (nominalisme mitigé) diffèrent en ce qu'ils croient que l'universel n'est pas seulement un mot, mais une forme de l'esprit (Abailard). — Le vrai c'est que l'universel a un fondement objectif dans les individus, et que c'est par la conception des propriétés semblables des individus sous une seule idée, que l'universel se produit. D'un autre côté, il reste des propriétés qui n'entrent point dans cette conception et qui maintiennent la distinction des individualités. (*b*) Roscelin, né en Bretagne, a le génie d'opposition tenace et indomptable du Breton. Ecolâtre à Compiègne. Attaché à la cathédrale de Chartres, eut pour disciple Abailard et Guillaume de Champeaux. — Pour lui les universaux ne sont que des mots : *flatus vocis* En portant cette doctrine sur la Trinité, il est conduit à nier le mystère parce que les trois personnes formeraient un universel. Les adversaires seuls nous ont conservé sa doctrine. Renaud, archevêque de Reims, le fait comparaître, en 1092, dans un Concile, à Compiègne. Roscelin abjure peu sincèrement, passe en Angleterre, oblige saint Anselme à publier le *De fide Trinitatis*. Contraint de revenir en France, il est combattu par Abailard, se réclame de l'amitié de Yves de Chartres, qui ne pouvait le protéger dans son erreur, mourut sans se rétracter (Voir l'introduction du *Sic et Non d'Abailard* par V. Cousin).

(2) *Guillaume de Champeaux et le réalisme.* — (*a*) L'autre système ontologique, le réalisme, fut enseigné philosophiquement par Guillaume de Champeaux. Né vers 1070, eut pour maîtres Manegold de Lutenbach, dont les filles enseignaient aussi à Paris, puis Anselme de Laon. Anselme du Bec et Roscelin de Compiègne. Ecolâtre à Notre-Dame, se retire, en 1108, à l'abbaye de Saint-Victor, sort de sa retraite pour se défendre contre Abailard, qui le combattait sur la montagne Saint-Geneviève. Elevé à l'évêché de Châlons-sur-Marne, lié avec saint Bernard, député vers Henri V dans la querelle des investitures, s'ensevelit dans l'abbaye de Cîteaux. (*b*) « Il professait, dit Abailard, qu'une substance seule, identique par essence, est tout entière et simultanément dans les êtres individuels ; la différence entre ces individus ne provenait pas de leur essence, mais de la variété des phénomènes. » Ici la substance propre de l'individu ne se distingue pas assez, sinon de ses accidents propres, au moins de l'essence, du type qui est dans l'universel absolu, en Dieu. (*b*) Le problème ne fut pas, il s'en faut, compris de tous. Les maîtres ni les étudiants ne s'entendaient sur substance, essence, état, forme, mode, etc. De là disputes de mots, satire de Jean de Salisbury : on discute sur les places publiques si un porc conduit à l'étable est retenu par son conducteur ou par la corde. Hugues de Saint-Victor dit : « Les écoliers avec quelques mots sonores croient pouvoir se passer de livres et méprisent les anciens ; ils méprisent des vérités qu'ils ne connaissent pas, et la cause la voici : *Pinguis enim venter sensum non gignit acutum.* On ne se vante plus à présent de ce que l'on a appris dans les écoles, mais

de la dépense qu'on y a faite. » Il y a des tableaux qui sont plus ou moins de tous les temps.

(3) *Ecole de Saint-Victor. Mysticisme et réalisme.* — (*a*) Il y avait hors des murs de Paris, du côté où est maintenant le jardin des Plantes, un petit prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille : c'est là que se retira Guillaume de Champeaux ; il y trouva de saints personnages gémissant sur les désordres de la dialectique et ils y donnèrent à l'étude une impulsion d'un caractère particulier : le goût du mysticisme s'unit à un ardent amour de la science. (*b*) Les principaux représentants de cette école sont : Hugues de Saint-Victor, né à Halberstadt, en 1097, entre chez les chanoines régulier, amis de saint Bernard, se rend à Saint-Victor de Marseille, vient à Saint-Victor de Paris, l'un des maîtres de Pierre Lombard, meurt en 1143. Nommé *alter Augustinus*. Croire, aimer, savoir, voilà sa doctrine. Comme réaliste, disciple de Guillaume de Champeaux. Ecrit *De verbo incarnato* contre les nihilistes-nominalistes. Ouvrages considérables sur l'Ecriture, sur saint Denys, somme des sentences qui précède celle de Pierre Lombard, histoire naturelle dont on aurait tort de rire. Tendance sanctifiante donnée à la science. On peut déjà prévoir les grandes encyclopédies du treizième siècle. — Richard de Saint-Victor, né en Ecosse, enseigne à Paris après Hugues. Traités sur la contemplation, ses conditions préalables, étude de cet état, supériorité de la contemplation sur la science. Traités rigoureux sur la Trinité. Exégèse biblique. — Gauthier de Saint-Victor exagère les doctrines de ses maîtres, son traité *Contra quatuor labyrinthos*, c'est-à-dire contre quatre des principaux dialecticiens de son temps.

(4) *Réaction.* — La dialectique combattue en dehors de l'école de saint Victor. — Jean de Salisbnry. Après avoir reçu des leçons d'Abailard et d'autres maîtres distingués et partagé les souffrances de Thomas Becket, dont il composa la vie il devint évêque de Chartres (1182). Ami d'Adrien IV, il lui donna de courageux conseils. Son *Polycraticus* et son *Métalogicus* sont de vives et brillantes peintures destinées à corriger les vices de son temps, dans les cours des princes comme dans les écoles. — Honorius d'Autun, dit le solitaire, n'a point été évêque d'Autun, il a enseigné dans cette ville. Sa vie, qui est d'ailleurs très obscure, se termina vers 1130. Ses ouvrages sont remarquables par leur nombre et par le profond savoir qu'ils suppssent. — Mystiques et symbolistes : *Expositio in canticum canticorum* ; *gemma animæ* : *De causis et significatio mystica rituum.* — Dogmatiques : *De prædestinatione*; *Eucharisticon* en douze livres ; *Cognitio vitæ de Deo et æterna vitâ. Imago mundi de dispositione orbis*, cosmographie ; *De luminaribus Ecclesiæ*, catalogue des écrivains ecclésiastiques. — Je romps le fil de cette réaction pour considérer.

(5) *Abailard.* — (*a*) Sa vie si orageuse et si romanesque se divise en deux parts : l'une de triomphe et l'autre de revers, ou encore. l'une de fautes, l'autre de repentir. — Il était si admirable dans l'art d'enseigner que ses élèves ne trouvaient plus d'hôtelleries : « *Nec locus hospitiis*, dit-il, *nec terra sufficeret alimentis.* » Foulques : « *Roma suos tibi docendos transmitebat, alumnos. Nulla terrarum spatia, nulla via difficilis licet obsita pericula et latrones quominus adproperarent, retinebant. Anglorum turbam juvenum*, etc. » Il souffrit tellement des attaques soulevées contre lui qu'il fut tenté d'aller demander le repos aux pays infidèles. Après avoir couru le danger de perdre la vie en montrant aux moines de saint-Denis que leur patron n'était pas Denys l'Aréopagite, il se réfugia en Champagne dans la solitude qu'il nomma le Paraclet qu'il donna plus tard à Héloïse. Vie de ses disciples au Paraélet. Il le quitte, appelé à Saint-Gildas de Ruis. Les moines qu'il veut reformer tentent de l'empoisonner. Accablé par saint Bernard et condamné par Innocent II il vient frapper à la porte de l'abbaye de Cluny. Aimé, estimé, admiré de Pierre le Vénérable pour ses vertus et surtout pour son humilité (!), il meurt à Cluny, réconcilié avec saint Bernard, absous par le souverain pontife. (*b*) Quand à Héloïse, défigurée par les romans, rien n'égala sa passion violente que la sainteté et la pénitence durant les vingt-cinq dernières années de sa vie. Elle possédait le latin, le grec, l'hébreu la théologie, etc. Les plus grands hommes de son temps furent en relation avec elle. Estime de saint Bernard, amitié de Pierre le Vénérable, faveurs accordées au Paraclet par rois et Papes. (*c*) Entendirent les leçons d'Abailard : Gui du Chatel (depuis Célestin II), Pierre Lombard évêque de Paris, Godefroi évêque d'Auxerre Béranger de Poitiers, saint Bernard lui-même. Logique, métaphysique, physique, mathématiques, astronomie, morale, théologie, Ecriture sainte. Du reste encore d'autres talents : « Duo autem fateor tibi specialiter « inerant quibus fœminarum quarumlibet « animos statim allicere poteras dictandi « videlicet, et cantandi gratiâ. Amatorio metro vel rythmo composita reliquisti carmina quæ præ nimiâ suavitate tam dictaminis quam cantus sæpius frequentata tuum « in ore omnium nomen incessanter tenebrant. » (*d*) Comme philosophie, il établit sur la nature de l'être la doctrine conceptualiste, dont les conséquences le font retomber dans le nominalisme qu'il voulait combattre. Comme théologien, il est engagé dans une mauvaise voie : « Discipuli mei « humanas et philosophiæ rationes requirebant, dicentes quidem verborum superfluam esse prolationem quam intelligentia non requiretur, nec credi posse aliquid nisi primities intellectus ; et ridi-

« culum esse aliquem aliis prædicare « quod nec ipse nec illi quos doceret intel- « lectu capere possint. » — Dans le *Sic et non*, dont le nom seul effrayait, il met les témoignages des Pères en opposition apparente et en conclut la nécessité du doute methodique : « Dubitare autem de singulis « non erit inutile : dubitando enim ad in- « quisitionem venimus, inquirando verita- « tem percipimus. » — Dans le *Nosce te ipsum* il définit la foi : l'idée des choses qu'on ne voit pas ; faussseté. Sur la Trinité, il s'exprime quelque part de manière à détruire la distinction réelle des personnes. — Quand on examine les circonstances dans lesquelles il fut condamné et comment il se se soumit au Pape auquel il en avait appelé, il est difficile de croire à une opiniâtreté et à sa mauvaise foi dans l'erreur.

(6) *Suite de la réaction contre les abus de la Dialectique.* — Saint Bernard doit-être rappelé en qualité d'adversaire d'Abailard et de Gilbert de la Porée. Les spéculations métaphysiques le préoccupent moins par elles-mêmes que dans leur rapport avec le principe d'autorité. Homme pratique, il aurait dédaigné les problèmes remués de son temps. Il a montré du reste que son génie pouvait s'assouplir à ce genre de travaux. Gilbert enseigna à Chartres, Paris, Poitiers dont il fut élu évêque en 1041, dénoncé à saint Bernard, il fut condamné en 1148 au concile de Reims. — Saint Bernard fut réellement défavorable à l'opinion de l'immaculée conception (lettre aux chanoines de Lyon) nul cependant n'a écrit avec plus de piété de plus magnifiques éloges de Marie. — Pierre Lombard surnommé le maître des sentences à cause de son principal ouvrage, étudie à Bologne, vient en France recommandé à saint Bernard qui le fit étudier à Reims puis à Paris ; professeur au cloître de Notre-Dame, évêque de Paris. Nous devons fixer notre attention sur celui de ses ouvrages qui devint classique comme le décret de Gratien pour le droit. Fut commenté par tous les savants du moyen âge, ce qui contribua à porter les esprits vers la synthèse. Le livre des sentences est ainsi conçu.

Res.	I. Dont on doit JOUIR.	*Deus unus et trinus.* Génération du Fils, son mode, procession du Saint-Esprit, son mode, différent de la génération, appropriation, missions, *circumincession*, *attrib. comm.*
	II. Dont on doit USER.	Ce sont les Créatures faites pour servir à trouver Dieu, à aller à lui. Création. Anges, avant et après la chute, rapports avec l'homme. Homme, avant et après la chute, péché originel, d'où traité des actes humains et des péchés. Peines du péché, d'où Incarnation par le rachat. Cette question est traitée là comme aujourd'hui ; des fruits de l'Incarnation il tire un traité des vertus, des dons de l'Esprit-Saint, décalogue, etc.
Signa		Cérémonies de l'ancienne loi. Sacrements de la nouvelle comme moyen de salut. Autre vie. Résurrection des corps. Jugement, enfer, purgatoire. Ciel, vision béatifique — Ainsi apparait Dieu comme principe, moyen et fin.

Il y a cependant deux omissions graves en cet ouvrage : il n'y est parlé ni de l'Ecriture sainte, ni de l'Eglise, ni de la primauté du Pape, ni des Conciles. Au treizième siècle on y corrigea quelques sentences erronées. — Guillaume de Conches autre célèbre professeur de l'école épiscopale de Paris, du temps de Guillaume de Champeaux. Principal ouvrage : *Magna Philosophia naturarum.* Le monde est divisé en inferieur et en supérieur. — Pierre de Blois étudie à Bologne, à Paris, chancelier de Guillaume II en Sicile archidiacre de l'Église de Londres ; écrivain savant et vigoureux, opuscules ascétiques, de la pénitence et de la confession, de l'institution ou de l'évêque, contre la perfidie des Juifs. — (Alain des Iles, surnommé le docteur universel qu'il ne faut pas confondre avec le disciple et biographe de saint Bernard, était si savant qu'on disait : *sufficiat vobis vidisse Alanum.* Parmi ses œuvres : *De planctu naturæ contra sodomiæ vitium, contra albigenses, valdenses, judæos et Paganos, dicta de lapide Philosophica*

III. Au treizième siècle.

1° *Vue générale.* Alors commence la seconde période de la scolastique. Aristote est connu plus intégralement, c'est une obliga-

tion de le commenter ; on use davantage des sources patrologiques de saint Augustin surtout qui dût à son respect pour Aristote quelque chose de celui dont il fut lui-même l'objet ; les deux tendances scolastiques et mystiques continuent, les travaux deviennent de plus encyclopédiques, influence des ordres rivaux de saint François et de saint Dominique, prodigieuse activité, profondeur.

2° *Alexandre de Halès, doctor irréfragabilis*, élevé à Oxford, étudie à Paris, la théologie et le droit canon, prend l'habit de saint François, enseigne avec éclat dans l'université, grands commentaires sur la métaphysique d'Aristote, Pierre Lombard et la Bible. — Albert le Grand ainsi surnommé à cause de son savoir, étudie à Pavie, enseigne à Paris, à Cologne, Dominicain en 1221, provincial en 1239, évêque de Ratisbonne 1260. — Meurt à Cologue retiré dans de solitaires études. Ses ouvrages forment vingt-et-un volumes in folio : six de philosophie, cinq de commentaires érudits sur la Bible ; un de sermons, plusieurs sur saint Denys très commenté depuis Hugues de Saint-Victor, trois sur le livre des sentences, une somme théologique, une autre sur les choses de la nature ; questions quodlibétiques innombrables — Son habileté dans la mécanique le fit passer pour magicien. — Ce n'est pas sa moindre gloire d'avoir été le maître de saint Thomas. — Vincent de Beauvais, dominicain, n'a point été évêque de Beauvais. Précepteur à la cour de saint Louis. Son *Speculum majus* divisé en *naturale*, *morale*, *doctrinale*, *historiale*, est une somme universelle, en dix volumes in-folio. Faible sur bien des points, elle doit étonner encore, car elle suppose dans la tête de Vincent toutes les connaissances de son temps.

3° *Saint Thomas d'Aquin, le docteur Angélique.* — (1) Sa vie (1226-1274), parent de Frédéric Ier et de saint Louis par son père ; des Carracciolo et des Tancrède de Hauteville par sa mère, envoyé à cinq ans au Mont-Cassin, à treize à l'université de Naples, où il entre comme novice chez les Dominicains. Opposition de sa famille qui le poursuit à Rome. Il fuit à Paris, arrêté par ses frères il est en butte à leurs mauvais traitements et à leurs pièges. Demeure libre par l'intervention de Frédéric Ier et d'Innocent IV. Fait ses vœux à Naples. Etudie à Cologne sous Albert le Grand (*Bos magnus Siciliæ. Nos vocamus istum bovem mutum, sed ipse talem dabit in doctrina mugitum quod in toto mundo sonabit.*) Il l'accompagna à Paris et en 1248 retourna avec lui à Cologne. Ordonné prêtre, il prèche, enseigne, compose en dictant sur des matières difficiles à plusieurs écrivains en même temps. En 1253 revient à Paris, il est lié d'amitié avec saint Bonaventure, plaide la cause des ordres devant Alexandre IV dans la fameuse lutte qu'ils soutiennent contre l'université ; revient à Paris en 1225 ; prend ses degrés et le bonnet de docteur ; Urbain IV l'appelle en Italie pour composer l'office du Saint-Sacrement ; revient à Paris en 1269 ; refuse l'abbaye du Mont-Cassin, l'archevêché de Naples ; ses relations amicales avec saint Louis ; en 1272 appelé par le chapitre général des Dominicains à aller enseigner à Naples ; et en 1274 par Grégoire X au concile de Lyon. — Meurt en route. Deuil général à l'université de Paris. Canonisé par Jean XXII (1323), Pie V le déclare docteur (1568). — Piété, extases (*Bene scripsisti de me Thoma*), humilité d'enfant, douceur dans la discussion. — (2) Œuvres, dix-sept volumes in-folio. — Immenses commentaires sur Aristote, ce n'est pas le plus précieux ; mais on voit qu'il ne jure point par le maître et le relève quand il s'égare. Ne pas lui imputer les erreurs en physique. Commente le livre des sentences, les épîtres de saint Paul, sa prédilection ; *Catena aurea* sur les évangiles formés de Pères Grecs et Latins. Commentaires sur saint Denys ; traités contre Grecs, Juifs, Arabes ; opuscules admirables v. g. sur l'Eucharistie ; sermons. — Ses deux sommes (*a*) Contre les Gentils. Pas assez appréciées ; beaucoup n'ont pas compris le plan d'un grand architecte, elle est la préparation à la foi et s'adresse à la raison. Dieu en lui-même, Dieu par rapport aux créatures, les créatures par rapport à Dieu, y sont étudiés avec une vigueur de logique et une lucidité dignes de ce génie. Le Panthéisme y est réfuté, les rapports de la foi et de la raison, l'origine du mal y sont exposés ; l'auteur termine par un abrégé de la révélation, but auquel il veut amener. (*b*) La somme (par excellence). — Son but : remédier à l'exubérance, à l'obscurité, au désordre de la scolastique ; *hæc igitur et alia ejus modi vitare studentes, tentabimus cum assistentia divini auxilii ea quæ ad sacram doctrinam pertinent, breviter ac dilucide prosequi, secundum quod materia patietur.* — Son plan. Première partie. Traité des êtres. Dieu est un et trin ; création, les anges, l'homme. Deuxième partie. Première division. Théorie de l'homme considéré dans l'exercice de ses facultés. Fin, actes humains, vertus et péchés en général, lois des actes. Grâce. 2° 2° Théologie morale détaillée sur les trois vertus théologales. Vertus morales qu'elles inspirent. Troisième partie achevée par une autre main selon sa doctrine. Plan de la Rédemption. Incarnation, application de la Rédemption par les Sacrements. — Son influence. L'influence des œuvres de saint Thomas, et en particulier de la Somme, a été immense. Boulevard de la foi élevé par la Providence contre les erreurs des temps modernes qui s'avancent : le vieux serpent y use ses dents comme à mordre une lime. Toutes les écoles catholiques en ont été nourries. C'est le livre classique qui a formé les docteurs, l'arsenal des controversistes. Papes, conciles, ordres religieux, écrivains nous répondraient comme Jean XXII aux

ambassadeurs de Naples : « Plus illuminavit « Ecclesiam quam omnes alii doctores ; in « cujus libris plus proficit homo uno anno, « quam in aliorum doctrina toto tempore « vitæ suæ. » Il a dit ailleurs : « *Tot fecit miracula quot fecit articulos* ». Le cardinal Tolet disait : « *Pace aliorum dixerim, unus divus Thomas est instar omnium.* » Bucer était abusé mais il disait : « *Tolle Thomam et dissipabo Ecclesiam.*» Il y avait trois livres au milieu du concile de Trente : la Bible, les décrets des Papes et la Somme (?) — Pour ce qui constitue le fond de la sciense philosophique, les grands principes métaphysiques. 1° Thomas a posé les colonnes d'Hercule. 2° Qui veut les dépasser fait naufrage dans un océan d'erreurs.

4° *Le Mysticime, saint Bonaventure.* — A. Il y a toujours eu dans l'Eglise des âmes vivant de la vie mystique et contemplative. Elles ne sont pas des êtres isolés, inutiles. Durant l'époque que nous étudions, les réformateurs les plus ardents du clergé et des peuples sont généralement des mystiques. Les bruits et l'agitation du monde dans un siècle de foi déterminent facilement les âmes dévotes à se retirer plus loin des honneurs, plus près de Dieu. Et alors se manifestent les phénomènes de cette vie etrange. L'âme passe de l'état du péché au silence mystique, du silence au balancement. Perte partielle de l'usage des sens, chuchottement mystique, vue en Dieu des choses du temps et de l'espace. Désir, passion, admiration, frayeurs, consolations et quelquefois affreuses tentations. Il y a des états plus élevés encore et dont on peut voir la description dans Gœrrès, (introduction au B. Suso) et les ouvrages des mystiques. — Saint Bernard, sainte Hildegarde (rapports avec les Papes et le farouche Barberousse, écrit à quarante ans ses extases), sainte Mechthilde, sainte Gertrude, saint François d'Assise (Mont Alverne), saint Dominique, saint Thomas, Marie d'Oignie du diocèse de Liège, dont la vie fut écrite par Jacques de Vitry (« C'était un lys du ciel, favorisé des plus doux baisers de Dieu ») Henri Suso au quatorzième siècle, Angèle de Foligno qui raconte elle-même ses dix-huit pas dans la vie mystique, sainte Brigitte (révélations), saint Catherine de Sienne, dont nous parlerons ailleurs, Lidwina de Hollande, martyre de l'amour divin, dont la vie a été composée par Thomas Akempis, ont éprouvé ou décrit les impressions et les mystérieuses lois de la vie mystique. B. L'influence du mysticisme et de l'amour de la contemplation s'est fait sentir déjà dans les écrivains de l'école de saint Victor, que nous avons vu réagir contre les abus de la Dialectique. Saint Bonaventure suit les mêmes tendances, et plusieurs au quatorzième siècle marcheront sur ces traces. Né en 1221 en Toscane, saint François d'Assise prophétise ses destinées glorieuses. Entre en 1243 chez les frères mineurs, étudie sous Alexandre de Halès ; en 1255, général de son ordre qu'il réforme, refuse l'évêché d'York, offert par Clément IV ; les cardinaux lui laissent le choix du successeur de ce pape ; il nomme Grégoire X qui le fit cardinal évêque d'Albano. Il lavait la vaisselle quand on vint le lui annoncer. En 1274, il mourut d'un excès d'étude au concile de Lyon. Canonisé en 1282 par Sixte IV. Luther disait : *Bonaventura præstantissimus vir.* Œuvres éditées par Sixte V. Commentaires mystiques sur l'Ecriture, commentaires sur le livre des sentences ; opuscules moraux, dogmatiques, ascétiques. Psautier de la Vierge n'est pas de lui. Brucker établit ainsi la synthèse de sa philosophie : De Dieu lumière éternelle et infinie émanent : (1) Lumière extérieure pour le soulagement de l'indigence corporelle de l'homme. Sept rayons : tisserie, fabrication des armes, agriculture, chasse, navigation, théatrique, médecine. (2) Lumière inférieure des connaissances sensitives. L'esprit sensitif réside dans les cinq sens. (3) Lumière inférieure. Connaissance philosophique des vérités intelligibles : touchant les mots (grammaire, logique, rhétorique), les choses (physique, mathématique, métaphysique), les mœurs (morale monastique, économique, politique). (4) Lumière supérieure qui vient de la grâce, de la révélation et qui sanctifie l'homme tout en élevant sa raison au-dessus d'elle-même. L'Ecriture a un double sens naturel et spirituel. Le grand docteur montre les rapports de ces lumières entre elles, et fait voir que tout découle de la lumière de la théologie.

VIE RELIGIEUSE. — DISCIPLINE (1073-1292).

Ordres religieux.

Nous avons vu qu'au onzième siècle, en Occident il n'y avait à proprement parler, que deux ordres religieux : Celui qui se rattachait à la règle de saint Benoît (Bénédictins, réformés de saint Benoît d'Aniane ; Clunistes, Camaldules fondés par saint Romuald de Vallombreuse, par saint Jean Gualbert). Celui qui suivait la règle de saint Augustin (Ermites, moines de Fontavellane, fondé par le bienheureux Ludolphe, dont saint Dominique l'Encuirassé, et saint Pierre

Damien furent les disciples, les reclus). Les moines sarabaïtes et gyrovagues, sont une plaie et non pas un ordre religieux de l'Eglise. Ecartant pour le moment toute considération générale sur la vie religieuse au moyen âge, je rappellerai seulement que le quatrième concile de Latran voyant la fécondité des ordres établis, porta le canon suivant : « Afin que par la diversité des ordres la confusion ne s'introduise pas dans l'Eglise de Dieu, nous défendons qu'à l'avenir personne en constitue un nouveau. Si quelqu'un veut choisir un ordre nouveau, qu'il choisisse dans ceux qui existent. Celui qui voudra fonder une maison religieuse devra y introduire les règles de quelque ordre qui existe déjà. Nous défendons également qu'une personne soit comptée comme religieuse de plusieurs couvents et qu'un même abbé dirige plusieurs maisons différentes. » — La multiplication prodigieuse des enfants de saint François obligea cette loi à plier, les Dominicains n'eurent d'abord que la règle de saint François, jointe aux prescriptions des Prémontrés, l'un des ordres plus anciens dont nous allons d'abord tracer l'histoire.

I. Ordre de Grandmond. — (1°) |*Saint Etienne d'Auvergne fonde à Muret près Limoges une congrégation de solitaires à l'imitation de celles qu'il avait vues dans des montagnes en Calabre.* A Rome obtient approbation de saint Grégoire VII. Austérités. Fait beaucoup de bien aux pécheurs et aux gens de guerre. *Meretrecibus atque Gitonibus sua libenter etiam corporalia cum spiritualibus impendebat dicens : Peccator veniens ad vos si verba crudelitatis audierit, crudelem existimans, iniquitati suæ gravius adhæredit. Multi peccant ut inopiam suam expellant.*

2° *Chassés de Muret par les Augustins, s'établissent à une lieue de là, à Grandmond.* Règle sévère écrite par Etienne de Lisiac, quatrième chef, bientôt soixante maisons en France. A Vincennes sous Louis VII, sous Innocent III, nouvelle rédaction des règles, par Adhémar de Friac. Prière, travail des mains, pénitence, simplicité des églises, point de sculptures aux portes, ni d'images inutiles. Hospitalité aux étrangers. Leur général (*Pastor*) Pierre Bernardi (1161-68), chargé par Alexandre III de réconcilier Thomas Becket et Henri II. Troubles excités dans l'ordre par les frères lais, trop nombreux ; pacification par les souverains Pontifes.

II. Les Chartreux. — 1° *Saint Bruno*, maître des études à la cathédrale de Reims, évite d'en être élu archevêque en fuyant dans la solitude. Envoyé à Saint-Hugues de Grenoble par saint Robert de Molesmes ; s'établit en 1084 dans la fameuse solitude. Après six ans appelé à Rome par Urbain II. Ses disciples reviennent, il reste, mais dans la crainte d'être élu évêque de Reggio, se retire dans la Calabre et fonde la grande Chartreuse de saint Etienne dans les bois.

2° *Sous Guignes, cinquième prieur, en* 1137, *sept maisons seulement* ; car règles très sévères. Guigues les rédigea. Longues prières, et chant simple. Eviter tout ce qui, *ut est fractio et inundatio vocis et geminatio puncti et similia quæ potius ad curiositatem attinent quam ad simplicem cantum.* Du silence ou de la solitude. Aumônes : *Esurientes ipsi de vastitate eremi urbium carceres alebant et infirmos et in quibuslibet necessitatibus positos sustinebant, viventes de labore suo*, fuir les dignités (l'ordre compte quatre cardinaux, soixante-dix archevêques et évêques). Frères lais, ouvriers attachés aux Chartreux. Exempts depuis Célestin III. L'ordre passe au douzième siècle en Allemagne et en Angleterre ; n'eut jamais plus de deux cents maisons A produit des savants. — *Operi manuum præsertim in scribendis libris irrequieti insistunt,* dit Pierre le Vénérable.

III. Ordre de Citeaux. — (1) *L'un des plus vastes, des plus considérés des plus mêlés aux affaires du monde.* — Saint Robert, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, puis de Molesme, fonde en 1098 Citeaux. La sévérité de cette maison en détournait. Saint Bernard la ranima. Parmi ses compagnons, on comptait : « *Clericos litteratos et nobiles et laïcos in sæculo potentes et æquè nobiles.* » En quatre ans les quatre grandes filles de Citeaux : 1113 la Ferté (diocèse de Châlons). 1114 Pontigny (diocèse d'Auxerre). 1116 Clairvaux et Morimond (diocèse de Langres)

(2) *Réglements.* — L'habit blanc fut donné miraculeusement par la Vierge à Albéric. Fête : *Descensio B. M. V. in cisterciùm.* Dévotion à la Vierge, églises sous son invocation. — Simplicité dans le culte opposée à la magnificence de Cluny. Obéissance, silence, sobriété égale presque celle des Chartreux. éloignement des femmes ; on n'entre pas dans l'ordre avant l'âge de dix-huit ans — Peines. Frères lais ou ouvriers , abbé général ou père réside à Citeaux. Réunit les abbés tous les ans sous des peines graves. Ceux de Suède et Norwège tous les trois ans. D'Islande, Ecosse, Hongrie et Grèce tous les quatre ans, d'Orient tous les cinq ans. De là le dicton. *Griseos monachos semper esse in motu.* Outre l'assemblée générale pour traiter des grandes affaires, conseil permanent près du Père ; on ne parle en sa présence qu'à la troisième personne. (l'Eglise école de respect). L'ordre fut exempt sous Innocent IV. Il ne l'avait pas voulu auparavant.

(3) *Depuis saint Bernard* l'ordre s'étend vite. Le saint fonde soixante-douze couvents. A Clairvaux, pas moins de cent novices et sept cents frères à sa mort. Clairvaux ne se rattacha pas moins de huit cents maisons. L'ordre dans tout son éclat compta deux

mille couvents d'hommes et six mille de femmes. Le premier de ceux-ci fut celui de Tart (ancien diocèse de Langres) 1120. — Dès le commencement du treizième siècle en toute l'Europe et en Orient. Nous verrons des ordres militaires dépendre de Morimond.

(4) *Services.* — Ils sont pasteurs, prédicateurs contre les hérétiques, aumôniers d'armées, ambassadeurs, négociateurs, conseillers des rois ; ont défriché et fait défricher énormément. Beaucoup d'évêques se retiraient dans cet ordre. Dès 1162, il comptait sept cents évêques et abbés ; un Pape : Eugène III. On leur donne d'incroyables éloges. On leur reproche d'être trop avides de terre : « Je crois que les Cisterciens sont de ceux qui s'emparent violemment du ciel, mais je ne vois pas que cela leur donne le droit de s'emparer de la terre avec la même violence » (Etienne de Tournay) ; d'être négligents à payer leurs dettes ; trop amoureux du bien-être en voyage. — Discussion entre Pierre le Vénérable et saint Bernard. L'esprit d'opposition entre Cluny et Citeaux y paraît. La charité fut dans la suite blessée quelquefois dans cette rivalité qui existe encore au treizième siècle. « *Niger monachus album fortuito occurentem obliquo videre respuit*, dit Pierre le Vénérable ; *Albus nigrum vix medià oculi parte contuetur.* » Saint Bernard n'épargne aucun détail de la vie somptueuse du Cluniste.

IV. Les Prémontrés. — (1) *Encore un de ces ordres où l'on trouve cette tendance si remarquable alors à mépriser le monde et la chair.* — Saint Norbert, de la haute noblesse de Westphalie, suit Henri V à Rome, s'indigne de la manière dont il traite le pape Pascal, refuse l'évêché de Cambrai, prêche en vain la réforme aux chanoines de Saint-Martin de Laon, se retire dans la forêt de Coucy en un lieu qui lui fut indiqué par le ciel. (*Locus præmonstratus.*) Evêque de Laon et autres compagnons. Neuf abbayes au bout de quatre ans. Saint Norbert meurt archevêque de Magdebourg.

(2) *But, règles, extension.* — Règle de saint Augustin, union de la vie active et de la contemplative ; enseignement des pauvres, prédication, ministère pastoral sur la demande de l'évêque, puis rentrée dans la solitude ; étude de théologie. Constitution analogue à celle des autres grands ordres ; assemblée générale, conseil de l'abbé, principe d'élection ; contre-poids à l'autorité de l'abbé. — En Europe, Syrie, Palestine, etc., mille d'hommes, cinq cents de femmes, maison, foule de prieuses. — Exempts. Sous saint Norbert, même espèce de tiers-ordre qu'imitèrent saint François et saint Dominique.

V. Des Carmes.—Un moine Calabrais, nommé Brocard, avec quelques compagnons, à la fin du douxième siècle dans les ruines d'un couvent sur le Mont-Carmel. En 1206 ils reçurent d'Albert de Verceil, patriarche de Jérusalem, une règle semblable à celle des Camaldules. Etranges prétentions élevées par cet ordre sur son ancienneté ; lutte ridicule contre les Bollandistes ; il faut que Rome leur impose silence.) Les Sarrasins les obligent à passer en Chypre. Vers 1240 viennent en Europe, y vivent d'aumônes, se séparent en branches sans relations avec le tronc qui, en 1710, comptait trente-huit provinces, et conséquemment un nombre considérable de maisons.

VI. Les Trinitaires. — (1) *Fondés par saint Jean de Matha pour la rédemption des captifs* (et qu'il ne faut pas confondre avec l'ordre de la Merci, fondé plus tard en Espagne par saint Pierre Nolasque et Raymond de Pegnafort). — Saint Jean, né en 1160, au comté de Nice, prêtre et docteur à l'université de Paris, se rend à Rome en 1198 avec un chevalier qui avait été prisonnier des Mulsulmans. Innocent III les encourage et leur donne l'habit blanc (symbolique). Ils fondent leurs premières maisons à Marseille, à Cerfroi (diocèse de Meaux).

(2) *Jean alla à Rome présenter sa règle à Innocent III qui l'approuva.* — Le Pape leur obtint par une lettre l'entrée au Maroc. Jean fit plusieurs voyages à Tunis où il eut beaucoup à souffrir, fonda des maisons en Espagne et mourut à Rome (1213) On donna aux Trinitaires l'Eglise des Mathurins à Paris. En 1474, il comptent six cents maisons en Europe, dont cinquante-deux en Irlande. Les femmes contribuaient par leurs prières et leur fortune, un tiers des revenus consacré au rachat des captifs, un tiers à d'autres œuvres de charité. On se souvient encore dans nos grandes villes de France de les avoir vus avant 1789 ramenant des captifs retenus seulement par des liens de soie, et qui portaient des palmes dans leurs mains.

VII. Fontevraldins. — Le bienheureux Robert d'Arbrissel, né au diocèses de Rennes, 1047, professeur de théologie à Angers, ermite dans la forêt de Craon, compagnon de sa solitude. Connu d'Urbain II qui l'engage à prêcher la pénitence, convertit une foule de pécheresses publiques, bâtit des monastères pour les recevoir. Fontevrault divisé en trois parties : Jeunes filles destinées à l'état religieux, veuves pour le soins des malades, repenties. Placé sous la protection de la Vierge. Prêtres pour l'administration spirituelle, mais sans autre communication possible. — Plantagenets inhumés à Fontevrault. L'ordre se répand peu hors de France ; en 1710 compte en quatre nations cinquante-sept prieurés à la collation de l'abbesse.

VIII. Frères hospitaliers. — 1° Aussitôt que l'Eglise fut libre, des hôpitaux s'élevèrent. Saint Grégoire de Nazianze compare aux sept merveilles du monde celui que Basile fit

construire près de Césarée. — Le *Domus Ecclesiœ*, les couvents avaient leur partie destinée aux voyageurs et aux infirmes. Dans les vallées profondes, au sommet des montagnes,sur les routes, asiles desservis par des moines ou des hommes, s'imposant ce devoir. (Mont-Cenis, fondé par Louis le Débonnaire, le Saint-Bernard existant déjà. En Italie, montagnes nommées Ospitaletti). Les léproseries se multiplièrent quand les croisades eurent fait passer la lèpre en Europe. Les religieux de toutes sortes pouvaient avoir la direction des hôpitaux.

2° Sous Innocent III, confrérie spéciale. Gui de,Montpellier bâtit un hôpital aux portes de cette ville. Des compagnons se joignent à lui. Règlements approuvés par Innocent III. Maisons se fondent en Europe, dont plusieurs ont subsisté jusqu'à nos jours. En France, les frères hospitaliers entrent généralement dans la chevalerie.

IX. Augustins du Val des Ecoliers. — Richard, Guillaumme Langlois, Evrard et Manassé (en 1280), quatre des plus savants professeurs de l'université de Paris. — Une vision les détermine à se retirer dans la solitude ; trente-sept de leurs disciples viennent les joindre au vieux Val près de Chaumont. Guillaume de Joinvillle, évêque de Langres, leur donna un règlement sévère, emprunté aux Augustins et à Saint-Victor de Paris. Prieuré érigé en abbaye en 1539 ; chef d'ordre jusqu'en 1637 ; réuni à la Congrégation de Sainte-Geneviève de Paris, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. — Le Val des Ecoliers donna naissance à dix maisons. Ses commencements lui font le plus d'honneur. Au quatorzième siècle, le moine Henri enseigne la théologie à Paris. Au quinzième siècle, Jean Perrot de Brottes, vingt-et-unième prieur, célèbre docteur à Paris, aumônier de Renier, roi de Sicile, meurt à Marseille en 1474.

X. Les Franciscains et les dominicains. — Alors que les ordres anciens commencent à perdre de leur force pour travailler au bien de l'Eglise ; alors que l'hérésie plus menaçante et plus terrible envahit la foule ; alors que le goût des jouissances matérielles devient plus vif et se répand à la faveur des rapports avec l'Orient et de l'extension du commerce, la providence suscite deux hommes, qui seront patriarches de deux familles monastiques innombrables, poursuivant en un sens le même but, mais l'une attaquant plus spécialement l'erreur par la parole, l'autre les mœurs corrompues par l'exemple de la pauvreté chrétienne.

A. *Les Franciscains.* — 1° François, fils d'un bourgeois d'Assise, mène dans sa première jeunesse une vie frivole et dissipée (*Flos juvenum prefæctus*). Prêt de se lancer dans la carrière militaire, il se convertit dans un pélérinage à Rome. Tourmenté par son père, il passe pour fou parce qu'il a embrassé la pauvreté volontaire. Le riche Bernard d'Assise se joint à lui, d'autres le suivent. *Obligation absolue de ne vivre que d'aumônes.* Ils vont prêcher deux a deux. Innocent III a un rêve qui lui fait reconnaître la mission de François et de Dominique. Prédication à Rome. (De l'amour des choses de la création au point de vue chrétien, et tel que l'éprouvait saint François). Le saint convertit à Assise la belle Claire Sciffi ; suivie par de nobles femmes. – Assemblée des frères en 1212 : prédication en Italie et construction de monastères. Frères au Maroc. François arrêté en Espagne y fonde des couvents. — Il se rencontre à Rome avec saint Dominique ; baiser fraternel que les deux ordres se sont transmis de génération en génération sur toutes les plages de la terre. — 1216, assemblée à Rome. Difficulté en Espagne et en Italie, moins en France. 1217 n'a point encore d'approbation expresse de l'Eglise, et déjà en 1219, cinq mille frères à l'assemblée générale. Missionnaires en Syrie, Egypte, Afrique, en toute l'Europe hormis en Allemagne. (Des Allemands, disaient-ils, délivrez-nous Seigneur). — Saint François devant le Soudan de Damiette, va lui-même planter son ordre en Allemagne et réussit. — Règle enfin approuvée en 1223 par le pape Honorius. Il mourut en 1224. — Miracles, poésies sublimes de saint François.

2° Les frères Mineurs, les Clarisses et le tiers-ordre ont leur règle propre. Les tiers-ordre conciliait en quelque sorte la vie religieuse avec la vie séculière. François et Dominique eussent presque dépeuplé certains pays sans cette institution. — A l'assemblée générale à Narbonne (vers 1264), trente trois provinces, huit mille couvents, et deux cent mille moines ; en 1350, cent cinquante mille moines ; au dix-huitième siècles, 50 branches, sept milles couvents et cent cinquante mille moines. — Nous les verrons missionnaires en Tartarie, Mongolie, Chine, la croix et l'olivier à la main. Ils sont légats, prédicateurs, professeurs. (Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Duns Scot, Roger Bacon). Ils comptent plus de quarante-cinq cardinaux et cinq papes. Leurs annales dans Wadding.

B. *Les Dominicains.* — 1° Dominique, né en 1170, au diocèse d'Osma, songe de sa mère, étudie à Palencia, saint jeune homme. Chanoine d'Osma, accompagne son évêque dans la prédication aux hérétiques du Midi, n'a exercé aucun pouvoir inquisitorial, forme le projet d'instituer un ordre, suit avec quelques disciples la règle des saint Augustin et quelques points de celle des Prémontrés. Réunit les femmes hérétiques converties, près de Toulouse : origine des Dominicaines à Rome obtient autorisation d'Innocent III. Règle approuvée en 1261 par Honorius III lequel créa l'office de maître

du sacré palais, toujours réservé au général des Dominicains. Le général réside à Rome pour le bien de l'ordre. Dominique meurt à Bologne en 1221. Il n'a jamais célébré le saint sacrifice sans verser des larmes, son éloquence.... son esprit de mortification, canonisé en 1234.

2° Du vivant de saint Dominique célèbres couvents à Rome. — (Saint Sixte, sainte Sabine, sainte Marie de la Minerve) à Venise Bologne, Syracuse, Palerme ; en Espagne, pays Allemands, Hongrie, Pologne, Bohême, Suède, Danemark, Ecosse. En France, Toulouse, Limoges, Reims, Orléans, Montferrand ; Jean de Saint Quentin leur donne à Paris, rue Saint-Jacques, un hospice bâti par les pèlerins de Saint-Jacques en Galice ; de là, le nom, de Jacobins aux frères prêcheurs de Paris. — L'ordre continue de croître après la mort de saint Dominique. Jordan de Barcelonne fut vingt-trois ans général. On compta en France, trois cents couvents. (Saint Louis disait : je donnerais une moitié de moi-même à saint François, l'autre à saint Dominique). A Naples seul, dix-huit couvents d'hommes, et dix de femmes. Dans leur plus grand éclat quarante-cinq provinces, mille cinq cent moines. — Mesurer leur influence par leur extension, leurs grands hommes. (Saint Raymond de Pegnaford, Albert le Grand, Saint Thomas, saint Vincent Férier, saint Pie V.) En 1835 ils comptaient quatre papes, soixante-six cardinaux, quatre cents soixante archevèques, deux mille cent trente-six évêques.

3° Leur constitution représentative pour la législation, monarchique tempérée de représentatif pour l'administration. But souverain : la prédication. Assemblée générale tous les trois ans, alternativement en deçà et au-delà des monts. Général élu par leurs provinciaux et leurs acolytes. Définiteur général, surveillant du général. Office des quatre visiteurs. Gouvernement modèle.

XI. Les ordres militaires. — Les ordres précédemment étudiés pratiquent la vie cléricale, cénobitique, contemplative, pénitence ; ici la piété s'unit au courage chevaleresque, l'humilité chrétienne à la fierté militaire. Il y a, du reste, une certaine analogie entre la vocation du prêtre et celle du soldat. — Les ordres militaires furent institués en vue de combattre exclusivement les ennemis du nom chrétien. Ils ont rempli leur mission à l'est de l'Europe, de la Syrie à Gibraltar, et au midi de la France.

1° *Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, de Rhodes, de Malte.* — (*a*) Des pêcheurs et commerçants d'Amalfi établissent en Palestine un hospice pour les pélerins. Les croisés de la première Croisade en reçoivent de grands secours. Ils envoyèrent des dons d'Europe, et bientôt hospices sur les bords de la mer... En 1113, Pascal reconnait l'institut.. Des frères armés se joignent aux premiers pour les protéger. De là division en frères militaires... spirituels... servants. — En 1130, Innocent II les encourage... possessions nombreuses en Europe. Délivrent par l'or ou le glaive les captifs chrétiens. Leur courage sur le champ de bataille et dans les enfers. Combattent aussi Albigeois et Maures... on leur doit en partie la victoire de Navas-Tolosa. (*b*) Rivalités déplorables avec les templiers... conflits de juridiction. Alexandre III au troisième concile de Latran décidé que trois membres de chaque ordres seront arbitres quand... Les frères Guérin et Pierre de Montargis, généraux des deux ordres. Le plus souvent s'unissent contre l'ennemi commun. (*c*) Forcés de reculer en Chypre à la fin du treizième siècle. Conquèrent l'île de Rhodes en 1310 et sont après la prise de Constantinople en 1453 le rempart de la chrétienté. En 1280, commandés par d'Aubusson, se défendent deux mois contre la formidable armée de Mahomet II. En 1522 trahis par leur chancelier, se retirent devant Soliman II à Malte sous la conduite de Villiers de l'Ile Adam. Malte leur est donné par Charles-Quint en 1530. En 1565, Jean de la Valette soutient durant quatre mois le choc de toutes les forces mahométanes. En 1797, Malte livrée par trahison à Bonaparte... est cédée aux Anglais. Les chevaliers dispersés attendent encore leur rétablissement, on a pensé à en faire l'armée du pape.

2° *Templiers;* — (*a*) Fondation et règle. En 1118, Hugues des Payens, Godefroi de Saint-Omer et quelques autres s'unissent du consentement du roi Beaudoin II et s'engagent entre les mains du patriarche de Jérusalem à l'observance des trois vœux monastiques, et à combattre les brigands... Foulques d'Anjou, Hugues de Champagne et autres nobles personnages se joignent à eux. A la prière de Beaudouin et sur décision d'Honorius II au concile de Troyes 1128, saint Bernard leur fit une règle. (Ce n'est pas, dit-on, celle que nous avons. Voy. Labbe.) Extrêmes précautions contre le luxe, la licence des mœurs. Obligation essentielle de ne jamais reculer devant les ennemis s'ils ne sont pas plus de trois contre un. — Classés en chevaliers (*Fratres remanentes,* volontaires ou *ad terminum servientes, conjugati,* ne portant pas l'habit). Clercs et chapelains, frères d'armes (*armigeri clientes,* écuyers). Frères travailleurs. — Grand-maître élu et entouré d'un conseil. Plus puissant qu'en d'autres ordres, peut-être pour discipline militaire. Sénéchal pour le remplacer. Maréchal pour la guerre. Grand précepteur administrant une province. — Maisons distinguées en commanderies. Prieurés moins considérables. On était tenu d'y loger des pèlerins aux saints lieux. Le Temple, maison centrale à Paris, était très vaste. (*b*) Extension. Hugues des Payens parcourt France, Angleterre, Espagne. Saint Bernard les recommande dans son opuscule où il oppose la chevalerie religieuse à la chevalerie mon-

daine. Pierre le Vénérable, Hugues le Chartreux, qui fut Grégoire V, les soutiennent. Eugène III leur donne la croix rouge sur l'habit blanc (symbole). Innocent III les excepte de la juridiction de l'ordinaire et des péages. Les rois les favorisent. Un seigneur ne meurt pas sans leur léguer son armure et son cheval et un de ses fils. C'est qu'ils remplissent alors une belle mission : en Orient, en Espagne, en Portugal, et au midi de la France ; ils le faisaient en héros chrétiens (sur la bannière blanche et noire : *Non nobis Domine*, etc). Nous parlerons de l'abolition de l'ordre sous Philippe le Bel.

3° *Chevaliers teutoniques.* — (*a*) Ordre né aussi des croisades. Bourgeois croisés de Lubeck et de Brême établissent pour les Allemands une tente-hôpital faite avec la voile d'un navire. Les guerriers allemands se groupent ; ils combattent les Musulmans et soignent les malades. Erigés en ordre par Clément III. 1191. (*b*) Règles ont de la similitude avec celles des hospitaliers et des templiers. Communion sept fois l'an. Meubles sans clefs. Cellules sans portes. — Il faut être allemands, libre de toute chaîne, d'une santé robuste. (*c*) Pauvres, ils furent bientôt riches de donations, maisons en Allemegne, plus de deux mille chevaliers en peu de temps. Sous le grand-maître Hermann de Salza (1230), ils devinrent les défenseurs de la frontière de l'Europe au nord-est, comme l'ordre de Calatrava fut son rempart au sud-est. Ils furent les vainqueurs et les apôtres des païens de Prusse et de Lithuanie.

4° *Ordres militaires d'Espagne et de Portugal.* — (*a*) Calatrava. Diégo Vélasquez, moine de Cîteaux, sauve Calatrava que le roi Sanche voulait abandonner aux Maures. Il peuple de colons les environs de cette ville et fonde un ordre de chevalerie qui se reconnaît dépendant de celui de Cîteaux. (*b*) Les Cisterciens dirigent de même les chevaliers d'Alcantara et d'Estramadure. (*c*) L'ordre de Saint-Jacques de l'épée soumis également à l'abbé de Cîteaux a pour objet de protection des pèlerins qui se rendent à Saint-Jacques en Galice et la défense de la croix en Portugal. (*d*) L'ordre de l'aile de Saint-Michel fut fondé par Alphonse I[er] en 1171, à la suite d'une vision qu'il eut au moment d'attaquer l'armée d'Albarech sous les murs de Santarem.

XII. Observations générales. — 1° *Sur l'état des couvents au moyen âge* — (*a*) Direction générale à l'abbé, direction spirituelle au prieur ou au doyen, direction du temporel à l'économe ou trésorier. — Autres fonctions : sommelier, *granarius*, *piscinarius*, *magister caritatum*, portiers, *custos* ou *sacrista*, *cervisiarus*, *vestiarius* ; archiviste, bibliothécaire, chef d'école, etc. (*b*) Personnes dépendantes du couvent distinguées en *familia intus* et *familia foris*. Les *ministeriales* ou serviteurs inféodés possédent des terres en fiefs et sont les défenseurs armés du couvent. — Les censitaires payent un revenu annuel en argent ou en denrées. — Les serfs, instruments vivants du labourage, inséparables de la terre. — Ouvriers de toute espèce. — Bien des hommes aimaient mieux être serfs du couvent qu'hommes libres sous la féodalité, agriculture, vignes, arts et métiers.

2° *Sur l'ensemble des ordres religieux.* — Voyez s'il y a un seul des besoins de la société auquel l'Eglise n'ait pourvu par un ou plusieurs ordres; récapitulez : prédication savante (dominicains), prédication aux pauvres (franciscains), affaires politiques (cisterciens), science (chartreux et clunistes dans les cloîtres ; franciscains et dominicains dans les universités), piété, mysticité (chartreux, grandmont, prémontrés), rachat des esclaves (trinitaires), réhabilitation de femmes perdues (fontevraldins). — Agriculture (cisterciens, clunistes, chartreux), pour les malades et les voyageurs (frères hospitaliers, hospitaliers de Jérusalem, Saint-Jacques de l'Epée). Défense par le glaive de la famille chrétienne : (au nord, chevaliers teutoniques. — En Orient : saint Jean de Jérusalem, templiers teutoniques. — Au centre contre Albigeois : saint Jean de Jérusalem, templiers. — Au midi au delà des Pyrénées : Calatrava, Alcantara, Davis, de l'aile de saint Michel).

Chevalerie laïque consacrée à la religion. (1) Pour entrer dans cette institution à la fois politique, militaire et religieuse, on recevait une éducation particulière : l'enfant devenait d'abord page, varlet, damoiseau, à quatorze ans écuyer sorti hors de page, à vingt-un ans l'écuyer pouvait être armé chevalier. Cérémonies préparatoires : nuit des veilles, serment fait entre les mains du prêtre de maintenir l'honneur de la religion et de la chevalerie, etc. Cérémonies de la dégradation. (2) La chevalerie tombe en décadence, la politique détermina des élections de sujets indignes. La courtoisie devient galanterie, la galanterie passion ; la passion mena au vice. Ordres nombreux de chevalerie ; dans les temps modernes, ils n'ont plus le même caractère. Les idées d'honneur et de loyauté de l'ancienne chevalerie ont survécu dans l'armée ; elles sont insuffisantes sans l'esprit religieux.

Discipline

Nous n'avons pas à nous arrêter sur la hiérarchie ecclésiastique qui n'éprouve en cette époque, aucune modification importante. Je présenterai seulement quelques observations sur les revenus pontificaux et sur l'état des mœurs au douzième et treizième siècles.

1° *Revenus pontificaux.* — (1) Sources des redevances. — Biens appartenant à saint Pierre et inféodés à des seigneurs, évêques, abbés. — Biens mis en fermage. — Biens que l'Eglise romaine fait valoir pour son compte. — Cens tiré des constructions faites sur les terres de saint Pierre. Des seigneurs

s'inféodaient pour être plus sûrs de conserver l'usage de leurs biens. — Les diverses basiliques de Rome acquittaient certaines redevances en argent, cire, encens, etc., au Pape à titre d'évêque. — Revenus des biens domaniaux immédiats : Spolète, comté de Narni, la Sabine. — Comme chef de la chrétienté, confédération d'Etats dont la religion était le lien. Le Pape recevait des peuples un revenu abondant sous le titre de Denier de Saint-Pierre. — Les revenus de la *Curia Romana* prennent, au milieu du treizième siècle, d'énormes proportions : diplômes, exemptions, investitures d'abbés, d'évêques; il sera traité plus tard des annates. (2) Il y a eu des abus que saint Bernard et d'autres saints personnages ont reproché à l'avide cour. N'oublions pas qu'il fallait pour l'expédition de tant d'affaires une foule d'employés.

(2) *Mœurs.* — Côté favorable : (1°) Etat des croyances dans la société, foi. Elle ne s'opposait à aucuns progrès matériel, mais modérait le mouvement. (2°) Obéissance, respect de l'autorité. (3°) Humilité dans les plus grands genies. Le parallèle n'est pas favorable aux temps modernes.

Côté défavorable : il existe à toute les époques. Restes de barbarie dans les guerres. Les violences des seigneurs. Principes de droit encore imparfaits. Usure. (Le blasphème était rare). Désordres dans le clergé et les ordres religieux, dans les sectes gnostiques et manichéennes. Il y a du reste des vestiges de barbarie dans la torture et autres points du code de l'inquisition établie contre elles.

PÉRIODE DE SAINT GRÉGOIRE VII A LÉON X

(1073-1513).

DEUXIÈME ÉPOQUE

DE BONIFACE VIII A LÉON X (1303-1513)

L'ÉGLISE DANS SON ACTION EXTÉRIEURE

Vue générale.— Les quatorzième et quinzième siècle, sont une époque de transition durant laquelle le monde, les gouvernements se détachent peu à peu de l'unité catholique et marchent à une sorte d'apostasie. (*a*) Les nations abandonnent les intérêts généraux de la foi et de la civilisation pour leur intérêt propre. En Allemagne, la maison de Habsbourg ne songe qu'à l'agrandissement de sa puissance ; en Italie, guerres acharnées entre cités rivales ; la France et l'Espagne se disputent la couronne de Sicile ; la France et l'Angleterre s'épuisent dans une lutte meurtrière, la guerre des deux roses achève de désoler l'Angleterre. Constantinople succombe sous les efforts des Musulmans et l'Europe menacée entend à peine la voix des papes qui songent presque seuls au salut de la chrétienté. (*b*) L'Eglise souffre dans ses propres entrailles. La papauté, moins respectée, s'exile à Avignon, un long et funeste schisme la fait en quelque sorte disparaître, les conciles mêmes semblent vouloir l'ébranler et cependant elle aurait besoin de toute sa puissance à cette ère nouvelle où Wiclef et Jean Huss annoncent Luther, où Christophe Colomb découvre un monde, où Guttemberg trouve le moyen de propager et de rendre immortelle toute pensée bonne ou mauvaise.

I. *Boniface VIII et Philippe-le-Bel.* — (1) Pape calomnié dans les infâmes libelles de Guillaume de Nogaret, dans les satires du bienheureux Jacopone, dans l'enfer du gibelin Dante, dans les écrits des auteurs parlementaires flanqués des gallicans dont il combattit les erreurs.

(2) Son avènement au Saint-Siège. Il y est arrivé par des voies très légitimes et ne conseilla à Célestin V d'abdiquer que lorsque la répugnance et la faiblesse de Célestin le demandait (conte ridicule à ce sujet). Il ne l'exile nullement, mais lui fixe une résidence convenable pour que les ennemis de l'Eglise n'exploitent pas cette abdication.

(3) La mission de Boniface VIII, au milieu des désordres politiques, fut, quoi qu'on en dise, toute de pacification. (*a*) Essaye, mais en vain, de retirer la Sicile aux Aragonais, qui la possèdent injustement par la violation d'un traité. (*b*) En France, la guerre entre Philippe-le-Bel et Edouard I[er] cause des maux incalculables à la chrétienté. Philippe fait d'ailleurs peser des impôts impies sur le clergé. Boniface donne la bulle *Clericis laïcos.* Elle défendait, pour de bons motifs, une immunité reconnue et consacrée. Philippe interdit alors le commerce avec les étrangers qui viendraient d'Italie (mesure impolitique) et l'exportation de l'or, mesure hypocrite pour empêcher les redevances ecclésiastiques de parvenir à Rome). — La querelle, un moment apaisée par des concessions de Boniface VIII et la canonisation de saint Louis, renaquit lorsque le roi voulut juger l'évêque de Pamiers qui, selon le droit, était dans la chose en litige, justiciable du pape. — La bulle *Ausculta fili,* falsifiée par Pierre Flotte, alluma la rage du roi et de son conseil. Réquisitoire de Nogaret. Ignoble lettre du roi. Bulle *Unam sanctam,* contenant les principes professés au moyen âge sur les deux puissances. Guillaume de Nogaret passe en Italie et, aidé par la faction des Colonne, s'empare du pape dans Anagni (soufflet ?). Le pape mourut à Rome en 1303, tué par tant de souffrances. Calomnies sur sa mort. Benoît XI lui succède, pacifie par une extrême modération tout en excommuniant Nogaret et Colonne. Clément V refuse à Philippe le Bel de condamner Boniface VIII que nous plaçons, nous, à côté de Grégoire VII et d'Innocent III dont il continua les principes. C'était un grand canoniste : il établit l'indulgence du jubilé. Suppression

des Templiers, par Clément V et sous Philippe le Bel, accusés d'apostasie, d'idolâtrie, de sodomie, etc. Le roi les fit tous arrêter le même jour (1307). Interrogés par le pape, les cardinaux et les inquisiteurs, les uns font des aveux libres ou forcés par la torture (incarcérés, brûlés), les autres n'avouent rien et paraissent innocents (entrent dans d'autres ordres). — Les procédures se poursuivent jusqu'au concile de Vienne (1311), où se trouvent Philippe le Bel. La suppression de l'ordre y fut arrêtée. L'année suivante eut lieu le supplice du grand maître Jacques Molay, qui rétracta tout. — Je crois que le mauvais renom prouve seulement la décadence de l'ordre, que les aveux dans la torture prouvent peu (*torquere est extorquere*) en dehors, que quelques coupables. . . — Si le concile de Vienne n'avait pas exigé que leurs biens passassent aux chevaliers de Rhodes et non à la couronne, je penserais que le roi (faux monnayeux et voleur des biens de l'Eglise) se proposait avant tout de faire main basse sur les immenses richesses de cet ordre.

II. Le Saint-Siège a Avignon. — (1) *Clément V* (*Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux*), (*a*) dont l'élection fut favorisée par Philippe le Bel, ne prit pas sans doute avec lui les engagements secrets dont on l'accuse. Mais si on excepte le refus de condamner Boniface, ses actes le montrent constamment faible en face du roi de France, dont la politique païenne fut chatiée par le malheur de sa postérité : ses trois fils disparaissent en moins de quatorze ans sans laisser d'enfants mâles ; et la famille de son frère Charles de Valois, ami de Boniface VIII, monte sur le trône de France pour plus de deux siècles et demi. (*b*) La grande faute de Bertrand de Got, fut, après s'être promené en France, de ne point aller à Rome et de s'ensevelir à Avignon, où les papes demeurèrent soixante-dix ans (1308-1378). Les Italiens ont donné à ce fait le nom de captivité de Babylone. Nota : Avignon appartenait en fief à la maison de Provence ; Jeanne de Naples, comtesse de Provence, le vendra à Clément VI vers 1350, quatre-vingt mille florins d'or. — Clément V avait le tort d'être un pape français, et de ne pas comprendre le rôle providentiel de Rome. Depuis cette époque, les Italiens épouvèrent de la répugnance à élire un pape qui ne fut pas de leur nation. — Du reste, ce fut pour Rome, pour ses familles aristocratiques, ingrates et ambitieuses une juste punition. (*c*) Clément V se conduit bien dans ces rapports avec l'empire. Il use de son pouvoir temporel sur Rome, et condamne Henri VII qui, après avoir fait le serment impérial, avait envahi le royaume de Naples donné en fief au roi Robert par le Saint-Siege.

(2) *Jean XXII. Benoît XII et Clément VI contre Louis de Bavière.* — (*a*) Louis de Baviere rival et vainqueur de Frédéric, duc d'Autriche, attire sur sa tête l'excommunication par sa résistance à Jean XXII qui combattait ses prétentions sur l'Italie, ses fausses idées sur les deux puissances et par la nomination de l'antipape Nicolas V. (Pierre de Corbières). Louis fut repoussé de Naples et Pierre de Corbières alla mourir à Avignon dans une prison confortable, qu'on a dépeinte à tort comme un noir cachot. (*b*) Sous Benoît XII la paix se serait peut-être faite, sans les intrigues françaises, entre le pape et Louis de Bavière bien disposé. Mais Louis voyant les princes électeurs le soutenir alla jusqu'à donner des dispenses matrimoniales et à autoriser le divorce de son fils. L'excommunication lancée par Clément VI détacha le peuple de lui, et lorsqu'il mourut, le pape avait déjà fait élire Charles IV de Moravie. (*c*) Clément VI agit encore avec énergie contre Edouard III d'Angleterre, qu'il obligea à ne pas distribuer les bénéfices ecclésiastiques. Pacificateur entre l'Angleterre et la France ; la Hongrie et Naples, Venise et Gènes. Occupé de la réunion des Grecs.

(3) *Les vrais principes sur les deux puissances vont se perdant.* — (*a*) Par la politique française qui faisait élire des cardinaux français trop nombreux, qui retenait le Pape à Avignon, tandis que Rome était toujours considérée comme un centre par la chrétienté. (Un million deux cent mille pélerins au jubilé de 1350). (*b*) Franciscains, entre autres Guillaume Ockam se tournant du côté de Louis de Baviere quand les papes condamnent leurs idées absurdes sur la pauvreté de Jésus-Christ. Ils poussent, comme déjà Philippe le Bel l'avait fait et comme l'Occident au moyen âge ne l'avait point entendu, ils poussent ce cri : Le pape est hérétique. (*c*) L'université de Paris dont l'influence était énorme, Marcile de Padoue et Jean de Jandun, prévenant Calvin, enseignent que tout pouvoir vient au pape par le peuple ou par l'empereur.

(4) *Innocent V.* — (*a*) Réforme sa cour, le luxe des cardinaux, ordonne la résidence aux prélats, éloigne d'Avignon les courtisanes. Népotisme, trouve quelque excuse dans d'heureux choix. (*b*) Rome en république sous Rienzi : c'est l'essai le moins absurde qui ait été fait sous les papes. Comment Rienzi harangue le peuple. Tribun et libérateur de Rome (1347), fuit en Hongrie, revient, fuit en Bohême ; son extradition par Charles IV. Innocent VI lui pardonne. Il s'échappe, est de nouveau porté au Capitole, et grâce à son despostisme finit par être éventré dans une émeute et trainé sur la claie. (*c*) Urbain V décide Jean roi de France et Gui de Lusignan à se croiser. Excommunie le tyran Barnabo de Milan (1363) et le force à la paix. Rentre à Rome où il est reçu avec une joie sans bornes. L'empereur Charles IV s'y rend et reconnaît tous les droits du Saint-Siège. Malheusement Urbain, sans motif grave, malgré le pieux franciscain Pedro, les menaçantes prophéties de sainte

Brigitte de Suède qui était alors à Rome, retourne à Avignon.

(5) *Grégoire XI et sainte Catherine de Sienne.* — (*a*) Née vers le milieu du quatorzième siècle, sainte Catherine de Sienne fut dans son adolescence un modèle de pureté et de charité. Gregoire XI envoie le Père Raymond et deux dominicains pour confesser les pécheurs qu'elle convertit dans sa ville natale. Envoyée à Pise, conversion, guérison des malades. (*b*) Sa vie *politique*, commence quand elle empêche Sienne, Lucques et Arezzo d'entrer dans une ligue de villes italiennes contre le pape. Après la victoire des troupes pontificales, les Florentins implorent sa médiation près du Saint-Siège. Non seulement elle communique au pape des sentiments de paix, mais elle obtient qu'il rentre dans Rome. Elle revient à Sienne, continue sa vie pleine de miracles. En 1378, elle apaise au péril de sa vie les troubles sanglants de Florence. — Quand le grand schisme éclate, elle déclare qu'Urbain VI est le vrai pape. Urbain l'appelle à Rome pour s'éclairer de ses conseils. Il pensait l'envoyer avec sainte Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte, à Jeanne de Sicile, pour qu'elle quittât le parti de Clément VII. Elle écrit à Jeanne, aux rois de France, de Hongrie, etc., pour les retirer de ce schisme qui lui causa une douleur mortelle. Elle expira en 1380, à trente-trois ans.

III. Grand schisme d'Occident. — 1° *Le schisme éclate.* — (*a*) Grégoire XI mort, les Romains, pour de bonnes raisons, veulent un pape italien. Par suite de leurs menaces ou autrement, on nomme Urbain VI ; les cardinaux le reconnaissent très bien. Mais seize d'entre eux vexés par son autorité se retirent à Anagni et élisent Clément VII, sous prétexte qu'ils n'étaient pas libres à la première élection. (*b*) A partir de ce jour (de 1378 à 1417) il y eut à la fois plusieurs papes douteux se partageant la chrétienté. Pour Clément VII à Avignon, se déclarèrent la France, l'Ecosse, Naples, l'Espagne ; pour Urbain VI l'Italie, Allemagne, Angleterre. Ils s'efforcent de gagner des partisans, élisent des cardinaux, s'excommunient.

2° *Que penser de cette situation ?* — (*a*) Déplorable sans doute. Le tort est aux cardinaux français. Urbain VI aurait dû peut-être prévenir ce malheur par plus de douceur ; ne pas punir de mort les cardinaux qu'il croit conspirer contre lui. (*b*) La validité de l'élection d'Urbain VI pouvait ne pas paraître aussi évidente qu'aujourd'hui. Du moment qu'il y avait doute de bonne foi, le schisme n'était pas formel ; aussi, quoique Urbain VI et ses successeurs figurent seuls au catalogue des Papes, on n'a pas flétri les autres du nom d'antipapes. — Ainsi encore il y a des saints canonisés dans les deux partis : sainte Catherine pour Urbain ; saint Vincent Ferrier pour Clément. Saint Antonin fait observer que les fidèles n'étant pas tenus de savoir le droit canon, il leur suffisait d'être soumis intérieurement et en général au Pape canoniquement élu. — Ce schisme affaiblit alors la foi, mais il est une preuve qu'une main divine soutient l'Eglise. Du reste l'Eglise pourrait être considerée sous plusieurs rapports, comme en temps de vacance du Saint-Siège.

3° *Efforts pour la faire cesser.* — Urbain VI, meurt, on élit Boniface IX. Clément VII meurt de chagrin de ce que les cardinaux et l'université de Paris proposent des accommodements. Les cardinaux d'Avignon eurent le tort d'élire alors (Pierre de Lune) Benoît XIII, qui combattit vingt ans pour conserver la tiare : députations et mémoires inutiles ; soutient un siège dans Avignon contre le maréchal Boucicaut ; passe en Espagne ; n'a que deux cardinaux (1403) et prétend encore lever des impôts en France, où il est abandonné.

4° *Trois papes dans l'Eglise. Concile de Pise* (1409). — Boniface meurt, on élit Innocent VII, puis Grégoire XII qui ne veut rien pour la paix ; alors les cardinaux des deux obédiences réunis à Pise déposent Benoît XIII, Grégoire XII et choisissent Alexandre V.

5° *Concile de Constance* (1414). — Le concile de Pise n'avait pas atteint son but. Jean XXIII, successeur d'Alexandre V et habile en affaires, chassé de Rome par Ladislas de Naples, se retire près de l'empereur Sigismond et de longues conférences amènent la convocation du concile de Constance. (*a*) Présidé par un cardinal en sa quatrième session, il porte ce décret : « Le concile général tient son autorité immédiatement de Jésus-Christ. En conséquence toute personne, même le pape, est obligée de lui obéir en ce qui touche la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres ». Jean XXIII déposé se soumit ; Grégoire XII abdiqua ; Benoît XIII en Aragon résista. Le conclave élut Martin V qui approuva le concile en ces termes : *Ut decreta in materia fidei per præsens concilium conciliariter facta tenerentur et inviolabiliter observarentur.* » (*b*) Tenues sous Jean XXIII, les quatrième et cinquième sessions ne représentent pas toute l'Eglise. Les termes de Martin V excluent ce qui n'a pas été fait en concile œcuménique. Cette décision ne pouvait en tout cas valoir qu'en temps de schisme ou de pape douteux. Et puis : *lex dubia, lex nulla.* D'ailleurs, ou cette autorité vient de Martin V ou non : si oui, alors contradiction ; si non, alors la question est comme avant le concile, et rien auparavant ne ressemble à cette doctrine. Enfin, pas de concile général sans approbation du pape, d'où absurdité. (*c*) Ses théologiens qui raisonnent dans le sens du fameux décret ne représentent pas

la doctrine reçue dans l'Eglise. Préoccupés d'éteindre le schisme, s'embrouillent dans une question inouïe jusqu'alors. v. g. Pierre d'Ailli suppose gratuitement concile complet et sans le pape, veut donner en concile le suffrages aux laïques sur le schisme. v. g. Filastre accorde le suffrage aux diacres en matière de foi. v. g. Gerson oppose sans cesse l'Eglise au pape! son traité de *Auferibilitate papæ* est si scandaleux que plusieurs ne veulent pas le lui attribuer. (*d*) Le concile de Constance s'occupa de Wiclef et de Jean Hus dont nous ferons bientôt l'histoire. La question de réformation fut ajournée à un nouveau concile qui devait se tenir à Sienne. Il allait s'ouvrir à Bâle quand mourut Martin V. L'élection de ce pape avait mis fin au schisme, quoique Benoît XIII ne le reconnût pas. La paix toutefois n'était pas rendue à l'Eglise.

6° *Concile de Bâle.*— Ouvert en 1431 sous la présidence d'un légat, devait compléter l'œuvre du concile de Constance pour la réformation, la pacification des Etats chrétiens, en particulier de la Bohême et la réunion des Grecs. Le Pape veut le transférer à Bologne, les Pères s'y refusent en s'appuyant du fameux décret de Constance, et en portent d'autres qui restreignent les droits du Saint-Siège. Eugène IV s'étant désisté de sa volonté de transférer le concile, il est alors en accord avec le pape, et depuis la dix-septième session s'occupe heureusement de canons de discipline. Les légats protestent néanmoins contre l'abolition des Annates, revenu important pour la cour de Rome. Réunion d'une partie des Hussites qui obtiennent la communion sous les deux espèces. En 1436 le pape, sur la juste demande des Grecs, transporte le concile à Ferrare. Quelques évêques têtus et turbulents persistèrent à demeurer à Bâle où ils firent des canons sans autorité, et créèrent l'antipape Felix V, Amédée VIII de Savoie, l'épicurien. La fermentation turbulente mène rapidement à l'acide, et celle-ci à la putride ; ces paroles de de Maistre s'appliquent moins bien au concile de Constance qu'à celui de Bâle dont quelques sessions à peine peuvent être regardées comme œcuméniques ; d'ailleurs il ne reçut jamais d'approbation positive.

7° *Assemblée de Bourges. Pragmatique sanction* (1438). — Une autre comédie dont les acteurs sont Charles VII et des prélats français suivit de près celle qui termina le concile de Bâle. On fit à Bourges de par la volonté royale, vingt-trois articles tous dirigés contre les papes, v. g. Un concile général sera tenu tous les dix ans (c'est absurde parce que c'est impossible, parce que cela suppose que l'Eglise est une machine bien mal faite, et cependant il faudrait cela si le gallicanisme était la vérité, et l'on était logique à Bourges). v. g. Le concile tient son autorité de Jésus-Christ non du pape; plus d'appels ni de redevances à Rome. Pie II cassa cette pragmatique à l'assemblée de Mantoue (contre les Turcs, 1459). Louis XI l'abolit. Le concile de Latran, 1512, l'annula de même.

8° *Concile de Florence.* — (*a*) Le concile de Bâle était passé en conciliabule par sa translation faite à Ferrare ; la peste obligea à transporter le concile de Ferrare à Florence. De sorte qu'on peut considérer comme formant un seul et même concile : le concile de Florence, celui de Ferrare et les sessions légitimes de celui de Bâle. (*b*) Quoiqu'il en soit, le concile de Florence est œcuménique et de la plus haute importance. A. Union des Grecs. Ces deux Eglises sous la présidence du Pape. Discussion où brillent le cardinal Julien, Bessarion, archevêque de Nicée, Marc d'Ephèse, savants, mais adversaires opiniâtres des Latins. Controverse sur le purgatoire, pain azyme, vision béatifique, procession du Saint-Esprit et addition du *filioque* au symbole. (Les Grecs comprirent enfin que les Latins n'admettent pas ici deux principes, mais la procession des deux *tanquam ab uno principio*). Primauté du pape admise en principe ; les Grecs veulent que l'appel à Rome soit jugé sur les lieux, et que le pape soit tenu de convoquer l'empereur pour qu'un concile soit œcuménique. Enfin ils reconnaissent que l'évêque de Rome a la pleine puissance reçue de Jésus-Christ de paître, régir et gouverner l'Eglise universelle. — Les Grecs, de retour dans leur pays, reçurent un mauvais accueil (1439). Jean Paléologue n'eut pas la force de maintenir contre le parti de Marc d'Ephèse, l'union à laquelle il avait tant contribué, et Constantinople après avoir ainsi abusé des graces de Dieu fut punie par la catastrophe de 1453 ; elle avait alors un patriarche schismatique. B. Le concile de Florence donne aux Arméniens la règle de la Foi, réunit les Chrétiens d'Egypte, Syrie, Mésopotamie, Chaldée, les Maronites qui étaient tombés dans les erreurs du monothélisme et autres. — Il faut remercier la Providence d'avoir fait ainsi éclater l'unité de l'Église, le lendemain des déchirements du grand schisme; la veille de l'asservissement des Grecs qui peuvent renier leur signature ; la veille encore de l'apostasie protestante.

9° *Nous n'avons pas à suivre la papauté pendant la dernière moitié du quinzième siècle*; *nous la retrouverons* (*a*) défendant la chrétienté contre les Musulmans (*b*) défendant l'Italie contre les ambitions de l'étranger, (*c*) s'affaiblissant par le népotisme des papes, déshonorée par Alexandre VI qui porte un nom flétri dans l'histoire, et fut pourtant un homme habile et ferme, soit dans ses efforts contre les Turcs, soit dans ses efforts pour donner de l'unité en Italie, et y rendre pré-

pondérante la puissance politique du gouvernement pontifical.

IV. L'Eglise et l'islamisme. — 1° *En Orient.* (1) L'Eglise et l'islamisme sont opposés comme le jour et la nuit. L'islamisme que nous avons vu anéantir des chrétientés si belles ; que le marteau de la France et la résistance héroïques et séculaire des fils des Visigoths ont arrêté dans ses envahissements vers le nord ; que l'Occident soulevé par les papes est allé attaquer sur son propre territoire, l'islamisme reprenait l'offensive contre les Grecs énervés et désunis. Le croissant dominait l'Egypte et la Syrie, la tribu caspienne des Turcs-Ottomans, sang neuf et sauvage donnait aux disciples du Coran une force nouvelle. Constantinople était devant eux, défendue par des aventuriers sans foi ni patrie, ces deux mobiles qui conservent les nations. (2) Jean Paléologue et son fils Manuel invoquent le secours d'Innocent VI. L'Europe est sourde à sa voix. En 1364, la petite armée commandée par Louis de Hongrie fut écrasée par Amurath I[er] auquel on paya tribut dans Andrinople. En 1596 nouvelle croisade au secours de Manuel II : Allemagne, France, Hongrie, Ordres de Saint-Jean et Teutonique. Jean sans Peur, comte de Nevers, fait perdre la bataille par valeur inconsidérée. Paix humiliante, mosquée à Constantinople. (3) Bajazet avait entrepris le blocus de Constantinople, quand les Mongols, descendant du nord de l'Asie sous la conduite de Tamerlan, vinrent l'attaquer. Bajazet, vaincu à la bataille d'Ancyre (1402), est enmené captif par Tamerlan, à qui Constantinople paie tribut. (4) Amurath II, petit-fils de Bajazet, assiège Constantinople en 1422. Défense héroïque : femmes, enfants, moines à la brèche. Une révolte le rappelle en Asie. (5) Hunyade et Scanderberg. Mais ses soldats convoitaient l'Europe. Hunyade, chef de l'armée hongroise du roi Wladislas, et le légat Julien Césarini arrêtent Amurath devant Belgrade. Plusieurs fois battu il se retire dans la solitude. Il en sort quand Wladislas devient agresseur et remporte des victoires ; mais il mourut de chagrin (1451) à cause des échecs que lui fit éprouver le soldat albanais Scanderberg, dont la vie ressemble à un roman. (6) Mahomet II, fils d'Amurath II, l'un des plus grands conquérants et fléaux de l'humanité, investit Constantinople avec trois cent mille hommes. Nicolas V n'a pu y envoyer que quelques centaines de Gênois et de Vénitiens. Dix mois d'une défense héroïque. Mahomet II en fait sa capitale. Ainsi tomba cet empire après onze cent vingt-trois ans de durée. Constantin, fils de Jean Paléologue, mourut sur la brèche au dernier assaut (1453). Conséquences : restes de l'empire soumis, empire turc dès lors fortifié et possédant un centre, porte ouverte sur l'Europe, Grecs s'exilant en Occident, où ils exercent une certaine influence; les autres restent presque à l'état de parias. Le patriarche, qui ne voulait pas recevoir l'investiture du successeur de saint Pierre, la reçoit d'un soldat musulman. (7) Nicolas V, Calixte III travaillent à armer l'Occident insensible. Hunyade et le légat saint Jean Capistran (dans la mêlée la croix à la main) repoussent et battent les cent soixante mille hommes que Mahomet II a jetés sur Belgrade. Calixte III, Pie II, Paul II s'épuisent en vains efforts pour armer l'Europe contre Mahomet qui, en 1466, ravageait Nègrepont, menaçait encore la Hongrie. En 1479, il échoua devant Rhodes, où Pierre d'Aubusson et ses chevaliers font une des plus belles résistances dont les annales militaires aient gardé la mémoire. Les Turcs pillent Otrante, la Calabre. Rome tremble, mais certes elle ne méritait pas le sort de Constantinople. Mahomet mourut sur ces entrefaites. (1481) Bajazet II reprend les projets de son père ; mais Innocent VIII avait ranimé les Siciliens. D'ailleurs Bajazet fut rappelé par la guerre en Egypte et en Syrie ; son frère Zizim s'était retiré près d'Alexandre VI, qui prêchait à l'Europe l'union contre les Turcs, et soixante-dix mille de leurs soldats avaient péri de froid et sous les coups des Valaques. L'Europe doit savoir à qui elle dut son salut.

2° *En Espagne.* — Depuis près de huit siècles, combats presque incessants. Royaumes d'Aragon et de Castille unis par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle. Maures de Grenade affaiblis par les divisions. Glorieuse guerre de dix ans. Grenade prise. (1492) Fin de la domination des Musulmans. Juifs et Arabes dans l'alternative de passer en Afrique ou de se faire chrétiens. Inquisition établie comme nous l'avons vu pour protéger l'Espagne affranchie contre la trahison et les menées ténébreuses de ses dangereux ennemis.

V. En France. — 1° *Vue générale.* — Décadence de la royauté de Philippe le Bel à Louis XI. (*a*) La France a été récompensée de sa politique chrétienne : Empire latin à Charlemagne, royaume de Jérusalem à Godefroi de Bouillon ; royaume de Chypre et royaume d'Arménie aux Lusignan, empire de Constantinople à Beaudouin de Flandre. (*b*) Depuis la triste politique de Philippe le Bel, France à deux doigts de sa perte ; un Charles VI idiot ; un Charles VII perdant son royaume et son honneur ; princes s'entretuant et vendant leur patrie à l'étranger ! Dieu sauve la France par Jeanne d'Arc ; il se trouve des Français pour la vendre et la brûler, tandis que le roi, qu'elle a sauvé l'abandonne ! Il y a décadence malgré le beau nom de Charles V dit le Sage : imitateur de saint Louis, bon administrateur, créateur de notre marine, qui tombera pour ne se relever que sous Richelieu.

2. *Idées du temps sur l'origine et la res-*

ponsabilité du pouvoir temporel. — Nous avons vu le principe de la souveraineté du peuple s'exercer sous la direction du Pape et par l'élection. (*a*) Sous Philippe de Valois (1329), conférences entre les évêques et les magistrats : Pierre de Cugnières distingue les deux puissances, mais veut pleine indépendance du pouvoir temporel. Pierre Roger, archevêque de Sens, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, soutiennent les vrais principes. Celui-ci établit dans son traité deux juridictions : puissance séculière vient de Dieu... par l'élection de Dieu (privilégiée et extraordinaire), ou des hommes (voie commune). Il faut une puissance spirituelle pour le bien des peuples. Elles sont compatibles dans une même personne. Elles sont subordonnées : il s'appuie de la bulle *Unam sanctam*. — Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux professait alors la même doctrine. Donc au quatorzième siècle on pensait encore comme au treizième dans le clergé. (*b*) Cela ne change même pas durant le grand schisme ; c'est même parce que l'on veut que le Pape soit à l'Eglise ce que le roi est au peuple, qu'on ébranle la Papauté. Les gallicans invoquent les hommes de cette époque pour amoindrir le Saint-Siège ; mais il ne disent pas tout : Gerson établit qu'on peut user discrètement de la maxime de Sénèque : Il n'y a point de sacrifice plus agréable à Dieu que la mort d'un tyran. Il dit : *Seditionem voco rebellionem popularem absque causâ.* Le docteur Jean Major, précepteur du fils de Charles VII, dit : *Rex habet regnum a toto populo*. Seulement il a tort d'attribuer à l'université le rôle des seigneurs sous l'ancienne monarchie. Le concile de Constance, tout en condamnant l'article 17 de Wiclef : Les gens du peuple peuvent *à leur gré* châtier les seigneurs coupables, » ajoute : *Licet imperium personam imperatoris tam enormiter delinquentem possit deponere et aliis pœnis corrigere; et similiter regnum personam regis, ducat re personam ducis.*

3° *Guerre avec l'Angleterre.* — (*a*) Causes morales : politique égoïste, absence de la direction ecclésistique remplacée par celle des légistes. Cause politique : les Anglais avaient en fief l'Aquitaine. (1329) Edouard III, Plantagenet d'Anjou, roi d'Angleterre, Français par son père, était petit-fils de Philippe le Bel par Isabelle sa mère. Il revendique de Philippe de Valois la couronne de France comme héritage d'Isabelle. La guerre s'alluma et devint européenne. (*b*) Rôle des papes : conciliateurs dans l'intérêt général. Benoît XII reproche à Edouard d'oublier qu'en France les descendants des femmes ne sont pas devenus légalement capables de porter la couronne. On voit ce que l'on aurait gagné à reconnaître encore cette voie. (*c*) Principales phases : bataille de Crécy (1346). Prise de Calais (Eustache de Saint-Pierre. 1347). Jean II fils de Philippe de Valois, fait prisonnier à la bataille de Poitiers ou de Maupertuis. (1356) Jacquerie. Paysans armés, au nombre de cent mille, massacrés par les gentilshommes. Innocent VI obtient le traité de Brétigny qui n'est pas observé. Charles V et Duguesclin. Charles VI fou à force d'inconduite. Defaite d'Azincourt. Ducs d'Anjou, de Berry de Bourgogne se disputant le gouvernement du roi idiot : le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi (Bourguignons et Armagnacs). Il est assassiné à son tour par les gens du dauphin. Débauches de Charles VII. Charles VI donne sa fille et la succession du royaume de France à Henri V d'Angleterre. Charles VII se retire à Bourges. Charles VI meurt (1421) et l'on crie dans Paris : Vive Henri de Lancastre, roi d'Angleterre et de France ? C'était Henri VI âgé de dix mois. Les ducs Philippe le Bon de Bourges et Arthur de Bretagne sont ses partisans.

4° *Jeanne d'Arc.* — (*a*) Elle n'est pas Lorraine, mais Champenoise. Sa jeunesse, sa mission : lever le siège d'Orléans, mener le roi Charles VII à Reims pour y être sacré. Elle annonce que l'Anglais sera chassé. (*b*) Présentée au roi à Chinon. (1429) Comment elle accomplit sa mission. (*c*) On ne veut pas qu'elle se retire ensuite. Prise devant Compiègne. (1430) Son procès et son supplice couvrent d'une honte éternelle l'Angleterre et le parti Français traître à la France. Indignation du peuple. Fin des bourreaux de Jeanne d'Arc. (*d*) Vie embarrassante pour les philosophes rationalistes (Voltaire). Sainteté, révélations, prophéties. (*e*) Ce que Charles VII fit pour Jeanne comparé à ce qu'il fit pour Agnès Sorel.

Du moins, il ordonna une enquête sur le procès, la famille s'étant adressé à Calixte III. Réhabilitation solennelle en 1456 à l'archevêché de Rouen.

5° *Louis XI.* — Phase de royauté despotique. (*a*) A cause de la confusion des guerres et des désordres de la féodalité, les choses penchaient vers l'unité gouvernementale. (*b*) La France avait eu beaucoup à souffrir des ducs de Bretagne, de Bourgogne toujours prêts à la livrer ; elle devait tendre à s'en débarrasser. « Ainsi se sont succédé en France dans un ordre régulier, dit Châteaubriant, l'aristocratie, la monarchie, la république, le noble, le roi, le peuple ; tous les trois ayant abusé de la puissance, ont enfin consenti à vivre en paix dans un gouvernement composé de leurs trois éléments. » (?) — (*c*) Politique de Louis XI premier roi complet que puisse montrer la politique moderne ; il voulut abattre la monarchie féodale pour constituer la monarchie absolue ; abaisser la haute aristocratie et centraliser le pouvoir dans sa personne. — C'est comme conséquence et dans un but secon-

daire d'agrandissement, qu'il réunit à la France le Maine, l'Anjou, Le Roussillon, la Provence, la Bourgogne, la Franche-Comté (détachée ensuite), la Picardie, et prépara la réunion de la Bretagne. — Les ruses, violations de paroles, exécutions sanglantes sont des moyens au besoin. (*d*) Ils donnèrent lieu à la ligue du bien public, qu'il combattit sans succès avec les armes, puis par les traités de Conflans et de Saint-Maur qu'il n'observe pas. Charles le Téméraire forme alors une nouvelle ligue. Il arrête traîtreusement le roi à Péronne. Louis échappe par un traité, qu'à Tours il déclare nul, excite les Suisses contre le Téméraire (Granson, Morat), qu'ils tuent devant Nancy. La Bourgogne en revint à la France. — (*e*) Il fit de bonnes choses comme de mauvaises pour réaliser ses desseins : inamovibilité des juges (il crée s'il le faut des commissions exécutives), abolit la Pragmatique Sanction de Bourges ; parlements établis à Bordeaux et Dijon. (Ce sont les gens du roi). Uniformité des coutumes et des mesures pour effacer un trait de la féodalité. Postes, mais à l'usage du gouvernement : ce n'était pas encore l'admirable machine dont nous jouissons. (*f*) Caractère particulier de Louis XI, il appelle à son lit de mort, du fond de la Calabre, saint François de Paule.

6. *Louis XII et Jules II.* — Charles VIII fait valoir les droits de la maison d'Anjou sur Naples dont on l'avait chassée aux Vêpres siciliennes (1282). La licence de ses soldats et la manière dont il distribuait les places souleva une révolte qui le força à fuir en traversant le nord de l'Italie ligué contre lui.... — Louis XII duc d'Orléans succéda à Charles VIII, mort sans héritier, ce qui met un d'Orléans entre les Valois : Charles VIII était Valois, et François 1er Valois-Angoulême) et reprit ses projets sur (*a*) Naples ; il partagea avec Ferdinand le Catholique, on ne s'entendit pas ; la bataille de Cérizolles (1503) donna raison à Ferdinand d'Aragon. (*b*) Sur le Milanais, y prétendait comme héritage de son aïeule ; il le prit et le reprit ; convoita la Vénétie, et forma la ligue de Cambrai où entra le Pape qui avait à se plaindre. Le Pape s'en retire et forme la sainte ligue contre Louis qui soutenait le duc de Ferrare rebelle au Saint-Siège. Il dirige le siège de la Mirandole. Louis XII vaincu rassemble des conciliabules qui ont la prétention d'être œcuméniques et finissent par mourir à Lyon d'ennui et de ridicule.

VI. Propagation du christianisme. — 1. *Vue générale* (1) aux treize, quatorze, quinzième siècles le mouvement des missions est secondaire dans l'Eglise, il est loin d'être nul. La Poméranie, l'Esthonie, la Courlande, la Prusse et les pays Slaves furent évangélisés et abandonnèrent le paganisme. Les origines ecclésiastiques des règles de ces contrées sont en général obscures. (2) Les Papes ordonnaient aux évêques d'ordonner des missionnaires qui reculaient les frontières. Marchands, de Brême et de Lubeck, guerriers Porte glaives réunis aux Teutons en 1237 sont en même temps prédicateurs. II. Mongols, Tartares, Chinois. — (*a*) Evangile à la Chine aux septième siècle. Croix de Sigan-Fou. Le prêtre Jean, (Nestorien) grand Kan des Tartares en 1170. Gengiskan est son gendre : Il laisse le christianisme libre, rapports avec Alexandre III. Le terrible batailleur avait long de plus de mille cinq cents lieues. (*b*) Innocent IV députe aux Tartares les Franciscains Laurent de Portugal et Jean Plan-Carpin. Reçoit à son tour des ambassades en 1248. En 1274 au concile de Lyon sous Grégoire X, seize députés du petit-fils de Gengiskan ; alliance contre les Mahométans. Des chefs de hordes sont baptisés. (*c*) Le franciscain Jean de Mont-Corvin est le plus célèbre missionnaire de cette époque. Nicolas IV le fit archevêque de Pékin avec sept suffragants; il est morts en 1330. Le bienheureux Ordric de Frioul est le plus grand voyageur de cette époque, dans ses courses apostoliques il baptisa vingt mille infidèles.

VII. Découverte de l'Amérique et du passage au sud de l'Afrique.—(1) Christophe Colomb, génois, homme de génie possédant toutes les sciences en rapport avec la navigation, après mille obstacles, obtient de diriger une flotte espagnole vers des mers inconnues. Découvre San-Salvador (12 oct. 1492). Atrocement calomnié, jeté dans les fers par ordre de Ferdinand et d'Isabelle abusés. Meurt de chagrin à Valladolid (1506). Comment le Florentin Améric Vespuce donna son nom au nouveau continent. (2) Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance. (3) Deux peuples récompensés de 800 ans de dévouement. L'Eglise gagnera plus de nouveaux enfants que le protestantisme ne lui en fera perdre. L'influence de cette découverte fut énorme pour tout ce qui tient au commerce et à la navigation. (4) Bulle *Inter cœtera.* A pour but d'empêcher les conflits entre les peuples chrétiens navigateurs et de les porter à tourner au profit de la foi. Les termes de cette bulle dont nous avons lu le texte et qui donne aux Espagnols toutes les terres découvertes à cent lieues à l'orient des îles du Cap-Vert nous a paru dictée à Alexandre VI par cette prétention excessive que la terre et les royaumes sont tout entiers au vicaire de Jésus-Christ. Raynaldi, Mamachi, Bellarmin n'ont pu nous convaincre ; il nous a semblé qu'ils s'écartaient du sens et du texte de la bulle.

La Science et la Doctrine

1. L'Imprimerie.

(1) Sans l'écriture une nation ne saurait arriver qu'à un état très imparfait de civili-

sation. Quand on considère ce que pouvait l'art de copiste, ce qu'étaient les bibliothèques avant l'invention de l'imprimerie, on reconnait ici un progrès immense. (2) Harlem, Strasbourg, Mayence revendiquent en présentant chacun des titres particuliers dont ceux de Mayence paraissent les plus sérieux, la gloire de l'invention. Pierre Schœffer perfectionne en 1452 les procédés de Güttemberg et de Füst (tables gravées, puis tiges mobiles de bois ou de cuivre, enfin lettres fondues. Rien qu'à voir la liste des *incunables* (imprimés avant 1500) on juge de ce que l'imprimerie avait fait déjà pour l'esprit humain. (3) Un particulier peu riche peut avoir plus de livres que n'en avaient les riches monastères. Le copiste épuise sa vie ; une lettre tire à 10,000 avant d'être usée ; un livre ne peut plus périr, ni être interpolé, et puis l'écriture variait de formes à ce point. Il est vrai que cet art a fait beaucoup de mal, mais c'est un bien en soi de mettre en communication les esprits, de rendre la pensée impérissable comme l'âme, et prompte à se répandre comme la lumière. (La providence voulait sans doute qu'il fût facile de répondre à ceux qui allaient accuser l'Eglise d'avoir renié les traditions de son berceau).

II. Les hérésies.

(1) Les hérésies de Wiclef et de Jean Hus, ont un caractère analogue à celui des hérésies de l'époque précédente ; cependant elles se formulent avec plus de logique et de doctrine. On sent la transition du protestantisme. (2) Wiclef dans sa doctrine attaque l'Eglise (papauté, épiscopat, eucharistie, biens ecclésiastiques, la validité des sacrements administrés par un indigne). La société civile (point d'autorité, ni aucun bien à qui n'est pas en état de grâce). Dieu (*quœlibet creatura est Deus*). Sa vie ne lui fait pas honneur. Professeur à Oxford (1355) jaloux des moines, soutenu des grands, condamné par l'Eglise, meurt en 1348. Ses partisans nommés Lollards sont des insurgés pillards ; Richard II et Henri V les réduisent difficilement (3) Jean Hus (*a*) doctrine presque semblable à celle de Wiclef dont les livres avaient passé en Bohême. (*b*) Hus et Jérôme de Prague répandent habilement le venin. (*c*) Se rend au concile de Constance où il est condamné ; l'empereur Sigismond le livre aux magistrats de Constance, il est brûlé vif. (*d*) Il n'y a point de violation du sauf conduit qui ne pouvait avoir et n'a pas (voy. le texte) pour but de le sauver des conséquences d'une condamnation. (*e*) Jérôme de Prague également condamné subit le même sort. (4) Révolte des Hussites, Nicolas de Hasineez et Jean Ziska, Réconciliation au concile de Bâle ; les autres sont détruits ou se retirent en sectes pacifiques (frères moraves). Dont saint Jean de Capistran convertit beaucoup de membres.

III. Décadence de la scolastique.

(1) Causes multiples. (2) Peinture de cette décadence par Gerson (de réform. théolog.), Nicolas de Clémengis. (3) On abandonne peu à peu cette méthode si bonne pour.... et on en vient à mépriser la science. (4) Dans les écoles on remue toujours le problème du nominalisme et du réalisme. (1) Duns Scot le docteur subtil, opposé à saint Thomas par les Franciscains, en diffère surtout à l'égard de la coopération de Dieu dans les actes humains, défend la possibilité de l'immaculée conception. En 1496, l'université de Paris exige cette opinion, (2) L'Espagnol Raymond Lulle, existence, science et méthode bizarres. (3) Jean Gerson (4) Le langrois Nicolas Clémengis, mort au collège de Navarre 1440. (5) Le très savant mais trop subtil Nicolas de Cusa, (6) Les mystiques, Tauler (imitation indigente de la vie de Jésus-Christ), le bienheureux Suso (sagesse éternelle), Rusbrock (commentaire) *Imitation*, le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes etc. Attribué sans fondement à saint Bernard, à Ludolphe le chartreux avec plus de raison et sans certitude à Gerson et Thomas à Kempis.

IV. Renaissance dans les lettres.

I. Fait complexe : Commencement de la science et littérature, politique, mœurs, etc. II. La forme tend à dominer le fond ; moins de profondeur et plus de brillant, moins de génie et plus d'érudition. Engouement et imitation de l'antiquité. Peut-être plusieurs ne voulaient-ils qu'enrichir le christianisme des dépouilles opimes du paganisme. III. Italie en avance d'un siècle sur nous, du quatorze au quinzième siècle. Influence des diverses cours. (Sforce à Milan ; duc de Mantoue, Médicis à Florence ; Anjou à Naples, Papes à Rome). Des Grecs exilés (enseignent la langue grecque et communiquent ses ouvrages). IV. Auteurs (*a*) Dante : Transition du moyen âge à l'âge moderne, poète de la scolastique à laquelle il se rattache par....... par.....— Sa vie agitée, son caractère passionné. Ses œuvres et sa doctrine : *Vita nuova*, type du roman intime. *Divina comedia*, œuvre colossale mais difficile à comprendre. — Idée générale ; Béatrix, influence des idées gibelines ; supérieur à Milton. — Ce qu'il avait fait pour créer la langue italienne (1266-1321). (*b*) Pétrarque et Boccace nous intéressent beaucoup moins. Littérature licencieuse ; ses effets sur les mœurs. V. Réaction contre la Renaissance. (*a*) Saint Vincent Ferrier, prédicateur quasi-européen. (*b*). Savonarole aussi dominicain : Etat de Florence subjuguée par les Médicis, riches marchands. Prédication de Savonarole contre Laurent, son opposition à son fils ; dé-

livre Florence de Charles VIII ; attaque Alexandre VI et sa cour ; calomnié par ses ennemis, refuse le cardinalat ; a tort de prêcher quoique excommunié. Comment il perd l'admiration du peuple. Son procès *torquere est extorquere*. Son supplice. —Dévouement à la liberté politique, comment il est républicain ; réforme monastique (couvent de Saint-Marc) ; réforme dans les arts, prodigieuse influence, bûchers où l'on brûle les ouvrages impies ; exagéré contre la richesse du culte ; établit dans les écoles l'étude parallèle des auteurs païens et des Pères ; ce n'est pas un vrai prophète ; s'est trompé au sujet des Turcs. Mémoire vénérée, ses ouvrages. (*c*) Coadjudeurs de Savanorole. Pic de la Mirandole, Fra Bartholomeo, le capitaine Marc Salviati, foule d'artistes et de savants distingués.

Ordres religieux.

I. *Vue générale.* — Besoin de réforme, décadence amenée par troubles civils, grand schisme et cette faiblesse humaine qui ne permet pas longtemps aux meilleures institutions de se maintenir dans la perfection. Epoque de réformation, plutôt que de fondations nouvelles.

II. *Principaux personnages.* — (*a*) Barthélemy Colonne prêche la pénitence aux chanoines réguliers, réforme plus de cent quatre-vingts maisons. (*b*) Saint Laurent Justinien, patriarche de Venise (1433), avait prêché contre les désordres moraux, les théâtres et renouvelé cette cité (sermons, traité de piété). (*c*) Jean de Vicence fonde à Porto l'ordre des Bons hommes, approuvé par Martin V, pour les missions et le soin des malades. (*d*) Gérard avait étudié à Paris, enseigné orgueilleusement à Cologne, converti par un chartreux, embrasse la pauvreté et crée une association de clercs où nous voyons des âmes d'élite, v. g. Thomas à Kempis. (*e*) Les ermites augustins étaient extrêmement nombreux surtout en Italie et en Saxe. Ils se dévouaient à l'étude, à l'enseignement, à la prédication. Les Vaudois convertis entraient en grand nombre parmi eux. Ils s'étaient guéris d'une profonde décadence survenue durant le schisme d'Occident. Jules II approuva leur réforme. Luther appartient à cet ordre, mais ce n'est point d'après cet apostat qu'il faut le juger car il entraîna peu de ses frères dans sa chute. (*f*) L'ordre des Prémontrés, si fécond en saints avait lui-même besoin de réforme. Eugène IV y mit la main et adoucit l'extrême sévérité des règlements qui avaient fait plier la faiblesse humaine (*g*) Les Dominicains furent relevés par de pieux et zélés personnages, tels que saint Dominique de Sienne et Savonarole. (*h*) Les Franciscains. Nul ordre ne fit de plus louables efforts pour se régénérer. Ses membres interprétaient trop souvent la règle selon leur caprice, trop souvent aussi ils avaient affligé l'Eglise en se jetant dans les affaires du siècle et prenant parti pour l'empire (sous Louis de Bavière) contre le Saint-Siège. Paulet de Foligno avait médité dans la retraite sur les plaies des disciples de saint François : Il résolut de travailler à leur conversion par l'exemple et par la parole. En 1382, il reçut du général une mission qu'il accomplit avec succès. L'ordre des Franciscains s'était divisé peu à peu en deux branches : les Observantins ou réformés, et les Conventuels, qui continuaient à vivre en de grands couvents sous une règle relâchée. Il s'élève entre elles une rivalité que la charité désapprouvait. Le Concile de Constance, en 1415, protégea les frères de l'Observance. Leur triomphe fut complet sous Jules II ; mais principalement sous Léon X, qui, en 1517, leur accorda la prééminence, et le droit d'élire le général de tout l'ordre à l'exclusion des conventuels. Urbain VIII en 1631 imposa silence aux réclamations de ces derniers. On distingua parmi les observantins les maisons de l'étroite observance qui s'étaient astreintes à des réformes plus sévères. Tels furent les Franciscains déchaussés, établis par saint Pierre d'Alcantara et les récollets institués en 1500 par le Père de Guadeloupe. Ils ne paraissent en Italie qu'en 1525 et en France qu'en 1558. Ils comptèrent plus de cent cinquante couvents et se distinguèrent dans les missions des îles comme aumôniers des armées. Nous verrons les Capucins s'établir en 1525 en se séparant des observantins. (*i*) Les Minimes, qui reçurent ce nom d'Alexandre VI à cause de l'humilité qu'ils pratiquaient font un nouveau rameau sorti de la tige de saint François d'Assise. Saint François de Paule, leur fondateur (1417-1508), sembla faire revivre ce patriarche du treizième siècle. C'est dans des pèlerinages à Assise, à Rome, au Mont-Cassin, dans un monastère et la solitude qu'il prépara sa mission. Des disciples se réunirent autour de lui, et, dès 1474, Sixte IV approuva son ordre et le rendit exempt. On sait qu'il fut appelé par Louis XI à son lit de mort. Son ordre se répandit en France, en Espagne et en Allemagne. Dès 1493, il écrivit une triple règle pour les religieux, les religieuses et le tiers ordre. Elle se distingue par deux principes de sanctification plus marqués que dans les autres : l'humilité et le jeûne. Les papes Alexandre VI et Jules II l'approuvèrent. L'institut participa aux privilèges des ordres mendiants et compta jusqu'à quatre cent cinquante maisons. III. *La conclusion de ces faits* c'est que l'Eglise n'avait pas besoin qu'un moine défroqué vînt la réformer, puisque nous la voyons se réformer elle-même. Le protestantisme viendra et ne fera que détruire tous ces germes de bien qui grandissaient dans les cloîtres pour se répandre ensuite sur le monde.

Discipline

(1) *Canonisation des saints.* C'est à l'époque que nous venons d'étudier et probablement sous le pontificat d'Alexandre III, que l'Eglise romaine se réserva la canonisation des saints. Une décrétale de ce Pape (1159) porte : n'ayez pas à l'avenir de décerner à un homme un culte religieux. Quand il aurait fait une multitude de miracles, il n'est pas permis de l'honorer sans l'agrément de l'Eglise romaine. Cette loi qui ne fut pas de suite observée, reparait, sous Grégoire IX, au concile de Vienne. Grégoire (1227-41), dans la bulle *Cum dicat* établit que les vertus sans les miracles, les miracles sans les vertus ne suffisent pas pour etc... Urbain II régla que l'on exigerait des témoins oculaires des miracles et le consentement d'un concile général. Mais ce ne fut pas suivi. De tous temps auparavant l'Eglise a pris ces précautions pour qu'on n'honorât pas les saints, même les martyrs, sans l'autorisation de l'évêque. — Depuis Sixte V, a qui fondé la Sacrée-Congrégation des Rites, la canonisation est une affaire longue, compliquée, coûteuse (Environ cinquante mille francs !) merveilleusement réglée dans la procédure par la sagesse de l'Eglise.

(2) *Culte.* — Bien des causes devaient concourir, durant ces siècles de foi, au développement du culte. Bornons-nous à mentionner ici l'institution de la Fête-Dieu par Hugon de Liège en 1246, rendue universelle par Urbain IV et Clément V, qui la transfère du Jeudi saint. Incomparable office par saint Thomas. Immaculée Conception, célébrée à Lyon (1140) ; discussions entre les Franciscains et les Dominicains. Visitation à l'instigation de saint Bonaventure ; puis décret d'Urbain VI (1389). Trinité au douzième siècle à Liège, à Arles, puis décret de Jean XXII (1424). Rosaire institué par saint Dominique, mais fêté par Pie V.

(3) *Annates et régale.* — Nous avons vu bien des fois des discussions s'élever à leur sujet. — Annates : ce mot indique le revenu d'une année. Distinguer les annates dues à la Chambre apostolique pour retirer les bulles qui accordent les bénéfices consistoriaux, et celles qui consistaient en droits de départ ou d'entrée payés aux chapitres, etc. Les premières d'abord oblations gratuites, furent exigées par Jean XXII pour un temps et rendues perpétuelles depuis Boniface IX. La régale, dont l'origine historique est très obscure, et qui accordait aux rois les revenus des évêchés en vacance, est, selon nous, une concession de l'Eglise. Autrement Innocent III, (1210), Clément IV (1267) ne l'auraient point *accordée* à Philippe-Auguste et à saint Louis.

PROGRAMME DU COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

QUATRIÈME ANNÉE

Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.
Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israël !

PRELIMINAIRES

I. *Coup d'œil rétrospectif.* — En trois années d'études nous avons fait l'histoire des seize premiers siècles de l'Eglise. L'époque de Jésus-Christ à Constantin (1-315) est caractérisée par la propagation miraculeuse du christianisme, son triomphe sur les persécutions et sur la fausse philosophie. — De Constantin à Charlemagne (315-800), en Orient, conservation et développement du dogme contre les hérésies ; en Occident, chute du monde romain, débris de l'antique civilisation sauvés par l'Eglise, conversion des barbares. — De Charlemagne à saint Grégoire VII (800-1073), en Occident, formation de la grande unité latine, qui survit aux malheurs des neuvième et dixième siècles ; en Orient, consommation du schisme, juste punition des vices des Grecs. — De saint Grégoire VII à Boniface VIII (1073-1303), influence énorme de la papauté ; apogée de la civilisation catholique quant aux idées qui doivent régler les sociétés. — De Boniface VIII à Léon X (1303-1513), l'ascendant de la papauté diminue, la foi faiblit, et le principe d'autorité faussé par les gouvernements est ébranlé dans les masses. Transition au protestantisme.

II. *Plan de cours pour cette année.* — La division des matières sera telle que nous l'avons adoptée dans les années précédentes. Sans nous astreindre à une classification rigoureuse que la nature des événements ne comporte pas, nous envisageons séparément l'action extérieure de l'Eglise et sa vie intérieure dans la doctrine et les mœurs. — Quant au temps, nous embrassons la période qui s'écoule entre Léon X et Innocent X (1513-1644-45). Sous le pontificat de ce dernier le traité de Westphalie (1648) consomme l'établissement politique du protestantisme en Europe ; dès lors l'alliance des peuples n'est plus fondée sur la communauté de religion, mais sur celle des intérêts matériels. — Nous divisons cette période en deux époques : la première s'étend de Léon X à saint Pie V, c'est-à-dire à la fin du concile de Trente ; l'histoire de l'Eglise pourrait se résumer ensuite et jusqu'à nos jours dans l'application et l'influence de ce concile. — La période qui s'ouvre devant nos yeux est la période moderne. Les événements en sont considérables, les faits y abondent. Ils subsistent encore. Les erreurs de notre temps, l'esprit qui dirige la plupart des gouvernements actuels sont le résultat de l'influence protestante. Fils dévoués de l'Eglise, comprenons notre devoir relativement à l'étude de ces grandes questions, remplissons-le avec courage, avec joie.

PÉRIODE DE LÉON X (1513) A INNOCENT X.

TRAITÉ DE WESTPHALIE (1648).

PREMIÈRE ÉPOQUE

DE LÉON X A SAINT PIE V 1513-66. (*Fin du Concile de Trente* 1564)

L'ÉGLISE DANS SES RAPPORTS EXTÉRIEURS

I.

Le Protestantisme.

I. ETAT DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

(1) *L'Italie est divisée en petits Etats*, monarchiques ou républicains, que la France et l'Espagne se disputent. Elle va voir se tarir la source de ses richesses par la découverte du Nouveau-Monde et non point par sa fidélité au catholicisme. (2) L'Espagne est grande, elle recueille les fruits de sa lutte héroïque contre le croissant. Ferdinand d'Aragon, épousant Isabelle de Castille, a formé un Etat puissant qui n'est, sous Charles-Quint, qu'une des provinces de la maison d'Autriche. (3) L'Angleterre, chassée du continent par la France, devient nation maritime : c'est là l'origine de sa fortune qu'on a tort d'attribuer à son apostasie. (4) Les Turcs, possesseurs de Constantinople depuis 1453, menacent sans cesse le Danube. (5) La Pologne, forte sous son grand roi Sigismond Ier, s'affaiblit par la division entre Polonais et Lithuaniens. (6) La Russie n'est pas encore une puissance. La Suède attend Gustave Wasa. (7) Au nord de l'Allemagne, princes de race saxonne mal liés à l'empire qui les ménage par crainte des Turcs. Hanse teutonique ; ligue pour la sûreté du commerce sur terre et sur mer. (8) Midi de l'Allemagne morcelé, mais placé presque tout entier sous le sceptre impérial d'Autriche, qui s'étend sur la Bourgogne depuis Maximilien, sur l'Espagne depuis Charles-Quint. (9) Les cantons suisses se sont formés aux dépens de l'Autriche, en s'appuyant sur la France. (10) La France s'est délivrée des Anglais. Sa royauté s'est fortifiée. L'ambition de François Ier sert de borne à celle de Charles-Quint.

Dans son ensemble, la situation de l'Europe n'était point favorable à l'Eglise. Tous ses princes sont chrétiens, unis au chef de l'Eglise, mais non dociles à ses volontés et à ses conseils, comme au moyen âge. C'était là le plus grand malheur. Les rivalités se seraient calmées. Les forces se seraient tournées en faisceau contre Sélim. Le siècle de Léon X était grand, et la réforme morale s'accomplissait dans l'Eglise par l'Eglise même. La prétendue réforme vint renverser ce qu'il y avait de bon dans cet état de choses, et envenimer toutes les plaies.

II. NOM ET NATURE DU PROTESTANTISME.

(1) *Le Protestantisme est en face de l'Eglise le grand fait des temps modernes.* — Il a rémué l'Europe et le Nouveau-Monde, il a été prépondérant au sein de plusieurs grandes nations. La force et la ruse, la science et la richesse ont été à son service. (2) Historiquement, il présente des objections sérieuses au catholicisme, parce qu'il règne sur des peuples très civilisés. Dogmatiquement, il présente encore des difficultés à vaincre, parce que, Protée aux mille formes, il change à tout moment de symbole, porte la lutte d'un point sur un autre et refuse dans l'origine d'avouer nettement son principe : souveraineté de la raison, dans l'interprétation des saintes Ecritures, unique règle de la foi. Le génie de Bossuet, saisissant ce fantôme dans sa nature même, lui a néanmoins porté un coup mortel en lui disant : « Tu varies, donc tu n'es pas la vérité. » (3) Vu dans son ensemble, le protestantisme est donc une masse incohérente de sectes innombrables, variables, opposées entre elles, (Luther, Zwingle, Calvin, Socin, etc., s'anathématisent) unies pour *protester* contre l'Eglise. (4) Le mot *réformé* n'a pas de sens précis : car ceux qui prennent ce nom sont loin d'avoir le même symbole. Ils ont pris ce nom, mais on ne le leur a pas donné.

III. Causes de la propagation du protestantisme.

I. Un effet grand et durable doit avoir une cause proportionnée C'est vrai en histoire comme en toute chose. II. Les abus dans la prédication des indulgences ne peuvent être qu'une occasion. III. Les abus dans la conduite du clergé ne furent qu'un aliment. Car moindres qu'avant Grégoire VII v. g. Si c'eût été contre les désordres moraux, pourquoi sont-ils plus grands chez les prétendus réformés. D'ailleurs, et cela est remarquable dans les sociétés humaines *la loi se corrompt* avec les peuples, mais *non dans l'Eglise.* IV. Certaines qualités de réformateurs, la fougue de Luther, la finesse de Calvin, la littérature de Mélanchton, n'expliquent pas tout. Ces hommes ressemblent à tous les chefs de secte qui sont loin d'avoir eu les mêmes succès. V. Vraies causes : principe de foi et d'autorité spirituelle miné par le grand schisme, etc., liberté donnée aux passions par la nouvelle doctrine ; orgueil de la raison flatté ; biens de l'Eglise offerts en proie ; suppression des pénitences corporelles entraîne la crapuleuse noblesse, la partie gangrénée du clergé et des moines ; appui accordé aux novateurs par les princes ; facile diffusion de l'erreur par l'imprimerie au sein des peuples agités. Toutes ces causes réunies expliquent l'étendue de cette révolution. Est-il besoin de montrer qu'il est aussi absurde qu'impie de voir le doigt de Dieu tracé dans la propagation du protestantisme de la même manière que celle du christianisme aux premiers siècles. Tout fait contraste.

IV. Etudes préalables sur quelques chefs de la Réforme.

Luther. — A. Résumé de sa vie publique. Ses études, son entrée chez les Augustins ; professeur de philosophie à Wittemberg ; prédication des indulgences ; commencement de la révolte ; ménagements de la part de Léon X ; entrevue avec Cajétan et Miltitz. Discussion de Leipzig entre Eck et Luther ; Luther condamné par les universités. Il oblige par ses excès Léon X à l'excommunier ; il brûle la bulle à Wittemberg. Charles-Quint le fait comparaître à la diète de Worms (1521). Les princes le soutiennent malgré sa condamnation. Son enlèvement et son séjour à Wartbourg. Il attaque les dogmes successivement ; il s'irrite des divisions de Carlstadt, Müncer, Osiander. Appuyé à la diète de Nuremberg. Son mariage; diète d'Augsbourg (1530). Luther soulève ses puissants amis qui en arrêtent l'exécution. Il meurt en 1546, peu après l'ouverture du concile de Trente. — B. Doctrine de Luther. Forcé de marcher de négation en négation. Ecriture sainte interprétée par la raison individuelle et sans la tradition, unique règle de foi. Tout chrétien est prêtre ; il n'y a point de sacrifice ni de sacrement de l'ordre. La primauté romaine est une usurpation infernale. Le libre arbitre est tué par le péché originel. La justification n'est opérée que par la foi aux mérites de Jésus-Christ et sans les œuvres ; celles-ci sont mauvaises de leur nature, mais non imputées à celui qui croit. Les sacrements n'opèrent pas, mais excitent à la foi en tant que symboles. Il n'y en a que trois : Baptême, Eucharistie, Pénitence qui est la foi dans le pardon sans confession au prêtre et sans absolution. Impanation, communion sous les deux espèces ; messe réduite aux paroles de la consécration, plus de messes privées. Superstitions et inventions du démon. Cérémonies, cultes des saints, vœux de religion, célibat ecclésiastique, continence, abstinence et jeûne. — Ruine complète du dogme ; réunion des hérésies précédentes du moyen âge. — C. Luther juge ses œuvres. Un grand nombre de passages empruntés aux écrits de Luther nous l'ont montré espérant, désespérant, irrité contre les siens autant que contre les papistes, reconnaissant que la nouvelle prédication a rendu les hommes pires, demandant enfin le rétablissement de l'excommunication appuyée par le glaive. — D. Luther jugé par les siens autant que par lui-même. Erasme, d'abord son allié, s'en sépare peu à peu en voyant les maux qu'il cause. Mélanchton au même spectacle, tombe dans une sombre tristesse. Des docteurs l'abandonnent pour rentrer dans le giron de l'Eglise. Müncer lui reproche les maux de l'Allemagne, etc. — E. Luther et la philosophie. Jamais homme ne fut plus hostile en principe à la liberté de penser. Jamais un catholique n'a autant méprisé la philosophie, injurié la raison, aussi grossièrement méconnu ses droits, que ce prétendu fondateur de la liberté moderne. Sa haine pour Aristote. Sa prédilection pour les tendances littéraires de l'école Erasmienne.— F. Ses écrits : sa traduction de la Bible aujourd'hui peu estimée. C'est une erreur de croire qu'elle fut la première traduction de ce genre. De la captivité de Babylone ; du serf-arbitre ; commentaires sur la Bible. Sermons, lettres pamphlets. — G. Luther et les princes. Il n'a pas plus favorisé la liberté politique dans ses principes que la liberté philosophique. Courtisan bassement flatteur des princes dont il mendie l'appui, il ne fait paraître que du mépris pour le peuple, pour les paysans. Il se flatte d'en avoir, au nom de Dieu, commandé le massacre dans la guerre des anabaptistes. — H. Caractère et vie privée. Il a corrompu ses bonnes qualités naturelles : il est devenu vil et méchant, cruel même. Esprit vif sans profondeur ni logique, ordurier dans ses propos, peu moral dans sa conduite si l'on en juge par sa doctrine sur la continence : ami de la bonne chère. Que penser de ses visions à la Wartbourg?

Mélanchton.— A. Résumé de sa vie. Enfant précoce pour la science, professeur de grec à Wittemberg, s'attache à Luther, rend de grands services dans l'enseignement des lettres. Rédacteur de la confession d'Augsbourg, rôle important dans la défense et la propagation de la réforme, ne fut jamais d'accord avec Luther sur tous les points ; s'écarta beaucoup de ses doctrines après la mort de celui-ci.— B. Caractère. Moins propre que Luther à remuer les masses, Mélanchton fut l'avocat discret et prudent du protestantisme dont Luther était le tribun. Luther lance les idées, les erreurs ; Mélanchton les coordonne. On dit *le doux Mélanchton.* Ce n'était pas quand il s'emportait contre ses adversaires de la confession d'Augsbourg, qu'il se réjouissait de leur mort. Il souhaite que l'on assassine Henri VIII. Extrême crédulité et superstition : il croit à l'astrologie. Sa bonne foi ne brille pas toujours : il dit à Augsbourg le contraire de ce qu'il écrit à ses amis au sujet de la doctrine de saint Augustin sur la justification ; il se joue là encore des catholiques en cachant les points qui le séparent d'eux. Hypocrites protestations de dévouement pour la papauté. Son intolérance: Il dit du supplice de Servet : *Pium et memorabile ad omnem posteritatem exemplum*, demande la mort de Tanmer qui ne croit pas à la nécessité du baptême, et des peines temporelles contre l'hérésie, le blasphème de l'impiété : personne n'eût échappé. Son inconstance passe du fatalisme à la liberté, de la liberté à l'astrologie, de la présence réelle à la figure, pour ce qui est de l'Eucharistie. Il attribue les maux du siècle aux astres et au défaut d'une littérature correcte : Etroitesse de vue !

Zwingle.— Vie et caractère : c'est encore un prêtre comme tous les hérésiarques. Curé de Glaris, puis d'Einsiedeln, réfugié à Zurich. Luther a dit : « Jamais il ne s'est élevé d'hérésie plus infâme que celle de Zwingle ; il faut que Zwingle ou moi soit au diable, il n'y a pas de milieu. » Le diable aurait pu les prendre l'un pour l'autre ou l'un et l'autre. Car Zwingle pose le même principe sur l'Ecriture comme règle de foi, déclame contre les indulgences et la papauté, ne peut non plus porter le poids de son vœu de chasteté et le confesse humblement aux magistrats de Zurich. Il apprend lui aussi la théologie en conversant avec le diable. Plus radical et plus logique que Luther, il s'expose à de plus grands périls pour soutenir sa doctrine et meurt en 1531 à la bataille de Cappel.

Calvin. — (*a*) Sa moralité : né à Noyon, bénéficier, non pas prêtre, étudie à Paris, se lie avec Théodore de Bèze, débauché. Obligés de fuir pour crime de sodomie. Calvin marqué d'un fer rouge (fait très certain que les Génevois n'ont pu nier, bien qu'on ait mis à mort ou exilé ceux d'entre eux qui l'attestaient preuves en mains). Ses condisciples l'appelaient l'*accusatif.* (*b*) Son dévouement. En 1530, à la peste de Genève, les ministres demandent au conseil municipal la permission de ne pas visiter les malades ; Calvin s'en fait dispenser, vu la nécessité de conserver sa personne pour le bien de l'Eglise et de la ville. (*c*) Comme Luther, Calvin pâlit d'effroi à la vue des ruines morales faites par la Réforme et désespère de l'avenir. (*d*) Science et doctrine. Il avait appris le droit à Orléans et à Bourges ; sous Wolmar, en cette dernière ville, le grec, le syriaque, et l'hébreu ; et les doctrines nouvelles prêchées en Allemagne. Il fit imprimer à Bâle ses *Institutions* et passa en Italie chez la duchesse de Ferrare. Dans ses *Institutions*, il renchérit sur Luther touchant le libre arbitre et admet la prédestination absolue au péché et à la damnation ou au bien et à la gloire. La justification consiste dans la certitude que l'on a d'être sauvé. Dans l'Eucharistie, on se nourrit spirituellement de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il opère en nous, au moment de la communion faite avec foi, les mêmes effets que s'il était dans l'Eucharistie, comme les papistes l'entendent. Il conserve les pasteurs auxquels il soumet les fidèles. Tels sont les points principaux sur lesquels il diffère de Luther. (*e*) Tolérance de Calvin. En 1540, il est définitivement fixé à Genève dont il organise la religion et le gouvernement. Il fait brûler Servet, décapiter plusieurs adversaires. Peine de mort pour qui parlerait du rappel des exilés. Inquisition cruelle et minutieuse, près de laquelle l'inquisition espagnole est un tribunal doux et presque faible. Dans un livre contre Servet « *Docetur jure gladii coercendos esse haereticos.* » — Rôle d'Erasme. Disons tout de suite quel fut le rôle de ce Janus à double face, qui sourit d'un côté à l'Eglise, de l'autre au protestantisme. Né à Rotterdam, enfant de chœur à Utrecht, chanoine à Stein, va à Paris. Littérateur excellent, nuit à l'Eglise par sa critique des moines et de la scolastique, Sans génie pour saisir l'ensemble de la théologie, sans assez de cœur pour la défendre, il oublie le *qui non est mecum contra me est.* Combat trop tard et faiblement pour le libre arbitre, plus généreusement dans sa lettre contre les faux évangélistes. Il appartient certainement au camp des catholiques. — Nous n'avons pas craint de détacher de l'histoire ces divers personnages, au risque de tomber dans quelques répétitions. Il importe de connaître en détail et dans leur moralité ces témoins des nouvelles doctrines.

V. Histoire du Protestantisme en Allemagne (1513-66).

I. *Diète de Worms.*— La bulle d'excommunication contre Luther, nous l'avons dit, fut d'autant plus mal reçue à Wittemberg et ailleurs qu'elle était publiée par Eck. Charles-Quint, pour apaiser les dissensions, fit comparaître Luther à Worms, malgré le légat

Aléandro qui craignait qu'on ne semblât remettre en question la décision du Pape. On donnait d'ailleurs de l'éclat aux idées de Luther. Aussi il s'y rendit, fut condamné, mais l'édit rendu contre lui ne fut pas généralement appliqué. Il était soutenu par plusieurs princes, et son influence continua à s'accroître.

II. *Diètes de Nuremberg.* — En 1522, on y demande en vain l'observation de l'édit de Worms. Des princes déclarent que l'on doit craindre un soulèvement populaire, et ils cherchent plus à combattre les abus vrais ou supposés de la cour romaine que l'hérésie du moine. Adrien, accablé d'ailleurs par les difficultés des réformes à faire autour de lui et par celles que suscitent les Turcs, meurt de chagrin. — En 1524, malgré les efforts du légat, on ne promet en réalité rien de plus en faveur de l'édit de Worms. Cette diète n'aboutit qu'à la formation de deux ligues : la ligue catholique de *Ratisbonne* (1524), la ligue protestante de *Torgau* (1526). L'Allemagne est ainsi divisée en deux camps disposés, l'un à favoriser, l'autre à entraver la diffusion du luthéranisme.

III. *Situation critique de la papauté.* — L'Allemagne scindée, l'Europe menacée par les Turcs, le pape Clément VII aurait dû avoir un soutien dans l'empereur. Bien que Charles-Quint fût sincèrement attaché à la foi catholique, le siège de Rome et son pillage durant neuf mois par les troupes du connétable de Bourbon, mort à l'assaut, furent les conséquences de son ambition et de sa lutte contre les Français. Quant à François Ier, qui aurait dû continuer les chrétiennes traditions de la royauté de France, il paraît malheureusement certain qu'il s'efforça de porter Soliman II maître de Belgrade et de Rhodes sur le territoire de son rival Charles-Quint. En 1537, il était d'accord avec le roi-corsaire Barberousse pour envahir l'Italie, lorsque, grâce à Paul III, la trêve de dix ans fut signée.

IV. *Diète de Spire* (1527).— L'attitude des musulmans toujours plus menaçante rendait la pacification religieuse de l'Allemagne toujours plus désirable. Les catholiques se contentent du *statu quo* à l'égard de la réalisation des décrets de Worms. Les sacramentaires et anabaptistes seront seuls exclus de cette espèce de concordat. Six des princes luthériens ne se tiennent pas pour satisfaits et protestent, de là le nom de *protestants*. Les autres sectes prirent plutôt le nom de *réformés*, mais on a également désigné par ce mot les luthériens. L'empereur n'était pas en mesure de vaincre ces résistances.

V. *Diète d'Augsbourg. Confession* (1530). — Paix de Nuremberg (1532). Représentants peu honorables du protestantisme comparés à ceux de la foi antique. Trois professions de foi : celle d'Augsbourg rédigée par Mélanchton, celle des Quatre-Villes (*Tretrapolitana*) par Bucer, celle de Zwingle. Sur quels points l'insidieux ouvrage de Mélanchton s'écartait de l'orthodoxie. Ce qu'il réprouvait comme abus dans la discipline de l'Eglise. Nous remarquons (1) une grande mobilité et peu de sincérité dans les opinions des luthériens. Nous regrettons (2) que les théologiens suivant trop les hérétiques sur leur terrain, n'aient pas assez appuyé peut-être sur l'infaillibilité de l'Eglise avant toute controverse. — En conséquence de cette fameuse diète, l'empereur décrète que les protestants étant victorieusement réfutés reviendront à la foi romaine avant le 1er avril 1531 : les princes luthériens s'en soucièrent peu et conclurent au contraire la ligue de Smalcalde (1531) pour soutenir au besoin par les armes la doctrine condamnée. Luther et Mélanchton en avaient appelé dès lors à la force. A Nuremberg (1532), l'empereur impuissant dut approuver le *statu quo* jusqu'à la tenue du concile œcuménique. Les luthériens ne revendiquèrent la tolérance que pour eux et on la refusa aux dissidents de la confession d'Augsbourg. — Cette confession, au point de vue du progrès, n'est qu'une œuvre misérable, sans logique, ouvrant la porte à l'anarchie et non pas à la liberté des intelligences. L'histoire des anabaptistes, des sacramentaires et des autres sectes sorties des mêmes principes va bientôt nous le démontrer.

VI. *De la guerre des paysans, des anabaptistes.* — (*a*) Luther ne tirait les conséquences de ses principes qu'autant qu'il en fallait pour la satisfaction de ses passions. Mais il n'est au pouvoir d'aucun homme d'arrêter la logique des masses effervescentes. Le principe de liberté posé par Luther en dehors de l'autorité devait aboutir aux révolutions, révolutions armées ou non, selon les caractères des individus. (*b*) Application de ce principe au temps actuel. Luther, les libres penseurs, les anabaptistes, les socialistes et les communistes. — L'histoire des anabaptistes peut se diviser en trois périodes.

(1) *Storck, Munzer, les paysans.* — Divisions à Wittemberg tandis que Luther est à la Wartbourg. Storck prêche la nécessité de rebaptiser les adultes, d'où le nom d'anabaptistes. Münzer déduit de la fraternité chrétienne et de l'égalité des fidèles devant Dieu, l'égalité sociale et la communauté des biens. Storck, Münzer, Georges Metzler, aubergiste sur les frontières de Franconie, soulèvent les paysans et les ouvriers. Les douze articles présentés aux nobles comme ultimatum : ils sont vraiment tirés des principes luthériens. La noblesse les rejette. Guerre et pillage. Münzer à Mulhausen met les biens en commun. Fanatisme. Bataille de Frankenhausen (1525) où les princes luthériens

remportent la victoire. Supplice et mort de Münzer maudissant Luther et revenu au catholicisme. Storck s'enfuit en Silésie. Environ 100.000 hommes ont péri.

(2) *Les Huttérittes, communauté Morave* : (il faut les distinguer des restes des Hussites, des Vaudois, etc., retirés en Moravie et organisés en 1722 au village de Hernhutt par le comte de Zinzendorf, sous le nom de Hernhutters). Storck meurt à Munich. Hutter et Gabriel Scherding réunissent dans la Moravie les anabaptistes survivants. Ils mènent d'abord une vie pacifique, laborieuse, qui détermina Ferdinand d'Autriche à les tolérer, mais bientôt Hutter se sépare. Le luxe et les divisions s'introduisent dans les communautés. Gabriel s'exile et va mourir en Pologne. A peine reste-t-il, après un siècle, quelques traces des Huttérittes.

VII. *Anabaptistes de Munster* (3) *Jean de Leyde*. — (*a*) Tandis que les communautés des anabaptistes pacifiques fleurissaient en Moravie, les anabaptistes purs qui voulaient pour leur secte la souveraineté politique et religieuse, comme nécessairement unies, faisaient des tentatives pour se reconstituer après la bataille de Frankenhausen. Il est curieux de voir comment leurs efforts se portent là où le luthéranisme a déjà entamé la vieille foi. Comment ils se recrutent parmi les adeptes de Luther, en partant des mêmes principes. (*b*) Melchior Hoffmann échoue à Strasbourg où on l'emprisonne. (*c*) Son disciple Jean Mathias, boulanger à Harlem, va prêcher à Amsterdam, d'où il envoie douze apôtres pour annoncer que le règne de mille ans (kiliastes, millenaires renouvelés) approche. (*d*) Il choisit Münster pour principal centre, y envoie le fameux Jean Bocold ou de Leyde, et l'y rejoint quand celui-ci a gagné Bothmann et Knipper Dolling chefs du luthéranisme. Vie et portrait de Leyde. Etablissement sanglant du communisme. Orgies et fanatisme. Jean de Leyde se fait proclamer roi. Ses débauches et sa cruauté. Siège de Münster par l'évêque de cette ville. (*e*) Etat des esprits à Amsterdam. Jean de Gélen reçoit de Jean de Leyde mission de s'emparer de cette ville, le complot échoue. Les assiégés de Münster restent sans espoir. (*f*) La ville est livrée à l'évêque Waldeck, Le roi de Sion est pris, tenaillé, mis à mort à 25 ans (1535). Ses os furent mis dans une cage de fer que l'on suspendit au clocher de la cathedrale de Münster. La secte se montrera encore sous divers noms. (*g*) Remarques sur leur doctrine. Elle a beaucoup d'analogies pour le fond, avec ce qui constitue de nos jours celles de plusieurs philosophes, réhabilitation de la chair et des passions. Abolition de la propriété et de la famille. Communauté des biens, liberté illimitée, égalité absolue, suppression de toute autorité répressive, atteinte portée aux lettres et aux arts. Tout cela pour préparer le régime de mille ans durant lequel les hommes jouiront d'un bonheur complet sous la vraie loi du Christ. Ne fait-on pas de nos jours de semblables promesses pour l'avenir. Seulement on supprime de plus aujourd'hui la notion de Dieu et l'immortalité de l'âme. Pouvons nous espérer moins que les saturnales de Munster, si ? Si nous entrons dans les détails de leur théologie, nous voyons l'initiation par le symbole du baptême (*ἀνὰ de rechef* βαπτίς). La cène n'est aussi qu'un symbole. Les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Le dire serait contraire à la foi et à l'humilité. Les uns croyaient, les autres niaient le péché originel et la divinité de Jésus-Christ. Cela se conçoit, car quiconque est marqué du sceau de l'alliance peut s'élever comme prophète et docteur. D'où subordination de l'Ecriture sainte à l'inspiration et abolition des ministères. Ils se contentaient de renvoyer aux luthériens toutes les objections que ceux-ci leur faisaient. La discipline consiste dans le communisme appliqué autant qu'on le peut en attendant le règne du Christ.

VIII. *Guerres de religion en Allemagne* (1546). — La paix de Nuremberg ne pouvait pas durer, il aurait fallu que les luthériens acceptassent les décisions du concile œcuménique auquel ils en avaient appelé. Mais nous les voyons, dirigés par Luther et forts des alliances qu'ils contractent de jour en jour, refuser de reconnaître le concile de Trente convoqué par Paul III, renouveler la *Ligue de Smalkalde*. L'empereur de son côté redoute la guerre, provoque de nouvelles conférences, qui n'aboutissent à rien, d'autant plus que les concessions de Mélanchton n'étaient même pas ratifiées dans son parti. L'*Interim de Ratisbonne* (1541). Ses propositions à la diète de Spire (1544), témoignent d'un désir excessif de ne pas en venir aux dernières extrémités. Le mépris avec lequel les protestants accueillirent les décrets du concile de Trente, les violences qu'ils exercèrent l'obligèrent à marcher enfin contre le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe qui s'étaient déjà levés en armes. A Muhlberg, la ligue de Smalkalde fut vaincue par l'empereur aidé du prince *protestant* Maurice de Saxe. Charles use de la victoire avec une extrême modération, et tente de ramener les vaincus à l'union par des accomodements. Mais les prédicateurs luthériens se déchainaient contre toute alliance (*interim* de Leipsig aprèscelui d'Augsbourg). Maurice de Saxe, sur ces entrefaites, trahit la cause catholique, s'allie à la cause de Henri II de France, auquel il promet les trois évêchés, (Toul, Metz et Verdun). Charles-Quint dut laisser à son frère Ferdinand le soin de cette nouvelle guerre qui se termina par la paix de Passau (1552). La paix religieuse fut signée à Augsbourg (1555). La liberté des cultes était assurée aux partisans de la confession d'Augsbourg, ainsi que l'égalité des droits avec les catholiques. L'Allemagne

protestante n'y trouva point la paix. Les théologiens des nouvelles doctrines furent obligés de reconnaître la souveraineté spirituelle au pouvoir temporel. Ils n'en continuèrent pas moins à s'anathématiser réciproquement. Amsdorf condamne Georges Major, qui exige les bonnes œuvres. Les luthériens, Mélanchton sur l'Eucharistie, etc. Il avait été question d'élire un pape protestant pour l'Allemagne (1557, Francfort sur le Mein).

Nous reprendrons au pontificat de saint Pie V, le fil de cette déplorable histoire.

VI. Etablissement du protestantisme en Suisse

I. *Sommaire de l'histoire des Suisses avant la réforme.* — (*a*) Origines obscures. Emigration scandinave. Confédération primitive des vallées de Schwitz, Uri, Unterwalden. (*b*) Caractère de la confédération sous le protectorat de l'empire representé par un de ses vassaux (1240). (*c*) Remontrances des trois cantons contre les prétentions d'Albert d'Autriche. — Il envoie Gesler qui prétend dominer tyranniquement. Conjuration de Werner, Valter et Arnold. Serment des trente-trois conjurés au bord du lac de Lucerne (1307). Guillaume Tell, l'un d'eux, tue Gesler, et les conjurés délivrent leur patrie. L'histoire de Guillaume Tell ne peut être, quant au fond, révoquée en doute (*d*) Lutte honorable et loyale des Suisses avec les ducs d'Autriche. Bataille de Morgarten (1315). Adjonction successive d'autres cantons. En 1386 la bataille de Sempack assure la liberté des huit cantons confédérés. Adjonction d'Appenzel au commencement du quinzième siècle. (*e*) Saint Nicolas de Flue. Le pieux ermite de Melchtal (où il s'est retiré après avoir pratiqué les vertus du soldat chrétien et du père de famille selon l'Evangile), devient le conseiller des pèlerins de tout rang, et le sauveur de la confédération. En effet, les Suisses vainqueurs de l'ambitieux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, à Grandson, puis à Morat, sont sur le point de se diviser à Stanz (1481), où ils partagent le butin. Frere Klaus quitte sa retraite, arrive à Stanz et réconcilie les esprits.

II. *Les sacramentaires.* — (*a*) Carlstadt à Wittemberg avait donné à Luther le bonnet de docteur. Il annonçait une doctrine différente de celle de Luther sur l'Eucharistie, et prétendait que, *Ceci est mon corps*, signifie : *Ceci est la figure de mon corps*. Dispute à l'auberge de l'Ours noir à Iéna (1524). Chassé par l'influence de Luther, Carlstadt erre mendiant à Bâle, à Zurich, répandant des germes d'erreur que Zwingle et Œcolampade surent féconder. (*b*) Zwingle. Sa doctrine sur l'Ecriture, le péché, les sacrements ; la liberté ressemble à celle de Luther, mais il admet l'interprétation de Carlstadt sur la présence réelle. Il croyait à une âme du monde, à la transmigration des âmes. Prédicateur à Zurich, condamné par l'évêque de Constance. Le grand conseil érigé en foi (1525). Abolition de la messe, des images, des fêtes, des couvents. Université dirigée par Zwingle. Protestation des évêques et des sept cantons catholiques. (*c*) Bâle est entraîné par Œcolampade, savant, moine marié, et l'energumène Farel, né à Gap, chassé de Meaux, et qui avait promené ses fausses doctrines en divers pays. Combats dans les rues. Bourgeoisie contre magistrature. Eglises pillées. Fidèles s'exilent. (*d*) Saint Gall et Schaffouse reçoivent les nouveaux apôtres. Des faits également déplorables se produisent en leur sein. (*e*) Schwitz, Uri, Unterwalden, Zug et Lucerne se soulèvent à l'heure du danger, vainquent à Cappel, dix jours après au mont de Zug. Lucerne se protège par des lois sévères contre les prédicants. Schwitz emprisonne sept perturbateurs. Louables mesures.

III. *Conséquences de la réforme en Suisse* (*Haller*). (*a*) Traditions de simplicité, liberté, bravoure, générosité, fondées sur la foi la plus vive, atteintes par le protestantisme. (*b*) Là, comme partout ailleurs, désunion des esprits ; sourde antipathie entre les cantons protestants et les catholiques. (*c*) Affaiblissement de l'esprit de nationalité ; anciennes alliances, lettres mortes ; la Suisse est sans histoire et sans historien. (*d*) Rome, Naples l'Espagne refusent l'admission au service militaire dont les Suisses catholiques tiraient gloire et profit. Presque de même en France. (*e*) Souffrances dans les relations amicales de canton à canton, relations qui forment l'unité de la patrie aimée. (*f*) Paupérisme par la suppression des couvents ; guerre des paysans en 1641-52. (*g*) Abolition des fêtes et dogmes consolants, engendre ce caractère morose qui oblige à défendre (Berne 1628) les jeux les plus innocents. Gaieté des peuples catholiques, contraste avec le spleen des Anglais, la froideur des Hollandais, Calvinistes, Genèvois, Zwingliens, Suisses.

VII. Etablissement du protestantisme en Angleterre.

I. *Caractère général de l'Anglicanisme.* — (*a*) Doctrine poltronne. Hésitations d'Henri VIII, d'Edouard VI, d'Elisabeth. Doctrine des branches (*b*) Illogique : pose le principe de l'interprétation individuelle de la Bible avec la souveraineté spirituelle de l'Etat. (*c*) Avilissante par la subordination des consciences à un roi, à une reine, et souvent de quelle moralité !

II. *Causes particulières de sa durée.* (*a*) Purement extrinsèque : le flegme de l'Anglais, son sens pratique qui le porte à accepter le fait sans examen théorique, le détermine à rester dans la situation que la

force lui est imposée. Essentiellement altérable, local, temporaire, l'Anglicanisme, rouage du gouvernement, dure par cette alliance. Aristocratie ecclésiastique se maintient sur une foule abrutie ou indifférente, d'autant plus qu'il y a communauté d'abus, de passions, et lien de parenté entre les diverses aristocraties. (*b*) Point de causes intrinsèques, hors ce qu'il conserve du catholicisme : du reste, point d'unité ni en droit, ni en fait, point de fécondité, hors celle qui consiste à imprimer et *placer des Bibles*.

III. *Première période.*— Henri VIII (1495-1517). (*a*) Ce gros homme, qui se maria six fois, divorçant et tuant ses femmes quand il en était lassé, qui à force de faire bonne chère devint ventru au point de ne plus pouvoir marcher ni signer les condamnations à mort des saints, serviteurs de leur pays, qui vola les Eglises, fit le procès aux morts pour piller leurs tombeaux, fut le premier pape de l'Anglicanisme qu'il fonda dans le sang et la boue, ou plutôt la fange. (*b*) Dieu permit qu'il se condamnât lui-même, en défendant contre Luther, avec les sacrements, l'autorité du Saint-Siège : *Assertio septem sacramentorum.* (*c*) Affaire du divorce avec Catherine d'Aragon, épousée par dispense de Jules II. C'est après vingt ans que le saint homme a des scrupules, et après qu'il s'est mis sous le charme d'Anne de Boleyn. Clément VII temporise espérant que . . . . Le cardinal Wolsey, disgrâcié pour n'avoir pas fait réussir l'affaire du divorce, se montre plus grand dans son exil et dans sa mort, qu'au temps de sa puissance et de ses intrigues. Les universités consultées ne sont pas tellement favorables au divorce. (*d*) Thomas Cromwell détermine le roi à se déclarer chef de l'Eglise, ce qui lui permettra de résoudre le cas lui-même. Comment il procède à l'accomplissement du schisme, fait bénir son mariage par un chapelain qu'il trompe, exclut Marie d'Aragon du trône, se fait proclamer par le parlement. (*e*) Persécution : Fisher, évêque, Thomas Morus résistent et sont mis à mort. Pillage des biens ecclésiastiques pour servir à ses débauches. Indignation de l'Europe. Excommunication renouvelée par Paul III. (*f*) Anne de Boleyn décapitée. Jeanne Seymour meurt en accouchant, d'Edouard VI. Anne de Clèves répudiée au bout d'un an. Catherine Howard, décapitée au bout d'un an. Catherine Parr prend bien des précautions pour ne souffrir que de la brutalité de ce pourceau, et échapper à sa férocité. (*g*) Réflexions : (1) On ne voit pas que le peuple ait demandé ici la réforme. Il ne se plaint d'aucune oppression romaine. Il n'est pas question de liberté de penser ni autre plus qu'en Allemagne. Il n'y pas de réforme. (2) A propos des six femmes d'Henri VIII, rappelons-nous que l'Eglise catholique sauve la femme par ses idées générales sur l'humanité en maintenant l'indissolubilité du mariage au moyen âge et dans les temps modernes. Sans les profondes racines de la civilisation catholique, le protestantisme eût réduit la femme à l'état où l'a mise le Coran : il ouvrait la porte à la polygamie (landgrave de Hesse), affaiblit et profane le lien sacré de la famille en autorisant le divorce, en détruisant le mariage comme sacrement. (*h*) Acolytes de Henri VIII. Cranmer, hypocrite, cache son luthéranisme à Rome, où il est envoyé par Henri VIII pour défendre sa cause, sert bassement son maître en dissimulant sa doctrine. Henri le nomme archevêque de Cantorbéry, sans connaître le mariage qu'il a contracté en Allemagne, lui fait ratifier ses cruautés, tous ses crimes. Sous Edouard VI, Cranmer introduit le luthéranisme, se rétracte sous Marie la Catholique, rétracte sa rétractation, et est brûlé vif à Oxford (1556); il l'avait bien mérité. (2) Thomas Cromwel. Elevé aux charges par l'influence de Wolsey, suggère à Henri de se déclarer chef spirituel. Vicaire général des affaires ecclésiastiques, quoique laïc, organise le pillage des biens de l'Eglise, exécuté en 1540, comme traître et hérétique, revint avant de mourir au catholicisme. (*i*) En face de ces hommes considérez : (1) Le chancelier Thomas Moore, type du parfait magistrat, prévoit les excès de Henri et se retire ; enfermé à la Tour de Londres parce qu'il refuse le serment de suprématie. Il y écrit le *Quod pro fide mors non sit fugienda*, demeure inébranlable, meurt avec sécurité. (2) Jean Fisher, évêque de Rochester. Son action en faveur des pauvres, des lettres, de la religion, mis à la Tour comme son ami Moore. Paul III l'y nomme cardinal. Ce savant homme condamné par des juges vendus, fut décapité en 1535. Beaucoup de Chartreux et de Franciscains martyrs. (*j*) Conduite du clergé. Les évêques, hors Fisher, donnent l'exemple de l'apostasie. Il fut suivi par le clergé, par beaucoup de moines : peur, ambition, cupidité les poussent. — Conduite du parlement, bassesse et servilité. — Noblesse affaiblie par l'appauvrissement, terrifiée par le supplice du duc de Buckingham, succomba sauf d'honorables exceptions.— Le peuple se révolta dans le Nord. Insurrection du *Pèlerinage de grâce*, réprimée par la ruse. Toutes les conditions d'une résistance légitime existent ici comme pour la ligue en France. (*k*) Conséquences de la révolution de Henri VIII.— Origine du Paupérisme dans la suppression des couvents et le pillage des biens ecclésiastiques, qui passe aux mains d'un clergé marié, rapace et fainéant. Richesses du peuple avant Henri VIII. Témoignage du chancelier Fortescue. Emprunts, dons gratuits, altération des monnaies sous Henri VIII. Violation du tombeau de saint Thomas de Cantorbéry. — Etablissement du despotisme. Avant les Tudor, *Magna charta libertatum* du roi Jean. Influence des lords, des communes, etc. Sous Edouard VI, on efface dans le serment du sacre, les garanties que l'Eglise. . . .

IV. *Deuxième Période.* — Edouard VI. Etablissement du Luthéranisme. (*a*) On établit des visiteurs qui forcent les évêques à changer la liturgie. (*b*) On abolit les six articles où Henri avait repoussé les doctrines de Luther. (*c*) On fait venir des docteurs protestants d'Allemagne, et on oblige les Anglais à souscrire à leurs doctrines ; persécution. (*d*) L'esclavage antique rétabli contre les pauvres par une loi positive. — Règne de Marie la Catholique, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon : Comment elle se fait proclamer à Norfolk. Warwick tente en vain de la combattre. Il est mis à mort avec son fils et quelques scélérats. Révolte où paraît le père de Jeanne Grey. Que penser du supplice de Jeanne? Marie pardonne à sa sœur Elisabeth. Rétablissement du catholicisme. Rappel des catholiques. Exil des protestants étrangers. Epouse Philippe II. Influence de Gardiner, évêque de Winchester. Magnifique mission du cardinal Polus. Lois redoutables contre les protestants qui attaquent Marie et ses œuvres. Vertus privées de cette reine.

V. *Troisième Période.* — (*a*) Comment la couronne ne revint pas à Marie Stuart, petite-nièce de Henri VIII, reine d'Ecosse. — Elisabeth et Paul IV. (*b*) Les vrais sentiments d'Elisabeth parjure se déclarent bientôt. Elle ramène la réforme, guidée par Mathieu Parker, aumônier d'Anne de Boleyn. Elle lui donne l'archevêché de Cantorbéry à la mort du cardinal Polus. (*c*) Nullité des ordinations anglicanes. On ne sait si Parker fut sacré. S'il le fut, c'est par Barlow et Scorry, évêques d'Edouard ; mais il est douteux que Barlow l'ait été lui-même. Enfin la forme est insuffisante dans la liturgie d'Edouard VI et d'Elisabeth. (*d*) Résistance et persécutions. Elisabeth rencontre de l'opposition dans une grande partie du parlement et presque tous les évêques. Elle dresse un symbole en trente-neuf articles. C'est Luther mitigé : équivoque sur la présence réelle. Commissaires pour obliger à accepter. Persécution, moins cruelle dans une première phase, le devient ensuite au point qu'Elisabeth mérite le titre d'*Hyène* sur le trône (COBBETT). Torrent de sang des catholiques, des puritains ou calvinistes. Pie V l'excommuniera. (*e*) Cette femme se parait du titre de reine-vierge. Lingard lui compte huit maris. Irritable, orgueilleuse, souillée du sang de Marie Stuart. (*videbitur infrà*).

VI. *Introduction du protestantisme en Ecosse et en Irlande.* — (1) En Ecosse, l'erreur pénètre d'autant plus aisément que le clergé est à réformer. Le prédicant Wisart est puni du dernier supplice, mais ses partisans sont nombreux. Knox, son disciple, dont la vie fut si agitée, n'est point adouci par Marie Stuart. Quand Elisabeth eut consommé la perte de sa cousine, Knox et les siens obtinrent du parlement (1561) l'organisation d'une église presbytérienne. Le pays perdit son indépendance avec sa foi. Les fidèles persécutés, retirés principalement dans les montagnes, ont souffert jusqu'aujourd'hui une insupportable tyrannie. (2) Irlande. Le parlement avait reconnu la suprématie d'Henri VIII. Aidé de Brown, l'indigne archevêque de Dublin, Henri veut faire reconnaître sa suprématie spirituelle Les Jésuites Salmeron et Brouet relèvent les courages. On impose en vain réformes et prédicants. Sous Elisabeth, pillages, meurtres, provocations, récompense à tous les scélérats qui se repaissent du sang et des dépouilles des catholiques. Les évêques fidèles mis à mort et remplacés par des anglicans.

VII. *Sur la civilisation anglaise.* — Nous soumettons les réflexions suivantes à quiconque nous objecterait l'état florissant de l'Angleterre en faveur dn protestantisme. (*a*) Si le protestantisme lui avait procuré des avantages, ce serait au prix d'énormes souffrances endurées dès l'origine, et pendant les sanglantes révolutions qu'il a fait éclater. (*b*) On ne voit pas que ce qu'il y a de bon dans la civilisation anglaise aurait été empêché par le catholicisme. (*c*) Nous posons en principe que le bonheur temporel d'un peuple ne consiste pas seulement dans la richesse matérielle concentrée dans les mains de quelques-uns, ou même sagement répartie entre tous ; mais nous disons que ce qni rend un peuple heureux temporellement c'est la possession du bien spirituel et matériel, harmoniquement unis et se développant régulièrement. Or nous considérons (1) d'abord ce que nous rapportons au bien spirituel. (*a*) L'anglicanisme n'a pu établir de doctrine une et certaine. Divisé avec lui-même (*Puséistes*), il a engendré encore les sectes non-conformistes. Sans principe d'autorité il ne produit pas l'union des esprits: Il asservit la conscience de l'homme à l'autorité humaine. De nos jours il ne sait qu'enseigner sur les questions les plus graves. v. g. nécessité du baptême. (*b*) Comparez le clergé séculier et régulier d'une nation catholique au corps des ministres anglicans dans leur action sociale. Ces bourgeois volent, par an, dix sept millions aux catholiques d'Irlande. Ils reçoivent, par an deux cent quarante millions, et n'ont le soin que de six cent quarante mille âmes. Le bas clergé anglican vit misérablement et donne beaucoup de ses enfants à la prostitution. Ces assertions reposent sur des statistiques officielles. (*c*) Sous le rapport des mœurs, la statistique du vol et de la prostitution en Angleterre, place ce pays au-dessous des pays catholiques. (*d*) Législation, droit d'aînesse, divorce. (*e*) L'honnenr national et la délicatesse de la conscience publique sont-ils compatibles avec la vente de l'opium. Les tortures que l'on fait endurer à l'Irlande. Aucun peuple catholique ne tolérerait de telles horreurs. L'Angleterre abrutit les peuples indigènes

dans ses colonies, les pille et ne fait rien pour eux ni matériellement ni moralement. L'égoïsme de son gouvernement est reconnu de toutes les nations ; on ne lui reconnaît aucun instinct généreux. (*f*) La bienfaisance publique se manifeste par une administration dont les brillants efforts couvrent des vices nombreux et où la charité *véritable* n'existe pas. Les misères intellectuelles et morales d'une partie de la nation égalent son dénùment. (*g*) Quant aux sciences, lettres et arts, les nations catholiques ne perdent rien au parallèle. — Il n'y a pas de peuple catholique qui ne soit au-dessus de l'Angleterre sous le rapport de l'art proprement dit : architecture, peinture, musique. L'anglicanisme a hérité des monuments catholiques : il n'a pu rien créer depuis trois cents ans. — En poésie Shakespeare, Dryden et Pope sont catholiques. Milton inférieur à Dante. L'anglicanisme n'a eu ni grands théologiens, ni grands prédicateurs. Ses principaux théologiens l'abandonnent aujourd'hui et reviennent au catholicisme. En philosophie. Bacon (voir le jugement du comte de Maistre, sauf à en rabattre) a usurpé une partie de sa réputation. Nous avons de plus profonds penseurs. La religion ne touche pas de si près aux sciences exactes ; remarquons cependant que l'anglicanisme a eu la puissance de faire radoter Newton, ce grand génie, dans ses commentaires de l'Apocalypse. Nous considérons (A) le bien matériel. Notons (*a*)d'abord que la vraie religion n'est pas tenue de le procurer comme le bien moral directement. (*b*) que ce bien peut tenir à des causes purement matérielles à des événements étrangers à ... Abondance de houille et de minerais, pays plat, bien arrosé. Communications, canalisations faciles. (*c*) Que les peuples, selon les climats et le caractère naturel, ne recherchent pas également le bien matériel ou ne le placent pas dans les mêmes conditions : v. g. peuples des climats chauds comparés aux Anglais. Ces principes posés, nous disons, (*d*) d'une manière générale, que la France (nation catholique bien que...) n'est pas inférieure à l'Angleterre dans l'ensemble de l'industrie (l'exposition nouvelle l'a prouvé). (*e*) Que si l'Angleterre l'emporte en plusieurs branches, c'est au détriment du bien spirituel et matériel d'une grande partie de la nation. En effet, (*f*) la richesse est concentrée aux mains d'un petit nombre de capitalistes. (*g*) Un cinquième de la population est dans l'indigence, le petit peuple des campagnes n'a guère d'autre aliment que la pomme de terre, l'ouvrier des manufactures a du pain et de l'eau, pour un labeur quotidien de quinze à dix-huit heures et à la condition d'immoler ses enfants dès le bas-âge au démon de l'industrie. Bref, on compte par an trois cent mille émigrants chassés par la faim et la misère de la Grande-Bretagne, et la taxe des pauvres (loi de désespoir et de salut public faite en 1832), qui s'élève toujours, monte, en 1848, à cent cinquante-cinq millions. (*h*) Cette richesse mal répartie est mal acquise, car elle l'est aux dépens des citoyens, qu'on écrase de travail, et aux dépens de peuples qu'on empoisonne d'opium et d'autres drogues. (*i*) Enfin ce jourd'hui (janvier 1852) cette puissance est menacée non seulement par des révoltes aux colonies mais par la grève des corporations ouvrières imbues des principes révolutionnaires dont l'Angleterre favorisait le triomphe sur le continent : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur.*

VIII. Etablissement du protestantisme en Prusse, en Suède et en Danemark.

(1) *La Prusse était un fief du Saint-Siège appartenant aux chevaliers teutoniques.* — Albert, général de l'ordre, se met en communication (1522-26) avec les faux docteurs en Allemagne, se marie au mépris de ses vœux, vole le fief, y établit la confession d'Augsbourg (1530), fonde l'université luthérienne de Kœnigsberg (1541). Osiander et Merlen y créent deux partis sur la justification. En 1566, exécution des Osiandristes. Troupes étrangères pour rétablir la paix. Le fils du moine tombe en démence, ses petits enfants meurent en bas âge. La maison de Brandebourg garde ce fief en vertu de la politique moderne.

(2) *En Suède.* — Depuis le quatorzième siècle, des rois danois, élus par Suède, Norvège et Danemark, gouvernent ce pays. La Suède se soulève contre Christian II, qui bat les rebelles, ordonne un massacre à Stockolm (1521). Gustave Wasa, fils d'un des révoltés, échappe à ce massacre, s'enfuit à Lubeck, y devient luthérien. Rentre furtivement en Suède, soulève le pays, bat les Danois, se fait élire généralissime, puis roi (1523). Il établit l'hérédité de la royauté, renverse les franchises antiques, se déclare chef spirituel, jure d'abolir le catholicisme, vole les biens ecclésiastiques, chasse les moines, établit aux principaux évêchés Olaf et Peterson, luthériens. Vierges martyrisées à Wadstena. Légitime soulèvement du peuple (c'est à bien remarquer) à Stockolm, à Upsal, dont on massacre l'archevêque. Le peuple le force à feindre une abdication de la royauté. Olaf et Laurent eux-mêmes mis à mort par le despote. Pays annihilé par le schisme et les lois atroces qu'il inspire. De Gustave-Adolphe à Charles XII, instrument de la Providence pour frapper les nations du Nord.

(3) *Danemark.* — Christian II, à son retour de l'expédition de Suède, y établit le protestantisme par la violence. Echafaud dressé où il passe. Il mérite le nom de *Néron du Nord*. Son oncle Frédéric, son neveu Christian III achèvent l'œuvre satanique commencée par ce scélérat.

NOTA. — Il sera traité du calvinisme dans l'histoire de France, des affaires religieuses des Pays-Bas dans celle d'Espagne.

II

L'Eglise.

IDÉE GÉNÉRALE. *Quelle est alors la mission de l'Eglise ?* — Nous venons d'étudier le protestantisme dans le fait intérieur de son établissement en Europe. Il faut voir maintenant comment l'Eglise lui résista. Jésus-Christ l'a instituée pour défendre, appuyée sur l'autorité divine, sa doctrine dogmatique et morale et pour conduire les âmes dans le chemin de la sanctification. Elle avait conséquemment à s'opposer à la fausse réforme et à opérer la réforme véritable. Elle devait la déterminer en droit et veiller à son exécution. Les novateurs ne *réformaient* que par la violence ou une parole sans autorité. La vieille Eglise opéra la réforme par des hommes sages, sans briser la tradition, et par des moyens conformes à l'esprit de l'Evangile. Le concile de Trente, la papauté, l'ordre des Jésuites manifestent spécialement l'action de l'Eglise. En les étudiant successivement nous nous convaincrons de la fausseté des accusations d'ignorance et de corruption portées contre elle par des novateurs dont on n'avait nul besoin. Les conquêtes de la foi, dans les Indes, nous montreront en elle l'épouse toujours vivante et toujours féconde du Saint-Esprit.

I. LE CONCILE DE TRENTE (1545-1564).

(1) *Difficultés pour sa convocation.* — (*a*) Les évêques peuvent-ils se réunir loin de leurs troupeaux dans des temps si critiques. (*b*) L'hérésie redoute le concile, l'entravera par tous ses protecteurs. (*c*) Les passions politiques et les troubles y apporteront mille obstacles. (*d*) Partie gangrenée du clergé repousse la réforme. (*e*) Ne faut-il pas craindre les prétentions de l'empereur, (*f*) la résurrection des doctrines de Constance et de Bâle ? Paul III, d'un zèle énergique, le convoque vainement à Mantoue, à Vicence. Il se réunit à Trente.

(2) *L'Eglise y fut dignement représentée, tant sous le rapport de la science que sous celui de la sainteté.* — Nous reconnaissons dans les légats de Paul III, les cardinaux qui furent Jules III et Marcel II, et le célèbre cardinal Polus. Lippomann,Hoscius, qui fut la gloire de la Pologne et l'Augustin de son siècle, le cardinal de Lorraine, Pacheco, Dom Barthélemy, des martyrs; pour l'Orient, Macaire d'Héraclée, vicaire du patriarche de Constantinople ; Elias, patriarche de Jérusalem ; Abd-Isu, patriarche de l'Assyrie orientale, s'arrête à Rome. — Comme on avait vu à Nicée les confesseurs de la foi, portant les traces de la deuxième persécution, on voyait à Trente Robert Vanschop, archevêque d'Armagh, Olaüs-Magnus, archevêque d'Upsal, envoyés en exil. — D'ailleurs, que l'on ouvre le concile de Trente. Quels trésors de sagesse et de science. C'est un livre complet, substantiel ; *suaviter et fortiter cuncta disponens.*

(3) *Historiens du concile de Trente.* (*a*) Pierre Sarpi (*Fra-Paolo*), moine, protestant déguisé ; ses efforts pour faire pénétrer la Réforme prétendue à Venise ; confie son manuscrit pseudonyme à Marc-Antoine-de-Dominis qui allait apostasier à Londres. (*b*) Réfuté par Philippe Quarli, (*c*) et mieux, sur les documents du château Saint-Ange, par le Jésuite Pallavicini,plus tard cardinal. Excellente édition de Migne. (*d*) Le Plat : *Monumenta ad historiam conc. Trid.*

(4) *Histoire du concile en trois périodes.* La longue durée du concile de Trente ne tient certes pas au manque de zèle, mais aux difficultés politiques, à la quantité des choses à régler, à leur gravité, à la maturité que l'on y apportait. — (*a*) Huit premières sessions à Trente, neuvième et dixième à Bologne. Discours solennels sur l'Eglise en concile. Les réglements à suivre. Décrets votés, non par nation, comme à Constance, mais par voix. Dogme et réformation marcheront parallèlement. Canon des Ecritures fixé. Péché originel (exception pour la Vierge). Nature, source, perte de la justification : admirable exposé. Doctrine des sacrements en général. Baptême et Confirmation. Translation à Bologne à cause de la peste, et parce que Charles-Quint trop influent après la victoire de Muhlberg. — (*b*) Dixième à seizième session à Trente sous Jules III. Présence réelle : *vere, realiter, substantialiter.* — Droit des évêques et des Papes. Causes majeures réservées au Pape. — Pénitence et Extrême-onction. — Suspension du Concile (1552), parce que le traître Maurice de Saxe occupe les défilés du Tyrol. Après neuf ans, Pie IV ayant confirmé l'élection de Ferdinand à l'empire, le concile se rouvre à Trente (1560). — (*c*) Dix-septième à vingt-cinquième session, communion sous les deux espèces pas nécessaire. L'Eglise l'accorde si... · Sacrifice. Le concile désire que les fidèles puissent communier à toutes les messes auxquels ils assistent. Messes privées. Rejette la langue vulgaire. — Sur l'Ordre, une lutte terrible s'engage sur la question de savoir si le pouvoir des évêques, est de droit divin, médiat ou immédiat. Opinion mitoyenne des théologiens espagnols. — Les décrets pour l'établissement des séminaires, pour la tenue des conciles provinciaux tous les trois ans, sont des plus féconds pour les intérêts de l'Eglise et constitueraient, à eux seuls, sa réforme perpétuelle par elle-même. — Mariage indissoluble, nul s'il n'est contracté en présence du clergé et de deux ou trois témoins. L'Eglise seule a le pouvoir d'établir des empêchements dirimants. Invitation au Pape de choisir des cardinaux

dans toutes les nations chrétiennes. — La dernière session s'occupe du Purgatoire, du culte des saints, des réguliers, du duel, des devoirs des princes, des indulgences, des fêtes et des jeûnes. — Le concile s'en remet au Pape pour l'index des livres, la liturgie et le catéchisme. — Décrets *de recipiendis et observandis decretis concilii* que plusieurs évêques de France n'ont pas assez médité.

(5) *Application du concile de Trente.* (*a*) Comme le serpent cherche à mordre le pied qui l'écrase, le protestantisme s'efforce avant, pendant et après la tenue du concile, de faire ressortir ce qu'il y a eu d'humain, de moins glorieux dans l'histoire de cette assemblée sacro-sainte. (*b*) Chez les catholiques, la joie fut universelle, comme les effets furent et sont incalculables. La publication eut lieu dans les principaux Etats de l'Italie, en Portugal, en Pologne, en Espagne et Pays-Bas, où Philippe II a le tort d'ajouter : « *sans préjudice des droits royaux.* » (*c*) Des conciles provinciaux s'assemblent de toutes parts et sont l'écho... (*d*) Un grand homme, saint Charles Borromée, eut une particulière influence sur ce point. Les *acta ecclesiæ mediolanensis* sont un parfait commentaire du concile. Réforme opérée par saint Charles dans sa maison. Fondations d'institutions de charité, de séminaires, dont les règles ont servi de modèles, si bien que Joseph II dut les détruire dans ses Etats pour y introduire les doctrines schismatiques. Complétons ce sujet par les deux paragraphes suivants :

(6) *Conduite de la France.* (*a*) Henri II, fils et successeur de François 1er, par des avances faites aux Turcs, menaçait le concile. Il prêtait trop l'oreille aux nombreux prélats de cour qui redoutaient les décrets de résidence. Il empêcha les prélats français de se rendre à la reprise du concile sous Jules III, croyant empêcher l'œcuménicité du concile. Sa politique ambitieuse et injuste en Italie n'avait pas été appuyée du Pape. Le cardinal de Lorraine arriva à la vingt-troisième session avec ses collègues. Rôle pacificateur sur la question du pouvoir du droit divin dans les évêques. (*b*) Réception (Voir Boyer). — Quant aux *décrets dogmatiques*, ce n'est que depuis 1790 que des avocats et de mauvais prêtres l'ont niée. Assemblées du clergé, conciles provinciaux, profession de foi des évêques, consentement des théologiens et des canonites. Les parlements ne combattent sa publication qu'en vue de la réformation. Ce serait le renversement de l'Eglise si un Etat... Quant à la réformation ou *décrets disciplinaires*, nous disons (1) que l'Eglise peut faire des lois et leur donner toute la publicité nécessaire pour qu'elles obligent sans l'intervention de la puissance civile. Elle l'a fait dans tous les temps. Si le clergé a fait des instances, c'était pour qu'en fait, cette publication eût plus d'efficacité. (2) Cette publication suffisante a été faite en France, soit qu'on se contente de l'afficher au Champ-de-Flore, soit qu'on exige davantage, car les assemblées du clergé et les conciles provinciaux ont reçu le concile sans distinction. (3) Une église particulière n'a pas le droit de rejeter un corps entier de discipline pour l'Eglise universelle, sous prétexte qu'il renferme des choses contraires à ses usages. — Notons que les points qui rencontraient des difficultés en France étaient la punition par amende et prison laissée aux juges ecclésiastiques, le duel, le concubinage, le divorce, le jugement des évêques par le Pape seul, le consentement des parents exigé en France pour le mariage des mineurs.

(7). *Le concile de Trente et la papauté.* (1) Le concile convoqué, dirigé, approuvé par la papauté lui rend un éclatant témoignage par la reconnaissance de ses prérogatives, dans cette clause de la dernière session : « *En toute chose, l'autorité du Siège apostolique, demeure en son entier,* » en ce qu'il lui réserve la solution de toute difficulté sur la réception et l'interprétation des décrets et la question du catéchisme, de la liturgie et de l'index. (2) La papauté, de son côté, travaille activement à l'application régulière, constante, universelle du concile. (*a*) Bulle de Pie IV, paroles d'ordre pour les évêques, de conseil pour les princes. (*b*) Il établit la sacrée Congrégation du saint concile de Trente pour l'interprétation. Comparez ces ressources à l'impuissance protestante. (*c*) 1564, il approuve le catalogue de l'index avec dix règles pour la correction des livres. Mesure complète en 1588, par Sixte-Quint, établissant la Congrégation de l'index. Objections des libres penseurs. De la vigilance du père dans la famille ; du pouvoir dans l'Etat. Cette vigilance de l'Eglise sur les pharmacies de l'âme ne peut alarmer que les marchands de mauvaises drogues (Rohrbacher). (*d*) Congrégation de l'inquisition ou Saint-Office, dans ce même esprit, organisée par Paul III, confirmée par Pie IV, complétée par Sixte-Quint. (*e*) Confession de foi de Pie IV, expliquée par le catéchisme du concile de Trente, publié par Pie V. (*f*) Correction du bréviaire et du missel achevée sous Pie V. Du calendrier, sous Grégoire XIII. Martyrologe de Baronius. Pontifical et cérémonial sous Clément VIII. L'institution de la *Sacrée Congrégation des Rites* par Sixte V avait complété la réforme liturgique et assuré l'avenir. — Conclusion : vie puissante et féconde de l'Eglise par le concile de Trente et la papauté. Comment les Eglises de France ont pu se maintenir sous l'oppression royale et parlementaire, éclairée par ce phare allumé de Dieu dans la grande tempête des temps modernes, posé sur le roc de la papauté, et que les orages n'ont pu ni renverser ni éteindre.

II. La papauté depuis Léon X a saint Pie V (1513-66).

I. *Les devoirs de la papauté de même que ses droits sont ceux de saint Pierre. Le Saint-Esprit ne peut l'abandonner, mais c'est à elle à correspondre.* — Elle sera d'autant mieux le flambeau *omnibus qui in domo sunt*. Comment ses devoirs augmentent en quelque sorte dans ses situations difficiles.

II. *La papauté en général à cette époque.* — On ne peut exiger que la succession des Papes soit une succession de grands hommes, qu'ils ne ressentent d'aucune façon la faiblesse humaine. Les Papes défendent généreusement l'Eglise, quoique mêlés souvent aux affaires politiques de l'Italie, dont chaque partie est alors convoitée par divers souverains.

III. *Quelques Papes en particulier.* — Nous voulons faire ressortir certaines figures que nous avons déjà rencontrées dans la suite de l'histoire. (*a*) Léon X (1513-21). — Son éducation à la cour de Florence. Cardinal, s'éloigne sous Alexandre VI, mêlé à la politique sous Jules II. Pape, on a trop méconnu sa sollicitude constante pour l'Eglise. Il suit la politique du siècle, guerre de finesse. *Concordat* fait à Bologne avec François Ier, abolit la dangereuse pragmatique sanction de Bouges, réprouve certaines maximes du concile de Constance, part accordée au roi dans la nomination aux bénéfices. Ses inconvénients. Causes majeures réservées au Pape. *Concile de Latran* (1517). Importance de ce concile (qui a la valeur d'un œcuménique) pour la vraie réforme. Beau rôle de Léon X vis-à-vis de Luther. Charles-Quint et François Ier. Sa vie privée, et magnificence de sa cour. Mélange singulier de vertus qui sont très chrétiennes, et de dehors qui le sont très peu. — Protecteur des arts et des lettres. Hommes qu'il protège, et dont il s'entoure. (*b*) Adrien VI d'Utrecht, précepteur de Charles d'Autriche, associé à Ximénès. Ennemi des abus ; réaction contre les tendances païennes. (*c*) Paul III et Paul IV, rôle immense pour la réforme. En somme, Papes irréprochables par foi et mœurs, actifs, capables.

III. Les Jésuites.

Il n'y a pas de tiers parti. On les prend ou on les rejette. On se fanatise pour ou contre, ennemis et amis partout. Devoirs de l'historien.

I. *Ignace de Loyola.* — (*a*) Chevalier chrétien converti, rêvant une croisade d'apôtres. Le mont Serrat. A Barcelone, Rome, Venise, Jaffa et saints lieux. Revient : Venise, Gênes, Barcelone. Il va à l'école. Alcala et Salamanque ; il fréquente les universités à Paris. (*b*) Fonde son ordre : comment les grands ordres religieux nous ont paru suscités de Dieu dans l'Eglise, selon les besoins des temps. Saint Ignace à Montaigu et à Sainte-Barbe. Ses compagnons, son influence. Le serment à Montmartre (Assomption 1534). Réunion à Venise (1537). Réception à Rome par Paul III. Action sur les universités d'Italie (1540-48). Approbation de l'ordre. Les vues de la providence reconnues par Urbain VIII dans la bulle de canonisation d'Ignace. (*c*) Ignace général. Partage de l'Europe entre sept des nouveaux religieux. Ignace reste à Rome. Xavier part aux Indes.

II. *But de l'Institut.* — Exprimé dans la bulle. Contraste entre Luther et Ignace, entre le protestantisme et l'ordre des Jésuites. Comment l'un ennemi en tout, et l'autre ami en tout de l'ordre et de l'unité. Comment s'explique la haine des protestants, qu'ils ont arrêtés, remplacés par des chrétientés nouvelles. Calvin conseille contre eux la mort, l'exil, la calomnie.

III. *Règles qui forment et dirigent les Jésuites.* — Richelieu et les *Constitutions*. Saint François de Sales, et les *Exercices*. (*a*) Exercices spirituels : le livre est partagé en quatre semaines qui conduisent le pécheur à une entière conversion. Elévation de cette gnose. C'est le chemin que suivit saint Ignace. Il est faux que ce soit l'extase réduite en système, l'enthousiasme avec écarts, mécanisme abrutissant et suicide moral. Complément dans le *Directorium* et les *Industriæ*. Ces détails infinis, ces ruses spirituelles comparées aux minuties dans la manœuvre du soldat, les calculs d'un banquier, l'anatomie et le diagnostic pour un médecin. *Monita secreta* sans authenticité. (*b*) Les *Constitutions*. Préjugé favorable dans la puissance et la durée de l'ordre, dans son unité, malgré tant de causes externes de ruine. Avec quelle maturité saint Ignace les compose. — Le noviciat : conception hardie, originale dans sa durée et la cessation de tout travail qui ne mène pas directement au dépouillement du vieil homme. Les études : plan du cours complet et régulier. Modération des exercices de piété et de mortification. Régence après les études. Théologie et sciences ecclésiastiques. Aussi quels succès dans toutes les branches de la science ! Que de noms célèbres ! On a dit qu'ils n'avaient pas d'hommes de génie : ils en ont formé. La société de Jésus n'est qu'un grand génie. L'individualité ne s'y est pas autant dessinée, c'est vrai. Idées parfaites de saint Ignace sur saint Thomas, Aristote, le but et le cadre de la philosophie. — Troisième année de probation : sagesse originale de cette loi, vœux solennels. Renoncement aux dignités ecclésiastiques, si le Pape n'oblige sub *mortali*. — Gouvernement. Divisions des religieux. Congrégations générales et pro-

vinciales. Le général, son élection, son pouvoir. Assistants. Admoniteurs. Activité des communications. — De l'obéissance. Le Jésuite soldat. Qu'est-ce que *cæca quædam obedientia, perinde ac si cadaver esset*, dont tant de niais commentaires. Droit de représentation. Droit inaliénable de ne rien faire d'évidemment mauvais en conscience. — Remarques : comment l'ordre par son extérieur ne s'éloigne pas autant du monde ni du clergé séculier que les autres ordres, et pourquoi saint Ignace l'a voulu.

IV. *Propagation de l'ordre au seizième siècle.* — (*a*) Nous laissons de côté pour le moment les missions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Ignace meurt en 1556 ayant vu se former plus de cent collèges. « de sorte, dit Florimond de Remond, que les pauvres Luthériens étonnés virent bien que leurs conquêtes étaient en leur solstice, et au point de commencer leur rétrogradation, et qu'ils auraient assez à faire meshui à se tenir sur la défensive. » (*b*) A Rome, fondation de collèges par saint Ignace. Comment et dans quel but il établit le collège germanique, aidé de Jules III et des cardinaux. Plus tard Grégoire XIII. Les plus grands noms de l'Allemagne sont sur les listes de ce collège, dont l'influence fut énorme. *Collège romain* fondé dans la pauvreté et la contradiction. C'est l'idée du collège germanique étendue à toute nation. On y entend Emmanuel Sa, Aquaviva, Bellarmin, Mariana, Maldonat, Suarez, Azorio, Vasquez, Cornelius à Lapide, Pallavicini, Kircher. (*c*) En Allemagne : Canisius ; comment il avait été enrôlé par Lefebvre. Il défend les intérêts de la foi à Cologne, près de Charles Quint, au concile de Trente, à Rome et à Messine, revient en Bavière fortifier Lejay et Salmeron, régénère les universités d'Ingolstadt et de Vienne, relève les catholiques à Augsbourg, fonde le collège de Fribourg et agit sur les cantons catholiques de la Suisse pendant dix-sept ans. Catéchisme, petits traités, vies des saints, traduit saint Cyrille, édite saint Léon. (*d*) Grande-Bretagne . L'Irlande secourue par Salmeron et le père Brouet, qui travaille à la réforme du clergé en Italie et en France, où il meurt en soignant un confrère malade. Nicolas Gaudamus, compagnon de Canisius va, au péril de sa vie, soutenir la foi de Marie Stuart. Ils pénètrent en Angleterre malgré les échafauds. Elisabeth les proscrit. (*e*) En France. Le Père Brouet envoyé pour fonder l'Institut. On veut y nommer Laynez provincial ; nous le verrons au colloque de Poissy. Mission du père Auger et de ses compagnons dans le midi. Comment fut fondé le collège de Paris, malgré l'université, le parlement, les préjugés de l'évêque Eustache du Bellay.

V. *Amis et ennemis de l'ordre.* — (*a*) Opposition dans le clergé séculier qui ne voit pas l'extérieur pénitent... voit leurs privilèges, leur influence par direction, leur morale opposée au rigorisme, leurs doctrines ultramontaines. — Dans les parlements qui voient la ruine du gallicanisme, sont imbus de jansénisme, jaloux de l'influence près des rois. — Dans les Universités, jalouses des privilèges, des succès de ces concurrents. — Plus tard, les gens de cour et libres penseurs corrompus, toutes les Pompadour et les Lola-Montès, les révolutionnaires. (*b*) En France, comment obligés de renoncer à des privilèges, soutenus par Duprat, évêque de Clermont, et le cardinal de Lorraine... Calomnies et persécutions à cause de leur intervention dans la ligue... Jacques Clément, dominicain, assassin de Henri III, Jean Châtel, fanatique, élève des Jésuites, et qui tenta d'assassiner Henri IV ne peuvent être reprochés aux Jésuites... Injustice, férocité, lâcheté des parlements dans l'exil des Pères, la torture du père Guéret, le supplice du père Guignard, qui n'avait pas brûlé des écrits antérieurs à la conversion de Henri IV... Celui-ci rappelle les Jésuites (1602)... Le père Cotton... (*c*) En Angleterre, la conspiration des poudres, tramée par des seigneurs catholiques, contre Jacques Ier, et le parlement, dont la conduite... Le père Garnet et les Jésuites le savent par la seule confession et tentent vainement... Jésuites chassés. Garnet martyrisé (*d*) Ils souffrent encore ailleurs, là où ils triomphent... Incoyable aberration de Guizot qui les voit vaincus partout. (*e*) Mais dit-on, c'est inexpliquable... Cela s'explique, par caractère et intérêts des ennemis, par fautes partielles, et peut-être zèle excessif de certaines maisons... C'est d'ailleurs une avant-garde toujours sur la brèche. — Amis : (1) Concile de Trente : *Pium eorum institutum.* (2) Les Papes en général : nous verrons la déplorable erreur de Clément XIV. (3) Saints personnages et savants, etc.

VI. *Doctrines.* — Il n'y a pas de noir forfait, d'abominable doctrine dont ils n'aient à répondre... Voici la tactique : (1) L'unité de sentiment et de doctrine est une loi de doctrine et une loi de l'institut, or, on trouve telle doctrine coupable dans les livres de tels Jésuites, donc tout l'ordre la partage, donc il faut l'anéantir (*a*) Réponse générale... Le livre des assertions renferme plus de neuf cents falsifications... Ce système d'unité est contraire à la règle *in dubiis liberta*s... aux faits, car les Jésuites se combattent en matière d'opinion, et n'enseignent rien que d'autres ordres ou d'autre théologiens. L'approbation de l'Institut ne peut engager à ce point sa responsabilité... Ces livres sont rares, surtout si l'on considère la multitude de ceux des Jésuites... Ce sont des livres de casuistique, où il est difficile. Contradictions : on les dit relâchés, rigoristes, tuant la grâce contre les jansénistes, la liberté contre les libres penseurs, meurtriers des tyrans, et leur soutien contre les peuples.

(*b*) Points principaux. — Probabilisme, enseigné avant eux, a chez eux des adversaires... Au fond, c'est dire qu'une loi qui n'est pas certaine n'oblige pas, qu'on peut s'y conformer, mais qu'on n'a pas le droit de l'imposer aux autres. — *Tyrannicide* : traité au moyen âge... question dangereuse au seizième siècle... Mariana seul est allé dans son livre *de Rege*, plus loin que saint Thomas, condamné par Aquaviva... Volume trouvé par les protestants ; défense aux Jésuites de traiter cette question (1714). Distinction entre le tyran usurpateur et le tyran simplement *in regimine*... Contre celui-ci, nul ne peut agir de sa propre autorité, mais le peuple peut lutter contre lui pour le désarmer et sauver la société... On peut le tuer après sentence : où est le tort de Mariana dans ces paroles : *Qui votis publicis favens, eum perimere tentavit haudquaquam cum inique fecisse existimabo*... Notez que ce sont les assassins de Louis XVI, et les libres penseurs pour lesquels, la fin justifie les moyent qui... Escobar de l'illustre maison de Mendoza, un apôtre, honoré de son pays, écrivit environ vingt volumes in-folio, fut sur le point d'être traduit en Espagne, comme rigoriste, par devant l'Inquisition... Comme Pascal s'abaisse en attaquant la doctrine du Jésuite sur la direction d'intention qui sanctifie tout, et la diminution de nourriture pour le jeûne selon les tempéraments... Molina, nous le verrons ailleurs, mais Paul V (1607) a défendu de censurer sa doctrine.

III.

Les peuples catholiques.

I. La France.

I. *Du rôle de la France à cette époque.* — (*a*) La politique moderne n'y est favorable à l'Eglise que selon ses intérêts, elle poursuit le calvinisme au dedans, lui donne la main au dehors, même au mahométisme. On hésite comme Catherine de Médicis. (*b*) Quel beau temps si la France se fût alliée avec l'Autriche et l'Espagne, le monde entier. (*c*) Répression politique de l'hérésie... C'est la noblesse qui déserte le grand drapeau de la foi. (*d*) Le protestantisme repoussé par la nation, lui cause de grands maux, ne lui fait aucun bien, son influence favorisée par les sectes précédentes et la politique moderne.

II. *François Ier*. — (*a*) Caractère : chevalier dégénéré, adonné aux plaisirs, brave et téméraire.. Le *tout est perdu fors l'honneur* est le résumé d'une lourde lettre, l'honneur était d'ailleurs perdu, il aimait les arts. (*b*) En dehors de sa vie privée, le traité de Madrid est une infamie, il ruine ses sujets, s'allie aux ennemis de la chrétienté. (*c*) Digne d éloges pour l'abolition de la pragmatique, pour diverses branches d'administration civile, militaire, la répression des calvinistes qui avaient de puissants soutiens.

III. *Henri II*. — (*a*) Guerres contre Charles-Quint et Philippe II. (*b*) Mœurs dégoûtantes. (*c*) Répression des calvinistes : édit de Chateaubriand (1551)... Henri II entre au parlement et fait des arrestations.

IV. *François II* — (*a*) Adieux navrants de sa femme Marie Stuart à la France. (*b*) Commencements de Catherine de Médicis. (*c*) Trois partis en France : 1° les Bourbons, descendants de Robert, cinquième fils de saint Louis ; cette famille oubliait ses traditions et s'alliait aux huguenots ou confédérés ; 2° les Montmorency ou les politiques, ils comptent six connétables, onze maréchaux ; géants de la vieille monarchie... Le titre de premier chrétien et premier baron de France dignement porté alors par le maréchal Anne de Montmorency, les idées politiques, les influencent trop... La branche de Coligny déshonore ce grand nom... 3° Lorraine et Guise, soutenus par la masse du clergé, du parlement, de la nation ; la branche de Lorraine a pour chef Charles III, époux de la fille de Henri II, qui règne glorieux en Lorraine durant soixante-trois ans de tempêtes pour l'Europe, François de Guise a sauvé la France à Metz contre cent mille hommes de Charles-Quint, Marie Stuart est sa nièce. (*d*) Conjuration d'Amboise contre le roi et les Guises, déjouée, conjurés pendus.

V. *Charles IX*. — (*a*) Colloque de Poissy, politique de Catherine de Médicis. (*b*) Massacre de Wassy, séries de guerres civiles entre huguenots et catholiques. (*c*) Saint-Barthélemy (24 août 1572). (1) La religion n'y eut aucune part, (*a*) ni comme motif : les huguenots voulaient enlever le roi, livraient bataille à ses lieutenants, s'emparaient des villes, appelaient Allemands et Anglais, (*b*) ni comme conseil : aucun ecclésiastique, ni Guise n'est appelé au Conseil de Catherine... Si Grégoire XIII fit une fête, c'est qu'il ne connût, comme les cours de l'Europe, que la nouvelle de l'insuccès d'un grand complot contre le roi, (*c*) ni comme agent : c'est une émeute populaire qui coûta la vie même à des catholiques, à Paris, à Nimes où pourtant,.. Les églises et les catholiques sauvèrent beaucoup de protestants. (2) La Saint-Barthélemy fut une affaire de proscription.., Il fallait se débarrasser des huguenots, de Coligny qui se conduisait en roi, et menaçait la vie des Guises. (3) Cette proscription n'a regardé que Paris... La préméditation n'est pas prouvée... La lettre du Vicomte d'Orthez qui refuse...n'est pas authentique... Des courriers du roi partent le soir même du massacre pour empêcher des violences qui ne se produisirent que successivement. (4) Il a péri moins de monde que plusieurs

ne pensent... Les historiens varient de cent mille à dix mille victimes, et le martyrographe des calvinistes en compte seize mille cent soixante-huit.

II. L'Espagne.

Le seizième siècle est la grande époque de l'histoire d'Espagne. Maîtresse d'elle-même, elle peut enfin agir. Nous allons voir si l'Eglise l'a abrutie, et si elle avait besoin de réforme

I. *Ferdinand et Isabelle.* — Ensemble 1479-1504. — Ferdinand 1504-1516. (1) Après cette union, il ne restait que le royaume de Grenade sous la puissance des Maures. Il fallait ensuite bien établir l'unité monarchique sur l'unité religieuse. Ce but fut compris, et tout fut employé pour l'atteindre. (*a*) Etablissement de la Sainte-Hermandad, qui abolit la féodalité, en jugeant les causes des guerres privées, en punissant les seigneurs coupables, en retenant dans les mains du roi le droit de guerre qui est essentiellement du pouvoir souverain. (*b*) Abolition des ordres militaires : Ferdinand s'en fait élire grand-maître. Innocent VIII et Alexandre VI annexent leurs biens à la couronne. Leur glorieuse mission est terminée. (*c*) Inquisition espagnole. Nous avons établi l'année dernière ce qu'on doit penser de cette Institution jusqu'à Philippe II. (*d*) Conquête de Grenade sur les Maures affaiblis (1482-92). (*e*) Expulsion des Juifs et des Maures (1492-97). — Causes, complots entre eux et ceux d'Afrique, faux convertis, église et nationalité en péril. Intérêts matériels sacrifiés à de plus elevés. Résultats pénibles pour industrie, art et commerce. Remarquons toutefois qu'il n'y eut décadence qu'après Philippe II. On se trompe en l'attribuant à cette expulsion. (2) Ferdinand règne seul, devient régent de Castille à la minorité de son petit-fils Charles. Guerres en Afrique par Ximénès. Navarre perfidement enlevée par Ferdinand. Guerre d'Italie, meurt léguant sa couronne à Charles V.

Nota. Nous avons vu ailleurs la découverte du Nouveau-Monde.

II. *Ximénès, archevêque de Tolède, cardinal et régent d'Espagne en l'absence et minorité de Charles-Quint, et l'un des plus grands hommes d'Etat dont l'histoire fasse mention.* (*a*) Né dans une modeste condition fait à Salamanque, de très fortes études, professe le droit, vient à Rome et plaide, revient en Espagne avec promesse de Sixte IV pour un bénéfice vacant, lutte six ans et l'obtient, grand vicaire du cardinal Gonzalès de Mendoza. (*b*) Se fait cordelier, solitaire, confesseur d'Isabelle, réforme son ordre, son austérité, veut passer en Afrique, par force archevêque de Tolède. Son faste apparent et son cilice caché quand Alexandre VI l'oblige à quitter la rudesse de cordelier. (*c*) Il conduit l'Etat et l'Eglise d'Espagne, et son ordre, modère les impôts et se fait aimer des peuples. Faillit être assassiné en réformant ses frères. Réforme à Tolède les tribunaux ecclésiastiques, établit les synodes diocésains, dote l'université d'Alcala, y appelle l'Europe. Bible polyglotte, sauve le rite mozarabique. Maison d'Alcala pour filles nobles, convertit les Maures de Grenade, porte une main ferme dans les abus d'Amérique. Arbitre dans l'affaire de la régence de Castille. (*d*) Nommé cardinal. Il entreprend à ses frais, septuagénaire, la guerre en Afrique dans trois buts, prend Oran, revient chargé de dépouilles, sauve l'Espagne de la disette par greniers d'abondance. Prépare le règne de Charles-Quint comme Richelieu celui de Louis XIV, par l'abaissement des grands, modère l'Inquisition, écrase les jaloux, Charles-Quint ingrat.

III. *Charles-Quint.* — Nous est déjà connu (*a*) Lutte contre François Ier auquel il a été préféré pour l'empire. (*b*) Action en Allemagne contre le protestantisme. (*c*) Ses fautes à l'égard de Rome qu'il laisse piller. (*d*) Repousse Soliman sur le Danube, refoule Barberousse dans Tunis, délivre vingt mille esclaves chrétiens. (*e*) S'ensevelit dans la retraite. (*f*) Trop politique : on croit qu'il rêva la monarchie universelle. Trop théologien.

IV. *Tableau de l'Espagne à l'avènement de Philippe II.* — (*a*) La plus grande puissance de la chrétienté. Possessions d'Europe. d'Amérique. Mariage avec Marie d'Angleterre. Parenté avec l'empereur Ferdinand. Le soleil ne se couche jamais sur ses terres. A un mouvement de l'Espagne la terre tremble. (*b*) L'Espagne est une et paisible, l'Europe divisée, pouvoir absolu moteur, armée aguerrie, marine formidable sur les deux mers. (*c*) Intérieur, le plus beau littoral du monde, draps de Ségovie, lances de Tolède, cuirs de Cordoue, soies de Séville, sol riche, foires de Médina del Campo, grandes écoles de peinture (Ribeira, Zurbaran, Murillo), écoles cathédrales de musique, littérature (Lopez de Véga, Cervantès, Caldéron, Mariana, etc.).

Nota. — Si le temps ne nous manquait nous verrions l'histoire du Portugal dont l'importance est plutôt aux colonies : celle de Pologne, où Sigismond Ier résiste au protestantisme plus énergiquement que Sigismond Auguste. — Nous renvoyons après l'époque suivante : l'étude sur la doctrine et la discipline de l'Eglise dans toute la période qui précède 1648.

PÉRIODE DE LÉON X (1513) A INNOCENT X

Traité de Westphalie (1648)

DEUXIÈME ÉPOQUE

DE SAINT PIE V A INNOCENT X (1566-1648)

L'ÉGLISE DANS SES RAPPORTS EXTÉRIEURS

I.

La Papauté.

I. *En général il y a dans son histoire trois aspects qui doivent fixer notre attention.* L'universalité de son action pour la réforme, la défense et la propagation de l'Eglise. Ses luttes pour maintenir les grands principes sur les rapports des deux puissances, et les devoirs des souverains dans l'intérêt de la foi. Ses efforts pour diriger la civilisation dans la voie chrétienne et maintenir la sainteté des mœurs.

II. *Saint Pie V* (1504). — (1) Enfance de Michel Ghisleri, chez les Dominicains de Bosco, professeur de philosophie, théologie. Son amour pour la foi. Inquisiteur s'expose à la mort. Général du Saint-Office, convertit le célèbre Juif Sixte de Sienne, qui, par sa prédication et ses savants ouvrages. Evêque de Népi et Sutri réforme ses églises, détourne Pie IV de créer cardinal à treize ans Ferdinand de Médicis, résiste à Maximilien II, qui voulait, par concession aux protestants, l'abolition du célibat ecclésiastique. Saint Charles Borromée le fait élire Pape. (2) *A Rome* : piété et simplicité dans sa maison, assujettit les biens des cardinaux à hypothèque et saisie ; combat le népotisme en interdisant toute aliénation des biens pontificaux. Règlements contre les courtisanes. Juifs usuriers tolérés à Rome et Ancône. Répression des brigands. (3) *En dehors de Rome* ; (*a*) Eteint l'ordre des Humiliés. (*b*) Bataille de Lépante. Soliman II. Perte de Rhodes. Défense de Malte. Frère Lavallette s'adresse à Pie V. Nations sourdes. Philippe II et don Juan d'Autriche. Victoire de Lépante, vie de Pie V. (*c*) Son amour pour la France. Conseils de Catherine de Médicis. Contribue en envoyant des secours à Charles IX aux victoires sur les Huguenots. (*d*) Rétablit l'ordre et la paix au combat d'Avignon. En Corse. (*e*) Essaye vainement de conjurer le malheur de Marie Stuart. (*f*) Excommunie Elisabeth comme Paul III, excommunia Henri VIII. Vrais principes du droit des Papes. *De apostolica potestatis plenitudine, etc.* (*g*) En Espagne. Défend et absout l'évêque Barthélemy Caranza contre l'Inquisition ; lance l'excommunication contre les combats de taureaux (De Falloux). Excite Philippe II à la clémence envers son pauvre fils, le fou don Carlos, à la sévérité contre les Maures dangereux. (*h*) Dirige dans les pays Slaves son légat Commendon. (*i*) Réforme liturgique. Bulle mémorable ; protège Palestrina, le sauveur de la musique religieuse sous Pie IV (1565).

III. *Grégoire XIII* (1572-85). — Jeunesse dissipée Conversion, moins énergique que Pie V, mais dirigé par le même esprit et les mêmes conseillers, arme contre les Turcs qui évitent la flotte, soutient la ligue en France, grand protecteur des Jésuites, réforme le calendrier, reçoit une ambassade du Japon, rétablit ses finances par des moyens peu approuvés, fait payer un cens aux baronies comme fiefs, confiscation de celles qui ont été transmises à d'autres qu'aux héritiers naturels.

IV. *Sixte V*. — (1) Garde les pourceaux, recueilli chez les Franciscains, brille à l'assemblée générale de l'ordre (1549), se défend devant l'Inquisition. Inquisiteur à Venise, cardinal (1570) se retire dans le silence de l'étude. (2) Destruction des brigands, en rendant responsables administrations, congrégations nombreuses, rétablissement des finances, laisse vingt millions après avoir exécuté des travaux gigantesques, travaille à la restauration des ordres religieux, venge Marie Stuart, en excommuniant Elisabeth et

en aidant Philippe II (Armada), soutient la ligue avec prudence, grand caractère.

V. *Clément VIII*. — Le cardinal Aldobrandini était recommandable par sa connaissance des affaires, sa piété et ses austères vertus. Pape, il absout Henri IV, établit la congrégation *de Auxiliis* pour... Réunion de Ferrare aux Etats de l'Eglise. Pacificateur entre la France et l'Espagne. Appui des Jésuites en France.

VI. *Paul V*. — Le savant cardinal Borghèse, nonce en Espagne, élu Pape (1605), décide qu'il n'y a pas lieu de condamner les Molinistes. Réconciliation avec Venise. Condamne le serment d'allégeance demandé par Jacques Ier. Ambassade du roi de Congo. Sous lui commence (pour finir sous Urbain VIII) l'affaire de Galilée. Vie, science, découvertes de ce grand homme. Opposition qu'il provoque contre ses doctrines. A soixante-dix ans il est forcé de renoncer à l'idée du mouvement de la terre, par devant l'Inquisition de Rome. Comment on a exagéré les traitements qu'il eut à subir. Protection des Papes, amitié des Jésuites. La condamnation par l'Inquisition ne prouve rien contre l'Eglise. La même opinion émise avant lui et enseignée alors.

VII. *Grégoire XV*. — Pontificat de deux ans, mais bien rempli. Erection de l'évêché de Paris en archevêché (1622). Propagande consolidée. Son imprimerie. Mission d'Allatius pour la bibliothèque d'Heidelberg. Secours à l'empereur contre Turcs et protestants.

Urbain VIII, formé aux affaires sous les trois Papes précédents, travaille à la conversion de l'Orient. Les plaques de bronze du Panthéon : *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini*. Lutte contre la politique antichrétienne de Richelieu. Projette de déterminer une attaque de l'Angleterre. Arrête encore une guerre entre la France et l'Espagne au sujet du duché de Mantoue. Renouvelle la fameuse bulle : *In cœna Domini*. Supprime les Jésuitesses (1630). Condamne l'*Augustinus*.

II.

Affaires d'Allemagne (1644).

I. *Tentative d'union*. — (*a*) A quelles conditions une réunion des protestants et des catholiques pourrait-elle s'accomplir ? (*b*) Tentée par des hommes pieux et graves elle a toujours échoué : raisons générales. (*c*) Efforts personnels de Georges Vicellius, Cassander, Erasme. (*d*) Colloque de Poissy, où Laynez découvrit dans Catherine de Médicis une grande comédienne. (*e*) Richelieu : concessions excessives du Jésuite Audebert à Lamyrault. Plan d'union de Fr. Véron. (*f*) L'université de Helmstadt. Ses tendances. Georges Calixte. Conférences de Thorn (1645).

II. *Guerre de trente ans*. — (1) La responsabilité en pèse sur les protestants, d'abord d'une manière éloignée, puis parce qu'ils commettent des injustices et excitent des troubles qui l'amènent, principalement en violant le *droit de réserve* établi à Augsbourg et à Passaw, et qui interdisait à tout bénéficier entrant dans le protestantisme d'y entraîner le bénéfice. (2) La politique moderne s'y montre d'une façon déplorable, surtout dans les actes de Richelieu. (3) Phases de cette guerre qui, en aboutissant au traité de Westphalie, change la situation de l'Europe après l'avoir bouleversée toute entière. (*a*) Phase palatine, où l'union évangélique est mollement soutenue par Frédéric V, électeur palatin, gendre de Jacques Ier d'Angleterre, et écrasée par Ferdinand II, Maximilien de Bavière et le fameux général Tilly (bataille de Prague, 1620). (*b*) Phase danoise. Ferdinand II veut, pour fruit de sa victoire, revendiquer l'exécution du *reservatum ecclesiasticum*. Les réformés appellent à eux Christian IV, bientôt réduit par Vallenstein, l'un des plus grands capitaines. (*c*) Phase suédoise. De nouveaux soulèvements exigent que Vallenstein... mais il se montre trop cruel, et il est remplacé par Tilly. Gustave-Adolphe bat Tilly. Vallenstein est rappelé. Gustave-Adolphe est tué à Lutzen. Son chancelier Oxenstiern continue la guerre. Vallenstein, soupçonné de trahison, est assassiné (par ordre de Ferdinand ?) Paix de Prague (1635). (*d*) Phase française. Ligue formée par Richelieu avec les Suédois. Malgré les victoires de cette ligue, les Impériaux font trembler Paris. Les victoires de Turenne et de Condé inspirèrent à Ferdinand II le désir de la paix qui sera conclue au traité de Westphalie.

(4) *Observations* : (*a*) Ferdinand II, tout dévoué à la cause catholique, avait le droit d'exiger par les armes l'observation du *reservatum ecclesiasticum*. Il avait en vue l'unité politique de l'Allemagne dans l'unité de la foi. Puisse le pauvre empereur qui règne actuellement en Autriche se rappeler toujours qu'il est le petit-neveu des Guises, le petit-fils de Ferdinand II et de Charles de Lorraine. (*b*) Tilly à Magdebourg, calomnié par Schiller. Son caractère doux. Les assiégés se défendent dans la ville prise. Tilly en verse des larmes. Bien loin d'en vouloir la destruction, il songeait à en faire sa place de guerre sur l'Elbe.

(5) Gustave-Adolphe dit le grand, petit-fils de Gustave-Wasa. Sa science. Ses victoires contre Danois, Russes et Polonais. Administration : constructions de villes, fondations d'écoles. Législation, tolérance : Jésuites, Capucins.

III.

Affaires d'Angleterre.

I. *Elisabeth* (1558-1603). — (*a*) Sur le trône, elle favorise le protestantisme et persé-

cute les catholiques par des mesures sanguinaires. Idee de ce code que les anglicans de nos jours n'ont pas eu honte d'invoquer. Paroles éloquentes et prophetie de Baronius. (*b*) Elisabeth et Marie Stuart. Captivité, mort de Marie Stuart, trahie par son infâme cousine. (*c*) Politique extérieure : fomenter les troubles d'Ecosse, soutenir les Pays-Bas contre l'Angleterre, les protestants d'Allemagne et de France. Philippe II et l'invincible Armada, qui devaient venger Marie Stuart, sont vaincus par les éléments. Philippe II soulève l'Irlande, qu'Elisabeth fait écraser. Elle meurt de remords et de chagrin.

II. *Coup d'œil sur ce qu'on appelle* LA GLORIEUSE RÉVOLUTION D'ANGLETERRE — (*a*) Tandis que le protestantisme ensanglante le continent par la guerre de Trente ans et les troubles de la Ligue, il allume la guerre civile et les persécutions en Angleterre. Deux régicides : Elisabeth et Marie Stuart, Cromwell et Charles Ier (1649). (*b*) Jacques Ier, fils apostat de Marie Stuart, succède à l'assassin de sa mère, à Elisabeth : roi faible, prodigue, vaniteux, théologien (ou bavard, presque toujours synonyme pour les rois théologiens). (*c*) Charles Ier, malheureux dans toutes ses entreprises, impuissant devant le parlement, irrite les *saints* par l'élévation de son favori Buckingham, la nomination de Laud épiscopalien à l'archevêché de Cantorbéry, par son mariage avec la catholique Henriette de France. Décapité en 1649. (*d*) République. Protectorat de Cromwell, plus despote qu'aucun roi. Liberté de conscience à toutes les sectes, hormis les papistes, partout horriblement persécutés. (*e*) Charles II, fils de Charles Ier, rappelé de France (1660), favorable aux épiscopaux. A la mort de Cromwell, cruautés et vengeances. Impiété, athéisme. (*f*) Jacques II, frère de Charles II (1685). Catholique. Veut abolir le serment du Test. La naissance du prince de Galles fait redouter une ligue catholique. Jacques II obligé de s'exiler. (*g*) Guillaume d'Orange, son gendre, aborde alors en Angleterre, en fait la conquête et commence la dynastie des Hanovriens. (*h*) La dynastie des Stuarts ne put jamais se relever. Son dernier rejeton est mort à Rome, en 1838, sous le titre de cardinal d'York.

III. *La France prend une certaine part, dictée par la politique, à l'expulsion des Stuart* (*a*) Guidé par la même politique qui lui fit soutenir le protestantisme en Allemagne, Richelieu assiste les puritains d'Ecosse et envoie de l'argent au *Covenant* écossais. (*b*) Louis XIV encourage Charles et Jacques à l'arbitraire, et pensionne les membres de l'opposition au parlement. Il porte le deuil de Cromwell auprès de Henriette, veuve de Charles Ier. (*c*) Les puissances ont reconnu la république œuvre de Cromwell et des puritains. Personne n'a songé à punir le régicide. Telle est la politique moderne.

IV. *Appréciation de la révolution d'Angleterre.* — (1) Son origine : (*a*) Elle était inutile avec le catholicisme : la liberté avait des garanties dans l'Eglise, dans l'Etat : grande charte, parlement. Le progrès de la civilisation voulait la même chose que l'Eglise. (*b*) Elle fait du protestantisme par le libre examen et la centralisation du pouvoir Le despotisme du pape-roi provoque une réaction politique et religieuse. (2) Son but est donc d'abolir le pouvoir absolu dans l'ordre temporel et dans le spirituel. Réaction religieuse : Knox et les presbytériens. Réaction politique : secte des Puritains représentant les communes. Robert Brown. Cromwell bien jugé quoique diversement par Bossuet et par Guizot. (3) Ses résultats (*a*) en politique : monarchie constitutionnelle moins libérale que sous Jean sans Terre. (*b*) Pour la religion : infaillibilité royale, barbare oppression des catholiques privés de tout droit civil, politique et religieux. Surtout en Irlande, révoltes et massacres ; et cependant l'Irlande a persévéré. L'Angleterre se relève : plus de trois cent mille catholiques à Londres, *sanguis martyrum*. Erreurs de Guizot sur le caractère et les résultats de la révolution d'Angleterre.

IV.

L'Espagne.

I. *Philippe II* (1556-78). — Immensité de son empire. Guerre contre les Turcs et les Corsaires. Gagne sur Henri II la bataille de Saint-Quentin, soutient la ligue, ferme l'Espagne au protestantisme, convertit ou expulse les Maures, conquiert le Portugal, perd l'invincible Armada. Ajoutons les longues guerres des Pays-Bas, de 1560-70. Révolte des réformés contre Granvelle, réprimée par Marguerite de Parme. Le duc d'Albe, conseil de troubles, victoires et sévérités, revers. Requesens. Les sept provinces réunies se forment en république sous Alexandre Farnèse, reconnue par Philippe IV au traité de Westphalie. — Philippe II, prince fier et courageux, sut gouverner les hommes. Sombre de caractère et pourquoi. Pas cruel envers don Carlos. L'Espagne n'a jamais tant i que sous son règne : Lopez de Véga, Calderon, Cervantès. — Les règnes de Philippe III et de Philippe IV seront suffisamment connus par ce qui suit.

II. *Causes de la décadence de l'Espagne depuis Philippe II.* — On l'attribue au catholicisme comme on attribue au protestantisme la prétendue prospérité de l'Angleterre. Répondons en général que des causes étrangères à la foi déterminent progrès ou décadence. D'ailleurs la Hollan-

de protestante a perdu son importance. Les puissances protestantes du Nord sont en retard, tandis que la France et l'Autriche catholiques ont conservé leur prépondérance Répondons en particulier en exposant les causes de sa décadence politique et économique : 1° Décadence politique s'explique (*a* par l'étendue de ses Etats et l'impossibilité de la monarchie universelle ; (*b*) par la dégradation de la race royale de Charles-Quint ; (*c*) par les troubles du protestantisme. 2° Décadence économique sous le rapport de la production par l'agriculture, l'industrie et le commerce. (*a*) L'agriculture est déchue de sa prospérité : 1) à cause de la dépopulation du royaume causée par les guerres de Flandre, d'Autriche, d'Angleterre, de France, par l'expulsion des Juifs et des Maures, par la colonisation de l'Amérique (trente millions). L'Espagne réduite à six millions d'hommes sous Charles II ; (2) à cause de la main-morte des biens du clergé, du grand nombre de prêtres, moines et religieux, près du trentième de la population, de la multitude des jours fériés. Du reste, si le clergé possédait le cinquième des terres, il était généreux, consacrait ses revenus aux travaux publics ; (3) à cause des majorats de la noblesse. Les biens passent aux aînés qui absorbent une bonne partie du territoire, négligent leurs terres ; (4) à cause du privilège de la *Mesta* ou défense de clore les propriétés, on préfère à la culture l'éducation des troupeaux ; joignons à cela les guerres, les sécheresses en été, les inondations en hiver, etc. (*b* L'industrie décroît (1) par le renchérissement de la main d'œuvre, résultant de la dépréciation progressive de l'or importé d'Amérique et jamais exporté, (2) par les préjugés contre les arts mécaniques, préjugés qui viennent du luxe effréné des cours et du peuple, de l'invasion des ouvriers étrangers en Espagne, (3) par l'augmentation des impôts a la suite des guerres où l'Espagne dépensa quatre billions neuf cent cinquante-six millions. Banqueroute en 1664. Sous Charles II, dette publique très considérable. (*c*) Le commerce ruiné (1) par la décadence de l'industrie, (2) par les douanes, les prohibitions, les monopoles et les privilèges, (3) par la contrebande faite en grand, ce qui tarit une des sources des revenus publics, (4) par la difficulté des communications dans l'intérieur de l'Espagne à cause des montagnes, des bois et des brigands ; à l'extérieur, à cause des pirates barbaresques, arabes, flibustiers, anglais, par les préjugés contre les marchands, traités comme des parias. Le nord de l'Espagne, pour n'avoir jamais partagé ces préjugés, a toujours vu fleurir son agriculture, son industrie et son commerce.

III. *Depuis Philippe V l'Espagne renaît.* — (*a*) La cessation des guerres fait croître rapidement la population (quinze millions d'hommes en 1825.) (*b*) Les armées sont réorganisées. (*c*) Les puissances de la production des richesses se développent par la réduction des douanes, l'abolition des privilèges et autres obstacles. (*d*) Pour les lettres et les arts : fondation d'académies. (*e*) Cette renaissance de l'Espagne, entravée de nos jours pendant les guerres de l'empire et sous la régence d'Espartero. En résumé, on ne peut objecter au catholicisme la prospérité de l'Angleterre ni la décadence de l'Espagne.

V.

La France.

Nous arrivons à l'une des époques les plus lamentables de notres histoire.

I. *La ligue.* — (1) Son histoire. Ligue des huguenots pour détruire la religion de l'Etat et organiser la république. Ligues partielles des catholiques dans diverses provinces. Se concentrent en une fédération puissante sous la conduite du duc de Guise. La ligue ne commence pas au concile de Trente, mais en Picardie. Sous Henri III, la ligue n'est pas hostile à la royauté. Mort du duc d'Alençon. Espérance des Guises. Guerre des Trois Henri. Revers et succès. Barricades à Paris. Assassinat des Guises aux Etats de Blois. Mayenne, chef de la ligue. Le roi excommunié, déclaré déchu, et assassiné par J. Clément. Sous Henri IV, parent d'Henri III au vingt-deuxième degré, de grands maux désolent la France : Arques, Dreux, Ivry. Siège de Paris, horrible famine. Siège de Rouen. Conversion d'Henri IV. Amnistie. Sacre. Tout rentre dans l'ordre après Fontaine-Française. (2) Sa justification (*a*) par les faits. Corruption et faiblesse du roi. Mort du duc d'Alençon. Des livres révolutionnaires se répandaient. Le Navarrais huguenot, son parti puissamment soutenu par l'étranger. La majorité devait défendre le pouvoir et la religion. (*b*) Par les doctrines : l'erreur n'a pas de droit ; la vérité seule peut en revendiquer. (*c*) La ligue mal jugée, parce que appréciée d'après des caricatures... la satyre Ménippée... après le triomphe de l'absolutisme et dans des ouvrages que la censure... (*d*) Son bon esprit prouvé par les Etats de Blois et la soumission des principaux chefs dès 1594. Mayenne résiste attendant l'absolution d'Henri IV. (*e*) Ce qui serait arrivé sans la ligue : plus de catholicisme, mais une religion sortie de Genève ; plus de monarchie, mais un fantôme de république. Les Papes, en la défendant, ont condamné les pillards huguenots et sauvegardé les droits du peuple. (3) Un mot sur les Guises. Ce qu'était leur famille, ce qu'était la Lorraine. Claude de Lorraine, cinquième fils de René II; François de Lorraine, Louis II et Louis III, cardinaux ; Charles de Guise, fils du Balafré, Mayenne.

II. *Henri IV*. — (1) Sous le rapport religieux : catholique à la Saint-Barthélemy puis indifférent, puis huguenot, abjure enfin à Saint-Denis, et reçoit l'absolution du Pape par l'entremise des cardinaux d'Ossat et Duperron. La corruption de ses mœurs pourrait faire douter de la sincérité de sa conversion, d'autre part, l'amitié de Saint-François de Sales, de nombreux traits de foi vive, de piété tendre prouvent qu'il n'abjura point par pure politique. (2) Sous le rapport politique : (*c*) ses principes d'absolutisme anglican sous la ligue, plus tard il reconnaît les droits de la nation. (*b*) Ses actes : on crut qu'il anéantirait l'hérésie et le turckisme, mais sa politique extérieure ne consista qu'à lutter contre la maison d'Autriche. A l'intérieur son règne fut glorieux : Sully rétablit les finances, fit fleurir le labourage et le pâturage, encouragea l'industrie, réduisit les impôts, etc. (*c*) L'édit de Nantes accorde aux protestants : liberté religieuse, admission aux charges, faculté d'établir des prêches. Cet édit imposé par les circonstances, repoussé par le parlement, enfin admis, révoqué sous Louis XIV. (3) Sa moralité : (*a*) Il eut deux femmes légitimes, vingt prostituées, bâtards légitimés sans pudeur. La cour à son image, () joueur intrépide, faisant d'énormes pertes, fréquentait des gens indignes. (*c*) Passionné pour la chasse : lois cruelles contre les violateurs de ses parcs. (4) Sully son ministre, honnête protestant, a écrit des mémoires aussi orduriers que ceux de Brantôme, a payé les dettes de la France et rempli ses trésors.

III. *Louis XIII*. — (A) Avant Richelieu : régence de Marie de Médicis, dominée par des intrigants, Concini, de Luynes. Etats généraux de 1614 : le Parlement et le Tiers-État y défendent l'absolutisme anglican. Le clergé se rappelant la tradition nationale sur le pouvoir, et reconnaissant avec Suarez et Bellarmin la souveraineté du peuple, défend les vraies doctrines politiques par l'organe de Duperron, condamne le tyrannicide, établit que le roi, comme prince temporel n'a pas de supérieur, mais qu'il est responsable et peut être déposé. (B) Depuis Richelieu : 1° action politico-religieuse de ce ministre, ses trois buts, (*a*) rendre le calvinisme innoffensif, prise de la Rochelle, campagne du midi. (*b* Abattre la noblesse, les Condés à la Bastille, Montmorency décapité, Marie de Médicis exilée, Urbain Grandier, Cinq-Mars, (*c*) rendre la France prépondérante en abaissant l'Autriche, sa conduite indigne d'un cardinal dans la guerre de Trente ans, et celle de la Valteline, (*d*) fonde l'Académie, bâtit le collège de Sorbonne ; 2° observations sur ce personnage difficile à juger, splendeur et faste, il rêve les titres de patriarche et de régent, roi sans couronne ; 3° ses œuvres, testament politique, méthode de controverse instruction et perfection du chrétien, lettres, journal, discours. — La France, en quittant la liberté politique du christianisme, arrive à la formule des libertés gallicanes, à l'absolutisme du roi, propriétaires des âmes, des corps et des biens de droit divin.

L'ÉGLISE DANS SON ACTION INTÉRIEURE

Nous comprenons sous ce titre l'histoire des missions, l'histoire de la doctrine chrétienne, des sciences, des études littéraires, des écoles, de la philosophie, des controverses théologiques, de la sainteté et de la direction au dix-septième siècle.

I

Missions.

I. *Idées préliminaires*. — Depuis le Cénacle, l'Eglise propage l'Evangile ; c'est son devoir, *euntes ergo*. Apôtres, évêques régionnaires, franciscains et dominicains, jésuites, congrégations des missions étrangères : le protestantisme ne se propage pas, point d'apôtres, parce que point d'esprit de renoncement.

II. *Coup d'œil rétrospectif*. — (*a*) Aux temps apostoliques et aux temps barbares, les églises se fondent, évêques, clergé indigène, bénédictins ses coopérateurs et non ses rivaux. (*b*) Au moyen âge les fransciscains et les dominicains conservent trop la forme de leur institut, négligent le clergé indigène. Point de racine. (*c*) Ere des jésuites, la grande unité de leur société, source de prodiges et d'inconvénients. 1° apôtres martyrs, et savants innombrables ; 2° pas d'églises fondées ni de clergé indigène ; 3° raisons contre leur système, la tradition, les indigènes aiment mieux leur clergé, puissants appuis dans la persécution, les secours étrangers peuvent manquer. L'expérience : perte du Japon. Enfin ils avouent... (*d*) Congrégation des missions étrangères en 1658, l'opposée des jésuites, établit des églises, un clergé, et se retire, sans crainte de rivalité.

III. *Idée générale des pays convertis*. — (*a*) Idolâtres, superstitieux, antropophages. (*b*) Musulmans, cruels et corrompus.

IV. *Services rendus*. — La civilisation pro-

pagée avec la foi. Les missionnaires écrivent l'histoire, la géographie, cultivent les sciences. Les protestants se font pirates pour les égorger.

V. *Esquisse rapide des diverses missions.* — (1) Missions d'Asie : saint François-Xavier, précédé par Michel Vas, convertit les passagers de son vaisseau. A Goa réforme les fidèles et le clergé, à la côte de la Pêcherie, les Paravas, revient à Goa, fonde des collèges. Lettre à saint Ignace, va à Malacca dans les Moluques, au Japon, religion, gouvernement, état moral de ce pays, convertit quelques bonzes. A Amanguchi, à Méaco, part pour le royaume de Bungo. Succès presque partout, revient à Goa et meurt en allant en Chine. Objet de vénération à la fois pour les idolâtres, les mahométans et les protestants. Canonisé par Urbain VIII. (2) L'Inde après François-Xavier. Gaspard Barsès, provincial. Les jésuites à Ceylan, aux Moluques. Robert de Nobili convertit les brahmes en adoptant tout leur extérieur. Approuvé par Alexandre VII. Réflexions sur cette conduite. (3) Le Japon. Xavier y avait laissé des compagnons. Ils exercent la médecine, leur charité opère des miracles de conversion. Le Japon est la mission de prédilection des jésuites. En 1585, deux cent mille chrétiens, treize collèges, un noviciat. Rivalité avec les franciscains établis aux Philippines. Paroles d'un naufragé sur la politique des rois par les missionnaires. Première persécution sous Taïcosama, courte trêve. Daïfusama, trompé par des protestants, allume la grande persécution, continuée sous Xogun II, n'a rien à envier de l'ère de Néron. Décrets de proscription et triomphe de l'idolâtrie. Ignoble commerce des Hollandais. Y a-t-il encore des chrétiens au Japon ? Expédition des Français et des Américains contre ce pays violateur du droit des gens. — (4) La Chine (*a*) Mission la plus importante à cause de la grande population. La conversion de toute l'Asie dépend de celle de l'empereur. Les premières missions perdues par défaut de relations. Gaspard de la Cruz en 1556. (*b*) Marche adoptée par les Jésuites. Le Père Ricci inspire aux Chinois une grande idée de la science européenne, respecte autant que possible la prétendue antiquité du céleste empire, la morale de Confucius. Le culte des ancêtres. Discussion et scandales. Les philosophes abusent des documents recueillis par les missionnaires. Le fait est que les mœurs y étaient affreuses. Benoit XIV a condamné la pratique du Père Ricci pour le culte des morts. (5) Le Levant. (*a*) Les Russes de Kiovie plus catholiques que ceux de Moscovie, tombent définitivement dans le schisme en 1588. (*b*) Dans le Levant les deux tiers des catholiques repoussent le calvinisme. Plusieurs martyrisés par les Turcs. Grégoire VIII fonde à Rome le collège grec d'où sortent des archevêques et évêques savants comme Pierre Arcadius et le docte Léon Allatius. — Le ministère se soutient en Syrie, Chaldée, au rapport d'Assemani. Evêché fondé à Babylone. Cinq cent mille Maronites fidèles en Palestine. Cinq séminaires sous le patriarche d'Antioche. Arméniens fidèles. Tout cela ne serait plus sans les croisades. Popularité du nom français. — (5) Missions d'Afrique. Difficultés particulières : peuples plus corrompus, scandalisés par les Européens. Climat meurtrier de la Ligne. Où règne le mahométisme, fanatisme ignorant et cruel. Femmes recluses. Arabes errants. L'Eglise a pourtant fait des conquêtes sur la côte de Mozambique et du Zanguebar. (*a*) L'Abyssinie délaissée vient demander des apôtres au concile de Florence. Les relations avec Rome se rétablissent puis se relâchent pour ne se renouveler qu'au seizième siècle. Les rois David et Claude bons catholiques. Persécutions sous Adamas. Trêve. Une nouvelle persécution anéantit le christianisme, Capucins envoyés et égorgés. Intervention de Louis XIV. Aujourd'hui l'Autriche se charge de cette mission. (*b*) La côte nord de l'Afrique. Ordres consacrés au rachat des captifs. Vincent de Paul. Esclaves martyrs. Aujourd'hui neuf mille chrétiens à Tunis. Capucins missionnaires depuis 1624. Evêché depuis 1844. Quelques musulmans convertis. — (6) Missions d'Amérique. (*a*) L'Eglise y est fidèle à sa mission. Sollicitude de Rome pour les indigènes. Apostolat et succès glorieux des missionnaires. Au commencement du dix-septième siècle, sept archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents, collèges, universités, paroisses innombrables. (*b*). Etat religieux et moral. F. Cortez trouve au Mexique : idolâtrie, sacrifices humains. Pizarre au Pérou, adoration du soleil, guerres civiles, tribus errantes. L'Espagne ne profite pas de ces découvertes. Ingrate envers les audacieux aventuriers qui ont fait ces découvertes. (*c*) Action de l'Eglise. Indigènes paresseux. Répartitions. Rivalité des Franciscains et des Dominicains. Les Hiéronimites et las Casas. Insuffisance de leurs succès, proposent d'employer les nègres plus robustes. Le Dominicain espagnol L. Bertrand chez les Caraïbes. Les conciles défendent les Indiens. Le Jésuite P. Claver esclave des nègres pour toujours. (*d*) Le Paraguay. Entre l'Orénoque et Rio de la Plata sauvages non conquis. Premiers missionnaires martyrs. Les autres plus heureux à l'aide de la musique. Idée d'une réduction. Les Jésuites ont eu raison d'isoler. Les réductions sont possibles pour un peuple enfant et chrétien. Mais non pour un peuple civilisé et voluptueux. Comment a fini l'âge d'or du Paraguay ? pouvait-il durer ?

II

Question de la Doctrine.

Nous avons vu l'Eglise se défendre contre la réforme propageant sa foi dans les pays

idolâtres,... donnant des lois par le concile de Trente,... voyons-la maintenant éclairant l'intelligence.

I. Le principe protestant par rapport a la connaissance de la vérité

1. *Progrès des lumières à l'occasion du Protestantisme.* — (*a*) Dans l'étude du dogme pour réfuter les fausses doctrines, (*b*) dans l'étude de l'histoire et de la tradition pour montrer que le protestantisme n'est pas l'Eglise primitive, (*c*) dans l'exégèse et la linguistique, pour pulvériser les arguties des pédants hérissés d'hébreu. Les progrès sont dûs au protestantisme comme les progrès de la médecine aux maladies.

II. *La liberté de penser.* — (*a*) Le protestantisme ne l'a pas proclamée, puisqu'il part de la divinité de la Bible et condamne le pur rationalisme, puisque les sectes s'anathématisent et s'égorgent,... puisque l'électeur de Saxe et Frédéric de Danemark établissent la censure déjà réclamée par Luther et Melancthon, (*b*) L'eût-il fait, il ne faudrait pas l'en féliciter, car c'est la permission de soutenir tout ce qu'on croit vrai, d'où il suit que tout est opinion dans les idées, tout est moral en pratique. Liberté de penser. Scepticisme, Immoralité c'est tout un. (*c*) Le protestantisme n'a proclamé que l'insurrection contre l'Eglise, ce qui n'est pas affranchir la raison, au contraire.

II. Les univetsités et les écoles protestantes

I. *Les étudiants sont indisciplinés, brutaux, débauchés, ivrognes.* — Moins nombreux à cause des tendances matérialistes et de la suppression des biens ecclésiastiques dont profitaient les enfants pauvres, les écoles diminuent dans beaucoup de villes.

II. *Les professeurs.* — Ils tombent dans la plus profonde dégradation, sont l'objet des mépris publics, se déchirent l'un l'autre, ils méprisent la science à l'exemple de Luther. La théologie spéculative rejetée comme inutile, nuisible, absurde... Les Pères et les théologiens condamnés par Luther, l'on ne lit plus que ce dernier. Pas un savant de premier ordre, parce que les sciences ont besoin de se baser sur l'expérience du passé et que le protestantisme rejette toute tradition... Les parents font élever leurs enfants par les jésuites... Loi contre leur émigration.

III. Les sciences ecclésiastiques aux seizième et dix-septième siècles.

Embarras de l'histoire en face de tant de grands noms... Ranger les auteurs selon la branche où chacun a le plus brillé. Ne pas rester à un point de vue général, ni se perdre dans les détails.

I. *Observations générales.* — (*a*) Grande activité scientifique dont les causes sont : besoin de la défense, invention de l'imprimerie. (*b*) Caractère grave de la science en face des épigrammes et des grossiers errements de Luther. La polémique quitte bientôt le terrain des arguties et discute avec la clarté de la méthode scolastique, qui ne sera jamais abandonnée. (*c*) Eclat des Universités de Paris, Louvain, Cologne, Alcala, Salamanque. Le mouvement moins puissant en Italie qui n'est pas le théâtre.

II. *Polémique sur le dogme.* — Epoque de transition à la fin du quinzième siècle. Encore des commentaires sur saint Augustin, saint Thomas, Pierre Lombard. Au seizième siècle, traités nouveaux des lieux théologiques, de l'Eglise, mélange de l'autorité et du raisonnement. Jacques Almain, docteur de la faculté de théologie de Paris ; écrit sur la logique, la physique, la morale etc. — Le cardinal Cajetan, général des Dominicains, en 1508, légat, écrit sur l'autorité du Pape : sur les indulgences, les sacrements, commente toute la Bible, Aristote, saint Thomas. — Le dominicain Jacques Hochbrach... Six livres de colloques contre Luther. Divers traités. — Le jésuite Louis Vivès, espagnol, précepteur de Marie d'Angleterre, commentaires sur la *Cité de Dieu*, beaucoup d'ouvrages de piété et de morale. — Le général des dominicains Silvestre de Prierio. (1520) Les erreurs et les impiétés de Luther confondues. Ouvrages de piété. Jean Fischer et Thomas Morus défendent Henri VIII contre les injures de Luther. — Jean Clichtovan, très érudit et versé dans l'étude des Pères, attaque le premier Luther dans son Anti-Luther, et plusieurs autres ouvrages. De l'eucharistie contre Œcolampade. Jean Eck, mort professeur à Ingolstadt passe sa vie à discuter contre Luther. Jacques Latimer, docteur de Louvain... contre Luther et Œcolampade... Traités de l'Eglise... et de la primauté du Pape. — Jean Cochlée, célèbre controversiste, mort en 1552. Ambroise Catharin dominicain, va au concile de Trente, écrit sur la prédestination, le péché originel, l'enfer, le salut des enfants, les images, les sacrements. — Le dominicain J. Bunderius expose les points controversés, soutient trente articles sur l'Eglise par les quatre grands docteurs. Alphonse de Castro, dominicain. Traité contre les hérésies, de la juste punition des hérétiques. — Le cardinal Polus : du Souverain-Pontife, du concile, de la réforme en Angleterre. — Gardiner réfute les chicanes des sacramentaires, relève les fausses citations de Bucer contre le célibat. — Dom. Soto de Salamanque, confesseur de Charles-Quint : Traités de la justice et du droit, défend le concile de Trente sur la nature et la grâce. — Mel-

chior Lano, dominicain de Salamanque. Ses leçons sur la pénitence. Des sacrements en général, des lieux théologiques. il en indique dix, avec la valeur propre et chaque source. Georges Cassandre. J. Kessel. Canisius, Coccius, chanoine de Juliers, etc.

III. *Ecriture Sainte.* — Erasme : Version et paraphrase du Nouveau-Testament. Explication de quelques psaumes. — Lefèvre d'Etaples, esprit novateur. Traduction du Nouveau Testament, commentaires sur les saints évangiles, édite un psautier à cinq colonnes. — Jean Major, écossais, commente l'évangile. — Contarini : scholies sur saint Paul. — Vatable, professeur d'hébreu. Robert Etienne sur ses notes publie la traduction de la Bible d'après le texte hébreu, estimée à Salamanque, censurée à Paris. — Sadolet : commentaires sur l'épître aux Romains. — Discussion sur l'exégèse ; les uns veulent que chaque mot de la bible soit formellement inspiré. Les jésuites de Louvain, n'admettent au lieu de l'inspiration qu'une assistance générale de l'Esprit-Saint. L'affaire est portée au tribunal de Sixte V. — Editions de la Bible avant Luther. Wiseman dans ses conférences, en compte une foule. Editions hébraïques à Venise, à Paris, à Bâle. Editions grecques à Bâle, Paris, Louvain, Anvers. Evangile syriaque à Vienne. Bibles Polyglottes : de Ximénès en quatre langues (1517) de Justiniani en cinq le psautier seul imprimé, le reste manuscrit — des Juifs à Constantinople — d'Arias Montanus, à Anvers chez Plantin, cinq langues. — A Heidelberg, 1589. De Lejay, à Paris, en sept langues. — de Walton, en Angleterre, 1653.

IV. *Antiquité et Patrologie.* — Cassandre traduit des Pères ; Ciaconius révise les éditions; J. de Billes : observations sur les Pères grecs. Hervet : traduction des Pères. Le chartreux Surius de Cologne, édite quatre volumes de conciles. Vies des Saints en huit volumes. Emmanuel Sa. Maldonat. Ouvrages de Génébrard sur la grammaire et la poésie hébraïque : Salméron. Prolégomènes de l'écriture sainte. Arias Montanus, savant infatigable, fort dans les langues orientales.

V. *Histoire.* — Traités particuliers. Histoires locales. Chronologie biblique. Pas encore assez d'ensemble.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. I. *Observations générales.* — La forme scolastique se perd dans les écrits... On ne l'abandonne pas dans les études. Ce siècle lui doit sa clarté comme il doit sa politesse littéraire à l'étude chrétienne des chefs-d'œuvre du paganisme.

II. *Dogme.* — Controverses. Suarez de Grenade étudie à Salamanque, cru incapable, encouragé par Rodriguez, enseigne la philosophie à Ségovie, la théologie à Walladolid, à Rome, Alcala, Salamanque, à Coïmbre, a laissé trente-deux volumes in-folio.

Le cardinal Bellarmin. Sa vie. Jésuite comme Suarez, né en Toscane, étudie l'hébreu, les pères, les conciles, le droit canon, la scolastique, enseigne à Louvain, au collège romain, meurt au noviciat de Saint-André. Ses œuvres ; corps de controverses. Traité des devoirs des évêques. Commentaires sur les psaumes. Grammaire hébraïque. Catéchisme. Opuscules nombreux et importants. Sermons. Son influence. Boulevard de l'Eglise pour le dogme. Rapports des deux puissances. Ultramontanisme. Sa science et sa piété font comprendre qu'il ait été question de le canoniser. — Pierre de Marca, espagnol d'origine, mort évêque de Paris, a laissé : *De concordia sacerdotii et imperii* mis à l'index pour son gallicanisme. Encore ménageait-il Rome par ambition, c'est un prédécesseur de Bossuet. — J. Petau d'Orléans, mort à Paris en 1652 a composé : *Dogmata theologica* que les Allemands ont estimé, s'est mépris sur la connaissance de Jésus-Christ par les saints pères avant le concile de Nicée, a encore écrit : *De Doctrina temporum,* sur l'astronomie en elle même et dans ses rapports avec l'histoire. — Uranologie complément du précédent. Table chronologique, c'est une histoire universelle.

III. *Ecriture Sainte.*— François Tolet, cardinal, élève de Dom. Soto. *Somme de conscience, ou instruction pour les prêtres.* Ribera, Villalpande, Mariana, Tirin, Corneille à la Pierre, Bonfrère, Ménochins et beaucoup d'autres, tous jésuites.

IV. *Antiquité et Patrologie.*— Ange Rocca. Joseph Vicecomès. Le très savant jésuite Gretser, professeur d'Ingolstadt a laissé dix-sept volumes in-folio, entre autres : *de cruce* parfait. Défense des Jésuites, et de Bellarmin. Jacques Sirmond de Riom, jésuite, édite : Anciens conciles des Gaules ; Hincmar, Théodoret, etc. Labbe, jésuite, commence : *Summa conciliorum* que terminent Cossart et Mansi, archevêque de Lucques. — Le bénédictin Ménard, bibliothèque vivante : martyrologe de son ordre, sur la règle bénédictine, *De unico Dyonisio areopagita,* découvre l'épître de saint Barnabé, édite le sacramentaire de saint Grégoire avec des notes savantes.

V. *Histoire.* — Baronius : sa vie, compapagnon de saint Philippe de Néri, occupé aux offices les plus bas même à la cuisine, sert les malades dans les hôpitaux, modèle accompli d'humilité et de science. Ses œuvres : martyrologe romain avec notes. Histoire complète de l'Eglise composée à la prière de saint Philippe de Néri pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg, va jusqu'au treizième siècle, continuée par Raynald et ses confrères, par le dominicain Bzoviu s

et Henri de Sponde, évêque de Pamiers. Annotée par les deux Pagi, publiée complétement par Mansi en trente-huit volumes in-folio, œuvre digne de l'Eglise, point de préjugés de corps ou de nation qui ont nui à tant d'auteurs. — Les Bollandistes. Rosweid forme le dessein gigantesque, Bolland, Henschemins l'exécutent, supposent des connaissances immenses en linguistique, une correspondance étendue, critique éclairée, c'est un chef-d'œuvre de science et d'érudition, et de piété. Rapprocher de ce tableau la stérilité protestante.

IV. Les études littéraires et les écoles catholiques.

I. *Coup d'œil sur la renaissance.* — (*a*) Nous avons vu se produire en Italie à la fin du quinzième siècle une littérature lumineuse, par l'influence des cours. Des Grecs exilés. Pétrarque, Boccace, saint Vincent Ferrier, Savonarole. (*b*) Au seizième siècle le mouvement se continue, la littérature licencieuse prédomine. La renaissance précède le protestantisme, s'allie avec lui pour l'abandon de la scolastique. Funeste à l'Eglise qui est spiritualisme et tradition. (*c*) Les papes ont pris part au mouvement : la tradition de la papauté, les mouvements de Rome et la condition de leurs familles l'exigeaient. — Léon X l'a dirigé, ses idées à ce sujet d'après ses actes et ses bulles. Il inspire à Vida l'idée de la *Christiade*. Langage païen de ses contemporains. — Adrien VI, né hollandais, austère et artiste chrétien réagit, préfère les pauvres aux idoles, attaque les désordres des prélats romains et le trafic des choses saintes. Parmi ses successeurs, les uns abondent dans son sens, les autres dans celui de Léon X.

II. *Littérature au seizième siècle.* — (*a*) En Italie les littérateurs polissent partout leurs phrases. A Rome on est un peu plus chrétien, à Florence plus païen, poésie licencieuse. (*b*) En Allemagne, école d'Erasme, beaucoup de phrases, peu d'idées. Ecole d'Ulrich de Hutten ; cynisme, sans pudeur. (*c*) En France chaos complet jusqu'à Malherbe. Ecole gauloise, licencieuse avec Desportes et Berthau retombe dans le marotisme avec Regnier et D'Aubigné.

III. *Classiques païens dans les écoles.* — (*a*) En Italie expulsion absolue des pères : sous prétexte de mauvais style, on les remplace par les fables de mythologie, les héros des anciennes republiques, Tibulle, Catulle, l'art d'aimer d'Ovide. C'était une suite de la renaissance. (*b*) En France, Port-Royal entre pleinement dans ce sens mais sans enthousiasme, reconnaît le mérite littéraire des pères grecs et cependant ne leur fait qu'une faible part, par dévotion. Les jésuites en font autant. Aujourd'hui l'université suit la méthode de Port-Royal, comme favorable au rationalisme. Considérons cet événement sur le triple rapport de la tradition, du beau littéraire, et de l'influence morale. (1) Au point de vue historique. Au premier siècle de l'Eglise force était d'étudier les païens. Sous l'édit de Julien, amers regrets de saint Basile, sans doute parce qu'on ira à l'école des païens. Ce père voudrait un choix parmi les auteurs. Saint Jérôme et d'autres pères en disent du bien et du mal, du bien s'il s'agit de la forme, du mal s'il s'agit du fond. Les saints pères étaient des hommes de transition. — Au moyen âge on parcourt les degrés du Trivium et du Quadrivium sans étudier particulièrement les païens. On n'en fait que des citations. (2) Au point de vue littéraire, distinguer la forme et le fond. (*c*) La forme. Les pères grecs aussi élégants, aussi purs que les auteurs du beau siècle. Infériorité des pères latins en général. Encore faut-il observer que les idées chrétiennes avaient besoin d'un autre langage que les idées païennes. (*d*) Pour le fond, médiocrité des païens, supériorité des pères. La grammaire et la science des mots s'acquièrent mieux dans les pères. La rhétorique se proposant de plaire et de persuader, les pères en donnent des modèles parfaits. Enfin pour la forme, abstraction faite du fond, l'apprendre dans les auteurs de sa nation. (*e*) Sous le rapport moral ; l'éducation païenne nous fait végéter dans des idées étroites, ridicules, dans une civilisation étrangère. Influence sur la foi et les mœurs à la longue. Il y a des contrepoids sans doute : soustraire les premières classes, expurger, donner aux pères une large prédominance. Au surplus l'attention publique s'est réveillée sur ses débats, l'avenir décidera.

V. La philosophie.

I. *Réflexions préliminaires.* — Les spéculations philosophiques n'ont rien de condamnable ni de dangereux quand... mais peuvent facilement avoir une influence désastreuse par le rationalisme, le sensualisme, le faux mysticisme. Tout cela est renfermé dans les principes de la réforme et de la renaissance. D'autres causes concourent. Débats sur l'aristotélisme et le platonisme. Traductions d'ouvrages grecs. Lutte des humanistes et des scolastiques. Cette variété de mouvements sociaux donne lieu à une foule de conceptions désordonnées. Après ce chaos de l'époque de transition se dessinent les quatres systèmes, de là deux époques.

II. *Epoque de transition.* — Dans les temps de troubles, les esprits sont portés... et s'il ne suivent les lumières de la foi, le principe de l'inspiration individuelle ne peut que faire naître les idées les plus fausses sur les rapports de l'homme avec

Dieu. De la théosophie basée sur ce principe : que l'homme a en lui la science de l'œuvre de Dieu par illumination : Paracelse et d'Helmont l'appliquent au monde physique; Molinos au monde moral. Naturalisme et mysticisme mélangés par Patrizzi. Naturalisme pur par Télésio. Panthéisme et athéisme. Les hommes les plus connus, sont : Campanella dominicain distingué, quitte la voie droite dans son livre : *Philosophia sensibus demonstrata*. Accusé de magie et de complot. Longues souffrances, meurt à Paris. Sa cité du soleil est un plan d'organisation sociale dont Fourier a donné la traduction libre; le mot monastère est seulement remplacé par celui de phalanstère. — Pomponace de Mantoue, médecin et philosophe, remplace la liberté et la providence par l'influence des astres, enseigne que l'immortalité de l'âme, se soumet à l'inquisition et meurt chrétiennement, peu de conviction et de solidité. — J. Bruno, dominicain, puis calviniste, professe le panthéisme, brûlé en 1600 après un procès où furent observées toutes les lois de la justice et de la charité. Vanini, prêtre napolitain, docteur *in utroque jure*, prêche l'athéisme. Sa vie abominable : cinquante mille athées dans Paris. Brûlé à Toulouse, par ordre du parlement. Ainsi toutes les erreurs et tous les vices s'agitent au sein de la renaissance et partout, elle affaiblit les idées catholiques.

III. *Les écoles se dessinent.* — Bacon : Sa vie ignoble par la lâcheté, l'ingratitude et la rapacité dont il fait preuve. Ses écrits sont presque tous sur la science et la politique. Convenons (*a*) qu'il fait preuve de génie dans l'organisation des connaissances, (*b*) que son principe d'observation est bon pour les sciences physiques. Mais (*c*) son influence est moindre qu'on ne l'a dit. Se moque de Kepler Copernic, Galilée. On observait avant lui. (*d*) Son principe n'est pas applicable aux faits psychologiques. (*e*) Donne tout à l'induction, rien à la déduction. Tendance au matérialisme. Des philosophes du dix-huitième siècle le reconnaissent pour père. — Descartes : comparer sa vie à celle de Bacon. Né en Bretagne, élève des jésuites, sent l'idée de revoir ses connaissances et de bien étudier les hommes, ne se marie pas. Soldat pour voyager et étudier. Lecteur assidu de saint Thomas, très pieux, se retire en Suède devant les persécutions des calvinistes, meurt chrétiennement. — Ses ouvrages. *Discours sur la méthode.* Méditations et beaucoup d'autres sur les sciences physiques dans lesquelles il fit des découvertes remarquables. Son doute méthodique ne s'étendait pas aux vérités surnaturelles. Il n'était donc pas cartésien dans le sens donné depuis à ce mot.

VI. Controverses théologiques sur la grâce.

I. *Dangers des erreurs en cette matière.* — Elles ruinent l'ordre surnaturel ou l'ordre naturel. On y tombe facilement : nature mystérieuse, opération invisible, concours insaisissable avec la liberté. A cause surtout des dispositions de l'individu : orgueil ou humilité exagérée ce qui revient au même. Aussi combien d'erreurs, d'une part, pélagiens, semipélagiens ; de l'autre, prédestinatiens, wicletistes, luthériens, calvinistes.

II. *A l'époque où nous sommes arrivés.* — (1) Au dehors de l'Eglise. (*a*) Arminius, professeur à Leyde, chargé de défendre Calvin, se convainc de la faiblesse de sa cause, fait volte-face, enseigne le pélagianisme ou le semipélagianisme, moins désespérant. Le rigide Comar le réfute : *remontrans et contreremontrans*. Le synode de Dordrecht condamne Arminius. Grotius en prison. (*b*) Sociniens. Pendant que les fanatiques ignorants nient des dogmes particuliers, les lettrés systématisent leurs négations. Cercle de Vicence traite le dogme par la raison et anéantit toute vérité surnaturelle, est dispersé par le pouvoir temporel. Fauste Socin en Pologne, où il s'unit aux antitrinitaires. Ardentes controverses. L'église socinienne s'établit : elle a plus d'adeptes qu'on ne pense dans nos sociétés modernes. (2) Au sein de l'Eglise. (A) Baïanisme. (*a*) Son origine : Michel Baïus, professeur à Louvain, veut réfuter le protestantisme à l'aide de saint Augustin, et tombe dans les erreurs suivantes: Pélagien par rapport à l'état d'innocence, il enseigne que la vision béatifique et la grâce sont dues à la nature. Calviniste relativement à la nature déchue, il fait consister le péché originel dans la concupiscence habituelle dominante, et dit que sans la grâce toutes nos œuvres sont péchés. Opposé au concile de Trente sur la justification, il prétend que le mérite de nos actions vient de l'obéissance à la loi, que par conséquent toute bonne action mérite le ciel. (*b*) Sa condamnation par la Sorbonne, par le concile de Trente, par ses collègues, par Pie V, Grégoire XIII, Urbain VIII. Sa soumission. (*c*) Suites de la controverse. Lessius en voulant réfuter Baïus tombe dans l'excès contraire. Condamnation de la faculté. Décision de la faculté. Décision de Sixte-Quint. Mais la lutte recommence à l'apparition du livre de Molina : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia et reprobatione concordia*. (B) Le molinisme. (*a*) Son histoire se réduit à peu de chose : rapports des Flandres avec l'Espagne. Les dominicains Alvarez Lémos attaquent Molina défendu par les jésuites Grégoire de Valentia, Tolet, etc. Congrégation *de Auxiliis* sous Clément VIII. Paul V défend aux partis de se censurer. Exposé des systèmes : (1) Molina dit : Dieu subordonne la récompense ou la peine au mérite, prédestine *post prævisa merita*. La grâce n'est dite efficace que par notre concours : objection, le mérite prend donc sa raison dernière dans notre volonté et non dans la grâce. (2) Les thomistes

disent : Dieu voit la fin avant les moyens, donc il donne la grâce efficace pour arriver à la gloire. Promotion physique. Objection : cela semble détruire la liberté. Opinions mitoyennes.

VII. L'ÉGLISE SOURCE ET MODÈLE DE SAINTETÉ.

Préliminaires. — Deux pratiques dans le monde, la pratique païenne ou sensualiste, la pratique chrétienne ou spirituelle. La vie spirituelle est ordinaire ou extraordinaire, pour mieux faire connaître le triomphe de la grâce et expier les crimes du siècle. Le protestantisme propage le sensualisme en niant la liberté, l'indissolubilité du mariage, la mortification. L'Eglise combat cette tendance et propage la vie spirituelle par sa doctrine, sa morale, ses sacrements, son sacrifice, son culte, ses ordres religieux, ses saints, son action incessante sur les masses et sur les pouvoirs. 1. Les ordres religieux. (A) Capucins. (*a*) Différents des jésuites, (*b*) modification des franciscains : sous Clément VII, en 1528, le minime Balteo de Bani obtient de porter le costume, règles sévères, (*c*) prêchent surtout le peuple, courage dans les voyages, (*d*) scandales d'Ochino, leur interdiction provisoire, (*e*) ils sont populaires, mais pas assez instruits. (B) Theatins fondés par Gaëtan de Thienne qui engage l'évêque de Théate à se mettre à leur tête, approuvé en 1524 par Clément VII. Prédication relevée, soins des malades. Assistance des condamnés à mort. Pépinière du haut clergé, ne mendie pas mais,attend des dons volontaires. (C) Somasques fondés par saint Jérôme Emilien en 1528, clercs réguliers ainsi nommés d'une ville du Milanais, vie austère, prière durant la nuit, instruisent les paysans, recueillent les orphelins, quelques écoles supérieures. (D) Barnabites, clercs réguliers de saint Barnabé à Milan, vivent en commun comme les premiers chrétiens, fondés par trois gentilshommes, approuvés en 1532,par Clément VII.Missions en pays chrétiens. Instruction de la jeunesse, quelques chaires d'universités. (E) Oratoriens, fondés par saint Philippe de Néri. Ses brillantes études, instruit la jeunesse, et soigne les malades dans les hôpitaux, bâtit l'Oratoire ou grand hôpital pour ceux qui n'ont pas de vocation monastique, point de vœux particuliers, approuvés par Grégoire XIII, a produit des savants, entre autres Baronius. Le Cardinal de Bérulle établit l'Oratoire en France, approuvé en 1613 par Paul V, est illustré par Malebranche, Thomassin, Richard-Simon, Massillon. (F) Congrégation de Saint-Maur. Décadence des bénédictins à cause de leur richesse, réformés par Didier de la Cour, prieur de Saint-Vannes, se mettent sous la protection de Saint-Maur, compagnon de saint Benoît,sont favorisés par Grégoire XV et Richelieu, étudient les pères, les antiquités, l'histoire de l'Eglise. Pesonnages illustres : Mabillon, Montfaucon, Durand, d'Achery, Lenourry. (G) Carmélites régénérées par sainte Thérèse. Sa vie d'abord un peu mondaine, conversion, sensibilité et intelligence prodigieuse de la vie mystique, autorisées par Pie IV, malgré l'opposition, réforme des carmes avec saint Jean De la Croix et sainte Thérèse. (H) La Visitation fondée par saint François de Sales, et la baronne de Chantal en 1610, approuvée par Paul V en 1618. Vie du saint fondateur : éducation chrétienne,prêtre,évêque, conversions nombreuses, écrits onctueux et originaux. La Visitation comptait à sa mort quatre-vingt-sept maisons, se répandit dans toute l'Europe. (I) Les Ursulines. (*a*) Angèle de Brescia (1537) s'unit à de saintes filles pour sauver les prostituées converties et soigner les malades. (*b*) Le franciscain Nicolas Barré institue des séminaires de maîtresses d'écoles gratuites, dites sœurs des écoles de l'enfant Jésus. Maisons à Paris, à Rome, en Afrique. (J) Piaristes, rivaux des jésuites pour les collèges, fondés par Calasanz, mort à Rome en 1648. Approuvés par Clément VIII, prêtres séculiers et professeurs. (K) Frères de la charité institués par le Portugais Jean de Dieu, vie dissipée jusqu'à quarante-cinq ans. Conversion, soigne les malades, approuvés par Paul V en 1617, rendent d'immenses services dans les hôpitaux, secourent les hérétiques. (L) Les prêtres de la mission. Saint Vincent de Paul berger, chez les franciscains, à l'université de Toulouse, instituteur, esclave a Tunis, ses succès, orateur, curé, précepteur, fonde les filles de la Charité ou sœurs grises en 1618, dirige la Visitation, fonde les missionnaires de France ou lazaristes. Ses religieux en Europe, en Afrique, à Madagascar.

II. *Les saints.* — Ils n'ont point été saints seulement pour eux comme on l'a dit à tort. Saint Ignace, saint François Xavier, saint Charles Borromée, saint Pie V, sainte Thérèse, sainte Magdeleine de Pazzi, saint Pierre d'Alcantara, saint Jean de Dieu, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kostka, saint Philippe de Néri, saint François de Borgia, saint André Avellin, saint Gaëtan de Thienne, sainte Elisabeth de Portugal, saint François de Sales, saint Vincent de Paul. Les bienheureux Canisius et Claver.

III. *L'influence de l'Eglise sur les peuples sauvages et les peuples civilisés.* — (1) Sur les peuples sauvages. (A) Origine de l'état sauvage, n'est pas l'état primitif, chimères des philosophes contredites par l'histoire et la notion de Dieu et de l'homme. La vie errante des premiers hommes développe la vie animale par besoin, et luttes incessantes contre la nature, perte des lumières primitives. (B) Peinture de l'état sauvage. Il ne s'agit pas de poetiser : voyons la triste réalité : (*a*) Dans son intelligence incapacité de penser, ignorance, superstition et inactivité,

(b) dans ses mœurs, cruel, vindicatif, voleur, incontinent, ivrogne, c) et parce que le corps est la manifestation sensible de l'âme, dégradation physique, qualités à lui communes avec les animaux (d) dans la famille, divorce et point de dignité, (e) dans l'état social : ni droit des gens, ni droit politique. ni droit civil. Le sauvage vaincu par la nature. (C) Causes de régénération. Y a-t-il un principe humanitaire dont le développement fatal... l'histoire le nie : peuples qui croupissent toujours, ceux qui se civilisent empruntent... La civilisation consistant dans le perfectionnement intellectuel, moral, physique, ne s'obtient que par l'action morale des doctrines. L'esprit éclairé dirige la volonté. L'activité dans son expansion légitime redresse le physique. On applique toujours plus parfaitement les moyens de perfection qui viennent de Dieu. L'Eglise donc a régénéré les sauvages. Tâche bien longue. (2) Sur les peuples civilisés. (A) Quand l'Eglise a moralisé un peuple, il ne peut plus retomber aussi bas, elle a à lutter contre les fausses doctrines et contre l'homme animal pour maintenir... (B) Aux seizième et dix-septième siècles, influence du protestantisme et de la Renaissance. Démoralisation des cours et de la haute noblesse. La foi et les bonnes mœurs se perpétuent pourtant dans le peuple, que plus tard les mauvais exemples d'en haut... (C) Examinons en particulier quelques points de l'esprit moral de nos jours dans ses rapports avec la discipline ecclésiastique. (a) Prohibition du prêt à intérêt et fêtes chrétiennes, justifiées par de savants publicistes et par le bon sens. (b) Suicide : préjugés en sa faveur : faux honneur, ne peut être puni. — Réponse : on peut le punir car il outrage Dieu, et la nature humaine, et la société ; on peut donc le punir, soit sur celui qui tente, soit sur ses complices, soit sur sa mémoire. Le châtiment est utile au coupable qui peut en profiter, et lorsqu'il ne peut plus, aux autres. (c) Duel. Combien enraciné dans l'armée, dans la jeunesse. Ton des journaux. On ne le soutient plus comme preuve judiciaire, mais comme point d'honneur. La substitution du point d'honneur à devoir social, détruit tout ordre social, puisqu'il n'y a plus ni lois, ni tribunal, ni sanction. — Devoirs des magistrats sur ce point : reconnaître la culpabilité : il y a double homicide prémédité ou prévu, contraire à la justice, à la charité, aux règles d'une légitime défense, à l'autorité des lois, au bien de la société. — Ils doivent en second lieu punir par des peines infamantes. Sagesse du droit canonique dans ses dispositions sur le duel.

IV. *Les confesseurs des rois et la direction.* — Il faut répondre au voltérianisme tentant de renaître au collège de France, et essayant de prouver que depuis le dix-septième siècle, le prêtre a corrompu la femme et la famille et fait des intrigues politiques à son seul avantage. (A) Confesseurs du roi. On s'étonne d'apprendre qu'il y en avait aux cours de Louis XIV et de Louis XV, et auparavant de Henri IV. Répondons (a) que le père Cotton n'exploita pas la débauche de Henri IV au profit de Rome ni de son ordre. Il resta à son poste parce que Henri IV avait des instants de foi, des velléités. Le roi ne communiait pas à jour fixe. — Si le roi était inconstant, la faute n'en est pas au révérend père. Le père Cotton, loué pour ses ouvrages pieux et savants, refuse un archevêché et le chapeau de cardinal, retint le roi, et convertit plusieurs grands personnages. Il fait deux ans l'éducation religieuse de Louis XIII, se retire quand il n'a plus rien à faire et use dans les missions le reste de sa vie. (b) Le père Lachaise, petit neveu du père Cotton, professeur de philosophie, trente-quatre ans confesseur de Louis XIV. Il fallait toute sa modération pour se maintenir au milieu des intrigues, déterminait Louis XIV à des séparations momentanées, le maria à la veuve de Scarron, accusé de favoriser les passions du roi par les jansénistes et la Montespan jalouse. Eloigné après le *Tu es ille vir* de Bourdaloue. Sa maison de campagne devenue le cimetière qui porte son nom. (c) Les pères Perusseau et Desmarret refusent toujours l'absolution à Louis XV. Le père Sacy à la Pompadour. Sa lettre au Pape. Exil des Jésuites qui, certes ne dirigaient pas la cour. (d) En général, pas de faits contre les confesseurs. C'était une position délicate et difficile à quitter. On ne sait ce qui se passait au saint tribunal, et que serait-il arrivé sans eux ? (B) La direction. On objecte que ce fut un moyen pour l'Eglise de s'assujettir tout par l'entremise des femmes. Examinons le fondement de cette calomnie : (a) La direction consiste dans certains rapports de spiritualité librement établis et nourris par une mutuelle confiance entre... pas d'obligation comme celle de la confession, en diffère, repose sur le *væ soli* et le *vis unita fortior*. — En usage dans tous les siècles chrétiens. Lettres de saint Jérôme aux dames romaines. (b) La direction au seizième siècle devient plus générale, plus systématique, cela tient à la casuistique, à l'influence des méthodes des Jésuites, à la tournure générale du maniement des affaires. (c) De ce qu'elle est dangereuse, elle est immorale nécessairement. Mais on abuse des meilleures choses, l'abandon de cette pratique est encore plus funeste, d'ailleurs on est libre. (d) On attaque en particulier, les rapports de Fénelon avec Mme Guyon, de saint François de Sales avec la baronne de Chantal. Celui-ci est représenté comme un homme séduit et séducteur sans s'en apercevoir, et la preuve consiste dans certaines expressions que notre siècle si pudique trouve trop libres, dans tel voyage que la noble dame fit pour se confesser à son confesseur, dans cette parole qui lui échappa : il y a quelque chose en moi, et qui

n'est que la traduction de l'*irrequietum est cor nostrum*. On l'a représentée comme fanatisée pour s'être tatoué le sein du nom de Jésus avec un fer rouge. On accuse encore saint François de Sales de quiétisme. Tout au contraire prouve qu'il recommande la charité active aux religieuses de la Visitation. Il faut rapporter à l'ensemble de sa doctrine les expressions dont on exagère le sens de bonne ou de mauvaise foi, et ne pas condamner pour un mot mal entendu.

La dévotion au Sacré-Cœur, est, dit-on, le résultat de toute cette spiritualité immorale et impure. Il suffit d'avoir montré que cette spiritualité n'est point impure; quant à cette dévotion, peu importe, de quelle source elle soit émanée, il suffit que l'Eglise l'ait approuvée, et elle a eu raison : S'il est permis d'honorer d'un culte spécial l'humanité sainte de Notre-Seigneur, pourquoi ne le serait-il pas de vénérer la plus noble partie de ce corps glorieux ?

L'ÉGLISE EN FRANCE DEPUIS LOUIS XIV

I

Louis XIV

I. *Le cardinal Mazarin.* — Elève de Machiavel en politique dont la fortune et les hautes capacités ne doivent point éblouir, arrive au faîte des grandeurs par... continue la politique contre la maison d'Autriche, responsable des atrocités commises dans la Lorraine, dont tout le crime était d'avoir secouru la Pologne et l'Autriche catholiques contre les Turcs, s'allie à Cromwell, traite de *plus grand homme du monde* l'assassin du gendre de Henri IV et de l'oncle de Louis XIV.

II. *Caractère et vie privée de Louis XIV.*— Homme médiocre, n'eut d'autre talent qu'un grand bon sens, avait besoin d'être mené, première éducation manquée par la faute de Mazarin, de bonne heure liaisons dangereuses, la cour devenue un lieu de prostitution, on mêle à cela un certain extérieur de dévotion. Tartufe, le peuple obligé de payer ces débauches royales, la Providence ménage des châtiments à la vieillesse de Louis XIV. Par un édit enregistré au parlement, les bâtards deviennent aptes à succéder, honte pour le Français comme pour le catholique.

III. *Politique du roi.* — (*a*) Ne pas confondre le respect pour l'autorité avec le respect du roi, au-dessus du roi, il y a Dieu, l'Eglise et la vertu. (*b*) La royauté avait sa base pour le clergé sur l'Ecriture sainte et l'Eglise, pour la noblesse et le peuple dans les coutumes, pour les magistrats, le droit romain. (*c*) Louis XIV despote, révolutionnaire, rompt en visière avec la tradition, se considère comme un dieu terrestre, sans juge ici-bas, propriétaire des hommes et des choses, se joue des termes des traités. On adore ses vices, il fait au dauphin un cours de politique basé sur les idées qu'il avait des droits des peuples.

IV. *Louis XIV et l'hérésie.* — Il avait de la foi, quoique l'esprit du parlement et de la réforme l'ait fait dévier sur la primauté du Pape. Nous le verrons seconder l'Eglise contre les jansénistes. A l'égard des protestants : édit de Nantes révoqué, c'était, dit Grotius, un acte de tolérance et révocable pour le bien public, les huguenots alliés de l'étranger, conversions nombreuses, instances des conseillers, approbation de Bossuet, Fléchier et madame de Maintenon. Il ne reste plus dès lors aux protestants que la simple liberté de conscience ; six mille huit cents émigrants nobles et roturiers, n'emportent pas les secrets de l'industrie... Car Colbert et les parlements...Si Louis XIV avait consulté l'Eglise, il eût été plus modéré.

V. *Louis XIV et la papauté.* — (*a*) Les ambassadeurs de France à Rome (*b*) Affaires de la Régale, droit concédé aux princes temporels du moyen âge de percevoir les revenus des évêchés vacants et de nommer cependant aux bénéfices,n'ayant pas charge d'âme,excommunication contre qui voudrait l'étendre. Louis XIV et les parlements veulent l'étendre à toute la France. Résistances et sévices, le clergé donne raison au roi, remontrances du Pape, asssemblée de 1682.

II

Déclaration de l'Assemblée de 1682.

I. *Convocation extraordinaire pour l'affaire de la régale.* — Etat des esprits, les adversaires du Pape demandent la fixation de ses droits, pourquoi cette assemblée traite des questions ardues qui ne sont pas de son ressort, prélats courtisans, faibles, aigris. Ceux qui peuvent résister ne sont pas appelés.

II. *Origine des quatre articles.* — Colbert promoteur, ordonnance du roi, réunion tumultueuse, Louis XIV influence l'assemblée

au rapport des prélats et de Voltaire, la dissolution au moment où elle empiétait sur les droits du Pape et encourait les censures des théologiens étrangers.

III. *Contradictions du clergé de France.* — (*a*) Avec lui-même : déclaration de 1626, avait demandé en 1580 sous la ligue, l'exécution de la bulle *In cæna Domini.* (*b*) Avec la tradition chrétienne et les bulles des pontifes, (*c*) s'engage à soutenir à l'avenir une opinion fort difficile, embarras des théologiens français.

IV. *Examen des quatre propositions.* — (*a*) Première proposition : indépendance absolue du spirituel et du temporel, appuyée sur le *reddite Cæsari* et le *regnum meum non est de hoc mundo* C'était bien le cas de le dire à Louis XIV Mais le temporel peut toucher à la conscience : affaires mixtes. (*b*) Deuxième proposition, supériorité du concile œcuménique sur les Papes. Il n'y a point de concile œcuménique sans le Pape, rejet des deux sessions du concile de Constance qu'on invoque. (*c*) Troisième proposition : soumission du Pape aux canons, injurieuse au Pape qu'on suppose, avant que les canons soient faits, et si les circonstances disciplinaires changent. (*d*) Quatrième proposition, contre l'infaillibilité du Pape, ridicule distinction du siège et de la personne, indéfectibilité. Il faudrait ramener celui qui doit ramener les autres, on réclame le consentement tacite de l'Eglise, quand et comment constaté ? Combien d'oppositions ? Que faire en attendant ? A plus forte raison le consentement exprimé. Par qui ? Pas de concile sans le Pape, s'il est impossible à convoquer ? Que faire en attendant ?

V. *Effet de la déclaration.* — Entretient les protestants dans leurs préjugés, fait croire à un schisme, soulève l'indignation en dehors de France. En France, représentations de l'Université de Douai, la Sorbonne n'enregistre que forcée. C'est en son nom qu'on persécute les bons prêtres, qu'on administre de force les sacrements, que la constitution civile, que l'on ne reconnaît plus l'Eglise comme société, servitude du peuple et de l'Eglise à un homme faillible, appels comme d'abus ; aussi toujours invoquée par les ennemis de l'Eglise.

VI. *Pas condamnée comme erreur dogmatique par un jugement solennel.* — La prudence paternelle de Rome, intention de plusieurs qui avaient tant mérité, d'ailleurs on obtient des adoucissements, mais condamnée en termes qualificatifs d'hérésie par Alexandre VIII, Clément XI et Pie VI. Décision de la Pénitencerie.

VII. *Révoquée par le roi et deux fois condamnée par ses auteurs.* — (1) Louis XIV donne des ordres pour que son édit n'ait pas de suite. Révocation, pas solennelle, à la vérité, ni publiée à Rome, par prudence, connue seulement plus tard, Louis XIV pressé par ses courtisans souffre ensuite sa défense dans des thèses publiques, dit qu'il n'a voulu que laisser l'opinion libre. (2) Condamnée (*a*) tacitement en ce qu'elle ne figura que plus tard dans les mémoires du clergé, [*b*] officiellement dans la déclaration souscrite pour obtenir la bulle des évêques nommés.

VIII. *N'est pas l'ouvrage de Bossuet.* — On l'a dit par intérêt, mais Bossuet laisse passer ses appréhensions, veut qu'on écarte ces questions, n'aime pas ces assemblées où il avait pourtant une dictature naturelle, fut le modérateur et non l'âme, écarte les rédactions schismatiques, rédige la plus modérée comme forcé. Epargnons aussi d'autres membres presque de bonne foi, qui par éducation n'avaient pas connaissance de tous les faits, après tout pas hérétiques, ils n'ont pas vu les conséquences, mais nous qui les voyons.

IX. *Défense de la déclaration*, par Bossuet, entreprise sur l'ordre ou la demande de Louis XIV, remaniée pendant vingt ans par Bossuet, gardée encore longtemps sans qu'il osât la présenter au roi, ayant l'intention de la modifier. Editée en 1730 non à l'imprimerie royale, mais à Luxembourg, puis à Amsterdam, bientôt réfutée, mot de Bossuet ; *abeat quo libuerit* !

III

Le Jansénisme.

I. *Origine, doctrine et caractère de la secte.* — (*a*) Origine. Les erreurs de Baïus seulement assoupies, les Augustins se mêlent à la controverse. Jansénius, docteur de Louvain, évêque d'Ypres relit dix fois saint Augustin, compose l'Augustinus pour y résumer la vie du saint, meurt en se soumettant à l'Eglise. Certaines lettres font suspecter sa sincérité. (*b*) Le principe de ses erreurs dans la *delectation relativement victorieuse*, l'âme comme une balance, cinq propositions extraites de son livre, selon lesquelles il n'y a plus de liberté, plus de morale, Dieu est auteur du mal, tyran, cruel, nous punit du mal que nous ne faisons pas. [*c*] Caractère : veut être catholique malgré tout, ne se sépare pas extérieurement, en cela plus habile que le protestantisme, invoque des miracles, apparence de vertu et même d'austérité, femmes, beaux esprits, hypocrisie.

II. *L'histoire du jansénisme se partage en quatre périodes.* — 1° Période dogmatique. Saint-Cyran. C'est un problème de savoir si la secte a voulu présenter Baïus sous un nouveau jour ou conjurer la ruine de l'Eglise. J. Duvergier à Louvain, à Paris, à

Bayonne sa patrie, gnostique, abbé de Saint-Cyran, au diocèse de Poitiers, trompe saint Vincent de Paul et le cardinal de Bérulle, fait la conquête d'Arnauld, meurt frappé d'apoplexie. Il estime l'Eglise morte depuis plusieurs siècles. — Réunion des affidés à la chartreuse de Bourg. Arnauld d'Andilly. Jansénius en relation avec Saint-Cyran pour l'*Augustinus*. Sa publication à Louvain, en 1640. Applaudissements des calvinistes. Condamnation par Urbain VIII. La bulle *In eminenti* attaquée et défendue. — La polémique continue sous Innocent X. Parti formidable sous la direction d'Arnauld. Le docteur Cornet précise, quatre-vingts évêques dénoncent. Innocent X condamne par la bulle *Cum occasione* que Louis XIV appuie d'un édit.

2°. *Période de subtilités.* — Port-Royal. Arnauld, Nicole, Pascal. (1) Subtilités, distinction du droit et du fait, non dans le sens de l'auteur. Alexandre VIII coupe court aux équivoques par le formulaire. Infaillibilité de l'Eglise pour les faits dogmatiques. Bossuet, Fénelon, le roi, les évêques pressent les jansénistes de souscrire. On n'obtient que le silence respectueux, car le contraire de ce que le Pape a décidé paraît évident aux jansénistes. Quelques évêques refusent de signer, puis se soumettent : paix clémentine. Le *cas de conscience* (1702). L'adoption de la bulle *Vineam Domini* de Clément XI déclarant le silence respectueux insuffisant. Dispersion des chefs de la secte. (2) Port-Royal. Monastère, près Paris, de l'ordre de Cîteaux, fondé au treizième siècle ; en décadence vers l'an 1600. Vie mondaine des religieux et religieuses. [*a*] Les religieuses : Angèle Arnauld, abbesse à neuf ans, sa conversion, réforme seule la maison transférée à Paris en 1626. Vingt ans plus tard, on habite les deux, soumises à l'archevêque de Paris. En 1657, deux cents personnes vivent sous la règle réformée, pas toutes au courant des controverses, mais reçoivent des instructions pour résistance, celles qui se soumettent sont dites faire un schisme. Les opiniâtres *confessent* la foi, elles résisteraient même à l'excommunication. [*b*] Les solitaires. Quelques-uns réunis à la détention de Saint-Cyran. Conversion du jeune avocat Lemaitre, petit-fils d'Arnauld. De Sacy, Lancelot : *le Jardin des racines grecques.* Ces solitaires vivent comme des religieux, étudient la littérature et les sciences ecclésiastiques, élèvent quelques enfants, s'exercent aux travaux mécaniques. Indépendamment des solitaires, il y avait les amis qui venaient souvent, v. g. Racine, Santeuil, Letourneux, l'oratorien Quesnel. Ce foyer d'hérésie détruit en 1711 par Louis XIV, à cause des cabales opiniâtres et complots contre l'ordre politique. Le bon Rollin compromis. Le soc passe maintenant sur la place.

III. *Les hommes remarquables de Port-Royal.* — Arnaud, Nicole, Pascal, Tillemont, etc. De Maistre exagère beaucoup en parlant contre Port-Royal. (*a*) Arnauld, ne pas le confondre avec ses frères Robert et Henri. Vingtième fils du vieil ennemi de la ligue et des Jésuites. Connaissances variées et profondes, écrit cent quarante volumes, entre autres : *De la fréquente communion*, dont les conclusions sont... et lui disait la messe tous les jours, opposé à l'intention de l'Eglise, condamné implicitement, non explicitement par l'intervention des évêques. Sa distinction du droit et du fait, tourne sa vigueur contre les protestants, meurt en 1694. (*b*) Nicole de Chartres, brillantes études, entre à Port-Royal, travaille sous la direction d'Arnauld. En Allemagne pour le jansénisme, traduit les *Provinciales* en latin. Caché en France, retiré en Belgique, achève à Paris, en 1695, ses essais de morale, a la plus grande part à la *grande perpétuité de la foi*, dont les tomes IV et V sont de Renaudot, il était d'une timidité extraordinaire. (*c*) Pascal de Clermont a son père pour premier maître, preuve d'un génie extraordinaire dès sa jeunesse, machine arithmétique, découvertes dans les sciences, venait souvent à Port-Royal, combine avec Arnauld une défense où il manie l'arme du ridicule. Crime commis par son génie dans ses lettres provinciales. Beau style, mais chétive théologie, ni loyauté ni charité dans la controverse. Condamnées en Sorbonne et à Rome, ont fait bailler à leur lecture madame de Sévigné. Causes de l'antipathie des jansénistes contre les Jésuites. Ses pensées : matériaux incohérents d'une grande apologie de la religion, marquées du sceau du génie. Abus qu'en ont fait les philosophes. Que penser de ses vertus apparentes ? Meurt janséniste. Jacqueline Pascal sa sœur.

IV. *Période de révolte ouverte.* — Arnauld mort. Port-Royal détruit. Le pouvoir appuyant les bulles des Papes. Deux oratoriens réfugiés en Hollande soutiennent la secte. Codde, vicaire apostolique, interdit, et Quesnel, successeur de Saint-Cyran et d'Arnauld remplissent la Hollande de troubles. Usage de l'oratoire de méditer chaque jour, d'où *Réflexions morales commencées à Paris, terminées à Bruxelles.* La bulle *Unigenitus*, de Clément XI, condamne cent une propositions extraites de ce livre. Sous la régence, les jansénistes se relèvent. Appel au futur concile du cardinal de Noailles et de cent six docteurs en Sorbonne. Les appelants condamnés dans la bulle *Pastoralis officii.* Hésitation du cardinal. Résistance ouverte de quelques autres. Pluie de pamphlets venus de Hollande. *La Boîte à Perrete.* Mort de Quesnel, en 1719. Quatre Convulsionnaires. — Le diacre Pâris. — Le jansénisme veut singer l'Eglise par des miracles. Un écolier mutin et paresseux étudie l'Ecriture sainte à

Saint-Magloire, dépense sa fortune au service du jansénisme, ruine sa santé pour honorer le corps de Jésus-Christ, meurt diacre, enterré au cimetière de Saint-Médard. De prétendus miracles s'opèrent autour de son tombeau de marbre, attestés par des curés, des médecins, des magistrats dupés. Saint-Médard fermé par précaution. Crucifiements de femmes. Jongleries sataniques et ridicules. Vaillantistes, figuristes, discernants, mélangistes. Les assemblées continuent malgré les lois jusqu'à la Révolution, sous la direction des graves magistrats et Pères de l'Oratoire. Dangers des convulsions pour la morale publique.

V. *Fauteurs des jansénistes dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle.* — (*a*) Montazet, évêque d'Autun, puis de Lyon, combat Christophe de Beaumont qui voulait une signature des religieuses, détruit la liturgie romaine, auteur d'ouvrages jansénistes, s'entoure de jansénistes, entre autres Vala, mort en 1788. (*b*) Fitz James, évêque de Soissons, combat les Jésuites, s'entoure d'hommes, surtout Gourlin qui fait ses mandements dont plusieurs condamnés à Rome. (*c*) Colbert, évêque de Montpellier, frère du ministre, maudit la bulle *Unigenitus*, écrit contre le Pape, entouré d'hommes, soutient les convulsionnaires. Catéchisme dit *de Montpellier*, condamné en 1721. (*d*) Bossuet, évêque de Troyes, indigne neveu, attaque la légende de Grégoire VII, refait la liturgie. Sa conduite envers Fénelon dans l'affaire du Quiétisme, mœurs suspectes. (*e*) Caylus évêque d'Auxerre, un des plus vaillants jansénistes, chasse les Jésuites, repousse les conseils de l'assemblée du clergé, accueille tous les prêtres en guerre avec leurs évêques, soutient les miracles du diacre Pâris. A sa mort la secte faiblit. Pas d'influence sur le peuple sinon certaines familles, ni sur la cour, surtout quand le duc d'Anjou mourut pour avoir mangé de la terre de Saint-Médard. Accepté du parlement, qui refuse la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, envoie le viatique avec les baïonnettes aux jansénistes qui résistent, refusent d'entendre les décisions du roi. Quelques actes de vigueur de la part de Louis XV. L'esprit d'opposition et de mépris d'autorité dans les assemblées délibérantes. Les idées préparées par le jansénisme à la constitution civile du clergé. Héroïque résistance au torrent janséniste et révolutionnaire de la part de Languet de Sens et de Beaumont.

VI. *Le jansénisme et le gallicanisme unis contre Rome qui proclame des vérités obscurcies par les préjugés modernes : il pourvoit à son honneur outragé depuis 1682.* — Fête de saint Grégoire VII établie à Rome par Alexandre VII, autorisée dans plusieurs ordres par Clément X. Sa légende insérée au Bréviaire romain par Benoît XIII, repoussée par les parlements, par des évêques et des curés jansénistes. Supprimée en Autriche sous Joseph II. En Italie, par Napoléon excommunié, mutilée en France. Confirme nos convictions sur la philosophie de l'histoire.

VII. *Le jansénisme hors de France.* — Il fallait tôt ou tart une séparation tranchée ; elle se fit dans les Pays-Bas. Evêchés fondés sous Philippe II autour d'Utrecht, leur métropole, et détruits pendant la guerre. Les catholiques restants dirigés par un vicaire apostolique, Pierre Codde, devenu janséniste, suspendu, soutenu par les réfugiés et le gouvernement, élu archevêque par le chapitre, malgré Rome. Schisme d'Utrecht, rejette la bulle *Unigenitus*, reconnaît la primauté du pape. Rome répond par une excommunication à chaque titulaire nouvellement élu.

IV

Quiétisme.

Nous allons voir un mysticisme exagéré absorber la raison, détruire la liberté, ne plus distinguer le bien du mal. L'Eglise en péril par fausses conséquences des plus belles maximes ; un prélat qui, avec son génie, s'il n'eût eu une humilité héroïque, fût devenu un des plus dangereux hérétiques.

I. *Michel Molinos de Sarragosse*, dirige à Rome beaucoup de personnes (1669). Après avoir étudié à Coïmbre et à Pampelune. *Guide spirituel*, d'abord très estimé, traduit en plusieurs langues, revu de plus près, source de déboires pour l'auteur qui se rétracte (1687), obtient l'absolution, et meurt dans un couvent de Dominicains. Innocent XI a condamné soixante-huit propositions de ce livre.

II. *Quiétisme de Molinos.* — Ce nom indique l'esprit de la doctrine. (*a*) L'âme pour être parfaite doit rester sans activité, ni aimer, ni même penser, attendre tout de la grâce. (*b*) Par conséquent ne s'inquiéter ni de ses péchés, ni de ses remords, les fautes entretiennent l'humilité, les remords, marque d'orgueil. (*c*) Etre indifférent au ciel ou à l'enfer, suivre le seul bon plaisir de Dieu, se dispenser des sacrements et des bonnes œuvres. La partie sensitive n'est rien.

III. *Madame Guyon*, veuve dirigée par le Père Lacombe, barnabite ; femme exaltée, rêvait une association de mystiques, s'attire à Paris, à Grenoble de graves reproches, se disculpe en ce qui touche aux mœurs. Molinos admettait : l'acte continuel d'amour comme dispensant des vertus distinctes. Madame Guyon admet dans cet acte résistance positive au mal et distinction des vertus. Fénelon condamne cet *acte perpétuel*,

admet *un état habituel* de pur amour, où le désir de la récompense et la crainte de châtiment n'entrent pour rien. Madame Guyon se soumet aux trois juges nommés : Bossuet, Fénelon, Tronson.

IV. *Fénelon*. — (*a*) Sa jeunesse, brillantes études. Philosophie, théologie à Saint-Sulpice sous le père Tronson ; veut planter la croix en Amérique, puis dans le Levant sur le tombeau d'Homère, se consacre à l'instruction des jeunes filles converties. *Traité de l'éducation des filles*, supérieur à l'*Emile*. Plan de cet ouvrage. *Traité du ministère des pasteurs*. Missions dans le Poitou sans dragons. (*b*) Précepteur du dauphin, poste important pour la France. Il se propose de vaincre le gallicanisme. Son ascendant sur la cour. Caractère du *Télémaque*. Mort du jeune prince. (*c*) Reconnaît l'infaillibilité du Pape. Son pouvoir indirect sur les princes temporels, pouvoir directif et ordinatif, non juridique et civil, rôle qu'il a joué et qu'il eût pu jouer à la cour. (*d*) Quiétiste. Instruction de Bossuet sur les états d'oraisons. Fénelon répond par les *Maximes des saints*, est dénoncé à Louis XIV, chassé dans son diocèse où il est la providence pendant la guerre. L'affaire en cour de Rome. *Relation du Quiétisme*, où Bossuet abuse. Réponse de Fénelon. Remarques sur la réponse. Réponse aux remarques. Innocent XII condamne vingt-trois propositions du livre des *Maximes*. Héroïque soumission de Fénelon. (*e*) Contre les Jansénistes. Paroles flatteuses de Bossuet sur les réflexions morales de Quesnel. Activité infatigable de Fénelon contre la secte (sept volumes in-8). Grand homme en résumé même dans ses fautes.

V. *Bossuet*. — (*a*) Elève des Jésuites. Dégoûté des païens par la Bible, chanoine, bachelier en théologie, archidiaire de Metz, convertit Paul Ferri. Exposition de la foi catholique, prêche à Paris. (*b*) Précepteur du dauphin, compose Logique. Connaissance de Dieu et de soi-même. Discours sur l'histoire universelle. Politique sacrée, surtout gallicane, ne prouve pas et pourquoi... (*c*) Evêque de Meaux ne néglige rien de son diocèse, compose pour ses religieuses : élévations sur les mystères, méditations sur les évangiles ; pour ses diocésains : catéchisme, instructions, lettres sur la communion pascale. (*d*) Controversiste, censure l'optimisme de Malebranche, réfute les erreurs des gallicans Ellies Dupin, et les paradoxes de Richard Simon sur la Bible, sur Moïse particulièrement. Histoire des variations. Projet de réunion entre lui et Leibnitz. Conversions. Avortement du projet de réunion. Leibnitz savant du premier ordre ; géométrie, philosophie, linguistique, prédit la mission des peuples d'Europe, fait échouer le projet de réunion pour faire monter la maison protestante de Hanovre sur le trône d'Angleterre. (*e*) Orateur de la chaire, sermons, oraisons funèbres. — Nous connaissons ses doctrines gallicanes, sa conduite coupable envers Fénelon. Népotisme.

V

Le Philosophisme.

Comme français et comme catholique, nous ne pouvons nous résoudre à faire la honteuse histoire de Louis XV. Nous passons à l'histoire du philosophisme sous son règne.

I. *Origine du philosophisme*. — (*a*) Enfant naturel de l'hérésie ; nos dogmes sont une voûte où chaque pierre contribue à la solidité du tout. Qui en renverse un, les détruit tous, et l'athéisme est le terme. (*b*) Les faits justifient le principe. En France, juste guerre contre les Camisards. Quelques faits regrettables, leur dispersion. Le semi-rationalisme en Angleterre. Shaftesbury et Bolingbrocke. Empirisme de Locke. Association des libres penseurs. Rationalisme complet dans Tindal, Hume, scepticisme historique. Corruption des mœurs en Angleterre. Voltaire à l'école des libres penseurs anglais, importe en France leur irréligion.

II. *Cause de ses succès*. — Le philosophisme favorisé par le jansénisme et les idées schismatiques du parlement, par le gallicanisme, par la corruption des mœurs à la cour et dans la noblesse, surtout sous la régence du duc d'Orléans. Les nations, comme les hommes, quand elles commencent à se pervertir, rejettent les doctrines qui les gênent. Par le septicisme historique, précurseur du septicisme universel, par l'indulgence du pouvoir, la connivence de la censure, par les études superficielles après le bannissement des Jésuites.

III. *Sa conjuration*. — Le philosophisme n'est qu'une phase de la grande lutte de l'erreur et du vice contre... Il tend à détruire le catholicisme, l'Eglise et l'Etat, non seulement parce qu'on ne peut attaquer l'une sans l'autre, mais encore par théories anarchiques, sauf à flatter le régime sous lequel il vivait. (*a*) Il accapare toutes les capacités littéraires, qui ne pouvaient se faire jour sans..... Or, dans ce siècle tous se vendaient. Ceux qui restèrent indépendants furent Gilbert et Malfilâtre. (*b*) Fait converger tous les ouvrages vers le même but : Helvetius, Diderot, Lamettrie, Raynal, Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu, Lalande, etc. Exaltent les Grecs, les Romains, déclament contre les préjugés, la superstition, ont sondé toutes les sciences pour y trouver des contradictions à la révélation. Avec tout cela hypocrisie, communions sacrilèges, on se dit plus catholique que le Pape. (*c*) Les pro-

jets de la secte se révèlent particulièrement dans l'Encyclopédie, sous la direction de d'Alembert et de Diderot. Réunion de tous les travaux de l'esprit humain, en dehors et contre la foi. Travail sans unité. Amas d'objections puériles, méprises des auteurs. Aujourd'hui fort en retard par suite des découvertes et rectifications. Il y a pourtant des spécialités bien traitées : Les mathématiques, l'architecture, les antiquités. L'art militaire, etc. (*d*) Enfin la haine des philosophes contre les Jésuites, l'avant-garde de la religion, et leurs rapports intimes avec la franc-maçonnerie ne permettent pas de douter du complot.

IV. *Les coryphées de la secte*. — Nous caractériserons seulement le talent des principaux, sans entrer dans le détail d'une biographie, nous jugerons aussi leurs principaux ouvrages. (A) VOLTAIRE (*a*) méprise son nom, sa famille, sa patrie : félicite ses ennemis d'avoir *rossé* (*sic*). Le peuple pour lui, amas de canailles, haine infernale contre la religion. Satan incarné n'eût pas plus fait. (*b*) Pas philosophe ; discipline de Spinoza, s'est grossièrement trompé dans les sciences : plutôt instruit que savant. Historien a écrit quelques biographies assez estimées, pas de vue d'ensemble. Son essai sur les mœurs des nations, qu'il voulait opposer au discours sur l'histoire universelle de Bossuet, fourmille d'erreurs, insulte tout, pas homme de génie, car. A excellé dans la poésie légère, au-dessous de son sujet dans le drame et l'épopée, conteur licencieux, digne représentant d'un siècle de pourriture, a eu de l'influence au dix-huitième siècle, sous la Restauration. On cherche à le faire descendre dans le peuple, réaction parmi les lettres. Type du voltairien. (B) MONTESQUIEU. *Grandeur des Romains. L'Esprit des lois*, ouvrages dont l'influence a été grande sur le dix-huitième et le dix-neuvième siècles. (*a*) Sous le rapport littéraire, beau littéraire par fois, sententieux, difficile à suivre dans l'enchaînement des idées. (*b*) Erudition de mauvais aloi puisée dans les histoires de la Grèce, de Rome, de la Chine, du Congo, hors de propos puisqu'il s'agit de principes. (*c*) Plan radicalement défectueux renferme une foule de questions sans connexion entre elles qui appartiennent à diverses sciences. (*d*) Etudie les lois positives dans leurs rapports avec la forme du gouvernement et la nature du climat, fait découler de ces deux ordres d'idées toutes ses considérations sur la nature et le principe du gouvernement, sur l'éducation, le luxe, la force offensive et défensive, la constitution, les lois pénales, les impôts, la servitude politique, civile, domestique, l'esprit général et les mœurs d'une nation, le commerce, la population, la religion, explique tout par des raisons métaphysiques et physiques, presque rien par les causes morales. (*e*) Parle toujours favorablement de la religion catholique, lui est indirectement opposée en la mettant hors de cause dans un sujet dont elle doit être l'âme, directement opposée sur la polygamie : effet de la force du climat, partage les préjugés de son siècle sur les monastères, le célibat, les fêtes chrétiennes, les fausses décrétales, la tolérances, les biens du clergé, la scolastique, rempli d'une foule d'erreurs de détails et d'assertions très contestables. (C) ROUSSEAU. (*a*) Vie remplie de turpitudes, qu'il avoue, prend la civilisation en haine par dégoût, par orgueil, fait fortune en soutenant des thèses extravagantes, supérieur à Voltaire pour le sentiment et même pour le talent. (*b*) Auteur d'un très grand nombre d'ouvrages, entre autres : Confessions. *Nouvelle Héloïse, Emile ou de l'éducation. Contrat social*. Examinons ce dernier. Voltaire nous a montré le philosophisme dans ses rapports avec la religion, la morale et l'histoire. Montesquieu reste dans un juste milieu en l'appliquant à la législation. Rousseau en tire les conséquences sociales : Précurseur des droits de l'homme et des théories socialistes. (1) Idée du contrat social (*a*) vrai en ce sens que la société nécessaire de droit naturel, fondée sur des droits et des devoirs d'origine divine, doit avoir un pouvoir politique établi au fond sur les lois divines et sur un contrat jugé par l'Eglise et la conscience, et non livré aux caprices des hommes. (*b*) Faux en ce sens que le pouvoir émane d'une convention humaine, principe unique de toutes les obligations de conscience qui y sont annexées. (2) Réfutation du système. (*a*) Hypothèse invraisemblable, état de nature brute, puis famille, contrat dans un débat les clauses, chimère (*b*) réfutée par l'histoire : par la Genèse comme simple histoire, par la tradition universelle, qui représente Dieu réglant tout à l'origine, par l'expérience on n'a jamais vu l'homme à l'état de nature, chez tous les peuples sauvages, au moins une ébauche de société. (*c*) Contradictoire : suppose société déjà éclairée, absolument nécessaire, donc divine, (*d*) d'une exécution impossible. Le peuple ne peut s'obliger, chaque individu peut se soustraire, comment engager ceux qui n'ont pas concouru. (*e*) Injurieuse à Dieu : suppose qu'il est exclu des affaires humaines, n'entre pour rien dans le droit de justice. — Rousseau plus que les autres philosophes a donc contribué à la propagation des idées anarchiques qui règnent aujourd'hui.

V. *Adversaires du philosophisme.* — (*a*) Evêques, mandements célèbres, représentations au roi par l'assemblée du clergé. (*b*) Prédicateurs : Massillon, Cheminais, Giroust, Larue, de Neuville, Beauregard. (*c*) Parlements, édit sur le réquisitoire de l'avocat-général Séguier, pris en masse n'ont pas fait de bien. (*d*) Ordres religieux en décadence par la négligence des règles. Les Jésuites seuls, mais bientôt chassés. Les Trappistes réformés par l'abbé de Rancé ; mais le mon-

de n'en savait rien. (*e*) Apologistes peu nombreux, peu remarquables. Bergier. Le chanoine Pey, Feller, Guénée, Guénard, Guérin de Rocher. Le cardinal Gerdil. (*f*) L'érudition ecclésiastique cultivée par des hommes du premier ordre, mais forces détournées. Sans influence directe et Apologétique : Mabillon, Ruinart, Helyot, père Lamy, Fleury, Tournely, Billuart, père Daniel, père Lebrun, père Longueval, dom Calmet, dom Cellier, Huet, Charlevoix, Lenoury, Massuet, savants bénédictins, éditeurs des saints Pères.

VI. *Abolition de l'ordre des Jésuites.* — Premier effet du philosophisme. Association pour solder les pamphlétaires, d'Alembert donne le signal : *de la destruction des Jésuites*, une foule de libelles. Arrêté du parlement contre les auteurs oubliés ou ignorés. Extrait des assertions pernicieuses des Jésuites. La compagnie de Jésus abolie au Portugal, en France, en Espagne, soutenue par Clément XIII, abolie par Clément XIV.

(1) *Portugal.* — Jean V fait d'un couvent un harem, Joseph I[er] deshonore les filles et femmes nobles. La famille d'Aveyra se venge par une tentative d'assassinat sur le roi. Onze personnes de cette famille rouées et brûlées par le marquis de Pombal. Les Jésuites suspects d'avoir été consultés sont enveloppés dans le complot. Trois d'entre eux condamnés par l'Inquisition, comme hérétiques et magiciens. — Réductions du Paraguay livrées au Portugal par l'Espagne. Révolte dans ces destricts imputée aux Jésuites dont on méconnaît les services. Persécution par Pombal et le canoniste Pereira. Suppression de l'ordre et confiscation de ses biens en 1759.

(2) *France.* — Le parlement trouve des horreurs dans la constitution de saint Ignace. Jésuites régicides comme en Portugal. Les vaisseaux du père Lavalette capturés par les Anglais, l'ordre ne répond pas de ces dettes. La Pompadour désolée de. . . Choiseul veut se rendre favorable jansénistes et philosophes. L'Etat obéré par... convoitait leurs biens. Louis XV ne résiste pas longtemps, le parlement lance l'édit de confiscation 1762.

(3) *Espagne.* — Révolte causée par une réforme intempestive de Charles III, que Choiseul attribue aux Jésuites. Les Jésuites enlevés de nuit, à Civita-Vecchia, accueillis par Gênes. En même temps édit de suppression. Au Mexique, au Pérou, au Chili, aux Philippines, les choses se passent de même. Choiseul qui influençait toute la maison de Bourbon obtient de la cour de Naples la même injustice.

(4) Clément XIII prend la défense des Jésuites, reproche à Charles III. Bulle *Apostolicam* en leur faveur rejetée en France et en Espagne, prononce le mot fameux *Sint ut sunt aut non sint*, quand on lui demandait un général pour la France. Clément XIV obsédé par les émissaires de Choiseul. On lui dit de condamner ou au moins de dissoudre sans condamnation sous peine de... Christ de Beaumont et les évêques de France soutiennent. Angoisses et mort du pontife. Jugement du cardinal Antonelli sur le bref qui dissout la compagnie. Admirable et héroïque patience des Jésuites. Accueillis en Prusse et en Russie, font du bien dans leur dispersion, renaitront sous Pie VI.

VI.

Etat religieux de l'Europe avant 89.

I. *Angleterre.* — Anglicanisme renversé par les Puritains, remonte sur le trône avec Charles II. (1660) Serment du Test. Serment d'allégeance et de suprématie : abolis sous Jacques II, zélé catholique. Liberté de conscience. L'appui des nobles Torys ne peut soutenir ce principe contre le fanatisme des Wighs. Son trône occupé successivement par Guillaume III et par ses deux filles. Marie et Anne (1689-1703). Les bills abolis, reparaissent avec de nouveaux contre les prêtres, les Jésuites. Alors se déchaînèrent le déisme et le philosophisme. Les catholiques accueillis en 93 par le parlement. La Providence récompense aujourd'hui l'Angleterre de cette généreuse hospitalité.

II. *Allemagne.* — Invasion du gallicanisme et du jansénisme après la tentative de réunion. Livre de Febronius : *De statu ecclesiæ et potestate Pontificis romani* sape par la base la hiérarchie ecclésiastique. Selon de Hontheim, c'est l'Eglise qui transfère la primauté à l'évêque de Rome. Febronius condamné par Clément XIII, réfuté par les Ballerini de Vérone, et l'Antifebronius de Zaccaria, hypocritement rétracté par son auteur, méprisé des protestants. Déplorable influence de ces principes. Joseph II, le frère sacristain du grand Frédéric les applique en Allemagne et en Italie, supprime les couvents, les séminaires, fonde quatre séminaires généraux où il place des théologiens *éclairés*. Investiture. La langue allemande dans la liturgie, veut abolir le célibat des prêtres, servilisme des canonistes. Insurrection belge.

III. *Italie.* — Léopold, frère de Joseph II, par les idées comme par le sang. Synode de Pistoie sous le janséniste Ricci (1788) soutient les appelants, condamne le Sacré-Cœur. Résistance du Concile national. Léopold empereur répare. Ricci chassé de son siège se rétracte, adhère à la bulle *Auctorem fidei*. Au midi de l'Italie, en Espagne et en Portugal, plus de Jésuites. Influence de Choiseul. Corruption et libertinage d'esprit. En France, parlements, philosophes, Jansénistes, corruption. En résumé, les gouvernements de l'Europe révolutionnaires sont dans leurs principes.

IV. *Les société secrètes.* — Autre agent de discorde. La franc-maçonnerie : histoire et tendances incertaines. Au dix-huitème siècle, espèce de déisme dangereux aux deux puissances. (*a*) En France loge à Paris, en 1725 organisation, serment, cérémonies, secret. Les philosophes initiés à ses mystères d'iniquité. Dilemme : ou bons ou mauvais.., si... si... Lâcheté et sottise de qui s'engage sans savoir. Condamnés par Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII. Proscrits en Hollande, en Suisse, bonne foi de plusieurs. (*b*) En Bavière, secte des illumines calquée sur la franc-maçonnerie, fondée à Ingolstadt en 1776, par Spartacus Weisbaupt, mortel ennemi des Jésuites, organisés pour purger la terre des méchants, c'est-à-dire des prêtres et des rois. On admet des souverains et des ecclésiastiques sans leur dévoiler le mystère. Chassés de Bavière, se répandent en Allemagne où des princes impuissants; ébranlent la société. Concours prêté par le mauvais cartésianisme de Wolf, et le scepticisme fataliste de Kant à Kœnigsberg.

VII.

Révolution française.

I. *Les faits.* — (1) *Louis XVI.* Embarras et périls. L'économiste Turgot. Necker, de Calonne. Assemblée des notables. Léoménie de Brienne. Convocation des états généraux, la révolution commence.

(2) *Assemblée Constituante.* — Tiers-Etat. Serment du jeu de Paume, famine et troubles. Prise de la Bastille. Abolition de la noblesse. Confiscation des biens du clergé pour combler le déficit. Suppression des provinces. Départements. Election appliquée à tout, même au clergé. La fédération. Clubs. Les Jacobins, l'émigration. Le roi à Varennes. Congrès de Pilnitz. L'armée aux frontières. Le roi jure la Constitution nouvelle.

(3) *Assemblée Législative.* Députés divisés. Royalistes constitutionnels. Orléanistes. Girondins. Jacobins. Guerre aux puissances. Mesures contre les émigrés et les insermentés désapprouvées par le roi, d'où journée du 20 juin. Louis XVI en bonnet rouge. Journée du 10 août, massacre des Suisses. Le roi à l'Assemblée, puis la cour. La Convention convoquée pour... Journées de septembre. L'étranger à Verdun, royalistes à la guillotine, massacres.

(4) *La Convention*, divisée en Girondins et Montagnards, proclame la République. Jugement, mort de Louis XVI. Tribunal révolutionnaire. Comité de salut public. Commissaires en provinces. Guerre atroce en Vendée. Les Girondins à l'échafaud. La Terreur, Marie Antoinette et Madame Elisabeth Nouveau calendrier, nouvelle religion, mariage civil. Déesse Raison. Danton et la commune. Robespierre condamné à mort. Cependant à l'extérieur Jemmapes ou Dumouriez. Belgique conquise, quatorze armées contre l'émigration. Jourdan à Fleurus. Pichegru en Hollande. Hoche à Quiberon.

(5) *Le Directoire* 1795. — Sous la Constituante, monarchie constitutionnelle. Sous a Convention république. Sous le Directoire. Troisième constitution démocratique, cinq directeurs, conseil des anciens, conseil des cinq cents. France épuisée. Mandats remplacent les assignats. Vendée pacifiée par le massacre. Bonaparte en Italie, Lodi, Arcole, Rivoli. Les théophilanthropes : Lareveillère-Lepaux, réaction jacobine du 18 fructidor. Expédition d'Egypte. Le Directoire renversé au 18 Brumaire par le vainqueur des Pyramides.

(6) *Le Consulat*, quatrième constitution (1799). Trois consuls, un sénat, un corps législatif, un tribunat. Bonaparte réorganise l'administration de la Justice et des départements. Guerre d'Italie. Le concordat, rend les églises au culte catholique. Révision du code civil. Conspiration des royalistes. Bonaparte consul pour dix ans, à vie, mort du duc d'Enghien. L'empire.

II. *Quelques considérations sur les faits.* —*Causes de la révolution française.* Il eût fallu une transformation sage et pacifique. Le mouvement dévoyé (*a*) par l'absolutisme royal, qui confisqne toutes les libertés natioles, supprime les états généraux, asservit la noblesse et le clergé, par l'irréligion. Soulèvement des passions, mépris de l'autorité. Influences des encyclopédistes. — Causes secondaires. (*a*) Impossibilité de combler le déficit creusé par les débauches, par les dépenses de la guerre d'Amérique. (*b*) Faiblesse du roi, le droit sans l'épée pour le soutenir. Emigration trop tôt commencée Varennes, Coblentz, divisions parmi les émigrés, mépris de l'armée française, luxe et fêtes, politique intéressée de l'étranger. (*d*) Le roi a l'odieux du despotisme sans en avoir la force, parlement révolutionnaire. (*e*) Famine et taxes appauvrissent et irritent le peuple. (*f*) Noblesse dégradée, vendue, places vénales depuis François I[er]. Justice à l'enchère. (*g*) Chaos des lois, diversité de poids et mesures, exemption d'impôts sur les terres du clergé et de la noblesse, ces éléments en ébullition par les idées venues d'Amérique.

(2) *Bons et mauvais côtés.*— (*a*) Unité nationale, trop de fractionnement, d'où plus tard despotime par centralisation administrative. Langue. Lois, égalité devant la loi. Plus de privilèges de naissance, plus de douanes interprovinciales, nouvelles mesures. (*b*) Moyens violents, crimes inouïs, excès contre la religion. Le concordat insuffisant par suite d'idées gallicanes. L'Eglise exclue des affaires. Liberte exagérée Le rationalisme dans la constitution.

(3) *Clergé.*— Le haut clergé défavorable, le clergé inférieur favorable à la révolution,

abandonne volontiers ses revenus ; de Juigné, archevêque de Paris, père des pauvres. Bonne foi dans plusieurs assermentés, dont les idées faussées. Insermentés : trente évêques signent, cent quarante approuvent l'*Exposition* des principes. Gobel, Sieyès, Talleyrand.

(4) *Les Vendéens.* — Ils étaient dans leur droit. Plus par religion que par politique.

(5) *Grandes leçons.* (*a*) De la providence, rois débauchés et victimes expiatrices. Les cendres des rois au vent. Noblesse corrompue, persécutée et détruite. Clergé régulier partie en décadence, mépris des vœux, abus des richesses. (*b*) Logique de l'erreur. C'est Luther et Voltaire dont on honore les reliques. Les philosophes au pied d'une courtisane, mensonge de la maxime : liberté, fraternité. La Constituante vole, la Convention donne à des courtisanes les biens de l'Eglise, aujourd'hui le socialisme.

(6) *Le concordat.*— L'opposition voltairienne repousse toute religion, propose le protestantisme ou une religion nouvelle. Le premier consul traite avec le Pape comme si ... joie de la France. Nouvelle circonscription de diocèses, acte nécessaire et d'une grande signification. Petite église. Démission sur le bref de Pie VII ou renonciation entre les mains du gouvernement. Articles organiques de Portalis, reste de l'influence jansénienne, adoptés par le nouveau corps législatif. (*a*) Nulle valeur canonique, car, empiètement du pouvoir civil, sans approbation... (*b*) Repoussés par les cardinaux et toute l'Eglise.

VIII

L'Empire.

I. *La religion refleurit par le concordat.*— La foi du peuple, les excès des philosophes, le rétablissement des séminaires. La littérature chrétienne. Chateaubriand. Jubilé de 1804. Voyage du Pape et sacre de l'empereur Faveur du gouvernement envers les missionnaires, les frères de la doctrine chrétienne et les sœurs hospitalières.

II. *L'idée de l'empire.* — (*a*) Idée chrétienne. (*b*)— Napoléon égaré par les idées de la politique moderne. Se rendre maître au spirituel dans l'intérêt de son ambition. Arrêté par la résistance du Pape, l'attachement des peuples à la foi et le parti que les Bourbons tireraient de sa conduite si ... (*c* Pie VII gardien des libertés de l'Eglise, et des peuples. La même cause courageusement défendue par les abbés Emery et d'Astros. Servilisme des cardinaux Maury et Fesch.

III. *Les faits.*— (*a*) Le sacre. Pie VII dans l'intérêt de la religion accède aux désirs de Napoléon qui voulait être sacré, pourquoi... Voyage triomphal de Sa Sainteté. Inconséquence de l'empereur qui se pose la couronne sur le front. Protestation de Louis XVIII et démarches des puissances. Le Pape retenu à Paris, ne rentre dans ses Etats qu'en 1805. (*b*) Commencement de la lutte. Napoléon ne veut pas qu'on juge la neutralité de sa politique, ce qu'il dit dans son catéchisme. S'empare d'Ancône, exige que les vaisseaux anglais soient chassés des ports des Etats romains. Le Pape ne le reconnaît pas sans conditions roi de Naples. Miollis s'empare de Rome par trahison (1808). Décret de Vienne (1809) annexe à l'empire les Etats pontificaux. Excommunication générale, avec retrait de ses effets civils. Enlèvement du Pape par le général Radet. (*c*) Embarras de Napoléon qui consulte les conseils ecclésiastiques pour se passer du Pape dans le gouvernement de l'Eglise et l'institution des évêques nommés, cardinaux noirs et rouges. Concile national à Paris. Députation à Savone, arrache la promesse non signée de division et suspension du concile, manœuvres échouent. (*d*) Le Pape à Fontainebleau en 1812, vaincu par la ruse et la violence, abandonne l'institution aux métropolitains dans le délai de six mois si... S'était réservé de revoir en consistoire le concordat de Fontainebleau avant la promulgation, mais sur les observations du cardinal di Piétro, déclaré nul. (*e*) Napoléon vaincu par la Providence en 1812 rend le Pape à la liberté. Joie de Rome. Pie VII réfugié à Gênes, pendant les cent jours. Quand Murat envahit ses Etats que lui rend le congrès de Vienne, en 1815

IX

La Restauration.

I. *Louis XVIII.* — (*a*) Forme en 1815, une alliance avec le roi hérétique de Prusse, et l'empereur schismatique de Russie, forcés de se replacer sur la base du christianisme insuffisant sans le catholicisme et sans le Pape. (*b*) Charte nouvelle, déclare le catholicisme religion d'Etat et accorde la liberté des cultes, principe révolutionnaire dont l'influence s'agrandit par la conduite des gallicans parlementaires, du roi Louis XVIII, voltairien et matérialiste. Concordat rejeté en 1817 parce que trop d'évêques et contraire aux libertés gallicanes. (*c*) Le beau côté de ce règne paraît dans le secours prêté aux séminaires et aux religieux. Le spiritualisme dans la littérature. Lamartine, Lamenais, J. de Maistre, Frayssinous, de Boulogne (*d*) d'autre part; missions avec trop d'appareil gouvernemental, trop d'imprécations contre le tyran Bonaparte. Solidarité effectuée du trône et de l'autel, manque de prêtres. Attaque des libéraux, des doctrinaires, des salons politiques, faiblesse pour la répression, et exécution intempestive de Ney. Editions nouvelles des œuvres de philosophisme. 288,900 volumes, 128,000 volumes des Romanciers comme Pigault-Lebrun. Tentative

d'union entre les principes du catholicisme et ceux de la révolution.

II. *Charles X*. — (A) Caractère de l'homme privé, bonnes qualités, de l'homme politique, pas assez d'intelligence ni de force (*a*) contre l'opposition doctrinaire et l'opposition révolutionnaire soutenues par des orateurs de tribune et des professeurs, Cousin, Guizot, des journalistes, Thiers, Carrel, des pamphlétaires Paul-Louis Courier; (*b*) en face des divisions du parti légitimiste. Polignac réactionnaire, Martignac plus libéral. (*c*) en face des secrètes manœuvres de Louis-Philippe au Palais-Royal. (B) Résumé des faits. (*a*) Protection maladroite de l'Eglise, criaillerie de l'opposition, nouvelle chambre élue par des censitaires voltairiens vendus ou à vendre. Charles X concède la loi sur l'instruction primaire, qui ôte à l'évêque toute surveillance. Les petits séminaires attaqués comme illégaux à cause que fondés sur une simple ordonnance royale. Le Libéralisme voyait dans l'université une machine. Ordonnances: Vatismenil-Feutrier. Petits séminaires n'auront pas d'externes, porteront soutane après deux ans. Vingt mille pour toute la France. Inutilité du grade de bachelier, etc. (1) Réclamations éloquentes des évêques, résistances de plusieurs ; enfin soumission parce que trône chancelant. Les Jésuites attaqués par Libéraux et Jansénistes. Leurs collèges supprimés en 1828. (*a*) A l'extérieur la Restauration a noblement porté le drapeau de la France. Elle avait du patriotisme, mais égarée par son passé. Nous débarrasse des alliés, conserve l'intégrité du territoire. Alliance contre l'Angleterre avec Russie et Autriche. Successions de ministères opposés et clameurs de l'opposition. Causes occasionnelles de l'expédition d'Alger. Victoires et conquêtes du général de Bourmont. Avantages pour le commerce de la Méditerranée. L'honneur de la nation française vengé. Victoire prochaine de la foi catholique sur la barbarie mahométane. Il y a lieu de penser qu'avec une suite de pontifes comme nos seigneurs les évêques d'Alger, Dupuch, Pavy, Lavigerie, l'on verra bientôt l'Afrique sortir du chaos. La moisson est abondante, il ne faut que des ouvriers évangéliques. — Dissolution et réélection de la Chambre d'Ordonnances contre la presse. La révolution de 1830 fait monter la branche d'Orléans sur le trône.

X

La Branche Cadette des Bourbons. 1830-1848.

Sous Louis-Philippe, le dernier voltairien de France, l'histoire ecclésiastique a peu de choses à considérer.

(*a*) *Politiquement*, la France est vouée au parlementarisme et au régime universitaire: il faut payer tant d'impôts pour être électeur, tant pour être éligible. Les électeurs à deux cents francs élisent des députés à cinq cents francs; la chambre des pairs se recrute par fournées. La branche cadette, soi-disant plus populaire que la branche aînée de Bourbon, gouverne dans un sens plus révolutionnaire, mais prend pour devise *la paix à tout prix*. La question sociale est à peine posée ; on réclame seulement l'abaissement du cens électoral à cent francs et l'adjonction de capacités. Les ministères démocratiques de Dupont de l'Eure et de Lafitte, cédent la place à Casimir Périer ; et, depuis 1832 jusqu'à 1848, c'est une succession de ministères plus ou moins accentués dans le sens conservateur. Les principaux ministres sont Molé, Soult, Thiers et Guizot. Le régime est neutres, et plutôt malveillant pour l'Eglise.

(*a*) *Les affaires étrangères* n'offrent qu'une suite d'événements d'un arrangement facile. La séparation de la Belgique et le siège d'Anvers ; l'occupation d'Ancône pour faire pièce à l'Autriche ; la guerre de Mehemed-Ali qui sépare l'Egypte de l'empire turc; les affaires de Syrie et du Liban ; les mariages espagnols ; l'indemnité-Pritchard ; la guerre du Sonderbund, sont choses oubliées depuis longtemps. Guizot, dans ses *Mémoires*, en offre un intéressant tableau. Guizot, Metternich et Aberdeen forment un triumvirat qui inquiète la paix en Europe.

(*c*) *Les relations avec Rome* offrent quelques difficultés : 1° Pour les premiers choix d'évêques ; 2° pour l'occupation d'Ancône, qu'on évacue après longues explications ; 3° pour la dispersion des Jésuites qu'on se contente de distribuer momentanément dans leurs résidences. Les affaires de Lamennais occupent les chancelleries, parce que le tribun annonce l'avènement prochain de masses démocratiques, elles restent sans écho dans l'Eglise.

(*d*) *A l'intérieur*, la grande affaire de la liberté d'enseignement, posée en 1831 par l'Ecole libre ; discutée en 1836 à propos de séminaires ; agitée, à partir de 1840, à propos de projets de lois proposés par Villemain Cousin et Salvandy. Ces projets s'intitulent : liberté d'enseignement, et, dans la réalité maintiennent le monopole universitaire. Le droit des religieux à l'enseignement, le certificat d'études, la composition du jury d'examen, le choix des livres et des méthodes, la destruction même de l'Université, sont l'objet d'autant de discussions, où les hommes de gouvernement se montrent aveugles et têtus. Montalembert à la tribune, Veuillot à l'*Univers*, Mgr Parisis par ses brochures, sont les trois hommes qui menèrent au profit de l'Eglise et des pères de famille, cette croisade pour la liberté d'enseignement.

Le roi Louis-Philippe s'y refusa obstinément et malhonnêtement. A la fin, de graves scandales diminuèrent le crédit du régime. La campagne de banquets pour l'adjonction de capacités et la diminution du cens électoral, amena la révolution de février, la

chute de Louis-Philippe et la proclamation de la République. La chute de Louis-Philippe, comparée à la chute de Bourbon prête matière à un curieux parallèle.

XI

La Seconde République.
1848-1852

La République de 1848 n'eut qu'une assez courte durée. A son avènement, elle mit au pouvoir, sous la direction de Lamartine, les deux coteries du *National* et de la *Réforme*. Sous l'impulsion des commissaires, dont les pouvoirs étaient *illimités*, Ledru-Rollin prépara les élections à la Constituante, élections qui répondirent peu à ses espérances. Depuis le 24 février, Paris avait eu ses journées de mars et d'avril, manifestations populaires qui avaient pour objet de pousser le gouververnement aux idées jacobines et aux réformes socialistes. Les élections opposèrent à ces menées, le *Veto* de la France. Après la réunion de la Constituante, et l'établissement de la Commission exécutive, la journée du 25 mai vit s'effectuer l'invasion et la dissolution de la Chambre. Les prédications de Louis Blanc au Luxembourg et l'ouverture d'ateliers nationaux, puis leur fermeture, amenèrent les sanglantes journées de juin et la mort héroïque de l'archevêque de Paris. L'élection de Louis-Bonaparte au 10 décembre, introduisit dans l'attelage du gouvernement, un président pour mettre des bâtons dans les roues. Dès lors, il y a, entre la présidence et les partis politiques de la Constituante, plus tard de la Législative, une opposition irréductible. Les partis veulent le maintien de la République ou le rappel d'un roi, le président s'achemine à l'Empire. Cette opposition d'idées et d'intérêts, provoquera le coup d'Etat du 2 décembre, la présidence décennale, puis l'Empire avec Napoléon III.

Sous la République, trois faits attirent l'attention de l'histoire ecclésiastique : le rétablissement du Pape à Rome ; la liberté de l'enseignement secondaire en France ; l'éclat du socialisme.

(*a*) *La guerre dans l'Italie* du Nord entre le Piémont et l'Autriche, avait amené une révolution à Rome. Pie IX, dominé par les factions démagogiques, s'était réfugié à Gaëte. Naples, l'Espagne, la France et l'Autriche résolurent de le rétablir sur son trône. La Chambre, d'accord avec le président, offrit à Pie IX un asile en France, envoya une armée pour délivrer Rome devenue la proie de la révolution cosmopolite. Le géral Oudinot prit Rome ; grâce à la Fille aînée de l'Eglise, le Chef de l'Eglise put rentrer dans sa capitale.

(*b*) *La liberté de l'enseignement secondaire* fut établie en France par la loi du 15 mars 1850, loi préparée par Falloux, soutenue par E. de Tarieu qui n'accordait ni la destruction de l'Université, ni la plénitude de liberté réclamée sous Louis-Philippe. Le bon côté de cette loi, c'est qu'elle reconnaissait le droit des ordres religieux et des écoles libres ; le mauvais côté, c'est qu'elle se bornait à faire une place dans l'Université, à l'Eglise et aux familles, et que cette concession pouvait se retirer au nom du droit souverain de l'Etat. La liberté d'enseignement doit être une liberté *civile* comme la liberté du travail, comme beaucoup d'autres libertés exercées par les citoyens, sans concession aucune de l'Etat, du moment qu'on en fait une liberté politique, elle est à la merci des passions et sert plus à corrompre l'enseignement qu'à en répandre les bienfaits... L'Empire a diminué dès 1854, par ordonnances ministérielles, les bénéfices de la loi de 1850.

(*c*) *Le socialisme* avant 1830, s'était borné au complot de Babœuf, aux prédications de Saint-Simon et aux projets harmonienx de Fourier ; de 1830 à 1848, il ne fit guère que ressasser les mêmes idées.

A partir de 1848, étant donné que la révolution devait être, non pas seulement républicaine, mais socialiste, en réaction contre l'individualisme de 1789, Considérant, disciple de Fourier, Louis Blanc, disciple de Saint-Simon, Pierre Leroux et Pierre-Joseph Proudhon poussèrent vigoureusement, par la parole, par la presse et par le livre, à la propagande réformiste du socialisme. Leurs écrits agitèrent vivement, parfois violemment l'opinion. Entre eux, ils se livrèrent à d'importantes polémiques, qui amusaient la galerie. Proudhon était de beaucoup le plus radical ; mais ses idées n'avaient pas encore cette formulation classique d'où l'on peut tirer des essais d'application. Si le socialisme sans religion, doit amener la subordination du capital au travail, l'accord du patron et de l'ouvrier, nous le verrons bien. En théorie, ses idées ne sont pas difficiles à combattre ; mais tant qu'elles restent dans les nuages, elles exercent sur les masses une puissance de fascination, qui peut créer des périls. Granier de Cassagnac a dit : « On ne discute pas avec le socialisme ; on le réfute à coups de canon. » Les coups de canon toutefois ne suppriment pas les idées. A l'heure actuelle (1er octobre 1900) le socialisme rétablit l'internationale, tient des congrès, organise des syndicats, provoque des grèves et produit, dans les deux mondes, des plans de réforme qui doivent à la longue modifier l'assiette de la propriété. Le *jus abatendi* n'a rien de sacré ; et s'il est réduit à sa plus simple expression, au profit de la justice distributive, il n'y a pas lieu de s'en lamenter.

XII

Le second empire.
1852-1870.

Le rétablissement de l'Empire en 1852,

d'abord sous la forme consulaire, mit au pouvoir un nouveau personnel. Le président avait justifié son coup d'Etat, en le présentant comme un acte nécessaire de préservation sociale. Un coup de force contre l'anarchie et le socialisme donnait carte blanche à Bonaparte ; il put avec l'assentiment de l'opinion, faire ce qui lui plut. Son empire fut d'abord très autoritaire ; le flegmatique rêveur qui l'avait rétabli, n'était pas homme à rien maintenir ; par une dérivation continue, le conservateur devint révolutionnaire, et sous prétexte d'affermir son trône se prit à le miner.

(*a*) Politiquement, l'empire, rétabli par la volonté nationale, est un empire libéral, qui procède d'abord du pouvoir personnel du prince, puis du parlementarisme des chambres ; socialement, il se préocupe de l'amélioration du sort des classes ouvrières, intérêt supérieur dont tout gouvernement doit faire état ; au point de vue des lettres, des arts et des mœurs, il est latitudinaire, et, sous prétexte de desserrer les freins, il lâche la bride à toutes les passions. Louis-Philippe est le premier prince qui avait corrompu pour régner ; Napoléon III, sous ce rapport, n'est qu'un Louis-Philippe II avec aggravation de libertinage et symptômes de dissolution nationale.

(*b*) L'empire, qui devait être la paix en Europe, débuta par la guerre de Crimée, continua par la guerre d'Italie, s'effondra par la guerre du Mexique. Les affaires de Syrie et de Chine avaient fourni matière à de plus utiles expéditions Pour le surplus, le sire français se plaisait à diplomatiquer avec les souverains, à ménager des entrevues, à voiler sous la solennité des formes, le vide et la grande erreur de la pensée du règne.

(*b*) Si la guerre d'Italie n'avait eu pour but que la liberté de la péninsule depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, elle eût, en excluant l'Autriche, rendu service à la France. Mais en posant comme but, l'unité de l'Italie ; en exigeant, comme moyens, la dépossession des souverains de Parme, de Florence, de Rome et de Naples ; en supprimant le pouvoir temporel des Papes ; en posant le douleureux problème de la liberté de l'Eglise, quand le Pape n'a plus que le jardin du Vatican, elle est une opération funeste à l'Italie, nuisible à l'Europe, odieuse au genre humain. L'unité a détruit la fédération italienne ; elle a enfanté l'unité de l'Allemagne ; elle a modifié l'ensemble des relations politiques et amené l'invasion de l'Allemagne en France. Aujourd'hui, pour établir le gouvernement unitaire et le maintenir à la hauteur de son rôle international, elle ruine par des armements, les pauvres populations italiennes, et, par le rôle qu'elle assigne à la franc-maçonnerie, elle met en cause la direction du genre humain par l'Eglise catholique. L'unité de l'Italie est le péché et le fléau de l'Europe.

(*d*) A l'intérieur, l'Empire, resté concordataire, eut pu nettoyer la situation en révoquant les articles organiques ; il les a gardés comme un épouvantail et s'en est servi parfois comme d'une arme plus dangereuse pour lui que pour l'Eglise. Pour accentuer le mauvais esprit de la guerre d'Italie, il a tenté une résurrection, non pas de doctrines, mais de passions gallicanes, et mit, sur les sièges épiscopaux, les tristes évêques qui se montreront au concile. Quant à la liberté de l'enseignement supérieur, seul complément à conquérir de ce grand enseignement, l'Empire ne sut que le refuser. Un professeur nommé Duruy, fut même chargé de préluder par l'empoisonnement des écoles et par l'enseignement des filles, aux orgies républicaines ; il s'acquitta de sa tâche avec un succès tel, qu'il ne forma que des républicains pour chasser l'empereur. Le propre des idées révolutionnaires, c'est de mettre à la porte leur fauteur couronné.

(*e*) L'empire, devenu libéral, pour proposer l'avènement de Napoléon Porphyrogénète, déclara la guerre à la Prusse, sur une provocation de Bismarck. Cette guerre mal préparée, mal conduite, aboutit aux désastres de Reichoffen, de Metz et de Sedan. L'empereur prisonnier, la régence détruite, la France se mit en république pour la troisième fois ; ou plutot les députés de Paris, sans consulter la France, la ramenèrent à cette forme difficile de gouvernement.

C'est encore actuellement le gouvernement légal du pays ; le pays est censé l'avoir revêtu de sa ratification, en élisant des députés et des sénateurs ; comme il est censé souscrire à sa ruine, en donnant pour chefs, au gouvernement, des titulaires incapables ou indignes, des ministres vendus aux partis, des administrations où le patriotisme est au second plan, où le premier souci de patriote, c'est *l'assiette au beurre*. Désormais un gouvernement s'appelle ainsi : assiette ou plat, il rappelle le *Panem et circenses* de la décadence Romaine.

XIII

La troisième République 1870.

La république de 1870, proclamée, au 4 septembre, par les députés de Paris, qui s'établirent comme gouvernement de fait, eut, pour cadeau de joyeux avènement à signer, avec l'Allemagne, la paix de Francfort, à perdre deux provinces de l'Est et à payer cinq milliards comme frais de guerre. En même temps, elle eut à supporter la Commune, à reprendre Paris, à voir l'incendie ravager la capitale. Les élections pour l'Assemblé nationale, envoyait à Bordeaux une majorité monarchique. Cette majorité, exploitée par l'habile ministre Thiers, ne sut rien faire pour relever la France ; elle se contenta de renverser Thiers. Mac-Mahon, brave

soldat, ne sut, comme président que se livrer à l'ennemi. Les élections successives, inspirées par Gambetta, mettent la majorité à gauche ; alors recommence en France, le triomphe des idées révolutionnaires.

La caractéristique de cette république, c'est qu'elle n'est pas une république nationale, mais cosmopolite. Nous ne sommes pas dans une république honnête, libérale, équitable pour tous ; nous sommes en Franc-maçonnerie. Par là, il faut entendre que, sous le couvert de la Franc-maçonnerie, le pouvoir public appartient aux Juifs, aux protestants, aux libres-penseurs, à tous ceux que le dévergondage de leurs idées et l'impiété de leurs doctrines, dépouillent de la qualité de français. C'est un gouvernement anti-français, un complot qui a pour but, de livrer la France à l'étranger, de la surbordonner, comme une simple province, au grand empire franc maçon et juif qui doit s'établir au centre de l'Europe.

La première conséquence et la plus écrasante preuve de cette conspiration, c'est que les catholiques, les vrais fils de France, sont traités en parias, dépouillés audacieusement de tous leurs droits civils, perdus par eux pour crime de croyance. Les faits principaux qui accusent cette situation violente, sont : 1° La proscription des religieux et la confiscation de leurs biens ; 2° La main mise de l'Etat sur les propriétés ecclésiastiques et même sur la gestion des oblations des fidèles ; 3° La laïcisation de tous les services qui précédemment appartenaient à l'Eglise ; 4° La corruption des écoles de l'Etat d'où Dieu est exclu ; 5° L'envoi des prêtres à la caserne, pour empêcher le recrutement du sacerdoce ; 6° Le retrait de la liberté d'enseignement et tout un ensemble de mesures qui constituent l'exclusion de l'Eglise.

L'exclusion de l'Eglise, la destruction de la France chrétienne, c'est logiquement la destruction de la France comme nation indépendante. Tous les pouvoirs politiques du monde ont leur constitution sur une croyance religieuse. En Europe, la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne ont, pour chefs politiques, les chefs de leur religion. Les races latines, en se réfugiant dans le laïcisme, perdent leur confession, et, par suite, n'ont plus de raison d'être. La France, l'Italie et l'Espagne révolutionnées, c'est-à-dire expurgées de christianisme, ne sont plus qu'un champ de bataille provisoire et des annexes futurs d'un grand empire qui renouvellera en Occident, le vieil empire des Romains au profit de l'hérésie.

XIV

Etat du monde. 1900

A cette aurore du XXe siècle, aujourd'hui, premier d'octobre, la situation générale du monde est couverte d'obscurité et pleine de confusion. En France, nous avons, pour président, un nommé, non pas Stilicon, mais Loubet, ci-devant avoué ou avocat à Montélimar (Drôme). L'Angleterre, sous la vieille reine Victoria, dont le long règne est déshonoré par des guerres injustes, fait une guerre d'extermination aux Boers, pour leur voler leurs mines et leur indépendance ; elle continue d'empoisonner la Chine avec l'opium et de grapiller l'empire des mers ; nation vouée au commerce, dont le sort est écrit dans l'histoire de Tyr et de Carthage. L'Allemagne, devenue, avec la Russie, première puissance du continent, lui dispute en Occident la prééminence, et lui laisse, en échange, l'empire d'Orient, l'Inde, le Thibet, la Mongolie, la Mantchourie le Léaotong et une part à couper en deux dans le gâteau Chinois. La Chine, avec ses 450 millions d'habitants, est agitée par la révolte des Grands-Couteaux, dans deux provinces du nord. Ces rebelles ont mis à mort une douzaine d'évêques, un grand nombre de missionnaires, de frères, de religieux ; un plus grand nombre de chrétiens ont été exterminés par fanatisme. Le prétexte de cette rébellion, c'est que la construction du chemin de fer autour de Péking a violé les tombeaux sacrés d'innombrables familles ; que, sous prétexte de commerce, la Chine est menacée dans son indépendance et peut-être réservée ou à une guerre d'extermination ou à une abolition nationale. La Chine veut se soustraire à ces menaces et éviter le danger de la patrie. On ne peut pas lui en faire un crime.

Un instant, la rébellion avait bloqué, à Péking, les ambassadeurs de l'Europe. Une expédition collective des puissances les a délivrés, en prenant Péking. Sur la proposition de la Russie, les troupes d'Europe se retirent à la frontière et des négociations s'ouvrent pour la paix. Ces négociations sont rendues difficiles par le désaccord des puissances, l'opposition des intérêts, la ruse chinoise et l'éloignement du gouvernement chinois qui est retiré à huit cent lieues de Péking. La paix est difficile à établir ; la guerre est encore plus difficile à continuer. Parler du partage de la Chine, c'est un enfantillage ; prendre à la Chine des provinces maritimes pour y créer des établissements européens, c'est peut-être facile, mais ruineux et chargé d'embarras, surchargés peut-être de désastres.

On reproche aux Chinois leurs cruautés. Toutes les guerres pour les foyers et pour les autels revêtent plus ou moins le caractère sauvage des guerres d'extermination. La Chine n'en est pas moins un très riche pays, qui n'a pas besoin de nous et qui se refuse à ce qu'on la dépouille. Les principes de son système de gouvernement sont plus à imiter qu'à blâmer. Les Chinois ne sont pas libéraux ; ils sont implacables pour le crime. Fondés sur la famille, constitués en régime féodal, ils ont bravé les siècles, s'administrent fort économiquement. —

Quant aux cruautés, souvent criminelles, toujours inutiles, nous oublions la poutre qui est dans notre œil. Nous sommes une vieille nation chrétienne, et cependant nous avons eu les saturnales, trop ignorées ou trop oubliées de 93 et de 71. Au 10 août, dix-sept Suisses, réfugiés dans la chapelle des Tuileries, furent assassinés. Un jacobin but un verre de leur sang, qu'il appella le *nectar* des patriotes. Les cadavres furent empalés, cuits à la broche et mangés. Le corps de la princesse de Lamballe fut gardé nue pour que ces misérables admirassent sa beauté. L'un d'eux en détacha les parties génitales pour s'en faire des moustaches *Horresco referens*.

En Italie, la situation générale n'est pas changée ; ses vices ne font que s'aggraver. Victor-Emmanuel était mort relativement jeune, usé de débauche, empoisonné par la malaria. Son fils, qu'il appelle ironiquement *Santo Humberto*, a été assassiné par un anarchiste, à la fleur de l'âge. Ce sont les deux premiers chapitres du tome II de l'ouvrage de Lactance sur la mort des persécuteurs. C'est une loi de l'histoire que tout prince et tout peuple, attaché à l'Église, est, dans la proportion de son attachement, prospère, honoré et grand. Au contraire, tous peuples et tout prince, hostile à l'Eglise, est voué au malheur. L'Italie tient le Pape en prison ; elle est la geôlière de la chrétienté ; et si elle n'a pas pris à son compte l'entreprise de Dioclétien pour la destruction de l'Eglise elle est, au moins, solidaire des francs-maçons, des juifs et de tout le roman des libres-penseurs qui veulent, au besoin par la force, substituer à l'Evangile, la libre-pensée et l'anarchie. Avec un tel programme de gouvernement, l'Italie peut compter sur son irrémédiable ruine et s'attendre à voir tomber ses princes sous le révolver ou sous le poignard, en tous cas, sous les coups de Celui qui s'est réservé la vengeance. *Mihi vindicta*.

L'Eglise forte de la force de Dieu, met toujours sa confiance dans l'avenir et sa gloire dans l'éternité. Le monde, au milieu duquel se continue son pèlerinage, est un vieux vaincu ; il a été vaincu au Calvaire par Jésus-Christ. Les Papes avec le Calvaire pour escabeau, avec la croix pour arme et pour sceptre, ne connaissent ni les calculs, ni les effrois de la prudence humaine. Jésus-Christ, vainqueur de la mort, est avec eux jusqu'à la consommation des siècles. L'essentiel pour les Papes, est d'être crucifiés ; avec les crucifiements, ils restent les maîtres du monde. En exil, en prison ou sur l'échafaud ou sur un trône, il leur est nécessaire, il leur suffit d'être les vicaires de Jésus-Christ, successeurs de saint Pierre.

Union Typographique. — [illegible]-Dijon.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

A

troisième un antipape, p. 55. — Frédéric se pose comme juge de cette affaire, qui n'avait pas besoin d'être jugée. Il se prononce pour l'antipape élu par deux cardinaux, et qui n'était reconnu que de quatre, contre Alexandre III élu le premier à la presque unanimité, et qui était reconnu de vingt-deux cardinaux, p. 55. — Conciliabule impérial de Pavie. Ses actes remplis de faussetés manifestes, p. 61. — Lettres de l'empereur et de son conciliabule en faveur de l'antipape, qu'il ordonne de reconnaître sous peine de bannissement, p. 62. — Alexandre III excommunie l'empereur schismatique avec son antipape, et délie ses sujets du serment de fidélité, p. 62. — Vertus de saint Eberhard, archevêque de Salzbourg. Sa fermeté a reconnaître le pape Alexandre III, p. 62. — Vertus et miracles de saint Pierre, archevêque de Tarentaise. Comme saint Eberhard, il reconnaît Alexandre III avec tout l'ordre de Cîteaux, malgré l'empereur, p. 64. — Saint Anthelme, évêque de Belley, le reconnaît également avec tout l'ordre des Chartreux, p. 64. — Lettres de deux cardinaux contre le conciliabule de Pavie, p. 65. Jugement de Jean de Salisburi sur le concile impérial de Pavie, p. 71. — Conciliabule impérial de Lodi, p. 78. — Cruelle vengeance de Frédéric Barberousse sur Milan, p. 78. — Ruses de Frédéric pour attirer à son schisme le roi de France. Elles ne lui réussissent pas, p. 84. — Les évêques d'Allemagne écrivent au pape Alexandre. Modération et espérance du Pape à l'égard de l'empereur Frédéric, p. 86. — Ambassade de l'empereur grec au pape Alexandre, pour lui offrir son secours contre l'empereur Frédéric, p. 97. — Mort de l'antipape Octavien. Frédéric, continuant le schisme, lui reconnaît pour successeur l'un des deux cardinaux schismatiques qui restaient encore, p. 97. — Les Romains rappellent le pape Alexandre. Les Lombards se liguent contre l'empereur Frédéric, p. 98. — Les Lombards rétablissent la ville de Milan. Ce qui les y détermine, p. 101. — Efforts de l'empereur Frédéric pour prendre Rome et y introduire son antipape. Au moment où il pense triompher, la peste l'oblige à se retirer honteusement, p. 103. — Pour se tirer du milieu des Lombards, Frédéric fait semblant de vouloir reconnaître le pape Alexandre, p. 104. — Les Lombards fondent une nouvelle ville, et, en l'honneur du pape Alexandre, la nomment Alexandrie, p. 104. — Etat de l'Allemagne, où le pape Alexandre est reconnu d'une partie des évêques. Elévation du corps de Charlemagne. Sa canonisation par l'antipape. Mort du saint archevêque de Salzbourg, Conrad. Affaires touchant son successeur, p. 141. — Eglise de Liège. Zèle du prêtre Lambert, Etablissement des Béguines, p. 142. — Défense héroïque des habitants d'Ancône, assiégés par une armée d'impérialistes, p. 142. — Frédéric obligé de lever le siège d'Alexandrie, p. 142. — Pendant les négociations pour la paix, il veut surprendre les Milanais, qui le battent complètement, p. 142. — Il pense sérieusement à se réconcilier avec le pape Alexandre. Histoire détaillée de cette réconciliation à Venise. Circonstances fabuleuses, p. 143 — Etienne III, roi de Hongrie, par les exhortations du légat d'Alexandrie, rend une ordonnance pour réformer les abus du royaume, p. 155. — Derniers moments et ouvrages de sainte Hildegarde, p. 161 — Sainte Elisabeth de Schœnang et ses révélations, p. 162. — Paix de Constance entre Frédéric Barberousse et les villes ou républiques des Lombards, l. 70, p. 227. — Conférences du pape Lucius III et de l'empereur à Vérone. Conciliation de plusieurs affaires particulières, p. 227. — Constitution du pape Lucius instituant, avec le concert des princes, une inquisition contre les hérésies manichéennes, qui attaquaient tout ensemble et la foi chrétienne et l'ordre social, p. 228. — Entreprises équivoques de l'empereur Frédéric. Son fils, le roi Henri, s'annonce encore plus mal. Le différend se termine par un concordat, p. 232. — L'empereur Frédéric prend la croix, à la diète de Mayence, des mains du légat de Clément III, p. 241. — Sa marche vers Constantinople. Pièges qui lui tend l'empereur grec Isaac Lange, d'intelligence avec Saladin. Est obligé de combattre le sultan d'Icône, qui lui avait promis des vivres. Montre un courage héroïque et chrétien. Se noie en voulant passer une rivière, p. 249. — Consternation que cause sa mort, non seulement dans son armée, mais dans toute l'Europe chrétienne, p. 255. — A son retour de la croisade, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, est arrêté par le duc Léopold d'Autriche, qui le vend à l'empereur Henri VI, qui le revend aux Anglais, p. 264. — Le pape Célestin III excommunie le vendeur de roi. La Providence appuie la sentence du Pontife. Mort funeste de Léopold, p. 264. — Politique peu honorable de l'empereur Henri VI, p. 277. — Mort de l'empereur Henri et des principaux personnages de son temps, p. 278.

Allemagne, etc , Etat général du monde à l'avènement du pape Innocent III, t. VIII, l. 71, p. 290. — Sollicitude d'Innocent III pour le royaume de Sicile et son roi mineur, Frédéric, p. 295. Ce qui fait que l'humanité est une, p. 319. — Pensée dominante des empereurs teutoniques. Quel en eût été le résultat pour l'Eglise et pour les peuples chrétiens, p. 319. — Situation de l'Allemagne à la mort de l'empereur Henri VI. Triple élection de Frédéric de Sicile, de Philippe de Souabe et d'Othon de Saxe. Les trois compétiteurs recourent au Pape, p. 319. — Décision d'Innocent III sur la triple élection d'Allemagne. Réflexion du protestant Hurter à ce sujet, p. 321. — Lettres du Pape aux princes d'Allemagne sur le même sujet, p. 322. — Efforts du Pape pour la pacification de l'Allemagne, p. 326. — Quel était le grand péril de l'Eglise et de l'Europe, p. 326. — Philippe de Souabe, réconcilié à l'Eglise, l'emporte sur son compétiteur, lorsqu'il est tué par un des siens, p. 335. — Othon de Saxe est reconnu de tout le monde, p. 337. — Succès des prédications de l'abbé Martin, pour la croisade, dans le sud-ouest de l'Allemagne, p. 357. — Othon IV, à peine empereur, oublie ses serments à l'Eglise. Il est déposé spirituellement et temporellement, et meurt sans postérité et sans gloire, p. 428. — Dispositions et engagements de Frédéric II envers le Saint-Siège l'an 1515, p. 474. — Départ de Guillaume de Hollande et d'autres croisés d'Allemagne, qui remportent une grande victoire et font une importante conquête en Portugal sur les mahométans d'Espagne, p. 518. — Mort d'Othon IV. Conduite équivoque de Frédéric II depuis ce moment, p. 576. — Lois de Frédéric II contre les hérétiques, p. 577. — Commencements de sainte Elisabeth de Hongrie ou de Thuringe, p. 587. Ses épreuves à la cour de Thuringe, p. 589. — Elle épouse le duc Louis de Thuringe. Vertus de ce prince, p. 591. — Vie sainte des deux époux. Mortifications d'Elisabeth, sa charité et son amour pour les pauvres, sa grande dévotion et humilité p. 592. Comment Elisabeth fut connue de saint François et eut pour directeur maître Conrad de Marbourg, p. 593. — Sainte Elisabeth devenue mère, p. 595. — Comment le duc Louis protège le pauvre peuple, p. 595. — Famine en Thuringe,

ANGLETERRE.

ÉCOSSE, IRLANDE

ARMÉNIENS, ARMÉNIE

B

BAS-EMPIRE

OU EMPIRE GREC DE CONSTANTINOPLE.

p. 454. — Correspondance de l'empereur Théodore Lascaris avec le pape Innocent III, p. 454. — Application du Pape à régler les affaires ecclésiastiques dans l'empire latin de Constantinople. Difficulté des circonstances. Etat maladif des Grecs, p. 456. — Peste, famine, tremblement de terre en Egypte, p. 457. — Touchante correspondance du patriarche d'Alexandrie et des pauvres chrétiens d'Egypte avec le Pape, p. 458. — Saint Albert, patriarche de Jérusalem, p. 459. — Lettres du Pape pour les affaires de la Terre-Sainte. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, p. 459. Religieux du Mont-Carmel. Règle que leur donne le patriarche Albert, p. 461. — Croisade d'enfants, p. 461. — Convocation d'un concile général. Prédication d'une nouvelle croisade. Election d'un patriarche de Constantinople, p. 461. — Règlements du concile de Latran et du Pape pour les églises de Grèce et d'Orient, p. 481. — Mort de l'empereur Henri de Constantinople. Aventures et mort de Pierre du Courtenai, son successeur, remplacé par son fils Robert. Sollicitude d'Honorius III pour le bien temporel et spirituel de l'empire latin, l. 72, p. 511.

Bas-Empire, etc. Jean de Brienne, empereur français de Constantinople, t. VIII, l. 73, p. 645. Lettres du pape Grégoire IX aux princes mahométans, p. 707 — Correspondance du patriarche grec, Germain, et du pape Grégoire sur la réunion, p. 708. — Conférences entre les Grecs et quatre religieux envoyés par le Pape, p. 710. — Correspondance du patriarche Germain avec le patriarche Constantin d'Arménie, p. 720. — Soumission des jacobites, nestoriens, maronites, arméniens. Leur état actuel, p. 721. — Etat actuel des Grecs de Syrie, p. 722. — Quel pouvait être le but providentiel des croisades, p. 723. — Réponse du patriarche des Arméniens au Pape p. 723. — Réponse du patriarche des jacobites, p. 723. — Réponse des chrétiens orientaux et des nestoriens, p. 724. — Le pape Innocent IV écrit aux souverains des Bulgares, des Tartares, des Musulmans, des Grecs et des Russes, t. IX, p. 10. — Il publie plusieurs décrets, entre autres pour le secours de Constantinople, p. 14. — Velléités des Grecs pour se réunir à l'Eglise romaine, l. 74, p. 157. — Constantinople retombe en leur pouvoir, p. 157. — L'empereur Michel Paléologue fait crever les yeux au jeune empereur Jean Lascaris, son pupille. Le patriarche Arsène l'excommunie. Il fait déposer le patriarche. Schisme parmi les Grecs à ce sujet, p. 158. — Manuel Holobole, Georges Acropolite, Georges Pachymère, les seuls savants qu'il y eut alors parmi les Grecs. Stérilité de l'Orient auprès de l'Occident, p. 162. — Les divisions augmentent parmi les Grecs, avec trois patriarches de Constantinople au lieu d'un. A quoi ressemblait leur église, p. 163. — Michel Paléologue s'adresse au Pape pour la réunion. Lettre bien remarquable que lui répond Urbain IV, p. 164. — Nouvelle lettre de Michel Paléologue. Nouvelle réponse du Pape. Envoi de nonces apostoliques, Raisons politiques qui faisaient parler de la réunion à l'empereur grec, p. 167. — Conquêtes et domination des Tartares, p. 169. — Fin du dernier calife de Bagdad, en 1258, p. 172. — Ravages de Bibars, sultan des Mameluks, en Palestine, p. 173. — Périls croissants de la Terre-Sainte, p. 174. — Saint Louis, débarqué en Afrique, y reçoit les ambassadeurs de l'empereur grec Michel Paléologue, p. 182.

Bas-Empire, etc. Affaires de Palestine et de Chypre. Décrets du Saint-Siège pour régler les rapports ecclésiastiques entre les Grecs et les Latins de cette île, t. IX, l. 75, p. 246. — Démarches de l'empereur Michel Paléologue auprès du pape saint Grégoire X et à Constantinople pour la réunion des Grecs avec l'Eglise romaine. Conversion de Jean Veccus à la doctrine complète de l'Eglise sur la procession du Saint-Esprit, p. 275. — Deuxième concile œcuménique de Lyon. Arrivée des ambassadeurs grecs et des ambassadeurs tartares. Réunion des Grecs avec l'Eglise romaine, p. 282. — Chronique de l'évêque Grégoire Abulfarage, p. 304. — Etat religieux de l'Illyrie orientale, notamment de la Servie. Lettres du pape Nicolas IV à la reine de ce pays, p. 306. — Division des Grecs sur l'union avec les Latins. Jean Veccus devient patriarche de Constantinople à la place de Joseph. Lettres de l'empereur Michel et du nouveau patriarche au pape. Exacte confession de foi de Jean Veccus sur la procession du Saint-Esprit. Son excommunication contre les schismatiques, p. 307. — La famille de l'empereur grec se divise contre elle-même au sujet de l'union. Instruction du pape Nicolas III à ses légats à Constantinople, p. 310. — Une nièce de l'empereur grec sollicite contre lui le sultan d'Egypte et les chrétiens d'Orient, p. 314. — Conduite artificieuse et pleine de menteries de l'Empereur Michel, p. 314. — Ecrits remarquables de Nicéphore Blemmide, prouvant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, p. 318. — Le patriarche Jean Veccus, dans un concile, convainc les schismatiques d'avoir effacé de saint Grégoire de Nysse un passage où il disait que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Remarque à ce sujet, p. 319. — Violences de l'empereur Michel envers les opposants, p. 320. — Conspiration de l'empereur Michel et des Siciliens contre le roi Charles d'Anjou. Vêpres siciliennes. Excommunication et mort de l'empereur Michel, p. 321. — Son fils Andronic se déclare contre l'union. Jean Veccus se retire. Joseph malade et mourant est replacé sur le siège patriarcal. Les Grecs, divisés entre eux, se conduisent comme des gens tombés en enfance. Accusation contre Veccus, p. 324. — Grégoire, nouveau patriarche de Constantinople. Mouvement du parti des arsénites, p. 327. Jean Veccus et ses deux archidiacres devant l'assemblée des schismatiques, p. 330. — Veccus réfute un écrit de Grégoire, qui finit par donner sa démission de patriarche, p. 333. — Son successeur, Athanase, devenu odieux par son zèle, donne une démission équivoque, p. 335. — Jean Cosme lui succède et on découvre un secret anathème, p. 338. — Mort de Jean Veccus, p. 339. — Ignorance avouée du clergé grec, particulièrement de ses patriarches, p. 339. — Les futurs exécuteurs de la vengeance divine contre la perfidie grecque s'avancent dans l'Asie Mineure, p. 340. — Permutations ou rechanges de patriarches à Constantinople par l'empereur Andronic, qui se voit lui-même supplanté par son petit-fils, l. 77, p. 441 — Dégradation et ignorance des évêques grecs, p. 450.

Bas-Empire, etc. Le pape Clément VI reçoit les ambassadeurs d'Arménie, et y envoie des légats pour avoir de plus amples renseignements, t. IX, l. 77, p. 665-667. — Oppression des chrétiens en Egypte, dont vingt-deux meurent martyrs, p. 667. — Gouvernement des Mamelucks, p. 667. — Les Turcs à la porte de Constantinople et de l'Europe, p. 667. — Facilités qu'auraient eues les chrétiens d'Europe, non seulement pour se défendre, mais pour conquérir et civiliser le reste du monde. Pourquoi ils ne font rien, p. 668. — Le bienheureux Pierre Thomas, légat à Constantinople, évêque de Coron et de Négrepont, archevêque de

C

CHINE.

MONGOLS, TARTARES, CORÉE, TONG-KING COCHINCHINE.

tion d'Eusèbe de Nicomédie, et de Théognis. Lettre de l'empereur à l'église de Nicomédie, p. 31. — Sixième canon du concile de Nicée, sur les privilèges des trois patriarches, p. 37. Deux conciles à tenir par an, pour examiner entre autres les excommunications prononcées par chaque évêque, p. 37. — Règlements du concile de Nicée, ainsi que de ceux d'Arles et d'Ancyre, touchant les ordinations et les translations, p. 37. — Ceux qui sont exclus des ordres par les conciles de Nicée et de Néocésarée, p. 38. — Le concile de Nicée confirme indirectement la loi du célibat ecclésiastique p. 39. — Canon du concile de Nicée touchant les novatiens, p. 42. — Canon du concile de Nicée touchant les paulianistes, p. 42. — Concile de Sardique, complémentaire du concile de Nicée, quant à la discipline. Il est convoqué par le pape Jules. Grand nombre d'évêques qui s'y trouvent. Tergiversation et retraite des ariens. Justification des innocents. Condamnation des ariens, l. 32. p. 99. — Lettres du concile à l'église d'Alexandrie, à tous les évêques de l'Eglise catholique et au pape saint Jules, qu'il faut tout rapporter au chef, c'est-à-dire au siège de l'apôtre Pierre, p. 101. — Canons du concile qui reconnaissent et expliquent le droit d'appellation au Pape. Ces canons sont insérés par Photius dans le droit ancien des Grecs. Leur sens complet, d'après le texte original, p. 102. — Gratus, évêque de Carthage, qui avait assisté au concile de Sardique, en parle dans un concile tenu a Carthage, l'année suivante 348, p. 103. — Assemblée des ariens à Philippopolis, où ils se donnent faussement le nom de concile de Sardique. Leurs lettres et leurs violences, p. 103.— Machinations de l'Évêque arien d'Antioche contre les légats du vrai concile de Sardique, p. 104.

Deuxième concile œcuménique, premier de Constantinople.

Il ne fut œcuménique ni dans sa convocation ni même dans son intention, t. IV, l. 36, p. 314. — Le pape saint Damase en avait approuvé d'avance les décrets, qui ne sont que l'exécution de ce qu'il avait réglé ou désiré lui-même, p. 314. — Principaux évêques qui y assistèrent. Indignité de la plupart des autres. Condamnation de Maxime. Election de saint Grégoire de Nazianze, p. 315 — Mort et funérailles de saint Mélèce d'Antioche. Election de Flavien malgré les remontrances de saint Grégoire, p. 316. — Division des Egyptiens et des Orientaux. Démission de saint Grégoire. Son discours d'adieu, p. 317. — Election de Nectaire. Demande en confirmation au pape Damase, p. 319. — Séparation des Macédoniens, p. 320. Symbole et canons disciplinaires du concile de Constantinople, p. 320. — Lettre synodale à l'empereur Théodose, p. 320. Lettre des évêques du concile de Constantinople au Pape et aux évêques du concile de Rome, et remarques sur cette lettre, p. 325.

Troisième concile œcuménique, celui d'Ephèse.

Nestorius et son hérésie en Orient, t. IV, l 39, p. 549. — Saint Proclus de Constantinople, Eusèbe de Dorylée et d'autres le combattent, p. 551. — Nestorius persécute ses adversaires, qui se plaignent à l'empereur Théodose le Jeune, p. 551. — Saint Cyrille d'Alexandrie écrit à Nestorius contre son erreur, p. 551. — Nestorius écrit au pape saint Célestin, qui connaissait déjà ses erreurs par les plaintes des fidèles, p. 553. — Cassien, par ordre du Pape, compose son *Traité de l'Incarnation*, p. 554 — Nestorius intrigue contre saint Cyrille d'Alexandrie, qui lui écrit une seconde fois contre ses erreurs et en reçoit une réponse, p. 555. — Nestorius écrit de nouveau au Pape, p. 556. — Saint Cyrille écrit à l'empereur Théodose et à ses sœurs, mais surtout au pape Célestin, p. 557. — Le Pape condamne la doctrine de Nestorius, et charge saint Cyrille de l'exécution. Il en écrit dans ce sens à Nestorius même et aux patriarches d'Orient, p. 557. — Jean d'Antioche engage Nestorius à se soumettre, p. 558. — Deux circonstances importantes dans cette affaire, suivant Bossuet, p. 559. Saint Cyrille notifie à Nestorius le jugement du Pape, et écrit ses douze anathèmes, p. 561. — Convocation du concile d'Ephèse, p. 451. — Présomption de Nestorius, qui persiste dans ses erreurs et écrit douze contre-anathèmes. Marius Mercator les réfute, et saint Cyrille défend les siens, p. 561. Instructions du Pape à ses légats, qui doivent présider au concile, et dont saint Cyrille est le principal, p. 562. — Arrivée des évêques à Ephèse. Préliminaires du concile. Retards affectés de Jean d'Antioche, p. 564. — Ouverture du Concile d'Ephèse. Les trois monitions ou citations à Nestorius, p. 565. — Nestorius est solennellement condamné. Rédaction mémorable de la sentence. Joie du peuple chrétien, p. 566 — Le concile notifie la sentence à Nestorius même et à tout le clergé de Constantinople, p. 568. — Le général Candidien, ami de Nestorius, trompe l'empereur Théodose, fait improviser un conciliabule à Jean d'Antioche, et prétend défendre aux pères du concile de dire la messe, p. 569. — Seconde session du concile, où se trouvent les trois légats du Pape, p. 572. — Troisième session du concile, qui en écrit à l'empereur, au clergé et au peuple de Constantinople, p. 572. — Procédure du concile contre Jean d'Antioche dans la quatrième et la cinquième session, de quoi il écrit encore à l'empereur et au Pape, p. 574. — Sixième session, p. 575. — Septième et dernière session. Canons du concile, p. 576. — Intrigues de la cour impériale, déjouées par l'arrivée d'un mendiant. L'empereur, détrompé par saint Dalmace, fait venir les députés des deux partis, se déclare pour les catholiques et condamne Nestorius à l'exil, p. 577. — Maximien, nouvel évêque de Constantinople, p. 581. — Le pape saint Célestin félicite les évêques du concile d'Ephèse. Sa mort, p. 582. — Sixte III, le nouveau pape, écrit dans le même sens à tous les évêques du concile, et leur recommande de ménager la paix avec Jean d'Antioche, p. 583. — Grande division parmi les évêques d'Orient, mais qui se termine par une réconciliation générale, p. 583. — Le peu d'opposants recourent eux-mêmes à l'autorité du pape Sixte III, qui félicite avec effusion de cœur saint Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche de leur réconciliation sincère, p. 587.

Conciliabule d'Ephèse en faveur de l'hérésie d'Eutychès

Hérésie d'Eutychès. Concile de Constantinople. Opiniâtreté et condamnation d'Eutychès. Lettre de saint Flavien de Constantinople au pape saint Léon. Date de cette lettre, t. IV, l. 40, p. 624. — Lettres d'Eutychès, de l'empereur Théodose le Jeune et de Flavien au Pape, et réponse de celui-ci, p. 627. — Révision des actes du concile de Constantinople, p. 629. — Réponse de saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, aux lettres d'Eutychès, p. 629. — Intrigues des Eutychiens et convocation du concile d'Ephèse. Lettres du Pape à Flavien, au concile et à l'empereur, p. 630. — Conciliabule d'Ephèse. Usurpations et tyrannie du pouvoir impérial, p. 634. — De la véracité des actes de ce con-

Honorius se laisse circonvenir par les artifices de Sergius de Constantinople, et sans enseigner ni approuver l'erreur, il la favorise par son inconsidération, p. 432. — Saint Sophrone montre plus de pénétration et plus de zèle, p. 433. — Le pape Honorius écrit sa seconde lettre aussi inconsidérément que la première, p. 435. — Dernière ressource de saint Sophrone dans ce péril de la foi, p. 435. — *Ecthèse* de l'empereur Héraclius, p. 464. — Conduite honorable de l'Eglise romaine, du pape Séverin et du pape Jean IV, qui rejettent l'*Ecthèse* et condamnent le monothélisme, p. 475. — L'empereur Héraclius désavoue l'*Ecthèse* avant sa mort, p. 475. — Lettre du pape Jean IV pour la défense du pape Honorius, l. 49. p. 495. — Pyrrhus et Paul, patriarches monothélites de Constantinople. Réponse du pape Théodore au dernier, p. 498. — Lettre du métropolitain de Chypre au même Pape, p. 499. — Etienne de Dore établi par le Pape son vicaire en Palestine, p. 500. — En quels termes les évêques d'Afrique écrivent au pape Théodore à l'occasion du monothélisme. p. 500. — Conférence de l'abbé saint Maxime avec Pyrrhus. Rétractation de celui-ci, p. 501. — Lettre de Paul, patriarche monothélite de Constantinople, p. 505. — *Type* de l'empereur Constant II, p. 506. — Rechute de Pyrrhus. Vigueur avec laquelle le pape Théodore le condamne, p. 507. — Le pape saint Martin tient un concile où il condamne le monothélisme et le *Type* de Constant. En quels termes les catholiques d'Orient y parlent au Pape p. 507. — Lettres du pape saint Martin en Orient et en Occident, p. 510. — Sa lettre à l'empereur Constant, p. 511. — Le pape saint Martin institue des vicaires apostoliques dans tout l'Orient, p. 511. — Sa lettre au métropolitain de Thessalonique, p. 513. Le pape saint Martin arrêté, emprisonné, exilé, martyrisé par l'empereur grec, p. 514. — Le peuple et le clergé de Rome rejettent la lettre synodale de Pierre, patriarche monothélite de Contantinople, p. 520. — L'empereur Constantin Pogonat demande au Pape un concile œcuménique, touchant le monothélisme, l. 50, p. 580. — Divers conciles, en Occident à ce sujet, p. 580. — Le pape saint Agathon, en envoyant ses légats à Constantinople, adresse à l'empereur deux lettres pleines de modestie, mais en même temps pleines d'autorité et de doctrine sur l'hérésie du monothélisme, p. 681. — Lettre au même empereur, de la part de saint Mansuel, archevêque de Milan, p. 583. Réception des légats à Constantinople, p. 584. — Première et seconde session, où on lit les actes d'Ephèse et de Chalcédoine, p. 584. — Session troisième. On lit les actes du cinquième concile. Les monothélites, convaincus d'avoir falsifié ces actes, et d'y avoir inséré deux écrits faussement attribués au pape Vigile, p. 585. — Les sessions depuis la quatrième jusqu'à la douzième y comprise. Lecture des lettres du pape Agathon ; elles sont trouvées conformes aux conciles et aux Pères, et tout le concile y acquiesce. Macaire, patriarche monothélite d'Antioche, et ses partisans, convaincus d'avoir falsifié la doctrine et les paroles des saints Pères, sont condamnés comme hérétiques opiniâtres, et Macaire envoyé en exil, p. 585. — Treizième session, où il est parlé de la condamnation des lettres du pape Honorius. Remarque sur une omission dans les actes du sixième concile, p. 588. — Quatorzième session. On vérifie la fausseté des pièces ajoutées par les monothélites aux actes du cinquième concile, p. 589. — Session quinzième et seizième. Condamnation de Polychrone et de Constantin deux prêtres monothélites, p. 590. — Dix-septième et dix-huitième sessions. Rédaction et promulgation de la définition de foi. Le concile reconnaît que Pierre a parlé par Agathon, p. 590. — Lettre du concile au Pape, dont il reconnaît les lettres comme divinement inspirées par le chef suprême des apôtres, p. 591. — Edits de l'empereur Constantin Pogonat pour l'exécution des décrets du concile, p. 591. — Lettre de l'empereur au nouveau pape saint Léon II, qui bientôt confirme les décisions du concile, p. 592. — Que penser de la condamnation du pape Honorius, p. 593.

Concile ou conciliabule *in Trullo*, dit aussi quinisexte, que les Grecs supposent le complément du cinquième et du sixième concile, quant à la discipline, p. 604. — Ce conciliabule enseigne implicitement l'hérésie des rebaptisants, p. 605. — Sens erroné qu'il donne au cinquième canon dit des apôtres, p. 605. — Ce conciliabule renverse l'ancienne discipline, attestée par saint Epiphane, relativement à la continence cléricale, p. 605. — Il conserve l'ancienne loi de la continence quant aux évêques, mais l'élude quant aux prêtres, et cela par des raisons absurdes et contradictoires, p. 606. Bévue grossière ou mauvaise foi insigne du conciliabule sur le sens d'un canon du concile de Carthage, p. 607. — Tour incroyable de passe-passe, pour avoir l'air de confirmer l'ancienne loi de la continence, tout en la renversant. Dégradation irrémédiable du clergé grec par suite de ces innovations, p. 607. — Adulation sacrilège du conciliabule, qui asservit l'Eglise de Dieu au caprice de l'empereur, et fait à celui-ci un privilège de ce que Dieu a puni comme une impiété dans le roi Osias, de mettre la main à l'encensoir, p. 607. — Le conciliabule réfuté par les Grecs eux-mêmes, p. 608. — Le conciliabule prétend mettre le siège de Constantinople immédiatement après celui de Rome, comme pour asservir également celui-ci au caprice de l'empereur ou du sultan, p. 608. — Ignorance et témérité du conciliabule dans le choix des canons, p. 608. — L'empereur Justinien II envoie les actes au pape Sergius pour qu'il les confirme par sa signature. Le Pape refuse de les recevoir et même de les laisser lire, p. 609. — L'empereur envoie un officier pour déporter le Pape ; mais l'officier poursuivi par le peuple romain ne trouve de salut que sous le lit du Pontife, p. 609. — Peu après, dans une révolution de Constantinople, Justinien II se voit couper le nez et la langue par son successeur Léonce, p. 610. — Conciliabule des iconoclastes sous l'empereur Copronyme. Leurs raisonnements absurdes, l. 52, p. 743.

Septième concile œcuménique, deuxième de Nicée en 787, avec un mot sur le concile de Francfort.

L'empereur Constantin V et le patriarche Taraise écrivent au pape Adrien, demandant un concile général pour le rétablissement des saintes images et de l'union des églises, t. VI, l. 53, p. 37. — Taraise envoie des lettres et des députés aux patriarches d'Orient pour les inviter au concile. Etat des églises orientales sous l'oppression des Musulmans, p. 37. — Le concile est ouvert à Constantinople en 786, mais remis à Nicée l'année suivante. p. 39. — Lettre du Pape à l'empereur et à l'impératrice Irène, sa mère. Il prouve par la tradition et décide la question sur les saintes images et réclame le maintien des prérogatives du Siège apostolique, p. 39. — Il demande en quel sens on donne à Taraise le titre de patriarche universel ou œcuménique, p. 39. — Lettre du Pape au patriarche Taraise. Interprétation assez singlière que les Byzantins donnent du titre d'œcuménique appliqué à leur patriarche, p. 40 — Première session du concile à Nicée. Réception de trois évêques

iconoclastes, qui témoignent leur repentir. La réception de sept autres est remise à une session suivante, p. 40. — Seconde session. Lecture des lettres du pape Adrien qui sont approuvées de tout le concile, p. 42. — Troisième session. Lettre de Taraise aux Orientaux, et réponse de ceux-ci. Ils observent que l'absence des Orientaux n'a pas porté préjudice au sixième concile, *vu principalement que le très-saint Pape de Rome y consentait et s'y trouvait par ses légats*, p. 42. — Session quatrième. Le concile consulte au long la tradition écrite des Perses sur la vénération des saintes images. Observation sur les mots dont se servent les Grecs pour exprimer l'adoration ou la vénération, p. 43. — La cinquième session fait voir, par la lecture de plusieurs pièces, que les iconoclastes n'ont fait qu'imiter les infidèles et certains hérétiques, p. 44. — Dans la sixième session, on lit la réfutation du conciliabule des iconoclastes en 754, p. 45. — Dans la septième, on lit la confession de foi du concile et les deux décrets touchant les images, p. 45. — Deux lettres du concile, l'une à l'empereur et à l'impératrice, l'autre au clergé de Constantinople. Différence des mots grecs *proskunésis* et *latreia*, p. 46. — Huitième et dernière session du concile à Constantinople, p. 46. — Canons disciplinaires. Réflexion déplacée de Fleury, p. 46. — Lettre du patriarche Taraise et du concile au pape Adrien, p. 47. — Le concile de Francfort, induit en erreur par une traduction fautive du septième concile général. Livres carolins. Manière dont y répond le pape Adrien, p. 51.

Huitième concile œcuménique, quatrième de Constantinople, en 869, *pour l'extinction du schisme de Photius.*

L'empereur Basile le Macédonien, le patriarche saint Ignace et Photius même envoient et écrivent au pape Adrien II pour la décision finale de leur affaire. Lettre remarquable de saint Ignace sur l'autorité du Pontife romain, t. VI, l. 57, p. 368. Concile de Rome sur l'affaire de Photius, p. 369. Adrien II envoie de nouveaux légats à Constantinople, avec des lettres et le formulaire du pape saint Hormisdas, pour servir de règle dans la réception des évêques au concile. Entrée des légats à Constantinople, p. 369. — Première session. Vérification des pouvoirs des légats, tant de Rome que des patriarches d'Orient, p. 370. — Formulaire de réunion. Celui du pape Hormisdas est lu et approuvé de tout le concile, avec ces propositions : *En vertu de la promesse de Jésus-Christ à saint Pierre, la religion catholique est toujours demeurée inviolable et sans tache dans le Siège apostolique, dans lequel est l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne. Ceux-là sont séparés de l'Eglise catholique, qui ne sont pas d'accord avec le Saint-Siège*, p. 371. — Explication des légats de Rome et d'Orient sur la condamnation de Photius, p. 371. — Seconde session. Le concile reçoit dix évêques repentants, et onze prêtres, à condition de souscrire le formulaire apporté de Rome, p. 372. — Dans la troisième session, le concile refuse de recevoir les évêques qui refusent de souscrire le formulaire, p. 373. — Quatrième session. Examen particulier de deux évêques, qu'on chasse de l'assemblée, parce qu'ils refusent de souscrire le formulaire de Rome, p. 373. — Cinquième session. Photius, amené au concile, y parodie hypocritement les paroles du Sauveur devant le sanhédrin. On lit les lettres de l'Eglise romaine sur son affaire. Les légats concluent que la promotion de Photius n'est pas recevable, la déposition d'Ignace injuste et irrégulière, et qu'il faut s'en tenir au jugement du pape Nicolas, confirmé par Adrien, p. 374. — Dans la sixième session, le concile reçoit la soumission de plusieurs évêques qui avaient embrassé le parti de Photius ; mais il ne promet que la communion laïque à ceux de Photius. Métrophane de Smyrne répond aux exemples qu'ils alléguaient, entre autres à celui du prêtre Apiarius, p. 375. Session septième. Opiniâtreté de Photius et des photiens présents au concile, qui prononce anathème contre eux, p. 375. — Huitième session. On brûle les faux actes du conciliabule de Photius, et d'autres pièces mensongères de sa fabrique, p. 376. — Adjuration de plusieurs iconoclastes. Nouvelle excommunication de leurs chefs, p. 371. — Session neuvième. Arrivée du légat d'Alexandrie, qui acquiesce à tout ce qui avait été fait. Pénitence de ceux qui avaient rendu faux témoignage contre Ignace par la suggession de Photius ou servi l'empereur Michel l'Ivrogne dans ses orgies sacrilèges, p. 378. — Dixième et dernière session. Canons de discipline : *Les canons n'admettent dans les conciles que les évêques*, p. 379. — Conduite à tenir, lorsque, dans un concile universel, il s'élève un doute ou une question touchant l'Eglise romaine, p. 380. — Le vingt-sixième canon que Fleury a jugé à propos d'omettre, non seulement reconnait le droit d'appellation, mais réserve directement aux patriarches, conséquemment au Pape dans tout l'Occident, le jugement des évêques, p. 381. — Lecture de la définition de foi. Souscription des actes à cinq exemplaires, l'un pour Rome, les autres pour les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, p. 381. — Supercherie des Grecs et quant à la rédaction des actes, et quant à la souscription des formulaires souscrits, p. 381. — Lettres du concile au Pape, aux patriarches et à tous les fidèles, p. 382. — Conséquence mémorable du huitième concile général, le dernier tenu en Orient, p. 382.

Concile universel de Latran, en 1116, *mais qui n'est pas compté parmi les conciles œcuméniques.*

Du vrai fond de l'affaire des investitures entre les Papes et les empereurs allemands, qui prétendaient, comme Néron et Caligula, être la loi suprême de l'Eglise et de l'univers, t. VII, l. 67, p. 456. — Henri V, roi d'Allemagne, en Italie. Ses cruautés et ses dévastations, p. 456. — Sa convention avec le pape Pascal II. Son arrivée à Rome. Sa fourberie. Captivité de Pascal. Indignation des Romains. Fuite du roi, qui traîne le Pape avec lui, p. 451. — Vexations de Henri contre les Romains. Privilège qu'il arrache à Pascal II. Son couronnement, p. 460. — En 1112, concile particulier de Latran qui annule le privilège extorqué au Pape par Henri V. Mission de Gérard, évêque d'Angoulême, auprès de l'empereur, p. 462. — Lettre du Pape à Henri, p. 464. — L'épiscopat, en Italie et en France, venge, dans ses conciles, l'Eglise et son chef contre les outrages de l'empereur allemand, p. 464. — L'empereur grec Alexis Comnène prend aussi fait et cause pour le Pape, p. 467. — Assemblées de Mayence et de Cologne, p. 496. — Concile universel de Latran, dans lequel Pascal II condamne le privilège que lui avait extorqué l'empereur, p. 407.

Neuvième concile œcuménique, premier de Latran, en 1123.

Odieuse conduite de l'empereur Henri V envers le nouveau pape Gélase II. Intrusion de l'antipape Bourdin. Humiliations et persécutions de Gélase. Sa retraite en France, t. VII, l. 67, p. 500. —

Députation du pape Calixte II à Henri V. Promesses réciproques de l'empereur et du Pape, p. 510. — Concile de Reims, p. 511. — Conférence du Pape avec l'empereur, à Mouzon. Fourberies et tergiversations d'Henri V. Retour de Calixte à Reims, p. 513. — Décrets du Concile. L'empereur y est excommunié et ses sujets déliés du serment de fidélité. Silence de Fleury et de Longueval sur ce dernier point, p. 513. — Assemblée de Wurtzbourg. Diète célèbre de Worms. Conclusion de l'affaire des Investitures. Paix entre le sacerdoce et l'empire allemand, p. 521. — Premier concile de Latran, pour la confirmation de cette paix, p. 522. — Canons de ce concile. Premiers états généraux de la Chrétienté en Occident, p. 522.

Dixième concile œcuménique, deuxième de Latran, en 1139.

Il est convoqué et présidé par le pape Innocent II, pour extirper les désordres introduits par le schisme des antipapes Pierre de Léon et Victor, t. VII. l. 68, p. 621. — Condamnation des prélats schismatiques, p. 626. — Canons disciplinaires du concile, p. 626. — Excommunication du roi Roger de Sicile, qui, peu après, se réconcilie avec le Pape et quitte le schisme, 622.

Onzième concile œcuménique, troisième de Latran, en 1179, sous le pape Alexandre III.

Diverses branches de manichéens, surtout dans le pays de Toulouse. Leurs doctrines destructives de toute société, soit domestique soit publique. Les princes implorent le secours de l'Eglise contre eux, t. VIII, l. 69, p. 168. — Pour remédier à ces désordres et à d'autres abus qu'avait pu introduire le schisme d'Allemagne, le pape Alexandre convoque le troisième concile général de Latran. Principaux évêques qui s'y trouvent, p. 171. — Canons ou règles pour l'élection du Pontife Romain, p 171. — Canons ou règles pour l'élection et la bonne conduite des autres évêques et prélats, p. 172. — Divers règlements concernant les personnes et les choses ecclésiastiques, p. 173. — Ordre d'observer la trève de Dieu. Défense d'imposer aux églises aucune charge. Défense d'établir de nouveaux péages sans l'autorité des souverains. Permis aux lépreux d'avoir des églises particulières, quand ils vivent ensemble en assez grand nombre, p. 373. — Défense aux chrétiens de porter aux Sarrasins des armes, etc. Défense aux juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens, p. 374. — Le dernier canon excommunie les manichéens ou anarchistes doctrinaires et les Brabançons ou anarchistes effectifs, et autorise, et même exhorte à la guerre contre eux, p. 374. — Le Pape use d'indulgence envers ceux qui avaient été ordonnés par des schismatiques, p. 374. — Il nomme saint Laurent, archevêque de Dublin, son légat en Irlande, p. 374.

Douzième concile œcuménique, quatrième de Latran, en 1215.

Le Pape Innocent III le convoque dès le mois d'avril 1213, pour le secours de la Terre-Sainte et pour la réformation de l'Eglise universelle, t. VIII, l. 71, p. 461. — Ouverture du concile le onze novembre 1215. Grand nombre de prélats. Discours du Pape, p. 475. — Dans le premier canon, dirigé contre les manichéens et autres hérétiques du temps, le concile expose et professe la foi chrétienne : l'unité de Dieu, la trinité des personnes, l'origine divine de l'ancien Testament, l'incarnation du Verbe, l'unité de l'Eglise, la réalité du sacrifice chrétien, la *transsubstantiation* du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, etc. Le mot de transsubstantiation était déjà usité précédemment, p. 475. — Dans le deuxième canon, il condamne certaines erreurs de l'abbé Joachim touchant la Trinité, p. 480. — Troisième canon. Les hérétiques mis au ban spirituel et temporel de la chrétienté. Raisons de cette loi, p. 480. — Règlements du concile et du Pape pour les églises de Grèce et d'Orient, p. 481. — Canons sur l'administration de la justice, p. 481. — Canons pour l'instruction chrétienne des fidèles et l'instruction théologique des clercs, pour opérer et assurer le bien, p. 482. — Canons touchant les sacrements. Le propre prêtre. Les malades. Les empêchements de mariage. La clandestinité, p. 483. — Canons pour réformer divers abus, p. 484. — Canons pour rétablir la discipline dans les monastères, p. 485. — Quelque chose de mieux que des canons, p. 486. — Innocent III règle l'affaire du comte de Toulouse, p. 489. Canons du concile touchant les juifs et la croisade, p. 489.

Treizième concile œcuménique, premier de Lyon, en 1245.

Ce qu'étaient les césars païens, t. VIII, l. 73, p. 624. — Qui a tiré le genre humain de leur tyrannie, p 625. Ce qu'était l'empire de Charlemagne à l'Eglise, p. 625. — Si la royauté et l'empire étaient alors héréditaires parmi les Francs et les autres peuples chrétiens, p. 626. — Les césars de Germanie ramènent l'idée païenne de l'empire. Sort qu'ils préparaient à l'humanité. Qui l'en a préservée, p. 626. — Ce qui serait arrivé si l'empereur Frédéric II eût été Charlemagne, p. 634. — Frédéric II, manquant à toutes ses promesse, cause la ruine de la croisade et encourt l'excommunication, que prononce d'ailleurs solennellement le pape Grégoire IX, p. 636. — Frédéric II, secrètement allié avec le sultan d'Egypte, fait la guerre au Pape, s'en va en Palestine avec peu de monde, dépouille le roi chrétien de Chypre. Son expédition n'est qu'une comédie pour amuser l'Europe. Chrétiens et mahométans le jugent plus mahométan que chrétien, p. 641. — Guerres des impérialistes contre l'Eglise. Grégoire IX recommande la modération dans la défense, p. 644. — Grégoire IX, en excommuniant de nouveau Frédéric, délie ses sujets du serment de fidélité, p. 645. — Réconciliation de l'empereur avec le Pape, p. 646. — Baudouin II, empereur français de Constantinople, secondé par le Pape, mais contrarié par Frédéric II, p. 735. Manœuvres de Frédéric pour se rendre maître de la Sardaigne, p. 736. — Son gendre Ezzelin de Romano, surnommé le Féroce, p. 736. — Efforts de Grégoire IX pour pacifier l'Occident et procurer des secours à l'Orient, p. 740. — Au lieu de seconder le Pape, Frédéric le traverse, veut se servir de lui pour parvenir à la domination universelle ; emprisonne le neveu du roi de Tunis allant à Rome pour recevoir le baptême, p. 741. — Lettre que lui en écrit le Pape, p. 744. — Duplicité et arrogance de Frédéric II, p. 746. — Son désir de surprendre saint Louis, roi de France, p. 747. — Il corrompt le sénateur de Rome, p. 748. — Plaintes du Pape. Réponses de l'empereur, p. 748. — Le Pape l'excommunie, et délie ses sujets du serment de fidélité, p. 751. — Invectives de Frédéric contre le Pape. Il demande un concile général, p. 752. — Apologie de Grégoire IX. Impiétés qu'il reproche à Frédéric II : Elles sont attestées par les contemporains, p. 753. — Ses emportements contre le Pape et les fidèles catholiques, p. 755. Dévouement des rois saint Ferdinand d'Espagne, Henri d'Angleterre et saint

Quatorzième concile œcuménique, deuxième de Lyon, en 1275.

tartares. Lectures de plusieurs constitutions, p. 286. — Dixième et dernière session. Fin du concile, p 287. — Trente-et-un décrets du concile œcuménique de Lyon. Importance du quatrième sur l'incapacité d'un élu à participer à l'administration avant que son élection soit confirmée ; et du douzième, contre l'extension de la régale, p. 286. — Le pape saint Grégoire X approuve l'élection de Rodolphe de Habsbourg, et écrit en sa faveur, p. 289.

Quinzième concile œcuménique à Vienne, en France, en 1311.

Affaire des Templiers. Leur mauvaise renommée. Comment leur secret fut découvert, t. IX, l. 77, p. 481. — Philippe le Bel fait emprisonner tous les Templiers de ses Etats, et procéder contre eux par l'inquisiteur général de France. Principaux chefs d'accusations et de dépositions, p. 483. — Le pape Clément V arrête les procédures de l'inquisiteur et des évêques de France et se réserve toute l'affaire, p. 484. — Le pape, après avoir entendu lui-même soixante-douze Templiers, charge les conciles provinciaux de juger individuellement les Templiers de leur province, mais se réserve à lui-même la cause générale de l'ordre et de ses principaux membres, p. 485. Interrogatoire des principaux Templiers à Chinon, p. 487. — Le Pape ordonne des informations juridiques partout, concernant cette affaire. Il en insère le détail dans la bulle de convocation du concile général de Vienne, p. 487. — Interrogatoire des principaux Templiers par les commissaires pontificaux à Paris, p. 488. — Résultat des dispositions juridiques. Ce qu'en conclut Wilke, un historien protestant des Templiers, p. 491. — Conduite irréprochable des commissaires pontificaux envers les défenseurs de l'ordre, p. 492. — Le concile provincial de Sens livre plusieurs Templiers au bras séculier, qui les exécute, p. 493. — Les commissaires pontificaux témoignent une grande peine de ces exécutions, et suspendent leur propre procédure, p. 494. — Rapport de ces commissaires au Pape, p. 495. — Résultat des informations et des procédures en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne, p. 295. — Ouverture du concile général de Vienne. Le Pape y supprime par provision l'ordre des Templiers, p.496. — Jugement de l'historien protestant sur cette affaire, et sur la manière dont on y a procédé, p. 497. — Ce que le même auteur pense des soi-disant Templiers modernes, p. 498. — Destination des biens des Templiers. Sort de leurs personnes, p. 498. — Les commissaires du Pape condamnent à une prison perpétuelle le grand-maître et trois autres, lorsque tout à coup deux rétractent leurs dépositions antérieures. Les commissaires remettent l'affaire au lendemain ; mais, le soir même, Philippe le Bel fait brûler les deux relaps, dont un, le grand-maître. Les deux autres sont renvoyés quelque temps après, p. 499. — Le concile œcuménique de Vienne déclare que Boniface VIII a été Pape catholique et indubitable, p. 500. — Constitutions de Clément V au concile de Vienne, p. 500. — Mémoire d'un évêque anonyme sur les abus à corriger dans l'Eglise, p. 500. — Mémoire semblable de Guillaume Durand, évêque de Mende, p. 501. — Chose qui devrait se faire toujours, p. 502. Division des Franciscains en Observantins et Conventuels. Clément V tâche d'y remédier au concile de Vienne, p. 505. — Bégards et Béguines condamnés au concile de Vienne, avec lesquels il ne faut pas confondre d'autres Béguines très catholiques, p. 506. Condamnation de Doucin, chef de faux apostoliques, p. 507. Règlement du concile sur les exemptions des religieux, p. 508. — Autres règlements du concile œcuménique de Vienne, notamment pour l'étude des langues orientales, p. 509.

Concile de Pise, pour l'extinction du grand schisme d'Occident, en 1409.

Election d'Urbain VI, reconnu par tous les cardinaux et par toute l'Eglise, t. X, l. 81, p. 1. — Salutaires conseils que sainte Catherine de Sienne donne au nouveau Pape, p. 4. — Urbain VI s'aliène les cardinaux français, qui jettent des doutes sur son élection et commencent le grand schisme d'Occident, p. 6. — Lettres qu'écrit à ce sujet sainte Catherine de Sienne, p. 7. — Manifeste des cardinaux français. Réponse d'un magistrat de Florence, p. 7. — Urbain VI crée de nouveaux cardinaux, p. 8. — Les cardinaux français font un autre Pape, sous le nom de Clément VII, p. 8. — Lettre de sainte Catherine de Sienne aux cardinaux italiens, p. 8. — Le roi de France, Charles V, quitte le pape Urbain VI, pour Robert de Genève, dit Clément VII. Lettre que lui écrit à ce sujet sainte Catherine de Sienne, p. 10. — La plus grande partie de la chrétienté continue à reconnaitre Urbain VI, p. 11. — Réponse mémorable de la nation anglaise aux cardinaux français et à la nation française. Réflexions, p. 11. — Prédictions consolantes de sainte Catherine de Sienne sur des temps qui viendront après les maux qu'elle avait annoncés. Nous commençons à voir l'accomplissement de ces prédictions, p. 42. — Comment des saints pouvaient se trouver dans les deux obédiences. Réflexions de saint Antonin, p. 42. — Défauts d'Urbain VI, ses vertus et sa mort, p. 51. — Election et premières actions de Boniface IX. Il propose des moyens de terminer le schisme, p. 53. — Mort de Robert de Genève, dit Clément VII. Son caractère. Ce que Clémangis dit de lui et de l'état de l'Eglise, p. 53. — Les cardinaux d'Avignon élisent Pierre de Lune sous le nom de Benoit XIII, qui manque à son serment de concourir à la réunion. La France se retire de son obédience, sans entrer dans celle de Boniface, p. 54. — La ville de Rome se soumet de toute manière à la souveraineté de Boniface IX. Dernières actions et mort de ce Pape, p. 55. — Pontificat d'Innocent VII, p. 56. — Election de Grégoire XII. Ses négociations avec Pierre de Lune, pour la réunion, ne paraissent pas sincères, p. 57. — Efforts des anciens cardinaux des deux obédiences pour procurer la réunion. Ils tiennent le concile de Pise et élisent Alexandre V, qui meurt peu après, p. 58. — Concile d'Udine, tenu par Grégoire XII, p. 60. — Les cardinaux de l'obédience d'Alexandre V lui donnent pour successeur Jean XXIII. Ses premières actions, p. 60.

Seizième concile œcuménique, à Constance, en 1544, *pour l'extinction du grand schisme d'Occident et la réunion des trois obédiences, et pour l'extirpation des hérésies de Wiclef et de Jean Hus.*

Etendue des trois obédiences, t. X, l. 81. p. 67. — Ouverture du concile de Constance par Jean XXIII. Ordre des questions à traiter. Droit de suffrages. Manière de les recueillir, p. 63. — Le bienheureux Jean Dominique, cardinal de Raguse, nonce de Grégoire XII, à Constance, pour céder volontairement le pontificat en son nom p. 69. — Le concile, sans mentionner pourtant le bel exemple des anciens évêques d'Afrique, penche et insiste de plus en plus pour que les trois Papes se démettent pour procurer l'union. Jean XXIII,

tions avec les Grecs pour la réunion, p. 275. — Le concile de Bâle, avec quelques règlements utiles, en fait plusieurs d'intempestifs, d'indigestes, pour taquiner le Pape, p. 277. — Négociations souvent contradictoires de Bâle et de Rome avec les Grecs. Ceux-ci, avec la plupart des évêques de Bâle, se rangent du côté du Pape, qui transfère le concile à Ferrare, p. 278. — Le conciliabule de Bâle, où il ne restait presque plus d'évêques, se livre à des excès plus énormes les uns que les autres, jusqu'à déposer Eugène IV et faire un antipape, p. 280. — Analogie entre la fête des fous et le concile de Bâle, p. 283.

Dix-septième concile œcuménique, continué à Florence, après avoir commencé à Ferrare, en 1439.

Le pape Eugène IV, pour faciliter la réunion des Grecs, transfère le concile de Bâle à Ferrare, t. X, l. 82, p. 278. — L'empereur Jean Paléologue, le patriarche de Constantinople et un bon nombre de prélats grecs se mettent en route pour venir au concile de Ferrare, qui s'ouvre au jour indiqué, p. 284. — Vertus épiscopales du bienheureux Nicolas Albergati, président du concile, p. 284. — Vertus et travaux apostoliques de saint Laurent Justinien, évêque de Venise, p. 285. — Arrivée du pape Eugène à Ferrare et au concile, p. 286. — Arrivée de l'empereur Jean Paléologue, du patriarche Joseph, et des autres prélats grecs, p. 287. — Session d'ouverture commune aux Latins et aux Grecs, p. 287. — Conférence particulière sur le purgatoire, où l'on se trouve d'accord, p. 288. — Session première et seconde, etc. Les Latins cherchent à entamer la question du *Filioque.* Le Grec Marc d'Ephèse cherche à l'esquiver par des questions préjudicielles, p. 289. — Dans la session sixième et les suivantes, les Latins, notamment André, archevêque de Colosse, traitent à fond et admirablement bien la question du *Filioque* et de la procession du Saint-Esprit, p. 290. — Le continuateur de Fleury altère les faits pour dépriser les Latins, tandis que le célèbre Bessarion, archevêque de Nicée, les admire, p. 291. — Dans les sessions dix, onze et douze, les orateurs latins, surtout le cardinal Julien Césarini, traitent la question du Saint-Esprit, et réfutent les objections avec un génie aussi merveilleux qu'il est peu connu, p. 291. — Arrivée des ambassadeurs du duc de Bourgogne. Prodigieuse présence d'esprit avec laquelle le cardinal Julien répond à un très long discours de Marc d'Ephèse, p. 293. Les Grecs se découragent, parce que, suivant Bessarion, ils ne s'étaient pas attendus à tant de science et d'esprit de la part des Latins, p. 293. — Le concile transféré à Florence à cause de la peste, p. 294. — De la session dix-huit à vingt-trois, Jean de Montenegro, provincial des Dominicains, prouve très doctement par les Pères grecs, particulièrement saint Epiphane, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Les Grecs, quoique convaincus d'avoir falsifié un passage de saint Basile, finissent néanmoins par se réjouir de voir que les Latins ne disaient pas deux causes du Fils et du Saint-Esprit, mais une seule, le Père, p. 294. — Isidore, métropolitain de Russie, est le premier à conseiller la réunion avec les Latins. Il est appuyé par Bessarion, métropolitain de Nicée, p. 296. — Les Grecs, ne pouvant s'accorder entre eux, prient le Pape de leur indiquer lui-même les moyens d'opérer la réunion. Il leur en propose quatre auxquels ils ne trouvent rien à dire ; cependant ils lui en demandent encore un autre, p. 297. — Bessarion fait un discours mémorable en faveur de la réunion. Georges Scholarius en fait plusieurs dans le même sens, où il fait un grand éloge de la science des Latins, et un fort petit de celle des Grecs, p. 297. — Les esprits se rapprochent, les doutes s'éclaircissent. Les métropolitains de Russie, de Nicée, de Lacédémone, de Mitylène se déclarent formellement pour la réunion. Les autres s'y joignent, à l'exception de quatre. La formule proposée par les Grecs est approuvée par le Pape. On s'embrasse de part et d'autre, p. 299. — Mort du patriarche Joseph, après avoir écrit son acte de réunion avec l'Eglise romaine, p. 301. — Conférences sur les autres articles et sur la rédaction de la bulle de réunion, p. 301. — Session solennelle pour consommer la réunion et en promulguer la bulle, qui est souscrite par les députés des quatre patriarches, et par les métropolitains de Grèce, de Trébisonde, d'Ibérie et de Russie, p. 302. — Philothée, patriarche d'Alexandrie, accède de grand cœur à la réunion que le Pape notifie à toute la chrétienté, p. 304. — Les députés de Constantin, patriarche des Arméniens, arrivent à Florence avant le départ des Grecs, à qui le Pape accorde plus qu'il n'avait promis, p. 304. — Eugène IV fait une promotion de cardinaux, parmi lesquels Bessarion de Nicée, Isidore de Russie, Sbinco de Cracovie, p. 304. — Le Pape, entouré des cardinaux, est, comme Moïse, entouré des septante-deux sénateurs d'Israël, p. 305. — Le pape Eugène IV, avec l'approbation du concile œcuménique de Florence, condamne l'interprétation donnée par les prélats de Bâle aux décrets de Constance, p. 305. — Réunion des Arméniens à qui Eugène IV, avec l'approbation du concile œcuménique, donne un abrégé de la foi orthodoxe, p. 306. — Doutes mal fondés de certains théologiens sur l'œcuménicité du concile de Florence au moment de la réunion des Arméniens. Motif probable de ces doutes, p. 307. — Ambassadeurs du patriarche des jacobites et de l'empereur d'Ethiopie. Autres ambassadeurs éthiopiens venus de Jérusalem. Discours remarquables des uns et des autres au pape Eugène IV, p. 307. — Plainte mémorable de l'Ethiopie au Saint-Siège, p. 308. — Lettre de créance de l'abbé éthiopien de Jérusalem, p. 309. — Réunion des jacobites avec l'Eglise romaine, p. 310. — Réunion des Syriens, des Chaldéens et des Maronites, p. 310. — Le roi de Bosnie envoie un ambassadeur à Rome pour abjurer les erreurs des manichéens p. 311. — Sage discours de l'ambassadeur de Charles VII, roi de France, à Eugène IV, sur les moyens d'éteindre le schisme de l'antipape de Ripaille, p. 313. — L'Allemagne, qui gardait une espèce de neutralité, se déclare tout à fait pour Eugène IV contre l'assemblée de Bâle et l'antipape, p. 314. — Derniers moments et pieuse mort du pape Eugène IV, p. 320.

Dix-huitième concile œcuménique, cinquième Latran, en 1512.

Election du pape Jules II. Il rétablit la liberté et l'indépendance de l'Eglise romaine contre les petits princes d'Italie, t. X, l. 83, p. 545. — Il commence à rétablir la liberté de l'Italie et contre les princes du dedans et contre les princes du dehors. Son légat, Jean de Médicis, triomphe dans sa captivité, p. 552. — Politique mesquine de Louis XII, qui, battu par le Pape, s'en venge par des conventicules schismatiques et par d'ignobles calomnies contre le vieux Pontife, p. 555. — Les autres princes n'avaient pas plus de sens ni de conscience que Louis XII, p. 556. — Jules II et Michel-Ange, p. 556. — Convocation du cinquième concile général de Latran, pour la répression du schisme, la pacification entre les princes, etc.,

p. 556. — Séance d'ouverture. Discours de l'Augustin Egidius de Viterbe, sur les calamités de l'Eglise, p. 558. — Première session. Discours de Bernard, archevêque de Spalatro, sur l'unité et les dangers de l'Eglise, p. 559. — Manque de sens de Louis XII et de l'empereur Maximilien, se servant de cinq cardinaux schismatiques pour échafauder un conciliabule contre le chef de l'Eglise universelle, présidant le concile œcuménique. Bulle de Jules II contre cet attentat, p. 559. — Seconde session. Discours de Cajétan, général des Dominicains, sur la sainteté de l'Eglise. Alliance du Pape avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, p. 562. — Troisième session. Discours remarquable d'Alexis, évêque de Melphi, sur l'unité invisible et vivante de l'Eglise, p. 563. — Ambassadeurs de l'empereur Maximilien et du roi d'Espagne. Bel exemple des rois de Danemark, de Norwège et d'Ecosse. A cet accord de l'humanité chrétienne, Louis XII préfère insensément quatre cardinaux schismatiques, que le Pape et le concile condamnent unanimement, p. 563. — Arrivée à Rome du prince Henri, fils du roi de Congo en Afrique, p. 565. — Quatrième session. Discours par Christophe Marcel, notaire apostolique, sur les devoirs du prince. Jules II condamne la pragmatique-sanction de Bourges, et fait lire ses décrets sur la réforme de la cour pontificale, p. 565. — Cinquième session. Discours de l'archevêque de Siponto, sur l'utilité du concile général. Bulles de Jules II, approuvées par le concile, touchant l'élection du Pape, p. 565. — Dernière maladie et mort édifiante de Jules II, p. 567. — Election de Léon X. Ses commencements, p. 567. — Sixième session. Discours de Simon, évêque de Modrusse en Croatie, sur les ravages des Turcs, p. 568. — Les Français battus en Italie par les Suisses. Belle conduite de Léon X dans ces conjectures, p. 569. — Septième session du concile. Discours de Baltassar del Rio sur la nécessité d'une foi agissante et sur les ravages des Turcs. Progrès de Sélim Ier, p. 570. — Ambassadeur de Russie au concile. Soumission de deux cardinaux schismatiques. Leur réintégration, p. 570. — Promotion de cardinaux, p. 572. — Huitième session. Discours d'un chevalier de Rhodes, sur la milice chrétienne. Les idées les plus élevées de nos jours étaient les idées communes au concile de Latran, p. 573. — Louis XII, devenu plus sensé à force de revers, envoie une ambassade au Pape, renonce au conciliabule de Pise, et reconnait le concile de Latran, p. 573. — Décret du Pape approuvé par le concile, et condamnant certaines erreurs philosophiques, p. 575. — Pierre Pomponace ne mérite nullement le nom d'impie ou d'athée, p. 575. — Bulles de Léon X pour la pacification des princes et pour la réformation des officiers de la cour romaine. Mort de plusieurs cardinaux, p. 576. — Neuvième session. Discours d'Antoine Pucci, clerc de la chambre apostolique, sur l'excellence de l'Eglise, et les principaux motifs d'en achever la réforme, p. 576. — Ambassadeurs du Portugal et d'autres pays. Excuses des prélats français en retard. Réconciliation de plusieurs avec le Pape, p. 576. — Réglements pour la réforme de la cour romaine, p. 578. — Lettre de Léon X à David, roi des Abyssins, p. 580. — Efforts de Léon X pour réunir les princes chrétiens à la défense de l'Europe contre les Turcs, p. 580. — Mort de Louis XII. Avènement de François Ier. Politique étroite de l'un et de l'autre, p. 581. — Dixième session. Décret sur les monts de piété, fondés par les Franciscains Barnabé et le bienheureux Bernardin de Feltre, et critiqués par le Dominicain Cajétan, p. 581. — Décret sur les exemptions ecclésiastiques, p. 583. — Décret sur l'impression des livres, p. 583. Décret concernant les affaires de France p. 584. — Les Papes, notamment Nicolas V et Léon X, favorisent généreusement et les livres, et les bibliothèques, et les savants, p. 585. — Universités italiennes. Collèges romains, p. 587. — Matthieu Schinner, évêque de Sion en Valais, et cardinal, p. 588. — Bataille de Marignan entre François Ier et les Suisses, p. 589. — Entrevue de François Ier et de Léon X à Bologne. Dévotion du roi et des Français pendant la messe du Pape, p. 589. — Léon X, calomnié pour sa conduite entre François Ier et les Suisses, p. 592. — Onzième session du cinquième concile général de Latran. Députés du patriarche des maronites. Règles pour les prédicateurs, p. 593. — Concordat entre François Ier et Léon X, approuvé par le concile, p. 594. — Abus dans les élections, p. 596. — Bulle, approuvée par le concile, condamnant et abolissant la pragmatique-sanction de Bourges, p. 590. — Bulle, approuvée par le concile, touchant les privilèges des religieux, p. 598. — Douzième et dernière session, p. 599.

Dix-neuvième concile œcuménique, celui de Trente, en 1545.

Ouverture du concile de Trente, t. XI, l. 85, p. 323. — Ce que c'est que le Pape, p. 324. — Ce qu'il a fait, p. 325. — Historiens du concile de Trente, Fra-Paolo et Pallavicin, p. 326. — Négociations de Clément VII pour l'ouverture du concile, p. 326. — Négociations plus heureuses de Paul III pour le même sujet, p. 328. — Discours préliminaires de Dominique Soto, sur le jugement dernier, concile vraiment universel, p. 329. — Séance d'ouverture. Discours de l'évêque de Bitonto, sur la nécessité du concile. Observation sur certaines critiques qu'on a faites de ce discours, p. 329. — Sermon de Frère Antoine, carme, sur la nature du royaume de Dieu, p. 330. — Seconde session. Discours de l'évêque de Saint-Marc sur les maux de l'Eglise, auxquels le concile doit apporter remède, p. 331. — Exhortation des légats. Décret sur la manière de vivre en concile. Deux oppositions à ce décret, p. 332. — Discussion sur le titre de *représentant l'Eglise universelle*, p 333. — Discussion si l'on commencerait par le dogme ou la réforme. On décide de traiter à la fois les deux choses, p. 334. — Troisième session. Discours du Dominicain Antoine Polite, sur les obstacles que Satan pourra susciter au concile. Profession de foi de tout le concile, p. 335. — Dernières actions et mort de Luther, de Spalatin et de Justus Jonas, p. 336. — Caractère de Luther, suivant Pallavicin, p. 338. — Caractère de la nation allemande, p. 338. — Après avoir promis de se soumettre au concile, les luthériens font la guerre à l'empereur. *Interim* de Charles-Quint, p. 339. Variations et contradictions de Bucer, d'Osiandre et de Flaccius Illyricus, p. 341. — L'Eglise catholique au concile de Trente, p. 342. — Quatrième session. — Décret sur l'Ecriture sainte, p. 342. — Décret sur la réformation. De l'établissement et entretien des lecteurs en théologie et maitres ès arts libéraux, p. 343. — Décret sur la prédication, p. 344. — Le concile partagé en trois congrégations. Affaire de Vergerio, p. 346. — Insinuation mensongère de Fra-Paolo, p. 346. — Marc-Jérôme Vida, évêque de Crémone, p. 346. — Louis Lippoman, évêque de Vérone, p. 346. — Cinquième session. Décret sur le péché originel. Réflexion à cet égard, p. 347. Guerre civile en Allemagne. Victoires de Charles-Quint sur les protestants, p. 341. — Vivacité ex-

D

(1) Les chinois et la race noire n'ont pas, dans leurs traditions, le souvenir du déluge ; le soi-disant déluge du Yao n'est que l'inondation causée par un fleuve. Lenormand, dans ses études sur les fragments de Bérose, a fourni là-dessus de graves documents.

E

(1) Aux écrivains ecclésiastiques cités plus haut, nous ajoutons ici 1° Maistre, curé-doyen de Dampierre, auteur d'une Christologie en 25 volumes ; 2° Piot, curé doyen de Juzennecourt, auteur d'une Patrologie; 3° Féret, curé de Saint-Maurice, auteur d'une histoire de l'Université de Paris et de sa Faculté de théologie, en 6 volumes ; 4° Desonge curé de Versailles, auteur d'ouvrages de controverse ; 5° Hornstein, controversiste : 6° Mérit, professeur de Sorbonne, écrivain de marque et auteur illustre de nombreux ouvrages.

ÉGLISE CATHOLIQUE.

SES CARACTÈRES DISTINCTIFS.

ÉGYPTE, ÉGYPTIENS

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Depuis la chute de l'empire romain.

ÉTHIOPIE.

ABYSSINIE, ÉTHIOPIENS, ABYSSINS.

F

— Il obtient le rétablissement des Lazaristes, du séminaire des *Missions étrangères*, et de celui du *Saint-Esprit*, p. 399. — Mémoire demandé au Pape sur les charges de l'Eglise romaine. Réponse mémorable qu'y fait Napoléon, p. 400. — Pourquoi Pie VII ne partait pas de France. Réponse sublime qu'il fait à certaines insinuations, p. 401. — Lettre bien remarquable de Pie VII à Napoléon sur la demande en nullité du mariage de son frère Jérôme, p. 402. — Le cardinal Fesch, ambassadeur de France à Rome, où le Pape favorisait son neveu Lucien Bonaparte, se montre peu conciliant envers le cardinal Consalvi, principal ministre de Pie VII, p. 404. — Napoléon fait occuper despotiquement le port d'Ancône. Lettre que lui écrit à ce sujet Pie VII. Réponse inconvenante de Napoléon. Réplique digne du pontife, p. 404. — Lettre impertinente de Napoléon au Pape, qui lui répond avec dignité, calme et affection, p. 405. — Présomption incroyable de Napoléon, qui regrette de ne pouvoir se dire fils de Jupiter, comme Alexandre de Macédoine, p. 407. — Napoléon remplace le cardinal-oncle Fesch, dans l'ambassade de Rome, par le protestant et régicide Alquier. Remontrance assez téméraire du cardinal-oncle au Pape, p. 407. — Napoléon enlève au Pape les principautés du Pontecorvo et de Bénévent, pour des raisons fort curieuses, et les donne à un évêque marié et à un général protestant, p. 408. — Napoléon, pour réduire le Pape à quelque concession honteuse ou le peuple à la révolte, fait occuper militairement plusieurs villes ou provinces des Etats romains, à quoi Pie VII répond avec un calme et une confiance qui étonnent l'ambassadeur protestant et régicide, p. 408. — Vers la fin de 1807, Napoléon rend plusieurs décrets favorables au clergé et aux congrégations religieuses, p. 409. — Plaintes menaçantes de Napoléon contre le Pape, p. 410. — Lettre violente de Napoléon à son beau-fils Beauharnais contre le Pape. On y lit ces paroles prophétiques : « Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté ? mettre mon trône en interdit, m'excommunier ? *Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats* ? » p. 410. — Le bon Pie VII, à qui Beauharnais envoie cette lettre, ne la communique point aux cardinaux, tant elle lui paraît faire peu d'honneur à Napoléon, p. 411. — Conduite peu prévoyante de certains cardinaux. De toutes les violences et menaces de Napoléon, Pie VII *en appela au jugement de Dieu* ! p. 411. — Prudence avec laquelle Pie VII évite le piège qui lui est tendu lors du second mariage de Jérôme Bonaparte, p. 411. — Paroles de Bossuet, sur la nécessité où se trouve l'Eglise romaine de conserver sa neutralité et l'indépendance de son domaine temporel, p. 411. — Le 2 février 1808, les troupes de Napoléon entrent dans Rome sous le commandement du général Miollis. Notification et protestation du Pape, p. 412. — Pie VII se considère dès lors comme prisonnier, p. 412. — Violences du général français, qui expulse de Rome la plupart des cardinaux, entre autres le prélat Cavalchini, gouverneur de Rome. Lettre admirable de celui-ci au Pape, p. 412. — Napoléon enlève au Pape trois provinces, sous des prétextes qu'on ne devinerait guère, p. 413. — Le général français se permet des violences jusque dans le palais du Pape, p. 415. — Le général français envoie prendre, dans le palais pontifical, Pacca, ministre du Pape. Pie VII s'y oppose de sa propre personne, p. 415. — Le 17 mai 1809, par un décret daté de Vienne, Napoléon vole au Pape la ville de Rome et la déclare ville impériale, p. 415. — Le 10 juin, le général Miollis publie à Rome ce décret de spoliation. Le lendemain, on trouve affichée dans tous les lieux ordinaires la bulle pontificale de Pie VII, excommuniant tous les auteurs et fauteurs des spoliations qu'avaient éprouvées le Saint-Siège, p. 416. — Dans la nuit du 5 au 6 juillet, le général Radet, ayant pour principal guide un voleur, enfonce la demeure du Pape, pour le conduire, disait-il, chez le général Miollis avec le cardinal Pacca ; mais, dans le fait, pour le traîner en exil, p. 417. — Relation menteuse du général Miollis à Napoléon, p. 421. — Suite de la déportation du Pape. La dévotion et l'enthousiasme du peuple augmentent à mesure qu'il approche de la France. A l'entrée de Grenoble, il trouve agenouillée sur la route et bénit avec effusion la garnison prisonnière de Sarragosse, p. 421. — Le cardinal Pacca est emprisonné pendant trois ans et demi à Fenestrelle, dans les Alpes, p. 422. — Le Pape, à travers les populations accourues et agenouillées sur son passage, est déporté par Valence, Avignon, Aix, Nice, à Savone, où le préfet Chabrol se fait son geôlier, p. 422. — Déportation de la plupart des cardinaux à Paris, p. 423. — Entretien de Napoléon, à Fontainebleau, avec l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, sur les affaires de l'Eglise, p. 424. — Napoléon assemble une commission ecclésiastique pour lui aider à se passer du Pape dans l'institution des évêques, p. 425. — Notice sur le cardinal Maury, p. 425. — Sur MM. de Barral, archevêque de Tours, et Duvoisin, évêque de Nantes, p. 415. — Position difficile du Pape, privé de ses conseillers et exposé aux tromperies de certains prélats courtisans, p. 426. — Réponse ferme du Pape prisonnier au cardinal Caprara et à d'autres prélats, p. 426. — Commission de prélats français : ses réponses de courtisans plus que d'évêques aux questions de Napoléon. Jugement de ces réponses par le cardinal Pacca et l'historien Picot, p. 427. — Conduite peu épiscopale des mêmes évêques dans l'affaire du divorce de Napoléon, p. 428. — Mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise de Lorraine-Autriche. Exil des plus dignes cardinaux, p. 428. — Napoléon entreprend de faire donner à ses évêques nommés les pouvoirs de vicaires capitulaires, contrairement au deuxième concile œcuménique de Lyon, qui défend et annule des pouvoirs ainsi donnés, p. 430. — Lettre de Pie VII au cardinal Maury, qui avait accepté les pouvoirs de vicaire capitulaire de Paris. Lettre semblable à l'abbé d'Astros, véritable vicaire capitulaire de Paris, et à l'archidiacre de Florence, où Mgr d'Osmond avait été nommé, p. 431. — Colère de Napoléon en voyant cette fermeté du Pape. Persécution contre les prélats les plus fidèles. Lettre ignoble et outrageuse du préfet Chabrol au Pape captif, p. 432. — Adresse mensongère du chapitre de Paris, qui sert à en provoquer de semblables en France et en Italie, p. 432. — Réponses peu honorables de la commission ecclésiastique à Napoléon, à qui elle conseille d'amener doucement les peuples à ses innovations contre le Pape, p. 433. — Napoléon, dans une audience solennelle à ses évêques de cour, déclame contre le Pape. Un vieux prêtre s'y rencontre, qui apprend le catéchisme et aux évêques et à Napoléon, lequel se montre très content, non pas des évêques, mais du vieux prêtre, qui meurt peu après, p. 433. — Ce que le cardinal Pacca conclut de là, p. 435. — Napoléon envoie au Pape une députation de trois évêques français, qui rappellent les deux Eusèbe de l'arianisme, et qui conseillent à Napoléon d'amener le Pape par lassitude à ce qu'on voudra, p. 435. — Instructions impériales aux trois évê-

tant irlandais Wellington. imposèrent à la France royaliste, qui applaudissait dans ses nobles. Conclusion qu'en tira dès lors le royaliste Chateaubriand avec le roi Louis XVIII, p. 523. — Comment la Providence s'est servie de la révolution française pour réveiller le catholicisme en France et l'étendre ailleurs, notamment en Angleterre, p. 541. — De 1803 à 1852, l'esprit de Dieu se manifeste en France comme en Angleterre. Communautés domestiques dans la France orientale, p. 571. — Associations de prières et d'aumônes pour la propagation de la foi chrétienne par toute la terre p. 571. Archiconfrérie en l'honneur du Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Dévotion du mois de Marie. Associations de saint Vincent de Paul pour secourir les pauvres. *Petites sœurs des pauvres*, p. 572. — Œuvre pour l'éducation chrétienne des soldats, p. 572. — Foi plus vive en Dieu et à son Eglise parmi les fidèles de France. Ce qui a pu y contribuer p. 573. — *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* par les deux frères de Lamennais. Résumé de cet ouvrage, p. 573. — Notice sur les deux frères, p. 575. — Congrégation des frères d'école, fondée par l'abbé Jean de Lamennais, p. 576. — Ensemble de bonnes œuvres en Bretagne pour l'éducation et l'édification chrétiennes, p. 576. — Cet ensemble de bonnes œuvres pouvait s'étendre à toute la France par une constellation d'hommes de talent et zèle, tous amis les uns des autres p. 576. — Grands services rendus à l'Eglise catholique par le comte Joseph de Maistre. Résumé de son ouvrage *du Pape*, p. 576. — Résumé de son ouvrage *de l'Eglise gallicane*, p. 580. — Autres ouvrages du comte de Maistre. Sa vie ; sa mort, p. 580. — Vie et ouvrages de Louis de Bonald. Il lui manquait une connaissance plus exacte de la doctrine de l'Eglise sur la nature humaine et la grâce divine, p. 580. — Méprise assez commune sur ces paroles ; *Rationabile obsequium vestrum*, p. 585. — Rapports de M. de Bonald avec Napoléon et son frère Louis, roi de Hollande. Ses dernières années, p. 585. — Chateaubriand. Sa vie; ses ouvrages, p. 586. — Sa correspondance avec le prince Louis-Napoléon et sa mère, la reine Hortense, p. 586. — Son testament religieux et politique, p. 587. — Apparition du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et enthousiasme qu'il excite, p. 588. — Apparition du second volume : doutes qu'il soulève. L'auteur de cette histoire expose à M. F. de Lamennais comment il comprend le fond de son livre. M. de Lamennais lui répond qu'il l'a parfaitement compris, p. 588. — Autres observations sur le deuxième volume de l'*Essai*, p. 589. — Pour bien s'entendre il manquait de part et d'autre une connaissance précise des vrais sentiments d'Aristote et de Descartes, qui, au fond, sont les mêmes, p. 589. — A quelle occasion fut rédigé le *Catéchisme du sens commun*, p. 590. — Paroles du comte de Maistre au clergé français, p. 590. — Ses observations sur l'*Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, p. 590. — Ouvrages de M. de la Luzerne, évêque de Langres, peu sûrs pour la doctrine. Jugement qu'en porte le journaliste catholique Picot, p. 591. — Absence d'idées nettes et orthodoxes sur la nature humaine et la grâce divine, dans les écrits apologétiques de M. de la Luzerne, et dans les *conférences* de l'abbé Frayssinous. Inconvénients de cette absence, ainsi que d'autres ouvrages des mêmes auteurs, p. 592. — Influences fâcheuses des opinions gallicanes sur la marche du gouvernement des Bourbons vis-à-vis de l'Eglise et de son chef, p. 593. — Bonnes réflexions de monseigneur d'Aviau, archevêque de Bordeaux, sur ce sujet, p. 593. — Lettre bien différente d'un autre prélat plus courtisan qu'évêque, p. 593. — Les évêques de cour ayant refusé au Pape la démission de leurs sièges, il en naît un commencement de schisme sous le nom de *petite église*, p. 594. — Nouveau concordat du 25 août 1816, à l'occasion duquel Louis XVIII demande leur démission, non pas aux prélats anticoncordataires, mais aux évêques qui gouvernaient les diocèses en vertu du concordat de 1801 : motif pourquoi, p. 594. — Conduite diverse des évêques en cette occasion. Lettre vraiment épiscopale de l'archevêque de Bordeaux à Louis XVIII, p. 595. — Les évêques de cour, non démissionnaires, écrivent enfin au Pape pour l'assurer de leur obéissance et s'excuser de leur résistance passée, p. 595. — Le concordat de 1816 n'est point exécuté. L'avocat Lainé, ministre de l'intérieur, s'érigeant en Pape civil, ordonne aux professeurs de théologie la croyance des quatre articles de 1682. Lettre que lui écrit à ce sujet l'archevêque de Bordeaux, p. 595. — Le 11 juin 1817, autre concordat, qui rétablit celui de Léon X et de François Ier, et qui augmente la confusion dans les affaires ecclésiastiques de France par l'impéritie du roi et des ministres, p. 596. — Remède provisoire que Pie VII apporte à ces incohérences du gouvernement français, p. 596. — L'abbé Frayssinous publie ses *Vrais principes de l'église gallicane*. Lettre remarquable que lui écrit à ce sujet l'archevêque de Bordeaux, p. 596. — Lettre du même archevêque à M. Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice, sur l'injonction civile aux professeurs d'enseigner les quatre articles, p. 597. — Lettre analogue du même archevêque au cardinal de la Luzerne, p. 498. — Lettre du même à l'avocat Corbière, devenu ministre de l'intérieur, p. 598. — Notice biographique sur ce digne archevêque de Bordeaux, p. 598. — Apparition d'une croix à Migné, diocèse de Poitiers, à la fin d'une mission catholique. Enquête et procès verbal touchant le fait. Conséquences, p. 599. — *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, par l'abbé F. de Lamennais. Résumé de cet ouvrage, p. 601. — Il est déféré par l'avocat Corbière au tribunal de police correctionnelle, qui déclare *correctionnellement*, en 1826, que la déclaration de 1682 est une loi de l'Etat, malgré la charte qui reconnaissait la liberté de tous les cultes, p. 601. — Le même ouvrage est déféré par l'abbé Frayssinous à quatorze évêques de cour, qui adressent leur déclaration doctrinale, non pas au Pape, mais au roi Charles X, p. 602. — Quel est, d'après l'interprétation de Bossuet et des quatorze évêques, le fond du premier article de la déclaration gallicane, et comment il sert à justifier le meurtre de Louis XVI, celui du duc d'Enghien, et enfin l'expulsion de Charles X en l'année 1830, p. 602. — Assertion aventureuse des quatorze évêques, relevée par un laïque, M. Henrion, p. 603. — Autre méprise de leur part, p. 603. — Les quatorze évêques étaient présidés par un nouveau cardinal. Zèle des cardinaux pour la restauration des études cléricales, p. 603. — Le ministre du roi demande aux évêques des provinces de souscrire la déclaration de 1826. Grande diversité dans les réponses, que le journal officiel donne toutes pour des adhésions complètes. Réflexion d'un évêque à ce sujet, p. 604. — M. Frayssinous s'élève à la tribune parlementaire contre la propagation des doctrines ultramontaines. A quoi il parut deux réponses: *Lettres d'un anglican à un gallican*: *Lettre d'un membre du jeune clergé à Mgr l'évêque de Chartres*, p. 604. — M. Frayssinous essaye de créer une nouvelle Sorbonne *pour être la gardienne*

G

H

I

ISRAELITES

OU JUIFS

J

JANSÉNISME,

JANSÉNISTES, JANSÉNIUS.

cinq propositions ne sont pas condamnées, ils les soutiennent véritables et contenues dans le livre de Jansénius. Après la condamnation, ils soutiennent le contraire en public, mais toujours la même chose entre eux, p. 229. — Le Pape condamne l'explication jansénienne, p. 229. — Arnauld la renouvelle dans sa lettre à un duc et pair. La faculté de théologie censure deux propositions de ces lettres, p. 230. — Nouvelle subtilité des jansénistes. Ils prétendent que l'Eglise n'est infaillible que sur les questions de *droit* et non sur les *faits dogmatiques*, par exemple, si telle proposition de tel livre est hérétique ou non. Syllogisme des jansénistes pour échapper à l'autorité de l'Eglise et au formulaire de soumission qu'elle prescrit, p. 231. — Ce syllogisme soutenu et diversifié par Pascal et Nicole dans les *Lettres provinciales*. Ce qu'il en est de ces lettres, p. 232. — Mensonge des jansénistes quand ils se disent disciples de saint Thomas. Opposition entre leur doctrine et la sienne, p. 233. — Si les jansénistes invoquent tant saint Augustin, c'est pour abuser d'une de ses méprises. Impudence avec laquelle ils altèrent la sainte Ecriture elle-même, p. 234. — Ils falsifient et calomnient de même les Pères notamment saint Augustin. Raisonnement qu'ils font pour cela, p. 234. — Sophisme des jansénistes pour décrier la morale des Jésuites. A quoi se réduit la morale jansénienne, p. 236. — Les jansénistes et les pélagiens commencent par la même erreur et agissent avec la même politique, p. 236. — Le système du Jésuite Molina sur la *concorde du libre arbitre avec la grâce et la prédestination*, n'ayant pas été condamné par l'Eglise, c'est une injustice et une témérité de le taxer de pélagianisme ou de semi-pélagianisme p. 237. — Les Bénédictins et les Oratoriens de France se laissent surprendre aux artifices des jansénistes, et méconnaissent plus ou moins le caractère surnaturel de la grâce si bien exposé par saint Thomas. Exemple de Malebranche, p. 238. — L'Oratorien Quesnel, second chef de la secte jansénienne. Ses *Réflexions morales*, condamnées par la bulle *Unigenitus*, t. XII, l. 88, p. 406. — Equivoques et restrictions mentales des jansénistes. Ils sont mystifiés à leur tour, p. 413. — Le jansénisme contribue particulièrement à la confusion des idées. Ses principales erreurs condamnées par la bulle *Unigenitus*, qui est reçue par toute l'Eglise, p. 581. — Subtilité diabolique du jansénisme, qui en impose à plus d'une personne, t. XIII, l. 89, p. 85. — Le diacre janséniste Pâris. Prétendus miracles sur son tombeau. Diverses espèces de convulsionnaires jansénistes, p. 85-88. — Principaux fauteurs du jansénisme, p. 88. — Schisme janséniste de Hollande. La *Boite à Perrette*, p. 90. — Efforts des jansénistes pour gagner la reine de France. Miracle qu'ils opèrent clandestinement sur son fils, p. 92. — Persécution des parlements de France contre l'Eglise catholique. Les parlements commencent dès lors la révolution française, p. 93. — L'assemblée nationale de 1790, violant la liberté des cultes, prétend imposer de force au clergé et au peuple catholique de France une constitution schismatique et jansénienne, menteusement appelée civile, l. 90, p. 95. — Pie VI assure la pureté de la foi par un jugement solennel contre le synode janséniste de Pistoie, p. 96.

JAPHET. (Voir *Sem*.)

JAPON ET CORÉE.

Où commence la certitude de l'histoire pour le Japon, t. III, l. 20, p. 335. — Saint François-Xavier convertit un Japonais et forme le projet d'aller prêcher l'Evangile au Japon, t. XI, l. 84, p. 303. Travaux apostoliques de saint François-Xavier au Japon, l. 85, p. 378. — Notice sur le Japon et le caractère de ses habitants, t. XII, l. 87, p. 9. — Histoire du christianisme au Japon depuis saint François-Xavier. Conversion merveilleuse de plusieurs Japonais, p. 10. — Femme esclave, premier martyr au Japon, p. 12. — Conversion et zèle apostolique de plusieurs princes et autres Japonais au milieu des révolutions politiques : on aurait pu en faire des prêtres et des évêques, p. 12. — Lettres et ambassade de deux rois et d'un prêtre chrétien du Japon au pape Grégoire XIII, p. 14. — Nouvelles révolutions politiques. Annonce d'une persécution. Réflexions sur ce qu'on aurait pu faire et qu'on n'a pas fait pour consolider le christianisme au Japon, p. 15. — La persécution déclarée par l'empereur Taïcosama, qui se fait adorer lui-même comme Dieu. Arrestation de neuf religieux, trois Jésuites, six Franciscains. Empressement des chrétiens, même des enfants, à se préparer au martyre, p 17. — Martyre de vingt-six chrétiens du Japon, parmi eux trois enfants, p. 20. — Le persécuteur Taïcosama, qui s'était bâti des temples à lui-même, meurt en 1598. Ses successeurs, excités à la persécution par les protestants de Hollande et d'Angleterre. Les Japonais se convertissent par milliers, p. 21. — Martyre de deux seigneurs japonais. Jean Minami, Simon Taquenda, avec la femme et le jeune fils de Minami, la mère et la femme de Taquenda. Leur exécuteur lui-même se convertit, p. 22. — Conversion d'un roi deux fois apostat. Sainteté d'une de ses nièces, p. 24. — Nombre des chrétiens en 1605. Ils se multiplient de jour en jour. Persévérance merveilleuse de plusieurs Japonais qui, depuis longtemps, n'avaient pas vu de prêtres, p. 24. — Martyre de deux gentilshommes et de leurs deux fils, l'un de douze, l'autre de sept ans, p. 25. — Les protestants de Hollande et d'Angleterre font recommencer la persécution dans le Japon. Constance d'une dame coréenne, p. 25. — En 1613, martyre de huit chrétiens par le feu. La vierge Madeleine, p. 26. — En 1614, difficulté sur la juridiction ecclésiastique après la mort de l'évêque du Japon. Remède qu'on aurait pu y apporter, p. 28. — En 1614, l'usurpateur Quixiasu bannit tous les missionnaires, fait démolir les églises, et ordonne à tous les chrétiens du Japon d'apostasier sous peine de mort. Les déserts se peuplent de seigneurs et de nobles chrétiens. Le général Ucundono arrive aux Philippines avec plus de mille exilés. Lettres admirables du roi de Tamba et du prince Thomas. Martyre de plusieurs chrétiens japonais, ainsi que du père Spinola, missionnaire, p. 28. — Histoire ecclésiastique ou martyrologe du Japon et de la Corée, de 1622 à la fin du dix-septième siècle, t. XII, l. 88, p. 611. — Etat du christianisme en Corée vers la fin du dix-huitième siècle, t. XIII, l. 89, p. 232. — Etat religieux et martyrs de la Corée dans la première moitié du dix-neuvième siècle, l. 91, p. 732. — L'île de Hongkong, position favorable pour pénétrer en Corée et au Japon, p. 734.

JAZDUNDOCTE (sainte). Sa charité et son martyre, t. IV, l. 32, p. 121.

JEAN-BAPTISTE (saint). Il est prédit par les prophètes. Vision de son père Zacharie. Présage de sa haute destinée, t. III, l. 23, p. 4. — Sa naissance, sa circoncision et ses premières années, p. 9. — Prédication de Jean-Baptiste. Il baptise Jésus-Christ, p. 22. — Nouvelle confession de

JÉSUS-CHRIST,

Verbe de Dieu, Fils de Dieu fait homme.

K

L

M

MAHOMET

MAHOMÉTISME MUSULMAN, ETC.

l'Asie infidèle, ravagée par Ginguiskan et ses fils, p. 603. — Quelles ont pu être les vues de la Providence dans les conquêtes des Tartares. Effets déjà réalisés, p. 603. — Efforts du pape Honorius III et négligence de l'empereur Frédéric II pour procurer du secours aux croisés de Damiette, qui sont obligés de capituler, p. 605. — Frédéric II, secrètement allié avec le sultan d'Egypte, fait la guerre au Pape, s'en va en Palestine avec peu de monde, dépouille le roi chrétien de Chypre. Son expédition n'est qu'une comédie pour amuser l'Europe. Chrétiens et mahométans le jugent plus mahométan que chrétien, l. 73, p. 641. — Quel pouvait être le but providentiel des croisades, p. 722. — Le pape Grégoire IX envoie des missionnaires chez les Tartares, p. 724. — Correspondance amicale de plusieurs sultans avec le Pape, p. 725. — Irruption des Corasmiens en Syrie, p. 731. — Etat des chrétiens en Palestine, p. 732. — Le pape Innocent IV écrit aux souverains des Bulgares, des Tartares, des Musulmans, des Grecs et des Russes, t. IX, p. 10. — Croisade de saint Louis en Egypte et en Palestine. Il est sur le point d'être élu sultan par les Sarrasins émerveillés de sa vertu, p. 31. — Conquêtes et domination des Tartares, l. 74, p. 169. — Fin du dernier calife de Bagdad, en 1258, p. 172. — Ravages de Bibars, sultan des mameluks, en Palestine, p. 173. — Croisade en Hongrie contre les Tartares, p. 174. — Seconde croisade de saint Louis. Il meurt sur la terre d'Afrique, p. 182.

Mahomet, etc. Les futurs exécuteurs de la vengeance divine contre la perfidie grecque, les Ottomans, s'avancent dans l'Asie Mineure, p. 340. — Science prodigieuse du Dominicain Raymond Martini, et de plusieurs de ses confrères, dans l'hébreu et l'arabe, la Bible, le Talmud, l'Alcoran. Leurs travaux pour la conversion des mahométans et surtout des juifs, t. IX, l. 79, p. 640. — Raymond Martini ou des Martins écrit son *Poignard de la foi*, *Pugio fidei*, pour réfuter tout ensemble les mahométans et les juifs par leurs propres livres, p. 641. — Martini prouve, par l'Ecriture et par la tradition de la synagogue, que Dieu est un et trine, que le Messie est fils de Dieu, que le Saint-Esprit est Dieu comme le Père et le Fils, p. 642. — Martini prouve que tout a été fait pour le Messie et qu'il rétablira tout, p. 644. — Martini prouve que le mot *scheol* signifie proprement enfer et non pas simplement une fosse, p. 645. — Martini prouve que les scribes se sont permis d'altérer jusqu'à dix-huit passages importants de l'Ecriture, entre autres : *Ils ont percé mes mains et mes pieds*, p. 645. — Sous le rapport de cette érudition sacrée, notre siècle pourrait-il soutenir la comparaison avec le treizième et le quatorzième, p. 646. — Croisade en Espagne. Victoire mémorable des chrétiens sur les mahométans, p. 660. — Oppression des chrétiens en Egypte, dont vingt-deux meurent martyrs, p. 667. — Gouvernement des mameluks, p. 667. — Les Turcs à la porte de Constantinople et de l'Europe, p. 667. — Facilités qu'auraient eues les chrétiens d'Europe, non seulement pour se défendre, mais pour conquérir et civiliser l'Europe. Pourquoi ils ne le font pas, p. 668. — Bel exemple d'un prince espagnol pour la conversion de ses esclaves mahométans, l. 80, p. 756.

Mahomet, etc. Etat de l'Orient vers la fin du quatorzième siècle. Le sultan Bajazet menace de faire manger l'avoine à ses chevaux à Saint-Pierre de Rome. Il est vaincu et mis dans une cage de fer par Tamerlan. Guerres effroyables de ce dernier, t. X, l. 81, p. 35. — Crise de la France, de l'empire grec et de l'Europe. Lutte entre le mahométisme et la chrétienté, l. 82, p. 170. — Les Espagnols achèvent d'expulser les mahométans. Exploits de Ferdinand et d'Isabelle. Prise de Grenade, t. X, l. 83, p. 370. — Le cardinal Ximenès convertit les mahométans de Grenade, p. 381. — Etat déplorable de l'empire grec et de sa dernière dynastie impériale qui prend pour arbitre le sultan Amurath, p. 422. — Commencements et caractère de Mahomet II, p. 422. — Constantin Dragasès, dernier empereur de Constantinople, demande des secours au pape Nicolas V, qui lui adresse, par le pape Isidore de Russie, une lettre prophétique, comme autrefois Jérémie au roi Sédécias, p. 422. — Suites de cette négociation, d'après Michel Ducas. Le peuple se laisse séduire par un faux prophète. Ceux même qui consentent à l'union avec l'Eglise romaine ne le font pas sincèrement, p. 423. — Siège de Constantinople par Mahomet II. Les Grecs s'aveuglent, s'opiniâtrent dans le schisme, comme les juifs au siège de Jérusalem par Vespasien. Prise de Constantinople par les Turcs. Mort du dernier empereur grec, p. 425. — Particularité remarquable et peu remarquée : Mahomet II s'assied sur l'autel de la grande église de Constantinople, p. 427. — Comment Mahomet II traite le grand-duc Notaras, qui avait dit : J'aimerais mieux voir régner à Constantinople le turban de Mahomet que la tiare du Pape, p. 427. — Les Grecs acceptent un patriarche de la main de Mahomet II, p. 428. — Endurcissement des Grecs semblable à celui des juifs, p. 428. — Histoire des patriarches de Constantinople depuis la prise de cette ville par Mahomet II jusqu'à la fin du seizième siècle, p. 429. — Politique de Mahomet II et des autres gouvernements, p. 464. — Périls pour l'humanité de la part des politiques modernes, p. 479. — Dégénération des chevaliers Teutoniques. Péril, de la part des Turcs, pour l'Europe divisée contre elle-même, et que les Papes devront sauver presque sans elle, p. 473. — Jean Huniade, vayvode de Transylvanie, p. 473. — Georges Castriot, autrement Scanderbeg, prince d'Epire, p. 474. — Trève imprudente et nulle de Ladislas de Hongrie avec les Turcs. Bataille de Varna. Mort de Ladislas. Huniade élu gouverneur de la Hongrie, p. 475. — Suites des exploits de Scanderbeg contre les Turcs. Ce qui serait advenu, si les Grecs avaient été plus sincères dans leur union avec l'Eglise romaine, p. 476. — Le nouveau pape Calixte III excite puissamment les chrétiens à se défendre contre les Turcs, p. 514. Huniade et saint Jean de Capistran remportent une victoire complète sur Mahomet II, et meurent tous deux quelque temps après, p. 505. — Un roi de Perse et un roi des Tartares à la sollicitation du Pape, prennent les armes contre les Turcs et les battent en Asie. Facilité qu'il y aurait eu pour les princes chrétiens d'en finir avec les Turcs, p. 505. — Un seul prince, Scanderbeg, défend l'Europe chrétienne. Il n'est soutenu que par un seul homme, le Pape. Une jeune fille sauve Mitylène contre les Turcs, p. 506. — Congrès de Mantoue sous le pape Pie II, pour la défense de la chrétienté contre les Turcs, p. 510.

Pie II reçoit une ambassade de l'empereur de Trébisonde, du roi de Perse et de plusieurs princes d'Orient qui se montrent prêts à combattre les Turcs, p. 513. — Il écrit à Mahomet II, p. 514. — Il prend la résolution de se mettre lui-même à la tête de la croisade, et meurt, p. 514. — Derniers exploits et mort de Scanderbeg, p. 520. — Sixte IV envoie des légats pour procurer la défense de la chrétienté contre les Turcs. Mauvais

MIRACLES DE JÉSUS-CHRIST.

MOINES.

SOLITAIRES CÉNOBITES.

DEUXIÈME EMPIRE.

Celui des Mèdes et des Perses.

TROISIÈME EMPIRE.

Celui des Grecs.

QUATRIÈME EMPIRE

Empire romain, avec la dizaine de royaumes issus de ses débris.

N

O

P

PAPAUTÉ

ou primauté de l'église catholique.

PROPHÈTES.

Hommes inspirés et envoyés de Dieu pour annoncer l'avenir, depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ.

Q

R

S

T

U

V

Plusieurs de ces noms s'écrivent aussi par un double W.

W

X

Y

Z

Fin de la Table Alphabétique

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices